





3 9007 0289 6573 9

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
ET CONTINUÉ
PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME XXXVIII
SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXLIX

AVERTISSEMENT.

De nouveau un très long délai a séparé la publication du tome XXXVII de l'*Histoire littéraire de la France* et celle du présent volume; une première partie de ce tome XXXVIII avait cependant pu être présentée au public dès 1941 et la deuxième aurait dû, selon les prévisions des auteurs et d'après l'état d'avancement de leurs travaux, être publiée en 1944. La difficulté d'obtenir du papier d'impression donnant les garanties nécessaires pour un ouvrage tel que l'*Histoire littéraire de la France* a obligé l'Imprimerie Nationale à interrompre pendant plusieurs années le tirage, commencé dès 1941, de cette deuxième partie.

La Commission de l'*Histoire littéraire de la France* a estimé utile d'ajouter à la table du volume une table sommaire des articles contenus dans les tomes XXXIII à XXXVIII, qui fera suite à la table des articles contenus dans les tomes XXV à XXXII, placée, il y a cinquante ans, à la fin du tome XXXII.

Les auteurs de ce trente-huitième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), sont désignés, à la fin de chaque article, par les initiales de leurs noms.

A. C. ALFRED COVILLE.

A. J. ALFRED JEANROY.

M. R. MARIO ROQUES, *éditeur*.

E. F. EDMOND FARAL.

F. O.-M. FRANÇOIS OLIVIER-MARTIN.

NOTICE

SUR

HENRI OMONT

UN DES AUTEURS DES TOMES XXXV À XXXVII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

(MORT LE 9 DÉCEMBRE 1940.)

Henri Omont a remplacé à la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, Noël Valois, décédé en novembre 1915, et a collaboré aux tomes XXXV, XXXVI et XXXVII de la publication. Avant d'indiquer les détails et le sens de cette collaboration, il est bon de retracer brièvement la vie et de rappeler les travaux de notre confrère.

Né à Évreux le 15 septembre 1857, attaché à la Normandie par toutes ses origines familiales, il lui est resté constamment fidèle. Ses intimes attestent qu'il avait la vigueur, la constance et la prudence qui caractérisent ses compatriotes. Il fit de fortes études classiques au lycée de sa ville natale et entra en 1877 à l'École des chartes. M. Brunel a cité quelques extraits de sa correspondance, au moment où il commençait des études parfaitement adaptées à ses aptitudes et à ses goûts; il y fait preuve d'une personnalité déjà nette, dotée de tendances positives et d'un sens critique en garde contre l'emphase verbale et les fantaisies de l'imagination. Il consacra sa thèse, qu'il n'a point publiée, à la question délicate de la ponctuation des manuscrits. Alfred Coville, alors élève de première année, assista à sa soutenance; il a esquissé la scène d'un crayon pittoresque : Léopold Delisle, lourd, un peu las déjà, mais plein d'une secrète complaisance, engageant un dialogue prudent avec un « long jeune homme mince, en redingote noire, avec des lunettes d'or, l'air doux et très sérieux ».

Henri Omont demanda à l'École des Hautes Études les suppléments d'information que réclamait son esprit méthodique et exigeant. C'est là qu'il s'initia notamment, sous la direction de Charles Graux, à la paléographie grecque qui excita de bonne heure sa curiosité.

Attaché dès 1879 à la Bibliothèque nationale, il y fut nommé définitivement le 25 mars 1881, dès qu'il fut archiviste-paléographe, en qualité de surnuméraire au département des manuscrits. Il devait rester dans ce département jusqu'à sa retraite, le 28 février 1933. Il y gravit rapidement tous les échelons puisque, dès 1900, il en devint conservateur.

En 1905, il ajouta à sa fonction principale celle d'inspecteur général des bibliothèques universitaires, car en octobre 1879, seul de sa promotion, il avait pris soin d'acquiescer le diplôme de bibliothécaire universitaire, qui venait d'être créé. Le rédacteur de cette notice eut plusieurs fois l'occasion de le rencontrer à Rennes dans l'exercice de cette fonction, après avoir déjà bénéficié de ses conseils et de sa bienveillance pour l'étude des manuscrits du *Grand Coutumier* de Jacques d'Ableiges. Le mince chartiste était devenu un homme robuste et droit, simple, mais d'une grande autorité naturelle, avec des yeux clairs et des gestes mesurés. Son abord, d'une courtoisie parfaite, décourageait, mieux encore que certaines rudesses, toute tentative de familiarité.

L'année même où il devint conservateur du département des manuscrits, l'Académie des Inscriptions qui, depuis 1893, l'avait chargé de la rédaction de ses *Comptes rendus*, l'élut membre ordinaire, en remplacement d'Arthur Giry, son ancien maître. Il la présida en 1911; en 1916, il devint membre de la Commission administrative centrale de l'Institut et fut de longues années le doyen d'élection de l'Académie.

Bien qu'il n'ait qu'à peine enseigné — l'enseignement n'était pas conforme à ses goûts — les honneurs universitaires s'ajoutèrent aux suffrages académiques qu'il obtint. Docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, il fut correspondant ou associé de l'Académie britannique, des Académies de Dublin, de Munich, de Göttingen, de Cracovie, de Copenhague. Normand, il était naturel qu'il connut l'Angleterre, où il était fort apprécié et où il réussit des négociations délicates; mais, parmi les spécialistes, sa réputation était universelle.

Il était membre du Comité des travaux historiques (section de philologie et d'histoire) depuis 1894; il remplaça Paul Meyer à la présidence en 1917. Il aimait le genre de travaux auxquels se livrent silencieusement les érudits provinciaux et il présida à plusieurs reprises le Congrès des sociétés savantes. Il porta tous ses soins à la grande collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, dans laquelle il publia deux volumes sur les Missions archéologiques françaises dans le Levant aux xvii^e et xviii^e siècles. Il avait une prédilection pour les sociétés savantes de Normandie, dont il résumait régulièrement les travaux aux séances mensuelles du Comité. Sa voix, qu'il mesurait parcimonieusement en toutes circonstances, n'eût pas aisément dominé des

débats tumultueux. Mais dans cette assemblée restreinte son autorité s'affirmait aisément, comme elle s'était affirmée à la Société des études grecques, à la Société de l'histoire de Paris, à la Société des Antiquaires de France, à la Société de l'histoire de France, qu'il présida après avoir assidûment participé à leurs travaux.

L'âge vint, courbant à peine sa haute taille, mais donnant à son visage moins clair encore plus d'austérité. Il finit par peser sur sa robuste constitution et l'éloigna peu à peu de réunions qui lui avaient été chères. Il resta fidèle jusqu'au bout à l'Académie et à ses commissions. Les nouveaux venus étaient frappés de son attitude grave et attentive, au premier rang, à droite du bureau, près de Charles Bémont, chartiste comme lui, qui veillait sur la *Revue historique* et les études d'histoire du moyen âge avec la vigilance inflexible qu'il apportait lui-même à régenter la *Bibliothèque de l'École des chartes* et les disciplines auxiliaires de l'histoire. Ces deux grands vieillards représentaient solidement, sans la moindre concession aux contingences, une tradition respectable. Quelque chose de noble disparut avec eux quand Henri Omont, une année après son confrère, cessa de vivre, le 9 décembre 1910, au moment de nos pires tristesses.

La considération et les honneurs qui l'accompagnèrent au long de sa carrière s'attachaient sans doute à sa personnalité de haut fonctionnaire, devenu jeune encore le chef d'un des plus beaux dépôts de manuscrits du monde. Ils allaient aussi à l'érudit qui prodiguait ses travaux sans répit ni relâche. Leur liste, dressée en 1933, lors de son jubilé, par ses collaborateurs du Cabinet des manuscrits, dépassait 900 numéros ! Essayons d'en discerner les directions principales.

Préposé au début de sa carrière à la conservation des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, Henri Omont a publié, de 1886 à 1898, *l'Inventaire sommaire*, en quatre volumes, de ces manuscrits. L'Introduction résume en peu de pages l'histoire du fonds et contient des listes de copistes, ainsi que la liste alphabétique des établissements, des savants et des bibliophiles qui ont contribué à la formation et à l'accroissement de la collection. Chacun d'eux est l'objet d'une notice brève et dense. Henri Omont y résume les nombreuses études de détail qu'il a publiées sur les copistes professionnels du xv^e siècle, sur les bibliophiles amateurs de manuscrits grecs, sur les inventaires des grandes collections et notamment les catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau, sous François I^{er} et Henri II, dont il donna, en 1889, une belle édition in-quarto. Il faut joindre à ce travail fondamental le Catalogue des manuscrits hagiographiques du fonds grec, que les Bollandistes publièrent avec sa collaboration en 1896. Un tel ensemble de travaux convergents, où s'affirme une science éprouvée, devait lui assurer une notoriété de bon aloi dans le champ des études grecques; plusieurs bibliothèques étrangères s'adressèrent à lui pour rédiger

le catalogue de leur fonds grec. Il lança même, en 1901, le projet d'une *Bibliotheca universalis* des manuscrits grecs de toutes les bibliothèques du monde. C'est la seule fois peut-être que cet esprit judicieux et positif anticipa hardiment sur l'avenir.

Les historiens français lui seront toujours reconnaissants de ce qu'il a fait, avec une méthode et une persévérance remarquables, pour la description des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. En 1868, le *Catalogue du Fonds français* avait été commencé sur un plan trop ambitieux, dont l'exécution entraîna des lenteurs : quatre volumes seulement, décrivant les 6000 manuscrits de l'Ancien fonds, avaient paru en 1895. Pour le Nouveau fonds, comprenant quelque 20.000 manuscrits, il fallait se référer à d'anciens inventaires où la confusion était grande. Il fut alors décidé, en attendant la publication de catalogues spéciaux, d'établir pour ces manuscrits un *Inventaire* moins détaillé et plus maniable, sur le type adopté par d'autres grandes bibliothèques européennes. En quelques années, seul ou en collaboration avec une équipe consciencieuse et compétente, Henri Omont mena à bien l'immense besogne et remit de l'ordre dans cette admirable collection formée par tant d'apports successifs. A cette tâche encore, il s'était préparé par de nombreux inventaires partiels, qu'il dispersa dans diverses revues, même des revues de droit comme la *Revue historique de droit français et étranger*. Il couronna l'œuvre accomplie en publiant, de 1909 à 1921, quatre volumes d'*Anciens Inventaires et Catalogues de la Bibliothèque nationale du XVI^e au XVIII^e siècle*. Il n'eut plus ensuite qu'à tenir au courant les inventaires de Léopold Delisle pour les manuscrits latins et, pour le fonds français, ceux qu'il avait dressés ou fait dresser, en donnant chaque année à la *Bibliothèque de l'École des chartes* l'inventaire sommaire des nouvelles acquisitions de son département, ce qu'il fit avec sa régularité habituelle jusqu'à sa retraite. Lorsque la table des manuscrits français, dont le premier volume a paru en 1931 avec un avertissement signé de lui, sera achevée, les historiens auront un utile instrument de travail, qu'ils devront principalement à Henri Omont.

En 1903, à la mort d'Ulysse Robert, il se chargea de la direction d'une belle entreprise nationale, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. Il y collaborait depuis 1885 et il avait rédigé le catalogue des manuscrits de l'importante bibliothèque de Rouen et de ceux de plusieurs bibliothèques de Normandie ou d'ailleurs. Sans jamais renoncer à une participation directe, il s'appliqua surtout à maintenir une unité de méthode indispensable et donna à l'œuvre une telle impulsion qu'à l'heure présente elle est presque à son terme.

Dès 1892, marchant l'un des premiers dans une voie pleine d'avenir, il avait édité en phototypie des fac-similés de manuscrits grecs très anciens, conservés à Paris ou à Leyde. Devenu conservateur du département des manuscrits, il créa, en

1902, une collection de *Reproductions de manuscrits et miniatures de la Bibliothèque nationale*, qui mit promptement à la disposition des spécialistes quelques-unes des plus belles pièces de ce dépôt. On épargnait ainsi aux savants étrangers des séjours à Paris et aux manuscrits eux-mêmes des consultations trop répétées. La Société française de reproduction des manuscrits à peintures et l'Institut de France lui-même, en 1932, accueillirent des reproductions analogues. Chaque publication est précédée d'une notice; Alfred Coville en a loué la sobriété, la concision, la pénétration aussi.

Ces productions principales d'Henri Omont sont étroitement liées à son activité professionnelle. Mais il a publié en outre beaucoup de documents historiques se référant à toutes les périodes de notre passé : des cartulaires, comme celui de l'Abbaye du Val Notre-Dame au diocèse de Paris, des chartes concernant la « Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois de Paris », le « Livre » de la Nation de Normandie de l'Université de Paris, des bulles pontificales des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, des lettres originales du XIV^e siècle, des journaux ou mémoires, comme ceux d'Antoine Galland ou de Jean Buvat. Tout cela sans doute est mis au jour un peu au hasard de la trouvaille dans un champ inépuisable. On discerne cependant une préférence certaine pour les textes intéressant les sciences auxiliaires, paléographie, histoire de l'imprimerie et du livre, et pour ceux qui concernent les humanistes d'autrefois : Budé, Saumaise, Peiresc, Mabillon, Montfaucon et leurs confrères bénédictins, jusques et y compris Paul-Louis Courier. Parmi ces dernières publications se détache, par son étendue et son importance, le Journal du cardinal Jérôme Aléandre.

C'est dans les manuscrits même dont il avait la garde et dont il était fort habile à augmenter le nombre qu'Henri Omont trouva la matière de ses études. Comme ceux de son prédécesseur, de son compatriote et de son modèle, Léopold Delisle, ses écrits ne sont guère que des extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il y trouvait une mine très variée, qui pouvait satisfaire sa curiosité, et il suivait la nature de son esprit qui n'aima jamais, semble-t-il, choisir un sujet, le creuser et l'éclairer sous tous ses aspects. Il part plus volontiers d'un manuscrit, d'un fonds de bibliothèque, de l'inventaire d'une collection dispersée, d'un texte unique, dont il saisit promptement la valeur. De telles habitudes supposent un grand appétit de savoir et une compétence universelle. Henri Omont qui possédait, nous disent ses intimes, une ample bibliothèque personnelle, bien ordonnée, avait beaucoup appris et se souvenait de tout. Il fait la critique de son document avec une impassibilité, une précision et une clarté de style qui donnent l'impression, un peu froide, du parfait; il le situe dans son cadre, le rattache à ce qui a été déjà publié sur la question, puis il prend congé et court à un autre texte. Sa tâche est accomplie. Il clude

tout commentaire, tout jugement sur les faits que rapporte son document et se refuse à courir le risque d'une interprétation. Avait-il retiré d'une confrontation assidue entre les constructions des historiens et les documents eux-mêmes un certain scepticisme qu'il était trop réservé, trop courtois, trop équitable aussi, pour exprimer? On ne sait. Quoi qu'il en soit, sa position privilégiée lui a valu de rencontrer des textes d'un intérêt général pour l'histoire; et, grâce à sa formation irréprochable d'historien, de paléographe et de philologue, ses travaux pendant trente ans et plus ont éclairé l'histoire de Paris, l'histoire de France, l'histoire de l'érudition dans le monde. Henri Omont est un humaniste, disposant d'un des plus beaux cabinets qui soit, mais qui s'est dépouillé de toute passion véhémente et s'écarte des disputes vaines pour garder une inviolable sérénité.

Cet humaniste devait trouver dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres son atmosphère de prédilection. Il lui fit part au jour le jour de ses découvertes. Il enrichit de dissertations étendues ses diverses collections, comme les *Notices et extraits* ou les *Mémoires*. C'est ainsi qu'il étudia la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton, d'anciens glossaires grecs et latins, les opuscules mathématiques de Gerbert, la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais, les missions en Orient, au milieu du XIX^e siècle, du Grec Minoïde Mynas chargé d'acquérir des manuscrits pour la Bibliothèque nationale. Le savant qui, dès sa jeunesse, avait rempli de ses travaux les publications de la Société de l'histoire de Paris ou de la Société des Antiquaires, alimentait maintenant des collections érudites, universellement répandues. Il s'y mettait d'autant plus aisément à la hauteur de ses lecteurs de choix qu'il avait toujours pratiqué une grande simplicité de style et que, jeune encore, il avait acquis une maturité paisible de jugement dont il ne s'éloigna jamais.

Avec un tel passé, sa place était marquée à la commission de l'*Histoire littéraire*. Au décès de son maître Paul Meyer, il fut spécialement chargé des notices des grammairiens et des auteurs d'ouvrages historiques. Étudiant ainsi le dominicain Guillaume Adam, languedocien d'origine, qui fit partie de la mission de Perse et finit sa vie comme archevêque d'Antivari, il analyse très sommairement la seule œuvre qui soit sûrement de lui, son *De modo Sarracenos extirpandi*, ouvrage lucide et chargé d'expérience, publié par Charles Kohler dans le *Recueil des historiens des croisades*. Il a consacré une notice plus développée à l'auteur anonyme d'un poème en français, également publié, sur la guerre déclarée à la ville de Metz, en 1324, par une coalition de féodaux d'alentour. Il y décrit en historien la prospérité de la ville avant la crise et découvre l'origine sordide du ressentiment de ses nobles débiteurs. Bon connaisseur des choses normandes et anglaises, Henri Omont a fait bénéficier d'une assez longue notice l'auteur anonyme de formulaires de l'abbaye du

Bec; le but de cette compilation est d'assurer la régularité des élections abbatiales et de faciliter la sauvegarde des droits du monastère qui avait, en Angleterre, d'importantes possessions; certaines formules ont conservé le souvenir d'événements historiques; la plupart ne présentent qu'un intérêt juridique ou administratif.

Plus brève est la notice sur « Gui de Châtres, abbé de Saint Denis en France », qui fut mêlé aux grandes affaires de son temps et nous a laissé un *Sanctilogium*, sorte d'année liturgique à l'usage de son abbaye. Brève aussi est la notice sur l'auteur anonyme de la *Chronique française de Morée*, bien étudiée et éditée par M. Jean Longnon, et qui pose des problèmes délicats et controversés, sur lesquels Henri Omont ne se prononce pas. Jean Josse de Marville, lorrain de nation, dont ni la grammaire ni la piété n'inspirèrent convenablement la muse maladroite, n'a pas obtenu davantage et ne méritait pas mieux.

Les autres notices, assez nombreuses, qu'Henri Omont a signées, sont fort succinctes et leur concision voulue ne va pas sans sécheresse; je citerai celles sur Giraud du Buis, frère mineur, auteur inconnu jusqu'alors de *Correctiones* tendant à expliquer certains mots de la Bible, sur l'auteur anonyme d'une *Chronique universelle* en français, étudiée par Charles Coudere et peu intéressante pour nous, bien que de nombreux manuscrits en subsistent. Henri Omont ne fait pas un meilleur sort à l'auteur, anonyme aussi, d'une *Chronique parisienne*, publiée en 1884 d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen et qui continue pour les années 1316 à 1339 la *Chronique française* de Guillaume de Nangis. Il a cru bon de la signaler simplement, en attendant que « l'un de nos successeurs » la situe dans l'ensemble des compilations historiques élaborées à Saint-Denis au XIV^e siècle.

Le rédacteur de ces notices développées ou succinctes a apporté à sa besogne, avec une information sans défaut, ses qualités habituelles de conscience et de précision. Mais il ne semble pas y avoir trouvé l'entrain qui, à certaines époques, fit foisonner sous sa plume les études les plus diverses. Faut-il admettre que ce grand laborieux préférât travailler à sa guise, selon la rencontre, et qu'une besogne à accomplir dans le cadre d'une entreprise collective l'inspirait moins? Faut-il penser que sa prudence naturelle, teintée de scepticisme, l'avait définitivement persuadé au soir de sa vie de l'inutilité de l'effort pour atteindre la vérité historique et finalement détourné de tout ce qui dépasse la critique et la publication de documents?

Il ne faut pas oublier en tout cas que la rédaction des notices n'est pas la seule forme de collaboration pratiquée à la commission de l'*Histoire littéraire*: d'autres formes moins apparentes et non moins précieuses y sont usitées: la lecture en commun des notices, la correction des épreuves, la rédaction des tables. La collaboration orale d'Henri Omont fut particulièrement fructueuse, grâce à sa ponctualité, à sa

clairvoyance, à sa minutie, grâce surtout aux connaissances qu'il avait acquises dans tous les domaines de l'érudition. C'est la destinée mélancolique d'une vaste entreprise comme l'*Histoire littéraire* de subir le perpétuel renouvellement de l'équipe qui s'y consacre. Il n'existe plus de témoin de l'équipe d'entre les deux guerres dont Henri Omont fut le dernier survivant. Mais, auprès de Ch.-V. Langlois, d'Antoine Thomas et de Paul Fournier, il tint sa place dignement, comme il l'avait tenue partout. Celui de ses successeurs qui signe ces lignes a été amené, par une vocation bien différente, à essayer de construire et à conclure, provisoirement. Au seuil de la tâche nouvelle qui lui incombe, il souhaite d'avoir un peu des qualités qui seront toujours l'honneur d'Henri Omont : le discernement critique, la concision et la prudence.

F. O.-M.

NOTICE
SUR
ALFRED COVILLE,

UN DES AUTEURS DES TOMES XXXVII ET XXXVIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

(MORT LE 30 MARS 1942.)

Alfred Coville est entré à la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* en 1930, succédant à Charles-Victor Langlois, à un moment où sa présence et sa collaboration y pouvaient être de la plus grande utilité. On en était à la rédaction de notices relatives à des auteurs et à des œuvres du xiv^e siècle : personne ne connaissait mieux que lui cette époque, à laquelle il a consacré la majeure partie de son œuvre.

Ceux qui ont eu à faire son éloge ont loué la sûreté de son information, la nouveauté de ses recherches, l'élégance de ses exposés. Ce sont là de hautes qualités. Les personnes expérimentées pourront cependant trouver des motifs supplémentaires d'estime, et peut-être encore plus considérables, dans la sincérité du sentiment qui l'a attaché à ses études. Il n'y avait en lui nulle trace de pédantisme ; il n'était pas homme à se passionner aveuglément pour peu de chose, et il n'assignait à chaque entreprise que le prix qu'elle méritait. Mais, engagé de goût et de profession dans la recherche historique, il y a apporté une foi robuste, qui reposait sur la claire idée de ce qui fait la dignité de cette recherche et sur la conviction qu'elle a pour fondement l'un des besoins essentiels de l'esprit humain. À la différence de beaucoup d'autres, il aurait trouvé en lui-même, si l'histoire n'avait pas existé, des raisons de l'inventer.

Né à Versailles en 1860, il était sorti de l'École des chartes en 1885, étant déjà agrégé d'histoire. L'influence de sa formation première, dont le mérite d'originalité revient en grande partie à son initiative personnelle, est sensible dans la thèse de doctorat qu'il soutient en 1890 sur les *Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*, véritable tableau de l'état politique et administratif de la France sous Charles VI, où l'on

constate à la fois l'étendue du savoir et l'art de l'exposition, le penchant pour l'érudition et le souci de construire.

D'autre part, le reste de son œuvre porte par certains côtés, surtout dans la première période de sa vie, la marque de ses résidences dans les différentes villes où l'ont appelé ses fonctions de professeur ou d'administrateur. Il a professé à Dijon : il en a gardé pour l'histoire de Bourgogne une curiosité attestée par plusieurs articles. Il a professé à Caen : toute une série d'investigations relatives à la Normandie ont abouti en 1894 à la publication de son livre sur les *États de Normandie, leurs origines et leur développement au xiv^e siècle*. Il a professé à Lyon : une nouvelle série de travaux intéressant l'histoire de cette ville ont pris place en 1928 dans l'ouvrage qu'il a intitulé *Recherches sur l'histoire de Lyon du v^e siècle au x^e siècle*. Il a été recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand : il a voulu ne pas ignorer l'histoire de l'Auvergne. C'est que le pays où il se trouvait, où il vivait, sollicitait son attention, la retenait, la captivait ; et la nature de ses travaux résultait, non pas de la découverte accidentelle, en n'importe quel lieu et sur n'importe quoi, d'un document auquel il aurait appliqué son habileté de technicien, mais d'une sympathie éveillée à l'égard des hommes et des choses qui se présentaient à lui, piquaient sa curiosité et l'invitaient à la recherche.

Pendant près de vingt-cinq années, de 1904 à 1927, des fonctions administratives ont absorbé le meilleur de son temps : il fut alors successivement recteur à Clermont, inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'Enseignement secondaire, puis de l'Enseignement supérieur. Au cours de cette longue période, plusieurs publications ont prouvé sa fidélité à sa vocation d'historien ; et surtout, de 1917 à 1927, il a rendu à l'histoire certains services qui ne restent point inscrits dans les livres, qui s'oublient facilement, comme tous les actes administratifs, mais qui ont été de conséquence : toujours dévoué aux intérêts de la discipline qu'il affectionnait, il les a fortement soutenus par le moyen de la Caisse des Sciences ; et c'est principalement à lui, à sa patiente continuité, qu'on doit l'élaboration et la défense de cette notion de « sciences humaines », qui a permis, depuis 1937, d'attribuer à l'histoire sous toutes ses formes une part importante des bienfaits du Centre national de la Recherche scientifique.

L'année 1927, où il prit sa retraite de fonctionnaire, aurait pu marquer le terme d'une carrière bien remplie : elle marqua la reprise de son activité dans le domaine des études et le commencement d'une phase particulièrement féconde. Ce ne fut pas à proprement parler le retour à d'anciennes affections, mais l'épanouissement d'une force qui s'était recueillie et que l'expérience avait amplement accrue. Il fut élu en 1928 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. A partir de ce moment, son

influence comme délégué de ce corps dans les grandes commissions de l'État a été celle d'un homme dont l'ouverture de vues, la clarté d'esprit, la sagesse et la parfaite courtoisie assuraient l'heureuse autorité. On a entendu avec un extrême intérêt le rapport si pénétrant et si émouvant qu'il fit, pendant l'été de 1939, à son retour du Congrès international des Sciences historiques tenu à Berlin, où il avait représenté ses confrères.

Mais, indépendamment de cette activité, dépensée au profit de l'histoire en général, il a mené à bien, dans les quinze dernières années de sa vie, des travaux personnels, qui comptent parmi les plus importants de son œuvre. On y retrouve cette aptitude à saisir les ensembles, dont il avait fourni la preuve dans son exposé sur les *Premiers Valois et la Guerre de Cent ans*, paru en 1902 dans l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse; et c'est par la même habileté d'exposition que se distinguent les chapitres sur la *Guerre de Cent ans* et sur les *Armagnacs et les Bourguignons* écrits par lui en 1932 au tome VII de la *Cambridge medieval History*. Mais on remarque aussi et surtout, dans les travaux de son automne, les qualités de solidité par lesquelles il s'était d'abord signalé et le même goût pour la discussion des problèmes nouveaux et difficiles. C'est ce qu'on peut voir d'après divers ouvrages publiés à partir de 1932, dont les uns sont des éditions de textes, les autres le résultat de recherches sur plusieurs auteurs ou œuvres des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, ou les deux à la fois, comme *Jean Petit; la question du tyrannicide au commencement du XI^e siècle* (1932); — *Errant de Trumignon et le « Songe du Verger »* (1933); — *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI* (1934); — *Recherches sur quelques écrivains du XIV^e et du XV^e siècle: deux canonistes, Simon de Brossano et Gilles Bellemère; l'auteur des « XV Joies de mariage »; Jacques de Nourion; sur un conte de Nicolas de Clamanges; poésies latines et lettres inédites de Nicolas de Clamanges* (1935); — *Le « Traité de la ruine de l'Église » de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564* (1936); — *Le « Petit Jean de Saintré »; recherches complémentaires* (1937).

La plupart de ces nouvelles études portaient sur des hommes ou des écrits qui, intéressant l'histoire, intéressaient plus particulièrement l'histoire littéraire. Leur préparation a coïncidé avec celle des articles qui devaient paraître, à partir de 1938, dans l'*Histoire littéraire de la France*, où, de même façon, l'histoire et l'histoire littéraire sont étroitement liées entre elles.

Le premier de ces articles, paru au tome XXXVII, est consacré à *Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste*. C'est un bon spécimen de la manière d'Alfred Coville. La biographie de Gilles est, en cet article, presque aussi longuement développée que l'étude de ses œuvres: c'est que, si elle éclaire son

œuvre, elle est aussi fort instructive par elle-même et que toute une époque s'y reflète par de multiples côtés. C'est pourquoi Alfred Coville, employant toutes les ressources d'une documentation minutieuse, l'a poussée jusqu'en ses moindres détails. Sans perdre de vue les faits dominants ni, par conséquent, les quelques idées générales qui devaient présider à l'organisation de son sujet, il ne néglige aucun des éléments que lui fournissent les textes; il les recueille soigneusement, partout où ils se cachent; il s'applique à leur donner toute la précision possible et en même temps à assurer l'authenticité de tous les faits. On le voit, à cette occasion, exercer la faculté critique qu'il possédait à un haut degré et dont il prenait plaisir à jouer. Il examine, par exemple, avec un soin méticuleux la question de savoir si Gilles li Muisis a étudié à Paris et quelle sorte d'études il y a pu faire; et les quatre pages qu'il a écrites à ce propos montrent toute l'exigence scrupuleuse de son esprit. Il faut louer cette curiosité précautionneuse de son intelligence. La personnalité de Gilles ne prêtait peut-être pas à la composition d'un portrait largement brossé; en revanche, l'érudit, en accumulant les faits, les menus faits, est ici comme un peintre qui procède par petites touches nombreuses et qui fouille son modèle. En fin de compte, il était inévitable que cette biographie de Gilles ne fût pas une construction parfaitement organisée; mais elle n'en donne pas moins l'impression de la vie, et non seulement en raison de ce qu'elle fait connaître du personnage auquel elle est consacrée, mais parce que les traits qui y sont rapportés évoquent de façon concrète et parfois pittoresque le temps où elle se situe. Qu'il s'agisse des études initiales de Gilles, de ses connaissances littéraires, de ses mœurs, de ses goûts, de ses curiosités, des circonstances de son élection comme abbé de Saint-Martin, des qualités de son administration, ou même de la façon dont il fut opéré et guéri de la cataracte, tous les détails concourent à la constitution d'une physionomie animée, expressive par l'abondance et la valeur significative de ses éléments. — De même l'étude des œuvres de Gilles, fondée sur une analyse serrée des textes, contient plusieurs appréciations et jugements auxquels Alfred Coville n'a pas manqué de faire leur place, au moins avec mesure; mais le principal en est formé par un grand nombre d'extraits et de citations typiques, qui ont manifestement intéressé l'historien et qui intéressent aussi son lecteur.

Cette curiosité particulière pour l'aspect historique des œuvres est également visible dans les mémoires relatifs aux *Écrits contemporains sur la peste de 1348 à 1350* et aux *Documents sur les Flagellants*, qui font directement suite, dans le tome XXXVII, à la notice sur Gilles li Muisis. Le premier de ces deux articles porte sur des textes dont la plupart, même les textes en vers comme le *Libellus* de Simon de Couvin, n'ont qu'un faible intérêt littéraire, mais dont le simple recense-

ment fait apparaître l'importance du sujet. Les historiens de la médecine trouveront là de quoi apprendre; et ceux que n'intéresse pas autrement l'histoire des études médicales pourront, grâce aux très bonnes analyses de traités et consultations qui leur sont offertes, se faire une idée, non seulement des procédés de la pratique ancienne, mais aussi de la place qu'elle tenait dans la vie d'autrefois. Plus d'un trait s'y rencontre, en outre, qui montre les réactions morales provoquées par l'épidémie; et la notice sur les Flagellants illustre singulièrement le phénomène de l'inquiétude mystique éveillée par le spectacle d'une mortalité effroyable dont on ne comprenait ni les causes ni l'extraordinaire rigueur.

Avec les notices parues au tome XXXVIII, Alfred Coville s'engageait en un domaine qui lui était depuis longtemps familier et sur lequel il exerçait une sorte de souveraineté. On le voit rien qu'à la manière vigoureuse dont il a abordé son article sur *Jean le Bel, chroniqueur*. Il n'y avait ici que peu de documents à retrouver et ceux que l'on connaît ne prêtaient guère à discussion. L'art était de les interpréter; et c'est peut-être à faire le portrait de cet auteur et à caractériser son œuvre que s'est le mieux manifesté un talent du meilleur aloi, qui aime à pénétrer aussi profondément que possible dans les choses et que domine le souci de la justesse et de la sobriété. Quant aux *Poèmes historiques de l'avènement de Philippe VI de Valois au traité de Calais (1328-1360)*, ils ont été une occasion de présenter d'ensemble tout un groupe de documents, d'en définir les caractères génériques au point de vue de l'histoire, et d'apporter sur la plupart d'entre eux une information originale. Qu'il s'agisse du tableau général ou des études spécialement consacrées à chaque écrit en particulier, on remarque une fois de plus cette rigueur de la méthode d'enquête qui trouve toujours sa récompense. Parmi les pièces ici examinées, aucune n'est dépourvue d'intérêt; mais il en est une qui dépasse toutes les autres par la couleur et par la célébrité aussi bien que par la valeur documentaire: c'est le fameux poème sur la *Bataille des Trente Anglais et des Trente Bretons*. La lecture en devient beaucoup plus instructive à la lumière de la notice dont elle fait l'objet. L'étude très attentive des manuscrits et de leur contenu a permis à l'auteur, non seulement de distinguer deux versions de l'œuvre, mais aussi de déterminer l'origine et l'esprit particulier de chacune d'elles et, de surcroît, d'en mieux préciser les dates. La partie de la notice relative à la *Complainte sur la bataille de Poitiers* est également fort attachante; et, pour rapide qu'elle soit, la mention en fin d'article, des poèmes historiques de Watriquet de Couvin, de Jean de Condé, de Gilles li Muisis, de Guillaume de Machaut et de Froissart, qui ont eu déjà ou qui auront plus tard leur notice en d'autres volumes, constitue un très utile résumé.

La dernière contribution d'Alfred Coville à *l'histoire littéraire de la France* est sa

notice sur Jean de Venette et sur les deux œuvres qui vont traditionnellement sous le nom de cet auteur. Il a démontré que la chronique de 1340 à 1368, qu'il a scrutée en ses moindres recoins, à cette fin et à d'autres, a été composée par un anonyme qui n'est point Jean de Venette et dont il a pu retracer la biographie. Quant à Jean de Venette, dont il a également décrit la vie et le personnage, sa longue *Histoire des Trois Mariés*, que peu de lecteurs ont eu le courage d'étudier avec la patience désirable, a profité d'une analyse qui la rendra désormais plus commodément utilisable.

On regrettera qu'il n'ait pas eu le temps de mener à bonne fin son étude sur Bersuire, pour laquelle il avait déjà réuni beaucoup de matériaux.

En faisant dans ses notices une place très large à l'érudition et à l'histoire proprement dite, Alfred Coville n'a point craint de laisser paraître qu'il était historien de formation et qu'il l'était aussi par prédilection intellectuelle. Il trouvait certainement à l'exercice de cette aptitude et de ce goût des satisfactions d'esprit qui lui étaient chères; et sa façon de mettre les choses en œuvre prouve qu'elles répondaient aussi, chez lui, à certaines dispositions de caractère. Il se plaisait assurément à pénétrer dans les intentions voilées ou cachées de ceux qu'il étudiait: sa finesse naturelle l'y invitait; elle l'y aidait beaucoup. Mais son habileté le cédait toujours à sa probité. Il n'a voulu s'attacher qu'à ce qu'il estimait parfaitement sûr, au risque d'avoir à se contenter parfois d'une vue un peu extérieure, mais avec la conscience que son œuvre, solidement fondée en vérité, subsisterait comme un monument irréprochable. Il a écrit à propos de Jean le Bel: « Cette prudence est un trait de caractère: elle annonce la fermeté de son jugement, de son impartialité en dépit de ses préférences, sa moralité d'historien. » L'appréciation est aussi bien à l'honneur du critique que de celui qu'il jugeait: il s'y est peint sans l'avoir cherché.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

LA POÉSIE PROVENÇALE

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

ET EN CATALOGNE

DU DÉBUT AU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE.

Dès le milieu du XIII^e siècle, la poésie des troubadours végétait et l'on eût pu prédire sa prochaine disparition. Son sort en effet était étroitement lié à celui de la noblesse méridionale, parmi laquelle elle avait pris naissance et dont elle n'avait pas cessé de refléter l'esprit et les goûts. Or cette classe avait particulièrement souffert des tragiques événements qui avaient bouleversé le Midi et notamment les régions s'étendant de la Garonne au Rhône. Les familles princières, où les troubadours avaient trouvé leurs plus zélés protecteurs, y avaient été humiliées, appauvries, parfois spoliées au profit de nouveaux venus, ignorants de la langue du pays, étrangers à ses coutumes et beaucoup plus soucieux d'intérêts matériels que de divertissements littéraires.

Aussi les mécènes s'y faisaient-ils de plus en plus rares : c'est un cas vraiment typique que celui de Guiraut Riquier, s'épuisant à en chercher un de Narbonne à Tolède et de Barcelone à Paris et revenant mourir, pauvre et désabusé, dans sa ville natale⁽¹⁾. Les derniers se recrutèrent dans des cours éloignées et médiocrement brillantes, parmi les comtes de Rodez, de Foix, de Comminges, les seigneurs

⁽¹⁾ Voir J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier*, 1905, et A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, 1934, t. I, p. 290-297.

d'Astarac et de l'Ille-Jourdain, chez qui se perpétuèrent, jusqu'aux environs de l'an 1300, les hospitalières traditions de jadis⁽¹⁾.

C'est une vingtaine d'années plus tard seulement que se placent les débuts des écrivains auxquels est consacré le présent article et c'est précisément de la même région, entendue au sens large, Rouergue, Languedoc, Gascogne, pays de Foix, qu'ils sont originaires. Ce n'est pas, sans doute, un simple effet du hasard : il semble en effet que les traditions poétiques se soient conservées là mieux qu'ailleurs⁽²⁾. Ce sont ces traditions que prétendait faire revivre le « Consistoire » toulousain, qui se réclame souvent de l'exemple, trop peu suivi par lui-même, des « bons et anciens troubadours ».

Mais si les traditions de l'art s'y étaient maintenues, au moins dans une certaine mesure, les conditions dans lesquelles il était pratiqué avaient beaucoup changé. Les métiers de jongleur et de poète de cour, ne nourrissant plus leur homme, disparaissent : le poète n'est plus un professionnel, vivant de sa profession, c'est un dilettante n'exerçant aucun métier ou cherchant dans un autre ses moyens d'existence⁽³⁾.

Parmi les sept fondateurs du Consistoire se trouvaient un gentilhomme (Bernart de Panassac), deux changeurs (Berenguier de Saint-Plaucat et Peire de Mejanaserra), deux commerçants (Guilhem de Gontaut et Peire Camo), un notaire de la viguerie (Bernart Ot) et un bourgeois sans désignation de profession (Guilhem de Lobra)⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Voir Jeanroy, *op. cit.*, t. I, p. 283-290.

⁽²⁾ C'est dans cette région qu'ont été exécutés, aux environs de l'an 1300, les deux manuscrits qui sont les principales sources de l'histoire littéraire du Midi : le ms. C, qui contient environ 1200 pièces lyriques, et le ms. R, presque aussi riche en ce genre et renfermant de plus une soixantaine de morceaux didactiques ou narratifs qui sont presque tous des *unica*. Un recueil analogue, exécuté en Provence au début du XIV^e siècle et consacré à la seule poésie du Sud-Est, nous a conservé à peu près tout ce que nous en connaissons à cette époque (environ 200 pièces) : c'est le célèbre chansonnier Giraud, qui a été magistralement étudié par P. Meyer dans ses *Derniers troubadours de la Provence* (1871; extrait de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXX et

XXXI); ce travail a été remis à jour, à la fois complété et abrégé, par l'auteur lui-même, dans un article publié dans l'un de nos précédents volumes (t. XXX, p. 57-78).

⁽³⁾ Dans les cours du Nord, le métier subsista, mais en se transformant. Certains ménestrels (car ce titre se substitua à celui, fort décrié, de jongleur) se bornent à cultiver leurs talents musicaux et réussissent à faire à la musique une place d'honneur parmi les divertissements princiers; d'autres, répudiant le rôle d'amuseurs publics, essaient de se hausser, au prix d'efforts parfois comiques, jusqu'à ceux de moraliste, de conseiller et presque de directeur de conscience. Voir l'article de Ch.-V. Langlois sur Jean de Condé, *Hist. litt.*, t. XXXV, p. 421-454.

⁽⁴⁾ Voir *Las Leys d'Amors*, éd. Anglade, 1919-1920, t. I.

Parmi les sept rimeurs dont les œuvres ou l'existence nous ont été révélées par les deux manuscrits toulousains dont il va être question, et dont la profession nous est connue, nous trouvons trois gentilshommes (Guilhem Alaman, Arnaut Alaman et Bernart de Panassac), un homme de loi (Arnaut Vidal)⁽¹⁾, un prêtre séculier (Raimon d'Alairac), un moine (Raimon de Cornet) et un artisan (Peire Duran de Linoux)⁽²⁾.

Parmi les onze poètes ayant eu des relations avec Toulouse dont le manuscrit de Barcelone nous a transmis les noms, il n'y en a que six (en dehors de Raimon de Cornet et de Bernart de Panassac) dont la condition nous soit connue : l'un d'eux est chanoine (Bertran de Sant Roscha), les cinq autres sont gentilshommes (Joan de Castelnou, Raimon At de Montaut, Gaston de Foix, Bertran del Falgar et Thomas Periz de Fozes)⁽³⁾.

La médiocrité de culture ou le défaut de loisirs que supposent ces professions expliquent, et au delà, les imperfections de tout genre qui nous frapperont dans les œuvres que nous allons étudier.

Nous devons d'abord faire connaître au lecteur les manuscrits dans lesquels ces œuvres nous ont été conservées.

LES MANUSCRITS.

Ces manuscrits sont au nombre de quatre; le dernier est, comme on le verra, d'une importance tout à fait secondaire.

Les deux premiers sont aujourd'hui conservés à Toulouse, dans les archives de l'Académie des Jeux Floraux; ils sont réunis sous la même reliure, exécutée vers le milieu du XIX^e siècle; ce volume porte un numéro purement arbitraire, 500.010, et au dos le titre : *Registre de Cornet*.

Leur histoire jusqu'au milieu du XVIII^e siècle nous reste incon-

⁽¹⁾ Il est qualifié de *maestre* (*Las Leys d'Amors*, t. I, p. 14) et son roman de *Guillem de la Barre* atteste une connaissance du droit assez approfondie (*Hist. littéraire*, t. XXXV, p. 514).

⁽²⁾ Bernart de Panassac, Arnaut Vidal et Raimon de Cornet nous sont connus aussi par d'autres sources; voir les notices qui leur ont été consacrées au t. XXXV, p. 504, et ci-des-

sous, p. 31-76. — Le « vers » attribué ici à Peire Duran se lit aussi dans le registre de Galhac, où il est attribué à Peire « de Monlasur » (*sic*), auquel il aurait valu la violette en 1373; voir *Joies du Gai Savoir*, éd. Jeanroy, 1914 (*Bibliothèque méridionale*, 1^{re} série, t. XVI), p. 29.

⁽³⁾ Voir les notices qui leur sont consacrées ci-dessous, p. 85 et 114.

nue. Ils étaient alors, on ne sait à quel titre, entre les mains de Guillaume de Ponsan, « ancien trésorier de France », mainteneur depuis 1733, qui préparait dès lors une histoire de l'Académie, et qui ne paraît pas les avoir utilisés, en dépit de l'intérêt qu'ils présentaient pour son sujet⁽¹⁾. Il les communiqua du moins à dom Vaissète, qui y lut le sirventès d'Arnaut Vidal, dont il utilisa la rubrique pour maintenir, contre Caseneuve, la date traditionnelle du premier concours⁽²⁾.

Ce qui se passe ensuite est aisé à deviner : à la mort de Ponsan (1774), les documents et notes qu'il avait accumulés au cours de quarante années furent remis à M. de Montégut pour être utilisés ; mais celui-ci mourut à son tour sans avoir rien publié⁽³⁾. C'est sans doute dans ce lot de papiers que nos manuscrits furent retrouvés par l'infatigable fureteur qu'était l'abbé Magi, alors secrétaire perpétuel de l'Académie⁽⁴⁾, qui, ayant sans doute des raisons de penser qu'ils provenaient des archives de la Compagnie, les y fit rentrer en 1790.

Ils ne furent sérieusement étudiés qu'un demi-siècle plus tard, par l'érudit toulousain Jean-Baptiste Noulet⁽⁵⁾ qui, après en avoir tiré la matière de nombreux articles⁽⁶⁾, en donna, en 1888, en collaboration avec Camille Chabaneau, une édition intégrale, digne des plus grands éloges⁽⁷⁾. Mais la notice qu'en ont donnée les éditeurs,

⁽¹⁾ Voir ce qui est dit ci-dessous (p. 35) des rapports entre Raimon de Cornet et le Consistoire.

⁽²⁾ Les termes employés par dom Vaissète sont assez énigmatiques. « Cette reflexion [de Caseneuve], écrit-il (*Hist. de Languedoc*, t. IV, 1742, p. 197; éd. Privat, t. IX, p. 429), est contredite par le poème même qui remporta alors le prix, dont un académicien [en note : M. de Ponsan] des plus zélés a recouvré une copie, écrite dans le temps, qu'il nous a communiquée. » Il n'y a aucun doute qu'il s'agisse ici de notre ms. A, le seul où ait été conservé le sirventès en question. — Le volume publié en 1764 par M. de Ponsan n'est pas, en dépit de son titre : *Histoire de l'Académie des Jeux Floraux*, 1^{re} partie, etc. (Toulouse, de l'imprimerie de la veuve Bernard Pujo, grand in-12), une histoire suivie de l'Académie, mais une série d'articles (avec paginations séparées), dont

le premier seul traite des origines de l'Académie ; les autres sont surtout relatifs à l'histoire de Clémence Isaure, dont Ponsan était un partisan passionné.

⁽³⁾ Poitevin-Peitavi, *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux Floraux*, t. I (seul paru), 1815, p. 7 ; Montégut fut guillotiné à Paris le 20 avril 1794.

⁽⁴⁾ C'est lui qui avait retrouvé à Paris et offert à l'Académie le précieux recueil de pièces couronnées connu sous le nom de « Livre rouge ».

⁽⁵⁾ Noulet était alors professeur de botanique à l'École de médecine de Toulouse ; il mourut dans cette ville en 1890.

⁽⁶⁾ Ces articles, parus de 1852 à 1860, ont été énumérés dans l'introduction à l'édition citée ci-dessous.

⁽⁷⁾ *Deux manuscrits provençaux du XIV^e siècle*, publiés en entier pour la première fois par le

dans leur Introduction, est, sur certains points, incomplète et inexacte⁽¹⁾.

« Chacun d'eux, écrivent les éditeurs (p. vi) se compose d'un seul cahier. Lorsqu'ils furent remis à l'un de nous (c'est-à-dire Noulet), vers 1847, par M. Gatién-Arnoult⁽²⁾, ils étaient pliés l'un dans l'autre, de façon à ne former qu'un seul cahier et on les considérait par suite comme ne formant qu'un seul manuscrit. Ils ont été séparés depuis d'après nos indications⁽³⁾. . . Chacun des deux manuscrits est écrit d'une seule et même main. Ces deux écritures sont différentes, mais de la même époque (xiv^e siècle). Celui des deux manuscrits qui renfermait l'autre, et que nous appellerons le premier (A), est d'un papier fort épais, mais mal collé et manquant de solidité. Ce manuscrit n'a ni miniatures ni lettres ornées, mais de grossiers ornements calligraphiques entourent les titres de chacune des pièces qui le composent. On y remarque aussi quelques dessins informes, à la plume également, que le copiste a jetés çà et là dans les marges. »

Cette description, qui néglige des faits importants, ne donne pas une idée exacte de l'état de ce manuscrit, lamentablement mutilé et détérioré. Les deux premiers feuillets ne manquent pas, comme le disent plus bas les éditeurs, mais il n'en reste que des fragments de forme irrégulière, ne dépassant pas 14 cm. sur 10, alors que

Docteur J.-B. Noulet et Camille Chabanneau, 1888, petit in-8° de lvi-257 pages (*Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes, treizième publication*). — Le D^r Noulet avait publié seul le célèbre « Registre de Galhac » (*Las Joyas del Gai Saber*. . . , Toulouse, grand in-8° de xvi-303 pages; le volume est sans date, mais l'Introduction est datée du 1^{er} septembre 1849). Sur cette publication, voir page 11, note 1, de l'édition du même recueil citée ci-dessus, p. 3, n. 2.

⁽¹⁾ Dans un nouvel examen des deux manuscrits j'ai été grandement aidé par M. François Galabert, archiviste municipal de Toulouse, qui a bien voulu me prêter le secours d'une vue meilleure que la mienne et de sa haute compétence paléographique.

⁽²⁾ Gatién-Arnoult (Adolphe-Félix), né à Vendôme en 1800, mort à Mont-de-Marsan en 1886 était alors professeur de philosophie

à la Faculté des Lettres de Toulouse et maintenant des Jeux Floraux. Il avait été chargé par l'Académie de la publication des manuscrits littéraires de celle-ci et il avait imprimé la rédaction la plus longue des *Leys d'Amors* (1841-1843, 3 vol. grand in-8°); cette publication inaugurait une série intitulée *Monumens de la littérature romane*, où parut aussi l'édition des *Joyas* mentionnée ci-dessus. Il n'y a aucun doute que cette série dût comprendre aussi l'édition de nos deux manuscrits; mais Gatién-Arnoult fut de plus en plus absorbé par son active participation à la vie politique (il devint maire de Toulouse et, en 1849, représentant du peuple). C'est alors qu'il se déchargea du soin de ces publications sur un savant qui était au reste infiniment mieux préparé que lui à cette tâche.

⁽³⁾ Ils ont été réunis depuis sous une solide reliure verte, après avoir été très soigneusement restaurés.

les feuillets complets en mesurent 29,5 sur 20. Le recto du premier est aisément lisible : j'y ai déchiffré sans peine la presque totalité des couplets II et III du sirventès, consacré à l'apologie de la poésie, que Raimon de Cornet ajouta à son *Doctrinal de trobar* et qui n'était connu que par le manuscrit (unique) de cet ouvrage (voir ci-dessous, p. 41). C'était là une introduction toute naturelle à un recueil des œuvres de cet auteur. Le verso de ce feuillet, ainsi que le recto et le verso du suivant, sont recouverts de taches (d'encre ou d'humidité) qui ont effacé toute trace d'écriture. Les suivants, de 3 à 10, ont été déchirés dans le sens de la longueur, de sorte qu'ils ont perdu complètement l'une de leurs deux colonnes. Les feuillets suivants ne comportent par page qu'une colonne, qui est restée à peu près intacte⁽¹⁾. On a restitué la dimension normale des feuillets mutilés en collant sur les bords du papier blanc. Cette opération, quoique exécutée fort adroitement, a fait disparaître quelques lettres ou même quelques vers⁽²⁾. Une pagination moderne, à l'encre, en chiffres arabes de 1 à 47, postérieure à la réfection, ne tient pas compte des feuillets manquants, mais une ancienne foliotation, à l'encre, en chiffres romains, encore visible aux folios 4-6, 8, 10-14, 20 et presque partout à partir de 26, permet de se rendre compte, à peu près sûrement, du nombre de ceux-ci : il n'est pas certain qu'il en manque un, comme l'admettent les éditeurs, entre 4 et 5⁽³⁾; la perte de l'ancien folio 28 est certaine, puisque l'ancienne foliotation passe de 27 à 29; de même, celle de l'ancien folio 48; peut-être plusieurs autres manquent-ils, car il n'est pas assuré que le folio 48 fût le dernier du manuscrit. Il manque donc au moins une pièce

⁽¹⁾ Il manque toutefois aux pages 22, 24, 26 (versos des f. 11, 12, 13) le début de tous les vers; aux pages 28, 30, 32, 34, 36, 38 (versos des f. 14 et suiv.) le début de quelques vers.

⁽²⁾ La copie du manuscrit, due certainement à Noulet, a dû être faite, ainsi que la description, avant cette réfection; on trouve, en effet, dans l'édition (notamment p. 5, v. 114-115) quelques vers ou syllabes qui ne sont plus lisibles dans le manuscrit. Cette hypothèse explique que la description néglige le f. 1 qui avait dû être d'abord écarté comme inutilisable. Elle explique aussi une erreur dans la numé-

rotation des feuillets (incomplètement rectifiée aux « Additions et corrections », p. 241, note à la p. 1) : l'auteur de la description a compté le feuillet de garde, qui ne l'a pas été par celui de la pagination, ce qui fait que sa numérotation est en avance d'un chiffre jusqu'au f. 20, où l'ancienne foliotation était visible. Un lapsus singulier a fait compter deux fois (p. 16 et 18) le f. 9.

⁽³⁾ La lacune des couplets XXXI dans la *versu* de Raimon de Cornet (éd., p. 5 et suiv.) s'explique tout aussi bien par l'état incomplet de l'archétype; au reste un seul feuillet n'eût pas suffi à contenir ces 155 vers.

entre XXIX et XXX, la fin de la dernière (LVII) et peut-être plusieurs autres ⁽¹⁾.

Le second manuscrit (*B*), de même format et sans doute de même origine que le précédent, a encore plus souffert : il a jadis compté au moins 44 feuillets, peut-être 48 ; il n'en reste que 17, dont quelques-uns très mutilés. D'une ancienne foliotation, à l'encre, en chiffres romains ⁽²⁾, il reste assez pour nous permettre de constater qu'il manque au début 24 feuillets, trois entre 27 et 31 (entre les n^{os} II et III de l'édition) et au moins un entre 41 et 42 (éd., p. 129). Une pagination moderne, au crayon, qui rejoint ce manuscrit au précédent, va de 91 à 125, mais le chiffre 99 ayant été omis par erreur, la page 98, qui est un recto, est suivie de la page 100, qui est un verso, et, à partir de là, ce sont les chiffres pairs qui correspondent aux versos.

Les mutilations de détail affectent surtout les pages 101, 103, 105-107, 109-111, 117, 119 ; l'aspect même de l'édition permet de s'en rendre un compte assez exact. Quelques précisions supplémentaires sur l'étendue des lacunes seront fournies ci-dessous.

Ces deux manuscrits, sur papier vulgaire et d'une ornementation dérisoire, ne sont rien moins que des objets de luxe. Les amateurs qui les firent exécuter ne pouvaient sans doute y consacrer qu'une somme assez modique ; et ceci confirme ce qui a été dit ci-dessus au sujet des milieux où s'était perpétué, au xiv^e siècle, le goût de la poésie des troubadours. Cette chétive apparence explique aussi le peu de prix qu'y attachèrent leurs anciens possesseurs et tous les accidents dont ils furent victimes.

Ces amateurs n'ont pas fait preuve, dans leur choix, d'un large éclectisme : c'est peut-être, au reste, malgré eux que leur horizon littéraire était si étroitement borné : le fait est qu'il ne dépasse pas le Bordelais, l'Albigeois, le Rouergue, le Haut-Languedoc.

Le manuscrit *A* se divise en trois parties : la première comprend

⁽¹⁾ Il est parfois difficile d'évaluer, d'après l'édition, l'étendue des lacunes ; des indications sur ce point, aussi précises que possible, seront données à propos de chaque pièce.

⁽²⁾ Les pages ayant été rognées, plusieurs jambages de chiffres ont disparu : les feuillets 40-44, mutilés à l'angle supérieur, ont perdu toute trace de foliotation.

uniquement des pièces (ou fragments) de Raimon de Cornet, au nombre de trente-six, dans un ordre qui est loin d'être arbitraire⁽¹⁾. Puis, le collecteur, ayant sans doute transcrit tout ce qu'il en possédait, insère (éd., n^{os} XXXVII-XL) quatre pièces d'autres auteurs (Arnaut Vidal, Raimon d'Alayrac, le père de Raimon de Cornet et Peire Duran); enfin, ayant évidemment mis la main sur un nouveau lot de pièces de son auteur préféré, il les incorpore à son recueil, mais, cette fois, sans ordre et en y mêlant celles d'un ami de Cornet, Pey de Ladils.

Le collecteur du manuscrit *B* paraît avoir été, lui aussi, un admirateur de Raimon de Cornet⁽²⁾; son recueil peut être considéré comme un complément du premier, ou, pour mieux dire, de la troisième partie de celui-ci. « Il contient seulement en effet des pièces de Raimon de Cornet et de Pey de Ladils, car ce dernier se nomme comme l'auteur de la cinquième et il n'y a pas de doute que la 2^e, la 3^e, la 4^e et la 6^e, bien qu'anonymes, ne soient, comme la première, dont l'auteur se nomme lui-même à la fin, de Raimon de Cornet⁽³⁾. »

Le manuscrit de Barcelone (*S^e*), bien que signalé depuis plus d'un demi-siècle⁽⁴⁾, n'est utilisable que depuis 1910, date à laquelle il est entré, grâce à la générosité de dix amis des lettres catalanes⁽⁵⁾, à la Biblioteca de Catalunya : il y porte le n^o 146. Son premier possesseur connu, en effet, don Pablo Gil y Gil, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres de Saragosse⁽⁶⁾, persuadé qu'il perdrait un peu de sa valeur vénale chaque fois qu'un fragment en serait publié, le cachait jalousement à tous les regards. Il pensa faire une faveur insigne à M. Amédée Pagès, en 1889, en l'autorisant à relever tous

⁽¹⁾ Les genres, si l'on néglige quelques morceaux insignifiants, se présentent dans cet ordre : sirventès, épîtres, chansons, « vers », tençons ou « partimens ». Ce n'est pas, on le voit, l'ordre traditionnellement adopté dans les grands recueils du xiii^e siècle.

⁽²⁾ Il me paraît probable que les 24 premiers feuillets contenaient, eux aussi, des œuvres de Cornet, dont nous n'avons guère dans la suite que des pièces de moindre importance. Quant aux feuillets 28-30, qui s'intercalaient entre des œuvres de cet auteur, ils lui étaient sans doute, eux aussi, consacrés.

⁽³⁾ *Deux mss. prov.*, p. viii. Des preuves péremptoires de ces attributions ont été fournies par les éditeurs (*loc. cit.*, n. 2); cf. ci-dessous, p. 45 ss.

⁽⁴⁾ Par Milà y Fontanals, dans une note que publia, en 1876, la *Revue des langues romanes*, t. X, p. 225.

⁽⁵⁾ Sur les circonstances de cette acquisition, voir J. Massó Torrents, dans les *Annales du Midi*, t. XXVI, 1914, p. 449.

⁽⁶⁾ C'est au nom de cette ville qu'est emprunté le sigle *S^e*, par lequel il est communément désigné.

les *incipit*, ce qui permit au savant catalaniste d'en publier une notice qui, pour incomplète qu'elle fût, ne suffisait pas moins à en révéler le très grand intérêt⁽¹⁾. Deux autres descriptions, avec tables, en ont été publiées depuis, l'une par M. J. Massó Torrents⁽²⁾, l'autre, d'une précision et d'une exactitude qui ne laissent rien à désirer, par M. F. A. Ugolini⁽³⁾.

Par ses caractères extérieurs, ce manuscrit diffère profondément de ceux de Toulouse. Il avait été conçu comme un volume de luxe, et c'est ce qu'il est en effet dans sa première partie. Ses 128 feuillets sont d'un parchemin de choix (de 31 cm., 5 × 23,2) et les premiers cahiers sont abondamment ornementés ; « les lettres initiales des poésies sont dessinées et coloriées avec une certaine richesse... ; l'ornementation est généralement d'un caractère floral, avec des arabesques dont les volutes finissent en têtes d'animaux fantastiques... »⁽⁴⁾. Les initiales de strophes sont précédées d'un pied de mouche colorié alternativement en rouge et en bleu, et ornées elles-mêmes d'un léger trait rouge. Ce mode d'ornementation se rapproche beaucoup en somme de celui qui était employé quelque peu auparavant pour les manuscrits destinés aux bibliothèques princières de l'Italie du Nord.

Aux f^{os} 49 v^o et 50 r^o, deux grandes miniatures, d'un caractère tout différent, tranchent sur les autres par le fini du dessin et la vivacité du coloris. Puis cette ornementation, à partir de la page 76, devient de plus en plus maigre ; dans la dernière partie les initiales n'ont même pas été exécutées. En tête de chaque composition sont écrits, en rouge, le nom de l'auteur et parfois le titre de la pièce.

Le manuscrit est écrit tout entier de la même main⁽⁵⁾, qui est sûrement catalane et du xiv^e siècle ; sa graphie est remarquablement cohérente et abonde en catalanismes. Il a perdu, au début, douze

⁽¹⁾ *Annales du Midi*, t. II, 1890, p. 514-33. Sur les rares morceaux qui en furent publiés avant son entrée à la Biblioteca de Catalunya, voir le mémoire de M. F. A. Ugolini, cité ci-dessous, p. 514, n. 1-4.

⁽²⁾ *Bibliografia dels antics poetes catalans*, extrait de l'*Anuari de l'Institut d'Estadís catalans*, 1913-1914, p. 30-48.

⁽³⁾ *Il canzoniere inedito di Cerveri di Girona*,

dans les *Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1936, *Memorie*, série VI, vol. V, p. 510-683 (tirage à part paginé 1-173). C'est cette description que je me borne à résumer ici.

⁽⁴⁾ Ugolini, *op. cit.*, p. 537.

⁽⁵⁾ Exception faite pour la dernière pièce (n^o 285) attribuée à Bertran del Falgar, qui est une addition sensiblement postérieure (du xv^e siècle, selon M. Ugolini).

feuillet, comme en fait foi une foliotation ancienne, en chiffres romains, partiellement conservée⁽¹⁾ et qui assigne au folio 1 actuel le chiffre XIII; un autre a disparu entre 104 et 105, ce qui nous a privés au moins d'une pièce de Raimon de Cornet; un ou deux autres enfin entre 123 et 124, ce qui nous a privés au moins d'une pièce de Thomas Periz de Fozes et du début d'une pièce de Guilhem de Berguedan.

Si, par son aspect extérieur, ce manuscrit est très éloigné de ceux de Toulouse, il s'apparente nettement à eux par sa composition. L'amateur qui en a recueilli les matériaux était, comme les collecteurs toulousains, dominé par des préoccupations régionales, mais nullement exclusives. Il a consacré la première partie de son recueil (p. 1-68) au plus brillant et fécond troubadour catalan de l'époque précédente, Cerveri de Girone, dont il a inséré 104 pièces⁽²⁾, peut-être d'après le manuscrit original du poète⁽³⁾. C'est aussi à la production régionale qu'est consacrée la troisième partie (p. 193-245). Si les auteurs d'origine sûrement transpyrénéenne n'y sont au nombre que de trois, Johan Blanch, Thomas Periz de Fozes et Guilhem de Berguedan, de nombreuses pièces témoignent de relations étroites entre les auteurs et les seigneurs catalans ou aragonais de cette époque.

Cette section comprend des œuvres très diverses : onze pièces du solennel Joan de Castelnou, qui sont toutes des *unica*⁽⁴⁾, sont suivies de dix-huit du fantaisiste Raimon de Cornet, qui toutes, à l'exception d'une seule (VII), se lisent dans l'un des manuscrits de Toulouse⁽⁵⁾. Vient enfin une série de dix-sept pièces, appartenant à onze auteurs et dont aucune ne se rencontre ailleurs. Il n'est pas nécessaire de l'examiner longuement pour se rendre compte des motifs qui ont déter-

⁽¹⁾ Elle s'arrête au f. 62 actuel (p. 124); les feuillets 3 à 44 portent en haut des traces de brûlure qui l'ont détruite ou rendue en partie illisible.

⁽²⁾ Il n'y a aucun doute que les douze feuillets perdus lui étaient également consacrés; il y avait là plus que la place nécessaire pour les neuf pièces qui manquent ici et qui nous ont été conservées uniquement par les manuscrits *CR* (éd. par Milà y Fontanals, *Trovadores en España*, 2^e éd., p. 387-407).

⁽³⁾ Pour la justification de cette opinion, voir Ugolini, *op. cit.*, p. 546.

⁽⁴⁾ Elles ont été publiées par J. Massó Torrents dans les *Annales du Midi*, t. XXVI, 1914, p. 449-474. Le manuscrit lui en attribue douze, mais le n° III, qui se trouve aussi dans l'un des manuscrits de Toulouse, est de Pey de Ladils.

⁽⁵⁾ Le manuscrit lui en attribue dix-neuf, mais l'une (XV) est de Peire Cardenal. Elles ont été publiées, d'après notre manuscrit, par J. Massó Torrents dans les *Annales du Midi*, t. XXVII (1915), p. 5-36.

miné ce choix : douze ont été couronnées par le Consistoire toulousain, et la plupart des autres appartiennent aux auteurs de ces pièces⁽¹⁾. Nous sommes donc dans un milieu qui se tient en contact avec l'institution nouvelle. Ce sont là en somme les annales fragmentaires des concours pendant une période de quinze à vingt ans ; il est regrettable que le collecteur n'ait pas eu l'idée (ou peut-être les moyens) de dater les pièces qu'il insérait.

Mais ces deux séries, de caractère régional, sont séparées par une autre, de beaucoup la plus abondante (p. 69-192), qui est une anthologie, avec biographies et *razos*, de la poésie provençale classique. Le choix des auteurs (tous antérieurs à 1230 environ) est fort heureux, mais le nombre de leurs œuvres est bien faible. Si nous avons huit pièces d'Arnaut Daniel et sept de Pons de Capdeuil nous n'en avons que quatre de Guilhem de Saint-Leidier, trois de Bernard de Ventadour, une seule de Jaufré Rudel et de Bertran de Born. Raimbaut de Vaqueiras, qui a joui d'une vogue extraordinaire en Catalogne⁽²⁾, est plus favorisé avec vingt-deux pièces ; mais la part du lion est faite à Giraut de Borneil, dont l'œuvre poétique presque entière (soixante-douze pièces) figure ici.

La place assignée à cette anthologie et sa composition ont également de quoi surprendre : il semble que le collecteur n'ait eu accès à ses sources que pendant un court laps de temps et qu'il les ait utilisées, pour certains auteurs, en des proportions moindres qu'il ne l'eût souhaité.

Pour la date de ces trois manuscrits, la paléographie ne fournit que des indices assez vagues : mais il est possible, grâce à d'autres moyens, de fixer au moins le *terminus a quo* de leur exécution : le manuscrit *A* de Toulouse contient une pièce (LVI) de 1340, le manuscrit *B* une (VI) de 1336. Quant à celui de Barcelone, il contient une pièce de Joan de Castelnou (XII) qui ne peut être antérieure à 1339⁽³⁾. Il convient donc de dater ces manuscrits, à quelques années près, des environs de 1350-1360.

⁽¹⁾ L'exception concerne les deux pièces de Thomas Periz de Fozes (n° III et IV) ; l'attribution à cet auteur de la première, anonyme dans le ms., est assurée par le « senhal » *Na Resplendens* ; voir ci-dessous, p. 111-112.

⁽²⁾ Voir J. Massó Torrents, *Riambau de Vaqueiras en els cançoners catalans*, dans *l'Anuari de l'Institut d'Estudis catalans*, t. I, 1907, p. 414-62.

⁽³⁾ Sur cette date, voir ci-dessous, p. 90.

Le manuscrit dit de Ripoll⁽¹⁾, conservé lui aussi à Barcelone (Archives de la Couronne d'Aragon, fonds de Ripoll, n^o 129), a été l'objet de la part de M. Jordi Rubió i Balaguer, d'une description⁽²⁾ suivie de remarques et d'une édition diplomatique des textes y contenus⁽³⁾.

Le volume est composé presque tout entier d'œuvres ou fragments en latin; la seule partie qui nous intéresse est un cahier de papier (de 22 cm., 5 × 15,5), composé de douze feuillets écrits au début du XIV^e siècle et folioté, d'une main moderne, de 19 à 30. Le nombre des feuillets manquants est impossible à évaluer, la numérotation étant continue et les chiffres 1-18 se rapportant à l'opuscule qui précède. Les huit premiers feuillets sont occupés par une rédaction, incomplète du début⁽⁴⁾, des *Regles de trobar* de Jaufré de Foxá (f. 19-25 r^o) et deux petits traités, l'un, sans titre, sur les genres poétiques (f. 25 v^o), l'autre (f. 26 r^o) sur les diverses sortes de rimes. Les derniers feuillets (27 r^o-30 v^o)⁽⁵⁾ sont consacrés à dix-huit compositions poétiques⁽⁶⁾, dont deux seulement (XI et XVIII) portent des noms d'auteurs. — Une table complète de cette anthologie rendra plus clair le commentaire dont elle sera, ci-dessous, l'objet :

I. (F. 27.) *Dancia* :

Amorosa mayhorquina.

II. *Reprobatur dupliciter; prius sic* :

En frayre, en la divina.

Secunda reprobatio :

Raysó tot xant jen afina.

III. *Responsio sive defensio ad utrumque*:

Bels ayms, qui be'n divina.

IV. (F. 27 v^o.) . . . *hec due cuble : responsio et invasio* :

Ayman suy bel joy e l'alba.

V. *Responsio ad istos versus* :

Axi con cel qui be's xalba.

⁽¹⁾ Signalé pour la première fois par R. Beer, *Die Handschriften des Klosters Santa Maria de Ripoll*, 1908.

⁽²⁾ *Del manuscrit 129 de Ripoll del segle XIV*, dans *Revista de bibliografia catalana*, t. V (1911), p. 285-378. Le manuscrit m'est resté inaccessible et je dois me borner à résumer cette description. — Deux autres descriptions, plus sommaires en ont été données par J. Massó Torrents, *Bibliografia*, p. 206-8, et *Repertori*, t. I, p. 27.

⁽³⁾ Des textes poétiques, M. Rubió a donné en outre une édition critique (p. 347-378),

assez peu différente de la précédente et qui laisse subsister bien des difficultés.

⁽⁴⁾ Il ne manque que le prologue et la citation d'Aimeric de Pegulhan; voir le texte complet dans *Romania*, t. IX, 1880, p. 504.

⁽⁵⁾ La dernière pièce paraît incomplète; le manuscrit semble donc mutilé de la fin. La rubrique finale du n^o VIII (voir la table ci-dessous) renvoie à un f. 5, qui faisait sans doute partie de cette suite.

⁽⁶⁾ L'éditeur en compte dix-neuf, mais les n^{os} XVI et XVIII sont deux versions du même texte.

- VI. *Dancia retronzada* :
No · m pux d'aymar vos estrayre.
- VII. (F. 28.) *Alia dancia retronzada* :
Ffïs vos suy ayman.
- VIII. *Dancia* :
Dompna, de mi merce · us pre-
nya⁽¹⁾.
- IX. (F. 28 v^o.) *Dancia* :
[Gen]til dompna sens erguyt.
- X. *Dancia virginis gloriose* :
Xi com la flor ben olen.
- XI. *Dancia Petri Alamayn* :
Ay, senyer, saludar m'ets.
- XII. (F. 29.)
Guays e jausents xanti per fin'
amor.
- XIII. *Cancio aiektivata* :
Le guay dolç cors a quy s'es
junct.
- XIV. (F. 29 v^o.)
N' Archipreste, si Deus bon'
aventura.
- XV. *Responsio ad predictam* :
Los fylls Nohe les terres per
mesura.
- XVI.
Li fayt Dieu son escur.
- XVII.
Mi dons que · us aym ses basuia.
- XVIII. *Capellani de Bolquera. Cancio
aiektivata.*
(F. 30 v^o.)⁽²⁾ Li fayt Dieu son
escur.
- XIX.
Lassa, mays m'agra valgut.

I. LA POÉSIE PROVENÇALE EN CATALOGNE⁽³⁾.

Les rares poésies provençales qui jalonent le premier quart du XIV^e siècle sont dues, à une exception près, à des auteurs catalans⁽⁴⁾. Elles ont au reste été écrites dans des circonstances et des milieux

⁽¹⁾ Le texte de cette pièce est suivi de la rubrique : *Responsiva istius dancie, que attribuitar a·N Dalmau de Castelnou, est in quinto folio et incipit Senyer, valor no m'ensenyà.*

⁽²⁾ L'éditeur a omis d'indiquer où commence le f. 30 r^o.

⁽³⁾ Ce sujet a été traité, avec d'abondantes citations de textes, par J. Massó Torrents, *Re-*

pertori de l'antiga literatura catalana, t. I, 1932, ch. iv, p. 291-308.

⁽⁴⁾ Il ne semble pas qu'aucune des pièces du manuscrit Giraud, longuement étudié dans l'un de nos précédents volumes (t. XXXII, p. 57-78), pièces réfractaires, en général, à toute datation précise, soit postérieure à l'an 1300 Cf. ci-dessus, p. 2, n. 2.

très divers. Les unes émanent de très hauts personnages et traduisent les plus graves pensées; les autres ne paraissent être que des divertissements de lettrés, où, comme on le verra, la prétention le dispute à l'insignifiance.

Le goût de la poésie était traditionnel chez les princes, au reste de souche provençale, qui à leur titre de comtes de Barcelone joignirent, en 1162, celui de rois d'Aragon. Alfonse II, le plus ancien des troubadours catalans, ne se contenta point d'échanger des couplets avec Giraut de Bornel⁽¹⁾; il avait composé des poésies, que raillait son impitoyable ennemi Bertran de Born⁽²⁾. Son neveu, Raimon-Bérenger V de Provence, tournait agréablement des vers de circonstance et se plaisait à ce jeu⁽³⁾. Mais à la fin du siècle, sous la plume de deux autres membres de la même famille, la poésie prend un autre aspect et rend un son bien différent.

C'est avec une noble fierté que Pierre III, menacé d'une brutale agression, affirme sa confiance en son bon droit, en la fidélité de ses vassaux; c'est avec une joyeuse crânerie qu'il déclare accepter la lutte⁽⁴⁾. C'est avec la même décision, mais sans aucune illusion sur les sentiments de son frère aîné que s'exprime Frédéric III, au moment où il se met à la tête de la noblesse sicilienne décidée à secouer le joug des princes angevins de Naples (1296)⁽⁵⁾.

Ces deux poésies, d'une gravité de ton inaccoutumée, ne sont pas des manifestations isolées, mais des anneaux dans une chaîne qui en a certainement perdu beaucoup.

Depuis un siècle, en effet, c'était le provençal qui était utilisé, d'un bout à l'autre de l'Italie, pour la polémique et la propagande politiques : c'était dans la langue de Bertran de Born et de Guilhem Figuera que s'échangeaient reproches et invectives, exhortations et

⁽¹⁾ A. Kolsen, *Samtliche Lieder des Troubadors Giraut de Bornelh*, t. I, p. 378.

⁽²⁾ Ed. Thomas, n° XV, coupl. vi.

⁽³⁾ Voir A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. I, p. 174.

⁽⁴⁾ A. Jeanroy, *Les coblas provençales relatives à la croisade aragonaise de 1285*, dans *Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal*, 1925, t. III, p. 77-88. Ces couplets ont été mentionnés

dans un de nos précédents volumes (t. XX, p. 529).

⁽⁵⁾ *Ges per guerra no'm chal aver consir*, éd. de Bartholomais, *Poesie provenzali storiche...*, t. II, p. 298; cf. les corrections de A. Jeanroy à ce texte (*Mélanges offerts à Henri Hauvette*, 1934, p. 46). — Jacme, son frère aîné, venait d'épouser la fille de Charles d'Anjou et s'était engagé à restituer la Sicile à son beau-père.

adjurations⁽¹⁾. La connaissance de cette langue était donc indispensable à quiconque voulait prendre part à ces luttes, qui, pour ceux qui y réussissaient, n'étaient pas sans profit. Or cette connaissance tendait à s'obscurcir dans ces milieux si étrangement composites qui formaient l'entourage des concurrents en présence. On se préoccupa donc de bonne heure de remédier à l'ignorance des formes et des règles de cette sorte de « koiné » qui tendait à tomber au rang de langue morte.

C'est précisément en Italie que fut écrit, dès la première moitié du XIII^e siècle, par un certain Uc Faidit, un des plus anciens et des meilleurs de ces traités, avec cette intention très nettement exprimée (*ad dandam doctrinam vulgaris provincialis*)⁽²⁾ : son titre de *Donatus provincialis* était parfaitement significatif. Nous ignorons tout, malheureusement, des circonstances où il vit le jour, de la carrière et des sentiments politiques des deux seigneurs italiens à qui il était dédié, ainsi que des motifs qui les avaient induits à accepter ou suggérer cette dédicace⁽³⁾.

Nous sommes, au contraire, fort bien renseignés sur les circonstances où furent composées les *Regles de trobar* de Jaufré de Foxá, et elles nous intéressent ici tout particulièrement⁽⁴⁾. L'auteur était un gentilhomme catalan, qui était entré en religion sans renoncer à aucun des avantages du siècle et qui fut, pendant trente ans, comblé de faveurs et de libéralités par les rois et infants d'Aragon⁽⁵⁾. La dernière partie de sa vie se passa en Sicile et c'est là qu'il composa, sur l'ordre exprès du roi Jacme II, c'est-à-dire entre 1286 et 1291, les *Regles de trobar*.

En dépit de ce titre, cet ouvrage est essentiellement, lui aussi, un traité de grammaire, où la métrique n'occupe qu'une place insigni-

⁽¹⁾ On trouvera dans l'article cité ci-dessus (*Mélanges Hauvette*, p. 43-48) une liste des pièces se rapportant à la lutte entre Angevins et Aragonais pour la possession de la Sicile, avec renvois aux plus récentes éditions et études.

⁽²⁾ E. Stengel, *Die beiden ältesten provenzalischen Grammatiken*, 1878, p. 66.

⁽³⁾ Le premier de ces deux personnages, Jacopo de Mora, est mentionné dans des documents historiques (de 1239 à 1246) qui ont

été rassemblés par G. Gröber, dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, t. VIII, 1884, p. 290-293.

⁽⁴⁾ Ce traité a été publié pour la première fois, d'après la copie moderne de Madrid, par P. Meyer, dans *Romania*, t. IX (1880), p. 51-70.

⁽⁵⁾ Son nom apparaît dans des documents de 1267 à 1295, qui ont été recueillis par A. Hurtebise et analysés par Massó Torrents, *Repertori*, t. I, p. 247.

fiante, et dont l'objet est d'enseigner à ceux qui ignorent « la grammaire » *alcuna manera o doctrina [de trobar] en romans*, c'est-à-dire, précise-t-il, dans la langue « de Provence, Venaissin, Auvergne, Limousin et provinces voisines »⁽¹⁾. Il doit une bonne partie de sa science à son compatriote Raimon Vidal de Besalú, auquel il emprunte notamment sa théorie de la déclinaison des noms et adjectifs⁽²⁾. Mais son exposé est plus pénible, plus diffus, et sa « doctrine » moins sûre⁽³⁾. Il n'est au reste pas étonnant que ce moine, qui n'avait guère fréquenté que les cloîtres ou les cours de son pays natal, n'ait eu qu'une médiocre connaissance, soit de la langue littéraire, soit des dialectes qui avaient fourni à celle-ci ses principaux éléments. Il est vraiment regrettable que le roi Jacme n'ait pas fait appel à un grammairien plus qualifié.

Ce prince, si nous en croyons Jaufré, « se plaisait grandement à trouver »⁽⁴⁾. De ses essais poétiques nous ne connaissons qu'un seul, une « danse », qui a été sauvée grâce au pédantesque commentaire où l'enroba son chirurgien et ami, le célèbre Arnaut de Villeneuve⁽⁵⁾. Cette pièce, vraiment curieuse, est à la fois, sous une forme dont la singulière fortune commençait alors à s'affirmer, une prière à la Vierge et une lamentation sur les dangers que court la barque de Pierre, livrée à un nocher maladroit : « Votre nef est en grand péril, à cause de la tempête qui sévit sur ce monde; le nocher n'en a cure et les passagers, plongés dans la nuit, courbent la tête... Votre nef est perdue si par votre aide elle ne trouve île ou port. »

De Lollis a sagement fait en n'essayant pas d'assigner à cette pièce une date précise : la politique nettement anti-aragonaise de tous les pontifes, d'Honorius IV à Clément V (1285-1314), explique suffisamment cette invective. La métaphore était au reste courante à cette époque et nous la retrouvons, exprimée à peu près dans les

⁽¹⁾ Éd. P. Meyer, *loc. cit.*, p. 54.

⁽²⁾ En revanche, c'est à d'autres sources qu'il a emprunté son long chapitre sur les modes; il a également laissé de côté tout ce qui relève de la critique littéraire.

⁽³⁾ D'après lui, l'art. masc. sing. est *le*, le fém. *li*; ce paradigme est inconnu à la langue des troubadours.

⁽⁴⁾ ... *En Jacme, qui en trobar s'adelita granmen* (éd. P. Meyer, *loc. cit.*).

⁽⁵⁾ Cette pièce se lit au f. 235 v° du ms. Vatic. lat. 3824, qui est un recueil des œuvres d'Arnaut (voir Brunel, *Bibliographie...*, n° 323); elle est précédée de la rubrique : *Incipit dancia illustris regis Aragonum cum commento domestici servi ejus*. Ce manuscrit a été terminé à Montpellier, la veille de la Pentecôte 1305. La pièce et le commentaire ont été publiés par C. de Lollis dans la *Revue des langues rom.*, t. XXXI, 1887, p. 289.

mêmes termes, dans la première partie du *Roman de Fauvel*, datée de 1310 :

Tous les jours la [*l'Eglise*] voi si greveir
 Que c'est une trop grant merveille
 Que saint Pere ne s'apareille
 De tost secourre a sa nacele,
 Qui si horriblement chencele,
 Que l'estat de chrestiantei
 En doit tout estre espouentei ⁽¹⁾.

Le manuscrit de la Biblioteca de Catalunya qui porte le n° 7 (ancien Vega-Aguiló) nous a transmis, sous le nom de *la reyna de Mallorca*, une pièce fort curieuse⁽²⁾. C'est la plainte d'une jeune femme regrettant son mari, qui l'a quittée pour aller « là-bas, vers la France » (v. 14), et appelant de tous ses vœux le moment où il sera rendu à ses embrassements :

Que tant me tarda l'abassar
 E'l raysonar
 E tota res;
 E, cant me pes que'us n'etz anats,

E no tornatz,
 E, quant lunyatz vos ez,
 Desesperatz caix viu mon cor,
 Per pauch no mor. . .

Milà y Fontanals a cru pouvoir reconnaître dans cette « reine de Majorque », Constance, petite-fille de Jacme II, l'auteur de la *dança* dont il vient d'être question, et fille d'Alfonse IV d'Aragon, qui épousa à l'âge de douze ans, en 1325, le futur Jacme III de Majorque, qui n'en avait lui-même que dix. Ce prince fit, en 1333, un voyage dans ses possessions du Roussillon et du Languedoc : c'est à ce voyage que se rapporterait, selon Milà, la pièce que je viens d'analyser. Cette hypothèse n'a en soi rien d'in vraisemblable ; elle n'est pas toutefois de nature à entraîner la conviction. Nous ne devons pas oublier,

⁽¹⁾ *Le roman de Fauvel*, éd. Långfors, v. 370-376.

⁽²⁾ Le texte a été publié, d'après ce manuscrit même, par Milà y Fontanals (*Revue des langues rom.*, t. XIII, 1878, p. 66, et *Obras*, t. III, p. 457). Le premier couplet, tenant la place d'une ballade italienne, se lit aussi à la fin de la première journée du *Décameron* catalan de 1429, sous une forme plus correcte. Il a été publié par M. A. Pagès qui a tenté une recon-

struction de la pièce (*Les poésies lyriques de la traduction catalane du Décaméron*, dans *Annales du Midi*, t. XLVI, 1934, p. 201-217). La versification, en effet, en est très déconcertante : il est impossible de ramener à la même forme les deux couplets dont se compose la pièce, et la tornade ne correspond à la fin ni de l'un ni de l'autre. Aussi M. Pagès propose-t-il d'y voir un lai ou descort ; mais le descort n'est jamais terminé par une tornade.

en effet, que la plainte d'une jeune fille sur l'absence ou l'abandon d'un amant ou d'un fiancé est un des thèmes les plus répandus dans la poésie populaire des divers peuples romans et que nous pourrions n'en avoir ici qu'une adaptation, comme il y en a tant d'autres en français, en provençal et en italien⁽¹⁾. L'attribution à la « reine de Majorque » pourrait être du fait d'un scribe, séduit, comme Milà lui-même, par l'analogie des situations⁽²⁾.

Le manuscrit de Ripoll consiste, comme il a été dit plus haut (p. 12), en une anthologie précédée de trois petits traités, l'un de grammaire, les deux autres d'art poétique. Le premier, par Jaufré de Foxá, était alors nouveau et avait dû être importé de Sicile tout récemment. Sa présence dans notre manuscrit nous prouve que des relations littéraires s'étaient établies entre les Catalans de Sicile et leurs compatriotes du continent et que le foyer de poésie provençale qu'était alors l'Italie méridionale projetait au moins quelques étincelles sur le sol de la mère patrie.

Le compilateur du recueil de Ripoll⁽³⁾ se proposait manifestement de fournir à ses lecteurs tous les éléments de « l'art de trouver ». Constatant que le traité de Jaufré était muet sur la versification, il s'était résolu à combler lui-même cette lacune; les rapports qui unissent les deux traités de poétique à l'anthologie sont, en effet, assez étroits pour nous autoriser à supposer qu'il s'était lui-même chargé de cette besogne : l'anthologie fournit aux traités de nombreux exemples, qui complètent sur plusieurs points les renseignements fournis par les rubriques de l'anthologie.

Le premier traité consiste en une liste, au reste incomplète⁽⁴⁾, des genres poétiques, avec des indications précises sur leur contenu et leurs dimensions habituelles. Les définitions de la chanson et du sirventés sont conformes à l'usage classique; celle du « vers », considéré comme essentiellement didactique (*es de materia tota moral*),

⁽¹⁾ Dans les *Cantigas d'amigo* portugaises ce thème est resté très voisin de son origine.

⁽²⁾ Dans la version du *Décameron*, où les v. 14-15 sont tout différents (*Un desesper me fer... quant io say en la dança*), toute allusion à un voyage en France a disparu; si cette version est authentique, l'hypothèse de Milà tombe d'elle-même.

⁽³⁾ Il n'y a aucun doute que les deux traités émanent du même auteur; en terminant le second, en effet, il admet des dérogations aux règles énoncées dans l'un et l'autre; voir le texte ci-dessous, p. 22.

⁽⁴⁾ Il y manque le *planh*, le *partimen*, la pastourelle, l'aube, genres en effet à peine représentés dans la poésie provençalo-catalane.

s'inspire de la pratique des écrivains de la décadence⁽¹⁾. On est plus surpris de voir les « cobles » réparties en deux catégories : les unes sont, nous est-il dit, *de materia d'acuyndamens*, c'est-à-dire, sans doute, qu'elles sont de caractère polémique⁽²⁾; les autres, « comme on en fait beaucoup tous les jours », se composent de questions et de réponses.

La définition de la *dança* est exacte, mais ne correspond pas à l'exemple allégué (Anthol., n° VII), qui est une *dança* à refrain, où la première partie de la strophe compte, non les quatre vers imposés par la définition, mais dix.

Ce qui concerne la *desdança* et la *viadere* nous apporte plus de nouveau. La *desdança*, dont le nom paraît calqué sur *descort*, « est contraire à la *dança*, non dans la forme, mais dans la matière, car, de même que l'une se fait par amour et se compose d'humbles prières et d'éloges de la dame, ainsi l'autre se fait par déplaisir, dépit, grand ressentiment. . . ; c'est donc une manière de plainte, comme on le voit dans celle qui commence par *Pus que tot hom s'anança* ». L'existence de ce genre (l'on n'ose dire sa vogue) dut être éphémère, car l'on n'en connaît aucun exemple; celui-là même qui est ici allégué ne s'est pas conservé.

La définition de la *viadere*, la seule que nous possédions⁽³⁾, est assez confuse⁽⁴⁾; mais elle s'éclaire si on la rapproche de l'exemple du genre — exemple unique — fourni par Cerveri de Girone⁽⁵⁾.

D'après notre auteur, la *viadere* est le plus « bas » (*la pus jusana species*) des genres lyriques; le chiffre des couplets varie entre quatre et six; chaque couplet ne compte que deux vers et la pièce se répartit entre deux exécutants (peut-être deux chœurs); ce que notre texte

⁽¹⁾ Voir A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 65, et ci-dessous, p. 44.

⁽²⁾ Il semble bien que *acuyndamen* ait eu, au moins en Catalogne, le sens, non enregistré par les lexiques, de « attaques » : ce sens résulte clairement de la rubrique et du v. 10 d'une pièce de Cerveri de Girone (éd. Ugolini, n° 34; éd. Kolsen, *Beiträge zur altprov. Lyrik*, 1939, p. 65); M. Kolsen observe justement que l'aic. fr. *acointier* signifie parfois « attaquer, en venir aux mains »; cf. Godefroy, I, 62. L'exemple allégué, attribué à Pere de Vilademan, qui eût sans doute éclairci cette définition, n° s'est pas conservé; il n'en reste que

le premier vers, fort énigmatique : *De l'orde suy del noble infant en Pedro*. S'il s'agit du fils de Jacme II, comme le pense Massó Torrents (*Repertori*, t. I, p. 296), il est singulier que son nom se présente ici sous sa forme castillane.

⁽³⁾ Le mot manque dans Raynouard et Levy; il était donc inconnu à l'époque classique.

⁽⁴⁾ Notre traité n'en cite que deux vers : *Pervos suy en greu turment, Gentil dop'n'ab cors placent*, dont il ne nomme pas l'auteur.

⁽⁵⁾ Ed. Ugolini, n° 99. La pièce est intitulée *viadeyra*; le suffixe *-eyra* fait soupçonner une origine galicienne. Cf. ci-dessous, p. 20.

ne dit pas clairement, mais qui ressort de l'exemple, c'est que chaque exécutant reprend, au début de chacun des couplets qu'il chante, le dernier vers de celui qu'il a précédemment chanté : ainsi chaque couplet n'apporte qu'un vers nouveau et tous sont sur une même rime pour chaque exécutant ; enfin la pièce a un refrain qui ne rime pas nécessairement avec l'une des séries de couplets⁽¹⁾. Voici l'exemple de Cerveri où je distingue par A et B la part des deux exécutants :

REFR. No'l prenats, lo(s) fals marit,
Ya, Na Delgada.

A

No'l prenats, lo fals jurat,
Que pec es, mal enseynat.
Ya . . .

Que pec es, mal enseynat,
No sia per vos amat.
Ya . . .

No sia per vos amat,
Mels val cel c'avets privat.
Ya . . .

B

No'l prenats lo mal marit,
Que pec es ez adormit.
Ya . . .

Que pec es ez adormit,
No jaga ab vos el lit.
Ya . . .

No jaga ab vos el lit
Mes vos i valra l'amic.
Ya . . .

Nous avons là, on le voit, un des types les plus caractéristiques de la *cantiga d'amigo* portugaise⁽²⁾.

La propagation de ce genre en Catalogne est un fait nouveau et fort curieux à signaler; mais elle dut être fort limitée; si le genre dépassa les Pyrénées, il s'y éteignit rapidement. Quelques années plus tard, l'auteur des *Leys d'Amors* ne le connaît plus que très vaguement, sous une dénomination qui ne représente pour lui rien de précis: tout ce qu'il sait de la *viandela*⁽³⁾, c'est qu'elle se compose

⁽¹⁾ Le fait que le genre comportait un refrain nous est attesté par un passage des *Leys d'Amors*, où son nom est légèrement différent : *algun autre apelo retroncha viandela e redondel per so quar retroncho so es retorno un mot o dos o tot un verset* (éd. Anglade, t. II, p. 31).

⁽²⁾ Voir R. Lapa, *Das origens da poesia lirica em Portugal na idade media* (1929), ch. IX. On remarquera que, comme dans les *cantigas*, les

deux séries assonent respectivement en -a et -i.

⁽³⁾ Telle est la forme correcte du mot que Gatiien-Arnoult avait d'abord lu *mandela*. Levy (à *viandela*, t. VIII, p. 750) renvoie à *mandela* (t. V, p. 94), dont il ne connaît que les exemples des *Leys*, l'un déjà cité par Raynouard, t. V, p. 541, et qu'il traduit vaguement par « eine Dichtungsart ». Si on part de la forme primitive, l'étymologie est claire : *viadera* est un

de couplets très courts. Il n'en parle qu'incidemment, à propos de la dimension des couplets, et c'est pour l'écarter avec un dédain qui dissimule mal l'ignorance : on ne connaît pas, dit-il, d'auteurs qui l'aient cultivée et il est impossible de lui assigner une forme déterminée⁽¹⁾; il est évident que, s'il en eût connu ne fût-ce qu'un ou deux exemples, cette détermination lui eût été facile.

Les dernières lignes du traité sont consacrées à deux genres, la « biade », dont c'est ici la seule mention, et l'« estribot », dont aucun théoricien n'a formulé les règles, qui se dégagent assez malaisément des quelques exemples qui en subsistent. Pour notre auteur, tous deux sont des genres bas, où sévit l'insulte, contrairement, par conséquent, à l'esprit de la poésie courtoise, ce qui le dispense d'en traiter⁽²⁾.

Les deux pages consacrées aux rimes sont moins intéressantes. La définition du mot est correcte, mais la division en dix catégories fort arbitraire (les *Leys* en distingueront bien davantage) et la nomenclature, tout à fait originale, est parfois fort impropre : il semblerait que l'auteur n'avait ici aucun modèle et tirait tout d'un fonds de connaissances qui n'était pas très riche et d'observations assez superficielles. Un tableau résumera commodément les faits et permettra d'abrégier le commentaire.

Rimes soltes : aucune rime n'a sa correspondante dans le même couplet; type : la sextine. Ce sont les *rimas dissolutas* des *Leys* (éd., Gatien-Arnoult, t. I, p. 164; le passage manque dans la rédaction abrégée).

— *sparses* : celles qui, dans un même couplet, sont séparées par deux ou trois autres. Pour les *Leys*, ce sont celles qui n'ont leurs

dérivé, à l'aide du suffixe *-aria*, de *viare*; cf. *viador* de *viatorum*, *vianan*, *vianan*; c'est une chanson de marche, une « marcheuse ». Le mot a été altéré en *viandela* sous l'influence de *vian-dan* et de *pastorela*.

⁽¹⁾ Trop atrobam plus breus pagelas
En redondels e viandelas (éd. : mandelas),
Si he d'aquestas no curam,
Quar cert compas no'y atrobam.

(Éd. Gatien-Arnoult, t. I, p. 200; même texte dans la rédaction abrégée, éd. Anglade, t. II, p. 122).

... Quar cert compas ni cert actor en aquels ni en aquelas a penas trobar no podem.

(*Ibid.*, t. I, p. 204; texte presque identique dans la rédaction abrégée, t. II, p. 185).

D'autres mentions (éd. Gatien-Arnoult, t. I, p. 350; éd. Anglade, t. I, p. 33; t. II, p. 31) n'ajoutent rien à ce qui précède.

⁽²⁾ « Totes les altres maneres qui son, axi com biades o estribots o semblans, no son de intencio de la art, per ço car son contra ço qui principalment se enten en la art de trobar, çoi es gint parlar e cortesia » o. 327).

correspondantes que dans les autres couplets (éd. Anglade, t. II, p. 104; le passage manque dans l'autre rédaction).

— *croades* : abab; *rimas encadenadas* des *Leys* (éd. Anglade, t. II, p. 101).

— *leonismes* : abba; *rimas cruzadas* des *Leys* (*ibid.*).

— *dobles* : aaaa . . . ; *rimas continuadas* des *Leys* (*ibid.*).

— *closes* : « celles qui en enferment une autre » : aba; manquent dans les *Leys*.

— *doblades* : celles qui vont de deux en deux : aa . . . ; même remarque.

— *cares* : celles dont on ne trouve qu'un petit nombre : *rimas estramps cars* des *Leys* (éd. Gatien-Arnoult, t. I, p. 150).

— *adjectivades* : « quand la terminaison masculine précède et que la féminine suit »; *rimas derivatius* des *Leys* (éd. Anglade, t. II, p. 112, où la définition est plus exacte). Voilà, ajoute modestement l'auteur, les seules rimes qui existent, à ma connaissance, « selon l'art et selon les antiques troubadours »; mais, comme pour éviter tout reproche de dogmatisme, il se hâte d'ajouter que l'on peut concevoir et employer d'autres genres et d'autres dispositions de rimes : « cela se fait alors par subtilité ou pour quelque autre nécessité »⁽¹⁾. On ne saurait vraiment se montrer plus libéral.

Notre auteur se réfère, comme on le voit, aux textes des *antichs trobadors*, parmi lesquels il fait la plus grande place à ses compatriotes. La connaissance qu'il en avait, et qui n'était pas très étendue, se fondait en partie sur des sources que nous ne possédons plus. Il cite, comme modèles de chansons et de tensons, deux pièces de Guilhem de Cabestanh dont la seconde⁽²⁾ nous est inconnue; comme modèle de sirventès, une pièce de « Riombau de Vaqueres » et une autre par ailleurs inconnue⁽³⁾; comme modèles de « vers », *los canta[r]s* de Peire Cardenal et une pièce qu'il attribue faussement à Folquet de Marseille⁽⁴⁾.

Comme exemple de *rimes soltes*, il cite un couplet d'Arnaut Daniel;

⁽¹⁾ « Et si per ventura son trobades alcunes maneres de cantars o encare en la diferencia de les rimes, tot se fa comunament per soplilesa o per alcuna altra necessitat » (p. 330).

⁽²⁾ *Una tenço ben fayta de mos xans.*

⁽³⁾ *Comensaray sirventesch ab que'm pesa*; on ne voit pas nettement s'il l'attribue, elle aussi, à Raimbaut.

⁽⁴⁾ *Loch es un hom se deu alegrar* (Pillet-Carstens, 376, 1), d'attribution fort douteuse.

de *rimes croades*, un couplet de Guilhem de Cabestanh; de *rimes doblades*, un couplet du même, dont il ignore du reste l'auteur⁽¹⁾.

Les autres modèles ou exemples sont empruntés à des auteurs plus récents, probablement ses contemporains, qui sont pour nous, sauf un seul, des inconnus. Parmi les pièces en question, les unes sont perdues et nous n'en connaissons, par la citation qu'il en fait, que le premier vers; ainsi en est-il pour la *cobla* de Pere de Vilademany mentionnée ci-dessus. Le nom d'un autre inconnu, Dalmau de Castelnou, nous est révélé par la rubrique finale du n° VIII (voir la table ci-dessus, p. 13)⁽²⁾. Quant aux pièces qu'il cite comme modèles de la *desdança* et de la *viadere*, il ignorait lui-même le nom de leurs auteurs (voir ci-dessus, p. 12). Les autres ont trouvé place dans l'anthologie. De l'une, qui était anonyme (VII), il nous révèle l'auteur, « lo capela de Bolguera »; pour une autre (XVI, XVIII) il confirme l'attribution du manuscrit à ce même auteur⁽³⁾.

Ces renseignements ne complètent que d'une façon fort insuffisante ceux qui nous sont fournis par les rubriques, lesquelles n'en nomment que deux, Pere Alamayn et le chapelain de Bolguera⁽⁴⁾.

Quelques autres, plus vagues encore, nous sont fournis par les textes. Le personnage qui, dans la pièce XIII (v. 49), se nomme Francesch en est certainement l'auteur; celui du n° XII promet d'implorer le secours de la Vierge pour un *frayre Uguo prior* (v. 38) qui n'est certainement pas autre que lui-même.

Enfin les pièces comportant une réponse nomment un destinataire : les n°s II (v. 1, 18) et V (v. 21) sont adressées à un *frayre*; le n° XIV à un *archiprestre*, qui est sûrement, comme on va le voir, le chapelain de Bolguera.

Tous ces noms, même ceux des personnages titrés, ne sont pour nous, sauf un, que des mots, ne recouvrant aucune réalité historique;

⁽¹⁾ *Ar vey qu'em vengut als jorns lonchs* (Pillet-Carstens, 213, 3).

⁽²⁾ Il résulte de cette rubrique que la pièce de Dalmau était la *cobla responsiva* et non, comme le pensent MM. Rubió et Massó, la pièce n° VIII; autrement c'est en tête de la pièce que le rubricateur eût inscrit le nom de Dalmau.

⁽³⁾ La version placée sous le n° XVI est anonyme; l'autre porte le nom du chapelain voir la table imprimée ci-dessus. p. 12).

⁽⁴⁾ Le nom du premier (en tête de I) a pu être emprunté au texte même (*A deu prech que buba'm nasca -siu fas en Per' Alamayn*, v. 25-26), où il semble au reste désigner un autre personnage. Tout ce qu'on peut dire de cette pièce extrêmement obscure, c'est que c'est un dialogue. Les quelques lignes que lui a consacrées Massó Torrents (*Repertori*, t. I, p. 297) ne suffisent pas, bien loin de là, à l'éclairer.

les diligentes recherches faites à leur sujet par les érudits catalans, notamment celles de Massó Torrents⁽¹⁾, n'ont abouti à aucun résultat.

Le « chapelain de Bolqueres » est le seul sur lequel nous ayons quelques données; son titre nous renseigne sur sa profession : il fut curé ou desservant du petit village de Bolquère, dans le Conflent⁽²⁾. À ce titre vint s'ajouter plus tard celui d'archiprêtre, qui lui est donné par un de ses apologistes. Tout ce que nous savions de lui avant la publication de notre recueil, nous le devons à Francesch Eximeniz, qui l'a nommé trois fois dans son poème du *Crestia*, composé beaucoup plus tard⁽³⁾. Le célèbre franciscain, qui l'appelle *famos coblegador*, nous apprend qu'il avait composé un poème satirique contre les femmes, dont il cite vingt-neuf vers⁽⁴⁾; un peu plus loin il cite encore quelques vers de deux autres *coblegadors*, dont l'un le blâme et l'autre l'excuse (c'est ce dernier qui lui donne le titre de « noble archiprestre de Bolqueres »). Ses relations avec le groupe de Ripoll nous permettent de situer son activité poétique dans les dernières années du XIII^e siècle ou les premières du XIV^e.

Si la personnalité de presque tous ces poètes nous échappe, nous pouvons nous faire une idée du milieu où ils appartenaient, au moins en grande partie. Ce milieu était sûrement monacal. Cette hypothèse est confirmée par la nature d'un bon nombre de sujets traités et le caractère du style, ainsi que par le fait que les rubriques sont en latin. Nous avons donc affaire ici à de véritables *joca monachorum* ou *clericorum*. Ceux-ci appartenaient-ils à la célèbre abbaye bénédictine de Sainte-Marie de Ripoll? Il nous est du moins permis de le supposer sans invraisemblance.

Arrivons enfin à l'étude de l'anthologie. Ce qui nous y frappe tout d'abord, c'est l'absence des genres principaux, de ceux qui, encore

⁽¹⁾ *Repertori*, t. I, ch. v, p. 291-305.

⁽²⁾ Arr. de Prades; il est situé dans la région montagneuse qui entoure Montlouis. La graphie des rubriques et celle des éditions d'Eximeniz flottent entre *Bolqueres* et *Bolguerus*.

⁽³⁾ Livre III, v. 846, 850, 957. Ces textes ont été rassemblés et cités d'abord par G. Llabrés, *Estudi sobre el cançoner des comtes d'Ur-*

gell (Barcelone, 1907), p. xxxiv, puis, d'après lui, par J. Rubió, *loc. cit.*, p. 295-298.

⁽⁴⁾ Le texte en est très altéré; on n'y retrouve que de façon très vague la forme de la *codolada*, généralement employée dans les ouvrages de ce genre; la succession des vers longs (8 ou 7 syll.) et courts (6 et 5) y apparaît comme tout à fait irrégulière et beaucoup de vers sont sans rimes.

dans le traité poétique, occupent la place d'honneur, la chanson, la tenson et le sirventès. Deux pièces, il est vrai, portent le titre de *cancio*, mais elles sont toutes deux bien éloignées du type classique : l'une (XVI, XVIII) est plutôt un « vers » moral, de caractère très personnel, qui rappellerait assez ceux de Marcabru ou de Bernart Marti; l'autre (XIII), si elle est fidèle à la forme de la chanson (dont elle dépasse au reste les dimensions ordinaires), n'est qu'un amusement de grammairien, un cliquetis de rimes rares où le sens est délibérément sacrifié⁽¹⁾.

Voici un des couplets où il l'est le moins :

- 15 Car suy vengut aymar de luyn,
 Es un pus am, mays se lu[n]ya
 De mi s'amor, que greu me puyñ,
 Prec leys qu'un pauch merce-l pu[n]ya,
 E pus m'amor tan jen se juyñ,
 20 Se de leys a mi s[e] junya,
 Sol per duptar le cor me gruyñ.

Les genres le plus abondamment représentés sont la *dansa*, dont nous avons déjà noté la vogue extraordinaire à cette époque, et la *cobla* : certaines pièces au reste participent, comme nous allons le voir, de l'un et de l'autre.

De la *dansa*, il n'y a pas moins de douze exemples, dont deux (VI, VIII) appartiennent à la variété dénommée ici *retronxada* (à refrain); deux autres (X, XII) sont des hymnes à la Vierge⁽²⁾; une (XIX), incomplète, est la plainte d'une jeune nonne cloîtrée malgré elle; six enfin sont des déclarations d'amour et des éloges dithyrambiques de la dame; on y trouve tous les lieux communs, toutes les banales formules habituelles au genre et il n'y pas lieu d'y insister.

Deux (III, IV) ont le caractère polémique de la « *cobla* ». L'auteur du n° II, qui est un laïc (v. 21-22), reproche à celui du n° I, qui avait offert à une belle mallorquine l'hommage d'un amour pourtant « net et pur », le caractère profane de son inspiration, incompatible avec

⁽¹⁾ A noter à la rime, dans les quatre derniers couplets, une série de voyelles suivies du même groupe de consonnes (*asc, isc, usc, esc*); nous retrouverons cet artifice poussé plus

loin, chez Raimon de Cornet (voir ci-dessous, p. 55), c'en est ici le plus ancien exemple.

⁽²⁾ XII, 12; compléter le vers en lisant *cor[tesia]*.

sa profession religieuse⁽¹⁾. « Sire frère, lui dit-il, c'est au seul amour de Dieu que vous devriez vous adonner; l'amour mondain nous manque en notre plus pressant besoin. Ne vous fiez pas à cette branche trop faible pour vous porter. . . Il est pareil à une plante⁽²⁾ qui produit des feuilles, non des fruits. La mort est proche, la vie une fumée. . . Au reste votre chant est défectueux et, en maints endroits, témoinne de peu de maîtrise. » Le frère ainsi morigéné entend démontrer sa maîtrise en ripostant, et sur les mêmes rimes : déployant tout ce qu'il possède de science et de subtilité, il allègue l'*Éthique* d'Aristote, alors qu'en réalité c'est derrière une théorie platonicienne qu'il s'abrite : « Celui-là n'a pas plus de sens qu'une fillette qui n'aime pas ce qu'il voit; c'est un défi porté à Dieu, qu'il ne peut voir. Aimer Dieu et non ses créatures est impossible; Jésus, en se faisant homme, a rapproché l'un des autres. . . »

La première paire de « coblas » (IV, V), sur des rimes ultra-rares, est fort mystérieuse. Massó Torrents⁽³⁾ l'a brièvement analysée, sans se risquer à en traduire un seul vers, et je ne pousserai pas la témérité beaucoup plus loin. Ce qu'on voit clairement, c'est que le n° IV est une déclaration d'amour, dont le début est pimpant et la fin cavalière : « J'aime *Bel Joy* et cette aube qu'est ma dame, que je tiens près de moi et que j'aime trop. . . En chantant, bel ami, je vous dis et annonce à son de trompe que j'aime comme je le dois, ceint d'amour beau et non pas laid; et maintenant dites-moi si j'ai tort. » L'interlocuteur, sans se laisser déconcerter par la rareté désespérante des rimes, répond à l'invitation; mais ces propos, prisonniers de ces rimes et obscurcis par une allusion à un personnage inconnu⁽⁴⁾, nous restent absolument inintelligibles.

La seconde paire de « coblas » (XIV, XV) est plus claire, mais

⁽¹⁾ Au v. 16, qui ne rime pas, corr. *enta en enten*.

⁽²⁾ *Car axi con la triencha Que fay fuyts e fruyts no ges. . .* Le Dictionnaire catalan d'Àguiló traduit *triencha* par « fourche à trois pointes », sens inadmissible en ce passage.

⁽³⁾ *Repertori*, t. I, p. 299.

⁽⁴⁾ Car si el patro En Gualba
Me des leyn ab l'ors' a pop,
N'En Jacop
Me comprava tot Villalba
Ne m' dava florin en cop

Que xarop

N'es pus dolç que l'aur que's plomp
Pus qu'altra matayl l'aleig. . .

Le couplet précédent contient une réminiscence curieuse de Guilhem de Cabestanh :

Car isop (éd : Isop)
N'es cubert mes qu'aus e somp,
De flors qu'ets vos de naleig. . .

Cf. Guilhem de Cabestanh, éd. Långfors, III, 27-28:

Adonç suy cobertz, claus e cins
D'amor plus que de flors ysops.

peu intéressante. Un inconnu prie un archiprêtre, qui est celui de Bolquera (cf. ci-dessus, p. 23), de lever ses doutes sur quelques points qui l'embarassent. Pourquoi, parmi les descendants d'un même père (Adam), les uns sont-ils « princes », les autres sujets ? Comment une seule étoile peut-elle guider des milliers de vaisseaux ? Comment se fait-il que la terre tremble et se creuse en abîmes ? D'où sortent tant de fleuves et comment leurs eaux réunies ne font-elles pas monter le niveau de la mer ? . . . Quelle distance y a-t-il entre l'enfer et le paradis ? La venue de l'Antéchrist est-elle proche ? Vingt-quatre vers suffisent à l'archiprêtre pour répondre péremptoirement à toutes ces questions. On dirait une page arrachée au *Livre de Sidrac*⁽¹⁾.

Nous retrouvons le même ton doctoral au début d'une autre pièce (l'avant-dernière du recueil) du même auteur. Le chapelain énonce d'abord une série de sentences affectant la profondeur, puis il se lamente sur ses misères, sur la perversité du monde, et conclut par un acte de contrition et une invocation à la Vierge, le tout en rimes « dérivatives », où il n'a pas reculé devant quelques à peu près⁽²⁾ : « Les actes de Dieu sont obscurs plus que la nuit obscure . . . Nuls actes ne sont sûrs que ceux que Dieu assure ; il est bon de s'attacher au bien, mais sans Dieu ce souci même est vain . . . J'en suis réduit à l'os, à la peau et ne suis plus qu'un squelette. J'ai été jadis gros, riche de monnaie grosse ; mais Dieu m'a envoyé telle bouchée qui m'a mis au cœur la fièvre ; je n'ai pas de quoi me mettre sur le dos ce qu'on y met contre le froid. Je n'ai pas d'argent à troussez derrière moi, mais de mal j'ai un lourd fardeau. Mais pourvu que l'âme soit en bon lieu, je consens que le corps soit en la fosse⁽³⁾. »

⁽¹⁾ Voir Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde d'après des écrits français à l'usage des laïcs*, 1927, p. 217-275.

⁽²⁾ L'édition de cette pièce qu'a donnée M. J. Rubió est fondée sur les deux versions (B C) que fournit notre manuscrit et sur une troisième (A) qui se lit dans celui qui porte à la Biblioteca de Catalunya le n° 7, f. 126 (voir Massó Torrents, *Repertori*, t. I, p. 13).

⁽³⁾ Li fayt Dieu son escur
Pus que la nuyt escura; . . .

5 Nuyt fait no sòn segur
Si Deu no[is] asegura:
Bo es qu'om he percur,

Mas ses Dieu pauch val cura . . .
Vengut suy tro a l'os
A la pel et a l'ossa;
15 Solia esser gros,
Richs de moneda grossa,
Mas Deus m'a trayt tal nos
Que febre'l cor m'amossa,
E no hay que m'ados
20 Ço qu'om per fret s'adossa,
Ne hay argent que'm tros,
Ans port de mal tradosa;
Sol l'arm' en bon loch fos
El cors fos en la fossa.

Au v. 23 l'éditeur lit, avec BC, *sol l'arm' agues bon pos*. Je préfère la leçon de A.

C'est certainement grâce à un hasard que ce modeste cahier, comme les traités plus importants mentionnés ci-dessus, nous a été conservé. Beaucoup d'anthologies du même genre, n'intéressant que des groupes restreints, ont dû disparaître. Nous pouvons donc être assurés que les pages qui vont suivre ne donneront qu'une idée fort incomplète du sujet qu'on a essayé d'y traiter.

II. LA POÉSIE PROVENÇALE

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE ⁽¹⁾.

LE PÈRE DE RAIMON DE CORNET, TROUBADOUR.

La rubrique de la seule pièce conservée de ce poète nous apprend qu'il était le père de « frère Raimon de Cornet » ⁽²⁾, et c'est tout ce que nous savons de lui. Il dut habiter, au moins quelque temps, Saint-Antonin de Rouergue, puisque c'est là que naquit son fils ⁽³⁾. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'il se soit intéressé particulièrement, comme on va voir qu'il l'a fait, à ce qui se passait dans l'Albigeois et le Toulousain.

Ce sirventès, comme tant d'autres et comme celui que son fils devait intituler *versa*, est une revue, au reste limitée à un horizon assez restreint, des diverses conditions sociales, revue empreinte du plus noir pessimisme ⁽⁴⁾.

Les prélats ne doivent le haut rang qu'ils occupent qu'à la violence ou à la corruption; les Ordres se querellent entre eux et n'obéissent

⁽¹⁾ Les éléments de ce chapitre sont puisés surtout dans les deux manuscrits de Toulouse publiés par Noulet et Chabaneau (voir ci-dessus, p. 3). J'emprunte aux éditeurs leur système de renvois, où *A* et *B* désignent les deux manuscrits, les chiffres romains les pièces dans l'ordre où elles s'y succèdent; j'ajoute pour la commodité du lecteur la page de l'édition.

⁽²⁾ *Cirventès loquel fe le payres del diç frayres* (sic) *R. de Cornet* (*A*, XXXIX, p. 77). Le

premier vers de la pièce est : *Un cirventès ay jag, sospiran e plangen.*

⁽³⁾ Voir ci-dessous, p. 31.

⁽⁴⁾ La forme (huit alexandrins monorimes) est trop commune pour qu'on puisse assigner à la pièce un modèle déterminé; elle est celle, notamment, de sirventès très violemment personnels, comme ceux qu'échangèrent Sordel et Peire Bremon. De nombreux exemples en ont été rassemblés par O. Schultz (*Archiv de Herrig*, t. XCIII, 1894, p. 125).

plus aux règles établies par leurs fondateurs; les « pasteurs temporels », c'est-à-dire les grands de la terre, ne songent eux aussi, qu'à se chamailler et à dépouiller les faibles; les sénéchaux et baillis se rient des droits des petites communautés, les consuls ne gouvernent que pour eux-mêmes et leurs familles, où la charge se perpétue abusivement. Les petits ne valent pas mieux : ils ne respectent plus ni le roi ni le pape, qu'on a été jusqu'à taxer d'hérésie; leur unique souci est de s'enrichir par tous les moyens. Ne vaudrait-il pas mieux que la Chrétienté s'unît enfin pour reconquérir le Saint-Sépulcre?

La date de cette pièce, la plus ancienne du recueil, peut être fixée à quelques mois près.

Noulet et Chabaneau la placent « après 1303 »⁽¹⁾. Ils se fondent sans doute sur les vers 32 et 62 :

Bordales est rendutz; vejatz los dans e'ls pros . . .
De papa Bonifasci an dig fon iretgals . . .

qui se réfèrent, en effet, à des événements de cette année. Le 20 mai, Philippe le Bel, pour s'assurer la neutralité d'Édouard I^{er} dans la guerre de Flandre, avait promis de restituer au roi d'Angleterre toutes ses possessions d'Aquitaine, confisquées et occupées en partie depuis 1294⁽²⁾; un mois plus tard, le 14 juin, les États Généraux, réunis à Paris, avaient émis le vœu qu'un concile se réunît pour remplacer un pape entaché d'hérésie⁽³⁾.

C'est à la même année que nous reportent les vers suivants :

E l'us Ordes ab l'autre mostro nos mal semlan,
20 Anc no bastit tal regla sans Augustis, so'us man,
Sans Franses, sans Domenges, ni's fa per lor coman . . .
23 Tolzas n'ès en gran brug, Albeges en plus gran;
E nos que n'em en dohte, Dieus nonh garde de dan!

Il est difficile de ne pas retrouver dans ces vers un écho des troubles provoqués en Languedoc par les abus de l'Inquisition et la

⁽¹⁾ *Deax mss. prov.*, p. xxviii.

⁽²⁾ Voir sur la confiscation, *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 172, et sur la res-

titution, Ch.-V. Langlois, dans Lavis, *Hist. de France*, t. III, II^e part., p. 300.

⁽³⁾ Voir Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 158.

campagne menée contre les Dominicains par certains Franciscains (les deux ordres sont expressément nommés). Ameutée par les diatribes de quelques Mineurs et notamment du tribun qu'était Bernart Délicieux, la foule avait, en plusieurs villes, écarté les Prêcheurs de leurs chaires et expulsé les Inquisiteurs; c'est à Albi et à Carcassonne qu'avaient eu lieu les incidents les plus violents, qui avaient, en partie, motivé le voyage que Philippe le Bel fit à Toulouse, en décembre 1303, pour rétablir dans la province la paix et la tranquillité⁽¹⁾.

Mais ces événements pouvaient alors n'être plus tout récents, et il en est d'autres, un peu postérieurs, qui me paraissent se refléter nettement dans les vers du satirique, dont il conviendrait de reporter la composition à 1305⁽²⁾.

Au printemps de 1303, Philippe le Bel avait obtenu d'une assemblée des trois ordres, réunie à Paris, un subside, exigible dans tout le royaume, pour couvrir les frais de la campagne de Flandre. Mais dans les sénéchaussées de Languedoc, l'assiette et la répartition de cet impôt avaient donné lieu à de longues tractations. En février 1304, le clergé et la noblesse de la province avaient accordé le cinquantième de leur revenu et les consuls des communautés s'étaient engagés à fournir six sergents par centaine de feux ou à payer une somme suffisante pour leur entretien; le roi s'engageait, en retour, à ne plus altérer la monnaie. Bien que ces subsides n'eussent été accordés que pour un an, ils continuèrent à être levés en 1305, et cette perception donna lieu à de véritables émeutes, notamment dans le pays de Foix, où plusieurs villes fermèrent leurs portes aux agents du fisc⁽³⁾.

Ces sentiments de révolte s'expriment avec une éloquente

⁽¹⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 256-260; cf. Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 201-206.

C'est certainement à tort que Jules de Lahondès, dans un article qui va être cité ci-dessous, a voulu établir un rapport entre ces vers et l'émotion qu'auraient soulevée dans la même région les sévices exercés par Philippe le Bel contre l'évêque de Pamiers, Bernart Saisset (voir J.-M. Vidal, *Bernart Saisset dans Revue des sciences religieuses*, 1925). Cette querelle avait pu troubler le clergé des diocèses avoisinants, mais non pas ému profondément

les populations; elle était au reste apaisée dès la fin de 1302. Voir *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 219-224, 240, et Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 142-146.

⁽²⁾ Le rapprochement a été fait par J. de Lahondès, qui leur assigne cette même date pour des raisons qui ne sont pas toutes également convaincantes (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, Toulouse, 1904, p. 153 et suiv.).

⁽³⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 253, 266, 283.

amertume et une frappante propriété d'expression dans les vers suivants :

- 25 Los temporal pastors, poestatz e baros,
 Nos gardon eneyssi cum[a] fan lop motos,
 Qu'elh guerrejón l'us l'autre ers movon questios,
 Per sostrayre al poble l'argen blanc e l'aur ros .
 Demando nos suscidis, sincantes, prest e dos,
 30 Cavals armatz, sirvens; monedas camjo nos,
 Pueus fan patz entre lor quan li mesqui son ros . . .

RAIMON DE CORNET, TROUBADOUR.

SA VIE.

Né à Saint-Antonin de Rouergue⁽¹⁾, il était prêtre et il appartient, durant un certain temps, au clergé régulier, ce qui ne l'empêcha pas de mener une vie fort mondaine. Mais il est impossible de fixer avec exactitude les étapes de cette double carrière.

Voici les faits.

En 1324, il était déjà *capela ordenat*, c'est-à-dire curé ou vicaire de paroisse. C'est lui-même qui nous l'apprend dans le texte cité ci-dessous en note et qui est daté de septembre de cette année⁽²⁾. Dans une chanson à peu près contemporaine⁽³⁾, il s'attribue le même titre de *capela*, mais il y rappelle le temps où il portait la robe brune du franciscain⁽⁴⁾.

Dans la tenson qu'il échangea avec Guilhem Alaman et qui est des environs de 1327, son interlocuteur le qualifie *messacantans* et *capela salvatge*, et lui rappelle les relations qu'il avait eues, peu auparavant,

⁽¹⁾ *Yeu, Ramons de Cornet, Capelas ordenats De Sanch Antoni nats...* (*Doctrinal*, v. 2-4, dans *Deux mss. prov.*, p. 199).

⁽²⁾ Ce renseignement est confirmé par Joan de Castelnou, dans la glose qu'il a composée sur ce texte, auquel, du reste, il l'a peut-être emprunté (*op. cit.*, p. 239, l. 2), cf. le passage cité ci-dessous, p. 101.

⁽³⁾ Elle est adressée en effet à une comtesse d'Armagnac qui ne peut guère être que Regina de Goth, morte en 1325 (voir *Deux mss. prov.*, p. 147, note à A, XIV, v. 53).

⁽⁴⁾ *Sitot soy capelas* (A, XIV, v. 49, p. 34)... *Be'm fora miellus que mos vestirs fos bras Ayssi cam soi* (c'est-à-dire « comme il le fut ») (*ibid.*, v. 41-42).

avec les sectateurs de l'hérétique Jean Olive et qui avaient failli le conduire au bûcher en Avignon⁽¹⁾.

Enfin, dans une chanson, malheureusement dénuée de toute indication chronologique, il nous dit qu'il avait été moine gris⁽²⁾.

Rien ne nous renseigne sur la date où il avait revêtu la robe de béguin, puis celle de franciscain. Il ne porta la seconde vraisemblablement que fort peu de temps. Nous pourrions même fixer ce temps exactement à huit mois neuf jours, si nous étions assurés que c'est bien de cette robe qu'il s'agit dans une proposition où, par suite d'une lacune, le régime qui précisément nous intéresserait est remplacé par un pronom⁽³⁾. Mais, à la vérité, on ne saurait guère en douter, puisque le principal objet de la *letra* où figure ce passage est justement d'expliquer au ministre général de l'Ordre pourquoi il avait quitté cette robe⁽⁴⁾.

Onze ans après, il appartenait à un autre Ordre, celui de Cîteaux; le fait nous est attesté par Joan de Castelnou dans sa *Glose*, écrite en octobre 1341⁽⁵⁾. Il était cistercien quand il échangea avec Pey de Ladils une tenson où celui-ci le qualifie durement « rustique moine blanc »⁽⁶⁾, et où lui-même met ses nouveaux confrères bien au-dessus des Mendians⁽⁷⁾.

Enfin, un fragment de tenson qui ne dépasse pas quatre vers nous apprend qu'il passa un certain temps dans le monastère de Pontaut, au diocèse d'Aire, où la maladie l'empêchait de remplir ses devoirs de religieux⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ *Qu'auzit ay dir que, per lo beguinatge Que faziatz ab frayr Peyr Joan Fos pres d'asclar az Avinhon antan (A, XXX, v. 16-18, p. 64). Sur les événements en question et la date assignée à la pièce, voir Deux mss. prov., p. xvii et 152.*

⁽²⁾ *Na Flor, al cl[er]c vostre pelegri Gri Monge daretz, si dreytz nous remort Mort... (A, LIII, v. 9-10, p. 101).*

⁽³⁾ *Car ix mes l'ay portat E viii jorns, per vertat (A, VI, v. 182-183, p. 22).*

⁽⁴⁾ Les accusations qu'il porte contre ses anciens confrères sont au reste assez vagues (voir ci-dessous, p. 59). Il a eu l'occasion de parler d'eux en général et il l'a fait sans indulgence. Ce sont eux sans doute qu'il a en vue quand il vitupère contre ces moines jouisseurs qui entrent en religion pour être mieux nourris

que chez eux (cf. ci-dessous, p. 44 et 59). On sait, en effet, que c'est surtout dans les classes inférieures que se recrutait l'Ordre de saint François.

⁽⁵⁾ *Que yo viu un Doctrinal a vos (l'infant Pere) trames per frare Ramon de Cornet, ladoncs capela e ara monge blanch (Deux mss. prov., p. 239).*

⁽⁶⁾ Le passage est cité ci-dessous, p. 53, n. 1.

⁽⁷⁾ *Li monge blanc son de granda labar E valo may que'l mendican...*

(A, XLV, v. 73 et suiv., p. 86.)

⁽⁸⁾ *Bels senhers Dieus, ab tu que m'as format Vuelh tensonar, quar me tenes malaut, Tan que no puesc lo mostier de Pont Naut Servir, cum deu monges del loc ondrat...*

(B, IV, p. 129; cf. la note, p. 161.)

C'est tout ce que nous savons de sa vie de cistercien.

Les rubriques du manuscrit *A* le qualifient, sauf trois exceptions⁽¹⁾, *frayre*. Les collecteurs de ses œuvres le considéraient donc surtout comme moine, ce qui semble indiquer qu'il avait passé dans cet état la plus grande partie de sa vie. Je dois faire observer néanmoins que dans les cinq tensons⁽²⁾ ses partenaires lui donnent le titre de *mossen*, attribué d'ordinaire aux prêtres séculiers chargés d'un ministère. Or il est peu vraisemblable que ces pièces soient toutes de l'époque, assez brève, semble-t-il, où nous avons constaté qu'il exerça les fonctions de *capela*⁽³⁾. Le seul moyen de résoudre la difficulté est d'admettre que, tout en appartenant à un ordre, il put être, à diverses reprises, chargé temporairement d'un ministère paroissial. C'est une pratique dont on a des exemples à toutes les époques et qui n'est pas, en principe, abolie.

Le nombre et la qualité de ses protecteurs attestent qu'il avait mené une vie vagabonde et brillante, et qui n'avait pas été absorbée tout entière par ses devoirs professionnels. Le plus illustre de ceux-ci est l'infant Pere d'Aragon, fils de Jacme III, qui n'avait qu'une vingtaine d'années quand il accepta la dédicace du *Doctrinal*⁽⁴⁾. Les autres appartiennent à des familles princières ou illustres de Gascogne. Cornet avait sans doute reçu des marques de bienveillance d'Amanieu d'Albret, dont il pleura la mort en 1324. A une comtesse d'Armagnac, vraisemblablement Regina de Goth⁽⁵⁾, il dédia peu après deux chansons (*A*, XIV, XVI); à Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, un « vers » (*A*, XXIII) et une « lettre » (*A*, V)⁽⁶⁾. C'était aussi un prince gascon que ce Gui de Comminges, devenu par son mariage seigneur de Lombers, à qui sont adressés deux « vers » (*A*, XXII,

⁽¹⁾ Ce sont les n° III, V, LIII, de ce ms., où il est désigné sous le nom de *lo dig R.* ou *R. de Cornet*.

⁽²⁾ Ce sont les n° XXIX, XXX, XXXI, XXXII, LVI du ms. *A*, où les rubriques des quatre premières le désignent néanmoins par le nom de *frayre*.

⁽³⁾ La seule dont nous connaissons la date (LVI) est des environs de 1340; voir ci-dessous, p. 74.

⁽⁴⁾ Né en 1304, il se fit moine en 1358 et

mourut en 1380 (voir note au v. 8 du *Doctrinal*, p. 214). Cornet n'avait pas nécessairement fait le voyage de Barcelone, il avait pu rencontrer l'infant dans une des possessions aragonaises du Roussillon ou du Languedoc.

⁽⁵⁾ La seconde femme de Jean d'Armagnac, Béatrice de Clermont, n'avait aucune raison de s'intéresser à des poésies en une langue que, sans doute, elle ne comprenait pas.

⁽⁶⁾ Sur ce personnage, voir ci-dessous, p. 58.

XIII)⁽¹⁾. Cornet a aussi présenté un sirventès à un prince castillan réfugié en France, Alphonse dit d'Espagne, seigneur de Lunel, mort au début de 1327⁽²⁾. Il a adressé une longue épître, d'une respectueuse familiarité, à Guiral Ot, qui fut ministre général des Franciscains de 1329 à 1349⁽³⁾. Il échangea enfin un partimen (*A*, XXX, p. 63), avec Guilhem Alaman, gentilhomme albigeois qui guerroya contre les Anglais en Guyenne et dont le nom est mentionné dans des documents de 1297 à 1325⁽⁴⁾.

Se fondant sur tous ces témoignages, les éditeurs de Cornet (p. xxx-xxxii) ont cru pouvoir circonscrire sa carrière entre les années 1324-1340. Il me paraît manifeste qu'il convient de reculer de quelques années la première de ces dates : dans le *Doctrinal*, en effet⁽⁵⁾, Cornet se donne comme Mentor des jouvenceaux qui débudent dans l'art d'écrire⁽⁶⁾; or cette attitude eût été ridicule s'il n'eût été sensiblement leur aîné. Vers la fin de ce même ouvrage, il constate avec une visible satisfaction que ses talents poétiques, loin de diminuer sa « valeur », l'ont accrue et lui ont procuré la familiarité de grands seigneurs⁽⁷⁾. Or, avant de produire ces brillants résultats, lesdits talents avaient évidemment dû s'exercer pendant quelques années; il faudrait donc reculer ses débuts jusqu'en 1320 environ au plus tard et placer sa naissance dans les dix dernières années du XIII^e siècle. Un document qui serait, sans cela, de nul intérêt, nous apprend qu'il vivait encore en 1349⁽⁸⁾.

Ses relations, telles que nous les font connaître ses tençons et

⁽¹⁾ Selon les éditeurs des *Deux mss. prov.*, (p. xxiii, n. 7 et 158), la dame (ou damoiselle) de Caumont, célébrée comme « temple plein d'honneur » (*A*, LIII, v. 43, p. 102), serait Indie de Caumont, femme de Gui. Mais l'indication est trop vague et les localités appelées Caumont trop nombreuses pour que l'identification soit assurée.

⁽²⁾ *A*, I, v. 8, p. 1; cf. p. 141. Il était fils de l'enfant Ferdinand, lui-même fils d'Alfonse VI, mais son héritage avait été usurpé par son oncle Sanche; voir *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 439.

⁽³⁾ Ce personnage a été l'objet d'une notice dans notre tome XXXVI, p. 203-225.

⁽⁴⁾ *Deux mss. prov.*, p. xx; cf. *Hist. de Lan-*

quedoc, t. IX, p. 202. Thibaut de Barbazan, un des principaux officiers du roi de France en Languedoc, mentionné de 1345 à 1355 (*Deux mss. prov.*, p. xxiv, n. 2), est proposé comme juge par Pey de Ladils (*A*, LVI, v. 65, p. 107); mais cette désignation ne prouve pas que Cornet ait eu avec lui des relations personnelles.

⁽⁵⁾ Ouvrage daté, on s'en souvient, de 1324.

⁽⁶⁾ Cf. ci-dessous, p. 67.

⁽⁷⁾

Qar yeu ne vali may
Ès anc non valgui menhs,
Enanz m'en soy espenhs
Vas granz pretz e qu'en hay
De granz senhors paria.

(V. 495-469, dans *Deux mss. prov.*, p. 214.)

⁽⁸⁾ *A*, XXXIV, p. 71; cf. ci-dessous, p. 65.

partimens, ne sont ni très brillantes, ni très étendues : il provoqua à des échanges de couplets Gilhem Alaman et Pey Trencavel; il fut invité à ce même exercice par Guilhem Gras, Arnaut Alaman et Pey de Ladils⁽¹⁾. Les juges choisis ou proposés pour arbitrer ces tournois poétiques se nomment Arnaut Daunis, Guilhem et Joan de Fontanas. Tous ces personnages, sauf Guilhem Alaman et Pey de Ladils, sont pour nous des inconnus. Ils devaient être, si l'on en juge d'après leurs noms, des roturiers, bourgeois ou clercs. Deux d'entre eux ayant rédigé leurs « jugements » en vers, auront droit à une notice qui leur sera consacrée ci-dessous.

Ces poètes amateurs, c'est sans doute au cours de ses pérégrinations, professionnelles ou non, qu'il les avait rencontrés⁽²⁾. D'autres formaient à Toulouse, dès l'époque de ses débuts, un groupe qui n'allait pas tarder à se constituer en société, et Cornet, qui avait dû faire ou terminer ses études dans la grande cité universitaire⁽³⁾, connaissait personnellement au moins l'un de ses membres : son bienveillant commentaire d'un « vers » de Bernart de Panassac devait être soit la consécration de rapports amicaux, soit une tentative pour nouer de tels rapports⁽⁴⁾. Dès que le Consistoire fut créé, Cornet eut à cœur de se tenir constamment en relation avec lui. Nous avons de ce souci des preuves multiples et significatives. De très bonne heure, il avait pris part aux concours de mai, d'abord sans aucun succès, comme nous l'apprend une cruelle allusion d'un de ses partenaires à d'imaginaires lauriers⁽⁵⁾. Dès 1324, dans la rédaction abrégée du *Doctrinal*, il se déclare l'humble disciple des « bons troubadours de Toulouse », disciple au reste trop novice pour être digne de propager leurs enseignements⁽⁶⁾. Il leur soumet modestement une de ses compositions en sollicitant leurs critiques et il exprime l'espoir qu'elle

⁽¹⁾ Pour les sujets et les renvois aux textes, voir ci-dessous, p. 51 ss.

⁽²⁾ Ses relations avec de nombreux seigneurs gascons attestent évidemment des séjours dans cette région. Il aurait aussi, à l'en croire, logé quelque temps, sans doute en qualité d'assistant, chez un prêtre de Saint-Martial en Albigeois (*A*, LI, p. 98). Le Lot est mentionné dans *A*, XXV, v. 18, p. 56.

⁽³⁾ La Garonne est mentionnée dans une pièce (*A*, IX, v. 28, p. 17) qui semble être

une œuvre de jeunesse; cf. ci-dessous, p. 49.

⁽⁴⁾ *A*, XXVIII, p. 56.

⁽⁵⁾ E car supit vos sabors trobadors
En far chansos, fan vos gran avantatge
Que sobre toz vos fan de lor estatge,
Si qu'en avetz la violeta cad' an.

(*A*, XXX, v. 32-35, p. 64.)

En réalité, c'est seulement en 1333 que Cornet obtint pour la première fois la violette d'or (*A*, XXIX, rubr., p. 39; cf. note p. 147).

⁽⁶⁾ *A*, IV, v. 72-83, cf. ci-dessous, p. 61.

pourra être admise dans leur recueil⁽¹⁾. Encouragé sans doute par leur bienveillance, il destine une chanson, à laquelle il avait manifestement mis tous ses soins, à un *deport*, c'est-à-dire à une des séances publiques organisées par le Consistoire⁽²⁾. Il témoigne enfin de son zèle en protestant que, tant qu'il vivra, il se fera un plaisir d'assister au *solas public* où sont récités « vers anciens et nouveaux », c'est-à-dire à la séance où sont distribuées les Fleurs⁽³⁾.

De ces textes il semble résulter clairement qu'il ne faisait pas réellement partie du « noble Consistoire », mais qu'il eût été fier d'y être admis. Cette satisfaction paraît lui avoir été refusée : peut-être les mainteneurs estimaient-ils que la présence parmi eux de ce moine nomade, auteur de poésies ordurières, ne serait pas de nature à leur concilier certaines sympathies dont ils éprouvaient grandement le besoin.

SES ŒUVRES.

Elles sont extrêmement variées : on y voit figurer des exemples de tous les genres alors en vogue, sauf de la *dansa*, dont l'exclusion est à noter⁽⁴⁾. Cornet a tenu à allonger la liste de ces genres en attribuant à certaines pièces des noms de son invention, par lesquels il prétendait les caractériser, comme *truffa* (A, LI) et *saumesca* (ms. de Barcelone, XIII⁽⁵⁾).

⁽¹⁾ ... la canso portar vuyl
Als nobles vir trobadors de Tholosa
Per corregir, si'n loch es viciosa,
Car puy's sira rescritxa dins lor fuyl.

(Ms. de Barcelone, I, 45; éd. Massó, *Annales du Midi*, t. XXVII, p. 6.)

C'est à peu près dans les mêmes termes qu'il soumet son *Doctrinal* à leur critique : *Ben es razos Que pels trobadors bos Yeu sia corregits* (v. 415; éd., p. 211).

⁽²⁾ [Est]a canso vuell donar al deport
[Dels] trobadors que teno consistori.

(A, XVI, v. 47-48, p. 37; les premières lettres de ces deux vers manquent dans le ms.)

Il assignait la même destination à un « vers » (A, XXI) qui, ayant été apprécié par un de ses protecteurs, sera digz... en public (v. 56).

⁽³⁾ *Solas vezer Me fay plazer, Per que veyray totz ans, Quans, Que ja rieuray, Lo solas qu'es publicz, Mest nos de chans, de novel's e d'antix.*

(A, XXVII, v. 67-72, p. 55.)

⁽⁴⁾ La *dansa*, si répandue alors en Catalogne, est également inconnue des autres poètes du groupe toulousain; en revanche, le bordelais Pey de Ladils nous en offre trois exemples (A, XLVI, XLVIII, L).

⁽⁵⁾ Le plus ancien exemple de ce mode de formation paraît être *sirventesca*, qui semble avoir été forgé par Bernart de Rouvenac (voir E. Levy, *Supplement-Ilart.*, s.v.); Cerveri de Girone nous en offre deux autres : *peguesca* (n° 113) et *gilozesca* (n° 114), genre aussi connu des *Lcys* (cf. éd. Gatién-Arnonlt, t. I, p. 348; éd. Anglade, t. II, p. 185).

POÉSIES LYRIQUES.

Chansons d'amour⁽¹⁾. — La chanson est pour Cornet, comme elle l'avait été pour ses devanciers, le genre noble par excellence, celui où l'auteur doit affecter le style le plus élevé et déployer toute sa virtuosité. Mais ce n'est pas dans la pensée que Cornet cherche l'originalité; il ne se préoccupe en rien de sortir des sentiers battus et il développe sans scrupule les lieux communs les plus usés. Il décrit, après tant d'autres, les nuits d'angoisse ou de délices où il est hanté par la pensée de sa dame :

La nuyt el lietg, can yeu me soy colcatz,
Es pres de jorn ans que puscha dormir,
Pensan de cor can la poray servir . . .⁽²⁾

l'état d'hébétude où, quand il veille, elle le plonge :

Ans, can lo'm pes, estau com encantatz,
E cuja's hom, cant aysci soy raubitz,
Qu'ieu sia vas de saber e de sen⁽³⁾.

Il aime mieux mourir pour elle qu'être comblé de faveurs par une autre :

Am may's per lieys morir
Que per outra joy prendre . . .⁽⁴⁾

Il lui appartient sans réserve : elle peut le donner ou le vendre, etc.⁽⁵⁾

Il faut reconnaître que, à côté de ces clichés, on trouve parfois sous sa plume quelques images où se décèle une fantaisie assez personnelle. C'est en vain, dit-il, qu'il a fait bâtir, pour se protéger contre Amour, cent tours et cent châteaux : rien ne le garantit de

⁽¹⁾ Elles sont au nombre de dix (édition Noulet-Chabaneau, n^{os} VII-VIII, XI-XVI, LIII-LIV); les n^{os} XI, XIII, LIII manquent dans le ms. de Barcelone, qui en a une de plus éd. Massó, n^o VI). Elles portent en rubrique le titre de *canço*.

⁽²⁾ *Aras fos hieu si malautz e cotxatz* (éd. Massó, n^o VI, v. 33 et suiv.).

⁽³⁾ *Ibid.*, v. 20 et suiv.

⁽⁴⁾ *Cen castels e cen tors* (A, VII, v. 12-13, p. 22).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, v. 22-26.

ses coups⁽¹⁾. S'il n'obtient pas merci, il prendra le bâton du mendiant⁽²⁾. Mais il n'en aura pas le temps, car la mort est proche : vite, que l'on sonne pour lui le glas des trépassés⁽³⁾.

Parfois la banalité du fond est rachetée par le tour vif et spontané du style :

E que faretz, dona, quan seray mortz,
D'amic leyal que per vos cantar vuelha?
Que si'm falhetz, vostres sera le tortz,
E pueys chantan no sera qui'us acuelha⁽⁴⁾.

Selon les éditeurs (p. xxxvi), Cornet aurait ambitionné de rajeunir le genre, alors démodé, du « trobar clus » et rivalisé « dans la recherche laborieuse de l'obscurité » avec les Raimbaut d'Orange et les Giraut de Borneil. Je ne crois pas cette opinion fondée : deux des pièces alléguées (A, IX et X) sont de joyeuses facéties qui ne sauraient être rangées parmi les chansons (quoique ce titre leur soit attribué par le manuscrit) et elles ne contiennent aucune obscurité; quant aux deux autres (A, XXV et XXVI), intitulées justement « vers », ce sont des dissertations morales dont l'obscurité tient à des causes qui n'ont rien à voir avec les procédés usités dans le « trobar clus ».

Sirventés et planh. — Les mots « sirventés » et « vers » avaient eu longtemps une acception assez large pour être employés à peu près indifféremment. Mais au temps de Cornet leur sens s'est précisé : le sirventés était relatif aux événements du jour et c'était la satire ou l'invective qui y dominaient; le « vers », quoiqu'il n'exclût pas la satire, était plutôt consacré à des spéculations morales⁽⁵⁾. Cette distinction est, à deux exceptions près, exactement observée dans les rubriques de nos manuscrits⁽⁶⁾, mais nous verrons que Cornet lui-

⁽¹⁾ *Ibid.*, v. 1-8.

⁽²⁾ *Ibid.*, v. 33-35.

⁽³⁾ *Ibid.*, éd. Massó, n° XII. Cette tornade manque dans le ms. de Toulouse.

⁽⁴⁾ *Si nom te pro vers*. . . (A, XII, p. 30, v. 17 et suiv.).

⁽⁵⁾ C'est, en somme, la doctrine exposée dans le petit traité poétique du ms. de Rüpöll : « *la sua materia* (du sirventés) *es de tot ço qu'is*

pot dir o per alicus affers assanyalats o per castie d'alcuna persona. . . *Vers es de materia tota moral, de ço qu'is pertayn a novrement* (éd. J. Rubió, p. 325). Cette distinction tendit à s'effacer au xv^e siècle (voir A. Jeanroy, *Les Joies du Gai Savoir*, 1914, p. xx).

⁽⁶⁾ Toutes les pièces de caractère politique que nous allons passer en revue y sont intitulées *sirventés*; sont qualifiées *vers* (ou *versa*)

même était moins puriste que les collecteurs de ses œuvres, et qu'il a qualifié sirventés une pièce qui n'a rien de commun avec celles dont nous allons parler.

Dans le domaine de la poésie politique, le bagage de Cornet est mince, mais il présente un réel intérêt : il se compose en tout de deux sirventés et d'un court fragment d'un autre.

Ce fragment⁽¹⁾ ne comprend dans l'édition qu'un couplet, incomplet d'un vers au début, et une tornade, en tout onze vers. Il y est question d'un roi qui, au lieu d'écouter les conseils du poète, prête l'oreille à ceux de gens cupides et avarés. La tornade nomme un *mossen N'Amfos*, à qui « est confié tout le fait de la guerre » et sur l'approbation duquel l'auteur croit pouvoir compter.

Ces quelques mots, évidemment, ne nous permettent pas de déterminer l'objet précis du poème. Il est du moins facile de reconnaître dans *mossen N'Amfos*, comme l'ont fait les éditeurs (p. 141), Alphonse d'Espagne, qui fut, au printemps de 1326, nommé lieutenant du roi en Languedoc et qui mourut au début de 1327, après avoir joué un rôle important dans la guerre dite « des bâtards »⁽²⁾.

Les deux autres sirventés se réfèrent à cette fameuse croisade, tant de fois annoncée comme imminente, tant de fois différée, et dont l'échec définitif scandalisa et contrista les âmes vraiment chrétiennes⁽³⁾. Ils ont cet intérêt de nous apporter l'écho des sentiments qui agitaient alors l'opinion.

Le premier⁽⁴⁾ est un véritable sermon de croisade, qui s'écarte toutefois du type classique du genre en ce que les considérations

celles, au nombre de dix, cotées A, II, XX — XXVII, LV, et B II. La pièce A, XLVII, qui porte le titre de *sirventés* (dans A et dans le ms. de Barcelone), serait plus exactement dénommée *vers*, puisqu'elle donne des conseils de courtoisie; c'est aussi d'une suite de conseils moraux qu'est formée la pièce VII du ms. de Barcelone, où elle est intitulée *sirventés* (elle manque dans A).

⁽¹⁾ [Noy] *falhira segon mon essien*, A, I, p. 1. Les trois lignes qui précèdent le texte imprimé ne sont pas complètement effacées dans le manuscrit; on peut y déchiffrer les mots suivants, dont je tiens compte dans mon analyse: *rauba nos tan... perdoneme qu'ieu li'o dic...*

s'il reys vol creire se noy (ici commence le texte imprimé).

⁽²⁾ Plusieurs bâtards de familles gasconnes, soudoyés par les Anglais, avaient essayé d'enlever des places occupées par les Français à la frontière de la Gascogne et du Languedoc; les hostilités durèrent de juillet à l'automne de 1326 (*Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 439).

⁽³⁾ Sur les préparatifs de la Croisade et les retards successifs apportés au « saint passage » voir J. Viard, *Les projets de croisade de Philippe VI*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XCVII, 1936, p. 305.

⁽⁴⁾ *Per tot lo mon vay la gens murmurant* (XLI, p. 82).

mystiques en sont presque bannies et que l'auteur y rappelle impérativement leurs devoirs aux futurs chefs et à leurs sujets⁽¹⁾.

Par le monde va se répandant le bruit, ce dont je me réjouis, que le noble roi français veut aller outre mer guerroyer contre les Turcs . . .

Le Saint Père, en qui nous avons foi, enverra là-bas, par des cardinaux, son pouvoir et son grand trésor, ainsi que de dévots confesseurs qui absoudront les pécheurs de toutes leurs fautes . . .

Que le roi mande ses gens, comtes, ducs, marquis, barons, et ses autres sujets, jusqu'à ce qu'il ait un assez grand nombre de ceux qu'il verra les meilleurs. Quant aux marchands, bourgeois, grands seigneurs, qui ne voudront pas faire avec eux le voyage, qu'il prélève sur leurs biens de quoi faire le passage. De ces prélats que damne leur faste, qu'il prenne les trésors.

Le poète voit déjà se joindre au roi de France celui d'Angleterre et celui d'Aragon, et entrer dans la lice, ardents à la bataille, les frères de Saint-Jean : « Oui, tout cela se fera, si le roi de France prend le cœur de Roland. »

Les allusions à la proximité du départ sont trop vagues pour qu'on puisse en déduire une datation précise; il ne serait même pas impossible que ces bruits eussent précédé la prise officielle de la croix par Philippe VI (qui est du 1^{er} octobre 1333). Heureusement, un autre passage, où il est fait une claire allusion à la victoire complète d'Édouard I^{er} sur les Écossais⁽²⁾, à la fin de septembre 1332, nous permet de fixer, à quelques jours près, la date que nous cherchons.

Le troisième sirventés de Cornet⁽³⁾ est d'un tout autre ton: à l'enthousiasme, à la confiance ont succédé le découragement et l'indignation. Cornet s'est aperçu enfin que les promesses du roi de France étaient illusoires.

⁽¹⁾ Aussi la pièce a-t-elle été comprise par M. K. Lewent dans son étude d'ensemble sur le genre, *Das altprov. Kreuzlied* (extr. des *Romanische Forschungen*, t. XXI, 1905), p. 40 du tirage à part.

⁽²⁾ *Ha conquistat suls Escotz omenatge* (v. 33).

⁽³⁾ *Anc nou çugci vezer* (*B*, VI, p. 137); le schéma métrique est celui d'un sirventés de Raimbaut de Vaqueiras (Pillet-Carstens, 392, 20), qui commence à peu près de même (voir

Deux mss., p. LVI). La vogue prolongée de ce sirventés nous est démontrée aussi par le fait qu'il est cité comme modèle dans le petit traité poétique du ms. de Ripoll (cf. ci-dessus, p. 22). La rubrique ne donne pas le nom de l'auteur; mais cet auteur ne peut être que Cornet ou Ladils (voir ci-dessus, p. 8). Or ce dernier, sujet du roi d'Angleterre, n'avait aucune raison pour s'associer aux griefs des sujets de Philippe VI. Telle est aussi, très nettement, l'opinion des éditeurs (p. VIII, n. 2).

Sa volonté a changé : rien n'y fit, ni serment, ni foi de chevalier. . . Aveuglé par la cupidité, il nous vend étain pour argent. . . , il nous rançonne plus impitoyablement qu'un usurier.

Ce qui indigné surtout le poète, c'est l'usage que le roi se prépare à faire de ces trésors extorqués à ses sujets et de ceux que lui dispense un clergé trop complaisant : « Avec ce roi trafiquant l'Église n'a rien à gagner, et si le pape lui prodigue décimes et dons, maigre sera son profit. » Quelle folie que de guerroyer sans droit contre un prince chrétien, son parent, et de laisser les païens vivre en paix ! Dans son indignation il va jusqu'à exhorter les sujets de ce roi à lui refuser l'obéissance : « Si, à la façon d'un méchant lévrier, on lui montrait les dents, il comprendrait la leçon et peut-être les rechigneurs trouveraient-ils de nombreux compagnons. Mais ne parlons pas de cela : s'il nous est cruel, c'est qu'il nous voit craintifs. »

Les éditeurs (p. 161) assignent la composition de cette pièce à 1336. Cette date est, en effet, fort acceptable, mais on pourrait, sans invraisemblance, l'avancer d'une année. Quand la pièce fut écrite, la guerre entre les rois de France et d'Angleterre paraissait à tous imminente, — et il était évident qu'elle abolirait chez l'un comme chez l'autre toute velléité de croisade, — mais le pas décisif n'avait pas encore été fait, les hostilités n'étaient pas engagées. Or, c'est en octobre 1337 seulement qu'Édouard I^{er} prit le titre de roi de France, en novembre qu'il envoya à Philippe VI ses lettres de défi⁽¹⁾. On peut donc hésiter entre les années 1336 et 1337.

À la fin de son *Doctrinal*, Cornet a inséré une longue pièce⁽²⁾ qui ne se retrouve pas dans les deux recueils de ses œuvres et qu'il a intitulée *sirventés*⁽³⁾, ce qui nous oblige à en parler ici.

Elle a pour objet (ce sont ses propres paroles) « d'honorer les trou-

⁽¹⁾ Voir A. Coville, dans Lavisce, *Histoire de France*, t. IV, I^{re} part., p. 39.

⁽²⁾ *Dels soplils trobadors* (*Deux mss.*, p. 212-214). Le texte n'est complet que dans le principal manuscrit du *Doctrinal*; celui de Milan n'en donne que les deux premiers vers et le début du troisième (*Deux mss.*, p. 211, note au v. 422). Comme on l'a dit ci-dessus (p. 6) le ms. A en a contenu une version dont on peut déchiffrer encore à peu près deux

couplets; on n'y relève au reste aucune variante notable.

⁽³⁾ Cette appellation est admissible parce que le *sirventés* pouvait, selon la doctrine courante, traiter de *lauzor* aussi bien que de *blasme*; louange et blâme se mêlent au reste dans celui-ci. Enfin cette pièce, comme la plupart des *sirventés*, suit le « compas » d'une pièce antérieure, laquelle est précisément de Cornet lui-même (*Deux mss.*, A, VII, p. 22).

badours et leur art » (v. 428-430) et surtout de flétrir les misérables qui méprisent l'un et dénigrent les autres : « Quand d'ingénieux troubadours, dit-il, traitent de louange, d'amour, ou d'autres choses, on peut beaucoup apprendre d'eux. C'est donc un grand tort que de les blâmer et de honnir leurs dits. Que celui qui ne veut pas les entendre suive son goût; mais qu'il nous laisse du moins suivre le nôtre. »

« Partout on entend retentir des chansons : aux champs et dans les ateliers, pâtres, bergers, laboureurs, artisans se livrent à ce plaisir⁽¹⁾ : les ménétriers y gagnent leur vie. Celui qui le méprise est un vilain. L'Église ne condamne pas l'art des vers, puisqu'elle même le cultive. Les rois et les grands font de même. A qui déplaît-il ? Aux avarés, aux usuriers, qui au reste finissent mal⁽²⁾. Sans doute, il ne faut ni chanter ni conter là où ces exercices pourraient déplaire. Mais les maîtres en l'art de trouver sont bien trop courtois pour le faire. . . Des malotrus vous diront que cet art appauvrit ceux qui s'y livrent : mais mon exemple seul suffit à prouver le contraire⁽³⁾. Je ne cesserai donc pas de le cultiver. Quant à ceux qui le méprisent, je voudrais les voir. . . en Syrie. »

Cette œuvre de jeunesse, décousue, pleine de répétitions, mais vive, alerte, spontanée, est en somme une des plus agréables de l'auteur. Il est intéressant d'y voir très nettement exprimée cette idée, au reste déjà indiquée par Guiraut Riquier et At de Mons, que la poésie, loin d'être un amusement frivole, peut être féconde en salutaires leçons. On sait que c'est une de celles qui inspireront l'enseignement du Consistoire, alors naissant, et à quelles extrémités elle y sera poussée; il ne serait pas impossible que Cornet l'eût puisée dans ce milieu qu'il fréquentait assidûment⁽⁴⁾.

Du « planh » qui est, comme le sirventés, une poésie de circonstance, Cornet ne nous a laissé qu'un exemple, où il ne montre ni ori-

⁽¹⁾ *Pels camps aug los pastors, Boyers o laaradors, Montar chant e dishendre; Ez aug els abradors Las gens en lors labors Mot am dictatz contendre. . .* (v. 447-453).

⁽²⁾ La comparaison avec le modèle prouve qu'il manque ici un couplet.

⁽³⁾ Le passage est cité ci-dessus, p. 34, n. 7.

⁽⁴⁾ Le motif développé dans le couplet II est

emprunté aux *Razos de trobar* de Raimon Vidal, dont Cornet paraît avoir eu le texte sous les yeux : *Totas gens . . . rei, duc, conte . . . , clergue, borgues, vilans, paucs e grans, meton totz jorns lor entendiment en trobar et en chantar . . . que neys li pastor de la montagna lo major sollatz que ill aiant an de chantar* (éd. Stengel, p. 68). Ce thème sera repris par un des collaborateurs

ginalité, ni talent⁽¹⁾. Il y déplore la mort d'Amanieu d'Albret, survenue en 1327, sans que rien dans le texte nous permette de deviner en quoi ce prince avait mérité sa reconnaissance. L'énumération des vertus du défunt est aussi brève que vague, et c'est sans onction qu'il lui souhaite le repos éternel. En revanche il insiste longuement sur les mérites de ses trois fils, dont il tenait particulièrement à s'assurer les bonnes grâces et notamment sur ceux du plus intéressant à cet égard, « l'héritier » (coupl. vi).

Poésies satiriques et morales. — La longue pièce⁽²⁾, intitulée, en rubrique et dans le texte (v. 3) *versa*⁽³⁾, et qui pourrait tout aussi bien être dénommée *serventés*, appartient à une variété du genre satirique abondamment représentée en français et en latin depuis le XII^e siècle⁽⁴⁾ et généralement connue sous le titre de « états du monde », parce qu'on y voit passées en revue toutes les classes de la société, de la plus élevée aux plus infimes.

de Guilhem Molinier, Joan de Saint-Sernin, qui s'est inspiré directement de Cornet, au moins dans ces deux passages :

Dont tug que may tot jorn prendo plazer,
E clerc e layc e gentil e borgues
E menestral, pastor, boyer, pages,
Chantan pels camps, pratz, vergiers e jardins,
Pels obradors e soen pels camis...
Compas de rims la Gleyza no refuza,
Quar nos ad luell vezem que d'aquels uza,
Hymnis cantan, antifenas, versetz...

(*Las Leys d'Amors*, éd. Anglade, t. I, p. 33-34).

⁽¹⁾ *Arus quan vey de bos omes fraytura* (A, XLIX, p. 95). Voir ci-dessus, p. 33.

⁽²⁾ *Quar mot home fan vers* (A, II, p. 2). Dans le manuscrit, la pièce, misérablement mutilée, est réduite à 86 vers, dont plusieurs incomplets. Le manuscrit Castellane (Toulouse, Bibl. mun., n° 894, f. 41) en offre un texte plus complet (293 vers), mais moins correct. Sur ce manuscrit et les éditions, voir G. Brunel, *Bibliographie*, p. 79. Elle y est précédée de la rubrique : *Aissi commensa la gesta de fra Peyre Cardinal*. Mais, outre qu'elle est fort indigne du grand satirique, la présence dans une tornade (v. 293) du mot *Rosa*, « senhal » habituel à Cornet, suffit à assurer la paternité de celui-ci.

⁽³⁾ Le mot est forgé par l'auteur sur le modèle des substantifs qui présentaient deux formes, l'une masculine, l'autre féminine (*prat, prada; sac, saca*), la seconde désignant un objet de plus grande dimension. Déjà Bernard de Rouenac avait forgé sur ce type le mot *serventesca* (Pillet-Carstens, 66, 4). Je ne puis accepter l'hypothèse de E. Levy (*Supplement-Wært.*, t. VIII, p. 687), qui propose de lire *un'aversa* et de traduire ce mot par « chanson d'hostilité ».

⁽⁴⁾ Des exemples du genre en ces deux langues ont été cités par P. Meyer (*Romania*, t. IV, 1875, p. 385). En provençal, le même sujet avait été traité plusieurs fois, sous forme lyrique, par Raimon de Castelnou (Pillet-Carstens, 396, 6; pièce faussement attribuée par plusieurs mss. à Peire Cardenal), par Pons de la Garde (*ibid.*, 377, 2), par Guiraut Riquier (*ibid.*, 248, 87) et, dans une certaine mesure, par le père même de Cornet (voir ci-dessus, p. 28); il l'avait été aussi, comme le rappellent les éditeurs des *Deux nus. prov.* (p. 144), dans des poèmes didactiques comme le *Breviari d'Amor* de Matfrè Ermengau (v. 17-240 et suiv.; voir *Hist. littéraire*, t. XXXII p. 35) et le *Romans de mondana vida* de Folquet de Lunel.

Comme toutes les œuvres du même genre, la *versa* de Cornet affiche un pessimisme absolu. Dans la société qu'il a sous les yeux, tout est à l'envers (v. 6, 264). Rien qui ne soit à l'encan : les évêchés sont vendus par le pape, les abbayes par les cardinaux, les cures par les évêques, les messes par les prêtres (coupl. I-VI)⁽¹⁾. Les moines ont pris le froc pour vivre plus grasement (coupl. VI). Les médecins, les avocats, les étudiants, les clercs (ils sont aujourd'hui plus nombreux que les bouviers) ne valent pas mieux (coupl. VII-XII). Dans le monde laïque, tout est à l'avenant : que le poète considère le roi, ses agents (baillis, juges, sergents), les nobles, les marchands, les artisans, les mendiants, les jongleurs, les hôteliers (pires que tous les autres), il ne trouve en eux que mépris du devoir, volonté obstinée de tromper et de nuire.

La pièce se termine par une constatation prud'hommesque et un souhait irréalisable : « Tous les mauvais deviendront bons s'ils renoncent à leurs fautes, et si chacun s'amende. J'ai médité en vue d'un bien, pour que le mauvais n'empire pas et que le bon s'améliore » (coupl. XXII). La tornade est une invocation à la Vierge : « Reine des Cieux, prépare-moi une place en paradis; rends-nous tous plus fidèles et loyaux que ne fut Abel⁽²⁾. »

Dans une foule d'œuvres du moyen âge la satire et la morale sont si étroitement associées qu'on ne sait sous quelle rubrique on doit les ranger. Il en va ainsi de quelques pièces de Cornet intitulées « vers », et notamment de celle qui porte dans l'édition le n° XX⁽³⁾.

Le monde, y est-il dit, a atteint la cime du mal : « il est rempli de gens pires que Caïn »; l'auteur entend ceux qui, payant leurs prétendus amis de belles paroles, les diffament par derrière (coupl. I). La suite est consacrée à des défauts dont la gravité ne cadre guère avec ce virulent début : ceux-ci, toujours prêts à critiquer autrui, sont aveugles sur leurs propres faiblesses (coupl. II); ceux-là se plaignent que leurs secrets courent les rues, alors que ce sont eux-

⁽¹⁾ Sur la simonie on trouve, dès le XI^e siècle, des plaintes encore plus précises et plus amères, notamment dans le *Roman des Romans* (éd. Tanqueray, 1922, str. 106-106).

⁽²⁾ La pièce compte vingt-deux couplets de onze vers hexasyllabiques et une tornade : le

« compas » est aab aab ccd ccd d; cette forme ne relève pas proprement de la poésie lyrique; c'est une dérivation de la « strophe couée » avec redoublement de la dernière rime.

⁽³⁾ *Quan rey lo mon del mal pajat al sim* (p. 40).

mêmes qui les ont divulgués (coupl. III). Les couplets suivants contiennent les plus sages conseils à l'adresse des querelleurs, des goinfres, etc.

D'un type fort analogue est une pièce qui ne se lit que dans le manuscrit de Barcelone, où elle est intitulée *surventés*⁽¹⁾. Cornet y prend à partie certains familiers des cours qui devraient en être expulsés sans pitié. Les uns mordent comme des chiens enragés; d'autres, évinçant les loyaux et les « subtils », accablent leurs maîtres de conseils indiscrets, où éclate leur sottise.

Ces pièces, comme on le voit, ne brillent pas par la rigueur du plan et l'unité de composition. Ces qualités sont moins sacrifiées dans quelques autres, où apparaît l'intention de traiter un sujet déterminé. L'une, *Homs d'estamen deu tener son ostal*⁽²⁾, de tour purement didactique, est un véritable « enshamen » sur les devoirs des grands envers leurs familiers, leurs fournisseurs (on oublie trop de leur restituer les sommes empruntées), les ordres religieux, les petites gens et aussi envers le roi, à l'appel duquel il faut se rendre, fût-ce pour une cause désespérée (v. 45).

La pièce *Qui vol en cort de gran senhor caber*⁽³⁾ forme la contrepartie de celle-ci : elle enseigne à celui qui veut fréquenter les cours et y faire sa fortune l'art d'y plaire ou du moins de s'y faire tolérer. Que surtout il s'arme de patience et s'abstienne de riposter aux brocards, même les plus blessants; s'il se rebiffe, on doublera la dose et double en sera son dépit. Que celui qui ne veut ou ne peut supporter la plaisanterie évite les jouvenceaux et gens amis des joyeux ébats (coupl. II-III). Si vous êtes pourvu d'un office, remplissez-en fort exactement les obligations; celui qui agit ainsi n'a rien à craindre des mauvaises langues (coupl. VI). Et surtout si vous avez réussi à vous caser, gardez-vous bien de quitter la place; car il est vraiment misérable, celui qui en est réduit à courir le monde (coupl. VIII).

Il y a là sans doute l'écho de quelques expériences personnelles; notre moine, évidemment, connaissait les servitudes de la vie de cour, et il avait l'âme assez basse pour s'en accommoder.

⁽¹⁾ *Ins en la font de cobeytat se bayna* (éd. Massó, n° VII).

⁽²⁾ B, II, p. 111.

⁽³⁾ A, XXXIV, p. 47.

Le « vers » XXI⁽¹⁾ nous montre Cornet bien éloigné de ces préoccupations utilitaires : il y constate, sans déplaisir, semble-t-il, que les « hommes subtils », au nombre desquels il se range, s'enrichissent rarement : « pour un riche, vous en voyez cent pauvres », tandis que les « grossiers » sont abondamment pourvus de biens temporels. Pourtant sagesse vaut mieux que richesse et ce sont les premiers qui montrent aux autres le bon chemin ; aussi celui-là est-il méchant et discourtois qui se montre envers eux « avare et rude ». Cette composition des plus médiocres, simple tissu de plates répétitions, était destinée à une lecture publique⁽²⁾.

À la morale générale, sans aucun mélange de satire, ressortissent deux pièces très différentes de forme, mais si semblables de fond qu'elles peuvent être considérées comme deux rédactions d'un même ouvrage et qu'elles doivent être étudiées ensemble. Toutes deux traitent à la fois des devoirs du chrétien et des obligations de l'homme bien élevé : elles tiennent à la fois du catéchisme et du *Facet*.

La plus courte est intitulée *Gardacors de mal*⁽³⁾. L'auteur la compare à un surcot (c'est le sens du mot *gardacors*) tissé d'argent, d'or et de soie, qui met à l'abri de tout dommage celui qui le porte. Ce vêtement a la propriété de s'adapter à toutes les tailles (coupl. 1). La pièce est fort mal composée, comme si l'ordre des matières y avait été subordonné aux exigences de la rime⁽⁴⁾. Il y est traité d'abord de nos fins dernières, puis de quelques règles de conduite, puis des fautes auxquelles peut donner lieu l'exercice du goût, de l'odorat, de la vue, de l'ouïe (le toucher n'est pas envisagé), des devoirs découlant du métier, des fréquentations, de l'emploi du temps, de la fidélité conjugale, de l'usage des richesses, de la façon de se vêtir ; le dernier couplet est une condamnation de l'usure.

L'autre, beaucoup plus longue, quoique très mutilée, est intitulée *Libret de bos enshamens*⁽⁵⁾ ; elle est en vers de dix syllabes rimant deux à deux ; l'auteur a voulu évidemment reproduire à peu près la

⁽¹⁾ *D'ome suplit nos merevill degus*, p. 42.

⁽²⁾ *E pueys sera digz le vers en public* (v. 56).

⁽³⁾ *Lo mieus cors filhs, un noble gardacors*, B, II, p. 109. Elle se lit aussi dans le ms. de la Biblioteca de Catalunya coté 8, où elle compte, comme dans celui de Toulouse, douze couplets

et un envoi (voir Massó-Torrents, *Bibliografia*, I, I, p. 75). Je n'ai pu prendre connaissance de cette copie.

⁽⁴⁾ Compas : abba cdcd ; vers de 10 syll., *coblas singulars*.

⁽⁵⁾ Elle se trouve uniquement dans le ma-

forme des célèbres *Disticha Catonis*, dont il a au reste traduit quelques vers⁽¹⁾.

On a l'agréable surprise d'y découvrir un plan. Elle débute par les dix commandements de Dieu et se poursuit par des préceptes, conseils ou exhortations, concernant la vue, l'ouïe, le goût, la parole, l'usage des richesses, la démarche, le vêtement, la tenue de la maison⁽²⁾. Il est impossible de savoir quels sujets étaient traités dans les parties manquantes.

Parmi les enseignements de bienséance il convient de ranger le *sirventés d'escax*⁽³⁾, qui, sans entrer dans les détails techniques du jeu d'échecs, donne aux joueurs des conseils de courtoisie et de ménagements réciproques : se résigner à perdre, ne pas railler le perdant, etc.

Poésies philosophiques et religieuses. — Bien que Cornet fût, on le verra bientôt, tout autre chose qu'un tempérament mystique, il s'est à plusieurs reprises, et fort péniblement, guindé jusqu'aux sommets de la poésie philosophique et religieuse à forme allégorique. Trois de ses « vers » ressemblent étrangement aux compositions alambiquées où, au siècle suivant, les candidats à la violette d'or, mêlant le jargon suranné de la poésie courtoise à celui de la scolastique, s'ingénieront à expliquer les mystères de la foi ou à peindre les élans d'une âme embrasée de l'amour divin⁽⁴⁾. Si j'ajoute que la forme strophique est des plus compliquées, que les rimes sont choisies parmi les plus rares, on s'expliquera que ces textes fastidieux soient parfois de véritables logoglyphes.

manuscrit B (n° III, p. 114), à cet endroit très détérioré; elle compte, dans son état actuel, 452 vers, dont plusieurs incomplets; la mutilation des p. 101 (où il manque environ 20 vers), 103 (où il ne reste que quelques fins de vers), 105, 107, 108, 109, 111 (où il ne reste que la fin de quelques vers), 117, a entraîné la perte d'au moins 125 vers; il est possible au reste que des feuillets intercalaires aient disparu sans laisser de traces : une note manuscrite nous apprend que la p. 108 était « volante dans le registre ».

⁽¹⁾ Blasmadors es totz oms neys doblamen
Quan ditz o fa so qu'als autres dellen (v.
[125-6].

Cf. Caton, I, 30 :

Quæ culpæ soles, ea tu ne feceris ipse :
Turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum.

De tu mezeis no digas mal ni be
Si no t'es ops, qu'om not blasma de re (v.
[195-6].

Cf. Caton, II, 17 :

Non te collaudes nec te culpaveris ipse :
Hoc faciunt stulti quos gloria vexat inanis.

⁽²⁾ Chacun de ces sujets est annoncé par une rubrique : *d'auzir, de vezer, de manjar*, etc.

⁽³⁾ *Qui dels escax vol belamen jogar* (A, XLVII, p. 92).

⁽⁴⁾ Voir *Les Joies du Gai Savoir*, éd. A. Jeanroy, 1^{re} partie.

On peut toutefois, sans trop de témérité, dégager l'idée générale qui les inspire, à savoir que le sage doit préférer l'amour de Dieu à celui des créatures; ce que le poète célèbre sous le nom d'amour pur, noble ou loyal, c'est donc tout simplement la foi chrétienne et la pratique des vertus religieuses⁽¹⁾.

Ni raisonnement ni sagesse [humaine] ne peuvent voir le mobilier (c'est-à-dire le trésor) d'amour loyal si on ne ferme ses yeux d'homme pour songer à la joie qui illumine la pensée mieux que le jour clair et donne savoir noble : c'est pourquoi je veux fermer les paupières et me recueillir si bien que je ne veux plus m'appliquer à une autre tâche qu'à celle de louer ce qui chasse tout mal, car ainsi le veut le Droit auquel nous devons obéir⁽²⁾.

C'est par ces paroles solennelles que Cornet introduit des considérations fort nuageuses sur la joie pure et sans tache, la joie d'amour réservée aux fideles, qui s'oppose à « cette joie nuisible qui va toujours s'amenuisant à mesure qu'elle se multiplie » (coupl. II-III⁽³⁾).

Est-il interdit de penser que ce sont les extases des bienheureux qui sont décrites dans le passage que voici?

Merveilleux il sera, ce jour où viendra un souffle sans égal, où nous ne serons plus nôtres, où un seul Être, sans plus, sera, qui ne nous montrera plus aucun objet vert, rouge ou brun, où, excepté nous, tout ce qui paraît aux yeux s'évanouira (coupl. VI).

Le second « vers », qui célèbre aussi le *joy d'amor*, est dédié aux « non sachants »⁽⁴⁾. Est-ce une ironie? Il faudrait être en effet singulièrement « sachant » pour en pénétrer le sens et en tirer d'utiles leçons. Il y est question, et assez longuement, d'un festin offert par un « roi

⁽¹⁾ Il semble que ce soit cette même pensée qui se dissimule dans le « vers » où Peire d'Auvergne oppose à la joie qui, en nous ravalant, nous échappe sans cesse, à celle qui nous élève et ne change jamais (*L'airs clars et chans dels auzelhs*, éd. Zenker, I, coupl. III).

⁽²⁾ Razos ni sens no pot vezer lo moble
D'amor leyal si'ls huclis d'ome no cluca,
Pessan del joy que'l pessamen atuca
Mielhs que jorns clars e dona saber noble;
Per qu'ieu me vueh gen clucar e rescondre
Tan que passar no vueh d'atra bezonha,
Mas de lauzar so que tot mal delonha,

Que Dregz o vol, a cuy devam respondre
(v. 1-8).

(A, XXV, p. 50). Le ms. de Barcelone (éd. Massó, n° VIII) donne un texte très voisin, avec une tornade différente.

⁽³⁾ Il n'est pas impossible que Cornet se soit inspiré ici du couplet de Peire d'Auvergne cité ci-dessus.

⁽⁴⁾ *Als no sabens vueh far un vers del joy* (A, XXVI, p. 51; manque dans le ms. de Barcelone). — Nous examinons les pièces dans l'ordre où les présente le ms. A.

meurtrier » où sont conviés tous ceux qui paieront l'écot et ne revêtiront pas « un surcot déchiré » (coupl. III) : allusion claire à la parabole menaçante de l'Évangile selon Mathieu (XXII, 1-14).

Mais il est question aussi (coupl. v) de « la maison d'un riche prévôt où seront offerts^(?) ceux qui viendront, hérétiques, contre la foi du corps (contre le dogme de la présence réelle?) et où seront de savants médecins, assurés de porter armes en guerre, et aussi (coupl. II) des « loups semblables à des brebis, tapis dans les broussailles et qui viennent au grand trot dans le Lot »⁽¹⁾.

Ces quelques passages suffisent pour donner une idée de cette variété abstraite du *trobar clus*. Il conviendra de retenir ce morceau le jour où l'on cherchera un modèle accompli de prétentieux galimatias.

Le troisième « vers » se distingue avantagusement des précédents en ce qu'il est intelligible, au moins dans l'ensemble⁽²⁾; mais il faut convenir que l'obscurité y est remplacée par la lourdeur et la platitude, sans compter beaucoup d'à peu près dans le détail de l'expression :

L'amant fidèle attend le bien final de cet amour qui se puise dans la vraie connaissance; qui donne fruit véritable d'obéissance, fruit si savoureux qu'il guérit tous maux : c'est pourquoi ledit amant méprise la richesse qui doit faillir; il veut en être privé — tel un mendiant —, de façon que d'amour^(?) ne lui vienne aucun empêchement (coupl. II).

Il paraît vraiment superflu d'insister davantage sur ces puérils exercices de prétentieux verbalisme.

Hymnes à la Vierge. — L'on mentionnera ici, faute de trouver une meilleure place, deux hymnes à la Vierge qui, par le fond, rentrent dans les cadres traditionnels de la poésie pieuse. L'une, en latin⁽³⁾, où s'accumulent les appellations métaphoriques les plus étranges,

⁽¹⁾ En la mayzo d'un ome, ric prebst,
Seran ufert sels que vendran iretge
Contra la fe del cors, e seran metge
Sabèn e cert d'armas portar en ost... (v. 38-40).

Gardem nos tug, quel lop son en la barta,
Fedas semblan, que veno lo grand trot
Dins l'Ot. (v. 16-18).

⁽²⁾ *Ben es vilas, fols e mals e rustix* (A, XXVII, p. 53; cf. éd. Massó, n° IX). Il y a quelque analogie de forme entre cette pièce et le « vers » XI de Guiraut Riquier (Mahn, *Werke*, IV, p. 47).

⁽³⁾ *Mater Jesu, castrum virginitalis* (A, XVII, p. 37).

n'est qu'un exemple du genre « litanie ». L'autre⁽¹⁾, plus compliquée, prétend, tout en célébrant les vertus de la Vierge, nous expliquer, par un artifice dont nous ne découvrons pas le secret, la façon de calculer la date de la nouvelle lune. C'est ce tour de force qui valut à Cornet, en 1333, la violette d'or⁽²⁾.

Poésies facticieuses et grivoises. — De ces pièces, d'un idéalisme si obscur, nous sommes obligés de rapprocher, à cause de leur forme semi-lyrique, trois autres de ton bien différent⁽³⁾.

Dans la première⁽⁴⁾, Cornet se plaint d'être persécuté par une affreuse vieille, toute noire, qui ne lui laisse de repos ni jour ni nuit⁽⁵⁾ et dont les obsédantes avances ne font qu'aiguïser les désirs qui le poussent vers un tendron. Dans la seconde⁽⁶⁾, ces mêmes désirs sont ravivés par le braiement d'un âne poursuivant une *sauma*⁽⁷⁾, et ils s'expriment, comme dans la précédente, à grand renfort d'obscènes sous-entendus.

Par le cynisme de l'expression, la bizarrerie et la trivialité des images, ces pièces rappellent singulièrement ces écœurantes parodies de la chanson courtoise dénommées « sottes chansons »⁽⁸⁾, où s'égayait, à la même époque, dans les « puy » des grosses villes du

⁽¹⁾ [*Cors*] *mot gentils, fons e grans mars d'apteza* (*A*, XIX, p. 39). Les lacunes sont comblées dans la version du ms. de Barcelone (éd. Massó, n° XI).

⁽²⁾ La pièce porte en rubrique le mot *Corona*, que je propose de corriger en *coronada*. Sur les méprises et bizarres hypothèses auxquelles cette suscription a donné lieu, voir *Deux mss.*, p. XXXIV, n° 3. Du Mège a été jusqu'à faire de « *Corona* » un troubadour, auquel il a fabriqué toute une biographie.

⁽³⁾ Elles sont divisées en couplets, qui sont *capcadatz* et construits sur des rimes extrêmement rares, ce qui entraîne nécessairement des bizarreries et des obscurités. Mais les couplets se composent exclusivement de décasyllabes, ce qui est très rare dans la poésie lyrique, et l'agencement des rimes les rapproche plutôt de la sextine que de la chanson. Aussi les scribes ont-ils hésité sur l'appellation qui leur convenait. Dans *A* la première et la seconde sont intitulées *canço*, la troisième *truffa*; dans le ms. de Barcelone, où la première manque

et la troisième est sans titre, la seconde est précédée des mots : *Aquesta canço, apelada saumesca, feu en Ramons de Cornet*.

⁽⁴⁾ *Iratz e felz soy d'une vielha negra* (*A*, IX, p. 26).

⁽⁵⁾ *La vielha'm sec quan vau manjar a taula, Pueus sec me'l jorn, no say cum li gandisca; Sec me la nueg el lieyt, que no dormisca, Sec me per tot, fazen de mi sa faula; Seguen m'ausci, seguen me reviscola* (v. 16-20).

⁽⁶⁾ *En aycel temps qu'om no seu freg ni cauma* (*A*, X, p. 27). Dans *A*, les vers 1-22 ont perdu quelques lettres au début; ces lacunes sont comblées par le ms. de Barcelone (éd. Massó, n° XIII).

⁽⁷⁾ De là le titre, *saumesca*, proprement, « ânerie ».

⁽⁸⁾ Voir Hécart, *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*. . . , 3^e éd. (Valenciennes, 1834). Il y a aussi dans le chansonnier d'Oxford un recueil de « sottes chansons » qu'a édité G. Steffens dans l'*Archiv* de Herrig, t. CIV, p. 331-340.

Nord, la verve de poètes bourgeois dégoûtés de fadeurs amoureuses, et qu'il est d'ailleurs peu vraisemblable que Cornet ait pu connaître.

Dans la *truffa*, qui clôt la série⁽¹⁾, il conte, « pour faire rire », le vilain tour que lui joua une *vil bagassa*, à qui il avait donné le droit de prendre avec lui toutes les libertés : pendant qu'il dormait, elle lui taillada la chevelure la veille d'un jour où il devait chanter la grand'messe, ce qui fit de lui la risée de ses paroissiens.

C'est là, comme il le dit, une bourde, un conte à rire, un fabliau. Pour trouver dans la littérature provençale un autre exemplaire du genre, il faut remonter jusqu'à une pièce célèbre de Guillaume IX⁽²⁾, dont le souvenir avait pu se perpétuer jusqu'à cette époque. L'imitation, si c'en est une, est bien inférieure au modèle : il n'y a dans ce bref récit ni verve, ni esprit, et le style en est parfaitement plat. Mais ce qui nous étonne le plus, c'est que le moine-jongleur ait osé s'y attribuer un rôle et le rattacher à ses fonctions sacerdotales. Les agents de l'Inquisition, si chatouilleux en matière de dogme, toléraient chez les membres du clergé de singuliers écarts, au moins de langage.

Pièces dialoguées : « partimens » et tensons. — Les pièces dialoguées, au nombre de six⁽³⁾, se répartissent entre les deux variétés du genre, le *partimen* et la *tenso*. Alors que celle-ci est un dialogue librement conduit sur un sujet quelconque, dans le *partimen*, le questionneur impose à son partenaire le choix entre deux hypothèses, lui-même s'engageant à défendre celle qui sera restée libre. Mais cette distinction n'a jamais été observée rigoureusement et le mot générique *tenso* était fréquemment appliqué à des *partimens*⁽⁴⁾.

Le principal intérêt de ces deux sortes de pièces est d'abord de nous faire connaître dans quels milieux s'était perpétué le goût de la poésie, ensuite de nous fournir sur les auteurs quelques renseignements sûrs. Quant à leur valeur littéraire, elle est fort mince et il nous suffira d'ajouter quelques mots à l'énoncé de leurs sujets.

⁽¹⁾ *A San Marsel d'Albeges, prop de Salas* (A, LI, p. 98; cf. éd. Massó, n° XIV).

⁽²⁾ *Faraï un vers pos mi somelh* (éd. Jeanroy, n° V).

⁽³⁾ Je les étudie dans l'ordre où nous les présente le ms. A, qui les contient toutes.

⁽⁴⁾ Les rubriques de nos manuscrits sont à cet égard assez flottantes : dans A, alors que les trois premiers *partimens* sont correctement dénommés, le quatrième est intitulé *tenso*; de même pour le troisième dans le ms. de Barcelone (éd. Massó, n° XVII).

Dans l'un seulement des quatre partimens, l'initiative appartient à Cornet.

I. — Cornet à Pey Trencavel⁽¹⁾. Lequel préféreriez-vous, être seul fou parmi les sages ou seul sage parmi les fous ?

— Réponse : être fou.

Juge : Maître Arnaut Daunis; mais une note nous avertit que le jugement ne fut pas rendu.

II. — Guilhem Gras à Raimon de Cornet⁽²⁾. Que préféreriez-vous, être riche et vertueux ou pauvre en toute humilité ?

— Réponse : être pauvre.

Juges : Guilhem et Johan de Fontanas; leurs jugements, rédigés chacun en un couplet, se contredisent : Guilhem se prononce en faveur de Cornet, Johan donne raison à Guilhem Gras.

III. — Arnaut Alaman à Raimon de Cornet⁽³⁾. Lequel préféreriez-vous, être en paradis malgré Dieu ou en enfer avec son consentement ?

— Réponse : être en paradis.

Pas de juge.

IV. — Pey de Ladils à Raimon de Cornet⁽⁴⁾. Deux hommes sont également jeunes, beaux et nobles : l'un est avare et ne fait aucun acte de prouesse; l'autre se ruine en largesses. Lequel se conduit le mieux ?

— Réponse : l'avare.

Pas de juge.

Aucune de ces pièces ne brille vraiment par l'invention. Le thème du n° I est une simple adaptation, assez ingénieuse, de la fiction que Peire Cardinal avait développée dans sa célèbre *faula*⁽⁵⁾. Le n° II complique inutilement, par des circonstances accessoires, dont au reste il n'est pas tenu compte dans la discussion, une alternative fort simple en elle-même. Celle que propose Arnaut Alaman (n° III) est

⁽¹⁾ *Pey Trencavel, ab vos vuell tensonar* (A, XXI, p. 61). Sur Pey Trencavel et Arnaut Daunis, voir ci-dessous, p. 67.

⁽²⁾ *Mossen Ramons, per clerçia* (A, XXXI, p. 65).

⁽³⁾ *Pres m'es talans d'un pec partimen far* (A, XXXII, p. 68; éd. Massó, n° XVII).

⁽⁴⁾ *Frayre Ramons de Cornet, per amor* (A, XLII, p. 84).

⁽⁵⁾ Appel, *Chrestom.*, n° CXI.

franchement ridicule et l'auteur lui-même, par l'épithète de *pec* qu'il lui attribue, le reconnaît de bonne grâce.

Les sophismes ou absurdités qui émaillent la discussion rentrent dans la règle du jeu et il serait aussi puéril qu'injuste de les relever. Ce qui nous intéresse encore le plus dans ces logomachies, ce sont les quelques renseignements qu'on peut y puiser sur les partenaires. Dans le n° IV, par exemple, Cornet nous est présenté comme le plus « rustique » des moines blancs, se ressentant assez de ses basses origines pour mettre au-dessus de tout la bonne chère et le vin pur⁽¹⁾; Ladils, comme un avocat besogneux, emprunteur sans vergogne, dont le garde-manger est surtout approvisionné par les largesses de ses clients⁽²⁾. Dans le n° II, un passage non encore relevé nous renseigne sur un point plus important et nous apprend que les partimens étaient, non improvisés, comme on l'a soutenu sans aucune vraisemblance⁽³⁾, mais composés à loisir, les partenaires échangeant par écrit questions et ripostes⁽⁴⁾.

Dans la tenson, les allusions personnelles sont d'ordinaire plus fréquentes et parfois fort acerbes. C'est ce que nous constatons dans la première⁽⁵⁾. Comment se fait-il, demande Cornet à Guilhem Alaman, que, « renonçant à maintenir Valeur et Prouesse, vous restiez enfermé dans votre logis », écorçant une baguette comme un enfant? La faute en est-elle à la vieillesse, à la pauvreté ou à un caprice tyrannique de votre vieille épouse? Alaman, sans s'attarder à la riposte, prend brusquement l'offensive, et, les deux adversaires se piquant au jeu, ce n'est plus qu'un feu roulant de basses injures : Alaman en est réduit, pour vivre — et vivre de fromage, — à vendre le poisson de ses étangs; son gros corps est au reste « pourri et farci d'apostumes ». Quant à Cornet, candidat toujours malheureux à la violette d'or, c'est un débauché, un coureur de tavernes et de noces; aussi bien,

(1) Quar monge blanc rustiv vos etz tornatz,
68. Escas e prim, vila, dreyt laurador.
E si l'abatv vostres fos coratjós
Que'us des pro carn tot jorn e del vi blos.
Ja d'aquel loc pueus nous vira partir.

(2) Cabrotz, aucatz, galinas e capos
77. D'avol percas avetz e grans peysbos,
E malevatz, don vos faytz escarnir
Quar no pagatz...

(3) R. Zenker, *Die provenzalische Tenzone*

(Leipzig, 1888), p. 69 et suiv. Voir, sur ce sujet, les fines observations de M. D. J. Jones, *La tenson provençale* (Paris, 1934), p. 62 et suiv.

(4) Prendetz, segon que retray,
Justal sen de la letreta,
Quar la questios es neta...
(A, XXXI, p. 65).

(5) *Aran digatz en Guilhem Alaman* (A, XXX, p. 63).

a-t-il frôlé récemment le bûcher réservé aux hérétiques; ses excès l'ont mis si bas qu'en s'habillant il met devant ce qui devrait être derrière⁽¹⁾.

La seconde tenson, échangée avec Pey de Ladils⁽²⁾, sera étudiée dans la notice consacrée à ce poète (voir ci-dessous, p. 73).

De la troisième que Cornet, à l'exemple du Moine de Montaudon⁽³⁾, engageait avec Dieu lui-même, il ne reste que quelques vers cités ci-dessus (p. 32, n. 8).

La versification des poésies lyriques. — Ce n'est, en somme, ni dans la pensée ni dans le style que Cornet cherche l'originalité. Ce n'est pas davantage dans la complication des formes strophiques : nous ne trouvons pas chez lui, comme chez Giraut de Bornelh ou Gaucelm Faidit par exemple, des strophes atteignant ou dépassant vingt vers et des cascades de vers courts (de cinq à une syllabe) alternant avec les vers usuels de sept, huit ou dix syllabes⁽⁴⁾. Chez lui, presque jamais la strophe ne dépasse huit vers et le décasyllabe y figure presque exclusivement⁽⁵⁾.

C'est dans un autre sens que Cornet a déployé sa virtuosité, qui est remarquable, à savoir la recherche des rimes rares et leur agencement d'après des règles aussi puériles qu'inflexibles. Ce système,

⁽¹⁾ En cavaliers, be us fau saber aitan
Que vos etz prenis o de postema ples,
Don la molbers se planh del vostre pes.

40. E sobre tot quan fay grandas calors;
E volgra be que us baysbes las imors
Del cors poyrit, donan qualque beuratge,
Que temors es que us dono gran damoatge;
Mas empero no'y conosc mal ni dan,

45. Si us pren la mortz, quo no valetz un gan.

Les passages intéressants la biographie de Cornet ont été cités ci-dessus, p. 31-32.

⁽²⁾ *Mossen Ramon de Cornet, sus agensa* (A, LVI, p. 105).

⁽³⁾ *L'autrier fui en Paradis* (Appel, *Chrestom.*, ° 93).

⁽⁴⁾ Certaines pièces présentent des exceptions purement apparentes : le sirventès B, VI (p. 137), est formé de couplets de seize vers de six syllabes, mais cette forme est empruntée à une pièce de Raimbaut de Vaqueiras (dont les

rimes ont été reproduites). La forme de la *versa* n'est pas proprement lyrique (voir ci-dessus, p. 44, n. 2). La pièce A, VII (p. 22), est formée de treize hexasyllabes (aab aab bccddbb), mais cette forme ne doit pas être de l'invention de Cornet, car elle est citée, à titre d'exemple, dans les *Leys* (éd. Gatién-Arnoult, t. I, p. 252). La même forme, avec les deux derniers vers en moins, se trouve dans G. Riquier (éd., n° II, p. 19). La forme de A, XXVII, en abbdccdee (p. 53) est très fréquente (Maus, n° 366), mais Cornet l'a renouvelée en la composant de vers de quatre dimensions différentes.

⁽⁵⁾ La forme strophique préférée est chez lui, comme chez ses contemporains et successeurs immédiats (voir p. 121), celle en abbaedc dont je relève cinq exemples (A, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV); le n° XXVI n'en diffère que par l'addition, à la fin de la strophe, d'un vers de deux syllabes.

rigoureusement appliqué, devait aboutir fréquemment au non-sens et au coq-à-l'âne⁽¹⁾.

Dans la recherche des *rimas caras* Cornet a atteint et peut-être dépassé Arnaut Daniel lui-même : ainsi dans la pièce IX (p. 26) les exigences de son schéma l'obligent à trouver deux rimes en *egra*, *elcle*, trois en *orsa*, *arle*, *oste*; dans la pièce suivante (p. 27) deux en *irle*, *aze*, trois en *auma*, *erque*, quatre en *ervi*, *olre*, *osca*, *empre*, etc.

Le principe de la rime « dérivative » est simple : il consiste à faire alterner, à la fin des vers, des mots à terminaisons masculines et féminines tirés des mêmes radicaux ou des formes verbales apparentées. Cornet, qui a pour ce procédé une prédilection marquée, a réussi à en varier singulièrement les applications. Ainsi, dans la pièce XIII (p. 31)⁽²⁾, nous avons des espèces de *coblas doblas*, mais la rime *y* est remplacée par une assonance et les consonnes, quoique différentes, sont cependant (au moins dans deux cas sur trois) de même nature (*t, d; s, ss*) : *orta, orda; pausa, encaussa*, etc.; de plus « deux verbes en *ar*, à quatre formes différentes de leur conjugaison, alternant dans un ordre constant, forment les huit rimes de chaque couplet »⁽³⁾; voici celles du deuxième : *conorta, deporta, deporta, conorta, conorti, deporto, conorto, deporti*⁽⁴⁾.

Mais c'est surtout par une succession rigoureusement réglée d'alternances vocaliques ou consonantiques que Cornet essaie de nous éblouir. Ainsi la pièce XIX présente deux particularités : tous les vers se terminent par une *s* précédée, au couplet 1, des cinq voyelles dans l'ordre de l'alphabet (*as, es, is, os, us*); mais au second couplet, le même schéma étant observé, ces mêmes rimes reparaissent dans l'ordre inverse (*us, os, etc.*) de sorte que le troisième couplet reproduit les rimes du premier, le quatrième celles du second, et ainsi de suite⁽⁵⁾.

Dans XV (p. 35), c'est par le même groupe de consonnes (*ms*) que

⁽¹⁾ Les éditeurs des *Deux mss. prov.* ont soumis les formes strophiques de Cornet à une étude précise et complète (p. XLVI-LVI) sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir. Je me borne donc à illustrer de quelques exemples les observations générales présentées ci-dessus.

⁽²⁾ [Molt] *ai plazer qu'ar mos cors se conorta*;

les deux premiers couplets sont gravement mutilés.

⁽³⁾ *Deux mss.*, p. XLVIII.

⁽⁴⁾ Le ms. porte *conorti*; la correction est indiquée *loc. cit.*

⁽⁵⁾ Dans *A*, XXV (p. 50), nous avons de couplet à couplet (i à iv) la succession *uca, eca, aca, ica*.

chaque vers doit se terminer et ce groupe doit être précédé des cinq voyelles, placées dans le même ordre, d'un bout à l'autre de la pièce : ce sont donc cinq mots (puisque la pièce a cinq couplets) en *ams, ems*, etc., qu'il s'est agi de trouver.

La pièce LIV (p. 102) est fondée sur le même principe : les voyelles *a, e, i, o* doivent être précédées et suivies des mêmes consonnes, qui varient d'une moitié de couplet à l'autre et tous les mots-rimes doivent être des monosyllabes (*tan, ten, tin, ton; pac, pec, pic, poc; fals, fels, fils, fols; dans, dens, dins, dons*).

Nous avons enfin (LIII, p. 101) un exemple de la rime en écho⁽¹⁾.

On voit que les plus ingénieux et inventifs rhétoriciens avaient eu des devanciers, sur lesquels il leur était bien difficile de renchérir⁽²⁾.

POÉSIES NON LYRIQUES.

Lettres. — La *lettra* ou *pistola* en vers était alors un genre assez nouveau. On serait tenté de la rattacher au « salut d'amour », qui est aussi une lettre en vers⁽³⁾, mais le « salut » est toujours en octosyllabes, tandis que la *lettra* est, au moins habituellement, en hexasyllabes (à rimes plates). Cette forme est aussi, traditionnellement, celle de l'*ensenhamen*, dont je crois que dérive la *lettra*. Le caractère didactique, en effet, sans lui être essentiel, y est très marqué. Il domine dans les lettres, si lourdement pédantesques, d'At de Mons⁽⁴⁾, qui resta longtemps le classique du genre, et que Cornet cite et imite. Il est moins exclusif dans celles de Guiraut Riquier⁽⁵⁾ où, aux préceptes, se mêlent des réflexions morales et des requêtes qui en sont parfois le principal objet. Celles du poète narbonnais se rapprochent donc, quant au

⁽¹⁾ Joys e dolors al mieu cor affan — fan,
Per vos, mi dons, quem faitz d'un cordo — do
Neys o de mens et dizir balo — lo...

⁽²⁾ Sur les diverses applications du procédé, voir H. Guy, *L'École des rhétoriciens*, §§ 149 et 152, et É. Langlois, *Arts de seconde rhétorique*, p. 229 et 289.

⁽³⁾ Sur le salut d'amour, voir P. Meyer dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXVII, 1867, et K. Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der prov. Lit.*, p. 40.

⁽⁴⁾ Il en reste cinq, dont trois en hexasyllabes, les autres en octosyllabes; voir la

notice très sommaire que lui ont consacrée nos prédécesseurs (t. XIX, p. 576-9).

⁽⁵⁾ Elles sont au nombre de quinze, éche-lonnées entre 1259 et 1283 (éd. Pfaff, n^o 69-84). Deux seulement, les plus anciennes (1259, 1265) sont en octosyllabes, toutes les autres en hexasyllabes. Elles ont été mentionnées (sous le nom d'« épîtres morales »), mais non analysées, par nos devanciers, dans leur brève notice sur Guiraut (t. XXX, p. 578-86); on en trouvera une analyse dans Anglade. Cerveri de Girone nous a laissé aussi une *pistola* (éd. Ugolini, n^o 22), mais sous forme

fond, des *Épîtres* d'Horace et il serait naturel de penser que celles-ci, qui n'étaient pas inconnues dans le monde des écoles⁽¹⁾, ont servi de modèles aux premiers auteurs de *letras*. Rien toutefois ne me paraît appuyer cette hypothèse : non seulement on ne relève, dans les textes provençaux, aucune imitation littérale du poète latin, mais le tour est tout différent : ici, une aimable fantaisie passant sans effort d'un sujet à un autre; là, un lourd dogmatisme ou une maladroite insistance sur des éloges conventionnels.

Dans ses *letras*⁽²⁾ Cornet ne s'est pas piqué d'innover; mais la nature et la variété des sujets qu'il traite suffisent à leur conférer quelque intérêt⁽³⁾.

La première⁽⁴⁾ est adressée à un *noble cavalier*, à un *senhor mot valen*, dont le nom a disparu avec la fin de la dédicace, mais qui devait être, à en juger d'après le ton emphatique de cette dédicace même, un personnage considérable et dont la bienveillance importait fort à l'auteur⁽⁵⁾. Cornet entreprend de lui montrer « un peu de son petit savoir » (v. 83-4) en exposant devant lui le redoutable problème de la liberté et de la prédestination. Ce problème avait déjà été traité, avec plus d'ampleur et de précision, par At de Mons, dans une longue épître à Alphonse X de Castille, qui s'intéressait particulièrement au sujet⁽⁶⁾. Cornet ne l'ignore pas et, tout en comblant d'éloges son devancier, il se défend de vouloir répéter ce qu'il a si bien dit; prétention sans fondement, car il soutient la même théorie, à savoir que la « qualité bonne ou mauvaise de notre volonté est déterminée

lyrique (*abacacah dede*; six couplets et deux tornades en hexasyllabes).

⁽¹⁾ L'hypothèse n'est même pas envisagée dans les études sur Horace qu'a récemment provoquées le bimillénaire du poète. Je ne l'ai rencontrée ni dans la conférence de M. Sorrento, *Orazio e il medio evo* (extrait de *Conferenze oraziane in commemorazione del bi-millenario oraziano*, Milan, 1936), ni dans l'article de M. B. Migliorini, *Orazio nel medio evo* dans *Studi medievali*, n. s., V (1936), p. 162-80 (le fascicule n'a paru en réalité, qu'en juin 1938), ni dans le volume collectif, *Études horatiennes, recueil publié en l'honneur du bimillénaire d'Horace*, Bruxelles, 1937; cf. Marouzeau, *Horace dans la littérature française* (*Revue des études latines*, t. XIII, 1935, p. 274-95).

⁽²⁾ Tel est le titre que leur assignent les rubriques, mais le mot *pistola* est seul employé dans le texte (n^o V, 65, et VI, 91).

⁽³⁾ De toutes les œuvres de Cornet, ce sont celles qui ont le plus souffert de la mutilation du manuscrit A, qui nous les a seul conservées.

⁽⁴⁾ *Al noble cavalier* (A, III, p. 10). Lacunes : après le v. 10 manquent environ vingt vers, après 86, trois ou quatre, dont il subsiste quelques mots.

⁽⁵⁾ D'après les éditeurs (p. 144), ce personnage serait Gui de Comminges (cf. ci-dessus, p. 33), mais cette hypothèse n'est étayée d'aucun argument.

⁽⁶⁾ *Al bo rei de Castela*; éd. W. Bernhardt, *Die Werke des Trobadors N'At de Mons*, Heilbronn, 1887 (Altfr. Bibliothek, t. XI).

par les constellations que forment les planètes, mais qu'une bonne éducation, *sabers*, *dregz* et *sens*, peuvent neutraliser leur influence et nous garder de *mal astre*. Cornet avait fait précéder cet exposé d'une vingtaine de vers, parfaitement étrangers au sujet, où il oppose aux esprits vulgaires et grossiers l'homme « subtil » qui, dédaigneux de ses propres intérêts, n'a pas assez de sagesse pour s'enrichir, mais en aurait assez « pour gouverner mille barons et autant de rois » (v. 31-2) ⁽¹⁾.

Nous traiterons plus loin de la deuxième lettre ⁽²⁾ qui est un traité de poétique.

La troisième ⁽³⁾ est consacrée à la description enthousiaste de la résidence d'un grand personnage dont nous ignorons le nom ⁽⁴⁾. Tout y est rassemblé pour le plaisir de ceux qui y sont admis : ameublement luxueux, brillant luminaire, chère exquise, vins de choix, rien n'y manque; les diseurs de contes y sont écoutés avec bienveillance et on peut, en se mettant au lit, se faire gratter: bref, un vrai paradis. Les abbés y dépensent presque tous leurs revenus; le reste, ils le distribuent aux pauvres.

Cette description introduit un panégyrique de Roger d'Armagnac, destinataire de l'épître, qui à ses autres mérites joint celui de goûter les produits du « savoir » de l'auteur ⁽⁵⁾. C'était un prélat fort mondain, premier titulaire, par la grâce de Jean XXII, de l'évêché de Lavaur, récemment créé ⁽⁶⁾.

Cette cour nous paraît manquer singulièrement de l'austérité qui conviendrait à une cour épiscopale. Il est néanmoins évident qu'il ne peut s'agir ici que de celle de Roger d'Armagnac : lui dédier cet éloge d'une cour dépassant la sienne en splendeur et en agrément, n'eût-ce point été le comble de la maladresse ?

⁽¹⁾ Le même sujet est traité avec de plus amples développements dans *A*, XXI, p. 42. Voir ci-dessus, p. 46.

⁽²⁾ *Als trobayres vuell fur* (*A*, IV, p. 12).

⁽³⁾ *A sels que vol...* (la fin du vers manque; *A*, V, p. 15).

⁽⁴⁾ Ce nom se lisait sans doute dans le passage manquant au début. Lacunes : à la page 11 du manuscrit, tout le bas de la colonne 2 manque; de même page 12, la colonne 1, sauf quelques lettres à la fin des

vers; il manque une trentaine de vers en tout.

⁽⁵⁾ Cornet, on s'en souvient, lui offrit un autre de ces produits : cf. ci-dessus, p. 33. Sur ce personnage, neveu du comte Jean I^{er}, qui joua aussi un rôle politique, voir *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 455.

⁽⁶⁾ Promu à cette dignité le 7 novembre 1317, il la conserva jusqu'au 22 mai 1338 et mourut l'année suivante. Sur la création de l'évêché de Lavaur, voir J.-M. Vidal, dans *Annales du Midi*, XVI, 1904, p. 23.

La quatrième lettre⁽¹⁾, datée de 1330, est adressée à Guiral Ot⁽²⁾, ministre général des Frères Mineurs, dont les leçons des « bons clercs de Paris » ont fait un éminent théologien. Son éloge est suivi de celui de certains hommes (sans doute nommés dans le passage manquant à cet endroit), « soutiens de la foi, fléaux de l'hérésie, médecins des âmes malades », en qui il serait naturel de reconnaître des dignitaires de l'Ordre dont Guiral Ot était le chef. Mais cet éloge pourrait bien n'être qu'une précaution oratoire : le reste de la lettre consiste, en effet, en une âpre satire de différents Ordres, où les Mineurs figurent à côté des Prêcheurs, des Carmes et des Augustins (v. 125-7). Cornet se demande si quelques-uns d'entre eux n'ont pas fait profession pour échapper aux difficultés de l'état séculier : certains, fils de bouviers ou d'artisans, mènent dans le cloître une vie autrement large que celle qui leur eût été réservée à leur foyer⁽³⁾. Ce sont de bons pasteurs, sans doute, mais, dans leur troupeau, ce sont surtout les grosses brebis qui les intéressent. On leur appliquerait justement la parole du Christ : « Faites ce qu'ils vous diront de faire et non ce qu'ils font. » Si on les invite à sa table, il leur faut des mets somptueux, la place d'honneur et force coups de chaperon. Grâce à leur science, ils abusent jusqu'aux grands prélats. Si vous censurez leur conduite, ils vous traduiront devant un tribunal où vous serez accusés d'hérésie. . .

Cette diatribe est interrompue par une lacune. Dans les derniers vers, Cornet explique comment il a dû rejeter une robe qu'il avait portée huit mois et neuf jours, parce qu'il était en butte, de la part de

⁽¹⁾ *Al bo relegios* (A, VI, p. 17). Lacunes : après le v. 20 une vingtaine de vers (p. 14, col. 1 du manuscrit); après 98, une vingtaine de vers, dont il reste le début (p. 16, col. 1); après 181, vingt-huit, dont il reste quelques syllabes initiales et vingt-huit autres, dont il ne reste rien (p. 18, col. 1).

⁽²⁾ A ce personnage nos prédécesseurs ont consacré une notice (t. XXXVI, p. 203-225). Les éditeurs des *Deux mss. prov.*, qui écrivent son nom *Guiralot*, ne l'avaient pas d'abord identifié; l'erreur a été rectifiée dans un carton joint à quelques exemplaires.

⁽³⁾ *Cilh an dezamparat... Lo trebalh e'l dezayre Del mon e'l caytivier, Que tug foran boyer, Menestral o pastor* (v. 53-8)... *Mas si gardes cum viu*

Sos linhatges quasqus, Leu trobera que plus L'esta be que no sol (v. 89-92). — Il est curieux de trouver la même remarque, en termes autrement vigoureux et personnels, dans une sorte de sermon de Gautier de Coinci :

Ne voi vilain tant enfondu,
Tout maintenant c'on l'a tondu,
Ne cuit valoir un apostoile,
Tex n'eüst pas du pain de soile,
S'il fust au siecle, nes des chox,
Qui or depart kanelo et clous
Et suce tex hax laituaieres;
S'il fust au siecle, n'eüst gaires
Des pois au lart, non a la sauge.

(*Des convers*, dans A. Långfors, *Miracles de G. de Coinci, extraits du ms. de l'Ermitage*, Helsinki, 1937, p. 236).

mauvais frères, à de grandes vilénies et vains caquets⁽¹⁾. Cette robe serait, d'après les éditeurs des *Deux manuscrits*⁽²⁾, celle des fils de saint François. Cela est vraisemblable, mais il faudrait se garder de voir dans la « lettre » un réquisitoire dressé expressément contre ceux-ci. Si certaines remarques s'appliquent bien aux Franciscains, — celle qui concerne l'humilité de l'extraction de certains moines, par exemple, — les reproches relatifs au luxe, à la fréquentation des grands, au mépris des humbles, à l'esprit de domination sont ceux que depuis un siècle on adressait constamment aux Dominicains⁽³⁾. Cette « lettre » est plutôt un adieu à la vie monastique en général. On a du reste vu que cet impitoyable censeur des Ordres n'avait pas tardé à changer d'avis.

Poésies didactiques : A. *Enseignement moral*. — Nous avons parlé plus haut (p. 46) du *Libret de bos enshamens*, qui traite le même sujet que le *Gardacors*, en même temps que des autres poésies morales.

B. *Traité de poésie et de grammaire*. — Cornet a consacré à l'art poétique et à la grammaire deux opuscules, fort analogues entre eux, tant par le fond que par la forme, et dont l'un paraît n'être qu'une ébauche de l'autre. Le premier⁽⁴⁾ a trouvé place parmi les *letras*, bien qu'aucun destinataire, au moins dans son état actuel, n'y soit mentionné⁽⁵⁾. L'autre, intitulé *Doctrinal de trobar*⁽⁶⁾, aurait au moins autant de droits à figurer sous la même rubrique, puisqu'un destinataire y est nommément désigné.

L'ordre de composition peut en être aisément déterminé : dans la *letra*, Cornet parle de lui-même en termes fort humbles : le peu qu'il

⁽¹⁾ *Sufren grans vilanias E motas parlarías* *D'alqas frayres savays* (v. 184 et suiv.).

⁽²⁾ *Introd.*, p. xxxiv.

⁽³⁾ Il en est ainsi, notamment dans de nombreux sirventés de Peire Cardenal et dans la seconde partie du *Roman de la Rose*.

⁽⁴⁾ *Als trobayres vauelh far* (A, IV, p. 12); cf. ci-dessus, p. 35.

⁽⁵⁾ Cette mention pouvait se trouver, soit dans les quelques vers qui manquent au début, soit dans les sept ou huit derniers, dont il reste quelques fragments négligés par les éditeurs.

J'ai déchiffré ceci : *Nous vauelh plas enojar . . . mas que . . . vos ajut senh . . . vertut queus do tal poder que no puscatz ma . . . so queus he donat . . . passar.*

⁽⁶⁾ *Quar sabers m'o permet* (*Deux mss.*, p. 199). La pièce a été conservée intégralement dans deux mss : Barcelone, Bibl. de Catal. 239, et Madrid, Bibl. Nac. 13405 (le second est une copie moderne du premier); le ms. de l'Ambrosienne de Milan (D 465 *infra*) ne contient que la fin (v. 422-543). Sur ces mss, voir éd., p. x, note, et 211 (note au v. 122).

sait, il le doit aux « bons troubadours de Toulouse » et c'est afin de mieux profiter de leurs leçons qu'il séjourne volontiers dans leur ville⁽¹⁾. Dans le *Doctrinal*, il est plus sûr de lui-même; il prend (ou reprend) la plume parce que son « savoir le lui permet » (v. 1), ce qui ne diminue en rien sa déférence envers les « bons troubadours » dont il sollicite et accepte d'avance les critiques⁽²⁾.

L'objet des deux traités est le même : enseigner leur métier aux troubadours novices, aux « jouvenceaux » qui ne savent observer ni nombre ni cas, qui pèchent contre « la lettre et l'accent »⁽³⁾, c'est-à-dire contre la grammaire et les lois de la versification. Les principes qu'il expose sont identiques : l'écrivain moderne doit se régler, d'après la *letra*, sur « le droit usage des bons troubadours anciens » (v. 31), d'après le *Doctrinal*, sur « l'usage des troubadours reconnus les meilleurs » (v. 225-226)⁽⁴⁾. Identique enfin est la méthode : Cornet déclare, ici comme là, que pour exposer les règles du « roman », il partira du roman même, non du latin⁽⁵⁾. Il suit enfin dans les deux exposés le même plan, qui consiste à traiter d'abord de la grammaire, puis de la versification.

Ce programme n'a été rempli que très incomplètement, surtout dans la *letra*. Les deux parties dont celle-ci se compose sont d'une égale pauvreté et fourmillent également d'erreurs. Dans la première (v. 6-34), après avoir déclaré qu'il n'y a en roman que trois « parties d'raison », l'une qui a des cas, la seconde qui a des temps, la troisième qui n'a ni l'un ni l'autre, il ne traite que de la seconde, c'est-à-dire du verbe, et il se borne à dire qu'il est impossible d'y apercevoir des règles, puisque, à des infinitifs semblables, comme *veudre* et *prendre*, correspondent des participes aussi différents que *vendut* et *pres*. Ce qui concerne la versification (v. 35-67) se réduit à la

⁽¹⁾ *Mas ben saubra dos tans Ecenhar s'im legues Dou jau a Dieu merces Ez als bos trobadors De Tolosa, senhors Del noble consistori On yeu soen demori Pel dig saber aprendre...* (*A*, IV, v. 76-83, p. 14). Cf. ci-dessus, p. 35.

⁽²⁾ Ce texte est cité ci-dessus, p. 36, n. 1; cf. *Doctrinal*, v. 11-15. Anglade (*Leys*, t. IV, p. 100) suppose que la *letra* est postérieure au *Doctrinal*, mais il n'en donne aucune raison.

⁽³⁾ *Letra*, v. 42.

⁽⁴⁾ Il invoque, en terminant (v. 409 et suiv.)

l'autorité de Peire Cardenal et des « troubadours anciens » qui ont « observé ce que je dis ». Mais il dit ailleurs (v. 230 et suiv.), sans se préoccuper de la contradiction, que l'on doit écrire *segon l'us del palhis E segon qu'au uzat Li trobador passat*; ailleurs enfin (v. 8-9) *segou lo palhis nostre E dels nostres vezis*. Sa doctrine est, comme on le voit, assez flottante.

⁽⁵⁾ *Pero ja del lati No prendray ma razo (Letra, v. 4-5); En parlar romans fi No regarda lati (Doctr., v. 17-18).*

condamnation de la césure épique et de quelques variétés de cacophonie.

Le *Doctrinal* est plus riche de substance que la *letra*, mais cette abondance même en accroît la confusion. Les questions les plus diverses, des plus importantes aux plus futiles, y sont abordées sans aucun ordre, puis abandonnées, puis reprises, tantôt avec une brièveté déconcertante, tantôt avec prolixité et une inutile profusion d'exemples.

Un sommaire détaillé peut seul donner une idée de ce désordre⁽¹⁾.

La première partie, consacrée à l'exposé des formes grammaticales, débute par une énumération des huit parties du discours. Cornet, qui revient ainsi à la division traditionnelle, ne les définit pas, mais donne (v. 16-36) l'étymologie des mots qui les désignent. Puis il énumère les six cas et expose les règles concernant la déclinaison des substantifs (v. 37-81), avec quelques mots (v. 67-69) sur le pluriel de certains noms de nombre. Vient ensuite un paragraphe sur la déclinaison des pronoms, participes et articles (v. 89-104); après quoi nous revenons à d'autres règles, relatives à d'autres substantifs, aux articles et pronoms déjà traités plus haut (v. 105-172). A propos du verbe, Cornet déclare, comme dans la *letra*, qu'il ne peut donner de règles et il se contente de quelques exemples. Ici s'intercale un paragraphe, de pure syntaxe, sur l'accord des participes passés; au reste, ajoute-t-il, si l'on est dans l'embarras, que l'on se règle sur l'usage des meilleurs troubadours (v. 173-232). Vient enfin (v. 233-254) une liste des mots invariables (conjonctions, prépositions, interjections).

Dans la seconde partie, l'exposé des règles concernant la versification est interrompu par un développement sur certains « vices » de langage (barbarisme, solécisme) et sur quelques figures, considérées sans doute comme fautives, y compris l'hiatus (v. 255-298). Après l'énoncé des voyelles et diphtongues et quelques remarques sur les concours de sons interdits (v. 299-308) vient une liste de dix

⁽¹⁾ Cornet reconnaît que son traité a besoin d'une « glose » et il annonce l'intention d'aller lui-même en « montrer le sens » à son destinataire (v. 535). Cette glose devait être écrite, dix-sept ans plus tard, non pas par lui,

mais par un critique d'une singulière sévérité; cf. ci-dessous, p. 100 ss. — Il nous dit aussi (v. 543) que son traité se divise en cent vingt chapitres, dont il est impossible de faire le décompte.

« figures », où il est traité de sujets aussi différents que la syncope et la métonymie (v. 309-340). L'exposé théorique se termine par une liste des diverses sortes de rimes (v. 341-376) et celle des principaux genres poétiques (v. 377-408).

La dernière partie, qui débute par un acte d'humilité et un appel à la critique, contient le « sirventès » en l'honneur des troubadours qui a été étudié ci-dessus (p. 41) et la dédicace à l'infant d'Aragon.

Cette informe compilation ne présenterait qu'un médiocre intérêt et elle n'aurait pas mérité cette longue analyse si, à son propos, ne se posait une question singulière et quelque peu troublante. Si on la confronte avec les *Leys d'Amors*, notamment avec la rédaction la plus ancienne de cet ouvrage, on constate entre les deux exposés, au moins en ce qui concerne le fond, les rapports les plus étroits. Ce sont, de part et d'autre, les mêmes lacunes, parfois les plus graves⁽¹⁾; ce sont les mêmes questions, auxquelles sont faites les mêmes réponses⁽²⁾, les mêmes superfétations, par exemple l'adjonction à l'exposé grammatical de traités de poétique et de rhétorique. Ce qui est plus caractéristique encore, c'est la rencontre dans l'erreur⁽³⁾.

L'emprunt est évident, et il est non moins évident que l'emprunteur est Cornet. Entre les deux ouvrages il y a surtout la différence qui sépare un exposé méthodique d'un amas confus de notes; et Cornet s'est, à trop de reprises, présenté comme un disciple pour qu'on puisse lui attribuer le rôle de guide.

La difficulté, qui est grave, est d'ordre chronologique. Le *Doctrinal* est daté de septembre 1324; il est donc postérieur de seize mois seulement à la fondation du Consistoire. Les mainteneurs avaient-ils eu, dans ce bref intervalle, le temps de mettre sur pied un travail aussi considérable que la première rédaction des *Leys*? Ne savons-nous pas, au reste, par un témoignage irrécusable, que c'est seulement après un certain temps, malheureusement indéterminé, que, gênés

⁽¹⁾ Il n'y a pas un mot, ni ici ni là, sur les parfaits et participes forts.

⁽²⁾ On peut le voir aisément à l'aide de la table des rubriques, plus complète dans l'édition Anglade (t. II et III, p. 3 et suiv.) que dans l'édition Gaiien-Arnoult (t. III, p. 394-408).

⁽³⁾ Les deux traités autorisent également l'emploi indifférent, à l'infinitif, des désinences *ir* et *ire* (*Doctr.*, v. 209-210; *Leys*, éd. Gaiien-Arnoult, t. II, p. 104); ils interdisent également la rencontre, d'un mot à l'autre, de *r* et de *s*, de *m* et d'une voyelle quelconque.

de prononcer des jugements non motivés, ils eurent l'idée de formuler les règles qui devaient servir de base à leurs décisions ?⁽¹⁾.

La solution qui paraît s'imposer est celle-ci. La rédaction de ce code grammatical et poétique avait été préparée de longue main, dès l'ouverture même des concours, en des conférences privées où les futurs juges avaient arrêté, jusqu'en d'infimes détails, ce qui devait être leur doctrine et celle de leurs successeurs. C'est à ces conférences que ferait allusion Cornet, quand il nous dit, à la fin de la *letra*, qu'il séjourne volontiers à Toulouse pour acquérir, à l'école des « seigneurs du Consistoire », la science qui lui manque. Il était en assez bons termes avec les fondateurs de la Compagnie pour être admis à ces conférences, en qualité d'auditeur et de disciple.

Glose sur un vers de Bernart de Panassac ⁽²⁾. — Il paraît légitime de rattacher aux ouvrages dont il vient d'être question la *Glosa sobre'l vers d'En Bernat de Panassac*, qui en reproduit exactement la forme et s'en rapproche par son caractère didactique : elle aurait pu également être placée parmi les *letras*, car il est probable que c'était une réponse à une question, et l'on peut supposer que le feuillet manquant à cet endroit contenait une seconde tornade adressée au questionneur.

On sait que les poètes de cette époque se plaisaient à employer, pour célébrer la Vierge, la phraséologie des chansons amoureuses et que certains ont joué ce jeu avec une telle adresse que le lecteur a vraiment le droit d'hésiter sur l'objet réel de leur adoration. La question, il est vrai, n'eût pas dû être posée à propos du « vers » de Panassac, où certaines expressions ne pouvaient manifestement s'entendre que de la reine des cieux, et Cornet n'a eu aucun mérite à la résoudre correctement. La dame du poète est, en effet, comparée ici (coupl. II) à une barque qui permet d'aborder à un port d'accès difficile; là (coupl. III), elle est présentée comme habitant un palais où on ne peut entrer que par un pont étroit jeté sur un abîme. Mais d'autres métaphores constituent de véritables énigmes et appelaient un commentaire. On ne saurait affirmer que Cornet en a sûrement

⁽¹⁾ *Leys*, éd. Anglade, t. I, p. 14. — ⁽²⁾ *Bernat de Panassac Del cantat d'Astarac* (A, XXVIII, p. 56).

retrouvé la clef, mais il en a du moins présenté en un style agréable des interprétations ingénieuses⁽¹⁾.

OEUVRES DIVERSES.

Il nous reste enfin, pour compléter l'énumération des œuvres de Cornet, à mentionner quelques écrits également dénués de valeur littéraire et d'intérêt historique.

La *cobla esparsa* qui porte dans l'édition le n° XIX⁽²⁾, présente un exemple de la figure que les *Leys* appellent *replicacio multiplicada*⁽³⁾ et qui consiste à accumuler les dérivés d'un même radical ou les formes d'un même verbe :

Un cug cujat cugie cujar cujan,
Mas tan cujet us oms que descujar
Me fetz sos cugz so que cugie cujar. . .

Cornet n'a pas eu, au reste, la patience de prolonger le jeu jusqu'à la fin du huitain, qui n'est qu'un insipide coq-à-l'âne.

Deux morceaux en prose attestent cette connaissance du calendrier qui était indispensable à tout desservant de paroisse. L'un⁽⁴⁾ est une note de quelques lignes sur les jours et heures où parut la nouvelle lune en mars 1335 et avril 1349. L'autre⁽⁵⁾ est un tableau des fêtes mobiles de la Septuagésime à la Pentecôte.

Deux morceaux enfin sont en latin. L'un⁽⁶⁾, en vers rythmiques de sept syllabes (rimant en *abba*) est une « prose » en l'honneur de saint Bernart. L'autre⁽⁷⁾, également en vers rythmiques de sept syllabes, n'est que partiellement en latin : il est, en effet, émaillé de mots n'appartenant à aucune langue connue, qui doivent être des formules mnémoniques. Il y a là une petite énigme à déchiffrer.

⁽¹⁾ Les griffons, les colombes et les paons qui entourent la dame (coupl. v) sont, selon lui, les saints, les vierges et les anges; le manteau « pers » étoilé d'or et fourré de menu vair (coupl. II), le ciel bordé de nuages, où brillent les planètes.

⁽²⁾ *Un cug cujat* (*Deux mss.*, p. 39).

⁽³⁾ Ed. Gatien-Arnoult, t. III, p. 56; cf.

Deux mss., p. XLIX. — Ce principe entraîne naturellement une série de mots allitérants.

⁽⁴⁾ En rubr. : *Vet vos le cunte de la luna noela* (*A*, XXXIV, p. 71).

⁽⁵⁾ En rubr. : *Taula* (*A*, XXXVI, p. 73).

⁽⁶⁾ En rubr. : *Proza : Amore Dei Bernardus* (*A*, XXIII, p. 70).

⁽⁷⁾ En rubr. : *Cumpot : Os credit legem tunc homo* (*A*, XXXV, p. 72).

GUILHEM ALAMAN, TROUBADOUR⁽¹⁾.

Ce personnage apparaît comme partenaire de Raimon de Cornet dans une tenson qui a été analysée ci-dessus (p. 53). Il est probable qu'il se confond, comme l'ont pensé Noulet et Chabaneau⁽²⁾, avec un gentilhomme albigeois mentionné dans divers documents historiques qu'ils ont eu le mérite de signaler⁽³⁾.

Il était encore « donzel » quand il servit, dans l'été de 1297, sous les ordres de Guichart de Marziac, guerroyant alors en Guyenne contre les Anglais⁽⁴⁾.

C'est en cette même qualité qu'il tenait garnison à Lectoure, en 1303, sous les ordres de Blaise le Loup, sénéchal de Toulouse et de Jean de Picquigny⁽⁵⁾. En 1325, il était seigneur de Villeneuve-sur-Vère, près d'Albi, et c'est alors que les consuls de Cordes le citèrent, pour abus de pouvoir, devant le juge d'Albigeois, Guillaume Bosc⁽⁶⁾.

C'est vers la fin de sa vie, alors qu'il vivait désœuvré dans ses terres, qu'il prit part à cette tenson, dont il est aisé de fixer la date, à quelques années près. A ce moment, Cornet n'avait pas encore obtenu la violette d'or, ce qui arriva en 1333; si, d'autre part, l'allusion des v. 17-18 se réfère bien à l'autodafé de 1325⁽⁷⁾, c'est entre ces deux dates que la tenson devrait se placer.

ARNAUT ALAMAN, TROUBADOUR.

Il nous est uniquement connu par le partimen qu'il échangea avec Raimon de Cornet (voir ci-dessus, p. 52). La rubrique qui précède

⁽¹⁾ C'est l'ordre chronologique qui amène à placer ici cette notice; elle est suivie de celles qui concernent les autres partenaires de Cornet, quoique rien ne permette de fixer exactement la date de leur carrière; l'on a renvoyé à la fin celle de Pey de Ladils, dont l'activité paraît s'être prolongée jusqu'aux environs de 1350. Ces notices doivent beaucoup à celles que Noulet et Chabaneau ont placées en tête de leur édition des *Deux manuscrits*.

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. xv.

⁽³⁾ Ni Guilhem Alaman ni Arnaut Alaman (dont la notice suit), ne figurent dans les documents pourtant contemporains et vraisemblablement relatifs à leur famille, publiés ou analysés par E. Cabié et L. Mazens dans le volume intitulé *Un cartulaire et divers actes des Alaman, ducs de Lautrec et des de Levis*, 1883.

⁽⁴⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 202.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 254.

⁽⁶⁾ *Deux mss.*, p. xvi.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 152, note à ces vers.

cette pièce dans *A* n'accompagne son nom d'aucun titre, mais celle du manuscrit de Barcelone le fait précéder de la « particule honorifique »⁽¹⁾, ce qui nous permet de le rattacher à une famille noble, probablement celle du précédent. Sur sa personne même nous n'avons aucun renseignement.

**PEY TRENCANEL, GUILHEM GRAS,
GUILHEM ET JOAN DE FONTANAS, ARNAUT DAUNIS,
TROUBADOURS.**

Le premier fut partenaire de Raimon de Cornet dans un partimen dont celui-ci avait pris l'initiative; la rubrique nous apprend qu'il était d'Albi, et c'est tout ce que nous savons de lui. Nous ne savons rien ni de Guilhem Gras, qui donna la réplique à Cornet dans un autre partimen; ni de Guilhem et Joan de Fontanas, qui formulèrent un « jugement » en quelques vers, qui nous ont été conservés. Pey Trencavel accepte comme juge Arnaut Daunis en déclarant qu'il détient de *trobar la flor* : de ce talent poétique aucun témoignage n'a subsisté⁽²⁾.

PEY DE LADILS, TROUBADOUR.

SA VIE.

La rubrique d'une de ses chansons⁽³⁾, ainsi que son propre témoignage⁽⁴⁾, nous apprennent qu'il était de Bazas. Sa famille comptait parmi les plus notables de la petite cité et il serait possible d'en reconstituer l'histoire à l'aide de très nombreux documents où ses membres sont mentionnés⁽⁵⁾. Elle possédait un « sol » près de la place

⁽¹⁾ *Aquesta tenso fech en R. de Cornet ab N'Arnau Alaman, donzel d'Albi* (p. 224; Ugo- lini, *Il canzoniere inedito di Cerveri de Girona*, p. 23).

⁽²⁾ Pour ces partimens, voir ci-dessus, p. 52.

⁽³⁾ *P. de Ladils de Bazatz* (*A*, XLIII, p. 86).

⁽⁴⁾ Voir ci-dessous, p. 68, n. 7.

⁽⁵⁾ Ils sont éparés dans la vaste collection des *Archives historiques du département de la Gironde*; les éditeurs des *Deux manuscrits* les ont signalés en bloc, mais n'ont pas cru devoir y renvoyer en détail.

dès la fin du XII^e siècle; en 1177, un Peire de Ladils était archidiacre de la ville⁽¹⁾. Les titres qui accompagnent fréquemment le nom des Ladils sont *civis* ou *borgés*. Nous avons le testament, daté du 16 septembre 1283, de Guillaume Arnaut, et un acte de partage daté du 23 mai 1308, des biens de Bernart⁽²⁾. Il en résulte que leur fortune était considérable. Le premier fait des dons importants aux Frères Mineurs de La Réole et de Bazas et envoie, pour le rachat de ses péchés, un « messenger » en Terre Sainte. Le second possédait à La Réole un péage et un fief dont la rente était évaluée à 3.000 sous bordelais. Depuis le milieu du XIII^e siècle des Ladils sont en relations avec les princes anglais ou leurs représentants; un Bertran de Ladils jura fidélité au prince Edouard le 9 septembre 1256⁽³⁾; il signe, en qualité de témoin, des actes de vente ou cession de fiefs importants en 1263, 1274, 1279⁽⁴⁾. Un Bernart, fils de Bertran (c'est-à-dire sans doute du précédent), reçoit en 1272 des fiefs du roi d'Angleterre⁽⁵⁾.

Sur le poète même nous ne sommes pas dénués de renseignements, mais ils sont puisés à de tout autres sources.

Des épigrammes que lui décoche un partenaire peu délicat⁽⁶⁾ il résulte clairement qu'il était avocat. Mais ce que nous savons de plus précis sur sa vie, c'est lui-même qui nous l'apprend dans l'épilogue à une interminable prière⁽⁷⁾, par ailleurs sans intérêt. De ces vers il résulte qu'il était, au moment où il les écrit, banni de sa ville natale, qu'il désirait ardemment y rentrer, et qu'il comptait pour obtenir cette faveur sur le crédit de Thibaut de Barbazan, chargé d'intercéder pour lui auprès de *gens senhorils* qui lui gardaient rancune⁽⁸⁾. S'il convient, comme nous le pensons, de lui attribuer le

(1) *Arch. hist.*, t. XV, p. 68.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 382 et 394.

(3) *Ibid.*, t. VI, p. 346.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 144; t. V, p. 328 et 338.

(5) *Ibid.*, t. VII, p. 380.

(6) *Frayre Ramons de Cornet, per amor* (A, XLII, p. 84; cf. ci-dessus, p. 53).

(7) Mayres de Dieu, si't platz,
Tornar vuelh a Bazatz,

272 Dona, don soy nadius,
E pregui te que vius
Ili torne, patz fazen,
Humils dona, breumen,

276 Que no muera defora,

Ni ja longa demora
No'm fassa trop malaut.
E prec mossen Tibbaut
280 De Barbayra que'l plassa
Que bona patz el fassa
De mi, Pey de Ladils,
Ab las gens senhorils
284 Que'm porto mal e dur.
Dieus m'en tenga segur!

(B, V, p. 137).

(8) Par ce terme, il désigne sans doute les autorités municipales et non les représentants de la couronne anglaise; cf. ci-dessous, p. 75, n. 2.

serventés dont il sera parlé ci-dessous, il est possible de deviner la condition de ces *gens senhorils* et la cause du bannissement dont il souffrait. Ce serventés est de 1326-7; l'une des pièces où Pey de Ladils apparaît comme partenaire peut être datée exactement de 1340; enfin, ses relations avec Raimou de Cornet et Thibaut de Barbazan, qui est mentionné dans des documents de 1345 à 1355⁽¹⁾, inclinent à situer sa carrière poétique, comme l'ont fait Noulet et Chabaneau⁽²⁾, entre 1325 et 1350 ou entre 1330 et 1355⁽³⁾.

SES OEUVRES.

Elles sont conservées uniquement dans les deux manuscrits de Toulouse et se composent de quatre chansons, trois *dansas*, un partimen, une tenson, une prière et très probablement un serventés. Elles relèvent donc toutes, à l'exception de la prière, de la poésie lyrique.

I. — POÉSIES LYRIQUES.

Chansons⁽⁴⁾. — Elles sont remarquablement banales et conformes au type qui était en vogue un demi-siècle plus tôt. Usant d'une formule chère à Sordel et à Montanhagol⁽⁵⁾, le poète proteste qu'il entend respecter l'honneur de sa dame, et que son ambition se borne à être agréé par elle comme serviteur⁽⁶⁾, ce qui ne l'empêche

⁽¹⁾ *Deux manuscrits*, p. xxiv, n. 2; cf. ci-dessous, p. 75.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. xxv, note.

⁽³⁾ La mention d'Esclarmonde de la Tour (*A*, XLIII, v. 53, p. 88) ne nous fournit aucune indication utile, cette dame n'ayant pu être identifiée. Les éditeurs rappellent (p. 156) qu'il y avait un château de La Tour (ou plus exactement Las Tours) dans les environs de Carcassonne, mais il y en avait beaucoup d'autres du même nom dans toutes les régions du Midi.

⁽⁴⁾ Ce sont les n^{os} XLIII-V et LH de l'édition (p. 86-9 et 99). La dernière (*Aras l'ivern, que s'alongan lus naegz*) est attribuée dans le ms.

de Barcelone (éd. Massó, n^o III), à Joan de Castelnou, mais le « senhal » *Flor*, qui se trouve également dans les trois autres chansons de Ladils, équivalait à sa signature.

⁽⁵⁾ Sordel (éd. De Lollis), XXIII, v. 33; XXV, v. 21, n.; Montanhagol, éd. Coulet, IX, v. 17-8.

⁽⁶⁾ Sivals d'aytan que par sa grau valor,
Gardan son pretz, per servidor me vuelha.
Al mes de junh... (*A*, XLIV, v. 13-4, p. 88).

Mas empero ja no'm diretz de no
Que no'm prengatz, so'm rugi, per sirven.
Ay gentils cors... (*A*, XLV, v. 29-30, p. 90).

pas, sans souci de la contradiction, d'aspirer à la « plaisante joie d'amour total »⁽¹⁾. On ne trouve chez lui aucune de ces formules équivoques qui permettaient aux écrivains d'alors de faire passer une chanson profane pour une hymne à la Vierge, ou inversement. Il n'était pas, on le voit, au courant des dernières innovations de la mode et il ne subissait pas l'influence du Consistoire toulousain.

La versification de ces chansons est aussi moins compliquée qu'il n'était alors de coutume. A une seule exception près⁽²⁾, elles présentent des formes strophiques simples et brèves, sans laborieuse recherche de la rime rare⁽³⁾. Le style est sans relief et la langue assez négligée⁽⁴⁾.

Dansas. — La dansa était alors un genre poétique assez récent⁽⁵⁾, dont la vogue était immense en Catalogne. Apparentée, comme son nom l'indique, à l'ancienne *balada*, elle avait dès lors, à travers une série de modifications dont on peut suivre l'histoire⁽⁶⁾, revêtu la forme qu'elle conservera jusqu'à la fin du xv^e siècle : trois couplets formés de vers courts, précédés d'un *respost* et suivis d'une tornade de même forme et sur mêmes rimes; ces couplets sont divisibles en deux parties, dont la première est sur rimes différentes, la seconde sur les mêmes rimes que le *respost* et la tornade, dont elle reproduit aussi la structure. Cette forme, légère et sautillante, est aussi peu que possible propre à l'expression de sentiments tristes ou graves. Aussi était-ce un contre-sens que d'y enfermer, comme on le fit au

⁽¹⁾ Prec vos (l'amour), car etz dreituriera,
Que la costrenhatz per fort
Que'm do, si'm voletz estort,
Joy plazen d'amor entiera.

Amors, tostemps... (A, XLIII, v. 13-6, p. 87).

⁽²⁾ Cette exception est constituée par la pièce *Aras l'ivern*... (A, LII, p. 99), construite sur le schéma abba accddd, avec mélange de vers inégaux (de dix syllabes pour les v. 1-4, de six pour 6, 8, 10, de quatre pour 5 et 7, d'une seule pour 9).

⁽³⁾ Les deux chansons, *Amors tostemps* (A, XLIII) et *Ay gentils cors* (A, XLV), sont sur le même compas (abba eddc), qui est très fréquent à cette époque et elles ne diffèrent

que par la longueur des vers et la nature des rimes; cf. ci-dessus, p. 54, n. 5.

⁽⁴⁾ Les infinitifs *sufrire*, *complire*, assurés par la rime, sont de véritables barbarismes.

⁽⁵⁾ Le plus ancien auteur connu de *dansas* est Guiraut d'Espagne (vers 1240-70). Il est probable que le genre fut introduit en Catalogne par Cerveri de Gironne, qui en a composé quatre (publiées avec un excellent commentaire par M. A. Pagès, *La « dansa » provençale et les « goigs » en Catalogne*, dans *Homenatge a Antoni Rubió i Lluch*, Barcelone, 1936, t. I, p. 201-24).

⁽⁶⁾ Voir O. Hoby, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Españha* (Fribourg, 1915), p. 109 et suivantes.

xiv^e siècle, les plaintes d'un amant désespéré, ou, comme on le fit au xv^e siècle, les effusions d'une âme pieuse⁽¹⁾.

Ce sont des plaintes d'amour qui remplissent les trois *dansas* de Ladils⁽²⁾, parfaitement insignifiantes quant au fond; quant à la forme, elles reproduisent, à une légère exception près⁽³⁾, le type décrit plus haut.

Deux pièces seulement de notre poète ont trait aux événements du jour : un sirventés et une tenson.

Sirventés. — Le sirventés⁽⁴⁾ est un violent réquisitoire contre un roi d'Angleterre, qui ne peut être qu'Édouard II, auquel il est amèrement reproché de ne pas se soucier de ses sujets de Gascogne. Ceux-ci soutiennent de leur mieux la cause des lions, mais, s'ils ne reçoivent un prompt secours, ils ne réussiront pas à les sauver. Depuis quinze ans, ces sujets loyaux et fidèles sont en butte aux vexations du roi de France qui dépoille de leurs biens ceux qui refusent de reconnaître son autorité. Quant à leur suzerain légitime, c'est un indolent, un lâche et ce serait justice qu'il tombât au plus bas, puisqu'il se laisse ainsi déshériter (coupl. I, II, III). Qu'il se montre, qu'il vienne aider ses fidèles et il recouvrera le « duché » qui, autrement, subira le même sort que jadis la Normandie (coupl. V)⁽⁵⁾.

Cette peinture correspond, trait pour trait, à celle des mêmes événements que nous ont tracés les historiens. Les stipulations du traité de 1303 (cf. ci-dessus, p. 29) n'avaient jamais été exécutées complètement et avaient donné lieu à d'interminables contestations.

⁽¹⁾ Les treize *dansas* qui forment la dernière partie des *Joies du Gai Sivoir* (éd. Jeanroy) sont toutes des chansons à la Vierge.

⁽²⁾ Elles sont conservées toutes trois dans le manuscrit A et portent dans l'édition les n^{os} XLVI, XLVIII, L; toutes trois sont adressées à la dame désignée par le senhal *Flor*.

⁽³⁾ Dans la dernière, où les couplets sont de huit vers, deux des rimes de la première partie (v. 2, 4) se retrouvent dans la seconde

(v. 6, 8) et, par conséquent, dans le *respost* et la tornade.

⁽⁴⁾ *El dugat* (la fin du vers manque; A, LVII, p. 107); sur l'attribution de la pièce à Pey de Ladils, voir ci-dessous, p. 73.

⁽⁵⁾ Bem merevilh qu'om vuelha per senhor
 Rey que sos bes laysha prendre forsatz.
 10 Que nos dell'en ni te sas gens en patz,
 Ni's mou de re per ajudar a lor.
 D'aytal rey flac, perdedor, nualhos
 Fora merses que vengues al dejos
 14 De totz sos faytz, pueys que tan vol sullrir
 Son dezeret, que noy denha venir.

En 1310, Edouard II et Philippe IV avaient convenu de procéder à une liquidation générale, mais ils n'étaient pas parvenus à s'entendre; une guerre sourde se poursuivait, faite de tracasseries et d'empêchements réciproques. En 1323, l'affaire de Saint-Sardos, provoquée par la construction d'une bastide sur un territoire contesté, avait rallumé la guerre. La campagne de 1324 avait été si vivement menée par le vieux Charles de Valois qu'à l'automne les Anglais ne possédaient plus que Bordeaux, Bayonne et quelques places⁽¹⁾. Édouard II qui, en Angleterre même, était en proie aux plus graves embarras, donnait l'impression qu'il abandonnait la partie. Vers 1326, deux notables de Bordeaux, Jean Colomb et Bertran Calhau, dans une lettre adressée à Hugue le Dépensier, rapportaient le bruit d'après lequel il se préparait à évacuer la Guyenne et assuraient que de nombreux habitants de Bordeaux, Anglais et Gascons, songeaient à quitter la ville⁽²⁾.

C'est exactement, comme on le voit, le même état d'esprit que reflète le sirventès. L'allusion la plus précise se trouve aux v. 29-31, ainsi conçus : « Si le duc ne témoigne pas sa reconnaissance envers les preux, il aura tort, car nous lui avons, de ce côté, été toujours fidèles »⁽³⁾. Ce personnage est le fils d'Edouard II, le futur Edouard III, qui, en dépit de son jeune âge, avait été nommé par son père, le 10 septembre 1323, « duc de Guyenne ». Cette date de 1323 est donc la plus ancienne à laquelle on puisse faire remonter la pièce⁽⁴⁾. Il convient de l'avancer de quelques mois au moins, puisque le poète assure que ses sujets lui sont fidèles « depuis longtemps ». Elle est, en tous cas, antérieure à l'avènement du jeune Édouard au trône d'Angleterre (octobre 1327) et même à un nouvel accord qui, le 31 mars de la même année, mit fin, au moins théoriquement, aux hostilités.

⁽¹⁾ Sur cette affaire et cette campagne, voir *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 432.

⁽²⁾ Sur ces événements, voir Ch.-V. Langlois, dans Lavoisier, *Histoire de France*, t. III, 2^e part., p. 300 et suiv., et l'exposé documenté de Miss Eleanor C. Lodge, *Gascons under English Rule* (Londres, 1926). La lettre des deux Bordelais a été analysée par Miss Lodge, p. 72. Ce texte, comme nous l'a indiqué M. Ch. Samaran, a été publié par J. Delpit dans sa *Col-*

lection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, Paris 1847, t. I (seul paru), p. 59-68; cf. l'introd., p. CLXXXII. La date de 1326 est proposée par Delpit.

⁽³⁾ E si le dux no reconoys los pros,
30 Fara trop mal, quar om l'es estatz bos
Dessay tos temps; mas a la flor del lir,
Pueys qu'el no'y ve, no podem ges gandler.

⁽⁴⁾ Les éditeurs proposent (p. 159), sans apporter d'arguments, la date de 1325.

Abordons enfin la question d'auteur que nous avons supposée résolue. Les deux seuls entre lesquels on puisse hésiter sont Cornet et Ladils, puisque le manuscrit ne contient pas d'œuvres d'autres auteurs⁽¹⁾. Les éditeurs se sont décidés en faveur de Cornet parce que « les préférences de l'auteur pour l'Angleterre s'y laissent aisément reconnaître »⁽²⁾. Mais ils ne semblent pas avoir remarqué que cet auteur se donne, à plusieurs reprises, comme sujet du roi d'Angleterre, ce qui n'était pas le cas de Cornet. Quand il parle des Gascons, dont il fait un si vif éloge, il emploie la première personne du pluriel. « Le roi anglais, dit-il, fol et couart, ne nous envoie aucun secours » (v. 19-20). « Nous avons perdu maints braves de notre parenté, sans compter les vignes et blés dont nous fûmes dépouillés par le roi de France, parce que nous ne voulûmes point le recevoir avec amour » (v. 25-28). « Que le roi vienne, il recouvrera le duché et nous » (v. 38). Les v. 21-24 sont plus précis encore : l'auteur y prend la défense des « barons et autres gens » qui, contraints par les circonstances, ont abandonné des lieux non fortifiés au roi de France, car celui-ci menace de destruction les personnes et châteaux qui osent lui résister.

Il y a là, en même temps qu'une protestation de fidélité théorique, un plaidoyer en faveur de ceux qui, « par force », avaient dû livrer aux sénéchaux français les lieux dont ils avaient la garde; on sait qu'ils furent nombreux, surtout dans les régions limitrophes. Si nous nous souvenons que Ladils fut banni de sa ville natale, qu'il fut contraint de solliciter une « bonne paix » de ceux qui la gouvernaient, on se dérobera difficilement à l'hypothèse que Ladils était lui-même dans le cas de ceux dont il embrasse si chaudement la cause.

Tenson. — Quelques années plus tard, ce loyalisme de surface avait fait place, dans l'esprit de Ladils, à un détachement complet de la cause anglaise.

« Que pensez-vous, demande-t-il à Raimon de Cornet⁽³⁾, du roi anglais qui, par malveillance, prend le titre de roi de France et l'emblème des fleurs de lys, lui qu'on ne tient et ne tiendra jamais

⁽¹⁾ La pièce commence en haut du f. 47 r° (p. 89), sans rubrique; celle-ci pouvait être au bas du feuillet précédent, qui a été mutilé.

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 159 (note au v. 1).

⁽³⁾ *Mossen Raimon de Cornet, si'ns agensa (A, LXI, p. 105).*

là-bas pour seigneur, quelques alliés qu'il puisse trouver⁽¹⁾; car il revendique, à en juger sainement, un pouvoir qui ne lui est pas dû » (coupl. 1).

A cette question, dont les termes mêmes trahissent les sentiments de l'auteur, Cornet répond en affirmant la légitimité des prétentions du roi anglais (coupl. 11) et, dans la suite (coupl. iv, vi), il s'ingénie à le laver des reproches que lui adresse Ladils. C'est un parjure, avait dit celui-ci, qui a enfreint son serment de fidélité⁽²⁾; c'est un lâche qui n'ose risquer une bataille rangée. — Son jeune âge, riposte Cornet, était une suffisante excuse de sa longue inaction; mais aujourd'hui il comprend son devoir et veut recouvrer son bien. Quant à la vaillance, son adversaire en a-t-il plus que lui? C'est Édouard qui voulait commencer l'A B C et c'est Philippe qui, « buvant l'affront », s'est dérobé.

C'est ainsi que, par un singulier paradoxe qu'ont relevé les éditeurs⁽³⁾, chacun des deux adversaires exprime l'opinion inverse de celle que devrait lui dicter sa nationalité.

La date de cette pièce peut être fixée, sans hésitation, à la fin de 1340. Les événements qui y sont rappelés s'échelonnent en effet presque tous de la fin de 1337 aux derniers mois de cette année.

C'est le 7 octobre 1337 qu'Édouard avait officiellement pris le titre de roi de France et quelques jours après qu'il avait envoyé des lettres de défi à Philippe. Les accusations de lâcheté adressées aux deux adversaires s'expliquent par les lenteurs et tergiversations qui avaient marqué les campagnes de 1339 et de 1340. En octobre 1339, Édouard avait dû lever le siège de Cambrai; peu après, les deux armées s'étaient trouvées face à face, à Buironfosse, près la Capelle (Aisne); puis, au moment où une grande bataille paraissait imminente, elles s'étaient brusquement tourné le dos. La campagne de 1340 avait donné lieu à de grands déploiements de forces, sans action importante. Vers le mois de juin, Édouard, avec une immense armée, avait mis le siège devant la ville de Tournai; c'est de son camp qu'il avait envoyé à Philippe, le 26 juillet, la proposition de

⁽¹⁾ Cette allusion à l'alliance anglo-flamande, effective en 1340, est précisée v. 17 et 26 :
Si que'lh Flamenc l'an jurat volentier...
Lí trahidor Flamenc de cor leugier.

⁽²⁾ Édouard avait dû, en qualité de « duc de Guyenne », jurer fidélité au roi de France (le 6 juin 1329).

⁽³⁾ *Deux mss.*, p. XLII.

combat singulier, suivie d'un refus, rappelée au v. 59; ce siège avait été levé, assez piteusement, le 27 septembre⁽¹⁾.

Comme juge du débat, Ladils propose Thibaut de Barbazan; ce choix aussi est très significatif : Thibaut fut, en effet, à cette époque, l'un des agents les plus actifs du roi de France en Guyenne et en Languedoc; en 1346, il défendit Bazas contre le duc de Lancastre; en 1352, il fut chargé de la garde de Condom; en 1355 enfin, il remplit les fonctions, relativement importantes, de sénéchal de Carcassonne⁽²⁾.

PRIÈRE.

La dernière des pièces de Ladils qui nous reste à examiner est une longue, trop longue prière, dont le titre a disparu dans le manuscrit, ainsi que les premiers vers⁽³⁾. Ces vers sont de six syllabes, rimant deux à deux, ce qui est la forme traditionnelle des *ensenhamens*. La pièce commence par un *Credo* qui se prolonge, comme dans les prières de chansons de geste, en un interminable récit de la vie de Jésus (v. 1-112); puis viennent une invocation à Dieu à l'effet d'obtenir une sainte vie et une bonne mort (v. 113-192) et une autre à la Vierge et à tous les saints (dont deux seulement sont nommés, saint Jean-Baptiste et saint Georges), afin qu'ils intercèdent pour lui au jour du jugement (v. 193-226). L'auteur n'oublie pas ses proches, ses amis, ses bienfaiteurs, etc., pour lesquels il implore la miséricorde divine (v. 227-258). Une dernière supplication à la Vierge (v. 259-269) est suivie, comme un testament d'un codicille⁽⁴⁾, des quinze vers, si importants pour la biographie de Ladils, qui ont été cités plus haut (p. 68, n. 7).

⁽¹⁾ Sur tous ces événements, voir A. Co-ville, dans Lavisé, *Histoire de France*, t. IV, 2^e part., p. 38-45, et E. Déprez, *Les préliminaires de la guerre de Cent Ans*, 1902 (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 86), p. 327-345.

⁽²⁾ *Deux mss*, p. xxiv, n. 2. On se souvient que Ladils compte sur ses bons offices pour obtenir des *gens senhorils* de Bazas une sorte d'amnistie. Thibaut eût été vraiment peu qualifié pour remplir cette mission auprès des autorités anglaises; c'est pourquoi l'on peut

croire (cf. p. 68) que ces *gens senhorils* étaient les magistrats municipaux.

⁽³⁾ On se rappelle qu'il manque au moins un feuillet entre ceux qui portent les n^{os} 41 et 42 (cf. ci-dessus, p. 12). Le premier vers subsistant est *Verays Dieus ses tot si* (B, IV, p. 129).

⁽⁴⁾ Quand il le rédigea, l'auteur devait être encore dans la force de l'âge : ainsi que l'ont remarqué les éditeurs (p. xxv, note), il mentionne comme vivant encore (v. 240) son père et sa mère.

PIERRE LUNEL DE MONTECH, DIT CAVALIER,
TROUBADOUR.

SA VIE ⁽¹⁾.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle une branche de la famille Lunel était établie à Corbarieu⁽²⁾, localité aujourd'hui réduite à quelques maisons, mais qui était alors assez importante pour posséder jusqu'à trois églises. Un Raimon Lunel figure, avec la qualité de *donzel*, parmi les notables du lieu, au bas de la charte de coutumes octroyée aux habitants en 1269. Les Lunel y étaient encore nombreux à la fin du XIV^e siècle, comme le prouvent les extraits des cartulaires de la seigneurie analysés par Ed. Forestié⁽³⁾.

Une autre branche de cette famille, où le surnom de Cavalier était fréquent, résidait, au moins depuis le début de ce siècle, à Montech⁽⁴⁾; plusieurs de ses membres sont aussi qualifiés *donzels*, bien que rien ne prouve qu'ils aient été possesseurs de fiefs nobles⁽⁵⁾. Ce titre est attribué notamment à un Bertran Lunel, qui paraît comme syndic des consuls de Montech, en 1335 ou 1336⁽⁶⁾, dans un accord entre lesdits consuls et le curé du lieu, accord portant désignation d'arbitres, parmi lesquels il figure. Ce Bertran était le père du poète, ainsi que d'un autre fils plus jeune; cela résulte d'un acte passé à Toulouse le 4 février 1337, où tous deux reconnaissent comme valable une

⁽¹⁾ A Édouard Forestié revient le mérite d'avoir identifié le lieu de naissance du poète, ainsi que celui d'avoir rassemblé et analysé les documents d'archives qui ont fourni les principaux éléments de cette notice; voir l'Introduction à son édition des poésies, citée ci-dessous p. 78, n. 1.

⁽²⁾ Arr. de Montauban, à 15 km. au sud de cette ville; c. de Villebrumier.

⁽³⁾ *Loc. cit.*, p. 13-14. Ces cartulaires sont aujourd'hui déposés aux archives de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

⁽⁴⁾ Aujourd'hui chef-lieu de canton, à une quinzaine de km. au sud-ouest de Montauban.

⁽⁵⁾ Il semble bien, d'après le témoignage même de notre poète, que les titres nobiliaires aient été fréquemment usurpés à cette époque: *que tug cays em mercadier — E poys gentils nos fazem* (IV, 51-52; éd., p. 61).

⁽⁶⁾ L'hésitation sur le millésime provient d'une distraction de Forestié, qui date l'acte en question du 13 août 1336 et l'arbitrage qui s'ensuivit du 24 août 1335 (*op. cit.*, p. 11). La minute de ces deux actes a été transcrite dans un registre d'Étienne Dumas, notaire à Montech. La vérification a été impossible, ce document étant la propriété d'un particulier.

vente de terrains faite par leur père⁽¹⁾. L'aîné, Peire, est qualifié *bacallarius in legibus*; le second, Aimeric, n'est encore que *clericus*. L'un et l'autre sont dits « habitants de Montech »⁽²⁾.

La plus ancienne mention du poète n'est pas, au reste, celle-là, mais celle qui nous est fournie par la rubrique de son œuvre la plus étendue, datée, dans cette rubrique même et dans le texte (v. 375), de 1326⁽³⁾; il y porte le modeste titre de « cleric », ce qui prouve qu'à cette date, il n'avait encore conquis aucun grade.

Il est impossible de ne pas reconnaître notre personnage dans le *maestre Cavalier Lunel*, nommé dans un article du « Livre de comptes » des frères Bonis, marchands à Montauban; nous y apprenons qu'il était alors (c'est-à-dire en 1347) officiel de Montauban⁽⁴⁾.

Sans doute n'était-il pas encore à ce moment docteur ès lois; mais il ne devait pas tarder à conquérir ce titre, qui lui est attribué dans la liste des mainteneurs du Consistoire de 1355 que nous a conservée la rédaction abrégée des *Leys d'Amors*⁽⁵⁾. Il devait être alors l'un des membres les plus considérables, peut-être le plus ancien, de la compagnie, car c'est son nom qui ouvre cette liste⁽⁶⁾.

Il est curieux que cette mention soit la dernière qui nous reste de Peire Lunel, car sa vie se prolongea plus de vingt ans encore : il était mort, et sans doute depuis peu, en 1382, date de divers actes de procédure d'où il résulte qu'il laissait une veuve et que le règlement de sa succession ne se fit pas sans difficultés⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Ils étaient donc, à cette époque, l'un et l'autre majeurs.

⁽²⁾ *Loc. cit.*, p. 12, d'après la même source.

⁽³⁾ *L'ensenhamen del guarso, fach lan de nostre senhe MCCCXX e VI, lo cal fec Cavalier Lunel de Montech, cleric.*

⁽⁴⁾ Voir É. Forestié, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XI^e s.*, Paris-Auch, 1890-1894 (*Archives historiques de la Gascogne*, t. XX, XXIII, XXVI), t. II, p. 227; cet article n'est pas daté, mais les précédents et suivants sont de 1347.

⁽⁵⁾ Anglade, *Las Leys d'Amors*, t. I (Toulouse, 1919), p. 15. Ce même titre est joint à son nom dans la rubrique des *coblas esparsas* (non datées); voir ci-dessous, p. 83.

⁽⁶⁾ Je n'attache pas grande importance aux éloges ampoulés, mais vagues, que lui décerne,

dans le même ouvrage (éd. citée, p. 37) Guilhem Molinier, qui voit en lui « le rempart et la très haute forteresse du Gai Savoir ». Des éloges analogues sont prodigués à d'autres membres du Consistoire.

⁽⁷⁾ Le 18 décembre 1382, *domina Ramunda de Maliehico, relicta domini Cavalierii Lunelli, doctoris quondam de Montojio*, reconnaît avoir reçu de *Boso Lunellus, dominicellus*, la somme de 14 florins d'or, en acompte sur une dette plus importante. L'acte du 29 mars de la même année, où Bosen Lunel fait appel d'une saisie effectuée sur ses biens à la requête de Raymonde Maliehie, doit se rapporter aux contestations soulevées par la même succession (Forestié, *loc. cit.*, p. 27-28, d'après un registre de B. Blanc, notaire à Montech, en possession du titulaire actuel de l'étude).

SES ŒUVRES.

Elles se composent de six pièces, transcrites en deux endroits du même manuscrit : un « vers » moral, une chanson d'amour, un « enshamen », une hymne à la Vierge (en latin) et deux sirventés inspirés par les événements du jour⁽¹⁾.

POÈME DIDACTIQUE.

Son plus ancien ouvrage connu, l'*Enshamen del guarso* est très précisément daté : il fut écrit en 1326, alors que Puy-Guilhem, tenu par les Anglais, était assiégé par les Français⁽²⁾. C'est un travail de jeunesse, médiocre imitation de médiocres modèles ; quand il l'écrivit, le jeune clerc venait évidemment de lire l'*Enshamen del escudier* et celui de la *donzela* d'Amanieu de Sescas⁽³⁾, et il était même remonté jusqu'à celui de Raimon Vidal de Besalù ; les reminiscences

⁽¹⁾ Ces ouvrages se trouvent uniquement dans le ms. R, où ils ont été insérés, vers la fin du XIV^e siècle, sur des espaces restés blancs. Les deux premières pièces, qui se lisent immédiatement à la suite des *vidas*, ne remplissent que le bas de la col. 1 du f. 4 v^o. L'*Enshamen* est transcrit au verso du f. 140 (col. 3) et au recto du f. 141, qui paraît avoir été ajouté après coup et dont le verso, qui est en fort mauvais état, est occupé par les trois dernières pièces. Toutes ces œuvres ont été rassemblées par Éd. Forestié dans une plaquette, *P. de Lunel dit Cavalier Lunel de Montech, troubadour du XIV^e siècle, mainteneur des Jeux Floraux de Toulouse*; Montauban, 1891, in-8^o de 71 p. (extrait du *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2^e série, t. VII, 1891, p. 113-181). Une seule au reste, le sirventés sur la peste, était inédite ; l'*« enshamen »*, le sirventés sur la croisade et le « vers » (éd. Forestié, n^o 1, IV, V) avaient été publiés par K. Bartsch en 1856 (*Denkmäler der prov. Literatur*, p. 114, 124, 131), les autres pièces, en 1889 et 1890, par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, t. XXXIII, 1889, p. 115 et suivantes), et C. Appel (*Prov.*

inedita, p. 189). Pour le détail, voir Pillet-Carstens, *Bibliographie der Troubadours* (Halle, 1933), n^o 289.

⁽²⁾ V. 376-377. Ce Puy-Guilhem est en Périgord, arr. de Bergerac, canton de Sigoulès. Le siège, commencé avant le 20 août, se termina par la reddition de la place, dans les derniers jours de septembre. Sur cet épisode de la « guerre des hâtards », voir *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 440, n. 3, et cf. ci-dessus, p. 39, n. 2.

⁽³⁾ Il le cite expressément et d'une façon fort inattendue. Forestié toutefois (*op. cit.*, p. 16) exagère quelque peu en disant que la pièce de Lunel est « à peu près calquée sur celle d'Amanieu », dont il aurait copié « des vers entiers ». Sur ces deux ouvrages, voir *Histoire littéraire*, t. XX, p. 826-829. Les deux « enshamens » d'Amanieu et celui de Lunel ont été traduits en italien par M. Amos Parducci (*Costumi ornati, studi sugli insegnamenti di cortigiana medievali* (Bologne, 1928), p. 233, 273, 285). Ce volume contient de précieuses notes historiques de M. Ch. Samaran sur les personnages nommés dans les deux premiers (p. 247, etc.).

de ces trois compositions sont en effet chez lui nombreuses et évi-
dentes.

Sorti un jour de son château pour essayer de secouer de cuisants chagrins d'amour, il rencontre un jeune homme de bonnes façons qui, ayant ôté son chaperon, le salue courtoisement, et après avoir fait un pompeux éloge de sa sagesse et de son expérience, lui demande de l'éclairer sur les devoirs d'un varlet accompli. Lunel, après avoir modestement repoussé ces louanges, invite le jeune inconnu à venir se restaurer chez lui; mais ce n'est qu'après avoir satisfait sa requête dans un monologue de 270 vers qu'il l'emmène dans son château et lui offre à déjeuner. Après quoi le jeune garçon prend brusquement congé pour se rendre à Puy-Guilhem, sans nous dire ce qu'il y compte faire.

De même, c'est au cours d'une promenade matinale, qu'Amanieu faisait pour se consoler de l'absence et de la froideur de sa dame, qu'il avait rencontré cette *donzela*, qu'il avait consenti à instruire de ses devoirs professionnels⁽¹⁾. De même, dans son autre *ensenhamen*, l'un de ses écuyers, avant de le questionner, avait abondamment loué sa sagesse et il s'était longuement défendu contre ces éloges exagérés en faisant remarquer à son interlocuteur qu'une louange indiscrete peut nuire plutôt que servir à ceux qui en sont l'objet⁽²⁾. Comme Lunel enfin devait le faire, Raimon Vidal avait convié à sa table le jongleur désemparé qui avait accompli un si long voyage pour apprendre de lui les causes qui empêchaient les grands seigneurs d'alors de cultiver, comme leurs ancêtres, Valeur et Prix et de se plaire à la société des jongleurs⁽³⁾.

L'ensenhamen de Lunel, comme ceux d'Amanieu, contient des

⁽¹⁾ Il faut noter l'emploi, de part et d'autre, de l'adjectif *cosiros*, pour désigner la tristesse amoureuse et celui de la préposition gasconne *enta* (au lieu de *vas, ves*); il faut lire en effet, comme l'a dit Chabaneau (note au vers 10 de l'éd. Forestié) *renc enta mi* et non *en cami*, comme l'avait fait Bartsch; c'est au reste le seul emprunt littéral fait par Lunel à son devancier. Pour *l'ensenhamen de la donzela*, je renvoie à l'éd. Milà y Fontanals (*Trovadores*, 2^e éd., p. 438), plus accessible que celle de Bartsch (*Lesebuch*, p. 140).

⁽²⁾ Lunel, v. 96-99; Amanieu, *Ensenhamen del*

escudier (dans Milà, *op. cit.*, p. 427), v. 50-116. Même thème, moins développé dans *l'ensenhamen de la donzela*, v. 74-109.

L'imitation la plus sensible se trouve dans le passage où les auteurs recommandent l'un à l'*escudier* (Milà, p. 430, v. 117-132), l'autre au *garso* (v. 297-303) de bien retenir les paroles du maître pour les rapporter exactement.

⁽³⁾ Éd. Milà, *Trovadores*, p. 341-354; pour le commentaire historique consulter l'édition W. Bohls, dans *Romanische Forschungen*, t. XV, 1904, notes, p. 95 ss. du tirage à part.

conseils qu'on pourrait appeler techniques et d'autres d'un caractère moral; ils sont, de part et d'autre, versés pêle-mêle, sans qu'apparaisse le moindre souci de les distinguer et de leur faire une place proportionnée à leur importance.

La première recommandation que Lunel fait à son questionneur est de chercher un maître « qui lui fasse honneur », de ne pas le quitter sans motifs graves et d'être soigneux de son propre équipement (v. 104-125). L'énumération des soins à donner au cheval, où ne manquent pas les menus détails⁽¹⁾, tient naturellement une grande place (v. 126-187). Vient ensuite celle des qualités morales indispensables au bon varlet; il ne doit être ni dédaigneux (sous entendez : des mets les plus vulgaires), ni querelleur, ni vantard, ni jaloux de ses compagnons; qu'il évite de « suivre vin, femmes ou jeu »; qu'il soit réservé dans ses rapports avec la femme du maître; qu'il ne refuse point, à l'occasion, de faire la cuisine ou de préparer les lits; qu'il accepte les ordres sans murmurer ni discuter; qu'il rende un compte exact de l'argent qu'on lui confie; si son maître entreprend un voyage, qu'il se munisse de tout le nécessaire; qu'il se montre aimable compagnon et, si son maître est mélancolique, qu'il s'efforce de le distraire; qu'il ne change pas souvent de patron et se garde surtout de dénigrer l'ancien auprès du nouveau (v. 187-367).

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce modeste ouvrage, c'est sa versification. Il nous offre, en effet, un des plus anciens exemples, peut-être le plus ancien dans la littérature méridionale, d'une forme qui, importée en Catalogne, devait y faire, aux XIV^e et XV^e siècles, sous le nom de *codolada*, une très brillante fortune⁽²⁾. Elle consiste à

⁽¹⁾ Ranger l'étrille après s'en être servi; essayer les pieds du cheval après l'avoir abreuvé (v. 138-145).

⁽²⁾ Le nom de cette forme paraît avoir été *arlabacca*; il est attribué, en rubrique et dans le texte, à une pièce contemporaine de celle-ci, d'après l'âge du manuscrit (*Dieus vos salve trastot: ensems*; éd. par Bartsch, *Denkmäler*, p. 75; sur le ms. voir Brunel, *Bibliographie*, n° 154); mais de ce nom il n'y a aucun autre exemple; le *rebec* mentionné par les *Leys* (éd. Gâtien-Arnoult, t. I, p. 348) peut

être autre chose. Cette forme ne se retrouve, au Midi, que dans deux pièces de la rédaction abrégée des *Leys* (éd. Anglade, t. I, p. 24 et 29) dont l'une a été attribuée, peut-être témérairement, par Chabaneau (*Hist. de Languedoc*, t. X, p. 187, n. 1) à Lunel de Montech.

Sur la *codolada* catalane, qui n'est au reste ainsi dénommée qu'assez tardivement, voir Milà y Fontanals, *Obras*, t. III, p. 391. A Pagès, dans *Romania*, t. XLII, 1913, p. 177, et Massó Torrents, *Repertori*, t. I, *passim*.

faire alterner un vers long et un vers court (généralement de huit et quatre syllabes), de telle sorte que celui-ci détermine la rime de celui-là, la pièce commençant par deux vers longs sur même rime, pour que l'un ne reste pas boiteux. Voici, à titre d'exemple, le début du poème de Lunel :

L'autrier, mentre ques ieu m'estava
 Solet e fortment cocirava
 Dins en mon cor
 De mi dons que'm fasia for,
 Que de lonc temps
 No avia volgut fossem esemps. . .

Ce petit vers, qui rompt heureusement la monotonie des tirades d'octosyllabes à rimes plates, était fort propre à mettre en relief un mot ou une pensée. Mais ces avantages furent méconnus, car cette forme n'eut pas plus de succès au Midi qu'au Nord de la France.

C'est à la littérature du Nord que revient, en tout cas, la priorité de son emploi : le plus ancien exemple en langue d'oïl est une amusante « fatrasie »⁽¹⁾ dont une allusion historique permet de fixer la date à 1236⁽²⁾. Un autre exemple, de date incertaine, mais sûrement postérieure, nous est fourni par un *Dit des traverses* publié par Jubinal⁽³⁾. Rutebeuf, bien qu'il l'ait employée dans quelques-unes de ses productions les plus originales⁽⁴⁾, ne réussit pas à l'imposer. Il serait tentant d'admettre que c'est la vogue de ces pièces qui la répandit dans le Midi, mais on hésite à le faire en constatant que cette forme comporte, chez Rutebeuf, une légère variante (consistant en ce que le vers de 8 syllabes y est redoublé) qui ne se rencontre pas au Midi⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Conservée par le ms. 837, elle a été publiée d'abord par Jubinal, puis par Bartsch, *Chrestom.*, 4^e éd., col. 363 (Bartsch-Wiese, 9^e éd., p. 237).

⁽²⁾ *On dit que Robers d'Artois Est marié* (v. 37-38). Le mariage de ce prince (avec Mahaut de Brabant) eut lieu en cette année.

⁽³⁾ *Lettres à M. le comte de Salvoandy sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de la Haye* (Paris, 1846), p. 249. La pièce est intitulée, dans le texte, *resvercie*. Cf. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 508.

⁽⁴⁾ Notamment dans le *Mariage*, la *Complainte Rutebeuf*, les deux *Griesches* et plusieurs scènes du *Miracle de Théophile*.

⁽⁵⁾ Cette variante se rencontre aussi dans plusieurs pièces catalanes de la fin du xiv^e siècle, notamment dans les « lais » d'En Ramiz et de Mossen Navarro, dans *El poder de Amor* de Pere Torroella, et le « sermon » de Bernat Metge (*Massó, Repert.*, t. I^{er}, p. 441, 445, 454, 459); dans le « lai » de Torroella, le vers long est même triplé (*ibid.*, p. 446). — Une forme strophique latine en *aaab bbbc* 8 8 8 4

POÉSIES LYRIQUES.

Les poésies lyriques de Lunel ne méritent pas de nous retenir longuement.

Son unique chanson, panégyrique plutôt que chanson d'amour⁽¹⁾, est, comme une pièce célèbre de Giraut de Borneil⁽²⁾ qu'il ne semble pas avoir connue, fondée sur une série de comparaisons, développées dans un jargon où l'impropriété le dispute à la prétention.

Votre beauté, qui réjouit les amants, dit-il à sa dame, l'emporte sur les autres comme un jour resplendissant sur une journée de pluie⁽¹⁾; elle est semblable au soleil que ne peut corrompre aucun lieu brumeux (v); vos vertus sont inépuisables comme l'eau de la mer (III); « tout fidèle amant prend de vous joie odorante », comme la fleur et le fruit empruntent leur substance du rameau (II). Pour moi, quand je suis tenté de vous prier, je suis pareil à l'ignorant qui doit prendre la parole devant des clercs de grande autorité (IV). Cette chanson est adressée à *Mos Bels Cristalhs*⁽³⁾.

L'hymne latine à la Vierge, imitation des litanies⁽⁴⁾, est une cascade de comparaisons et de métaphores plus bizarres encore que hardies : les barbarismes dont elle est émaillée⁽⁵⁾ nous prouvent que ce docteur ès lois savait moins de latin que le plus médiocre maître ès arts.

8 8 8 4, etc.), signalée par Ch. Thurot dans un traité de versification du XIII^e siècle, a pu en donner l'idée, à moins qu'elle n'en soit elle-même dérivée (*Extraits de divers manuscrits latins*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXII, 2^e p., p. 450 du tirage à part).

⁽¹⁾ *Si com lo jors mot clars e resplandens* (éd., n^o II, p. 51).

⁽²⁾ *Quan lo freqz e'l glatz e la neus* (éd. Kolsen, n^o XII, t. I, p. 58).

⁽³⁾ Ce même «senhal» se retrouve dans la pièce V, où il désigne la dame et dans la pièce VI, où il désigne la Vierge.

⁽⁴⁾ *Ho flors hodorifera* (éd., n^o III, p. 54). Une large tache de rousseur, qui recouvre

presque toute la page, rend plusieurs mots illisibles. La rubrique, où est datée la pièce, n'a pas été lue complètement par Forestié; elle porte : *Canço de Nostra Dona de luy meseys facha l'an del sant* (ici, un mot effacé) *l'an M e CCC e XXXVI*; le mot effacé ne peut être que *passatge*; l'expression *lo sant passatge* était alors courante : elle est employée par Castelnou (I, 73) et par Lunel lui-même (IV, 16). Cette indication confirme nettement la date de 1336. «Jamais la Croisade ne parut plus assurée qu'au début de 1336», écrit M. A. Coville (dans Lavisse, *Histoire de France*, t. IV, 1^{re} p., p. 12).

⁽⁵⁾ Magnissimi, protectissimi, extrahiciens (v. 35, 39, 71).

Le « vers » moral⁽¹⁾ est une série d'observations et de recommandations détachées, si mal reliées entre elles que le rubricateur a cru qu'il avait affaire à des *coblas esparsas*⁽²⁾; elles concernent la nécessité de la résignation, la résistance aux impulsions de la passion et flétrissent les menteurs, les hypocrites, les faux amis. Ce sont des lieux communs familiers aux auteurs de cette époque et que nous avons déjà rencontrés, pour la plupart, chez Raimon de Cornet⁽³⁾.

Les deux sirventés sont relatifs à des événements qui avaient vivement ému les contemporains.

Comme une pièce de Raimon de Cornet analysée ci-dessus⁽⁴⁾ et datée de la même année 1336, le premier⁽⁵⁾ exprime l'indignation qui secoua les âmes sincèrement chrétiennes quand on comprit que les retards apportés d'année en année au « saint passage » étaient le présage d'une renonciation définitive. Mais, tandis que Cornet en rend responsable le seul roi de France, dont il critique àprement toute la politique, ce sont tous les rois intéressés que Lunel met en cause : par ces promesses réitérées, jamais suivies d'effet, il semble qu'ils veuillent se moquer de Dieu :

Sans doute ils se croient assurés de vivre longuement, mais, comme les autres hommes, on voit mourir les mieux portants. Quand Dieu aura assez patienté, il se vengera de vous, en leur enlevant fils et neveux, et ainsi ils finiront dans le deuil (coupl. II)⁽⁶⁾.

Non moins coupables, selon Lunel, sont ceux qui, esclaves de leurs richesses, ne songent qu'à les accroître par les pires moyens. De ce qui suit il ressort nettement qu'il a en vue, non les grands seigneurs, ce qui eût été tout naturel, mais les gros bourgeois et les riches marchands qui, à aucune époque, ne songèrent à endosser le harnais du

⁽¹⁾ *Totz hom que vol en si governamen* (éd., n° V, p. 63); en rubrique : *vers* (le mot se retrouve au v. 43) de *coblas esparsas d'En Cavalier de Montog, doctor en leys*. La pièce est adressée à *Mos Bels Crystalhs*.

⁽²⁾ Le fait que tous les couplets sont sur mêmes rimes et suivis d'une « tornade » prouve que l'intention de l'auteur était tout autre.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 44.

⁽⁴⁾ Voir p. 40.

⁽⁵⁾ *Mal veg trop aparellhar* (éd., n° IV, p. 59). En rubrique : *sirventesc de luy messeys fac el*

messeys an. La pièce, qui précède dans le ms. l'hymne à la Vierge, est datée en effet de cette année-là.

⁽⁶⁾ Allusion évidente aux deuils qui avaient frappé la maison royale et porté Philippe de Valois sur le trône. Lunel, au couplet suivant (v. 26-8), parle de nombreux « coups de pic » et de « lieux égalés au sol ». Il s'agit sans doute des petites places fortes démantelées ou rasées au cours des hostilités qui ne cessèrent guère, jusqu'au début de la grande guerre, aux confins de l'Agenais et du « Duché ».

croisé. Mais les spectacles qu'il a constamment sous les yeux l'inclinent et l'entraînent à déplacer les responsabilités :

Ce qui nous tue, c'est Perfidie et Mauvaise Foi; l'un ne se fie plus à l'autre, même muni d'un papier dûment scellé. Pour guerroyer, nous ne valons pas un méchant denier; presque tous nous sommes marchands et nous disons nobles : nous ne savons chevaucher, si ce n'est pour admirer nos pieds. . . . Nos femmes nous font changer de sentiment et violer nos promesses, tellement nous les croyons (coupl. vi, vii et deuxième tornade)⁽¹⁾.

Ces idées tenaient au cœur de Lunel, car il les a reprises et exprimées en termes fort analogues dans le sirventés que lui ont inspiré la peste et la famine qui sévirent, comme on le sait, au cours des années 1348-49⁽²⁾. Pour lui ces calamités n'ont rien de mystérieux :

Ce qui infecte l'air, c'est Fausseté et Coupables Pensées qui règnent parmi nous : l'air infecté corrompt les gens, d'où vient grande mortalité, et ensuite les fruits de la terre, de sorte que par toute région il y a grande pénurie de tous biens (coupl. i).

Il poursuit en retraçant le tableau des désordres causés dans la société par le mépris de la foi, du serment, des saints du ciel, la cupidité, l'égoïsme :

Toutes nos actions, toutes nos pensées ne tendent qu'à la richesse, de sorte qu'on met en oubli ses parents, et, ce qui est pis, Dieu et la Vierge Marie. On aime, plus que Dieu, terres et blés⁽³⁾; ils sont trop, ceux qui laissent, çà et là, crier et brailler de faim les pauvres nécessiteux (coupl. iii).

Ces signes évidents de la colère céleste, on en méconnaît le sens; ils ne changent rien à de déplorables errements :

Je vois des écuyers, des bourgeois, des sergents fats, vaniteux . . . , qui font porter à leurs femmes des parures et des étoffes peintes de singulière façon; ces étoffes peintes, mieux vaudrait les donner aux chapelains, de sorte que Dieu en fût honoré (coupl. v).

⁽¹⁾ Dans la tornade I, la pièce est adressée à *Gaujos Palaytz*, c'est-à-dire à la Vierge.

⁽²⁾ *Meravillar nos Devon pas las gens* (éd., n° VI, p. 66). En rubrique : *sirventesc de luy meséis, lo cal fec al tems d'e l'a mortaudat e de la mala [ca]restia*. Plusieurs mots sont presque

illisibles. P. Meyer, dans son compte rendu de l'édition (*Romania*, t. XXI, 1892, p. 305), a donné une collation du ms. et proposé quelques heureuses corrections.

⁽³⁾ D'après la correction de P. Meyer : *Mays amon trop que Dieu(s) terras e blatz*.

Le remède, pourtant, est à la portée de tous :

Confessons nos péchés bien dignement et soyons charitables : car Dieu et Droit ordonnent que, en temps de famine, des biens on fasse le partage (coupl. vr. v. 45-48).

Dans la marge supérieure du f. 141 v^o se lit, d'une écriture très fine de la fin du xiv^e siècle, une note de douze lignes dont les deux premières sont illisibles et les six suivantes incomplètes de six ou sept lettres :

.....

 aisel que a lag . . .
 sirventes e so . . .
 autre e totas . . .
 e vers e dansas . . .
 bel cristalh e dur . . .
 be . x . ans e poy . . .
 ho el layset mon belh
 cristalh e pres senhal
 al honor de la verges Maria
 gaujos palaytz.

Il résulterait de cette note que Lunel ne se serait consacré à la poésie amoureuse que pendant dix ans, et qu'il avait composé des *dansas*, dont aucune ne nous est parvenue.

JOAN DE CASTELNOU, TROUBADOUR.

I. — SA VIE.

On n'a rencontré jusqu'à présent dans les documents historiques la mention d'aucun personnage qu'il soit possible d'identifier à ce troubadour; les sources de sa biographie se réduisent à ses œuvres et aux rubriques qui les précèdent dans les manuscrits⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sur ces manuscrits, voir l'édition citée ci-dessous. La seule notice consacrée à Castel-nou est, à ma connaissance, celle de Massó Torrents (*Repertori*, t. I, p. 316), qui ne com-

porte aucune recherche biographique; dans les histoires des Jeux Floraux, il n'est mentionné qu'en passant (parfois avec des erreurs ou confusions, cf. ci-dessous, p. 89).

La localité même d'où il tirait son titre est impossible à déterminer avec certitude : comment choisir entre les innombrables Castelnau ou Castelnou (forme catalane du mot) qui se trouvent un peu partout, au nord et au sud des Pyrénées⁽¹⁾ ?

Dans le premier de ses « vers » se lit un passage d'où il semble résulter avec évidence que ses fiefs relevaient de la couronne de France : après avoir rappelé que le roi français venait d'être nommé par le pape « chef et guide » de la croisade projetée, il poursuit, s'adressant à sa dame :

Mon Noble Désir, chaque jour j'exhale plaintes nouvelles, car le cartel du roi m'enjoint de me séparer de votre aimable, chère et belle personne⁽²⁾.

Mais Philippe VI avait pu lui adresser cette « semonce » (en supposant qu'il eût été déjà croisé), non en tant que suzerain, mais comme chef suprême de l'expédition.

Il est bien plus probable que c'est des rois d'Aragon qu'il tenait ses fiefs⁽³⁾ : l'un de ces rois, qui est probablement Alfonse IV, est qualifié par lui de *seynor mieus* et l'adjonction de ce possessif semble exclure l'hypothèse qu'il n'y ait eu là qu'une simple formule de courtoisie⁽⁴⁾.

D'un autre passage, malheureusement altéré et par conséquent fort énigmatique, il est permis de conclure qu'il eut avec les princes

⁽¹⁾ Le *Dictionnaire des Postes* (1892), qui néglige les hameaux, en énumère vingt-cinq, dont la plupart se trouvent en Rouergue, Languedoc, Gascogne et Roussillon. Massó (*op. cit.*, p. 176) compte une dizaine de *Castellnou* dans les seules provinces de Barcelone et Lérida. — Pour Milá y Fontanals, l'origine catalane du poète ne fait aucun doute (*De los trovadores en España*, 2^e éd., p. 508). Massó (*op. cit.*, p. 330) en fait un « compatriote de Cornet », c'est-à-dire un languedocien, par suite d'une erreur sur le sens du texte cité ci-dessous (p. 88). Chabaneau ne se prononce pas.

⁽²⁾ Mon Fin Dezir, tot jorn fau planch noel
Del partimen ta mal e tan salvatge
Que'm mandech far le reys ab son cartel
Del vostre cors amors, car e bel.

(Ed. Massó, I, 81-4).

L'édition que je cite (la seule existante) est celle qu'a publiée J. Massó Torrents sous le

titre de *Poésies en partie inédites de Johan de Castellnou et de Raimon de Cornet d'après le manuscrit de Barcelone (Annales du Midi, t. XXVI, 1914, p. 449-74)*.

⁽³⁾ En réalité, son suzerain immédiat devait être le roi de Majorque, dont relevaient toutes les anciennes possessions des rois d'Aragon en Roussillon et en Cerdagne. Mais ceux-ci avaient toujours maintenu leurs droits et exigé, en ce qui concernait ces domaines, l'hommage des rois de Majorque. Voir à ce sujet Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque* (Paris, 1892, t. I, p. 156.)

⁽⁴⁾ Si mos vers es fargatz de motz leyls,
Reys d'Arago, seynor mieus, vos etz tals
Que l'entendretz ses glos'es lectura;
E tu, Ramaç, car te ve per natura,
Fay li'n prezen a ley de bon missatge.

(X, 50-4).

d'Aragon des relations moins officielles, au reste non exemptes de nuages.

Voici le texte :

Mal fay qui'm tol que de ley no'm jauzisha,
 Que'l rey N'Anfos huy en sala foscha,
 E que'm desplatz s'ira, tro reconoscha
 Li sieus bells fiylls mon dretg e m'en saysischa.

(IX, 13-6.)

Le vers 13 fait probablement allusion à une circonstance qui l'avait forcé à se séparer de sa dame (*ley*), mais on ne voit pas comment il se raccorde au suivant, ni quel rôle avait pu jouer dans l'affaire le roi Alfonse. Faut-il corriger le *huy*, apparemment fautif? Si c'est un verbe, est-il à la 1^{re} ou à la 3^e personne⁽¹⁾? De quoi dépend le *que* du v. 15? De ce vers il résulte du moins que le poète avait encouru la « colère »⁽²⁾ du roi et qu'il comptait sur les bons offices d'un infant pour rentrer en grâce ou se faire rendre justice⁽³⁾. Dans une autre tornade enfin, qui suppose une réconciliation, Castelnou proteste qu'il serait fort marri d'être jamais séparé du roi⁽⁴⁾.

Il fut aussi en relations avec Pierre, frère puiné du monarque, connu pour ses goûts littéraires, et ces relations étaient assez étroites pour qu'il ait pu se permettre de lui dédier un opuscule grammatical.

De tout ce qui précède se dégage au moins la vraisemblance que la localité dont sa famille était originaire était Castelnou en Roussillon, province qui, depuis 1177, faisait partie des domaines des rois d'Aragon⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ S'il s'agit bien du verbe *fugere*, pourquoi cette forme castillane a-t-elle été préférée à la provençale (*fugir*) et à l'aragonaise (*foir*)?

⁽²⁾ Sur le sens particulier de *ira* dans cette expression, voir Menéndez Pidal, *Cantar de mio Cid*, p. 725. La *ira del rey* pouvait entraîner la confiscation des biens et le bannissement.

⁽³⁾ Les seuls princes dont il puisse être ici question sont Alfonse IV, roi en 1327, et son fils aîné Pierre, qui lui succéda en 1336. Pour que celui-ci, né après 1315, ait pu jouer ce rôle de médiateur, il faut qu'il ait eu alors l'âge d'homme, ce qui nous force à dater la pièce des toutes dernières années du règne d'Alfonse.

⁽⁴⁾ Seynor, no say re que tan m'enardischa,
 Reys d'Arago, com vos, c'un pich de moscha
 No prei re malvada gen ni loscha,
 Aixi pero que de vos no'm partischa.

(IX, 53-6.)

⁽⁵⁾ Castelnou est un village de quelques centaines d'habitants, situé à 14 kilomètres au S.-O. de Perpignan, « bâti sur le versant d'un roc escarpé, au sommet duquel était le château seigneurial dont on voyait naguère les fortifications à demi ruinées. . . C'était le lieu d'origine d'une des familles les plus puissantes du Roussillon » (Pierre Vidal, *Guide dans les Pyrénées-Orientales*, Perpignan, 1899, p. 69). Le

Les seigneurs de ce lieu étaient orientés politiquement vers l'Aragon, géographiquement vers le Languedoc. Ainsi s'explique le fait, qui va être démontré, que l'activité de notre poète s'exerça dans les deux régions.

Ses étroites relations avec la noblesse d'outre-monts sont éloquemment attestées par une très curieuse pièce (n° XII), où il fait figurer des membres d'une quarantaine de familles catalanes ou aragonaises des plus hautement titrées, et d'où il appert qu'il possédait sur certains d'entre eux des renseignements d'ordre assez intime : il sait par exemple que le vicomte de Cardona (v. 41) est encore mineur et que le seigneur de Cabrera (v. 37) est entré dans un « béguinage ».

D'autre part ses œuvres nous ont conservé le souvenir de divers séjours qu'il fit dans nos provinces méridionales. Son *Glosari* sur le *Doctrinal* de Raimon de Cornet a été terminé le 31 octobre 1341 à Choan, c'est-à-dire très probablement à Couiza, à 16 kilomètres au sud de Limoux⁽¹⁾, c'est-à-dire à la frontière du Languedoc et du Roussillon.

Il nous informe lui-même qu'une de ses chansons a été écrite non loin de Toulouse :

Say en Tolssa . . .
 Ne xantaray e dins la terra guascha⁽²⁾.
 (IX, 39-40.)

Mieux encore que par ce texte les fréquents séjours que fit Castelnou à Toulouse même ou dans les environs sont attestés par les étroites relations qu'il entretenait avec le « Gai Consistoire » et dont c'est peut-être le lieu de dire quelques mots.

Ce sont d'abord des éloges, des formules d'adhésion à ses doctrines : il félicite les mainteneurs d'exalter le pur amour, de flétrir les « faux

titre de vicomte était héréditaire dans cette maison; comme nous ne le voyons jamais attribué au poète, il faut en conclure que celui-ci n'était pas le chef de la famille.

⁽¹⁾ C'est aussi l'opinion des éditeurs de ce texte, Noulet et Chabaneau (*Deux mss. prov.*, p. 239), qui mentionnent la forme latine *Conzanium* dans un document de 1231. On sait que, dans les manuscrits catalans de cette époque, le *c* explosif est souvent noté, même à l'initiale,

par *ch* et que la chute de la syllable intervocalique est l'un des traits caractéristiques du dialecte (cf. *rahó* de *rationem*, *vehí* de *vicinum*).

⁽²⁾ Pris au pied de la lettre, ce texte désignerait deux résidences, le Toulousain et la Gascogne formant deux régions distinctes à tous points de vue; mais il est plus probable que le second hémistiche est une cheville, due aux exigences de la rime riche.

amants » (VI, 30-34); il proteste qu'il suivra ponctuellement leurs « Lois », c'est-à-dire qu'il se conformera à leurs principes grammaticaux et poétiques⁽¹⁾. Il pousse plus loin la hardiesse et va jusqu'à solliciter leur avis sur un doute qui le préoccupe et il obtient d'eux une véritable consultation (VII)⁽²⁾.

Ces adroites prévenances portèrent leurs fruits : Castelnou fut admis au sein de la docte compagnie, à une date au reste impossible à déterminer. Il lui appartenait sûrement en 1341, quand il rédigea le *Glosari*, bien qu'il ne l'indique pas : chaque fois en effet qu'il y renvoie aux *Leys d'Amors*, il ne manque pas de leur accoler l'épithète de *nostras*. S'il n'eût point été alors l'un des sept « seigneurs », il est évident qu'il y eût eu là une usurpation de titre flagrante.

Massó Torrents affirme qu'il faisait encore partie de la compagnie en 1355⁽³⁾. Il emprunte ce renseignement à F. de Gélis, qui avait écrit seulement : « vers 1355 »⁽⁴⁾, nous ignorons d'après quelle source⁽⁵⁾. L'erreur est manifeste; nous possédons, en effet, la liste des mainteneurs de cette année⁽⁶⁾ et Castelnou n'y figure pas. En réalité, après 1341, nous ne savons plus rien de lui.

Cette date de 1341 est la seule qui se rencontre explicitement dans ses œuvres. Mais quelques-unes peuvent être datées, avec plus ou moins de précision.

Nous avons vu plus haut (p. 87) que la pièce IX avait été écrite peu avant 1336.

Le « vers » I, qui est une véritable « chanson de croisade », fut écrit peu de temps après que Philippe VI eut été nommé, par Jean XXII, chef suprême des forces chrétiennes (11 novembre 1333)⁽⁷⁾. Les préparatifs avaient suivi de près cette désignation, mais avaient été singulièrement lents. Finalement l'embarquement devait avoir lieu, à

⁽¹⁾ *Seguen a ponx las Leys del Gay Saber* (*ibid.*, v. 11). Au v. 6 de cette pièce, au lieu de *pausar*, il faut lire *lausar*.

⁽²⁾ Voir plus loin, p. 98, l'analyse de cette pièce.

⁽³⁾ *Annales du Midi*, t. XXVI, p. 449 et *Repertori*, t. I, p. 317.

⁽⁴⁾ *Histoire critique des Jeux Floraux* (Toulouse, 1912), p. 274.

⁽⁵⁾ Chabaneau (*Origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse*, dans *Hist. de Languedoc*, t. X, p. 207) dit que Castelnou fut mainteneur, mais sans mentionner aucune date.

⁽⁶⁾ Anglade, *Las Leys d'Amors*, t. I, p. 15.

⁽⁷⁾ *E per aquo fait ha del sant passatge Le payrés sans quaiador e cabdeyl Lo rey frances...* (I, v. 73-75).

Marseille, le 1^{er} août 1336⁽¹⁾. C'est sans doute peu avant cette date, alors que Castelnou venait de recevoir sa convocation, que le « vers » fut écrit. Il l'était, en tous cas, avant l'été de 1337, date où s'ouvrirent les hostilités entre Philippe VI et Édouard III et où il devint évident que les deux rois n'étaient nullement disposés à faire campagne côte à côte et avaient d'autres soucis que celui de reconquérir le Saint Sépulcre.

La pièce XII contient, elle aussi, des allusions très nettes à ces événements : le roi de France, y est-il dit, n'assistera pas au tournoi auquel le poète convoque tous les loyaux servants d'Amour, parce qu'il est « dans l'attente du saint passage »⁽²⁾. Cette pièce serait donc exactement contemporaine de la précédente. Mais d'autres allusions nous portent à descendre un peu plus bas et sa datation exacte pose, en réalité, un problème peut-être insoluble.

Le titre d'*almirante* est attribué (v. 45-46) à un fils de Ot de Moncada; or il fut octroyé à Pere, fils de Ot, seulement après la mort de Gilbert de Cruylls, tué dans un combat contre les Maures au printemps de 1339⁽³⁾.

Il semble bien que cette date ne puisse être dépassée, puisque Roger-Bernart de Foix, convié au tournoi (v. 81), mourut entre le mois de mars et le mois de mai de cette année⁽⁴⁾.

La mention des enfants de Majorque soulève une autre difficulté et nous force à rajouer la pièce autant que le permettent les autres données historiques⁽⁵⁾.

Le titre d'*infant* était régulièrement attribué non seulement aux fils, mais aux frères et oncles du souverain régnant. Les fils de Jacme II, le dernier roi de Majorque, sont nécessairement exclus, puisque ce prince, né en 1315, n'a pu avoir de postérité avant 1333

⁽¹⁾ Sur tous ces faits, voir A. Coville dans Lavisse, *Hist. de France*, t. IV, 1^{re} partie, p. 38, et surtout J. Viard, *Les projets de croisade de Philippe VI de Valois*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XCVII (1936), p. 305 ss.

⁽²⁾ ...pero le reys de França
No sira lay, car es en esperança
De far adonchs, ço crey, lo sant passatge.
(v. 28-30.)

⁽³⁾ Zurita, *Anales de Aragon* (Zaragoza, 1610), f. 138 r.

⁽⁴⁾ *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 357.

⁽⁵⁾ Les données généalogiques utilisées ci-dessous sont empruntées à l'ouvrage capital de A. Lecoq de la Marche cité plus haut (p. 86, n. 3) et notamment au tableau placé en tête du tome II. Nous avons consulté aussi le livre, moins sûrement documenté, de J.-M. Bover, *Historia de la casa real de Mallorca* (Palma, 1855), dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. A. Pagès.

environ⁽¹⁾. Son oncle, Felipe, pourrait être visé, étant né vers 1282; mais ce singulier personnage, après avoir été, quoique entré en religion, tuteur de Jacme II, avait, dès 1329, renoncé à tous ses titres et bénéfices pour mener, probablement dans l'Italie du Sud, la vie errante des béguins⁽²⁾. Il ne pourrait donc s'agir que de demi-frères de Jacme II, fils de Ferrand d'Achaïe, mais nous n'en connaissons qu'un seul, Ferrand d'Omelas, qui, né en 1316, pourrait entrer en ligne de compte⁽³⁾. Or le texte mentionne, non un infant, mais des infants⁽⁴⁾.

Quoi qu'il en soit, la date de la pièce ne saurait, en aucun cas, être abaissée au delà de juillet 1343, date à laquelle Jacme II fut dépossédé par son cousin Pierre IV, roi d'Aragon. Il eût été en effet souverainement choquant de faire figurer côte à côte, dans cette joute pacifique, le spoliateur et le spolié.

II. SES ŒUVRES.¹

ŒUVRES EN VERS.

Joan de Castelnou n'a écrit en vers que des œuvres lyriques, mais assez variées⁽⁵⁾. Son chansonnier se compose de onze pièces⁽⁶⁾, qui se répartissent entre les principaux genres alors en vogue : cinq chansons, une *dansa*, trois « vers », un sirventès et une tenson.

⁽¹⁾ D'après Lecoy de la Marche, l'aîné de ses fils, de prénom inconnu, né après 1332, serait mort avant 1342. Son second enfant était une fille et le troisième, Jacme, ne naquit qu'en 1338.

⁽²⁾ Sur ce personnage, voir l'instructif article de J.-M. Vidal, *Un ascète de sang royal, Philippe de Majorque*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXXXVIII (1910), p. 361-403.

⁽³⁾ J.-M. Bover attribue à Ferrand d'Achaïe deux autres fils, Pagano et Sancho (non mentionnés par Lecoy); mais on ne voit pas comment ils pourraient être les cadets du Ferrand cité ci-dessus, leur père présumé étant mort l'année même de la naissance de celui-ci (1316).

⁽⁴⁾ On pourrait songer à éliminer le pluriel en corrigeant *els* en *el* et en prenant *a*, non pour la préposition (*ab*), mais pour la troisième pers. sing. prés. ind. du verbe *aver* (« le noble infant a de la prouesse »), ce qui au reste interromprait bien maladroitement le cours de la période.

⁽⁵⁾ Elles se lisent uniquement dans le manuscrit de Barcelone (p. 193-203).

⁽⁶⁾ L'édition en comprend douze, mais il faut en retrancher le n° III, qui est de Pey de Ladils, comme le prouve le « senhal » employé. Celui qui est propre à Castelnou (*Fin Desir, Mon Fin Desir*) se trouve dans toutes ses pièces, sauf naturellement dans le n° VIII (voir ci-dessous, p. 94, l'analyse de cette pièce).

Chansons. — En dépit des soins que l'auteur y a visiblement apportés, elles constituent la portion la plus médiocre de son œuvre. Au surplus deux d'entre elles, comme on le verra, intéressent uniquement l'histoire de la versification.

Je ne vois rien à relever dans la première⁽¹⁾, sinon ce mélange de sacré et de profane que se permettaient certains troubadours de l'époque classique, mais qui, à l'époque de Castelnou, pouvait passer pour une imprudente hardiesse. La dame qu'il adore en vain sera, nous dit-il, cause de sa mort et ce meurtre chargera sa conscience d'un péché mortel; sa pitié au contraire ne manquerait pas de lui valoir la miséricorde divine (couplet iv). Les comparaisons bibliques qui terminent la pièce (c. v) témoignent de plus d'érudition que de goût : celles qui rapprochent la cruelle de Sisara et même de Caïn sont vraiment peu flatteuses. En revanche, celle entre le soleil, dont le déclin attriste la nature, et la femme aimée, dont l'absence met son cœur en deuil, lui fournit deux couplets (i, ii) d'un style aisé et agréable.

Les deux autres chansons présentent cette originalité rare de décrire un amour, sinon satisfait (l'innovation eût été vraiment trop hardie), mais sans angoisses. Dans l'une⁽²⁾, qu'il écrit loin de sa dame, il se félicite de la savoir loyale et sans reproche; sa seule inquiétude a pour cause le sentiment de son impuissance à la louer dignement. Aussi bien y renonce-t-il pour magnifier, en termes pompeux, l'entité dont le Consistoire lui avait inculqué le culte⁽³⁾, *Fin' Amor* : dans ce concept fort vague, il fait entrer jusqu'à l'amour de Dieu pour les hommes, puisqu'il salue en *Fin' Amor*, non seulement la « tête, source, abri » de toutes les vertus, mais la médiatrice à qui nous devons notre salut.

Dans la seconde⁽⁴⁾, il se dit aussi « allègre et joyeux » parce que sa dame a daigné l'agréer comme serviteur. Les termes qu'il emploie pour la célébrer sont si humbles et si vagues qu'il n'y aurait rien de déraisonnable à voir dans cette pièce une hymne à la Vierge⁽⁵⁾ : on

⁽¹⁾ *Si co'l soleyls, per son cors acomplir...* (éd., n° V). Nous étudions ces trois pièces dans l'ordre où les présente le manuscrit.

⁽²⁾ *Tan soi leyls envas ma bel' aymia* (VI).

⁽³⁾ C'est dans cette pièce que se trouvent es hommages significatifs au *gai coven*, rappe-

lés ci-dessus, p. 88.

⁽⁴⁾ *Dieus! e com soy alegres e joyos* (X).

⁽⁵⁾ *Humils et clis, vos ren la nuyt e-l dia Grat e merce, co's tayn, da genyolos* (v. 11-12). Mais l'appellation *Flors de joven* (v. 33) conviendrait assez mal à la Vierge.

sait que ces hommages à destination équivoque étaient alors un jeu à la mode⁽¹⁾.

La pièce IX⁽²⁾ repose sur un artifice de versification, fort simple en son principe, qui consiste à faire rimer entre eux des mots où la même désinence est précédée d'une série, plus ou moins riche, de voyelles. Ici la désinence est *sca* (écrite, à la catalane, *scha*) et les voyelles sont au nombre de quatre seulement (*i, u, a, e*) parce que le schéma métrique adopté (*abba cddc*) n'en admet pas davantage; aussi, pour compléter la série, l'auteur fait-il alterner, de couplet à couplet, *o* et *u*⁽³⁾; l'ordre des rimes est réglé, de couplet à couplet, par le principe des *coblas capcaudadas*.

Un tableau des rimes rendra ce système sensible à la vue :

I : isca, usca, usca, isca, asca, esca, esca, asca ;

II : asca, esca, esca, asca, isca, osca, osca, isca ;

III : isca, usca, etc.

C'est, on le voit, un simple exercice de bouts rimés. Nous avons déjà constaté l'application de ce même principe chez Raimon de Cornet, qui ne l'a pas employé, avec des variantes de détail, moins de quatre fois⁽⁴⁾. Il serait intéressant de savoir si l'un a imité l'autre ou si l'un et l'autre avaient des devanciers. J'incline à croire que le modèle a été fourni par Cornet, qui s'était fait, de ces tours d'adresse, une sorte de spécialité⁽⁵⁾.

La « rétrogradation » est un exercice qui était fort en honneur chez les versificateurs de cette époque. Les *Leys d'Amors* n'en comptent pas moins de dix variétés⁽⁶⁾. L'une d'elles consiste à inverser les

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 64, et cf. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 172 et 312.

⁽²⁾ *Pas mi dons val tant, si Deus m'enantische*.

⁽³⁾ En réalité, *e* et *o* ayant un timbre distinct selon qu'ils sont ouverts ou fermés, la série complète devrait comporter sept voyelles. Or, non seulement Castelnou fait alterner, comme s'il étaient équivalents, *o* et *u*, mais il ne distingue pas *o* et *e* ouverts ou fermés. Cette distinction, généralement inconcue des poètes catalans, a été négligée aussi

par Raimon de Cornet dans une pièce dont il va être question.

⁽⁴⁾ Cf. ci-dessus, p. 55.

⁽⁵⁾ Ajoutons que le schéma métrique de Castelnou est presque identique à celui de *A*, XIV. Castelnou a dû prendre, pour arriver à ses fins, d'assez grandes libertés avec la langue : *fusca* (18) est pour *fosca* ; *vesca* (20) pour *viva* ; *flesca* (39) paraît emprunté au fr. *flesche* ; plusieurs mots sont inconnus : *tasca* (25), *carrasca* (35), *lavasca* (41), *copesca* (42).

⁽⁶⁾ Ed. Gatién-Arnoult, t. I, p. 176-184, éd. Anglade, t. II, p. 106-111.

membres d'un vers, mais sans déplacer les prépositions et les articles : si nous procédons ainsi pour les deux vers suivants :

Vengutz es le senhor d'amon,
Salutz grans portar en lo mon...

nous obtenons :

D'amon le senhor es vengutz
En lo mon portar grans salut.

ce qui donne exactement le même sens.

Un principe analogue, mais plus ingénieux, a présidé à la construction de la pièce VIII, qui commence ainsi ⁽¹⁾ :

Valor ses frau, dona, tenetz en car,
Beutat ⁽²⁾ servan, no faytz descausimen;
Barat fugetz, no dan respos cosen,
Lauzor ses brutg vos play leu gazaynar...

Si nous lisons ce texte tel qu'il se présente, c'est un panégyrique, mais celui-ci se transforme en un chapelet d'injures si nous « rétrogradons », comme dit la rubrique, certains mots ou membres de phrases :

Frau ses valor, dona, tenetz en car,
Beutat no servan, faytz descausimen,
Barat no fugetz, dan respos cosen,
Brutg ses lauzor vos play leu gazaynar...

Il suffit, pour obtenir le résultat cherché, de déplacer quelques mots à valeur négative ou privative (*no, ses*) ⁽³⁾. Le procédé est appliqué uniformément jusqu'à la fin de la pièce, et non sans maladresse : le déplacement des mots produit des vers boiteux, où sont violées les règles de l'accent : sur quatre, il y en a ici trois dans ce

⁽¹⁾ Elle est précédée de cette rubrique : *Canço retrograda (sic) per diccios e per bordos e per coblas; e quant hom la lig tot dreigt, ditz be; e retrogradan las diccios, ditz mal...* Elle est à coblas capcaudads.

⁽²⁾ La correction de *Beutat* en *Leutat*, « loyau-

té », nous paraît s'imposer.

⁽³⁾ Le plus ancien exemple connu du procédé se trouve dans le *Dit des trois morts* de Nicole de Margival (éd. Glixelli, p. 64). Sur son emploi aux xv^e et xvi^e siècles, voir N. Dupire, *Jean Molinet, sa vie et ses œuvres*, p. 337.

cas. Enfin, il arrive souvent que les seconds hémistiches restent intacts. Ce jeu devait, comme on le sait, être joué avec plus de virtuosité par les rhétoriciens du début du xvi^e siècle ⁽¹⁾.

Dansa. — L'unique *dansa* de Castelnou ⁽²⁾ est, comme presque tous les spécimens du genre, parfaitement insignifiante quant au fond. En ce qui concerne la forme, elle diffère du type classique en ce que le premier membre des trois couplets, généralement sur rimes différentes, est ici sur les mêmes rimes ⁽³⁾.

Vers. — Cédant à la mode qui entraîne alors tant d'écrivains vers la spéculation morale, Castelnou a écrit un « vers » sur l'amour des richesses et un autre sur celui des plaisirs.

Dans le premier ⁽⁴⁾ il développe d'abord, en un style lourd et prosaïque, des pensées plus judicieuses qu'originales. La cupidité est une source de tourments, car elle est insatiable; d'autre part, la pauvreté est « une lourde pénitence » : le bonheur est donc entre les deux extrêmes. Si la vertu était vraiment estimée, la richesse s'effacerait devant elle, mais la vertu pauvre est méprisée et bien des gens croient, parce qu'ils sont riches, que tout honneur leur est dû; seul le sage voit ce qui est vraiment digne d'estime (couplets I-III). Ici notre moraliste, à court d'idées générales, se mue en satirique : ces riches, dit-il, peuvent s'abandonner tranquillement au péché, car leur argent leur vaudra toutes les absolutions; et, se tournant vers les clercs, il s'indigne contre ceux qui emploient des richesses dues à la simonie non à soulager la misère, mais à satisfaire leur goût du luxe (c. IV-V).

Au début du « vers » sur le plaisir ⁽⁵⁾, Castelnou nous gratifie d'un utile avertissement : « Celui qui veut accomplir tout son plaisir, sans réfléchir aux conséquences, détruit et brise les principales vertus d'où jaillit le vrai plaisir. » De ces plaisirs, caducs et déloyaux, sortent des crimes affreux qui foulent aux pieds Raison, Droit et Conscience

⁽¹⁾ Cf. Molinet, éd. Dupire (*Soc. des anciens textes français*), n° XVII, p. 494 (les vers 106-112 reproduisent les vers 92-98 lus à rebours), n° LVII (*vers rétrogrades*) et LVIII (*deux vers ou battons witains*).

⁽²⁾ *Azi-m te dins el brau briu* (II).

⁽³⁾ C'est une difficulté de plus, que se sont

imposée certains auteurs de *dansas* : sur les dix de Guiraut d'Españha, deux (éd. Hoby, n° IV, X) sont de ce type. Les deux types sont admis indifféremment par les *Leys d'Amors* (éd. Gatién-Arnoult, t. I, p. 340).

⁽⁴⁾ *Si cum de cauza vedadu* (IV).

⁽⁵⁾ *Qui de complir tot son plazer assaya* (XI).

pure (c. 1). La suite exprime une idée analogue, en termes beaucoup moins heureux : « Avant que le vouloir s'attache au plaisir, celui qui du plaisir veut venir à la lumière doit se demander si ce plaisir est permis et faire que Raison ne s'écarte pas du vouloir ⁽¹⁾, car du vouloir Raison est naturel soutien, prix, gain et capital impérissable » (c. III). La fin est encore plus confuse : s'obstinant à raisonner dans l'abstrait et n'arrivant pas à concilier la propriété des termes et les exigences de la versification, Castelnou tombe dans un galimatias qui défie toute interprétation.

Dans son troisième et dernier « vers » ⁽²⁾, son effort vers une composition rigoureuse est plus sensible encore et surtout plus heureux : c'est un véritable sermon en trois points, où il s'efforce de convaincre tous les chevaliers chrétiens qu'ils devraient accompagner, comme il le fait lui-même, le roi de France à la croisade. Et, toujours soucieux de moraliser, il expose doctement les arguments qui devraient les y déterminer.

Qu'on doive suivre son seigneur, sans regarder à l'âpreté du chemin, c'est ce que nous enseignent également, dit-il, Nature, Raison et les Saintes Écritures; et, sa démonstration terminée, il ne manque pas de remarquer qu'il a exactement rempli son programme ⁽³⁾.

Le soleil suit le premier ciel; les abeilles suivent leur « roi » : voilà ce que nous montre Nature (c. 1-11). La créature raisonnable qu'est l'homme doit suivre l'Être qui est au-dessus de toute raison, à savoir Dieu, et avec d'autant plus d'ardeur que Dieu le Père a sacrifié à notre salut son propre fils : voilà ce que nous lisons dans les Écri-

⁽¹⁾ *Vouloir* «volonté» a ici, non son sens propre, mais celui de «impulsion instinctive, appétit», qui s'oppose précisément à Raison. Ce sens et cette opposition sont fréquents chez les écrivains des XIII^e et XIV^e siècles : *Can be'm soy cossiratx Vey que la voluntatz Sobra'l sen e aterra* (*Leys d'Am.*, éd. Anglade, t. II, p. 131). — *Ce fait volontés Par qui maintes fois foloïe Tex qui set assez* (Moniot d'Arras, éd. Petersen, X, 16, dans *Mémoires de la Société néophilologique d'Helsingfors*, t. XII, 1938). — *Mes cuers... Vollenté croit ki covoitier Li fait tele ou mont traveillier L'estovra sans granment joïr* (*ibid.*, VI, 11-14).

⁽²⁾ *Tot elaramen vol e mostra Natura* (1). Le texte est précédé de la rubrique : *Vers lo primer que feu en Johan de Castell Nou*. Le mot *primer* doit être entendu au sens chronologique; autrement l'indication serait superflue, puisque c'est cette pièce qui ouvre la série; mais cela ne signifie pas naturellement qu'elle soit la plus ancienne de toutes les compositions de l'auteur.

⁽³⁾ *Proat ai clar, ab razo vertadeira, Per l'escriu san e per diqs naturals, Que tota res deu seguir la sendeyra De son major...* (v. 65-68).

tures (c. iv-vi). Raison enfin nous apprend que, sur les sentiers du monde, nous avons besoin d'un compagnon et d'un guide. Ce guide, c'est un bon roi, tel que celui que le Saint Père vient de nous donner pour chef et qui nous conduira à la victoire sur nos plus mortels ennemis⁽¹⁾.

Sirventés. — Le titre de *sirventés*, qui eût parfaitement convenu à ce « vers », est attribué en revanche sans raisons précises à la pièce XII⁽²⁾, qui mériterait d'être rangée dans le genre du panégyrique énumératif, dont des exemples bien connus avaient été fournis par Raimbaut de Vaqueiras, Aimeric de Péguilhan, Guillem de la Tor et quelques autres⁽³⁾. Il consiste à faire entrer dans une action fictive un certain nombre de personnages, auxquels on prête un rôle propre à les flatter. La fiction inventée par Castelnou est celle-ci :

Les « faux amants pullulent et font une rude guerre à Fin' Amors » que ne réussissent à sauver ni art ni Gaie Science, en dépit des beaux dits⁽⁴⁾ de celle-ci. « Et c'est pourquoi nous tous, qui sommes loyaux serfs d'Amour, par cet écrit, nous ajournons tous ceux qui n'observent envers Courtoise Amour ni vérité ni droiture et les sommons de venir à la Toussaint, sans que nul y manque, devant le seigneur de Biscaye⁽⁵⁾, car Fin' Amor a élu en lui domicile, pour jouter avec nous tous, qui voulons tirer d'eux vengeance » (c. II).

En tête des tenants d'Amour figurent six rois, ceux de Castille,

⁽¹⁾ La tornade, qui suit ces vers, a été citée ci-dessus (p. 86, n. 2).

⁽²⁾ *Tant es lo mons ples d'amor descorteza.*

⁽³⁾ Voir A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. I, p. 252-254.

⁽⁴⁾ Allusion évidente aux concours organisés par le Consistoire toulousain; cf. ci-dessus, p. 88.

⁽⁵⁾ Ce personnage appartenait certainement à la famille de Haro, où le titre de « seigneur de Biscaye » était héréditaire et qui avait compté de notables protecteurs de la poésie courtoise. Le plus anciennement connu de ceux-ci est Diego Lopez, mort en 1214, qui fut pompeusement célébré par Raimon Vidal de Besalú, par Peire Vidal et, longtemps après sa mort, par Aimeric de Péguilhan. Voir J. Anglade, *Onomastique des troubadours dans l'œuvre des lang. rom.*, LVIII, 1915, p. 207. Cf. la notice

détaillée qui lui a été consacrée par M. Cornicelius (*Abril issi e mais intrava*, p. 92). L'un de ses descendants, nommé comme lui Diego Lopez et qualifié seigneur de Biscaye, assista en juin 1303 à la célèbre entrevue d'Ariza entre Juan Manuel de Castille et Jacques II d'Aragon; il y avait dans sa suite deux jongleurs et huit *soldaderas*. Son fils, Lope Diaz, se plaisait dans la même compagnie (voir Menéndez Pidal, *Poesía juglaresca y juglares*, Madrid, 1924, p. 257 ss.). C'est sans doute de lui qu'il est ici question. En le désignant comme l'amphitryon d'une si noble assemblée (dont une partie aurait dû, pour se rendre à son appel, parcourir d'énormes distances), Castelnou entendait sans doute lui faire grand honneur. Dans cette assemblée, on est surpris de trouver (v. 48), à côté de tant de princes, « maints bourgeois de Lerida ».

d'Aragon, d'Angleterre, de Majorque, de Portugal et de Navarre (celui de France est absorbé par d'autres soucis), tous les infants d'Aragon, ainsi que ceux de Majorque. Des recrues leur arrivent de toutes parts, du Roussillon, de la Cerdagne, du pays de Foix, mais surtout de tous les châteaux de l'Aragon et de la Catalogne : c'est vraiment tout l'armorial de ces deux provinces que Castelnou étale sous nos yeux⁽¹⁾.

Une troupe ainsi composée, même peu nombreuse, est assurée de la victoire. « Les méchants fussent-ils un millier⁽²⁾, nous en ferons un tel massacre que leur sang suffirait à faire tourner tous les moulins de Burgos à Blaye. » Les survivants fuiront dans les bois ou feront hommage aux vainqueurs. Quant à l'auteur lui-même, la pensée de « Fin Désir » lui inspirera une telle hardiesse qu'il remportera le prix sur les plus valeureux.

Le poème se termine sur cette promesse et la description du merveilleux spectacle nous est refusée.

Tenson. — La dernière poésie de Castelnou qui nous reste à examiner⁽³⁾ se distingue des *tensons* ordinaires par le fait que, entre les répliques, s'intercalent quelques vers narratifs faisant assister le lecteur aux progrès de l'action. Aussi le rédacteur du manuscrit n'a-t-il pas cru pouvoir lui attribuer ce titre : il la dénomme *conseyll*⁽⁴⁾. C'est

⁽¹⁾ Les familles mentionnées sont au nombre d'une quarantaine; la moitié environ nous sont connues comme ayant fourni des dignitaires ou fonctionnaires à Pierre IV d'Aragon (voir les éditions de la chronique de ce prince par A. de Bofarull, 1850, et J. Coroleu, 1855). Ce sont celles d'Alagó (98), Angleola (85), Bellpuig (57), Cabrera (37), Canet (35), Cardona (41), Crozilhas (Cruylls, 110), Exerica (98), Fenoillet (36), Luna (61), Mur (71), Pallars (77), Pinos (96). L'absence presque constante de prénom rend les identifications impossibles, sauf en ce qui concerne trois membres de la famille de Fozes, l'une des plus en vue de la cour de Pierre IV; ce sont Atho (95), Thomas Peric (67, 121, connu aussi comme poète) et Artal (95), qui sont mentionnés respectivement, dans des documents de 1325-1336, 1321-1339, 1343-1370, d'après J. M. Roca, *La reyna empordanesa* dans *Sobiranes de Catalunya*, Barcelone, 1928, p. 14-

15. Les éléments de cette note nous ont été fournis par M. Am. Pagès.

⁽²⁾ Au vers 116, au lieu de *vill*, lire *mill*. Au v. 108 *carros* doit être lu *Carros* (c'est un nom de famille). Au v. 98 *Alagoritz* doit être lu *Alago ritz* (note de M. A. Pagès). La métaphore contenue dans ce vers (*Alago ritz el Blasco Maça dansa*) nous est expliquée par un passage de Peire Vidal, dont Castelnou s'est sûrement inspiré : *Anc tan gentils ciutadana No nasquet ni tan doussana Neis ta filha Na Constança Per cui Jovens saut'e dansa* (éd. Anglade, VI, 29-31).

⁽³⁾ *Al gay coven vayl far aquest deman* (VII).

⁽⁴⁾ *Conseyll qu'en Johan de Castell Nou demandech al gay coven de Tolosa*. Ce titre a été donné par Crescini à une des plus intéressantes compositions de Raimbaud de Vaqueiras (voir Pillet-Garstens, n° 392, 9a), mais il n'est pas dans le manuscrit.

bien en effet un conseil que Castelnou demande aux membres du « Gai Coven » toulousain, dont sans doute il n'était pas encore le confrère⁽¹⁾.

J'aime, leur confie-t-il, mais l'objet de cet amour est si élevé, si supérieur à moi que je n'oserai jamais le lui découvrir. Dois-je donc mourir en silence? (c. 1)⁽²⁾.

Gardez-vous en bien, répond le « Gai Coven », sans que rien indique qui en est l'interprète. Plus votre dame est parfaite, plus gracieux sera son accueil (c. 11).

L'amoureux craintif s'est laissé persuader. Mais à peine s'est-il présenté devant sa dame que le courage lui a manqué; sa voix s'est étranglée dans son gosier et l'aimée n'a rien entendu. Voilà ce qu'il doit confesser à ses conseillers (c. 111). Ceux-ci insistent et poussent l'obligance jusqu'à lui fournir la formule qu'il devra employer (et dont il ne fera, du reste, aucun usage) : tel est le contenu du couplet iv.

« Fort bien, dit-il, j'obéirai » (c. v). Le « Gai Coven » réitère encore une fois ses objurgations (c. vi). Enfin il a osé, il a parlé, et distinctement : la dame, courtoisement, a répondu qu'elle serait marrie d'avoir causé sa mort : voilà ce qu'il expose dans le couplet vii. Le « Coven » le félicite et se réjouit de cet heureux dénouement⁽³⁾. Des deux tornades, l'une est adressée par le poète à « Mon Fin Désir », l'autre à Castelnou par le Coven, qui l'exhorte, derechef, à ne pas faiblir⁽⁴⁾.

OEUVRES EN PROSE.

Il nous reste de Castelnou deux ouvrages en prose, tous deux relatifs à la grammaire et à l'art poétique, l'un critique et polémique, l'autre dogmatique.

⁽¹⁾ C'est du moins ce qui semble résulter du ton employé de part et d'autre.

⁽²⁾ Le sujet manque vraiment de nouveauté : une « tenson fictive » entre Giraut de Bornéil et un ami (éd. Kolsen, n° II) roule précisément sur ce thème; là aussi l'ami engage l'amoureux à oser.

⁽³⁾ Le texte des v. 61-2 paraît altéré.

⁽⁴⁾ Il paraît évident que les vers attribués

au « Coven » ont été rédigés par Castelnou lui-même avec l'assentiment des intéressés, ainsi que les quelques vers narratifs. C'est donc parmi les tenses « fictives » que l'on peut ranger la pièce. — Nous avons un autre exemple, beaucoup plus tardif et probablement non moins irréel, de l'intervention du Consistoire dans un débat amoureux; cf. Massó, *Repert.*, t. I, p. 335, et ci-dessous, p. 135.

Le « *Glosari* ». — Le premier est un commentaire, assez bizarrement intitulé *Glosari*, sur le *Doctrinal* de Raimon de Cornet⁽¹⁾; l'ouvrage est dédié à l'enfant Pere, qui avait déjà, dix-sept ans auparavant, agréé l'hommage du *Doctrinal* lui-même⁽²⁾. Il est peu probable que ce soit ce prince qui en ait provoqué la composition : l'auteur en effet n'eût pas manqué de le lui rappeler. Toutefois cette dédicace s'explique aisément : l'enfant Pere était un lettré qui avait intérêt à connaître les règles de l'art, puisqu'il se piquait lui-même d'écrire des vers. Ramon Muntaner nous apprend, en effet, qu'aux fêtes du couronnement de son frère Alfonso, il avait fait chanter par un jongleur une chanson qu'il avait composée nouvellement et réciter par un autre sept cents vers, aussi de sa composition, où était décrite « toute l'ordonnance de la cour du roi »⁽³⁾.

Castelnou, zélé défenseur et propagateur de la doctrine des *Leys*, aura jugé, non sans raison, que Cornet avait été un interprète très peu qualifié de cette doctrine, qu'il avait mal comprise, plus mal

⁽¹⁾ Il n'a été conservé intégralement que dans un seul manuscrit du xiv^e siècle (Barcelone, Bibl. de Catalunya, n° 239), où, réuni à l'ouvrage qu'il commente, il occupe les f. 64-82 (voy. G. Brunel, *Bibliogr.*, n° 37); ce manuscrit, ample collection de traités de grammaire et de poétique, provient de la bibliothèque du couvent des Carmes de Barcelone; il a été longtemps égaré et on croyait qu'il avait péri dans l'incendie du monastère en 1835; retrouvé chez un antiquaire madrilène, il est entré, il y a quelques années, dans la grande bibliothèque de Barcelone. Une bonne copie, conservée à Madrid (Bibl. nacional, n° 13405), en avait été faite au xviii^e siècle, et c'est elle qui a servi de base à toutes les études dont il a été l'objet; d'abondants extraits en ont été publiés par P. Meyer dans la *Romania* (t. VI, p. 342-358; t. VIII, p. 181-210; t. IX, p. 51-70). D'un autre manuscrit, un singulier hasard nous a conservé un unique feuillet; l'original, qui était, au xvi^e siècle, la propriété de Pietro Galesio, a disparu, mais il s'en est conservé une copie qui a été incorporée au ms. de l'Ambrosienne de Milan coté D 465 *infra* (c'est le chansonnier F^o de Pillet-Carstens). Il ne contient que les v. 422-543 du *Doctrinal*, avec la partie correspondante de la glose de

Castelnou, sans aucune variante notable; il serait donc sans grand intérêt s'il ne contenait la lettre d'envoi de Castelnou à l'enfant Pere, qui manque dans le ms. de Barcelone.

La seule édition qui ait été donnée du *Glosari* (à la suite du *Doctrinal*) est celle de Noulet-Chabaneau (*Deux mss. prov.*, p. 216-239); elle reproduit le texte du ms. de Madrid, avec les variantes de celui de Milan.

⁽²⁾ La copie de Madrid, altérée à cet endroit par suite d'un bourdon, porte : *ad honor del mout aut, poderos senhor en Jayme, de bona memoria, rey d'Arago, fill. . .* (*Deux mss. prov.*, p. 216). Texte absurde, puisque le destinataire est donné comme défunt et que nous savons d'autre part que ce destinataire était le même que celui du *Doctrinal*, à savoir l'enfant Pere. Chabaneau avait donc très heureusement corrigé en intercalant entre *senhor* et *en* les mots [*en Peire d'*]. Cette correction est pleinement confirmée par le texte de Barcelone, communiqué par M. Massó (*Annales du Midi*, t. XXVII, 1915, p. 36), ainsi conçu : *ad honor del mout aut poderos senhor mon senhor l'enfant en Peyre, del mout aut poderos senhor en Jayme, de bona memoria, rey d'Arago, fill. . .*

⁽³⁾ Le texte est cité par Massó, *Repert.*, t. I, p. 351.

exposée; en vain, il l'avait supplié de corriger lui-même ses erreurs : n'ayant pu l'y décider, il se déterminait à rétablir la vérité et à verser au prince, à côté du poison, l'antidote⁽¹⁾.

Il y était du reste, parfaitement fondé, puisque Cornet lui-même avait invité à corriger son *Doctrinal* « ceux qui en seraient capables » (v. 422-427)⁽²⁾ : Castelnou se piquant d'une parfaite impartialité, s'appliquera donc à confirmer ce qui y est bien dit, à dissiper les obscurités, à combler les lacunes et corriger en somme, « ce qui y est contraire à l'art de trouver et aux *Lois d'Amour* ».

Toutes les parties de ce programme ont été abondamment remplies, à l'exception de la première. L'approbation en effet est rare et presque toujours tempérée par des réserves. Quant aux corrections, elles sont innombrables, et il faut avouer qu'elles témoignent d'une critique plus tatillonne que clairvoyante, qui néglige l'essentiel, comme le manque absolu d'ordre, l'omission de parties importantes⁽³⁾, pour s'attacher surtout aux détails. C'est ainsi que, étendant au genre modeste que traite Cornet les règles édictées par les *Lays* au sujet des genres les plus nobles, Castelnou lui reproche de s'être permis, à de trop brefs intervalles, la répétition d'une rime, d'un mot, d'un vers, ou même la rencontre, d'un mot à l'autre, de deux r⁽⁴⁾.

Plus fondées sont les critiques portant sur des maladresses de rédaction : Castelnou remarque souvent, et avec raison, que les formules employées ne rendent pas la pensée de l'auteur, ou même qu'elles n'ont pas de sens, et à ces formules malheureuses, il en substitue d'autres, généralement empruntées aux *Lays d'Amors*. Très nombreuses aussi sont celles qui concernent des erreurs de fait : c'est à chaque pas que se rencontrent ces condamnations péremptoires : *no es vertat*...

⁽¹⁾ ... *E yo requiri lo que ab altre scrít degues revocar so que mal avia dit e declarar ço qui era escur ... e ell respos que, quant ell o feu, no sabia gayre sciencia, mas que nol revocaria, que vergonya li seria. . . E axi, seayor, finalment, com nou volgues revocar ni declarar, yo fia aquesta scriptura, appellada Glozari, laquel vos tramet.* Castelnou déclare en terminant qu'il accepte d'avance, à son tour, les « corrections et émen-dations » du prince (*Deux mss. prov.*, p. 239).

⁽²⁾ Commentant ce passage, il écrit, avec

une impertinente désinvolture : « Voilà sa prière exaucée, et il y a longtemps que cela eût dû être fait. »

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 62.

⁽⁴⁾ Les dénominations mêmes de ces défauts sont empruntées aux *Lays* : *replicacio* (commentaire aux v. 4, 101, 105); *mot pesau* (17, 22); *mot tornat* (17, 26); *fre* (17). Pour les renvois aux *Lays*, voir les notes de l'édition. Sur les quatre premières remarques, trois sont de cet ordre.

fals es (72, 88, 92, 122, 126, 173, etc.), suivies de rectifications empruntées, elles aussi, aux *Leys*.

Pour donner une idée de cette polémique, je citerai une seule remarque, dont quelques lignes, au reste pleines de bon sens, sont originales.

Cornet avait écrit ce vers sibyllin : *Le noms de voler ve* (24).

« Cela est exprimé si obscurément, observe Castelnou, qu'on ne peut l'entendre clairement; car si l'auteur veut dire que ce mot *nom* vient, c'est-à-dire dérive, de *voler*, c'est-à-dire du verbe *volo*, cela est faux; s'il veut dire que cette partie du discours appelée *nom* vient de *voler*, c'est-à-dire qu'il signifie « vouloir », cela est faux; s'il veut dire qu'il vient de *voler*, en ce sens que le nom prend son sens selon la volonté de celui qui, au commencement, a imposé aux objets certains vocables, cela non plus ne vaut rien, car, à cet égard, il n'y a aucune différence entre le nom, le verbe et les autres parties du discours ».

Mais des réflexions personnelles comme celle-là sont rares. Le plus souvent, en tout ce qui concerne la grammaire, notre critique se borne à opposer aux allégations de Cornet les formules mêmes des *Leys*, comme si c'étaient des textes sacro-saints dont on ne peut s'écarter sans tomber dans l'hérésie. Leur autorité est invoquée explicitement une trentaine de fois, mais c'est constamment que leur texte est abrégé ou transcrit⁽¹⁾.

Cette étroite dépendance est encore plus sensible dans la critique des parties concernant la métrique et la rhétorique. Cornet y ayant délibérément renoncé aux définitions pour n'alléguer que des exemples, Castelnou reprend les questions *ab ovo* et reproduit l'exposé dogmatique des *Leys*, avec les exemples qui l'illustrent, de sorte que, dans les dix dernières pages du *Glosari*, il n'y a peut-être pas dix lignes originales⁽²⁾.

Nous aurions abrégé cette démonstration si elle n'était importante pour l'histoire du code grammatical et poétique du Consistoire : il résulte de tout ce qui vient d'être dit qu'il était, dès 1341, rédigé sous

⁽¹⁾ Castelnou y ajoute tout au plus, çà et là, quelques références à la grammaire latine (v. 332, *sub fine*).

⁽²⁾ La concordance entre les deux textes peut être suivie facilement grâce aux indications données dans les notes de l'édition.

une forme très développée, fort analogue à la rédaction publiée par Gatién-Arnoult⁽¹⁾.

Le « *Compendi* ». — Le titre complet de cet ouvrage, encore inédit, est (d'après le meilleur manuscrit, auquel les autres sont conformes sur ce point) : *Compendi de la conaxença dels vicis que poden esdevenir en los dictatz del Gay Saber*. Il nous a été conservé par trois manuscrits, qui nous sont restés tous trois inaccessibles⁽²⁾. Toutefois les fragments qui en ont été publiés donnent une idée suffisante de son contenu et de son caractère.

La date en est très incertaine⁽³⁾. La seule indication historique qu'il contienne est la dédicace « al noble e discret En Dalmau de Rocaberti, fill que fou del molt noble En Dalmau, de bona memoria, vezcomte de Rocaberti ». Mais elle nous est de peu de secours, car ce prénom fut porté, au xiv^e siècle, par trois membres de cette famille⁽⁴⁾. Milà y Fontanals⁽⁵⁾, suivi par M. A. Pagès⁽⁶⁾, identifie le destinataire du *Compendi* à Felip Dalmau, qui joua un rôle considérable dans l'histoire de son pays; il se signala notamment, de 1360 environ à

⁽¹⁾ La division seule n'était pas exactement la même : en effet certains passages auxquels renvoie Castelnou en les situant dans la cinquième partie (278, 284, 286) sont en réalité dans la quatrième. Sur cette divergence, voir ci-après la notice consacrée aux *Leys d'Amors*.

⁽²⁾ A. Barcelone, Bibl. provincial universitaria 21, 3, 8; écrit au xiv^e siècle par Frances Roig; 38 feuillets de 22 × 14 cm.; ne contient que le *Compendi*. Descriptions : Massó Torrents, *Bibliografia*, p. 265 (avec édition du prologue et des quelques lignes introduisant chaque partie) et *Repertori*, t. I, p. 77; les prologues aux trois parties avaient été déjà publiés par Milà y Fontanals, *Trovadores*, 2^e éd., p. 507; les rubriques l'ont été par P. Meyer, *Romania*, t. VI, p. 392.

B. Palma, anc. bibl. Stanislas Aguiló E 15; xiv^e siècle; c'est le chansonnier e³ de Massó, auquel a été incorporé le *Compendi*, folioté à part de 1 à 33; le traité y est divisé en quatre parties; le début manque et la dédicace est au début de la troisième partie (f. 26 v^o). Description : Massó Torrents, *Bibliogr.*, p. 265 (avec édition des prologues aux diverses parties).

C. Barcelone, Bibl. de l'Inst. d'Estudis cata-

lans, n^o 239, f. 32-55. Sur ce ms. et la copie faite au xviii^e siècle, voir ci-dessus, p. 100, n. 1.

⁽³⁾ Le seul érudit qui se soit, à notre connaissance, prononcé sur ce point est Massó Torrents; il l'a même fait à deux reprises, mais en termes peu cohérents : en 1922 (*L'antiga escola de Barcelona*, p. 94) il croyait le *Compendi* antérieur au *Glosari*, c'est-à-dire à 1341; en 1932 (*Repert.*, t. I, p. 332), il le place entre 1340 et 1350.

⁽⁴⁾ La généalogie en est d'ailleurs fort incertaine. M. A. Pagès veut bien nous signaler l'ouvrage de M. Arturo Maslans, *La casa de Rocaberti dans Proceres catalans de vieja estirpe* (Barcelone, 1912), mais on n'y rencontre précisément aucun Dalmau fils d'un autre Dalmau. — Le goût pour les lettres y était héréditaire : un Jofre de Rocaberti est cité, au début du xiii^e siècle, par Raimon Vidal parmi les protecteurs des poètes d'alors (*Abrils issi e mayns intrava*, éd. Bohis; cf. Massó, *Repert.*, t. I, p. 159).

⁽⁵⁾ Il donne sur ces trois personnages quelques indications précises (*Obras*, t. III, p. 316).

⁽⁶⁾ *Auzias March et ses prédécesseurs* (Paris, 1912), p. 342.

1380, par de nombreux faits de guerre et vécut au moins jusqu'en 1389. C'est certainement celui-là qui donna un autre témoignage de ses goûts poétiques en échangeant, vers 1370-1380, avec Jacme March un débat qui fut arbitré par son souverain Pierre IV⁽¹⁾. Il suffit, pour que cette hypothèse soit admissible, de supposer qu'il était encore très jeune au moment où il recourait aux lumières de Castelnou⁽²⁾.

A en juger d'après la lettre du Prologue, Castelnou aurait été, à l'époque où il rédigea le *Compendi*, « l'un des sept mainteneurs » du Consistoire. Mais s'il portait ce titre au moment où furent exécutés les manuscrits de l'ouvrage, il pouvait n'en être pas ainsi au moment où celui-ci fut rédigé. Il est frappant en effet qu'ayant à mentionner à deux reprises les *Leys d'Amors*, il n'ait pas accolé à ce titre, comme il le fait constamment dans le *Glosari*, l'épithète de *nostras*, ce qui eût été une occasion d'affirmer une dignité dont il était sûrement très fier. L'on peut donc considérer le *Compendi* comme antérieur au *Glosari*, c'est-à-dire à 1341.

Le plan de l'ouvrage peut être, à l'aide des prologues aux diverses parties, aisément reconstitué⁽³⁾.

L'objet principal du traité était, conformément au souhait exprimé par le noble catalan, de signaler « les défauts (*vici*) qui peuvent se produire dans les compositions du Gai Savoir »; ces défauts sont classés sous deux chefs, ceux qui sont « hors sentence », c'est-à-dire étrangers à la pensée, donc relatifs à la forme; ceux, d'autre part, qui sont inhérents à la pensée (« en sentence »). Tel était l'objet des deux premières parties⁽⁴⁾.

Mais Dalmau avait demandé davantage : il voulait connaître aussi les définitions et prescriptions concernant le « trouver », et savoir ce

⁽¹⁾ Cette date, à la vérité conjecturale, est celle de la plus grande activité poétique de Jacme March. — Ce débat, analysé par Massó (*L'antiga escola de Barcelona*, p. 94), a été publié d'après tous les manuscrits par M. Pagès, *Les cobles de Jacme, Père et Arnau March* (Castelló de la Plana, 1934), p. 39.

⁽²⁾ Il est étrange qu'il ne reçoive pas, dans la dédicace, le titre de *vezeonte*, puisque son père était déjà mort à cette époque (*de bona memoria*).

⁽³⁾ Il l'a déjà été, très sommairement, par J. Anglade, *Las Leys d'Amors*, t. IV, p. 103.

⁽⁴⁾ *Aquest es lo Compendi...* (voir ci-dessus, p. 103) *axi fora sentença con en sentença. E axi es la premera partida, on son contenguts e declarats los vici que hom pot atrobar fora sentença. (Romania, t. VI, p. 342, n.) — Pays havem declarat gran re dels vici que poden caser fora sentensa en l'art de trobar, mestiers fa que digam e trobem las vici que poden esdevenir en sentencia. (Milá, *Trov.*, p. 505; d'après le ms. A).*

que sont *cobla*, *bordo*, etc., et être renseigné sur les règles propres à chaque genre : de là une troisième partie, consacrée à la versification⁽¹⁾.

Pour le satisfaire, Castelnou n'avait pas à résumer dans sa totalité le code toulousain; il pouvait laisser de côté, d'une part, tout ce qui concerne la prononciation et l'orthographe⁽²⁾, d'autre part, tout ce qui est relatif à la grammaire, c'est-à-dire un peu plus du tiers des *Leys d'Amors*⁽³⁾.

Nous allons essayer, autant que cela est possible d'après les rubriques, de déterminer comment ce programme a été rempli. Il est nécessaire, pour la clarté de cet exposé, d'avoir sous les yeux le texte complet de ces rubriques; nous les publions d'après l'édition qui en a été donnée, mais en attribuant à chacune un numéro d'ordre et en renvoyant aux passages correspondants des *Leys d'Amors*. Les chiffres romains sont dans le manuscrit et renvoient aux folios, ce qui permet de se faire une idée approximative de la longueur de chaque article.

LEYS, ÉD. G.-A.

1 Del vici appellat replicacio	j	t. III, p. 52-68
2 De l[a]s exceptions de replicacio	ij	— —
3 De la segona natura de replicacio	ij	— —
4 De la terça manera de replicacio	iiij	— —
5 De les escusacions de replicacio	iiij	— —
6 Del vici appellat rim ⁽⁴⁾ tornat	iiij	— —
e de les escusacions d'aquell	iiij	— 94-102

⁽¹⁾ *Ací comença la tercera partida del Compendi, hon son contengudes definicions e altrás causas pertaynens a la art de trobar. . . . Fom requests . . . per lo dit noble En Dalmau de Roqaberti, que deguessem dir e declarar las definicions els mandaments de trobar quan e per que fo atrobada la Gaya Sciencia. Coma mantes vetz aquessem fatxa mencio de compas, que li declarasem que es compas e qual es la definicio de bordo etc., que es vers, canço etc. Declararam en lo present volum las ditxas causas breument, segon las avem cullidas de la ditxa ley d'Amor. . .* (*Repert.*, t. I, p. 331, d'après le ms. B.)

⁽²⁾ Dans les extraits publiés par P. Meyer, on trouve toutefois, à la suite du premier pro-

logue (*Romania*, t. VI, p. 342 n.), sept lignes sur la valeur de certaines consonnes qui se lisent (sous une forme légèrement différente) dans la première partie des *Leys* (éd. Gatién-Arnoult, t. I, p. 36). Nous ne savons comment ce fragment pouvait se rattacher au reste, ni s'il se trouve dans les autres manuscrits.

⁽³⁾ A ces deux sujets sont consacrées dans l'édition Gatién-Arnoult les p. 12-64 du t. I et les 431 pages du t. II. Cette édition contenant une traduction en face du texte (page pour page), il faut, pour connaître les dimensions de celui-ci, diviser par deux les chiffres indiqués dans nos références.

⁽⁴⁾ Il faut certainement corriger *rim* en *mot* : cf. l'article suivant.

7	Del vici appellat rim tornat.	iiij	—	102-4
8	— pausa tornada	iiij	—	104
9	— bordo tornat.	iiij	—	104
10	De rim faxuch e de totes ses maneres	v	—	68-88
11	De la figura appellada anadioplosis,	viiij	—	158
12	— epinaleusis.	viiij	—	164
13	— epize[u]sis	xj	—	176
14	— poloptotas	xj	—	176
15	— paracinetios ⁽¹⁾	xij	—	
16	Del vici appellat ffre.	xij	—	50
17	— mot pesan.	xiiij	—	80
18	— hiat.	xiiiij	—	50
19	— metasisme.	xiiiij	—	56
20	— collisio ⁽²⁾	xv	—	48
21	— liamen empost ⁽³⁾	xv	—	108
22	— fals accen.	xvj	—	364
23	— pedas.	xv[j]	—	368, 372
24	— contradicios.	xviiij	—	112
25	— separacios	xviiij	—	114
26	— vana ⁽⁴⁾ digressio	xviiij	—	114
27	— estil mudat.	xviiij	—	118
28	— iteracio	xx	—	118
29	— foravertats	xx	—	120
30	— error	xxj	—	122
31	— desonestat	xxj	—	122
32	Per que ha hom acustumat de cantar de dones.	xxj	—	124
33	Del vici appellat jactança.	xxij	—	126
34	— sobrelaus.	—	—	126
35	— verbositat.	—	—	130
36	Diffinicions de trobar	xxviiij	t. I,	8
37	Per que fon tractat lo gay saber	xxviiij	—	10
38	De compas.	xxx	—	12
39	Diffinicions de bordo; mostra qu'es rims.	xxx	—	96
40	Mostra que es cobla ne quants bordos deu haver.	xxx	—	102
41	Mostra que es vers.	xxxj	—	368
42	Cançons.	xxxj	—	340
43	Sirventesch.	xxxij	—	340
44	Dança.	xxxij	—	340
45	Discorts.	xxxiiiij	—	347

⁽¹⁾ Ce mot est probablement une altération de *paranomeon* (*paranomeonos* dans la version en vers, 4123), cf. *Leys*, t. III, p. 174.

⁽²⁾ Ms. : *collisio*.

⁽³⁾ Ms. : *compost*.

⁽⁴⁾ Ms. : *ana*.

46 Tensors (<i>sic</i>)	xxxiiij	—	344
47 Partiments	xxxiiij	—	344
48 Pastorella	xxxiiij	—	346
49 Retranxa (<i>sic</i>)	xxxiiij	—	346
50 Planchs	xxxiiij	—	346
51 Scondiz	xxxiiij	—	346
52 Dels accens que havem dits segons romanç . . .	xxxiiij	—	56, 58
53 De rims acordants	xxxv	—	144
54 De rims sonans rials ⁽¹⁾ et leials	xxxv	—	154
55 De rims consonants	xxxvj	—	158
56 De rims simples leonismes	xxxvij	—	162
57 De rimps perfeig leonismes	xxxvij	—	162
58 Dels dictats no principals; d'estampida	xxxviij	—	350

La première partie, comme on le voit, joint à la liste des « vices » celle des « figures ». Il en était ainsi dans les *Leys*, dont la quatrième partie porte précisément le titre : *De vicis e figuris*. Cela était du reste conforme à une antique tradition, qui remontait au moins à Isidore de Séville⁽²⁾. Les grammairiens de la basse époque condamnaient en prose, en les flétrissant du nom de « vices », des formes ou tournures qu'ils toléraient en vers, en les décorant du nom de « figures »⁽³⁾.

Aux « vices et figures » sont consacrées les rubriques 1-21; mais les deux sujets y sont enchevêtrés : il est évident que celles numérotées 11-15, qui concernent les « figures », ne doivent pas être intercalées dans la liste des « vices », mais la suivre : aussi bien en est-il ainsi dans les *Leys*, comme on le voit par le tableau ci-dessus. La division des figures indiquée plus haut⁽⁴⁾ n'est pas explicitement formulée dans les *Leys*, mais elle ressort de l'ensemble du développement. Seuls les *vicis en sentensa* y sont nommément désignés (t. III, p. 112), mais il est évident que les pages qui précèdent concernent ceux *fora sentensa*⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Ms. : *senrials*.

⁽²⁾ Le chapitre 34 du livre des *Étymologies* est intitulé *De vicis* (sous-entendu *annezis*, c'est à dire se rattachant au barbarisme et au solécisme); le chap. 35 est intitulé *De schematicis*, mot qui fut plus tard remplacé par *figuris*.

⁽³⁾ Voir Ch. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge*, 1869

(*Notices et Extraits*, t. XXII, 2^e p.), p. 458.

⁽⁴⁾ Il est possible qu'elle remonte à Donat (*Ars grammatica*, chap. V), qui oppose les *schemata verborum* aux *schemata sensuum*.

⁽⁵⁾ Peut-être la distinction était-elle faite dans un de ces passages rejetés en marge qui n'ont pas été reproduits dans l'édition. Sur ces passages, voir Anglade, *A propos des Leys d'Amors* dans *Studj medievali*, n. s., t. I (1930), p. 433.

Les « vices » énumérés dans la première série portent les noms suivants : 1-5, *replicacio*, c'est-à-dire répétition ; elle se subdivise dans les *Leys*, comme ici, en trois variétés ;

6, *mot tornat*, ou mot répété ;

7, *rim tornat*, ou rime répétée ;

8, *pansa tornada*, ou mot répété dans deux hémistiches trop 'voisins ;

9, *bordo tornat*, ou vers répété ;

10, *rim fayssuc*, ou rime fatigante ; il y en a tant de variétés que sa définition exige dans les *Leys* une quinzaine de lignes.

La seconde série comprend les suivants :

16, *fre*, ou rencontre de deux *r* d'un mot à un autre ;

17, *mot pesan*, répétition d'un mot à l'intérieur d'un vers ;

18, *hiat*, ou hiatus ;

19, *metasisme*, ou rencontre d'un *m* final et d'une voyelle initiale ;

20, *collisio*, ou succession de plusieurs consonnes dans la même syllabe ;

21 *liamen empost*, ou assemblage maladroit, c'est-à-dire succession de plusieurs mots présentant un double sens.

Les *Leys* énumèrent tous ces « vices » dans le même ordre, sauf que le *rim fayssuc* est placé en tête de la liste, non à la fin. Les six « vices » formant la seconde liste figurent dans les deux ouvrages, mais non dans le même ordre : le *mot pesan* notamment n'est pas à sa place dans le *Compendi* : il devrait être à côté du *rim fayssuc* dont il est une variété.

Dans les *Leys* (t. III, p. 42) les « vices » répartis en ces deux séries sont présentés comme n'ayant pas la même gravité : ceux qui forment la première sont des variétés du solécisme « non ordinaires, non principales » ; tandis que ceux qui constituent la seconde sont des variétés « ordinaires et principales », c'est-à-dire plus condamnables. Cette distinction, non indiquée dans les rubriques du *Compendi*, figure peut-être dans le texte.

Les deux listes des *viciis en sentensa* (24-35), dont les noms sont assez clairs pour n'avoir pas besoin d'explication, coïncident exactement au début, mais celle des *Leys* est plus longue, des dix-sept

« vices » qui la constituent Castelnou n'ayant pas cru devoir retenir les douze premiers⁽¹⁾.

Certaines divergences s'expliquent par une distraction du rubricateur ; ainsi la rubrique *Per que hom a acustumat* (32) s'applique en réalité au dernier alinéa du chapitre *Desonestat* et celle du chapitre suivant *De mal dig especial* a été, en revanche, omise.

Le chapitre des « figures » est bien plus amplement traité dans les *Leys* (p. 150-356). Des nombreuses listes qui s'y alignent Castelnou n'a retenu qu'une seule, celle qui est formée, pour emprunter aux *Leys* leur langage métaphorique, des « filles de solécisme et de schéma »⁽²⁾. Encore en a-t-il réduit le nombre de vingt-deux à cinq. Les deux chapitres suivants (22-23), concernant le *fals accen* (accent mal placé dans le vers) et le *pedas* (cheville), ne sont évidemment pas où ils devraient être, puisqu'ils concernent la versification.

C'est de celle-ci que traite la troisième partie, dont la subordination aux *Leys* est plus étroite encore.

Comme dans les *Leys*, c'est ici (36-37) que sont traitées, bien qu'elles n'aient aucun rapport avec la versification, deux questions très générales (définition et invention du *trobar*).

C'est suivant le même ordre qu'il est traité, dans les deux ouvrages, du *bordo*, de la rime en général et de la *cobla*⁽³⁾. Toute cette partie a été extrêmement abrégée (sans doute par la suppression des exemples), puisqu'aux 115 pages des *Leys* (103-338) correspondent deux feuillets seulement du *Compendi*.

Il était logique de placer ici les chapitres sur les diverses sortes de rimes (53-57), comme l'a fait l'auteur des *Leys*. C'est au reste dans le même ordre que Castelnou les énumère (*rims accordans*, *sonans*, *consonans*, *leonismes*), mais en en réduisant considérablement le nombre⁽⁴⁾.

Les sections concernant les genres principaux coïncident exacte-

⁽¹⁾ Ceux qu'il a omis, traités fort brièvement dans les *Leys* (t. III, p. 136-138), sont dénommés *ambiguitat*, *breveza*, *generalitat*, *transpozicio*, *vulgar* (banalité).

⁽²⁾ Ce sont les *schemata* d'Isidore (chap. 36) qui sont au nombre de vingt.

⁽³⁾ La place assignée au *compas* (38) par Castelnou est plus logique ; dans les *Leys* il en est

question, et en quelques lignes seulement, à la fin de l'introduction.

⁽⁴⁾ C'est immédiatement avant ces rubriques que se place celle (52) sur « les accents en roman », alors qu'il eût été naturel de traiter là de la place de l'accent dans le vers, comme l'ont fait les *Leys* (p. 136). Peut-être n'y a-t-il ici qu'une simple bévue du rubricateur.

ment dans les deux ouvrages : ces genres, au nombre de douze, sont énumérés dans le même ordre. A la suite aurait dû trouver place le chapitre 58 : *Dels dictats no principals*. La liste de ces genres, communiquée par Anglade (d'après le manuscrit de Barcelone) coïncide non moins exactement⁽¹⁾. Ce n'était au reste, de part et d'autre, qu'une simple énumération, sans définition ni exemples.

En somme, le *Compendi*, au moins dans le manuscrit considéré par Massó Torrents comme le meilleur, présente l'image d'un parfait désordre et, si les deux autres lui sont conformes, il faut admettre que ce désordre est imputable à l'auteur. Chabaneau, constatant simplement que Castelnou n'avait résumé qu'une partie des *Leys*, a cru pouvoir admettre qu'il avait résumé fidèlement une rédaction incomplète de certaines parties, celles notamment sur l'orthographe et la grammaire⁽²⁾. Cette hypothèse, à laquelle Anglade a fait bon accueil⁽³⁾, ne paraît acceptable que sous certaines réserves : que la rédaction utilisée par Castelnou ait été encore incomplète, rien ne nous permet ni de l'affirmer ni de le nier, mais il est difficile d'admettre que les parties alors rédigées aient présenté ces incohérences qui nous choquent dans le *Compendi* : Molinier, méthodique jusqu'à la méticulosité, n'eût point commis ces lourdes fautes de plan ; l'on supposera plutôt que Castelnou n'a pu consulter que des fiches ou des cahiers isolés qu'il aura maladroitement assemblés. Le *Compendi* aurait donc été rédigé avant le *Glosari*, qui repose sur une rédaction complète, et il aurait, par conséquent, été composé avant 1341 : ce qui vient à l'appui des déductions exposées ci-dessus.

⁽¹⁾ *Las Leys d'Amors*, t. IV, p. 103, note. Anglade, comme le rédacteur du ms. Aguiló, fait de ce chapitre, très bref, une quatrième partie. Il est inutile de rectifier les fautes de lecture ou d'impression qui se sont glissées dans ses listes.

⁽²⁾ *Origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux*, Toulouse, 1885, p. 7, n. (*Hist.*

de Languedoc, X, 184). Cette rédaction fragmentaire serait naturellement antérieure à 1341. Comme on pourra le voir dans notre notice sur les *Leys d'Amors*, la rédaction la plus longue, publiée par Gatien-Arnould, peut être tenue pour notablement antérieure à cette date.

⁽³⁾ *Las Leys* . . . t. IV, p. 122.

III. AUTRES POÈTES

EN RELATIONS AVEC LE CONSISTOIRE.

A. — LE GROUPE TOULOUSAIN DU MANUSCRIT DE BARCELONE.

Les feuillets 115 v° à 123 v° (p. 220-46) du manuscrit 146 de la Biblioteca de Catalunya contiennent, comme il a été dit plus haut (p. 10), une série de dix-sept pièces⁽¹⁾, uniquement conservées dans ce manuscrit, qu'il convient de grouper pour des raisons déjà indiquées ci-dessus et pour d'autres qui le seront au cours de l'exposé qui va suivre⁽²⁾.

Voici la liste de ces pièces⁽³⁾ :

I. Canço de mossen en Ramenat de Montaut, cavalier, seynor de Puegdaniel, per que gazaynet la joya en Tholosa :

[N]o⁽⁴⁾ *pasch mudar que nom playa*. . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en *abba accd*; vers de 7 syllabes; envoi à *Mos Bels Flagels* (v. 41).

II. Canço de mossen Ramenat de Montaut :

[L]o *bel regart ab fin pretz de la gaya*. . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en *abba ccd*; décasyllabes; envoi à *Mos Bels Flagels* (v. 36).

III. La rubrique manque :

[S]i *col vassayl can serve x longamen*. . . ; chanson d'amour; coblas unissonans en *abba cddc*; décasyllabes; envoi à *Na Resplandens* (v. 50).

⁽¹⁾ A ces dix-sept pièces, il y a lieu d'en ajouter une dix-huitième, transcrite au xv^e siècle, trois feuillets plus bas; cf. ci-dessus, p. 9, n. 5.

⁽²⁾ Une seule, le n° V, a été publiée par A. Thomas dans les *Annales du Midi*, t. XXVII (1915), p. 42-4. Nous possédons une photographie des pages 228-245 contenant toute cette série, sauf le n° XVIII.

⁽³⁾ Nous transcrivons littéralement les ru-

briques, en y joignant un numéro d'ordre et des indications sommaires sur le contenu et la forme. Les noms des auteurs ont été inclus par Chabaneau dans la liste des poètes de l'école toulousaine au xiv^e siècle (*Histoire de Lanquedoc*, t. X, p. 204), d'après la notice de Milà (cf. ci-dessus, p. 8, n. 4).

⁽⁴⁾ Nous restituons les initiales des pièces non exécutées par le rubricateur.

IV. Vers d'en Thomas Periz de Fozes :

[*T*]rop me desplay can vey falir . . . ; « vers » moral; coblas unissonans en abba cddd; 6 octosyllabes et 2 décasyllabes; deux envois, l'un à *Reys d'Arago* (v. 49), l'autre à *Na Resplandens* (v. 53).

1^{er} envoi :

Reys d'Arago, l'auta semensa
 Reyals don vos etz e d'Entensa
 Merce iotz temps ab cor franc e lial
 Ach, no guardan nuyl fayt descommunal.

V. Canso que fe mossen Ber[nart] de Penasach, donzel, e fo coronada :

[*A*]mors car say que faretz piclat . . . ; chanson d'amour; coblas doblas (en ce qui concerne les quatre premiers vers de chaque couplet) en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Rubis, dona cortesa* (v. 49).

VI. Canso coronada d'en Jahmes de Toloza :

[*D*]ins en mon cor me firon mant sospir . . . ; chanson d'amour; coblas unissonans en abba cddd; décasyllabes; envoi à *Ma bela Flor* (v. 1).

VII. Canso d'en Jahmes de Tholoza :

[*G*]es pel temps gay can florixon li ram . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; 1^{er} envoi à *Flors benolens* (v. 42);

2^e envoi :

L'infan Ramons Beringier es castells
 Hon se recuyl qui d'amor es feritz,
 E pus sos cors de be far no s'esditz,
 [V]ol ma xanço en loch d'autres joyels.

VIII. Canso de mossen Gasto, comte de Foix, per laqual gazaynet la joya a Tholoza :

[*A*]ras can vey del boy fuylar la rama . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en aabb abbc; décasyllabes; envoi à *Mos Xapeyros* (v. 41).

IX. Guillems Borsatz d'Aorlyachs fetz aquesta canso, e fo coronada :

[*E*]l tems que xay la nieus per miég los camps . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Gays frutgs plazens* (v. 46).

- X. Guillem de Borzach d'Aorlach gazaynet la flor d'agentina per aquest serventés a Tolosa :

[*T*]rop home son part de ver lauzador . . . ; sirventés moral; coblas unissonans en abba codd; décasyllabes ⁽¹⁾.

- XI. Canso que fetz mossen Bertran de Sant Roscha, canonge de sent Esteve de Tolosa, e fo coronada :

[*N*]om puz tenir quez eu de mort no'm tema . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Claus de mon cor* (v. 41).

- XII. Canso-dança que fe mossen Bertran de Sant Roscha, e fo coronada :

[*A*]ras can vey lo fin pretz cum es nobles . . . ; chanson à la Vierge; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Claus de mon cor* (v. 57).

- XIII. Canso enamorada que fetz mossen Bertran de Sant Roscha, e fo coronada :

[*S*]ofren perylls d'amors, affan e pena . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Claus de mon cor* (v. 41).

- XIV. Johan Blanch, catala, gazaynet la violeta per aquesta canso :

[*B*]en hay razo quez ieu mos xans espanda . . . ; chanson d'amour; coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Alba clara* (v. 41).

- XV. Aquesta canso fe mossen Bertran del Falgar, seynor de Vilanova, e fo coronada :

[*A*]ras can vey l'ivern baxar els crams . . . ; chanson à la Vierge; coblas doblas; abba cddc (2 + 2 + 2 + 2 tornades); décasyllabes; envoi à *Dona d'Urgell, comtessa* (v. 54).

- XVI. Guillem Vetzinas fec aquesta canso, e fo sigilada el consistori de Tholozà :

[*N*]afrazt d'ira cum cel qu'es de dol pres . . . ; chanson d'amour; coblas unissonans en abba cddc; décasyllabes; envoi à *Mos bels Sagels* (v. 41).

- XVII. Mossen Bertran d'Espayna fetz aquesta canso, e fo coronada :

[*S*]es vos, Amors, no say ab cuy m'acost . . . ; « vers » moral; coblas unissonans; abba cddc; décasyllabes.

- XVIII. Bertran del Falgar :

Per ço car vey que voluntats amena ⁽²⁾.

⁽¹⁾ La pièce est incomplète; à l'envoi unique il manque quelques mots (au bas de la page 238).

⁽²⁾ Sur cette pièce, qui se lit au dernier feuillet du ms. (p. 253-4), voir ci-dessous, p. 138.

Comme on le voit par les rubriques, douze de ces pièces furent « couronnées » par le Consistoire, et une treizième « scellée »⁽¹⁾. Il nous importerait fort de savoir à quelle date. Des douze auteurs entre lesquels se partagent celles-ci et les six autres⁽²⁾, cinq nous sont connus par d'autres sources : il semble donc, à première vue, que les repères chronologiques ne doivent pas nous manquer. En réalité, ils ne sont pas d'une grande précision et la datation de cette série reste fort délicate.

La biographie du « donzel » Bernart de Panassac s'est enrichie récemment, grâce à une curieuse découverte de l'un de nos devanciers, de quelques traits qui ne sont pas précisément à son honneur⁽³⁾; nous savons que c'est entre 1330 et 1333 qu'il termina une vie qui avait été fort agitée. Il est probable que son activité poétique doit se placer sensiblement avant les fâcheux incidents qui entraînèrent sa condamnation par le Parlement de Paris et qu'on peut la placer aux environs de 1325⁽⁴⁾.

Les deux premières chansons de notre liste sont attribuées à un Ramenat (à corriger en Ramonat, c'est-à-dire Ramon At) de Montaut, qui est dit, dans la première des deux rubriques, chevalier et seigneur de Puydaniel. Ce Ramon At est évidemment identique à un Raymond Atton, aussi seigneur de Puydaniel, signalé, dans un document découvert par Antoine Thomas, comme fils cadet d'un Gilbert de Montaut, seigneur d'Auterive, qui intervient, comme copartageant, dans un pariage du 8 juin 1316⁽⁵⁾. Il se confond non moins évidem-

⁽¹⁾ Les formules employées sont *fo coronada* ou *gazaynet la joya*. Faut-il en conclure qu'à une certaine époque, une seule récompense était attribuée? Dans deux cas seulement la nature de la *joya* est déterminée : c'est la violette qui récompensa l'auteur du n° XIV, qui est une chanson et l'églantine qui fut accordée à celui du n° X, qui est un sirventès. La mention *fo sigilada* reste énigmatique : d'après le règlement de 1356, toutes les pièces admises au concours devaient être « scellées » par le chancelier, après examen fait par le Consistoire tout entier (*Leys d'Amors*, éd. Anglade, t. I, p. 15).

⁽²⁾ Le numéro III, qui n'a pas de rubrique, est anonyme; mais l'emploi du « senhal » *Na Resplandens*, propre à Thomas Periz de

Fozes (cf. IV, 53) équivaut à une signature.

⁽³⁾ Voir la notice d'Antoine Thomas dans *Hist. littéraire*, t. XXXV, p. 504-512.

⁽⁴⁾ Il est très singulier qu'il ait pu être à la fois juge du concours, en tant que mainteneur, et lauréat. Chabaneau (*Hist. de Languedoc*, t. X, p. 205, n. 1) a signalé la difficulté sans en proposer de solution. Nous voyons deux hypothèses possibles : ou les mainteneurs ne s'avisèrent pas tout de suite de s'exclure eux-mêmes des concours, ce qui était chose faite en 1356 (cf. *Leys*, éd. Anglade, t. II, p. 17), ou il y avait eu des concours sur place entre poètes toulousains, antérieurs à l'appel adressé en 1323 à leurs confrères du dehors.

⁽⁵⁾ *La famille de Montaut*, dans *Annales du Midi*, t. XXXII (1920), p. 336.

ment avec un homonyme que nous voyons en étroits et cordiaux rapports avec le Consistoire dès son origine, à savoir Ramon At de Tolosa, seigneur de Quint⁽¹⁾, l'un des « bos homes » qui accueillirent, le 1^{er} mai 1324, les invités des « sept seigneurs »⁽²⁾, et le Ramonet de Tholosa que Molinier, dans sa rédaction abrégée (et versifiée) des *Leys*, vers 1337-1343⁽³⁾, nomme en tête des notables en qui il voit des « soutiens », des « abris » du Gai Savoir⁽⁴⁾.

Ce Ramon At, dont le père réalisait un héritage en 1318, avait dû naître vers 1290-1300 et ses essais poétiques pourraient se placer avec vraisemblance dans la troisième ou la quatrième décade du XIV^e siècle⁽⁵⁾.

Bertran del Falgar, auteur des pièces XV et XVIII, appartenait, lui aussi, à une famille noble de la banlieue toulousaine⁽⁶⁾. Il était mainteneur en 1355 et il est au nombre de ceux auxquels, en cette même année, Molinier déclare qu'il veut soumettre le travail qui lui a été confié par le Consistoire⁽⁷⁾. Il avait donc, à cette époque, atteint ou dépassé la maturité, et nous pouvons le considérer comme appartenant à la même génération que les précédents⁽⁸⁾.

L'identification de l'auteur de la pièce VIII, « mossen Gasto, comte de Foix », est plus difficile : il y a lieu d'hésiter, en effet, entre Gaston II, né vers 1303-1308, comte de 1315 à 1343, et son fils, le célèbre Gaston-Phœbus, qui, né en 1331, mourut en 1391. Les goûts littéraires de l'un et de l'autre nous sont connus, mais ceux du second paraissent avoir incliné surtout vers les œuvres en langue d'oïl : il se faisait lire par Froissart l'un des plus fastidieux romans de chevalerie⁽⁹⁾ et c'est en français qu'il rédigea (ou fit rédiger) son traité sur

⁽¹⁾ Quint est une petite commune de l'arr. et cant. de Toulouse, à 10 km. à l'Est de cette ville.

⁽²⁾ *Leys*, éd. Anglade, t. I, p. 13.

⁽³⁾ Pour cette date, voir notre notice sur les *Leys*.

⁽⁴⁾ *Leys*, éd. Anglade, t. IV, p. 142. Montaut est sur la Garonne, à environ 35 km. en amont de Toulouse : Auterive, autre possession de la famille, est sur l'Ariège, à une dizaine de km. de Montaut; Puy-Daniel est à quelques km. seulement d'Auterive.

⁽⁵⁾ La date de 1385, assignée par Massô (*Repert.*, t. I, p. 318), ne peut provenir que d'une faute d'impression.

⁽⁶⁾ Le Falgar = Le Fauga, arr. de Villefranche

(Haute-Garonne). Bertran ne porte que le titre de « donzel », celui de « cavalier » ayant été sans doute réservé à un frère aîné.

⁽⁷⁾ *Leys*, éd. Anglade, t. I, p. 15 et 37.

⁽⁸⁾ Un Bertrand del Falgar, « chevalier », était requis en 1304, avec d'autres seigneurs du Toulousain et du pays de Foix, de rejoindre à Arras, avec des hommes d'armes, le corps d'armée levé en vue de la campagne de Flandres (*Hist. de Languedoc*, t. X, p. 446). C'était probablement le père de notre poète.

⁽⁹⁾ *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 85. Le passage est cité dans l'introduction à l'édition de *Méliador* par A. Longnon, t. I, p. 1.

la chasse aux oiseaux. Quant à Gaston II, c'est lui vraisemblablement qui fit traduire dans son propre dialecte l'encyclopédie scientifique de Barthélemy de Glanville⁽¹⁾, et le fait qu'il s'est laissé mettre en scène dans le prologue de cet ouvrage⁽²⁾ semble indiquer qu'il y prenait un intérêt tout particulier. C'est à lui aussi, probablement, qu'est dédiée une chanson d'attribution fort incertaine⁽³⁾.

Ce sont sans doute ces raisons qui ont déterminé Milà y Fontanals et, à sa suite, Chabaneau, à donner la préférence à Gaston II⁽⁴⁾, en quoi ils semblent avoir eu raison.

Parmi les douze poètes qui forment notre groupe figure, comme auteur de la pièce IV, un noble aragonais⁽⁵⁾, Thomas Periz de Fozes, dont nous avons eu déjà à nous occuper (p. 98, n. 1) : il est en effet l'un des preux que Joan de Castelnou enrôle parmi les tenants de *Fin' Amors* dans le curieux sirventès que nous avons placé entre 1336 et 1341. Cette date est parfaitement d'accord avec ce que nous savons de lui par d'autres sources⁽⁶⁾.

Quant à Bertran de Sant-Roscha, nous n'avons trouvé sur lui aucun document aux Archives départementales de la Haute-Garonne : quoique le fonds de Saint-Étienne y soit assez riche, il ne nous a fourni aucune liste des chanoines de la cathédrale toulousaine à cette époque.

Ces quatre auteurs paraissent, en somme, avoir fait œuvre de poète approximativement entre 1325 et 1360. Les autres pièces

⁽¹⁾ Sur cet ouvrage, voir C. Brunel, *Bibliogr.*, n° 248.

⁽²⁾ Ce morceau a été imprimé dans les diverses éditions de la *Chrestomathie* de Bartsch (6^e éd., revue par Koschwitz, col. 393).

⁽³⁾ C'est la pièce XL du ms. de Toulouse (*Deux mss. prov.*, p. 80) et VIII des *Joies du Gai Savoir* (éd. Jeanroy, p. 29). D'après le ms. qui contient ce dernier texte, elle serait d'un Peire de Monlasur (corr. Monlasun?) et aurait obtenu la violette en 1373, ce qui trancherait la question en faveur de Gaston III; mais l'autorité de ce ms., très postérieur, peut légitimement être contestée.

⁽⁴⁾ Chabaneau a exprimé cette opinion à deux reprises et sans aucune réserve (*Deux mss. prov.*, p. xxiii et 155 et *Hist. de Lanquedoc*, t. X, p. 206).

⁽⁵⁾ Dans cette liste a trouvé place un rimeur

catalan, Joan Blanch, auteur de la pièce XIV, auquel Massó a consacré une brève notice (*Repert.*, t. I, p. 339). A cette pièce, dont il publie dix-sept vers, il assigne arbitrairement la date de 1360.

⁽⁶⁾ Voici une brève analyse des documents où il figure : en 1321, il prend, d'accord avec le roi Jayme II, des mesures contre certains juifs usuriers d'Osca; le même roi lui alloue 3.000 sous annuels à partir de 1325; en 1328, le roi Alfonse IV lui confirme certains droits, à lui concédés par Jayme II, sur les boucheries juives d'Osca. En 1332, l'infant Pere lui donne 1.000 sous pour l'achat d'un cheval; en 1336, il reçoit pareille somme pour le même objet et devient conseiller du roi; en 1339, il est nommé administrateur à vie du val d'Aran et châtelain de Castelbon (J. M. Roca, *La reyna empordanesa*, p. 14-15, n.).

de la série ne sauraient être d'une date très différente. Cette datation est confirmée par l'étude d'œuvres contemporaines, avec lesquelles elles présentent, pour le style et la versification, les rapports les plus étroits⁽¹⁾.

La mention dans les tornades de trois personnages historiques nous fournit aussi quelques données chronologiques.

L'infant Jayme, frère puiné d'Alfonse IV (roi de 1327 à 1336) était comte d'Urgel; c'est donc probablement à sa femme qu'est adressée la pièce XV, mais nous ignorons les dates du mariage et de la mort de cette princesse.

Le roi d'Aragon auquel est adressée la pièce IV est sûrement Pierre IV (roi de 1336 à 1387) : Thomas de Foze, en lui rappelant la réputation de clémence qu'ont laissée ses ancêtres, fait évidemment allusion à l'épithète de « bénigne » qui avait été attribuée à son père Alfonse; le v. 50 associe à cette réputation la famille de sa mère, Teresa d'Entensa, de la maison des comtes d'Urgel.

Enfin l'infant Ramon-Bérenger, ignoré des généalogistes, nous est connu par un passage de G. Zurita⁽²⁾; cet historien nous apprend que, le 17 juillet 1339, dans la chapelle royale de Barcelone, le roi de Majorque Jayme III fit solennellement hommage à son cousin Pierre IV, en présence de grands personnages, en tête desquels figurent les infants Don Pedro et Don Ramon-Berenguer, « tios del rey ». Celui-ci était donc un frère puiné d'Alfonse IV.

Les indications fournies par ces mentions sont, on le voit, assez vagues; mais elles ne sont nullement en contradiction avec celles qui ont été puisées à d'autres sources.

A partir de 1356 au plus tard, le Consistoire récompense par trois fleurs des genres déterminés : la violette d'or (*joya principal*) était réservée à la chanson, au « vers » ou au descort; le souci d'argent à la « dansa », l'églantine, également d'argent, au sirventés et à la pastourelle⁽³⁾. Dans notre recueil, trois seulement de ces genres sont

⁽¹⁾ Cf. ci-dessous, p. 125 et 136.

⁽²⁾ *Anales de la corona de Aragon* (Saragosse, 1610), f° 138 r°.

⁽³⁾ *Leys*, éd. Anglade, I, 42; cf. II, 26. Dans les pièces qui sont parvenues jusqu'à nous il

n'y a ni descort ni pastourelle; une pièce des *Joyas* (n° XXIII), de 1461, est bien intitulée *pastorela*, mais elle n'a rien de commun avec le genre ainsi dénommé au XIII^e siècle.

représentés, le « vers », le sirventés et la chanson (amoureuse ou pieuse)⁽¹⁾.

Le « vers » de Thomas Periz de Fozes (IV) contraste singulièrement avec le reste du recueil. C'est une supplique, adressée à un roi d'Aragon, en faveur d'un personnage dont les torts sont relatés en termes relativement précis : aveuglé par l'orgueil, comme les mauvais anges, il a osé se rebeller (*moure gran tensa*) contre son seigneur; il a « renié son devoir féodal, refusé d'honorer celui auquel il devait obéissance ». Mais depuis, il est rentré en lui-même et, reconnaissant son erreur, il demande merci. Le roi d'Aragon est invité à se souvenir que ses ancêtres ont toujours été cléments et à suivre leur exemple⁽²⁾. Nous devons savoir gré au scribe de nous avoir conservé, quoiqu'elle n'ait sûrement pas été adressée au Consistoire, cette pièce qui fait grand honneur, sinon au talent, du moins au caractère de son auteur.

Ce même titre de « vers » eût, selon les habitudes du temps, mieux convenu à la pièce X que celui de sirventés, car on n'y trouve ni trace d'hostilité personnelle, ni allusion aux événements du jour. A qui les troubadours (car le contexte montre que c'est bien d'eux qu'il s'agit) doivent-ils réserver leurs louanges et quelle mesure convient-il qu'ils y observent? Telle est la question qu'a entrepris de traiter Guilhem Borzach d'Aurillac; sujet délicat, qu'il n'a pas réussi à embrasser d'un coup d'œil ferme et sûr. Le premier couplet nous le montre fort hésitant et tout prêt à excuser dans certains cas le défaut qu'il vient de condamner en bloc :

Il y a trop de gens qui louent à l'excès maints seigneurs pour certaines actions louables qu'ils font, mais ne louent pas moins les méchants pour certains méfaits dont ils sont les auteurs. De telles louanges partent de feinte maîtrise (*c. à. d.* d'un talent dévoyé?). Cependant je ne dis pas qu'il n'y ait pas dans la louange quelque utilité(?), car, par elle, maintes gens se font bien venir, et on peut, par sa voix, enhardir (à bien faire) les mauvais et les indolents⁽³⁾.

⁽¹⁾ La rubrique n° XII annonce une *canso-dansa*; ce genre nous est connu par une pièce des *Joyas* (IV), qui en est l'unique spécimen; il consiste à faire alterner les couplets d'une *dansa* avec ceux d'une chanson. Ici les premiers ont été omis sans raison apparente.

⁽²⁾ On a vu plus haut les raisons qu'il y a d'identifier ce roi à Pierre IV.

⁽³⁾ [T]rop home son part de ver lauzador
 De mans seynors per alguns bes que fan,
 Ed autres croyz aytan be van lauzan
 D'aqus mals faitz don illi son regidor,
 E tals laus part de fencha maestia.
 Pero no dich quez el ben ditg no sia^(a),
 Car dizen be si fay mans hom grazir
 E-ls malvatz flacs ab sa votz enardir.
 (1-8.)

a. *Corr.* Qu'el b. d. pros n.

Si la fin de la pièce est d'un style plus net, cela tient à ce que l'auteur y a renoncé aux idées générales pour faire un pompeux éloge d'un personnage inconnu, ce qui était sans doute son principal objet :

A celui que j'ai dit on doit porter honneur, puisqu'il pratique la vertu, par quoi se répand au loin sa renommée, s'accroissent le nombre de ses amis, sa richesse et sa gloire, car jamais la cupidité ne le détourne de bien faire. Mais de tels hommes il n'y a pas grande abondance; on ne pourrait pas les cueillir fort épais, car cette saison ne les a fait sortir (de terre) que fort espacés⁽¹⁾.

Les deux chansons à la Vierge (XII, XV) ne méritent pas une longue étude : ce sont des cascades d'invocations imagées dont la bizarrerie et l'incohérence dépassent parfois toute mesure. Nos auteurs n'ont pas cherché, comme on le faisait souvent à cette époque, à intriguer le lecteur sur l'objet de leur adoration, ou du moins ils ne le laissent pas longtemps dans l'incertitude; c'est ainsi que Bertran del Falgar écrit :

Fleur de beauté, dont vous êtes fleuve, clef de bon mérite, palais fort et assuré, salle de joie, fruit plaisant et mûr de toute bonne doctrine, cloître de bonnes mœurs... Noble rose, purification de toute faute, soleil de mai, étoile resplendissante, lune de beauté, saphir joyeux et plaisant...⁽²⁾.

Ces vers pourraient, à la rigueur, s'appliquer à une beauté terrestre, mais toute hésitation cesse quand nous voyons l'auteur supplier sa dame de « protéger son corps et son âme des attaques du cruel léopard, du perfide truand aux ruses cachées » (35-38).

De même quand Bertran de San Roscha, après avoir déclaré, en termes assez profanes, que son cœur « plein de désirs, est embrasé, transpercé d'un feu qui le dévore » (XII, 5-8), invoque l'aide de sa dame « contre la subtile malice du Jaloux, qui, tendant ses filets,

⁽¹⁾ Aicel qu'ieu diel hom deu portar honor,
Puis qu'el reteyn la vértut don s'esper
Sa fama loyn, si qu'en (corr. que'l.) vey myloran
D'amichs, d'aver e de fina lauzor
Car de be far cobeytatz no'l desvia;
Pero d'aytals non es gran manentia,
Don no'l poyrem ta fort spes cuylir,
Car sobreclar los fay sazors exir, (25-32.)

⁽²⁾ Flors de beutat, dona, don vos etz flums,
Claus de bon pretz, palays fortz e segurs,
Sala de joy, frugz plazens e madurs
D'enseynamens, claustra de bos costums...
Rosa gentils, purgamens de totz crims
Soleys de may, e stella resplandens,
Luna d'azaut, saphirs gays e plazens...
(XV, 9-12; 17-19.)

poursuit nos fautes pour en tenir registre» (13-15), nous n'avons plus aucun doute sur l'objet de ces ardents désirs.

Pour le fond, les chansons d'amour ne sont pas plus originales : nous y retrouvons des lieux communs qui avaient déjà beaucoup servi.

L'amant, invariablement rebuté, est en proie aux pires tourments ; il sent approcher la mort. Mais il aime mieux souffrir et mourir pour celle qui l'a charmé qu'obtenir d'une autre les plus insignes faveurs (IX, 16). Cette obstination n'est pas, au reste, dénuée d'espoir, car il sait qu'Amour n'a jamais failli à rémunérer ses fidèles et qu'il peut dédommager en un instant de longues années de douleurs (II, 29-35). Nous voyons même, çà et là, reparaître ces *lauzengiers*, mystérieux fléaux des loyaux amants, traditionnellement chargés par les poètes de tous les crimes (VI, 3-4 ; XI, 41).

Le matériel métaphorique, lui non plus, n'a pas beaucoup changé. La flamme y tient une grande place : « le feu d'amour me fond et me consume » (XI, 3) ; « je ne puis trouver remède à ce feu qui dans mon cœur brûle sans bois » (XIV, 35) ; « ma volonté n'est pas obscurcie par le feu d'amour qui me brûle, m'enflamme et tire de mes yeux une fontaine d'eau claire » (VIII, 33).

La beauté de la dame resplendit « comme une escarboucle » (I, 11), « comme le soleil qui, au matin, illumine toutes choses » (XI, 30). Elle est comparée à une rose de mai (VI, 35), à une fleur de pommier (VIII, 24). Les descriptions de beauté sont, on le voit, plus brèves, plus sommaires que chez les troubadours classiques et nous n'y trouvons aucun de ces traits réalistes qui ne les effarouchaient guère. C'est sur les qualités, morales ou mondaines, de leurs dames que nos poètes insistent le plus, en termes fort conventionnels, à peine renouvelés par des alliances de mots plus bizarres qu'originales et souvent suggérées par la rime⁽¹⁾.

En principe, les concurrents ne devaient chanter qu'un amour

(1) Voici quelques-unes de ces formules, que leur imprécision rend à peu près intraduisibles : la dame est de *pretz ondrada* (I, 22), de *pretz sns alta cima* (VII, 16), *stors de pretz complida* (XI, 16), *aut'e de pretz valen* (III,

9), de *pretz novela siza* (XI, 44), *fons coronada de bel joven* (XI, 5), *fons d'auta natura* (II, 32). On loue en elle *l'autosa maneyra* *E'l bel acuyt don es fons e maneyra* (II, 23), la *beatat el franch noyrimen* (IV, 6), etc.

chaste : ainsi le voulaient les règlements du Consistoire, renforcés par la crainte salutaire des censures ecclésiastiques. Aussi protestent-ils à l'envi de la pureté de leurs intentions; nous retrouvons sous leur plume la formule, chère à Sordel et à Montanhagol, *servan ou gardan s'onor*⁽¹⁾.

Mais ils sont aussi prisonniers d'autres formules où s'exprimaient sans détours le désir sensuel : de là des contradictions dans la pensée et, dans le style, un amphigouri qui déconcerte.

« J'aime mieux mourir avec elle que vivre avec une autre, à condition qu'elle me donne sans hésitation joie d'amour » (II, 13-14). « Par sa merci, qu'elle me donne jouissance, en gardant son honneur » (VI, 37-38). « J'espère que vous me serez, au cueillir de la joie, claire lumière » (IX, 25). Ramon At de Montaut⁽²⁾ va plus loin encore : c'est au nom de son pur amour qu'il prie sa dame de lui accorder « son plaisir », et c'est en s'appuyant sur l'Écriture et les « dits » des saints, interprétés par les prêtres, qu'il essaie de lui persuader qu'en la repoussant, elle compromet son salut éternel⁽³⁾.

De ces contradictions nos auteurs ne se font nul souci, et peut-être même n'en ont-ils pas conscience : c'est que pour eux la pensée compte beaucoup moins que la forme et qu'ils ont réduit la chanson d'amour à un simple problème de mécanique verbale.

Ce qui a été dit plus haut (p. 54) de la versification de Raimon de Cornet peut s'appliquer exactement à notre groupe de poètes : ce n'est ni dans la longueur ni dans la complication des formes strophiques qu'ils cherchent la nouveauté : leurs couplets sont presque tous de huit vers, qui sont, à deux exceptions près, des décasyllabes⁽⁴⁾. L'agencement même des rimes dans le couplet est très peu varié :

⁽¹⁾ *S'onor gardan* (VI, 38), *gardan l'onor de vos e la noblesa* (XVI, 8), *amics fizels a vostre onor* (VII, 37). Pour l'emploi de cette formule chez les deux troubadours cités, voir ci-dessus, p. 69. Bernard de Panassac s'exprime en termes encore plus nets :

E pregui Dieu que no'm laix consentir
Nuyl fait don vos puscals es-er represa.
(V, 31-32.)

⁽²⁾ Cel'on Merces nos' lia
Si meteys met a non cura,
Tan que luy temps la figura
De Dieu no veyra, jauzenta. . .
Si gardats lo grat que rendre

HIST. LITTÉR. — XXXVII.

Vos pot Dieus, si'l volets creire,
Segon que'ns dizo'l proveyre.
Li qual nos dan ad entendre
Dels sants los dits, ges deffendre
Norus devez a mi, Flors gaya,
Que de vos plazer non aya,
Tan fort vos am d'amor pura.

(27-29; 33-40.)

⁽³⁾ Nous avons déjà trouvé un exemple de cette hardiesse dans une chanson de Joan de Castelnou; cf. ci-dessus, p. 92.

⁽⁴⁾ Dans 1 tous les vers sont des heptasyllabes et dans IV six octosyllabes sont suivis de deux décasyllabes.

du type abba cddc (avec alternances diverses de rimes masculines et féminines), il n'y a pas moins de dix exemples (III, V, VII, XI-XVII)⁽¹⁾; les rimes féminines dominent, elles règnent seules dans quatre pièces (I, II, XII, XXIV). La recherche de la rime rare est poussée très loin⁽²⁾. Enfin deux de nos auteurs se sont livrés, comme Cornet, au jeu pueril des alternances voca-
liques⁽³⁾.

B. — LE GROUPE TOULOUSAIN DES MANUSCRITS DE TOULOUSE.

Deux des manuscrits toulousains conservés aux archives de l'Académie des Jeux floraux nous ont transmis un autre lot de pièces couronnées par le Consistoire au XIV^e siècle⁽⁴⁾. Elles ont l'avantage d'être presque toutes exactement datées, mais elles sont au nombre de huit seulement, échelonnées entre 1324 et 1373⁽⁵⁾. Il paraît utile d'en dresser ici la liste, comme nous l'avons fait plus haut pour d'autres

⁽¹⁾ Cinq exemples chez Cornet (A, XXII-XXV); XXVI n'en diffère que par l'addition d'un vers court qui fait la liaison, par la rime, avec le couplet suivant.

⁽²⁾ Elle a pour conséquence naturelle l'emploi des *coblas singulars*; mais alors la liaison des couplets se fait par le procédé de la *rima capcaudala*, dont il y a neuf exemples (I, II, VII-IX, XI-XIII); huit exemples chez Cornet, où il s'associe généralement à la rime rare (A, IX, X, XIV, XXI, XXIV-XXVII).

⁽³⁾ Dans la pièce IX les vers 1-4 de chaque couplet présentent des rimes en *ams, ems, ims, oms, ums*, les vers 5 des rimes en *ors, ers, irs, urs, ars, etc.* (voy. le texte ci-dessous); dans XVI nous voyons alterner à la rime, suivies des consonnes *st* ou *c*, les voyelles *o, e, i, (ost, ec, ic, est)*. Pour des exemples analogues ou identiques chez Cornet, voir ci-dessus, p. 55.

⁽⁴⁾ L'un de ces manuscrits (A) a été longuement décrit plus haut; l'autre, connu sous le nom de « Registre de Galliac », nous a conservé soixante-deux pièces couronnées de 1324 à

1488. Ce dernier a été publié deux fois, d'abord par J. B. Noulet en 1849 (*Les Joyas del Gay Saber [Les joies du Gai Savoir], recueil de poésies en langue romane couronnées par le Consistoire de la Gaie Science de Toulouse, depuis l'an 1324 jusqu'à l'an 1498 (sic), avec la traduction littérale et des notes.* Paris et Toulouse, s. d., xvi-303 pages), puis par nous-même en 1914 (*Les Joies du Gai Savoir, recueil de poésies couronnées par le Consistoire de la Gaie Science [1324-1484] avec la traduction de J. B. Noulet, revue et corrigée, une introduction, des notes et un glossaire.* Toulouse, 1914, xxix-321 pages; Bibl. méridionale, 1^{re} série, t. XVI).

⁽⁵⁾ La pièce VI a perdu sa rubrique et le début du texte. Elle n'est donc pas datée et rien n'atteste qu'elle ait été couronnée. Néanmoins la place qu'elle occupe dans le manuscrit, entre d'autres qui le furent, autorise à l'insérer dans cette liste. Pour la pièce VII la rubrique ne donne pas de date; mais une allusion historique permet de la placer en 1336; voir ci-dessous, p. 124, n. 1.

séries, en transcrivant littéralement les rubriques; nous donnons à chaque pièce un numéro d'ordre (qui est celui de notre édition des *Joies*) et indiquons sa forme métrique. — Les deux premières ont été publiées aussi par les éditeurs des *Deux manuscrits* (p. 74 et 76).

I. A, fol. 34 v°. — Cirventés lo qual fe N'Arnautz Vidal, dal Castel nou d'Arri, e gazanhet ne la violeta de l'aur, a Tolosa, so es assaber la primera que s'i donet e fo en l'an MCCCXXIV :

Mayres de Dieu, Verges pura . . .

Coblas singulars, en abab bb aa bbaab; vers de 7 syllabes, sauf le cinquième, qui est de trois; rimes dérivatives.

II. A, fol. 35 r°. — Canso de mosen R. d'Alayrac, capela d'Albegés e gazanhet ne la violeta de l'aur, a Tolosa, la seconda vetz, en l'an MCCCXXV :

En Amor ay mon refugi . . .

coblas singulars capcaudadas en aaba bcc; vers de 7 syllabes.

III. *Registre de Gualhac*, p. 21. — Per aquest vers M. Pons de Prin hac, cavalier e capitol⁽¹⁾ de Tholosa, guassanhec la violeta de l'aur, l'an MCCCXLV.

Dins un bel prat compassat per mesura . . .

coblas singulars capcaudadas en abba cddc; décasyllabes.

IV. *Ibid.*, p. 23. — Canso de Nostra Dona, retrogradada⁽²⁾, per la qual M^e Astorg de Gualhac, doctor en leys he jutge de Bilalonga, guassanhec la violeta, l'an MCCCCLV :

Verges humils, on totz fis pretz s'atara . . .

coblas singulars en abba cddc; décasyllabes.

V. *Ibid.*, p. 16. — [Am aquesta] canso e dansa mesclat per loqual mestre Huc del Valat [mestre en medessina] de Monpeslier, gazanhec la violeta [l'an MCCCCLXXII]⁽³⁾.

Per l'amistat on fort mon cor se fiza . . .

couplets de la chanson : coblas singulars capcaudadas en abba accddc; décasyllabes, sauf les v. 5 et 9 de 3 syllabes; couplets de la dansa en abbbacddc; vers de 7 syllabes, sauf les v. 4 et 9, qui sont de 3.

⁽¹⁾ *Ex-capitol* dans l'édition Jeanroy est une erreur de lecture.

⁽²⁾ Ce mot signifie que l'on peut lire chaque couplet de bas en haut, en partant du dernier

vers. Il a au reste parfois une autre acception : voir *Deux manuscrits*, p. ix, au n° XXI.

⁽³⁾ Nous avons mis entre crochets les additions d'une main postérieure.

VI. *Ibid.*, p. 22. — pas de rubrique.
Schéma douteux, à cause des lacunes.

. . . *Etz le santz cor, purs e netz, virginals. . .*

abba ceddc pour le couplet II; décasyllabes.

VII. (*Ibid.*, p. 24) : Vers per lo qual mossen Arnaut Donat, licenciât en leys, gasanhec la violeta :

Als cavaliers destinat per ausir. . .

coblas singulars capeudadas en abba eddc; décasyllabes⁽¹⁾.

VIII. *Ibid.*, p. 29. — Per aquest vers, per coblas unissonans, le noble mossen Peyre de Monlasur⁽²⁾, cavalier, gasanhec la violeta, a Tholoza, l'an MCCCLXXXIII :

De far un vers soy eras ben d'acort. . .

coblas unissonans en abba ceddc; décasyllabes; envoi à « pros comps Guasto ».

Il y a entre les deux séries des divergences plus marquées qu'on ne l'eût soupçonné tout d'abord. Dans la série toulousaine l'élément profane est très réduit. On n'y trouve pas une seule chanson d'amour : on ne saurait en effet qualifier ainsi les deux pièces (II, VIII) dont l'amour est l'objet; deux autres (III, VII) sont des exposés théologiques sous forme allégorique; les quatre autres enfin (I, IV, V, VI) des chansons à la Vierge.

Celles-ci ont, à défaut d'autre mérite, celui de la variété. La première, d'Arnaut Vidal, en rimes dérivatives n'est qu'un laborieux exercice de versification. Il semble que le Consistoire ait voulu, dès sa naissance, affirmer que ce qu'il mettait au-dessus de tout, c'était la virtuosité creuse. Il récidiva en effet l'année suivante en couronnant une pièce (II) parfaitement insignifiante quant au fond, mais remarquable par ses rimes rares, et même rarissimes, ainsi que par de très singulières comparaisons⁽³⁾. C'est par des mérites du même genre qu'essaient de se distinguer Austeroc de Galhac (IV), qui prétend

⁽¹⁾ L'allusion de la tornade (v. 65) au « passage » imminent (*si'l passatge se fay*) incline à placer la composition de la pièce en 1336.

⁽²⁾ Forme évidemment fautive : je propose de corriger en Montlauzun; il y a un Montlauzun dans le Lot, arr. Cahors, c^{me} Montcuq,

deux Monlezun dans le Gers, arr. Mirande, c^{me} Marciac, et arr. Condom, c^{me} Nogaro.

⁽³⁾ L'auteur, protestant qu'il ne se séparera jamais de l'amour, se compare à une mouche enfermée dans une boîte et à une meule tournant sur place.

rajeunir une banale litanie en y appliquant le procédé de la « rétrogradation » et Uc del Valat (V), qui se félicite d'avoir inventé une nouvelle forme (*novela sisa*) en faisant alterner des couplets de chanson et des couplets de *dansa* et se plaît, comme tant d'autres alors, à nous intriguer par le caractère ambigu de ses hommages⁽¹⁾. Le n° VI n'est qu'un fragment où apparaît timidement le procédé allégorique qui fait la nouveauté des n°s III et VII.

La figuration ou l'explication allégorique des dogmes était un usage depuis longtemps répandu chez les théologiens. La contagion avait gagné les laïques. Arnaut Donat, licencié en droit, reprenant un thème déjà utilisé⁽²⁾, assimile la Croix à un arbre, le Christ à un fruit (celui des entrailles de la Vierge) greffé sur la plus haute branche de cet arbre, les oiseaux qui l'entourent aux justes attendant la descente du Sauveur dans les limbes. La croix est aussi, bien entendu, le symbole de la résignation chrétienne.

La machine allégorique construite par Pons de Prinhac (III) est plus compliquée. Il a vu, dans un beau pré, naître et se développer une fleur tendre et frêle; mais un coup de vent l'a abattue et le froid l'a fait rentrer dans le fumier dont elle était sortie. Par le pré, il faut entendre le monde; par la fleur, l'homme; par le vent et le froid, la convoitise et la mort; le fumier c'est le limon dont l'homme fut créé.

Le n° VIII est un véritable *ensenhamen* où sont formulées les règles traditionnelles de l'amour courtois. Le parfait amant doit « rendre grâces des biens et supporter les maux », savoir « attendre et patienter », être humble, modeste, discret, etc. Mais ces conseils se colorent ici d'une teinte bourgeoise assez marquée et l'auteur, en bon disciple du Consistoire, lui conseille avant tout « d'éviter le vice ».

Les sujets traités dans les deux groupes de poésies étant, comme on le voit, très différents, la comparaison ne peut guère porter que sur le vocabulaire, le style et la versification. Or, à ces trois points de

⁽¹⁾ Le caractère pieux de la pièce est indéniable : en disant qu'il s'est voué à sa dame trois jours après avoir été doué de la parole (v. 24), il entend sans doute qu'il a été consacré à la Vierge dès sa première enfance. Enfin cette dame, « illuminée » entre toutes d'humilité et de chasteté (v. 46-50) ne peut être que la Vierge Marie.

⁽²⁾ La comparaison entre Jésus en croix et une pomme attachée à un arbre se trouve déjà dans le *Pèlerinage de l'âme* de Guillaume de Digulleville (voir *Romania*, t. XXXVI, p. 362, et notre édition des *Joies*, p. 295). Même allégorie chez le catalan Lorenz Mailhol. Ce « vers », adressé aux « chevaliers », est aussi, en quelque mesure, une chanson de croisade.

vue du moins, on y constate des ressemblances vraiment frappantes. De part et d'autre, le vocabulaire est plus varié, plus riche, qu'à l'époque classique, et parfois d'une singulière bigarrure, ce qui est dû, non à un enrichissement de la pensée, mais surtout à la recherche de la rime rare; le style est pompeux, solennel, encombré de lourds et pédantesques mots d'emprunt. Mais c'est surtout dans la versification que les rapports sont étroits : la forme la plus favorisée est le couplet de huit décasyllabes, le plus souvent en abba cddc (employé ici dans quatre pièces sur huit). L'abondance des rimes féminines, la poursuite de la rime rare, la liaison des couplets par la *rima capcaudada* sont aussi des traits caractéristiques et communs aux deux séries de pièces.

Ces constatations confirment les conclusions que nous avait suggérées l'étude des allusions historiques : les pièces formant le petit recueil « consistorial » du manuscrit de Barcelone ont été écrites entre la fondation de la Compagnie et le dernier quart du siècle (de 1325 à 1375 environ).

Pour remédier à ce que les observations précédentes présentent de fragmentaire, nous donnerons in-extenso deux des pièces les plus caractéristiques de ce recueil, l'une en rimes ordinaires, où les lieux communs habituels sont développés avec aisance, l'autre qui permettra de se rendre compte des bizarreries et des obscurités qu'entraîne la recherche à tout prix des *rimas caras*.

VI

JACME DE TOULOUSE ⁽¹⁾.

- I. [D]ins en mon cor me firon mant sospir,
 Car mi vey sol fora de mon pahis,
 Per tractamen de lausengers devis
- 4 Que m'an loynat de leys, que tant desir,
 Vesper son cors amoros e plazen,
 Ple de bontat e de franch noyrimen;
 Sos pretz es tals e sa valors tan grans
- 8 Qu'ieu dei be far e complir sos comans.

6. Ms. Ples de bontatz.

(1) Pour la rubrique, voir ci-dessus, p. 112.

- II. Amors que'm poyn me laix endevenir
 A plasers far a ley hon se noyris
 Valor e Pretz, don largetat floris
 12 En son bel cors, per que'm fay enardir
 Qu'ieu xan per leys don prenda'l xausimen
 De me, si'l platz e mays home viven
 No temeray, qu'ieu no lauze totz ans
 16 Leys, que'm te pres, fasen coblas e xans.
- III. Ges le grans fochs del cor no'm pot exir
 Que m' aluquet solamen ab un ris,
 Las! que'm donet, e si no l'esquantis
 20 Ab un esgart, fora pres de morir,
 Axi'm te pres mi dons estrexamen
 Dins son puy'n claus, enpero le turmen
 Me play sofrir e merma si l'affians
 24 Que dar me pot ço don soi espectans.
- IV. Axi com cel que fay enveylesir
 Son cors meseys mest Turelis e Sarrasis
 Per conquistar lo joy de paradis
 28 Fau eu, mi dons, mon cor per vos delir,
 Cosens trebayls es angoxa sufren,
 C'Amors promet a tot leyal serven
 Qu'estan sopleys e franchs e merceyaus,
 32 Contra los mals don puy's son benenans.
- V. Merce deman, pel dan que'm fay sofrir,
 A la gensor que's mir, a mon avis,
 Rosa de may, cos nou e blanc e lis,
 36 Mon bel cofort, que no'm faça languir;
 Per sa merce me done jauzimen,
 S'onor gardan, qu'ieu aldre non aten;
 Nuylla re no sia de me dubtans,
 40 Car yeu li soy verais e fis aymans.
- VI. Ma Bela Flor pregui fort humilmen
 Per la tenor d'esta xanço prezen
 C'ayxi com soy per leys greu malenans,
 44 Vuyla de me, si'l play, esser menbrans.

30-32. *La phrase ne se construit pas.*35. *Ms. blanx.*

IX

GUILLEM BORZAT D'AURILLAC⁽¹⁾.

1. [E]l temps que xay la nieus per mieg los camps
 E glaço'l riu per força de fregura,
 Hay tan gran joy, miran vostra figura,
 Dona, quan nos parlam d'amors entrans
 5 Quez a mi par la neus fina verdo[r]s
 El fretg que fay pura calors d'estiu
 E pus mos cors ab tan gran joya viu
 [ors]
 9 Ben detg estar de tot corros exemps.
- II. Car tutg bon ayp son ajustat esems,
 Dona, sus vos, hon grans beutatz demora,
 Us gays desirs mi reteyn e'm trasfora
 Qu'en vos servir despenda tot mon temps,
 14 Car ye'us vuyl mays far e dire plazers,
 Ses gazarado, totz los jorns que viuray,
 Que d'autr'aver so que dir no m'esxay,
 Pus mantenetz axi com vol devers,
 18 Los fyls d'amor, separan vos de crims.
- III. Mas si temps vetg que'm batatz ab los vims
 Dels refudatz, ja no'm valra l'espera
 Lo merit dous que'l joy d'amors esmera
 Az aymador quez a si dons es prims
 23 A complir be leyalmen sos dezirs,
 E car vos soy fis amichs am cor franch,
 Aia, si'us platz, Merces en vos [s]estanch,
 Aysi que be[us] plassa le mieus sirvi[r]s,
 27 Pus yeu no vuyl que tom vostre renoms.
- IV. Al prim que'us vi mi dech Amors dos toms
 E son barzex ez encara mi vira

3. Ms. hay, l'h a été ajoutée au-dessus de la ligne.

4. Ms. vos.

8. La lacune n'est pas indiquée.

29. barzex mot inconnu; ms. etz.

(1) Voir ci-dessus, p. 112, la rubrique complète.

- De ben en myls e si'm tenetz blos d'ira,
 Aurs esmeratz esdevendra mos ploms,
 32 Prenden lo gautg hon es lo mieus aturs,
 Que'l pusch' aver de vos ses negun frau
 E car vos ay mot humil e suau,
 Esperi, car languirs es trop escurs,
 36 Qu'al joy cuylir, dona'm siatz clars lums.
- V. Tan affinatz es d'Amor sos betums
 Que joyn dos cors en un, don iey trop ara
 En mi lo ver senten, pros dona cara,
 Lo dous foch sieu, don no voli que'l fums
 41 Parescha, tan que lauzengiers avars
 Puscha saber per que'us tenc en recort,
 Car lay hon es plazers met dezacort,
 Per que'm val may del rich joy l'espera[r]s
 45 Que metre vos a sa votz en empeyns.
- VI. Gays frutgs plazens, car etz de beutat mars,
 Am fin' Amor hay fait aital acort
 Que'us am de cor, esperan bona sort,
 Neys e que'm torn a langor desira[r]s
 50 Pus vostre cors es de fin pretz reseyns.

C. — LE GROUPE CATALANO-ARAGONAIS.

Les Pyrénées n'ont jamais constitué un obstacle aux relations littéraires, non plus qu'aux relations politiques, entre les habitants de leurs deux versants. Les rois d'Aragon, suivis de leurs fonctionnaires et de leurs familiers, faisaient de fréquents séjours dans leurs possessions du Languedoc, de la Cerdagne et du Roussillon, et les seigneurs de ces provinces, qui tenaient d'eux des fiefs, avaient maintes occasions de se rendre à leurs cours. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux poètes catalans ou aragonais aient eu connaissance des concours toulousains et qu'ils aient ambitionné les lauriers qui y étaient distribués.

30. *ms.* bon.34. *ay]* *cor*, *soy* (?).39. *Le sens du premier hémistiche nous échappe.*49. *langos.*

Les manuscrits consacrés exclusivement à leurs œuvres nous ont conservé d'assez nombreuses mentions de ces succès ou de ces efforts. Ces mentions ont été recueillies par leur zèle bibliographe, M. Massó Torrents⁽¹⁾, qui a de plus consacré à ces auteurs des notices qui ne satisfont pas pleinement notre curiosité⁽²⁾. Voici la liste des pièces en question, presque toutes inédites et dont les manuscrits nous sont restés inaccessibles⁽³⁾.

I. Joan Blanch; voir ci-dessus, p. 116, n. 5⁽⁴⁾.

II. Ms. : Bibl. de Catalunya, 11, fol. 35 v^o. — Cansso fleta per Guillem de Masdovelles, laquel fonc coronada ha Tolosa :

Era mi ponch Amors tan finamen. . .

Chanson d'amour; cinq coblas unissonans en abba cdd; décasyllabes; envoi à *Mos Bels Guerrirs*⁽⁵⁾.

III. Ms. : Bibl. de Catalunya, 7, n^o 145. — Vers d'amors, de que's gonyà la violeta a Tolosa :

Pays per Amors fis Pretz es mantengutz. . .

Pièce de caractère dogmatique; neuf coblas singuliers en abba abccdd⁽²⁾; décasyllabes; envoi à *Mon Bel [E]sguard*.

IV. Ms. : Bibl. de d. Baldir i Carreras, 30, n^o 3⁽⁶⁾. — Vers figurat fet per En Lorenc Mallol :

Sobre'l pals alt de totz los cims d'an albre. . .

« Vers » pieux; six coblas capcaudadas en abba cddc; décasyllabes; envoi au *Consistori del Gay Sauber*.

⁽¹⁾ *Bibliografia dels antics poetes catalans dans l'Annari de l'Institut d'Estudis catalans*, V, 1913-1914, p. 30 ss. (description et table des manuscrits).

⁽²⁾ *Repertori*, I, ch. v, p. 335-348, *Els poetes catalans relacionats con el Consistori de Tolosa*.

⁽³⁾ Nous ne reproduisons pas l'ordre adopté par Massó, qui n'est ni logique, ni chronologique; la plupart des dates qu'il propose, avec ou sans point d'interrogation, sont conjecturales; la seule (n^o VII) que fournissent les manuscrits est sujette à caution (voir ci-dessous, p. 135).

⁽⁴⁾ Dans cette liste le nom de Thomas Periz de Fozes a été omis : rien, dans la chanson qui nous reste de lui, n'indique qu'elle ait été adressée au Consistoire (voir ci-dessus, p. 112).

⁽⁵⁾ Edition complète par R. Aramon i Serra, *El Cançoner dels Masdovelles* (Barcelone, 1938), p. 62.

⁽⁶⁾ Ce manuscrit, de 14 feuillets seulement, a été publié tout entier par Torres Amat (voir ci-dessous, p. 132, n. 2) et en fac-similé par A. Serra i Balldó, *Barcelone, Industrias del papel*, 1932.

V. Ms. : Bibl. de Catalunya, 7, n° 100. — Autra ⁽¹⁾ :

No cresi pas quel mon s'acort ne vetz...

Chanson à la Vierge ou chanson d'amour; 4 coblas capfinidas en abba cddc; décasyllabes; envoi aux *set senhors del Gay Sauber*.

VI. Ms. : Bib. de Catalunya, 7, n° 52. — Autra ⁽²⁾ :

Aixi cant es en muntanya deserta...

Plainte d'une dame sur la mort de son ami; coblas unissonans capcaudadas en abba ccd; décasyllabes; envoi aux *set senhors*.

VII. Ms. : Bib. de Catalunya, 7, n° 128. — Tenço feta entre Jachme Rovira e Bernat de Mallorques, l'any MCCCLXXXVI :

Senyer Bernatz, dues poncelhas say...

Partimen; six coblas unissonans en abba cddc; décasyllabes, deux envois; jugement, en octosyllabes à rimes plates, de 38 vers ⁽³⁾.

Si nous négligeons le n° I, qui fait déjà partie de la série étudiée ci-dessus, et dont l'auteur nous est inconnu, il ne nous reste dans cette liste que deux pièces dont l'amour soit le sujet. Le texte de la première (n° II de la liste ci-dessus) ne s'élève pas au dessus d'une honnête médiocrité. L'auteur, Guillem de Masdovelles, fut un homme d'action dont la vie nous est bien connue; il fut conseiller de la Généralité de Catalogne de 1380 à 1390; il vivait encore en 1438, date où nous le voyons prendre part à un concours poétique organisé par Bartholmeu de Castelló ⁽⁴⁾. Cette longévité rend difficile la datation précise de la plupart de ses œuvres.

⁽¹⁾ Cette pièce est la troisième de celles que le manuscrit attribue à Luis Ycart.

⁽²⁾ Cette pièce est placée à la suite d'une autre, également anonyme.

⁽³⁾ Massó ajoute à sa liste (n° VIII-X) les trois pièces suivantes, toutes trois anonymes :
a. *Ab lo cor trist, environat d'esmay* (plainte d'une dame sur la mort de son ami; pour la bibliogr. voir Pillet-Carstens, 461, 2); b. *Be'm fayts parren, Amors, que pauch vos costi* (ch. d'amour en rimas caras); c. *Si cam per dol feniz quant es antichs* (ch. d'amour); rien n'y indique que les auteurs aient eu les moindres rapports avec le Consistoire.

⁽⁴⁾ Pour sa biographie, voir Massó (*Repert.*,

p. 340), mais les dates assignées à sa production poétique (1335-1440) sont évidemment le résultat d'une faute d'impression : celles qui se déduisent de l'exposé sont 1380-1440. Son chansonnier (*M* de Massó), rassemblé par son neveu Joan Berenguer, poète lui-même, est très varié : il comprend notamment quatre chansons d'amour, dont l'une fut couronnée par le Consistoire de Barcelone (donc postérieure à 1393), deux sirventés relatifs à des événements de 1390 et 1393, deux tensons, un « comjat », trois coblas (avec réponses) et trois pièces humoristiques et satiriques (*malligs*). Ses pièces historiques mériteraient d'être étudiées.

De la troisième (anonyme) Massó n'a imprimé (*Repert.*, p. 344) qu'une tornade, mais il en a donné une analyse détaillée. Elle est dénommée « vers » : c'est en effet une dissertation (dépassant de beaucoup les dimensions habituelles de la chanson) sur les bienfaits et les exigences de l'amour. De lui naissent toutes les perfections : il fait fleurir en nous Prix, Humilité et Chasteté ; il exclut l'envie et toutes les formes du vice. Ces idées sont exprimées à grand renfort de comparaisons. De l'auteur, nous ne savons rien, les indications de Massó sur ce point étant contradictoires : dans la table du manuscrit (*Repert.*, p. 14) la pièce est attribuée à Pere Tresfort, ainsi que les deux suivantes : mais dans la notice qui lui est consacrée (*ibid.*, p. 343) elle est dite anonyme et c'est seulement la suivante qui serait attribuée à cet auteur⁽¹⁾. En somme tout élément de datation nous fait défaut.

Nous ne sommes guère mieux partagés à cet égard en ce qui concerne la pièce suivante (IV). Nous en connaissons du moins l'auteur, Lorenz Mallol, et nous pouvons en lire le texte, imprimé depuis plus d'un siècle⁽²⁾. C'est une allégorie mystique, dont l'explication nous est abondamment fournie par l'auteur lui-même.

Sur la plus haute branche d'un arbre, j'ai vu posé un oiseau tout blanc, blessé durement au flanc et au côté et aussi froid qu'un morceau de marbre ; à l'entour je vis une grande troupe de vils corbeaux poussant des cris affreux qui, par haine, lui blessaient les mains, et, voyant tout cela, une dame honorée.

Par le haut arbre, j'entends la croix, celle qui est haïe de quiconque n'est pas vrai chrétien, la vraie croix, où vint finir la peine qui nous était préparée à cause du grand péché que commit Adam, notre père⁽³⁾...

⁽¹⁾ Le « senhal » *Mon bel Esguard*, qui se lit dans la tornade, se trouve aussi dans les n^{os} 139-43, également anonymes. Le problème se réduit à en retrouver l'usager.

⁽²⁾ Torres Amat, *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico de los escritores catalanes y dar alguna idea de la antigua y moderna literatura catalana*, gr. in-8^o à deux colonnes, Barcelone, 1836. — La pièce est datée par M. A. Pagès (*Auzias March et ses prédécesseurs*, p. 186) des environs de 1391.

⁽³⁾ Sobre'l plus alt de totz los cims d'un arbre
Ay vist sezer un auzellet(s) tot blanc,
Playat fortment pel costat e pel flanch,
Estant tot fretz com una peyra marbre,

Es a l'entorn vi una gran maynada
De corps mot vils orriblements cridants,
Que, per despieg, li nafra van los mans,
E, vezen tot, una dompna honrada.

Per l'albre naut pren la qu'es azirada
Per cell qui n'ès verdadier crestia,
La vera crotz en la qual s'estanquá
La pena gran qui'n's er' aparallada⁽⁴⁾
Del greu peccat qu'Adam fé, nostre payre...

O vers, si't plats, vay t'en al Consistori
Del gay Sauber, qui's nomna⁽⁵⁾ per lo mon
En⁽⁶⁾ sopleyan als senyors set qui y son
Que't vullen dar esmenada y adjutori.

Éd. : (a) ere par allada. — (b) nomne. — (c) E en.

L'oiseau blanc, c'est Jésus-Christ, la dame honorée, la Vierge, les vils corbeaux, les Juifs. Dans la première tornade l'auteur supplie la Vierge de nous assister à l'heure de notre mort; dans la seconde il prie les « sept seigneurs du Consistoire » d'amender son ouvrage.

Il nous est resté de Lorenz Mallol une autre pièce, que la rubrique intitulée *escondit*⁽¹⁾. « S'il est vrai, dit-il à sa dame, que je me suis vanté d'être aimé de vous, je consens à ce que Dieu m'abandonne en toute circonstance et m'inflige toutes les avanies. » On reconnaît aisément là un thème célèbre, transmis à Pétrarque par Bertran de Born⁽²⁾. Chez le poète catalan les réminiscences de ses deux devanciers sont flagrantes; il a emprunté à Pétrarque la formule introductive de chaque « acceptation » et à Bertran de Born trois de celles-ci, des plus caractéristiques⁽³⁾.

Il est très peu probable que les poésies de Pétrarque aient été connues en Catalogne avant les dernières années du xiv^e siècle; il faut bien avouer toutefois qu'il n'y a là qu'une indication chronologique extrêmement vague⁽⁴⁾.

Massó, qui a pu lire le texte de la pièce V (incomplètement toutefois, le manuscrit ayant souffert de l'humidité), a cru y reconnaître une chanson à la Vierge⁽⁵⁾. Mais les quelques vers qu'il en cite (douze en tout) ne paraissent pas appuyer cette hypothèse, le « senhal » notamment : *L'onor de[l] mon* conviendrait beaucoup mieux à une dame terrestre, et il serait inconvenant d'assurer la Vierge d'un « honnête amour ». Comme Lorenz Mallol, Luis Ycart supplie les *senhors set del Gay Sauber* de vouloir bien amender sa pièce. Le peu que nous savons de ses autres œuvres (une dizaine de pièces contenues dans le même manuscrit) ne nous permet pas de dater exactement son activité poétique.

☞⁽¹⁾ *Molt[as] de vetz, dompna'm suy presentats.* 16 coup. de décasyll. en abba cddc, et une tornade. — Ed. par Torres Amat, *op. cit.*, p. 359, d'après le ms. (unique) Baldir i Carreras.

⁽²⁾ La pièce de Bertran de Born (*Eu m'escondisc, donna, que mal non m'er*) est dans la plupart des anthologies; pour celle de Pétrarque, voir l'éd. Carducci-Ferrari, n° 206.

⁽³⁾ « Je consens, si je me présente à une cour, à ne pas réussir à m'y faire entendre ou à en

être honteusement expulsé (c. v et vi), si je joue, à ne jamais gagner (vii), si je chasse, à perdre mon faucon » (xiv).

⁽⁴⁾ Milà y Fontanals, qui a cité et commenté la pièce à plusieurs reprises (*Trobad.*, p. 504; *Resenya historica dels antics poetes catalans et Poetes catalans, primer periodo* dans *Obras*, III, 161 et 323) la date de l'époque de Pierre IV, ce qui est bien vague.

⁽⁵⁾ Massó Torrents, *Bibliografia...*, p. 68; pour notre pièce, voir *Repertori*, p. 342.

Le n° VI est le *complany* d'une femme désespérée de la mort de son ami⁽¹⁾; chacun des cinq couplets est consacré à une comparaison⁽²⁾, dont l'un des termes est successivement un trésor caché dans une montagne déserte, les quatre vents du ciel, Dieu et le Droit (?), les Bretons s'obstinant à attendre le retour d'Artus, l'autruche à qui la souffrance fait perdre sa beauté. Il paraît difficile que l'autre terme de la comparaison soit, comme le dit Massó, la personne de l'ami. Dans le couplet n du moins, dont il nous a communiqué le texte, elle s'établit entre les quatre vents, « plus violents à mesure qu'ils vont plus loin » et l'amour (dont l'ardeur croît avec sa durée ?).

Les deux tornades adressées au Consistoire, sont assez énigmatiques :

Als set senyors trameti mon complany
E mon respost e mon cortés refrany⁽³⁾
Quem done joy d'Amor ab que'm complanga.

Mon Belh Secret, Senyors, en vos remany,
Ses frau d'amor, que de me no's pertany,
Mas Fin'Amor me ditz qu'el (*corr.* ab) vos romanga.

La dernière pièce (VII) est la seule qui porte une date, mais cette date même soulève un curieux et délicat problème.

C'est un partimen⁽⁴⁾, dont l'initiative est prise par Jacme de Rovira; celui-ci pose à Bernat de Mallorques la question que voici⁽⁵⁾ : « Deux jeunes filles sont égales en « prix », en beauté, en richesse. Un jeune homme (*donzel*) se fait gloire d'aimer l'une d'entre elles, qui le re-

⁽¹⁾ Éd. partielle par Massó dans *Repertori*, I, 344, et dans *Homenatge a Antoni Rubió y Lluch*, Barcelone, 1936, I, 408.

⁽²⁾ Le même procédé est appliqué dans une pièce de Lunel de Montech; voir ci-dessus, p. 82.

⁽³⁾ C'est peut-être ces deux tornades qui sont ici visées; mais les mots *respost* et *refrany* désignent d'ordinaire le refrain de la *dansa* en tête et en fin de couplet.

⁽⁴⁾ Cette dénomination figure dans le texte même (v. 1 et 49).

⁽⁵⁾ Le premier est aussi l'auteur d'une chanson (ou « vers ») en *lahor de virtuts* (Massó, *Bibliog.*, p. 75). Le second, connu aussi sous les noms de Bernat de Palma et de *mercader*

mallorquí, nous a laissé une *cobla* d'une amusante désinvolture qui a connu un grand succès (*Cercatz d'uy mais, ja siatz bel'e pros*; texte dans Milà, *Obras*, III, 333) et Massó (*La canço provençal en la literatura catalana*, Barcelone, 1923, p. 109).

Massó, après avoir analysé deux fois la pièce dans les mêmes termes (*L'antiga escola*, p. 95; *Repert.*, 336) en a publié le texte dans le volume d'hommage à E. Kastner (*Studies in romance Language and Literatures*, Cambridge, 1932, p. 532-536). Mais ce texte est incomplet: il ne comprend que quatre couplets (et les tornades) alors qu'il en faudrait, selon Massó lui-même, six, et Massó cite dans ses analyses plusieurs vers qui manquent dans son édition.

pousse, ne le tenant pas pour agréable; mais il est aimé de l'autre, qui le comble de prévenances sans mesure. De laquelle des deux doit-il se faire le servant? »⁽¹⁾ Bernat, s'appuyant sur ce principe, conforme aux lois de « Fin' Amor », que « quiconque est aimé doit aimer loyalement », et alléguant un passage de l'Écriture⁽²⁾, déclare que le « donzel » doit se laisser toucher et abandonner la cruelle; Jacme, s'autorisant, lui aussi, de l'Écriture⁽³⁾, proclame qu'il doit persister dans son amour et ne pas perdre patience, « car Dieu ne manque pas à celui qui fermement espère ».

Après une discussion fort confuse, qui se traîne péniblement au cours de six couplets, les partenaires décident de s'en remettre à la sentence de deux arbitres. Jacme propose Germa de Gontaut dont il loue la « valeur » et la « bonté » (c'est-à-dire l'aptitude à jouer ce rôle?); Bernat se prononce en faveur de Raimon Gabarra, dont il vante « la tête mûre » et « le bon entendement »⁽⁴⁾.

Le texte du « jugement » nous a été conservé; il suit immédiatement, dans le manuscrit, celui du partimen. Mais il se présente dans de bien singulières conditions.

D'abord il n'émane pas seulement des deux arbitres désignés, mais

⁽¹⁾ Ce premier couplet, moins altéré que les autres, n'a besoin que de légères corrections pour être intelligible :

Senyer Bernatz, dues punculhas say
Eguals de pretz, de beutat, de riquesa,
Ez us donzelhs d'amar l'una se presa,
4 Mas elha ges no'l vol ni'l te per gay;
L'autra vos dich que l'ama coralmen,
Don grans servirs l'en fay senes mesura,
Ez elh en re d'amar lieys no se cura :
8 Digats me leu de qui's deu far serven.

Leçons rejetées : 2 bondat — 3 E lurs d. damor
— 5 L'autre — 7 de mar — 8 leu re; servey.

Massó, faute d'avoir fait ces corrections, a mal interprété ce texte: il admet qu'il y a aussi deux donzels et que la question est de savoir quel est celui des deux qui est « le meilleur servant ». — Un partimen proposé par Guillem de Masdovelles à son neveu Joan Berenger (*Dues gentils danzelhs say, quez an*; éd. Aramon, p. 96) rappelle singulièrement celui-ci, dont le second vers a été copié littéralement: deux jeunes filles, égales en prix, en beauté, en richesse, aiment également un *juvencelh valen*;

l'une vient de dépasser vingt-deux ans, l'autre n'en a que douze. Laquelle doit-il préférer?

⁽²⁾ Car, no deu hom parlar fentament
D'amor leial amb gent d'auta natura,
Mas ajudar si, cum ditz l'Esriptura,
Cel(s) qu'es amats deu amar coralmen.

Mais à quel passage est-il fait ici allusion?

⁽³⁾ Lo deus d'amor tempta'ls aymans de cay
Si trobara dins lur cor fortaleza,
Com Jesus fech a Joch ab gran empresa.

Au lieu de *Joch*, faut-il lire *Job*?

⁽⁴⁾ Voici ces deux tornades, dont le texte est altéré dans l'analyse du *Repertori* :

Nos, jutges pros, en aquest partimen
Sara, si'l platz dret seguir d'amor pura,
Mosen Germa de Montaut, on atura
52 Grandia valors e bundatz eysamen.

Mossen Ramon, qu'a bon entendemen
Gabarra vull ses neguna rancura
Per la meu part, car ha testa madura,
56 Que'ns fara dar en breu lo jutgamen.

Leçons rejetées : 50 sera — 53 que — 54 Galvarra; lancura.

du Consistoire tout entier, qui, réuni solennellement, le rend, « les mains sur l'Évangile », après consultation de tout un aréopage d'experts⁽¹⁾. De plus ce jugement est daté des premiers jours de mai 1386, peu de temps sans doute après le débat lui-même. Or un heureux hasard nous a appris que les deux personnages en question étaient au nombre des mainteneurs en 1355⁽²⁾. Ils devaient donc être, dès cette époque, d'âge mûr (cette épithète même est appliquée à l'un d'eux). N'eussent-ils pas été bien âgés, étaient-ils même encore de ce monde trente et un ans après ?

A y regarder de près, on relève dans ce document d'autres bizarreries : pourquoi cette solennité, cet appel, dans une affaire de si minime importance, à cette foule « de grands seigneurs, chevaliers, bourgeois et docteurs » ? La forme aussi est bien indigne d'une société qui s'était constituée gardienne de la pureté de la langue : en dehors des fautes imputables au scribe⁽³⁾, on y est choqué par une rime fautive (*seys : meyns*, v. 37-38), une syntaxe douteuse (*sesens en part tribunal*, v. 7, *No ley* (pour *la*) *deu gens desemperar*, v. 23⁽⁴⁾).

Il me paraît infiniment probable que ce médiocre morceau a été fabriqué par un catalan, qui, sachant que les deux arbitres avaient été mainteneurs, aura voulu donner plus de poids à leur jugement en le faisant ratifier par le Consistoire tout entier⁽⁵⁾.

Par les sujets traités, les caractères généraux du style et de la versification, les pièces catalanes se rapprochent singulièrement des pièces toulousaines de même inspiration étudiées ci-dessus⁽⁶⁾. On

⁽¹⁾ D'après le texte (*Nos, jutges per vos elegits*, v. 1), il pourrait être attribué à ces deux arbitres, mais l'auteur de la rubrique l'entend autrement : *Sentença donada per los jutges, ço es los VII mantenedors de Tholosa, lo jorn de Santa Creu de may. . .*

⁽²⁾ Nous connaissons leurs noms par le prologue de la rédaction abrégée des *Leys* (éd. Anglade, I, 15). Nous apprenons par ce document que Ramon Gabarra était bachelier en lois et Germa de Contaunt marchand.

⁽³⁾ Quelques passages essentiels du texte sont altérés : aux v. 14-15, au lieu de *Dieu qu'ayecell enamorat Dieu amar liey quez aman fort*, il faut lire . . . *liey que l'ama f.* ; au v. 29 *trasil* doit être corrigé en *causil*.

⁽⁴⁾ Le latinisme *vinclar* (v. 18) est aussi étranger à la langue des troubadours.

⁽⁵⁾ D'après Massó (*L'antiga escola*, p. 29), il conviendrait d'ajouter à cette liste trois compositions, de date indéterminée, l'une de Johan Bassat, intitulée *Vers compost de rims maridals tractant d'infant de Nostra Dona e gonyá joya*, et deux de Gabriel Ferruç intitulées *Vers tractant de la salutació angelical, ab lo qual gonyá joya*, et *Requesta d'amor tençonada* ; mais les informations que nous possédons à leur sujet ne nous permettent pas de les étudier ici.

⁽⁶⁾ Elles ne se rapprochent pas moins, en ce qui concerne la versification, des œuvres de Raimon de Cornet (voir ci-dessus, p. 54.)

voit que les poètes d'au delà des monts se tenaient au courant de la mode et s'efforçaient de la suivre.

Certains sujets sont communs aux deux groupes, le thème de l'action ennoblissante de l'amour, par exemple, traité dans notre pièce III, et le « vers » que se disputent Peire de Monlasur et Peire Duran⁽¹⁾. Ce sont à peu près les mêmes idées qui y sont exprimées, mais elles étaient, à cette époque, tellement banales qu'il n'y a pas lieu d'admettre une imitation directe. Il y a un rapport non moins étroit entre les deux pièces allégoriques sur la Croix⁽²⁾ et certains traits leur sont communs; il ne semble pas toutefois que l'un des auteurs ait connu et imité l'autre⁽³⁾.

Dans la série catalane, les sujets pieux ne l'emportent encore sur les sujets profanes que dans une faible mesure; mais le vocabulaire de la dévotion y est de plus en plus envahissant, les allusions ou renvois précis à l'Écriture, souvent fort abusifs, de plus en plus fréquents⁽⁴⁾. Or nous verrons que le Consistoire se préoccupa de plus en plus, au cours du xiv^e siècle, d'accentuer le caractère religieux de ses propres compositions: il ne serait pas invraisemblable que des instructions dans le même sens eussent été données aux concurrents; il y aurait donc là un indice de modernité.

Au point de vue de la versification, on n'aperçoit entre les deux séries presque aucune différence, sauf que la recherche des *rimas caras* est, chez les Catalans, moins fréquente⁽⁵⁾. Le vers préféré est, de part et d'autre le décasyllabe, la forme de couplet prédominante celle

⁽¹⁾ *Les Joies du Gai Savoir*, n° VIII.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus p. 132. Le choix de ce sujet s'explique par le fait que c'est le 3 mai, jour où les fleurs étaient décernées, que l'Église commémore « l'Invention de la Sainte Croix ».

⁽³⁾ Pour Arnaut Donat, Jésus-Christ est un « fruit » greffé sur l'arbre de la croix et qui s'y dessèche; de part et d'autre, des oiseaux voltigent autour de la croix; mais, pour Mallol, ils symbolisent les Juifs, pour Donat, les âmes rachetées par la mort du Sauveur. Il y a entre deux autres pièces des ressemblances formelles plus étroites; cf. *Joyas*, VIII, 41 ss. :

Fols cobeytos par cel que...
E qui trop vol montar deu bas cazer,

Com cel que's vol guerejar am plus fort
De si meteys, tot per sobremontar,

et dans la tenson Rovira-Bernat, v. 25 ss. :

Qui vol muntar pus alt que Deu no play...
Qui munta may's que no deu trop bas cay.

Le rapprochement est d'autant plus frappant que rien n'invitait le Mallorquin à développer cette idée.

⁽⁴⁾ Dans le partimen, de sujet très profane, les livres saints ne sont pas invoqués moins de trois fois.

⁽⁵⁾ Il y a pourtant quelques pièces qui, à cet égard, ne le cèdent pas aux tours d'adresse de Cornet: voir dans le *Repertori* (p. 347) les rimes de la chanson *Ben fayts parven, Amors, que pauch vos costi*.

de huit vers, le plus souvent en *abba cddc*⁽¹⁾ ; les couplets sont fréquemment reliés par la rime⁽²⁾.

Ces constatations confirment, en somme, les indications chronologiques rassemblées ci-dessus et invitent à assigner comme date à la série de pièces catalanes la seconde moitié du *xiv^e* siècle.

NOTE ADDITIONNELLE. — Une obligeante communication de M. Ramon Aramon i Serra nous a permis d'utiliser tardivement une copie de la pièce de Bertran del Falgar mentionnée ci-dessus (p. 115, note 2). C'est un « vers » moral, où sont définies et opposées l'une à l'autre la *voluntat*, c'est-à-dire l'instinct qui nous pousse au mal, et la *raso*, qui nous fait en tout considérer la fin ; suivre l'une assure notre prospérité, obéir à l'autre nous mène à la ruine. Bertran exhorte le comte d'Urgel (sans doute le mari de la princesse louée dans l'envoi du n° XV) à méditer sur ces vérités, dont doivent surtout se pénétrer les grands, et à traiter ses vassaux avec douceur.

- vi Senyor no's pot nomnar ses gent menuda,
 E valon pauc cant mobles fal e bes ;
 Mobles no's fan senes mesura ges,
 44 Mesura 'stay on dreitura's tenguda ;
 Dretx ab raso dona gran mantenguda
 A tot senyor es es granda rasos,
 Car tot senyor misericordios
 48 Serva sa gent en richtat cabalosa.

Le schéma de la pièce est *abba accd* ; décás. ; sept *coblas singulars capcaudadas* plus deux envois.

A. J.

⁽¹⁾ Elle figure dans nos n° IV, V, VII, ainsi que dans l'*escandij* de Mallol.

⁽²⁾ *Coblas capfinidas* dans V, *capcaudadas* dans IV et VI.

LES LEYS D'AMORS.

GUILHEM MOLINIER

PRINCIPAL RÉDACTEUR DES LEYS D'AMORS.

BARTHOLOMIEU MARC ET JOAN DE SAINT-SERNIN.

Dans la liste des capitouls dressée par Guillaume de Lafaille⁽¹⁾ figure, à l'année 1313, un « maître Guilhem Molinier, docteur es lois ». Le personnage qui est l'objet de la présente notice portant le même nom, le même prénom, et nous étant, lui aussi, connu comme juriste, il est très vraisemblable qu'il était fils dudit capitoul.

Les notices qui le concernent, maigres et faiblement documentées, remontent toutes à celle qui fut insérée par Lagane dans un plaidoyer prononcé en 1774 à l'occasion d'un interminable procès qui mettait aux prises le corps municipal de Toulouse et l'Académie, héritière des droits du Consistoire⁽²⁾.

« Pour donner une forme à leur association, écrit Lagane⁽³⁾, ils (les troubadours fondateurs du Consistoire) chargèrent Guillaume Molinier, homme savant et docteur en droit, qui fut longtemps l'un des syndics de l'Hôtel de Ville, de dresser des statuts et un traité de Poésie et de Rhétorique, avec le conseil de Barthélemy Marc, aussi docteur en droit. . . Ces statuts annoncent que Molinier avait déjà été nommé à la place de Chancelier. » Une note complète ces indications : « La ville avait alors deux syndics, l'un de la Cité, l'autre du Bourg, que les Capitouls nommoient annuellement : *eorum syndici, de Civitate Magister de Barreria, de Burgo Magister Guilhelmus Molinerius, jurisperitus;*

⁽¹⁾ *Annales de la Ville de Toulouse*, 1^{re} partie, Toulouse, 1687, p. 44.

⁽²⁾ *Discours contenant l'histoire des Jeux Floraux et celle de Dame Clémence, prononcé au conseil de la ville de Toulouse par M. Lagane, procureur du roi, de la ville et*

sénéchaussee et ancien capitoul de Toulouse, 1774, in-8° de 247 pages. Sur ce procès, voir A. Duboul, *Les deux siècles de l'Académie des Jeux floraux* (Toulouse, 2 vol., 1901), t. 1, p. 259-64.

⁽³⁾ *Op. cit.*, p. 12.

Annales de 1336⁽¹⁾. Molinier, qui estoit logé à la rue des Ballades ou des Charreux, dans le Bourg, fut continué syndic jusqu'en 1359⁽²⁾. »

Chabaneau⁽³⁾ n'a fait que résumer cette notice, à laquelle il a emprunté les deux dates extrêmes 1336-1359. Quant à Joseph Anglade⁽⁴⁾, il ajoute simplement aux indications fournies par les *Ley*s que « un Guillhem Molinier étoit syndic de la Ville de Toulouse en 1352 » et il renvoie à un ouvrage d'Ernest Roschach⁽⁵⁾, qui a emprunté cette date à un document dont l'analyse sera donnée ci-dessous. Quant à la notice insérée dans la *Biographie toulousaine*⁽⁶⁾, il n'y a rien à en retenir.

Grâce à une précieuse publication de Roschach, postérieure à la notice de Chabaneau⁽⁷⁾, ces renseignements peuvent être notablement accrus.

Le nom de Molinier figure en effet dans les cinq documents que nous allons analyser, accompagné des qualifications de *magister, jurisperitus, syndicus dominorum capitulinorum* (ou de *capitulo*) *Tholose*⁽⁸⁾.

Le 9 octobre 1336, agissant avec Raimon Barrière, comme lui syndic capitulaire, il présente au sénéchal un mandement royal exonérant la Ville d'une somme de 14.000 livres (AA 6, pièce 51; Roschach, p. 109).

Les 18 juin et 9 juillet 1339, en tant que fondé de pouvoir des

⁽¹⁾ La partie des annales municipales relative à cette année est perdue (voir C. Brunel, *Bibliographie*, n° 271).

⁽²⁾ Lagane se trompe, comme on le verra, en attribuant à Molinier le titre de docteur es lois et il s'avance beaucoup en supposant qu'il fut prorogé dans sa charge jusqu'en 1359. L'indication concernant le domicile de Molinier est empruntée à une épître en vers, datée de 1348 et insérée dans l'introduction à la rédaction abrégée des *Ley*s d'Amors (éd. Anglade, t. I, p. 19).

⁽³⁾ *Histoire de Languedoc*, t. X, p. 206.

⁽⁴⁾ Ed. des *Ley*s d'Amors, t. IV, p. 29, n. 3.

⁽⁵⁾ *Toulouse, histoire et archéologie*, Toulouse, 1887.

⁽⁶⁾ *Biographie toulousaine* (Paris, 1823), t. II, p. 61. Cet article, qui fait de Molinier « l'un des plus célèbres troubadours de son temps », ne contient, outre un récit assez exact de la fondation du Consistoire, que des dates hypothétiques et des allégations sans fondement. Il se termine par la relation de la prétendue

découverte, faite par Du Mège, des débris du tombeau de Molinier « sur lequel le vandalisme de 1793 s'était exercé ». Cette savoureuse notice, qui est anonyme, rappelle singulièrement la manière de Du Mège lui-même, qui excellait à mêler le vrai et le faux. L'auteur de l'article, quel qu'il soit, a sans doute en vue une pierre tombale conservée au musée de Toulouse sous le n° 264; mais elle concerne un Jean Molinier, changeur, et son père, comme en fait foi l'inscription (sans date) : *Ista sepultura est Iohannis Molinerii, camisoris Tholose, et eius patris* (Catalogue des collections de sculpture et d'épigraphie du musée de Toulouse, Toulouse, Privat, 1912, p. 341). Rien ne prouve, naturellement, que ce père fût le rédacteur des *Ley*s.

⁽⁷⁾ *Ville de Toulouse. Inventaire des archives communales antérieures à 1790, première série*, AA, n° 1-60 (Toulouse, Privat, 1891, in-4°).

⁽⁸⁾ De ces textes il résulte clairement qu'il n'avait pas droit au titre de docteur que lui attribue Lagane.

capitouls, il conclut avec les héritiers de Guilhem Dubruel, avocat, une transaction mettant fin à un procès entre ceux-ci et la Ville (AA 35, pièce 33; p. 459).

Le 9 mai 1340, il représente les capitouls dans un procès intenté par la Ville, à propos d'un droit de péage, au comte Bernart de Comminges (AA 7, pièce 26; p. 135).

Le 4 octobre 1352, il intervient dans un litige concernant les droits d'usage dans la forêt de Bouconne, contestés aux habitants de Toulouse par Bernart de l'Île-Jourdain (AA 3, pièce 231; p. 36).

Enfin, le 7 juin 1354, il fait remise aux capitouls de la personne de Géraud Bernier, prévenu de meurtre (AA 3, pièce 236; p. 37).

La date de 1359, produite par Lagane, doit être empruntée à un document aujourd'hui égaré.

Les syndics étant chargés de représenter la Ville dans tous ses litiges soit avec l'administration royale, soit avec les particuliers, leurs fonctions devaient être assez absorbantes et, si Molinier les eût exercées d'une façon continue, comme Lagane le dit sans en donner de preuves, il n'eût sans doute pas trouvé le temps nécessaire à des travaux littéraires très considérables. De plus, les affaires dont les syndics avaient à connaître furent, au cours de cette période, très nombreuses, et s'il y eût été mêlé, son nom reparaitrait plus souvent dans les documents qui nous en ont conservé le souvenir.

C'est lui-même qui nous a fait connaître la part qu'il prit à la première et à la troisième rédaction des *Ley's d'Amors* et nous verrons que ce travail ne cessa guère de l'occuper, précisément à cette époque.

Rien ne nous permet de fixer la date où il devint, soit comme chancelier, soit comme mainteneur, membre du Consistoire : son nom ne figure pas sur la liste, dressée par lui-même, des fondateurs, et s'il eût participé d'une façon quelconque à la cérémonie d'inauguration, il n'eût pas manqué de nous le faire savoir. Il ne dut pas toutefois tarder à entrer dans la Compagnie et il y conquist rapidement l'estime et la confiance de ses confrères, puisque c'est à lui que ceux-ci remirent, aux environs de 1330⁽¹⁾, le soin de rédiger leurs statuts et de réduire en formules leur code poétique. C'est encore à lui qu'ils s'adressèrent vingt-cinq ans plus tard, quand ils jugèrent bon de faire remanier cette première rédaction. Quant à la date de

⁽¹⁾ Sur cette date voir ci-dessous, p. 154.

sa mort, aucun document ne nous permet de la fixer, même approximativement.

Ses confrères n'avaient pas eu l'intention de le charger seul d'une tâche aussi délicate et ardue; dans la première des circonstances mentionnées ci-dessus, ils lui avaient adjoint comme conseiller l'honorable e reveren senhor mossen Bortholmieu Marc, doctor en leys. Pour reviser ce premier travail, ils le laissèrent libre de choisir lui-même ceux dont il entendrait « prendre conseil »; son choix se porta sur quatre des mainteneurs en exercice, auxquels il adjoignit un personnage considérable, dont il prisait particulièrement les lumières, Joan de Saint-Sernin⁽¹⁾.

Après avoir fait choix, conformément au vœu du Consistoire, de ces cinq conseillers, il déclare qu'avant de terminer son ouvrage il entend le soumettre, ce qu'on ne l'avait pas invité à faire, à la censure de personnages « de grande révérence, nobles docteurs en lois et en décrets »⁽²⁾, au nombre de dix. Comme ceux-ci n'ont pris certainement aucune part à la composition de l'ouvrage, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

La carrière de Bartholomieu Marc⁽³⁾ nous est connue, très incomplètement, par deux documents émanés de la chancellerie de Benoît XII, où son nom a été relevé par Antoine Thomas⁽⁴⁾. Il était clerc et originaire du diocèse de Cahors. Le 7 février 1335, il recevait une grâce expectative; il était alors docteur en lois et enseignait à l'Université de Toulouse; le 7 mars 1337, il était pourvu d'un canonicat à Bayeux; il enseignait alors, avec le titre de professeur, le droit civil à la même université⁽⁵⁾.

A ces renseignements, le passage des *Ley*s où apparaît son nom ne nous permet d'ajouter que peu de chose.

⁽¹⁾ On se demande pourquoi, au lieu de le nommer expressément, comme les précédents, Molinier crut devoir le désigner d'abord par des périphrases, puis par un acrostiche (*Las Ley*s, éd. Anglade, t. I, p. 28 et 31).

⁽²⁾ Als excellens, de mot gran reverensa,
Fluvi corren de mot nauta sciensa,
Nobbles doctors en leys et en decretz.
(*Las Ley*s, éd. Anglade, t. I, p. 35.)
Sur ces personnages, voir p. 216, n. 2.

⁽³⁾ Je n'attache pas d'importance à la graphie *Bortholmieu*, employée par les *Ley*s, les deux lettres qui vont être analysées le désignant sous le nom de *Bartholomeus Marchus*.

⁽⁴⁾ *Romania*, t. XLI, 1912, p. 418.

⁽⁵⁾ J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, Paris, 1912 (dans la *Bibliothèque des écoles françaises de Rome et d'Athènes*, 3^e série, in-4^e) n^o 1201 et 4141.

Il résulte des termes qui y sont employés que, quand il fut désigné comme conseiller de Molinier, il faisait partie, comme celui-ci, du Consistoire⁽¹⁾. Il ne lui appartenait plus en 1355, soit qu'il fût mort, soit qu'il eût quitté Toulouse (autrement Molinier n'eût pas manqué de rappeler ses bons offices et sans doute d'y recourir de nouveau); il ne figure pas sur la liste des mainteneurs de cette année⁽²⁾.

Joan de Saint-Sernin, professeur de droit, nous est beaucoup mieux connu⁽³⁾: dans les dernières années du règne de Charles V, il fut un des agents les plus actifs du pouvoir royal, qui lui confia des missions plus ou moins importantes. Il était docteur en lois et fut capitoul en 1350⁽⁴⁾, ce qui nous autorise à le faire naître aux environs de 1300-1310 et à supposer qu'il résidait alors à Toulouse depuis assez longtemps. En 1369, en qualité de conseiller du duc d'Anjou, il fut chargé, avec Pierre Scatisse, trésorier de France en Languedoc, d'aller réclamer à la reine Jeanne la restitution du château de Beaucaire, indûment occupé par ses troupes durant une trêve⁽⁵⁾. En 1371, un mandement royal lui confiait le soin de présider, avec le même Pierre Scatisse, une assemblée des communes de la province qui devait se réunir à Toulouse le 1^{er} août de cette année⁽⁶⁾. En décembre 1372, il assistait à Cahors, avec Jean d'Armagnac, évêque de cette ville, à une séance du conseil, où Louis d'Anjou confirma les privilèges des habitants de Figeac⁽⁷⁾.

Il possédait à Toulouse des propriétés foncières assez importantes: un inventaire des biens du collège de Pampelune, des environs de 1400, mentionne, malheureusement sans le dater, un acte par lequel il avait vendu au dit collège, pour vingt livres six sous tournois de rente, onze « petits hotels » et une « borde » qu'il possédait en dehors de la porte Saint-Cyprien⁽⁸⁾.

Joan de Saint-Sernin devait être un homme fort occupé, dont le

⁽¹⁾ *E, si casian en alcus doptes, que aquels reportesso al cosselh de lor Gay Consistori* (éd. Anglade, t. I, p. 14).

⁽²⁾ Anglade, *Las Leys*, t. I, p. 28. Sur B. Marc, voir en dernier lieu A. Coville, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XCIX, 1936-37, p. 329.

⁽³⁾ Sur Joan de Saint-Sernin on peut encore voir Ménard, *Hist. de Nismes*, t. III (1752), p. 6-9; les indications d'Anglade (*op. cit.*, t. IV, p. 30, n. 2), qui n'a utilisé qu'une faible partie

des documents cités ci-dessous, sont très incomplètes.

⁽⁴⁾ Chabaneau dans *Histoire de Languedoc* (t. X, p. 189, n. 3).

⁽⁵⁾ *Histoire de Languedoc*, t. IX, p. 810, n. 2, et 815.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 823.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 833.

⁽⁸⁾ M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. III, 1892, p. 580.

temps se partageait entre les études et les affaires. Molinier s'en rendait compte et ce n'est pas sans hésitation qu'il lui avait demandé « aide et conseil »⁽¹⁾. La réponse dut dépasser toutes ses espérances, car, après avoir fait du *Gay Saber* le plus pompeux éloge, le savant juriste s'engageait à vaquer, « toute affaire cessante », au travail dont il était requis⁽²⁾. Qu'advint-il de cette obligeante promesse et dans quelle mesure participa-t-il à la revision des *Lays*, c'est ce qu'il nous est impossible de savoir.

LES LEYS D'AMORS.

I. — OCCASION DE LA COMPOSITION; MANUSCRITS ET ÉDITIONS; LES TROIS RÉDACTIONS.

Dans l'histoire des origines du Consistoire toulousain, qui a été brièvement exposée par nos prédécesseurs⁽³⁾, il reste encore quelques points obscurs, un notamment, que Pio Rajna, dans un article aussi érudit que pénétrant, a mis vigoureusement en relief⁽⁴⁾. Entre ce qui était annoncé par la convocation, lancée le premier mardi de

⁽¹⁾ Mas doptos soy de luy haver,
Quar el sab de fag e de dreg,
Don occupat tot jorn lo veg.
(*Las Leys*, éd. Anglade, t. I, p. 29.)

⁽²⁾ Que, totz affars e negoies layssatz,
Yeu vaccar vuell en so de que'm pregat,
E ges d'ayso no doptetz pauc ni pro.
(*Ibid.*, t. I, p. 35.)

⁽³⁾ Tome XXXV, p. 516. La source unique de cette histoire est, comme on le sait, le récit en prose (avec intercalation de morceaux versifiés) qui ouvre la rédaction en trois livres des *Lays d'Amors*. Ce document capital, révélé au public, en 1633, dans un ouvrage posthume de Guillaume Catel (*Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 401-403), largement utilisé par Caseneuve (*L'Origine des Jeux fleurans*, Toulouse, 1659), a été imprimé intégralement,

avec d'assez nombreuses fautes de lecture, par Guillaume de Lafaille (*op. cit.*, Preuves, p. 64-84). La connaissance en fut répandue au XVIII^e siècle par les analyses et extraits (traduits en italien) qu'en avaient donnés Bastero (*La Crusca provenzale*, Rome, 1724, p. 90-101) et Crescimbeni (*Istoria della volgar poesia*, t. II, Venise, 1730, p. 210-219). La publication qu'en a faite Chabaneau, en 1885, dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (t. X, p. 177-200), d'une correction irréprochable et enrichie de savantes notes, est indispensable encore aujourd'hui. Dans l'édition complète du manuscrit due à J. Anglade, ce récit occupé, au tome I, les pages 7-45.

⁽⁴⁾ *Tra le penombre e le nebbie delta «Gaya Sciensa», Cividale del Friuli, 1911* (extrait de la *Miscellanea... in onore di Vincenzo Crescini*, p. 183-220).

novembre 1323, et ce qui fut réalisé six mois après, il n'y a pas exacte correspondance : les « *subtils dictadors e trobadors* des diverses parties de la langue d'oc » étaient conviés à un concours dont les promoteurs ne s'étaient pas exclus; d'amicaux échanges de vues permettraient, de plus, un élargissement des connaissances et du goût des uns et des autres⁽¹⁾. Sur les règles qui devaient présider au classement des œuvres présentées, aucune indication n'était donnée.

Or, à la date fixée, quand les invités eurent été honorablement reçus par les invitants, le corps municipal et de nombreux notables, que se passa-t-il?

« Le premier jour de mai (1324), les susdits sept seigneurs reçurent, matin et soir, les *ditiés*; et le lendemain, la messe ouïe, ils se réunirent pour examiner les *ditiés* et choisir le plus parfait. Et le lendemain, qui fut le troisième jour de mai, en la fête de Sainte Croix, ils jugèrent en public et attribuèrent le prix de la violette à maître Arnaut Vidal de Castelnaudary⁽²⁾. » On le voit : les « sept seigneurs » n'apparaissent plus ici comme concurrents, mais comme juges; et c'est le seul rôle qu'ils joueront désormais, au cours de leur longue histoire⁽³⁾. Que s'était-il passé dans l'intervalle? Pour quelles raisons le programme avait-il été si profondément modifié? Le rédacteur du récit ne nous le dit pas et rien ne permet de le deviner.

Mais un jugement suppose un code, ou du moins certaines règles, certains principes, toutes choses dont il est peu probable que les sept amateurs toulousains se fussent grandement préoccupés. Peut-être les concurrents, et surtout les concurrents malheureux, le leur firent-

⁽¹⁾ Il était convenu, en effet, que les invités seraient admis à critiquer les œuvres de leurs confrères toulousains et à y proposer des corrections : « Là vous entendrez chanter et lire des *ditiés* de notre composition, et si vous y voyez des vers maladroïtement agencés ou telle chose qui soit à reprendre, vous en ferez à votre guise » (*Las Leys*, éd. Anglade, t. 1, p. 11). Une correction de peu postérieure précise; le vers *Vos ne faretz a vostra guita* est remplacé par celui-ci : *Vos les tornetz a dreyla via*.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. I, p. 14 (cf. Rajna, *op. cit.*, p. 185).

⁽³⁾ Rajna s'est demandé s'il n'y avait pas dans le titre même de « mainteneur » (attesté

à partir de 1318) un « résidu » des intentions primitives. Ce titre, fait-il remarquer, s'applique, dans le vocabulaire des tournois, au chevalier qui, prêt à relever tout défi, s'engage à « maintenir » la joute. Il signifierait donc, non « conservateur », mais « défenseur » et rappellerait que les premiers « mainteneurs » avaient failli devenir des champions. Mais le titre complet est *mantenedor del gai saber* (éd. Anglade, t. 1, p. 18, 24) ou *mantenedor del joy d'amor* (*ibid.*, p. 21, 24, 39) et il n'y a rien là qui rappelle les joutes. Le sens de « défenseur » n'est au reste attesté qu'en italien et en espagnol, non en provençal ni en français, et dans des textes bien postérieurs au XIV^e siècle.

ils observer; quoi qu'il en soit, ils le reconnurent de la meilleure grâce du monde.

« Vu que les sept seigneurs jugeaient sans loi et sans règles, car ils n'en avaient pas, et que toujours ils blâmaient et enseignaient peu, pour cela ils décidèrent que l'on ferait certaines règles auxquelles ils auraient recours et pourraient se référer dans leurs jugements . . . ⁽¹⁾ »

La fixation de cette doctrine fut sans doute entre eux l'objet d'entretiens, de discussions, dont j'ai cru retrouver l'écho dans certains vers de Raimon de Cornet⁽²⁾; peut-être y eut-il des ébauches de telle ou telle partie⁽³⁾. Mais la rédaction définitive leur parut un travail au-dessus de leurs forces et ils se déchargèrent du soin de « faire et compiler les dites règles » sur celui d'entre eux qui devait devenir leur fidèle et zélé secrétaire, Guilhem Molinier⁽⁴⁾. C'est de sa plume, en effet, que sont sorties les trois rédactions qui nous restent du Code grammatical et poétique du Consistoire⁽⁵⁾.

Avant de caractériser ces diverses rédactions et d'en rechercher la date et les sources, il convient de renseigner le lecteur sur les manuscrits qui nous les ont transmises, les éditions qui en ont été faites et les travaux qui leur ont été consacrés.

Deux de ces rédactions sont en prose. Les manuscrits qui les contiennent sont conservés à Toulouse dans les archives de l'Académie

⁽¹⁾ Éd. Anglade, t. I, p. 14.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 64.

⁽³⁾ Voir ce qui est dit ci-dessus (p. 110) des sources probables du *Compendi* de Joan de Castelnou.

⁽⁴⁾ On peut s'étonner que son nom ne figure pas dans la liste des mainteneurs de 1355 (*loc. cit.*, p. 15), alors qu'il était depuis longtemps chancelier (*ibid.*, p. 24). Mais le chancelier était classé à part, en dehors de la liste des « sept seigneurs »; celle de 1461, précédée de la rubrique : *Le chanceliè au los mantenidos*, compte en effet huit noms (*Les Joies du Gai Savoir*, éd. Jeanroy, p. vi).

⁽⁵⁾ Il n'y a pas lieu de parler, comme le fait Anglade (*Las Leys*, t. IV, p. 136), d'une quatrième « rédaction » qui serait représentée par le manuscrit de Barcelone (Archives de la

Couronne d'Aragon, fonds de San Cugat del Valles, n° 13). Ce manuscrit nous est suffisamment connu par la notice que lui a consacrée Anglade (*op. cit.*, t. IV, p. 136-141) et les extraits qu'en a faits Joseph Tastu en 1837 (Bib. Mazarine, n° 4526 : voir sur ce manuscrit la brève notice d'Anglade dans *Annales du Midi*, t. XXXIII, 1921, p. 169-177, et cf. *Las Leys*, *loc. cit.*). Un examen attentif de ces extraits permet de constater que le texte de Barcelone n'est qu'une copie, très légèrement abrégée et très superficiellement catalanisée, de la rédaction la plus étendue, ce qui ressortait nettement des fragments publiés par Anglade. Le manuscrit de Barcelone, il est vrai, n'a que 141 feuillets, alors que celui de Toulouse en a 152, mais l'écriture du premier est sensiblement plus fine et plus serrée.

des Jeux floraux⁽¹⁾. Ils sont l'un et l'autre d'une écriture de la seconde moitié du xiv^e siècle, sans que l'on puisse préciser davantage⁽²⁾.

Le premier (que nous désignerons par la lettre A, comme la rédaction qu'il contient) est un in-quarto (de 36 cm. sur 25) d'un parchemin de qualité médiocre et d'une exécution peu soignée; il est enfermé dans une solide reliure moderne en maroquin plein. Le texte est réparti sur deux colonnes, sans ornements (à moins que l'on ne qualifie ainsi quelques figures grotesques éparses dans les marges). Les initiales des alinéas, alternativement rouges et bleues, sont ornées de minces filets. Les rubriques sont en rouge; toutefois quelques-unes, oubliées, ont été ajoutées après coup, à l'encre noire. L'écriture des trois premiers quarts est ferme, régulière et assez élégante; celle des folios 117-152 est moins soignée et d'une encre plus pâle.

Les deux premiers feuillets, non numérotés, contiennent une table des matières, avec deux séries de renvois, sur laquelle nous aurons à revenir⁽³⁾.

Le manuscrit a été folioté jusqu'à trois fois: la première foliotation, en chiffres romains, à l'encre rouge et verte, compte 146 feuillets; elle manque pour les folios 18-27 et 110-116 (de la dernière foliotation); une autre, du xv^e siècle, également en chiffres romains, mais à l'encre noire, ne commence qu'au folio 15; souvent mutilée ou supprimée par le couteau du relieur, elle se poursuivait jusqu'à la fin du manuscrit; une troisième enfin, du xvii^e siècle, d'une encre noire

⁽¹⁾ Jusqu'à la fin du xvi^e siècle au moins ils appartenaient aux Archives de la Ville à ce que nous apprend Pierre Dufaure: «*Duo commentarii prisci, vernacula lingua perscripti, asservati apud archium capitulorum octovirorum*» (*Agonisticon, sive de ludis veterum*, éd. 1592, cité par Lagane, *op. cit.*, p. 15, note). Antérieurement à 1774, les mainteneurs avaient, dit Lagane, «trouvé le moyen d'avoir le premier de ces deux registres» (notre manuscrit C); l'autre (A) était encore aux archives de la Ville. Lagane nous apprend que, pour la cérémonie du 3 mai, on l'en «tirait» pour l'exposer sur le pupitre du Chancelier. On ne sait ni quand ni par quel moyen l'Académie réussit à le récupérer lui aussi.

⁽²⁾ Du premier (celui qui contient la rédac-

tion en cinq livres) Gatien-Arnoult, dans l'Introduction à son édition (p. ix, note), a donné une description sommaire, très précise, mais strictement bornée aux caractères extérieurs. Anglade a décrit l'un et l'autre (*Las Leys*, t. IV, p. 129-135) avec un grand luxe de détails, mais il n'a pas mis en relief les caractères essentiels qui les distinguent; pour le second, il a noté avec soin des faits d'ailleurs curieux, mais il n'en a pas recherché la cause ni tiré les conséquences. Il a complété cette description dans un bref article des *Studi medievali*, n. s., t. II, 1921, p. 433-436.

⁽³⁾ Cette table a été reproduite dans l'édition (t. III, p. 394 ss.) sans les renvois aux folios qui seuls en rendent l'étude instructive.

très pâle, en chiffres arabes (la seule exacte et complète), compte 152 feuillets⁽¹⁾.

Ces singularités s'expliquent par des additions, suppressions ou substitutions de feuillets qui apparaissent clairement si on étudie la composition des cahiers, travail que rend possible la présence de réclames. Les cahiers sont normalement de 8 feuillets, mais plusieurs dépassent ou n'atteignent pas ce chiffre : le second en compte neuf, mais le folio 17 porte, de la première main, le chiffre 16, ce qui prouve qu'un feuillet a été ajouté. Le troisième cahier en compte dix et ne porte pas la foliotation primitive : il en a donc remplacé un autre qui la portait et allait de 17 à 24 : en effet, le premier feuillet du quatrième cahier a été numéroté 25. Le onzième cahier n'a que sept feuillets (84-90 de la foliotation complète) ; le douzième en a neuf (91-99) ; le quatorzième en a onze (108-118) : de ses huit feuillets primitifs il ne reste que les deux premiers et les deux derniers ; les quatre intermédiaires ont été remplacés par sept nouveaux (110-116) qui ne portent pas la foliotation primitive ; le dix-neuvième et dernier cahier est formé de deux feuillets isolés (151-152)⁽²⁾.

Ces profonds remaniements se constatent aussi à d'autres signes, encore plus évidents, déjà signalés brièvement dans les descriptions antérieures : de nombreuses pages sont chargées de ratures, de corrections, de renvois à des additions qui recouvrent des marges entières. Il y a des traces de grattages sur lesquels a été transcrit un nouveau texte : parfois celui-ci était trop court, ce qui laisse des espaces vides ; parfois il était trop long et il a fallu serrer l'écriture pour le faire entrer dans les marges.

Ces additions sont en général d'une écriture plus fine, moins régulière et aucune ne semble émaner du scribe primitif ; elles sont d'encre différentes et de plusieurs époques⁽³⁾. Presque toutes ces additions ont trouvé dans l'édition la place qui leur convenait, mais Gatién-Arnoult n'a pas pris la peine de les distinguer du texte primitif.

⁽¹⁾ Le chiffre de 154, donné par Gatién-Arnoult, s'explique par le fait qu'il a dû compter les deux feuillets liminaires contenant la table.

⁽²⁾ La division en cinq « parties » devait être indiquée par des titres courants consistant en un P aux versos et un numéro d'ordre aux rectos, mais ces numéros manquent pour une

portion de la deuxième partie (folios 25-27) et pour la quatrième (folios 103-139).

⁽³⁾ L'une de ces additions peut être datée : elle se rapporte en effet à des événements de 1355-1356 (voir ci-dessous, p. 157). Le travail de révision se poursuivit donc sur le manuscrit A au cours d'une vingtaine d'années au moins.

Ce fait seul, sans parler de l'extrême incorrection de l'édition, en rendrait une nouvelle fort souhaitable⁽¹⁾.

Ce manuscrit se présente en somme comme un livre de travail qui aurait servi de brouillon en vue d'une rédaction remaniée et amplifiée.

De ce manuscrit, il existe (dans les mêmes archives) une copie du xvii^e siècle, très soignée, où les difficultés paléographiques ont été résolues et qui a beaucoup servi à l'éditeur moderne. Les additions marginales y ont été incorporées au texte, mais sans indication des renvois. Les premières pages portent quelques notes où ont été corrigées quelques fautes de lecture.

Il est douteux toutefois que ce travail ait été fait en vue d'une édition. Ce projet fut conçu et l'exécution en fut même poussée assez loin dans les premières années du xix^e siècle par deux zélés mainteneurs, tous deux anciens officiers de l'armée royale, tous deux anciens émigrés, le marquis d'Escouloubre⁽²⁾ et le marquis d'Aguilar⁽³⁾ qui, dignes émules du vice-amiral de Roehgude, consacrèrent à l'érudition les loisirs d'une longue retraite. Ils se mirent, avec une inlassable patience, à copier et à traduire le texte de notre manuscrit, mais ils

⁽¹⁾ La table dont il a été question ci-dessus, et qui n'a jamais été étudiée, donne sur les divers états du texte, des renseignements dont il ne faudrait pas d'ailleurs s'exagérer l'importance. Quoique du même format que le manuscrit, elle n'a pas été faite d'après lui; l'écriture est de la même époque, non de la même main. Les titres de chapitres correspondent, quant au fond, aux rubriques du manuscrit, mais sont rédigés en termes souvent différents. Elle comporte deux séries de renvois aux folios, mais ces renvois ne correspondent exactement à aucune des trois foliotations. La première, à l'encre rouge, en caractères romains, s'arrête au folio 47 : le manuscrit auquel elle se référerait ne dépassait donc pas ce chiffre et la rédaction qu'il contenait était plus brève des deux tiers environ. La seconde série, également en chiffres romains, mais à l'encre noire, commence au folio 15 (début du deuxième cahier) et se poursuit avec de nombreuses lacunes jusqu'au folio 143 : elle était destinée à remplacer la première, dont les chiffres ont été barrés, mais elle ne correspond pas non plus exactement aux diverses

foliotations du manuscrit. La rédaction pour laquelle cette table a été faite, très voisine de celle qui nous a été conservée, présentait les divergences que voici. Le chapitre sur les *coblas* n'existait pas; celui sur la morphologie, très bref, tenait en 3 feuillets, alors que dans la rédaction conservée il en occupe 58 (de 42 à 100); il ne comportait que huit rubriques dont une seule (*Del tems*) se référerait à la conjugaison. La reconstitution de cette rédaction serait intéressante, si l'on était assuré que celle-ci était antérieure à celle que représente notre manuscrit A. Mais elle pouvait aussi n'en être qu'une copie amputée de quelques parties; dans ce cas elle perdrait tout intérêt. Nous croyons, en raison de ce doute, ne pas devoir en tenir compte.

⁽²⁾ Né en 1755, mainteneur dès 1787, il mourut en 1834; il avait été député de la noblesse aux États généraux en 1789 et, vers la fin de l'Empire, maire de Toulouse; voir à son sujet A. Duboul, *Les deux siècles de l'Académie des Jeux floraux*, t. II, p. 236.

⁽³⁾ Né aussi en 1755, mainteneur en 1810, mort en 1834 (*op. cit.*, p. 127).

moururent, à quelques mois d'intervalle, avant d'en avoir commencé l'impression⁽¹⁾.

Il semblait donc qu'il ne restât, pour mener à bien l'entreprise, qu'à mettre en œuvre ces matériaux. Ce fut Gatién-Arnoult, alors l'un des plus jeunes mainteneurs, qui s'en chargea : animé d'un zèle plus ardent que vraiment éclairé, il annonçait même l'intention de publier tous les documents littéraires conservés dans les archives de l'Académie, ainsi que certains autres, dont il parlait en termes assez mystérieux⁽²⁾. Mais quand il en vint à l'exécution, il constata que la tâche était aussi lourde que délicate : des traductions, celle de M. d'Escou-loubre était, selon lui, trop libre, l'une et l'autre étaient incomplètes, incorrectes et émaillées de contresens⁽³⁾. Ce professeur de philosophie, vendômois de naissance, tout récemment arrivé à Toulouse et parfaitement étranger aux méthodes philologiques, se rendit vite compte de son « insuffisance ». Il crut y remédier en s'assurant l'aide d'Alfred Moquin-Tandon, son collègue à la Faculté des Sciences, languedocien de vieille souche, qui connaissait assez bien l'ancienne langue pour se hasarder à la pasticher⁽⁴⁾. A ce principal collaborateur il en adjoignit quatre ou cinq autres, dont le plus notoire était le « chevalier » Du Mège, que l'Académie récompensa peu après de ses bons offices par un fauteuil de mainteneur. En dépit de tous ces concours, l'édition, qui parut en trois volumes grand in-octavo⁽⁵⁾, est,

⁽¹⁾ Cette édition fut annoncée dès 1815 par Poitevin-Peitavi, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie des Jeux floraux*, et de nouveau en 1823 par la *Biographie toulousaine* (art. Molinier).

⁽²⁾ Ces projets sont exposés dans un avant-propos qui, dans certains exemplaires, précède le « Rapport fait à l'Académie des Jeux floraux » servant d'introduction. « Je publierai ensuite, écrit-il, d'autres manuscrits qui existent, ou que je crois exister, en des archives que l'on doit mettre à ma disposition. » Tous ces documents devaient paraître sous le titre de *Monumens de la littérature romane*. La « première publication » est constituée par l'édition des *Lays*, la seconde et dernière par celle des *Joyas del gai saber* due au D^r Noulet (cf. ci-dessus, p. 4, n. 7).

⁽³⁾ Ces appréciations sont consignées dans le « Rapport » dont il vient d'être question.

⁽⁴⁾ Dans une plaquette de quelques pages, tirée à cinquante exemplaires (*Carya magalonnensis*, Toulouse, 1836), présentée comme reproduisant un texte montpelliérain du xiv^e siècle. L'auteur racheta sa faute en faisant avouer la supercherie par son ami H. Fortoul (dans une 2^e édition, publiée en 1844). Moquin-Tandon, né à Montpellier en 1804, devint professeur à la Faculté de médecine de Paris, où il mourut en 1863.

⁽⁵⁾ Le titre général est *Monumens de la littérature romane, publiés sous les auspices de l'Académie des Jeux floraux, avec l'appui du Conseil municipal de la Ville de Toulouse et du Conseil général du département de la Haute-Garonne, par M. Gatién-Arnoult, l'un des quarante mainteneurs*. Le titre particulier, à la suite du « Rapport » qui occupe les pages 1-xiv, est *Las Flors del Gay Saber, estiers dichas Las Leys d'Amors. Les Fleurs du Gai Savoir autrement*

il faut bien l'avouer, déplorable. Si le texte, au reste non ponctué, est fidèlement reproduit, la traduction est criblée de contresens dont le nombre et la gravité déconcertent. Un quatrième volume, qui devait comprendre des notes et un *erratum*, n'a jamais paru. Mais un *Index nominum et rerum* fort utile a été publié par J. Anglade sous le titre de *Onomastique des Leys d'Amors* (*Revue des langues romanes*, t. LXIII, 1925, p. 69-82).

Le manuscrit contenant l'autre rédaction en prose et que nous désignerons par la lettre *C* (réservant le sigle *B* pour la rédaction en vers, chronologiquement intermédiaire), est, comme celui qui vient d'être décrit, conservé dans les archives de l'Académie toulousaine. Il est sensiblement du même format (36 cm. 5 sur 25), d'une écriture répartie sur deux colonnes, de la seconde moitié du xiv^e siècle, et recouvert, comme le manuscrit *A*, d'une solide reliure moderne en maroquin plein, mais il est d'un parchemin de meilleure qualité et l'exécution en est beaucoup plus soignée : l'écriture, un peu plus grosse, est plus régulière et élégante, l'ornementation, plus abondante, d'une qualité très supérieure. Les initiales d'alinéas, en rouge ou bleu, sont ornées plus richement, avec un véritable sens artistique. Celles qui commencent les livres II et III renferment le buste de deux personnages coiffés du bonnet de docteur. Au début de l'exposé grammatical (folio 19 r^o) des médaillons surmontés de bustes de femmes figurent la classification des sciences⁽¹⁾. Enfin, la colonne gauche du recto du folio 1 est occupée par un frontispice en couleurs représentant la Vierge assise, tenant sur le bord de ses genoux un Enfant Jésus presque debout, qui offre à un personnage agenouillé, aux traits épais et vulgaires, vêtu d'une robe de moine,

dites *Lois d'Amour*, traduction de MM. d'Aguilar et d'Escouloubre, revue et complétée par M. Gatien-Arnould. Il a été fait des feuilles liminaires deux tirages, différents par quelques détails et par les noms des éditeurs ou dépositaires. Certains exemplaires, datés 1840-1841-1843, portent le nom de Paya, éditeur à Toulouse; les autres, non datés, ceux de Silvestre à Paris, Bon et Privat à Toulouse. Cette édition a été l'objet d'un long compte rendu de François

Guessard (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, 1842-1843, p. 365-376) qui ne va pas au fond des choses. Guessard y passe au crible le « Rapport », dont il raille sans pitié le style prud'hommeque et la syntaxe douteuse. Ce n'est qu'un spirituel persillage; une suite, où devaient être examinés le texte et la traduction, n'a jamais paru.

⁽¹⁾ Ce dessin a été reproduit dans l'édition (t. I, p. 74).

une tige de lis surmontée de trois fleurons⁽¹⁾, tableau d'une exécution, il faut l'avouer, assez maladroite.

Les additions en marges sont très rares : on n'y relève guère que quelques signes indicatifs (doigts tendus, croix, accolades). Toutefois, dans les marges des premiers feuillets, contenant la relation historique, se lisent, d'une écriture très fine du xv^e siècle, des notes résumant en latin le contenu du passage correspondant⁽²⁾.

Une foliotation ancienne accuse 182 feuillets, mais il en manque sept, ceux qui portaient les chiffres 94-99 et 107⁽³⁾.

La table des rubriques (en rouge), au lieu d'être tout entière en tête du volume, est divisée en sections correspondant aux trois livres, dont la première occupe le premier feuillet (non numéroté). Les renvois aux feuillets du texte sont toujours exacts.

Le début de cette rédaction a, de très bonne heure, comme on l'a vu (p. 149, n. 3), attiré l'attention et il a été plusieurs fois publié et traduit. En dehors de ce morceau, quelques-uns avaient été publiés par Chabaneau⁽⁴⁾, qui avait annoncé à plusieurs reprises le projet de publier le texte intégralement⁽⁵⁾, et par Anglade⁽⁶⁾, qui a plus tard donné l'édition signalée ci-dessus, complétée par un volume (formant le tome IV) contenant des « études » et des « excursus » et terminé par un *Index nominum, verborum et rerum*.

La rédaction versifiée (B), qui est, en date, la seconde⁽⁷⁾, ne nous a été conservée que par le manuscrit 239 de la Biblioteca de

⁽¹⁾ Ces fleurons représentent sans doute les trois fleurs que l'on distribuait alors. Anglade (*op. cit.*, t. IV, p. 130) se trompe certainement en disant que les fleurs sont offertes par le moine à l'Enfant Jésus; en effet, la main droite de celui-ci est ouverte et fait nettement un geste de présentation. Cette image a été reproduite (en noir) dans la *Geschichte der französischen Literatur* de H. Suchier et Birch-Hirschfeld, 2^e éd., Leipzig, 1913, t. I, p. 88.

⁽²⁾ Ces diverses particularités ont été notées avec soin dans l'édition Anglade; les notes en latin ont été parfois mal déchiffrées.

⁽³⁾ Pour l'exposé en prose la lacune est comblée par la rédaction A (éd., t. I, p. 144-168). Mais la perte des feuillets 97-99 nous a privés de plusieurs poésies pieuses sur les Sept Joies de Notre-Dame (dont la version A, t. I, p. 168,

ne nous a conservé que deux couplets), sur la Nativité, l'Épiphanie, etc. Cf. éd. Anglade, t. II, p. 5.

⁽⁴⁾ *Origine et établissement des Jeux floraux...* dans l'*Histoire de Languedoc*, t. X, p. 195-204.

⁽⁵⁾ *Recueil des Jeux floraux*, 1917 (les 311 premiers vers) et *Annales du Midi*, t. XXIX, 1917, p. 1-48 (les pièces de caractère théologique précédant le traité grammatical et la *Contemplatio de la Croix*); dans l'éd., t. I, p. 45-66, et t. II, p. 72-91.

⁽⁶⁾ D'abord en 1885, en tête des extraits mentionnés ci-dessus, puis sur la couverture des premiers volumes de la première série de la *Bibliothèque méridionale*, où cette édition devait paraître.

⁽⁷⁾ Pour la date de cette rédaction, voir ci-dessous, p. 160.

Catalunya; celui-ci a été décrit, d'abord, en 1851, par Jaume de Villanueva⁽¹⁾, puis, l'original s'étant égaré, d'après une copie du XVIII^e siècle, par Milà y Fontanals avec de nombreux extraits⁽²⁾, enfin, d'après l'original retrouvé, par J. Anglade⁽³⁾ et Massó Torrents⁽⁴⁾. Toutes ces descriptions ont été clairement résumées par C. Brunel⁽⁵⁾.

C'est un manuscrit en papier, de moyen format (28 cm. sur 21), de la fin du XIV^e siècle, qui ne contient que des traités de poétique et de grammaire, de nature et de provenance très diverses, au nombre de neuf, parmi lesquels celui qui nous intéresse occupe la huitième place (folios 82 r^o-157 v^o). Le texte est écrit sur deux colonnes, sans ornements. J. Anglade, qui en avait d'abord imprimé un millier de vers⁽⁶⁾, en a, peu après, donné une édition intégrale, suivie d'un glossaire incomplet⁽⁷⁾.

Sur la chronologie des trois rédactions des *Leys*, il n'y a aucun doute possible⁽⁸⁾ et la date même de chacune d'elles peut être déterminée avec une suffisante précision : la première, commencée vers 1328, ne fut terminée qu'aux environs de 1337, la seconde fut exécutée de 1337 à 1343, la troisième, commencée en mai 1355, était terminée au début de mai 1356.

LA RÉDACTION A.

Pour la première, le *terminus ad quem* de sa composition a été fixé depuis longtemps par Chabaneau⁽⁹⁾ : elle était rédigée, à peu près dans le même état où nous la possédons, en octobre 1341 : c'est à cette date en effet que Joan de Castelnou mettait le point final au *Com-*

⁽¹⁾ *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XVIII, p. 203-233.

⁽²⁾ *Antiguos tratados de gaya ciencia*, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* de 1876, article reproduit dans *Obras*, t. III, 1890, p. 279-297.

⁽³⁾ *Romania*, t. XLV, 1918-1919, p. 161-164.

⁽⁴⁾ *Bibliografia dels antics poetes catalans*, 1914, p. 260-262, et *Repertori*, t. I, 1937, p. 75.

⁽⁵⁾ *Bibliographie*... n^o 37.

⁽⁶⁾ *Romania*, loc. cit., p. 164-177.

⁽⁷⁾ *Institut d'estudis catalans, secció filològica, Memòries*, vol. I, fasc. 2; J. Anglade, *Las Flors del Gai Saber*, Barcelone, 1926, in-4^o de 91 pages.

⁽⁸⁾ On s'étonne qu'Anglade ait pu manifester, à ce sujet, quelque incertitude (*Las Leys*, t. IV, p. 78, n. 6, et 126).

⁽⁹⁾ *Origine et établissement des Jeux floraux*, etc., p. 7, n. 2.

pendi, où il y fait de nombreux renvois correspondant exactement au texte conservé⁽¹⁾.

Mais à quelle date Molinier avait-il commencé son travail? Chabaneau n'a pas cru devoir se poser la question, et Anglade, qui l'a soulevée, n'y a répondu qu'en termes assez vagues : « En 1330, écrit-il⁽²⁾, cette institution (le Consistoire de la Gaie Science) fonctionnait depuis sept ans et on avait dû s'apercevoir bientôt... des inconvénients qu'il y avait à juger sans loi. En plaçant aux environs de 1330 la décision du Consistoire et en admettant quelques années de travail et d'études pour préparer cette première rédaction, on ne sera pas éloigné de la vérité. »

Il était facile, comme on va le voir, et en se servant des textes mêmes utilisés par Anglade, de serrer la question de plus près. Molinier a eu en effet, à maintes reprises, l'idée de faire, dans les vers qu'il fabrique pour servir d'exemples à ses règles, des allusions aux hommes et aux faits du jour : or ces allusions nous font remonter jusqu'en 1328 et ne nous permettent pas de descendre au-dessous de 1337⁽³⁾.

Le distique suivant, rendu inintelligible dans l'édition par la mauvaise coupe de deux mots,

Quar Carles cars nos era (*éd.* no sera) fort,
Em tug engoysshos de sa mort⁽⁴⁾,

se rapporte évidemment à la mort de Charles IV, survenue le 1^{er} février 1328.

⁽¹⁾ Les renvois à la quatrième partie (vices et figures) sont particulièrement nombreux (voir les notes aux v. 290, 292, 296, etc.); Castelnou, dans plusieurs cas, cite les définitions versifiées telles que nous les connaissons. L'on ne s'explique donc pas comment Chabaneau (*loc. cit.*, p. 11, n. 2) a pu admettre que, en 1355, « cette partie n'était pas encore rédigée dans sa forme définitive ».

⁽²⁾ *Las Leys*, t. IV, p. 121.

⁽³⁾ La plupart de ces allusions ont déjà été relevées par Anglade, mais elles lui ont paru trop vagues pour qu'on puisse en tirer des

conclusions nettes (*op. cit.*, t. IV, p. 124). Quelques-unes en effet sont insignifiantes, celles par exemple d'où il résulte que le roi de France s'appelait Philippe (*éd.*, t. I, p. 24; t. I, p. 64; t. III, p. 50) et le pape Jean (t. I, p. 32). Celle qui serait faite « au retour d'une ambassade que le roi de France avait envoyée au pape » est inexistante (Anglade, t. IV, p. 124), le texte (*éd.*, t. III, p. 3-8) ne disant rien de pareil.

⁽⁴⁾ *Ed.*, t. III, p. 54. Le sens est certain : « Comme Charles IV était notre forteresse (notre abri)... ».

Dans cet autre :

L'afortimens del rey de Fransa
Dels Flamenx a presa venjansa ⁽¹⁾,

il est difficile de ne pas voir une allusion à la victoire remportée à Cassel, le 24 août de la même année, par le nouveau roi Philippe VI.

Non moins instructif est le passage suivant, qui figure dans la première partie et reparait dans la quatrième avec des variantes n'affectant en rien le sens :

Si'l papa contra l'avversari
De sancta Gleyza, dig Bavari,
Es negligens e nualhos,
Vendra nostra fes al dejos;
Don tug aquel que fizel so
Hauran gran tribulatio.
Quar le Bavaris persegra
Los fizels que trobar poyra ⁽²⁾.

Anglade se borne à écrire, à propos de ces vers : « Une allusion aux luttes du roi de Bavière Louis doit se rapporter aussi à Jean XXII, qui refusait de reconnaître le roi de Bavière comme empereur ⁽³⁾. » Mais il en résulte clairement qu'à ce moment la cause de Jean XXII était gravement compromise et que lui-même et ses partisans se jugeaient en péril. Or cette crise ne dura guère que dix-huit mois, entre le 17 janvier 1328, date du couronnement de Louis à Rome, et septembre 1329, date où, battu dans le Milanais, il dut précipitamment repasser les Alpes. C'est donc entre ces deux dates que le passage a été écrit.

Un indice moins précis semble nous reporter à deux ou trois ans plus tard. Au cours de la troisième partie (éd., t. II, p. 92), Molinier se demande si l'on peut répéter, à peu d'intervalle, des titres honorifiques devant des noms de personnes et écrire, par exemple : *a la noble e mot poderosa dona, a ma dona Jana, comtessa de Foish*. Il s'agit ici

⁽¹⁾ Éd., t. III, p. 252. Ces deux exemples se trouvant dans la quatrième partie, nous sommes amenés à penser que, dès le début de la rédaction, le cadre était tracé et que des

notes étaient prises se référant aux diverses parties.

⁽²⁾ Éd., t. I, p. 326, et t. III, p. 336.

⁽³⁾ Éd., t. IV, p. 123.

de Jeanne d'Artois, veuve de Gaston I^{er}, dont les écarts de conduite et les démêlés avec son fils firent scandale et qui subit, dans les châteaux de Foix, puis d'Orthez, une longue détention. Cette mention, de caractère flatteur, est évidemment antérieure à cette détention, qui commença au plus tard en 1333⁽¹⁾.

Des allusions plus claires nous reportent aux environs de 1336-1337.

Au mois de janvier 1336, le roi de France terminait une longue tournée d'information dans le Midi par un séjour à Toulouse, où l'appelaient de graves affaires : il ne s'agissait de rien moins que de régler un conflit de pouvoirs qui, depuis plusieurs années, troublait profondément la ville. A la suite de l'exécution d'un suppôt de l'Université, illégalement ordonnée par les capitouls, un arrêt du Parlement, daté du 18 juillet 1336, les avait suspendus de leurs fonctions et avait délégué leurs pouvoirs à des officiers royaux. Philippe ne dut pas manquer de délibérer sur cette affaire, qui devait être l'un des objets de sa visite, avec les autorités locales et ses propres conseillers⁽²⁾. Ce sont sans doute ces conférences qui sont visées dans les vers suivants, dont la signification est fâcheusement obscurcie par un mot altéré ou de sens inconnu :

La cortz del Rey mot graciosa
 Totas las plassas (?) de Tolosa
 Mandec a parlamen l'autrier,
 Quar vol de lor conselh entier⁽³⁾.

Dans l'automne de cette même année 1336, Gaston II de Foix, qui était considéré comme l'un des meilleurs capitaines de son temps, avait loué ses services au roi de France et, de mai à septembre 1337 et de nouveau en 1338, il avait mené dans l'Agenais et le Bordelais de vigoureuses campagnes contre les forces anglaises⁽⁴⁾. Bien que ces deux séries de faits ne soient pas rigoureusement contem-

⁽¹⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 462. Un comte de Foix est aussi mentionné dans ce distique (t. III, p. 154) :

Le coms de Fois e na Bel Vis (*éd. Belais*)
 Son li plus bel d'aquest pays.

Il s'agirait, selon Anglade (*éd.*, t. IV, p. 124, n. 6) d'Éléonore de Comminges et de son

mari, Gaston II, mort en 1343. Mais le comte n'est pas désigné et rien ne prouve que « Na Bel Vis » fût sa femme. Il n'y a rien à conclure de ce passage.

⁽²⁾ *Hist. de Languedoc*, t. X, p. 482-484.
⁽³⁾ *Ed.*, t. III, p. 214.

⁽⁴⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 500, 502 ss. et 688-696.

poraines, il semble bien qu'on en perçoive un écho dans cette laconique mention :

Le reys e sas gens senhorejo,
Gastos e siei home guerrejo ⁽¹⁾.

Ces mêmes campagnes sont célébrées ailleurs en termes chaleureux :

Tan prozamen feric Gastos
De lansas, massas e bastos,
Que passet los autres guerriers
E'ls fe remaner totz darriers ⁽²⁾.

Nous ne devons pas omettre, en terminant, de citer un autre passage, qui semble de nature à ruiner toutes les déductions exposées ci-dessus.

Un exemple, allégué à propos des *rims fayshucs*, dans la quatrième partie, consiste en une fervente prière adressée à la Vierge, pour qu'elle préserve Toulouse des calamités de la guerre :

Mayres de Dieu, patz nos datz,
Quar greujatz (*éd. grematz*) es per la guerra
Le pahis, [e] matz e torbatz
Per lo princep d'Inglaterra ⁽³⁾.

Or, pendant les derniers mois de 1355, tout le Languedoc, de Narbonne à Toulouse, avait été ravagé par les routiers du Prince Noir. Les campagnes étaient dévastées et les paysans quittaient leurs logis pour se réfugier dans les villes fortifiées⁽⁴⁾; la banlieue de Toulouse avait été menacée et on l'avait fait évacuer pour y établir des ouvrages de défense. Le Consistoire avait lui-même souffert de ces mesures : il avait dû quitter le « palais » et le célèbre « verger » du faubourg des Augustines où il tenait jusque-là ses réunions et c'est à

⁽¹⁾ Éd., t. III, p. 160.

⁽²⁾ Éd., t. I, p. 160. Ces vers sont répétés plus loin (p. 210), avec ce distique en plus :

Valens homs fo certz e prezatz (*éd. pausatz*)
Per que's tant, que sia lauzatz.

Voir encore (t. III, p. 198) la brillante description de l'ost du roi de France, qui ne peut guère se rapporter qu'à ces événements.

⁽³⁾ Éd., t. III, p. 78.

⁽⁴⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 650 ss. Dans une lettre de rémission accordée à des habitants de Saint-Chignan (Hérault), coupables de divers méfaits, ces dévastations sont longuement décrites et l'indulgence des pouvoirs publics expliquée par l'état de trouble et d'effervescence où se trouvait alors la région : « tota gens illarum partium perterrita et commota erat propter ea que tam per inimicos quam per alios fibant » (*ibid.*, t. X, col. 1128).

cette occasion que les Capitouls lui auraient offert un « asile » à l'Hôtel de Ville⁽¹⁾.

Ces calamités ayant été jusque-là épargnées à la région toulousaine et les mots *princep d'Inglaterra* ne pouvant désigner que le Prince Noir, il est hors de doute que ces vers se rapportent aux événements rappelés ci-dessus et qui sont postérieurs d'une vingtaine d'années à la date où fut terminée la première rédaction des *Lays*. Mais l'examen du manuscrit lève la difficulté : le passage en question est une addition insérée après coup en marge (en haut du fol. 112 v°), d'une encre et d'une écriture différentes⁽²⁾.

LA RÉDACTION B.

Les repères chronologiques sont, dans la rédaction B, beaucoup plus rares et, à l'exception d'un seul, moins précis. Voici ceux qui nous paraissent mériter d'être signalés.

Au cours de son exposé sur les différentes sortes de rimes, et sans que rien justifie cette digression, Molinier insère dix-sept heptasyllabes où un personnage féminin, non autrement désigné, mais qui ne peut représenter que la ville de Toulouse, faisant, à cheval, son entrée dans cette ville même (on voit que tout cela est assez incohérent) constate avec tristesse qu'un grand nombre des « gentils clercs » qui faisaient alors sa prospérité, l'ont abandonnée pour aller étudier à Cahors :

1880 Anch no fo descavalgada
 Que'l pres marzimens e plors
 Car han escola inudada
 Le gentil clerc a Caors. . .
 1884 Ay! e quo fuy angoxosa
 Car tan pauc de clergues vi
 Que'm tenian abondosa. . .

Or c'est en 1332 que Jean XXII, non moins zélé pour les intérêts de sa ville natale que pour ceux de ses proches, avait fondé à

⁽¹⁾ Ces renseignements sont empruntés à Poitevin-Peitavi (*Mémoire. . .*, 1815, t. I, p. 36 ss.), qui ne cite pas ses sources.

⁽²⁾ C'est ce qu'avait soupçonné Anglade (*Las Lays*, t. IV, p. 124, n. 1), mais sans faire la vérification.

Cahors une Université, en y multipliant les privilèges propres à y attirer les étudiants⁽¹⁾. Ce passage prouve qu'il y avait réussi et que c'est surtout aux dépens de Toulouse que s'était peuplée la nouvelle Université. Mais rien, malheureusement, ne nous permet d'assigner à ce fait une date précise.

Dans une autre digression, qui n'est ni plus motivée ni mieux amenée⁽²⁾, Molinier cite dix-sept personnages, aux noms desquels il accole les épithètes les plus amicales et les plus flatteuses. Ce sont évidemment des notables, des gens influents, dont il avait éprouvé ou dont il espérait éprouver les bons offices. Trois d'entre eux nous étaient déjà connus : Raimon At de Montaut figure, nous l'avons dit⁽³⁾, dans des documents de 1316 à 1324; Bertran de Morlas et Francès Barrau, capitouls en 1324, étaient sans doute les derniers survivants de l'équipe qui avait présidé à la cérémonie inaugurale, autrement les cinq autres seraient également nommés ici, et la disparition de ces personnages suppose que depuis lors une quinzaine ou une vingtaine d'années s'était écoulée.

Il est tout naturel de penser que la plupart des autres appartenaient aussi à ce milieu, auquel Molinier était intimement mêlé en vertu de ses fonctions, où se recrutaient les magistrats municipaux. Cinq d'entre eux en effet figurent sur les listes capitulaires de 1313 à 1346⁽⁴⁾. Les mentions les plus nombreuses se rapportent aux années 1335-1342⁽⁵⁾. Tous ces personnages avaient donc, vers cette date,

⁽¹⁾ Pour l'histoire de cette Université voir la notice de Baudel et Malinowski, *Histoire de l'Université de Cahors* dans le *Bulletin de la Société d'études du Lot* (t. II et III, 1875-1878), et M. Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*. . . , t. II, 1891, p. 537.

⁽²⁾ Ce passage (v. 3810-3842) avait déjà été cité par Anglade (*op. cit.*, t. IV, p. 442).

⁽³⁾ Cf. ci-dessus, p. 114.

⁽⁴⁾ Listes dressées par Lafaille (*Annales de Toulouse*, t. 1) et par Abel et Froidefont, *Liste chronologique des capitouls*, Toulouse, Baour, 1786. Ces derniers ne font en général que reproduire Lafaille, mais un exemplaire de leur ouvrage, conservé aux Archives municipales, a été enrichi de notes manuscrites par E. Roschach, d'après les documents originaux. Celles qui nous intéressaient

nous ont été communiquées par M. François Galabert.

⁽⁵⁾ Peire de Prinac (dont le nom n'est suivi d'aucun titre), sept fois capitoul de 1313 à 1338; Bertran Barrau, capitoul en 1323 (avec le titre de seigneur de Merville), 1332 (*id.*), 1336 (docteur ès lois) et 1346 (seigneur de Valregie); Estève del Garric, capitoul en 1329 (docteur ès lois) et 1336 (professeur de droit); Pons Isalguier, capitoul en 1334 (chevalier) et 1335 (*id.*): c'est peut-être lui qui, qualifié seigneur de Saint-Paul et d'Agrosville, fut lieutenant du sénéchal en 1347 (Arch. munic., AA 35, pièce 68); Peire de Jameville, capitoul en 1336 (licencié ès lois) et 1339 (damoiseau). Bertran de Morlas est qualifié damoiseau et Francès Barrau seigneur de Villeneuve et Frouzins (canton de Seix).

acquis assez de notoriété pour que Molinier pût se faire un titre d'honneur de ses relations avec eux.

La suppression de certains passages n'est pas moins instructive. Nous ne voyons pas reparaître ici les allusions à la mort de Charles IV, à la victoire de Cassel, aux démêlés de Jean XXII avec le Bavaïois : ces événements avaient donc alors cessé d'intéresser.

Molinier conserve, au contraire, les vers élogieux consacrés à Gaston de Foix, ce qui prouve que le souvenir de la campagne de 1337 était alors bien vivant; ce passage est sûrement antérieur à la mort de ce prince, qui est de 1343⁽¹⁾. C'est entre ces deux dates que se place nécessairement la rédaction de B⁽²⁾.

LA RÉDACTION C.

Quant à la date de la rédaction C, elle nous est très exactement connue : la lettre par laquelle les « sept seigneurs » en confiaient le soin à Molinier est du 3 mai d'une année dont le millésime est indiqué par un cryptogramme où la sagacité de Chabaneau a retrouvé le chiffre de 1355⁽³⁾.

Molinier accepta cette charge allègrement et crut pouvoir s'engager à la mener rapidement à bonne fin. Il tint parole car, un an après, jour pour jour⁽⁴⁾, le Consistoire pouvait annoncer que « le livre » était

⁽¹⁾ *Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 547.

⁽²⁾ Un dernier indice : Molinier n'eût sans doute pas omis dans cette liste le nom de Bartholomieu Marc, son collaborateur de la première heure, si celui-ci eût encore habité Toulouse; mais nous avons vu (ci-dessus, p. 143) qu'il avait quitté cette ville entre 1335 et 1337. Une énigme sous forme de sixain, qui est une addition de B (v. 6587 ss.) et qui a passé dans C (éd., t. II, p. 161), donnerait, d'après un annotateur du xvii^e s., la date de 1334 (*ib.*, t. IV, p. 160); rien n'est moins sûr que ce déchiffrement.

⁽³⁾ Il est libellé comme suit :

Lay el temps dons, plasen e gay,
Festa de santa Crotz de may,
L'an de Clemens
E de cascu. . .

Si l'on isole les lettres à valeur numérique contenues dans *Clemens* et *casca*, et qu'on les dispose dans l'ordre convenable, on obtient le chiffre MCCCLV (*Origine et établissement. . .*, p. 11, n. 2).

⁽⁴⁾ Cette date résulte d'un autre cryptogramme, également déchiffré par Chabaneau (*op. cit.*, p. 17, n. 1 et 2) :

A sert pauzat al reversari
Del mes a mens per nom contrari
Claramen podetz aver l'an
Per Crotz, Marc, Luc e per Johan. . .

Sert étant tres renversé et mai le contraire de mens, il faut entendre le 3 mai; les lettres à valeur numérique de *Crotz, Marc, Luc, Johan* donnent MCCCLVI.

prêt et inviter les intéressés à venir le consulter et même en prendre copie.

Molinier avait, en somme, exécuté assez rapidement les deux remaniements de son œuvre, dont l'un, il est vrai, n'avait exigé de lui aucune recherche nouvelle.

La première, en revanche, lui avait coûté « grande peine et grande étude »⁽¹⁾ durant une dizaine d'années. Ce laps de temps ne paraîtra pas excessif si l'on considère le nombre et la variété des sujets qu'il avait cru devoir y traiter.

Mais avant d'examiner ce qu'il a réellement fait, demandons-nous ce qu'il avait voulu faire. Il nous suffira pour le savoir de lire l'avant-propos, où il a, verbeusement et prétentieusement, exposé le dessein et le plan de son ouvrage.

II. — LA PREMIÈRE RÉDACTION DES *LEYS D'AMORS*.

SA COMPOSITION ET SES SOURCES.

LE PROLOGUE ET LE PLAN.

Ces quelques pages (t. I, p. 2-12) comptent parmi les plus originales, mais aussi les plus discutables de l'ouvrage.

Après une invocation à Dieu, Molinier énonce les trois motifs qui l'ont déterminé à prendre la plume.

Il a voulu, tout d'abord, « rassembler et ordonner ce qui était épars », ensuite élucider « ce que les anciens troubadours avaient tenu caché ou exposé obscurément », enfin « refréner les appétits déshonnêtes des amants ».

Des termes qu'il emploie, il résulte, ce qu'il avait omis de dire, que son dessein est d'exposer les préceptes concernant l'art d'écrire en vers. Mais les reproches qu'il adresse à ses devanciers ne sont aucunement justifiés. Ils sont particulièrement mal fondés s'ils visent les

⁽¹⁾ *Las Leys*, t. I, p. 15.

grammairiens latins dont Molinier a utilisé les œuvres et dont il a tacitement approuvé le plan, puisqu'il l'a lui-même suivi. Ils ne le sont pas plus s'ils concernent les traités récents, par exemple ceux de Raimon Vidal et de Uc Faidit, dont le plan et le mode d'exposition sont également limpides. Quant aux rares œuvres où les « anciens troubadours » ont disserté sur leur art et qui sont, en effet, souvent obscures⁽¹⁾, il est infiniment probable que Molinier ne les a pas connues : du moins n'y a-t-il jamais fait d'allusion précise. Le troisième motif, enfin, nous introduit dans un ordre d'idées différent, et il est naturel d'y voir une précaution prise contre les défiances d'un clergé hostile à la poésie courtoise et qui devait regarder d'assez mauvais œil toute tentative de la faire revivre.

En réalité Molinier ne nous dit rien du véritable objet de la « commission », qu'il ne nous révélera que vingt-cinq ans plus tard, dans l'introduction à la rédaction C.

La tâche était extrêmement nette ; ce que lui avaient demandé ses confrères, c'étaient « des enseignements et des doctrines » qui pussent instruire les apprentis poètes et, d'autre part, les guider eux-mêmes dans leurs jugements, c'est-à-dire, en somme, un art poétique⁽²⁾.

C'est en effet la composition poétique que Molinier a en vue dans les pages qui terminent ce prologue. Dans une vibrante apostrophe, dont le ton enthousiaste fait songer à celle que Du Bellay, deux siècles plus tard, adressera à ses jeunes émules⁽³⁾, il invite les « joveusels » à venir s'abreuver à la fontaine qu'il leur ouvre : ils en verront descendre mille ruisseaux, coulant parmi les bocages que leurs eaux font fleurir et qui sont égayés par le chant mélodieux des oiseaux. La source, c'est le « trouver », les ruisseaux et leurs eaux (dont le singulier dédoublement n'est pas expliqué), ce sont les troubadours et leurs œuvres ; par les oiseaux sont figurés les jongleurs (qui, à cette époque, devaient être en bien petit nombre) et par les rives fleurissantes les cœurs de ceux qui écoutent les bons « ditiés » et en sont pénétrés d'allégresse.

⁽¹⁾ Voir A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, chap. II, et J.-J. Salverda de Grave, *Observations sur l'art lyrique de Giraut de Bornéil*, Amsterdam, 1938 (extrait des *Mededeelingen der R. nederlandse Akademie*

van Wetenschappen, afd. Letterkunde, nieuwe Reeks, deel I, n° 1).

⁽²⁾ *Las Leys*, t. I, p. 14.

⁽³⁾ Cf. *Deffence et illustration de la langue française*, chap. XII.

Redescendant de ces hauteurs et renonçant aux ambitieuses métaphores, Molinier expose en termes assez précis (p. 6) le plan qu'il a entendu suivre et traite en quelques lignes des règles générales (*los mandamens de trobar*) auxquelles tout poète doit se conformer⁽¹⁾. C'est ici que l'on s'attendrait à quelque déclaration précise sur l'esprit nouveau que le Consistoire entendait insuffler à la poésie, notamment sur la stricte subordination de celle-ci à la morale et à la religion; mais nous ne trouvons rien de tel. Ce beau, ce grand et nouveau sujet, Molinier annoncera une seconde fois, en tête de la cinquième partie, l'intention de le traiter; cette fois encore il ne tiendra pas sa promesse.

Il termine par quelques pages fort confuses où s'enchevêtrent deux sujets, la supériorité de la forme versifiée sur la prose et les bienfaits réservés par l'art des vers à ceux qui s'y adonnent.

Sur le premier point il ne fait que délayer des formules qui devaient être courantes dans les écoles : nous les retrouvons, brièvement énoncées, chez un grammairien de la fin du XIII^e siècle, qui reconnaît à la forme versifiée trois mérites : elle est plus aisée à retenir, elle procure plus de plaisir au lecteur, elle est plus favorable à la concision⁽²⁾. Ceux qui s'appliquent à l'art des vers, ajoute Molinier, y gagnent trois avantages : ils y puisent un réconfort dans leurs peines et fatigues; ils évitent l'oisiveté qui est, comme nous l'apprend Caton⁽³⁾, l'aliment du péché; ils y trouvent le moyen de manifester « leur désir et volonté », ce qu'ils ne pourraient faire autrement. Ce dernier motif est fort surprenant, car ce « désir », cette « volonté » se confondent sûrement avec ces « appétits désordonnés » que Molinier se propose de flétrir et de « refréner »⁽⁴⁾.

Mais revenons à notre sujet, dont Molinier lui-même nous avait écartés. Cet art poétique, qu'il avait promis d'écrire, il l'écrivit en

⁽¹⁾ Il déclare (dans un passage ajouté en marge) que, pour quelques définitions, il se servira de « la rime »; mais ces résumés en vers sont toujours précédés d'un exposé en prose.

⁽²⁾ « *Ista scientia tendit formaliter ad delectationem, ad memoriam firmiorem, ad lucidam et venustam brevitatem.* » Voir toute la citation, empruntée à un manuscrit latin d'Orléans daté de 1284, dans Ch. Thurrot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire*

des doctrines grammaticales au moyen âge (Notices et Extraits, t. XXII, 2^e partie, 1869), p. 417; cf. Las Flors del gay saber (éd. Gatiien-Arnoult), t. I, p. 10.

⁽³⁾ Plus vigila semper; ne somno deditus esto, Nam diuturna quies vitis alimenta ministrat. (*Distiques, I, 1.*)

⁽⁴⁾ Sur ce sens de *volonté* chez les moralistes de cette époque, voir *Romania*, t. LXV, 1939, p. 116.

effet; c'est la seconde partie de l'ouvrage, mais elle n'en forme guère que le quart : sur les six cents pages dont se compose le traité, elle en occupe seulement cent trente-deux⁽¹⁾.

Voici de quoi se composent les trois autres quarts.

La première partie (t. I, p. 12-92) concerne les éléments du discours et le discours lui-même, c'est-à-dire la phrase. Viennent ensuite plusieurs chapitres sur l'accent en latin et en roman. Si nous négligeons cette dernière section, nous sommes en présence d'un traité de phonétique, de prononciation et d'orthographe.

La troisième partie (t. II tout entier, p. 4-430) étudie les huit parties du discours et, à propos du verbe, la combinaison des modes et des temps; c'est donc un traité de morphologie et, partiellement, de syntaxe.

La quatrième étudie les « figures » et ornements du style (t. III, p. 4-356); c'est donc un traité de rhétorique ou, plus exactement, puisque l'art oratoire est hors de cause, de stylistique.

La cinquième partie, très courte (t. III, p. 360-392), ne contient que quelques recettes de versification.

Il faut reconnaître que, sur ces cinq parties, trois sont de purs hors-d'œuvre.

Cela est évident de la première, l'auteur d'un traité de poétique n'ayant pas à renseigner son lecteur sur le matériel linguistique qu'il doit mettre en œuvre. On peut en dire autant de la troisième, qui est, elle aussi, de caractère purement grammatical. La quatrième n'est guère plus à sa place : si elle explique le mécanisme des figures, elle n'apprend au poète ni dans quelle mesure ni dans quelles occasions il doit y recourir. La troisième était utile, ou même nécessaire, si l'on admet que le poète doit écrire en une langue conventionnelle ou étrangère : c'est avec raison que Raimon Vidal et Uc Faidit ont insisté sur les questions grammaticales, puisqu'ils s'adressaient à des lecteurs italiens. Ce traité serait donc à sa place si Molinier conseillait nettement à ses lecteurs d'écrire dans la langue des troubadours de l'âge classique et non dans celle qui se parlait de son temps à Toulouse. Il devait, en ce cas, procéder à un examen comparatif détaillé de ces

⁽¹⁾ Éd. Gatién-Arnoult, t. I, p. 100-364. Cette édition comprend aussi une traduction, et celle-ci occupe toutes les pages impaires;

il faut donc, pour connaître l'étendue du texte provençal, diviser par deux le nombre total des pages.

deux langues. Or cet examen, Molinier ne l'a pas entrepris, et on le comprend aisément, car ses idées sur ce sujet sont extrêmement confuses et flottantes : il prétend, il est vrai, fonder sa doctrine sur celle des « bons anciens » troubadours (t. I, p. 2) ; il recommande de les étudier et va jusqu'à affirmer que cette connaissance suffit, même à un « laïque » (c'est-à-dire à un ignorant), pour « acquérir le bon langage et la bonne manière de composer en roman » (t. II, p. 154). Mais lui-même les connaît très mal⁽¹⁾ ; il leur attribue des scrupules de purisme qu'ils n'ont jamais connus (cf. ci-dessous, p. 168) ; il leur prête des formes qui leur sont étrangères, comme *belessa* pour *beleza* (t. III, p. 104). En pratique, sa norme, surtout dans son traité de morphologie, est nettement l'usage toulousain de son temps⁽²⁾.

Comment donc expliquer la juxtaposition et l'arrangement de cette série de hors-d'œuvre ? Simplement par l'extrême docilité de Molinier à l'égard des modèles qu'il avait choisis et qu'il ne pouvait pas, s'étant laissé entraîner sur le terrain grammatical, ne pas choisir, Donat et Priscien ; Donat, l'auteur du manuel élémentaire le plus répandu, Priscien non moins en faveur auprès du public plus restreint qui cherchait un enseignement plus approfondi et plus largement fondé sur l'étude des textes. C'est à ces deux manuels, complétés l'un par l'autre, que Molinier, comme on le verra par le tableau suivant, a emprunté son plan et, en partie, son ordre des matières.

DONAT.

LIVRE I : De voce ;

De litera ;

De syllaba ;

De pedibus ;

De tonis ;

De posituris.

LIVRE II : De partibus orationis ;

Livre III : De barbarismis, solæcismis et aliis vitiis.

PRISCIEN.

LIVRE I : De voce ;

De litera.

LIVRE II, début : De syllaba.

LIVRE II, fin, et livres suivants : De partibus orationis.

⁽¹⁾ Les seuls qu'il mentionne ou dont il cite quelques vers, sans les nommer, sont Arnaut Daniel, Raimbaut de Vaqueiras, Peire Vidal et Rigaut de Barbezieux ; voir, pour les références, Anglade, *Onomastique des Leys d'Amors* (*Revue des Langues romanes*, t. XIII, 1925, p. 69-82). L'autorité à laquelle il renvoie le plus

volontiers est le pédantesque et prolixo At de Mons, cité une quinzaine de fois, qui n'avait rien retenu de leur art délicat.

⁽²⁾ La doctrine grammaticale de Molinier a été exposée diligemment, mais trop sommairement, par A. Lienig, *Die Grammatik der Leys d'Amors*, Breslau, 1890.

MOLINIER.

1 ^{re} partie : phonétique (Donat et Priscien);	3 ^e — morphologie (Donat et Priscien);
2 ^e — versification (Donat);	4 ^e — vices et figures (Donat).

En traitant de toutes ces matières, et dans cet ordre, Molinier paraît avoir obéi à une tradition qui devait être de son temps solidement établie. Il a pu puiser aussi à d'autres traités, considérés alors comme classiques, le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, dont la lecture était imposée aux « artiens » de Toulouse précisément en 1328⁽¹⁾, le *Grécisme* d'Évrard de Béthune⁽²⁾, le *Catholicon* de Jean de Gênes⁽³⁾. Enfin, il a certainement utilisé des manuels scolaires où ces sources étaient exploitées et qui nous sont très mal connus. Un fait reste incontestable : ce sont Priscien et Donat (celui-ci dans une moindre mesure), qui lui ont fourni presque toute son information⁽⁴⁾. D'un bout à l'autre de son exposé grammatical, c'est à eux qu'il emprunte les définitions et les théories; quand il arrive aux règles propres du « roman », il doit les abandonner pour se fonder sur sa propre expérience et c'est alors que son exposé présente un vif intérêt.

PREMIÈRE PARTIE : PHONÉTIQUE ET PRONONCIATION.

Dans cette première partie, Molinier s'en tient à la division traditionnelle : il y étudie successivement le son (*votz*), la lettre, la syllabe, le mot (*dictio*) et la phrase (*oratio*).

⁽¹⁾ Anglade, *Las Leys*, t. IV, p. 83. Il est remarquable, toutefois, que le *Doctrinal* ne soit cité dans aucune des trois rédactions.

⁽²⁾ La rédaction A renvoie deux fois au *Grécisme*, à propos du *climax* et de la *profonesis* (t. III, p. 212 et 264) qui, dans Évrard, figuraient parmi les *schemata*; cf. éd. J. Wrobel, Breslau, 1887, l. I, v. 59 et 85. Le livre I de la rédaction C ne renvoie pas moins de quatre fois à un *versifayre* où il serait naturel de reconnaître l'auteur du *Grécisme* : le vers attribué au *versifayre* (t. I, p. 145) est en effet dans le *Grécisme* (XVIII, v. 144); mais je n'y ai retrouvé ni l'équivalent du quatrain sur la pauvreté (t. I, p. 99), ni les deux distiques

en l'honneur des femmes (t. I, p. 158, 182) qui ont été pris au *Liber consolationis* d'Albertano (ch. v).

⁽³⁾ Le *Catholicon* est cité deux fois dans la rédaction A (t. I, p. 80, à propos d'une question d'accent, et t. III, p. 330, à propos d'une figure).

⁽⁴⁾ Pour Donat, je cite l'édition H. Keil (*Grammatici latini*, t. IV, Leipzig, 1864); l'*Ars minor* se lit dans cette édition aux p. 355-366, l'*Ars grammatica* aux p. 307-342. Pour Priscien, je renvoie à l'éd. A. Krehl, *Prisciani opera*, Leipzig, 1819-1820, 2 vol. C'est à Priscien qu'est empruntée la plus grande partie des exemples.

a. *Le son* (p. 12). — Il déclare, à la suite de Priscien, qu'il négligera les sons ne présentant pas un sens intelligible, qu'ils puissent être figurés par l'écriture, comme le croisement du corbeau, ou qu'ils ne le puissent pas, comme les pleurs d'un enfant.

b. *La lettre* (p. 14). — Molinier copie les deux définitions de Priscien : « La lettre est un son non divisible, qui peut être écrit. . . C'est la moindre partie d'un son composé »⁽¹⁾.

c. *Les voyelles et consonnes* (p. 16). — La distinction des lettres en voyelles et consonnes, placée naturellement ici par Donat et Priscien, est rejetée un peu plus bas (p. 18). C'est encore à Priscien que sont empruntées les définitions : « Les voyelles sont ainsi appelées parce que chacune produit un certain son et que, sans l'une d'elles, on ne peut former ni mot ni syllabe. . . »⁽²⁾. Les consonnes sont ainsi appelées parce qu'elles sonnent avec les autres »⁽³⁾.

A propos des voyelles, Molinier remarque (p. 16) que trois d'entre elles (*a, e, o*) peuvent avoir un son « soit plein, soit petit et moyen » ; il appelle les premières *plenissonans*, les secondes *semissonans*. Cette distinction était alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, très sensible à l'oreille la moins exercée, et Molinier a donc pu s'en aviser de lui-même ; mais il avait pu la trouver aussi, avec une infinité d'exemples, dans la liste des rimes qui fait suite au *Donat provençal*. Il propose judicieusement de noter les *semissonans* par un point souscrit, ce que font aujourd'hui beaucoup de philologues. Mais il tombe dans l'erreur en distinguant une troisième catégorie, celle des *utrissonans*, qui n'a aucune réalité : il a en vue en effet les mots qui, identiques par la graphie, présentent, suivant leur sens, deux voyelles distinctes (comme *pas* de *passum* et de *panis*), c'est-à-dire précisément les deux sons dont il vient d'être question, et non un troisième.

d. *Les diphtongues* (p. 20). — La définition, que j'abrège, est encore empruntée à Priscien ; « c'est la réunion de deux voyelles, dont chacune conserve son pouvoir »⁽⁴⁾. Molinier en énumère, en roman,

⁽¹⁾ *Vox quæ scribi potest, individua; minima pars vocis compositæ* (1, 2).

⁽²⁾ *Vocales dicuntur quia per se voces efficiunt vel sine quibus vox literalis proferrî non potest* (1, 3).

⁽³⁾ Priscien (*ibid.*) avait plus correctement écrit : *cætera quæ cum his* (les voyelles) *proferruntur consonantes appelluntur*.

⁽⁴⁾ *Diphthongi dicuntur quod binos phthongos, id est voces, comprehendunt* (1, 9).

huit, sans compter *ieu*; s'apercevant qu'il y a dans ce mot trois voyelles, il se tire d'embarras en déclarant que *ie* ne compte que pour une syllabe, sans s'apercevoir que des mots comme *uey* présentent la même difficulté.

Ici (p. 22-44) il abandonne Priscien pour faire quelques observations relatives au roman : la seule qui ait quelque intérêt est celle qui concerne la double valeur de *l* et de *r*.

e. *L'euphonie* (p. 22-32). — Les règles sur l'euphonie sont très développées et particulièrement sévères : Molinier ne condamne pas seulement l'hiatus ; il interdit la rencontre de *m* finale et d'une voyelle initiale, de *r* et de *s*, de deux *r*, renchérissant ainsi sur la pratique des « anciens troubadours » dont les plus soucieux d'euphonie ne se sont jamais embarrassés de ces scrupules⁽¹⁾. Le sens pratique de Molinier ne tarde pas au reste à reprendre le dessus et l'amène à admettre des exceptions en faveur des mots qui reviennent constamment (*so*, *no*, *que*), de l'*i* final de l'article en hiatus (*li honest*), de l'*m* devant voyelle (*Be m'a*) et il déclare formellement qu'il faut « préférer le fruit à l'écorce » et tolérer « un son rude plutôt que de perdre une bonne pensée » (p. 28-30). Principe excellent, mais qui réduit à néant à peu près toutes les règles si laborieusement formulées.

f. *La syllabe* (p. 46-48). — Ici Molinier revient à Priscien, dont il traduit en vers prolixes la définition⁽²⁾. Ce qui suit, et qui eût été mieux à sa place au chapitre des diphtongues, concerne la mensuration des syllabes dans les mots présentant des voyelles en hiatus (*sia*, *pietat*). Les règles ici posées sont d'accord avec la pratique des versificateurs de la même époque⁽³⁾.

g. *La phrase et le mot* (p. 50-56). — Contrairement à la tradition et à la logique, Molinier place l'étude de la phrase avant celle du mot,

⁽¹⁾ Des exemples de ces prétendues fautes se trouvent réunis dans deux pièces de Bernard de Ventadour (*Quan la fresca'ura* et *Quan l'erba fresca*) et dans une de Jaufré Rudel (*Lanquan li jorn*) : Molinier n'avait pas fait de ces modèles une lecture fort attentive.

⁽²⁾ *Vo.x l'italis que sub uno accentu et uno spiritu indistanter profertur* (II, 1).

⁽³⁾ Voir K. Bartsch, *Sancta Agnes*, Breslau, 1869, p. XI, et A. Jeanroy, *Le Jeu de sainte Agnès* (Classiques français du moyen âge, n° 68), p. XXI ss.

sous prétexte qu'il ne saurait faire comprendre ce qu'est le mot s'il n'expliquait d'abord ce qu'est la phrase, mais son explication se borne à une définition copiée dans Priscien :

Es de motz ordinacios,
Que certa sentensa nos donna
Perfiecha, completa e bona⁽¹⁾.

C'est encore dans le texte de Priscien, légèrement abrégé, qu'il a pris celle du mot :

Dictios es, segon las artz,
D'oratio la menor partz
Significativa . . .⁽²⁾.

Dans un traité moderne, le chapitre ainsi intitulé aurait pour objet le lexique et les diverses questions qu'il soulève (étymologie, sémantique, répartition géographique des mots, etc.). Molinier ne songe pas à se les poser ; il consacre quelques lignes à la synonymie et passe sous silence l'étymologie. Les sujets qu'il traite, et dont le choix témoigne de son embarras, sont étrangers au lexique. Ce sont : 1° la qualité des voyelles (question déjà traitée un peu plus haut) ; 2° les altérations de mots par syncope ou par élision ; 3° des faits de versification, qui sont surtout des curiosités intéressant particulièrement les rimeurs d'alors, il en sera de nouveau question dans la seconde partie (p. 188), à propos de la rime ou de la *cobla*, qui seront affectées des mêmes épithètes que les mots : nous retrouverons ce qui est dit ici des *mots trencatz*, *equivocs*, *accentuals*, *sillabicalz*, à propos des *rims trencatz*, etc. (p. 184-196) et une troisième fois à propos des *coblas trencadas*, etc. (p. 278-280)⁽³⁾.

h. *L'accent*. — Le chapitre, fort confus, ambitieusement intitulé *Del tractat d'accen*, se divise en trois parties de longueur inégale : la première (p. 56-64) consiste en définitions et théories générales, la seconde (p. 64-88) concerne l'accent en latin, la troisième (p. 88-92) l'accent en roman. On ne voit pas clairement si la première est rela-

⁽¹⁾ *Oratio est ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans* (II, 4).

⁽²⁾ *Dictio est pars minima orationis constructæ, id est in ordine compositæ; pars autem quantum ad totum intelligendam* (II, 3).

⁽³⁾ Pour l'explication de ces termes, voir les passages auxquels nous venons de renvoyer et ci-dessous p. 176. Molinier a oublié de traiter, dans cette deuxième partie, de la syncope et de l'élision.

tive à l'accent en latin ou en roman : si les définitions sont empruntées à des grammairiens anciens, de nombreux exemples sont pris à la langue vulgaire.

Nous croyons devoir laisser de côté les nombreuses pages consacrées à l'accent latin, en nous bornant à constater que les sources en sont multiples et diverses. Les principales sont Donat et le traité *De accentibus* attribué à Priscien ⁽¹⁾.

Ce que nous dit Molinier de l'accent en roman est superficiel et inexact. Il constate que chaque mot porte un accent « principal », mais il ne soupçonne pas que cet accent reste à la place qu'il occupait dans le mot latin correspondant. La nature de l'accent lui échappe, car il y introduit la notion de temps, en déclarant (p. 61) que la syllabe accentuée est deux fois plus longue que les atones ⁽²⁾.

Les grammairiens latins admettant trois sortes d'accent, l'aigu, le grave et le circonflexe, Molinier s'obstine à reproduire cette classification : il distingue dans les mots romans l'accent long (qui est l'accent tonique portant sur la pénultième), l'aigu (l'accent tonique portant sur la dernière) et le grave, qui porte, selon lui, sur toutes les syllabes non accentuées ⁽³⁾.

La page 90, consacrée à l'accent dans les mots grecs ou « quasi grecs », latins ou « quasi latins », nous montre que, dans ces mots, la notion de l'accentuation originale s'était obscurcie, et que l'on tendait à les traiter, à cet égard, comme les mots de première couche.

DEUXIÈME PARTIE : VERSIFICATION ET ART POÉTIQUE.

C'est sans doute pour se conformer à l'ordre suivi par Donat que Molinier a placé ici ce traité de versification, qui était l'essentiel de sa tâche et qui reste la portion la plus originale de son ouvrage. Il n'en trouvait en effet aucun des matériaux ni dans les grammairiens

⁽¹⁾ Éd. Krehl, II, 360-385. Molinier a utilisé aussi un commentaire de Priscien alors en vogue, celui de Pierre Hélie, auquel il a emprunté (p. 58) sa définition de l'accent (voir Thurot, *op. cit.*, p. 393), et il a copié une page (66) dans une glose anonyme du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu (Thurot, p. 396).

⁽²⁾ L'erreur provient d'un passage de Donat mal interprété : *longa syllaba duo tempora habet, brevis unum* (*Ars gramm.*, I, 1; éd. Keil, p. 369).

⁽³⁾ Une autre erreur singulière consiste à soutenir (p. 63) que les voyelles ouvertes sont plus longues que les voyelles fermées.

anciens ni dans les traités modernes qu'il avait pu connaître, ceux de Uc Faïdit et de Raimon Vidal étant, en dépit du titre de l'un d'eux, essentiellement grammaticaux⁽¹⁾. Il ne doit que très peu de chose aux troubadours classiques, dont il n'avait qu'une connaissance médiocre. Sa terminologie, notamment, est nouvelle : il n'est pas vraisemblable qu'il l'ait inventée ; elle avait dû se constituer pièce à pièce, parmi ses devanciers du Consistoire, Raimon de Cornet et autres, qui avaient eu besoin de termes nouveaux pour désigner leurs baroques raffinements de versification, et, au sein même du Consistoire, au cours de ces conférences dont Cornet nous a révélé l'existence (cf. ci-dessus, p. 64). Dans cette terminologie, d'ailleurs extrêmement imparfaite, il est impossible de savoir ce qui revient à Molinier lui-même.

La distribution des diverses parties de son sujet l'a amené à répéter, à propos de la cobla, ce qu'il avait dit à propos de la rime et déjà, partiellement, à propos du mot (cf. ci-dessus, p. 169).

La division générale des matières est la suivante : 1° le vers (*bordo*) ; 2° la rime (l'ordre inverse eût été plus logique) ; 3° le couplet ; 4° les genres poétiques.

A. — *Le vers* (p. 100-128).

Molinier donne d'abord du vers une définition singulièrement incomplète : « c'est une partie de composition qui compte quatre syllabes au moins et douze au plus . . . »⁽²⁾. Il distingue ensuite les vers à accent aigu (à rimes masculines) de ceux à accent grave (à rimes féminines) et il les classe par ordre de dimension, en partant des plus courts.

De ceux de quatre et de huit syllabes, qui ne comportent pas de « pause » intérieure, il se contente de donner des exemples. Pour les autres, il traite surtout de la place réservée à cette pause. Il désapprouve nettement le vers de neuf syllabes qu'il croit, à tort, incon-

⁽¹⁾ Nous ne sommes pas aussi assurés qu'Anglade (*Las Leys*, t. IV, p. 95 ss.) qu'il ait connu le *Donat* de Faïdit. En revanche il est certain qu'il connaissait Raimon Vidal : il le nomme une fois (t. II, p. 402), et ailleurs

(*ibid.*, p. 392) il fait très clairement allusion à l'une de ses théories.

⁽²⁾ Pour Molinier, comme pour nous, la syllabe atone finale n'entre pas en ligne compte.

nu aux anciens⁽¹⁾ et déclare que ce vers, qu'on le coupe en 4 + 5 ou 5 + 4, n'a pas *bela cazensa*. Pour y rétablir l'harmonie, il propose de le couper, par des rimes intérieures, en deux ou trois tronçons, soit en 5 + 4, ou en 4 + 5 ou en 3 + 3 + 3. Il ne frappe pas du même ostracisme le vers de onze syllabes⁽²⁾. Moins libéral en ce qui concerne le décasyllabe, il condamne la coupe 6 + 4, dont il ne connaît pas d'exemple⁽³⁾. Dans les vers de douze syllabes, il n'admet qu'une seule coupe, celle en 6 + 6.

Les vers de huit à douze syllabes peuvent être *empeutatz* (greffés) ou *biocat* (suivis d'un vers très court). La « greffe » consiste à introduire, généralement à l'hémistiche, des rimes intérieures, c'est-à-dire des mots rimant avec le mot placé à l'hémistiche ou à la fin du vers précédent. Le *bioc* est un vers de deux à quatre syllabes qui forme clause et peut rimer ou ne pas rimer avec le vers précédent⁽⁴⁾. L'emploi de ce vers était alors une nouveauté.

Vient ensuite un chapitre (p. 130-136) sur les *pauzas* (suspensions de sens), sans utilité, puisque le sujet venait d'être traité à propos des différents vers. Ici encore Molinier a dû se laisser entraîner par l'exemple de Donat qui clôt son chapitre sur la phonétique par quelques lignes intitulées *De posituris* (éd. Keil, p. 372). Il se borne au reste à copier ce modèle et à appliquer au vers, avec une autre terminologie, ce que Donat avait dit de la prose oratoire. Non moins inutile est le développement (p. 138) sur les *novas rimadas*, puisque la narration en vers à rimes plates est étrangère à la poésie lyrique et était exclue des concours de mai.

⁽¹⁾ Nous n'en connaissons, à la vérité, qu'un seul exemple, constitué par le refrain d'une chanson d'Amanieu de la Broqueira (Pillet, 21, 1).

⁽²⁾ Sur les vers à mouvement iambique (de 9, 11, 13, 15 syllabes) en provençal et en français, voir A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique*, 3^e éd., p. 342-362.

⁽³⁾ Cette coupe n'est pourtant pas rare dans la poésie lyrique (sans parler de *Girart de Roussillon*) : de nombreux exemples en ont été

rassemblés par M. K. Lewent, *Abseits von hem Minnesang* dans *Studi medievali*, n. s., t. IX, 1936, p. 143.

⁽⁴⁾ On m'a signalé jadis l'existence en Rouergue d'un adjectif *bioc*, au sens de « isolé, non apparié » (en parlant d'objets qui vont généralement par paires). Je ne trouve ce sens dans aucun des dictionnaires des patois du Midi actuellement à ma disposition. Les lexiques de l'ancien provençal ne connaissent le mot que par les *Lays*.

B. — *La rime* (p. 140-196)⁽¹⁾.

C'est, selon Molinier, « un nombre déterminé de syllabes, auquel se joint un autre vers, de même accordance, d'un nombre de syllabes égal ou différent, avec belle cadence et compas, fait avec sûre science . . . » Cette définition, que ne parvient pas à justifier un long commentaire, s'appliquerait mieux au distique. Au reste Molinier se rend si peu compte de la nature de la rime qu'il n'arrivera pas à la distinguer nettement de l'assonance.

Les très nombreuses variétés de rimes qu'il énumère sont réparties en quatre catégories :

a. Les *rimas estrampas* (boiteuses) sont isolées et ne trouvent leurs correspondantes que dans les autres couplets⁽²⁾.

b. L'épithète *acordans*, par sa généralité, peut s'appliquer à toutes sortes de rimes ; cette rubrique embrasse donc, en réalité, le sujet tout entier.

c. Ce qui est dit des *rimas ordinals* se rapporte à la disposition des rimes dans le couplet ou à la relation établie par la rime entre divers couplets, ce qui constitue deux sujets bien distincts.

d. Sous la rubrique *rimas dictionals* (de *dictio*, « mot ») il est traité de certaines particularités des mots employés à la rime.

Ces définitions sont suivies, dans le même ordre, de très nombreux exemples et de commentaires. En voici un résumé très succinct.

a. Les *rimas estrampas* (p. 150) peuvent être, comme les autres, communes ou rares (*caras*) ; exemples des deux sortes.

b. Les *rimas acordans* (p. 152-164) peuvent être *sonans*, *consonans* ou *léonismes*.

⁽¹⁾ Pour Molinier les mots *rim* et *rima* sont parfaitement synonymes et nous les emploierons, comme lui, indifféremment.

⁽²⁾ Sur l'emploi de *strabus* et de ses dérivés dans la terminologie poétique romane, voir G. Paris, *Journal des Savants*, 1889, p. 532.

Les premières n'ont pas la consonne d'appui. Elles peuvent être « bâtardes » (*bordas*) ou « légitimes » (*leyals*). Dans les bâtardes la voyelle n'est pas suivie de la même consonne ; elles peuvent être simples (*temps : fermes*) ou doubles (*granda : Fransa*), c'est-à-dire masculines ou féminines. On voit que cette sorte de rime n'est autre que l'assonance ; les légitimes se confondent avec notre rime « suffisante » (*gen : ven*).

Les rimes *consonans* exigent la consonne d'appui. Elles aussi peuvent être bâtardes ou légitimes. Exemple des premières : *abranda : tuda ; fetge : metge* ⁽¹⁾. Exemple des secondes : *amon : mon*.

La rime, pour être dite *léonisme*, doit porter sur deux syllabes, que la terminaison soit féminine ou masculine. Elle est « simple » quand la pénultième n'est pas précédée de la même consonne (*natura : noiridura ; Gastos : bastos* ⁽²⁾) ; elle est « parfaite » dans le cas contraire (*vida ; covida ; sanetat ; vanetat*) ⁽³⁾.

Dans cet exposé les erreurs ou fautes de méthode abondent. Molinier notamment ne distingue pas les voyelles atones des toniques, ce qui le conduit à ranger dans la même catégorie l'assonance et la rime, à mettre sur le même pied une rime riche et un couple de mots qui ne riment ni n'assonnent.

c. *Rims ordinals* (p. 164-184). — Il y en a quatorze variétés que Molinier n'a pas pris la peine de classer selon leur nature : en voici la liste, avec une brève définition de chacune.

1. *Rims dissolutz* : toutes les rimes du couplet sont *estrampas* et ne trouvent leurs correspondantes que dans les couplets suivants.
2. *R. singulars* : chaque couplet est sur des rimes différentes.
3. *R. capcaudatz* ou *capcoatz* : la dernière rime du premier couplet devient la première du second et ainsi de suite.
4. *R. caudatz* : a a b b . . .

⁽¹⁾ Dans le premier exemple il n'y a même pas assonance, puisque les voyelles toniques diffèrent ; dans le second, les rimes sont dites bâtardes parce qu'elles associent un *e* fermé et un *e* ouvert.

⁽²⁾ D'après la définition ci-dessus, toute rime féminine est « léonisme » ; c'est ce qui explique que Molinier classe ensemble des rimes aussi différentes que celles-ci. On peut se

demander pourquoi les *sonans* et *consonans leyals* doivent toujours être à accent aigu, c'est-à-dire masculines (p. 154) : c'est que, autrement, elles passeraient dans la catégorie des *léonismes*, la rime portant sur deux syllabes.

⁽³⁾ C'est par pur hasard que, dans le second exemple, la voyelle précédant les deux syllabes en cause est identique ; l'exemple est mal choisi.

5. *R. continuatz* : a a a . . . (couplets monorimes).
6. *R. encadenatz* : a b a b.
7. *R. crozatz* : a b b a.
8. *R. multiplicatius* ou *empeutatz* : rimes intérieures, de deux en deux ou de trois en trois syllabes ; se confondent avec les *rims empeutatz*.
9. *R. serpentis* : chaque mot rime avec un mot de même dimension au vers suivant.
10. *R. biocatz* : intercalation d'un vers court, de deux à quatre syllabes, rimant avec le précédent.
11. *R. desguizatz* : toutes variétés de rimes différant des précédentes, elles sont, ajoute Molinier, trop nombreuses pour être cataloguées.
12. *R. espars* : une ou deux rimes ne trouvant leurs correspondantes qu'au couplet suivant.
13. *R. retrogradatz* : les vers doivent être lus à rebours. Il y en a cinq variétés :
 - 1° *haven respieg a la sequen cobla* : les rimes des deux quatrains formant le premier couplet reparaissent au suivant dans l'ordre inverse.
 - 2° *haven respieg a la preceden cobla* : toutes les rimes du premier couplet reparaissent au suivant dans l'ordre inverse.
 - 3° *per bordos* : chaque couplet peut se lire vers par vers, de bas en haut.
 - 4° *per dictio* : chaque vers peut se lire de droite à gauche (toutefois sans intervertir les articles, copules, etc.).
 - 5° *per syllabas e per letras* : exemples : *amar, rama ; cara, vaca*.
14. *R. reforsatz* : les rimes intérieures coupent les vers de façon à obtenir les combinaisons les plus variées.

Dans ces pages s'accroît le défaut qui vicie tout l'exposé. Molinier n'a pas su classer et répartir en groupes distincts les observations relatives à la rime considérée en elle-même, à l'ordre des rimes dans le couplet, à la liaison des couplets par la rime. Il est évident, par exemple, que les articles 1-4, concernant ce dernier objet, devaient être reportés au chapitre sur la *cobla*. Aussi quand il aura à traiter des *coblas* caractérisées par les faits qu'il vient d'exposer ici, il constatera qu'il n'a plus rien à dire et, omettant des définitions déjà données, il se contentera d'aligner des exemples qui, en grande partie, se confondent avec ceux qu'il venait de rassembler.

d. Rims dictionals (p. 184-196). — Il y en a six variétés.

1. *R. derivatius* : succession à la rime, dans deux vers consécutifs, de deux mots de même racine, l'un présentant une lettre, une syllabe ou plusieurs syllabes de plus que l'autre (*mort, morta ; humil, humilitat*).
2. *R. equivocs* : rime portant sur deux homonymes (*costa de constat et de costam*).

3. *R. equivoqs contrafagz* : l'homophonie résulte de deux mots rimant avec un seul (*senena* de *senenar* et *se mena*).

4. *R. accentuals* : rimes entre homonymes apparents où l'accent n'est pas placé sur la même syllabe (*brató*, subst. et *bróto*, 3^e pers. sing. ind. pr. de *brotar*), d'où il résulte au reste que ces mots ne riment pas.

5. *R. atrissonans* : rimes portant sur des homonymes où le timbre de la voyelle est différent (*près* de *pressum* et *près* de *prehensum*), d'où résulte une rime très imparfaite.

6. *R. trencatz e sillabicatz* : le mot est coupé en deux tronçons par la rime (exemple déjà cité à propos des *mots trencatz*)⁽¹⁾.

Le principe sur lequel repose cette liste n'a, comme on le voit, rien de rigoureux et elle aurait pu, sans inconvénient grave, être fondue avec la précédente, elle-même assez disparate.

C. — *La cobla* (p. 198-338).

Ce long chapitre débute par une définition en quarante vers, abondamment commentée en prose, qui se réduit, en substance, à ceci : la *cobla* est une série de vers formant une période et enfermant un sens complet ; il est donc également interdit d'arrêter le sens avant le dernier vers et de le poursuivre dans la *cobla* suivante. Les règles sur la dimension de la *cobla*, exposées en termes extraordinairement diffus, sont celles-ci : la dimension d'une *cobla* est conditionnée par celle des vers dont elle se compose : si ces vers sont courts, c'est-à-dire inférieurs à huit syllabes, elle doit compter au moins huit vers ; s'ils sont de huit à douze syllabes, elle doit en compter cinq au moins et douze au plus ; ce chiffre peut toutefois, dans des conditions qui sont mal déterminées, être porté jusqu'à seize, sans compter les *biocs*, qui ne doivent pas dépasser la moitié des vers principaux⁽²⁾.

Cette réglementation minutieuse est fondée sur une observation juste dans l'ensemble ; c'est un fait que chez les troubadours classiques, les *coblas* en vers longs dépassent rarement dix vers. Toutefois la fixation d'un maximum de douze à seize est arbitraire : il suffit de parcourir les œuvres des virtuoses de la versification, comme Gaucelm

⁽¹⁾ On trouve un exemple de *rim sillabicada* à l'article *cobla sillabicada* (p. 280) ; le texte original, d'ailleurs mal présenté, se lit à la p. 174.

⁽²⁾ Cette définition est suivie des règles concernant la *dansa*, qui sont exposées de nouveau plus loin (p. 286).

Faidit ou Giraut de Borneil pour y trouver des coblas dépassant de beaucoup ce dernier chiffre.

Ce qui nous frappe le plus dans cette introduction, c'est une singulière lacune : Molinier ne nous dit nulle part qu'une cobla isolée, suivie ou non de tornade, peut former une pièce complète. Il donne, il est vrai, un exemple de *vers espars* (p. 174) et deux de *coblas esparsas*, dont l'une suivie de tornade (p. 252); mais il ne semble pas admettre que ces couplets puissent former un tout et il ne cite pas la *cobla esparsa* dans sa liste des genres. Elle semble en effet avoir été très peu en honneur dans l'école toulousaine, puisque les *Deux manuscrits* ne nous en offrent qu'un seul exemple (A, XVIII, p. 39).

a, b, c, d. *Coblas estrampas, acordans, ordinals et dictionals*. — Le chapitre proprement dit se compose de deux parties : la première (p. 206-280) concerne les couplets qui « prennent leur nom des rimes qui y sont employées », l'autre les *coblas parsonieras* et les *sententials*, où il ne s'agit plus de la forme des coblas, mais de leur contenu. La première n'est qu'un simple abrégé du chapitre précédent : aux *rims estramps* correspondent les *coblas estrampas* et ainsi de suite. Le même ordre est suivi et très souvent les mêmes exemples allégués⁽¹⁾; il n'y a qu'une seule omission, celle de la *cobla retrogradada per sillaba e letra*, dont l'existence est au reste purement théorique. En revanche, la liste des *coblas ordinals* comporte quelques articles nouveaux : après la *cobla crosada* (cf. le n° 7 de la liste des *rims ordinals*) figurent trois combinaisons nouvelles de rimes dans des quatrains formant des huitains par leur réunion, sous le nom de *cobla encadenada*, *crotz-encadenada* et *crotz-caudada* (p. 240-246); après la *cobla biocada* figure une *cobla replicativa*, formée d'allitérations et une *cobla refrancha*, combinaison d'allitérations et de rimes intérieures (p. 248-250); enfin après les *coblas retrogradadas* (p. 264) vient un développement sur les *coblas doblas*, *ternas*, *cazernas* (ces deux dernières purement théoriques) et *unissonans*.

Le plus grave défaut de cet exposé est que Molinier, qui s'est égaré dans un dédale de détails oiseux, n'a pas aperçu les questions essen-

⁽¹⁾ C'est le cas pour les *coblas dissolutas* (p. 212), *singulars* (*ibid.*), *continuadas* (p. 238), *encadenadas* (*ibid.*), *crosadas* (p. 240), *serpen-*

tinis (p. 250), *desquizadas* (p. 252), *retrogradadas* (p. 256 et 262), *reforsadas* (p. 272), *equivocadas* (p. 278).

tielles ou n'en a pas trouvé la solution correcte. Ces questions étaient, notamment, la répartition des rimes dans le couplet et la liaison des couplets par la rime.

Sur le premier point, il ne mentionne pas le couplet indivisible en *a a b c b* (ou *a a b a b*). Mais, cette forme ne se rencontrant que chez les plus anciens troubadours, il n'est pas surprenant qu'il l'ait ignorée⁽¹⁾.

La forme strophique dominante, et presque exclusive à l'époque classique, est fondée sur le principe de la tripartition, c'est-à-dire que le couplet est formé de deux parties (*pedes* dans la terminologie de Dante) directement ou inversement symétriques (*ab ab* ou *ab ba*), et d'une *coda* (ou *syrima*) où l'agencement des rimes varie presque à l'infini. Ce principe si simple était encore en pleine vigueur à l'époque qui nous occupe⁽²⁾ : il est donc à peine croyable que Molinier ne s'en soit pas rendu compte. Il en est ainsi néanmoins, car, d'une part, dans la plupart des couplets qu'il cite comme modèles, la coda est absente et, d'autre part, alors qu'il se dit découragé par l'infinie richesse des combinaisons possibles de rimes (p. 174), il ne s'aperçoit pas que c'est dans la coda seulement que cette richesse se déploie.

En ce qui concerne la liaison des couplets par la rime, Molinier définit correctement (p. 168 et 236) la *cobla capcaudada*. C'est ici qu'il eût été naturel d'exposer le procédé analogue de la *cobla capfinida*, où la liaison des couplets se fait par le même mot terminant un couplet et commençant le suivant; Molinier le mentionne, il est vrai (p. 280), mais à propos d'un couplet où il est appliqué à la liaison des vers entre eux et non des couplets (*Verges, sendiers verais e pons, — Pons de salutz. . .*).

Il est excusable, en revanche, de n'avoir pas compris le mécanisme, beaucoup plus compliqué, des procédés qui aboutirent à la création de la *cansò redonda* et finalement de la sextine⁽³⁾; s'il a connu, en

⁽¹⁾ Sur cette forme et sa diffusion en provençal et en français, voir A. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique*, 3^e éd., p. 364 et 397. Elle se retrouve avec diverses variantes dans plusieurs *baladas* et *dansas*, où les deux derniers vers forment refrain (voir C. Appel, *Provenz. Chrestomathie*, n^o 45-49); mais Molinier nous a fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne s'intéressait aucunement à la poésie populaire (voir

ci-dessous, p. 185, sa mention dédaigneuse du *redondel* et de la *viandela*).

⁽²⁾ On en trouvera des exemples dans les *Deux manuscrits*, sous les n^{os} A, I, II, VII, VIII, XII, XIII, XVIII, XX, et dans les *Joies du Gai Sivoir*, I, V, VII, etc.

⁽³⁾ Sur ces procédés, voir A. Jeanroy, *La « sestina doppia » de Dante et les origines de la sextine dans Romania*, t. XLII, 1913, p. 481.

effet, la célèbre sextine d'Arnaut Daniel, il paraît avoir ignoré les *cansos redondas* de Guiraut Riquier.

Il a naturellement observé et bien expliqué le procédé des *coblas doblas*, mais il les enregistre après les *retrogradadas*, alors que c'était plus haut, après les *coblas singulares*, qu'il devait les mentionner.

L'amour de la symétrie l'amène à parler ici de *coblas ternas*, *quaternas*, et même *quintas* (où les mêmes rimes reparaitraient dans des séries de trois, quatre et cinq couplets), mais il n'en cite aucun exemple, et pour cause : ce procédé, dont l'application eût entraîné, pour la chanson, des dimensions excessives, est tout à fait inconnu des troubadours classiques.

e, f. Coblas parsonieras et sentencials. — Ici cesse le parallélisme entre le chapitre des rimes et celui des coblas et Molinier introduit deux nouvelles séries de coblas, déjà annoncées et définies plus haut (p. 206), les *parsonieras* (p. 280-292) et les *sentencials* (p. 292-338).

Les premières (« participantes ») sont ainsi appelées « parce qu'elles se font en partie par rapport à l'ordre (des rimes ou des vers) et en partie par rapport au sens et c'est pourquoi elles sont placées entre les *ordinals* et les *sentencials* ». Celles-ci sont ainsi dénommées « parce qu'elles prennent leur nom de *sentensa* et elles portent divers noms suivant qu'elles expriment différents sens » (p. 206). Voici la liste des unes et des autres, avec des définitions qui sont un abrégé de celles de Molinier ou qui se dégagent des exemples allégués.

COBLAS PARSONIERAS.

1. *Cobla capfinida* (p. 282) : voir ci-dessus, p. 178.
2. *C. capdenal* (*ibid.*) : tous les vers d'un couplet débutent par le même mot.
3. *C. recordativa* (p. 284) : chaque vers commence et finit par le même mot.
4. *C. retronchada* (p. 286) : un même mot ou un même vers répété forme refrain (*retroncha*).
5. *C. duplicativa* (p. 288) : le même mot est répété à la fin de chaque vers.
6. *C. desfrenada* (p. 292) : le même mot reparait çà et là, sans règle fixe.
7. *C. afectuosa* (*ibid.*) le même mot, expression d'un sentiment vif, est répété sans intermédiaire.

Comme on le voit, les six premières variétés sont caractérisées uniquement par des particularités de structure; elles devraient

donc être rattachées aux *coblas ordinals*. Il est évident, au reste, que la série tout entière a été imaginée et placée ici pour relier les *coblas sentencials* aux *ordinals*.

COBLAS SENTENCIALS.

1. *Cobla dubitativa* (p. 294) : elle exprime un doute ou pose une question.
2. *C. contrarioza* (*ibid.*) : série d'antithèses.
3. *C. comutativa* (*ibid.*), *c. diversa* dans la rédaction *B* : série d'affirmations fausses rectifiées par des affirmations contraires.
4. *C. diversa* (*ibid.*) : série d'antithèses; cf. l'article *antitheta* au traité des figures (t. III, p. 186, même exemple)⁽¹⁾.
5. *C. reversa* (p. 296) : série d'absurdités : il faut, pour rétablir le sens, renverser les termes (cf. t. III, p. 188).
6. *C. methaforada* (p. 298) : le premier exemple relève de l'allégorie, le second et le troisième de la métonymie (cf. t. III, p. 206 et 212).
7. *C. gradativa* (p. 300) : les exemples alignent des séries de faits consécutifs, sans aucune trace de gradation.
8. *C. ornativa* (p. 304) : exemple de description.
9. *C. permutativa* (p. 306) : allégorie (cf. t. III, p. 254-258), dont il n'y a pas trace dans les deux derniers exemples.
10. *C. exclamativa* (p. 308) : la plupart des exemples relèvent en réalité de l'apostrophe, de l'invective ou de l'ironie.
11. *C. divinativa* (p. 312) : énigmes; la première a été résolue par A. Tobler (*Jahrbuch für rom. und engl. Lit.*, t. VIII, p. 353).
12. *C. rescosta* ou *clusa* (p. 314) : acrostiche (Guilhem Molinier); énigme : elle a été résolue par Chabaneau (*Deux man.*, p. 236).
13. *C. proverbial* (p. 318) : série de proverbes.
14. *C. derizoria* (*ibid.*) : antiphrase, éloges ironiques.
15. *C. assemblativa* (p. 320) : ce titre n'est pas justifié par l'exemple.
16. *C. exemplificada* (*ibid.*) : l'exemple est une fable.
17. *C. responsiva* (p. 322) : réponse à une question que le texte laisse deviner, sans la poser expressément.
18. *C. tensonada* ou *enterrogativa* (p. 322) : sur les six exemples, quatre contiennent des questions; la sixième seule est dialoguée.
19. *C. conclusiva* (p. 326) : trois des six exemples ont l'allure d'un raisonnement déductif qui n'apparaît pas dans les autres.
20. *C. compendiosa* (p. 330) : exemple de style concis.
21. *C. contrafacha* (*ibid.*) : fragment d'un *conflictus*; cf. ci-dessous, p. 230.
22. *C. occupativa* (p. 332; corriger en *emputativa*) : imputations injurieuses.
23. *C. distributiva* (*ibid.*) : huit vers énumérant quatre des sept béatitudes.

⁽¹⁾ Quand une *cobla* est reproduite au traité des figures, nous renvoyons au passage.

24. *C. designativa* (p. 334) : portrait d'un fat, censé reconnaissable.

25. *C. partida* (*ibid.*) : couplet en cinq langues, emprunté au célèbre descort de Raimbaut de Vaqueiras; il est ici anonyme; mais dans la rédaction *B* (v. 3049) il est attribué à *En Rambautz*, — *Un cavalier pros et azaut*.

26. *C. meytadada* (*ibid.*) : mi-partie en latin et en provençal.

27. *C. constructiva* (p. 336) : construction et traduction mot par mot d'une phrase latine.

Les *coblas sentencials*, nous a dit Molinier, tirent leur nom de la pensée qu'elles expriment. S'il en était ainsi, elles seraient en nombre infini et échapperaient à toute classification. En réalité, celles qu'il cite sont plutôt caractérisées par des particularités de style, notamment par l'emploi des figures. Molinier l'a si bien senti qu'il a reproduit, comme nous l'avons dit, un certain nombre de ses exemples dans son livre III, auquel il prend soin de renvoyer (p. 336).

Un coup d'œil jeté sur cette liste fait apparaître le vague et l'arbitraire du principe sur lequel elle serait fondée : les mêmes faits y reparaissent en plusieurs endroits et des faits différents y sont réunis sous la même rubrique. Molinier ne s'est même pas préoccupé d'uniformiser sa nomenclature : ainsi la *cobla diversa* de cette liste (n° 4) reparaît dans le traité des figures (t. III, p. 186) sous la rubrique *anthiteta*, la *cobla permutativa* (n° 9) sous *allegoria*.

De quelque nom qu'on les désigne, ces faits ne relèvent pas de la versification. Au reste, Molinier semble avoir ici perdu de vue que son objet était uniquement la versification lyrique : ces morceaux en effet ne sont pas des *coblas*, mais des séries de vers, presque tous octosyllabiques, à rimes plates⁽¹⁾, dont la plupart semblent empruntées à un poème narratif. On n'aperçoit pas le motif qui l'a déterminé à gonfler son ouvrage de cette encombrante digression.

D. — *Les genres poétiques* (p. 338-364).

Les genres poétiques (*dictatz*) sont divisés en deux catégories : les « principaux » et les « non principaux ». Les règles propres aux premiers sont d'abord exposées en prose, puis résumées en vers⁽²⁾. Aux

⁽¹⁾ Trois exemples en décasyllabes (p. 316, 318) et deux en heptasyllabes (p. 334, 336).

⁽²⁾ Jusqu'ici c'est l'ordre inverse qui avait été suivi.

autres ne sont consacrées que quelques lignes de prose, imprécises et dédaigneuses.

a. *Les genres principaux.* — Ils sont au nombre de onze, dénommés :

<i>vers</i> ⁽¹⁾ ,	<i>dansa</i> ,	<i>partimen</i> ,	<i>planh</i> ,
<i>canso</i> ,	<i>descort</i> ,	<i>pastorela</i> ,	<i>escondig</i> .
<i>sirventés</i> ,	<i>tenso</i> ,	<i>retroncha</i> ,	

Les préceptes, qui se suivent à peu près dans le même ordre, sont relatifs au nombre des couplets⁽²⁾, à la mélodie, au style, aux sujets à traiter. Résumer exactement ces minutieuses prescriptions serait peu utile, le texte étant très accessible⁽³⁾, et nous nous bornerons à quelques remarques intéressant l'histoire de ces genres.

L'ordre observé est sans doute un ordre de préséance : les quatre genres placés en tête de la liste sont précisément ceux qui étaient admis aux concours. On s'étonne que la chanson, genre noble par excellence, qui doit « traiter d'amour et de louange, avec beaux mots plaisants et gracieux propos », n'obtienne pas le premier rang, attribué au « vers ». C'est là sans doute une conséquence de l'étymologie de ce mot, admise par Molinier, qui le rattachait à *verum* (vérité) et semblait prédestiner le genre à l'enseignement moral. Au reste, ajoute Molinier, très éclectique en fait d'étymologie, *vers* peut aussi se dériver de *vertere* : voilà pourquoi le « vers » peut « se tourner » vers différents sujets et traiter d'amour aussi bien que de louange ou de blâme.

Le *sirventés* a nettement perdu son caractère de pièce de circonstance et d'invective personnelle. La mission qui lui est assignée est de « traiter de blâme ou de censure générale, pour corriger les fous et les méchants ». Ici Molinier n'est pas absolument d'accord avec l'usage de ses contemporains : sur les quatre pièces intitulées « *sirventés* » dans les *Deux manuscrits*, deux, comme nous l'avons dit, sont

⁽¹⁾ A la suite de cet article sont énoncées les règles concernant la *tornada*, dont il n'est pas dit qu'elle est aussi usitée dans d'autres genres.

⁽²⁾ Le « vers » doit avoir de cinq à dix couplets; la chanson de cinq à sept; la « *dansa* » trois, suivis d'un refrain (*respos*); le *descort* de cinq à dix, la *tenso* et le « *partimen* » de six à dix, avec deux *tornades*, où sont désignés les

juges; la *pastorella* de six à dix, mais il est permis d'aller jusqu'à trente; la « *retroncha* » de cinq à dix. Pour le *sirventés* et l'*escondig*, aucune indication n'est donnée.

⁽³⁾ Il a été reproduit in *extenso* dans la *Chrestomathie* de C. Appel (n° 124) et partiellement dans celles de Bartsch-Koschwitz (col. 403) et Crescini (n° 67).

relatives aux événements du jour et contiennent une large part d'invective⁽¹⁾.

Dans ce que Molinier nous dit de la *dansa* et du descort, rien ne fait soupçonner que le premier de ces genres jouissait alors d'une grande vogue, alors que le second était en pleine décadence : il n'est représenté dans aucun des recueils de cette époque⁽²⁾.

La *tenson* et le *partimen* restent à peu près ce qu'ils étaient au XIII^e siècle. Voici pourtant, à propos de la *tenson*, quelque chose de nouveau : elle peut être, dit Molinier, en *novas rimadas* et sa longueur, en ce cas, ne doit pas dépasser quarante ou soixante vers. L'époque classique ne nous a transmis aucun exemple de ce type. Molinier doit faire ici allusion non à une *tenson* proprement dite, mais à un *conflictus* en octosyllabes : il connaissait au moins un spécimen du genre, dont il a cité deux fragments à propos de la *cobla contrafacha*⁽³⁾. Il ajoute que, dans le *partimen*, la *tenson* et les autres genres où on fait parler plusieurs personnages, il est permis de se servir de plusieurs langues, comme dans le descort. Il a ici évidemment en vue la *tenson* de Raimbaut de Vaqueiras avec la Gênoise et le descort plurilingue du même auteur dont on se souvient qu'il a cité un couplet (cf. ci-dessus, p. 181, n° 25).

À lire les quelques lignes consacrées à la pastourelle, on a l'impression que Molinier n'avait aucune idée précise de ce qu'elle avait été au XIII^e siècle. Il y voit un genre purement facétieux et burlesque, entraîné par une pente naturelle vers des défauts dont il conseille de se garder avec soin, la grossièreté et l'obscénité. Il en distingue jusqu'à cinq variétés, selon que l'héroïne garde des vaches, des porcs, des oies, des chèvres ou s'adonne au jardinage⁽⁴⁾. On ne voit

⁽¹⁾ Il est aussi assez singulier que ce titre ait été attribué à la pièce d'Arnaut Vidal couronnée en 1324, qui est une chanson à la Vierge.

⁽²⁾ En principe, le descort était admis aux concours, au même titre que le « vers » et la chanson (voir la circulaire adressée aux concurrents éventuels en 1356 dans *Las Leys*... t. I, p. 42). Mais rien ne prouve que l'on ait usé de cette autorisation.

⁽³⁾ T. I, p. 330. Ce *conflictus* mettait aux prises la Terre et le Soleil. Un sujet très analogue est traité dans un « débat » français anonyme du XIV^e siècle, où nous voyons Amour, Nature et Terre, se disputer la prééminence

devant le tribunal de Vérité (éd. par M. H. Petersen-Dyggve dans *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXIX, 1938, p. 338-369).

⁽⁴⁾ *E d'aquesta pagela* (forme strophique) son *vaquieras*, *vergieras*, *porquieras*, *auquieras*, *crabieras*, *ortolanas*, *monjas* et *enayssi de las auras lors semblans*. Le mot *vergiera* est bien surprenant ; serait-ce une transcription du fr. *bergère* ? Les *monjas* sont évidemment des chansons de jeunes filles cloîtrées malgré elles ; on en connaît en français deux exemples (Bartsch, *Romanzen und Pastourelle*, I, n° 33-34) ; il y en a un dans le manuscrit de Ripoll (n° XIX, cf. ci-dessus, p. 13).

vraiment pas comment cette spécialisation des protagonistes pouvait contribuer à varier ou à renouveler le genre. De toutes ces variétés au reste nous ne connaissons qu'une seule, la *porquiera*, par un unique exemple, cité par Molinier, qui pourrait bien être de sa fabrication, et dont l'auteur, quel qu'il soit, tombe lourdement dans les défauts visés plus haut⁽¹⁾.

L'absence de l'*alba* étonne : est-il possible que Molinier ait ignoré le petit chef-d'œuvre en ce genre de Giraut de Borneil ? Il n'a pas dû connaître, en tout cas, ces adaptations religieuses du genre, si fréquentes à la fin du XIII^e siècle⁽²⁾ et qui l'auraient certainement frappé, tant l'esprit en était conforme à celui qui inspirait les préceptes du Consistoire.

La *retroncha*, qui est présentée comme une variété du « vers », en tant qu'elle admet les mêmes sujets, est une simple pièce à refrain, identique à l'ancienne *retroensa*, que Molinier n'en a pas rapprochée et que peut-être il ignorait.

Le *planh* était alors un genre en décadence : il n'y en a qu'un seul exemple dans les *Deux manuscrits* (cf. ci-dessus, p. 42). La définition est très vague : le *planh* « traduit la douleur que l'on éprouve par la perte ou l'adversité (?) d'une chose que l'on regrette » ; on peut aussi en composer « à propos d'un homme ou d'une femme et aussi d'une ville ruinée par la guerre ou d'autre façon ». Molinier ne semble pas avoir aperçu clairement que la déploration sur la perte d'un ami, d'un protecteur, d'une amante était la forme essentielle du genre⁽³⁾.

Le mot *escondig* (« excuse ») n'a jamais, en réalité, désigné un genre, mais a été appliqué à une pièce célèbre de Bertran de Born. Ce passage prouve du moins que celle-ci était encore connue à Toulouse dans la première moitié du XIV^e siècle. Nous savons (cf. ci-dessus, p. 133) qu'elle l'était aussi dans les cercles littéraires catalans à la même époque.

Ce qui nous frappe le plus dans ces pages, c'est que Molinier n'y fait aucune allusion aux modifications subies par ces genres au cours de leur histoire, aux caractères très différents qu'ils affectent suivant

⁽¹⁾ La pièce en sept couplets de treize vers, plus une tornada, est citée p. 256 ; les deux premiers couplets l'avaient été p. 178.

⁽²⁾ Voir A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. II, p. 313 et 340.

⁽³⁾ Voir A. Jeanroy, *op. cit.*, t. II, p. 237 et 333. Molinier n'est pas d'accord, dans ces dernières lignes, avec Lunel qui qualifie de *sirventés* sa pièce sur la peste ; cf. ci-dessus, p. 83.

les auteurs et les époques : il semble les considérer comme des formes rigides, soumises à des règles immuables. Nous ne saurions dire dans quelle mesure cette indifférence est imputable au manque, alors très général, de sens historique ou à une invraisemblable ignorance de la littérature antérieure.

b. Les genres non principaux. — La liste de ces genres, amenée d'une façon assez détournée, les présente dans un singulier désordre :

Autres dictatz pot hom far et ad aquels nom empauzar segon la voluntat de cel que dicta, e segon que requier le dictatz, quar hom se poyria be pecar en la empositio del nom, quar si hom apelava cocir somi, o per le contrari, ja le noms no seria be empauzatz, per que cove qu'om pauze tal nom que sia consonans et acordans a la causa. Et en aytais dictats ne trobam cert nombre de coblas, per que, en aytais dictatz pot hom far ayntantas coblas quo's vol, a yssi com son somis, vezios, cossirs, reversaris, enuegz, desplazers, desconortz, plazers, conortz⁽¹⁾, rebecs, relays, gilozescas e enayssi de trops autres, jaciayso que algu fassan gilozescas al compas de dansa e relays al compas de vers o de chanso.

A la suite de cette liste, Molinier mentionne encore le *bal*, en notant ce qui le rapproche et le distingue de la *dansa*, le *garip*, qui est une mélodie sans texte et l'*estampida*, qui peut comporter ou non un texte. Enfin, il ajoute, comme s'il voulait réparer un oubli, ces trois lignes, qu'il avait déjà écrites presque textuellement plus haut (p. 204), où il marque son mépris pour le *redondel* et la *viandela* :

De redondels e de viandelas no curam, quar cert actor ni cert compas no y trobam, jaciayso que algu comenso a far redondels en nostra lengua, losquels solia hom far en francés.

Si nous rassemblons tous ces noms, nous arrivons à un total de dix-sept genres « non principaux ».

De la plupart, il ne reste qu'un nombre infime de spécimens, de certains nous n'en possédons aucun. On serait tenté de conclure de là que la poésie provençale de cette époque a subi d'immenses pertes. Ce serait, à notre avis, une illusion. On a quelque peine

⁽¹⁾ Dans la rédaction C (éd. Anglade, t. II, p. 185) le *desplazer* et l'*enuieg* ont été, comme

il était naturel, rapprochés du *plazer* et le *desconort* du *conort*.

à croire que Molinier ait eu sous les yeux un nombre, même restreint, de poésies portant ces différents titres. Il peut n'avoir en vue que des pièces isolées, justifiant ces titres, simples variantes de thèmes connus, et qu'il souhaitait de voir se multiplier. Ainsi s'expliquerait le fait qu'il ne considère pas sa liste comme close (*e enayssi*, dit-il, *de trops autres*) et, s'il n'édicte à leur sujet aucune règle précise, c'est peut-être parce qu'il ne veut pas risquer de décourager les novateurs.

En proposant ces dénominations, nouvelles ou non, il se conformait à un usage que nous constatons chez divers poètes de la fin du XIII^e siècle : si Guiraut Riquier se contente de termes génériques (*canso redonda*, *mieja canso*, *retroencha*), Cerveri précise et les titres qu'il emploie nous renseignent sur l'occasion de la composition ou sur le thème général qui y est traité⁽¹⁾; parfois il indique le caractère de la pièce ou le genre auquel il entend la rattacher⁽²⁾.

Cette pratique se retrouve, à un moindre degré, chez Raimon de Cornet, qui introduit dans la terminologie poétique trois termes nouveaux : *saumesca*, *trufa*, *versa* (cf. ci-dessus, p. 43 et 50).

Il y a dans la liste de Molinier plusieurs termes de cette sorte suffisamment significatifs. Que pouvait être un *somi*, une *vezio*, sinon le récit d'un songe ou d'une sorte d'extase⁽³⁾? Que pouvaient être un *conort*, un *desconort*⁽⁴⁾, un *relays*, sinon des compositions où l'auteur nous faisait connaître ses raisons de reprendre ou de perdre courage, d'octroyer à sa douleur un instant de répit⁽⁵⁾? On ne voit pas, en revanche, le genre de composition que pouvait désigner le mot *rebec*, mot d'origine inconnue, dont on ne sait si on doit le rattacher au nom de l'*arlabecca* (voir ci-dessus, p. 80, n. 2) ou à l'arabe *rabâb*, « sorte de vielle ». Le *plazer* et le *desplazer* nous sont connus par des pièces célèbres du Moine de Montaudon. De ce que dit Molinier du *redondel*

⁽¹⁾ *Lo vers de cels que fan perdre lo mon* (n^o 6), *lo vers del acusador* (8), *lo vers que ditz per que avia celatz tan los vers e las xanços* (44), *lo vers del saig e del joglar* (45), *la cobla d'En Cerveri que sa dona dix que no li daria un bays si son pare no la-m pregava* (94), etc.

⁽²⁾ *Desirança* (30), *acuyndamen* (34), *vers cert semblan de pech* (73), *peguesca* (106), *som-pni* (96), etc.

⁽³⁾ Cf. ci-dessus la pièce de Cerveri intitulée

précisément *somni*; ce même titre a été attribué par le rédacteur d'une *razo* à la pièce célèbre de Giraut de Borneil *Er ai gran joy* (éd. Kolsen, t. II, p. 8, col. 2), qui décrit en effet un songe.

⁽⁴⁾ C'est le titre d'une œuvre, non lyrique, de Ramon Lull (dernière éd. par A. Pagès dans *Annales du Midi*, t. L, p. 113 et 225).

⁽⁵⁾ *Relays* ne peut être que le déverbal de *relaysar* [*se*], « se relâcher, reprendre haleine ».

il résulte qu'il était calqué sur le *reondel* (ou *reondet*) français. Sur la *gilozesca* nous pouvons, en quelque mesure, suppléer au silence observé par Molinier. Le mot lui-même, quoique d'une étymologie limpide, ne présente pas un sens parfaitement déterminé⁽¹⁾. Il pouvait désigner soit une pièce mise dans la bouche d'un jaloux, soit une composition où était ridiculisé un jaloux : c'est précisément le cas pour la *gilozesca* de Cerveri (n° 102), qui est une chanson de mal mariée.

Mais sur quatre de ces genres nous possédons des renseignements positifs, fournis par certains passages des *Ley*s non encore utilisés et surtout par quelques pièces de Cornet et de Cerveri.

Sur deux d'entre eux, le *coisir* et le *reversari*, ce sont les *Ley*s même qui nous éclairent. Elles ne définissent pas le *coisir*, mais elles en donnent jusqu'à six exemples. Ce nom est le déverbal de *coisirar*, « méditer » (souvent avec une nuance de tristesse); au réfléchi l'ancien français *soi coisirer* a le sens de « se passer, se priver, ou être privé de »; ce sens a dû exister aussi en ancien provençal et c'est sans doute par un effet du hasard qu'aucun exemple ne nous en a été conservé. Molinier semble lui attribuer celui de « méditation attristée au sujet d'une calamité ou d'une perte subie »⁽²⁾; il intitule, en effet, les pièces en question *coisir de la mort, del delassamen de l'arma, dels infans, de la molher, dels parens e dels tutors, de l'arma qu'es fora del cors*⁽³⁾. Ce sont bien des méditations, parsemées de lugubres tableaux, sur les angoisses de l'âme comparaisant devant son juge et guettée par le démon (1, 2, 6), sur le peu de regrets que la disparition du défunt laisse à ses enfants, à sa femme et à ses proches, sur l'avidité des héritiers et les louches manœuvres des exécuteurs testamentaires (3, 4, 5). Il est possible que ce titre de *coisir* ait été suggéré à Molinier par un passage du texte (1, v. 3) où figure le verbe *coisirar*.

⁽¹⁾ Le suffixe *-esca* avait, au cours du XIII^e siècle, formé des mots désignant des compositions poétiques, mais ces mots pouvaient être pris dans un sens assez large : la *peguesca* de Cerveri (n° 101) est une déclaration d'amour en style burlesque, digne d'un imbécile (*pec*); la *saumesca* de Cornet (cf. ci-dessus, p. 50, n.) est une pièce obscène, où une ânesse (*sauma*) ne joue qu'un rôle épisodique.

⁽²⁾ Gatién-Arnoult le traduit très intelligemment par « élégie ».

⁽³⁾ Ces pièces, sauvées par Molinier (p. 212-232), d'un style tourmenté, d'un réalisme vigoureux, sont calquées sur le sirventés de Figueira contre Rome, dont elles attestent la durable popularité. Mais l'imitateur n'a pas relié les strophes entre elles, comme son modèle, par le procédé de la *cobla capfinida*.

Du *reversari* Molinier nous a donné non seulement l'équivalent d'une définition, mais deux exemples. Après avoir condamné la *contradictio* et la *contra-vertat*, il dit que ces défauts sont excusables quand on y tombe sciemment et par plaisanterie⁽¹⁾. Les deux exemples fournis par Molinier ne se recouvrent qu'en partie, mais tous deux se présentent sous une forme diversement antithétique⁽²⁾, dont une citation fera aisément comprendre le mécanisme :

Tu sentes gran freg en calor
 E caut arden en gran frejor. . .
 Volentiers am dol totas horas
 Rizes et en alegrier ploras. . .

 Reumpli lo vi del tonel
 Et am lo pa talha 'l coutel⁽³⁾.

C'est sous le nom voisin de *cobla reversa* que Cerveri désigne une pièce (n° 69) où il développe non une absurdité, mais ce paradoxe, qu'il nous invite par ce titre à ne pas prendre au sérieux, qu'un père doit se réjouir d'avoir un fils indigne parce que le contraste met mieux en relief ses propres qualités.

Nous n'avons ici, en somme, qu'une variété d'un jeu d'esprit qui remonte très haut et se pratiquait encore au xvi^e siècle⁽⁴⁾ et qui consiste à faire alterner, dans un déconcertant désordre, les non-sens et les truismes. Il est probable que Molinier n'en connaissait pas d'exemple sous forme lyrique et que ces plats distiques sont sortis de sa propre plume.

Il n'y a aucun doute que la *viandela* se confonde avec la *viadere*,

⁽¹⁾ *Quar alcanas vetz fa hom dictat de messonja messongiera per trufa, solas, deport, coma reversaris* (Anglade, *Las Leys* . . . , t. II, p. 23). Même déclaration dans *A : empero algunas vetz per solutz e per deport fa hom alqus dictatz apelatz reversaris, losquals sufertam e tenem de gran maestia can son compassat a lor dever* (t. III, p. 122); suit un sixain à rimes plates contenant deux exemples.

⁽²⁾ Aussi l'un d'eux figure-t-il aussi sous la rubrique *De antitheta* (t. III, p. 188).

⁽³⁾ Ces exemples figurent sous la rubrique *cobla reversa* (t. I, p. 296). Dans son traité des

figures (t. III, p. 190), Molinier identifie *reversari* et hypallage, « renversement de cas et de construction » (et par suite de sens).

⁽⁴⁾ Le plus ancien exemple connu est le *vers del dreit nien* de Guillaume IX; Appel y a joint dans sa *Chrestomathie* (n° 39-42) les trois autres exemples du genre que nous offre l'ancienne littérature provençale. Nous avons en français une pièce analogue, mais non lyrique, intitulée *Resveries* et datée de 1236 (Bartsch-Wiese, *Chrestom.*, 9^e éd., p. 347). On sait que Marot se divertissait encore à composer des « coqs à l'âne ».

mentionnée dans le traité poétique du manuscrit de Ripoll : l'une et l'autre sont destinées à la danse⁽¹⁾, de brèves dimensions, composées de vers courts, généralement assonancés. On trouvera ci-dessus (p. 19-21), à propos de la *viadeira* de Cerveri, les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce genre.

Le *garip* ne nous est connu que par ce passage, par où nous apprenons que c'était « une certaine et spéciale mélodie d'instruments, sans paroles ». Le mot est identique à l'ancien italien *caribo*; mais le sens de ce dernier n'apparaît clairement dans aucun des trois exemples que nous en connaissons et où il peut signifier également une mélodie, avec ou sans paroles⁽²⁾ : la seule pièce ainsi désignée est un *discordo* et l'étymologie ne nous renseigne pas davantage⁽³⁾.

Comme le *garip*, l'*estampida*, nous dit Molinier, pouvait être une mélodie sans paroles⁽⁴⁾, mais cette mélodie pouvait être accompagnée d'un texte, lequel, comme le prouve une anecdote célèbre dont le héros est Raimbaut de Vaqueiras⁽⁵⁾, pouvait être adapté à une mélodie pré-existante. Ce devait être, au temps de Molinier, un genre archaïque et démodé, dont le *xiv^e* siècle ne nous a laissé aucun exemple.

TROISIÈME PARTIE : LES HUIT PARTIES DU DISCOURS.

Pour cette partie, comme pour la précédente, les principales sources de Molinier sont Priscien et Donat, mais c'est au premier que sont faits les emprunts les plus considérables. L'*Ars grammatica*, très bref

⁽¹⁾ Molinier l'associe plusieurs fois au *redondel* (ci-dessus, p. 185 et 21, n. 1).

⁽²⁾ 1° *Udvi caribi smisurati* (Intelligenza, éd. Carbone, st. 295); 2° *Isto caribo Ben distribo*... (D'Ancona-Comparetti, *Antiche Rime*, t. I, p. 388, et t. V, p. 351); 3° Dante, *Purg.* XXXI, 130 ss. Dans le premier passage, le sens du mot est très indéterminé; dans le second, il peut s'appliquer indifféremment au texte ou à la mélodie de la pièce. Dans le troisième, il semble bien que le *caribo* qui règle la danse des trois Vertus soit un texte chanté par les Vertus elles-mêmes.

⁽³⁾ Le mot est enregistré dans la 3^e édition du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de Meyer-Lübke (n° 4680) qui, suivant en cela

Ascoli, le tire de l'arabe *kasiba*, « sorte de flûte ». La difficulté soulevée par la substitution de *r* à *s* disparaîtrait si l'on admettait que le mot est entré dans le territoire roman par une région où se constate l'échange de ces deux phonèmes, le Bas-Languedoc par exemple (voir Anglade, *Grammaire sommaire de l'ancien provençal*, p. 158, et J. Ronjat, *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*, t. II, p. 142).

⁽⁴⁾ C'était aussi le cas pour l'*estampie* française, probablement importée du Midi (voir W. Streng-Renkennon, *Les estampies françaises*, 1931, p. 111).

⁽⁵⁾ Chabaneau, *Les Biographies des troubadours*, p. 87 (razo III).

et schématique, faisait une assez pauvre figure à côté des *Institutiones*, où les définitions sont largement commentées, les règles confirmées par d'innombrables exemples, les théories générales appuyées sur des spéculations philosophiques de belle apparence. Enfin de nombreux commentaires, notamment celui de Pierre Hélie⁽¹⁾, en facilitaient l'étude. D'autre part, Priscien est prolix; de plus il fait une large part à la comparaison du grec et du latin; à différents égards, il dépassait le niveau intellectuel de la plupart de ses lecteurs et sans doute de Molinier lui-même. Mais il est probable qu'il en existait des éditions scolaires, abrégées sur certains points, amplifiées sur d'autres, dont l'auteur des *Ley*s a pu faire son profit.

Dans quelques pages d'introduction, Molinier énumère, en suivant l'ordre de Priscien et non celui de Donat, les « huit parties d'oraison », puis il ajoute quelques lignes de son cru sur la façon dont chacune se comporte vis-à-vis de son régime. Le verbe, dit-il, comme les empereurs et grands princes, veut régir souverainement et non être régi; le nom et le participe, semblables aux hommes sages, veulent régir et être régis; la préposition, comme les écuyers, veut servir; l'adverbe, la conjonction et l'interjection sont comparables aux fous qui ne veulent ni régir ni être régis. Ainsi la grammaire nous présente une parfaite image de la société. Nous avons ici affaire à l'un de ces hors-d'œuvre littéraires où Molinier, pour égayer la matière, donne libre cours à sa fantaisie. Puis, tout en reconnaissant qu'il devra revenir sur ce point, il consacre quelques pages (8-14) aux sujets, régimes et attributs des verbes. C'est par ce chemin détourné qu'il arrive à l'étude de la première « partie » du discours, le nom.

A. — *Le nom* (p. 16-212).

La définition du nom, différente de celle de Donat, combine deux passages de Priscien : « La propriété du nom est de signifier la substance et la qualité, c'est-à-dire de signifier une chose corporelle et non corporelle, avec un sens déterminé⁽²⁾ ».

⁽¹⁾ Sur ce commentaire voir Ch. Thurot, *Extraits de quelques manuscrits latins*, p. 96.

⁽²⁾ *Proprium est nominis substantiam et qualitatem qualificare* (II, 4)... *Nomen est pars*

Corporels ou incorporels, les objets peuvent présenter des caractères communs à plusieurs ou des caractères individuels. Les premiers sont désignés par des noms « appellatifs », les seconds par des noms « propres » (p. 18-22). Dans les uns et les autres, il y a lieu de distinguer cinq modalités, dénommées « accidents » : l'espèce, le genre, le nombre, la figure et les cas⁽¹⁾.

a. *L'espèce* (p. 22-64). — Au regard de l'espèce, les noms, qu'ils soient appellatifs ou propres, se divisent en deux catégories : les uns sont primitifs (*Jacob, escrit*), les autres dérivatifs (*Peyre de peyra, amor de amar*). On s'attendrait à trouver ici quatre chapitres, correspondant à cette classification. Mais il n'en va pas ainsi : cette section comprend bien quatre chapitres, mais le premier seul traite le sujet annoncé. Voici de quoi il y est question :

1° Les divers procédés de dérivation. Ici s'intercalent deux digressions, l'une sur la différence entre l'espèce et la figure (p. 26), l'autre (p. 28-30) sur l'étymologie;

2° Les caractères communs aux noms propres (de personnes) et aux appellatifs (p. 32-34);

3° Les caractères communs à tous les appellatifs, qu'ils soient primitifs ou dérivatifs (p. 36-52);

4° Les caractères propres aux dérivatifs (p. 52-64).

De ces pages, d'un caractère scolastique, nous détachons les plus intéressantes, sans nous astreindre à une analyse suivie.

La dérivation se fait, suivant Molinier, de six façons :

par le son et le sens (*gazanhar de gazanhar*);

par le son seulement (*contrafar de contrari et far*);

par le sens seulement (*huey de jorn*);

par addition (*conoyssensa de conoyssens*);

par retranchement (*conort de conortar*);

par translation, c'est-à-dire emprunt à une autre langue (*Dieus de Deus*).

orationis quæ unicuique subjectorum corporum seu rerum communem vel propriam qualitatem distribuit (ibid.). On voit que ces définitions englobent l'adjectif et le nom.

⁽¹⁾ Donat ajoute la *comparatio*. Cette classification remonte à Donat; elle lui fournit le plan de la plupart de ses chapitres; elle sert aussi de base à l'exposé de Priscien.

Cette classification, qui semble un défi à la logique, ne se retrouve ni dans Donat ni dans Priscien. On se demande si elle émane d'un de leurs commentateurs ou de Molinier lui-même⁽¹⁾.

La définition de l'étymologie (« explication d'un vocable par un ou plusieurs autres plus connus dans la même langue ») est littéralement traduite de Pierre Hélie⁽²⁾, à qui remonte aussi la classification en deux catégories : l'étymologie se fait tantôt par lettres (initiales), ainsi *femna* de *fenestra enverenada mortz nostra aparelhada*, tantôt par syllabes, ainsi *Roma* de *rodit manum*.

La définition de l'adjectif et l'exposé des règles d'accord qui le concernent sont brièvement et correctement présentés; Molinier y englobe aussi les noms de nombre. Il considère comme des « adjectifs de signification » les substantifs en apposition (*maestre, doctor*).

Les pages suivantes (42-48) sont consacrées aux pronoms (qualifiés « noms ») interrogatifs, indéfinis, démonstratifs, assimilatifs (*Quins es? Aytals cum. . .*), combinatifs (*tals. . . quals*)⁽³⁾.

Vient ensuite (p. 48-52) une classification générale des substantifs, adjectifs et pronoms, rangés sous les titres suivants :

- noms collectifs (*poble*);
 - noms divisables (*laüs, cascus, dos a dos*);
 - noms forgés⁽⁴⁾, c'est-à-dire formés par harmonie imitative (*tortre, cogul*);
 - noms généraux (*aybre*);
 - noms spéciaux (*figuier*);
 - noms ordinaires (*premier*);
 - noms numériques (*un*);
 - noms absolus, c'est-à-dire qui se définissent par eux-mêmes et ne comportent aucune limitation (*Dieu, vertut*);
 - noms temporels (*an*);
 - noms locaux (*promda*).
- Voici enfin (p. 52-64) une classification des dérivés (substantifs

⁽¹⁾ Ce qui est bien dans la manière de Molinier, c'est la comparaison des trois premiers modes de dérivation avec des fils légitimes, bâtards et adoptifs.

⁽²⁾ *Expositio alicujus vocabuli per aliud vocabulum, sive unum, sive plura magis*

nota (texte cité par Thurot, *op. cit.*, p. 146).

⁽³⁾ Ces subdivisions ne se trouvent ni chez Donat ni chez Priscien.

⁽⁴⁾ Dans le texte, *finhs*, de *fenher*, d'après le *ficitius* de Priscien. Galien-Arnoult traduit par « fins ».

et adjectifs) de substantifs, d'adjectifs, de verbes, d'adverbes et de participes, d'après le livre IV de Priscien, suivi ici d'assez loin.

- noms patronymiques (*Barravenc* de *Barrau*);
 - noms possessifs (*reyals*);
 - noms comparatifs et superlatifs⁽¹⁾;
 - noms diminutifs (*gleyzeta*);
 - noms dénominatifs (substantifs abstraits en *-esa* ou *-ia*);
 - noms compréhensifs (*granier*);
 - noms verbaux, subdivisés en actuels (*amaus*), habituels (*amayres*)
- et applicatifs (*amador*, au sens actif, « qui aimera », ou passif, « digne d'être aimé »)⁽²⁾;
- noms adverbiaux (*sobira* de *sobre*);
 - noms participiaux (*sufrensa* de *sufren*).

Le petit traité de la dérivation, qui forme l'essentiel de ce chapitre, n'est, il faut bien le reconnaître, qu'une ébauche très incomplète et maladroite : Molinier ne distingue pas les deux sortes de dérivation, propre et impropre, c'est-à-dire avec ou sans suffixe; il n'a qu'une idée très vague de la nature et du rôle des préfixes (à peu près complètement négligés) et des suffixes, qu'il n'essaie même pas de classer, bien que la voie lui eût été clairement tracée par Priscien.

b. Le genre (p. 64-80). — Le parti pris de rapprocher constamment le roman du latin a entraîné Molinier, particulièrement dans ce chapitre, à des digressions oiseuses et à des théories d'une criante fausseté.

C'est d'après ses guides ordinaires qu'il ajoute au masculin, au féminin et au neutre⁽³⁾ (p. 70) le « genre commun », qui n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin, dans certains adjectifs et dans les participes présents; il n'en trouve naturellement aucune trace dans les substantifs.

Comme Donat et Priscien, il admet que le genre d'un mot se

⁽¹⁾ Notant la tournure *pus fort de . . .*, Molinier en conclut que le comparatif roman gouverne l'ablatif; il est aussi amené à voir un ablatif dans la tournure (qu'il rattache au comparatif) *la plu bela de*.

⁽²⁾ Cette confusion entre les suffixes *-ator* et

-atorius reparaitra au chapitre du participe (cf. ci-dessous, p. 201).

⁽³⁾ Il reconnaît avec raison le neutre dans des locutions comme *bel m'es*; mais il ne remarque pas que ce résidu de la syntaxe latine ne se trouve pas ailleurs.

décèle soit par la « nature » de l'objet, soit par le « son » (*votz*), c'est-à-dire par la désinence⁽¹⁾. Quant à la discrimination entre les deux catégories, il estime (p. 66) que nous pouvons la faire en appréciant « quel est le son le plus convenable à chaque genre »; en cas de doute, il faut s'en remettre à l'usage.

Revenant sur les règles d'accord entre les substantifs et adjectifs (déjà exposées plus haut, p. 39), il les étend à l'article (p. 74), qu'il traite comme une sorte d'adjectif : si nous disons *la* (et non *le*) *sanc*, c'est contre les règles de l'article que nous péchons. Enfin considérant que l'on fait aussi de nombreuses fautes dans l'emploi des relatifs, il expose ici, et fort longuement (p. 74-80), les règles d'accord concernant les mots *qui*, *que*, *cuy*, *quinh*, *qual*.

c. *Le nombre* (p. 80-92). — La définition du nombre : « une forme de mot qui peut faire division ou distinction de la qualité qu'elle embrasse » est une traduction maladroite de celle de Priscien⁽²⁾. C'est dans ce chapitre, mieux que dans celui des cas, qu'il eût été naturel de traiter de la formation du pluriel; Molinier ne paraît pas y avoir pensé. Il insiste longuement sur les règles d'accord entre le sujet et le verbe et celles qui concernent celui de *vos* désignant une seule personne avec les adjectifs et attributs. Enfin c'est d'après Priscien, suivant lui-même Donat, qu'il traite des noms « collectifs », singuliers quant au son, pluriels quant au sens.

d. *La figure* (p. 92-102). — Par ce mot, que Molinier rattache ingénieusement à *afigir*, « attacher, adapter », les grammairiens anciens entendaient la composition, dont le mécanisme n'a été sérieusement étudié que par les théoriciens modernes⁽³⁾. Priscien, qui a consacré à ce sujet deux longs chapitres (V, 11 et 12) a échoué dans cette analyse : il propose d'abord une classification, au reste empruntée à Donat, des modes de composition fondée sur la conservation ou l'altération des éléments composants, c'est-à-dire tout à fait extérieure, puis une autre fondée sur le rapport logique, traduit

⁽¹⁾ Dans Donat cette opposition est marquée par les mots *sonus* et *intellectus*, dans Priscien par *vox* et *natura*. C'est donc à ce dernier que Molinier a emprunté sa terminologie.

⁽²⁾ *Forma est dictionis quæ discretionem quantitatis facere potest* (V, 9). Il n'y a pas de définition dans Donat.

⁽³⁾ Notamment par A. Darmesteter, *Traité*

par l'emploi de cas sujets ou de cas régimes, entre ces éléments; mais celle-ci ne comprend que des composés où entrent des substantifs et des adjectifs. Molinier a d'abord reproduit servilement la première (p. 94), puis il s'est inspiré de la seconde (p. 96); enfin il en a proposé une troisième, qui l'entraîne nettement hors de son sujet⁽¹⁾. La seule partie intéressante de ce chapitre consiste dans une liste très riche de mots composés, dont plusieurs ne se rencontrent pas ailleurs⁽²⁾.

e. *Les cas* (p. 102-212). — Dans ce chapitre, Molinier a beaucoup moins emprunté à ses modèles que dans les précédents, ce qui s'explique par les profondes divergences entre la déclinaison latine et la déclinaison romane.

En ce qui concerne celle des substantifs, les différences sont telles que Molinier n'a même pas songé à comparer les deux systèmes; il est, sur ce point, très inférieur à Raimon Vidal et surtout à Uc Faïdit : celui-ci non seulement expose les faits avec plus de clarté et de précision, mais il se rend compte de leurs causes. Quant à Molinier, c'est seulement en terminant son exposé (p. 210) qu'il soupçonne assez vaguement l'origine de l's qui termine certaines formes de cas sujets. Mais il ne va pas jusqu'à en conclure à l'existence d'une déclinaison romane; au contraire, il nie cette existence (p. 110) et écarte, comme négligeables vu leur petit nombre, les formes qui contredisent sa théorie. Ce qui varie dans la plupart des substantifs, dit-il, ce n'est pas la désinence, mais le début, c'est-à-dire l'article⁽³⁾, qui se décline⁽⁴⁾ et « sert de préposition ». De là à le confondre avec la préposition, il n'y avait qu'un pas, que Molinier a délibérément franchi : dans une proposition comme *yeu veni de la*

de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin, 2^e éd., 1894.

⁽¹⁾ Il fait rentrer dans la composition, l'apposition, entendue en un sens très particulier (un substantif régi par une préposition), et l'adjecion, c'est-à-dire l'adjonction d'une particule (*quisnam*, etc.), dont il ne trouve naturellement aucun exemple en roman.

⁽²⁾ Voir Levy, *Suppl. Woerterbuch*, à *aiganeu*, *bocafort*, *bocafort*, *corayola*, etc.

⁽³⁾ Molinier le désigne sous le nom de

habit, qu'il rattache à *habit* « vêtement », parce qu'il permet de distinguer les genres comme le vêtement permet de distinguer les sexes (p. 112). Mais l'article ne fait pas l'objet d'un chapitre spécial, parce qu'il n'est pas compté dans les huit parties d'oraison.

⁽⁴⁾ Il applique cependant à la forme unique du cas régime les noms de génitif, datif, etc., suivant que, en latin, elle serait à ces différents cas. Cette singulière survivance s'est perpétuée dans certains traités de grammaire jusqu'au début du XIX^e siècle.

gleysa, de lui apparaît comme un article faisant fonction de préposition (p. 118). C'est seulement quelques pages plus loin qu'il est pris de scrupules : « *ab*, *en*, écrit-il (p. 134), suivis de *lo*, peuvent être des prépositions, et il est mieux de les considérer comme telles, car il n'est pas naturel de préposer deux articles à un même mot ».

Molinier traite ensuite, très succinctement, des cas où l'article peut ou doit être omis (p. 122), de l'article employé comme pronom (p. 138) et, avec une incroyable prolixité (p. 128-142), des modifications qu'il subit par suite de l'enclise ou de l'élosion. De l'article « commun à plusieurs mots » il distingue (p. 114, 126) l'article « propre » (à une personne), à savoir *en*, *ne*, *na*. Très embarrassé par la dualité de forme qu'il constate au masculin, il consacre à l'expliquer de nombreuses pages (142-152) où il confond perpétuellement ces résidus d'un substantif avec les pronoms adverbiaux dérivés de *inde*.

Les pages suivantes sont d'un caractère tout pratique. Molinier veut éviter à ses lecteurs les fautes qui se commettent fréquemment dans l'emploi des cas (des adjectifs et pronoms aussi bien que des substantifs) et il expose, sans aucun ordre, des « doctrines » relatives à des mots particuliers, soit substantifs (*om*, *res*, *verges*), soit pronoms, relatifs et indéfinis (*qui*, *que*, *quant*, *manht*, *mot*, *tot*), soit noms de nombre. Enfin il termine (p. 200 ss.) par une longue liste de mots *diversificats*, pour lesquels l'usage admet plusieurs formes.

Nous nous bornerons à relever dans ces pages diffuses et souvent confuses les renseignements qu'elles nous fournissent sur l'état de la déclinaison à cette époque.

Elle était en pleine décomposition. Molinier note (p. 152) que les fautes les plus fréquentes portent non sur les cas obliques, mais sur les « nominatifs », ce qui veut dire que l'on connaissait encore des formes de cas sujets, mais qu'on les employait sans discernement : il note en effet que l'emploi des cas sujets présente de grandes difficultés pour les « laïques », s'ils ne sont versés dans la connaissance des bons auteurs. Cette ignorance, Molinier lui-même la partageait et il en donne, dans ce chapitre, maintes preuves : il considère comme équivalents (p. 164) *senher* et *senhers*, *senhor* et *senhors* ; il ne comprend pas le rapport qui unit *companh* à *companho*, *fels* à *felo* et voit dans les formes allongées des « quasi diminutifs » (p. 198) ; il se

figure (p. 168) que quelques noms en *-aire* seulement ont une autre forme en *-or* (*sic*, au lieu de *-ador*).

Il nous donne ainsi, au cours de ces remarques, des renseignements intéressants sur l'introduction de mots savants et la diffusion de formes néologiques, dont au reste il ne paraît pas soupçonner le caractère; il admet comme également corrects les pluriels allongés dans les noms « intégrants » (*os, osses*), les féminins analogiques (*forta, tala*) et, oubliant qu'il traite uniquement du nom, les 1^{res} personnes du présent de l'indicatif avec ou sans *i* final, ainsi que les prétérits en *i* et *igui*, etc. (p. 204-206).

B. — *Le pronom* (p. 212-230).

Molinier emprunte à Priscien sa définition : « une partie d'oraison qui remplace le propre nom et distingue une personne déterminée »⁽¹⁾. Cette définition excluait les pronoms relatifs et indéfinis traités plus haut⁽²⁾ et n'admettait par conséquent que les personnels, possessifs et démonstratifs.

Comme Donat et Priscien, Molinier enferme son étude dans le cadre des cinq accidents, mais il est certains casiers, celui de la figure par exemple, qu'il n'arrive pas à remplir. Ce grand déploiement de formules recouvre une singulière pénurie d'observations personnelles. Il ne distingue ni les formes toniques des atones, (même quand elles sont aussi divergentes que *mos* et *mieus*), ni les démonstratifs de proximité de ceux d'éloignement. Presque tout le chapitre se compose de listes maladroitement conçues; au lieu de dresser séparément les paradigmes des diverses catégories de pronoms, il énumère les diverses formes de chacun à tous les cas du singulier et du pluriel, ce qui entraîne d'interminables redites.

Il y a d'autres fautes de plan : nous retrouvons ici (p. 222), presque dans les mêmes termes et avec les mêmes exemples, ce qui avait déjà été dit plus haut (p. 138) de l'emploi pronominal de l'article.

Quelques observations méritent d'être relevées : *lor* (*illorum*) com-

⁽¹⁾ *Pars orationis que pro nomine proprio aniuscujusque accipitur personasque finitas accipit* (XII, 1). — ⁽²⁾ Donat au contraire les rangeait parmi les pronoms.

mence à être concurrencé par *lors* (p. 230); Molinier voit dans le premier un féminin et dans le second un masculin; pour lui *lieys* est un cas sujet qui a pour cas régime *liey*, lequel doit toutefois prendre une *s* devant les mots à initiale vocalique.

C. — *Le verbe* (p. 230-406).

Ce chapitre se compose essentiellement de deux parties de longueur très inégale, l'une théorique, l'autre pratique.

La première est un abrégé, très sec et incomplet, du livre VIII de Priscien, dont la définition est littéralement traduite : « partie du discours signifiant action ou passion, avec modes et temps ⁽¹⁾ ». Comme Priscien et dans le même ordre, Molinier énumère les accidents du verbe ⁽²⁾. Il définit successivement les genres (c'est-à-dire les voix), les temps, les modes ⁽³⁾; pour les espèces, figures, nombres, personnes, il se borne à renvoyer à ce qu'il en a dit aux chapitres du nom et du pronom (p. 230-248).

Arrivé là, il constate (p. 258) que l'on commet de nombreuses fautes dans l'ajustement des modes aux modes et des temps aux temps, ainsi que dans la « prononciation » des personnes et des temps et il annonce qu'il va traiter amplement ces deux sujets, en remarquant que, sur le premier, il n'a pas de modèle ⁽⁴⁾.

Ce long chapitre (p. 258-352) est un exemple topique d'application machinale : passant en revue les différents temps des différents modes, il recherche s'ils peuvent « s'ajuster » logiquement à tous les autres temps de tous les autres modes et à l'aide de quelles conjonctions; puis il fait la contre-épreuve en intervertissant les deux membres de la proposition, sans omettre de dresser une nouvelle liste d'exemples. Il ne lui vient à l'esprit ni de distinguer les propo-

⁽¹⁾ *Pars orationis cum temporibus et modis, sine casu, agendi vel patiendi significativa* (VIII, 1). L'étymologie est aussi de Priscien (*verberare, a verberatu aeris*).

⁽²⁾ La seule différence est qu'il supprime l'avant-dernier accident, la *conjugatio*; il ne dit rien en effet sur la classification des conjugaisons.

⁽³⁾ Il admet deux impératifs, l'un présent,

l'autre futur et un optatif, identique au subjonctif, et comptant comme lui cinq temps, un présent, un futur, un parfait, un imparfait et un plus-que-parfait (p. 244).

⁽⁴⁾ Avant de les aborder il intercale quelques pages (254-258), essentielles dans une grammaire latine, mais inutiles ici, sur la façon de répondre aux interrogations portant sur les questions *ubi, quo, unde, qua*.

sitions coordonnées et les subordonnées, ni de déterminer les règles relatives à l'emploi du subjonctif. Le seul avantage de ces interminables pages est de nous renseigner amplement sur les conjonctions et locutions conjonctives, leur sens précis et leur mode d'emploi.

Le chapitre suivant (p. 352-406), sur la morphologie du verbe, correspond, quant au fond, aux livres IX et X de Priscien, mais il ne leur doit naturellement presque rien. Il n'en a pour nous que plus d'intérêt. Cet exposé, impersonnel et objectif, nous permet notamment de mesurer le progrès des formes analogiques qui allait transformer complètement la conjugaison provençale.

Au présent de l'indicatif (p. 354-364), les formes étymologiques (sans *i* final atone) sont considérées comme abrégées par apocope; ce sont les autres qui sont données comme régulières. Molinier admet toutefois en principe les premières parce qu'elles sont habituelles aux anciens troubadours. Impuissant à formuler des règles générales, il dresse de longues listes de verbes qui admettent les deux formes et de ceux, beaucoup moins nombreux, qui n'ont que la forme allongée.

A la deuxième personne du pluriel, il recommande de prononcer *tz*, non *s*, sans remarquer que c'est là un fait de phonétique qui n'est pas particulier à la conjugaison.

Les formes inchoatives ont gagné beaucoup de terrain. Molinier énumère une trentaine de verbes qui, à la 1^{re} et 3^e personnes, n'en possèdent pas d'autres; il les admet généralement à la 1^{re} personne, mais il les condamne presque toutes à la seconde. Il admet pour la 1^{re} les deux désinences *-isc* et *-ish*.

Aux 3^{es} personnes du pluriel de l'imparfait indicatif, il préconise les formes en *-avan*, *-ian* et condamne celles en *-avo* et *-iau*.

Au parfait, il préfère les formes brèves aux allongées (en *-egui*, *-igui*), propres à Toulouse et à la Gascogne. La désinence des 3^{es} personnes du singulier est *-ic*, non *-it*.

A propos des parfaits composés (p. 382) il traite de l'accord des participes passés et déclare qu'il doit se faire dans tous les cas (par exemple, *ay fayta bon' obra*) parce qu'il en est ainsi en latin, « la langue la plus belle, la plus apte et la plus vraie qui soit parmi nous ».

Au présent du subjonctif des verbes en *-ir*, il admet également les formes en *-a* et celles en *-isca*; à l'imparfait (3^e pers. plur.) il préfère les formes en *-o* à celles en *-an*.

A l'infinitif la distinction entre les désinences *-ir* et *-ire* tendait à s'effacer; Molinier considère comme corrects les barbarismes *mentire*, *sentire*.

Ce chapitre, quoique des plus instructifs, n'est pas exempt d'erreurs et de lacunes, et des plus graves. Molinier n'a pas tenté, en dehors de l'infinitif, malgré l'exemple que lui donnait Priscien (VIII, 17), un classement général des conjugaisons. La façon tout empirique dont il formule la règle concernant les présents du subjonctif (p. 396) montre qu'il ne distingue pas nettement le type *-are* des types *-ere*, *-ère*; ces derniers types sont rangés dans la même catégorie (p. 402). Les deux formes de conditionnel enfin (en *-ia*, *-era*) ne sont pas distinguées.

Molinier mentionne ici incidemment quelques parfaits forts (p. 378), mais il n'essaie de les rattacher ni à leur étymon ni à un type particulier de conjugaison.

Sur tous ces points, Uc Faidit avait été plus clairvoyant et beaucoup moins incomplet.

D. L'adverbe (p. 406-414).

Dans les chapitres sur les mots invariables Molinier a suivi de très près ses modèles, les cadres de la grammaire latine pouvant aisément s'adapter à une grammaire romane.

Pour l'adverbe, sa source essentielle est Priscien, à qui il emprunte d'abord la théorie que l'adverbe détermine le verbe comme l'adjectif le substantif⁽¹⁾. Comme lui, il attribue à l'adverbe trois figures, alors que Donat n'en admet que deux. Il lui doit enfin la liste et la nomenclature des adverbes : l'emprunt ressort avec évidence de l'ordre observé dans les deux séries de quatre et de six rubriques (de *qualificatifs* à *congrégatifs* et de *ordinatifs* à *diminutifs*). Cette liste s'est enrichie toutefois de quelques articles empruntés à Donat (*prohibitifs*, *exhortatifs*, *invocatifs*, *électifs*).

Molinier met sur le même plan et considère comme également correctes les formes en *-en* et celles en *-ens*.

⁽¹⁾ *Hoc perficit adverbium verbis additum quod adjectiva nomine appellativis nominibus adjuncta* (XV, 1).

E. *Le participe* (p. 414-416).

Le livre XI de Priscien, consacré au participe, est très touffu, coupé de parenthèses et surchargé d'exemples. On comprend que Molinier ait préféré l'exposé, plus bref et plus clair, de Donat : c'est de lui qu'est la définition : « On appelle ainsi cette partie parce qu'elle participe du verbe et du nom; elle a des accidents pareils à ceux du nom et d'autres qui tiennent de ceux du verbe; du nom elle a le genre et le cas, du verbe la signification et elle prend de l'un et de l'autre le nombre et la figure »⁽¹⁾.

Molinier ne s'arrête que sur un seul des six accidents, le temps, et il reproduit servilement la théorie de Donat, d'une séduisante symétrie, sans s'apercevoir qu'elle est contredite par les faits. Selon Donat, les verbes actifs et neutres ont également un participe présent et un futur (*legens, lecturus; stans, staturus*), les verbes passifs un participe passé et un futur (*lectus, legendus*)⁽²⁾. D'après Molinier, il en est de même en roman et il en donne comme preuve l'existence des séries *aman, amador; venen, venedor; amat, amador*. Mais cela l'amène, d'une part, à donner à *amat* le sens passé, alors qu'il conserve à *aman* le sens présent, et, d'autre part, à méconnaître la nature et le sens des dérivés en *-or*, qui ne sont pas des participes; les uns, formés à l'aide du suffixe *-ator, -etor, -itor* sont des substantifs; les autres, formés à l'aide du suffixe *-orius*, des adjectifs, et si le provençal a largement développé la première série, il n'en a pas usé de même avec la seconde : il n'est pas exact qu'à chaque thème verbal corresponde un adjectif marquant la possibilité ou l'obligation.

Le mode de formation des participes forts a été complètement méconnu : Molinier n'en cite que trois (*mort, vist, fayt*), pêle-mêle avec des participes faibles, sans un mot de commentaire⁽³⁾.

⁽¹⁾ . . . (*sic*) *dicta quod partem capiat nominis, partem verbi; accipit enim a nomine genus et casus, a verbis tempora et significationem, ab utroque numerum et figuras* (III, 14; éd. Keil, p. 387).

⁽²⁾ Même théorie dans Priscien (XI, 7), mais exposée plus longuement et moins clairement.

⁽³⁾ A noter aussi le singulier lapsus qui lui fait qualifier de participe l'adjectif *poderos*.

F. *La conjonction* (p. 416-422).

Ce chapitre est emprunté, en parties à peu près égales, à Donat et à Priscien. La définition, « partie d'oraison qui ajuste et lie une partie d'oraison à une autre », s'inspire du premier⁽¹⁾; de lui aussi est la classification en cinq espèces (*copulative, disjonctive, causale, rationnelle, explétive*). Mais les dix espèces supplémentaires énumérées ensuite proviennent de Priscien⁽²⁾, qui les range dans un autre ordre.

Les quelques lignes, au reste sans objet dans une grammaire romane, sur la place des conjonctions, sont aussi abrégées de Priscien, c'est de Donat en revanche que vient le passage sur la difficulté de distinguer la conjonction de la préposition et même de l'adverbe⁽³⁾.

G. *La préposition* (p. 422-426).

Molinier expose d'abord, d'après Priscien, le double rôle de la préposition; elle se joint aux autres parties d'oraison par apposition, c'est-à-dire par régime, ou pour servir aux cas, comme dans *Guilhem ray per la carriera*, ou par composition, c'est-à-dire quand elle se compose (avec un autre mot) comme dans *descortes*⁽⁴⁾. Il en donne ensuite la définition d'après Donat : « c'est une partie d'oraison qui, placée devant les autres, complète, change ou diminue leur sens⁽⁵⁾ ». Il traite donc successivement deux sujets bien distincts : 1° les modes de composition où une préposition entre comme particule; 2° les prépositions considérées isolément et gouvernant un régime. De la première fonction il ne trouve que peu d'exemples et insiste sur le cas où la préposition ne change rien au sens (*trobar, atrobar*). Renonçant à classer les prépositions d'après leur sens, comme il l'avait fait pour les adverbes et les conjonctions, il les examine au point de vue de leur

⁽¹⁾ *Pars orationis adnectens ordinansque sententiam*. La définition de Priscien est toute différente.

⁽²⁾ Dans cette liste le mot *directiva*, donné comme synonyme de *electiva*, doit être corrigé en *discretiva* : dans Priscien on lit à cette place *discretiva* (éd. Krehl, XVI, 2; éd. Keil, p. 641).

⁽³⁾ Molinier n'y a pas échappé, puisqu'il

range parmi les conjonctions *estiers, neys* et même *ayssos*.

⁽⁴⁾ *Prepositio est pars orationis, indeclinabilis, quæ præponitur aliis... vel appositione, vel compositione* (XIV, 1).

⁽⁵⁾ ... *Pars orationis quæ, præposita aliis, significationem earum aut mutat aut complet aut minuit* (II, 15; éd. Keil, p. 389).

régime et les distribue en trois catégories, suivant qu'elles gouvernent l'accusatif, l'ablatif ou l'un et l'autre cas. Il semble au reste s'être aperçu lui-même de cette erreur de méthode, car il remarque que le roman ne possède qu'une forme pour ces deux cas.

H. *L'interjection* (p. 426-430).

C'est « une partie d'oraison, qui, placée entre les autres, exprime les sentiments et les passions de l'homme »⁽¹⁾.

Comme les interjections peuvent être prononcées « d'une façon confuse et étrange »⁽²⁾, elles peuvent être en nombre infini. Poussant l'analyse plus loin que ses modèles, Molinier distingue jusqu'à huit nuances de sentiments qu'elles peuvent exprimer, sans se demander, comme eux, si ces sentiments ne peuvent être rendus par d'autres parties d'oraisons. Il en dresse une longue liste où les mêmes exemples reparaissent, affectés à des sens différents et il les commente par de petites phrases dont certaines ne manquent pas de saveur.

QUATRIÈME PARTIE : LES VICIS ET FIGURES.

Dans l'exposé de son plan (t. I, p. 6) Molinier avait, sans se préoccuper de justifier sa décision, annoncé cette quatrième partie dans les termes suivants :

En la quarta partida monstrarem vicis e figuras, pauzan ornat, loqual hom deu segre, qui vol far bos dictatz e motz.

Les mots « vices et figures » se réfèrent à un traité des fautes contre la langue et le style; le mot *ornat* désigne les figures proprement dites, que les grammairiens d'alors appelaient *colores rhetorici*⁽³⁾. Cette quatrième partie comprend donc deux sections traitant des sujets très différents.

⁽¹⁾ *Pars... interjecta aliis... ad exprimentos animi affectus* (Donat, 11, 17; éd. Keil, p. 391).

⁽²⁾ *... Siquificans mentis affectum voce incondita* (Donat, *Ars min.*, éd. Keil, p. 366).

⁽³⁾ L'expression complète est *le bel ornat de parlar* (*Las Leys*, t. II, p. 24). Nous la définissons, d'après le chapitre afférent, ci-dessous, p. 210; mais pour Molinier, elle a le sens, plus général, de style élégant, irréprochable.

I. — Pour comprendre l'économie de la première, il faut connaître les théories alors courantes sur la matière. Les principales fautes contre la langue étaient le barbarisme et le solécisme, entendus au sens encore usuel aujourd'hui. Mais, à ces deux fautes « principales » s'en ajoutaient d'autres, moins strictement interdites, groupées sous le titre de *vitia annexa*.

Ces fautes, en effet, sévèrement condamnées en prose, étaient tolérées en vers et prenaient alors d'autres noms : le barbarisme était qualifié « métaplasme », le solécisme « schema lexeos », les *vitia annexa* « tropes »⁽¹⁾.

C'est dans cet ordre même (barbarisme, solécisme, *vitia*, métaplasmes, *schemata*, tropes), que ces différents sujets sont traités dans le livre III de l'*Ars grammatica* de Donat et, d'après lui, dans les chapitres 31-37 du livre I des *Étymologies* d'Isidore, qui sont les principales sources où a puisé Molinier⁽²⁾.

C'est notamment à ces deux auteurs qu'il doit l'ordre qu'il adopte dans sa première partie, ainsi que toutes ses définitions. Mais, obéissant à sa manie d'enjoliver les matières les plus arides, il s'est avisé, s'il n'a pas emprunté toute cette machinerie à un ingénieux devancier, de personnifier ces abstractions et d'en dresser une généalogie, que nous sommes obligés de résumer ici.

Il y avait jadis trois rois qui guerroyaient contre trois reines, Barbarisme contre Diction, Solécisme contre Oraison, Allébole contre Sentence.

Les deux premiers employaient contre leurs ennemies dix flèches, qui ne sont autres que les *vitia annexa*. Les deux dernières de ces flèches étaient particulièrement redoutables, car l'une (*cacosyntheton*) n'avait pas moins de sept pointes (*cairels*), l'autre (*amphibolia*) de treize. Arrivé à ce point, Molinier renonce à s'expliquer par métaphores et se borne à énumérer les dix-sept façons dont Allébole peut pécher contre Sentence⁽³⁾.

Mais, ajoute-t-il, il y avait aussi en ce même temps une dame « de grande noblesse et de grand pouvoir et la plus courtoise du monde ».

⁽¹⁾ Cette théorie un peu surprenante est clairement exposée par un grammairien latin du XIII^e siècle, qui qualifie ces trois figures de « remèdes » contre les vices correspondants (Thurot, *op. cit.*, p. 458).

⁽²⁾ C'est ce qui a déjà été reconnu par Anglade (*Las Leys*, t. IV, p. 77).

⁽³⁾ On ne comprend pas comment, ayant assimilé l'allébole au trope, il compte dix-sept sortes d'alléboles et treize de tropes.

appelée dame Rhétorique, qui entreprit de réconcilier les trois rois et les trois reines par des mariages assortis. A son instigation Barbarisme épousa Métaplasme, sœur de Diction et il engendra quatorze filles, qui sont précisément les métaplasmes des grammairiens; Solécisme épousa Schéma, sœur d'Oraison, et il engendra vingt-deux filles, qui sont les *schemata lexeos*; Allébole épousa Tropus, sœur de Sentence, et il engendra treize filles, qui sont les tropes.

D'autre part, deux filles de Solécisme et de Schéma, ainsi que trois filles d'Allébole et de Tropus contractèrent mariage et donnèrent naissance à un certain nombre de petites-filles; nous reviendrons plus loin sur le détail de ces généalogies.

Dame Rhétorique, constatant qu'une harmonie parfaite ne régnait pas dans tous ces ménages, essaya d'y rétablir la concorde en donnant à certaines de ces mal mariées quelques-unes des fleurs qui émaillaient son verger, lesquelles sont des figures ayant quelque rapport avec la fonction des personnages en question. Mais la mention de ces menus présents n'apporte rien d'utile à l'exposé de Molinier et nous croyons devoir les négliger.

Nous devons mentionner ces laborieuses puérités, qui sont la seule partie originale du traité de Molinier, mais nous croyons inutile d'y insister.

Reprenons maintenant cet exposé pour rechercher, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les sources que Molinier a utilisées et l'usage qu'il en a fait.

Avant de décrire l'arsenal de Barbarisme et de Solécisme, il avait traité théoriquement, sans user de métaphores (p. 4-16), de leur nature et de leurs diverses variétés. Ces définitions et divisions sont, ou traduites littéralement, ou abrégées de Donat et il est superflu d'y insister. Il avait aussi montré en quoi l'allébole en diffère et défini sa nature (p. 16-17) : elle consiste en un « sens étrange », c'est-à-dire une impropriété de sens; « non pas que les mots qui la constituent soient empruntés à une langue étrangère, mais ils offrent un sens différent de leur sens ordinaire : ainsi quand on dit *le tonels s'en va au lieu de s'escor* ». Quand l'allébole est excusable, elle prend le nom de trope.

Cette définition nous permet d'identifier l'allébole au trope. Mais le mot *allébole* lui-même est fort embarrassant. Il ne figure ni dans le

Thesaurus ni dans la longue liste de figures dressée par Thurot (*op. cit.*, p. 474), ce qui veut dire qu'il est inconnu des grammairiens antérieurs au IV^e siècle et qu'au moyen âge même il était d'un usage extrêmement restreint. Notre confrère M. G. Brunel nous fait observer qu'il est l'exacte transcription de deux mots grecs (*ἄλλαι βόλαι*) dont le sens (« d'autres flèches ») cadre à merveille avec l'ensemble du morceau. Mais Molinier, qui au reste ignorait le grec⁽¹⁾, n'a sûrement eu aucun soupçon de ce sens : en effet c'est précisément au moment où il introduit l'allébole qu'il renonce à assimiler à des flèches les fautes contre la pensée. S'il en est bien ainsi, il résulterait de là cette conclusion intéressante que toute cette extravagante allégorie n'est pas de son invention.

A. — *Les trois vices.*

a. b. *Barbarisme et Solécisme.* — Les dix flèches dont usent en commun Barbarisme et Solécisme portent les noms suivants (p. 26-110)⁽²⁾ :

1. *Acirologia* : mot répugnant à l'entendement, c'est-à-dire alliance de mots absurde;
2. *Cacemphaton* (*cacemph.*) : sonorité déplaisante produite par une répétition de consonne à bref intervalle;
3. *Pleonasmus*; — 4. *Perissologia*; — 5. *Macrologia*⁽³⁾; — 6. *Tautologia*;
7. *Eclipsis* : absence de mot nécessaire au sens;
8. *Tapinosis* : désignation d'une chose par un mot bas;
9. *Cacosyntheton* : mauvais arrangement des mots;
10. *Amphibolia* : amphibologie.

⁽¹⁾ Anglade, persuadé du contraire (*Las Leys...*, t. IV, p. 65, n. 2), invoque à l'appui de cette opinion « ses définitions et ses étymologies »; mais les unes et les autres sont généralement empruntées. Ce que Molinier ajoute à ses sources témoigne au contraire d'une grande ignorance : il traduit *genos* par *natura* (*Las Leys...*, t. III, p. 37); il écrit *rethos* pour *ορθός* et le traduit par l'adverbe *adreytamen* (éd. Gatién-Arnoult, t. I, p. 151); l'*antithesis* est pour lui « une figure qui pose et change une syllabe ou une lettre en une autre » (*ibid.*, t. II, p. 191); quant au mot *allébole*, il le tire de

alleos (peut-être *ἄλλοῖος*) « étrange » et de *bole* (sans doute pour *βουλή*) « sentence ».

⁽²⁾ Nous ne traduisons que les termes qui ont disparu des traités modernes ou qui y sont pris en un autre sens.

⁽³⁾ Ce mot et les deux précédents désignent à peu près le même vice; Molinier s'en est rendu compte, mais il n'a pas réussi à les distinguer nettement.

⁽⁴⁾ Quelques-uns des mots de cette liste et des suivantes ont été altérés par Molinier ou son scribe; on trouvera les formes correctes dans Donat et Isidore.

Ces dix mots désignent les *vitia annexa* de Donat et d'Isidore, chez qui ils se suivent dans le même ordre qu'ici. Les définitions sont empruntées à Donat et traduites avec une scrupuleuse littéralité. Les exemples naturellement sont différents; Molinier les a multipliés avec une prodigalité ingénieuse, mais souvent fatigante.

Ce chapitre pêche surtout par un grave défaut de méthode. Ces vices, comme l'avaient bien compris les grammairiens anciens, n'ont rien à voir avec le barbarisme et le solécisme, puisqu'ils n'affectent ni la correction du mot, ni celle de la phrase. Pour l'ensemble du chapitre la source de Molinier a sûrement été Donat. Mais il a renchéri sur son modèle en introduisant dans l'étude des deux derniers vices de nombreuses subdivisions qui pourraient bien être de son cru : nous y constatons en effet ce dédain de tout ordre logique dont il s'est maintes fois rendu coupable.

Selon lui la flèche *Cacosyntheton* est pourvue de sept pointes principales, et *Amphibolia* de treize, c'est-à-dire qu'elles comportent ce nombre de variétés.

Les sept pointes de la première (p. 44-52) sont :

1. *Transpositio*; — 2. *Transportatio*; — 3. *Collisio* : retour choquant des mêmes consonnes;
4. *Fre* : rencontre de deux *r* (comparée à une sorte de frémissement);
5. *Hiat* : hiatus;
6. *Metacismus* : rencontre de deux *m*;
7. *Laudacismus* : rencontre de deux *l* ⁽¹⁾.

Tous ces vices altèrent l'harmonie du vers : ils devaient donc être traités dans la première partie du chapitre de l'euphonie (t. I, p. 22 ss.) où en effet avait déjà été condamnée la rencontre de deux *r* et de diverses consonnes (cf. ci-dessus p. 168).

Mais, à ces variétés « principales » du *cacosyntheton* s'en ajoutent sept autres « non principales » (p. 52-106), dénommées :

1. *Replicatio* (qui comporte elle-même huit espèces);
2. *Rim faysshuc* : rime intérieure désagréable à l'oreille;
3. *Mot pesan* : mot répété à trop peu d'intervalle;
4. *Mot tornat* : même sens; — 5. *Rim tornat* : rime répétée; — 6. *Bordo tornat* : vers répété.

⁽¹⁾ Les deux dernières variétés sont les seules enregistrées par Isidore (ch. XXXII, 6 et 8).

Toutes ces façons de pécher contre l'harmonie sont définies avec une incroyable prolixité et un luxe fastidieux d'exemples.

L'*amphibolia* (p. 106-110) est définie d'après Donat, mais, alors que celui-ci n'en distingue que quatre sortes, Molinier en énumère vingt-trois, qu'il renonce au reste à définir; il n'insiste que sur l'une d'elles, le *liamen empast* (« liaison maladroite ») qui consiste en un assemblage de mots tels que, suivant la façon dont on les coupe, ils présentent un sens différent.

c. Allébole. — Les vices contre la pensée, dont l'énumération occupe les pages 112-140, n'étant pas du domaine de la rhétorique, ne figurent pas, et avec raison, dans les modèles ordinaires de Molinier. Si ce chapitre n'est pas de son invention, il n'est pas non plus, comme nous l'avons conclu d'autres observations, fort ancien : il est en effet, remarquable que la terminologie en est purement romane ou latine, et, dans ce dernier cas, composée de mots que pouvait aisément former un latiniste, même médiocre. Plusieurs des défauts ici condamnés ne sont pas à leur place, car ils affectent uniquement la composition ou le style et non la pensée (n^{os} 3, 5, 12, 13, 16, 17) et plusieurs avaient déjà été traités sous une autre rubrique, comme Molinier lui-même a pris soin de le noter. D'autres sont censés porter atteinte à la vérité ou déceler chez l'auteur des défauts de caractère qu'il ferait mieux de dissimuler (n^{os} 10-11). On voit que le principe de classement est très flottant.

Voici cette liste, dont quelques articles seulement exigent un commentaire :

1. *Contradictio*; — 2. *Separatio* : incohérence dans la pensée;
3. *Vana digressio*; — 4. *Estil mudat*; — 5. *Iteratio*; — 6. *Fora vertat*; —
7. *Error*; — 8. *Dezonestat* : grossièreté, obscénité;
9. *Mal dig especial* : attaque personnelle;
10. *Jactansa*; — 11. *Sobrelaus*; — 12. *Verbositat* : renvoi à l'article *macrologia*;
13. *Ambiguitat*; — 14. *Brevesa*; — 15. *Generalitat* : vague dans l'expression;
16. *Transpositio* : renvoi à l'article de même titre sous *Cacosyntheton*;
17. *Vulgar* : banalité, début sans rapport avec la suite.

B. — *Les trois remèdes.*

Aux chapitres traitant des diverses formes de l'incorrection font suite, dans Donat et Isidore, trois autres chapitres parallèles, consacrés aux remèdes ou plus exactement aux cas où ces défauts sont autorisés et prennent un autre nom.

Ici Molinier revient à ses modèles ordinaires et les suit de très près, mais en recourant de nouveau à la forme allégorique. Il a visé à la brièveté en se contentant de définitions, généralement traduites de Donat, et en n'alléguant qu'un très petit nombre d'exemples.

a. *Barbarisme et métraplasme.* — Du mariage de Barbarisme et de Métraplasme naquirent, nous l'avons vu (ci-dessus p. 205), quatorze filles dont la première est *Prothési* et la dernière *Métaphési* (p. 140-148) : ce sont très exactement les métraplasmes de Donat et d'Isidore, où ils se suivent dans le même ordre.

b. *Solécisme et Schéma.* — Du mariage de Solécisme et de Schéma naquirent vingt-deux filles, dont la première est *Prolepsis* et la dernière *Hypallage* (p. 148-190). Nous retrouvons les mêmes noms, et rangés dans le même ordre chez Donat, sauf que *epanaphora* y occupe le n° 7 et que nous n'y trouvons pas les trois derniers articles de la liste (*dialyton*, *antitheton*, *hypallage*), mais ces quatre mots figurent, et aux mêmes places que chez Molinier, chez Isidore, auquel du reste Molinier renvoie à propos de l'*antitheton* (p. 184) : c'est donc sûrement Isidore qui, pour cette partie, est sa source directe.

Molinier toutefois insère, avant *hypallage*, *antithosis* et, en fin de liste, *synthesi* (ou *synthosi*) dont nous ignorons l'origine : sa liste comprend donc en réalité vingt-trois noms, alors qu'il n'en avait annoncé que vingt-deux.

Un traité que nous ignorons devait diviser *sylempsis* (mot synonyme de *conceptio*, suivant Molinier) en quatre espèces : conception de genre, nombre, personne et cas : ce sont, suivant Molinier, les filles de *Syllempsis* et de *Concebemen*.

D'autre part, dans une source également inconnue et qui est probablement la même, la *synthosis* se faisait par « évocation » ou « appo-

sition » : ce sont, suivant Molinier, les filles de *Synthosis* et de *Pariatge* (mot considéré apparemment comme synonyme de *synthosis*)⁽¹⁾.

c. *Allébole et Tropus*. — L'union d'Allébole et Tropus donna naissance à treize filles, dont la première est *Metaphora* et la dernière *Omozeusis* (p. 194-286). Ce sont les tropes de Donat⁽²⁾.

De ces treize filles trois contractèrent mariage : *Hyperbate* avec *Turbo* (Trouble), *Allégorie* avec *Alexis* (synonyme de *estranh parlar*, d'après la rédaction B, v. 4242); *Omozeusis* (*Omoiosis* dans Donat, *Omoecosis* dans Isidore) avec *Clarus* (nous ignorons le sens que Molinier attache à ce mot).

Ces unions furent très fécondes : *Hyperbate* eut cinq filles, ce sont exactement les cinq « species » de l'hyperbate dans Donat et Isidore⁽³⁾; *Allégorie* en eut sept et ce sont exactement les sept « species » de l'allégorie dans Donat⁽⁴⁾; *Omozeusis* en eut trois qui sont exactement les trois « species » de l'omoiosis dans Donat et Isidore. On voit que Molinier pour cette première section a utilisé à peu près également, en passant librement de l'un à l'autre, Donat et Isidore.

Selon Anglade (t. IV, p. 82-84), il aurait utilisé aussi le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, auquel il aurait emprunté le nom de quelques figures, et le *Grecisme* d'Evrart de Béthune. En réalité, Molinier ne doit à ces ouvrages que fort peu de chose.

II. *Les colores rhetorici*. — Molinier avait, au début de sa quatrième partie, défini avec une suffisante précision, l'objet de ce chapitre (p. 292-356) où il a complètement renoncé à déployer sa virtuosité généalogique, en disant qu'il serait consacré aux ornements (du style).

Il devait donc traiter de ce que nous appelons les figures de pensée, c'est-à-dire les tours propres à donner au style (surtout au style oratoire) plus d'éclat et de variété. Ce sujet, qui n'avait été traité dans aucun de ses modèles, était nettement différent de celui auquel sont consacrées les pages analysées ci-dessus, et les lignes citées plus haut

⁽¹⁾ Une lacune, non apparente dans le manuscrit (fol. 190), rend ce passage peu intelligible; mais le sens résulte clairement de l'exposé placé au début du chapitre (p. 154) et du passage correspondant de la rédaction B v. 4176 ss.).

⁽²⁾ Isidore donne la même liste, sauf qu'il omet à l'avant-dernière place l'allégorie.

⁽³⁾ L'hyperbole ne comportant pas de « species », Molinier, qui la mentionne (p. 244), ne lui donne pas de postérité.

⁽⁴⁾ Cette subdivision manque dans Isidore.

montrent bien qu'il en avait conscience. Mais cette distinction semble s'être obscurcie dans son esprit, puisqu'ici il qualifie simplement cette seconde série de figures de « moins principales » et qu'il songe à les rattacher soit aux *schemata*, soit aux *tropes*. En effet, il règne dans ce chapitre une confusion extrême et il est impossible d'y apercevoir la moindre tentative de classement méthodique. Molinier va jusqu'à y insérer hors de tout propos quelques pages (322-330) à peu près traduites d'Isidore (II, 10) sur la coupe des phrases et la ponctuation.

La principale source de ce chapitre est le livre III de la *Rhétorique* à *Herennius*, qui a fourni dix-sept des cinquante-cinq figures énumérées. Voici dans l'ordre où elles apparaissent chez Molinier celles qui en proviennent⁽¹⁾.

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. <i>Rationatio</i> (<i>Rhét.</i> , ch. 16); | 10. <i>Nominatio</i> (31); |
| 2. <i>Connectio</i> (26); | 11. <i>Prenominatio</i> (17); |
| 3. <i>Conformatio</i> (53); | 12. <i>Divisio</i> (40); |
| 4. <i>Subjectio</i> (23); | 13. <i>Expolitio</i> (42); |
| 5. <i>Definitio</i> (25); | 14. <i>Comoratio</i> (45); |
| 6. <i>Descriptio</i> (39); | 15. <i>Notatio</i> (50); |
| 7. <i>Transitio</i> (26); | 16. <i>Sermocinatio</i> (43); |
| 8. <i>Occupatio</i> (27); | 17. <i>Demonstratio</i> (55). |
| 9. <i>Commotio</i> (28); | |

Mais ces figures apparaissent dans le traité du pseudo-Cicéron dans un ordre tout différent, d'où il résulte que là n'est pas la source directe de Molinier.

L'abondante liste de figures dressée par Thurot (cf. ci-dessus, p. 206) nous permet de constater qu'une dizaine d'autres sont mentionnées dans le Commentaire de Servius sur Virgile et dans celui de Cassiodore sur les Psaumes. Mais il n'est nullement vraisemblable que Molinier ait eu l'idée ou la possibilité de consulter ces deux sources⁽²⁾. Comme il ne l'est pas non plus qu'il ait pris la peine de constituer lui-même cette bizarre collection, nous sommes amenés à supposer qu'il l'a trouvée toute faite dans un ouvrage alors usuel dans les écoles et que nous n'avons pas réussi à identifier.

⁽¹⁾ On trouvera des références à *Tullius* aux articles *breveza* (p. 138), *subjectio* (332), *definitio* (334), *descriptio* (336).

⁽²⁾ Une figure aurait pu leur être empruntée, l'*antropospatos*, qui ne se retrouve dans aucune des sources habituelles de Molinier.

CINQUIÈME PARTIE : CONSEILS PRATIQUES SUR L'ART DE VERSIFIER.

Molinier annonce tout d'abord, en termes fort analogues à ceux qu'il avait employés dans son prologue (cf. ci-dessus, p. 161), qu'il va traiter dans cette partie deux sujets, au reste parfaitement étrangers l'un à l'autre.

Il montrera d'abord comment l'esprit le plus rude et le plus rétif peut arriver à composer en roman; il enseignera ensuite aux amants de quelle manière ils doivent aimer et comment ils parviendront à refréner leurs désirs mauvais et leurs impulsions déshonnêtes.

En ce qui concerne le premier point, deux cas peuvent se présenter: ou le troubadour sait quel sujet il doit traiter ou il n'en a aucune idée. Dans le premier cas (p. 362-376), tout le problème consiste à trouver pour exprimer sa pensée, des mots qui « s'accordent », c'est-à-dire qui riment entre eux. Or, pour peu que l'on s'y efforce, que l'on s'ingénie à varier la tournure ou l'expression, on peut les découvrir. Soit cette pensée : « honte dure plus que pauvreté » (*mais dura anta que sofracha*). Molinier l'exprime successivement sur six rimes, d'abord communes, puis rares et par conséquent plus parfaites, et de vingt-deux façons en écartant une à une les vingt premières, parce qu'elles présentent des infractions à l'une des règles formulées au cours du traité.

Voici les deux dernières, qui lui paraissent irréprochables :

Anta duramen se deslassa,
Pero sofracha de leu passa,

ou encore (et cette dernière forme est meilleure parce que le premier vers est pris « en manière de narration » et le second « en manière de conclusion ») :

Anta mays dura que sofracha,
Quar es per gran colpa retracha.

Ces deux formes nous paraissent nettement inférieures à la plupart des autres, la première, parce qu'elle contient une grave impropriété (*se deslassar* au sens de « cesser ») et l'autre parce que la pensée exprimée dans le second vers n'a aucun rapport logique avec la précédente; mais ces défauts étaient, semble-t-il, de ceux dont le Consistoire n'était nullement choqué.

Quand on veut faire une chanson ou un *vers* et que l'on n'a pas de sujet en vue (p. 376-378) il y a un moyen bien simple de se tirer d'embarras : il suffit de rassembler la quantité de rimes qu'exigent la dimension et la forme de la pièce envisagée. Si l'on ne trouve pas ces rimes, il faut essayer de toutes les combinaisons possibles de voyelles et de consonnes, « en commençant par *a* et en continuant par d'autres lettres », quitte à écarter les mots ainsi obtenus qui ne présenteraient pas de sens. Le talent consiste « à savoir appliquer et approprier les rimes trouvées à une bonne sentence ». Et Molinier, fort empêché sans doute d'indiquer par quel moyen on y arrive, remplace brusquement la théorie par un exemple et transcrit comme modèle une chanson à la Vierge en rimes rares, mais parfaitement insignifiante et banale, criblée d'impropriétés et de chevilles, mais qui avait sans doute obtenu récemment la violette d'or.

En principe, pourtant la cheville était considérée comme un défaut. Molinier avait eu l'occasion, au cours de l'exposé précédent, de définir la cheville et la « quasi-cheville » (*pedas* et *quays pedas*). Il y revient (p. 386-392) pour s'expliquer plus clairement sur ce sujet et condamner l'une et l'autre, mais à la vérité fort mollement : l'exemple précédent montre en effet qu'il n'en était pas fort scandalisé.

L'autre sujet annoncé, qui eût été pour nous du plus vif intérêt, n'est pas même amorcé et l'ouvrage se termine par un exemple de cheville. Il est très évidemment resté inachevé.

III. — LA SECONDE RÉDACTION DES LEYS D'AMORS

OU

LAS FLORS DEL GAY SABER⁽¹⁾.

La première rédaction des *Lays d'Amors* était, même avant qu'elle eût été surchargée d'additions, encombrée de digressions et de longueurs, d'une lecture laborieuse et d'une utilisation difficile. Tel

⁽¹⁾ La copie unique de cette rédaction (Bibl. de Catalunya, 239) est du XIV^e siècle; très fortement catalanisée, elle compte 7616 vers,

y compris les exemples. Sur ce manuscrit et les publications dont il a été l'objet, voir ci-dessus, p. 153).

dut être le sentiment des *jovencels* auxquels Molinier l'avait destinée, car ils n'hésitèrent pas (c'est lui-même qui nous l'apprend) à lui demander de la réduire à des proportions plus modestes. Molinier, sans doute conscient de l'imperfection de son œuvre, y consentit et se mit à la récrire tout entière, en vers cette fois, pour la rendre plus aisée à retenir et lui assurer une plus large diffusion. Ce qu'il a voulu, dit-il, commentant son titre, c'est extraire des *Ley*s d'Amors les « fleurs qui vaudront le plus et aideront le mieux à faire œuvre agréable et bonne »⁽¹⁾.

Cette intention d'abrégé est clairement marquée par le titre. Le procédé le plus généralement employé a consisté à resserrer les définitions et à réduire le nombre des exemples. Il arrive même qu'il n'y en ait qu'un seul, parfois plus correct et plus complet que dans la rédaction A⁽²⁾. Mais il arrive aussi à Molinier de sacrifier complètement des chapitres entiers, sans alléguer d'autre raison que la nécessité d'abrégé :

car huey vol hom breus escripturas... (v. 3917).

A cet égard les diverses parties ont été traitées fort inégalement.

La première n'a perdu que le long chapitre sur l'accent latin; la

(1) Per que, yeu Guilhem Molinier,
Per multiplicar lo sauber
Quez ay de Dieu, per son plaser, ...
Per ensenyar los jovencells
Els autres dictadors noells,
Li qual d'ayso m'an requirit;
E quar del sauber ay petit,
Per que lo pueca satisfar,
En las *Ley*s d'Amors vueyl intrar
Collir las flors que pus valran
E que mays de mestiers faran
Ad obra far plazen e bella;
E qui'l plazen dictat apella
Las Flors del Gay sauber nos peca,
Car al pus dreyg sen nom haveca
Pus qu'en cleyg so que mes val.

6

25

30

35

spécifier que *Flors del gay sauber* était le titre qu'il réservait à la seconde. En dépit de ces précautions, la confusion a été commise par Chabaneau (*Origine et établissement etc.*, p. 3; *Hist. de Languedoc*, t. X, p. 179) et, à sa suite, par Anglade (*Las Ley*s, IV, p. 122). Elle s'explique par le fait que la table placée en tête de la rédaction A, qui est destinée, comme nous l'avons vu (cf. ci-dessus, p. 149, n. 1), à une rédaction différente, porte le titre de *Flors del gay sauber*. Mais cela prouve simplement que le rédacteur de cette table connaissait les deux titres sans se rendre un compte exact de leur valeur ou que, la rédaction dont il copiait le titre étant un abrégé, elle lui paraissait, elle aussi, mériter cette dénomination. Pour la rédaction C destinée à remplacer la rédaction A, Molinier revient au titre primitif de *Ley*s (éd. Anglade, t. I, p. 38).

(2) Il y a même, çà et là, ajouté quelques exemples, notamment ceux qui nous ont permis de fixer quelques dates (cf. ci-dessus, p. 158).

L'incipit de la rédaction A est *Ayssi comen*so las *Ley*s d'amors et c'est toujours par ce titre que Molinier la désigne dans les très nombreux renvois qu'il y fait, au cours de la rédaction B, quand il craint de s'être expliqué trop peu clairement (voir Index de l'éd., à l'article *Ley*s d'Amors). Comme s'il prévoyait la confusion, il avait pris soin, dans son prologue (v. 35), de

seconde que ceux sur les *novas rimadas* et les genres « non principaux ». Dans la quatrième, quelques passages ont été déplacés, notamment la liste des fleurs offertes par Dame Rhétorique à ses filles et petites-filles (v. 4289 ss.) et le chapitre sur le solécisme (v. 4356 ss.), mais les interminables listes des figures reparaissent ici, avec quelques interversions. En revanche la troisième partie est extrêmement réduite, puisqu'aux 215 pages du texte en prose correspondent 633 vers seulement ; des huit parties d'oraison, le nom seul est traité avec quelque détail, mais non sans lacunes (il y manque ce qui concerne la figure et l'espèce) ; en revanche les chapitres sur l'adjectif, le pronom et les mots invariables sont complètement omis ; celui du verbe est réduit à 33 vers (3188-3921) d'une rare insignifiance. La cinquième partie a été amputée des chapitres sur la façon de se procurer des rimes et un sujet et de tout ce qui concernait les chevilles. Le sujet annoncé : « de quel amour doivent aimer les amants » est escamoté en quelques vers. Mais ceux-ci ont l'avantage de pourvoir l'ouvrage d'une conclusion acceptable : « Loyal et fidèle est celui qui s'applique à aimer sa dame sans mauvaises pensées et dit ou chante sa louange sans songer à chose honteuse ; si loyauté règne dans son cœur et s'il fait l'œuvre la meilleure, avec ornement et bonne sentence, il est digne du joyau d'or fin que l'on donne, c'est à savoir la violette, fleur nette » (v. 7606-7616).

IV. — LA TROISIÈME RÉDACTION DES LEYS D'AMORS.

OCCASION DE SA COMPOSITION. — SES PARTICULARITÉS.

Nous ignorons l'accueil que firent les *joventels* à cette refonte machinale, dont le seul mérite consistait en une brièveté relative, mais où la forme versifiée nuisait, plus qu'elle ne contribuait, à la clarté de l'exposition. Le Consistoire, du moins, n'en fut nullement satisfait, car, après quelques années de réflexion, il prit le parti, sans faire la moindre allusion au malencontreux abrégé, de demander à Molinier

de « remanier, remettre en ordre et corriger » son œuvre primitive⁽¹⁾. Le docile chancelier accepta de bonne grâce, cette fois encore, la dure corvée et il se remit au travail, non sans s'être assuré le concours ou le contrôle de doctes et importants personnages⁽²⁾. Il ne paraît pas toutefois s'être soucié outre mesure d'obtempérer aux vœux formulés avec tant de précision par le Consistoire. Il visa surtout à donner de son ouvrage une édition plus brève, plus claire, plus pratique que la première.

Voici exactement en quoi celle-ci fut modifiée.

Les principales additions consistent en une longue introduction (qualifiée livre I), qui remplit tout le premier volume de l'édition, et un règlement détaillé des concours, qui ouvre le tome II (p. 15-29). Il n'y a aucune trace de la quatrième et de la cinquième partie (t. III de l'éd. Gatién-Arnoult). Enfin les parties conservées, phonétique et métrique (t. II de cette éd., p. 29-fin), et morphologie (t. III tout entier) sont très fortement abrégées.

Revenons brièvement sur ces différents points.

De l'introduction nous aurons à reparler assez longuement (ci-dessous, p. 219 ss.).

Le règlement des concours, qui répondait tardivement à un vœu fort légitime, est un des morceaux particuliers à cette rédaction et l'un des plus curieux. Toutes précautions y sont prises pour prévenir la fraude et assurer une équitable attribution des « fleurs ». Il est interdit aux concurrents de demander des conseils aux mainteneurs, de se faire aider (*fargar ab autrui*), de présenter comme nouvelle une composition déjà couronnée; les femmes, sauf quel-

⁽¹⁾ *Enaprès, li dit set senhor fero certa commissio al dit maestre Guilhem Molinier, lor cancellier, que el las ditas Leys reparàs, ordenàs et corregis* (t. I, p. 24); dans le texte même de la « commission » (*ibid.*, p. 25) figurent les mots *complir, emendar et corregir*; l'ouvrage qui devait faire l'objet de cette révision est désigné dans les deux passages sous le nom de *Leys*, non sous celui de *Flors*.

⁽²⁾ Ceux qu'il appelle ses « conseillers et coadjuteurs » sont au nombre de cinq; la liste (*Las Leys...*, t. I, p. 28) comprend quatre mainteneurs et Jean de Saint-Sernin. Parmi les censeurs, au nombre de douze (*ibid.*, p. 35-

38) figurent les trois autres mainteneurs, des théologiens, des juristes et un « maître en médecine ». Quelques-uns de ces personnages nous sont connus par ailleurs : Austore de Galliac avait obtenu la violette en 1353 (*Les Joies...*, p. 13); un Guilhem de Radel (sans doute pour Rodel), licencié en droit, fut chargé par les capitouls d'une mission à Montpellier en 1353 (*Hist. de Languedoc*, t. X, p. 208, note); Guilhem Taparas fut capitoul en 1350 et 1357 (*ibid.*, p. 191, n. 3). Le plus connu est Guilhem Bragoza, alors vicaire général de Toulouse que Molinier nomme en premier lieu (cf. ci-dessous, p. 226, n. 3).

ques rares exceptions, sont exclues des concours; en sont exclus sans restrictions, les Juifs, Sarrasins (on voit que tous les cas sont prévus), hérétiques, excommuniés et « tous hommes de mauvaise vie ». Ces dispositions n'avaient évidemment été prises qu'après de mûres délibérations engageant tout le Consistoire; Molinier, pour toute cette partie, s'était borné à tenir la plume.

Mais il en est sans doute tout autrement de quelques pages (20-25) placées sous la rubrique : « Comment doit-on juger et donner les fleurs ». Nous y trouvons, classés suivant leur gravité, les « vices » qui altèrent la « netteté » d'une composition et la rendent indigne d'une récompense⁽¹⁾.

Les « vices » peuvent affecter la pensée (*bona sentensa*), la langue (*bo romans*) ou le style (*bel ornat de paraulas*). A chacun est attribué ce que nous appellerions un coefficient. Cet exposé n'est pas ici à sa place, car avant de déterminer la gravité relative des fautes, il eût été naturel de les définir, ce qui sera fait partiellement dans la suite de l'ouvrage. Mais considérée en elle-même, cette classification est logique et serait irréprochable si on y avait fait place à part à la versification.

Les fautes contre la pensée sont au nombre de dix-sept : ce sont exactement, mais dans un autre ordre, qui n'est pas meilleur, les dix-sept variétés de l'allébole énumérées dans la rédaction A (voir ci-dessus, p. 208).

La liste des fautes contre la langue est très incomplète : Molinier n'y mentionne en effet (p. 23) que celles qui concernent le genre (c'est-à-dire les voix), le nombre, les personnes et les temps, c'est-à-dire la conjugaison. Les fautes contre les cas, c'est-à-dire contre la déclinaison, ont été classées, par une erreur évidente, parmi celles qui affectent le style et dont voici la liste fort désordonnée (p. 24) :

1. *Compas de syllabas, de bordos, de coblas, d'accen lonc et agut* : fautes commises dans le compte des syllabes, dans la dimension des vers et des couplets ou sur la place de l'accent tonique;

2. *Replicacio* : il y en a trois espèces, intitulées *plana, multiplicada, rigorosa* et *quays replicacio*; celle-ci à son tour comporte trois variétés : division analogue à

⁽¹⁾ Cette liste est précédée d'une sorte de table des matières (p. 22), qui fait double emploi avec la liste elle-même. L'article *rim*

fayshuc, qui est dans cette table après *mot pesan*, n'a pas été traité; l'*accen* y figure deux fois.

celle de la rédaction A, où la *replicacio* est la première des variétés « non principales » du *cacosyntheton* (cf. ci-dessus, p. 207);

3. *Cas* : cette expression laconique ne peut viser que les fautes contre la déclinaison; elles sont considérées comme plus graves à la rime qu'au début ou au milieu du vers;

4. *Desacortz de sonansa, de consonansa, de leonismitat* : infractions aux règles concernant les diverses sortes de rimes;

5. *Mot tornat*; 6. *Bordo*; 7. *Rim* : ce sont les variétés « non principales », 4, 5, 6, du *cacosyntheton* (cf. ci-dessus, p. 207);

8. *Iyat* : cinquième variété « principale » du même vice;

9. *Fre*; 10. *Metacisme*; 11. *Collisio* : ce sont les variétés « principales », 4, 6 et 3, du même vice;

12. *Liamen empost* : variété de l'*amphibolia* (cf. ci-dessus, p. 208).

Comme on le voit, les fautes contre la versification n'ont pas été oubliées, mais simplement intercalées dans celles qui concernent le style.

La quatrième partie, dont nous avons ici un aperçu sommaire, n'est pas représentée dans la rédaction C, mais Molinier avait certainement l'intention de l'y incorporer : il renvoie en effet à des explications plus amples qu'il se réservait de donner ailleurs : *d'aquestz vicis havem ayssi tractat en general, quar enjos ne devem tractar en especial* (p. 25). Il avait fait un peu plus haut (p. 24) la même déclaration à propos de la *replicacio*. C'est donc par suite d'un accident que cette quatrième partie ne figure pas dans la rédaction C⁽¹⁾. Il en est probablement de même de la cinquième. Il est en effet évident que cette rédaction, qui se termine brusquement et sans conclusion est, comme la première, restée inachevée.

Pour les parties conservées, Molinier les a abrégées très intelligemment, sans rien sacrifier d'essentiel⁽²⁾. Jamais, et il faut parfois le regretter, il n'a modifié sa doctrine, mais l'exposé en a été réduit dans la proportion des deux tiers. Il a rejeté quelques enjolivements de caractère littéraire⁽³⁾, renoncé à délayer en prose les définitions

⁽¹⁾ Le Consistoire, dans sa « Commission », avait, sans même mentionner les autres parties, insisté sur l'intérêt de celle-là, et il avait demandé à Molinier, en termes plaisamment pédantesques, de faire cesser le combat que se livraient *Auferesis* et *Prothesis*, *Syncopa* et *Pentthesis*, *Brachologia* et *Perizologia*, etc. (t. I, p. 25); là-dessus Molinier, usant de termes

analogues, s'était déclaré prêt à le satisfaire (*ibid.*, p. 29).

⁽²⁾ Presque toutes les rubriques ont été conservées, dans le même ordre, et transcrites à peu près littéralement.

⁽³⁾ Par exemple la longue comparaison de la poésie à une source et son explication; voir ci-dessus, p. 162.

en vers, réduit enfin le nombre des exemples. Une seule section, du livre III, aussi longue qu'inutile, celle qui concerne l'accord des temps et des modes, a été délibérément supprimée⁽¹⁾.

Dans l'ensemble cette dernière rédaction, plus adroitement abrégée et clarifiée que la seconde, constituait sur la première un progrès.

LE LIVRE I DE LA RÉDACTION C ET SES SOURCES.

Si l'on met à part le long récit des origines et des premiers actes du Consistoire (p. 7-45), ce premier livre est un déconcertant fatras où s'enchevêtrent, d'une façon presque inextricable, les questions les plus diverses, rattachées entre elles par les liens les plus lâches et les plus maladroites transitions. C'est que Molinier, incapable de bâtir un plan original, en a emprunté successivement plusieurs et il a suivi, jusque dans l'ordre des matières, les modèles les plus disparates; enfin il a été constamment dominé par le souci de farcir ses exposés, quel qu'en soit le sujet, d'enseignements théologiques et moraux qui l'écartent de son objet principal⁽²⁾. Cet objet était d'écrire, bien que l'art oratoire ne fût pas représenté aux concours de mai, un traité de rhétorique : c'est à cette science en effet que Molinier consacre ses plus copieux développements; mais il n'y arrive que lentement et à travers de longs détours.

C'est la théologie qui ouvre la marche, avec un traité en octosyllabes sur l'existence et les attributs de la Divinité (p. 45-68). Tout ce chapitre est traduit ou abrégé d'un manuel qui a connu une grande vogue à la fin du moyen âge, le *Compendium theologicæ veritatis*, qui a été attribué à divers théologiens et qui, suivant Molinier (p. 196), serait l'œuvre de saint Thomas⁽³⁾. Les preuves de l'existence de Dieu

⁽¹⁾ Molinier explique, non sans quelque embarras, pourquoi il la juge inutile : le lecteur, dit-il, pourra y suppléer par lui-même, et il essaie de le prouver par quelques exemples, très longuement. C'est le seul passage où la rédaction C (éd., t. III, p. 142-148) soit sensiblement plus développée que la rédaction A (éd., t. II, p. 260-262).

⁽²⁾ Nous indiquerons, autant que nous le pourrons, les sources où a puisé Molinier,

sources déjà signalées pour la plupart par Anglade (t. IV, ch. II) d'une façon sommaire.

⁽³⁾ Les éditions en ont été nombreuses au XVI^e siècle. Nous en avons consulté deux : l'une, très soignée, a été incorporée aux œuvres de saint Bonaventure (Rome, 1596, in-fol., t. VII, p. 731-844) ; l'autre, plus maniable, est beaucoup moins correcte (*Compendium theologicæ veritatis, beati Alberti Magni Ratisponensis episcopi... in septem libris digestum etc.*,

(par la foi, la sainte Écriture, la comparaison des créatures au Créateur, le témoignage des saints, la « clameur » des choses créées et enfin la raison) s'y succèdent dans le même ordre, et de nombreux passages (livre I, ch. 1, § 1-6) sont fidèlement reproduits; pour les chapitres suivants (sur l'essence divine, la Trinité, la foi), Molinier s'est borné à résumer très librement les chap. II-XIII et XIX de ce même livre.

Arrivé à ce point, Molinier déclare (p. 68) qu'il va désormais « rédiger prosaïquement », sauf en quelques cas où il reviendra au vers pour aider la mémoire : en effet dans le reste de l'ouvrage les vers, répartis en distiques ou quatrains, seront réservés à des définitions ou à la traduction de citations considérées comme particulièrement notables.

Avant d'aborder son sujet propre, Molinier a cru devoir rechercher « sur quelle partie de la philosophie, mère de toutes sciences », est fondée celle qui expose les « Lois d'Amour » et traiter, en conséquence, de « Philosophie et de ses parties » (p. 71).

C'est en somme une classification des sciences qu'il entreprend d'exposer en une dizaine de pages (72-82) très confuses. Il résume d'abord le système d'un savant toulousain dont nous ne savons rien, Philippe Eléphan, « maître excellent en médecine », qui, après Platon et saint Augustin, distingue neuf sciences, réparties en trois catégories (sciences rationnelles, naturelles et morales) ⁽¹⁾. A ces sciences « vraies » ou « libérales » s'opposent les sciences fausses, ou magiques (au nombre de onze), objet d'une brève digression (p. 74), dont le fond est emprunté à Isidore de Séville (VIII, 9). Nouvelle digression (p. 75) sur l'époque où fut « trouvée » Philosophie et, à ce propos, division de l'histoire de l'humanité en six âges; c'est un premier emprunt au *Trésor* de Brunetto Latini (éd. Chabaille, livre I^{er}, 1^{re} partie, ch. 19), qui lui-même copiait Isidore (V, 39).

Après avoir figuré cette classification des sciences en un tableau,

Lugduni, I. Champion, 1649, petit in-12 de 11 feuillets non chiffrés et 586 pages, sans compter les tables). La bibliothèque municipale de Toulouse en possède trois manuscrits (196, 197, 198), des XIII^e et XV^e siècles, provenant des monastères de Toulouse et de la région. Sur les attributions proposées voir Anglade (*Las Leys*, t. IV, p. 61, n. 2) et

M. de Bouard, *Une nouvelle encyclopédie médiévale, Le Compendium philosophiæ*, Paris, 1936, p. 116-117.

⁽¹⁾ Ici se place, par une erreur évidente du scribe, une rubrique (*De las quatre partz d'oratio que son en rethorica*) qui ne correspond à rien et réparaitra plus loin (p. 120) à sa place normale.

Molinier en propose une autre, celle de Brunetto Latini (p. 76-86) : il copie littéralement dans le *Trésor* les définitions de Théologie, Physique et Mathématique, ainsi que celle des quatre sciences qui dépendent de celle-ci (Arithmétique, Musique, Géométrie, Astronomie). A ces sciences théoriques s'opposent les sciences pratiques; Molinier en emprunte aussi la définition au *Trésor*, qu'il suit toutefois d'un peu moins près. C'est au même ouvrage (livre III, 1, ch. 1, p. 467-469) qu'il doit le magnifique éloge de l'éloquence, mère des arts et de la civilisation (p. 83), que Latini avait lui-même copié dans Cicéron (*De Inventione*, I, 2).

Nous entrons enfin dans le vif du sujet, non sans nouveaux détours. Molinier énumère d'abord, d'après At de Mons, une de ses autorités préférées (p. 85), les quatre qualités nécessaires au bon orateur : facilité d'élocution (*lingua plana*), science, jugement et « bonne qualité », puis il se demande, à la suite de Latini (p. 469), quelle part revient dans l'éloquence à la nature, à la pratique (*us*) et à l'art. Il eût été intéressant d'approfondir ce sujet, que Latini n'avait qu'effleuré. Molinier ne s'y attarde pas et, se lançant sur une autre piste, il énumère, en citant encore At de Mons, les cinq questions que l'orateur, avant d'ouvrir la bouche, doit se poser : elles concernent le style, la cause, l'auditoire, le lieu, le temps et sont résumées dans la formule : *que, cuy, quo, temps, loc.*

Il est indéniable que le troubadour toulousain s'est inspiré ici du fameux traité d'Albertano de Brescia, intitulé spirituellement *De arte loquendi et tacendi*; mais il n'en avait qu'un souvenir imprécis, car le traité d'Albertano est fondé sur une série de questions plus riche d'une unité et plus logiquement disposée, résumée dans le vers :

Quis, quid, cui dicas, cur, quomodo, quando requiras⁽¹⁾.

C'est à ce moment que Molinier dut faire la découverte du traité d'Albertano, qu'il va suivre exclusivement pendant une trentaine de pages (88-120)⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il y a de ce traité deux éditions modernes, toutes deux par Thor Sundby, l'une en appendice à son mémoire (en danois) sur Brunetto (Copenhague, 1869), l'autre, remaniée, en appendice à la traduction italienne de ce mémoire par Rod. Renier, *Della vita e delle opere*

di Brunetto Latini, Florence, 1884, p. 475-506. Il est singulier que Molinier n'ait pas sacrifié le résumé si imparfait d'At de Mons, dont il ne devait plus faire aucun usage.

⁽²⁾ Il a pu en trouver l'indication dans une glose ou note marginale de son manuscrit d'At

Albertano est un esprit peu original, mais extrêmement méthodique, qui pousse à l'excès la manie de diviser et subdiviser. Son procédé ordinaire de composition, qui a déjà été décrit ici même (t. XXXVII, p. 489), consiste à partager chacun de ses chapitres en un certain nombre de *puncta*, dont le développement est constitué par une kyrielle de citations empruntées aux auteurs les plus divers, anciens et modernes, sacrés et profanes.

Molinier reproduit généralement l'ordre des idées, mais en abrégant le texte et surtout en réduisant le nombre des citations. Ainsi alors que le chapitre I du *De arte loquendi* (*quis es qui loqueris*) occupe presque cinq pages (481-484), avec trente-deux citations, la version de Molinier est resserrée en vingt-sept lignes (p. 88-89) avec une seule citation. Le chapitre II (*de quid loqueris*), divisé en dix points, occupe sept pages (484-491), avec cinquante-huit citations, alors que la version ne compte que onze lignes sans aucune citation. Le seul chapitre où ces proportions soient renversées est le quatrième (*cur loquendum sit*), dont le texte ne dépasse pas deux pages (496-98), alors que la version s'étend sur plus de vingt-deux (93-114). Le développement, très bien équilibré, d'Albertano, coupé ici de digressions et alourdi de citations qui manquent à l'original⁽¹⁾, devient presque méconnaissable.

Mais là ne se borne pas la dette de Molinier envers Albertano⁽²⁾; il a fait passer aussi dans son ouvrage la moitié environ du *Liber consolationis*⁽³⁾. Cette fois encore il n'est arrivé au but que par des voies assez tortueuses.

Vient d'abord un bref exposé, d'après Isidore (II, 7) « des quatre parties d'oraison qui sont en rhétorique » (exorde, narration, argumentation, conclusion). Puis, sous une rubrique vague et inexacte : « Des cinq choses principales sur lesquelles se fonde Rhétorique

de Mons ou être orienté en ce sens par Brunetto Latini qui avait lui-même traduit de longs passages d'Albertano, sans le nommer, il est vrai (livre II, 2^e partie, ch. 56, p. 352-366). Sur ces emprunts de Latini à l'*Ars loquendi*, voir Th. Sundby, *Della vita e delle opere...*, p. 171-177.

⁽¹⁾ Sur ces digressions, voir Anglade, t. IV, p. 58. Celle sur l'avarice et ses sept filles (p. 113) est prise au *Compendium* (III, 19). Anglade a

identifié un certain nombre des citations manquant à Albertano, mais non l'ouvrage où Molinier a dû les trouver réunies.

⁽²⁾ Une réminiscence de détail : la citation de saint Jacques faite p. 123 a été prise au prologue du *De arte loquendi*.

⁽³⁾ *Albertani Brixiensis liber Consolationis et Consilii, ex quo hausta est fabula de Melibeo et Prudentia*, edidit Thor Sundby, Havniae, 1873.

principalement » (*sic*), Molinier entreprend de rechercher les qualités qui font le bon orateur, oubliant qu'il a déjà traité ce sujet par la plume d'At de Mons. Ces qualités, cette fois, sont au nombre de cinq⁽¹⁾ : *locucio* (123), *vertat* (124), *drechura* (129), *bos e verays jutjaments* (134), *perseveransa de ben jutjar* (202). Les deux dernières déconcertent quelque peu, car ce sont les qualités non de l'avocat, mais du juge. Ce mélange de qualités morales et d'heureuse dispositions naturelles n'est pas au reste moins surprenant⁽²⁾. Les trois premiers points sont expédiés très rapidement, mais, à propos du quatrième, Molinier va insérer une énorme digression où il réussira à introduire sa traduction du *Liber consolationis*. Pour bien juger, dit-il, six choses sont nécessaires (p. 135) : science, juridiction, raison, délibération, droiture, crainte de Dieu. Mais « délibération requiert conseil et conseil prudence » (p. 137). Et voici enfin trouvés les deux clous auxquels il accrochera ses emprunts aux deux premières parties du traité d'Albertano⁽³⁾, dont il traduit presque en entier et très fidèlement (140-141) les chapitres VI, VII et VIII. Les chapitres IX, X sont omis, les chapitres XI-XXV très fortement condensés (p. 145-157). Aux emprunts faits à Albertano viennent au reste s'enchevêtrer de très nombreuses traductions du *Compendium*⁽⁴⁾.

Dans ses chapitres III-IV Albertano, généralisant la question (qui était de savoir si les femmes doivent être appelées en conseil), avait mis dans la bouche de Mélibée une grossière diatribe contre les femmes en général, et dans celle de Prudence une assez modeste *excusatio mulierum*. Molinier, revenant sur ses pas, s'approprie ces deux chapitres (p. 157-163) en ajoutant au premier une série de dictons misogynes, en effaçant toute trace de forme dramatique et sans faire mention de Mélibée et de Prudence. Celle-ci, passant à l'offensive, avait été jusqu'à prononcer un véritable panégyrique des femmes (ch. v). Molinier a traduit ce chapitre avec une remarquable fidélité

⁽¹⁾ Cette division réglant tous les développements ultérieurs, nous renvoyons à la page où commence chaque article.

⁽²⁾ Pour Molinier, en effet, les mots *los jutjaments* signifient non la rectitude de l'esprit, mais des arrêts de justice équitables.

⁽³⁾ Sur la façon dont se rattachent au sujet principal d'Albertano les chapitres de celui-ci sur la « prudence » et le « conseil », voir l'ana-

lyse du *Liber consolationis* dans le précédent volume de *l'Histoire littéraire de la France* (t. XXXVII, p. 494).

⁽⁴⁾ Elles concernent les quatre vertus cardinales (p. 137), le culte dû à Dieu (p. 138), la dévotion aux images et les cinq dons du Saint-Esprit (p. 143). Ces emprunts se répartissent sur six chapitres du *Compendium* (V, 33, 34, 38, 45, 58, 69).

(p. 181-184), mais il l'a fait précéder d'une très longue digression sur la parabole de la femme forte (*Proverbes*, xxxi, 10-31), traduction abrégée d'un commentaire de ce texte (*Libellus de muliere forti*) qui a été imprimé sous le nom de Bède et sous celui de Raban Maur⁽¹⁾. Après quoi, Molinier revient à la seconde partie du livre d'Albertano et traduit, tantôt en les abrégeant quelque peu, tantôt en y faisant quelques additions (p. 184-191), les chapitres xxvi-xxix, où sont minutieusement exposées les précautions que doit prendre quiconque recourt aux avis d'autrui.

L'extrême confusion que nous constatons dans les dernières pages de ce premier livre tient en grande partie à ce que Molinier, hésitant entre les deux plans qu'il avait adoptés, a passé brusquement de l'un à l'autre. C'est à propos du quatrième « fondement de Rhétorique » (*bos e verays jutjamens*) qu'il avait ouvert la vaste parenthèse dont le *Liber consolationis* avait fait les principaux frais. Il avait ensuite dénombré (p. 135) les six « choses nécessaires pour bien juger » dont les deux dernières, on s'en souvient, sont droiture et crainte de Dieu. Sur droiture, il se contente de quelques lignes car, cette vertu figurant aussi parmi les cinq fondements de Rhétorique, il en avait déjà traité plus haut (p. 129). Il devait donc terminer par crainte de Dieu; il consacre en effet à ce sujet cinq pages (192-197), et c'est à ce moment qu'il revient à son autre plan, et conclut par quelques lignes, qui ne pouvaient être que très vagues, sur la « persévérance en bien juger ». Ici vient s'insérer dans cet amas incohérent une nouvelle parenthèse. Parmi les diverses sortes de jugements, Molinier ne pouvait en effet négliger le plus solennel et redoutable, celui que Dieu prononcera à la fin du monde.

La théologie tient, dans ces dernières pages, une très grande place, Molinier a naturellement recouru, pour les écrire, à son guide ordinaire en la matière, le *Compendium*, auquel il renvoie (p. 196). Les passages sur la crainte de Dieu et les diverses espèces de crainte (p. 192-197) doivent beaucoup, sans en être fidèlement traduits, aux chapitres 39, 41, 42 du livre V. Pour brosser sa fresque du Jugement dernier (p. 197-202), qui ne manque au reste ni de couleur ni de

⁽¹⁾ *Patrol. lat.*, t. XCI, col. 1039-1052, et CXI, col. 782-791. Anglade (t. IV, p. 69, n. 1) a été renseigné sur cette source, comme sur le

Compendium theologicæ veritatis, par le R. P. Cavallera, professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

mouvement, Molinier s'est borné à mettre bout à bout de nombreux fragments des chapitres 16-19 du livre VII.

Ce qui nous frappe tout d'abord dans cette masse incohérente où nous avons essayé de porter un peu d'ordre, c'est la place énorme qu'y occupe une science parfaitement étrangère au sujet, la théologie. Les éléments de rhétorique, qui constituent ce sujet même, sont enchâssés entre deux blocs massifs de théologie et, au cours de l'exposé, c'est à tout propos, ou plutôt hors de tout propos, que se glissent, plus ou moins encombrants, les enseignements théologiques.

Cette subordination de tous sujets à la science-reine, et aussi une révérence affectée de l'auteur à l'égard de la religion se marquent à d'autres signes encore. Au seuil de la première rédaction (t. I, p. 2), Molinier s'était contenté d'un hommage discret à la Divinité, « de qui viennent tous biens et sans qui rien ne se peut faire ». En 1356, il proteste, contre toute évidence, que l'ouvrage tout entier a été entrepris « à la louange, gloire, honneur et révérence de Dieu notre Père, du Fils et du saint Esprit, Dieu unique, vrai Seigneur et créateur de toutes choses », etc. (t. I, p. 69, rubrique).

Le règlement du concours, de date malheureusement incertaine, nous montre le Consistoire très soucieux de l'orthodoxie : de toutes les erreurs, la plus condamnable est celle qui serait commise « contre la foi catholique » ; aussi avait-il décidé de ne couronner et même de n'admettre aux concours que des compositions qui, touchant à la théologie, le feraient en termes « parfaitement clairs et approuvés par l'inquisiteur »⁽¹⁾.

Enfin, la plupart des textes allégués comme exemples et propres à la nouvelle rédaction appartiennent à la littérature ascétique ou morale. Le principal et le plus long, la *Contemplacio de la Crotx*, est un récit des divers épisodes de la Passion, très pathétique, conçu en termes d'un réalisme propre à frapper l'imagination et à émouvoir la sensibilité d'un auditoire populaire : nous y voyons un hommage rendu par Molinier à une dévotion dont les ordres religieux, spécia-

⁽¹⁾ *Per que hom no deu recebre ni dar joya per dictat que parle de la santa theologia, en cas doptos, si donx la sentensa no era clara e manifesta e aproada per l'Enqueridor* (*Las Leys...*, t. II, p. 23).

lement celui de saint François, s'étaient faits les ardents promoteurs⁽¹⁾.

Il ne semble pas que dans la préparation de la rédaction A, des membres du clergé aient pris la moindre part. Il n'en fut pas ainsi de la rédaction C. Molinier, en acceptant la « commission » des mainteneurs, s'était réservé le droit de choisir des censeurs, dont le rôle pouvait s'étendre jusqu'à celui de collaborateurs. Or, à qui entend-il, avant de « clore » définitivement sa rédaction, confier ce rôle?

D'abord, en général, à ces « fleuves débordants de toute science, nobles docteurs en lois et décrets, colonnes de cette Université, pépinière de cardinaux et de papes »⁽²⁾; puis, en particulier, à trois membres du clergé, notables entre tous et nommés tout d'abord : à Mossen Guilhem Bragosa, « exemplairement savant en décrétales », vicaire général de Toulouse⁽³⁾, puis au grand inquisiteur, dont le nom n'est pas prononcé, mais qui était sûrement un dignitaire de l'ordre de saint Dominique; enfin à un franciscain, Guilhem Bernal, « maître d'honneur » en théologie.

Nous n'avons aucune raison de croire qu'au cours des trente premières années de son existence, le Consistoire ait porté le moindre ombrage à l'Église et senti la nécessité de capter sa bienveillance; aucun document, du moins, ne permet de l'affirmer. Mais ce qui nous paraît évident, c'est que, pour des raisons qui nous échappent, il éprouva, à l'époque où se place la rédaction C, le besoin de nouer avec le clergé et les ordres des relations de plus en plus

⁽¹⁾ Cette pièce (t. II, p. 72-91) compte 504 alexandrins, répartis en sixains à rimes plates; elle se divise en 7 parties correspondant aux heures canoniques; la part réservée aux fidèles est représentée par un refrain, le même pour toutes les parties. Dans le manuscrit, des blancs avaient été réservés pour recevoir des illustrations propres à former une sorte de « chemin de la Croix ». Cette addition s'imposait d'autant moins que la première rédaction avait déjà donné un exemple d'alexandrins, ici conservé, consistant aussi en un poème ascétique, la Méditation sur le symbolisme des armes du chevalier. — Avant de paraître dans l'édition complète de la rédaction C, la *Contemplacio* avait été publiée par Anglade dans les *Annales du Midi*, t. XXIX, 1917,

p. 30-48. La source de ce petit poème est le *Libellus de meditatione Passionis Christi* qui a été imprimé parmi les œuvres de Bède (*Patrol. lat.*, t. XCIV, col. 561-568).

⁽²⁾ Pero'l proces, ans que de tot se clausa,
Sera mostrats diligenmen, per causa,
Als excellens, de mot gran reverensa,
Fluvi corren de moult nauta sciensa,
Nobbles doctors en leys et en decretz...
(t. I, p. 35.)

⁽³⁾ D'abord professeur de droit canonique à Toulouse, il fut nommé évêque de Vabre, puis cardinal, en 1361 et mourut à Rome en 1368; il est en effet l'auteur d'un commentaire sur les Décrétales (voir *Hist. de Langue-doc*, t. IX, 744 et 1274, index).

étroites et de faire de plus en plus étalage de son orthodoxie. De ce souci nous avons une autre preuve dans l'orientation, toujours plus nettement religieuse, qui fut imprimée aux concours de mai et dont on se rend aisément compte en parcourant les pièces, si peu nombreuses qu'elles soient pour cette époque, recueillies dans le « Registre de Galhac ».

NOTES ADDITIONNELLES.

A. — SUR QUELQUES COMPOSITIONS INSÉRÉES À TITRE D'EXEMPLES DANS LES *LEYS D'AMORS*.

Molinier nous avertit dans son Prologue (I, p. 6) que, *per alcunas difinitios et alcunas declaracios*, il usera non de la prose, mais de la rime. En réalité ce n'est pas seulement à cet usage qu'il a réservé l'emploi de la forme versifiée : il l'a étendu aux exemples qu'il a semés à profusion surtout dans la première, la deuxième et la quatrième partie de la rédaction A.

Les « définitions et explications » sont certainement sorties de sa plume. Il en va, sans aucun doute, de même pour un bon nombre d'exemples. Certains cadrent si parfaitement avec le cas envisagé qu'ils ont dû être composés tout exprès; d'autres se réfèrent à des événements du jour ou à des personnages en vue⁽¹⁾ ou sont si insignifiants qu'on ne voit pas à quel genre de composition ils pourraient être empruntés. Beaucoup sont des sentences morales ou des préceptes religieux, quelques-uns des prières⁽²⁾. Tous ces morceaux sont d'une extrême banalité et sentent l'improvisation.

Mais la question d'auteur se pose dans d'autres conditions pour des pièces plus longues, plus travaillées, et dont certaines se dis-

⁽¹⁾ T. I, p. 24, 32, 64, 298; cf. ci-dessus, p. 154 ss. La prière à la Vierge *Mayres de Dieu*, (t. I, p. 236), sur le même compas que la version des *Sept Joies* citée plus haut (p. 168), se réfère à une période où Toulouse se trouvait « en grand péril », c'est-à-dire probablement à la menace de siège dont la ville fut l'objet en 1355

(cf. ci-dessus, p. 157). La pièce devait être beaucoup plus longue et occuper au moins une partie des deux colonnes qui ont été grattées au fol. 30 v°.

⁽²⁾ Un des thèmes les plus fréquents est une prière à la Vierge, pour qu'elle protège contre le démon le pécheur à l'agonie (t. I, p. 30, 54,

tinguent par une vigueur de style tranchant singulièrement avec la plate facilité qui est la marque de Molinier. Il est peu vraisemblable qu'il se soit donné la peine de rimer ces centaines de vers, qu'il pouvait aisément trouver autour de lui. S'il en eût été ainsi, n'eût-il pas cédé à la tentation de nous le faire savoir? Ces morceaux réunis forment, au total, un bagage poétique fort honorable : il serait étrange qu'aucune allusion n'y fût faite dans les documents académiques conservés par lui-même, et d'où l'encensement mutuel n'est pas absent.

En ce qui concerne deux d'entre eux (n^{os} XVI et XVII de la liste ci-dessous) nous avons la certitude qu'ils ne sont pas de Molinier; pour d'autres (n^{os} VIII, XI, XIII, XIV) nous aboutissons à des probabilités qui y confinent. Néanmoins pour la plupart, la question reste en suspens.

Nous jugeons utile de dresser de ces morceaux une liste qui aura l'avantage d'en faciliter l'étude. Nous n'y comprenons pas les coblas ou fragments de caractère moral, satirique ou amoureux, sur l'origine desquels il est impossible de rien savoir. Nous énumérons les pièces, vu la difficulté de trouver un principe de classement, dans l'ordre où nous les présente la rédaction A, où elles sont de beaucoup les plus nombreuses.

I (t. I, p. 102) : *Le cor me part*. Sur les misères de la vieillesse : 22 vers de quatre syllabes à rimes plates.

II (t. I, p. 104) : *Las e mon joven*. Même sujet : 20 vers de cinq syllabes à rimes plates.

III (t. I, p. 116) : *Senher Dieus Jesus Crist*. Prière pour obtenir la contrition et la persévérance : 36 vers de six syllabes à rimes plates.

IV (t. I, p. 108) : *Ay las, no'm puese dar conort*. Prière à la Vierge : 14 vers de sept syllabes, suivis d'un *bioc*.

V (t. I, p. 110) : *Tant veg lo mon pres e liat*. Sur la perversité du siècle : 34 vers de huit syllabes à rimes plates, suivis d'un *bioc*.

VI (t. I, p. 116) : *Sia diligens, savis e coratjos*. Début d'une pièce allégorique, où

278; t. III, p. 38, 80). Il n'est guère probable que ce thème ait donné lieu à un si grand nombre de compositions; au reste les pièces à la Vierge

sont généralement de forme strophique et les morceaux ici visés sont, à la seule exception du dernier, en octosyllabes à rimes plates.

sont énumérées les armes dont doit se munir le chrétien qui veut gagner la bataille du monde » : 28 vers de onze syllabes (en 5 + 6).

VII (t. I, p. 118) : *L'aubercz es fermetatz e fervors de la fe*. Signification symbolique des armes énumérées ci-dessus : 54 vers de douze syllabes à rimes plates. Ce thème a été traité à plusieurs reprises aux XIII^e et XIV^e siècles, en français et catalan, comme l'ont montré P. Meyer (*Bulletin de la Société des anciens textes*, VI, 1880, p. 59) et A. Morel-Fatio (*Romania*, XX, 1891, p. 579). Il est surprenant que les deux parties de cette pièce, visiblement inséparables, ne soient pas sur la même forme. Molinier a-t-il amputé d'une syllabe tous les vers de l'une ou allongé d'autant tous ceux de l'autre? Ou aurait-il composé lui-même les deux parties? La rédaction C, qui insère ces deux morceaux in-extenso (t. II, p. 69-72) donne ensuite, comme autre exemple de dodécasyllabes, la *Contemplacio de la Crotz* (voir ci-dessus, p. 225).

VIII (t. I, p. 166) : *Una spina'm fier*. Nous avons ici les deux premiers couplets du premier des six *coeurs* analysés ci-dessus (p. 187). Le texte complet de ces pièces et des deux prières qui y font suite est donné par Molinier un peu plus loin (t. I, p. 212-236). La rédaction B (v. 1851 ss.) ne donne que ces deux couplets; la perte des fol. 94-99 de la rédaction C (éd. t. II, p. 99) ne permet pas de savoir si ce texte y figurait. Les vers 1, 2 et 4 du premier *coeur* se trouvent dans le prologue à la traduction gasconne des *Psaumes de la pénitence*, publiée par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, t. XX, 1881, p. 69; cf. *ibid.*, XXVIII, 1885, p. 112, où l'emprunt est signalé). Comme il n'est pas probable que l'auteur de cette paraphrase ait connu le manuscrit des *Lays*, il faut en conclure que la pièce est antérieure et ne saurait être de Molinier.

IX (t. I, p. 168) : *Mayre de Dieu, Verges pura*. Ce sont les couplets I et II (neuf hexasyllabes en *abab cdcd e*; couplets *capcaudats*) d'une méditation sur les sept *Joies de Notre Dame*; la pièce complète avait été transcrite au fol. 96 (perdu) de la rédaction C, comme en fait foi la table des rubriques (éd., t. II, p. 5; cf. Chabaneau, *Origine*, etc. dans *Hist. de Languedoc*, t. X, p. 195, n. 2). Cette version ne se confond avec aucune des trois autres qui nous sont connues (voir Brunel, *Bibliographie*, n° 154, 194, 199, 228). Nous retrouverons plus loin une autre version complète du même thème (n° XII).

X (t. I, p. 178) : *Mentre per una ribiera*. Deux couplets d'hexasyllabes (à *rims retrogradatz*, en *ab ab cddceffh*) de la *porquiera* signalée ci-dessus. Ces deux mêmes couplets sont cités dans la rédaction C (éd., t. II, p. 107). Le texte complet (en sept couplets et deux tornades) se trouve plus loin (t. I, p. 256). Une nouvelle édition de cette pièce (avec traduction) a été donnée par J. Audiau, *La pastourelle dans la poésie occitane du moyen âge*, 1923, p. 128.

XI (t. I, p. 186) : *En vos ay mes, pros dona, mon atur*. Premier couplet d'une chanson d'amour à rimes dérivatives, dont le texte complet se trouve plus loin, t. I, p. 274 (5 couplets de décasyllabes en *abba cdcd*). Cette chanson est tout à fait

dans le style de celles qui obtinrent la violette vers la même époque : cf. *Les Joies du Gai Savoir*, n^{os} I, II, etc.

XII (t. I, p. 264) : *Al primer gaug Dieus enviet*. Autre version, également inconnue, des *Sept Joies de Notre-Dame* : sept couplets d'octosyllabes à rimes plates, suivis d'une tornade.

XIII (t. I, p. 330) : *La terra dis* : « Tot lo mon yeu . . . Le solelh ditz : « La nueg e'l jorn . . . Deux fragments d'un *Conflictus* en octosyllabes à rimes plates, entre la terre et le soleil ; cf. ci-dessus, p. 183, n. 3. Peut-être aussi faisaient-ils partie d'un poème inspiré de Hugues de Saint-Victor où le Ciel et les quatre éléments étaient chargés de rappeler à l'homme ses devoirs (cf. *Las Leys* . . . , t. I, p. 52).

XIV (t. I, p. 330) : *L'aze's complanh e ditz* : *Hay las!* Fragment d'un *conflictus* (?) en octosyllabes à rimes plates, où un âne figurait comme partenaire (cf. ci-dessus, p. 183, n. 3).

XV (t. III, p. 272) : *Le savis on mays auzira*. Seize maximes, toutes en distiques, d'octosyllabes, sauf la sixième. Ces « proverbes » sont attribués à Salomon; source inconnue.

XVI (t. III, p. 274) : *Comensamen de tot sen es*. Vingt maximes, presque toutes en distiques d'octosyllabes, attribuées à Sénèque, qui les aurait empruntées à Salomon et à Caton. Ces 54 vers se retrouvent tous en effet dans le *Libre de Seneca*, comme l'a remarqué le dernier éditeur de ce texte, M. G. B. Festa (*Le « Savi » ou « Libre de Seneca »* dans *Annales du Midi*, t. XVIII, 1906, p. 2 et 8). Le manuscrit connu par Molinier appartenait à la version A, dont l'ordre est respecté sauf quelques exceptions (cf. Brunel, *Bibliographie*, n^o 336).

XVII (t. III, p. 278) : *Qui avols es en caza*. Sept maximes en distiques d'hexasyllabes, qui seraient, suivant Molinier, des *proverbis vulgars que las gens dizo tot jorn*. Mais il semble que nous ayons plutôt ici un extrait d'un poème didactique de forme archaïsante. Aucune de ces maximes ne se retrouve ni dans les *Proverbes au vilain* (éd. Tobler, 1895) ni, quoique Molinier se réfère à Caton, dans la seule version provençale connue des *Distiques* du pseudo-Caton (cf. Brunel, *Bibliographie*, n^o 2 et 206).

XVIII (t. III, p. 290) : *Apenre pot qui's vol del ca*. Fragment (13 octosyllabes à rimes plates) de la fable du chien qui lâche la proie pour l'ombre (cf. Chabaneau, *Les Biographies des troubadours*, p. 185).

XIX (réd. C, fol. 83 ; éd. Anglade, t. II, p. 72) : *Verays Dieus Jhesu Crist, lumiera de l'Altisme*. Sur cette pièce, intitulée dans la rubrique, *Contemplacio de la Crotz*, la seule importante qui manque à la rédaction A, voir ci-dessus, p. 225. Molinier connaissait aussi une autre pièce d'un genre tout voisin, la *Plainte de la Vierge* : *Planh sobre planh, dolor sobre dolor* (cf. Brunel, *Bibliographie*, n^o 202), dont il n'a cité que ce premier vers (t. III, p. 178).

B. — MOLINIER TRADUCTEUR DU *COMPENDIUM*.

Les exemplaires des diverses éditions du *Compendium* étant relativement rares, nous croyons utile de reproduire quelques-uns des passages traduits ou imités par Molinier. On verra que, d'ordinaire, après avoir traduit littéralement quelques lignes, il abandonne brusquement son texte, pour en donner une paraphrase ou un abrégé qui, souvent, ne le rappellent que de fort loin :

I

COMPENDIUM, éd. de Lyon, 1649

(livre I, ch. 1).

Quinto; Deum esse creature clamant...

Omnia namque suo modo dicunt
quoniam ipse fecit nos, non ipsi nos,
quia ipse Deus est vox naturæ, quia
omnia pulchra testantur ipsum pulcher-
rimum, dulcisa dulcissimum, sublimia
altissimum.

LES LEYS, ..., t. I, p. 51.

*Que sia Dieus aïssó proa per la clamor
de las cauzas creadas.*

Que sia Dieus, per la clamor
E per lo crit totas vegadas
Appar de las cauzas creadas;
Quar totas en l'esser que so
Dizo : « Nostra creatio
Havem de Dieu, non pas de nos ».
Lo crit fa Dieus tot poderos
Per nom de tota creatura,
Quar Dieus es la votz de natura
Am que la cauza dreyturiera
Demostra, per bona maniera,
Dieu que l'a fayta, drechurier;
E la veraya, vertadier;
La santa, sant; la digna, digne;
L'umils e benigna, benigne;
La bona, bo; la bela, bel.
Cascuna lauzá son capdel.
Ayssi meteís es ententud
D'autra, qualque sia, vertut;
Quar ayssi cum Dieus en los cels
De las creaturas fizels
Es bels miralls e resplandens
E verays ellumenamens,
Ayssi meteish en aquest mon
Qui las creaturas que y son
Vol be regardar, cossiran
Las formas diversas que han

Prezas de Dieu e lors vertutz
 Son us miralhs que nos adutz
 Ad haver certana sciensa
 De Dieu e vera conoyssensa,
 Car l'obra son fazedor laua.

II

COMPENDIUM, liv. I, ch. II-III.

Unum Deum esse ostenditur auctoritate : unde *Deut.* 32 : « Videte quod ego sum solus et non sit alius Deus præterea me ». *Aposto.* ⁽¹⁾ : « Unus Deus, una fides, unum baptisma. »

Boet. ⁽²⁾ : « Si dici potest, unissimus est. Id est semper in uno modo; nihil in se nisi se habet; hoc vere unum est in quo nullus est numerus, nullum in eo aliud præter id quod est. »

Idem ostenditur et ratione quia simplex forma divinitatis; si non esset una et eadem numero, sed communicabilis pluribus contraheretur, aliquo addito, ad se singulare et ita componeretur alteri nec esset simplicissima, quod falsum est. . .

LAS LEYS. . . , t. I, p. 63.

Adorar, creyre, benezir
 Devem tostemps un Dieu veray,
 Tot poderos, ses plus ni may,
 Quar enaissi l'auctoritatz
 Ho mostra clar e ditz : Vejatz
 Que sols yeu soy e degus ges,
 Mas yeu ses plus, vers Dieus non es
 Et ayssó l'Apostols confirma,
 Quor una fe ditz et afferma
 Un veray Dieu et un baptisme,
 Sant Bernat, parlan de l'Altisme
 Ditz que Dieus es *unissimus*,
 Si dire se pot, tant es us :
 Us meteys es e d'una guiza,
 Lunh temps d'un esser no's desguiza
 En si, mas si meteis non ha,
 Regens tot quant es ni sera :
 Aquo sobrieramens es u
 Que nombre no recep degu;
 Dieus non ha compositio,
 Ni degu nombre, pauc ni pro.
 Vers es quant a la unitat,
 Non pas quant a la Trinitat,
 Un meteys de si, totz en si
 Totz purs e simples atersi,
 Unitatz per comensamen
 De nombre ges aissi no's pren,
 Mas segon que niels se comporta
 Amb esser ab Dieu se reporta
 . . . Autras razos trobam subtils,
 Lasquals laysham, quar difficils
 Son per espauzar en romans,
 Si be son bonas e tocans.

⁽¹⁾ *En marge* : *Ephes.* 4 a.

⁽²⁾ *Dans l'éd. de Rome*, *Bernardus*.

III

COMPENDIUM, l. III, ch. 19.

Filiæ Avaritiæ sunt septem, secundum Gregorium :

prima est obduratio cordis, quæ fit omittendo eleemosynam; istam filiam vocat Isidorus inhumanitatem;

secunda est violentia, hæc fit nocendo alicui palam per facta mala, quam vocat Isid. rapacitatem;

tertia est inquietudo, hæc est appetitus lucri;

quarta est perperium quod sæpe incidit in emptionem et venditionem;

quinta est fallacia, quæ fit per verba decipientes in occulto;

sexta est fraus, hæc est deceptio perfecta et hoc in præsentia illius qui decipitur;

septima proditio, quæ est idem quod deceptio quæ fit in absentia decepti.

Undo comparatur sacco pertuso et inferno . . .

et mari, cui omnia flumina influunt et tamen non redundat, et hydroptico qui, quanto plus bibit, tanto plus sitit.

LAS LEYS, t. I, p. 113.

Avaricia ha vii filhas :

dureza de cor, nomnada per Ysidori inhumanitat;

violensa, nomnada per Ysidori raurbaria;

treball ses repaus, appellat en lati *inquietudo*;

perjuri, lequals soen se commet en vendre et en comprar;

fallacia, so es decepcios rescosta;

fraus, so es decepcios perfecha fayta en presentia del deceubut;

tracios, so es decepcios fayta absen lo trahyt.

D'avaricia se seguio gran re de mals : le primiers quar es maldita de Dieu; le segons quar es tostemps sofrachoza; . . . le uytes quar aytan pauc coma sacz traucatz, ydropicz, yferns ni l'avars no's pot sadolar : aquest mal e gran re d'autres procezisho d'avaricia.

Molinier, on le voit, n'avait qu'un souci médiocre et intermittent de comprendre et de rendre exactement les textes qu'il entreprenait de traduire.

A. J.

JEAN LE BEL, CHRONIQUEUR.

La première moitié du xiv^e siècle a trouvé pour exposer l'histoire de la France, de l'Angleterre, de l'Écosse et des Pays-Bas un des chroniqueurs de langue française les plus remarquables de la fin du moyen âge. Tout chez lui est digne d'attention, les points restés obscurs comme les traits en relief du personnage : une existence presque entièrement locale, une formation inconnue, sans aucun développement littéraire ou savant visible pour nous, un caractère tout d'une pièce, un train de vie large et brillant, des mœurs plutôt faciles, à la fois homme d'armes et homme d'église, en tout grand seigneur, et parmi tout cela une œuvre unique, de très haute valeur, connue de nous grâce à un manuscrit unique. C'est un cas à peu près unique aussi, éclipsé pendant trop longtemps par le chroniqueur le plus célèbre et le plus pittoresque de ce temps, qui a tout d'abord outrageusement pillé son devancier⁽¹⁾.

SA VIE⁽²⁾.

Jean Le Bel est avant tout un liégeois : c'est à Liège qu'il dut naître un peu avant 1290. On sait bien peu de chose de lui en plus de ce que nous apprennent sa chronique et un texte fort curieux du *Miroir des nobles de Hesbaye* de Jacques de Hemricourt⁽³⁾. Voici les faits connus ou suggérés.

Sa famille, appelée del Cange⁽⁴⁾ ou des Changes⁽⁵⁾, était ancienne,

⁽¹⁾ Les citations de Jean Le Bel sont données d'après l'édition de J. Viard et E. Déprez, de la Société de l'histoire de France, sous l'abréviation J. Viard.

⁽²⁾ De nombreuses notices biographiques ont été écrites sur Jean Le Bel, malgré la rareté des renseignements. Voici les mieux informées et les plus récentes : Kervyn de Lettenhove, édition des *Chroniques* de Froissart, t. I, p. 185; t. II, p. 50; t. XXII, p. 53, (1870-75); H. Pi-

renne, *Biographie belge*, t. XI, p. 518; Balau, *Les Sources de l'histoire de Liège*, Bruxelles, 1903, p. 576; J. Viard, *Chronique de Jean Le Bel*, t. II, p. 1, (1905).

⁽³⁾ Voir ci-dessous, p. 241-242, ce texte.

⁽⁴⁾ Jacques de Hemricourt, *Œuvres*, éd. C. de Borman et A. Bayot, t. I, p. 413 (840); Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXII, p. 54; J. Viard, t. II, p. v.

⁽⁵⁾ Pirenne, *op. cit.*, t. XI, p. 518.

et sa généalogie, connue dès le XIII^e siècle, montre qu'elle appartenait au patriciat urbain; elle avait fourni plusieurs échevins à Liège, un grand-oncle, Jean, était déjà en 1282 grand doyen du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert⁽¹⁾. Le surnom de Le Bel, Le Beal, Li Biaus, Ly Beaz, ne paraît pas remonter plus haut que le père du chroniqueur, Giles, qui fut échevin de Liège de 1307 à 1316⁽²⁾. Sa mère, petite-fille de Renier de Thys, chevalier, et fille d'un riche bourgeois de Liège, Henri Cossent, se rattachait à plusieurs grandes familles du pays. Il eut une sœur et deux frères; l'un fut chevalier et longtemps échevin de Liège, l'autre chanoine de la collégiale de Saint-Jean Baptiste; sa sœur épousa un chevalier, Humbert de Bernalmont. Il était donc d'origine noble et apparenté à « la petite noblesse batailleuse de Hesbaie »⁽³⁾.

De sa jeunesse, en particulier, nous ne savons presque rien. Elle dut être alerte, gaie, sociable, sportive. Hemricourt dit de lui : « Ilh astoitt liiez, gays, jolis et savoit faire chanchons et vierelais et queroit tos desduys et tos ses solas »⁽⁴⁾. Mais on n'a aucun détail sur les études qu'il put faire et on ignore comment il commença à écrire. Il dut être cependant bientôt désigné pour occuper quelque bénéfice ecclésiastique attribué d'ordinaire à sa famille.

Jean Le Bel fit d'abord partie de l'hôtel du fils cadet de Jean II, comte de Hainaut, Jean, seigneur de Beaumont⁽⁵⁾ et de Chimay, comte de Soissons⁽⁶⁾, le bon chevalier « qui adoncques estoit en la flour de son aage »⁽⁷⁾. Le lien de fidélité, de dévouement et d'amitié, qui unit dès lors le grand seigneur et le jeune liégeois, fut étroit et durable malgré les vicissitudes politiques. Jean de Beaumont contribua plus que personne au retour en Angleterre de la reine, Isabelle de France, à la chute d'Édouard II, à l'avènement d'Édouard III en 1326; il figure au premier rang, avant les barons anglais, sur l'acte

⁽¹⁾ Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 54.

⁽²⁾ Les détails les plus certains sur la famille de Jean Le Bel et ses alliances sont donnés par Jacques de Hemricourt, dans le *Miroir des nobles de Hesbaye*, et dans les notes de l'édition de Borman, t. I, p. 225-230, 413; t. II, p. 339, 382.

⁽³⁾ Pirenne, t. I.

⁽⁴⁾ Voir ci-dessous, p. 241-242.

⁽⁵⁾ Beaumont en Hainaut, apanage des fils puînés du comte de Hainaut (Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 75). La famille de Froissart était originaire de Beaumont.

⁽⁶⁾ Comte de Soissons par sa femme, Marguerite de Soissons, dame de Chimay.

⁽⁷⁾ J. Viard, t. I, p. 14. Sur Jean de Beaumont, voir *Biographie belge*, t. I, v^e Beaumont; Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XX, p. 289.

du couronnement du jeune roi : c'est lui qui l'arma chevalier⁽¹⁾. C'est par lui que Jean Le Bel commença d'admirer Édouard III et de voir en lui le plus preux des chevaliers de son temps⁽²⁾. C'est près de Jean de Beaumont et par lui qu'il apprit le métier des armes, tel qu'il se pratiquait dans la haute noblesse, qu'il y trouva une grandeur et une beauté qui restèrent toujours son idéal. Il fréquenta les exercices et les fêtes chevaleresques; comme dit Hemricourt, il servit «al tornoy». Il aimait aussi la chasse et était largement pourvu de fauconniers, de piqueurs, de chiens, de faucons.

Mais ce n'est pas dans ce sens, quant aux titres du moins, que devait de bonne heure s'orienter sa longue existence. Avant 1315, peut-être dès 1312 ou 1313⁽³⁾, on le voit titulaire d'un important bénéfice d'Église, un canonicat à la cathédrale Saint-Lambert. Il était de plus prévôt de l'église Saint-Jean Baptiste de Liège⁽⁴⁾. Quelle était désormais sa situation au point de vue ecclésiastique? Les auteurs les mieux qualifiés et les plus récents de notices écrites sur Jean Le Bel n'ont ni posé ni résolu nettement la question⁽⁵⁾. Jean Le Bel reçut-il au moins les ordres mineurs? Put-il porter vraiment les armes? Ne fait-il pas dans la campagne de 1327 contre les Écossais figure d'homme de guerre? Cependant, bien qu'il n'apparaisse jamais avec d'autre titre que celui de chanoine, pas même avec la vague qualité de clerc, on ne le voit jamais non plus, même dans sa jeunesse, qualifié d'écuyer, de bachelier, de chevalier. Mais, devenu chanoine, il s'habille comme un chevalier, dit Hemricourt⁽⁶⁾, il a le train de maison, le cortège habituel d'un seigneur; il ne prise et

⁽¹⁾ Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XX, p. 292. Beaumont assista d'autre part à l'hommage d'Amiens, à la création de l'ordre de la Jarretière.

⁽²⁾ Il l'appellera toujours le noble roi, le gentil roi; il dit qu'on le considérait comme «le second roy Artus», que les Flamands l'aonraient comme Dieu» (t. I, p. 180). Il raconte «la noble histoire de ce gentil roi» (t. I, p. 272).

⁽³⁾ Un Jean Le Bel figure déjà avec le titre de chanoine de la cathédrale parmi les témoins de la paix d'Angleur du 14 février 1313 (n. s.). Kervyn de L., éd. de Froissart, t. II, p. 52, et t. XXII, p. 55, ne doute pas qu'il s'agisse

du chroniqueur; J. Viard, t. II, est moins affirmatif (voir la note 1 de la page III).

⁽⁴⁾ Jacques de Hemricourt, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, éd. de Borman, t. I, p. 225, n. 4 : il «relève le 26 août 1345 la prévôté de l'église Saint-Jean en Liège et ses appendices».

⁽⁵⁾ Pirenne, *op. cit.*, t. XI, p. 519, dit simplement : «Il ne prit jamais au sérieux son caractère ecclésiastique»; A. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, t. IV, p. 10 : il «devint chanoine... mais sans abandonner entièrement la vie séculière»; J. Viard n'en dit rien.

⁽⁶⁾ Voir la citation, p. 241-242.

n'aime que les prouesses de guerre, tandis qu'il s'intéresse peu aux affaires capitulaires et à la vie agitée de la ville même de Liège⁽¹⁾. Les seuls faits certains, c'est qu'il a débuté comme page ou écuyer dans la maison de Jean de Beaumont, et que, vers sa vingt-troisième année, il a joui d'un canonicat qui l'obligeait à une présence quotidienne à la cathédrale. Mais un canonicat à Liège n'était pas un ministère, seulement une dignité pourvue d'une prébende qui laissait au bénéficiaire à peu près toute la liberté d'un laïc. Et puis l'exemple venait de haut : les évêques de Liège et en particulier les deux membres de la famille de la Marck qui se succédèrent sur le siège épiscopal dans la première moitié du xiv^e siècle, Adolphe et Engelbert⁽²⁾, étaient souvent en armes, prenaient part à des expéditions militaires, en conduisaient même et ne se privaient pas de ravager les territoires ennemis ou révoltés. Au reste, les faits vont nous montrer comment Jean le Bel entendait la chose.

Jusqu'en 1327, on n'a pu trouver que deux mentions précises du futur chroniqueur. Le 6 janvier 1315, Jean « Beas », chanoine de Saint-Lambert, est en procès devant le maire et les sept jurés de la cour allodiale du comte de Looz pour une question d'héritage : il prétend avoir droit à l'héritage d'Henri de Collin, que réclamait la sœur de celui-ci. Mais il n'était que le fils d'une sœur de cet Henri de Collin, et il perdit son procès⁽³⁾. Cette prétention semble révéler chez lui une certaine âpreté dans les affaires d'argent. Jean Le Bel figure encore, le 11 novembre 1321, dans un acte d'ailleurs sans intérêt pour sa biographie⁽⁴⁾. Mais voici qu'au printemps de 1327 c'est lui même qui intervient⁽⁵⁾ : il accompagne Jean de Beaumont en Angleterre, il est parmi les seigneurs et hommes d'armes de Hainaut, de Brabant, de Flandre, du pays de Liège, de Cambésis et d'Artois qui viennent prêter leur concours au jeune roi d'Angleterre dans sa première expédition contre les Écossais, après le défi de leur roi Robert Bruce :

⁽¹⁾ Pirenne, *op. cit.*, t. XI, p. 520.

⁽²⁾ Voir *Gesta pontificum Leodiensium scripserunt auctores praecepui*, Liège, 1613, in-4°, t. II, p. 360, 478. Adolphe de la Marck fut évêque de 1313 à 1345 et Engelbert de 1345 à 1364; cf. Eubel, *Hierarchia catholica*, I, Liège.

⁽³⁾ Jean d'Outremeuse, *Ly myreur des his-*

tors, éd. S. Bormans, t. IV, p. 114; Schoonbroot, *Inventaire . . . des chartes du chapitre de Saint-Martin de Liège*, n° 157; J. Viard, t. II, p. v.

⁽⁴⁾ Schoonbroot, *Inventaire . . . des archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège* t. I, p. 449.

⁽⁵⁾ J. Viard, t. I, p. 35 et suiv.

« Des Hebignonz y virent Jehan Li Beaulx, channoine de Liege et en sa compaignie messire Henry son frère »⁽¹⁾. H. Pirenne estime que le chanoine de Saint-Lambert ne faisait qu'accompagner le seigneur de Beaumont en ami et non en homme d'armes. Le cas pourrait être intéressant pour déterminer si le chanoine, tout engoué qu'il fût de prouesses chevaleresques, fit campagne en Écosse comme simple compagnon ou comme combattant. Dans son récit très sincère et très pittoresque, on ne voit pas de différence entre lui et les seigneurs armés au milieu desquels il se trouvait⁽²⁾. Lors de la rixe qui s'éleva à York entre les archers anglais et les « garchons » des seigneurs venus du continent, « je mesmes qui fus la present, dit-il, ne peus entrer en mon hostel pour moy armer et mes compaignons⁽³⁾ ». « Il nous convenoit, dit-il, toute nuit gesir armés . . . Pourquoi nous n'osions oncques eslongner nos hostelz ne nos armeures. » En campagne, par crainte des surprises, il faut toute la nuit « gesir tout armés sur celle riviere, chascun son cheval en sa main par son frain ». Au jour, il faut « nous loger ou nous combattre aux Escots . . . Nous fist on rengier et faire semblant d'aller sur eux ». Pendant dix-huit jours les deux armées s'observèrent sans bouger : « Moult souvent, quant on estoit retrait et desarmé, recroit on : « Aux armes ! les Escots sont « passez ! » Si nous convenoit armer et puis nous trouver quelque part que ce fust, puis il nous falloit guetier chascune nuit par connestable sur les champs ». Le dernier jour « chascun gesis toute la nuit armé en la place pour attendre l'aventure de Dieu et pour estre plus ensemble . . . Aynsi fut ordonné, aynsi fut fait et jeut chascun toute nuit sur ses armes en celle place devant le feu et dessus les banieres sur le cul ou sur la jambe de son compaignon »⁽⁴⁾. Ce sont là des détails qui ne peuvent avoir été donnés que par un homme qui, tout chanoine qu'il fût, prit part à la campagne en armes et vécut de la vie des chevaliers et des écuyers. Il ne se fait évidemment aucun cas de conscience de l'opposition entre une telle aventure et sa qualité d'homme d'église, et la conclusion, c'est qu'en entrant au chapitre de Saint-Lambert il n'avait pas renoncé à grand'chose.

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. 41. Le Bel donne encore les noms de Godefroi de la Chapelle, d'Huars d'Ohay, de Jean de Libine, « qui tous quatre la furent faiz chevaliers », de Lambert d'Onpey, et de Gilbert de Heres.

⁽²⁾ Le Bel paraît bien présenter les cinq seigneurs qu'il cite, comme formant sa compaignie sous ses ordres.

⁽³⁾ J. Viard, t. I, p. 44 et suiv.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, t. I, p. 72.

Après la campagne d'Écosse qui dura d'avant la Pentecôte jusqu'à la fin d'août, l'obscurité se fait de nouveau. Il est possible que cette campagne ne constitue pas toute la carrière militaire de Jean Le Bel⁽¹⁾. Mais c'est tout ce que nous en savons, et il faut se contenter, en dehors de Jacques de Hemricourt, de mentions très sommaires. En mars 1337, Guillaume de Horion, écuyer, confie le soin de veiller sur l'exécution de ses dernières volontés à sa mère Mabilie et à « monsieur Jehan Le Beal, canoine »⁽²⁾. On retrouve encore sa trace en 1344 et 1345 : le 15 septembre 1344, il achète à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, « deux ecus de France, assignés sur les biens du roi au comté de Luxembourg »⁽³⁾; le 26 août 1345, en même temps que la prévôté de l'église Saint-Jean Baptiste, « il relève vingt marcs de cens par succession de Henri Kosen, jadis son oncle »⁽⁴⁾. On le retrouve bien des années plus tard en 1358, 1359 et 1364 : en 1358, il est l'exécuteur testamentaire de l'échevin Jean de Brabant⁽⁵⁾; le 9 novembre 1359, il relève encore la moitié de la maison de Houchenée par transport de Louis, fils de messire Rigaud de Thys, chevalier⁽⁶⁾. Le 21 mars 1364, il est le premier comparant devant le maire et les échevins de Liège comme exécuteur testamentaire de Giles Le Beals, son frère, en son vivant chanoine de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste de Liège⁽⁷⁾; il est chargé de diviser entre les trois branches d'héritiers les biens que leur a laissés son frère. Ces menus faits montrent du moins qu'il n'était pas indifférent aux questions d'intérêt pour lui et pour les siens.

Le 10 août 1369, les échevins confirmaient son propre testament « écrit sur plusieurs peaux de parchemin »⁽⁸⁾. Son état était resté le même; le chanoine n'avait pas modifié ses habitudes laïques et guerrières, toujours curieux, sociable et mondain, heureux de vivre.

⁽¹⁾ Pirenne, *op. cit.*, t. XI, p. 519.

⁽²⁾ Jacques de Hemricourt, *Œuvres*, t. II, p. 46.

⁽³⁾ Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 55.

⁽⁴⁾ Jacques de Hemricourt, *Œuvres*, t. I, p. 225, n. 4.

⁽⁵⁾ Schoonbroot, *Archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, t. I, n° 592.

⁽⁶⁾ Jacques de Hemricourt, *Œuvres*, t. I, p. 225, n. 4.

⁽⁷⁾ Schoonbrodt, *Chartes du chapitre de Saint-Lambert*, n° 804; Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 55-57.

⁽⁸⁾ Schoonbrodt, *op. cit.*, n° 826; J. Viard, t. II, p. v. — Polain, *Les Vraies Chroniques*, éd. en caractères gothiques, 1850, dit « que l'on conservait encore il n'y a pas longtemps dans les archives des chanoines bénéficiaires de Saint-Lambert » ce testament, mais que ses recherches pour retrouver cette pièce importante ont été infructueuses.

Il tenait table ouverte et ses écuyers allaient par la ville inviter les personnages qui passaient par Liège. Il avait eu tardivement une liaison avec Marie le Hardi, dite des Prez, d'un puissant lignage de Liège, dont le père était officier domanial de l'évêque⁽¹⁾. Il en eut deux fils jumeaux, Jean et Giles, qu'il reconnut. Il pouvait d'ailleurs s'offrir ce luxe; comme on l'a vu déjà, ses ressources étaient très larges; on le représente comme possesseur de grands biens, dont il laissa une grande part à ses enfants naturels, mais dont il fit aussi des legs importants à l'église de Liège et à plusieurs de ses parents. Au demeurant, ce qui ne devait pas être pour lui déplaire, la vie à Liège n'était pas pacifique. Les Liégeois n'étaient pas pour leurs évêques, leurs maîtres temporels autant que spirituels, des sujets de tout repos. Adolphe et Engelbert de la Marck, puis Jean d'Arkel, l'ami de Jean Le Bel dans sa vieillesse, étaient de rudes hommes⁽²⁾. Les conflits même armés étaient très fréquents. On se battait dans les rues. Dans le pays de Liège et tout autour, vassaux et voisins, de même trempe d'ailleurs, étaient châtiés ou poursuivis par le fer et par le feu, leurs terres ravagées. Jean Le Bel dut avoir souvent l'occasion d'assister à ces luttes et même de reprendre les armes, sans que cela pût l'émouvoir ou soulever sa pitié.

Jean Le Bel mourut le 15 février 1370. Il lui fut élevé un tombeau dans la cathédrale de Liège où il fut inhumé. On y lisait cette épitaphe due à l'évêque Jean d'Arkel⁽³⁾ :

Subjacet huic silici veracis corpus amici,
Equi, prudentis, grati, largi, sapientis,
Nec non insignis sua dando munera dignis,
Nomine Johannes Belli, qui fidus in armis
Absque dolo vixit, decori precordia fixit.
Hujus canonicus fuit ecclesie cathedralis;
Obtinuit prius illum prepositum specialis
Johannes, Criste, quem celi culmine siste.
Cristi milleno ter C anno septuageno
Luce ter V februi, morte premente, rui.

⁽¹⁾ Voir la citation de Jacques de Hemricourt, p. 241-242; Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 56. Marie le Hardy, dite des Prez, fille de Jean le Hardy de Saint Servais et de N. des Prez. Elle mourut le 2 avril 1385

et fut enterrée aux Dominicains (Jacques de Hemricourt, t. I, p. 227; t. II, p. 339).

⁽²⁾ *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III.

⁽³⁾ Kervyn de L., éd. de Froissart, *Introduct.*, t. II, p. 52. Jean d'Arkel était un chanoine

On remarquera qu'au milieu des éloges personnels qui lui sont donnés, rien ne fait valoir ni sa piété ni les services qu'il put rendre à l'église de Liège, mais qu'il est dit *fidus in armis*, comme un loyal combattant.

Sa succession donna lieu entre ses héritiers à de longues contestations qui durèrent jusque dans la première moitié du xv^e siècle. Un jugement du 6 août 1431 permet de constater que sa fortune se composait de « toutes les terres, biens heritaubles, tenure, maison, preis, viviers, vigne de Moreal-Vaux, cens, rentes, cappons, toutes les minnes de houilles et de carbons deseur contenu et declaret »⁽¹⁾. On ne peut imaginer plus de variété.

Les mentions si sommaires et si espacées qui viennent d'être signalées et même le récit de la campagne d'Ecosse de 1327 nous feraient bien mal connaître Jean Le Bel, si nous n'avions pas le précieux témoignage du chroniqueur héraldiste et généalogiste Jacques de Hemricourt qui a bien connu et « hanté » « ly bons, ly larges et li vailhans messires Jehan Le Beaz ». Voici le titre de sa chronique, qui en précise la valeur comme témoignage direct⁽²⁾.

C'est ly noveaz traittiés encomenchiés par maniere de coronykes par moy, Jaque de Hemricourt, manant en la citeit de Liege, freire chevalier a present delle ordenne del Hospitales Saint Johan de Jherusalem, l'an delle nativiteit Nostre Saingnor Jhesu Crist mil trois cens et cinquante trois et par moy meïmes continaëis et finalement concluds a tres grief paine, labure et travailhe l'an mil trois cens nonante et oovit, lequel traittiët je voelch estre appeleit le Miroir des nobles de Hasbaing.

Tous ceux qui ont esquissé la courte biographie du chanoine de Saint-Lambert ont cité les pages si expressives de Hemricourt. On ne peut les laisser de côté : presque tout le personnage est là. Les voici sous leur forme purement wallonne :

Messires Johans ly Beaz... ne doit pais estre oblieis en ce compte, car onkes d'eage d'omme vivant a son temps illi n'out en l'engliese Saint Lambier nul miez entachiet⁽³⁾

d'Utrecht, qui avait été vingt-deux ans évêque d'Utrecht avant d'être promu évêque de Liège en avril 1364. Il mourut le 1^{er} juillet 1378. Il ne fut donc l'ami de Jean le Bel que dans l'extrême vieillesse de celui-ci. Les *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, le disent *vir magnis animi corporisque dotibus praestans*. Il eut des démêlés fort vifs avec ses sujets ; il n'hésitait pas à user de

la force : *Episcopus magna militum manu, nullo resistente, agrum Juliacensem ferro et flammis non parum attrivit.*

⁽¹⁾ Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XXII, p. 57-71.

⁽²⁾ Jacques de Hemricourt, *Œuvres*, t. 1, p. 1.

⁽³⁾ « Pourvu de bonnes qualités ».

de ly, ne de plus frank, ne de plus noble regiment, car je le veys et hantay tant son hosteit que je en saray bin veriteit recorder. Ilh fut grans et hauz et personables de ryches habis et stoffeis, semblans az habis dez banneres, car ses vestemens de parement estoient hamoteis ⁽¹⁾ sor les espalles de bons yermiens ⁽²⁾. Ilh estoit foreis de costables penes et de samis et de cendal selonc l'atemprement do temps, et avoit estat de chevaz et de mayniez ⁽³⁾ alle avenant. Ilh avoit eut en ses jovenes jours fakenirs ⁽⁴⁾ et brakenirs ⁽⁵⁾, chiens et oseaz costablement. Et estoit ses regimens cotidiens, et ly escuwirs d'onneur qu'il avoit escoleit ⁽⁶⁾, telement affaitiez, que sains parler a leur maistre, s'ilh veiioient alcon vailhant homme estrangne, fuist prelaz, chevaliers ou escuwirs, ilh le prioient fuist al dyneir ou al sopeir et selonc ce estoit tosjours ses hosteiz porveus; et se alcons princes s'enbatoit ⁽⁷⁾ en la citeit, ilh cove-noit qu'il dynast deleys ly. Ilh portoit tout habit de chevalier de piïet et de corps et del harnas de ses chevaz, et estoit costables de fermas ⁽⁸⁾ et de botenires de pierles et de vraïies pires ⁽⁹⁾. Les cheveches ⁽¹⁰⁾ de ses soplis estoient tous pres overeez de pierles. Et estoit sa table onie et li banks do sopeir estoit communs a toz et az solemniteis ons y siervoit en vassel d'argent. Ilh n'aloit onkes les communs jours delle samaine alle engliese qu'il n'awist xvi ou xx persones qui le conduyoient, tant de ses proymes come de ses mayniez et de chevaz qui estoient a ses dras. Et quant c'estoit az jours solemnes, chillh qui estoient a ses dras le venoient quere en son hosteit et le mynoient alle engliese. Sy avoit sovent fois assy gran rotte après ly com après l'evesque de Liege, car ilh avoit bien L ou do moins XL parsiwans, qui tos demeroient al dyneir deleys ly, sy qu'il estoit chief et souverain de son linages. Et selonc ce ly portoient sy proïsmes et amis honeur et reverence, et ilh les hantoit et avanchissoit ⁽¹¹⁾ en tos estas. Ilh donoit quarante ovyt paires de robes d'escuwirs et chink paires de robes a vayre, assavoir a trois canones et a dois chevaliers. Ilh parsiwit les armes en jovente et servit al tournoy, et fut delle hosteit monsaingnor Johan de Haynau, saingnor de Beaumont et de Cymay. Ilh avoit bon sens natureit et bon regiment sur tos atres; ilh astoit liez, gays et jolis, et savoit faire chanchons et vier-lais et queroit tos desduys et tos ses solas, et en ce faisant ilh acquist grandes pen-sions et grans hiretayges. Se ly fist Diiez la grasce qu'il viskat tot son temps en prosperiteit et en gran santeit et fut anchiens de quatre viens ans ou plus quant ilh trespasat, et selonc son estat furent reverenment et costablement faites ses exeques. Ilh out en ses anchiens jours une paire de fis germeaz d'une poirture ⁽¹²⁾, nommeis Johan et Gilhes, qui furent d'une damoysele de bonne estration qui estoit do lynage del Preit, filhe delle sereur Stassien de Preit et Gilhon de Preit, az queis dois ger-meaz ilh laissat grans possessions ⁽¹³⁾.

(1) « Rehaussés ».

(2) « Hermines ».

(3) « Serviteurs ».

(4) « Fauconniers ».

(5) « Valets de chiens ».

(6) « Instruits ».

(7) « Pénétrait ».

(8) « Agrafes ».

(9) « Pierres ».

(10) « Collets ».

(11) « Favorisait ».

(12) « Portée ».

(13) Jacques de Hemicourt, *Œuvres*,

LES VRAYES CHRONIQUES.

Dans ce portrait en pied, il manque l'homme curieux du passé, le chroniqueur. C'est lui qu'il s'agit d'étudier désormais. Des chansons et virelais de sa jeunesse, d'autres écrits que sa grande œuvre historique, s'il en a composé, rien ne nous est parvenu⁽¹⁾.

On ne connaît les *Vrayes Chroniques* de Jean Le Bel que depuis relativement peu de temps. L'histoire de leur découverte a déjà été contée plusieurs fois. C'est dans l'édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, revue et augmentée par Fevret de Fontette, parue en 1768, que fut tout d'abord signalé le manuscrit unique⁽²⁾. Depuis lors jusqu'en 1861, la curiosité des divers érudits, qui recherchaient l'œuvre de Jean Le Bel, fit fausse route. Paulin Paris en 1842, à travers la *Chronique de Flandre*⁽³⁾, tout en se faisant quelque illusion sur ses conclusions, déterminait Jean Le Bel comme la source capitale de Froissart; mais son hypothèse fut contestée par Quicherat⁽⁴⁾. En 1847, Polain retrouvait dans *Ly Myreur des histors* de Jean de Preis d'Outremeuse de longs fragments de Jean Le Bel⁽⁵⁾. Le plus étendu reproduit la première partie qui s'étend de 1325 à 1340⁽⁶⁾. Toute la suite de Jean Le Bel qui avait servi à Jean d'Outremeuse pour compiler son quatrième livre du *Myreur des histors*, était considérée comme perdue avec ce quatrième livre. Les espérances conçues par Polain, d'après les suggestions de Paulin Paris, de retrouver la dernière partie de la chronique du chanoine de Saint-Lambert dans un manuscrit de la *Chronique de Flandre* de la Bibliothèque nationale furent déçues. Le cas de Kervyn de Lettenhove est un peu ridicule : il ne fit pas lui-même, mais il fit faire, sans tenir compte de l'orthographe, des recherches non à Châlons-sur-Marne comme l'indiquait

(1) On a cru pouvoir lui attribuer *Li ars d'amour, de vertu et de bonheurté*, qui fut publié sous son nom par Petit, 2 vol. in-8, 1867-68. L'éditeur lui-même a reconnu son erreur.

(2) T. II, p. 169. n° 17045.

(3) P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roy*, t. V, p. 362.

(4) *Journal des Débats*, 15 juin 1845.

(5) *Bulletin de l'Académie de Belgique*, t. XIV, p. 86-92.

(6) Ces fragments furent publiés par Polain, *Les Vrayes Chroniques de... monseigneur Jehan le Bel*, 1850, caractères gothiques (non dans le commerce).

la *Bibliothèque historique de la France*, mais à Chalon-sur-Saône, recherches qui naturellement n'eurent aucun résultat⁽¹⁾. Ce fut enfin Paul Meyer qui retrouva l'introuvable manuscrit à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne où il est encore conservé sous le n° 81⁽²⁾.

Ce manuscrit, qui provient de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, a été amplement décrit par J. Viard⁽³⁾ : c'est un volume in-4°, papier, de 230 feuillets, dont six de table. Il est écrit sur deux colonnes, d'une seule main. On y distingue deux sortes de papier avec des filigranes différents. La reliure est ancienne. De ce manuscrit deux éditions ont été données : l'une par Polain, en 1862, édition fort imparfaite⁽⁴⁾, Polain en ayant établi le texte d'après une copie très médiocre; l'autre par J. Viard et E. Déprez, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, d'après une nouvelle et très sûre collation du manuscrit et avec une abondante annotation⁽⁵⁾.

La chronique elle-même est très intéressante à étudier pour sa valeur historique, la solidité de l'information, la sincérité des récits et des descriptions, le très réel mérite littéraire, la clarté et la force du style.

L'auteur et Jean d'Outremeuse nous ont renseignés sur les origines et les intentions de l'œuvre. Jean d'Outremeuse⁽⁶⁾ précise que l'initiative vint non du chanoine lui-même, mais de Jean de Beaumont, qui avait sans doute constaté la curiosité d'esprit de Jean Le Bel, ses aptitudes pour recueillir les témoignages, son talent de conteur, son amour de la vérité. Mais c'était vers 1350, et Beaumont devait aussi avoir des raisons personnelles que l'on verra bientôt. Voici ce que raconte Jean d'Outremeuse⁽⁷⁾.

... Les Englés fisent de chesti morteile guere giestes qui contenoient mult grandes escriptures, ou ilh avoit pluseurs deflautes, si fut proiuet et commandeit depart noble prinche monsangnour Johans de Bealmonth, conte de Soison,... a mesire Johans le

⁽¹⁾ P. Meyer, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, 1864, p. 371; J. Viard, t. I, p. xli.

⁽²⁾ Paulin Paris, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1861, p. 266-270.

⁽³⁾ J. Viard, t. II, p. xliii.

⁽⁴⁾ *Les Vraies Chroniques de messire Jehan le Bel...*, Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8° (Publications de l'Académie royale de Belgique).

Voir le très utile compte-rendu critique de Paul Meyer, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, 1864, p. 370.

⁽⁵⁾ *Chronique de Jean le Bel*, 2 vol., Paris, 1904-1905.

⁽⁶⁾ *Ly nyreur des histors*, éd. S. Bormans, t. VI, p. 322.

⁽⁷⁾ *Ly nyreur des histors*, t. VI, p. 322-323.

Beaux, canoyne de Liege, qui presens avoit esteit, aveque le dit mesire Johans de Bealmont et le castelain de Waremme,... a tous les fais deseurdis, qu'ilh vosist faire et escrire la pure veriteit de tout le faite entirement, sens porteur faveur a nulles des parties, mains procedant en chu loialment et veritablement, sens faire blasme ne honneur a cheaux qui ne l'ont mie deservit, al maniere de croniques. Et quant ilh l'auroit fait, si fust mostreis al dit monsangnour Johans de Bealmont et aux autres qui avoient esteit presens al fait, et fust corregiet a leur vraie volenteit, sens fiction. Ly queis mesire Johans li Beals, al commandement del dit mesire Johans de Bealmont, ilh mist en escript toute la veriteit de la mateire et de la dit guere; et fut publiiet et corregiet par ledit monsangnour Johans de Bealmont, le castelain de Waremme, et plusieurs autres qui avoient esteit presens, et puis mis en fourme : et en furent fais n livres, dont li dis Johans le Beal en presentat l'un al dit monsangnour Johans de Bealmont, et ilh retient l'autre. Le queile je ay mis en mon present croniques, nient toute ensemble, mains la mateire de cascon faite a le daute a chu afferantes...

Ainsi c'est bien sur l'invitation formelle de Jean de Beaumont auquel se joignit le chatelain de Waremme⁽¹⁾, que Jean Le Bel, présent « à tous les faits dessus dits », c'est-à-dire aux événements les plus importants du conflit entre les rois de France et d'Angleterre, serait devenu chroniqueur. Lorsqu'il eut réuni les éléments d'un récit sincère, avant de les mettre définitivement en œuvre, « en fourme », il les soumit à Jean de Beaumont, au châtelain de Waremme et à d'autres pour corriger à leur gré sa version des faits racontés. On peut voir là du reste une sorte de censure de la part de Jean de Beaumont qui avait alors changé de camp. Ce n'est qu'avec l'approbation de ces personnages, que Jean Le Bel mit en forme son récit et en fit faire deux exemplaires, dont l'un fut remis à Jean de Beaumont et dont l'autre resta entre ses mains.

Jean Le Bel lui-même a exposé clairement ses intentions dans son prologue⁽²⁾. Il est vrai qu'il ne dit mot des suggestions de Jean de Beaumont ni d'autres seigneurs. Est-ce une raison pour mettre en doute ce que nous a raconté Jean d'Outremeuse, contemporain de Jean Le Bel et certainement lié avec lui⁽³⁾? Le chanoine de Saint-Lambert a peut-être voulu marquer par ce silence que sa chronique était vraiment son œuvre, qu'il n'avait subi aucun contrôle, aucune mise en demeure. Mais voici une autre raison : J. Viard a remarqué

⁽¹⁾ Petite ville ancienne à 25 kil. de Liège. — ⁽²⁾ Pirenne, *op. cit.*, t. XI, p. 520. — ⁽³⁾ J. Viard, t. I, p. 1.

que la première partie de la chronique, celle qui a été, sous sa première forme, soumise à Jean de Beaumont, n'a été écrite qu'après la mort de Jeanne de Valois, veuve de Guillaume de Hainaut, abbesse de Fontenelle, survenue en mars 1352⁽¹⁾. Or à cette date la politique de Jean de Beaumont avait bien changé.

Depuis 1345, ce grand seigneur, dont les liens avaient été si étroits avec Édouard III, son beau-frère, avait renié l'hommage qu'il avait prêté au roi d'Angleterre et, circonvenu par le clan de Gui de Châtillon, comte de Blois, et de Charles de Blois, duc de Bretagne, était devenu l'allié de Philippe VI⁽²⁾; c'est lui qui, au soir de Crécy, accompagnait le roi de France et, « à son frein », veillait sur lui. Jean Le Bel, lui, restait fidèle de cœur et de pensée à Édouard III : c'était de ce roi, pour lui le preux des preux, qu'il voulait écrire les hauts faits. Mais il n'en demeurait pas moins attaché par une durable affection à Jean de Beaumont. Ainsi partagé, il fait presque désormais le silence sur ce noble chevalier qu'il a tant admiré. Après la mort de Beaumont, il reparle encore de lui en ami à propos de Crécy : « Je l'ay escript, dit-il, au plus prez de la verité ainsy que je l'ay ouy recorder a mon seigneur et amy messire Jehan de Hainaut que Dieu absoulle, de sa propre bouche⁽³⁾. » Cela est dit si discrètement, que l'on comprend que dans son prologue, écrit sans doute à la fin de la première partie, Jean Le Bel, admirateur d'Édouard III, n'ait pas jugé opportun d'y rappeler Jean de Beaumont. D'autre part, il est fort vraisemblable que celui-ci a provoqué la rédaction de la chronique de Jean Le Bel et est intervenu dans la mise au point, pour que son honneur chevaleresque n'eût point à souffrir de sa

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. x.

⁽²⁾ Froissart, éd. Kervyn de L., t. IV, p. 479; t. XX, p. 392; éd. S. Luce, t. III, p. xxviii, 107, 324. Jean Le Bel ne dit rien de cette défection. Froissart l'attribue à des mobiles intéressés : on aurait fait croire à Jean de Beaumont qu'Édouard III avait décidé de ne plus lui payer ses « revenus » en Angleterre; d'autre part, après la mort de Guillaume II, comte de Hainaut, en Frise, en septembre 1345, il y aurait eu conflit avec le roi d'Angleterre au sujet de l'héritage de la reine Philippa. L'alliance avec Philippe VI dut être fort discutée dans les derniers mois de 1345 et les pre-

miers de 1346. Jean de Beaumont, dit Froissart, « ne s'accorda mie legerement ». Il toucha pension du roi d'Angleterre jusqu'à la fin de 1345 (Froissart, éd. S. Luce, t. III, p. xxviii, 107). Ce n'est que par actes du 21 juillet 1346 que Philippe VI et Jean de Beaumont s'engagèrent réciproquement; ces actes ont été publiés par Kervyn de L., éd. de Froissart, t. XVIII, p. 274-282. Quant aux rapports avec la famille de Blois, la fille unique de Jean de Beaumont avait épousé Louis de Blois, fils de Gui de Châtillon, comte de Blois; elle était ainsi la nièce par alliance du duc de Bretagne.

⁽³⁾ J. Viard, t. II, p. 105.

défection; de là le contrôle qu'il prétendit exercer. Ces considérations justifient suffisamment le récit de Jean d'Outremeuse pour qu'on puisse en accepter la véracité.

Quant à Jean Le Bel lui-même, dans son prologue⁽¹⁾, il a expliqué son entreprise uniquement par son amour de la vérité et ses scrupules d'historien, non certes d'une façon absolue, mais pour qu'il soit rendu justice aux chevaliers et écuyers de crainte que leur vaillance en soit « abessée » et que « leurs vrais fais en seroient moins crus, . . . de quoy ce seroit dommage pour eulx, pourquoy on doit parler le plus à point que on pœut et au plus prez de la verité ». Déjà, dit-il, circulent des récits poétiques et légendaires qui déforment tout :

Qui veult lire et oïr la vraie histoire du prœu et gentil roy Edowart . . . si lise ce petit livre que j'ay commencé a faire, et laisse ung grand livre rimé que j'ay veu et leu, lequel aucun controuveur a mis en rime par grandes faintes et bourdes controuvees, duquel le commencement est tout faulx et plain de menchongnes jusques au commencement de la guerre. . . Et de la en avant peut avoir assez de substance de verité et assez de bourdes, et sy y a grand plenté de parolles controuvees et de redictes pour embelir la rime, et grand foison de si grands proesses racontees sur aucuns chevaliers et aucunes personnes qu'elles debveroient sembler mal creables et aïnsy comme impossibles. . . Car l'histoire est si noble, ce m'est advis, et de si gentille proesse, qu'elle est bien digne et merite d'estre mise en escript pour le en memoire retenir au plus prez de la verité. . .

L'étendue chronologique de la chronique est ainsi précisée par le titre du manuscrit de Châlons-sur-Marne⁽²⁾ :

Commence histoire vraie et notable des nouvelles guerres et choses avenues depuis l'an mil CCCXXVI jusques a l'an LXI en France, en Angleterre, en Escoce, en Bretagne et ailleurs, et principalement des haults faitz du roy Edowart d'Angleterre et des II roys Philippe et Jehan de France.

Le premier fait précis signalé est l'avènement d'Édouard II le 7 juillet 1307, le dernier le traité d'Innocent VI avec la compagnie qui occupait le Pont-Saint-Esprit et qui accepta, moyennant une « grande somme » et l'absolution, de passer en Italie sous la conduite du marquis de Montferrat en avril 1361. Le récit de cette longue tranche d'histoire de cinquante-quatre ans n'a été rédigé ni en une seule fois, ni au jour le jour. L'auteur lui-même a marqué les étapes

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. 1-2. — ⁽²⁾ *Ibid.*, t. I, p. 1.

de sa composition. Les trente neuf premiers chapitres jusqu'à la trêve d'Esplechin (25 septembre 1340) et au complot des bourgeois de Bruxelles forment un tout : c'est ce premier récit que Jean Le Bel entreprit d'écrire sur l'initiative de Jean de Beaumont et où ce seigneur tient un des principaux rôles. Arrivé dans son travail à cette date de la fin de 1340, historien véridique avant tout, préoccupé de n'utiliser que des renseignements personnels ou des témoignages dignes de foi, peu soucieux peut-être aussi d'entamer une période fort délicate pour Jean de Beaumont sous le contrôle de celui-ci, le chroniqueur s'est arrêté, dit-il, afin de réunir les éléments d'une suite digne de cette première partie⁽¹⁾ :

Des aventures lesquelles survindrent en ce temps en Gascongne, en Poytou et es aultres marches, je ne suys mie bien informé et n'en faiz point de mention ne de celles d'Escoce entre les Anglés et les Escots, car je pourroye faillir a voir dire; si vault mielx que je m'en taise jusques a tant que j'en avray meilleur loisir et que j'en seray mielx informé, car j'en diroye envis aultre chose que la verité.

Par scrupule ou par prudence, c'est donc à la trahison des bourgeois de Bruxelles qu'il en était resté de ses premières recherches, quand Jean Le Bel reprit son travail. Il ne voulut point tout d'abord passer sous silence la grande victoire des rois chrétiens d'Espagne sur les rois maures au Salado, le 30 octobre 1340, que durent lui conter des chevaliers croisés revenant de combattre les Infidèles. La suite immédiate de la chronique est plutôt discursive. Edouard III reste bien le personnage central et sa guerre contre le roi de France le sujet véritable. Mais Jean Le Bel ne veut pas négliger ce qui se passe dans l'évêché de Liège, ni dans l'Empire, ni en Brabant, en Hainaut, dans le comté de Namur, ni surtout en Flandre, sans compter la peste. C'est encore, jusqu'au chapitre XLVI, une suite assez confuse d'événements présentés un peu pêle-mêle depuis le couronnement de Charles de Luxembourg comme roi des Romains jusqu'à l'internement de Guillaume III de Hainaut au début de 1358. Puis, fidèle à son objet primitif et délivré des précautions à prendre pour Jean de Beaumont mort le 11 mars 1356, Jean Le Bel revient définitivement à la guerre franco-anglaise, à Édouard III et à Philippe VI,

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. 212.

qu'il a conscience d'avoir perdus de vue, et à tout ce qui de près ou de loin relève de leur politique : guerres de Bretagne et d'Écosse, sièges et batailles d'Aiguillon, de Crécy, de Calais, de Poitiers, campagne anglaise en France de 1359-1360, traité de Brétigny. « Bien est heure de retourner, dit-il, à l'histoire du noble roy d'Angleterre. » Pour cette dernière partie, c'est bien plutôt une chronique, mise d'abord au point surtout en 1358, rédigée au fur et à mesure que des renseignements venaient à l'auteur, puis que les événements se produisaient. L'œuvre de Jean Le Bel peut donc être considérée comme une œuvre d'historien pour la première partie, et pour la seconde comme une œuvre de chroniqueur. Ainsi s'explique le manque de conclusion. Lors du dernier fait enregistré, avril 1361, Jean Le Bel avait largement dépassé soixante-dix ans. Il est vraisemblable qu'il dut alors cesser d'écrire, sans se préoccuper d'une conclusion. Il avait du reste prévu dès son prologue qu'un autre pourrait le continuer : « Et se je ne le puis parfaire, si le face un aultre aprez moy, a cui Dieu en donnera la grâce⁽¹⁾ ». Cet autre devait être Froissart.

La question des sources dont s'est servi Jean Le Bel est assez simple. Il savait observer et retenir; son apport personnel est donc ample et sûr; mais il était encore insuffisant. Si à Liège, en Hainaut et en Brabant, sur les grandes voies qui, par la large vallée de la Meuse et les Pays-Bas, faisaient communiquer la France, l'Angleterre, la Flandre, avec les pays germaniques et le Nord de l'Europe, il a pu rencontrer de nombreux témoins bien informés, il a lui-même fort peu circulé et nous ne connaissons que la campagne d'Écosse en 1327 qui l'ait fait vraiment changer d'horizon. Mais il eut une véritable chance, en même temps qu'une constance et un art particuliers pour rencontrer et interroger tous ceux qui pouvaient lui être utiles. Il a tenu à marquer la valeur de sa documentation orale, son zèle pour atteindre la vérité, ses scrupules de bonne foi. En terminant sa première partie, il y insiste⁽²⁾ :

Et certainement ce que j'en ay cy devant escript, je l'ay mis tout au plus prez de la verité que j'ay peu, selonc que je l'ay veu en ma propre personne et que j'en ay souvenance, et ainsy que je l'ay ouy veritablement recorder a ceulx lesquelz ont esté ou je n'ay pas esté; et se mespris ay en aucuns poins, sy me soit pardonné.

(1) J. Viard, t. I, p. 4. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 212.

Ses témoins, non seulement il les recherchait et les choisissait, mais il tenait table ouverte pour les interviewer plus facilement et plus abondamment. Un exemple caractéristique par son ampleur est donné dans le récit de la guerre de Bretagne, si détaillé, si vivant, aussi précis et judicieux que possible, malgré les complications de détail de cette guerre. Ce qu'il dit de son récit de la bataille de Crécy n'est pas moins significatif⁽¹⁾ :

Je l'ay escript au plus prez de la verité, ainsy que je l'ay ouy recorder à mon seigneur et amy messire Jehan de Haynau, que Dieu absoulle, de sa propre bouche, et a x ou a xii chevaliers et compaignons de son hostel, qui furent en la presse avecques le prœux et gentil roy de Boheme, auxquelz les chevaulx furent tuez dessoubz eulx; et si l'ay aussy ouy recorder en telle maniere a pluseurs chevaliers anglés et d'Alemaigne qui furent la, de l'autre partie.

Peut-on compter aussi comme sources, on peut dire involontaires, ces histoires ou chroniques rimées dont on a vu qu'il a dit tant de mal et qui, par leurs « bourdes » et « paroles controuvées pour embellir la rime », l'ont déterminé à écrire sa propre chronique, puisque, tout en les méprisant, il les a lues? Jean Le Bel n'a jamais précisé ni les œuvres ni les auteurs. J. Viard a signalé quelques manuscrits ayant fait partie de la librairie de Charles VI, qui pourraient avoir été visés par Jean Le Bel; mais ils sont considérés comme perdus⁽²⁾. Paul Meyer, dans son précieux compte rendu critique de l'édition Polain, a donné de fort judicieuses observations⁽³⁾ : il signale d'autres récits en vers du même genre, et il pensait que l'on pourrait retrouver un jour les œuvres poétiques qui avaient irrité par leur manque de vérité le chanoine de Saint-Lambert, ce qui malheureusement ne s'est pas encore produit. Le dernier poème d'intention historique que l'on puisse rappeler et que l'on aurait pu comparer est la *Vie du vaillant Bertrand Du Guesclin* du trouvère Cuvelier⁽⁴⁾, qui, à côté de récits déjà

⁽¹⁾ J. Viard, t. II, p. 105.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. I, p. xvii, d'après l'*Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI fait au Louvre en 1423 par ordre du Régent*, publié par Douët d'Arceq, Paris, 1867. Sur ces quatre manuscrits, dans les *Recherches sur la librairie de Charles V* de Léopold Delisle, t. II, p. 165, 178, trois, le numéro 1001 : *La bataille de Cassel en Flan-*

dres, le n° 1003 : *La guerre du roy de France et du roy d'Angleterre*, et le n° 1018 : *Un vieil roman... qui parle des guerres d'Escoce et d'Angleterre*, sont présentés comme rimés.

⁽³⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, 1864, p. 373.

⁽⁴⁾ Sur Cuvelier, voir A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. IV, p. 10, n° 3347.

légendaires, apporte des éléments historiques qu'on ne saurait négliger, mais il n'a été écrit qu'entre 1380 et 1387. Peut-être, en un autre temps, les poèmes historiques de la première moitié du XIV^e siècle, si brutalement méprisés par Jean Le Bel, auraient-ils pu et pourraient ils encore contribuer à une connaissance plus large du passé.

En plus de ses témoins et de ses souvenirs, Jean Le Bel a-t-il usé de quelque source écrite? Lui-même n'en indique aucune : dans sa chronique, pas la moindre citation, ni même la moindre allusion⁽¹⁾. On a cru cependant pouvoir se demander si les ressemblances avec la *Chronographia regum Francorum* ne provenaient pas d'une source latine commune. J. Viard a démontré que c'est le compilateur de la *Chronographia* qui a dû utiliser l'œuvre de Jean Le Bel⁽²⁾.

Mais l'usage constant, exclusif, de témoignages oraux pour tout ce qu'il n'avait pas connu lui-même, obligeait le chroniqueur, s'il voulait rester fidèle à son principe, à beaucoup de circonspection, nous dirions d'esprit critique et de réserve. Il s'efforce d'estimer les témoins à leur juste valeur, de se rendre compte de la créance qu'ils méritent. A propos des secours envoyés par Édouard III à la comtesse de Montfort, il montre qu'il n'enregistre par les récits sans les comparer : « Je ne scay pas dire toutes les aventures qui leur survindrent, car je n'y fus pas, et ceux qui m'en ont raconté, m'en ont dit en tant de diverses manières, que je ne m'en scay à quoi tenir de la vérité »⁽³⁾. Il se fait scrupule auprès de ses lecteurs des contradictions qu'il a constatées, ainsi à propos de la mort de Jean de Montfort : « Comme on m'a dit; se je mesprens, si me soit pardonné »⁽⁴⁾. Surtout, quand il n'est pas sûr de ce qu'on lui a conté, il aime mieux se taire. On s'en aperçoit à certains chapitres qui n'ont pas sa précision et son abondance ordinaires. Il souligne consciencieusement qu'il n'a pas été présent ou qu'il n'a trouvé que des récits suspects : « Je n'y fus mie... Je n'en scay le certain, car je n'y fus mie »⁽⁵⁾. Il insiste par exemple

⁽¹⁾ On verra plus loin, p. 257, que, d'après les souvenirs de Le Glay, un manuscrit de Cambrai contenant des *Chroniques de France et de Saint-Denis* portait, avant la réfection de la reliure, la mention, peut être avec signature, de Jean Le Bel, mais cette indication est trop vague pour qu'on en tire une conclusion précise.

⁽²⁾ Sur cette question, voir Moranvillé, *Sur*

un passage de la Chronique de Jean le Bel, Bibl. de l'École des chartes, t. LXV, 1904, p. 583; J. Viard, *La Chronique de Jean le Bel et la Chronographia regum Francorum*, *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXVI, 1905, p. 540.

⁽³⁾ J. Viard, t. II, p. 10.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, t. I, p. 271.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, t. II, c. LXXXVI.

sur son absence du siège de Vannes en 1342 : « Et y aviut, dit-il, de belles aventures et grandes proesses d'ung costé et d'aulture, que je ne scaveroye pas raconter ne dire au vray : si vault mieulx que je m'en taise »⁽¹⁾. Son scrupule à ne donner que les faits dont il croit pouvoir être sûr, l'a obligé de laisser de côté bien des circonstances dont il savait vraiment ou trouvait l'origine douteuse, et c'est ainsi que Froissart a pu dans ses rédactions successives introduire de nombreuses additions qui donnent souvent plus de variété à son récit.

Cette prudence est un trait de caractère : elle annonce la fermeté de son jugement, son impartialité en dépit de ses préférences, sa moralité d'historien. Il n'est pas toujours indulgent pour les Anglais, ni même pour Edouard III ; il ne cherche ni à dissimuler ni à excuser « le villain cas que fist le roy Edowart dont on le povoit blasmer, car il ne fut pas petit », le viol de la comtesse de Salisbury⁽²⁾, que Froissart préféra nier avec de faibles arguments. Il s'efforce de justifier les raisons pour lesquelles il met Édouard III au-dessus de Philippe VI, afin de montrer qu'il ne veut pas être « bande et partie », bien qu'il soit profondément convaincu de la supériorité du premier sur le second⁽³⁾. A vrai dire, il connaît mieux ce qui s'est passé en France ; il n'a fait que traverser l'Angleterre, tandis que le contact était constant avec la France. Ce qu'il dit, dans son parallèle des deux rois, sur Édouard III est très sommaire, tandis qu'une longue page lui est nécessaire pour évoquer les griefs que l'on opposait à Philippe VI ; mais il le fait en toute sincérité. Il est d'ailleurs presque toujours véridique et exact. On a relevé chez lui quelques erreurs, quelques inexactitudes. Mais sa façon de se renseigner, malgré les précautions qu'il prenait, ne lui permettait pas d'éviter ces méprises⁽⁴⁾.

D'ailleurs il est évident, malgré sa bonne volonté et ses efforts, qu'il a un grave parti pris. Il ne connaît et n'aime que noblesse et

⁽¹⁾ J. Viard, t. II, p. 12.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. II, p. 31. Le récit de ce viol est remarquablement sobre et précis ; il accuse Édouard III avec discrétion, mais sans rien cacher. On peut le comparer à celui de Corneille Zantvliet, *Amplis. Collectio*, t. V, p. 233, inspiré directement de Jean Le Bel, mais lourdement développé en latin par un simple compilateur.

⁽³⁾ J. Viard, t. II, c. LXX. Les historiens

anglais les plus récents, sir James H. Ramsay, Mackinnon, K. Vickers, B. Manning sont plus sévères que leurs prédécesseurs à l'égard d'Edouard III. On peut constater par leur jugement les illusions, très sincères d'ailleurs, du jugement de Jean Le Bel.

⁽⁴⁾ Siméon Luce, dans les sommaires de son édition de Froissart, a relevé un certain nombre de ces erreurs, par exemple t. III, p. 1, II, v, VI, XII ; t. IV, p. XI, XVI, etc.

chevalerie; prouesse est la règle de son jugement. Ses épithètes usuelles sont : noble, gentil ou preux; Édouard les cumule. Ce préjugé social domine entièrement son esprit. Son prologue le montre avec une grande netteté : c'est pour rendre pleine et vraie justice aux chevaliers, aux preux, qu'il écrit, et il énumère les plus preux parmi les preux dont il aura à conter les exploits. Il les admire jusque dans la défaite : « On doit bien tenir tous ceulx a prœuz, lesquels en celles batailles si crueuses et perilleuses, dont il y en a eu plusieurs, ont osé demourer jusques a la desconfiture, souffisaument faisans leur devoir »⁽¹⁾. C'est au fait qu'il a mieux écouté barons, seigneurs et chevaliers, que Jean Le Bel attribue les victoires et les conquêtes d'Édouard III; les défaites et les malheurs du roi de France s'expliquent parce qu'il a donné trop de valeur « au pauvre conseil des clerks et prelates » et « auroit mielx avoir creu aultre conseil que ses maîtres des comptes et tresoriers »; c'étaient trop petites gens. De son caractère, de ses préjugés vient le manque de sensibilité qu'on lui a reproché. Trois ou quatre fois à propos de pillages, de meurtres ou d'exécutions, il ajoute que c'était grand pitié; mais c'est plutôt une formule⁽²⁾. Ce qui le passionne, ce qui à ses yeux mérite avant tout d'être retenu, ce qui fait pour lui la vraie trame de l'histoire, ce sont les faits de guerre, les cérémonies chevaleresques ou les conflits violents des princes et seigneurs. Par là il symbolise bien toute une caste dont il préférerait la vie à la vie de l'Église.

Mais il n'a pas seulement le mérite proprement historique de mettre en valeur de précieux témoignages et de personnifier le milieu auquel il a voulu appartenir. On n'est pas moins frappé des qualités de la langue dont il a usé. Cette langue est très remarquable pour le temps et pour le lieu : elle est relativement très pure, très claire, très précise; elle l'est plus à certains égards que celle de Froissart. Les derniers éditeurs n'ont pas éprouvé le besoin de joindre au texte un glossaire.

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. III.

⁽²⁾ Jean Le Bel n'a guère de vraie pitié que pour les bourgeois de Calais (t. II, p. 169) : « Or m'est advis que c'est grande pitié a considerer que ces vaillans bourgeois et bonnes bourgeois, dont il avoit grant foison en la ville de Calais, riches et poissans de heritages et d'avoir, et si leur convint tout laisser et aler

hors en leurs simples draps. Il m'est advis qu'il a cuer bien dur, a cui pitié n'en prendroit. » Il n'a que rigueur au contraire pour « aucuns bourgeois de Bruxelles qui par leur grandeur et orgueil ont toudis voulu estre les plus grands de Brabant » (t. I, p. 210). Son chapitre sur Artevelde (t. I, p. 129) est d'intention visiblement hostile.

On trouve très peu de wallonismes dans le vocabulaire, dans l'emploi des termes, dans les constructions; c'est de la meilleure langue de la première moitié du xiv^e siècle. La comparaison avec Jacques de Hemricourt et Jean d'Outremeuse est frappante : ils ont écrit en wallon pur, Jean Le Bel a écrit en français⁽¹⁾. Du moins telles sont les apparences. Était-ce le langage de la société noble qu'il fréquentait exclusivement? Mais une autre considération se présente à l'esprit. Paul Meyer, bien qu'à ses débuts, apporte à cet égard un avis très ferme. Nous ne connaissons la chronique du chanoine de Saint-Lambert que par un seul manuscrit conservé dans un monastère de Châlons-sur-Marne : ce manuscrit, par son orthographe et son écriture, est du xv^e siècle. Le copiste a pu en rajeunir la langue. Cependant, « en somme, dit P. Meyer, le scribe du manuscrit de Châlons avait sous les yeux un bon texte qu'il a corrompu en beaucoup d'endroits, mais non point de telle façon qu'il ne soit possible de reconnaître l'existence d'une leçon meilleure »⁽²⁾. Et P. Meyer remarque que Jean Le Bel écrivait aux environs de 1360, tandis que Froissart revoyait le texte du manuscrit du Vatican de ses chroniques vers 1400 : or « le texte du Vatican, écrit au plus tôt vers 1400, est infiniment plus fidèle aux règles de la déclinaison romane que le manuscrit de Châlons ». Il reste là un problème philologique à résoudre peut-être en comparant le texte de Châlons avec les emprunts textuels de Froissart et de Jean d'Outremeuse. Mais ce qu'un premier examen permet de constater au point de vue de la langue reste encore largement en faveur de Jean Le Bel.

Sous la forme qui nous est parvenue, les récits de Jean Le Bel dans leurs meilleures pages ont un rare mérite littéraire. Certes la composition générale est assez lâche et sinueuse, c'est le propre de toute chronique, et l'auteur avec ses habitudes chevaleresques ne s'en est guère soucié. Mais nombre de chapitres ou même certains ensembles de chapitres, comme ceux de la guerre d'Écosse ou de la guerre de Bretagne, présentent une ordonnance assez heureuse et offrent des scènes disposées avec un art véritable. Le récit n'est pas encombré; il est sobre et clair; il a du mouvement, de la force, parfois du pittoresque comme dans la description de l'Écosse et des mœurs

⁽¹⁾ Pirenne, *Biographie belge*, t. XI. — ⁽²⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, 1864, p. 376

militaires des Écossais. Jean Le Bel aime donner la parole à ses personnages, comme dans le beau chapitre (xv) sur la mort du roi d'Écosse Robert Bruce. Mais il le fait toujours avec une parfaite vraisemblance : ce n'est que la mise en style direct de ce que les témoins authentiques lui ont rapporté. Le style en général est ferme, impérieux, dur même, tantôt d'une brièveté voisine de la sécheresse, tantôt abondant, quand il s'agit de choses que le chroniqueur préfère : il est bien l'expression de l'homme et de ses mœurs. Tel ce passage sur l'armement des seigneurs⁽¹⁾ :

A ce temps ne faisoient les grands seigneurs compte de gens d'armes s'ilz n'avoient les heaumes couronnez, et a ce temps de maintenant fait on compte de gens a glaives, a panchieres, a haubergons et a chapeaux de fer. Sy me semble le temps estre bien changé de mon souvenant, car les chevaux couvers, les heaumes couronnés, dont on se souloit parer, les plates, les tourniqués d'armes de congnoissance sont alez a neant, et les haubergons que on appelle maintenant panchieres, les jupes de wanbisons et les chapeaux de fer sont venuz an avant.

Jean Le Bel ne se livre d'ailleurs à aucune recherche de style ; il est volontiers réaliste et il appelle les choses par leur nom. Il a d'autre part des expressions habituelles qu'il applique d'ailleurs parfois à des choses fort différentes : une des plus curieuses est celle de « sauvage » qu'il est frappant de trouver si souvent sous sa plume ou dans sa bouche. Ce qui est volontaire, violent, brutal, meurtrier, est d'ordinaire « sauvage ». Plusieurs grands seigneurs écossais en 1340 « estoient demourez cappitaines du remanant des Escots sauvages et se tenoient et tindrent longuement en les sauvages forestz par yver temps et par esté »⁽²⁾. C'est en effet la vue des forêts d'Écosse et le voisinage des Écossais dans la campagne de 1327 qui paraissent avoir inspiré à Jean Le Bel l'usage très fréquent de cette expression.

Tout évidemment dans cette longue chronique n'est pas égal. Un certain nombre de chapitres de liaison, surtout dans la seconde partie, sont d'un faible intérêt et moins bien venus. Il ne faut pas oublier que Jean Le Bel a écrit jusque vers soixante-quinze ans. Mais dans cette trame inégale, que de belles et fortes pages surtout dans la première partie ! La campagne d'Écosse, toute la guerre de Bretagne, l'épisode du viol de la comtesse de Salisbury, la campagne

⁽¹⁾ J. Viard, t. I, p. 126-127. — ⁽²⁾ *Ibid.*, t. I, p. 274.

d'Édouard III en 1346, la reddition de Calais sont de très beaux récits, qui comptent parmi ce que le moyen âge nous a laissé de meilleur. Parce qu'avant la découverte du manuscrit de Châlons-sur-Marne, on a été trop longtemps habitué à les admirer chez Froissart qui les a copiés sur Jean Le Bel, on ne rend pas encore une justice suffisante à celui-ci. Mais la lecture de cet écrivain si spontané, sans la moindre affectation, est, par sa sobriété et par sa force, aussi captivante que celle de Froissart, parfois même plus impressionnante.

La chronique de Jean Le Bel n'eut pas au moyen âge une longue fortune. Des deux contemporains qui ont connu personnellement l'auteur, l'un, Jacques de Hemricourt, à qui nous devons tant de détails sur le chanoine de Saint-Lambert⁽¹⁾, ne dit rien de sa chronique et de la peine qu'il se donna pour en réunir les éléments, l'autre, Jean d'Outremeuse, a fait à Jean Le Bel des emprunts textuels dans une très vaste compilation où ils sont en quelque sorte noyés.

Froissart a commencé à le piller largement. Il serait illogique de présenter dès maintenant à propos de l'œuvre de Jean Le Bel une comparaison avec les chroniques de Froissart qui lui sont postérieures. On retomberait dans l'erreur de point de vue de ceux qui n'ont vu le chanoine de Saint-Lambert qu'à travers Froissart. Mais il ne serait pas inutile de se rendre compte si Froissart a pu avoir un contact direct avec Jean Le Bel. Celui-ci, nous l'avons dit, avait fait entrevoir qu'il pourrait avoir un successeur : « Et se je ne le puis parfaire, si le face un aultre aprez moy, a cui Dieu en donnera la grace »⁽²⁾. On a vu dans ce souhait une allusion à Froissart, mais on ne trouve rien de plus précis. L'âge du moins des deux chroniqueurs permettait un tel contact : quand Froissart partait en 1360 pour l'Angleterre avec un premier essai sur les événements postérieurs à la bataille de Poitiers, il avait vingt-trois ans; Jean Le Bel avait un peu plus de soixante-dix ans. Froissart resta attaché à la cour d'Angleterre jusqu'à la mort de la reine Philippa (15 août 1369); Jean Le Bel mourait quelques mois après. Dans cet intervalle de dix ans, le jeune chroniqueur, qui fut souvent sur les routes du continent, vint-il à Liège, eut-il l'occasion d'y voir et d'y entretenir le vieux chanoine de Saint-

⁽¹⁾ Voir la citation plus haut, p. 241-242. — ⁽²⁾ J. Viard, t. I, p. 4.

Lambert? Kervyn de Lettenhove croit avoir trouvé trace d'une rencontre⁽¹⁾ : à la fin de 1369, Froissart se trouvait à Beaumont en Hainaut auprès de Gui de Blois, petit-fils de Jean de Beaumont qui avait été l'ami de Jean Le Bel. C'est là que les deux chroniqueurs se seraient vus et auraient pu échanger leurs œuvres, que Froissart aurait été agréé comme successeur du chanoine pour continuer sa chronique, qu'il aurait acquis en quelque sorte le droit d'exploiter les récits de Jean Le Bel. L'hypothèse n'est pas très vraisemblable : Jean Le Bel avait plus de quatre-vingts ans et était à la veille de mourir. Kervyn de Lettenhove invoque un fait désormais invérifiable : d'après les souvenirs de Le Glay (1858), un manuscrit des *Chroniques de Saint Denis*, conservé à la bibliothèque de Cambrai, portait sur le revers de la couverture les deux noms suivants en écriture du xiv^e siècle : *Messire Jehan li Biaur, canones de Liege et Sire Jehan Froissart né de Valenchiennes*⁽²⁾. Le Glay certifie que la note a été vue par lui : « Les deux lignes, dit-il, qui offraient peut-être les signatures de Froissart et de son collaborateur, ont disparu par la maladresse du relieur à qui on a confié dernièrement la restauration de ce manuscrit⁽³⁾ ». Le manuscrit porte quelques notes marginales, qui pour Kervyn de Lettenhove « ne peuvent être que de Jean Le Bel ». Affirmation sans doute téméraire. Ce seraient en tout cas les seuls autographes restés du chroniqueur.

Froissart n'a pas dissimulé ses emprunts à Jean Le Bel; ils étaient trop nombreux et trop textuels pour qu'il pût ne pas les avouer. Cet aveu, il l'a fait consciencieusement dans les premières rédactions de ses chroniques, parfois assez sèchement et en faisant bien remarquer qu'il a « ce livre hystoriet et augmenté a le mienne (plaisance) ». Une fois cependant il a été plus modeste et plus juste : « Je me vueil fonder et ordonner sur les *Vraies croniques* jadis faites et rassemblees par venerable homme et discret seigneur monseigneur Jehan Le Bel, chanoine de Saint Lambert du Liege, qui grant cure et toute bonne

⁽¹⁾ Éd. de Froissart, Introduction, t. I, p. 185.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 186.

⁽³⁾ Ce manuscrit, qui porte actuellement le n° 682 (622) de la Bibliothèque de Cambrai, avait appartenu à un archidiacre de Hainaut, Raoul Le Prêtre, mort en 1443; il est

entré par la suite dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale où il a reçu le n° 365. Fin du xiii^e et xiv^e siècle, parchemin, 395 fol. à 2 colonnes. Dans le *Catalogue général des manuscrits des départements, Cambrai*, il est fait mention du souvenir de Le Glay.

diligence mist en ceste matiere et la continua tout son vivant au plus justement qu'il pot et moult lui cousta a acquerre et a l'avoir⁽¹⁾. » Mais dans la dernière rédaction, celle du manuscrit du Vatican, Jean Le Bel a disparu.

Comme le pensait H. Pirenne⁽²⁾, on ne peut pas dire que Jean Le Bel — surtout pour le style — soit inférieur à Froissart. Leurs mérites ne sont pas les mêmes. Froissart en bien des pages est plus agréable, plus alerte, plus pittoresque, on pourrait dire plus poétique, tout en ayant le même amour de prouesse et de chevalerie. Mais Froissart a fait métier de son talent; il s'est efforcé de plaire dans la société noble aux maîtres qui l'acceptaient dans leur intimité et l'aidaient à vivre dans l'aisance. De là le caractère de son œuvre, œuvre de cour et de flatterie. Jean Le Bel a écrit pour faire mieux connaître ce qu'il a cru être la vérité. Il l'a fait sans flatterie, sans le besoin d'assurer son existence riche et entourée, avec une rude sincérité, avec l'âpreté et les partis pris de sa nature. Ce sont là des valeurs qui le mettent moralement au-dessus de Froissart.

Mais, comme on l'a déjà fait remarquer, Froissart a finalement absorbé Jean Le Bel. Les *Vrayes Chroniques*, pour les gens du moyen âge, avaient ainsi perdu leur originalité, leur raison d'être. Les manuscrits même ont disparu, victimes d'un heureux plagiat. Curieuse destinée, qui demandait réparation. A force d'être méconnu, Jean Le Bel et son œuvre sont devenus une énigme, un mystère qui a fini par éveiller la curiosité des érudits et des historiens. La réparation est sortie enfin du manuscrit unique.

A. C.

⁽¹⁾ Froissart, éd. S. Luce, t. I, p. 1, 210. Une autre fois encore, Froissart a reconnu ce qu'il doit à Jean Le Bel; c'est à propos de la guerre de Bretagne, dans la rédaction du manuscrit d'Amiens : « Plusieurs jongleur et enchenteour en place ont chantet et rimet les guerres de Bretaingne et corromput par les chancens et rimes controuvees la juste et vraie histoire, dont trop en desplait a monseigneur Jehan Le Bel, qui la commencha a mettre en

prose et en cronique et a moy sire Jehan Froissart qui loyaument et justement l'ay poursuivy a mon pooir. » Un peu plus loin, il se dit « deurain venus depuis monseigneur Jehan Le Bel en cel ouvrage ». Mais il fait bien remarquer qu'il a fait une enquête personnelle pour donner un récit plus complet. Cf. P. Meyer, *op. cit.*, *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, 1864, p. 374.

⁽²⁾ *Bibliographie belge*, t. VI, p. 520.

POÈMES HISTORIQUES
DE L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE VI DE VALOIS
AU TRAITÉ DE CALAIS (1328-1360).

Le xiv^e siècle a encore vu naître de nombreuses compositions poétiques que l'on peut qualifier d'historiques, bien qu'elles aient été déjà rendues suspectes par le développement des chroniques en prose vulgaire plus exactes, d'apparence plus véridiques, plus accessibles : ces compositions ont eu en effet pour sujets les événements anciens ou contemporains qui font d'ordinaire la matière de l'histoire. En particulier, de la première moitié de ce siècle, de la période qui s'étend de l'avènement des Valois au traité de Calais en 1360 — la première période de la Guerre de Cent Ans, — il nous est parvenu diverses poésies de circonstance destinées à raconter les faits les plus remarquables et à exprimer les sentiments qu'ils ont inspirés aux contemporains; on retrouve même la trace de véritables poèmes. L'ensemble se justifie du point de vue historique et littéraire. Mais il est nécessaire de préciser et d'établir une distinction aussi nette que possible : un grand nombre des poésies qui nous ont été transmises ont pour objet des faits réels, mais d'un caractère simplement anecdotique. Les recueils comme ceux de Legrand d'Aussy⁽¹⁾, de Barbazan, de Méon⁽²⁾, de Jubinal⁽³⁾, pour ne parler que des plus anciens, en sont remplis. Ces poésies peuvent avoir grand intérêt pour l'histoire des mœurs, et encore faut-il se garder de trop croire à la réalité des traits comiques, grotesques ou dramatiques, qui en font le pittoresque, comme on l'a cru trop souvent. Il convient de ne retenir et de ne qualifier historiques que les pièces qui ont comme sujets les faits politiques, militaires, diplomatiques, les institutions de la France ou les personnages ayant joué quelque rôle important dans l'histoire

⁽¹⁾ *Fabliaux et contes*, Paris, 1781, 5 vol. in-12 (2^e éd.).

⁽²⁾ Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes du XI^e au XV^e siècle*, Paris, 1808, 4 vol. in-8^e.

⁽³⁾ A. Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits et fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1839, 2 vol. in-8^e.

du royaume. Une autre considération doit encore intervenir : il est difficile de se borner aux compositions isolées et anonymes. Des poètes connus ont inséré dans des œuvres de plus longue haleine et d'inspiration différente des développements historiques sur les événements et les hommes de leur temps, comme le leur permettait un très médiocre souci de la composition; ils ont d'ailleurs eux aussi écrit des poèmes sur des sujets historiques. Il a paru que pour donner une idée suffisamment complète des sources poétiques de la période étudiée, il fallait présenter en même temps une vue rapide de ce qu'ont apporté à l'ensemble de ces sources ces auteurs qui ont été déjà ou seront l'objet de notices particulières.

De grandes compositions historiques ou « rimes » ont vu le jour à la fin du xiii^e siècle et au commencement du xiv^e, telles les œuvres de Philippe Mousket, de Guillaume Guiart, de Geoffroi de Paris, pour ne rappeler que les plus importantes. L'époque qui suivit, avec les premières années de Philippe VI et la première phase de la Guerre de Cent Ans, dut être encore assez féconde. Mais il s'en faut que ces « rimes » soient venues jusqu'à nous.

On a cependant des témoignages précis, indiscutables, qui nous affirment que les événements de cette époque ont assez frappé les contemporains pour leur fournir presque immédiatement la matière de récits poétiques déjà en partie légendaires. C'est ce que déclare nettement Jean Le Bel de Liège dans la première partie de sa chronique rédigée probablement entre 1352 et le 11 mars 1356. Voici ce qu'il dit dans son prologue⁽¹⁾ : « . . . Si lise ce petit livre que j'ay commencé a faire et laisse un grant livre rimé que j'ay veu, lequel aucun controveur a mis en rime par grandes feintes et bourdes controuvées et de redictes pour embellir la rime. » Et plus loin, à propos de la guerre de Bretagne⁽²⁾ : « J'ay trouvé en ung livre rimé que ung jengleur a fait tant de bourdes et de menteries que je ne les ose roie dire. »

C'est également ce que nous dit Froissart, soit qu'il répète simplement Jean Le Bel, soit qu'il ait constaté lui-même l'existence de ces

⁽¹⁾ Éd. Viard et Dèprez, t. I, p. 1. Voir la notice sur Jean Le Bel dans le présent volume, p. 247. — ⁽²⁾ *Ibid.*, t. II, p. 10.

récits rimés. Il avait du reste donné l'exemple dans son premier écrit en vers qu'il avait emporté en Angleterre et qui racontait les événements survenus après la bataille de Poitiers ⁽¹⁾ :

Si emprîs assez hardiement, moi yssu de l'escolle, a dittier et a rimer ⁽²⁾ les guerres dessus dictes et porter le livre en Angleterre tout compilé, si comme je le fis et le presentay adonc a tres noble et tres haulte dame, dame Phelippe de Haynault, royne d'Angleterre, qui doucement et liement le recuet de moy et me fut grant prouffit ⁽³⁾.

A propos de la guerre de Bretagne, comme Jean Le Bel, Froissart trouve que les histoires rimées ne méritent pas une foi suffisante ⁽⁴⁾ :

Pluiseur gongleour et enchanteour en place ont chanté et rimet les guerres de Bretagne et corromput par les chansons et rimes controuuees le justé et vraie histoire, dont trop en deplaisa a monseigneur Jehan Le Biel, qui le commença a mettre en prose et en cronique, et a moy sire Jehan Froissart, qui loyaument et justement l'ay poursuivi a mon pooir; car leurs rîmmes et leurs canchons controuuees n'ataînent en riens la vraie matere.

On a vainement recherché les œuvres de ces « jongleurs et enchanteurs », ces livres rimés, composés sans doute à la manière des trouvères des siècles précédents. On a pu seulement signaler quelques manuscrits, aujourd'hui perdus, de la Librairie de Charles V et de Charles VI. Voici ces manuscrits d'après Léopold Delisle ⁽⁵⁾ :

1001. La bataille de Cassel en Flandres, rimée, bien escripte et historice, en François, de lettre de forme. Comm. : *mais la ne fis*. Fin : *mais je vous di*. Couvert de soie, a deux fermoirs d'argent.

1002. La guerre Philippe de Valois et des Flamens, en ryme, de lettre de note et a deux coulombes. Comm. : *demenioient tout leur revel*. Fin : *ils furent tout la*. Couvert de cuir vermeil a empreintes, a bouillons et deux fermoirs de laton.

1003. La guerre du roy de France et du roy d'Angleterre et les Faiz du roy de Navarre et de ceulz de Paris quant ilz furent contre le Roy, escript en papier, jadis couvert de parchemin sans aiz et a present entre deux ais, couvert de cuir blanc,

⁽¹⁾ Éd. S. Luce, t. I, CXXXVIII, p. 210.

⁽²⁾ On a discuté sur la portée de ces deux mots et sur leur place réciproque. Voir à ce sujet l'édition de Froissart de Kervyn de Lettenhove, Introduction, t. I, p. 29, et la note de la page CXXXVIII de l'édition de S. Luce. Il est probable que Froissart n'attachait pas d'importance à ce détail.

⁽³⁾ Il s'agit sans doute du poème dont L. Delisle a publié quelques bribes, *Fragments d'un poème historique du XIV^e siècle*, *Bibl. de l'École des chartes*, LX (1899), p. 611. Sur ces fragments, voir plus loin, p. 331.

⁽⁴⁾ Éd. S. Luce, t. II, p. 265.

⁽⁵⁾ *Recherches sur la Librairie de Charles V* t II, p. 165 et 168.

escript en françois, de lettre formee, et rymé a deux coulombes. Comm. : *en cest estat. Fin : car qui veist. A .n. fermoirs de laton.*

1018. Un vieil rommant en papier, groz et court, de lettre bastarde a une coulombe et en ryme, et parle des guerres d'Escoce et d'Angleterre. Comm. : *qui a deuil fu. Fin : les barons que je di.* Couvert de vielz parchemin a deux bouillons.

On a bien l'impression que de tels poèmes historiques ne pouvaient satisfaire l'esprit positif d'un Jean Le Bel ni même la curiosité moins scrupuleuse d'un Froissart. Leur mépris et leur dédain pour de telles sources, les récits plus véridiques qu'ils leur opposaient, ont dû puissamment contribuer à déconsidérer cette littérature et à la ruiner dans l'opinion. Ainsi s'explique la disparition de manuscrits qui n'avaient plus aucun crédit.

Faut-il croire, à défaut de ces longs poèmes perdus, que la première phase de la guerre de Cent Ans, même en y comprenant le début du règne de Philippe VI, de 1328 à 1360, ait vu paraître un grand nombre de poésies isolées, en général anonymes, du moins pour nous, de courte inspiration, provoquées par des circonstances que l'on peut vraiment considérer comme historiques et que l'on puisse encore recueillir et publier. Buchon le pensait et espérait faire connaître ce qu'il se croyait sûr de trouver⁽¹⁾ :

En parcourant, dit-il, les divers manuscrits qui pouvaient me fournir des renseignements sur l'époque traitée par J. Froissart, j'ai retrouvé pour le XIII^e et le XIV^e siècles une assez grande quantité de chansons historiques ou de petits poèmes de circonstance que je publierai avec les éclaircissements nécessaires.

Buchon dut renoncer à un projet sur lequel il se faisait quelque illusion. Il faut reconnaître d'ailleurs que cette illusion était possible. Nombreux étaient au XIV^e siècle les ménestrels et poètes, surtout dans le Nord de la France et aux Pays-Bas, qui étaient largement accueillis dans les maisons princières, y passaient une partie de leur existence et y payaient une généreuse protection par des poésies de circonstance sur les fêtes, les banquets, les mariages et les morts, les expéditions et les exploits chevaleresques. Tels furent les hôtes reconnaissants de Guillaume I^{er} le Bon, comte de Hainaut, de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de Louis I^{er}, comte de Blois-Avesnes, de

⁽¹⁾ Buchon, éd. de Froissart, t. XIV, p. 277 (*Collection des chroniques nationales françaises*, XXIV).

Louis, comte de Flandre, des ducs de Brabant, et certains même qui fréquentèrent les cours de Philippe VI et d'Édouard III. D'autant plus que les plus recherchés d'entre eux avaient en général une haute idée de leur rôle auprès des grands.

Écoutez Watrquet de Couvin ⁽¹⁾ :

Menestriex se doit maintenir
Plus simplement qu'une pucele.
Est ce chose honorable et bele
C'uns menestriex soit avocas
Et qu'il se mele de touz cas
Qui appartiennent au seignor ?

Il doit conter « les exemples et les biaux vers ». Et Jean de Condé n'est pas moins convaincu ⁽²⁾ :

Biel sont pour recorder en court
Li dit qui sont plesant et court :
C'est entremès biaux et courtois
De conter aucun serventois
Devant prince puissant et riche.

Les œuvres parvenues jusqu'à nous de ces petits poètes domestiques ont été publiées. Mais, dans ces milieux où les débuts de la guerre anglaise et de la guerre de Bretagne devaient cependant donner l'impression d'une époque historique féconde en grands événements, les sujets empruntés à ces événements sont plutôt rares. Depuis Buchon il n'a guère été trouvé de documents nouveaux. La moisson vraiment historique reste maigre. Mais comme souvent les premières publications ont été faites d'une façon bien sommaire, sans se préoccuper ni des textes ni des faits, que ce ne sont parfois que des analyses, une mise au point a paru nécessaire.

I. — LE DIT DE LA RÉBELLION D'ANGLETERRE ET DE FLANDRE (1328).

Cette pièce est d'une sorte assez rare. On la dirait aujourd'hui une œuvre de propagande anti-anglaise.

Elle a été publiée en 1839 par A. Jubinal, dans le premier volume

⁽¹⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 402.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 452.

de son *Nouveau Recueil de contes, dits et fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*⁽¹⁾, avec quelques erreurs de lecture. Elle compte 154 vers, les deux premiers de dix syllabes, tous les autres de huit. Elle provient d'un manuscrit de Notre-Dame, coté 198, aujourd'hui n° 24432 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, du XIV^e siècle, sur parchemin, est considérable : il compte 443 feuilletts à deux colonnes. La rubrique de la pièce est au folio 137b : *Le Dit de la rebellion d'Engleterre et de Flandre*. Il n'y a aucun renseignement sur son auteur et sur sa date en dehors de ce que l'on peut tirer du texte même.

Le poème a pour objet de mettre le roi de France, Philippe VI de Valois, en garde contre les Anglais. Qu'il s'agisse de Philippe de Valois, on n'en saurait douter : au vers 40 il est appelé

Gentilz roys et de Valois conte.

L'auteur commence par rappeler l'histoire lointaine et légendaire de la Grande Bretagne, son passé de « grant fraude et barat ». Cette vue générale indique la tendance et le ton du poème :

Par la grant fraude et barat qu'ils firent
Et qu'ilz la Grant Bretagne pourprirent⁽²⁾,
Dont encor ont entencion,
Mais Merlin⁽³⁾ fait bien mencion
Que de Bruth⁽⁴⁾ encore vendra
Qui la Grant Bretagne tendra,
Et c'est bien droit avec raison,
Car barat en toute saison
Tous jors doit cunchier⁽⁵⁾ son mestre... (v. 1-9).

Tout pouvoir doit être légitime : Dieu veut que nul

Ne tiegne regne ou croce ou mitre
Puis qu'il ne le tient a bon tiltre
Et contre son seignor rebelle (v. 11-13).

⁽¹⁾ O. c., p. 73.

⁽²⁾ « prirent, saisirent ».

⁽³⁾ Jubinal : *nului*.

⁽⁴⁾ Jubinal, qui imprime : *Bruch*, se demande s'il s'agit de Brut, chef des Troyens, qui conquiert la Grande Bretagne ou de Robert Bruce,

roi d'Écosse, qui fit reconnaître l'indépendance de son royaume par Édouard II en 1328. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'il s'agit du Brut de Wace. Voir l'édition Arnold (Société des anciens textes, 1938), t. I, p. 1.

⁽⁵⁾ « outrager, duper ».

Et tout de suite le poète s'en prend aux Anglais :

Molt ont Englois pensé d'ouvrer
 Comment poissent recouvrer
 Normendie, Anjo et Gascoigne;
 Maint fil y oût mis en quenoille,
 Mais il nel porent desvuidier (v. 15-19.)

Ils ont été déçus et n'ont pu « gagner ». Les rois Richard Cœur-de-Lion, Henry II et Édouard I^{er}, « qui mie ne furent coart », à leur fin « ne porent avenir ». Le roi actuel, c'est-à-dire Édouard III, devrait s'en souvenir, s'il est sage, et ne pas tenter « fole emprise de soy folement desrenger » ,

Car tel se cuide revengier,
 Il croit son damage et sa honte (v. 38-39).

Et s'adressant à Philippe VI, l'auteur lui donne un bon conseil :

Ne croi pas tout ce qu'on te die.
 Partout a fraude et tricherie,
 De beaus parlers pluseurs deçoit.
 Souvent preudon en son cuer reçoit
 Tel qui le traïst et sousplante :
 La seraine doucement chante (v. 41-46).

Vient alors un portrait fort malveillant des Anglais, accompagné de nouveaux conseils de grande défiance adressés au roi de France. Les vers, bien qu'assez prosaïques, sont souvent bien venus :

Tiens toy donc, Roys, en ta saisine
 Ne por biau parler ne t'enclinne
 A gent qui de cuer est doubliere...
 Se li rois englois te demande
 Ce que tiens aquis en Gascoigne,
 Fais ton profit, fais ta vergoigne
 Et ne veilles apeticier
 Ton droit, ne a toi alicier

Qui ne veille ton bien acroistre.
 Tu pués bien savoir et congnoistre
 Que Englois onc François n'ama,
 Male dragie entr'eulz y a.
 Hui sont en pais, demain en guerre...
 Contre François meïsmement
 Riens n'i vault, foy ne serement
 (v. 49-70).

Avec les Anglais en effet, malgré leur « simple face » et leurs promesses, les conventions, les paix n'ont nulle valeur :

Des pais y aras tu souvent
 Qui ne tendront foy ne convent.
 Car mal taillies et cousues
 Tele pais ne sont pas tenues
 Des A[n]glois ou il n'a fiance (v. 73-77).

La solution très nette et hardie pour le temps, c'est qu'il faut les refouler jusqu'à la mer :

Or sachiez donc, Roys, sans doutance,	Que Gascoingne est de toy tenue . . .
Que tant comme Englois te savront	Et te fais seigneur droit clamer
Prez d'eulz, que pais a toy n'avront	De tout ce qui est deça mer.
Ne ne te donront convenance.	Soit la mer borne et dessevrance
Por ce y penses durement . . .	De l'Engleterre et de la France
Fai leur tantost apercevoir	(v. 78-92).

Le léopard anglais ne doit avoir « au lis nulle portion » :

Tel ne sont mie possesseur,
 N'estre ne doivent successeur
 En chose de la fleur de lis (v. 103-105).

Un dernier développement met en scène le Léopard d'Angleterre et le Lion de Flandre. L'auteur fait allusion à leurs luttes contre le roi de France à la fin du siècle précédent, à l'emprisonnement du comte de Flandre Gui de Dampierre, à l'appui d'Edouard I^{er} et à son intervention en Flandre; c'est la rébellion de Flandre alliée à celle d'Angleterre :

Ainsi d'Engleterre et de Flandres
 Avons nous veu les esclandres
 Contre leur seigneur primerain...
 Et quant vers li ont si mesfait
 Ne doit estre acort jamais fait (v. 131-137).

Le roi de France ne doit donc faire aucune concession et bien garder tout « ce qui est du lis tenu » :

Que tel lyon et tel lyepart
 Plus ne traie de ceste part,
 Deça seignorier ne viengne . . .

Car qui autrement le fera
 Pais qui dure ja n'i sera
 Mais passera chacun son temps
 En celes noises et contans (v. 145-154).

L'auteur a ainsi des idées très nettes et des sentiments très fermes : il est du parti de France, confiant dans son roi Philippe de Valois, radicalement anti-anglais. Il est bien informé; il a enfin une solution pratique aux luttes passées, c'est l'expulsion des Anglais de la mouvance de France et leur renvoi de l'autre côté de la mer. Par sa langue, il est de la France du Nord. Il écrit au début du nouveau règne; le roi Philippe n'a pas encore pris de décisions précises pour sa politique avec l'Angleterre. Mais les Anglais sont toujours menaçants et de mauvaise foi. Surtout les progrès réalisés déjà en Gascogne par les agents français ne doivent pas être compromis. La fin précise la date à laquelle fut écrit ce curieux petit poème : le nouveau roi n'a évidemment pas encore défait les Flamands à Cassel. Le *Dit* paraît ainsi avoir été composé entre l'avènement de Philippe VI et la campagne de Flandre, entre le 2 avril et le 31 juillet 1328.

C'est un document qui n'est pas négligeable pour l'avènement et les premiers mois de la politique des Valois⁽¹⁾. Il manifeste à ce moment précis des sentiments intransigeants à l'égard des Anglais, une défiance invétérée, inspirée par les événements des règnes précédents et le nombre des négociations, conventions, promesses et décisions de justice ou d'arbitrage, dont les conflits sur les frontières toujours indéfinies de la Guyenne anglaise avaient été vainement l'objet. Il jette ainsi quelque lumière sur l'état d'esprit de ceux qui se prononcèrent contre les prétentions d'Édouard III à la couronne de France dans les conciliabules ou assemblées, mal définis par les sources, où furent décidés la régence, puis l'avènement de Philippe de Valois. Le *Dit de la rébellion d'Angleterre et de Flandres* représente l'opinion la plus tranchée à cet égard. La question de l'expulsion des Anglais de la mouvance de France, au delà de l'Atlantique et de la Manche, en cet instant resté si obscur, s'impose comme un programme. L'auteur du *Dit* pourrait bien être quelque officier royal mêlé aux affaires de

⁽¹⁾ Il n'en est pas fait mention, et non plus des suggestions du *Dit*, dans l'article de J. Viard, *Philippe de Valois, Début du règne*

(février-juillet 1328), publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCV, 1934, p. 229.

Gascogne : il a en effet une notion vivante et inquiète du droit du roi de France. On aimerait à avoir d'autres témoignages du même genre. On ne trouve plus rien de semblable, quand les hostilités éclatent entre France et Angleterre. La victoire de Cassel sur les Flamands donna sans doute à Philippe VI une confiance excessive. Du moins il avait été depuis longtemps mis sur ses gardes.

Ch.-V. Langlois, dans sa notice sur Gefroi des Nés ou de Paris⁽¹⁾, auteur d'une chronique parisienne⁽²⁾ et de plusieurs dits qui figurent dans le manuscrit 24432, s'est demandé si cet auteur, d'opinions tranchées, volontiers caustique, « patriote », ne pourrait pas avoir composé le *Dit de la Rebellion*. Quelques analogies assez vagues dans les idées et dans les expressions ne paraissent pas suffisantes pour accepter cette suggestion, qui n'est d'ailleurs présentée que sous toutes réserves. Ce serait au reste prolonger un peu tard la vie de Gefroi des Nés, qui a arrêté sa chronique à 1316 et ne paraît pas avoir dépassé le règne de Philippe le Long.

II. — LES VŒUX DU HÉRON⁽³⁾.

Les *Vœux du Héron* décrivent une scène qui se passe en Angleterre à la cour d'Édouard III. Mais le héros de la scène est un prince français, Robert d'Artois, arrière-petit-fils de Louis IX, banni de France par Philippe VI. Cet exil eut pour cause les revendications criminelles de ce personnage sur une terre française, l'apanage du comté d'Artois. Le poème a pour auteur probable, comme on le verra, quelque Artésien de la suite de Robert d'Artois, ou du moins un poète ou ménestrel du Nord de la France, de la région picarde⁽⁴⁾.

Les *Vœux du Héron*, qui eurent quelque succès à la fin du moyen âge, appartiennent à un genre fort apprécié de la société chevaleresque de ce temps. Comme le remarque G. Doutrepont à propos des *Vœux*

⁽¹⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 343.

⁽²⁾ Publiée par Buchon, *Collection des chroniques nationales françaises*, t. I, p. 1927, et dans le *Recueil des historiens de la France*, t. XXII, p. 87.

⁽³⁾ Ce titre au pluriel est celui des manu-

scrits de Berne et de Paris. Le singulier donne un titre abstrait qui ne répond pas à la réalité.

⁽⁴⁾ Quelques indications ont été déjà données sur les *Vœux du Héron*, par A. Thomas, dans l'*Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 24, à propos des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon.

du Faisan prononcés à Lille au Palais de Rihour le 17 février 1454⁽¹⁾, dans le monde des cours, à l'occasion de banquets et festins, on entendait souvent des seigneurs prononcer des serments téméraires sur un « noble oiseau », paon, faisán ou autre. « Mais il a surtout régné, cet usage, pendant les xiv^e et xv^e siècles et principalement dans le Nord de la France. » Tels furent les Vœux du Paon⁽²⁾, de l'Épervier⁽³⁾, du Faisan⁽⁴⁾. Les *Vœux du Héron* s'en distinguent parce qu'ils furent prononcés non sur un « noble » oiseau, mais sur le plus « couart » des oiseaux.

Il nous est parvenu plusieurs manuscrits du poème, un à la Bibliothèque de Berne, un à la Bibliothèque nationale de Paris, deux à la Bibliothèque royale de Bruxelles :

a. Le manuscrit de Berne, sur parchemin, in-4°, de 150 feuillets, le plus ancien, est du xiv^e siècle⁽⁵⁾. Il contient plusieurs textes, notamment la version française de la chronique de Guillaume de Nangis. Les *Vœux du Héron* occupent les feuillets 90^o à 97^a. C'est d'après lui qu'a dû être faite la première édition. Il a été décrit, en 1838, par A. Jubinal, dans un rapport sur une mission à la Bibliothèque de Berne.

b. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français 9.222, parchemin, grand in-folio, a appartenu à la bibliothèque du duc de Bourgogne Philippe le Bon; la reliure en maroquin rouge est aux armes du Roi⁽⁶⁾. C'est une fort belle copie faite par David Aubert. Il contient le *Grand codicille* de Jean Chappuis, une chronique abrégée en français commençant en 1095 au concile de Clermont et finissant en 1328 à l'avènement de Philippe VI; au folio 96 les *Vœux du Héron*; puis la *Chronique normande* abrégée, dite de Jean Lartier.

c. Deux autres manuscrits sont conservés à la Bibliothèque royale

⁽¹⁾ G. Doutrepoint, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 113.

⁽²⁾ Sur les *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon, voir *Hist. littéraire*, t. XXXVI, p. 2.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 23.

⁽⁴⁾ Doutrepoint, *Notices et extraits*, t. XLI, p. 28, et *La littérature française...*, p. 143.

⁽⁵⁾ Hagen, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Berne*, Berne, 1875, n° 323.

A. Jubinal, *Rapport sur une mission à la Bibliothèque de Berne*, 1838, p. 17.

⁽⁶⁾ Barrois, *Bibl. protypographique*, 783-763; Ancien supplément français 3262. Voir Doutrepoint, *op. cit.*, p. 54.

de Bruxelles⁽¹⁾. Ils figurent dans deux recueils différents : l'un, le n° 10 432-5, sur papier (Barrois, n°s 832-1924); — l'autre, le n° 11 138-9, sur parchemin (Barrois, n° 1470-1923); ce dernier n'est pas complet. Tous deux sont du xv^e siècle.

C'est le manuscrit de Berne qui donne la forme la plus ancienne, la plus voisine de l'original; elle est vraiment picarde. Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale le texte est nettement francisé avec quelques vestiges encore de picard, comme en général dans les manuscrits calligraphiés par David Aubert⁽²⁾.

Trois éditions ont été données jusqu'ici :

1° La première par La Curne de Sainte-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* (t. III, 1781, p. 119). De Sinner, bibliothécaire de Berne, lui avait communiqué le manuscrit de cette bibliothèque⁽³⁾. D'après Th. Wright, La Curne a reproduit assez fidèlement ce manuscrit⁽⁴⁾. Jubinal n'est pas tout à fait de cet avis : « Je relevai avec soin, dit-il, toutes les inexactitudes de la copie de Sainte-Palaye pour servir à une nouvelle édition, si jamais je l'entreprends ». Mais il ne l'entreprit pas.

2° Une autre édition a été publiée par Th. Wright en tête de ses *Political songs poems and songs relative to English History*, en 1856, dans la collection du Maître des rôles. C'est le texte du manuscrit de Berne.

3° Entre temps, la Société des Bibliophiles de Mons avait donné une édition de luxe, à Mons en 1839, de XII-32 pages. Elle ne paraît pas avoir été connue de Wright. Les éditeurs furent Chalou et Delecourt⁽⁵⁾.

Le sujet est d'une grande unité. Arrière-petit-fils du troisième frère de Saint-Louis, beau-frère du roi de France Philippe VI, banni

⁽¹⁾ Doutrepoint, *op. cit.* p. 54.

⁽²⁾ Sur ce célèbre copiste, voir Doutrepoint, *op. cit.*, p. 49.

⁽³⁾ De Sinner, *Catalogus manuseriptorum Bibliothecae Bernensis*, t. II, p. 252. De Sinner n'appréciait guère les *Vœux du Héron* : il les déclare *stilo pro illorum temporum barbarie incompto et rudi*.

⁽⁴⁾ Th. Wright, *Political Songs*, t. I, p. 1.

⁽⁵⁾ On trouve dans Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 78, une traduction dite abrégée, cependant avec quelques longueurs, des *Vœux du Héron*, et un résumé beaucoup plus bref dans Doutrepoint, *op. cit.*, p. 114. On peut rappeler encore l'analyse rapide de Chateaubriand, *Études historiques*, éd. Pourrat, p. 306.

du royaume de France le 8 avril 1332, Robert d'Artois⁽¹⁾, après avoir cherché sans succès un asile où il pût demeurer, poursuivi qu'il était par l'hostilité du roi de France, se réfugia en Angleterre en 1336. Edouard III, qui avait déjà l'intention de faire valoir par la force ses droits sur le royaume de France, lui fit grand accueil et multiplia les faveurs à son égard : domaines, pensions, robes aux grandes fêtes, séjours dans les châteaux royaux, droit de chasse dans les forêts royales, etc.

Robert d'Artois était depuis près de deux ans en Angleterre, quand auraient été prononcés les Vœux du Héron. Le poème ne tient pas compte de tout ce qu'Édouard III avait déjà fait pour préparer la guerre contre Philippe VI. Son intervention dans la crise industrielle en Flandre, ses préparatifs diplomatiques dans les Pays-Bas avaient commencé dès 1336 et rempli l'année 1337⁽²⁾. Or le poète place la scène des vœux en septembre 1338. Les premiers vers décrivent l'automne suivant les procédés ordinaires⁽³⁾ :

Ens el mois de setembre qu'estés va a declin,
 Que cil oisillon gay ont perdu lou latin
 Et si sekent les vignes et meurent li rosin,
 Et despoillent li arbre et ceuvent li chemin,
 L'an M.CCC.XXXVIII⁽⁴⁾ . . .

Édouard III tient sa cour à Londres; il est à table, absorbé « en pensées d'amors »; il n'a encore que de bonnes intentions à l'égard du roi de France :

Du gentil roi de Franche s'appeloit il cousin,

⁽¹⁾ Sur Robert d'Artois et son procès, voir Lancelot, *Mémoires pour servir à l'histoire de Robert d'Artois*, Académie des Inscr. et Belles-Lettres, t. X, 1736, p. 477; Leroux de Lincy, *Le procès de Robert d'Artois* (*Revue de Paris*, t. VII-VIII, 1839); Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. II, p. 523, t. XX, p. 144; Déprez, *Les préliminaires de la Guerre de Cent Ans*, p. 244; G. Callies, *Le procès civil et criminel de Robert d'Artois*, Positions de thèses de l'École des chartes, 1932.

⁽²⁾ Déprez, *op. cit.*, ch. iv et v.

⁽³⁾ Voici le même texte d'après la copie de David Aubert (Bibl. nat., franç. 9222, fol. 102) :

Ens ou mois de septembre qu'estez va a declin,
 Que chil oiseillons gays ont perdu leur latin
 Et si sequevent les vignes et meurent li rosin
 Et despoillent li arbre et queuvent li chemin.

C'est une imitation ironique des *Vœux du Paon* (*Hist. litt.*, t. XXXVI, p. 10.) :

Ce fu el moys de may qu'yvers va a declin,
 Que cil oiseillon gay chantent en lor latin.

⁽⁴⁾ Les citations sont faites d'après le texte donné par La Curne de Sainte-Palaye, qui, malgré quelques négligences, reproduit le manuscrit de Berne. Quelques variantes sont données d'après le ms. franç. 9222 de la Bibliothèque nationale.

Et le tint en chiertee com son loiel voisin,
Envers li ne pensoit bataille ne hustin.

Survient Robert d'Artois. C'est lui qui va déchaîner la guerre dont tant de gens souffriront. Il revenait d'une chasse matinale et avait rapporté un héron, qu'il fit aussitôt apprêter à la cuisine et placer sur un double plat d'argent. Escorté de deux joueurs de vie le, d'un joueur de cornemuse et de deux demoiselles, filles de grands seigneurs, qui chantaient, il apporta le héron devant le roi et prit la parole « à hauts cris ». Il interpella tout d'abord avec une courte brusquerie les preux qui ne songeaient plus qu'à l'amour :

Vechi viande as preux, a chiaux qui sont soubgis
A dames amoureuses . . .

Il leur annonce qu'il a pris un héron :

Le plus couart oysel ay prinst . . .
Si tost qu'il voit son ombre, il est tous estordis,
Tant fort s'ecrie et brait com s'il fut a mort mis.

C'est au héron que les gens sans courage d'Angleterre doivent faire vœu, et c'est au plus couard des Anglais qu'il donne l'oiseau, au roi Édouard qui s'est laissé deshériter de France, « le nobile pais » dont il était « drois hoirs ». Le roi, qui rougit de colère, riposte que six ans ne s'écouleront pas avant qu'il ait défié le « roy de Saint-Denys », passé la mer, traversé le Hainaut et Cambrai, logé « dedans Vermeudois ».

Tout un mois il attendra son adversaire et le combattra,

Se seulement n'airoie que un home contre dix.

Il regrette d'avoir prêté hommage à Philippe de Valois alors qu'il était « jovene d'ans »⁽¹⁾. Il invoque Hector, Achille et Pâris pour jurer qu'il agira avant 1346 et que, si Philippe ne vient pas contre lui, il lui fera guerre continue « et en fais et en dis ». Robert d'Artois, « tout en basset », se réjouit de ce vœu royal; il repasse tous les torts que lui

⁽¹⁾ Sur cet hommage, voir Déprez, *op. cit.*, p. 38.

a faits contre tout droit celui qui l'a banni de France; il fait lui aussi le vœu d'aller combattre en France, « aviegne que aviegne », et fait don du héron au roi Édouard, avec un petit air de musique et de chant au milieu de la joie générale.

Alors se succèdent les vœux des principaux seigneurs provoqués par Robert d'Artois, d'abord le comte de Salisbury, assis à côté de sa mie, la fille du comte de Derby⁽¹⁾. Le vœu de Salisbury donne lieu à une scène originale : le comte, tout occupé de sa « mie gente et courtoise », ne peut lâire de vœu que si elle y consent; il la prie de lui fermer un œil avec un doigt. La comtesse de Derby en met deux, et l'œil est si bien clos que Salisbury n'hésite plus à s'engager à faire guerre sans répit au roi Philippe. La jeune fille retire ses doigts, et l'œil devait demeurer clos toute la guerre. Elle jure à son tour de ne pas se marier avant que son adorateur ait accompli son vœu, et promet, s'il revient, que

Le mien cors li otroie de bon coeur a toudis.

Maintenant c'est au tour du plus fameux des chevaliers de la cour d'Angleterre, Gautier de Mauny ou de Masny⁽²⁾. Son vœu est celui d'un homme de guerre, bien qu'il fût « sagement parlé et enlangagé » : il promet d'assaillir la ville que Godemar du Fay garde si vaillamment et qu'il ne nomme pas, mais qui est Tournai, et de ne pas se retirer quelque blessure qu'il ait reçue. A Gautier de Mauny succède le comte de Derby⁽³⁾, qui fait vœu de s'attaquer au comte Louis de Flandre, l'allié de Philippe de Valois. Le comte de Suffolk⁽⁴⁾ s'en prend au roi Jean de Bohême contre qui il s'engage à faire bataille sans merci. Attaque assez singulière, le vieux roi aveugle étant entouré de la vénération et de l'admiration générales. Mais il était l'ami le plus fidèle du roi de France et avait dû contribuer aux refus

⁽¹⁾ Sur le comte de Salisbury, la comtesse de Salisbury et la comtesse de Derby, voir Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXIII, p. 198, 101; *Dict. of national biography*, t. XXXVIII, p. 212-213.

⁽²⁾ La famille de Mauny était originaire de Masny, Nord, cant. de Douai. Sur Gautier de Mauny ou Masny ou Manny, passé fort jeune en Angleterre au service de la reine Philippa de

Hainaut, voir Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXII, p. 176; *Dict. of national biography*, t. XXXVI, p. 77; *Biographie belge*, t. XIV, p. 98 (art. de Pirenne).

⁽³⁾ Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXI, p. 86.

⁽⁴⁾ Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXIII, p. 171; *Dict. of national biography*, t. LVIII, p. 9.

d'hospitalité qu'avait essayés Robert d'Artois. Du reste cette provocation, qui paraît injustifiée, excite la colère de Jean de Beaumont, parent « au bon roy qui tant a conkis en grant noblesse⁽¹⁾ ». Il prédit que ce sera le roi de Bohême qui tiendra en prison le comte de Suffolk, ce qui n'émeut guère celui-ci. Robert d'Artois pour faire cesser cette altercation, appelle Jean de Fauquemont⁽²⁾, rude aventurier qui n'a que faire dans ce conflit, mais qui promet tout son concours au roi Édouard, s'il porte la guerre dans le pays de Cambrai,

Que j'iroie le fer par devant li bouter⁽³⁾
 Et si n'espargnerioie ne moustier, ne autel,
 Femme grosse n'enfant que je peusse trouver,
 Ne parent, ne amis, tant me peust il amer.

Mais voici le moment le plus difficile : Robert d'Artois s'adresse à Jean de Beaumont, le frère du comte de Hainaut, l'oncle de la reine d'Angleterre et le beau-frère de Philippe de Valois, illustre chevalier, un « prince conquérant », à qui Édouard III doit en bonne partie son avènement. Jean de Beaumont n'a au fond aucune envie de prononcer un vœu pour faire la guerre au roi de France. « Vantise ne vaut rien, » dit-il; il ne faut pas confondre ce qui se dit « quant nous sommes en taverne » ou devant de jolies dames avec ce qui se fait « quant nous sommes as camps, sur nos destriers courans », et que l'ennemi approche. Beaumont ne parle pas ainsi pour s'excuser, car il promet au roi Édouard d'être son fidèle maréchal et de conduire son ost,

Pour guerrier en Franche le riche roi poissant
 Que je ne li laurai⁽⁴⁾ pour nul homme vivant.

Cependant si le roi de France qui l'a banni, le rappelait, il quitterait Édouard pour répondre à cet appel. Mais il n'est pas question de

⁽¹⁾ Sur Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, voir Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XVIII, p. 274; t. XX, p. 289; *Biographie belge*, t. I, p. 36 (art. de Kervyn de L.) et i-dessus la notice sur Jean Le Bel.

⁽²⁾ Le prénom ordinaire de ce personnage n'est pas Jean, mais Thierry de Fauquemont, fils de Renaud et frère puiné de Waleran;

Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XXI, p. 182; *Biographie belge*, t. VI, p. 910.

⁽³⁾ B. N. franç. 9222 :

Que giroie le feu par devant lui bouter.

⁽⁴⁾ B. N. franç. 9222 :

Que ja ne li faulrray...

cela, et Beaumont fera son devoir envers le roi d'Angleterre. Ces propos ne sont pas sans importance pour dater les *Vœux du Héron*. D'ailleurs Robert d'Artois se garde d'ajouter quelque chose.

Voici enfin qu'en musique il présente son héron à la reine d'Angleterre Philippa, devant laquelle il s'agenouille, et lui demande de prononcer son vœu. « Vassal, répond-elle, une dame ne peut faire de vœu sans l'autorisation de son mari. — Vouez hardiement et Dieu nous aidera », dit le roi. La reine rappelle qu'elle est enceinte, elle ne veut accoucher que lorsque le roi l'aura menée au « pays par delà », où il doit accomplir son propre vœu, si non

D'un grant coutel d'achier le mien corps s'ochira,
Sera m'ame perdue et li fruis perira.

Sur cet énergique propos, le roi clot la série des vœux : « Certainement nuls plus ne vouera ». Puis le héron est découpé; la reine en mange. Aussitôt Édouard III fait ses préparatifs. Il va jusqu'à Anvers, où la reine accouche d'un fils, le troisième, Lionel, qui fut duc de Clarence. Et les *Vœux du Héron* se terminent ainsi⁽¹⁾ :

Ains que soient tout fait, main preudomme en morra
Et maint bon chevalier dolent s'en clamera
Et mainte preude femme pour lasse s'en tenra
Adonc parti li cours des Engles par delà⁽²⁾.

Tel est ce poème de 440 vers de douze syllabes répartis en laisses monorimes, le seul sur les *Vœux du Héron* qui nous soit parvenu. Mais le fait même a été signalé par d'autres sources en prose.

Ce sont deux chroniques du xv^e siècle : l'une, la *Chronographia regum Francorum*, que le compilateur a dû rédiger entre 1415 et 1422⁽³⁾; l'autre, une *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et*

⁽¹⁾ A. Thomas, *Hist. littéraire*, t. XXXVI, p. 26, remarque justement que l'auteur « ne s'est pas soucié, comme les auteurs des *Vœux du Paon* et des *Vœux de l'Épervier*, de nous en raconter les « accomplissemens ».

⁽²⁾ Mss. de Berne et de Paris (franc. 9222) : *Explicite des vœux du Héron*.

⁽³⁾ Éd. Moranvillé, Avant-propos et t. II, p. 35-38; c'est la *Chronique de Berne* de Kervyn de Lettenhove. Voir H. Pirenne, *L'Ancienne chronique de Flandre et la Chronographia regum Francorum*, Bull. de la Commission d'histoire, t. V, p. 8; A. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, n° 3104.

de *Tournai*, autre compilation de la seconde moitié du xv^e siècle⁽¹⁾. Cette dernière chronique n'a donné du reste qu'une courte mention et n'a eu évidemment pour source que la première. Au contraire, l'auteur de la *Chronographia* a dû avoir à sa disposition un texte assez différent du poème que nous possédons et plus complet. Toute la première partie du texte latin dans l'ensemble et sauf quelques menus détails est conforme au poème⁽²⁾. Mais Robert d'Artois, qui n'a d'ailleurs qu'une demoiselle pour porter avec lui le héron, ajoute un souvenir antique, que commente l'auteur de la *Chronographia* :

Dicens se rememorari vocorum Pavonis que condam Porus Indorum rex voverat et qualiter avis portabatur a domicella. De quibus quidem votis quanquam historia Alexandri, qui de Poro loquitur, tacet, tamen gallice scripta habentur a multis proceribus⁽³⁾.

Puis la *Chronographia* ne fait qu'énumérer sommairement les vœux de Salisbury, de Derby, de Jean de Fauquemont, de Gantier de Mauny, auxquels elle ajoute à son tour ceux des évêques de Durham⁽⁴⁾ et de Lincoln⁽⁵⁾. Ces vœux sont prononcés *cum superbia magna* devant la reine. Quant à Jean de Beaumont, il fallut le forcer, *coactus est*. Le vœu de la reine est le même que dans le poème. Mais ensuite, le compilateur donne une seconde partie qui n'est pas dans notre version des *Vœux du Héron* : l'évêque de Durham fait vœu de veiller sur la frontière d'Écosse et, si besoin est, de faire la guerre au roi d'Écosse et de l'amener prisonnier au palais du roi à Londres. A la prière de Robert d'Artois, l'évêque de Lincoln, Henry de Burghersh,

⁽¹⁾ De Smet, *Corpus Chron. Flandriae*, t. III, p. 147. Voici ce texte :

En une feste qui estoit en la ville de Londres, Robert d'Artois avoit servi devant le roy Edouars d'un haïron, auquel haïron apriés plusieurs parolles dites par ledit Robert, le roy d'Engleterre voia que jamais n'aroit repos, s'aroit conquesté le royaume de Franche. Et après lui vocrent plusieurs princes et chevaliers plusieurs notables et outrageus veus à la maniere que firent jadis au paon au temps du grant roy Alisandre.

⁽²⁾ P. 35-37.

⁽³⁾ Il s'agit des *Vœux du Paon*; pour ce poème, voir dans l'*Histoire littéraire*, t. XXXVI,

les notices d'A. Thomas sur Jacques de Longuyon, trouvère, p. 1, sur Jean Brisebarre, trouvère, p. 35, et sur Jean de Le Mote, p. 66.

⁽⁴⁾ Richard de Bury, évêque de Durham du 13 décembre 1339 au 14 avril 1345. Il assista au Parlement de mars 1337, dont il sera question plus loin, et accompagna Edouard III à Anvers; Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XX, p. 488.

⁽⁵⁾ Henry de Burghersh, évêque de Lincoln du 20 mai 1320 à décembre 1340. Il fut le grand négociateur d'Edouard III dans les Pays-Bas et avec l'Empereur; Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XX, p. 483.

conseiller assidu d'Édouard III, chancelier, diplomate éprouvé, fait le vœu de porter à Philippe VI le défi du roi ⁽¹⁾.

Enfin la *Chronographia* revient sur le vœu si péniblement obtenu de Jean de Beaumont ⁽²⁾. Ce n'est qu'après une très vive insistance de Robert d'Artois, *post plures excusationes*, que Beaumont se décide à promettre *quod fieret soldarius illius a quo majus lucrum haberet*. Et il aurait ajouté : *quod gallo rostrum vertenti contra ventum assimilaretur, eo quod cum illo se teneret a quo pecunias largius acciperet*. Ce trait aurait fait rire les Anglais, et, en sortant de table, le roi Édouard, pour s'attacher plus sûrement ce cynique allié, aurait donné à Jean de Beaumont une pension et l'aurait fait maréchal de son armée pour la guerre annoncée.

Cette suite pose un problème très délicat quant au poème des *Vœux du Héron*. Sommes-nous en présence de deux versions du poème dont une ne nous est pas parvenue ou de simples additions puisées à une source inconnue? Car les manuscrits signalés plus haut des bibliothèques de Berne, de Paris et de Bruxelles, ne donnent que notre version des *Vœux du Héron*, c'est-à-dire sans la suite de la *Chronographia*. Pour décider de la question, il est nécessaire tout d'abord de tenter de déterminer la date à laquelle dut être composé le poème tel que nous le possédons.

Le récit que présente ce poème a-t-il pu être composé au lendemain de la date qu'il indique pour la scène des vœux, soit septembre 1338? L'auteur ne paraît pas au courant des intentions et de la politique d'Édouard III avant cette date : il montre le roi d'Angleterre comme uniquement préoccupé de ses amours jusqu'à l'appel de Robert d'Artois ⁽³⁾. Or à la date donnée par lui, les préparatifs diplomatiques de la guerre contre Philippe de Valois étaient commencés depuis 1337 et avaient même en grande partie abouti à des alliances avec les princes et seigneurs des Pays-Bas. En juillet 1338, Édouard III avait passé la mer et était venu s'installer à Anvers avec

⁽¹⁾ C'est ce qu'il fit en effet en novembre 1337, près d'un an avant la date donnée par le poème pour les Vœux du Héron. Cf. Déprez, *op. cit.*, p. 172.

⁽²⁾ P. 38.

⁽³⁾ Est-ce une allusion à l'amour d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury, qui se

déclara à la levée du siège du château de Salisbury par les Écossais, au milieu de l'hiver 1341-1342. Sur cet amour si contesté, voir Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. III, p. 453, 517; Froissart, éd. S. Luce, p. 131, 339; Jean Le Bel, éd. Viard, t. I, p. 290.

la reine Philippa. Au mois de septembre les deux rois d'Angleterre et de France étaient déjà en présence avec leurs armées à Buironfosse. Il est donc impossible que les vœux aient été en concordance avec les événements.

Mais d'autre part le poème est antérieur à la mort à Crécy (26 août 1346) de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, contre lequel le comte de Suffolk prononce son vœu. D'ailleurs aucune allusion à la bataille de Crécy, mais seulement une indication pour la campagne de 1346 qu'Édouard III paraît annoncer. La date doit donc être cherchée entre 1339 et 1345⁽¹⁾. Or, dès le début, il est question des malheurs et désolations causés par les hostilités et en particulier dans le pays de Cambresis, allusions probables aux opérations de la guerre en 1339 qu'Édouard III annonce avec une telle précision que l'on peut penser qu'elles avaient déjà eu lieu :

Et droit permi Heinau⁽²⁾ passerai Cambresis
Et dedans Vermendois logerai par devis.

Il doit y rencontrer Philippe de Valois et y attendre un mois pour le combattre. Cette prédiction est trop semblable aux faits pour avoir été écrite avant qu'ils se soient produits à Buironfosse. Il en est sans doute de même pour l'adversaire que doit combattre Gautier de Mauny, Godemar du Fay, qui, après avoir tenu Tournai en 1337 avec 120 hommes d'armes, fut nommé le 22 novembre 1339 gouverneur du Tournésis et capitaine général des hommes d'armes sur les frontières de Flandre et de Hainaut; il résida à Tournai du 18 mai 1340 au 1^{er} octobre suivant⁽³⁾. Il s'agit sans doute de cette dernière période, puisque Mauny dit :

Godemars du Fay l'a longuement gardee.

Enfin les *Vœux du Héron* se terminent par le vœu de la reine, qui annonce qu'elle est enceinte et qu'elle ira accoucher « au pays par

⁽¹⁾ Pour ces faits, voir, outre les éditions de Froissart de Kervyn de Lettenhove et de Siméon Luce, les histoires générales, notamment T. F. Tout, *The political history of England*, 1216-1377, *Histoire de France* d'E. Lavisse, t. IV, 1^{re} partie (A. Coville), *The Cam-*

bridge Medieval History, t. VII, ch. XII (A. Coville).

⁽²⁾ B. n. franç. 9222 : *Haynault*.

⁽³⁾ Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XX, p. 185. A. Dinaux, *op. cit.*, p. 85, appelle Godemar de Fay « un officier distingué ».

delà ». Or dès le mois de juillet 1338, elle était partie pour le continent et s'était installée à Anvers, où elle donna le jour à un fils, Lionel de Clarence, le 29 novembre 1338, naissance que rapporte le poème dès le mois de septembre. De ces constatations et vœux à rebours du temps, il résulte que les *Vœux du Héron* n'ont pu être écrits avant la fin de 1339, ou plutôt avant 1340. Il n'est pas vraisemblable d'autre part qu'ils soient postérieurs à la mort de Robert d'Artois au printemps 1343⁽¹⁾. Aucune allusion à cette mort, bien que l'auteur parle de ce personnage au passé; mais il écrit plusieurs années après la date donnée au début du poème. A. Molinier estimait que ce poème était un peu postérieur à 1341⁽²⁾. D'après ce qui vient d'être dit, on peut en placer la composition entre 1340 et 1342.

Les mêmes dates ne sauraient sans doute convenir pour les additions de la *Chronographia*. Le compositeur a eu à sa disposition des renseignements inconnus de notre poème. Il a donné plus d'ampleur au personnage de Robert d'Artois. Il a précisé les détails : c'est pour Jean de Beaumont que la fête royale est donnée; c'est le matin même que Robert d'Artois a été à la chasse. Interpellé, le roi répond en souriant⁽³⁾; Robert d'Artois a aussi le visage souriant; ce ne sont pas deux chanteuses qui l'accompagnent, mais une seule, assise à table, qui se lève et le suit. Robert rappelle le Vœu du Paon; il provoque les évêques de Durham et de Lincoln à prononcer des vœux. La grossesse de la reine est toute récente, *quanquam noviter concepisset*. L'évêque de Durham insiste sur le service qu'il rendra aux frontières d'Écosse et ce qu'il promet, suivant un procédé déjà vu, est exactement ce qui doit se passer en Écosse pendant le siège de Calais, nouvelle prédiction à rebours. Ce qui est le plus nouveau, c'est le retour sur le vœu de Jean de Beaumont : l'attitude donnée à ce grand seigneur est ironique et malveillante⁽⁴⁾. Il se dit au plus offrant. Rien de semblable dans le poème; il y a ici une intention évidente de le déconsidérer par le cynisme qui lui est attribué. Ces détails propres à la *Chronographia*, il paraît bien qu'ils ont été pris à un autre texte, et cet autre

⁽¹⁾ Pour la date de la mort de Robert d'Artois, cf. A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 473.

⁽²⁾ Th. Wright, *op. cit.*, dit déjà que les vœux sont postérieurs à 1340.

⁽³⁾ Il n'est plus question des amours d'Édouard III.

⁽⁴⁾ On pourrait se demander s'il n'y avait pas quelque rivalité ou quelque grief entre Jean de Beaumont et Robert d'Artois.

texte est postérieur au poème, postérieur très probablement à la défection de Jean de Beaumont qui quitta le service d'Édouard III pour passer à celui de Philippe VI à la suite de négociations commencées à la fin de 1345, négociations qui aboutirent à un traité entre Beaumont et le roi de France à l'été 1346⁽¹⁾. Peut-être d'ailleurs ce retour ironique sur Jean de Beaumont est-il quelque interpolation plus récente. La seconde forme du poème utilisée par la *Chronographia* devait être d'un caractère plus général, plus anglais que notre version. Cette hypothèse est plus vraisemblable que celle d'additions isolées recueillies on ne sait où par le chroniqueur latin. On peut même se demander, en considérant la sobriété, la clarté et la précision du récit latin, si cette seconde forme n'était pas en prose. Quant à sa date, d'après les allusions signalées et tandis que les vœux du poème sont seulement énumérés d'une façon très sommaire, elle paraît bien supposer la défection de Jean de Beaumont en 1346 et même la débâcle écossaise de Neville's Cross du 17 octobre 1346. Ce devait être ainsi une mise au point anglaise des premiers *Vœux du Héron*.

Que l'auteur du poème que nous possédons fût un trouvère picard de tendance française, tout l'indique. D'abord la langue, et il n'est pas besoin d'y insister, c'est l'évidence même⁽²⁾. Dans le récit, aucune sympathie anglaise. Le roi Édouard, jusque là tout occupé d'amours joue un rôle assez médiocre et naïf; il est seul en cause avec ses droits sur le royaume de France, qu'il déplore avoir méconnus dans son hommage d'Amiens. Au contraire tout l'intérêt, les éloges même vont à Philippe de Valois, coupable seulement d'un déni de justice et d'une peine imméritée envers Robert d'Artois, et à la France. Philippe de Valois est le « gentil roy de France », le « loial voisin », le « bon roi qui tenoit Saint-Denys », de « Franche le riche roy puissant ». Robert d'Artois se vante « de l'extraction Monseigneur Saint Loys ». La France est le « nobile pays », où « il a bonne gent ». Robert a quelque remords de provoquer la guerre contre la France :

Car forment se penoit en coer et en pensee
De dirz tel parole dont Franche fut grevee
pour che qu'il ot perdu la nobile contree.

⁽¹⁾ Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XVIII, p. 274. Voir dans le présent volume la notice sur Jean Le Bel. — ⁽²⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 24.

De tels sentiments sont étrangers à la version de la *Chronographia*. Mais d'autre part il apparaît que l'auteur est familier avec Robert d'Artois et la cour d'Angleterre. Artésien, il est possible qu'il ait fait partie de la suite du prince exilé et fréquenté comme lui depuis quelque temps l'entourage d'Édouard III. Par les relations de Robert d'Artois avec le comte Guillaume I de Hainaut, s'explique aussi le rôle important et les sentiments qu'il donne à la reine Philippa de Hainaut.

Finalement, dans ces conditions, faut-il croire à la réalité historique des *Vœux du Héron*? Des historiens modernes, tel M. Déprez, n'y ont vu que l'expression légendaire des intrigues de Robert d'Artois auprès du roi et de la cour d'Angleterre en haine de Philippe VI et pour tenter de s'emparer du comté d'Artois. Il est certain que Jean Le Bel et Froissart, si friands dans leurs chroniques d'épisodes chevaleresques véritables, n'y font même pas allusion. Jean Le Bel, grand ami de Jean de Beaumont qui était un de ses meilleurs témoins⁽¹⁾, est très bref sur le rôle joué alors par Robert d'Artois en Angleterre; son silence est d'autant plus significatif qu'il est fort bien renseigné sur le séjour que fit Édouard III à Anvers à partir de juillet 1338. Quant à Froissart, il a recueilli en Angleterre des informations très précises vingt ans à peine après la date présumée du poème : il raconte comment le roi d'Angleterre, avant de décider de faire la guerre à Philippe VI, s'entoura des conseils les plus autorisés. Dans sa dernière rédaction, d'après des renseignements très détaillés, évidemment puisés à Londres même, il fait un tableau très complet, très net et très vivant, de la réunion du Parlement à Westminster le 12 mars 1337⁽²⁾ : « Adonc se leva un clers d'Engleterre, liscensiés en drois et en lois et moult bien pourvus de trois langages de latin, de françois et dou langage englés, et commença a parler moult sagement, et estoit messires Robers d'Artois dalés lui, liquels l'avoit enfourmé trois ou quatre jours devant de tout ce qu'il devoit dire. » C'était toute la question de l'« iretage de la couronne de France ». Quand le clerc eut « remonstré les besongnes qui toucoient au roy et au roiaulme par le commandement et ordenance dou roy », et que Henry de Lancastre eut répondu favorablement au nom des seigneurs et prélats, le même

⁽¹⁾ Voir plus haut la notice sur Jean Le Bel. — ⁽²⁾ Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 320, 523; éd. S. Luce, t. I, p. 360.

clerc reprit la parole « pour le assignacion de messire Robert d'Artois qui estoit li uns des plus gentils homs de ce monde ». Il fit le récit de tous les torts subis par ce prince, de toutes les infortunes qui l'accablaient et proposa qu'il lui fût attribué « terre et revenue pour lui deduire et tenir son estat », ce qui fut accordé « legierement », c'est-à-dire sans contestation. Le domaine attribué fut Bedford qui valait 3000 marcs.

Voilà la version historique : il y a une telle précision dans le récit de Froissart, que l'on pourrait croire qu'il ne fait que reproduire une note écrite à lui remise. Or les deux versions en vers et en prose de l'intervention personnelle de Robert d'Artois pour décider la guerre paraissent bien incompatibles avec la scène historique du Parlement. La forme poétique des vœux est comme l'interprétation légendaire de cette scène. De la comparaison des textes, on est obligé de conclure que les *Vœux du Héron* sont, sous cette forme, une œuvre d'imagination ; mais on doit reconnaître qu'elle interprète, dans un cadre à la mode du temps, des faits, des caractères, des sentiments qui ont existé dans la réalité. C'est un document curieux, expressif, en marge de l'histoire proprement dite⁽¹⁾.

III. — POÈME SUR LA BATAILLE DE CRÉCY.

Un court poème, inspiré par la première grande bataille sur terre de la Guerre de Cent Ans, la bataille de Crécy, nous a été conservé. A vrai dire, ce poème ne décrit pas la bataille : c'est une sorte de lamentation allégorique sur les pertes qu'y fit la chevalerie française. L'histoire et la littérature ont peu de profit à en tirer.

Ce poème nous est parvenu dans la chronique de Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai⁽²⁾. Il se trouve dans le manuscrit

⁽¹⁾ On trouve une appréciation de ce genre dans Chateaubriand, *Études historiques*, éd. Pourrat, t. III, 1836 (*Œuvres de Chateaubriand*, t. VI), p. 306 : « On sent partout avec la chevalerie historique l'imitation de la chevalerie romanesque à laquelle la vie de château, les chasses, les tournois, les croyances religieuses et les entreprises d'amour étaient

d'ailleurs extrêmement favorables. Il y a tout à la fois quelque chose de vrai et de faux, de naturel et d'artificiel dans les mœurs de ce temps, que l'on doit, si l'on peut, saisir et peindre. » Ces réflexions sont faites à propos des *Vœux du Héron*.

⁽²⁾ Cf. *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 250, 291.

n° 52 du fond Gœthals de la Bibliothèque de Courtrai, que l'on peut considérer comme le manuscrit original de la chronique, écrit sous la direction de Gilles li Muisis⁽¹⁾. Une copie en fut faite pour Colbert : c'est aujourd'hui le manuscrit latin 6271 de la Bibliothèque nationale⁽²⁾. C'est là que Buchon a pris le texte qu'il a publié en 1826 en appendice au tome XIV de son édition de Froissart, dans sa *Collection des chroniques nationales françaises*⁽³⁾. Il a été publié de nouveau par J.-J. de Smet dans la chronique de Gilles li Muisis au tome II du *Corpus chronicarum Flandriae*⁽⁴⁾. Enfin on en trouve une troisième édition par A. Dinaux au tome IV (170) de ses *Trouvères Brabançons, Hainuyers et Liégeois*⁽⁵⁾. Il n'a pas été reproduit dans l'édition de Gilles li Muisis donnée en 1905 par M. H. Lemaître pour la Société de l'Histoire de France.

Le texte est précédé dans la chronique d'une note en latin, qui en précise l'origine :

Notandum igitur quod quidam familiaris domino Johanni de Hannonia, domino de Byaumont, confecit in metro galli-o quendam rotulum de supradicto bello et de morte proborum et nobilium virorum, cujus tenorem feci inserere in presentî opusculo ad memoriam et solamen futurorum⁽⁶⁾.

On a vu à propos de la chronique de Jean Le Bel le rôle que Jean de Beaumont a joué avant la bataille, pendant le combat et au soir de la défaite, aux côtés de Philippe VI, surtout comment il est intervenu dans la préparation de cette chronique. Cadet de la puissante maison de Hainaut, il paraît avoir été soucieux de soigner sa réputation, surtout après avoir abandonné Édouard III pour Philippe VI. Il était d'ordinaire grand amateur de chevalerie et de récits historiques. Rien d'étonnant, au premier abord, qu'il ait eu dans sa maison quelque familier capable de glorifier, d'ailleurs en vers médiocres, les chevaliers tombés sur le plateau de Crécy. Mais la question n'est pas si simple.

⁽¹⁾ Gilles le Muisit, *Chronique et Annales*, éd. H. Lemaître, p. xxxv.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. xxviii. Il n'a pu être vérifié si le poème sur la bataille de Crécy figure dans les copies de la chronique de Gilles li Muisis des Bibliothèques de Tournai (n° 21) et de

Bruxelles (n° 16604) signalées par M. H. Lemaître, p. xxvii, xxviii.

⁽³⁾ T. XXIIV, p. 281.

⁽⁴⁾ Bruxelles, 1841.

⁽⁵⁾ Paris-Bruxelles, 1863.

⁽⁶⁾ Éd. Lemaître, p. 165.

On a cru pouvoir déterminer d'après le poème lui-même le nom de ce familier et en faire un des trouvères notables du Hainaut. Le personnage allégorique appelé Renom, chargé par la reine Haute-Honneur de faire célébrer comme elles le méritent les plus nobles victimes françaises de la bataille, déclare que leur éloge doit être en vers et qu'il ne connaît qu'un ménestrel capable de le composer :

Et i a ci un menestrel
 Qui ne sert les haulx hommes d'iel.
 Colins a nom, de Henaut nés,
 Qui par plusieurs fois s'est penés
 Du bien des bons amentevoir.

Mais comment interpréter ce texte ? En premier lieu s'agit-il d'un nom de fantaisie, ce Colins n'étant connu, même de nom, par aucune autre œuvre ? Ou bien était-ce un auteur réputé de son temps, qui aurait composé diverses poésies en l'honneur de bons chevaliers ?

En admettant qu'il s'agit vraiment d'un « ménestrel » vivant dans la familiarité de Jean de Beaumont et appelé Colins, il se présente une première difficulté : quel est le sens de Colins. . . de *Hainaut nés* ? D'après la copie du xvii^e siècle conservée à la Bibliothèque nationale, Bréquigny avait lu *Colmi*⁽¹⁾ et fut suivi par Van Hasselt⁽²⁾ et de Reiffenberg. Buchon a rétabli *Colins*; mais là où ses prédécesseurs avaient lu *Henaut*, il a vu *Renaut*, si bien que pour lui Colins est le fils de Renaut, tandis que pour les autres il est né en Hainaut et que A. Dinaux le tient pour un trouvère du Hainaut, dont il regrette de ne pas connaître d'autres œuvres⁽³⁾. Vérification faite sur le manuscrit de Courtrai, le texte est bien : « Colins a nom de Henaut nés ». Faut-il donc penser que « de Henaut nés » signifie fils de Henaut ou natif de Hainaut ? La forme *Henaut* pour Hainaut⁽⁴⁾, assez rare, soulève encore un autre problème.

La suite du poème permet en effet de faire une constatation

(1) *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque du Roy*, 1789, t. II, p. 226.

(2) *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, Bruxelles, 1838, p. 99; il appelle Colins « le chantre de la bataille de Crécy ».

(3) *Op. cit.*, t. IV, p. 166.

(4) On trouve les formes : « Heinau » dans *Les vœux du Héron*, voir ci-dessus, p. 278, et « Henau » dans *La mort du comte de Henau* (Bibl. nat. franç. 12576, fol. 261^{re}).

troublante : parmi les vingt-cinq nobles morts à Crécy, cités par l'auteur, aucun ne paraît être du Hainaut; quatre devaient être de Picardie⁽¹⁾, mais près de quinze étaient de l'Ouest de la France, de la vallée de la Loire, du comté de Blois, du Maine, de la Touraine, du Poitou ou de pays voisins⁽²⁾. Ce sont des chevaliers de cette région que le poème prétend honorer. Or la fille unique de Jean de Beaumont, Jeanne de Hainaut, avait en 1331 épousé Louis de Châtillon, comte de Blois, maître de grands domaines en Vendômois et en Touraine, possesseur d'autre part de biens importants dans le Nord, les seigneuries d'Avesnes, du Nouvion, de Trélon, etc. C'est à la maison de Blois que paraît bien se rattacher le Colins que le Hainaut s'est annexé. C'est au milieu des contingents de chevaliers et d'écuyers venus de la région de la Loire, du Blésois, du Vendômois, de la Touraine, du Poitou, que Colins assista à la bataille de Crécy et à la mort de Louis de Blois. Ce que l'auteur fait dire à ce sujet par la bouche de *Renom* ne laisse aucun doute :

Et du gentil comte de Blois
 Et a celui cui je dois tant !
 Je le vis a pié combattant . . .
 A moult petite compaignie . . .
 Tousjours avant sans traire arriere
 Tant qu'il abati la baniere
 Au prince de Galles tout bas
 Et la tenoit entre ses bras
 En mourant . . .

Après la bataille, Jean de Beaumont dut garder dans sa maison ce fidèle serviteur et admirateur de son gendre. Si l'on se rallie à l'interprétation qui fait de ce Colins un enfant du Hainaut, on peut penser ou qu'il était des domaines de la maison de Blois qui, comme Avesnes, Le Nouvion et Trélon, étaient sous la suzeraineté du comté de Hainaut, ou qu'à la suite du mariage de Jeanne de Beaumont avec Louis de Blois, il avait suivi la nouvelle mariée et était entré dans la maison de Blois, où il avait pu déjà montrer son bien modeste talent poétique.

Le poème compte 527 vers octosyllabiques rimaux deux à deux.

⁽¹⁾ Cayeux, Estraelles, Moreuil, Picquigny. — ⁽²⁾ Amboise, Chaumont, Thouars, Chemillé, Cholet, Parthenay, Sainte-More, Maulévrier, Savonnières, Laval, Surgères, Turpin, Saint-Marc, etc.

Le texte de Buchon est très défectueux. Pour le montrer, il suffit de citer les deux premiers vers :

Texte du manuscrit de Courtrai :

Au temps qu'estees est en decours,
Ke li sollaux laist son haut cours . . .

Texte de Buchon :

Au temps qu'Estoire est en decours,
Ke li Sollaux laist son lent cours . . .

Le texte le plus sûr est celui du manuscrit de Courtrai.

Le cadre est un songe que l'auteur a eu à l'automne, selon un procédé fréquent en ce temps. On remarquera une certaine ressemblance de ce début avec celui des *Vœux du Héros*. Les deux poèmes, en effet, doivent sortir du même milieu, de la même région. L'auteur donc s'imagina entrer dans un « chastel gasté ». Il rencontre un « vaslet moult triste et moult mat » : c'était *Renom*, et il lui demande où il est. Mais *Renom* disparut sans rien dire.

Et je croy bien qu'il ne pot,
Car de duel estoit si estains
Que ses vis est de lermes tains.

Pour connaître la cause de ce deuil, l'auteur pénètre dans le château, parcourt une vaste salle déserte et arrive à l'entrée d'une chambre d'où sortaient de grands murmures et un parfum d'encens.

La dedens oy une dame
Plaindre, pleurer et grand duel faire.

Jamais depuis Josué et la destruction de Troie, il n'y eut autant de pleurs et de lamentations. Il ne put entrer dans la chambre; mais il entendit « entre les autres » une dame qui se plaignait amèrement à *Prouesse* de la mort du roi de Bohême, Jean l'Aveugle, dans la bataille de Crécy et invoquait dames *Largesse*, *Loyauté* et *Courtoisie la Débonnaire*. *Largesse* répondit en larmes et interpella la *Nature*.

Nature, je ne scay que dire,
Tant ay au cuer de duel et ire.

Ce qui ne l'empêche pas de célébrer longuement à son tour les vertus chevaleresques et les hauts faits du roi aveugle. Puis c'est au tour de *Nature*, qui, elle aussi, « de son duel a assez à faire » :

Vesci Prouesse, ma contraire,
 Qui l'aimoit, lasse! et tant l'aimoie,
 Que les yex troublés li avoie,
 Affin que les armes laissast
 Et parfait eage durast.

Et l'éloge funèbre du roi de Bohême continue.

A l'appel de *Loyauté*, c'est *Renom* qui poursuit. A Jean de Bohême succèdent dans ses lamentations les autres grandes victimes de la bataille, le comte d'Alençon, le comte de Blois, Louis de Flandre, le duc de Lorraine, le comte d'Harcourt, le comte de Sancerre, le comte de Salm. Tous les assistants reprochent à *Prouesse* d'avoir laissé tomber ces nobles chevaliers sur le champ de bataille. *Prouesse* riposte vivement :

Car ce estoit ma nourriture
 Et en mon service sont mort,
 Et si nul dit que j'aie tort
 Afin que la riote en fine,
 Alons par devant la roïne
 Haute Honneur qui est nostre dame
 S'elle juge que j'y ai blasme.

La reine *Haute Honneur* ainsi invoquée juge que la fin de ces chevaliers pour leur droit seigneur est glorieuse et qu'il convient de s'en réjouir. Elle enjoint à *Renom* d'aller « par tout le mont »

Dire los de ceulx qui mort sont
 En la bataille a tel honneur
 Qui sont mort devant leur seigneur
 Et pour la soie honneur garder.

Mais *Renom* estime que pour mettre plus sûrement et plus longtemps leurs noms en mémoire, l'éloge des chevaliers morts dans la bataille doit être mis en vers et qu'il faut s'adresser à Colin, né de

Henaut. *Renom* vient alors à la porte de la chambre chercher l'auteur et le fait entrer. Il lui montre les dames

Mattes, pales, mornes, afflities
De pleurer et de tourment faire.

Puis il lui présente des débris d'armures, les bannières d'un roi, d'un duc et de six comtes. Suit alors une longue énumération de seigneurs et de chevaliers tombés à Crécy, dont les bannières, panonceaux et blasons, s'entassent sous les yeux de l'auteur. Finalement *Renom* le renvoie à Guillaume de Surgères et à Huet de Cholet, qui, laissés pour morts sur le champ de bataille, pourront le renseigner plus complètement.

Brusquement *Renom* tira l'huis de la chambre et en sortit. Tout s'effaça aussitôt. Le songe était terminé. L'auteur ne voulut pas attendre qu'il ait vu Surgères et Cholet pour « mettre en rimes les regrés ». Il a donc composé son poème « en general », et il s'excuse pour terminer de « son petit sens ».

L'allégorie a enlevé à ce petit poème presque toute la valeur historique qu'il aurait pu avoir. On peut seulement y puiser quelques détails précis sur des incidents de la bataille, en particulier sur plusieurs victimes et la façon dont elles ont succombé : c'est le cas notamment du roi Jean de Bohême, du comte d'Alençon et du comte de Blois. Ces détails du moins, donnés par un témoin à peu près certain de la bataille, méritent d'être considérés comme véridiques. Ils ont la garantie de Gilles li Muisis, qui devait tenir soit de l'auteur lui-même, soit de Jean de Beaumont, un document que, bien que poétique, il jugea digne de figurer dans sa chronique où il a vraiment montré un esprit scrupuleux et même assez critique⁽¹⁾.

IV. — POÈME SUR « LA BATAILLE DE TRENTE ENGLOIS ET DE TRENTE BRETONS ».

Le poème sur la Bataille des Trente n'a été publié qu'en 1819 par M. de Fréminville; il a souvent depuis retenu l'attention des histo-

⁽¹⁾ Voir *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 292.

riens et donné lieu à de nombreux commentaires. Cependant il n'a pas encore été l'objet d'un examen vraiment critique.

La première forme du poème lui promettait une destinée séculaire :

Si s'en esbateront gentilz homs et clergons
 Dedans cent ans encore souvant en leurs maisons ⁽¹⁾.

Et la seconde version voyait plus loin encore :

De cy a trois cens ans en voudront roumander
 De la bataille des xxx qui fu fete sans per ⁽²⁾.

Ce document poétique est en effet un des plus remarquables qui nous soient restés de la Guerre de Cent Ans, à la fois des plus pittoresques et des plus véridiques. Et quant au fait lui-même, on peut juger de la popularité qu'il a gardée par le nombre des pèlerins qui s'arrêtent chaque année au champ de la Mi-voie entre Josselin et Plœrmel ⁽³⁾.

1. — *Les circonstances historiques.*

Bien que le poème ait un aspect ancien qui lui donne un air de pastiche, le fait doit être considéré comme parfaitement historique ⁽⁴⁾. L'affirmation très sincère de l'auteur est corroborée par le témoignage incontestable de Jean Le Bel. Ce chroniqueur scrupuleux, toujours soucieux de s'informer aux meilleures sources, signale les détails qu'il n'a pu vérifier, car il n'a pas assisté à la bataille. Mais il rappelle ce que « aucuns » lui ont dit, et parmi ceux qu'il a pu interroger se trouvaient d'anciens combattants de la Mi-voie : « Car ainsy, dit-il, l'ay

⁽¹⁾ Ms. Didot, v. 11-12 (sur cette première forme, voir plus loin, p. 293); éd. de Laigue, p. 8.

⁽²⁾ Ms. Bigot, v. 508-509 (pour cette seconde version, voir plus loin, p. 293); éd. de Laigue, p. 45.

⁽³⁾ Comm. de La Croix-Helléan, c^o de Josselin, Morbihan.

⁽⁴⁾ Ogée, dans son *Dictionnaire historique et géographique... de Bretagne*, Nantes, 1779, in-4°, au t. II, au mot LA CROIX HALLÉAN, a

donné un résumé du Combat des Trente et y a joint l'exposé d'une controverse entre M. de Pomeurel, capitaine au corps royal d'artillerie, qui, dans des fragments historiques sur plusieurs villes de Bretagne restés manuscrits, avait soulevé des doutes sur la réalité du combat, et un autre officier, le vicomte de Toustain-Richebourg, qui proposait l'érection d'un monument à la Mi-voie et demandait de nouvelles recherches historiques. Cette controverse n'a plus d'intérêt.

je oui raconter a ceulx qui y furent⁽¹⁾. » Froissart n'a guère modifié le récit de Jean Le Bel. Mais lui aussi a vu d'anciens combattants, sans doute lors de son passage à Paris en 1364 : « J'en vich un seoir, dit-il, a la table dou roi Charle de Franche un chevalier breton qui esté y avoit, que s'apelloit monseigneur Ievain Carniel (Even Charruel); mais il avoit le viaire si detailliet et decopet qu'il monstroït bien que la besongne fut bien combattue⁽²⁾. » Froissart ajoute qu'y furent également un bon chevalier de Picardie, « Engherans d'Eudins », « qui monroit bien qu'il y avoit esté », et un bon écuyer, « Hues de Rincevaus⁽³⁾ ». Mais ni l'un ni l'autre ne figurent sur les listes qui nous ont été transmises. Comme la bataille des Trente fut bien vite fameuse, il est probable que des chevaliers et des écuyers se vantèrent faussement d'y avoir assisté. On verra plus loin si des rapprochements peuvent être faits entre les récits de Jean Le Bel ou de Froissart et le poème.

Il importe d'abord de préciser les circonstances historiques qui précédèrent la bataille. Les trêves de la grande guerre n'avaient jamais arrêté vraiment les hostilités en Bretagne⁽⁴⁾. D'ailleurs toute trêve avait cessé au début de 1351. Aucun changement ne s'était produit dans la situation déplorable du duché livré à l'exploitation anglaise⁽⁵⁾. Les chefs de bandes anglaises, allemandes ou autres, au service d'Édouard III affermaient châteaux et lieux forts et y accablaient de rançons les habitants des paroisses voisines qui devaient payer ou subir d'affreux supplices⁽⁶⁾. A leur tête était, comme lieutenant du roi d'Angleterre, un chef redoutable, Thomas de Dagworth⁽⁷⁾, qui avait battu et pris Charles de Blois à La Roche-Derrien. En juillet 1350, avec une petite escorte, faisant une tournée d'inspection des

⁽¹⁾ Jean Le Bel, *Chronique*, éd. Viard, t. II, p. 197.

⁽²⁾ *Chroniques*, éd. S. Luce, t. IV, p. XLV.

⁽³⁾ Delachenal, *Hist. de Charles V*, t. III, p. 39, n. 2, n'admet pas ce que dit Froissart, et donne une substantielle notice sur Enguerran d'Eudin.

⁽⁴⁾ Pour la suite des événements de la guerre de Succession de Bretagne, voir A. de La Borderie, *Études historiques bretonnes*, 2^e série, Paris, 1888, p. 117, et du même, *Histoire de Bretagne*, t. III, 1899.

⁽⁵⁾ Charles de Blois et la Bretagne avaient été compris dans la trêve de Calais du 28 sep-

tembre 1347 au début d'avril 1351 (A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 508). Mais la petite guerre d'exploitation n'avait pas cessé en Bretagne.

⁽⁶⁾ A. de La Borderie, *op. cit.*, t. III, p. 507; S. Luce, *La jeunesse de Du Guesclin*, p. 87; surtout *Le poème de la bataille des Trente*, éd. de Laigüe, p. 10-11.

⁽⁷⁾ Sur ce personnage, voir surtout Robert de Avesbury, *De gestis Edwardi III*, éd. E. M. Thomson, qui le dit (p. 352) *virum utique elegantem*, (p. 411) *miles strenuus et nimis audax*. Cf. d'autre part A. de La Borderie, *Études bretonnes*, 2^e série, p. 150.

châteaux-forts à garnison anglaise, il fut assailli par un chef de bande, Raoul Caours⁽¹⁾, de Guérande, et, après une belle défense, mis à mort. Or, d'après le poème, il disparaissait au moment où il avait résolu de faire cesser l'oppression dont souffraient si cruellement les paysans bretons :

En son vivant avoit pour certain ordonné
Que les menues gents, ceux qui gaignent le blé,
Ne fussent des Anglois plus prins ne guerroyé⁽²⁾.

Quand Dagworth fut mort, « tout ce fust oublyé ». Les hostilités reprurent de plus belle. Le plus acharné des chefs anglais du centre du duché était celui que les manuscrits du poème appellent Brambroc et Brombourc, et Jean Le Bel Brandebourch⁽³⁾, capitaine de Ploërmel. Son adversaire est Jean III de Beaumanoir⁽⁴⁾, capitaine de Josselin, « dou plus grant linaige de Bretaingne », dit Froissart. C'est alors que commence le récit du poème.

2. — *Les éditions et les manuscrits.*

La question du texte soulève un problème difficile à résoudre. A cet égard les éditions ne sont pas d'un grand secours. Le premier historien qui semble avoir fait une allusion précise à notre poème est Bertrand d'Argentré⁽⁵⁾, qui dit, dans son *Histoire de Bretagne* datée de 1588 (p. 439) : « J'ay veu un petit romand de ce combat, fait en mauvais rithme dès ce temps. » Il ne paraît pas y avoir attaché de

⁽¹⁾ Sur Raoul Caours, de Guérande, voir S. Luce, *La jeunesse de Du Guesclin*, t. I, p. 88.

⁽²⁾ Éd. de Laigue, ms. Didot, v. 24-27.

⁽³⁾ Dans le poème, manuscrit Didot, il est appelé Brambroc (c'est la forme qui lui est laissée ici) et dans le manuscrit Bigot, Brombourc, par Jean Le Bel Brandebourch, par Froissart Bromborough, Branchebourch (dans le sommaire de S. Luce, Bramborough). Jean Le Bel dit qu'il était un souldoyr d'Allemagne (éd. Viard, t. II, p. 194). On lui donne les prénoms de Richard et de Robert.

⁽⁴⁾ Jean de Beaumanoir, Jean III pour de Laigue, Jean IV pour La Borderie (*Hist. de Bretagne*, t. III, p. 514), seigneur de Beau-

manoir en Evran (arr. de Dinan), d'une très noble famille et dont nous possédons plusieurs montes de 1351 (D. Morice, *Mém. de l'histoire de Bretagne*, t. I, p. 1469, 1472), un des principaux lieutenants de Charles de Blois, vécut jusqu'au 9 février 1368. Voir la notice de l'éd. de Laigue, p. 61. C'est par erreur que Jean Le Bel et Froissart donnent à Jean de Beaumanoir le prénom de Robert. Le poème lui accorde les épithètes les plus flatteuses, « le bon qui tant fust alose, le noble, le vaillant a la chiere membre, le hardy visaige, hardy et gaillard chevalier ».

⁽⁵⁾ D'Argentré, était le petit-neveu de Pierre Le Baud, premier historien de la Bretagne, cf. ci-dessous p. 311, n. 5.

valeur ni même d'intérêt, car il ajoute à la fin de son récit⁽¹⁾ : « Voila l'issue de la bataille des Trente et est à plaindre que quelqu'un d'eux ne rapporte pas par écrit le menu de ceste aventure, car pieux et vaillants estoient ils et leur postérité en serait honorée. » L'indication donnée par d'Argentré et le regret qu'il exprimait trop tardivement n'eurent point d'effet. Près de deux siècles plus tard, nouvelle indication de la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong, dans l'édition de Fevret de Fontette au tome III, paru en 1771 à Paris. On y lit au n° 35413 : « Manuscrit *La bataille de Trente Anglais et de Trente Bretons*. Elle est conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roy n° 7595², et finit ainsi : « Cy finit la bataille qui fut « faicte en Bretagne l'an de grace 1350, le samedi devant *Letare Jherusalem*. » Il ne serait donc pas exact de parler d'une véritable découverte par M. de Penhoët en 1813; du moins il eut le mérite de rappeler où se trouvait un exemplaire du poème. La première édition, donnée à Brest par M. de Fréminville en 1819⁽²⁾, est incorrecte. Mais l'attention était attirée sur ce document et Buchon en inséra un texte, révisé par Méon, au tome XIV de son édition de Froissart⁽³⁾. Puis vinrent deux éditions successives, mais semblables, données par Crapelet en 1827 et 1835⁽⁴⁾ : le texte est en caractères gothiques, suivi d'une traduction en français moderne et d'une note sur les armoiries des champions bretons. Une édition fragmentaire due à Pol de Courcy (*Le combat de trente Bretons contre trente Anglais. . .*, Saint-Pol de Léon, 1857), est sans valeur propre⁽⁵⁾. L'édition la plus récente et la plus soignée est celle du comte de Laigue, publiée par la Société des Bibliophiles bretons en 1913 : elle donne en regard le texte du manuscrit Didot et celui du manuscrit Bigot, suivis de notes généalogiques sur les champions bretons. M. Henry Raymond Brush avait déjà en 1912 imprimé les deux textes dans une dissertation que le comte de Laigue n'a pas connue⁽⁶⁾.

Le poème fut longtemps accepté tel qu'il avait été présenté par

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. 441.

⁽²⁾ Brest, 1819, in-8°, 39 pages.

⁽³⁾ *Collection des chroniques nationales françaises*, XIV, Appendice.

⁽⁴⁾ Le titre est *Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais*, Paris, grand in-8°.

⁽⁵⁾ Voir A. de La Borderie, *Chronique de*

Bretagne de Jean de Saint-Paul (Société des bibliophiles bretons, Nantes, 1881, in-4°), p. 98.

⁽⁶⁾ *La Bataille de Trente. . . , a middle-french poem of the fourteenth century*, Chicago, 1912, in-8° (tirage à part de *Modern Philology*, IX, 4, et X, 1).

Buchon et par Crapelet. Mais depuis 1888, un second texte dit « manuscrit Didot » a été signalé par A. de La Borderie⁽¹⁾. Malgré leurs grandes différences, les deux manuscrits n'ont pas encore donné lieu à une confrontation précise. En voici d'abord la description sommaire.

A. — Le premier utilisé fut le manuscrit dit *manuscrit Bigot*, du nom de son possesseur au xvii^e siècle, aujourd'hui le n^o 1555 du fonds français de la Bibliothèque nationale⁽²⁾. Ce volume contient une trentaine de textes historiques ou littéraires; le poème y vient au troisième rang après *Le testament maistre Jehan de Meun* et *Le traité de Melibée et de Prudence, sa femme*. Le manuscrit, décrit avec soin par Crapelet⁽³⁾, forme un petit in-4^o sur vélin, fatigué, sali, déchiré et raccommodé en plusieurs endroits. « Il est d'une écriture ronde, peu régulière, du commencement du xv^e siècle. Il contient 225 feuillets numérotés en chiffres arabes d'une main moderne. Des feuillets ont été grattés pour être écrits de nouveau. Seule la première page est assez grossièrement ornée⁽⁴⁾. »

B. — L'autre manuscrit est dit *manuscrit Didot* parce qu'il fit partie de la collection d'Ambroise Firmin-Didot. Il a été acquis en 1878 par la Bibliothèque nationale⁽⁵⁾ où il figure sous le n^o 4165 des Nouvelles acquisitions françaises. Il ne contient que le poème. C'est un très petit volume sur parchemin, de huit feuillets, de 230 millimètres sur 156. L'écriture paraît être de la fin du xiv^e siècle ou plutôt des premières années du xv^e siècle. En tête du recto du premier feuillet, une miniature⁽⁶⁾ représente les deux groupes de combattants rangés avant le corps-à-corps et tout armés : à gauche, les Bretons, à leur tête Beaumanoir, visière levée, dans une armure avec ornements dorés, sur le premier rang quatre de ses compagnons de taille inégale, visière baissée, et derrière eux le reste de la compa-

(1) *Études bretonnes*, 2^e série, 1888, p. 150.

(2) Il a été coté antérieurement Bigot 328, R. 7595².

(3) Éd. de 1835, t. On trouve en tête de cette édition un fac-similé du début de ce manuscrit, v. 1-42.

(4) Sur le ms. Bigot, voir aussi *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 495-503 (notice sur le

Livre de Melibée et de Prudence), où les citations ont été faites d'après ce manuscrit.

(5) L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 164 : « Petit volume sur parchemin, de 8 feuillets... Écriture du xv^e siècle. Miniature en tête. Relié par Capé... ».

(6) Elle est reproduite en tête de l'éd. de Laigle.

gnie, — à droite, à la tête des Anglais, Brambroc, plus grand que les autres, visière levée, avec un regard qui veut être farouche, dans une armure aussi légèrement dorée et quatre combattants de taille inégale sur le premier rang, visières baissées, les autres en arrière, — au fond, un pré vert avec une clôture blanche, puis trois collines, surmontées d'arbrisseaux, dont une en partie cachée par les lances et les haches des Bretons et une autre dominée par un chêne, — à l'horizon, les tours d'un château et les toits d'une ville⁽¹⁾. Les armures correspondent bien à l'époque présumée de l'écriture.

Peut-on établir l'existence d'un autre exemplaire ou d'une copie perdue⁽²⁾? A. de La Borderie a émis l'opinion que Jean de Saint-Paul, dans son récit du combat des Trente de la *Chronique de Bretagne*, se serait servi d'une copie présentant des variantes propres, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous⁽³⁾. Cette hypothèse, difficile à vérifier, n'est pas cependant invraisemblable. On peut penser en effet que Jean de Saint-Paul a pu trouver un exemplaire dans la famille de Tinténiac, et c'est ce qui expliquerait qu'il ait donné la première place et une place d'honneur à Jean de Tinténiac, sans lui attribuer quelque fait d'armes particulier⁽⁴⁾. En tout cas la version en prose que donnent les manuscrits des fragments de la chronique de Saint-Paul est sans doute directement inspirée par le poème, peut-être d'après une troisième version intermédiaire entre les deux manuscrits qui viennent d'être décrits.

Comme il a été déjà indiqué, ces deux manuscrits, le manuscrit Didot (*B*) et le manuscrit Bigot (*A*) présentent des différences considérables. C'est bien le même récit, mais avec de très fréquentes variantes, des additions et des lacunes. Il ne s'agit pas de négligences

⁽¹⁾ Dans les hautes herbes, entre les deux groupes, on distingue les jambes d'un personnage. L'étendard breton est blanc, avec deux flammes et une croix noire au milieu. L'étendard des Anglais est de même forme, mais on définit mal ce qu'il portait.

⁽²⁾ Ed. de Laigue, p. 3.

⁽³⁾ *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, p. xxi. Il est vrai que La Borderie ne fait qu'une hypothèse provisoire, jusqu'à la publication du Manuscrit Didot. Sur le récit de

Jean de Saint-Paul, voir plus loin, p. 311.

⁽⁴⁾ Le manuscrit Didot ne donne à Jean de Tinténiac qu'un bref éloge. Le manuscrit Bigot dit au cours du récit : Tinténiac « le bon estoit tout le premier », sans insister davantage. Jean de Saint-Paul donne ce détail comme conclusion du récit; il finit par les mots : « Tinteniach, le preux estoit le premier et le doit l'en sur toutz remembrer », éd. La Borderie, p. 9. Sur les Tinténiac, voir les notes généalogiques de l'éd. de Laigue, p. 63, 87.

ou d'ignorances de copistes : les différences sont voulues⁽¹⁾ : ce sont presque deux poèmes. Lequel est le plus ancien et le plus breton ? Quelle est l'origine de l'un et de l'autre ? Il est facile d'imaginer tout d'abord un texte primitif dont chaque manuscrit offrirait un remaniement particulier. Mais aucune démonstration de ce genre n'a encore été faite. Il est nécessaire d'analyser le contenu des deux versions pour tenter d'y voir clair.

3. — *Analyse du poème.*

Le poème de la bataille des Trente a 495 vers dans le manuscrit Didot et 519 dans le manuscrit Bigot. Suivant la tradition des compositions épiques, ils sont répartis en laisses monorimes de vers de douze syllabes, ce qui donne à ce récit son caractère archaïque et montre qu'il fut tout d'abord composé pour être dit à haute voix et sans doute aussi avec l'intention d'égaliser les Trente aux héros de l'ancienne épopée.

La première partie raconte les pourparlers de Beaumanoir et de Brambroc pour organiser la rencontre entre Bretons et Anglais. En plus de nombreuses variantes de détail, on note pour cette première partie un long passage de trente-trois vers que donne seul le manuscrit Didot⁽²⁾ : Beaumanoir y reproche au capitaine anglais l'outrage

⁽¹⁾ Il y a certes des fautes de copie et parfois assez singulières ; elles sont plus fréquentes dans le manuscrit Bigot. Mais elles le sont moins que les variantes intentionnelles et les changements faits par le remanieur. Voici quelques exemples des fautes du manuscrit Bigot :

les terres de cy jusqu'à Plaisance, *pour* le pays qui tient son aliance.

de Brice son bon père, *au lieu de* de la bonté son père.

devoicions, *pour* devisions.

ceste journée et soit ariere mis, *pour* cestuy terme et soit en avant mis.

⁽²⁾ Voici ce passage (ms. Didot, v. 73-106) :

« Brambroc, dist Beaumanoir, pour Dieu le droiturier
Vous estes vaillant homme et moult soustiff guerrier.
Venés a la journée sans exoine mander.

L'an dist mainte parole qu'on voudroit rappeller,
Et dist on grants goberges souvant dessus disner.
Si ne me faictes mye comme a Pierres Angier,
Le vaillant homme noble, le gentil bacheher :
O vous il print journée, ce fust pour batailler
A Ambissat la ville, comme je ouy compter,
Et la vint au dit lieu pour sa foy acquiter
A six vings esperons tous faictz d'or et d'acier.
Brambroc vous defaillistes, n'y osastes aler.
Ce faict cy est moult grant, vous n'en devez moequer :
De cy a un grant temps l'on en voudra parler.
— Beaumanoir, dist Brambroc, pour Dieu laissés
[ester

Car je seroy ou champ pour certain le premier,
Avec moy trente hommes sans croistre ne besser
Qui seront tous couvers de bon fer et d'acier.
Ja n'y menroy villain, Dieu me vueille ayder.
Car le maindre de tous sy sera escuyer
Portant tencies d'armes luy ou son davancier.
Mais Brambroc sy mentist, a celer ne vous quier :

qu'il fit au « gentil bachelier » Pierre Angier, puis Brambroc propose une rencontre de trente combattants de chaque côté, que Beaumanoir accepte. Il est vraisemblable que le cas de ce Pierre Angier était un incident tout local, que le remanieur du manuscrit Bigot jugea sans intérêt pour les auditeurs ou les lecteurs auxquels ils s'adressait⁽¹⁾.

L'appel adressé par Beaumanoir à Brambroc a pour cause dans le poème la grande pitié que lui inspirent les supplices et les dommages dont sont victimes les paysans bretons. Beaumanoir est en effet un grand seigneur de pure souche bretonne, alors le principal représentant de Charles de Blois; son amour du peuple breton et sa fidélité au duc l'ont décidé à provoquer le capitaine de Ploërmel à un combat singulier qui réglerait le sort des victimes. Le but humanitaire de la provocation de Beaumanoir est visiblement souligné par le poème dans les deux versions⁽²⁾. Ainsi fut réglé que chacun des deux chefs viendrait avec trente compagnons, au jour et au lieu dit, à « bataille jurée ». Beaumanoir trouva le plus grand empressement parmi les nobles, chevaliers et écuyers, qui l'entouraient à Josselin. Ceux qui furent choisis sont énumérés avec de grands éloges pour les Bretons, beaucoup plus rares et brefs pour leurs adversaires dont la force brutale est surtout vantée⁽³⁾. A bien compter, le nombre de trente, en y

Il meina ung vilain, avoueltre pautonier,
Qui portoit bien de febvres sur son coul ung sextier,
Le ventre ot plus gros que celui d'un coursier;
Brambroc par grant fierté ce jour le fist armer;
Par luy cuida la mort de Dagorne venger.
Il devoit tout abatre le vilain losengier.
Et Beaumanoir le noble, je vous en vueil compter,
A Brambroc sy a dit : « Je vueil de cy aler
A Chasteau Jocelin pour mes gens ordrenner.
— Alés, se dist Brambroc. Auxi je vueil mander
Par toute la duchié, je feré assamblor
Tous les nobles Angloix que je pourroy trouver. »

On trouve mention de ce Pierre Angier ou Anger servant avec 3 chevaliers, 22 écuyers et 14 archers dans la compagnie de Jean de Melun, vicomte de Tancarville, lieutenant du roi de France en Bretagne (D. Morice, *Preuves*, t. I, 1471). L'épisode du vilain se rapporte à la rencontre avec Pierre Angier et non au combat des Trente.

⁽¹⁾ Peut-être aussi ne voulait-il pas par ce récit trop déprécier Brambroc, coupable de manquer à la parole donnée. Voir plus loin, p. 306.

⁽²⁾ On verra plus loin que cette raison humanitaire ne fut guère connue ou comprise par la suite : pour Jean Le Bel, Beaumanoir a offert à Brambroc de « joster de fers de glaves », et Froissart trouve la raison suffisante. Au siècle suivant, Jean de Saint-Paul qui connaît une des formes du poème, ne peut pas la passer sans silence et, d'après lui, Beaumanoir offrit « que la guerre se feist entre les gens de guerre seulement ». P. Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne* (p. 308), représente Brambroc comme « moult chevalereux », et dans l'intervention de Beaumanoir pour les paysans il ne voit qu'un doute injurieux pour la valeur des Anglais.

⁽³⁾ Les listes sont nombreuses et présentent des différences assez sensibles, surtout à cause de la déformation des noms et de l'absence de ponctuation. Il suffit de citer, après celles des deux versions manuscrites du poème, les listes de Jean de Saint-Paul, de l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud, d'Argentré, Lobineau, dom Morice, La Borderie, de l'édition de Laigue, etc.

comprenant le chef de chaque groupe, est exactement atteint⁽¹⁾. Sans en tirer argument, A. de La Borderie a déjà remarqué que les noms bretons sont plus sûrement reproduits dans le manuscrit Didot que dans le manuscrit Bigot⁽²⁾. Voici quelques exemples, car cette remarque n'est pas sans portée⁽³⁾ :

<i>Didot</i> : Tyntyniac,	<i>Bigot</i> : Tintinlac.
Bodegat,	Bosedegas.
G. du Boys,	G. de Boues.
J. de Pestinien,	J. de Pinctinien.
A. de Keranrais,	A. de Carramois.
Morice de Trezeguidy,	Morice de Trisguidy.
G. du Pont-Blanc,	G. du Poeblant.
La Villong ⁽⁴⁾ ,	Lenlop.
J. de Serent,	J. Desseran.

En revanche, il semble que les noms des compagnons de Brambroc sont plus déformés dans le manuscrit Didot que dans le manuscrit Bigot : ainsi Crolles au lieu de Canole (Knolles), Travailloy au lieu de Carvalay (Calverley), Conchart au lieu de Crucart (Croquard ou Crokart), Heleart pour Hérouart.

Du côté de Brambroc, côté Anglais,

... Vingt Anglois y eust hardis comme lyons ;
Avecq six Almans⁽⁵⁾ avoit quatre Bretons (v. 215-216).

Tel est le texte du manuscrit Didot. Mais le manuscrit Bigot donne une variante (v. 178), de grande importance : « et quatre Brebenchons », au lieu de « quatre Bretons ». Ce n'est pas une faute de copiste, puisque le même terme se retrouve plus loin⁽⁶⁾. Les noms

⁽¹⁾ L'édition de Laigne insiste sur l'exactitude des chiffres, p. 51, 52. On a parfois séparé à tort un prénom d'un nom ou inversement.

⁽²⁾ *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 516.

⁽³⁾ Sur ces noms, voir les notes généalogiques du comte de Laigue, dans son édition, p. 61.

⁽⁴⁾ De Laigne donne seulement la forme du manuscrit Didot : La Villong, et n'ose pas préciser davantage, p. 108. La Borderie interprète : de la Villeléon (*Hist. de Bretagne*, t. III, p. 517), ce qui paraît probable.

⁽⁵⁾ Par la suite on a dit parfois Flamands

(dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 343).

⁽⁶⁾ Sur cette question, voir le commentaire d'A. de La Borderie, *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, p. 102. Mais il ne conclut pas. Il n'y a aucune raison pour écarter la version du manuscrit Didot. On verra plus loin les raisons qui expliquent d'autre part la transformation par le remanieur du manuscrit Bigot des Bretons en Brabançons ; voir p. 306. Quant aux différences entre les deux versions pour les noms des quatre Bretons, il est difficile d'en rendre compte.

qui nous sont donnés dans les deux textes n'ont rien d'ailleurs de brabançon et sont plutôt bretons, Perrot de Comellan ou Commelain, Hamon ou Guillemin le Gaillart, Raoulet ou Ruoulet du Primant ou Daspremont, Dagorne Renouart ou Dardaïne.

Tous allèrent au combat très fortement armés. Il est peu question des armes défensives, plates, bassinets, haubergeons. Mais le poème énumère avec complaisance les armes offensives, épées, glaives, brancs d'acier ou de fer émoulu, lances, dagues, haches, couteaux, gros maillets de fer, marteaux, fauchart ou faux qui taillait d'un côté et se terminait en croc de l'autre⁽¹⁾. Froissart confirme ces détails et insiste sur la variété des armes dont se servirent les combattants, sans qu'il leur eût été imposé aucune règle à cet égard⁽²⁾ : « Avoient courtes epees de Bourdiaus roides et agües et espois et daghes et li aucuns haces et s'en donnoient merueilleusement grans horions et li aucuns se prenoient as bras a la lutte et se frappaient sans yaus espargnier. »

Il ne semble pas non plus qu'il y ait eu de conventions établies pour le développement du combat. L'assaut devait être donné librement sans une ligne de bataille arrêtée, en une sorte de tas. C'est du moins ce que précise le manuscrit Didot tandis que le manuscrit Bigot est muet sur ce point⁽³⁾ ; on verra plus loin la portée de cette question :

Ainsin fust la bataille juree par tel point,
Et que sans nulle fraude, loyaument le feroient . . .
Sans election d'armes ainsin se combatroint
En guise et maniere que chacun le vouldroit (v. 107-112).

Un point également important est difficile à préciser. Il paraît n'avoir pas été fixé d'avance :

Et d'ung costé et d'autre tous a cheval seroient
Ou trois ou v ou vi ou tous se ilz vouloint (v. 109-110).

Jean Le Bel de son côté est incertain à cet égard⁽⁴⁾. A leur arrivée à la Mi-voie, les Anglais durent mettre tous pied à terre : « Quant les

Voir d'Argentré, *o. c.*, t. I, p. 139

Ed. S. Luce, t. IV, p. 114.

C'est à tort que dom Morice dit dans son *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 280 : « Ils estoient

rangés sur deux lignes et chaque combattant avoient a faire à celui qui lui estoit opposé. » Ce commentaire lui est personnel.

⁽⁴⁾ Ed. J. Viard, t. II, p. 197.

xxx François furent venus, ilz descendirent a pyé. . . Aucuns dient que III ou v des François demourerent a cheval sur l'entree de la place et les xxv descendirent a pyé, ainsi que les Angloys estovent; mais je n'en scay de certain, car je n'y fus mie.» Le chroniqueur montre cette réserve avec intention, comme on le verra⁽¹⁾.

Enfin, détail qui n'est pas indifférent, du côté breton il y avait dix chevaliers et vingt écuyers, du côté anglais le capitaine était chevalier, peut-être encore un autre combattant, mais il n'est pas sûr que tous les autres fussent écuyers; il y avait parmi eux plusieurs aventuriers d'origine et de condition douteuses. Ainsi parmi les Anglais, on trouve dans le manuscrit Didot un Hulvure *le veillard* et dans le manuscrit Bigot un Huelnie *le vilart*. Dom Morice (*Hist. de Bretagne*, t. I, p. 280) dit : « un soldat . . . homme de grande taille, puissant et fort ». L'édition de Laigue traduit *veillard* par *vieillard* et *vilart* par *le méprisable* (?). On en a parfois conclu trop facilement qu'il y avait un vilain dans la compagnie de Brambroc. Dans le manuscrit Didot la forme de vilain est *villain* ou *villein*. Le sens le plus probable est celui de « vieillard ».

La bataille eut lieu comme dit le poème dans les deux versions :

Ce fut un samedi que le soleil raya,
L'an mil ccc.l. corrige qui vouldra
Le dimanche devant que Sainte Eglise chanta
Lecture Jherusalem . . . (v. 434-437 et v. 441-444),

soit le samedi 26 mars (1351 n. s.)⁽²⁾, sur un beau pré uni où était planté un chêne, à mi-voie de Josselin et de Ploërmel⁽³⁾. Au jour et à l'heure dite, les Bretons, retardés peut-être par leurs dévotions, se firent attendre. A leur arrivée, Brambroc d'un ton méprisant proposa à Beaumanoir, tant il avait confiance dans sa victoire et prisait peu ses adversaires, de le relever de la foi jurée et de remettre le combat à plus tard, d'autant plus que les véritables grands chefs des deux

⁽¹⁾ D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, fait aussi des réserves à cet égard, p. 439. Voir plus loin, p. 303.

⁽²⁾ La rectification de la date du 27 au 26 A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III,

p. 514) est inutile pour les deux versions du poème.

⁽³⁾ Ogée, *Dictionnaire historique et géographique . . . de Bretagne*, Nantes, 1779, t. II, p. 290.

partis n'avaient pas été consultés. Les Bretons, mis au courant de cette proposition, repoussèrent avec indignation une offre aussi humiliante.

Grande fust la bataille en my la praerie (ms. Didot, v. 341).

A. de La Borderie a distingué quatre phases dans la bataille telle que la décrit le poème⁽¹⁾. Cette division est assez factice en raison des différences que présentent les deux textes. Le premier contact fut plutôt favorable aux Anglais :

Bretons en ont du pire, ne vous mentiré mie,
Car deux d'eulx en sont morts et trespasés de vie
Et trois sont prisoniers . . . (ms. Didot, v. 343-345.)

Deux de ces prisonniers, parmi les plus vaillants, Even Charruel, chevalier, et Tristan de Pestivien, écuyer, étaient de plus grièvement blessés. D'un côté et d'autre les adversaires montrèrent « cœur de lion ». Mais ici se place un détail que donne le manuscrit Bigot, qu'ignore le manuscrit Didot et qui paraît être une addition : bien que l'orné fût encore qu'à la fin de mars, le soleil était ardent et la chaleur périlleuse pour les combattants; sans qu'il y eût une véritable trêve, on tomba d'accord de part et d'autre de se rafraîchir : tous allèrent « querre à boire »,

Chascun en sa boutaille vin d'Anjou y fu bon⁽²⁾ (v. 315).

Ce détail, peut-être exact et donné par quelque combattant ou témoin, semble avoir été ajouté par le remanieur du manuscrit Bigot (v. 315)⁽³⁾. Il est vrai que depuis Jean Le Bel il apparaît dans les récits en prose du XIV^e et du XV^e siècle.

Un événement capital marqua la reprise du combat. Beaumanoir venait de faire un chevalier; Brambroc le somma de se rendre, ajoutant qu'il ferait de lui « un present a s'amy ». Alain de Keranrais, ayant entendu cette menace outrageante, frappa le capitaine anglais au visage et lui planta sa lance jusqu'à la cervelle; Geoffroy du Boys fit

⁽¹⁾ *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 521.

⁽²⁾ *Ed. de Laigne*, p. 33.

⁽³⁾ Le manuscrit Didot n'en dit rien en

effet, sans que l'on puisse penser que ce détail devait plus offusquer un Breton qu'un homme du Nord.

tomber Brambroc et l'acheva⁽¹⁾. Après un moment de stupeur des Anglais, Cokart, cet aventurier hollandais ou allemand dont Jean Le Bel et Froissart ont conté la peu édifiante histoire⁽²⁾, prit le commandement. Il fit concentrer ses compagnons et former une sorte de carré qu'on appelait « hérisson » pour mieux résister sur les côtés.

Le combat se poursuivait par une série d'actions individuelles; Beaumanoir continuait à donner l'exemple, à soutenir et à exciter ses compagnons et il dut même être blessé; des victimes tombaient des deux côtés, quand se produisit une manœuvre inattendue, qui a été discutée et qui décida du résultat de la journée. Le récit assez terne et prosaïque jusque-là prend dans le manuscrit Bigot une certaine grandeur épique, tandis que le manuscrit Didot tourne bientôt presque court. C'est d'abord, d'après le premier, le mot célèbre de Geoffroy du Boys à Beaumanoir⁽³⁾ :

La chaleur fut moult grande, chacun s'y tressua,
De sueur et de sanc la terre rosoya.
A ce bon semmedy Beaumanoir sy jeuna :
Grant soif oust le baron, a boire demanda.
Messire Guillfroy de Boues tantost respondu a :
« Bois ton sanc, Beaumanoir, la soif te passera.
Ce jour aron honneur, chacun sy gaignera
Vaillante renomme, ja blasmee ne sera. »
Beaumanoir le vaillant adone s'esvertua,
Tel deul oust et tel yre que la soif luy passa (v. 416-425).

Puis c'est, toujours dans le manuscrit Bigot (452-500), le choc final qui n'est pas sans beauté. Il compte 50 vers là où le manuscrit Didot (463-486) le termine brusquement en 12 vers. On pourrait se demander si le texte primitif ne fut pas écourté dans ce manuscrit pour la fin du combat.

⁽¹⁾ D'après le poème, ce n'est pas sous le coup d'Alain de Keranrais, mais sous le nouvel assaut de Geoffroy du Boys que Brambroc tomba et reçut le coup de grâce.

⁽²⁾ Jean Le Bel, éd. Viard, t. II, p. 185, le dit « povre garchon et page ou seigneur d'Erkes » à ses débuts; Froissart, éd. S. Luce, t. IV, pp. 69-70. D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 439, en parle d'après Froissart; il l'appelle « laquais d'un gentilhomme de Hollande ».

⁽³⁾ Voici, pour ce passage, le texte du manuscrit Didot (v. 437-445) :

La chalour fust moult grande, chacun y tressua
Que le sang tout vermeil sur sun corps desgoutta,
Quand soeff ot Beaumanoir, a boire demanda.
Missire Gelfroy du Boys tantost repondu l'a :
« Boy ton sang, Beaumanoir, ta soiff te passera!
Ce jour est la journee que chacun gaignera
Honneur et renomnee ou definé sera. »
Beaumanoir le vaillant adone se vertua,
Tiel deul et tiel ire que la soeff luy passa.

Cependant les Anglais continuaient à résister en une masse compacte⁽¹⁾ :

Homme n'entre sur eulx ne soit mort ou blechiez,
 Toux sont en un moncel comme si fussent liez.
 De Montauban Guillaume, le preux et l'alosés,
 De l'estour est yssu et lez a regardez.
 Grant courage lui print, le coeur lui est enflez,
 Et jure Jhesuerist, qui en crois fu penés,
 S'il fust sur un cheval bien monté a son gres,
 Tretoux les departist a honte et a vieultez.
 Bons esperons trenchans lors caucha en ses piez,
 Monta sur un cheval qui fu de grant fiertez,
 Et lors print une lance dont le fer fu carrez,
 Semblant fist de fuir ly escuyer membrez.
 Beaumanoir le regarde, puis l'a aroisonnez
 Et dyt : « Amy Guillaume, qu'est ce que vous pensés ?
 Comme faulx et mauvais comant vous en allés ?
 A vous et a vos hoirez vous sera reprouchiez. »
 Quant Guillaume l'entent, un ris en a gestez,
 A haulte vois parla que bien fu escoutez :
 « Besoingniez, Beaumanoir, franc chevalier membrez,
 Car bien besoingueray, ce sont tous mes pensés. »
 Lors broche le cheval par flans et par costés
 Que le sanc tout vermeil en chay sur les prés.
 Par les Englois se boute, sept en a trebuchiez ;
 Au reteur en a trois soubz lui agraventés
 A ce coup les Englois furent espapilliés
 Toux perdirent lez coeurs, c'est fine verités. . .
 Montauban hault parla, quant les a regardés :
 « Montjoie, s'escria, barons, or y ferez ! . . .
 Vengiez vous des Englois tous a vous volentez. »

⁽¹⁾ Voici le même passage dans le manuscrit Didot :

Homme n'entre sur eulx qui n'est mort ou bleciés.
 Mais grandement les a Guillaume regardés,
 Cely de Montauban qui tant fust alosers
 Et jure Jhesuchrist qui fut en croys pennés
 Que s'il fust a cheval bien monté a ses gres
 Il les despartiroit a honte et a viltés.
 Deus esperons poizans a chaussé en ses piés,
 Monte sur ung cheval qui fut de grant bontés.
 Beaumanoir le regarde et l'a araisonnéz
 Et luy a dit : « Guillaume, quelles sont vos pensés ?

Comme faulx et traistre courant vous en allés ?

A jamais en ta vie te sera reprouchiés. »
 Et Montauban respont par moult tres grant fiertés
 Et haultement parla qui bien fut escoutés :
 « Besoignés, Beaumanoir, franc chevalier membrés
 Car je besoignéré, et telz sont mes pensers. »
 Lors heurta le cheval par flans et par costés
 Que le sang tout vermeil en sailloit par les prés.
 Amprés print une lance dont le fer fust carrés,
 Par Anglois se bounta, sept en a trebuchés,
 Au retour en a trois et lietz a ses detz.
 A ce coup les Anglois furent desconfités.

L'intervention imprévue de ce lourd cavalier tout armé, qui avait simulé la fuite, le sillon qu'il creusa au milieu du dernier carré des Anglais tous blessés et presque épuisés, assurèrent la victoire bretonne si difficile à décider jusque-là. Les Anglais se rendirent et furent emmenés prisonniers au château de Josselin. Les Bretons avaient perdu trois morts, les Anglais neuf. Tous les survivants étaient couverts de blessures dont ils gardèrent les cicatrices glorieuses. Dans la version du manuscrit Bigot (v. 500-502), le poète termine en rappelant combien fut célébrée cette bataille fameuse :

Et pour ceste bataille orrois souvent parler,
Car l'en soit les bieuix dis et tout par roumandé,
Ly uns par lettre escripte ou painte en tappichies.

Le récit en fut répété et admiré parmi les chevaliers et les nobles dames, comme le furent les exploits d'Artus, de Charlemagne, de Guillaume au Court-Nez, de Roland et d'Olivier. Il espère que les Anglais et les Bretons trouveront leur récompense au Paradis.

La dernière phase de la bataille a donné lieu à des commentaires divers. Le manuscrit Didot (v. 463-485) la raconte très brièvement et s'empresse de terminer son récit. Le remanieur du manuscrit Bigot n'émet aucune opinion. Mais Jean Le Bel et Froissart la jugent avec une brève sévérité, sans y insister du reste, comme pour ne pas diminuer l'héroïsme des combattants surtout Anglais : « L'ung des Francoys, dit Le Bel, qui estoit à cheval les debrisoit et delouloit *laidement*, si que Brandebourch leur capitaine y fut tué et vint de leurs les mirent en prison quant ilz virent que leur deffense ne les porroit aydier⁽¹⁾. » Froissart a seulement changé l'adverbe pour l'atténuer : « Ainsi que j'ai oy recorder, li uns des Francois qui demorés estoit a cheval, les debrisoit et delouloit trop *mesaisiement*⁽²⁾. » Le blâme discret a été relevé et précisé par certains historiens modernes⁽³⁾. A. de La Borderie trouve au contraire la manœuvre de Guillaume de Montauban

⁽¹⁾ Éd. Viard, t. II, p. 197.

⁽²⁾ Éd. S. Luce, t. IV, p. 340. Le mot, avec cette forme ou avec la variante *mesaisement*, est l'adverbe de *mesaisié* « incommode » ou « pénible, désagréable ».

⁽³⁾ Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne*, p. 308, dit assez ingénument : « Les Anglois qui jusques alors s'estoient tenus serrez furent

ouverts par la subtilité de Guillaume de Montauban. » Son petit-neveu, d'Argentré, également dans son *Histoire de Bretagne*, p. 439, risque le premier une critique indirecte : « Ce que je vois d'inégal dans ce combat accordé est qu'il fut loysible à Guillaume de Montauban d'avoir à combattre à cheval parmi les autres à pied. »

« légitime de tout point » : il invoque les quatre vers cités plus haut⁽¹⁾, qui ne se trouvent que dans le manuscrit Didot (v. 107-112) et qui affirment que la bataille fut libre et que chacun put combattre avec ses armes et à sa manière. On ne peut contester du moins que cette dernière manœuvre ne fut pas absolument conforme aux traditions et à l'idéal chevaleresque tels que les concevaient les deux chroniqueurs.

4. — *Origines des deux textes.*

De cette analyse des textes, de leur rapprochement, de leurs différences, des détails de l'expression, peut-on tirer quelques renseignements précis sur leur origine, leur date, leur auteur? Ni A. de La Borderie ni le comte de Laigue ne se sont posé vraiment ces questions. « Le poème qui nous raconte dans ses détails le Combat, dit le dernier éditeur⁽²⁾, est l'œuvre d'un contemporain. Il fut écrit à la fin du XIV^e ou au commencement du XV^e siècle. Les survivants étaient tous morts alors. . . La première copie, le [ms. Didot]. . . est la version la plus parfaite que nous possédions du manuscrit original. . . On peut considérer ce manuscrit comme un double excellent de l'œuvre primitive. » Il paraît bien résulter de là que, pour le comte de Laigue, il y eut une forme primitive du poème due à un contemporain (très âgé du reste). De ce texte primitif, il nous serait parvenu deux copies : la plus ancienne serait le manuscrit Didot qui serait aussi la meilleure, la plus proche du manuscrit original. Ces affirmations sont présentées sans démonstration, sans preuves, comme vérités acquises; d'ailleurs elles s'accordent mal.

Tout d'abord l'existence de deux formes différentes du texte fondamental suppose-t-elle un manuscrit primitif commun, unique? On n'en trouve aucune trace précise et il n'y est pas fait allusion. Dès le lendemain du combat, des récits en vers et en prose durent en être faits et se répandre. Notre poème dérive d'un ou de plusieurs de ces récits avec le même cadre, mais avec des parties ajoutées ou des lacunes, des détails et des noms propres provenant de sources diverses. Il faut donc y regarder de plus près.

⁽¹⁾ Voir p. 298. — ⁽²⁾ Éd. de Laigue, p. 3

La question de date est délicate et importante. Par ses formes le manuscrit Didot paraît plus proche en effet d'une ou de plusieurs sources plus anciennes. L. Delisle l'a attribué au xv^e siècle⁽¹⁾ ; par son écriture, comme par l'armement des combattants de la miniature, il pourrait remonter à la fin du xiv^e. Une constatation très digne d'attention, c'est que par son texte il semble tout à fait breton. On a remarqué et on a déjà montré que ce manuscrit donne beaucoup plus correctement les noms des chevaliers et écuyers bretons⁽²⁾ ; il les connaît ou copie un texte dont l'auteur ou le copiste les connaissait directement, en vrai Breton. D'autres traits viennent corroborer cette remarque : ainsi, dans l'énumération des compagnons de Brambroc, le manuscrit Didot signale quatre Bretons alors que l'autre manuscrit donne quatre « Brebenchons » ou Brabantons⁽³⁾. A la fin, le manuscrit Didot (v. 494) invoque vaguement la faveur de Dieu « pour tous ceulx qui y furent », tandis que l'autre texte (v. 516) l'invoque expressément pour « tous ceulx qui furent en cette compagnie, précise-t-il, Bretons et Englois, à égalité. Dans ce même manuscrit Didot, le capitaine anglais est traité plus durement ; le passage où il est accusé, de rude façon, par Beaumanoir de mauvaise foi à l'égard de Pierre Angier a été supprimé dans le manuscrit Bigot⁽⁴⁾. On pourrait multiplier les indications de ce genre. La langue est celle qui était en usage dans la partie orientale de la Bretagne, en pays *gallot*. Une bonne partie des champions bretons appartenaient à cette région. C'est le cas de Beaumanoir d'Evran sur la Rance au sud de Dinan. Au reste Beaumanoir, de grande noblesse bretonne, est le véritable premier rôle du poème, le héros de l'action, tandis que plus tard on tentera timidement de faire passer au premier rang Jean de Tinténac⁽⁵⁾. Ainsi le poème du manuscrit Didot n'est pas encore sorti de Bretagne ; le texte qu'il reproduit a conservé toute sa saveur locale.

Il n'en est pas de même du texte que donne ou que reproduit le manuscrit Bigot. Son horizon, peut-on dire, s'est élargi. Il porte des traces manifestes de dialecte picard⁽⁶⁾, qui révèlent, hors de Bretagne,

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 293, n. 5.

⁽²⁾ A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 516 ; voir plus haut, p. 297.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 297.

⁽⁴⁾ Éd. de Laigue, p. 13-14.

⁽⁵⁾ Jean de Saint-Paul, *Chronique de Bre-*

tagne, éd. A. de La Borderie, p. 9 ; voir plus haut, p. 297. Tinténac est du reste de la même région de la Bretagne, dans l'arrondissement de Saint-Malo.

⁽⁶⁾ A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 510 ; éd. de Laigue, p. 4.

une origine du Nord de la France, de Hainaut ou de Brabant. La copie donnée par le manuscrit Bigot présente certes un certain nombre de fautes qui rendent parfois le sens douteux. Mais l'ensemble a un caractère plus littéraire; le récit final en particulier a été écrit et augmenté d'une main plus experte. Du reste on trouve ici des souvenirs littéraires dont il n'y a pas trace dans le manuscrit Didot à propos du « fauchart » de Huceton Clemenbeau; le manuscrit Bigot (v. 159-160) est seul à ajouter :

Il poursembloit lez armes jadis roy Agappart,
Quant combaty de lance encontre Renouart,

allusion à un épisode d'*Aliscans*. Et à la conclusion, chevaliers et nobles dames pourront « s'en ebatre ».

Comment l'en soit d'Artus et de Charles le bers,
De Guillaume au cor noir, Roulant et Olivier (v. 506-507).

Anglais et Allemands sont moins hostilement traités; le passage le plus défavorable à Brambroc a été supprimé. Les noms de ses compagnons, anglais, allemands, hollandais sont moins déformés que dans le manuscrit Didot⁽¹⁾. Les Allemands sont le plus souvent qualifiés de « bon Allemand ». A la fin — on vient de le voir⁽²⁾ — la pitié de Dieu et l'entrée du paradis sont demandées aussi bien pour les Anglais que pour les Bretons. Enfin on sait qu'aux quatre Bretons du parti de Montfort que Brambroc recruta pour compléter son effectif, il a été substitué quatre aventuriers brabançons⁽³⁾. Ce dernier trait est particulièrement significatif, bien que les noms de chacun n'aient point été changés. De là on est en droit de conclure que le texte du manuscrit Bigot a été écrit dans le nord du royaume ou aux Pays-Bas par un trouvère, sans doute de profession, picard de langue ou teinté légèrement de wallon, qui a remanié un exemplaire proprement breton, y a fait des suppressions, des additions, des changements de détail fréquents et qui est responsable de ce qui est particulier à ce second texte. Le manuscrit Bigot serait ainsi un remaniement, postérieur dans sa composition à la version proprement bretonne telle qu'elle nous est parvenue sous la forme du manuscrit Didot.

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 297. — ⁽²⁾ Voir plus haut, p. 303. — ⁽³⁾ Voir plus haut, p. 297.

Reste à expliquer pourquoi ce remaniement a été fait loin de la Bretagne, dans le domaine littéraire du picard. Bien qu'on ne puisse invoquer de fait précis, il est facile de trouver cette explication. Les Bretons du poème — sauf quatre — étaient tous du parti du duc de Bretagne, Charles de Blois, dont Beaumanoir était un des principaux chefs, présent au premier rang à tous les faits d'armes importants et à toutes les négociations de la guerre de Bretagne jusqu'au traité de Guérande; Jeanne de Penthièvre devenue veuve de Charles de Blois, l'appelait mon « cousin »⁽¹⁾. Grâce à lui, le combat des Trente était devenu un titre de gloire pour la maison de Blois. Louis I^{er} de Châtillon, comte de Blois, avait combattu en Bretagne pour son frère le duc Charles, avant de mourir à Crécy⁽²⁾. Son fils, Louis II (1346-1372), fut fidèle à la même cause. Or Louis I^{er} avait épousé Jeanne de Beaumont, la fille unique de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont⁽³⁾, frère très chevaleresque du comte de Hainaut Guillaume I^{er}. D'autre part la maison de Blois, outre l'héritage du comté de Soissons, possédait de grands domaines dans le Nord de la France sur la frontière du Hainaut, terre d'Empire, comme Avesnes, Guise, Terlon, le Nouvion, Landrecies, Chimay. Après la mort de Jean de Beaumont (1358), les comtes de Blois, surtout Gui II, neveu de Charles de Blois (1372-1397), résidèrent aussi souvent à Beaumont que sur les bords de la Loire. Ces grands seigneurs aimaient les récits historiques et poétiques : Guillaume I^{er} de Hainaut est dit « li peres des menestrels »⁽⁴⁾; Jean de Beaumont a présidé à la composition de la première partie de la chronique de Jean Le Bel⁽⁵⁾. On a vu comment l'auteur du poème sur la bataille de Crécy a célébré la mort de Louis I^{er} de Blois⁽⁶⁾; Jean de Condé-sur-Escaut a fait l'éloge funèbre de Guillaume I^{er} de Hainaut⁽⁷⁾; Gui II de Blois fut un des plus dévoués protecteurs de Frois-

⁽¹⁾ Éd. de Laigue, p. 62, notice sur Jean III de Beaumanoir. Voir également A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 391, pour le premier, Jean III, et t. IV, p. 5, pour le second, Jean IV.

⁽²⁾ A. Duchesne, *Histoire de la Maison de Châtillon-sur-Marne* (Paris, 1631), p. 137, 148, 158, 165-204; Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, t. XX, p. 299, 333; t. XXI, p. 467.

⁽³⁾ Pour Jean de Beaumont, voir dans le présent volume la notice sur Jean Le Bel,

p. 235 et s.; pour le mariage de sa fille avec Louis de Blois, cf. ci-dessus, p. 285.

⁽⁴⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 438.

⁽⁵⁾ Voir la notice sur Jean Le Bel, p. 244 et s.

⁽⁶⁾ Voir plus haut, p. 285.

⁽⁷⁾ *Histoire littéraire*, t. XXV, p. 438. On peut ajouter l'éloge en vers de Guillaume II (éd. Ch. Potvin, Mons, 1863) et *Li regret Guillaume* de Jean de le Mote (éd. Schéler, Bruxelles, 1862); voir *Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 71.

sart, qui écrivit ses chroniques à sa prière et qui a vanté sa générosité⁽¹⁾. Mêmes goûts littéraires, même protection des trouvères et ménestrels chez les ducs de Brabant, poètes eux-mêmes, Jean III, Wenceslas de Luxembourg⁽²⁾ : Froissart, Guillaume de Machaut furent les hôtes de la cour de Bruxelles. Le milieu y était cosmopolite⁽³⁾, littéraire et musical. Comment ne pas rapprocher de ces détails des traits propres au remaniement du manuscrit Bigot ? Ces princes étaient d'origine allemande dans la seconde moitié du XIV^e siècle : Aubert de Bavière, fils de l'empereur Louis de Bavière en Hainaut, Wenceslas de Luxembourg, fils de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, et petit-fils de l'empereur Henri VII, en Brabant. Et le remanieur ne pouvait connaître ainsi que de « bons Allemands ». D'autre part on a déjà insisté sur le fait que, là où le manuscrit Didot n'a vu que quatre Bretons, le remanieur a mis quatre Brabançons. Quant au dialecte picard, il était la langue ordinaire des trouvères et des ménestrels reçus avec tant de faveur dans les deux cours. En général, pour l'intérêt donné aux apertises d'armes de la guerre de Bretagne, comment n'aurait-il pas été très grand aux Pays-Bas, non seulement en raison du retentissement chevaleresque de la bataille des Trente, mais en raison surtout des rapports familiaux entre les maisons de Blois-Avesnes, de Hainaut, de Brabant et de Luxembourg dans les années qui encadrent la journée de la Mi-voie ? Les circonstances étaient donc tout à fait favorables à la transmission vers le Nord d'une des premières rédactions poétiques, à son succès dans les milieux princiers de cette région, à un remaniement mieux adapté à ces milieux, à l'addition de certains compléments transmis par les combattants eux-mêmes, comme aussi à des altérations de noms propres et de langue par un remanieur qui n'était pas un Breton, mais quelque trouvère du pays picard.

⁽¹⁾ Kervyn de Lettenhove, éd. de Froissart, *Introd.*, t. I, p. 280.

⁽²⁾ Kervyn de Lettenhove, *ibid.*, p. 153, 179; Froissart, *Mélinor*, éd. A. Longnon, t. I, p. LXIII, et v. 13021. Voir encore Pinchart, *La cour de Jean et de Wenceslas et les arts en Brabant dans la seconde moitié du XIV^e siècle* (*Revue trimestrielle de Bruxelles*, t. VI, p. 11); A. Dinaux, *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois* (1863), p. 144.

⁽³⁾ Machaut dépeint ainsi le personnel qui, au Palais de Coudenberg à Bruxelles, gravitait à la cour du duc de Brabant :

Messagiers et garçons d'estables . .
Francois, Bretons et Alemant,
Lombard, Anglois, oc et Normant.

Cf Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, p. 183. On remarquera la présence des Bretons dans cette énumération.

5. — *Récits en prose du XIV^e et du XV^e siècle.*

Ces indications, si précieuses qu'elles soient, ne permettent pas encore de déterminer, s'il est possible de le faire, la date ou les dates du poème et de sa double version. Avant de le tenter, il est encore utile d'examiner et de comparer les récits contemporains en prose, c'est-à-dire ceux de Jean Le Bel et de Froissart.

La priorité de Jean Le Bel est certaine. Il est manifeste que le chanoine de Liège, vivement intéressé lui aussi par la guerre de Bretagne, a mis en œuvre pour son récit tout ce qu'il pouvait avoir d'esprit critique. A propos des demandes de secours de Jeanne de Montfort à Édouard III et de l'envoi en Bretagne de renforts importants, il dit avec précaution, fidèle à ses scrupules : « J'ai trouvé en ung livre rimé, que ung jongleur a fait, tant de bourdes et de menteries que je ne les oseroie dire, si me tairay, affin que je n'en soye repris de mensonge, et se j'en escriis plus avant ou mains qu'il n'en fut, si me soit pardonné⁽¹⁾. » A considérer ce texte, il ne paraît pas possible que Jean Le Bel fasse allusion à notre poème du combat des Trente, qui sur ce fait d'armes n'était pas plein de « bourdes et de menteries ». Cependant le chroniqueur paraît bien informé malgré ses réserves. Tout d'abord, il expose clairement la situation de la Bretagne et rend compte à sa manière des pourparlers entre Beaumanoir et Brambroc pour organiser la rencontre. Mais pour lui il ne s'agit que d'une sorte de joute pour plaire aux dames et amies; il n'est pas question de délivrer les gens du plat pays des souffrances qu'ils subissent. Pour lui, c'est également Brambroc qui propose de limiter à trente de chaque côté le nombre des adversaires. D'après ce qu'il dit des préparatifs, il semble que ce fut surtout de ce côté qu'il fut d'abord et plutôt favorablement renseigné⁽²⁾. Il est beaucoup plus bref pour la venue des Français, car il ne parle pas de Bretons : « Les trente compagnons que nous appellons Angloys à ceste besongne attendirent longuement les aultres que nous appellons François. » Il insiste avec intention sur le fait que tous les Anglais mirent pied à terre et remarque, tout en disant qu'il n'en est

⁽¹⁾ Éd. Viard, t. II, p. 10.

⁽²⁾ Jean Le Bel, t. II, p. 195, fait parler Brambroc plus longtemps que Beaumanoir, à

l'inverse du poème; p. 196, tout un paragraphe décrit les premières dispositions des Anglais, et il n'est rien dit de celles des Français.

point sûr, que « aucuns dient que III ou v des François demourerent a cheval sur l'entree de la place »⁽¹⁾. Le combat s'engagea « noblement d'une part et d'aulture, aussy bien que tous fussent Rolant ou Olivier ». Ce dernier trait, banal du reste, est commun avec le poème remanié; commun également l'arrêt de la mêlée et le rafraîchissement : « Ilz se reposèrent longuement d'une part et d'aulture, et telz y ot qui burent du vin. » La suite et la fin du combat sont racontées très sommairement. Jean Le Bel a su par « ceux qui y furent » comment finit l'action, comment un des Français, qui était à cheval, rompit le bloc des derniers Anglais, restés tous à pied; mais il ne veut pas insister, car ce fut pour lui une manière de combattre « laidement ». Il fait le compte des victimes et trouve que « sy en debvroient estre plus honnoré partout ou ils venront ceulx qui demourerent de celle bataille ». Les faits — sauf au début — sont à peu près les mêmes que dans le poème, et cependant on ne saurait reconnaître que Jean Le Bel ait connu le poème et l'ait utilisé. Bien qu'un remanieur en ait donné un nouveau texte en Hainaut ou en Brabant et que le chroniqueur ait eu des relations étroites avec Jean de Beaumont, beau-père de Louis de Blois et avec ses fils, il semble qu'il n'y ait entre lui et le poème, remanié ou non, que les récits forcément semblables de témoins et d'acteurs de la bataille.

Froissart n'apporte pas grand'chose de nouveau. En 1366, il est venu en Bretagne : « Jou, sire Jehan Froissars, . . . ai ge allé et cherchié le plus grant partie de Bretagne et enquis et demandé as seigneurs et as hiraux les gerres, les prises, les assaux, les envaies, les bataillez, les recousses et tous les biaux fes d'armes qui y sont avenu. » Et cependant dans sa première rédaction Froissart ne fait que répéter le récit de Jean Le Bel avec seulement quelques variantes de style et en résumant très brièvement la dernière partie⁽²⁾. Dans sa seconde rédaction⁽³⁾, le chroniqueur a un peu allongé le récit, mais en n'ajoutant au texte de Jean Le Bel que des détails tout à fait secondaires, si ce n'est la rencontre qu'il fit plus tard d'Even Charruel à Paris. Aucun trait ne paraît venir de la version bretonne du poème, bien que Froissart soit venu en Bretagne pour s'informer, et s'il a connu un récit poétique, ce ne put être que celui du remaniement picard.

⁽¹⁾ Ed. Viard, t. II, p. 196. — ⁽²⁾ Éd. S. Luce, t. IV, p. 110. — ⁽³⁾ Éd. S. Luce, ms. d'Amiens, t. IV, p. 338. Froissart ne donne pas plus de liste des combattants que Jean Le Bel.

Encore la chose est-elle bien peu probable. La chronique de Jean Le Bel lui a suffi, et il n'a que très légèrement brodé sur le texte de son prédécesseur.

Ainsi les chroniques contemporaines ne nous apportent pas d'élément utile pour donner une date précise au poème, si ce n'est la constatation qu'ils n'ont pas pu ou dû s'en servir. Mais nous avons encore deux récits en prose de la seconde moitié du ^{xv}e siècle qui peuvent avoir été puisés à des sources non négligeables et qui peut-être ont quelque lien avec le poème. Le premier est le fragment de la chronique de Jean de Saint-Paul, dite *Chronique de Bretagne*, ou plus exactement *Chronique de la Maison de Montfort*, dont il a déjà été question⁽¹⁾. L'auteur fut chambellan du duc François II; A. de la Borderie a donné les fragments qui nous restent de son œuvre d'après un manuscrit de l' Arsenal (n° 3912)⁽²⁾. Le récit du combat des Trente paraît être de 1470 et dut être révisé en 1474. D'après La Borderie, « ce récit est un abrégé du poème fidèlement fait »⁽³⁾. En réalité la liste des Bretons présente quelques altérations des noms propres, plus ou moins heureusement rectifiés dans les notes de l'éditeur⁽⁴⁾; il en est de même pour les combattants retenus par Brambroc. Mais en effet le récit même de la bataille, comme les négociations préliminaires entre les deux capitaines, sont exactement pour le fond conformes au poème remanié; il n'y a guère de différence qu'entre la forme versifiée et une prose plus brève.

Un autre récit a été donné par Pierre Le Baud dans son *Histoire de Bretagne*⁽⁵⁾, dont le manuscrit le plus ancien et le plus riche est de 1480. Mais ce récit, quoique d'une forme plus abondante et plus

(1) Voir p. 305 et n. 5.

(2) F. 85 à 123. Une copie du ^{xvii}e siècle, provenant de la collection des Blancs-Manteaux, est conservée à la Bibliothèque nationale, n° 22330 du fonds français, f. 261-315.

(3) *Chronique de Bretagne*, éd. de La Borderie, p. xxi.

(4) Les notes de La Borderie, *Chronique de Bretagne*, p. 100, ne sont guère qu'une correction, parfois discutable, de Pol de Courcy, *Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais* (voir ci-dessus, p. 292). Il convient de les comparer au récit et aux notes de La Borderie dans son *Histoire de Bretagne*, t. III. C'est plutôt aux notes généalogiques de l'éd. de Laigue qu'il

convient de demander des renseignements sommaires, mais sûrs.

(5) Les *Chroniques ou Histoire de Bretagne* nous ont été transmises dans un beau manuscrit, orné de grandes miniatures, antérieur à 1482 et ayant appartenu à Jean de Derval, dont Le Baud fut secrétaire (manuscrit aujourd'hui inaccessible). Ces Chroniques ont été publiées en 1638 par d'Hozier. Le Baud mourut, en 1505, évêque élu de Rennes; l'historien breton, Bertrand d'Argentré, était petit-fils de la sœur de Le Baud. Sur le manuscrit français 8266 de la Bibliothèque nationale, voir A. Coville, *Recherches sur quelques écrivains du ^{xiv}e et du ^{xv}e siècle*, p. 165.

explicite qui paraît bien due à l'historien, est conforme au poème tel que l'a connu et utilisé Jean de Saint-Paul. On ne saurait préciser du reste si Le Baud a suivi la même source ou s'il s'est inspiré directement et uniquement de la chronique de Jean de Saint-Paul⁽¹⁾. Mais il ne paraît pas que de son texte on puisse tirer quelque renseignement complémentaire sur l'origine et la date du poème.

Deux détails cependant peuvent être remarqués chez Jean de Saint-Paul et chez Pierre Le Baud. Tous deux, à la place de Beaumanoir, mettent au premier rang Jean de Tinténiac, « et le doit l'en sur toutz remembrer », ce qui semblerait indiquer quelque rapport entre les Tinténiac et le poème remanié tel qu'il fut interprété par Jean de Saint-Paul, quoique aucune action d'éclat bien caractéristique ne soit attribuée à ce Tinténiac⁽²⁾. D'autre part, dans les deux récits en prose, ce sont bien des Bretons que Brambroc retient pour compléter ses trente compagnons, tandis que le poème remanié leur substituait des Brabançons, et cette correction n'a pu être faite qu'en Bretagne, où cette seconde version dut être rapportée du Nord⁽³⁾.

6. — Dates probables du poème.

Si les récits en prose du xiv^e et du xv^e siècle ne permettent pas d'attribuer une date approximative au poème sous ses différentes formes, des deux versions poétiques elles-mêmes ne peut-on tirer quelques indications ? On n'y trouve aucune allusion aux événements postérieurs en Bretagne et en France, ni le combat de Mauron (1352), ni la bataille de Poitiers (1356), ni les pourparlers du Pas d'Evran (1363), ni la bataille d'Auray (1364), ni la paix de Guérande (1365). On ne peut discerner pour ces faits la moindre allusion. Le dernier

⁽¹⁾ « Et dit l'auteur qui rapporte cette bataille », écrit Le Baud sans préciser davantage, *op. cit.*, p. 311. Mais il est facile de voir qu'il s'agit de Jean de Saint-Paul.

⁽²⁾ Voir plus haut, p. 294. Dans l'édition d'Hozer de *l'Histoire de Bretagne*, p. 365, on lit *Tintunac* et *Tintinac*, dans le manuscrit Bigot *Tintinlac*. Il semble qu'il n'y ait aucun rapprochement utile à faire entre ces graphies.

⁽³⁾ Les deux récits que dom Morice et dom Lobineau font du combat des Trente dans leurs *Histoires de Bretagne* (dom Morice, t. I, p. 1650; dom Lobineau, t. I, p. 343) sont fondés sur les récits de Jean de Saint-Paul et de Pierre Le Baud; ils y font quelques additions de leur cru et en style de leur temps, probablement sans usage direct du poème.

éditeur a cru pouvoir conclure du vers 20 du manuscrit Didot que tous les combattants étaient morts quand le poème fut composé : on y prie Dieu

Qu'il ait pitié des ames, car les corps sont en cendre

Mais le poème remanié (v. 20) présente cette variante :

Qu'il ait mercy des armes, quer *le plus* sont en cendre.

On a vu que le dernier éditeur, se fondant sur la première version, tout en affirmant que le poème fut écrit par un contemporain, place sa composition à la fin du xiv^e ou au début du xv^e siècle⁽¹⁾. Ainsi un demi-siècle se serait écoulé depuis le combat, et l'auteur ne pourrait pas être vraiment un contemporain. Il est vrai que plusieurs des combattants, fort jeunes en 1351, ont vécu longtemps après, Jean de Serent au moins jusqu'en 1388, Gui de Rochefort jusqu'en 1391, Jean de Trésiguidy jusqu'en 1392, Hugh de Calverley jusqu'en 1388, Robert Knolles jusqu'en 1407. Le remanieur picard pouvait être bien informé, lorsqu'il écrivait que « le plus sont en cendre », et non tous, puisque Jean Le Bel de Liège, étroitement lié avec la maison de Hainaut, déclare avoir vu et entendu des survivants et que ce fut aussi le cas de Froissart. Le manuscrit Didot n'a dû faire allusion qu'à ceux qui avaient succombé à la Mi-voie. Il ne serait pas vraisemblable non plus que cette version ait voulu comprendre parmi les morts également tous les compagnons de Brambroc dont le sort, sauf ceux tombés dans la bataille ne dut guère être connu par la suite en Bretagne.

Du moins quelques détails peuvent être recueillis. Le « bon roi », « le gentilz roi » Édouard est plusieurs fois cité comme étant encore vivant, et il est mort en 1377. Vivants également pour les deux versions le duc de Bretagne, Charles de Blois, et la Duchesse, Jeanne de Penthièvre.

Moult en aura grant joye de France le barnaige
Et le duc debonaire a qui je fis hommaige
Et la franche duchesse a qui suys de lignaige (B, v. 236-238).

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 304.

fait dire le manuscrit Didot à Beaumanoir. Or Charles de Blois a été tué à Auray le 29 septembre 1364; quant à la duchesse, elle vécut encore une vingtaine d'années. Ces vers sont d'ailleurs reproduits sans variante dans le remaniement du manuscrit Bigot (v. 198-201). Pour les Bretons le vrai duc est encore Charles de Blois. Malgré les combats malheureux et la captivité intermittente du prince, la foi du parti de Blois dans son duc et dans l'avenir resta entière jusqu'à la défaite d'Auray. Brambroc parle de la conquête complète de la Bretagne comme n'étant pas encore réalisée et doit invoquer les prophéties de Merlin pour la promettre comme fatale. Dans les derniers vers du poème les Bretons expriment toujours leur pleine confiance :

Anglois sont desconfitz qui vouloyent par lourdie
Avoir sur les Bretons puissance et seignourie,
Mais toute leur pensee tourna en grant follie (*B*, v. 490-492).

Tout prouve ainsi dans les deux textes que le poème est antérieur à la crise finale de 1363-1365. La tradition bretonne primitive paraît bien être en général, non sans lacunes vers la fin, représentée par la version du manuscrit Didot. Le remaniement picard qu'offre le manuscrit Bigot ne saurait, non plus que le précédent, et pour les mêmes raisons, être postérieur à 1364. Mais on peut se demander s'il ne fut pas fait après la rédaction, vers 1358, de la partie de la chronique de Jean Le Bel où se trouve le récit du combat des Trente. Ainsi les deux versions dans leur texte conservé se placeraient entre 1351, peut-être même 1358, et 1363-1364. Que les manuscrits eux-mêmes, tels qu'ils nous sont parvenus, ne soient que des copies plus tardives, que pour l'écriture il faille les attribuer à la fin du xiv^e ou aux premières années du xv^e siècle, c'est chose probable. Mais il ne semble pas qu'il soit possible de contester que pour le fond, sous ses deux formes, le poème ne soit une œuvre contemporaine dans un espace de temps d'une quinzaine d'années. C'est ce qui en fait encore pour nous le principal prix.

V. — COMPLAINTÉ SUR LA BATAILLE DE POITIERS.

Le document poétique le plus significatif sur les événements de la première phase de la Guerre de Cent Ans est sans doute la *Complainte sur la bataille de Poitiers*. R. Delachenal, dans son *Histoire de Charles V*⁽¹⁾, préoccupé avant tout de la description de la bataille et sans tenir assez compte de la crise qui la suivit, n'en fait guère de cas : « Cette œuvre de passion et de circonstance ne prouve et n'apprend au fond pas grand'chose. » Mais ce qui en fait précisément le prix, c'est qu'elle est en effet une œuvre de passion, exactement contemporaine et tout à fait sincère. De telles expressions de l'opinion et des sentiments populaires sont malheureusement trop rares⁽²⁾.

Le poème est conservé aux Archives nationales dans le second registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Paris (LL 106^A, 1356-1360), où il avait jusqu'en 1851 échappé à l'attention des érudits. Son premier éditeur n'a donné aucun détail sur la place qu'il y occupe. Or il n'y figure pas dans les premiers mois qui suivirent le désastre. La dernière délibération capitulaire avant la *Complainte* (fol. 171) est du 4 octobre 1359. Mais à partir du folio 173 jusqu'au folio 183 se succèdent diverses copies d'actes remontant jusqu'en 1357. Le poème occupe tout le recto du folio 183, sans titre ni explicite. Il est d'une écriture évidemment contemporaine, moins soignée et plus irrégulière que la plus grande partie du registre à cet endroit, mais dont on trouve d'autres exemples dans le voisinage. Le copiste n'a pas attaché au poème autant d'importance qu'aux actes proprement dits. On ne paraît pouvoir tirer de cette situation ni de l'écriture aucune conclusion sur la date de composition, puisque la transcription figure dans le registre après les délibérations de septembre et du début d'octobre 1359, ou du moins qu'elle ter-

⁽¹⁾ *Histoire de Charles V*, t. I, p. 247, n. 4.

⁽²⁾ S. Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 2^e éd., p. 37, paraît croire qu'il y eut alors de nombreuses plaintes de ce genre en français ou en latin. On n'en a pas encore trouvé d'autre. On ne saurait assimiler la *Complainte* au poème

Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie, du frère bénédictin Franciscus de Monte-Belluno, analysé dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 112, et qui n'est qu'une déclamation à prétentions littéraires.

mine une sorte de complément de pièces justificatives disposé à cette place et sans aucun lien avec elle. On ne saurait non plus établir quelque rapport précis entre ce document et l'état d'esprit du Chapitre. On peut seulement marquer ce qu'a d'unique son insertion dans un tel registre.

La *Complainte* compte 94 vers de douze syllabes disposés en quatrains monorimes. D'un quatre-vingt-quinzième vers, il ne reste que deux mots : *du Roy*; il ne semble pas qu'il manque plus de deux vers⁽¹⁾.

Le texte a été publié pour la première fois par Charles de Beaurepaire en 1851 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*⁽²⁾, de façon très correcte. Il a été republié par Fr. Michel en 1883, dans *Le Prince Noir, poème du héraut Chandos*, tel que l'avait donné Ch. de Beaurepaire⁽³⁾.

Le sujet est très simple : à la bataille de Poitiers, les nobles ont fui, abandonné le roi. Leur orgueil les a perdus. Leur luxe, leurs vices, leur outrecuidance les ont amenés à « faire paction » avec les Anglais; ils ont trahi leur roi et leur pays, qu'ils ont ainsi déshonoré. Avec une foi monarchiste totale et une pathétique admiration pour l'homme et pour le chevalier, la *Complainte* exalte la valeur, le courage, l'honneur du roi Jean, qui a fait tout son devoir. Il a été mal conseillé. Mais son fils cherche de bons alliés, et quand Jean reviendra de captivité avec le concours de Jacques Bonhomme, il tirera une juste vengeance de ses ennemis.

Ces idées générales sont exprimées dans le détail avec une abondance et une force souvent pittoresques :

Grant douleur me contraint de faire ma complainte
De l'ost devant Poitiers, la ou persone mainte
Fut morte et le roy [pris] par la fausse gent feinte
Qui s'enfoy

⁽¹⁾ Peut-être même un seul. La *Complainte* finit au bas du recto du folio 183; il n'y a pas de place pour une suite plus longue, et le verso est écrit depuis le haut de la page.

⁽²⁾ T. XII, 1851, p. 257.

⁽³⁾ Londres, 1883, p. 340. Ce document a été critiqué et utilisé par Kervyn de Lettenhove et S. Luce dans leurs éditions de Froissart, par le P. Deville, *La désolation des Églises*, par

Delachenal, *Hist. de Charles V*, par Tourneur-Aumont, *La Bataille de Poitiers*, etc. On trouvera dans ces ouvrages toutes les indications bibliographiques utiles. D'autre part, il en a été donné un commentaire littéraire par Lenient, *La poésie patriotique en France au moyen âge*, p. 306, et un texte rajourni par Tourneur-Aumont, dans *La Grand Goule* (Poitiers, novembre 1935).

Ces fuyards, ce sont les nobles de France, qui, voyant les chances de victoire des Français et craignant la fin prochaine des opérations militaires, se sont dit :

Guerres seront faillies, si sera pour nous pire,
Car nous perdrons chevance. Miex est nous enfuire.

Et l'auteur de s'indigner :

De tels gens ne puent aistre dite bonne chanson..
Que leur gentilece a perdu honneur et pris.
Ils se dient estre nez de noble parenté.
Hé! Dieux! dont leur vient il si fausse volenté?

Elle leur vient de leur très grand orgueil :

Car en Dieu renoier chacun d'euls s'estudie
Et a le parjurer chacun se glorifie...
Car il leur est avis qu'autre Dieux qu'euls n'est mis.

La *Complainte* reproche également à la noblesse son luxe ridicule :

Bombanz et vaine gloire, vesture deshonneste,
Les ceintures dorees, la plume sur la teste
La grant barbe de bouc, qu'est une orde beste,
Les vous font estourdiz comme fouldre et tempeste.

Leur grand orgueil les a « tresbuchés en viltance » ainsi que « leur grant convoitise et leur insuffisance ». Par les « fausses postes » qui donnaient aux armées du roi un effectif fictif, ils ont exploité à leur profit les finances royales :

Quant euls aus mareschaux pour passer se monstroient
Garçons armez, chevaux, l'un de l'autre empruntoient;
Leurs soillars et leurs pages pour gens d'armes contoient :
Ainsi un seul pour quatre du roy gages prenoient.

Mais la plus grave et la plus infamante accusation est celle de « traïson ». Par convoitise et « non pour conquerre »

Ont fait telle paction avec ceuls d'Angleterre ·
« Ne tuons pas l'un l'autre. Faisons durer la guerre . . . »

Ils ont ainsi « maint grant don » reçu des Anglais, qui l'ont « revelé » :

La tres grant traïson qu'ils ont lonc temps covée
Fut en l'ost dessus dit tres clerement provee.

Ils ont fait connaître aux ennemis les délibérations du Conseil royal; le roi a dû faire « bouter arriere » les conseillers infidèles. Alors les nobles ont conspiré contre le roi et sont venus « bien pres de leur entencion » :

Quant orent mis le roy ou le vouloient rendre
Et virent que ce fut a l'assaillir et prendre,
Ne s'adrecerent d'aler le roy deffendre,
Mais s'enfuirent tuit. Qu'ancor les puit on pendre!
Il n'est cueur qui peüst d'euls dire trop laidure,
Fauls, traïstres, deloyaus, sont infame et parjure.

La dernière partie de la *Complainte* célèbre au contraire la vaillance du roi et le sacrifice de sa liberté, qu'il a fait à l'honneur : il est « li tres plus noble de toute creature »; avec peu de gens, il est demeuré dans la bataille, a frappé d'estoc et de taille, tué un grand nombre d'ennemis et

Dit : « Ferez, chevalers, ce ne sont que merdaille !... »
Los, pris, honneur emporte sur touz ceulx de parage.

Les Anglais certes eussent pu être conquis, réduits en servage, si la noblesse avait fait comme lui. Mais quand Jean se vit pris, il s'écria « par grande constance » :

Ce est Jehan de Valois, non pas le roy de France.

Beau cri, qui signifiait aux vainqueurs qu'il faudrait encore percer maint écu et rompre mainte lance avant de toucher une rançon royale. Enfin c'est une prière pour l'avenir :

Dieu veuille garder et conforter nostre roy
Et son petit enfant qu'est demoré a soy...
Endurer aventures paciemment convient
Combien que soient dures. Mais quant il en sovient,

Grant douleur font au cuer....

Dieu donne a nostre duc faire tele aliance
De gens fermes, entiers et de si grant puissance,
Que des anemis puissent prendre vengeance
Si qu'ancore puissions veoir nostre roy en France.
S'il est bien conseillé, il n'obliera mie
Mener Jacques Bonhomme en sa grant compagnie
Guerres ne s'enfuira pour ne perdre la vie....

Ce morceau, s'il n'apprend à peu près rien sur la bataille, est singulièrement poignant et instructif. L'auteur ne paraît être ni un homme de guerre, ni un homme d'église. C'est un bourgeois de petite « ville champêtre », comme dit Froissart, plutôt encore un simple agent royal d'humble origine, d'un loyalisme absolu, dévoué, non seulement à la royauté, mais particulièrement au roi Jean qu'il admire et dont la défaite n'a pas pour lui diminué le prestige. Il est peu probable qu'il fût parisien : nulle allusion aux agitations de la capitale, nulle compromission avec le parti d'Étienne Marcel. Il appelle le Dauphin notre duc et le Dauphin était duc de Normandie. Delachenal⁽¹⁾ a cité une bien curieuse lettre de rémission : en février 1357, Amaury de Meulan, fait prisonnier par les Navarrais, en traversant le village de Lyre près d'Évreux, alors qu'il allait chercher l'argent de sa rançon, fut assailli par des paysans qui crièrent à lui et à ses gens : *Isti sunt de proditoribus qui per suam maliciam de exercitu aufugerunt*⁽²⁾. C'est un écho local très précis des sentiments qui inspirèrent l'auteur de la *Complainte*. Il est donc possible qu'il appartint à la région entre Rouen, Évreux et Mantes.

Que de nombreux nobles aient quitté le champ de bataille de Mauvertuis avant la fin de la journée et la capture du roi, le fait n'est pas niable⁽³⁾. On n'attachait pas encore à de telles défections la honte que l'on pourrait concevoir aujourd'hui. L'ancien service féodal était limité. Le service de guerre fourni désormais était payé, souvent mal payé, et ce service payé n'apparaissait pas encore nettement comme une obligation même morale. Il semblait du moins dans la noblesse que, sous cette forme, il pouvait avoir un caractère volon-

⁽¹⁾ Delachenal, *op. cit.*, t. I, p. 248, n. 2. — ⁽²⁾ Archives nationales, JJ 84, 715, f. 357 v^o.
— ⁽³⁾ Tourneur-Aumont, *La bataille de Poitiers*, p. 277.

taire⁽¹⁾ et que s'en dégager même au combat ne comportait aucune infamie⁽²⁾. Le roi lui-même donnait l'exemple en faisant à Maupertuis retirer ses fils de la bataille. Mais la défaite, dans l'opinion populaire, se présentait déjà autrement : la défense du royaume, la protection du plat pays, étaient des faits immédiats d'une toute autre portée que des coutumes féodales désormais dépassées par les événements. Pareille mentalité devait se développer chez les agents du roi, si dévoués au principe et à la personne du prince, aussi bien que chez les bourgeois et vilains. Il est curieux de constater en particulier l'importance donnée dans la *Complainte* aux fausses postes⁽³⁾, un abus très spécial à la pratique des « montres » d'hommes d'armes. Que l'auteur ait eu quelque contact avec la trésorerie des guerres ou encore avec l'administration locale des aides, il y en a là une curieuse indication⁽⁴⁾.

Quant à la trahison des nobles, c'est-à-dire aux indiscretions des conseillers du roi et aux dons reçus par certains pour servir le roi d'Angleterre, cette accusation n'a rien d'étonnant : les trahisons ou tentatives de trahison avaient été fréquentes depuis l'avènement d'une branche cadette avec Philippe VI. Les *Grandes Chroniques* ne le dissimulent pas. Les deux premiers Valois, du reste, étaient hantés par la crainte de ces défections répétées, et ils avaient souvent usé d'une justice expéditive à l'égard de ceux qu'ils soupçonnaient. La politique perfide du jeune roi de Navarre, Charles le Mauvais, qui se croyait des droits supérieurs à la couronne, avait encore accru ces craintes et multiplié d'ailleurs le nombre des seigneurs dont le roi de France était peu sûr, notamment en Normandie⁽⁵⁾.

La question des mauvais conseillers s'était déjà posée avant Poitiers. Mais nos renseignements sont assez rares. N. Valois a fait pour ce temps l'histoire du Conseil du roi⁽⁶⁾. Les personnages les plus importants étaient d'origine bourgeoise; mais avec les charges principales du gouvernement ils avaient été anoblis, étaient entrés par le mariage

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 277, à propos des *Vaux du Héron*, ce que dit dans la *Chronographia regum Francorum* Jean de Beaumont, un très grand et chevaleresque seigneur, qui se déclare prêt à suivre le maître qui lui donnera le plus.

⁽²⁾ Sur ces divers points, voir l'ouvrage cité de Tourneur-Aumont, ch. v, *Jean II, organisateur militaire*, p. 107.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 123.

⁽⁴⁾ Lenient, *op. cit.*, p. 309, se demande si l'auteur ne serait pas Jean de Venetta; cette hypothèse, bien qu'ingénieuse, n'est appuyée sur aucun argument précis.

⁽⁵⁾ Sur ces faits, Lavisie, *Hist. de France*, t. IV, 1^{re} partie : A. Coville, p. 8, 56, 90, 91, 98, 102.

⁽⁶⁾ N. Valois, *Le Conseil du roi*, p. 5, 8.

de leurs enfants dans les grandes familles de la noblesse, avaient été comblés de dons, d'honneurs, de fiefs nobles et aussi de lettres de rémission pour les abus dont ils s'étaient rendus coupables à leur profit. Un exemple peut s'appliquer à ce que dit la *Complainte*, c'est celui de Robert de Lorris. D'après les *Grandes Chroniques*, « il devait avoir revelé audit roy de Navarre aucuns consault secrés du roy »⁽¹⁾. Ce que Louis avait fait, d'autres conseillers purent le faire. Et quant à la conspiration à laquelle il est fait allusion, elle fut certainement conçue par certains traîtres du parti navarrais, et n'y a-t-il pas là comme un ressouvenir du drame de Rouen ?

Est-il possible de dater la *Complainte* ? Elle est de peu postérieure à la bataille de Poitiers. Le Dauphin rentra à Paris le 29 septembre. Les États de Langue d'oïl furent réunis le 17 octobre et ne purent délibérer que le 3 novembre. Mais le Dauphin ne laissa pas se prolonger leur réunion normale : le 5 décembre, il quittait Paris pour aller à Metz conférer avec l'empereur Charles IV. Le 14 janvier 1357, il était de retour à Paris ; les États étaient de nouveau réunis en février⁽²⁾. Or, dans la *Complainte*, quelques traits sont à remarquer. Il n'est pas précisé que le roi est en Angleterre, où il n'arriva qu'en mai 1357 ; entre les mains des Anglais à Bordeaux, il est considéré comme absent de son royaume. Il est question des alliés possibles qui viendront au secours du Dauphin, ce qui paraît bien une allusion au voyage de Metz et à l'Empereur. La question des mauvais conseillers était une de celles qui préoccupaient le plus l'opinion publique. Mais sur ce point, comme sur le reste, on constate qu'il n'est absolument rien dit, même par allusion, des États réunis à Paris ni de l'agitation de la capitale, ce qui paraît confirmer l'impression que l'auteur n'est pas parisien et ne met sa confiance et son espoir que dans l'autorité souveraine. On peut conclure que la *Complainte* a dû être composée entre le mois d'octobre 1356 et le retour de Metz en janvier 1357, hors de la capitale.

Il reste un élément assez mystérieux : c'est, à la fin, l'intervention de Jacques Bonhomme. Ce nom pour désigner le type abstrait de l'homme du plat pays, et par suite l'ensemble des paysans, apparaît dès le XIII^e siècle dans certains fableaux. Or, on constate, dans une conti-

⁽¹⁾ *Chronique du règne de Jean le Bon et de Charles V*, éd. Delachenal, t. I, p. 47.

⁽²⁾ Voir Delachenal, *Hist. de Charles V*, t. I, et A. Coville, dans *Hist. de France*, t. IV, 1.

nuation de la chronique de Guillaume de Nangis⁽¹⁾, que l'expression collective de Jacques Bonhomme se répandit d'une façon particulière en 1356, dans le temps même de la bataille de Poitiers et peu avant la composition de la *Complainte*⁽²⁾. Voici ce témoignage⁽³⁾ :

A cette époque, les nobles, pour tourner en dérision la simplicité des paysans et des pauvres gens, leur donnaient le nom de Jacques Bonhomme. De là vint que cette année [1356], les paysans qui se montraient à la guerre inhabiles au maniement des armes, en butte aux risées et au mépris de leurs compagnons, reçurent de ceux-ci le sobriquet de Jacques Bonhomme. On ne les connut plus que sous ce nom, qui dans la suite servit fort longtemps tant parmi les Anglais que parmi les Français à désigner la classe entière des paysans.

Le Jacques Bonhomme de la *Complainte*, c'est donc bien l'ensemble des paysans et non les bourgeois privilégiés des grandes villes. Ces paysans, ces ruraux n'avaient ni les mêmes avantages, ni les mêmes ambitions : ce qu'ils désiraient, c'était la paix, la sécurité de la vie matérielle, les moyens de continuer leur lente ascension sociale. Or ils étaient en général sous la domination et l'exploitation immédiates de la noblesse. à leurs services ordinaires s'ajoutaient les subsides à payer, l'équipement, les dommages des guerres privées et de la guerre générale, les invasions, les rançons, tous les ravages des armées incohérentes de ce temps et des brigands de toute sorte qui profitaient des opérations militaires ou que les trêves laissaient inoccupés sur le plat pays.

Viennent les grands échecs de la guerre, Aiguillon, Crécy, Calais, Poitiers. Après Crécy et Calais, même de la part des bonnes villes, on avait entendu les reproches les plus durs⁽⁴⁾. Aux États de 1347, elles

⁽¹⁾ Éd. Géraud, t. II, p. 237-238.

⁽²⁾ S. Luce, *Hist. de la Jacquerie*, 2^e éd., p. 1-3.

⁽³⁾ Cette traduction est de S. Luce, *op. cit.*, p. 3. Voici le texte latin faisant suite à ce que dit le chroniqueur du luxe insensé des nobles : « Unde populus communis multum lugere poterat et lugebat pecunias ab eo pro facto guerre levatas in talibus ludis inutilibus et usibus positas et conversas. Tunc temporibus nobiles derisiones de rusticis et simplicibus facientes, vocabant eos Jaque Bonhomme. Unde illo anno qui in bellis rusticaliter portabant arma sua, truphati et spreti ab aliis, hoc nomen Jaque

Bonhomme acceperunt et rustici perdidierunt nomen. Quo quidem nomine omnes rustici fuerunt postea tam a Gallicis quam Anglicis diutius nominati. Sed proh dolor! multi, qui hoc tempore deriserunt, a quamplurimis postmodum delusi sunt. Nam multi postea per manus rusticorum, ut dicitur, miserabiliter perierunt et deinde vice versa plurimi rustici per aliquos nobiles occisi sunt, et ville eorum in hujusmodi vindictam coucremate. »

⁽⁴⁾ Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise et les États au temps de Philippe VI et de Jean le Bon* (*Bulletin historique et philologique*, 1897).

avaient osé dire : « Vous disons vérité selon nos consciences . . . Tres puissant sire, vous devez savoir comment . . . et par quel conseil vous avez vos guerres demenees et comment vous, par mauvais conseil, avez toudis perdu et neant gagné. Vous etes allé en ces lieux honoré, a grande compagnie, a grands couts et a grands frais, et comment on vous y a tenu honteusement et ramené vilainement . . . Et toutefois on vous faisait accroire ce qu'on voulait et qui tout etait faux ». Les trois défaillances de Buironfosse (1339), de Tournai (1340) et de Calais (1347), étaient imputées par l'opinion non au roi, mais à son entourage, à ses conseillers, à son armée de nobles. Les réformes militaires de Jean le Bon en 1351⁽¹⁾ furent mal interprétées par le peuple, qui n'y vit pas, comme les historiens actuels, un effort pour ordonner une véritable armée royale, mais plutôt l'organisation au profit de la noblesse d'une caste militaire, sans sanctions rigoureuses ni véritable discipline militaire. Ce qui se produisit à Maupertuis et les accusations de la *Complainte* sont là pour le prouver. Il est bien fait allusion à des gens de pied ou piétons, à des archers; mais aucun effort, aucune pensée même pour organiser le « commun » militairement, pour tirer un parti vraiment utile et durable des milices des villes, du menu peuple des campagnes, qui restait méprisé⁽²⁾. Nobles et chevaliers estimaient qu'eux seuls possédaient le droit et l'art de porter les armes et de combattre suivant des règles vieilles. Leur préparation n'était ni tactique ni stratégique, mais vaguement sportive et fictive dans les joutes et les tournois. Le résultat de ces dédains, de ce monopole, c'était la défaite et la fuite ou l'espoir des rançons de prisonniers à gagner.

Or voici que par une étrange contradiction, sous la pression des États, avec l'assentiment de l'autorité royale, la noblesse n'étant pas capable d'assurer la sécurité du plat pays, on invite les paysans à pourvoir eux-mêmes dans leurs villages à leur propre salut. Dans l'ordonnance du 28 décembre 1355⁽³⁾, le droit de résistance par voie de coalition est reconnu à tous contre les excès des officiers royaux, les prises abusives, les pillages des hommes d'armes. « Et si ceux sur qui l'on voudra prendre ne sont pas assez forts pour résister aux preneurs, ils pourront appeler aide de leurs voisins et des villes pro-

⁽¹⁾ Sur ces réformes militaires, voir Tourneur-Aumont, *op. cit.*, p. 110.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 123.

⁽³⁾ *Ordonnances*, t. III, p. 56.

chaines, lesquelles se pourront assembler par cri ou autrement, . . . et si les preneurs voulaient battre, vilainer ou faire force, l'on se pourrait venger par semblable manière. » Un an et demi après, cinq mois après Poitiers, le mal a empiré : par l'ordonnance du 3 mars 1357⁽¹⁾, « à la clameur du peuple », des mesures diverses sont prises pour la protection des pauvres gens. Chacun sera armé selon son état; le droit de coalition est précisé entre gens du plat pays contre les prises abusives, contre les soudoyers pillards. Les victimes et leurs voisins pourront s'assembler avec les habitants des paroisses prochaines par cri, par son de cloche ou autrement. Voilà la « clameur du peuple » prête à délivrer et à aider le roi, telle qu'elle s'offre dans la *Complainte*.

Ainsi cette *Complainte* est un document singulièrement exact et expressif, reflet déjà ardent des sentiments qui s'agitaient à un moment tragique au fond des consciences populaires, lueur vague encore et sans doute bientôt éteinte, mais qui contraste dans ce court poème avec toutes les conventions de la littérature du temps. Le fait est trop rare pour qu'on n'en marque pas l'exceptionnelle portée.

VI. — POÈMES ET FRAGMENTS D'AUTEURS CONNUS.

Pour présenter un tableau aussi complet que possible de la poésie historique de 1328 à 1360, il faudrait ne pas se contenter d'étudier les poèmes anonymes ou d'auteurs douteux qui nous ont été conservés. L'histoire a beaucoup à prendre chez les poètes et écrivains en vers de ce temps, tels que Watriquet de Couvin, Jean de Condé, Guillaume de Machaut, Gilles li Muisis. Mais comme ces auteurs et leurs œuvres sont ou seront l'objet de notices particulières, il suffira de donner une vue rapide de ce qu'ils peuvent fournir aux historiens.

De Philippe de Vitry⁽²⁾ qui eut une si grande et si longue réputation, de ce maître des requêtes du Palais, puis de l'Hôtel du roi, homme de confiance de Philippe VI et surtout de Jean le Bon, lié avec les conseillers les plus puissants de ces deux rois, ami très cher de Pétrarque, évêque de Meaux, enfin poète, il ne nous est resté que

⁽¹⁾ *Ordonnances*, t. III, p. 139.

⁽²⁾ Sur la biographie de Philippe de Vitry,

voir A. Coville, *Philippe de Vitry, notes biographiques*, *Romania*, t. LIX, 1933, p. 520.

bien peu d'œuvres vraiment authentiques. A la fois par ses offices, ses bénéfiques, ses relations, aussi par un certain dilettantisme de musicien et de poète, il aurait pu laisser des poésies précieuses pour la connaissance des événements et de ses contemporains. C'est à peine cependant si l'on peut qualifier d'historique son poème du *Chapel des trois fleurs de lis*⁽¹⁾. Le sujet en est la croisade suscitée par Jean XXII, dont le chef désigné fut Philippe VI et dont le départ avait été fixé à 1335. Ces 1148 vers de huit syllabes ne nous paraissent guère dignes de la réputation de leur auteur. Après un long développement diffus sur *Sens, Foy et Chevalerie*, ce n'est qu'au vers 783 que commence l'exposé des conditions générales et de la préparation qu'exige la réussite de l'expédition. Ce poème, sans être tout à fait négligeable, ne suffit certes pas à mériter à Vitry le témoignage de Pétrarque, *poeta nunc unicus Galliarum*⁽²⁾.

Watriquet de Couvin et Jean de Condé-sur-Escaut sont deux ménestrels poètes de la même région, de destinée fort semblable, en relations étroites avec les maisons des comtes de Hainaut et des comtes de Blois-Avesnes; par là, ils eurent aussi quelque contact avec les Valois. Ils ont vécu dans la suite de quelques-uns de ces grands seigneurs, séjourné dans leurs châteaux, sont intervenus comme ménestrels dans leurs fêtes, ont paru même à la cour de France : Watriquet en particulier a connu Philippe VI et habité Paris. Il est donc naturel que certaines de leurs compositions concernent ces personnages et que des faits notables du temps figurent dans leurs œuvres. Mais tous deux ont été précédemment l'objet de notices précises, où tout ce que nous savons de leurs écrits est énuméré, et il suffit de rappeler celles de leurs œuvres passagères qui ont un intérêt historique, si faible soit-il.

De Watriquet⁽³⁾ on doit rappeler, d'abord pour la période antérieure à 1328, *La feste du comte de Flandre*⁽⁴⁾, composée en 1320 en l'honneur du mariage de Marguerite, fille du roi de France, avec le comte Louis de Flandre, où l'auteur célèbre la beauté des princesses et nobles dames qui assistèrent au banquet nuptial (pièce XXIV); puis

⁽¹⁾ Éd. Piaget, *Romania*, t. XXVII, 1898, p. 55.

⁽²⁾ Bibl. nat. lat. 8568, f. 102. P. Paris, *Les manuscrits français*, t. III, p. 181; A. Co-ville, *op. cit.*, p. 520, n. 1.

⁽³⁾ Voir dans *l'Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 394 et suiv., la notice de Ch.-V. Langlois sur cet auteur.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 414.

l'éloge funèbre du connétable Gaucher de Châtillon, mort à l'Ascension de 1339⁽¹⁾, poésie écrite à la demande de Louis I^{er} de Bourbon, comte de Clermont (pièce II); mais surtout le *Dit du Roy* (pièce XIX), qui n'est pas sans intérêt et mérite qu'on s'y arrête un instant. Ce *Dit*, de 260 vers octosyllabiques, montre en effet l'importance attachée dans l'opinion à l'arrivée au trône d'un prince de la branche des Valois, l'espoir que l'on concevait de la personnalité du nouveau roi, et il confirme ce que l'on peut connaître de son caractère⁽²⁾.

Watriquet, qui ne manquait pas de courage et de franc-parler et avait une haute idée du métier de ménestrel⁽³⁾, donne des conseils très précis à Philippe VI et lui marque ses devoirs. Il insiste sur la reconnaissance qu'il doit au Christ d'avoir pu parvenir au trône de si loin :

Et bien part qu'il vous a chier
Quant de si loin vous volt huchier
Pour les François mettre en vo garde.

Son avènement le Vendredi-Saint est une obligation de plus :

Or soies donc courtois et frans,
Justez, piex et misericors.

Il ne doit pas être un « novviaux aprentis, » mais gouverner comme un père, empêcher que

Chascun i grape et arapine,

veiller à ce que sa cour soit « escuree des mauvés ». Quatre vertus lui sont nécessaires⁽⁴⁾, Sagesse, Justice, Force de grant courage, surtout « Atrempance la senee », qui mesure

Toute riens a juste mesure . . .
Atrempance est la fleur de liz
Et rose de toutes vertus.

⁽¹⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 405.

⁽²⁾ On connaît de ce *Dit* quatre textes manuscrits : Bibl. nat. franç. 1496, franç. 12483, franç. 24432 (anc. Notre-Dame 198), Bruxelles 11225. Il a été publié par A. Jubinal, *Nouveau recueil de Contes, Dits, Fabliaux*, 1839, t. I, p. 342, et par A. Scheler, *Dits de Watriquet de Couvin*, p. 273; il y a quelque

différence entre les deux imprimés, qui sont tirés de manuscrits différents. Voir *Notices et Extraits des manuscrits* (Långfors), t. XXXIX, p. 555, et *Histoire littéraire* (Ch.-V. Langlois), t. XXXV, p. 412.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 263.

⁽⁴⁾ L'auteur invoque à ce sujet le témoignage d'Aristote écrivant à Alexandre.

Le poète, qui connaît bien en effet le manque de mesure du roi et ses goûts, l'invite à la modération pour tous ses « déduits », surtout la chasse :

Ne ne mettez votre cuer point
 Outre raison après ces chaces. . .
 Et vous savez qu'ils ne sont faict
 Au monde pour autre achoison
 Que pour la recreation.

Après avoir résumé ses conseils, Watriquet termine ainsi :

Gentils roys, pour vous est diz
 Et rimés cilz enseignemens
 Dieus doint que vos commancement
 Vous atraie a bonne fin
 Ditez ent *Amen* de cuer fin.

De Jean de Condé, fils de trouvère, trouvère et ménestrel lui-même⁽¹⁾, qui n'était pas sans talent, mais eut une existence moins variée sans doute que Watriquet, quelques pièces seulement se rapportent à des circonstances historiques parmi les soixante-quinze, d'attribution plus ou moins certaine, que son éditeur, A. Scheler, a rassemblées⁽²⁾. *Li Dis du Seignour de Marigny* (LXVIII) est notablement antérieur à 1328, puisqu'il paraît avoir été composé peu après la chute et l'exécution d'Enguerran de Marigni en 1315⁽³⁾. L'éloge funèbre « dou boin conte Willaume », Guillaume I^{er} le Bon, comte de Hainaut et de Hollande (XXXII) mort en 1337, fait revivre assez bien un personnage fort célébré de son temps et après sa mort. Jean de Condé, le considérant comme son maître, l'appelle « li peres des menestrels ». On a rapproché cette pièce de 200 vers du *Regret de Guillaume, conte de Hainaut*, de Jean de Le Mote : « Il y a plus de substance historique dans l'éloge funèbre. . . consacré par Jean de Condé au même prince son protecteur que dans toute la composition de Jean de Le Mote⁽⁴⁾. » Deux autres pièces sont encore tirées de circonstances contemporaines; mais l'une d'elles, *De l'ipocresie des*

⁽¹⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXV, p. 421.

⁽²⁾ *Les dis et contes de Baudouin de Condé et de son fils, Jean de Condé*, t. II et III, Bruxelles.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 448.

⁽⁴⁾ *Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 71 (notice d'Antoine Thomas); voir plus haut, p. 307.

Jacobins (LV), attaque très vive contre les Dominicains, dont un frère aurait empoisonné l'empereur Henri VII en 1313, nous reporte à une période antérieure, et dont l'autre, *Des Jacobins et des Freme-neurs* (LXVI), ou Frères Mineurs, est une défense *pro domo* d'une portée morale plutôt qu'historique.

Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, a été également le sujet d'une notice détaillée dans un volume précédent⁽¹⁾. Cet abbé, sincère et scrupuleux, si attaché à son abbaye, mais d'autre part curieux des événements et des mœurs de son temps, volontiers plein de regret pour le passé et de sévérité pour le présent, d'une haute qualité morale mêlée de quelque joie de vivre, a laissé dans sa chronique des morceaux en vers, latins ou français, moins utiles pour l'histoire que sa prose. Les poésies françaises sur la peste ne sont que des oraisons; le poème latin sur le même sujet en 542 vers n'est guère intéressant que pour la ville de Tournai⁽²⁾.

Il aimait écrire en vers ou, pendant sa cécité, à dicter des morceaux d'une banalité parfois agréable sur les « états du monde », et, en dehors de ce qu'il a inséré dans sa chronique, a laissé ainsi une œuvre poétique assez abondante⁽³⁾. Les poèmes proprement historiques traitent surtout des papes depuis Boniface VIII, comme celui qu'il a consacré en latin à Benoit XII et à Clément VI⁽⁴⁾, surtout comme *Li estas des papes*⁽⁵⁾ en 1270 vers français qui, pour la forme et pour le fond, ne sont pas sans mérite et peuvent aider à apprécier l'état d'esprit du clergé à l'égard des pontifes d'Avignon. On doit y joindre des rimes sur les deux évêques de Tournai, Andrieu de Florence et surtout Jean Prés⁽⁶⁾. À la poésie historique de son temps l'abbé de Saint-Martin apporte une contribution fragmentaire, mais assez étendue, de valeur secondaire et fort prosaïque, cependant personnelle et de bon aloi.

Guillaume de Machaut, sans être un vrai poète, a plus d'envergure. Il a connu, considéré et décrit sous la forme poétique les principaux

Histoire littéraire, t. XXXVII, p. 250.

Ibid. p. 301, 384.

Poésies de Gilles li Muisis, éd. Kervyn de Lettenhove, 2 vol., Bruxelles. Voir *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 310.

⁽⁴⁾ De Smet, *Chron. Flandriae*, t. II, p. 307.

⁽⁵⁾ *Poésies*, t. I, p. 299. Voir *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 293.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, t. II, p. 281. Voir *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 302.

événements et les plus importants personnages de son temps, sans composer cependant des œuvres proprement historiques⁽¹⁾. Né sans doute à peu près avec le siècle, protégé longtemps par le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, qu'il suivit dans l'Europe centrale et en Italie et qu'il servit avec une admiration reconnaissante⁽²⁾, puis par le roi de Navarre, Charles le Mauvais, enfin par Jean le Bon, Charles V et le duc Jean de Berri, il fut le témoin prudent, modéré et clairvoyant, toujours bien intentionné, des hommes et des choses. Le *Jougement dou roy de Behaingne*, le *Jougement dou roy de Navarre*, le *Confort d'ami*, le *Dit de la Fontaine amoureuse*, ce dernier de la fin de 1360, contiennent des morceaux historiques d'une valeur même littéraire. C'est par exemple, dans le *Jougement dou roi de Behaingne*, Jean l'Aveugle, duc de Luxembourg et roi de Bohême, le portrait de ce prince. Comme dit le dernier éditeur, « les personnages du roi de Bohême et de son secrétaire placent le poème en pleine réalité »⁽³⁾. Le théâtre de l'action est transporté du royaume imaginaire du Dieu d'Amours dans le site bien réel de Durbuy en Luxembourg, domaine appartenant au roi de Bohême, dont le poète donne une description très exacte⁽⁴⁾. Il y a dans le *Jougement dou roy de Navarre* quelques pages bien connues, au début, qui sont comme une chronique en vers⁽⁵⁾ : elles donnent un tableau de la peste de 1340-1350, qu'on a rapproché de celui du *Décameron* de Boccace. Machaut écrit, le 9 novembre 1349, dans sa chambre :

M'en aloie parmi ma chambre
Et se li airs fust clers et purs
Je fusse ailleurs, mais si obscurs
Estoit que montaignes et plains
Estoient de bruines pleins.
Pour ce me tenoie a couvert (v. 27-31).

⁽¹⁾ Pour Guillaume de Machaut, voir surtout l'introduction à l'édition complète de ses *Poésies lyriques* par V. Chichmaref, Paris, 1909, t. I, et la note bibliographique de la page VIII. Voir aussi les notices substantielles données par E. Hoepflner dans les trois volumes de son édition des œuvres de Machaut pour la Société des Anciens textes français. Les notices biographiques de Hoepflner et de Chichmaref ont

paru presque en même temps, la première en 1908, la seconde en 1909.

⁽²⁾ Il est dit *clemosinarius et familiaris domesticus, notarius, secretarius*. Voir A. Thomas, *Romania*, t. X (1881), p. 325; Hoepflner, t. I, p. xv; Chichmaref, t. I, p. XII.

⁽³⁾ Ed. Hoepflner, t. I, p. LXII.

⁽⁴⁾ Ed. Chichmaref, t. I, p. XXX.

⁽⁵⁾ V. 144-540.

Ainsi à l'abri, il « merancoioie » et il passa en revue les malheurs et les vices du temps,

Comment justice et verité
Sont mortes par l'iniquité
D'avarice. . . (v. 41-43).

C'est un tableau fort poussé au noir des mœurs de ses contemporains : « comment nuls ne fait son devoir », comment trop de gens « d'avarice ardent », ne cherchent qu'à s'enrichir n'importe comment. Mais il faut bien en prendre son parti. Il y a d'autres causes de « merencolie » plus grande encore : ce sont les terribles phénomènes astrologiques signes de « guerre, de douleurs et de pestilence », éclipses de lune et de soleil, comètes, pluies de sang, tremblements de terre « dont villes et citez fondirent » en Allemagne, en Carinthie, surtout le séisme qui ruina Saint-Paul hors les murs de Rome, enfin batailles et guerres qui agitèrent le monde « par toutes terres, dont cinq cent mille hommes et femmes perdirent les corps et les ames ». Après vint une « merdaille » fausse et traître, « Judée la honnie », qui empoisonna « puis, rivieres et fontaines », dont « certes par dix fois cent mille » en moururent, ce qui entraîna la destruction des Juifs,

Li uns pendus, li autres cuit,
L'autre noié, l'autre ot copee
La teste de hache ou d'espee (v. 236-288).

Et la chronique continue avec les Flagellants qui se battaient de courroies « en chantant la lopinelle » et qui furent excommuniés comme hérétiques. Nature a alors fait éclater ses orages, corrompu les airs, déchainé la foudre, « telles ordures et telles fumées », si bien qu'est apparue la maladie des « boccs », la peste, décrite avec des traits vigoureux et réalistes qui font de cette peinture une des remarquables pages de notre littérature du moyen âge. Machaut en représente avec précision jusqu'aux conséquences économiques et agricoles, et exprime sincèrement la joie de vivre qui reprit le monde et lui-même à la fin de l'épidémie.

Le *Confort d'ami* adressé au roi de Navarre, probablement dans les

derniers temps de sa captivité à Arleux, ne présente pas sans doute le même intérêt historique, mais offre cependant des traits réels qui ne peuvent être négligés. On y retrouve l'éloge du roi Jean de Bohême, qui reste pour Machaut le prince idéal. Surtout le poète n'hésite pas à faire à Charles de Navarre l'éloge du roi de France Jean II, vaincu et prisonnier. Les conseils qu'il donne abondamment au roi de Navarre sont un reflet précis des événements qui se passaient à Paris, et on peut même rapprocher certains de ces enseignements des critiques si vives de la *Complainte sur la bataille de Poitiers*. Enfin le *Dit de la Fontaine amoureuse*, des derniers mois de 1360 et des premiers jours de 1361, fait intervenir un prince qui n'est autre que le duc de Berri à propos de l'exécution du traité de Calais et de son « ostagerie » en Angleterre : aux songes qui en forment la trame sont mêlées de fréquentes données historiques. On ne peut dire que les poèmes de Machaut antérieurs à la *Prise d'Alexandrie*⁽¹⁾ soient vraiment des poèmes historiques; mais ils s'encadrent si bien dans l'histoire de ce temps, qu'on peut désirer qu'ils soient utilisés d'une façon plus fréquente et plus pénétrante pour décrire dans le même temps les personnages et l'état de l'opinion que nous connaissons si imparfaitement.

À l'extrême limite de la période qui vient d'être étudiée, on trouve encore les débris de la première composition historique de Froissart. Cette œuvre, déjà signalée au début de cette notice⁽²⁾, fut apportée par l'auteur en Angleterre en 1361, à son premier voyage, et remise à la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut. Tout jeune encore, à peine « yssu de l'école », c'était son début : il avait dû écrire son poème en 1360⁽³⁾; c'est ce qu'il appelle « dittier et rimer », ou comme disent quelques manuscrits « rimer et dittier », qu'il faille attacher ou non quelque importance à l'ordre de ces deux mots. Lui-même nous dit que dans ce récit poétique il traitait « du fait des guerres et des grosses aventures qui en sont advenues et par especial depuis la grosse bataille de Poitiers ou le noble roy Jehan de France fut prins ». Or, en 1899, L. Delisle a publié quelques courts fragments d'un

⁽¹⁾ Éd. de Mas-Latrie, 1877, Genève. — ⁽²⁾ Voir plus haut, p. 261. — ⁽³⁾ Éd. S. Luce, t. I, p. 210.

poème historique retrouvés dans une reliure par M. Portal et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale⁽¹⁾. Ces fragments ont été « découpés dans la partie supérieure d'un feuillet appartenant à un manuscrit du XIV^e siècle qui contenait un poème français octosyllabique dont les pages étaient divisées en trois colonnes. L'auteur avait choisi pour sujet les événements des règnes de Philippe de Valois et de Jean ». Les fragments ne nous donnent que trente-six vers. Il y est question de Charles, duc de Normandie, de Robert de Clermont, maréchal de France, surtout de Godefroy d'Harcourt, enfin de la détention du roi de Navarre, Charles le Mauvais, au château d'Arleux. Le passage le plus expressif décrit la mort de Godefroy d'Harcourt en 1357, dont la *Chronique des Quatre premiers Valois* a laissé un si impressionnant récit. L. Delisle a rapproché ces débris du texte même des *Chroniques* de Froissart. Auguste Longnon, dans son édition de *Méliador*⁽²⁾, a présumé que les vers retrouvés ont pu faire partie du poème de jeunesse que l'auteur emporta en Angleterre et remit à la reine Philippa de Hainaut. Il y reconnaît la même langue, le même style que dans *Méliador*. La trouvaille, malheureusement, n'est pas assez importante pour nous donner une idée générale du poème et ne peut qu'augmenter nos regrets de cette perte.

On serait tenté d'ajouter à l'ensemble, assez disparate, qui vient d'être présenté un fragment, d'apparence plus tardive, d'Eustache Deschamps, bien qu'il ne figure qu'à la fin de sa dernière œuvre, le *Miroir de Mariage*⁽³⁾. Il traite d'événements qui, commençant avec la bataille de Crécy, ne dépassent pas 1360 et l'exécution immédiate du traité de Calais. Mais Deschamps n'avait alors guère plus de quinze ans. A sa mort, il laissait le *Miroir de Mariage* inachevé et n'avait donné aucune indication sur ce qui devait le terminer. Il se peut que, par une sorte de placage dont le poète n'est peut-être pas responsable, ce fragment, resté sans emploi dans ses papiers, ait été tant bien que mal rajusté au reste. Il s'agit⁽⁴⁾ d'une sorte d'exercice poétique dont l'objet était de donner une version en vers de la *Chro-*

⁽¹⁾ L. Delisle, *Fragment d'un poème historique du XIV^e siècle* (Bibl. de l'École des chartes, t. LX, 1899, p. 611).

⁽²⁾ *Méliador*, t. III, p. 367.

⁽³⁾ *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (Société des Anciens textes français), t. IX, éd. par G. Raynaud, p. 365 et s.

⁽⁴⁾ Vv. 11372-12103.

nique du règne du roi Jean⁽¹⁾. Ce fragment d'ailleurs ne paraît pas avoir été assez considéré par les historiens; il fournit certains détails dignes d'attention et reflète l'opinion qui demeurerait sur les événements de 1346 à 1358 dans un certain milieu qu'on pourrait dire officiel ou administratif. Eustache Deschamps pouvait avoir quelques souvenirs personnels ou du moins avoir entendu des récits de témoins oculaires, d'acteurs même des événements. Cela est assez sensible pour qu'on ait émis l'hypothèse que Deschamps a pu, sous la haute direction du roi, collaborer à la *Chronique des règnes de Jean le Bon et de Charles V*⁽²⁾. Cette hypothèse n'a pas été admise⁽³⁾. Du moins le fragment qui termine le *Miroir de Mariage*, et qui est en rapport incontestable avec la chronique, n'a pu être composé qu'à une date postérieure à la fin de la période étudiée ici.

A. C.

JEAN DE VENETTE.

Du milieu du xiv^e siècle, il nous reste deux œuvres portant d'ordinaire le nom de Jean de Venette, une *Chronique de 1340 à 1368* et un très long poème, l'*Histoire des trois Maries*, encore fort mal connu. On verra plus loin les raisons pour lesquelles on a cru devoir les étudier séparément.

LA CHRONIQUE DE 1340 À 1368 DITE DE JEAN DE VENETTE.

L'AUTEUR.

On considère d'ordinaire que la *Chronique de 1340 à 1368*, présentée depuis le xv^e siècle comme la dernière continuation de la *Chronique latine* de Guillaume de Nangis et qui est un des documents histo-

⁽¹⁾ *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Delachenal, t. III, p. xviii. — ⁽²⁾ G Raynaud *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. XI, p. 325 et s. — ⁽³⁾ Delachenal, *l. l.*

riques les plus remarquables du XIV^e siècle, a dû avoir le même auteur que le long poème français *La Vie des Trois Maries*, auteur qui, d'après les manuscrits, est le carme Jean Fillous de Venette. De là le titre de *Chronique de Jean de Venette*.

Cette identification, acceptée par la plupart des historiens et des bibliographes, a été proposée dès 1733 par La Curne de Sainte-Palaye dans un *Mémoire sur les Continuations de Guillaume de Nangis*, présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres⁽¹⁾. A l'entendre, la chronique fut pour lui comme une juste compensation d'avoir affronté la lecture des 40.000 vers de la *Vie des Trois Maries*, dont il ne trouva pas deux vers qui soient passables : « Un auteur, dit-il, que sa qualité d'historien de France me faisoit souhaiter de connoître, m'a fait passer tous les dégoûts et m'a soutenu jusqu'au bout d'une carrière capable de rebuter le lecteur le plus patient. »

Le jugement de La Curne de Sainte-Palaye mérite-t-il la confiance qu'on lui a généralement donnée? On verra qu'il n'est pas possible de contester que Jean Fillous fut l'auteur de la *Vie des Trois Maries*. Mais, pour la chronique, que vaut cette attribution au même Jean de Venette?

Tout d'abord il y eut en ce temps plus d'un Jean de Veneta ou de Venette⁽²⁾. On trouve ainsi un Jean de Veneta, alias de Gallis, de Faux⁽³⁾, dans le canton de Compiègne, clerc du diocèse de Beauvais, maître ès arts de l'Université de Paris, qui fut recteur en 1342, chargé de mission près de Benoît XII à Avignon, chanoine de Toul⁽⁴⁾. En mai 1349, d'après le rôle de la Nation picarde⁽⁵⁾, il sollicitait un bénéfice, parce que son canonicat était trop modique et que sa mission à Avignon ne lui avait rien rapporté. Il doit être mis complètement hors de cause : il ne répond en rien au signalement que le chroniqueur donne de lui-même.

Un religieux, Jean de Veneta ou de Vineta, a ce trait commun avec le chroniqueur d'avoir appartenu à l'Ordre des Carmes de Notre-Dame

⁽¹⁾ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, p. 570.

⁽²⁾ Sur Venette, voir plus loin, p. 338 et 356.

⁽³⁾ Canton et arr^t de Compiègne, Oise.

⁽⁴⁾ *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 497, n. 11, 522, 523, 656. C'est lui probablement qui, p. 666, entre le 15 septembre 1329 et le 7 mars

1336, est nommé comme titulaire d'une bourse de l'Université.

⁽⁵⁾ Rôle picard, du 22 mai 1349, de ceux qui sont présentés comme *modicum habentes*, *ibid.* p. 644. Il est encore mentionné dans une bulle du 19 juin 1342 (communication de M. E. Déprez).

du Mont Carmel ; il en fut même provincial pour la province de France et celle de Provence ⁽¹⁾. Le 12 octobre 1346, sur la recommandation de la reine de France, Jeanne de Bourgogne, il obtint de Clément VI la licence en théologie en dehors des règles ordinaires : *Fiat si sit sufficiens, et quod transeat sine lectione* ⁽²⁾.

Ce religieux, dans le *Cartulaire de l'Université de Paris*, est appelé de *Vineta* ; mais cette lecture n'est pas certaine. Un document incontestable le qualifie bien de *Veneta* : c'est la notice que lui consacre Jean Trisse, maître en théologie, mort à Nîmes en 1363, dans son catalogue des théologiens de l'Ordre des Carmes ⁽³⁾. Du reste aucun des renseignements donnés par Jean Trisse ne semble s'appliquer réellement au chroniqueur. Il ne parle que de son office de provincial, de maître des novices, et de son zèle pour connaître le passé de l'Ordre.

Si l'on recherche d'autre part ce qui peut le concerner dans le poème des *Trois Mariés*, rien ne vient corroborer l'identification présentée par La Curne de Sainte-Palaye. Celui-ci reconnaît lui-même que, dans les 40.000 vers du poème, aucun fait, aucune allusion ne peuvent être relevés ⁽⁴⁾. Tout au plus peut-on signaler deux détails : comme l'auteur de la chronique, qui se dit seulement un simple frère, l'auteur des *Trois Mariés* évite, dans son premier prologue, de citer son nom ; il fait dire à l'ami qui l'invite à écrire un poème :

Vous fustes nez en Beauvoisin,
Vers Compiègne, en une villette
Que l'en dit encore Venette ;
Rendus vous estes cy au Carme
A Paris pour sauver vostre ame ⁽⁵⁾.

Mais à la fin du poème, un explicit en vers fort précis qui paraît bien de l'auteur lui-même, donne son nom. D'autre part, à

⁽¹⁾ De Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, t. II, p. 131. D'après cet auteur, dès 1338 J. de Veneta assistait au Chapitre général de l'Ordre à Limoges déjà comme provincial et il était lector *Sententiarum pro secundo anno*.

⁽²⁾ *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 598. Le P. Denille a identifié ce Jean de Vineta avec le chroniqueur.

⁽³⁾ Denille, *Quellen zur Gelehrten-Geschichte des Carmeliten Orden im 13. und 14. Jahrhundert.*

Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte, t. V, 1879, p. 375. Voir ce texte plus loin, p. 358.

⁽⁴⁾ Les déplacements qu'il signale cependant ne peuvent être attribués au chroniqueur. Voir p. 336 et 358.

⁽⁵⁾ *Bibl. nat. franç.* 12468, f. 2. Nos citations des *Trois Mariés*, sauf exception signalée, sont faites d'après ce ms., comme celles de J. Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen-âge*, p. 198. Voir p. 355 et 364.

propos de Veroli en Campanie, le poème dit que c'est une ville, non pas

D'entre Paris et la Champagne,
Ce n'est mie celle Champaigne
Ou Troye siet, Reims et Chalons,
Souvent de l'une a l'autre alons,
Ains est Champaigne en Ytalie⁽¹⁾.

Or le chroniqueur a séjourné à Reims, et il souligne, à propos des négociations de paix avec le roi de Navarre en 1359 qu'il s'agit du *comitatus Campanie Gallicane*, comme s'il connaissait une autre Champagne, la Campanie italienne. Ce sont là de bien faibles indices.

Trois points cependant ont été relevés par H. Géraud dans son édition de la chronique. D'abord les deux auteurs étaient carmes⁽²⁾. Encore faut-il préciser que le chroniqueur ne le dit pas expressément; mais le fait résulte avec évidence de son texte. Or, si un Jean de Venette fut provincial de l'Ordre en France, s'il voyagea beaucoup pour assister aux Chapitres généraux, à Limoges, à Bordeaux, à Montauban, à Toulouse, à Perpignan, à Lyon, à Metz, à Trèves, à Milan, à Ferrare, on ne sait pas que le chroniqueur ait occupé quelque dignité carmélite, qu'il ait été mêlé aux grandes affaires de l'Ordre, ni qu'il ait dépassé Reims, la vallée de la Seine, peut-être celle de la Loire. Tous deux semblent aussi avoir apprécié le bon vin⁽³⁾. Il n'est pas invraisemblable que deux carmes aient eu cette disposition et qu'en temps de mauvaise récolte et de disette ils aient exprimé des regrets du même genre. Enfin deux auteurs pouvaient-ils au même moment être également originaires du village, de la « villette », de Venette? H. Géraud insiste sur cet argument : il ne croit pas la chose « moralement possible ». Or ne trouve-t-on pas un autre contemporain de grande culture appelé aussi Jean de Venette, l'ancien recteur de l'Université de Paris en 1342, maître ès arts, chanoine de Toul⁽⁴⁾? Venette fait face à Compiègne de l'autre côté

⁽¹⁾ Bibl. nat. franç. 12468, f. 198^{vo}. *Commen l'auteur descript et devise le pays et la ville ou les .ii. seurs et leur chamberière se arresterent en retournant de Rome.*

⁽²⁾ Sur ce point voir plus loin, p. 339.

⁽³⁾ La Voir Curne de Sainte-Palaye, *mémoire concernant la vie de Jean de Venette...*, Mémoires

de l'Académie des Inscriptions, t. XIII, p. 520, et l'édition de la *Chronique* par H. Géraud, t. I, p. XXIII. Les citations de la *Chronique* sont faites d'après cette édition, corrigée et complétée par la version du manuscrit Arundel, voir plus loin, p. 341 et 348.

⁽⁴⁾ Voir plus haut, p. 334.

de l'Oise. A Compiègne, outre l'abbaye de Saint-Corneille, il y avait plusieurs couvents; l'abbaye avait des propriétés qu'elle exploitait à Venette⁽¹⁾; des enfants du village, qui comptait certainement plusieurs centaines d'habitants⁽²⁾, pouvaient recevoir une première formation intellectuelle dans les maisons religieuses de la ville voisine. A Venette même toute instruction était-elle inconnue ou impossible? Lorsque le chroniqueur dit en 1348, en temps de guerre : *Pauci inveniebantur qui scirent aut vellent in domibus, villis et castris, informare pueros in grammatilibus rudimentis*⁽³⁾, il reconnaît qu'il en était autrement jusque dans les maisons et les villages avant les malheurs de la guerre, à plus forte raison dans les premières années du siècle, et il ne parle que d'une instruction que nous dirions primaire. D'ailleurs il avoue que personnellement il n'a pas reçu une instruction étendue : *me verbis rudibus applicabo ruditer, cum sim rudis*⁽⁴⁾. Rien de semblable d'ailleurs au début des *Trois Maries*, où l'auteur se fait prier par un sien ami, avec une pieuse, mais relative, modestie et à cause de la grandeur du sujet, sans invoquer son insuffisante culture⁽⁵⁾?

La chronique elle-même n'apporte guère plus de détails qui permettent de conclure à l'identité des auteurs. Le chroniqueur signale bien sa présence à Paris et à Reims⁽⁶⁾, ce qui n'a rien de probant en soi; il donne une attention particulière aux maisons des Carmes; il cache volontairement son nom et se dit simplement *frater quidam*⁽⁷⁾. Y-a-t-il d'autre part entre le poème et la chronique des traits communs, des analogies telles que l'attribution à un même auteur s'impose? Nullement⁽⁸⁾. Il y a au contraire des différences essentielles entre les deux personnalités, leur forme d'esprit, leur style. La sobriété,

⁽¹⁾ Notamment une grande ferme appelée encore aujourd'hui Le Manoir.

⁽²⁾ Venette a actuellement environ 900 habitants.

⁽³⁾ Éd., t. II, p. 216.

⁽⁴⁾ Éd., t. II, p. 234.

⁽⁵⁾ Les vers suivants précisent bien l'état d'esprit de l'auteur du poème :

Ne suis digne d'ouvrir ma bouche
De personne qui a Dieu touché.
Je suis pecherres, vils et ors
Et par dedens et par dehors;

Pour tant fut grant presumption
Quant je fis de lui mention.

« Ce n'est qu'une pieuse humilité et non un aveu d'ignorance. »

⁽⁶⁾ Voir plus loin p. 339 et 347.

⁽⁷⁾ « Scripturam quam ego frater quidam . . . prout in parte vidi et audivi, sub brevibus memorie commendavi » (éd., t. II, p. 179).

⁽⁸⁾ La *Carne de Sainte-Palaye*, qui dit avoir lu tout le poème des *Trois Maries*, le reconnaît lui-même, *op. cit.*, p. 527. Voir cependant plus loin, p. 380, les réserves que ce jugement trop sommaire comporte.

la discrétion, l'horreur des détails inutiles ou imaginaires, les scrupules du chroniqueur, alliés à une certaine passion, font un contraste absolu et évident avec la prolixité, la platitude, la banalité sans remords des sentiments du compilateur des *Trois Maries*.

Dans ces conditions, il paraît plus sage de renoncer à un rapprochement allant jusqu'à la confusion des deux auteurs et de consacrer au chroniqueur une notice particulière.

S'il nous a volontairement dissimulé son nom, pour des raisons que nous chercherons plus loin, ce chroniqueur n'a pas caché son âge. Au début même de son récit, il dit que, lors de la famine de 1315⁽¹⁾, il avait sept ou huit ans, ce qui place sa naissance en 1307 ou 1308. Il avait ainsi, lorsque commence sa chronique, en 1340, trente et un ou trente-deux ans, soixante quand elle cesse, en 1368. Il a donc écrit sur son temps dans la force de l'âge et lorsque son jugement était déjà formé : son œuvre ne fut pas une œuvre de vieillesse, au crépuscule de sa mémoire; on s'en rend compte à la vivacité de ses sentiments.

Il était né — on vient de le voir — à Venette, *Veneta*⁽²⁾, village sur le bord même de l'Oise, à quelques centaines de mètres de Compiègne, dans un pays fertile, bien cultivé dès ce temps, coupé de bois, où la vie, avant les misères et les brigandages de la guerre, était favorisée par la nature. Le village était habité par une population campagnarde, laborieuse et pacifique, mais assez attachée à son sol et à ses cultures pour être capable de les défendre elle-même aux jours de danger. La noblesse locale, vivant dans ses châteaux disséminés, était plus préoccupée d'exploiter les gens du plat pays, comme on disait alors, que de les protéger.

Notre chroniqueur fit-il des études suivies? Il n'en a rien dit. Il n'a fait valoir aucun titre universitaire; une seule fois il parle de l'Université de Paris, de ses privilèges, à propos d'une rixe entre les étudiants et les sergents du Châtelet, la nuit de la Saint-Nicolas 1367,

⁽¹⁾ Ed., t. II, p. 190.

⁽²⁾ Ed., t. II, p. 293 : « Villa de qua natus eram, que Veneta prope Compendium dicitur ». La forme constante est *Veneta* pour le chroniqueur comme pour l'ancien recteur de l'Université de Paris; *Vineta* paraît bien une erreur de lecture ou d'interprétation. — Sur l'ori-

gine bretonne attribuée au véritable Jean de Venette dans J. J. Fries, *Bibl. instituta et collecta primam a Conrado Gesnero, deinde..... amplificata per Joh. Jacobum Frisium*, Tiguri, 1583, p. 508, voir ci-dessous la notice sur Jean de Venette, auteur de l'*Histoire des Trois Maries*, p. 356.

rixe où un étudiant fut tué et jeté à la Seine⁽¹⁾ : il est discrètement plus favorable aux étudiants qu'à la police; mais c'est tout. On a vu que lui-même se dit inculte, de langage rude, *cum sim rudis*⁽²⁾. Le latin de la chronique a été considéré comme barbare; il ne l'est guère plus que celui de certains contemporains; il n'en est pas moins sans aucune finesse classique, plein de gallicismes et d'une grande incorrection.

Quel fut l'état social de l'auteur? Il était certainement engagé dans un des Ordres mendiants⁽³⁾; l'intérêt qu'il leur porte en est une preuve suffisante⁽⁴⁾. Il se qualifie lui-même de *frater quidam*⁽⁵⁾. S'il n'a précisé ni son nom, ni son ordre, c'est volontairement, soit par humilité chrétienne, soit qu'il ait tenu à garder l'anonymat pour conserver la pleine liberté de ses jugements et de ses sentiments. On a cru définir qu'il appartenait à l'Ordre de Notre-Dame du Carmel, parce qu'il raconte qu'à Pâques 1360 il vit à l'église du couvent des Carmes de la place Maubert les réfugiés de dix paroisses rurales assister à la messe dite par leur curé⁽⁶⁾. Pris isolément, ce renseignement ne serait pas suffisant, car le chroniqueur peut fort bien être venu à cette église faire ses dévotions sans être carme lui-même. Mais l'intérêt qu'il porte aux maisons des Carmes dans les circonstances les plus diverses corrobore amplement l'opinion admise, qu'il s'agisse, outre le couvent de la place Maubert, cité deux autres fois, des couvents d'Orléans⁽⁷⁾, de Calais⁽⁸⁾, de Ploërmel⁽⁹⁾, ou encore des prédictions du frère mineur Jean de la Roquetaillade qui se terminent par ces mots: *salvabuntur qui fugerint de medio malorum ad Montem Carmeli*⁽¹⁰⁾. Il vivait d'ailleurs dans un important couvent, sans doute celui de la place Maubert, car en 1348 il raconte y avoir admiré le passage d'une comète, *me et multis aliis fratribus eam aspicientibus... et multum admirantibus*⁽¹¹⁾. Contrairement à ce que dit de Villiers, il ne dut pas avoir de dignité ou de fonction dans son ordre, mais rester *quidam frater*; car, lorsqu'en 1351 il y eut pour les Ordres mendiants une véritable crise

⁽¹⁾ Éd., t. II, p. 375.

⁽²⁾ Il est à remarquer qu'il ne fait de citation d'aucun auteur, sauf de Bède à propos de la comète de 1368, et encore de seconde main : « prout recitat frater Bartholomeus in compilatione sua », éd., t. II, p. 377.

⁽³⁾ On l'a cru bénédictin : ce fut d'abord le cas de La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. VIII, p. 569.

⁽⁴⁾ Éd., t. II, p. 224-235.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 179.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 303. Sur le couvent des Carmes de la place Maubert, voir p. 359.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 323.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 217.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, p. 185.

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, p. 234.

⁽¹¹⁾ *Ibid.*, p. 210.

à la Cour d'Avignon, devant le pape Clément VI, et qu'ils furent accusés, il déclare ne pas savoir comment se termina l'affaire, *quid autem factum fuerit ignoratur*⁽¹⁾, ignorance invraisemblable chez un provincial de France et de Provence de l'Ordre des Carmes.

Bien peu de détails font connaître son activité personnelle. Il est évident, bien qu'il ne le précise pas et qu'il paraisse avoir surtout séjourné à Paris, qu'il eut souvent l'occasion de revenir dans la vallée de l'Oise et en Picardie, d'y voir les ravages de la guerre; lors de la grande tempête de 1367, il put constater la ruine de nombreuses églises⁽²⁾. Il était à Reims le jour du tremblement de terre de 1354⁽³⁾ et encore en 1368⁽⁴⁾. Il dut aller plusieurs fois en Normandie, et c'est ainsi qu'il put voir à plusieurs reprises la tour de Rolleboise, au-dessus de la Seine, sur la route de Rouen⁽⁵⁾. Ce qu'il dit d'Orléans et de la vallée de la Loire semble indiquer une connaissance personnelle.

On ne sait rien sur sa vie après 1368, ni sur sa fin. On peut penser cependant qu'il ne survécut pas longtemps à la dernière année, restée incomplète, de sa chronique, qu'il espérait bien continuer⁽⁶⁾.

LA CHRONIQUE.

L'œuvre elle-même mérite une étude détaillée. Elle nous apparaît matériellement comme la dernière continuation de la *Chronique latine* de Guillaume de Nangis. Mais l'adjonction à l'œuvre de Guillaume de Nangis semble assez tardive et comme accidentelle, sans qu'il soit possible d'en retrouver l'auteur. Le rattachement d'ailleurs a été fait par simple juxtaposition, sans transition, sans le moindre souci d'adapter le texte nouveau aux textes précédents. Il est donc plus que probable que notre chronique existait tout d'abord isolée dans les archives de Saint-Denis et qu'en l'utilisant on n'eut d'autre préoccupation au xv^e siècle que de prolonger tant bien que mal le récit de Guillaume de Nangis et de ses premiers continuateurs au moins jusqu'en 1368. La Curne

⁽¹⁾ Éd., t. II, p. 225.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 274.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 227.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 377.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 358.

⁽⁶⁾ Sa santé était-elle fragile ou avait-elle reçu quelque atteinte? Dès 1355, il semble avoir un doute sur l'avenir: «*Narrabitur in futurum et scribetur, si vixero, consequenter*», *ibid.*, p. 355.

de Sainte-Palaye s'étonnait que le rédacteur des *Grandes Chroniques* n'ait pas tiré parti d'un document de cette valeur et de cet intérêt : « Le moine de Saint-Denis, dit-il, n'aurait pu choisir un meilleur guide »⁽¹⁾. On comprend que l'indépendance et la hardiesse d'un tel chroniqueur ait fait écarter son témoignage d'un récit quasi officiel.

On ne connaît qu'un manuscrit isolé où la chronique ne soit pas soudée aux continuations de Guillaume de Nangis. Il est conservé à Londres au Musée Britannique (Bibl. Arundel, 28, Plut. C 4 XIII D)⁽²⁾. C'est un in-4° de 25 feuillets, dont 24 remplis par le texte, sur parchemin ; L. Delisle a estimé que l'écriture est de la fin du xiv^e siècle ou du commencement du xv^e siècle⁽³⁾. Au f. 1, en tête du texte, on lit cette rubrique : *Alia gesta que acciderunt in Francia ab anno m^o ccc^o. xl^o.*, au bas du f. 25, cette autre note⁽⁴⁾ : *Memorandum quod hec cronica continet gesta tantum lxxviii annorum, videlicet ab anno Domini 1301, usque ad annum 1368*. De ces deux notes, la plus ancienne doit être la première, très probablement du xv^e siècle : elle paraît indiquer que la chronique était conservée avec d'autres documents du même genre, mais sans leur être encore matériellement annexée. La seconde note, en donnant le chiffre de soixante-huit années à partir de 1301, montre que le possesseur, qui a ajouté *et pertinet ad me* avec un seing manuel, considérait déjà la chronique comme la dernière partie de la continuation de Guillaume de Nangis.

La version du manuscrit Arundel, qui est apparemment la plus ancienne, présente des caractères propres. Son texte est souvent meilleur ; il a été copié, sinon sur l'original, du moins sur une version plus soignée que celle que présentent les autres manuscrits. Il est cependant quelquefois fautif lui aussi. Il n'est guère plus correct de style ; le copiste connaissait mieux le français que le latin, et il l'a montré en donnant souvent, pour des noms propres de personnes et de lieux, la forme française à côté de la forme latine⁽⁵⁾. Surtout, il présente d'intéressantes additions qui complètent soit une phrase,

⁽¹⁾ *L. laud.*, t. XIII, p. 573.

⁽²⁾ La description de ce manuscrit est donnée d'après la collation que M. E. Déprez a bien voulu nous communiquer et qui a permis d'améliorer sur plusieurs points l'édition de Géraud.

⁽³⁾ *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IV, 1877, p. 225.

⁽⁴⁾ Au-dessus de cette note, on lit la signature « J. Corrept », avec un seing manuel.

⁽⁵⁾ Ainsi : « M. Guillelmum, dictum Laloe, Alaudis » (éd., t. II, p. 288), « Grant Ferrez scilicet Magnus Ferratus » (p. 290), « Insula Ada, Lille Adan » (p. 300) « Canta Luppi, gallice Cant de leu » (p. 301).

soit même des développements du texte édité⁽¹⁾. M. E. Déprez en a fait une collation minutieuse qui devrait permettre une nouvelle et plus sûre édition.

Les copies du xv^e siècle, où la chronique figure comme continuation de Guillaume de Nangis et qui ont seules servi jusqu'ici aux éditions, laissent beaucoup à désirer. On en connaît cinq, dont trois à la Bibliothèque nationale. Des trois manuscrits de Paris, deux ont été copiés au xv^e siècle, d'une mauvaise écriture : ce sont les n^{os} 11729 et 13704 du fonds latin⁽²⁾; le troisième est une copie du xvii^e siècle, commencée par Duchesne, peut-être pour Baluze⁽³⁾. Un quatrième manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Dijon sous le n^o 571; il est sur papier et paraît dater du xiv^e siècle. Il provient de Citeaux⁽⁴⁾. Enfin le cinquième manuscrit est celui de la Bibliothèque municipale de Lyon, n^o 228, également sur papier, copié au xv^e siècle; notre chronique y figure à partir du fol. 231; il fut donné en 1698 par le P. Ménestrier au Collège des Jésuites de Lyon⁽⁵⁾.

Trois éditions ont été publiées : la première comme continuation de Guillaume de Nangis, par d'Achery dans le tome XI de la première édition de son *Spicilegium* en 1672, d'après le ms. 435 de Saint-Germain des Prés, aujourd'hui latin 11729 de la Bibliothèque nationale⁽⁶⁾; la seconde par De la Barre dans la deuxième édition du *Spicilegium*, au tome III, avec quelques additions provenant du manuscrit de Citeaux conservé à la Bibliothèque de Dijon et d'assez nombreuses fautes d'impression⁽⁷⁾; la troisième par H. Géraud pour la Société de l'Histoire de France au tome II (p. 179) de son édition de la *Chronique latine de Guillaume de Nangis* parue en 1843.

Manuscrits et éditions nous donnent-ils l'œuvre complète du chroniqueur? C'est là une question insoluble⁽⁸⁾. Les derniers mots de la chronique ne sont pas une fin. Le récit de l'année 1368 est à peine commencé : il signale seulement l'apparition d'une comète que l'auteur compare à la comète de 1340. Cet événement se produisit à Pâques :

⁽¹⁾ Voir ci-dessous p. 348.

⁽²⁾ Le n^o 13704 a fait partie de la bibliothèque du président Séguier, puis de celle du duc de Coislin.

⁽³⁾ Sur ces mss., voir l'édition H. Géraud, t. I, p. XLX. Ce qui est dit dans l'édition de Guillaume de Nangis des *Historiens de France*, t. XX, préface, est très bref.

⁽⁴⁾ *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des Départements, Dijon*, p. 141.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, Lyon, t. I, p. 54.

⁽⁶⁾ Voir la préface, p. 13, et éd. H. Géraud, t. I, p. XL.

⁽⁷⁾ Voir éd. H. Géraud, t. I, p. XLII.

⁽⁸⁾ La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, t. VIII, p. 570, se l'était déjà proposée.

Que sic isto tempore paschali, dit le chroniqueur, et jam antea per pauca tempora et deinceps evenerunt, sicut vidi et veraciter audivi, hic consequenter conscribere ad futurorum memoriam dignum rduxi⁽¹⁾. Cette promesse fut-elle réalisée? La suite annoncée fut-elle écrite et est-elle perdue, soit par accident, soit qu'elle ait été supprimée par l'auteur lui-même ou par quelque personnage inconnu, inquiet des détails plus ou moins hardis qu'elle pouvait contenir? Ces hypothèses sont peu vraisemblables : le chroniqueur s'était assagi et modéré; il était devenu un homme d'ordre, respectueux de l'autorité. Il est plus probable que la maladie⁽²⁾ et la mort l'ont empêché de poursuivre son œuvre, comme il avait l'intention de le faire⁽³⁾.

Ce qui est parvenu jusqu'à nous a tous les aspects ordinaires d'une chronique. Elle est divisée par année, et dans chaque année les indications chronologiques sont souvent répétées. L'ordre des faits dans le temps est en général respecté, c'est du moins l'intention évidente de l'auteur; mais il y a bien quelques interversions et aussi d'assez fréquentes inexactitudes qui s'expliquent par la manière dont elle fut rédigée. Ce qui achève de préciser ce caractère de chronique, c'est l'importance donnée aux phénomènes naturels et économiques, météores, passages d'étoiles et de comètes, saisons excessives, épidémies, abondance ou disette, variations des prix et des monnaies, qui accompagnent très consciencieusement les faits politiques et militaires.

Dans l'étude même du texte, ce qui frappe tout d'abord c'est l'inégale répartition du récit et des faits entre les vingt-huit années de la chronique. Deux années, 1343 et 1344, sont tout à fait vides, quatre extrêmement réduites, 1342, 1345, 1352, 1353, six autres enfin, 1349, 1350, 1351, 1354, 1361, 1368, d'une brièveté qui fait contraste avec le reste. Ainsi pour près de la moitié de la période de 1340 à 1368, on peut observer deux intervalles, l'un de 1342 à 1345, l'autre de 1349 à 1354, où, il est vrai, les grands événements ont été plus rares, mais où aussi l'auteur, sous prétexte qu'il ne voulait pas s'arrêter à certains détails⁽⁴⁾, s'est trouvé dans l'impossibilité d'observer et de s'informer avec son abondance ordinaire.

(1) Éd., t. II, p. 378.

(2) Voir p. 340, n. 6.

(3) La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, p. 572, pensait que les manuscrits qui nous sont par-

venus sont incomplets, ce qui n'est pas vraisemblable : le ms. isolé de Londres se termine de la même façon.

(4) Éd., t. II, p. 196.

Si, dans ces intervalles, les sources d'information de l'auteur paraissent ainsi en grande partie taries, la cause en est sans doute à ses procédés de rédaction. Il ne faudrait pas se représenter la chronique comme un véritable journal rédigé au jour le jour⁽¹⁾. Le dernier éditeur, H. Géraud, pensait que, malgré la forme annalistique, la rédaction avait été assez postérieure aux faits et d'une composition continue. C'est ainsi que, à l'année 1359, ce passage⁽²⁾ : *De his autem que usque ad hos dies mensis martii dicti anni acta scio, clarius quam potui in presentibus paginis conscribere dignum duxi*, marquerait pour lui que l'auteur n'a commencé à rédiger son œuvre qu'en 1359-1360, bien qu'il la fit commencer en 1340⁽³⁾. Ainsi on serait en présence d'une composition que l'on pourrait dire littéraire, faite d'après des notes, des souvenirs personnels, des témoignages jusqu'en 1359. Même procédé pour la seconde partie, rédigée en 1368, ou après, pour la seconde tranche de 1360 à 1368. Cette interprétation est certainement trop limitée. Les termes cités peuvent s'appliquer à des parties, des morceaux, des années même qui ont été écrits séparément et successivement. C'est ce que semble en somme révéler la pauvreté de l'information pour certaines années. Elle ne saurait en tout cas être attribuée à d'hypothétiques voyages dont nous ne savons rien et qui durent être faits par un authentique Jean de Venette⁽⁴⁾. La composition dut être beaucoup plus intermittente que ne le suppose H. Géraud.

On peut du reste en trouver des preuves suffisantes que n'a pas toujours relevées l'éditeur. D'après ce qu'il dit de Jean de Murs, l'auteur, comme on l'a constaté⁽⁵⁾, n'a pu commencer à écrire avant 1345. Mais il faut surtout remarquer ce qu'il dit à la fin de 1345 : il a écrit sur des prophéties un préambule qui se termine par l'annonce du commencement de la véritable chronique : *Nunc ad aliquos mirandos eventus et fortuitos... qui in regno Francie... evenerunt circa annum Domini M.CCC.XL et deinceps, sicut vidi et audivi, veraciter declarandos venio ut promisi*⁽⁶⁾. Puis commence le récit proprement dit. Ce récit

⁽¹⁾ C'est ainsi que l'auteur annonce parfois d'avance ce qu'il dira dans la suite de son récit : p. 188, en 1341, «ut inferius forsitan describentur»; — p. 229, en 1354, «ut dicetur postea», etc.

⁽²⁾ Ed., t. II, p. 299.

⁽³⁾ H. Géraud, éd., t. I, p. xxx.

⁽⁴⁾ L'auteur de l'*Histoire des trois Maries*, voir plus loin p. 358.

⁽⁵⁾ Voir E. Déprez, *Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIX, 1919, p. 146.

⁽⁶⁾ Ed., t. II, p. 181.

est d'abord très général; mais l'auteur s'aperçoit qu'il lui a donné dès le début un caractère trop étendu avec les affaires non seulement de France, mais de la Papauté, de Bretagne, de Hainaut, d'Angleterre. Il se décide à limiter son horizon. C'est ce qu'il exprime ainsi⁽¹⁾ : « Ce qui vient d'être dit est le commencement d'événements extraordinaires et de maux qui survinrent dans les diverses parties du monde, mais plus en France que partout ailleurs. Aussi je les décrirai ici en majeure partie pour ceux qui veulent les connaître tels que je les ai vus et entendus. Pour un récit et une exposition plus complets et plus longs, je les laisserai à ceux qui voudraient les écrire. Je ne veux pas autre chose que traiter en gros, *in grosso*, ce qui va suivre. » Il y a donc là une coupure visible, et c'est une nouvelle partie moins générale qui commence par le récit de la campagne d'Édouard III en France de 1346.

Mais voici qui est encore plus probant. À la fin de 1349, l'auteur signale la mort de la reine Jeanne de Bourgogne, *regina Francie tunc etiam uxor Philippi de Valesio NUNC regnantis*⁽²⁾. Or Philippe VI est mort le 23 août 1350; il fut enterré à Saint-Denis le 29 août; le corps était resté près de deux jours à Paris, où devait se trouver l'auteur⁽³⁾. C'est donc entre le 12 décembre 1349 et le 23 août 1350, date des morts du roi et de la reine, que cette partie de la chronique fut écrite. On définit ainsi un second morceau, qui va de la fin de 1345 à l'été 1350, rédigé à la fin de cette période.

Autre constatation du même genre : peu avant la Saint-Jean-Baptiste 1365, *Dominus noster*, dit le chroniqueur, *compati voluit populo Gallicano qui jam per spatium .xxv. annorum, ut patet ex decursu hujus libelli qui ab initio usque NUNC inspexerit, tot tribulationes. . . quasi continue sustinuit*⁽⁴⁾. Ce passage si précis sur l'étendue de la chronique n'a pu être écrit qu'en 1365 même⁽⁵⁾. Une nouvelle tranche dut donc être rédigée jusqu'à cette date, sans attendre 1368.

H. Gérard⁽⁶⁾, pour reculer la composition d'abord jusqu'en 1359,

⁽¹⁾ Ed., t. II, p. 196.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 219.

⁽³⁾ Voir J. Viard, *Compte des obsèques de Philippe VI*, dans les *Archives historiques*, t. II, p. 40; Jean Le Bel, *Chronique*, éd. J. Viard, t. II, p. 185, n. 3; *Grandes Chroniques*, éd.-J. Viard, t. IX, p. 326.

⁽⁴⁾ Ed., t. II, p. 363.

⁽⁵⁾ Ceci est d'ailleurs confirmé à propos des négociations qui furent poursuivies en 1365 à Avignon sur les affaires d'Orient. Le chroniqueur dit : « ut dicebatur Parisius dum ista scriberentur », p. 360.

⁽⁶⁾ Ed., t. I, p. XXIX.

puis jusqu'en 1368, s'appuie sur la mention de faits postérieurs : ainsi à l'année 1347, la mention du mariage de la fille du comte de Flandre et du duc de Bourgogne, Philippe de Rouvres, le 1^{er} juillet 1357⁽¹⁾, et encore à l'année 1363 l'élevation au cardinalat d'Étienne, évêque de Paris⁽²⁾. Mais l'examen du texte de la chronique et en particulier de la version Arundel permettrait de montrer que des additions ont dû être faites à la rédaction primitive, soit par l'auteur lui-même, soit après lui.

Ainsi la chronique fut composée par fragments successifs, notamment en 1345, en 1350, en 1365, en 1368, peut-être même parfois par années, pour les années les plus remplies de faits et de détails.

Le soin que l'auteur met à préciser ses intentions annonce les scrupules de conscience avec lesquels il s'informe et écrit. Il a des idées arrêtées sur son rôle et son devoir d'historien, on pourrait dire plutôt de témoin. Il se considère comme responsable de la véracité de ses récits. Il est curieux de constater qu'à cette époque la sincérité des témoignages à transmettre au lecteur et à la postérité était la principale préoccupation des meilleurs chroniqueurs : c'est le point de vue de Jean Le Bel⁽³⁾ et de Gilles li Muisis⁽⁴⁾, tandis que Froissart est plus soucieux d'interroger et de raconter que de vérifier. Ce n'est pas de la part des trois chroniqueurs cités un souci d'impartialité : chacun a ses préférences, ses passions ; leurs scrupules s'appliquent aux faits, non à leurs convictions. L'auteur de notre chronique ne veut raconter que ce qu'il a vu par lui-même ou qu'il sait grâce à des témoignages vraiment dignes de foi, dont il peut être sûr. Ce qu'il veut, c'est *certius scribere et notare*⁽⁵⁾. Il se plaît à marquer avec précision ce qu'il a vu, ainsi p. 196, 198, 210, 246, 303, 358, ce qu'il a entendu, *veraciter audivi*, p. 305, 341, 378, ce qu'il a à la fois vu et entendu, *vidi et audivi*, p. 179, 196. Lorsqu'il n'a pu se faire une opinion personnelle ou recueillir des témoignages auxquels il puisse se fier, lorsque les raisons profondes des choses ou leur conclusion lui échappent, il déclare sans réticence son ignorance et celle de ses témoins, *non sum informatus plenarie*⁽⁶⁾, ainsi à propos du procès des Ordres mendiants devant Clé-

(1) Éd., t. II, p. 210.

(2) *Ibid.*, p. 326.

(3) Voir ci-dessus, p. 251.

(4) *Histoire littéraire*, t. XXXVII, p. 305.

(5) Éd., t. II, p. 196.

(6) *Ibid.*, p. 352.

ment VI⁽¹⁾, de l'assassinat de Charles d'Espagne par les Navarrais⁽²⁾, du drame de Rouen⁽³⁾, des ravages des campagnes autour de Compiègne⁽⁴⁾, des affaires de Bretagne⁽⁵⁾. Il laissera à d'autres le soin de parler de ce qu'ils connaissent de la vérité, de donner plus de détails, s'ils le peuvent, *pleniorum et prolixiorum descriptionem et declarationem*⁽⁶⁾. On ne saurait douter de ses affirmations et de ses promesses. Elles donnent toute leur valeur aux récits de sa chronique.

C'est par ce souci de vérité et aussi parce que c'est un esprit sobre et précis qu'il s'abstient de développements inutiles, de longues considérations : il veut raconter ce qu'il sait et qu'il a observé « en gros ». Comment voir en lui l'auteur bavard et diffus, plein de détails oiseux, abondant en chevilles, et qui a beaucoup voyagé, des *Trois Maries*⁽⁷⁾ ? Le chroniqueur ne connaît guère que l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Normandie, encore la Flandre et l'Orléanais, jusqu'à un certain point la Bretagne, car on voit par lui comme par Jean Le Bel le retentissement qu'avait au loin la guerre bretonne, mais il a surtout vécu à Paris⁽⁸⁾ : d'après lui-même, il y était en 1346 et 1348, y séjourna de 1356 à 1360⁽⁹⁾ ; on l'y trouve encore en 1365 et 1366 ; en 1354, lors du tremblement de terre, et en 1368, à l'apparition de la comète, il était à Reims⁽¹⁰⁾, et c'est tout.

Malgré sa longue résidence à Paris, il n'en reste pas moins par ses origines, par son absence de passé universitaire, par ses goûts, par ses préférences sociales, un rural. C'est aux paysans, aux *rustici*, à Jacques Bonhomme que vont avant tout son attention, sa sympathie, sa pitié. Ce sobriquet même de Jacques Bonhomme, il le relève avec un sentiment de justice, de compassion. Il condamne le soulèvement local des Jacques, dans son pays même, les excès qu'ils commirent sur les nobles, mais en même temps il s'explique et comprend leur

⁽¹⁾ Éd., t. II, p. 225.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 227.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 232.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 265.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 334, 351.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 196.

⁽⁷⁾ La Curne de Sainte-Palaye attribue sans preuve à l'auteur de la chronique les nombreux déplacements dont parle Jean de Venette dans les *Trois Maries* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 520) ; cf. éd. Géraud, t. I, p. xxvi.

⁽⁸⁾ D'après le ms. Arundel, c'est en somme à Paris qu'il aurait composé la chronique : « Si quis ad memoriam reducere voluerit magnam partem eventuum, . . . legat presentem scripturam quam ego frater quidam, per hos apices Parisius prout in parte vidi et audivi, sub brevis memorie commendavi ». Parisius a été ajouté et ne figure pas dans les autres manuscrits. Il est évident qu'il a surtout habité Paris et que c'est là qu'il a dû travailler.

⁽⁹⁾ Éd., t. II, p. 293, 297.

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, p. 227.

exaspération, il se rend compte de leurs souffrances⁽¹⁾. Ce n'est pas de la même façon, ni si souvent qu'il parle des gens des villes. Dans l'épisode fameux du Grand Ferré, il trace, en quelques mots, de ce paysan un portrait rapide, mais plein d'admiration⁽²⁾ :

Hic [Guillaume Laloë] secum habuit pro famulo quemdam alium ruralem, quasi ad frenum suum, mira roboris fortitudine et membrorum, ac corporis elegantis corpulentia et altitudinis quantitate, et non minus audacia et vigore; et juxta ejus corporis magnitudinem, habebat in se humilitatem et reputationis intrinsecæ parvitatem, nomine Maguus Ferratus. . . Omnes tam suos quam alios ab humero et sursum eni nebat.

Le chroniqueur aime avant tout ceux qui habitent la vraie campagne, *villagia, villulas atque villas*, selon ses expressions les plus fréquentes; il les plaint dans leurs misères avec une véritable émotion, en homme qui sait ce qu'est la vie de la terre⁽³⁾. Il y a même comme une sorte de poésie gauche et naïve dans ce qu'il dit des animaux des champs :

In partibus illis [Beauvaisis] vineae, quae amoenissimum illum desideratum liquor ministrant, qui lactificare solet cor hominis, non fuerunt factae⁽⁴⁾, neque laboribus manuum hominum activatae; agri non fuerunt seminati nec arati, non remanserunt boves nec oves⁽⁵⁾ in pascuis. Gallus⁽⁶⁾ non cantavit pro horis profunde noctis nunciandis, sed nec gallina provocavit pullos suos. Non erat opus milvo insidiari pulliculis in marcio hujus anni, nec puellis per latibula ora querere gallinarum. Non faciebat in illis partibus agriculus balatum post matrem, sed nec vitulus mugitabat. Querere poterat alibi lupus predam suam et de herbis virentibus replere et non urietibus capaces fauces suas. Tunc saltabant per desertos agros libere cuniculi et lepores, canes venaticos non timentes, cum nemo esset ausus eos ducere per solacios decursus nemorum vel agrorum. Alaude tute levabantur per aera exultando garribundos cantus suos, nisi vel falconis sibilosus impetus nescientes. Non procedebant per itinera viatores, ad forum autem caseos meliores et lacticia non ferebant. Per parrochias et villagia pro confessionibus et predicacionibus in XL⁽⁷⁾, proh dolor! non currebant pauperes Mendicantes, sed potius predones et latrones qui quidquid invenire poterant publice capiebant. Tecta ecclesiarum et domorum non arridebant novis reparationibus ut alias, sed potius flammis voracibus consumpta ruinas turbidas et fumosas et lamentabiles ostendebant. In pascuis virentibus et agris frumentorum et aliorum leguminum delectabilibus coloribus ante solentibus non poterat applaudere visus hominis nec aspectus, sed potius gemere pro urticis et cardonibus insurgentibus

(1) Éd., t. II, p. 263-265.

(2) *Ibid.*, p. 288.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 293.

(4) Arundel : putate.

(5) Arundel : aves.

(6) Le passage en *italiques* n'est donné que par le manuscrit Arundel. Il est inédit.

(7) *In quadragesima.*

undequaue . . . Omnis miseria undique invaluit, et potissime contra populares et rurales campestres . . . Unde, quamquam essent armenta pauca sive greges, adhuc domini eorum cogebant illos qui illa possidebant ad solvendum pecunias pro quolibet animali, ut puta pro bove decem solidos, pro ove quatuor vel quinque . . . Et sic miseri rurales undique opprimebantur, ab inimicis videlicet et ab amicis, nec permittebantur ab ambabus partibus vineas colere nec terras, nisi tributis datis eis.

En homme qui partage en effet les angoisses des plus humbles de ses contemporains, il s'intéresse particulièrement aux phénomènes astronomiques et météorologiques, puisqu'ils sont toujours pour les gens de ce temps les présages des pires catastrophes, surtout aux orages, aux ouragans, aux gelées et aux rigueurs des hivers, aux inondations, comme aux prophéties et aux prédictions. Il note l'élévation des prix, la disette fréquente, les famines. La description de la grande peste de 1348-1349⁽¹⁾ est précise, émouvante, pleine de bon sens : il se tait sur les causes astrologiques auxquelles les médecins du temps donnaient tant d'importance : *unde an fuerit una cometa vel alia aut aliquibus exhalationibus formata et tantum in vaporibus resoluta, astronomorum iudicio derelinquo*⁽²⁾. Il rend justice aux infirmières de l'Hôtel-Dieu qui ne craignirent pas la mort. Il n'accuse point les Juifs d'avoir empoisonné l'air et les eaux, comme on le faisait alors; il ne veut pas croire à l'infection des puits par certains mauvais chrétiens, selon la rumeur publique⁽³⁾. Il s'incline simplement devant la volonté céleste : *alia igitur fuit causa, ut puto, Dei voluntas*. C'était à cet égard un sage.

Ce qui fait de sa chronique un document à peu près unique, c'est ce qu'il y a mis d'humanité en un siècle si dur. Il a vécu les années douloureuses où la guerre fut constante et malheureuse, où la confusion fut extrême dans le royaume, où le brigandage sévit partout, où la détresse fut cruelle dans les villes et dans les campagnes. Sa sensibilité fut profondément émue par les malheurs du pays, mais, sauf dans un cas, sans violence. Pour les hommes en particulier, il s'efforce d'être juste, sans haine. La suite des événements détermina d'ailleurs dans son esprit une évolution, qui lui fit apprécier davantage l'ordre et l'autorité. Aux deux papes de son temps, Clément VI et Innocent XI, il rend un hommage sincère, Clément VI *dilectus et benignus, magnus et egregius predicator*⁽⁴⁾, Innocent VI, *homo bonus, simplex*

⁽¹⁾ Éd., t. II, p. 211. — ⁽²⁾ *Ibid.*, p. 210. — ⁽³⁾ *Ibid.*, p. 214. — ⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 226.

et justus⁽¹⁾. Des deux premiers rois Valois, il ne fait ni grand éloge, ni critique sévère malgré leurs défaites : Philippe VI est dit *nobilis, pius*⁽²⁾, et parle dignement à ses fils avant de mourir; Jean le Bon, si brave à Maupertuis, est *inclytus*, de bonne mémoire⁽³⁾. Le chroniqueur a vu et entendu Étienne Marcel : tout d'abord il le dit *de republica multum sollicitus*⁽⁴⁾; mais il ajoute cette réserve brève et significative : *pro tunc*. Aux derniers jours du prévôt, et lors de sa mort, il est loin de s'apitoyer sur son sort; il considère son attitude comme une sorte de trahison. Des maréchaux de Normandie et de Champagne mis à mort par les Parisiens, il fait un éloge véritable⁽⁵⁾, et il estime leur exécution brutale comme un acte criminel, cause de bien des malheurs. Mais surtout son jugement sur les deux principaux personnages, le roi Charles de Navarre et le dauphin Charles, régent du royaume, le futur Charles V, est précieux à recueillir. Il reconnaît le charme et les succès personnels du roi de Navarre à ses débuts : *Rex Navarre predictus tunc temporis erat ab omnibus amabilis et dilectus*⁽⁶⁾. Il se félicite de la réconciliation de ce prince avec le roi Jean. Mais il ajoute déjà à l'année 1354 : *sed proh dolor! non stetit diu, ut dicitur postea, nec duravit*⁽⁷⁾. Peu à peu il constate le trouble que l'ambition du Navarrais apporte dans le royaume, son unique souci de s'assurer la couronne de France, et sa mauvaise foi⁽⁸⁾, ses compromissions avec les Anglais, ses maléfices. De là pour la France de nouvelles misères, *gravamina inaudita*. Charles de Navarre a déchainé une nouvelle guerre, *per Franciam equitans terram et villas vastabat, populares predabatur et captivos miseros deducebat*⁽⁹⁾. Le chroniqueur se plaît à rappeler ce mot d'un bourgeois de Paris : « *Heu me! o rex Navarre, utinam te nunquam vidissem et audivissem*⁽¹⁰⁾ ». Il se réjouit de la défaite des Navarrais à Cocherel; il est devenu tout-à-fait loyaliste. Quant au futur Charles V, il le montre, au retour de Poitiers, rentrant à Paris et reçu avec honneur par un peuple en deuil. Cependant on avait confiance⁽¹¹⁾ : *Dolentibus populis honorifice receptus, confidebat enim plebs*

(1) Éd., t. II, p. 226.

(2) *Ibid.*, p. 195; Arundel et t. II, 222.

(3) *Ibid.*, p. 339.

(4) *Ibid.*, p. 247.

(5) *Ibid.*, p. 249.

(6) *Ibid.*, p. 229.

(7) *Ut dicitur postea* ne se trouve que dans le ms. Arundel.

(8) Éd., t. II, p. 268.

(9) *Ibid.*, p. 276.

(10) *Ibid.*, p. 273.

(11) *Ibid.*, p. 242.

tota. Or comme le jeune prince ne peut aussitôt réparer le désastre et ramener le roi, le chroniqueur l'accuse bientôt et à plusieurs reprises d'inertie et d'incurie, d'indifférence au bon gouvernement du royaume, de sentiments hostiles à ceux qui s'efforcent de remettre de l'ordre dans les affaires publiques, de manque de fidélité à ses paroles : *Quidquid ore dicebat, de facto non complebat*⁽¹⁾. Mais plus tard, lorsque Marcel s'unit au roi de Navarre, surtout après la mort du prévôt des marchands, lorsque l'ordre se rétablit dans Paris, il commence à rendre justice au régent, sa confiance se précise; il voit dans le futur roi, puis dans le roi, l'homme de volonté et de prudence qui peut guérir le royaume.

Son âme de carme pieux, mais nullement mystique, à la fois modérée et ardente, pitoyable et déjà française, fut dominée par trois passions qu'aucune œuvre écrite ne nous révèle à ce degré chez aucun écrivain du temps. Il est plein de sympathie, on pourrait dire d'amour, pour les humbles, les petites gens. On a déjà vu combien il connaissait la vie de la terre, des paysans si souvent victimes en ces années troubles⁽²⁾. Ce qui l'émeut le plus dans une telle anarchie, c'est le sort du *populus communis*, des *populares communes*, de la *plebs*, des *rustici de villulis*, des *miseri rurales*, car les expressions abondent sous sa plume. Pitié sincère, sympathie raisonnée, sans aucune violence démagogique ou révolutionnaire.

On en peut citer comme exemple ce qui se passa à Tournai, en 1364, quant le peuple se révolta contre l'établissement de nouvelles impositions⁽³⁾. Le conflit fut entre les *populares seu minus potentes... ex una parte, et inter magis potentes seu grossiores ex alia parte, et etiam ditiores dictae urbis et burgenses, quia populares*⁽⁴⁾ *consentire nolebant ad gabellas et exactiones magnas super mercancias...* Le peuple reprochait aux riches bourgeois de consentir à ces impositions parce qu'ils les affermaient à leur profit et qu'ils payaient moins. Le chroniqueur blâme très nettement les excès des révoltés; il qualifie leur résistance d'*ineptam* et se félicite de l'intervention pacifique de l'autorité royale et aussi des concessions qui furent faites au peuple. Il n'y a chez l'auteur de la chronique rien de subversif, aucune intention

(1) Éd., t. II, p. 248.

(2) Voir plus haut, p. 347.

(3) Éd., t. II, p. 355.

(4) Le ms. Arundel répète ici *burgenses*, mais il semble bien que ce soit par une faute de copie.

de désordre, même aucune idée politique nouvelle⁽¹⁾. C'est un frère plein de compassion pour ses frères.

Une tendance sociale plus précise apparaît dans sa vive et totale hostilité contre la noblesse. C'est comme le refrain constant de la chronique. Il y a chez l'auteur cette idée essentielle, fondamentale, que les nobles ont une raison d'être, une fonction sociale à laquelle ils ne peuvent se soustraire, la défense du royaume et la protection de leurs hommes et des sujets du roi. Il est sans égards, sans pitié, pour ces nobles qui ont mal combattu ou lâché pied à Maupertuis, pour ces nobles qui n'ont rien su faire pour le bien de tous au lendemain de la défaite, et s'il condamne les excès des Jacques, il est encore plus dur pour l'horrible répression des nobles, pour leur complicité avec les Navarrais, avec les brigands, et même avec les Anglais, afin de piller et rançonner les gens du plat pays et des villes. Il faudrait citer presque toutes les pages du récit. Cela commence dès 1340 à propos du luxe et des modes nouvelles qui excitent la dérision du peuple, *derisionem in communi plebe non modicam*⁽²⁾. En 1346, l'argent que le roi donne aux nobles pour défendre le royaume est employé *ad usus inutilis ludorum et alios indecentes jocos*⁽³⁾. Nouvelle diatribe en 1356 contre les modes extravagantes et le luxe des nobles et des chevaliers⁽⁴⁾. Leur état d'esprit est encore pire⁽⁵⁾ : ils méprisent et haïssent tout ce qui n'est pas noble; ils ne pensent ni au roi ni à ses sujets; ils dépouillent les paysans, ils ne se soucient en rien de défendre la patrie; ils ont affreusement pillé Meaux⁽⁶⁾; ils ont fait bien pis que les Anglais nos ennemis. Et les faits succèdent aux faits⁽⁷⁾. Tout ce qui arrive de mauvais dans le royaume et pour le royaume est la faute des nobles. Rien ne met un frein à leurs excès : *nihilominus in eis ultrix manus non intendebat*⁽⁸⁾. Il est difficile d'expliquer chez ce modeste carme l'âpreté et la ténacité de ces sentiments hostiles et de ces accusations constantes. On ne peut penser que ce soit un état d'âme personnel et exceptionnel. Ce ne peut être que le

⁽¹⁾ On peut signaler à cet égard l'opinion qu'il émet sur Artevelde « qui Flamingis... monstruose et tyrannice presidebat » (éd., t. II, p. 190).

⁽²⁾ Ed., t. II, p. 185.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 205.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 238.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 245, 247, 260, 263.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 266.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 294, 296, 314, 345.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 346. Dans le ms. Arundel, il n'y a pas *non*, ce qui ne peut être qu'un oubli du copiste, car il s'agit de brigands qui ne sont pas punis comme ils devraient l'être.

reflet de l'opinion répandue dans le peuple de Paris, parmi les gens des campagnes de l'Ile-de-France et de la Picardie, sans doute dans le bas clergé et chez beaucoup de Mendiants. Comme il a déjà été constaté⁽¹⁾, on trouve les mêmes sentiments avec la même âpreté dans la *Complainte sur la bataille de Poitiers*. L'échec d'Étienne Marcel et de la Jacquerie, celui aussi du roi de Navarre, l'effort qui fut fait par Charles V pour rétablir la sécurité et nettoyer le royaume des brigands et des Compagnies ont dû modifier cette opinion populaire surexcitée contre les nobles et faire disparaître bien des témoignages de cette crise dont notre chronique conserve si fortement le souvenir.

Enfin la troisième passion de l'auteur, c'est sa haine de l'Anglais, l'ennemi héréditaire. Il croit sans réserve au bon droit des Valois contre les prétentions du roi d'Angleterre. Il le fait affirmer par Philippe VI dans les dernières paroles que ce roi adresse à ses fils⁽²⁾. Pour lui, les Anglais sont des adversaires cruels qui partout pillent, brûlent, tuent les pauvres gens, ruinent chaumières, fermes, villages. Par les souffrances qu'ils infligent au royaume, ils donnent même au chroniqueur le sens de la patrie, que déjà il identifie avec la France. On n'a pas assez remarqué ce qu'il y a de pressentiment des idées modernes dans un passage comme celui-ci⁽³⁾ :

Tunc enim terra et patria illa Francie, que antea pre omnibus regnis mundi et partibus gloria et honore et divitiis pacisque preconiis secure et omnium bonorum affluentibus fuerat opulenta, incepit magis ac magis haberi contemptui ab aliis nationibus, proh dolor! in derisum et in opprobrium aliorum. Vie et itinera quasi ubique dubia et periculosa propter predones et latrones. Quid plura? Ab illo tempore et deinceps mala infinita, dampna et pericula Francigenis acciderunt ex defectu boni regiminis et populi minime defensati.

Si l'on a reconnu volontiers tout ce que la chronique étudiée apporte de nouveau et de personnel pour les faits, les opinions, les sentiments, on a vivement reproché à l'auteur son style ampoulé et son latin barbare. Le reproche, surtout pour la barbarie de la langue, est fondé; les citations qui viennent d'être faites le prouvent suffisamment. L'auteur n'a même pas le minimum de culture latine classique que l'on trouvait alors dans les Universités et dans l'Église. On

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 319 ss. — ⁽²⁾ Éd., II, v. 221. — ⁽³⁾ *Ibid.*, p. 244.

a vu qu'on ne sait rien de son séjour dans les Écoles et de ses études, qu'il ne cite aucun auteur; l'Ordre même auquel il appartenait était le moins préoccupé de vie intellectuelle et de culture littéraire. Le style du chroniqueur est plein d'impropriétés, de barbarismes, de répétitions, le vocabulaire est d'une grande pauvreté; sans cesse les mots et les tournures sont calqués sur le français⁽¹⁾. Mais si l'on ne peut parler d'art dans la composition et dans l'expression, le récit est cependant animé, vivant, avec des traits vigoureux, des formules heureuses. Il y a une vue précise des hommes et des choses, un réel talent d'observation et de description. Certains épisodes sont fort bien traités; celui du Grand Ferré en est un exemple; on en pourrait citer d'autres. Voici la description rapide, mais expressive des Flagellants⁽²⁾ :

Nam nudati in femoralibus, per compita et plateas civitatum . . . cum magnis societatibus et turmis, incedebant nudi cum flagellis, conglobati processionaliter et circulariter seipos aculeis affligentes, jubilando vocibus altisonis et cantando cantilenas suo ritui aptas et noviter adinventas. Et sic processerunt per multas villas per triginta tres dies, magna spectacula in populis admirantibus facientes, seipos per spatulas et brachia flagellis aculeatis usque ad sanguinis effusionem acriter verberando.

Grâce peut-être à cette forme si imparfaite, l'homme ne se dissimule pas sous le style convenu d'une plate rhétorique. Il parle comme il pense et comme il sent, comme le peuple dont il est et dont il partage les vives et tumultueuses impressions.

On a représenté ce chroniqueur d'une réelle originalité comme partagé entre deux tendances, le prolétaire et le moine. Cette opposition le définit mal. La qualité de frère mendiant, surtout de carme, ne s'opposait pas en principe aux sentiments populaires. Sorti du peuple et du peuple des campagnes, l'auteur en est l'expression exacte et franche, avec la liberté que lui laissait son humble qualité de religieux obscur. C'est cela qui, avec son tempérament personnel, fait tout le prix de son récit. Il représente pour nous une opinion publique répandue, mais pour ainsi dire sans histoire, qui ne nous a guère laissé dans les circonstances si troublées du milieu du XIV^e siècle, d'autre interprète aussi sincère que celui-là. Il reste, il est vrai, anonyme : que nous dirait de plus que son œuvre un simple nom?

⁽¹⁾ Voir ce qui est dit plus loin du latin de la *Chronique de l'Ordre des Carmes* du véritable Jean de Venette, p. 404. — ⁽²⁾ Ed., t. II, p. 217.

JEAN DE VENETTE,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TROIS MARIES.

SA VIE.

Si le nom de l'auteur de la *Chronique de 1340 à 1368* reste incertain, le nom de l'auteur du vaste récit versifié intitulé *Histoire des Trois Maries*, achevé en 1357, est amplement connu, grâce à plusieurs mentions des manuscrits et surtout à l'explicit qui suit immédiatement le texte. En voici les derniers vers ⁽¹⁾ :

C'est l'histoire des trois Maries,
Les hautes suers tres bien meries.
La matere est belle et honneste;
Frere Jehan dit de Veneste,
Nommé Fillous, l'a ordonnee :
De Dieu soit s'ame couronnee,
Qui nous doint pais et paradis ⁽²⁾.

Les manuscrits sont des dernières années du xiv^e siècle ou de la première moitié du xv^e. Comme il n'y a ni solution de continuité ni changement de forme entre cet explicit et les derniers vers du poème, il est vraisemblable qu'il fut ajouté à la fin du texte du poème par l'auteur lui-même.

La Curne de Sainte-Palaye et d'autres auteurs après lui ⁽³⁾ ont cru voir dans le nom de Fillous ou Fillons un sobriquet; c'est une supposition gratuite. La forme même de ce nom n'est pas certaine : le ms.

⁽¹⁾ Voir plus loin, p. 378, le texte complet de cet explicit.

⁽²⁾ Bibl. nat., franç. 12648, fol. 232. Dans ce manuscrit, qui est le plus ancien, le nom de Jean Fillous de Venette n'apparaît qu'une fois. Mais on le trouve plusieurs fois dans le ms. franç. 24311, qui est un peu plus récent

et à certains égards plus soigné. Pour ces manuscrits voir plus loin, p. 361.

⁽³⁾ *Mémoire concernant la vie de Jean de Venette, avec la notice de l'Histoire en vers des Trois Maries dont il est Auteur, Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 520; C. de Villiers, *Bibl. Carmelitana*, t. II, p. 131.

franç. 12468 donne nettement Fillous. L'auteur lui-même s'appelle aussi de Venette, suivant l'usage très répandu alors; son ami lui dit :

Amis, dist il, a beaulx voisins,
 Vous fustes nez en Beauvoisins,
 Vers Compiengne, en une vilette
 Que l'on dit encore Venette (t. 1^{er}).

D'anciens biographes l'ont cru cependant d'origine bretonne, *Armoricus Brito* : ainsi J. J. Fries dans ses additions à la *Bibliothèque de Gesner*, Possevino dans son *Apparatus sacer* (1606), le carme Daniel de la Vierge dans son *Speculum Carmelitanum* (1680)⁽¹⁾. Cette erreur plusieurs fois reproduite a été corrigée par le principal bibliographe des Carmes, Cosme de Villiers⁽²⁾ (1752). Elle venait soit des relations étroites de Venette avec le breton Pierre de Nantes, évêque de Saint-Pol de Léon⁽³⁾, soit plutôt d'une confusion entre Venette, *Veneta*, et Vannes, *civitas Venetum*, d'où *Venetensis*.

Que l'auteur des *Trois Maries* fût du même village et de même prénom que le chroniqueur de 1340-1368, il a été montré plus haut⁽⁴⁾ qu'il n'y avait là rien d'étonnant ni d'impossible. Le prénom de Jean, qui était celui de nombreux saints, était alors le plus répandu et était même donné souvent à plusieurs enfants d'une famille nombreuse. L'auteur précise que Venette était « vers Compiègne ». Soit à Venette même, soit plutôt dans quelque couvent de Compiègne, Jean de Venette dut recevoir sa première instruction⁽⁵⁾. Il n'était sans doute plus un enfant, quand il entra « au Carme » à Paris⁽⁶⁾.

On ne saurait en aucune façon le confondre avec le Jean de Venette⁽⁷⁾, de Faux également en Beauvaisis⁽⁸⁾, qui fut recteur de

⁽¹⁾ *Bibl. instituta et collecta primum a Conrado Gesnero, deinde . . . amplificata per Joh. Jacob. Frisium*, 1583, p. 508; Possevino, *Apparatus sacer*, t. I, p. 953; Daniel a Virgine Maria, *Speculum Carmelitanum*, t. I, lib. vi. Ce dernier, d'Audenarde, tint une place assez importante dans son ordre : le P. Papebroch le dit *anima beata*; son *Speculum* ne fut publié qu'après sa mort.

⁽²⁾ *Bibliotheca Carmelitana*, t. II, p. 131.

⁽³⁾ Voir plus loin, p. 360.

⁽⁴⁾ P. 336.

⁽⁵⁾ Il n'est pas possible de déterminer la date de sa naissance. D'après les détails donnés plus loin sur ses études universitaires qui furent longues et s'achevèrent tardivement, on peut penser qu'il naquit dans les dernières années du XIII^e siècle.

⁽⁶⁾ C'est ce qui paraît résulter des vers :

Rendus vous estes cy au Carme
 A Paris pour sauver vostre ame (f. 2).

⁽⁷⁾ Voir plus haut, p. 334.

⁽⁸⁾ Arr. de Compiègne, Oise.

l'Université de Paris en 1342, maître ès arts et chanoine de Toul : c'était un séculier.

Jean Fillous fut engagé dans de longues études universitaires, celles de théologie. Mais nous n'avons sur ces études que des indications peu précises. A l'année 1339, de Villiers dit qu'il était alors *lector Sententiarum pro secundo anno*⁽¹⁾; il était donc déjà bachelier formé. Sept ans après, il obtint par protection la licence en théologie. La reine de France, Jeanne de Bourgogne, en 1346, intervint impérieusement auprès du pape Clément VI pour que la licence fût conférée à ce vieux bachelier, *baccalarium antiquum*, par lettres pontificales, malgré toutes les règles et en dépit de tous les obstacles : *quibuscuque consuetudinibus et privilegiis Studii Parisiensis in contrarium editis non obstantibus etiam juramento vallatis et cum omibus aliis non obstantibus et clausis oportunis*⁽²⁾. Il y avait donc eu jusque là des difficultés que nous ignorons. La faveur devait être accordée dans le délai d'un mois. Le 12 octobre, Clément VI s'exécuta. Le registre pontifical mentionne la décision : *Fiat, si sit sufficiens. . . Et quod transeat sine alia lectione*. Cependant, dans le mandement adressé au chancelier de l'Église de Paris, on lit la réserve, qui n'est peut-être qu'une formule de style : *si, secundum dispositionem magistrorum juxta morem Parisiensis Studii, sufficiens et idoneus repertus extiterit*. Il semble donc que Jean de Venette était bien vu en cour royale.

Licencié, maître en théologie, il dut enseigner assez longtemps les novices et les frères au couvent des Carmes de Paris. De cet enseignement peuvent dater les *Determinationes theologicae*, peut-être aussi les *Annotationes in Librum quartum Regum* que lui attribuent plusieurs bibliographes et notamment de Villiers⁽³⁾.

Dans l'Ordre des Carmes de la Vierge Marie du Mont Carmel⁽⁴⁾, auquel il appartient toute sa vie, il a tenu une place importante.

⁽¹⁾ *Op. cit.*, t. II, p. 131.

⁽²⁾ *Chartul. Univ. Paris*, t. II, p. 597-598. La raison de cette insistance de la reine est peut-être que Venette venait d'être élu provincial de France au Chapitre général de France, comme on le verra plus loin. Ses protecteurs à la cour du roi considéraient le titre de licencié, qui entraînait celui de maître, comme nécessaire au prestige du provincial de France.

⁽³⁾ *Op. cit.*, t. II, p. 131. Pour ces ouvrages, dont on ne connaît que les titres, voir plus loin, p. 405.

⁽⁴⁾ Voir dans Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, p. 12, les discussions assez oiseuses auxquelles donna lieu cette dénomination, dont on voulait savoir si elle venait du Mont Carmel de Palestine ou de la Montagne Sainte-Geneviève.

Il fut prieur du couvent de Paris. Déjà en 1339, quand il lisait en seconde année les *Sentences*, il était provincial de France. Le Chapitre général qui se tint en effet cette année-là à Limoges lui conféra cette dignité. Il le fut également pour la Provence. Par la suite, c'est à ce titre qu'il assista aux Chapitres de Lyon en 1341, de Milan en 1345, de Metz en 1348, de Toulouse en 1352, de Perpignan en 1354, de Ferrare en 1357, de Bordeaux en 1358, de Trèves en 1362, de Montauban en 1366⁽¹⁾. La part qu'il put prendre ainsi à la vie générale de l'Ordre des Carmes dut être assez active. C'est à ces Chapitres généraux ou à des Chapitres particuliers de la province de France que doivent se rattacher les *Conciones synodales* dont le recueil lui est attribué. Malheureusement cette participation à la vie de l'Ordre nous est mal connue. Elle est très sommairement résumée par son contemporain Jean Trisse dans son catalogue des théologiens de l'Ordre des Carmes⁽²⁾ :

Fuit frater Johannes de Veneta, provincie Francie, conventus Parisiensis. Hic fulgens doctrina et morum honestate, provincialis Francie factus est, in quo officio multum virtuose se habuit, specialiter in promovendo juvenes ad studia et ad nostri Ordinis religiositatem. Fuitque multum diligens in acquirendo gesta antiqua nostre sacre religionis et in faciendo scribi libros pro divino officio, sicque virtuose agendo.

Les *Gesta antiqua* dont parle Jean Trisse, c'est-à-dire la chronique de l'Ordre dont il sera question plus loin⁽³⁾, n'apportent aucun renseignement vraiment nouveau sur la personne de Venette. Cette chronique carmélite montre seulement l'intérêt qu'il prenait à l'histoire des origines de la règle, à l'évolution du costume carmélite, à l'introduction des Carmes en Angleterre. Bien que résidant à Paris, son office de provincial l'obligea à de fréquents et lointains voyages, jus- qu'en Italie et en Allemagne. Nous savons par lui-même qu'il alla à

⁽¹⁾ De Villiers, *op. cit.*, t. II, p. 131.

⁽²⁾ Denifle, *Quellen zur Gelehrten-Geschichte der Carmeliten Orden im 13. und 14. Jahrhundert.*, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. V, 1879, p. 375. On peut s'étonner que J. Trisse, qui mourut en 1363, parle de Jean de Venette au passé, bien que celui-ci fut encore vivant en 1366. Jean de Venette était sans doute

déjà âgé, quand il fut fait licencié, et son activité, en général, dut être en grande partie antérieure à 1360. On trouvera dans C. de Villiers, *op. cit.*, t. II, p. 128, la liste des ouvrages attribués à Jean Trisse, qui ne paraissent pas avoir été étudiés et qu'il déclare cependant *vere illustres*.

⁽³⁾ P. 403.

Soissons, à Vendôme, au Puy, à Aix-la-Chapelle, en Provence, surtout en Champagne ⁽¹⁾ :

Ou Troie siet, Reims et Chalons,
Souvent de l'un a l'autre alons.

On connaît cependant quelques-unes de ses relations personnelles. Il paraît avoir approché les fils de Philippe le Bel, Louis X, Philippe le Long et Charles IV, bien qu'il dût être encore fort jeune sous les deux premiers. Le second, Philippe le Long, fut d'ailleurs un des bienfaiteurs des Carmes de Paris :

Devers le pont de Charenton,
Ou lieu que l'en dit les Barrez,
La furent premiers enserez,
Ou sont ore li Celestin
Religieux et sans hutin.

Mais de ce lieu les translata
Depuis un roy et transporta, ...
Nommés fu Philipes le Long... (f. 119).
Place et maison leur achapta,
Tout droit pres la Croiz Hemont (f. 231) ⁽²⁾.

Jean de Venette a consacré un souvenir pieux à Charles IV, « qui tant fu biaux et debonnaire comme aigneaux » (f. 231) ⁽³⁾. Surtout il fut très attaché à la veuve de ce roi, la reine Jeanne d'Evreux ⁽⁴⁾, fille du comte Louis d'Evreux, petite-fille du roi Philippe le Hardi. Le chroniqueur de 1340-1368 la dit brièvement *nobilissima* et *devotissima* ⁽⁵⁾. L'auteur du poème est, comme à son ordinaire, beaucoup plus abondant et flatteur : la reine, « qui tant est fine », est « belle de corps et bonne d'arme », une « grant dame », « bonne et belle fut des s'enfance » ,

Au monde n'est mieulx renommee
D'estre devotte, large et preux (f. 231).

Il en parle cinq ou six fois. Il dut la voir fréquemment, car elle avait aussi une dévotion toute particulière pour la Vierge du Carmel

⁽¹⁾ J. Bonnard, *Les traductions de la Bible en français au moyen âge*, p. 200. Voir aussi plus loin, p. 361.

⁽²⁾ Les renseignements donnés par Jean de Venette sont très exacts. La Croix-Hémont était un carrefour formé par la place Maubert et les rues de Saint-Victor, de la Montagne-Sainte-Genève, des Noyers et de Bièvre. Cf. Le-grand, *Plan de Paris en 1380*, légende, p. 36. Ce transfert fut fait en 1318; Millin, *Antiquités*

nationales, t. IV (pagination séparée), a donné une notice détaillée sur le couvent des Carmes de la place Maubert. Voir également Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, Expl. des planches, p. 190, et planches.

⁽³⁾ J. Bonnard, *op. cit.*, p. 204.

⁽⁴⁾ Jeanne d'Evreux fut mariée à Charles IV en 1325, couronnée à Paris le 11 mai 1326. Elle mourut le 4 mars 1370.

⁽⁵⁾ Ed. Géraud, t. II, p. 251.

et ses sœurs, et fut de son temps la grande protectrice des Carmes de la place Maubert, dont elle fit agrandir l'église et édifier à nouveau le chœur ⁽¹⁾, et elle leur donna de précieuses, sinon authentiques, reliques.

Une autre relation, sans doute assez étroite, de Jean de Venette, fut un prélat breton, Pierre Benoit, de Guéméné-Penfao, évêque de Saint-Pol de Léon, puis de Saint-Malo et de Rennes ⁽²⁾. Il fut dit « de Nantes » sans doute parce qu'avant d'être évêque il était titulaire d'un important bénéfice de l'église de Nantes, le doyenné rural de Chateaubriand. Il alla à Rome, au tombeau des Apôtres et resta quelque temps à la disposition du pape d'Avignon pour diverses missions. Il fut plusieurs fois commissaire pontifical en Bretagne même. Il recevait d'autre part une rente du roi de France. Lui aussi avait une grande dévotion à la Vierge et était en rapports pieux avec les Carmes. Jean de Venette en fait le plus grand éloge, « nul plus prudomme ne saige que lui, bon clerc, moult charitable ». Il souffrit cruellement de la goutte, et l'auteur, qui allait le voir ⁽³⁾ à Longjumeau ⁽⁴⁾ et à Paris et « de son pain souvent gouta », décrit son mal avec une grande précision ⁽⁵⁾ :

Et furent gouttes qui le prinrent . . .
Que sus ses piez ne pot ester . . .

Il ne souffrist a lui touchier ⁽⁶⁾
N'il ne pouoit en lit couchier

⁽¹⁾ J. Bonnard, *op. cit.*, p. 197. L'église fut consacrée le 16 mars 1353 par le cardinal Guy de Boulogne. Jeanne d'Évreux donna « un petit vaisel de cristal en maniere d'un pot » contenant du lait de la Vierge, un autre « vaisel ou quel a des cheveux du premier chef de N. S. Jesus Christ », la couronne d'or, la ceinture et la fleur de lis d'or dont elle était parée à ses noces et à son couronnement; ces bijoux étaient ornés d'un grand nombre de pierres précieuses, Millin, *op. cit.*, t. IV, p. 12. L'église des Carmes fut démolie en 1811; le terrain fut utilisé pour le marché de la place Maubert. Voir également Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. II, p. 717; Lenoir, *op. cit.*, p. 190, et planches.

⁽²⁾ Sur Pierre de Nantes, voir surtout Pocquet du Haut-Jussé, *Les Papes et les ducs de Bretagne*, t. I, p. 226, 270, 281, 290, 335, 336, 350. D'après Eubel, *Hierarchia catholica*, il fut évêque de Saint-Pol de Léon de 1328 à

1349, de Saint-Malo de 1349 à 1359, enfin de Rennes jusqu'à sa mort en 1362. Eubel le dit Pierre Bernard, Pocquet du Haut-Jussé Pierre Benoit. A sa promotion comme évêque, il n'était que diacre.

⁽³⁾ J. Bonnard, *op. cit.*, p. 203.

⁽⁴⁾ « Vers Longjumeau, droit à Chailly »; Longjumeau, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil; Chailly-en-Bière, arr. de Melun, Seine-et-Marne.

⁽⁵⁾ L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de S. Marie Madeleine en Provence* [sans nom d'auteur], 1848, t. II, p. 947, citant les deux vers :

Je le scay bien, car es hachiez
Le visit'ay aucunes fois,

a vu dans *hachiez* le nom de lieu Athis, arr. de Corbeil, Seine-et-Oise.

⁽⁶⁾ Leçon de 24311; 12468 : a lay pechié (?).

Ne desur couste ne autrement,	Et sains et saintes en requist,
Fors tout envers tant seulement.	Phisiciens et medecines,
Du lit ne povoit lever	Riens n'y font herbes et racines,
Ne tourner, ne soubz lever,	Fors de grever ⁽¹⁾ la grant douleur.
Ni sur son lit ne se seist . . .	(f. 230 ^m).
Dont moult souvent disoit « Helas ! » . . .	

Pour se guérir, l'évêque invoqua, comme on le verra plus loin ⁽²⁾, les deux Maries de Provence, fut guéri par elles et partit pour les remercier en pèlerinage. À son retour, il multiplia les bonnes œuvres et fonda de beaux autels ⁽³⁾ à Saint-Pierre de Nantes, au Val des Écoliers, à Longjumeau ⁽⁴⁾ et à Paris chez les Carmes.

Nous ne savons comment se termina la vie de Jean de Venette. Dans les années qui précédèrent le printemps de 1357, il composa son *Histoire des Trois Maries*. Il était allé déjà en Provence, dont il était provincial pour l'ordre des Carmes; mais, indisposé, il avait dû s'arrêter avant d'arriver à Notre-Dame de la Mer :

Car je n'ay pas au lieu esté,
S'en fu je pres en un esté,
Pres a deux lieuez et demie,
Et toutesfoiz n'y allai mie;
Je m'en suiz puiz moult repentiz,
Tant fu nices et alentiz.
Mais, se Dieu plaist, encore yray (f. 218^m).

Put-il réaliser son projet? Après le Chapitre général de Montauban en 1366, nous n'avons plus aucun renseignement sur lui. L'auteur de la *Chronique de 1340 à 1368* a-t-il dépassé 1368 ⁽⁵⁾. L'auteur des *Trois Maries* était sans doute son aîné et disparut probablement avant lui.

⁽¹⁾ 24311 : d'agrever.

⁽²⁾ P. 374.

⁽³⁾ J. Bonnard, *op. cit.*, p. 203.

⁽⁴⁾ Le ms. 12468, f. 231, porte : Long-

jumeil, tandis que le ms. 24311 donne : Saint Jumel; mais on ne trouve pas de saint de ce nom.

⁽⁵⁾ Voir plus haut, p. 340.

SES ŒUVRES.

L'HISTOIRE DES TROIS MARIES.

Jean de Venette avait une excessive facilité. Il a dû beaucoup écrire. Il ne nous est parvenu de lui que l'*Histoire des Trois Maries* et une courte chronique de son ordre. Pour le reste, nous n'avons que quelques titres. C'est par son poème qu'il convient de le connaître comme auteur.

L'œuvre de Venette a été sévèrement appréciée par La Curne de Sainte-Palaye⁽¹⁾, par l'abbé Failion⁽²⁾, par J. Bonnard⁽³⁾, en général par tous ceux qui ont tenté de la lire. Aussi n'a-t-elle guère été étudiée, mais plutôt sommairement jugée et traitée de roman. Elle ne nous est connue que par un petit nombre de manuscrits. C'est la conséquence même de sa longueur et de sa prolixité : on a compté plus de 35.000 vers et jusqu'à 40.000, il y a en effet quelques différences entre les manuscrits; le total réel est plus près de 40.000 que de 35.000. Ces dimensions ont dû déjà effrayer les contemporains les plus pieux.

La Bibliothèque nationale possède cinq manuscrits du poème⁽⁴⁾. Il est difficile de les classer. Il n'y a que peu de différence de date entre eux : par l'écriture et l'ornementation, il doivent se placer dans une période de trente à quarante années. En voici la description sommaire suivant leur numéro de classement dans le fonds français.

A. — B. N., franç. 1531 (ancien 7581). Parchemin. 222 folios⁽⁵⁾. Tout le manuscrit est de la même écriture, du premier tiers du xv^e siècle. Lettres ornées

⁽¹⁾ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 520. Voir plus haut p. 336 et 337. Sur la confusion entre Jean de Venette et Jean Le Veneur, également auteur d'une *Histoire des Trois Maries*, il n'y a pas lieu d'insister; voir C. de Villiers, *op. cit.*, t. II, p. 136: c'est une erreur évidente.

⁽²⁾ *Op. cit.*, t. I, p. 276.

⁽³⁾ *Op. cit.*, p. 206.

⁽⁴⁾ Comme pour la première partie de la pré-

sente notice, les citations sont faites d'après le manuscrit 12468 du fonds français, qui paraît le plus ancien, mais présente de nombreuses fautes de copie. Des variantes ont été indiquées d'après le ms. 24311, plus soigné, mais dont les formes ont été rajeunies. Le manuscrit 12468, malgré ses fautes, donne souvent les leçons les plus intéressantes. Quelques variantes ont été empruntées au ms. 1531.

⁽⁵⁾ 223 avec les pièces ajoutées au poème.

bleu et rouge. Au folio 1, à gauche, une miniature représentant les trois Maries en manteaux et robes bleus; celle de gauche a une écharpe verte sur la robe bleue; auprès d'elles huit petits personnages, sans doute leurs enfans. Tous ces personnages sont nimbés. A droite, dans une grande lettre ornée, un U, autre miniature représentant l'auteur en robe blanche, assis, écrivant sur une table. En bas, une princesse à genoux en robe rose avec guimpe et voile blancs; à côté, deux écussons portant les armoiries d'Orléans avec barre rouge⁽¹⁾. Au folio 131^{vo}, une autre miniature montre la Vierge en manteau bleu avec des anges à gauche et les apôtres, saint Jean en tête, à droite. A la suite de deux explicit⁽²⁾, l'un en vers, l'autre en prose, avec entre eux une note sur la « feste Sainte Marie », on trouve encore⁽³⁾ l'oraison en latin composée par Pierre de Nantes, l'annonce d'une lettre de l'évêque de Paris Foulques de Chanac⁽⁴⁾, avec quelques instructions sur la célébration de « la feste des dictes saintes suers Maries », le texte de cette lettre datée du 21 juillet 1347, la mention d'une lettre semblable de Louis d'Erquery, évêque de Coutances⁽⁵⁾, présent à Paris à cette date. Une référence précise au sujet de ces lettres termine le manuscrit (f. 223^{vo}) : « Et coste lettre trouvera l'en originalement aux freres Nostre Dame du Carme de Paris, seellee du grant seel dudit Monseigneur l'evesque Foulques et aussi la semblable seellee du grant seel a Monseigneur Loys d'Arquery, evesque de Coutances. »

B. — B. N., franç. 1532 (ancien 7583). Le manuscrit diffère peu du précédent. Il est sur parchemin. L'explicit du poème est au folio 244^{vo}. Le texte a dû être écrit dès les premières années du xv^e siècle. Le recto du premier folio est également orné de miniatures. A gauche, en bas, deux personnages à genoux en prière, la femme en robe verte décolletée, l'homme, de figure jeune, les cheveux roux bouffants, en robe rouge avec ceinture à clous dorés. A droite, en haut, la Vierge assise en manteau bleu et de chaque côté les deux Maries, l'une en rose, l'autre en vert; la Vierge a sur ses genoux un enfant qui tient un bébé emmaillotté; six enfans sont debout, quatre à droite et deux à gauche. Tous ces personnages sont nimbés. Au-dessous la lettre U très ornée, et à l'intérieur l'auteur en robe blanche, assis, écrivant sur un pupitre. En bas, en marge, on retrouve les mêmes armoiries que sur le folio 1 du manuscrit 1531. Dans le corps du manuscrit, lettres ornées en bleu et rouge; places vides, sans doute pour des miniatures, en tête des chapitres. Au folio 79 une petite miniature représente le Christ en croix; au pied de la croix, la Vierge se pâme, trois femmes la soutiennent, saint Jean assis pleure dans ses mains; en arrière, deux autres personnages, l'un a un manteau rouge et une épée, l'autre tient un long bâton surmonté d'une flamme rouge. Au folio 144, une miniature de même dimension a pour sujet la mort de la Vierge : Marie est couchée; à gauche, saint Jean tenant une

(1) Sur ces armoiries, voir plus loin, p. 397.

(2) Voir plus loin, page 378.

(3) Les documents cités ici ont été donnés par l'abbé Faillon, *op. cit.*, t. II., p. 954, 955, 959; aussi en partie par J. Bonnard, *op. cit.*, p. 265.

(4) Il fut doyen de Beauvais, chapelain du pape; il était docteur en l'un et l'autre droit; évêque de Paris de 1342 à 1349.

(5) Prévôt de l'église Saint-Pierre de Lille, sous-diacre à sa promotion, évêque de Coutances de 1346 à 1370.

palme et trois jeunes personnages; à droite dix apôtres nimbés, dont le premier, en bleu, doit être saint Pierre, un d'eux tient une sorte d'étendard ou d'oriflamme; au milieu, au-dessus de la Vierge, une femme nimbée, en robe verte, porte un enfant couronné. A la suite du poème on trouve les mêmes documents que dans le manuscrit 1531.

C. — B. N., franç. 12468. D'après l'écriture et la langue, ce manuscrit a été commencé sensiblement avant les autres : ce doit être le plus ancien et il paraît le plus voisin du texte primitif. Il est sur parchemin; l'explicit est au folio 232. Les deux feuillets de garde ont des mentions sans intérêt. Le premier folio, au recto, avec une initiale très ornée, présente une miniature à fond d'or avec les trois Maries, la Vierge en robe bleue et rouge et de chaque côté une des Maries en robe rose. C'est le moins complet des manuscrits : il n'a ni table au début, ni documents annexes à la fin. A la suite de la plupart des titres de chapitres, on lit les mots *ymage* ou *ystoire*, précédant un blanc réservé avec intention avant la reprise du texte; ces blancs sont restés vides. Après les deux explicit déjà signalés, on en trouve un troisième, propre à ce manuscrit : « Explicit l'histoire des .III. Maries, c'est de Nostre-Dame, la haute dame Vierge, mere de Nostre Seigneur Jhesucrist, et de ses deux suers dittes Marie Jacobee et Marie Salomee, toutes filles de Madame sainte Anne et aussi hystoire de sainte Anne et de tous leurs maris et leurs enfans et de leur trespas de touz et de toutes, et de moult d'autres belles narracions touchans et appartenans a elles, fait et acompli a Paris par un frere du Carme l'an mil ccc. lviij, au mois de may. Priez pour lui. Amen ». Per manum P. de Cruce. [*Seing manuel.*] *Qui scripsit, scribat, semper cum Domino vivat! Amen. Amen.* A gauche, on lit : Cest livre est de Mess..... (effacé) cccc quarante sept.

D. — B. N., franç. 24311 (ancien n° 2765). Au crayon : *Lavall. n° 22*. Ce manuscrit est très orné. Parchemin, 236 folios. Sur le troisième folio de garde, d'une écriture moderne, on lit ces notes :

Circa annum 1348, fuit Joannes de Vineta. Hic chronicon condidit sui ordinis. Item descripsit ritas trium Mariarum et alia quedam reliquit. Vossius, De histor. latinis, t. 3.

« Ce livre a été mis en prose par Droyn⁽¹⁾ et imprimé à Paris en lettres gothiques. Il se trouve dans la bibliothèque de M. de Fourci, p. 96, n° 44. »

En tête du manuscrit, a été placée une table avec cet incipit :

Cy commence la table des rebriches de ce livre nommé et intitulé des Trois Maries compilé et rimé par feu Jehan de Venete de l'Ordre du Carme, excellent docteur en théologie.

Les titres des chapitres sont indiqués par le numéro du folio où ils commencent. Ils sont ici résumés, en général plus précis et plus développés dans le corps du poème.

(1) Voir plus loin, p. 398.

A la suite de la table et avant les prologues, nouvelle mention de l'auteur : *Cy commence le livre intitulé le Livre des Trois Maries, lequel compila et ordonna frere Jehan Fillons de Venette lez Compiengne en Beauvoisins, de l'Ordre des Carmes, l'an mil ccc cinquante sept, acomply au moys de may le dit an a heure de complies.*

L'écriture paraît du premier tiers du xv^e siècle.

Le premier folio est richement orné, au recto, dans un encadrement de fleurs et de feuillages bleus et incarnat. Toutes les miniatures à sujet sont en grisaille, plus variées, mais moins fines que celles des manuscrits précédents; les personnages, sauf la Vierge et les Maries, sont trapus, à l'aspect populaire, presque grotesque. La miniature du premier feuillet montre à gauche l'une des Maries et derrière trois têtes d'assez mauvaise mine qui regardent⁽¹⁾; à droite, un homme barbu, âgé, tient à la taille une grosse femme, puis viennent un homme et une femme et la seconde Marie; sur le devant cinq enfants, dont un paraît jouer avec une boule. Au folio 5 autre miniature avec un personnage central, Dieu le Père ou saint Pierre, et au-dessus neuf médaillons de patriarches ou d'apôtres. Tout autour le cadre est très riche, avec des oiseaux, des lettres ornées, un écusson portant trois clés renversées. Dans le corps du manuscrit, outre les lettres ornées bleu et rouge, on voit cinq miniatures en grisaille : f. 23 l'offrande de Joachim, f. 31 la Visitation, f. 91 les Apôtres recevant le Saint-Esprit, f. 91 la Pentecôte, f. 116 la mort et l'assomption de la Vierge.

A la fin du folio 236, on lit les deux explicit, l'un en vers, l'autre en prose, séparés par la note sur la fête des Maries. Point de pièces ajoutées.

E. — B. N., franç. 24434. Ce manuscrit est moins orné que les précédents, en partie en parchemin et en partie en papier, plus tardif sans doute dans le xv^e siècle, comme l'indique l'écriture. Deux folios de garde; sur le verso du second :

Que secuntur hic habentur. Scilicet : Liber papireus in quo sunt primo rithmice vita Dei genitricis sancte Marie Virginis et duarum sororum suarum a folio 1 usque 231.

La place des initiales qui devaient être ornées, est restée vide. Il n'y a d'initiales blanches et rouges que jusqu'au folio 40^o.

Dans le corps du manuscrit, le titre du chapitre suivant vient aussitôt après le chapitre précédent. Puis il a été laissé un blanc. Dans beaucoup de ces blancs, on lit soit *ymage*, soit *ystoire*, soit *l'auteur*. Au folio 122, le blanc est plus large; au bas on lit : « Place pour metre ystoire et laïsser autant d'aspace, come il⁽²⁾ monte yci ».

Les *Trois Maries* n'occupent que la première partie du manuscrit qui contient bien d'autres textes édifiants; on y trouve dans la suite la *Règle de saint Augustin* en vers avec sa glose, le *Livre de bonnes meurs* de Jacques Le Grant, l'*Histoire de Grisélidis*⁽²⁾, le *Livre de pénitence* de Guillaume d'Auvergne en français, une *Exposition des Psaumes*, une *Déclaration des xxx degrés de la tres Sainte Echelle pour monter au Paradis*.

⁽¹⁾ Seraient-ce les trois maris de sainte Anne? — * Voir E. Golenistcheff-Koutouzoff, *L'Histoire de Grisélidis en France au xiv^e et au xv^e siècle*, p. 90.

On trouve encore l'indication imprécise de deux manuscrits. L'un serait dû à Étienne Moron, sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre vers 1424⁽¹⁾. L'autre est simplement mentionné par Montfaucon parmi les manuscrits du Vatican⁽²⁾; d'après les *Acta Sanctorum*⁽³⁾, ce serait le numéro 1131 des manuscrits de la reine Christine de Suède sous ce titre : *Vita seu legenda trium sororum Mariae Virginis, Mariae Jacobi, Mariae Salomae*; il porterait les dates de 1423 et de 1491. Ces manuscrits ne devaient pas donner le texte en vers de Jean de Venette, mais reproduire un abrégé de la même légende⁽⁴⁾.

Jamais on n'a songé à publier cet énorme fatras⁽⁵⁾. On peut facilement compter ceux qui, à notre connaissance, se sont risqués à le lire. On ne peut pas dire cependant que ce soit encore une terre vierge où l'érudition moderne ne se soit jamais risquée. Le 27 juillet 1736, La Curne de Sainte-Palaye a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une brève analyse du poème des *Trois Maries*, publiée dans les *Mémoires* de cette Académie au tome XIII, en 1740⁽⁶⁾. C'est à cette analyse que se réfère, en 1752, Cosme de Villiers dans la *Bibliotheca Carmelitana*⁽⁷⁾.

Au XIX^e siècle, on s'est le plus souvent contenté du *Mémoire* de La Curne de Sainte-Palaye, qui n'était d'ailleurs rien moins qu'encourageant. On ne peut guère citer que l'abbé Faillon, dans ses *Monuments inédits sur l'apostolat de Marie Madeleine en Provence*⁽⁸⁾ (1848), qui du reste n'a dû prendre de l'*Histoire des Trois Maries* qu'une connaissance très superficielle, et Jean Bonnard, dans *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*⁽⁹⁾ (1884), dont l'analyse est la plus sérieuse et la plus complète qui ait été faite. Mais il y a plus et mieux à tirer d'une œuvre de cette dimension.

⁽¹⁾ De Villiers, *op. cit.*, t. II, p. 131.

⁽²⁾ *Bibliotheca bibliothecarum*, t. I, 16, n° 135.

⁽³⁾ A. I. SS. *Boll.*, Avril, t. I, p. 812; Octobre, t. IX, p. 474.

⁽⁴⁾ Voir plus loin, p. 397. Il n'a pas été possible de retrouver le ms. d'Auxerre. Quant à celui du Vatican, il est actuellement inaccessible. Il est probable qu'il s'agit du même texte, peut-être du même manuscrit.

⁽⁵⁾ P. Meyer a commis une légère inexactitude en écrivant, *Histoire littéraire*, t. XXXIII,

p. 367, que le poème fut « imprimé plusieurs fois depuis 1511 jusqu'au XVII^e siècle. » Le poème de Jean de Venette n'a jamais été imprimé; il ne peut s'agir que de l'arrangement en prose de Jean Drouyn; voir ci-dessous, p. 398. Même erreur dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, 1, p. 45.

⁽⁶⁾ P. 517.

⁽⁷⁾ T. II, p. 131.

⁽⁸⁾ T. I, p. 1276.

⁽⁹⁾ P. 206.

Le sujet est ainsi défini par l'auteur.

C'est la sainte et haulte histoire des glorieuses Maries filles de Madame sainte Anne et de ses trois maris, c'est de Nostre Dame sainte Marie la Vierge glorieuse... de ses deux seurs sainte Marie Jacobee... et de sainte Marie Salomee et de leurs peres, de sainte Anne leur mere, de leurs maris, de leurs enfans, de leurs vies et du trespassement d'eulx et d'elles toutes et tous⁽¹⁾.

Le poème commence par deux prologues fort étendus : dans le premier l'auteur expose les origines de son œuvre ; le second est une sorte de guide pour se retrouver dans un récit aussi touffu.

Jean de Venette déclare tout d'abord que ce n'est pas lui qui a eu l'initiative d'un ouvrage de cette importance et sur un si redoutable sujet qui met en action des personnages divins, mais un ami dont il ne dit que ceci :

Un amy ay droit a Paris,
Autre nom pourte que Paris (f. 1).

Il ne précise pas plus, et peut-être est-ce une fiction pour dégager sa responsabilité, en raison de tout ce qu'il a ajouté de son crû dans son poème.

Il s'agit, dit-il, de mettre « en rommant » et « en rime » l'histoire de trois « dames de grant renom », qui « de Marie portent le nom » ; c'est par « grant charité » :

Car tel se lieve moult mattin
Qui n'entent mie bien latin...
Plus grans n'a ou lignaige humain (f. 1).

Il a commencé par repousser la suggestion de son ami. Mais il cède, parce qu'il veut « s'amour avoir », comme il « souloit », et faire son devoir. Il le fera de son mieux :

L'histoire prins a reciter
Et en rime mettre et dicter.

⁽¹⁾ Il n'a pas paru nécessaire d'insister sur ces parentés légendaires ou fantaisistes, que s'est appropriées et qu'a en partie sans doute inventées Jean de Venette. Sur la famille de

la Vierge reconnue par l'Église, on pourra voir le tableau donné par B. Bossue à propos de Marie Salomé, dans les *A.A. SS. Boll.*, Octobre, t. IX, p. 476.

Li verz en sont moult veritable
 Et la matiere delictable...
 De bon fruit et de grant semence (f. 1^{vo})⁽¹⁾.

L'Histoire des Trois Maries est divisée en deux livres. En effet, l'auteur distingue lui-même dans ses quarante mille vers deux parties différentes, comme deux poèmes. Le premier fait, d'après les sources évangéliques et légendaires coupées de nombreuses digressions, l'histoire d'Israël, de Jésus et des trois Maries jusqu'aux derniers jours de la Vierge. Le second, après la mort de la Vierge, amplement décrite, raconte la vie ultérieure des deux autres Maries à la recherche de saint Jean l'Évangéliste, fils de Salomée, les dernières épreuves de saint Jacques le Mineur et de saint Jean, le voyage à Rome des deux sœurs, leur retraite et leur mort à Veroli (Verulam) en Campanie; enfin il présente un récit très complet de la translation de leurs reliques de Veroli en Provence.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement à la première partie. J. Bonnard en a donné une table des matières suffisante, qu'il a poursuivie jusqu'à la mort des deux Maries et de leur servante Sarette. Les développements sont tirés surtout des Évangiles et de l'« autre œuvre soubtille »⁽²⁾, les *Actes des Apôtres*. On y trouve le passé d'Israël en bref depuis Abraham, Moïse et Salomon, jusqu'au retour de Babylone, la naissance et l'enfance de Jésus, le baptême du Christ, les noces de Cana, la Passion, les résurrection et apparitions du Sauveur, la mort de l'apôtre Jacques le Majeur, la délivrance et la prédication de saint Pierre⁽³⁾, la mort d'Hérode Agrippa, etc. Seulement quelques détails précis se rapportent au pays et au temps de l'auteur : ce sont ceux notamment qu'il donne sur les reliques de Jésus et de la Vierge qu'il a pu voir ou dont il a entendu parler, une larme de Jésus à Vendôme, pour la Vierge un vêtement à Constantinople, une « cote » à Chartres, une chemise à Aix-la-Chapelle, des chaussures au Puy, une autre chaussure à Soissons, et des gouttes de lait en différents endroits⁽⁴⁾.

Le second poème s'ouvre également par un double prologue. L'un qui ne fait que résumer ce que contient la première partie, l'autre où l'auteur s'efforce de justifier sa propre « manière », la manière détaillée

⁽¹⁾ Leçon de 24311 et de 1531; 12468 : sentence. — ⁽²⁾ Voir J. Bonnard, *op. cit.*, p. 200. — ⁽³⁾ « Fier en la loi comme une pierre. » — ⁽⁴⁾ J. Bonnard, *op. cit.*, p. 200-201.

et brodée à l'extrême. Il discute avec plusieurs auteurs l'âge de la Vierge, avant de s'étendre en longs développements sur la mort de Marie, la présence des Apôtres à son trépas, l'ensevelissement de la mère du Seigneur ; des détails qui ne manquent ni de grâce ni de personnalité mériteraient de retenir l'attention. Mais il convient surtout de faire connaître le chapitre où Jean de Venette fait un grand éloge de Philippe de Vitri, en des vers restés encore inédits ; voici le titre de ce chapitre (f. 141^{ro}) :

Comment li Saint Apostre enporterent le saint corps de Nostre Dame Sainte Marie ensevelir ou val de Josaphat et les merveilles qui avinrent en la voie.

Tout droit en ce douz temps d'esté⁽¹⁾
 Que li blé sont touz apresté
 De recueillir et mettre en serre
 Et plusieurs autres biens de terre,
 Au mois d'aoust plénierement
 Que l'en soie de beau forment...
 Adont les anges descendirent, (f. 142^{vo})
 Avec les apostres se mirent
 Et chantant lors si doucement
 Et si meledieusement
 Que la terre en retentissoit
 Et li airs en resplendissoit :
 Tant font le chant melodieux,
 Po y valissent encontre eulz
 Tout li chantré de no tempoire
 Qui en ce temps sont en memoire.
 Maistre Philippe de Vitry⁽²⁾,
 Qui en son chant est bien mery
 Et pour ses diz qui sont moult beaux,
 Car il est evesque de Meaux,
 Bien a chanté, bien a ditté ;
 Qui sires est de tel cité
 Par ma foy bien l'a deservi,
 Car de chanter a mieux servi
 Et de ditter trestout ensemble (f. 143)
 Que nul autre, si com moy semble.

De lui ne sçay nul plus soubtil
 De cler engin, de bon houstil,
 De bien chanter et de biaux dis,
 Qu'il est et a esté touz dis.
 De bien ditter, de cler chanter
 Se puet il bien sur touz vanter
 Et en françois et en latin,
 Autant au soir comme au matin.
 De l'art de chant, de beau langage.
 Ne sçet on aujourdui plus saige.
 Mais non portant j'ose bien dire
 Que lui ne chantré de l'Empere,
 De France ne de Picardie,
 De Flandres ne de Normandie,
 D'Angleterre ne de Bretagne,
 Ne de Paris ne d'Alemaigne,
 Ne trestouz ceulz qui sont en vie
 De Gascoingne jusqu'à Pavie,
 De Roan et puis d'Avignon,
 Avec frere Jehan Mignon
 Et trestouz ceulz de Lombardie
 Ne feront telle melodie⁽³⁾,
 Se trestouz ensemble chantoient,
 Com les anges que la estoient
 Tant chantoient si doucement.

⁽¹⁾ On était au mois d'aout. — ⁽²⁾ Leçon de 24311 et 1531; 12468 : Vitry. — ⁽³⁾ Leçon de 24311; 12468 : maladie.

Après la mort de la Vierge, la vie et le martyre de Jacques le Mineur⁽¹⁾, l'histoire de saint Jean l'Évangéliste, les voyages des deux sœurs, les autres Maries, à la recherche du disciple bien-aimé, leur passage à Rome, leur séjour et leur mort à Veroli en Campanie⁽²⁾, commence un nouveau récit qui ne paraît guère avoir intéressé ceux qui ont lu l'œuvre entière, bien que, malgré l'ordinaire prolixité, il soit digne d'une plus grande attention que tout ce qui précède en raison de la question des sources et des traditions provençales. Le récit même de la translation des corps saints des deux Maries de Veroli en Camargue nous ramène en effet vers nos propres légendes.

Il y avait en Provence un noble et preux chevalier dont le nom ne nous est pas donné :

En Prouvence ot un grant seigneur;
De la endroit tout le grigneur,
Chevalier fu preux et hardis, ...
Loyaux homs fu et veritables,
N'avoit cure de jeux de tables
Ne de la paulme ne des dez⁽³⁾....
Larges, courtois et advenans,
Aver n'estoit pas ne tenant⁽⁴⁾,
Ançois donnoit moult volentiers
Aux eglises et aux moustiers;

Pour Dieu et a la povre gent
Donnoit sovent de son argent;
Ne despendoit pas en bobances
Le sien, n'en ordes contenances,
En lecherie n'en luxure;.....
Parler avoit cortois et sage,
Tres honnestes fu ses lengages
Non pas d'ordure ne de bordes
[(f. 219)].

Ce chevalier, parti de Marseille⁽⁵⁾, alla visiter le Saint Sépulcre et s'en revint par Rome avec l'ardent désir de rapporter de belles reliques en Provence. Après qu'il eut vu le pape et se fut bien reconforté à l'hôtel où il était descendu avec ses douze compagnons, son hôte lui indiqua comme reliques fameuses celles de Marie Cléophas

⁽¹⁾ Jean de Venette a une grande admiration pour Jacques le Mineur. Il a réuni sur lui des renseignements pittoresques :

Onques sur couste ne coucha.
Les bains fouy et tout delices ;

il avait les genoux plus durs que la plante des pieds ; il fut « vierge perpetuel », etc.

⁽²⁾ Dans son prologue, Jean de Venette annonce qu'il racontera les derniers jours et la mort de Marie Salomé et dira la cause pour laquelle « si se tait de Jacobée ». Voir plus loin, p. 394.

⁽³⁾ Leçon de 24311 pour ce vers et le précédent ; 12468 : ...de sen des tailles Ne de la paine ne des dez.

⁽⁴⁾ Leçon de 24311 ; 12468 : pas noce-vans.

⁽⁵⁾ L'auteur ajoute ce trait : « Plus vaillans n'ot jusqu'an Artois ». Il s'agissait de trouver une rime à « courtois » ; mais d'autre part Venette était du Sud de la Picardie. Un peu plus loin il dit aussi : « Na meilleur jusques sur le Rin », pour rimer avec « pelerin » ; mais d'autre part il a visité Aix-la-Chapelle et a pu aller jusqu'au Rhin.

et de Marie Salomée à Vérulane « la garnie », Veroli en Campanie. Dès le lendemain matin, il gagne cette ville avec sa compagnie. Là il va d'abord se restaurer à l'hôtel :

Teulx gens ne muerent pas de fain :
Aux chevaux livre avoine et fain,
Au chevalier tout abandonne,
Une chambre bonne lui donne (f. 220).

Puis il vient à l'église faire ses dévotions près des corps saints, assez « nicement » entretenus par les habitants,

Car lors furent a ce tempoire
Forment toulu⁽¹⁾ leur mémoire (f. 220^{vo}),

et leur promet une neuvaine. Mais le pays était alors en guerre avec les Sarrazins, sans doute ceux que Frédéric II avait installés en Lucanie ou ceux de Sicile, et Veroli, à la fin d'une trêve, était menacé d'une attaque. Le seigneur, appelé Renier, avait « moult peu de gens » pour résister. Le chevalier et sa petite troupe acceptent comme une œuvre pie de combattre les Infidèles, fût-ce deux mois, en tête des défenseurs de la place, en « première eschelle », même un contre quatre : « Païens ne doubtons une nois ». Le seigneur Renier donne aux pèlerins de bonnes armes. La bataille est racontée longuement comme une joute. Les Sarrazins crient *Mahon!*, les Chrétiens *Saint Georges!*. Le chef des Sarrazins, l'amiral, s'appelait le duc Gaiffier « qui pas n'estoit hiraux »⁽²⁾. Renier faillit succomber sous les coups et être pris par les « Barbarins ». Mais le chevalier pèlerin assaillit à temps l'amiral, qui était « fort et corsus »,

Et tant l'espee descendi
Que la teste lui pourfendy⁽³⁾
Jusques aux yeulz per la cervelle,
Au païen fu froide nouvelle (f. 223).

Cette mort décide la victoire des Chrétiens qui « detrenchent » les Sarrazins « comme bestes »⁽⁴⁾ ; « de leur sang coulent des ruisseaux »⁽⁵⁾ ;

⁽¹⁾ 24311 et 1531 : coulez de leur memoire.

⁽²⁾ *Hiraux* « gneux, vaurien ».

⁽³⁾ 24311 : le vers manque à 12468.

⁽⁴⁾ Leçon de 24311 ; 12468 : destranchent comme bestes.

⁽⁵⁾ 24311 ; 12468 n'a pas ce vers.

leurs adversaires les redoutent plus « que l'alouette l'esprevier ». C'est la fuite. Veroli est délivré; un riche butin est pris. Alors grande fête au château, toute en l'honneur du chevalier et de ses Provençaux.

Nulla chose n'est espargnie,
Les tables mirent, puis laverent
Et a grant joie lors souperent.
Assés orent d'esbatemens
De menestriers et d'estrumens,
De dames et des damoiselles
Moult advenans et de pucelles,

Qui de dancier et de traquier
Ne se firent gairez prier;
Si ne font elles ou temps d'ore :
Moult volentiers dancent encore,
Onques n'en vis nulle lassee
Tant fust la nuit toute passee (f. 224).

Le lendemain Renier avec ses barons et ses bourgeois chercha comment il pourrait remercier et récompenser son sauveur : il lui offrit tout ce qu'il lui était possible de lui donner, bijoux, argent et biens. Le chevalier, venu pour prendre congé du seigneur, refusa tout don et réclama seulement, pour la récompense promise, les corps saints des Maries, afin de les transporter en Provence : « Juré l'avez, tenir devez. » L'évêque, le seigneur qui offrit jusqu'à la moitié de la ville, les barons furent tout « esbahis », mais liés par leurs serments, durent s'exécuter. Il fallut faire l'enlèvement de nuit « tout coitement » pour éviter un mouvement populaire. « Jamais n'aray joie ne leesce », dit le prélat. Mais les adieux furent sans rancune :

Et au partir⁽¹⁾ Renier lors baise
Et Renier lui moult doucement⁽²⁾
Et touz deux pleurent tendrement (f. 226^{rs}).

Les corps saints furent débarqués sur la côte du delta du Rhône près de Saint-Gilles. Jean de Venette a décrit le site de son temps avec des détails fort précis, bien qu'il n'ait pu aller jusqu'à l'église des Saintes Maries⁽³⁾ :

Se vous voulliez les deux corps veoir,
Ou si vous plaist a ieux requerre,
Ouez la ou les irez querre⁽⁴⁾ :
Vous en yrez droit em Provence.
Illec sont a grant reverance,

A trois lieuz pres de Saint Gille;
Et ne sont pas en moult grant ville,
Ains sont dedens une chappelle
Moult advenant, doulcete et belle.
Illec les garde li prieux

⁽¹⁾ 24311; 12468 : au departir. — ⁽²⁾ 24311; 12468 n'a pas ce vers. — ⁽³⁾ Voir plus haut, p. 361. — ⁽⁴⁾ 12468 : les veus q.; 24311 : Oez ou vous les irez q.

Avec plusieurs religieux
 Qui sont chanoines regulez,
 N'ont pas habit de seculier⁽¹⁾.
 En la mer sont sur une roche,
 Souvent la mer a eux aproche,
 Maiz ne leur fait mal ne grevance
 Ne point au lieu point ne s'avance.
 Cilz lieux se dist et fait nommer
 Aux deux Maries de la mer;
 Illec sont pres du rivage.
 Mais qui voudroit bien le langage
 Du pais dire et la devise,
 Il parleroit en ceste guise :

Aux deux Maries de la *mar*,
 Ainsi se vol le *loc nommar*².
 La reposent les deux Maries
 Honnourees et seignouries,
 C'est Jacobee et Salomee,
 Qui la sont en grant renommee⁽³⁾.
 Tout ensamble en un monument⁽⁴⁾
 En l'eglise devottement.
 Oncques d'ensemble ne partirent,
 Ne sevrance⁽⁵⁾ nulle ne firent,
 Que vous dyray ains que je cesse,
 Se⁽⁶⁾ li dormir pas ne m'apresse.
 (f. 218^{vo}).

Jean de Venette resta assez éveillé pour conter le débarquement des deux Maries et leur déposition. Ce débarquement se fit à une « grant ville pres de la mer » dont il ne donne pas le nom et qui, par contraste avec l'exactitude du passage précédent, paraît assez imaginaire, puisqu'aucun bourg ni village, tout au plus une petite chapelle dépendant de l'abbaye de Psalmodi, ne dut se trouver à cet endroit avant la formation du pèlerinage :

La ville adonc fu bonne et belle,
 Riche d'avoir et sollempnelle.
 Illec avoit moult noble esglise,
 Edifices a grant devise
 Et par decoste une chappelle
 Ou sourdoit une fontenelle
 Et en l'eglise par decoste⁽⁷⁾
 Avoit une petite⁽⁸⁾ crouste (f. 226^{vo}).

Ce qui peut excuser cette contradiction, c'est moins le « dormir », que le fait que Jean de Venette, alangui sans doute par la chaleur, n'a pu dépasser Saint-Gilles et aller jusqu'au modeste village de Notre-Dame de la Mer⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ 24311 : le vers manque à 12468.

⁽²⁾ Leçon de 1531 ; 12468 et 24311 donnent *mer* et *nommer*.

⁽³⁾ 24311 ; 12468 : Qui sont en garde.

⁽⁴⁾ Leçon de 24311 et de 1531 ; 12468 : Toutes ensemble en un moustier.

⁽⁵⁾ 24311 : Dessevrance.

⁽⁶⁾ 24311 ; 12468 : De.

⁽⁷⁾ 24311 : dejouxte.

⁽⁸⁾ 24311 : devote. *Crouste* (12468 : cirouste), « grotte, crypte ».

⁽⁹⁾ Voir plus haut p. 361.

En grande solennité, les deux corps furent portés à l'église principale au milieu des prières et des pleurs de joie des fidèles. On allume le luminaire « qui par le cuer luist et eclaire ». A l'ouverture des coffres, une suave odeur de sainteté se répand. Déjà les miracles recommencent. Après l'acte d'adoration, la « fierte » est reclose, puis déposée dans la « crouste » au-dessous de l'église.

Ici finit l'histoire de la translation. Mais Jean de Venette ne se décide pas à terminer. Rien ne peut désormais séparer les deux Maries : Robert, roi de Sicile et comte de Provence, voulut en vain en faire deux reliques dans deux reliquaires, dont l'un serait déposé à Marseille⁽¹⁾. Il fut tout à fait impossible de détacher l'un de l'autre les deux corps; ceux qui tentèrent de le faire devinrent aussitôt aveugles et ne furent guéris que par un nouveau miracle.

Avant de mettre son explicit, Jean veut encore conter un autre miracle plus retentissant, que les Maries firent en faveur d'un prélat de sa connaissance, Pierre Benoit, dit Pierre de Nantes, alors évêque de Saint-Pol de Léon, qui a déjà été présenté parmi ses relations. C'est, dit-il, « un prelat qui vit encore ». On a vu que l'évêque souffrait cruellement de la goutte. L'auteur venait le voir souvent. Pierre de Nantes fit vœu et oraison aux Saintes Maries pour obtenir la fin de ses souffrances et promit d'aller en pèlerinage à leurs reliques et de devenir leur « bon chapelain ». Il rédigea une prière en latin qui fut déposée sur l'autel des Maries dans l'église des Carmes de Paris. A sa demande, Jean de Venette l'a traduite en français :

Mais un petit fault que je lime
Le latin pour avoir ma rime⁽²⁾ (f. 229^{vo}).

On voit en effet qu'il s'est appliqué pour s'adresser directement aux Maries et pour assurer la guérison de son ami.

⁽¹⁾ F. 228. J. de Venette fait avec intention l'éloge du roi Robert de Sicile :

Preux et devot fut des s'enfance,
Bon clere estoit soubtil et saige
Et emparlé de beau langaige.

⁽²⁾ Jean de Venette explique du reste

comment il conçut sa paraphrase française :

A sa guise m'acorderay
Et sa maniere de ditter
En oraison vueil raconter,
Qui est de deux rimes et d'une :
En ce livre n'est pas commune (f. 230).

Le morceau est de sa moins mauvaise « manière » ⁽¹⁾ :

A tres noble coliege et digne
Des saintes suers en nombre trine
Qui toutes trois ont nom Maries,
Vostre suffrage tant benigne,
En ceste engoisse qui mi firme ⁽²⁾,
Requier, car trop fort me tarie ⁽³⁾.
Quel oroisson miex agreable,
Quel requeste miex acceptable
Puet nulz homs faire qu'est la vostre ?
Nulle n'est ja si convenable
Ne ne sera si prouffitible
Vers Jhesucrist le sauveur nostre.

En paradis n'a creature
N'en ce siecle, tant comme il dure,
Qui tant lui soit pres de lignage
Comme vous estes par jointure,
Car ensemble estes par nature
Toutes d'un sang et d'un parage.

Tu, Vierge, qui es la premiere
Et des deux autres la lumiere,
Sa mere fus, c'est verité;
Commander pues comme fermiere,
De ce bien scay es constumiere,
Raison le veult et charité.

Vous autres dex ses antains estes,
Vous estas en est plus honnestes,
Et con tres grant affection!
Lassus n'est homs, sains ne prophettes
Qui puissent fere si grant festes
De toute leur cognacion.

A vous, dames de tres haut pris
S'estoit mon cuer de tout espris
Et dediez a vous servir.
De ce n'avoie pas mesprins,
Pas n'en devoie estre reprins :
Vostre amour fait bon deservir.

Devotement le vostre office
Et doucement vostre service
Vouloie faire nuit et jour,
Fuire et laissier pechié et vice
Et moy retraire de malice
Et vous servir sans nul sejour.

Or est ainsî, car entechiez
Sui de griefz maulx et trop blechiez,
En grant languueur suis touz embuz,
Mon cuer en est trestouz sechiez;
Se par vous ne sui redreciez
Je sui vaincu et delihuz.

⁽¹⁾ Voici le texte de Pierre de Nantes d'après le ms. lat. 1147 (fol. 11) : il ne figure pas dans le ms. franç. 12468 ; il a été imprimé par l'abbé Faillon, *op.cit.*, t. II, p. 947.

O nobile collegium
Sanctarum Sororum trium
Quibus nomen est Maria,
Vestrum sanctum suffragium
Imploro ad presidium
Nunc in ista angustia.

Que erit Christo graciosior
Aut que sibi acceptiosior
Quam sit vestra oratio?
Nulla sibi conjunctiosior,
Nulla sibi proximiosior
Quam sit vestra cognatio.

Tu, Virgo, sibi mater es,
Inde sibi quod imperes
Et nature dat ratio.

Vos vere due cetera
Estis ejus matertera.
O quam ingens affectio!

Vobis me dedicaveram
In servum et decreveram
Memet ipsum expendere
In devotis officiis
Et debitis obsequiis
Vestri Deique munere.

Sed in morbo jam inbihor
Deficiens et delihor
Si nunc desit remedium.
Ergo dulce consortium
Vestrarum precum dulcium
Sentiam nunc auxilium!
Amen.

⁽²⁾ 24311 et 1531 : qui m'affline.

⁽³⁾ Leçon de 24311 et 1531 ; 12468 : car trop me tarie.

Pour ce, mes dames glorieuses,
Trois suers compaignes precieuses,
Vous requier qu'il vous plaise a faire
A Dieu prieres amoureuses
Que mes douleurs tres angoisseuses
Vueille de moy en sus retraire,

Et de pechié ressuciter
Et de mes maux bien toust gitter
Et envoyer aligement
Tant que encore puisse visiter
Vostre sepulere et habiter
Ou vous faites hebergement⁽¹⁾

(f. 230).

L'effet fut immédiat : l'évêque eut une vision; les deux sœurs lui apportèrent un onguent d'une efficacité merveilleuse qu'elles le prièrent de recommander à ceux qui le méritaient. À son réveil, il était guéri. De cœur « tendre », il alla aussitôt en pèlerinage remercier les Saintes Maries dans leur sanctuaire de la Camargue. Il fonda des autels en leur honneur; celui qu'il fit « decourer » de belles peintures au couvent des Carmes de la place Maubert, « au revestiaire », fut remplacé par une importante chapelle dans la nouvelle église des Carmes que fit élever la reine Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV le Bel :

Ou grant cuer plus honestement...
L'autel moult bel et les peintures⁽²⁾
Des Maries et les figures
De leur maris et de leur filz...
Ne verrez maiz plus tielx ymages⁽³⁾ (f. 231).

⁽¹⁾ Le ms. lat. 1147 (f. 8) donne une autre prière aux Saintes Maries, plus générale, qui paraît être aussi de Jean de Venette et qu'a publiée l'abbé Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 955.

O trois seurs de noble lignage
Par ce nom Maries nommees,
Chacum doit a vous de courage
Recourir pour vos renommees.
Jhesu Crist vous a tant amees
Que de vous trois a voulu faire
Ses niere et antes tant famees
Qu'on ne pourroit vos sains non traire...

Pourquoy doivent pecheurs humains
Vous servir en grant confiance
Qui en vous ont bonne esperance.

Quant est a vous, c'est une mer,
Mere de Dieu, pour ce m'en tais.
Si doit on vos seurs reclamer
Pour leurs miracles et beaux fais
Qu'elles munstrent sur clers et lais
Qui du cuer les veulent requerre;
Aveugles, fievreux, contrefais,
Guérissent aussi de la pierre.

De ces choses a leur trespas
Leur fist Dieu otroy, don et grace,
Et de plusieurs qu'on ne peult pas :

Entre aultres femme ne trespasse
Grosse d'enfant qui les reclame
De bon cuer, mais naist tout en place
Par l'otroi de chascune dame.

O miroirs de virginité
Et de l'estat de mariage
Et aussi de viduité,
Saintetes dames de hault parage,
Impetrés a l'unain lignage
Paix en tous lieux generalment
Et pardon a qui de courage
Vous requerra devotement.
Amen.

⁽²⁾ On n'a pas encore relevé le nom du peintre, « maistre Tierris », que Venette cite dans un autre passage (f. 119). — Pour Jeanne d'Évreux et ses relations avec les Carmes de la place Maubert, voir plus haut, p. 359.

⁽³⁾ 23411 : plus beaux ymages; 1531 : plus biaux ymages; 12468 : plus ymages.

Enfin Pierre de Nantes composa tout un office en beau latin « pour dire au soir et au matin », qui était encore en faveur au xv^e siècle⁽¹⁾ et qui au xvi^e siècle, comme on le verra plus loin⁽²⁾, fut magnifiquement illustré et imprimé. Cet office est d'ailleurs d'une grande banalité.

Jean de Venette profite encore de ce qu'il vient de dire du couvent des Carmes et de Jeanne d'Évreux pour renouveler brièvement le souvenir de Philippe le Bel et de ses trois fils, de Louis X, de Philippe V, qui transféra le couvent des Carmes du lieu dit les Barrés à la place Maubert, de Charles IV, d'Isabelle de France, femme du roi anglais Édouard II, d'où vinrent les prétentions anglaises à la couronne de France, cause de la « guerre merveilleuse ». Jean de Venette rappelle aussi, de façon non moins banale d'ailleurs, la perte de Calais en 1347, les hostilités en Bretagne, en Guyenne, en Champagne, en Picardie, en Poitou, en Normandie, et « sur toute France la douce »⁽³⁾. Il souhaite en quelques mots la délivrance du roi Jean. Son avant-dernier chapitre est encore en l'honneur de la reine Jeanne d'Évreux et des Carmélites. Son œuvre est achevée, telle qu'il l'avait promise; il en reporte tout l'honneur à la Vierge Marie, à ses sœurs, qui sont « lumieres », et au dévot sexe féminin,

Qui sur tous est le plus bein :
 Begnines doivent estre dames
 Et pucelles et autres femmes
 Et si sont elles, ce me semble.
 Or les gart Dieu toutes ensemble (f. 232).

Enfin il demande pour lui, « povre⁽⁴⁾ frere du Carme », les prières de tous. « Dittes *amen*, mon livre fine. »

Deux explicit, l'un en vers, dont une partie a déjà été citée⁽⁵⁾, l'autre en prose, paraissent, du moins quant au premier, dus à l'auteur ou inspirés par lui :

Quant ce livre fut fait et acomply⁽⁶⁾,

⁽¹⁾ Le manuscrit lat. 1147 contient une partie de cet office; mais le commencement manque. Il donne de plus le *Miraculum a Sanctis Sororibus Virginis gloriose factum pro uno episcopo*, récit de la guérison de Pierre de Nantes, la prière française citée plus haut (p. 376, n. 1) et l'oraison latine *O nobile collegium*... Ce manuscrit est du xv^e siècle.

⁽²⁾ P. 401.

⁽³⁾ En 1357, il évalue les « occis » à cent mille :

Hommes occis plus de cent mille.

⁽⁴⁾ Leçon de 24311; 12468 : pour ce.

⁽⁵⁾ Voir p. 355.

⁽⁶⁾ Ce titre de l'explicit qui n'est pas dans 12468 est en rubrique dans 24311.

L'an mil ccc sept et cinquante,
 En may que le rossignol chante,
 Un pou de temps devant comble,
 Fut ceste heuvre cy acomplie.
 C'est l'histoire des trois Maries,
 Les hautes suers tres bien maries.
 La matere est belle et honneste;
 Frere Jehan dit de Venette⁽¹⁾,
 Nommé Fillous, l'a ordonnee.
 De Dieu soit s'ame coronnee
 Qui nous doint pais et paradis.
 Dittes *amen*. Adieu vous dis (f. 232^{vo}).

Après un court paragraphe « de la feste et solennité des deux Maries »⁽²⁾, nouvel explicit :

Cy fine le livre nommé et intitulé *Le livre des trois Maries*, compilé et rimé par frere Jehan de Venette, de l'Ordre des Carmes. Acomply ou mois de may l'an mil ccc cinquante sept⁽³⁾.

On ne saurait contester que l'*Histoire des trois Maries* est d'une dimension excessive, même pour le moyen âge. L'auteur a montré, même si l'on tient compte du fait que son programme était double, l'histoire des Maries et la translation de leurs corps, une prolixité singulièrement complaisante. L'emploi du vers octosyllabique y prêtait certes. Mais Jean de Venette n'a aucun scrupule, on pourrait dire aucune pudeur. Chaque vers commencé est terminé à tout prix, avec les premiers mots venus; toute rime est bonne en dépit du sens et, à défaut d'une rime, la précédente est répétée par le même mot. L'auteur néanmoins croit sans vergogne à la qualité et à l'heureux effet de ses rimes. Cette prolixité est encore rendue plus sensible et plus pénible par toutes les répétitions de mots, de rimes, de développements. Ces répétitions n'arrêtent jamais Jean de Venette; il n'a aucun sens esthétique. Il a du reste conscience de ses longueurs : à

⁽¹⁾ Leçon de 24311 et .531; 12468 : Veneste.

⁽²⁾ « La feste sainte Marie Cleophee est le xxv^e jour du mois de may et la feste sainte Marie Jacobée est le xxvii^e jour du mois d'octobre. Mais aucuns font de toutes deux

ensemble en may pour ce qu'il ont le service qui est communs aux deux ensemble. »

⁽³⁾ Ce nouvel explicit est donné d'après le ms. franç. 24311. Il y a dans le ms. franç. 12468, f. 232, un autre explicit, que nous avons cité p. 364.

plusieurs reprises, il annonce qu'il va finir, sans se décider à le faire; il craint parfois de s'endormir avant de terminer. Mais il déclare préférer sa « manière » à la sobriété des autres :

Autres clers en ont fait devise,
Mais ce n'est pas en ceste guise
Que je le vueil cy raconter,
Tout plainement je vueil conter...

(f. 3^{vo})

Qui ne scevent latin entendre
C'est aumosne de leur apprendre.
Pour ce l'ay je voulu descripre,
En belle ryme mettre et dire;
Maiz pour la ryme miex fournir

De pluseurs mos l'estuet garnir.
Bien seay qu'aucuns par grant devise
L'ont, grant temps a, en rime mise
Sans eslongier la verité...
Mais plus briefment se sont passez...
Pourtant se ceste aucun anoie,
L'autre maniere lyse et voye.
Maiz quant l'autre ouye ara,
Je croy ceste miex ly plaira.

(1531, f. 148^{vo}.)

Et Jean de Venette y insiste dans le prologue de la seconde partie : il tient plus que jamais à sa « manière » et semble répondre à des critiques qui lui ont été faites ou qu'il prévoit :

Non contrestant qu'autres jadis
Par belles rimes et beaux dis
L'aient rimé et devisé
Soubtillement et exposé
Trop miex assés que ne sçaroie,
Nyent moins pour tant je n'oseroie
L'aissier aussi que ne deïsse
Et qu'en mon livre ne meïsse
Ce que j'en say de la matiere;

Vilains seroie de m'en taire,
Et mes amis me blasmeroit,
Se le laissez, et closeroit,
Droit que seroie imperfaiz
En ma besoigne et en mes faiz.
Pour tant vous en diray la guise
Tout autrement et la devise
Que li autre ne l'ont ditté
Qui en rime l'ont recité (f. 122).

Il revient encore une fois plus loin sur la forme poétique et rimée et tient à affirmer qu'elle ne peut faire tort à la vérité :

Et me vouray cy entremettre
De beau latin en rime mettre,
Et ma lengue vouray limer
Pour l'istoire cy miex rimer.
Ne ja pour ce ne desdiray
La verité, ains la diray.
Ja pour la rime n'est lassiez
Le bien a dire n'abaissiez;
Né pense nul que pour la rime
Ne pour les mos que je ainsi lime

Veulle fausser la verité.
Les dis qui sont d'autorité,
La substance toute demeure,
Et la rime si la couleure
Et la matiere en est plus belle
Et si ensemble plus nouvelle,
Et touz ceulz fait moult esjoïr
Qui l'istoire veulent oïr,
Que se elle estoit en prose mise;
Ja n'en sera pour ce mal mise (f. 123)

Peut-être Jean de Venette avait-il une raison pour donner un tel développement à son œuvre. Il pensait que son poème pourrait être utilisé par fragments, découpé en morceaux édifiants offerts à la piété des fidèles. C'est ce que semble indiquer le soin avec lequel sont formulés les titres de chapitres qui marquent avec précision le sujet suivant, et mieux encore la mention, à la fin de la plupart des titres, du mot *ymage*⁽¹⁾, ou plus rarement *ystoire*⁽²⁾, dans plusieurs manuscrits. La place en effet est réservée avant la reprise du texte pour une miniature de la largeur de la colonne ou pour quelques lignes d'écriture, sous la rubrique « *ystoire* » pour un court commentaire, peut-être l'indication des sources sacrées correspondant au sujet du chapitre. Ces dispositions sont trop semblables dans les manuscrits pour ne pas avoir été prévues par l'auteur lui-même dans l'original ou dans les premières copies. Les longs prologues résumant avec soin les diverses parties du récit devaient faciliter cet usage partiel. Mais le trait le plus significatif, c'est le mot *Seigneurs* en tête des principales divisions⁽³⁾, qui semble bien annoncer une série de lectures à haute voix⁽⁴⁾, par imitation des « gestes » profanes, ainsi que l'emploi constant de ce mot *geste*...

Du point de vue littéraire, Jean de Venette montre un grand souci de « limer » ses vers; il se faisait une singulière illusion sur son art. Peut-on dire cependant avec La Curne de Sainte-Palaye qu'il n'y a pas « deux vers passables »? Ce carme était certes un esprit médiocre et sans grâce. Il présente lui-même son œuvre comme un travail plutôt difficile, troublant, sur un sujet délicat, qu'il n'aurait pas choisi à son gré, qui lui a été en quelque sorte imposé, où il lui faut parler de choses graves, de personnages sacrés. Mais il ne peut pas ne pas y avoir dans un si long fatras quelques expressions heureuses, quelques

⁽¹⁾ La première mention est au f. 6, à la fin du titre du second chapitre. Au f. 82, on trouve deux fois *ymage* à la fin d'un même titre.

⁽²⁾ La première mention se trouve au f. 69^r.

⁽³⁾ Au début même du poème, f. 6 :

SEIGNEURS, JE TREUVE...

en gros caractères, et au début du second livre :

Seigneurs, j'ay dit une partie.

⁽⁴⁾ F. 232 :

Benoï soient et cilz et celles...
Et ce livre feront escrire
Ou devant eulx le feront lire...
Et qui l'orront ou le liront
Soient benoï em paradis.

Et encore ce passage :

Se veul faire bien mon devoir
Et lors de cellez vous pourrez
Faire luire (24311 : lire) la ou vous voulez,
Soit au premier ou au milieu
Ou au derrain voisin de par Dieu (f. 4).

passages assez bien venus, quelques vers agréables. Le lecteur courageux certes n'est pas gâté; malgré tout, il est quelquefois intéressé et récompensé. Il y a d'ailleurs quelque différence entre la première partie sur la vie terrestre de la Vierge et de ses deux sœurs, qui est trop souvent une paraphrase incolore et plate des Évangiles, et la seconde partie, le récit de l'acquisition et de la translation des reliques, qui, dans un style plus précis et plus expressif, présente des faits plus voisins dans le temps et plus semblables à ceux que vit l'auteur. Un trait bien caractéristique à cet égard, c'est la bataille entre Chrétiens et Sarrazins sous les murs de Veroli. Jean de Venette s'étend sur ce sujet avec une complaisance et une satisfaction évidentes qui n'ont rien de proprement ecclésiastique. Le tableau est d'un homme qui n'est pas étranger aux luttes armées, en particulier contre les Infidèles; il est précis et vécu. On y trouve même une certaine allure guerrière. Telle l'entrée en scène des « Barbarins » :

Jurent Mahon qui est leur dieux
 Qu'a nous creveroit les yeulx.
 Grant noise mainent et grans pompes.
 Sonnent tabours et cors et trompes,
 Et no Crestiens chevaux brochent
 Vers les paiens et les aprochent. . . (f. 222).

Voici un autre aspect de sa façon. On a remarqué déjà⁽¹⁾ ces vers gracieux qu'il a écrits sur le printemps :

Se fu en may le jour premier
 Que li oisel sont costumier
 De maintenir leurs chans joliz,
 Et le bois est vers et polis,
 Qui font chanter le rossignot
 Dont li chant sont gay et mignot,
 Et la mauviz et l'alouette
 Chante si gay et s'esgarguette,
 Et que li pré aussi florissent
 Joieusement et reverdissent,
 Et la terre mainte couleur
 A pour sa robe et mainte fleur

Dont elle est (moult) noublement
 [paree,
 Quand semee est et arree,
 Et que la vigne, qui est torte,
 Qui le raisin et le vin aporte,
 Ses oillez gracieux esveille
 Et pour flourir ja s'apareille
 Et s'esjoissent (12468 : se jossent)
 [toutes choses,
 Naissent violettes et roses
 (f. 157^m).

(1) J. Bonnard, *op. cit.*, p. 201.

Que l'on compare cependant ce petit couplet, d'un charme assez banal et courant, au passage cité plus haut du chroniqueur de 1340-1368 sur la misère des campagnes, la détresse qui atteint bêtes et gens, où tout est si bien observé et vécu, et l'on saisira toute la différence des deux esprits, le contraste entre la sensibilité campagnarde de l'un et la facilité conventionnelle de l'autre.

Quelques pages de caractère fort différent montreront où pouvait atteindre, au milieu de ses répétitions et de ses bavardages, le mince talent de Jean de Venette. Le premier met en action la surprise de Joseph constatant, à son retour après une longue absence, la grossesse de la Vierge. C'est un curieux mélange de naïveté, de réalisme d'ironie à peine sensible, évidemment involontaire (f. 35-36).

Si orrez chose moult piteuse
Et qui aussi fu⁽¹⁾ perilleuse
Se Dieu a point ne feüst mise...
Joseph, qui avoit espousee
Marie plus douce que rosee,
Fu reparez de son pais,
Ou il n'estoit mie haÿs,
De Bethlien dont il fu nez,
Courtois, et saiges et senez.
S'espeuse voit et la regarde :
C'est Marie, bien s'en prent garde,
Qui grosse estoit, plaine et ençainte.
Bien voit ce n'est pas chouse sainte,
Merveillez en fu, ne set que dire,
Trait soy arriere et se demente,
Car le cuer a plain de tormente...
« Dieu, dist Joseph, pere de gloire,
Qui pourra femme jamais croire?...
Ceste est grosse, bien le voy.

Honny soit qui a basti tel plet,
Cilz affaires point ne me plait.
Hé! Marie, douce fillette,
Je vous cuidois si simplete,
Si continente et si loyale,
Et vous estes si desloyale!...
Helas! dolent et que feray?
Pour luy de tous gabez seray.
Et sire Arnoux aussi clamez⁽²⁾...
Par foy, bien ot ou cuer la rage
Li homs qui a fait si grant outrage...
Trop m'avez mis a grant meschief
Qui si avez vous mariage
Brisié et vostre pucellaige.
Jamays certes joye ne aray...
Et des yeulx pleure lerne mainte...
Car ne savoit dont se venoit...
Ne nul temps croire ne porroie
Qu'elle eüst fait tel fausseté... (f. 35)

Cependant Joseph réfléchit. Une lueur lui traverse l'esprit :

Bien pourroit estre œuvre divine...
Mais l'en ne puet en secret mettre

Un tel fait, quant l'enfant doit naistre,
Il convient que chascun le sache...

⁽¹⁾ 24311; 12468 : fu *manque*.

⁽²⁾ Le nom d'Arnoul (Hernaut, Ernol, etc.) est donné par des fabliaux aux maris trompés; d'autres textes plaisants font de ceux-ci des

dévôts à s. Arnoul, ou les mettent dans la confrérie de s. Ernoul, «le seigneur des cous»; voir p. ex. *Roman de la Rose*, v. 9129 31, et la note de l'éd. E. Langlois à ces vers.

Bien sçaront ce n'est pas de my,
 Hé my! las, que⁽¹⁾ feray, hé my!
 Car, se je⁽²⁾ diz la verité,
 Ja n'en aront certes pitié⁽³⁾
 Que ne soit arse ou lapide[e]

De ceste gent outrecuidee;
 Et se diz que ce ay je fait
 Et que de moy vient tout ce fait.
 Ilz sçaront bien que c'est mesouge,
 Car hors estoie en ma besoigne.
 (f. 35^{vo})

Le pauvre homme répète qu'il ne sait à quoi se résoudre, il a « grande melencolie ». Le « bons Joseph qui justes fu », trouve que c'est une trop grande affaire. Dans son extrême embarras,

De ce mot cy ne soneray ...
 Et m'en fuiray secretement ...
 Que plus n'orra de moy nouvelle.

Son valet vient le prévenir qu'on l'attend pour souper. Mais, dit-il, de « mengier n'ay or que faire ». Il se couche et s'endort malgré sa peine. Alors un ange lui apparaît, qui lui donne le mot de l'énigme :

Saches bien que li Sains Esperis
 Y a ouvré et mis sa poine (f. 36^{va}).

Rassuré enfin dans son chagrin et honoré dans sa piété, Joseph remercie Dieu d'avoir ainsi choisi et glorifié son foyer

Et pour tant es flans de Marie
 Avés fait vo herbergerie.

Un autre passage est émouvant : ce sont

Les doulz regretz, la vierge tendre
 Et les complaints a la croiz

que Marie adresse à Jésus expirant (f. 76^{vo}).

Ay my! chier filz, ay my! chier filz,
 Qui la terre feiz et les ciéulz,
 Mon soulas, ma joie, m'amour
 M'est tourné a grant clamour.
 Ay my! doulente, ay my?
 Ou sont ore tout my amy?

Laissé vous ont a ce besoing,
 Il n'ont de vous cure ne soing.
 Pour quoy ne (12468: je) muir avec
 Ou ne vivés avecquez moy? [toy
 Point après vous ne me laissez...
 Lassus avec vous me tirez...

(1) 12468 : las et que. — (2) 12468 : se diz. — (3) 12468 : Je ... pitié.

Ne devez pas morir touz seulz
 Nous morrons mieulx entre nous deulx.
 Ne suy je ore vo douce mere ?
 Avec vous vueil la mort amere...
 Hee ! dist elle, mort miserable,
 Mort crueuse et espoventable,
 Mort desloial et tres pitieuse,
 Trop villaine et trop outrageuse,
 Car de ce siecle me delivre,
 Je ne vueil plus apres lui vivre...
 En une amour vesqu avons,
 Pour ce ensemble morir devons...
 S'avec lui muiez, c'est loiautez,
 Se (12468 : Si) tout seul muert, c'est

[crualtés...

Hee ! mes enfes tres aimables,
 Vous a chascun estes pitables
 Ne soiez pas durs a vo mere...
 Plus grant soulas ne puis avoir
 Plus grant solas ne puis savoir,
 Mais qu'en mes bras je vous eüsse...
 Ay my, chiers filz, tu me fus perez,
 Tu m'estoies doulz comme mere,

Espeux et fieulz, soulas et joie,
 Tout mon desir en toy avoie.
 Or suis de mon pere orpheline,
 De mon espoux veuve benigne,
 Et de mon filz suis dessolee...
 Qui me pourra reconforter,
 Quant l'aspre mort vous voy porter ?
 Tres chier filz plain de sapience,
 Vous avez tout en vo poissance,
 Toutes choses vous sont possibles...
 Trop me desplaît que je vivray,
 Conseillés moy que je feray,
 Comme pouray estre gardeë :
 De touz seray moult regardeë,
 Ne sçaray nulle part aler
 Com ne vueille sur moy parler ;
 Chascun fera de moy la bee,
 Des or seray de touz gabee
 Et me dirous, si com je crois :
 « Ses filz fu perdu en la croiz » ;
 Des or seray de touz blasmeë.
 Lors a ces mos chey pasmeë.

L'observation psychologique de l'auteur et son zèle moral plutôt terre-à-terre se manifestent dans un morceau assez pittoresque sur les veuves⁽¹⁾, qui s'insinue comme un sermon dans le récit (f. 164^{vo}) :

A veuves femmes appartient...
 Jeuner, veillier et Dieu prier
 Pour pecheurs merci crier,
 Les dances fuir et les carolles,
 Car l'en y dit vaines parolles,
 Donner aux povres a mengier,
 En son hostel eulx hesbergier
 Et aler veoir les prisonniers
 Et donner leur de vous deniers
 Et les malades visiter
 Et de tristesse hors gitter,

Aux ignorans le bien aprendre...
 Tout le matin estre au moustier...
 En leur mainteaulx enveloppees,
 Sans estre cointes ne boupeeë,
 N'avoir chappeaux ne belles guimples...
 Tout leur attour doit estre simples...
 Et si se doivent maintenir
 Que touz puissent d'eliez bien dire,
 Tout pour l'amour de nostre Sire...
 Mais j'en say de si mal aprinses
 Qu'elles ont telle costume prinses

⁽¹⁾ Pour une fois Jean de Venette avait une intention plaisante en écrivant ce chapitre :

De leur maintien la pourrez lire,
 Ne say se vous en feray rire.

De veillier⁽¹⁾ toute la nuitié,
 Ou les trois pars⁽²⁾ ou la moitié,
 En trufes, en esbatemens
 Ou en jangler, se je ne mens,
 Et ainsi passent comment pluie,
 Tant qu'a leurs gens fortment ennuie
 Qui volentiers se dormissent...
 Et quant se vient a lendemain,
 Ne se puent descochier main,
 Ains dormiront jusques a midi...
 Et ceulz qui ont a besoignier

Ne les voirront jusque au mengier,
 La matinee illec feront
 Parmi la sale museront...
 Pour madame qui se repose.
 On leur dira qu'après disner
 Pourront, s'ilz veulent, retourner,
 Mais le disner si long sera
 Que le sopper approchera...
 Qui ainsi maintent leurs sejours,
 La nuit au jour ressembler font
 Et du jour nuit auxi reffont.

Parmi tant de développements et de digressions, on n'est pas peu étonné de lire, à propos de la persécution de Domitien, un long chapitre sur les sénateurs de Rome, où l'on reconnaît des allusions assez enveloppées au temps où écrivait Jean de Venette. La citation est longue, mais mérite d'être faite :

En eulz estoit la grant fiance
 Pour gouverner en conscience
 Et pour faire les jugemens
 Et pour tenir leurs parlemens...
 Et a chacun faire raison
 Fust de pecune ou de maison...
 Sachiez n'estoit pas gent ne fole
 Ne convoiteux ne pleins de vice,
 En eulz n'estoit pas avarice;
 Loial furent et droiturier,
 Ne flechissent pour nul denier,
 Ains jugerent tres justement,
 Ne variassent nullement,
 Mais tant au povre comme au riche;
 N'espargnoient poissant ne riche,
 Ne souffroient que povre gent
 Se feist nul tort pour nul argent :
 Tant fust poissans ne haulz barons
 Ne chevalier a esperons,
 Se tost feïst mal ne grevance
 A povre homme ne desplaisance,

Par devant eulz estoit mandez
 Et li tort fait tost amendez
 Selon les drois, sans plus attendre;
 Fust pour ardoir ou faire pendre,
 Le chief copper, les poings roigner,
 N'en veïssiez nul espargnier...
 Tantost fust preste sa leçon.
 Ja n'en fust nul pendu en borse,
 Mais au gibet sans la reborse.
 Cilz⁽³⁾ preudommes riens ne prenoient,
 Mais pour justice ançois donnoient,
 Dont a l'issir de leur office,
 Quant acompli ont leur service,
 Tous aussi povre s'en yssoient
 Com per devant quant ilz entroient.
 Atrempe homme, meur et saige,
 Bien ancien, de bel lengaige
 Et esprouvé de long tempoire,
 Les beaux faiz orent en memoire.
 Donneste habit et de beau port,...
 N'estoient mie deguisés;

⁽¹⁾ Leçon de 24311 et 1531; 12468 : Et de v. — ⁽²⁾ Leçon de 24311 et 1531; 12468 : Ou les .iiii. pars. — ⁽³⁾ 12468 : L'ilz (*initiale ornée*).

De vestemens ne de leurs robes
 Leur espeuses n'estoient gobes
 Ne jolies n'estoient vestues,
 Pourfillees ne dissolues.
 Ilz ne souffrissent aux empereurs
 Qu'ilz se tenissent en erreurs,
 Mais vivement les reprenoient
 De leurs vices et chastioient.
 N'avoient cure d'eulx flatter
 Ne leurs services achepter
 Pour enrichier eulx ne leurs femmes,
 Car ce leur fu trop grans difflames.
 Cil du prouffit comun pensoient
 Et leurs propres gaignes laissoient.
 Paix gardoient et verité
 Tant ou païx qu'en la cité :
 A ce entendoient li preudomme
 Qui senateur furent de Romme.
 Dont tant qu'en cel estat durerent
 Que sans convoitise regnerent,
 La cité fu en grant noblesse,
 En grant païx et en grant richesse,
 Et dame de trestout le monde...
 Mais quant ilz priurent avarice
 Et se tournerent a malice
 Et qu'il amerent convoitise,
 Qui des avers les cuers attise,
 Et laisserent justice a faire,
 Et qu'il furent aux gens contraire,
 Et penserent a leur prouffit,
 Adoncques Romme se deffist
 Et commença a decheïr
 Et la gent a desobeïr
 Et perdirent leur monarchie⁽¹⁾
 Et trestoute leur seignourie;
 Ne sorent plus mener leurs guerres
 Ne deffendre eulx ne leurs terres.

Ainsi sera en toutes villes
 S'il y regne baras ne guilles,
 Quant li prince ne feront force
 Fors du mestier qu'on dit escorce
 Et ne feront fors conseillier
 Comment pourront leurs gens pillier,
 Et leur sergent mettront paine
 Comme leur borce sera plaine,
 N'aront cure de bien commun
 Et leur prouffit sera tout un,
 Et que droiture laisseront
 Pour leur gaigne, dont pres seront
 A particulier ou leurs amis⁽²⁾,
 Es quiculx aront touz leurs cuers mis,
 Com aucuns font, si com l'en dit,
 Et a la foire et au Landit,
 Et font les grans extorcions
 Et les grandes abusions,
 Et puis lievent les grosses taillez,
 Prenent les biens et les vitailles,
 Les grains lievent de maint grenier,
 Sans paier maille ne denier,
 Les chevaux prenent et les bestes,
 Dont les princes sont deshonestes.
 Ilz destourbent les ahemagez
 De quoy se vist l'umain lignage,
 Et ja denier n'en paieront,
 Mais cil villain batu seront
 S'il en groucent ne tant ne quant,
 Comme paillart et que meschant.
 Li riche ainsi eissilleront
 La povre gent et pilleront
 Et tout par folle gouvernance.
 Pourquoi vous di qu'il est doubtañce
 Qu'en la fin n'en viennent meschief
 Ou soit au membres ou au chief,...
 Car Dieux hors de ses mains les met.

(f. 184^{vo} et s.)

Cela était écrit peu avant le printemps 1357.

Un dernier extrait montrera une des meilleures inspirations de Jean de Venette. La pensée en est assez banale, puisqu'il s'agit de la

⁽¹⁾ 12468 : monachie. — ²⁾ 24311 : Appareilliez ont leurs amis; 1531 : A patriquier on leurs amis.

mort; mais le style en est d'une fermeté rare dans ce trop long poème :

Ne passa mie grant termine
 Que la mort, qui tousjours alline,
 Et sur chascun a sa justice,
 Touz les fait boire a son calice :
 Ja soient roy ou duc ou conte,
 Ou empereur, n'en fait nul compte;
 Soient noble, soient villain,
 Elle (12468 : elles) les prent trestous

[a l'ain;

Soient dames ou damoiselles
 Qui portent cornes et climpleles⁽¹⁾
 Et ces nonnains et ces beguines
 Qui semblent estre si benignes,
 Soit curé, soient chanoine,
 Soient hospitalier ou moine,
 Et les prescheurs qui sont proudomme,
 La mort trestoux ces cy assomme;
 Freres Meneurs qui ont la corde
 A soy la mort trait et acorde,
 Si fait elle aux freres du Carme,
 Du corps sct bien dessexer l'ame,
 Et aux freres saint Augustins⁽²⁾

Sct elle fere ses hustins.
 Encor est elle plus hardie,
 Car par un trait de couardie
 L'autrier entra en un manoir
 Ou no Saint⁽³⁾ Pere sot manoir,
 N'avoit plus fort en Avignon,
 De pierre sont tout li pignon.
 Ne seay par ou elle entra;
 Phisiciens y encontra
 Toute seule, se Dieu me sault,
 Mais leens fist si grant assault
 Riens n'y valu phisiens,
 Ne Ypocras, ne Galiens,
 Ne le fors murs ne la closture,
 Qui moult forte est de pierre dure,
 Que ne meüst dedens sa trappe
 Clement no Saint Pere le pape,
 Qui apostolle fu de Romme
 Et reputez pour un saint homme:
 Puis print elle en la sepmaine
 Un cardinal qu'avec soy maine
 (f. 67^{vo}).

Et le passage continue sur ce ton rude et bref.

Cette analyse et ces extraits d'un si long poème ajoutés à une biographie trop pauvre à notre gré, jettent, malgré l'insuffisance des témoignages, quelque lumière sur la personne et le caractère de Jean de Venette. L'homme, comme son œuvre, est sans véritable originalité, sans accent, sans action visible sur son temps. Malgré les précautions qu'il prend pour rassurer ses lecteurs sur la véracité de ses récits, sur les auteurs dont il s'est défié et ceux qu'il a suivis, il est très crédule : il accueille toute sorte de traditions et de racontars pieux sans rien y trouver de trop invraisemblable. Il fait montre d'une humilité qui paraît surtout de convention :

Je suis pecheres vilz et ors
 Et par dedens et par dehors (l. 213^{vo}).

⁽¹⁾ 24311 : guimpleles; 1531 : gimpleles. — ⁽²⁾ Leçon de 24311 et 1531; 23468 : Et au sains Augustins. — ⁽³⁾ 12468 : sainte.

Il a d'ailleurs une imagination intarissable et minutieuse. Il est surtout profondément dévot, préoccupé de gagner son salut par le travail qu'il a entrepris. Carme très zélé et fier de son Ordre, il n'oublie jamais la « religion » du Carmel. Bien que moine mendiant, il ne fait guère, sauf dans un passage assez rude, profession des sentiments et des préférences populaires du chroniqueur de 1340-1368. Et cependant il a achevé son poème en 1357, à un des moments les plus sombres de l'histoire du royaume, en particulier de Paris et de son pays d'origine. Ce n'est qu'à la fin, en une page brève et terne, qu'il dit quelques mots des maux dont souffre la France et, en deux vers sans émotion, qu'il fait allusion à la prison du roi Jean. Au reste, ce n'est ni un ascète ni un mystique. Si pieux qu'il soit, comme son sujet s'y prêtait, il s'occupe volontiers des femmes; il leur fait une morale familière, il célèbre leurs vertus et connaît bien leurs faiblesses; il en parle, en terminant, avec douceur. Il n'est pas non plus insensible au confort d'une bonne vie matérielle. Il marque avec soin que les personnages qu'il fait voyager sont bien soignés à tous égards dans les hôtels où ils descendent⁽¹⁾. Il apprécie le bon vin qu'il aime boire après l'office :

Moult aise sui quant *audio*
 Le prestre dire *In principio*,
 Car la messe si est finée,
 Ly prestres a fait sa journée :
 Qui veult boire si puet aler⁽²⁾.

Et aux noces de Cana, ce qui lui fait envie, c'est l'abondance des vins :

Pleüst a Dieu, pour moy esbatre
 Qu'en tenisse .iii. los ou .iiii.,
 Voire une ydrie toute plaine,
 Si en beröie a grant alaïne (f. 63^{vo}).

⁽¹⁾ Il a l'esprit pratique et n'aime pas que l'hôtelier force la note. Au départ de Veroli :

Fist a son hoste paiement...
 N'orent soing (13468 : besoing)
 [d'ensemble tencier]

Come aucuns font quant ilz se partent
 Que au conter grant noise espartent
 (f. 226^{vo}).

⁽²⁾ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*,
 t. XIII, p. 521, 522.

Il y aurait sans doute quelque intérêt à étudier la langue de l'*Histoire des Trois Maries*, si nous étions en présence de copies plus voisines de 1357. Le manuscrit le plus ancien, le n° 12468 du fonds français de la Bibliothèque nationale, tout au plus de la fin du xiv^e siècle, conserve encore quelques traces des formes primitives du poème. On y trouve des restes de picard, qui rappellent que Jean de Venette était de l'extrême sud de la Picardie. Mais de cette origine, il ne paraît pas qu'on puisse relever rien de caractéristique, non plus que de ses nombreux séjours en Champagne. La question de la langue ne lui était cependant pas indifférente, puisque, dans un passage cité plus haut, il fait allusion au provençal et cite deux formes de ce langage⁽¹⁾. L'étude la plus curieuse serait celle de son vocabulaire. Il est varié et complexe : dans les 40.000 vers du poème on rencontre des expressions locales ou populaires rares ou même inédites, des dictons qu'il tient du milieu rural et sans doute plébéien dont il est sorti. D'autre part, il ne s'embarrassait point des difficultés de la versification : il y a des mots qu'il a modifiés pour les faire entrer dans ses vers; il y en a surtout qu'il a déformés ou même fabriqués pour la rime. Son ingéniosité et son sans-façon d'auteur pressé et peu scrupuleux ne sont pas sans quelques effets pittoresques.

Il n'a pas paru utile d'autre part d'examiner spécialement sa versification. Pareil examen eût été assez vain : même en faisant la part des erreurs des copistes, il paraît bien que Jean de Venette en prend fort à son aise avec la mesure des vers, de même qu'avec la rime, qui n'est bien souvent qu'une assonance, quand elle n'est pas une simple répétition de mot; il ne s'embarrasse pas, semble-t-il, d'un vers faux et sa façon de compter les syllabes est parfois pleine de fantaisie; sur quoi les fautes des copistes ont ajouté de nouvelles erreurs à ses propres négligences.

Reste la question la plus difficile, celle des sources de l'*Histoire des Trois Maries*. S'il faut croire ce que dit Jean de Venette en plusieurs passages, il n'est qu'un traducteur du latin en français et en belles rimes⁽²⁾. Pour son modèle, son expression la plus fréquente,

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 373.

⁽²⁾ Il cite, mais vaguement, s. Jérôme, s. Au-

gustin, Origène, s. Bernard, qu'il ne paraît pas connaître avec grande précision.

est la *geste*, toute la *geste*, à laquelle il n'aurait fait qu'ajouter quelques témoignages dits de confiance :

Et des choses que j'ay proposees, ...	Du latin l'ay ainsi rimee
Qu'en divers lieux ay toutes quises	Et ce ⁽²⁾ qu'en scay per renomnee
Et du latin en romant mises,	Et per rapors bien veritables
Des Euvangiles grant partie	De gent qui n'ont cure de fables
S'est la matiere departie	Ne de messongez reciter...
Et des docteurs ⁽¹⁾ et des histoires...	Toute l'histoire et la grant geste
Au mieulx qu'ay peu, se m'aïst Dieux,	Ay mis a fin qui est honneste
Com l'ay trouvé en divers lieux;	(f. 213 ^{vo} -214.)

Cependant, dans le prologue de la seconde partie, à propos de l'âge de la Vierge, puis du martyr de saint Jacques le Mineur, il a tenu à citer quelques-unes de ces sources complémentaires et à montrer une velléité d'esprit critique assez puérile. Il ne fait pas mention expressément des *Actes des Apôtres* dont il s'est inspiré. Mais il s'en prend pour établir l'âge de la Vierge à Epiphanius. Il ne s'agit pas d'Épiphane le Scolastique qui traduisit en latin les fragments des historiens grecs utilisés par Cassiodore pour son *Historia tripartita*, mais de saint Épiphane de Judée, métropolitain de Constantia en Chypre, qui fut au IV^e siècle un maître savant et pieux dont les écrits sur les antiquités bibliques, traduits en latin, eurent une grande autorité au moyen âge⁽³⁾. Pour Épiphane, la Vierge vécut vingt-quatre ans après la mort du Sauveur et mourut à soixante-douze ans,

Selon Epiphanius sans faille,
Mais je me doute qu'i ne faille (f. 122^{vo}).

Il lui oppose saint Jérôme, pour qui la Vierge ne vécut que douze ans après son fils. Mais il ne veut pas discuter davantage :

Autre chouse de moy n'ourrez (f. 123).

⁽¹⁾ Déjà dans le prologue de la seconde partie, il a annoncé ces docteurs :

Et nommerois les saints docteurs
Qui en furent jadis auteurs.

⁽²⁾ 12468 : Et qu'en scay.

⁽³⁾ Pour Epiphanius de Constantia, voir sa

vie, assez légendaire, composée par ses disciples Jean et Polybe dans Migne, *Patrologie grecque*, XLI, p. 23. Ses œuvres, outre les tomes XLI-XLIII de Migne, *Patrologie grecque*, ont été éditées par Dindorf en 5 vol., en 1850-1862, mais sans être accompagnées d'une traduction latine.

Cependant, il parle encore d'un autre livre contesté par certains auteurs,

Et que pas n'est vraie escripture,
 Pour tant qu'on ne sct pas le non
 D'yceului clerc ne le surnom...
 Sans grant couleur de verité (f. 123^{vo}).

Ce livre est attribué à saint Jean l'Évangéliste. Venette y prendra des « dits » qui « sont moult avenant », mais avec prudence :

Mais om ne puet trop bien savoir
 Se c'est messonge ou se c'est voir,
 Car moult de livre ont esté fait,
 Dont li tiltre sont plus deffait,
 Et li livrez perdu et (12468 : ont) ars;
 Li sens failliz est et li ars
 Pour les meschiez et pour les guerrez,
 Qui ont coru per toutes terres,
 Tant que c'est fort du racouvrer
 Moult de livres a recouvrer
 Les noms de ceulx qui les escripent (f. 123^{vo}).

L'argument est faible. Heureusement, il a trouvé un auteur qui lui paraît digne de foi : c'est Cosmas Vestitor, qui fut protovestiaire à la cour de Constantinople sous Léon VI (886-891). Ce Cosmas n'est plus pour nous que l'auteur d'un court sermon en grec *in sanctos Joachim et Annam parentes Deiparae*; sans doute avait-il laissé quelque œuvre historique plus importante⁽¹⁾. Jean de Venette ne savait pas le grec; mais il dit que Cosmas a écrit en latin « subtilement », ce qui indique évidemment l'usage d'une traduction latine. Bien qu'il ait vécu au commencement du IX^e siècle, Cosmas prétendait avoir eu des renseignements originaux :

Et dit qu'il ot des ancisseurs
 Qui de l'affaire estoient suers (f. 123^{vo}).

⁽¹⁾ Le sermon indiqué ici se trouve dans Migne, *Patrologie grecque*, t. CVI, p. 1006. Il est insuffisant pour expliquer la confiance de Jean de Venette dans cet auteur. Sur Cosmas, voir Krumbacher, *Gesch. der byzantinischen Literatur*, 2^e éd., t. I, p. 169. Il est resté de lui quelques débris de sermons, sans intérêt ici.

La Curne de Sainte-Palaye est seul à attribuer à Cosmas une *Histoire de la Vierge*. Mais il est incontestable que Jean de Venette, à propos de la Vierge, parle de Cosmas comme s'il avait eu entre les mains un ouvrage historique ou un sermon en latin retraçant avec détail le « trépas » de la Vierge (f. 126).

C'est avec Cosmas et le livre attribué à saint Jean que Jean de Venette déclare compléter son information, et il s'en montre fort satisfait :

Fourment me plaist, trestout le soigne,
 Car je say bien de verité
 Que Dieu qui maint en Trinité
 Toute l'onneur fist a sa mere (f. 123^{vo}).

A propos de saint Jacques le Mineur, Jean de Venette invoque l'*Histoire scolastique* dont il a tiré son récit. Il s'agit de l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur, *Comestor*, de Troyes, qui fut chancelier de l'Église de Paris de 1168 à 1178⁽¹⁾. Son *Historia scolastica* est un abondant exposé de ce qu'on appelle l'*Histoire sainte*, depuis la création du monde jusqu'à la mort de saint Pierre et de saint Paul. Jean de Venette invoque encore pour les vertus et le martyre de saint Jacques, l'auteur qu'il appelle Egisippus, et qui n'est autre qu'Hégésippe, qui a traduit en latin la *Guerre de Judée* de Flavius Josèphe⁽²⁾, dont on a présenté le nom comme une déformation de Flavius Josèphe et que d'autre part on a voulu identifier avec saint Ambroise dans sa jeunesse⁽³⁾.

Au reste, si l'auteur des *Trois Maries* doit beaucoup aux sources qu'il avoue et qui concernent surtout la première partie de son œuvre, s'il a recueilli certaines légendes écrites et orales, il en a pris souvent à son aise pour bien des détails que lui a fournis son imagination réaliste.

Le problème est plus intéressant et plus compliqué pour les sources particulières de la translation des corps saints de Veroli en Provence. Il y a une contradiction complète entre les légendes provençales des Saintes Maries de la Mer les plus populaires et les plus

⁽¹⁾ Migne, *Patrologie latine*, t. CXCVIII.

⁽²⁾ Cet Hégésippe ou Egisippus est fort peu connu. Son nom et sa personne ont été discutés. On trouvera les éléments bibliographiques dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclopedie des Alterthums*, nouv. éd., IX^e, art. de Holscher, col. 1997, et dans la *Patrologie* de Bardenhever, § 88, 9. La traduction latine dite d'Hégésippe est dans Migne, *Patr. latine*, t. XV, p. 2061.

⁽³⁾ Pour être complet, il faudrait citer encore la vie ou légende latine de saint Brendan (éd. Jubinal, 1836; cf. *The anglo-norman Voyage of St. Brendan by Benedict*, éd. by E. G. R. Waters, Oxford, 1928, p. LXXXIII) et la vie du pape saint Clément (*A.A. SS. Boll.*, Mars, t. II, p. 15). Mais Jean de Venette n'a utilisé ces textes qu'en passant. Enfin, la *Légende abrégée* qu'il signale encore est une forme réduite de la *Légende dorée*.

répandues et le récit très clair et fort assuré que Jean de Venette a développé. Il ne le présente pas comme son œuvre propre; il n'oppose pas ici ses procédés d'exposition à ceux des auteurs qui l'ont précédé : là aussi, mais sans discussion, il met en français et en vers une *geste*. Pour la première partie il dit « toute l'histoire et la *grant geste* », et par cette épithète il entend sans doute faire allusion aux Évangiles. Mais peut-être dans la seconde partie, le récit de la translation, le mot *geste* n'a-t-il qu'un sens général et commun pour désigner tout récit antérieur.

La contradiction n'en subsiste pas moins. A côté de la *geste*, il invoque d'autre part ce qu'il a « oy compter » : il est certainement allé en Provence, puisqu'il était provincial de l'ordre des Carmes en Provence :

Or vous diray par quel maniere
Elles y viurent ça en ariere
Si comme il m'a esté compté
Des pelerins de grant bonté (f. 218^{vo}).

Il a ainsi fait parler des pèlerins; mais il n'a pu entendre sur place, de la bouche du clergé local qu'il n'a pas vu, la légende, que l'on pourrait dire désormais officielle, du débarquement en Camargue des deux Mariés bien vivantes avec Marie-Madeleine, Marthe, Lazare et Maximin. Il n'a pu cependant l'ignorer, et c'est volontairement qu'il n'y fait aucune allusion. Alors d'où vient sa légende, on a dit ce roman, de la mort des deux Mariés à Veroli, du rôle du chevalier provençal, du combat contre les Sarrazins, du voyage des corps saints jusqu'au rivages provençal, de leur dépôt dans la « crouste » de Notre-Dame de la Mer?

La légende provençale traditionnelle, formée d'ailleurs assez tard, a été longuement et âprement discutée, défendue par la plupart des écrivains ecclésiastiques et méridionaux. Historiquement, il n'est plus possible d'y ajouter foi, notamment en ce qui touche les Mariés⁽¹⁾. Mais l'autre tradition, celle qu'a développée Jean de Venette, quelle

⁽¹⁾ Voir les doutes des Bollandistes, *AA. SS. Boll.*, Octobre, t. IX, p. 442, 446, 453, et la démonstration de L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 123 et 359. La légende provençale

ordinaire ne remonte pas plus haut que la fin du XII^e siècle. *Mihi vero nec traditio Verulanea. nec traditio Camariensis... satis probatae sunt.* B. Bossue, *AA. SS.*, loc. cit., p. 453.

en est l'origine et que lui doit-il? Il déclare avoir suivi deux auteurs : mais Cosmas Vestitor de Constantinople n'a parlé à notre connaissance, et si brièvement, que de Joachim et d'Anne; nous ignorons son *Histoire de la Vierge*; quant au livre attribué à saint Jean l'Évangéliste, il n'a pu rien donner au sujet de la translation finale. Puis un grave obstacle se présente : en réalité, pour Veroli, il n'est question dans les textes dignes d'attention, et encore sans certitude, que d'une Marie (Salomé), mère de saint Jacques le Majeur et de saint Jean l'Évangéliste⁽¹⁾. Les restes de cette Marie auraient été trouvés à Veroli en 1209 et ne durent point quitter le sanctuaire de cette ville.

D'autre part que peut devoir Jean de Venette aux anciennes légendes pieuses sur sainte Anne, sur la Vierge et ses sœurs, comme l'*Histoire des Trois Maries* du trouvère Wace, ce court poème de 1800 vers qu'on trouve le plus souvent joint à un autre poème du même Wace, *La feste de la Conception Nostre-Dame, dite feste aux Normands*⁽²⁾, ou aussi comme celui des *Trois Maries* de Pierre de Beauvais, plus court encore⁽³⁾? Jean de Venette, en dehors de quelques auteurs qu'il a cités, ne dit rien de précis sur toute cette littérature mariale qui l'avait précédé⁽⁴⁾. Il est possible qu'il lui ait emprunté des suggestions de détail. Mais il croyait son intarissable faconde très supérieure à des œuvres aussi brèves et aux récits plus discrets des docteurs et des historiens.

Faut-il donc croire, avec des sources aussi réduites, parfois appelées seulement pour être contredites, à une sorte de roman de piété? Ce ne peut être vrai que pour la mise en scène. Jean de Venette n'a pas osé se donner l'initiative d'un tel poème. Il a été, dit-il, recherché, sollicité, pressé même par un ami. Quel rôle a pu jouer cet ami, s'il a existé? S'agissait-il simplement d'une œuvre de dévotion, ou plus activement d'opposer une nouvelle version aux prétentions d'autres

⁽¹⁾ Voir la dissertation de B. Bossue sur ce point, *A.A. SS.*, Octobre, t. IX, p. 445, 453, sans compter les textes de martyrologes qui font mourir et ensevelir Marie Salomé à Jérusalem.

⁽²⁾ P. Meyer, *Hist. littéraire*, t. XXXIII, p. 365; *Notices et extraits des manuscrits* (E. Langlois, *Vat. Reg. 1682. XII*), t. XXXIII, II, p. 202.

⁽³⁾ P. Meyer, *Hist. littéraire*, t. XXXIII, p. 367, t. XXXIV, p. 382; *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, I, p. 45.

⁽⁴⁾ Voir les deux longues notices de P. Meyer, notamment dans le t. XXXIII de l'*Histoire littéraire*, et d'autre part les recherches d'A. Musafia dans les *Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne*, 1887, 1888, 1889, 1891, 1898.

sanctuaires, à Veroli par exemple? Ou bien sommes-nous en présence d'une intrigue de l'Ordre des Carmes, au moins de la province de Provence et du couvent de la place Maubert pour justifier le nom d'Ordre de la Vierge Marie du Mont Carmel⁽¹⁾, pour s'approprier un culte inspiré par la Vierge renforcée de ses deux sœurs, annoncer et provoquer des miracles et mériter ainsi la protection de princes et de princesses des maisons de France et d'Anjou? Hypothèses fragiles, qui, à défaut de documents antérieurs, n'en ont pas moins quelque vraisemblance. Peut-être des recherches plus étendues sur l'activité des Carmes, notamment en Provence, permettraient-elles de résoudre le problème.

Quelle fut la destinée de l'*Histoire des Trois Mariés* après Jean de Venette? On ne saurait croire que ce poème, si indigeste qu'il fût, et la légende qu'il opposait aux autres légendes si répandues, soit tombé dans l'oubli. Certes les manuscrits qui ont été décrits plus haut, et qui ne sont qu'au nombre de cinq, ne sont ni contemporains, ni même très voisins de la composition de l'ouvrage achevé en mai 1357. Cependant on en trouve des exemplaires dans les grandes bibliothèques de la seconde moitié du XIV^e siècle. Celle de Charles V en possédait un exemplaire dont on relève la mention dans les inventaires de 1373 à 1424⁽²⁾:

(954). La Vie des trois Mariés rimée et le Service en latin en ung livret, escript de lettre de forme. Comm. : et comment quelle. Fin : *Sanguinis tui*. Couvert de cuir vermeil empraint. A deux fermoirs de laitou.

On remarquera qu'au poème était ajouté « un livret » donnant le service en latin, sans doute l'office dont Pierre de Nantes était l'auteur.

La bibliothèque du duc Jean de Berri, de 1402 à 1416, possédait

⁽¹⁾ Voir dans le poème la venue de la Vierge et de ses deux sœurs au mont Carmel, et d'autre part la visite de saint Louis, qui ramène du mont une dizaine de solitaires afin de répandre l'Ordre en Occident; f. 118^{vo}: *Comment aucun hermite depuis habiterent en celle montagne du Carme et y fonderent leur*

chappelle illec en l'onneur de la Vierge Marie et fonderent une religion d'eulx et esleurent le nom et le titre de la Vierge Marie, et folios suivants. Voir aussi la *Chronique de l'Ordre des Carmes*.

⁽²⁾ L. Delisle, *Recherches sur la Librairie de Charles V*, t. II, p. 157.

également l'œuvre de Jean de Venette; voici l'article de l'inventaire⁽¹⁾ :

862. *Item* un livre des trois Maries et de leur sainte lignee, escript en françoys de lettre de court et au commencement histoire d'elles et de leurs maris, couvert de cuir vermeil empraint et fermant a III fermouer de cuivre sur cuir.

Ce manuscrit a été estimé à 10 l. t. à la succession du duc de Berri. Bien qu'enluminé, il ne paraît être aucun de ceux qui nous sont parvenus.

Une autre preuve de l'intérêt, au moins momentané, donné à l'*Histoire des Trois Maries* à la fin du xiv^e siècle et au début du xv^e, c'est la qualité des manuscrits de cette époque. Ils furent exécutés avec de riches projets d'illustration qui ne purent être réalisés qu'en partie. On a vu, à propos de la description de ces manuscrits, ce qui put être fait à cet égard. Les manuscrits français de la Bibliothèque nationale 1531, 1532, 12468, 24311, 24434, ont reçu une décoration d'une inégale abondance, mais pour plusieurs assez importante et d'une certaine valeur artistique. Ce qui est peut-être plus significatif encore, c'est que dans la plupart, entre les titres des chapitres et le commencement du texte, un espace vide a été laissé pour recevoir de petites miniatures annoncées par le mot *ymage*. Quelques-unes seulement ont pu être exécutées. Une illustration aussi abondante que celle qui était prévue fut peut-être trouvée trop chère ou bien elle devait demander trop de temps, ou bien encore les dimensions du poème devinrent pour lui une cause de défaveur. On devait bientôt en arriver à des formes plus simples et plus accessibles des mêmes légendes.

Pendant un fait assez obscur est encore à noter. Deux des manuscrits examinés plus haut⁽²⁾ portent deux écussons aux armes royales, trois fleurs de lys sur fond d'azur, traversés par une barre rouge : ce sont les armes d'Orléans avec une barre de bâtarde. Deux personnages accompagnent les armes : un seigneur et une dame. Une interprétation paraît possible : dans un très beau livre à gravures de

⁽¹⁾ J. Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry (1401-1416)*, t. I, p. 217. À la succession du duc, fut ajoutée cette mention : *Iste due partes cum 11^{tes} aliis partibus in alia pagina*

sequenti reddite fuerunt Parisius per dictum Robinetum executoribus. Et idem Robinetum acquittatur hic. Cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. II, p. 213.

⁽²⁾ Voir plus haut, p. 363.

Jean Bertaud contenant l'office des Trois Mariés et dont il sera question plus loin ⁽¹⁾, on trouve un envoi à Jeanne d'Orléans. Il s'agit d'une bâtarde d'Angoulême, fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, arrière petite-fille de Louis d'Orléans, légitimée par Louis XII, qui reçut le 24 mars 1522 le comté de Bar-sur-Seine et fut mariée à Jean de Longwy, seigneur de Givry ⁽²⁾. Le livre de Jean Bertaud parut en 1529. Ces dates paraissent au premier abord assez tardives pour les deux manuscrits 1531 et 1532 de la Bibliothèque nationale. Mais on peut considérer que les portraits et les écussons ont été mis au bas des premiers folios, postérieurement, lors de leur acquisition comme cadeau ou achat par Jeanne d'Orléans et son mari.

Pour le xv^e siècle, un document, déjà cité à propos des manuscrits, doit retenir un instant l'attention. Il est utilisé dans les commentaires de G. Henschen sur le culte de Marie Cleophas, au tome I d'Avril ⁽³⁾ des *Acta Sanctorum*, et de B. Bossue, au tome IX d'Octobre ⁽⁴⁾ de la même collection. C'est le n^o 1131 du fonds de la reine Christine de Suède au Vatican. Il a pour titre : *Vita seu legenda trium Sororum Mariae Virginis, Mariae Jacobi et Mariae Salomae*. Ce manuscrit ne peut être qu'une copie tardive, car il porte cette indication chronologique d'une autre main que le titre : *Liber iste scriptus est noviter anno M.CCCC.XCI*. Or l'auteur lui-même raconte qu'il a été guéri de cruelles douleurs en 1423 par l'intercession des Mariés; en témoignage de reconnaissance, il a traduit du français ⁽⁵⁾, *e scriptis gallicis*, en latin la *Vita seu legenda*. La copie de 1491 a été faite tardivement pour servir aux prédicateurs, *datus est magistris ad predicandum eodem anno*. Le prologue résume la légende telle que l'a contée Jean de Venette. Il est suivi d'un *Sermo brevis de Sanctis Sororibus*. Il est regrettable de ne pouvoir se référer au texte même du manuscrit. B. Bossue s'est efforcé de démontrer que l'histoire des Mariés filles de Sainte Anne, sœurs de la Vierge, leur séjour et la translation en Provence ne présentent aucun caractère d'authenticité. D'après les Bollandistes, il n'y aurait rien de sérieux à

⁽¹⁾ Voir plus loin, p. 401.

⁽²⁾ Anselme, *Hist. général. de France*, t. I, p. 211.

⁽³⁾ P. 812.

⁽⁴⁾ P. 438.

⁽⁵⁾ La Curne de Saint-Palaye a fait une hypothèse gratuite et vague en écrivant à pro-

pos des *Trois Mariés* : « Je pourrais étendre mes recherches sur l'original latin d'où cet ouvrage a été tiré, sur un autre ouvrage latin qui porte le même titre composé depuis le français, qu'il a peut-être copié et dont on conserve un manuscrit au Vatican », *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 531.

retenir historiquement ni dans la tradition verulamienne, ni dans celle de la Camargue. On voit cependant que la légende telle qu'elle a été développée dans l'*Histoire des Trois Maries* fut adoptée dans la liturgie de quelques églises. L'étude des textes des offices, proses, bréviaires, a été faite par les Bollandistes⁽¹⁾; elle n'apporte aucun élément original et ancien.

L'*Histoire des Trois Maries* n'a pas eu moins de faveur au xvi^e et au xvii^e siècle, mais elle a pris une forme nouvelle, en rapport direct avec l'œuvre de Jean de Venette : elle fut mise en prose dans une rédaction plus courte, mais cependant fidèle. Le poème, considéré comme une lecture pieuse, ne pouvait être qu'à ce prix mis à la disposition des âmes dévotes. L'auteur de ce travail méritoire fut Jean Droyn, Drouyn ou Drouen. Il se désigne ainsi : *Le prologue de maistre Jehan Drouyn, bachelier en loi et en décret, natif aussi de Picardie en la ville d'Amiens*. C'était un clerc; il tint de petits bénéfices au diocèse d'Évreux⁽²⁾. Sa vie d'ailleurs n'est guère connue que par le peu qu'il dit de lui-même et par ses œuvres; elles sont toutes de second ordre⁽³⁾ : une mise en prose de la traduction en vers du *Narrenschiff* de Sébastien Brandt (1497), la traduction française en prose et en vers de *Stultifera navis* de Josse Bade (vers 1500), la traduction française du *Regime d'honneur* (1517), des additions au *Blason des Faulsses Amours* de Guillaume Alexis (1502). Voici le préambule de la mise en prose de Drouyn⁽⁴⁾ :

La Vie des troys Maries, de leurs peres et de leur mere, de leurs maris et de leurs enfans. Joachim espousa Anne et engendrerent la Vierge Marie, laquelle espousa Joseph et conceut Nostre Seigneur Jhesu-Crist par l'operation du Saint Esperit, et après la mort de Joachim, sainte Anne espousa Cleophas et engendrerent Marie Cleophee, laquelle fut mariee a Alpheus et engendrerent saint Jacques le Mineur, saint Symon, saint Jude et Joseph le Juste. Et après la mort de Cleophas sainte Anne espousa Salomas et engendrerent Marie Salomee laquelle fut mariee a Zebedee et engendrerent saint Jacques le Grant et saint Jehan l'Evangeliste.

⁽¹⁾ A. I. SS. *Boll.*, Octobre, t. IX, p. 440.

⁽²⁾ Emile Picot, *Notes sur Jean Drouyn, Romania*, t. XXXIX (1910), p. 375.

⁽³⁾ Elles sont énumérées dans l'introduction aux œuvres de Guillaume Alexis (So-

ciété des Anciens textes) par Emile Picot, t. I, p. 247.

⁽⁴⁾ Les citations sont faites d'après l'édition de Jean Bruges, publiée à Rouen en 1512 (Bibl. nat., Réserve, Y² 763).

Suivent seize vers pour recommander la lecture du livre, une note latine sur la naissance des trois Maries, enfin l'incipit suivant :

Le prologue de religieuse personne frere Jehan Venette de l'Ordre de Nostre Dame des Carmes, natif du pays de Picardie vers Compiègne d'une petite ville nommée Venette dont il portoit le nom, lequel a composé ce livre de rime française.

Or estant à Paris en nostre couvent des Carmes, ung mien ami vint à moy en me disant : Amy, considerant que vous estes rendu en ce beau couvent des Carmes...

Au prologue de Jean de Venette, Drouyn a ajouté son propre prologue qui donne quelques détails personnels :

Au mois de may que Rea a vestue sa verde robe et que Flora decore les arbres, plantez, prez et arbusteaulx et que les oysillons du boys s'esjouyissent chantans à gorge desployee, je me mys à cheminer par le long d'une lande tres plaisante plaine de toutes fleurs delicates à veoir et odorilerantes à sentir. En mon chemin j'estoye plain de fantasies et pour eviter soussy je m'arrestai aux chantz des ditz oysillons en regardant les fleurs coulourees de diverses couleurs, tellement que je demouray comme homme ray sans plus cheminer. Et comme j'estoye en ceste fantasie, il vint à moy ung gentilhomme nommé Anthoyne Rigauld, seigneur de la Roche et de Doissin, lequel à cause qu'il me congnoissoit me interroqua de mon affaire. Et quant j'euz long temps parlé à lui, il me requist que je lui fisse la translation d'un livre nommé la Vie des Trois Maries... Par avant m'en avoit requis et prié Madame Anne sa femme, afin que une sienne fille qui avoit nom Esglentine y peust comprendre quelque chose utile et prouffitabile à son ame... J'ai adjousté plusieurs choses necessaires au livre, lesquelles j'ay prins es livres latins.

La translation en prose de Drouyn est sensiblement plus courte que le poème. Mais elle en suit bien le développement et en traduit exactement les faits et les idées. D'un style facile et clair, elle n'a d'ailleurs aucune originalité. Les additions annoncées ont peu d'importance et d'intérêt. Voici la plus curieuse, sur le luxe des Lyonnaises, au chapitre 128 :

O femmes de Lyon, qui en toutes gorres passez celles de France, vostre desir n'est que en riches habillemens et belles bagues. Vostre cuer est à danser, rire, railler et gaudir à tort et à travers. Vos testes acoustrees de perles, chaynes et pierreries seront elle cause de vostre sauvement, certes je croy que non. Vostre obstination de faire pirs sera elle cause d'amender vostre vie, certes je croy que non. Car, comme j'ay veu de mes yeulx, plus va avant et plus estes gorrietes. De nos Parisiennes je me deporté, car elles ne portent pas si grans estatz, sinon qu'elles le puissent bien maintenir sans reprehension. Des Amyennoyses je ne dy mot, car leur estat est tres simple et

leur estat tres honneste. Les Orleanoyses approuchent des Parisiennes en plusieurs choses. Les Rouennoyses passent toutes les autres. Mais j'en laisse la correction a qui il appartient⁽¹⁾.

Drouyn a également ajouté sa conclusion à celle de Jean de Venette :

Dieu souverain, Roy eternel regnant en trinité, qui as creé le ciel et la terre et as esté conceu au ventre virginal de la tres sacree Vierge Marie et as receu mort et passion en l'arbre de la Croix et es ressucité au tiers jour et monté aux cieulx seant a la dextre de ton pere et qui doibs juger les vifz et les mors, je te rendz grace qu'il t'a pleu me donner espace de translater ce livre de ryme en prose, laquelle chose je n'ay pas fait par arrogance ne voulant corriger la ryme ne dire qu'elle ne soit bonne, mais l'ay fait affin que les povres gens imbecilles et rudes d'entendement l'entendent mieulx et a la requeste d'ung mien amy, et achevé ma translation par ung jeudi matin 1505. O glorieuse Vierge Marie, mere de Dieu, advocate du gerre humain, qui as conceu le Redempteur du monde sans maculer nullement ton digne et precieux corps virginal, tu estoys vierge devant l'enfantement, vierge en l'enfantement et vierge après l'enfantement. Je te mercye de ce que tu as imploré a ton cher filz qu'il m'a donné espace de vivre tant que j'aye parfait cestuy livre auquel est declaree ta digne et sainte vie et ton glorieux trespassement. O tres dignes et sacrees seurs, c'est assavoir toy, Marie Jacobee, et Salomee, qui avez porté si nobles enfans, pareillement je vous mercye de ce que vous avez procuré ma vie vers vostre neveu, le fruit de vie, et que j'ay poursuy mon œuvre jusques a la fin et que je l'ay veu mis en impression, laquelle est intitulee de vous troys seurs. Oultre plus je vous supply et a vos enfans aussi que vous soiez tousjours deprians la Saincte Trinité, qu'elle m'envoie mes necessitez, affin que je puisse acquerir la vie eternelle qui est le royaume des Cieulx. Auquel vous vueille conduyre celuy qui a souffert mort et passion en l'arbre de la Croix pour racheter nature humaine.

La traduction française de Jean Drouyn eut un vif et long succès. L'édition qui paraît la plus ancienne, et d'où sont tirés les textes cités, est celle qui fut donnée à Rouen par Jehan Bruges en 1512⁽²⁾. Puis vient celle de Claude Nourry à Lyon, en 1511⁽³⁾. Ces deux éditions sont en caractères gothiques avec figures. D'autres parurent en 1513,

⁽¹⁾ On peut signaler encore les reproches faits par Drouyn aux femmes de ce « qu'elles ne nourrissent pas leurs enfants comme la Sainte Vierge par un attachement mondain à la beauté de leur gorge dont la Sainte Vierge n'étoit pas touchée ». Et encore ses recom-

mandations aux gens d'église de ne pas donner de bénéfices à leurs parents, suivant l'exemple de Jésus-Christ qui ne fit pape aucun des siens.

⁽²⁾ Brunet, *op. cit.*, t. V, p. 1119.

⁽³⁾ R. Brun, *Le livre illustré en France au XVI^e siècle*, p. 319.

1519, 1523 à Lyon⁽¹⁾, chez Simon Calvarin à Paris vers 1540, chez Nicolas Bonfons à Paris vers 1560, à Troyes⁽²⁾, chez Jean Crevel à Rouen vers 1580⁽³⁾, à Anvers en 1640, et très probablement d'autres encore. La plupart des bibliographes, depuis la fin du xvi^e siècle, n'ont pas manqué de citer la *Vie des Trois Maries* parmi les œuvres de Jean de Venette, comme Jean Jacques Fries⁽⁴⁾ (1583), Possevino⁽⁵⁾ (1607), Vossius⁽⁶⁾ (1651), Daniel de la Vierge⁽⁷⁾ (1680). On en trouvera d'ailleurs une liste nombreuse dans la *Bibliotheca Carmelitana* de Cosme de Villiers⁽⁸⁾.

Enfin on doit rappeler qu'un des livres illustrés parus en France dans la première moitié du xvi^e siècle, que l'on reconnaît comme une des œuvres les plus remarquables de la gravure sur bois, est l'*Encomium de cultu Trium Mariarum adversus Lutheranos* de Jean Bertaud, publié par Josse Bade en 1529⁽⁹⁾. Le livre est dédié à l'évêque Claude de Longwy et adressé à Jeanne d'Orléans. Jean de Venette y est seulement cité, *fratre Joanne Veneto perspicuo auctore*. Plusieurs dissertations, où sont cités de nombreux juristes, précèdent et suivent l'office des Trois Maries accompagné de grandes gravures et encadré de bois fort originaux. C'est le même office qui figurait sans doute dans le livret de la Librairie de Charles V, l'office latin de Pierre de Nantes⁽¹⁰⁾.

AUTRES ŒUVRES DE JEAN DE VENETTE.

La plupart des bibliographes ont attribué d'autres œuvres à Jean de Venette. Voici la liste donnée par le plus ancien, Jean Jacques Fries (1583) d'après, dit-il, celle de Jean Trisse⁽¹¹⁾:

Chronicon sui ordinis;

⁽¹⁾ Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. XII, p. 109-110.

⁽²⁾ Brunet, *op. cit.*, t. V, p. 1119.

⁽³⁾ Guillaume Alexis, *Œuvres*, t. I, p. 241.

⁽⁴⁾ *Bibl. instituta et collecta primum a Conrado Gesnero, deinde... amplificata per Johannem Jacobum Frisium*, p. 508.

⁽⁵⁾ *Apparatus sacer*, t. I, p. 953.

⁽⁶⁾ *De Scriptoribus latinis*, p. 529.

⁽⁷⁾ *Speculum Carmelitanum*, t. I, lib. VII.

⁽⁸⁾ T. II, p. 132.

⁽⁹⁾ R. Brun, *op. cit.*, p. 39-150; un exemplaire de l'*Encomium* est à la Bibliothèque nationale, Réserve, 1010.

⁽¹⁰⁾ Voir plus haut, p. 395.

⁽¹¹⁾ Cette liste ne figure pas dans la notice donnée plus haut, p. 358, de Jean Trisse. Quant aux autres œuvres de Trisse, telles que les énumère Cosme de Villiers, *op. cit.*, t. II, p. 128, nous n'en avons pas trouvé trace. De Villiers lui-même n'ajoute à cette liste aucun commentaire.

Annotationes in Librum quartum Regum, lib. I;

De officiis divinis, lib. I⁽¹⁾;

Conciones Synodales;

Determinationes theologice, lib. I.

Fries ajoute *et alia*; il dit devoir cette liste à *Joannes Trissa*⁽²⁾.

La Curie de Sainte-Palaye a cherché ces ouvrages et, sauf le *Chronicon*, n'en a trouvé aucun; il n'est pas sûr qu'il ait fait une véritable enquête. Mais les recherches faites à propos de la présente notice n'ont pas été plus heureuses. Le seul qui soit parvenu jusqu'à nous est la *Chronique de l'Ordre des Carmes*. Cette chronique a été imprimée pour la première fois sans nom d'auteur dans le *Speculum Ordinis fratrum Carmelitarum noviter impressum* de 1507⁽³⁾. Elle y a pour titre au fol. 57 :

Capitulum qualiter respondendum sit quaerentibus quomodo et quando Ordo noster sumpsit exordium et quare dicimur fratres Ordinis beatae Mariae de Monte Carmeli cum multis aliis.

La chronique elle-même est précédée d'une sorte de préface dont voici le texte :

Cum quidam fratres nostri Ordinis juniores querentibus a quo Ordo noster sumpsit exordium vel quare dicimur fratres Ordinis beatae Mariae de Monte Carmeli nesciant satisfacere competenter, hinc est quod pro eis in scriptis formam talibus relinquentes volumus respondere. De hujus autem veritate testimonium perhibentes, dicimus quod, a tempore Helyae prophetae et Helysei ejus discipuli Montem Carmeli, qui non multum distat ab Achon, devote inhabitantium, multi sancti patres tam Veteris quam Novi Testamenti solitudinem ejusdem montis inhabitantes, per contemplationem caelestium veri amatores, ibidem juxta fontem Helyae in Monte Carmeli in sancta poenitentia sanctis successibus continuatis sunt proculdubio laudabiliter conversati. Quorum successores, post Incarnationem domini nostri Jesu Christi, ibidem oratorium in honore beatissimae Virginis (*éd.* : virginibus) Mariae Matris Dei construxerunt et ipsius titulum elegerunt et ob hoc Fratres Ordinis beatae Mariae Virginis de Monte Carmeli deinceps per apostolica privilegia sunt vocati. Quos Albertus Hierosolymitanae ecclesiae patriarcha ac sedis apostolicae legatus in

⁽¹⁾ On peut se demander, d'après la notice de Jean Trisse, s'il ne s'agissait pas de livres liturgiques pour les offices de l'église des Carmes et la province de France que Jean de Venette fit exécuter sous ses yeux, « in faciendo scribi libros pro divino officio ». Voir plus haut, p. 358.

⁽²⁾ Dans le document publié par le P. Denifle, voir plus haut, p. 358, il n'y a pas de précisions de cette sorte.

⁽³⁾ De cet ouvrage, assez difficile à trouver dans nos bibliothèques, nous avons pu utiliser l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université de Paris, Réserve xv^e s. 123.

unum collegium congregavit scribens eis certam regulam ante Concilium Lateranense, postea a pluribus summis pontificibus approbatam, et tam ipsam regulam quam dictum Ordinem et titulum sub bullarum suarum testimonio approbantes devotissime confirmaverunt. In cujus regule et Ordinis professione nos eorum sequaces usque in hodiernum diem, auxiliante Virgine benedicta, in diversis mundi partibus Domino famulamur, cui enim honor et gloria in saecula saeculorum. Amen.

La chronique commence à l'année DCCCCXIV avant Jésus-Christ, au règne d'Achab, roi d'Israël. Elle est divisée en chapitres :

De Sancto Helya propheta quo tempore incepit Ordinem Carmelitarum.

Quo tempore praedicti fratres edificaverunt capellam in Monte Carmeli in honore gloriosae Virginis Mariae.

De Sancto Joanne episcopo Hierosolymitano qui in unum volumen collegit institutionem Ordinis nostri.

Quo tempore beatus Cirillus Carmelita disputavit contra Nestorium hereticum.

De institutione primi prioris in Monte Carmeli per dominum Aymericum patriarcham Antiochenum.

Quo tempore Albertus patriarcha Hierosolymitanus composuit regulam et tradidit eam fratribus nostris (éd. : vestris) observandam¹⁾.

Quo tempore regula fuit declarata, correcta et mitigata, per Hugonem et dominum Gulielmum commissarios.

De initiatione habitus sine capa tempore Honorii Quarti.

Quo anno venerunt fratres b. Mariae genitricis Dei de Monte Carmeli ad Angliam.

La chronique paraît bien s'arrêter là. Après on trouve une liste des fondateurs des couvents anglais de 1212 à 1354 et une autre liste des provinces de l'Ordre.

Les années de l'Incarnation auxquelles sont rapportés les développements, d'ailleurs brefs, de la chronique, sont les suivantes : 83, 428, 1121, 1199, 1226, 1230, 1245, 1248, 1256, 1285, 1287, 1288, 1295, 1328.

A défaut d'un explicit particulier de la chronique, il n'est pas sans intérêt de citer l'explicit du *Speculum* de 1507 où elle se trouve :

Explicit Speculum Ordinis Fratrum gloriosissimae Dei Genitricis semperque Virginis Mariae de Monte Carmelo per reverendum sacrae theologiae magistrum Baptistam Venetum de Cathacis ejusdem sacri Ordinis magna cum diligentia emendatum anno Domini M.CCCCVII, xx chal. Apr̄ilis.

¹⁾ D'après Jean de Venette, la première règle fut établie par l'évêque de Jérusalem Jean au temps d'Arcadius et d'Honorius; mais elle était écrite « eloquio et litteris Graecis ». En

1121, le patriarche Albert, « quia graecas litteras ignorantes nesciebant codicem illum legere, fecit librum illum de graeco in latinum transferri ».

On remarquera que le frère compilateur du *Speculum* de 1507 s'appelait *Venetum*; mais il s'agit ici d'un provincial de Venise⁽¹⁾.

Le nom de Jean de Venette n'apparaît pas dans le titre donné par le *Speculum* de 1507⁽²⁾; mais la chronique lui est expressément attribuée par J. J. Fries, par Possevino, par Vossius, et dans son *Speculum* publié à Anvers en 1680, le frère Daniel de la Vierge, ex-provincial de Flandre et de Belgique et historiographe de l'Ordre, a reproduit en partie la chronique avec ce titre : *Chronicon Ordlinis beatae Mariae Carmeli authore Joanne de Vineta, sanctae theologiae magistro, quondam provinciali Franciae*⁽³⁾. Il est d'ailleurs mal renseigné sur l'auteur, bien qu'il dise que *valde claruit in Ordine* : il le place dans le temps *circa 1360* et le dit *Armoricus Brito*⁽⁴⁾. Il paraît tenir ses renseignements de la *Bibliotheca Sancta* de Sixte de Sienne, de l'*Apparatus Sacer* de Possevino et des *Annales* de l'Ordre de Jean de Lezana. En tout cas, carme lui-même, il semble bien confirmer l'attribution du *Chronicon Ordlinis* à Jean de Venette faite par J. J. Fries dès 1583.

Cette chronique offre peu d'intérêt. Ce qu'elle dit des origines et du développement de l'Ordre nous est connu d'autre part. Elle ne présente pas les barbarismes et les gallicismes de la *Chronique de 1340 à 1368*, nouvelle preuve de l'impossibilité d'attribuer au même auteur l'ensemble des œuvres qui viennent d'être étudiées.

A. C.

LE ROMAN DE GIRART DE ROUSSILLON.

Avant de fournir la matière du « roman » qui est l'objet de la présente notice, la légende de Girart de Roussillon avait été exploitée dans une chanson de geste de la fin du XII^e siècle qui a été étudiée par nos devanciers⁽⁵⁾

⁽¹⁾ De Villiers, *op. cit.*, t. I, p. 216, qui le dit *Baptista Catanus*.

⁽²⁾ Voir plus haut, p. 402.

⁽³⁾ *Speculum Carmelitanum*, Anvers, 1680, t. I, lib. vii.

⁽⁴⁾ Sur ce point voir plus haut, p. 356.

⁽⁵⁾ *Histoire littéraire*, t. XXII, 1852, p. 167-90 (C. Fauriel). Depuis cette époque, le texte de tous les manuscrits a été reproduit, plus ou moins bien (voir L. Gautier,

Le *Roman de Girart de Roussillon*, en 6.712 alexandrins à rimes plates, souvent « léonimes », est une œuvre d'un type original qui se rapproche tantôt de la chanson de geste, tantôt du récit hagiographique. Ce caractère hybride découle de la nature des sources utilisées par l'auteur⁽¹⁾.

Sur cet auteur nous n'avons que les renseignements fournis par l'œuvre même. Il était bourguignon : c'est ce qu'attestent, outre sa dédicace à des princes bourguignons, « la connaissance qu'il déploie de la géographie de la Bourgogne, l'introduction dans son récit de nombreux personnages du même pays, l'usage, fréquent chez lui, d'invoquer des saints bourguignons, certaines particularités de son langage »⁽²⁾ et enfin son évidente partialité en faveur des Bourguignons, qu'il présente comme les plus fidèles des sujets et les plus vaillants des guerriers⁽³⁾.

Ce Bourguignon était homme d'église; sa connaissance des textes sacrés, son habileté à les mettre en œuvre, son habitude de moraliser à tout propos le prouvent abondamment. Il s'intéresse tout particulièrement aux abbayes-sœurs de Vézelay et de Poitiers. Il sait quelles lectures on faisait dans l'une et l'autre au réfectoire, pen-

Bibliographie des chansons de geste, p. 112, et C. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, n° 24 et 162). D'une édition critique, nous pouvons lire des spécimens dans les différentes chrestomathies provençales. Une traduction, fondée surtout sur le ms. d'Oxford, a été donnée par P. Meyer, *Girart de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois*, Paris, 1884.

⁽¹⁾ Le texte de ce roman nous a été conservé par quatre manuscrits, l'un du xiv^e siècle, incomplet de plusieurs feuillets (Montpellier, Ecole de Médecine H 349 = S), les trois autres du xv^e (Paris, Bibl. nat., fr. 15103 = P; Bruxelles, Bibl. royale, 11181 = B; Montpellier, Ecole de Médecine, H 244 = M). On en trouvera une description détaillée dans l'éd. Ham (mentionnée ci-dessous) aux p. 19, 37, 46, 49, avec reproduction photographique d'un feuillet de chacun. — Nous en possédons deux éditions, l'une par P. Mignard, *Le roman en vers de très excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgogne*,

publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, avec de nombreuses notes philologiques et neuf dessins dont six chromo-lithographiés, suivi de l'histoire des premiers temps féodaux, Paris-Dijon, 1858, 8^e in-8°, l'autre par M. Edward Billings Ham, *Girart de Rossillon, poème bourguignon du xiv^e siècle*, New Haven, Yale University Press, 1939, in-8° (*Yale Romanic Studies*, n° XVI), fondée sur le ms. S, avec *varia lectio* complète. L'un de nous a rendu compte de cette dernière édition dans le *Journal des savants*, décembre 1941. Le ms. dit de Sens est notre S, qui a appartenu en effet à la cathédrale de cette ville; le ms. dit de Troyes est une copie de M exécutée en 1721 pour le président Bouhier (conservée à la Bibliothèque municipale de Troyes sous le n° 742).

⁽²⁾ P. Meyer, *op. cit.*, p. CXXVI.

⁽³⁾ *Leaux sont par usage* (914). — *Je croy cist Borgoignon sont de fer oud'acier, L'on ne les puet par force de nuls estors chacier* (4731-2).

dant les repas (v. 95), et de quelles reliques elles s'enorgueillissaient (4297 ss.). Il insère tout au long le récit de l'invention et de la translation à Vézelay des reliques de sainte Madeleine (4305-4494). Mais Pothières est pour lui l'objet d'une dilection spéciale. Il connaît le site où s'élève le monastère, le mont Lassois et ses abords, les restes du vieux puits qui alimentait sept fontaines (337) et jusqu'aux images qui ornaient le sanctuaire et dont il sait l'origine (5465). Très jaloux des privilèges de la maison, il insiste, dans un passage que ne lui fournissait aucune de ses sources, sur le fait qu'elle dépend directement de Rome, qu'elle ne doit « subjection » à nul ordinaire, évêque ou archevêque, et que quiconque exercerait des sévices ou exactions envers elle ou ses hommes serait, de ce fait, « excommunié de la boïche dou pape » (313-30). Enfin, cette Vie latine de Girart, qu'il traduit presque complètement, c'est à Pothières et en l'honneur de Pothières qu'elle avait été écrite et c'est là sans doute qu'il en avait trouvé le texte. La réunion de ces faits invite à penser que l'auteur était lui-même un de ces moines de Pothières, qu'il gratifie du titre, plus féodal qu'évangélique, de « seigneurs » (6444, 6495, 6512, etc.).

Sa culture était étendue et variée : il savait le latin, était capable de déchiffrer une inscription tumulaire (283), de compulser des chroniques (6367), de choisir dans une vaste compilation les passages qui lui paraissaient s'accorder à son dessein (2733-3084). Il avait beaucoup lu :

J'ai leü en mains livres, en romant, en latin. . .

Il connaissait les héros grecs, historiques et légendaires, Hector, Pâris, Alexandre⁽¹⁾. Mais c'est surtout dans le domaine profane que brillait son érudition :

J'ai leü les croniques de Challe, de Rolant,
De Fernagu le duc, d'Iamont et d'Agolant,
Et de Sanxe le Fort et du bon Lancelot,
De Tristan, de Gavain et des le temps de Lot (4533-38).

⁽¹⁾ Voir éd. Ham, Index des noms, p. 345 ss.

Il cite de plus, en des passages qu'a relevés P. Meyer⁽¹⁾, *Caton en romant*, *Renouart*, *Perceval* et la partie du *roman d'Alexandre* connue sous le nom de *Fuerre de Gadres*.

Il versifie sans élégance, mais avec une remarquable facilité et la rime léonine vient sans trop d'efforts, mais non sans quelques chevilles, se placer à la fin de ses vers.

La date du *Roman de Girart de Roussillon* a pu être déterminée avec précision, à la suite de tâtonnements qui ont été exposés fort exactement par P. Meyer⁽²⁾. Il est dédié aux trois enfants de Hugue V, duc de Bourgogne, Jeanne, femme de Philippe de Valois, Eude, comte de Boulogne et d'Artois, et Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre (ainsi qu'à la femme de celui-ci); il se place ainsi entre 1330, année dans laquelle Eude hérita, par la mort de sa mère, du titre de comte d'Artois, et 1334, année de la mort de Robert.

L'objet de ces dédicaces est clairement exposé : les personnages visés, en tant que descendants directs de Girart de Roussillon, sont les gardiens-nés de l'église où sont vénérées les reliques de leurs saints aïeux; le duc de Bourgogne en particulier ne doit pas seulement « donner de ses biens » : il doit garder

et de tort et d'esforce
Ce lieu ou Girart gist, quar bien sai l'on s'efforce
Dou nuire et de destraire et som droit et sa rente (299 ss.).

Ces expressions permettent de penser que l'abbaye de Pothières traversait alors une période difficile et qu'elle avait affaire à des adversaires contre lesquels une puissante protection paraissait nécessaire; mais nous ignorons ce qu'étaient ces difficultés.

Notre notice de ce poème a été grandement aidée par l'étude que lui a consacrée P. Meyer⁽³⁾. Dans ces pages un peu sommaires, mais lumineuses, notre savant devancier en a déjà signalé les sources principales; mais il a omis d'en donner une analyse suivie et de déterminer exactement la part d'originalité de l'auteur. C'est à cette tâche que nous allons nous appliquer; pour éviter les redites, nous analy-

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. cxxvi. — ⁽²⁾ *Op. cit.*, p. cxxv. — ⁽³⁾ *Op. cit.*, p. cxliiv-cxli.

serons les diverses parties de l'œuvre⁽¹⁾, puis nous en rechercherons les sources en présentant à ce propos les réflexions que comporte notre dessein.

Les deux sources essentielles du roman sont la *Vita comitis Girardi*, composition surtout hagiographique, écrite à Pothières dans les premières années du XII^e siècle⁽²⁾, dont nous possédons deux rédactions⁽³⁾, et une chanson de geste de la fin du XII^e siècle, remaniement d'une version perdue, antérieure d'un siècle environ⁽⁴⁾. A la *Vita* notre auteur, comme l'a montré P. Meyer, a naturellement emprunté les récits édifiants, à la chanson le récit des faits de guerre. Quand ces deux sources sont en désaccord, c'est toujours la première qu'il préfère et il nous en a lui-même donné les raisons (voir ci-dessous, p. 409). C'est donc la « chronique en latin », le « livre en latin », qu'il appelle parfois « mon livre » ou « mon auteur »⁽⁵⁾, qui est sa véritable autorité.

Pour la conduite de l'action, c'est aussi la *Vita* qu'il a suivie dans ses grandes lignes, non sans se permettre de nombreuses interventions, peut-être pour rétablir l'ordre chronologique qu'il entendait sans doute suivre⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Cette division, fondée sur la nature des faits, n'est pas indiquée dans les manuscrits.

⁽²⁾ Sur cette date, voir Joseph Bédier, *Légendes épiques*, t. II, p. 40, note.

⁽³⁾ La plus complète (A) a été publiée par P. Meyer d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale 13090 (*Romania*, VII, 1878, p. 178-224), avec une ancienne traduction bourguignonne. L'autre (B) l'a été par M. Ham dans l'édition du roman citée ci-dessus, p. 375-396. C'est la version A que le romancier a suivie presque exclusivement; toutefois dans l'épisode de la réconciliation (voir ci-dessous, p. 413), deux détails, le songe de la reine et la cordiale hospitalité offerte par le roi pendant huit jours à Girart et à Berthe, proviennent de B (§ 21 et 28) ou d'une rédaction très voisine (cf. éd. Ham, p. 80).

⁽⁴⁾ Sur les mss et les éditions de la chanson, voir Brunel, *Bibliographie*, t. I. Nous avons utilisé l'édition Foerster (*Romanische Studien*, V, 1880, p. 1-192), reproduction diplomatique du ms. d'Oxford. Nous nous sommes aussi servi de la précieuse traduction de Paul Meyer (cf. ci-dessus, p. 405, n. 1) à laquelle nous

renvoyons. Les chiffres désignant les laisses correspondent, à partir de 171 (v. 2923), avec ceux de l'édition Foerster; jusque là les chiffres de la traduction sont en retard de deux ou trois unités sur ceux de l'édition. — Les seules études notables qui aient été consacrées à la chanson sont deux articles de Fauriel (*Histoire de la poésie provençale*, t. III, p. 34-65, et *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 167-190) et le livre de A. Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart de Roussillon, ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der Volksepen*, Halle, 1888.

⁽⁵⁾ Sur ces désignations, voir P. Meyer, *op. cit.*, p. CXXIX.

⁽⁶⁾ Comme le montrent les analyses très précises données par P. Meyer (*Romania*, VII, 164 et *Girart de R.*, p. XXI) et par J. Bédier (*Légendes*, t. II, p. 41-48), la composition de la *Vita* est fort désordonnée: dans une première partie, sous le titre de *Vita Girardi comitis*, l'auteur raconte les épisodes les plus dramatiques de la vie de son héros; puis — en une série de petits chapitres, distingués chacun par un titre particulier, il donne des détails

1. *Causes de la querelle entre Girart et Charles le Chauve; défaite, conversion et pénitence de Girart; première réconciliation entre les deux adversaires.*

Se gardant bien de dévoiler d'emblée son principal objet, le romancier, comme l'exigeait une mode déjà ancienne, commence par des considérations générales. C'est une noble tâche, dit-il, que celle qui consiste à rappeler les faits et dits des preux du temps passé, car

Li bon bien les entendent et meilleur en devienent,
Ly malvais en amendent. . . (3-4).

Certes, celui qui s'y adonne ne doit mentir pour rien au monde; toutefois il est excusable si, en louant les bons (c'est-à-dire ceux qui, dans le combat, payent vaillamment de leur personne), il exagère quelque peu leurs mérites (1-72).

Après avoir résumé en quelques vers les plus notables incidents de la vie de son héros, il fait connaître ses deux sources, la « *chronique en latin* » et le « *romant* »; il remarque que celui-ci est un guide moins sûr, car il se trompe sur des faits importants, en faisant, par exemple, de Charles-Martel, au lieu de Charles le Chauve, l'ennemi de Girart; c'est donc au « *latin* » qu'il entend se tenir. Il expose ensuite les dissensions qui, après la mort de Louis le Débonnaire, s'élevèrent entre ses trois fils et comment chacun d'eux vint implorer l'appui de Girart, qui, par amour de la paix, le leur refusa également; de ce refus Charles éprouva une violente colère et il jura qu'il s'en vengerait (73-174).

Après avoir relaté, d'après les « *chroniques des rois* », c'est-à-dire celles de Saint-Denis, le début du règne de Charles le Chauve et fixé quelques repères chronologiques relativement exacts, il énumère les innombrables possessions de Girart, qui, s'étendant du Rhin à Beonne (c'est-à-dire Bayonne) en Espagne, égalaient presque celles

qui peuvent être rétrospectifs: tantôt des récits de miracles, tantôt des renseignements topographiques ou des récits de batailles, sans plus s'astreindre à un ordre chronologique (Bédier, *loc. cit.*, p. 41, n.). Aux preuves de ce fait, alléguées par Bédier, nous pouvons ajouter encore celle-ci: dès le début du roman (§ 41)

Girart, se sentant menacé, fait appel « *aux rois d'Espagne qui lui sont liés par le sang* »; or, c'est seulement au cours d'une des guerres suivantes, après une période de calme qui a été assez longue pour lui permettre de fonder douze monastères, que ce secours lui parvient (141).

du roi de France (175-236), et il trace de lui un portrait où il se borne à peu près aux qualités physiques (237-52), réservant pour plus tard l'éloge de son caractère (569-610).

C'est ici (257-302) que se placent les dédicaces mentionnées ci-dessus. Vient ensuite une longue digression sur l'abbaye de Pothières, avec une description très précise de ses environs, notamment du mont Lassois, sur les flancs duquel s'élevait le château de Roussillon (303-70). Une nouvelle digression, plus longue encore, nous raconte comment les Vendres (c'est-à-dire les Vandales), après un siège de sept ans et de multiples péripéties, s'en emparèrent et l'incendièrent. On le rebâtit, mais moins beau et moins fort qu'il n'était, et c'est « après assez de temps » qu'il échut au comte Girart (371-506)⁽¹⁾.

Nous entrons enfin dans le vif du sujet et nous apprenons les causes de la funeste querelle qui fit verser tant de sang. C'est une question d'héritage qui mit aux prises les deux rivaux : Girart avait épousé Berthe, fille aînée du comte de Sens, Ugon, Charles la sœur cadette de celle-ci, Heluis⁽²⁾. A la mort d'Ugon, les deux beaux-frères revendiquent le comté, le premier alléguant le droit d'ainesse de sa femme, le second en vertu des droits de la Couronne. Ils échangent à ce propos des paroles amères et menaçantes. Or il y avait à la cour de Charles des ennemis puissants de Girart, les fils de Thierry d'Ardenne, duc d'Ascane, un des protagonistes du roman, qui nous est ici présenté. Alors âgé de cent-vingt ans, il avait conservé toute sa vigueur de corps et d'esprit. A la suite d'une guerre avec Droon, père de Girart, il avait dû s'exiler, tandis que Droon prenait possession de ses domaines. Mais, après que le roi eût réconcilié les deux adversaires et que Thierry eut recouvré ses biens, Droon, à son tour, s'était exilé et était allé en Espagne, où il avait fait des conquêtes sur les Sarrasins et contracté d'utiles alliances (611-722).

Tandis que les jeunes fils de Thierry poussent Charles à la guerre⁽³⁾, les principaux barons du royaume lui conseillent de soumettre le

⁽¹⁾ Cette digression se termine par des conjectures sur l'étymologie des noms de Roussillon et de Pothières (522-564).

⁽²⁾ Dans la chanson, la femme de Charles

s'appelle Elissent, qui est une forme hypocoristique de Heluis.

⁽³⁾ Les fils de Thierry étaient neveux de Charles par leur mère.

différend à une cour de justice, comme Girart lui-même le propose. Celui qui insiste le plus en ce sens est le vieux Thierry lui-même, qui fait de son ancien ennemi et de Girart un éloge sans réserve. Mais le jeune roi (il n'a que vingt-cinq ans) s'obstine à « faire son bon » : sur son ordre, son « secrétaire », Guy de Montmorency, va trouver les principaux vassaux de Girart et tente, par des dons et des promesses, d'ébranler leur fidélité. La plupart d'entre eux, que Girart avait « asprement demenez », se laissent suborner : aussi Girart, au jour de la bataille, n'aura-t-il qu'un homme contre cent (723-1106; cf. 1706).

Girart lui-même se met dans son tort en saisissant le comté de Sens, puis il va visiter ses lointains domaines. Charles profite de son absence pour reprendre le comté et il s'empare même du château de Roussillon. Berthe, émue à la pensée qu'elle risque d'être la cause de maux innombrables, supplie son mari de faire au roi des offres d'accord. Elle s'excuse de cette démarche en citant un distique de Caton et elle démontre par l'exemple de Judith et d'Esther qu'une femme peut donner un conseil utile (1107-1312).

Comme Berthe le lui avait suggéré, Girart réunit ses barons. L'un d'eux, approuvé par tous les autres, lui conseille de proposer à Charles un accommodement. C'est l'aîné de ses neveux, Fourque, qui deviendra l'un des principaux personnages du roman, où jamais il ne démentira son noble caractère : profondément pacifique, il n'est pas moins vaillant au combat que sage dans le conseil. C'est lui-même qui est chargé de cette mission. Mais le roi l'accueille grossièrement et il insulte Girart. Assailli par un des fils de Thierry, Fourque lui fait, d'un coup de poing, voler un œil de la tête et lui brise un bras. Le roi, plus émerveillé que mari de cet exploit, fait de Fourque un éloge aussi chaleureux qu'inattendu (1313-1594).

Désormais c'est la guerre. Girart se dérobe d'abord, puis accepte le combat. Aidé de ses quatre neveux, Fourque, Seguin, Gibert et Bos, fils de son frère Eude, comte de Provence, il fait des « royaux » un grand massacre. Mais sa petite troupe fléchit ; ses neveux l'entraînent, malgré lui, hors de la mêlée ; bientôt Gibert est tué, Fourque pris, lui-même blessé, ainsi que Seguin. Rejoint par Berthe, qu'accompagne une seule suivante, Enjoys, il fuit, se dirigeant vers la Hongrie, où règne le roi Othon, qui est du lignage de Berthe. Mais

il n'a plus avec lui que sept hommes. Au passage d'un gué, il surprend onze Lorrains égarés et les massacre. Mais le frère de leur chef survient en force, tue six des siens et blesse mortellement le septième; celui-ci expirera la nuit suivante, dans la forêt d'Ardenne, assisté par un ermite, auprès duquel les fugitifs ont trouvé un misérable asile. Cette nuit même, pendant leur sommeil, des larrons enlèvent à Girart ses armes et les quatre chevaux qui lui restaient : il a donc absolument tout perdu (1595-2028).

L'ermite envoie Girart et ses deux compagnes à un autre ermite qui les retient un jour et les confesse. Girart refuse d'abord de se rendre à ses exhortations et déclare que, s'il trouve le roi, il le tuera, fût-ce en guet-apens. Mais Berthe joint ses prières à celles du saint homme; Girart enfin s'humilie, promet de ne pas porter les armes pendant sept ans et il reçoit l'absolution. Poursuivant leur route à pied, les fuyards rencontrent des marchands, desquels ils apprennent que le roi Othon est mort et que la tête de Girart a été mise à prix. Berthe leur fait croire que Girart, lui aussi, est mort : elle a vu sa fosse « dans un pauvre ermitage ». Les marchands s'en réjouissent et vont annoncer cette nouvelle au roi. Girart et Berthe sont hébergés une nuit par l'ermite Gautier, puis par un autre (c'est le quatrième). Girart accepte, en pénitence de ses péchés, cette vie misérable : il s'associe avec deux charbonniers, et porte à la ville voisine leurs sacs, gagnant sur chacun d'eux sept deniers. Berthe, de son côté, gagne quelque argent à tailler et à coudre, ayant, dès l'enfance, appris ce métier (2029-2384).

Le romancier ouvre ici une parenthèse pour nous raconter une vie d'abnégation qui lui paraît sans doute non moins exemplaire : une « bonne dame », feignant la folie, entra un jour, comme converse, dans un couvent de nonnains, où elle fut abreuvée de « molestations » de tout genre, jusqu'à ce qu'un ermite, averti par un ange, eût fait reconnaître sa sainteté (2385-2448).

Cette vie de pénitence allait enfin être récompensée. Un jour de Pentecôte, Charles tient une cour solennelle dans son palais, à Paris. Girart et Berthe (dont la détermination n'est nullement expliquée) s'y rendent, vêtus de misérables habits de pèlerins. Girart se fait reconnaître de la reine, grâce à un anneau qu'elle lui a jadis donné (détail dont nous n'avons pas été informés) et lui amène Berthe. La

reine, toute en pleurs, tombe dans leurs bras. Le lendemain elle raconte à son mari un songe d'où elle croit pouvoir inférer que Girart est encore en vie et elle obtient du roi qu'il lui pardonne. Charles va plus loin : il fait à Girart et à Berthe le plus gracieux accueil et pendant huit jours il les accable de marques d'amitié; enfin il leur restitue tous leurs domaines. Ils y rentrent aussitôt, aux acclamations enthousiastes de leurs sujets et ils se livrent l'un et l'autre aux pratiques de la plus ardente dévotion (2449-2732).

Ici l'auteur, s'écartant de nouveau de son sujet, raconte treize anecdotes propres à inspirer aux grands l'humilité et la clémence, mais dont la plupart, il faut le reconnaître, ne présentent pas le moindre rapport avec la vie de ses héros (2733-3084).

Dans cette première partie, le romancier a utilisé, en proportions à peu près égales, la *Vita* et la chanson, sous la forme même où nous la connaissons, et il n'y a ajouté que fort peu de chose.

C'est à la *Vita* (6 et 140) qu'il emprunte la généalogie de Girart, la liste de ses possessions (qu'il a du reste fortement amplifiée) et son portrait⁽¹⁾. C'est aussi de la *Vita* (108-25) que proviennent la digression sur la dévastation de Roussillon par les Vendres, les fantaisies étymologiques qui y font suite, ainsi que le récit du mariage de Girart et l'exposé des causes de la guerre⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le portrait moral est traduit littéralement de la *Vita* (6); le portrait physique, avec ses ridicules exagérations, est une addition.

⁽²⁾ Dans la chanson, les fiancées étaient filles de l'empereur de Constantinople; c'est le roi qui devait épouser l'aînée, Berthe, et Girart la cadette, Elissent. C'est par esprit de conciliation et à la prière du pape que Girart consent à céder sa fiancée à Charles; mais Elissent lui reste fidèle au fond du cœur et elle ne cessera de prendre son parti, même contre son mari. — La même situation se retrouve dans la geste des Loherains, où nous voyons le jeune Pépin, fils de Charles-Martel, s'éprendre brusquement de Blanchelleur, fiancée de Garin, qui consent à la lui céder. Mais celle-ci conserve à Garin toute son affection et elle ne cessera, jusqu'à sa vieillesse, de défendre ses intérêts auprès du roi et de combattre ceux des Bordelais (voir l'analyse de *Garin le Loherain*, par

P. Paris, dans *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 604 ss.). Il y a, entre la geste des Lorrains et la chanson de *Girart de Roussillon* d'autres analogies non moins frappantes : dans une des versions de *Hervis de Metz*, Charles-Martel, en guerre avec Girart, envoie demander du secours à Hervis (voir P. Paris, *loc. cit.*, p. 596, et P. Meyer, *op. cit.*, p. c; pour le texte voir l'éd. Stengel, Dresde, 1903, p. 466); de même dans notre chanson, Charles le Chauve sollicite Girart de l'aider à repousser une invasion des Turcs et Africains (trad. Meyer, 194). Dans *Hervis*, le vieux Fromont, qui s'est exilé en Espagne, en ramène une puissante armée sarrazine pour combattre Girbert de Metz (P. Paris, *loc. cit.*, p. 628); ici Drogon amène à Girart une armée de cent mille hommes levée en Espagne (trad. Meyer, 137). A ces incidents se mêlent, de part et d'autre, des souvenirs assez confus d'une invasion de la

Ce choix sur ce dernier point devait avoir, pour la conduite du poème, les conséquences les plus graves, dont certaines assez fâcheuses : en procédant ainsi, le romancier enlevait à l'action le ressort essentiel ; il réduisait à presque rien le rôle, capital dans la chanson, de la reine et rendait certains épisodes, ceux de la reconnaissance et de la réconciliation, à peine intelligibles.

Inversement, le rôle de Berthe a été notablement amplifié et certaines scènes où elle apparaît sont originales : celles, par exemple, où elle intervient pour donner à Girart des conseils de modération, pour le soutenir dans ses épreuves, pour obtenir qu'il se rende aux exhortations de l'ermite. Originale aussi est la digression tendant à démontrer que les femmes peuvent, dans un cas grave, donner de salutaires conseils⁽¹⁾. Il en est de même enfin, très probablement, de tout le rôle de Guy de Montmorency.

Pour l'épisode, intensément dramatique, de la fuite éperdue dans la forêt d'Ardenne et de la conversion de Girart, le romancier a eu l'heureuse idée d'emprunter au moins l'essentiel de son récit à la chanson (501-34), sans arriver toutefois à égaler, à beaucoup près, l'admirable modèle qu'il avait sous les yeux⁽²⁾.

Inversement, les scènes, non moins capitales, de la reconnaissance et de la réconciliation proviennent de la *Vita* (17-27), dont le romancier s'est borné à paraphraser le récit assez terne, sans réussir à en atténuer les invraisemblances⁽³⁾.

France par les Wandres (ou les Hongres). Il y a évidemment là un fonds de traditions exploitées de part et d'autre, dont il serait intéressant de rechercher l'origine et le mode de transmission.

⁽¹⁾ Cette question était alors à l'ordre du jour ; elle tient une grande place dans le traité, à peu près contemporain, d'Albertano de Brescia, intitulé *Prudence et Mélibée*, dont on peut lire une analyse dans notre tome XXXVII, p. 493-503.

⁽²⁾ Traits communs : la présence de la pucelle Enjoys, qui ne reparaitra pas dans la suite du roman (cf. chanson, 599), le nombre des survivants (501), les suprêmes devoirs rendus au dernier (511), le massacre des Lorrains (502-5), le séjour chez les ermites (au nombre de deux seulement dans la chanson, 511-21), la rencontre des marchands (521-22), l'acceptation

de vils métiers par Girart et Berthe (531-33). La scène du « ribant » raillant Girart et durement châtié par lui (2347-66) est ajoutée. — En revanche, le romancier en omet quelques autres et des plus pathétiques : l'hébergement de Girart chez une femme dont le mari et les fils ont été tués à son service (525), la maladie de Girart et son expulsion par un riche inhumain (526), la quintaine dont le spectacle arrache des larmes à Berthe et l'émouvant dialogue qui s'ensuit (534).

⁽³⁾ Dans la chanson, la scène a lieu le jour du Vendredi saint, particulièrement indiqué pour le pardon des offenses. Dans la chanson, au reste, le roi ne consent à pardonner à Girart que parce qu'il le croit mort ; quand il apprend qu'il a été trompé, il entre dans une violente colère (546-7), ce qui rend moins étonnante la soudaine reprise des hostilités.

D'autres scènes, également essentielles, et qui manquent à la *Vita*, proviennent de la chanson : l'ambassade de Fourque⁽¹⁾, la trahison d'Artaud, qui livre les clefs de Dijon à Charles (chanson, 496-7; roman, 1841-54), enfin la fuite de Girart, emmené loin du champ de bataille par ses neveux.

Pour les faits de guerre, traités fort sommairement dans la *Vita*, le romancier recourt naturellement à la chanson, où ils occupent la plus grande place, et il en reproduit fidèlement de longs passages (où c'est du reste la dernière campagne qui est racontée). Il s'applique toutefois à réduire le nombre des comparses, très élevé dans la chanson, ainsi que celui des combats singuliers, qui y tiennent aussi une place démesurée.

Le développement de toutes ces actions exigeait un personnel assez nombreux, complètement absent de la *Vita*, où le seul Fourque est nommé (*Fulco*, dans la rédaction *A* seulement, 44). C'est donc naturellement à la chanson que le romancier l'a emprunté, mais en le réduisant au strict nécessaire : aux neveux de Girart seuls il réserve leur rôle de premier plan, mais sans y rien apporter de nouveau⁽²⁾; ceux de Thierry d'Ascane, qui sont devenus ses fils, sont réduits au nombre de trois, alors qu'ils étaient cinq dans la chanson, et leur rôle est si insignifiant qu'ils ne sont pas désignés par des noms personnels.

Suivant l'exemple des prédicateurs de son temps, le romancier, nous l'avons vu, a inséré dans son récit quelques *exempla* par lesquels il entendait sans doute en accentuer le caractère édifiant. Le premier, celui de la converse volontaire, provient originairement de l'*Historia lausiaca* de Palladius, mais la source directe de notre auteur est certainement le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (l. xvii, ch. 83).

⁽¹⁾ Cet épisode diffère au reste notablement dans les deux textes (chanson, 118; roman, 1367-50); dans le roman il se termine par un éloge emphatique de Fourque, mis dans la bouche du roi (1501-50); dans la chanson (321) cet éloge est prononcé par le roi dans des circonstances différentes; toutefois les deux morceaux se recouvrent très exactement. La singularité de ce hors-d'œuvre est soulignée de part et d'autre, et en termes presque identiques:

Lors respondirent tuit : « Grandement le loez »
 [(1545).
 • Sire, disent les Français, vous le louez beau-
 [coup. »

⁽²⁾ L'auteur du roman ne s'astreint pas cependant dans le détail, à rester en absolue conformité avec son modèle; ainsi chez lui Gibert, le neveu de Girart, est tué par un inconnu nommé Hugue (1741 ss.), tandis que dans la chanson (495), c'est précisément le contraire qui se produit.

Les treize autres, maladroitement amenés et groupés dans un ordre arbitraire, proviennent du *Speculum morale* du même auteur, sauf peut-être le cinquième et le neuvième, qui pourraient remonter le premier à Orose (VI, 22), l'autre au *Speculum doctrinale* (v. 66) de Vincent. C'est ce qui a été démontré par Reinhold Köhler dans un article auquel il nous suffira de renvoyer⁽¹⁾.

II. Deuxième guerre; Charles est défait dans trois batailles; Girart et Berthe fondent des monastères.

La deuxième partie du roman débute par le récit d'une nouvelle guerre, dont l'auteur attribue l'explosion aux *mauvais traitours* qui entourent le roi et ravivent dans son cœur d'anciens griefs; ces *felons losengiers* ne sont au reste que les instruments du démon, ennemi de tout bien. Il faut reconnaître que Girart leur offre maladroitement une occasion favorable en réclamant inopinément le comté de Sens (3149-56), ce qui est en contradiction avec le passage où nous l'avions vu, peu auparavant, remis en possession de tous ses biens (2612-62).

Le roi riposte en ravageant ses terres et réussit à l'assiéger « dans son dernier château ». Le pacifique Fourque lui-même lui donne des conseils belliqueux. Mais un vieux et très sage chevalier lui persuade, à deux reprises, d'envoyer à Charles d'humbles messages. Ces deux propositions de paix sont repoussées. Une bataille s'engage, en Flandre; vaincu, le roi s'enfuit, mais Girart interdit qu'on le poursuive, de peur qu'il ne soit tué dans sa fuite. Un troisième message n'obtient pas plus de succès que les précédents. Charles est de nouveau vaincu, près de Soissons. Néanmoins il fait défier Girart et lui donne rendez-vous, à jour fixe, au Val Beton, près de Vézelay, où ils videront enfin leur querelle (3157-656).

Girart appelle à l'aide son père Droon et les rois d'Espagne, ses *affins*, qui lui amènent, avec une rapidité vraiment surprenante, une

⁽¹⁾ Cet article a paru d'abord, sous le titre de *Die Beispiele aus Geschichte und Dichtung*, en 1875 au tome XIV (p. 1-31) du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*. Il a été réimprimé par Bolte, avec des notes complémentaires, dans son édition des *Kleinere Schriften zur erzählenden Dichtung des Mittelalters*

von R. Köhler, t. II (Berlin, 1900), p. 359-393. Sur les études consacrées ultérieurement à ces différents thèmes, voir les notes de M. Ham (éd., p. 90-95). Pour les numéros 9-10, voir aussi l'étude de G. Paris sur la légende de Trajan au moyen âge (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. XXXV).

immense armée. Pour rallier tous ces gens étrangers les uns aux autres, Girart propose de choisir une « enseigne » et Boson fait adopter le cri de « Saint Georges »⁽¹⁾. La bataille s'engage sur les bords de la rivière Arsis, qui roule du sang. C'est alors qu'elle prit, nous dit le romancier, le nom de Cure⁽²⁾, car

Ce mot vaut autant comme jent acore (3929).

En ce lieu, en effet, vingt mille hommes périrent⁽³⁾. Droon y est tué par son vieil ennemi Thierry, qui, de plus, blesse mortellement Eude de Provence (l'Odilon de la chanson). Les trois fils de celui-ci vengent leur père et leur oncle en faisant des « royaux » un affreux massacre.

A cette tuerie un miracle vient mettre fin, signe évident de la réprobation divine : la terre tremble, la foudre embrase les gonfanons des deux chefs. Le roi, se sentant vaincu, envoie à Girart des propositions de paix ; Eude, mourant, supplie son neveu de les accepter : Girart s'y résigne en effet et la paix est rétablie, mais sans être sanctionnée par un accord positif (3657-4162)⁽⁴⁾.

Berthe, visitant ce champ de carnage, se pâme de douleur et voudrait mourir, elle aussi. Girart la reconforte : ce n'est pas de gémissements que les morts ont besoin, mais de prières. Huit raisons nous incitent à ne pas leur ménager les nôtres⁽⁵⁾. Il fondera donc, pour

⁽¹⁾ Le choix de saint Georges est surprenant, le culte de ce saint n'ayant aucune racine en Bourgogne ; mais il y avait, non loin du champ de bataille, une chapelle qui lui était consacrée et que le romancier connaissait (3749, 4262). C'est surtout dans les chansons du cycle de la Croisade que saint Georges est présenté comme protecteur des armées chrétiennes ; voir A. Jeanroy, *La chanson d'Aspremont et le cycle de la Croisade*, dans *Studj Mediævali*, n. s., t. XI, 1938 ; mais il joue ce rôle aussi dans la chanson d'*Herris de Metz* (*Hist. litt.*, t. XXII, p. 600).

⁽²⁾ Sur cette rivière, qui passe à Vézelay, avant de se jeter dans l'Yonne, et sur ces deux noms, voir J. Bédier, *Légendes épiques*, t. II, p. 55, et F. Lot dans *Romania*, t. LII, 1926, p. 262.

⁽³⁾ D'après le romancier, les cadavres au-

raient été inhumés à Quarré-les-Tombes, à quelques kilomètres au sud de Vézelay, où il y avait de nombreuses pierres tombales antiques ou gallo-romaines. Sur cette localité, voir P. Meyer (*loc. cit.*, p. CXXXV) et J. Bédier (*op. cit.*, p. 54, n. 2).

⁽⁴⁾ Dans la chanson, Girart exige que Thierry soit exilé pour cinq ans, en acceptant toutefois que ses neveux restent à la cour.

⁽⁵⁾ Ces raisons, exposées chacune en quelques vers (4205-44), sont les suivantes : 1° la loi naturelle, qui exige que nous fassions pour autrui ce que nous souhaitons qu'il fasse pour nous ; 2° la honte dont nous serons couverts quand nous serons mis en présence de ceux que nous aurons négligé de secourir ; 3° la très grande « ardeur » dont souffrent les âmes du Purgatoire ; 4° la reconnaissance qu'auront pour nous ceux que nous aurons soulagés :

le repos de toutes ces âmes, abbayes, collèges et prieurés. Girart supplie le pape Jean de venir les consacrer et de les enrichir de reliques. Ayant appris que celles de sainte Madeleine se trouvent à Aix ou aux environs, en la possession des Sarrasins, il charge le moine Badilon de les rechercher; celui-ci les trouve en effet; grâce à la protection du ciel, il réussit à les transporter jusqu'àuprès de Vézelay et c'est Girart lui-même qui, les chargeant sur ses épaules, les dépose dans l'église du monastère qu'il a fondé. Le saint roi Louis est venu les vénérer⁽¹⁾, et leur authenticité, quoique puissent dire « les Provençaux », a été démontrée par maints miracles (4163-494).

Dans cette partie le romancier a emprunté très peu à la chanson, beaucoup à la *Vita*, qu'il suit de très près, mais sans s'astreindre à en respecter l'ordre⁽²⁾; il doit enfin quelques éléments à des sources secondaires.

De la *Vita* proviennent la mention des manœuvres du démon (33) prenant pour instruments des *impiï*, des *derogatores* (37), celle du « dernier château » (*novissimum oppidum*, 42-34), de la double intervention du vieux chevalier (*sapientissimus senior*, 44 et 49), de l'interdiction de la poursuite (59), la comparaison de Berthe successivement à Marthe et à Marie (31; cf. roman, 2700 ss.).

C'est en revanche à la chanson que le romancier emprunte sa description de la bataille de Val Beton; mais il nous épargne le long récit des prouesses de guerriers inconnus et il réduit le nombre des combats singuliers. Il abrège systématiquement et le fait remarquer :

Pour cest livre abrigier les noms point ne vous nomme . . . (3796).
Ne vous puis raconter les noms ne les personnes (3871).

5° les mérites que nous acquerrons en agissant ainsi; 6° les obligations, d'ordre temporel et spirituel, que nous avons envers nos ancêtres; 7° les prières que ces âmes, entrées au Paradis, adresseront à Dieu pour nous; 8° la grande calamité que souffrent ces âmes qui ne se peuvent entraider.

⁽¹⁾ Louis IX fit en effet, le 24 avril 1267, un pèlerinage solennel à Vézelay, où il assista à la translation des reliques de sainte Made-

leinedans une chasse d'argent; voir à ce sujet Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. V, p. 39.

⁽²⁾ A plusieurs reprises le texte latin transparaît sous la traduction: *corpora atrociter dissipantur* (147) est rendu par *li corps sont dissipé par les arnes trainchans* (3917); *superna vero pietas condoluit* (143) par *Mais Dieu en prist pitié* (3942), etc.

S'attachant aux personnages que nous connaissions déjà, il met en relief les deux épisodes essentiels (chanson, 151 et 168) où le vieux Thierry tue Droon et blesse Eude, ainsi que la vengeance qui en est tirée par leurs fils et neveux (3863 ss.) et il mentionne l'intervention d'Eude mourant en faveur de la paix, mais sans atteindre au sobre pathétique de la scène correspondante dans son modèle (175-7).

Les dernières pages de cette partie proviennent de sources très diverses, qui ne sont pas complètement identifiées.

Pour les huit motifs que nous avons de prier pour les morts, M. Ham (éd., p. 98) se borne à renvoyer, sans aucun commentaire, à une « liste analogue » qui se trouve dans le *Speculum morale* de Vincent de Beauvais⁽¹⁾. Mais ni la nature des motifs, ni l'ordre dans lequel ils se suivent, ni les développements auxquels ils donnent lieu ne coïncident dans les deux textes. Les motifs allégués par l'auteur du *Speculum* sont au nombre de six, non de huit, et quatre seulement présentent quelque analogie avec ceux qu'énumère le romancier. Ce sont les suivants : 1° la nature porte les animaux de même espèce à se chérir et à s'entraider (roman, n° 1); 3° les âmes du Purgatoire ne sont plus capables d'œuvres méritoires (cf. n° 8); 4° les bienfaits que nous avons reçus des morts (cf. n° 5); 5° les prières qu'ils feront pour nous quand ils seront au ciel (cf. n° 7). Le romancier a donc puisé les quatre autres, s'il ne les a pas inventés, à une autre source. Au reste le développement de chacun de ces divers points est très différent et la bonne moitié de ce chapitre du *Speculum* est remplie par des *exempla* dont il n'y a pas trace dans le roman⁽²⁾.

La requête au pape Jean (il s'agit de Jean VIII) et l'octroi fait par celui-ci aux monastères de Pothières et de Vézelay des reliques des saints Eusèbe et Pontien sont racontés d'après un écrit rédigé du

⁽¹⁾ *Bibliotheca mundi, seu Speculi majoris Vincentii Burgundi... tomus tertius qui Speculum morale inscribitur* (Douai, 1624, petit in-fol.). Le chapitre visé (liber II, pars I, distinctio XII, col. 746) est intitulé *De motivis ad compatendum animabus in Purgatorio*.

⁽²⁾ M. Ham, qui n'a pas fait ces rapprochements, nous invite en revanche à « mettre en regard » ces « banalités » et le *Tractatum* (sic, pour *Tractatus*) *valde consolatorium pro morte*

amici, du même Vincent de Beauvais, dont il cite quelques rubriques « d'après l'exemplaire de Yale » — sans nous dire d'ailleurs à quelle édition appartient cet exemplaire, ce qui rend la vérification bien difficile. L'invitation est au reste hors de propos, puisque le sujet du *Tractatus* (les motifs que nous avons de « réprimer » la douleur que nous cause la perte d'un ami) n'a aucun rapport avec celui qui est traité dans le roman.

vivant de Girart (entre 871 et 874) et à son instigation même⁽¹⁾, que notre auteur avait pu lire dans l'une ou l'autre des deux abbayes qu'il intéressait également.

Quant au récit de l'invention et de la translation des reliques de sainte Madeleine, il provient de la « légende de saint Badilon », légende célèbre qu'il pouvait trouver à Vézelay, puisque c'est précisément pour y attirer les pèlerins qu'elle avait été fabriquée⁽²⁾.

III. *Nouvelles défaites de Charles ; conclusion d'une paix définitive.*

Une nouvelle guerre éclate entre les deux rivaux, non moins inopinée que les précédentes. Notre auteur l'explique de la même façon : « l'ennemi d'enfer », exaspéré par la sainte vie que mènent Girart et Berthe, suggère aux « félons médisans » de rallumer la colère du roi. Celui-ci, toujours docile aux conseils pervers, entre sur les terres de Girart et va l'assiéger dans Roussillon, dont il ne réussit à s'emparer que par la trahison d'un « chambellan ». Girart, réveillé en sursaut, s'arme et se fraye, seul et blessé, un chemin à travers les assaillants. D'Avignon où il se rend, il ramène une armée de vingt mille hommes, qu'il divise en deux corps : trois mille, sous les ordres du « maréchal » Fouchier, attireront au dehors les Français qui occupent Roussillon ; les dix-sept mille autres leur tendront un « aguét » dans un bois voisin. Les troupes du roi tombent dans le piège ; une mêlée s'engage. Fouchier est tué par Pierre de Montraboy, qui est lui-même tué par Girart, tandis que le vieux Thierry tombe sous les coups de Bos d'Escarpion. La lutte fut si meurtrière que la vallée où elle se déroula fut surnommée « la sanglante » (*sanguinolenta*).

Les « royaux », forcés d'abandonner Roussillon, y mettent le feu, et jamais, ajoute le romancier, il ne fut rebâti. Fourque, qui avait

⁽¹⁾ Sur cette composition, découverte par M. F. Lot, voir J. Bédier, *op. cit.*, p. 80.

⁽²⁾ Sur cet écrit, voir P. Meyer dans *Romania*, t. VII, p. 531, *Girart de Roussillon*, p. XXVIII, et F. Lot dans *Romania*, t. LII, p. 287. Pour les travaux récents sur le sujet, voir Ham, éd., p. 99. La « légende de saint Badilon » place les faits qu'elle relate au temps de Charlemagne ; le romancier a eu le mérite de remar-

quer que cette date ne coïncide pas avec celle qu'il assigne aux autres événements ; mais il a laissé à ses lecteurs le soin de résoudre la difficulté. — Il y a bien dans la chanson (666-667) un récit des mêmes faits, mais il est complètement différent, et le nom même de Badilon n'y figure pas. Sur l'évolution et les diverses versions de la légende, voir J. Bédier, *op. cit.*, p. 72 ss., et Lot, *loc. cit.*, p. 288.

été délivré, se saisit du traître chambellan et, lui infligeant le sort de Judas, le pend à un sureau (4495-4720).

Les deux partis comptent leurs morts : Girart a perdu onze mille hommes et Charles vingt mille. Celui-ci lève une nouvelle armée et après avoir repoussé une offre de paix (c'était la cinquième), il envahit derechef les domaines de son adversaire. Dans une nouvelle bataille, Girart tue Guy de Montmorency, puis il croise le fer avec le roi lui-même, mais on les sépare. L'un des fils de Thierry tue Bos. Ici, le romancier accorde une mention spéciale à quatre seigneurs bourguignons dont il n'avait jamais parlé et dont il ne reparlera pas : c'était sans doute une façon de flatter les familles qui les comptaient ou prétendaient les compter parmi leurs ascendants.

Girart, approuvé par les siens, décide d'en finir et déclare qu'il poursuivra le roi jusqu'à Paris; néanmoins il lui dépêche, une fois de plus, un messenger que Charles, une fois de plus, renvoie avec des paroles outrageantes (4721-5084).

La bataille décisive s'engage à Pont (sur Yonne), à trois lieues de Sens. Il s'en faut de peu que Fourque et Seguin ne s'emparent du roi, mais le premier est tué. Encore une fois les « royaux » sont mis en déroute. Charles s'enfuit et ne s'arrête qu'à Paris, où Girart le poursuit en effet. Il s'apprêtait à recruter de nouvelles troupes quand un ange lui apparaît pendant son sommeil et lui interdit de continuer la lutte. Il s'y résout, Girart accepte de lui faire hommage, ils se baisent sur la bouche et partagent également le comté de Sens, cause de tant de calamités (5085-5410).

Dans cette partie le romancier a utilisé uniquement ses deux sources principales, en s'affranchissant, comme dans les précédentes, de l'ordre qui y est suivi.

Tout ce qui concerne la prise de Roussillon et ses suites a été emprunté à la *Vita*, dont le texte⁽¹⁾ a été suivi de très près et parfois

(1) Le chambellan au due a si bien converti (4)

Par dons et par promesses que tout l'a perverti.
... Les clers de Roussillon en une nuit li baillie...
... Girart se reposoit en sa plus maistre tour :
Il entendit la noise de tant de gent venant,
Il s'arme et s'aparaille et monte maintenant.

Le sujet est « Charles » (v. 4305).

Tout parmi les arméz l'en estut departir.

... Arriers revient bien tost Rossillon chalon-
[Gier... (4509 ss.)

Cf. *Vita*, 178 : *Denique cubicularium Girardi clam ingentibus donis et promissis pervertens, intempesta ejusdani noctis hora claves oppidi ab eo fraude subdola extorsit; qui statim eadem*

servilement copié. Les récits du « cembel » et de « l'agait » concordent exactement (sauf en ce qui concerne le nombre des combattants). C'est enfin d'après la *Vita* (66 et 68) que notre auteur montre Charles poursuivi par Girart jusqu'à Paris et qu'il mentionne l'apparition de l'ange. Ces incidents sont inconnus de la chanson⁽¹⁾.

De celle-ci ne proviennent guère, en dehors des faits mentionnés dans la note précédente, que quelques épisodes du combat et le sort assigné à divers personnages (au reste avec de nombreuses divergences dans le détail⁽²⁾). La mort de Guy de Montmorency paraît être de l'invention du romancier, comme tout le rôle du personnage.

IV. *Vie édifiante de Girart et de Berthe ; leur mort ; miracles attestant leur sainteté.*

« Ici il n'y a plus place pour orgueil ou vanité. Les œuvres vont commencer, les guerres sont finies. »

Ainsi se termine la chanson. L'énumération de ces « œuvres » remplit les 1.300 derniers vers du roman, qui ne sont qu'une traduction, généralement fidèle, de la *Vita*.

Girart et Berthe eurent alors deux enfants, un fils, nommé Thierry, et une fille, Ève, qui moururent en bas âge⁽³⁾. Privés d'héritiers, ils consacrent leurs biens à la fondation de douze abbayes ou prieurés, tant d'hommes que de femmes, au nom des douze apôtres et pour commémorer les douze victoires de Girart sur le roi. Les plus

hora sumptis armis cum suis omnibus, magno cum strepitu castrum ingreditur. At Girardus in turre exceliori... quiescens, audito tumultu, correptis ocuis armis, multitudini ingredientium se audacter infert... Qui recedens, congregata non modica militum turba, Rossillon calumpniari magnifice parat.

⁽¹⁾ Dans celle-ci Roussillon est deux fois livré à Charles par des traîtres (61-65 et 417-419). Le récit de la première trahison coïncide, au moins au début, avec celui de la *Vita*. Le romancier n'a pas ignoré ce passage, puisqu'il lui a emprunté le châtiment du traître par Fourque (4706 ; cf. chanson, 90). Celui de la seconde est tout différent ; c'est d'après lui toutefois qu'est décrite dans le roman la fuite

de Berthe, sauvée par deux de ses parents (par Boson dans la chanson, 427).

⁽²⁾ Dans le roman, Thierry est blessé mortellement par Bos (4657), qui est tué lui-même par un fils de Thierry (4930), et Fouchier par Pierre de Montraboy (4581), tandis que, dans la chanson, Fouchier est tué par deux neveux de Thierry, Aimeri et Aimon (396), Bos par un autre de ces neveux (711) ; Thierry enfin y est tué par Boson (et Seguin), mais en guet-apens, non en un combat régulier (708).

⁽³⁾ Ces noms sont empruntés à la rédaction A de la *Vita* (74) ; la rédaction B donne à Girart et Berthe deux fils et une fille, qu'elle ne nomme pas.

« nobles » sont les monastères de Vézelay et de Pothières. Le romancier en cite encore six autres; sur les quatre derniers, il se tait, parce que son « livre » ne lui fournit à leur sujet aucun renseignement (5411-5500). Des miracles qui signalèrent leur fondation il juge utile de rapporter au moins quelques-uns.

La comtesse, voulant contribuer « de son corps » à la construction de l'abbaye de Vézelay, se levait souvent la nuit, pendant que son mari dormait et, aidée de deux de ses « damoiselles », elle allait porter des charges de sable du pied de la montagne au sommet. Girart, s'étant aperçu de ces absences, est mordu par la jalousie; une nuit, il épie sa femme, la suit et la voit accomplissant sa tâche, entourée de deux anges qui lui soutenaient les bras et allégeaient son fardeau (5501-5584).

Enflammé d'émulation, il résout de travailler avec elle à la construction de l'abbaye de Pothières. Un jour qu'ils portaient ensemble sur leurs épaules, des seaux d'eau pour détremper le ciment, le démon fit trébucher et choir la comtesse; mais un ange apparut, qui soutint en l'air la perche et le seau, de sorte que pas une goutte d'eau ne se répandit (5585-5682).

S'il est légitime et salutaire, remarque ici le romancier, de rappeler les actions édifiantes, il ne l'est pas moins de publier de notables exemples de repentir et de pénitence.

Une nuit de Noël, Girart, tenté par le démon, commit avec une servante, Berthe ayant refusé de se prêter à son coupable désir, le péché de « charnalité ». Redevenu maître de lui-même, il n'osa, pour assister aux matines, franchir le seuil de l'église et se tint debout sous le porche, en un « anglet », pleurant et gémissant. Un ange vint alors annoncer à Berthe que Dieu, touché par ses prières et le repentir du coupable, avait remis à celui-ci sa faute et qu'il l'autorisait à entendre les trois messes (5653-5840).

Le romancier ouvre ici une parenthèse où il répond aux « envieux » qui pourraient lui objecter que Girart fut orgueilleux, cruel, et versa beaucoup de sang : mais c'est en se défendant qu'il commit toutes ces fautes et le repentir efface les plus grands péchés, comme le prouvent les exemples de David, de saint Pierre, de saint Paul et de Marie-Madeleine (5841-5960).

Revenant à sa matière, il raconte la mort de Berthe, survenue à

Poithières; elle y est enterrée et des miracles se sont accomplis sur son tombeau (5961-6030).

Huit ans après, Girart tombe malade, en Avignon. Sentant son heure venue, il mande ses principaux barons et de hauts prélats et leur arrache le serment qu'ils feront transporter son corps à Poithières, où il veut reposer auprès de Berthe. Mais le menu peuple, à la pensée de perdre les reliques de son saint « patron », s'émeut et menace de recourir à la violence. Les grands cèdent à contre-cœur; mais la colère du ciel se manifeste par une sécheresse et une famine de sept années et un ange vient menacer de mort les obstinés. Le peuple enfin se résigne et le corps de Girart est transporté à Poithières, où il est accueilli avec une enthousiaste ferveur (6031-6342).

Autour de ces deux tombeaux s'accomplirent maints miracles, mais le « livre » où ils étaient consignés a péri dans un incendie. Le narrateur se contentera donc de rapporter ceux auxquels il a assisté ou qui lui ont été attestés par de sûrs témoignages⁽¹⁾. Il en raconte sept, qu'on peut désigner par les titres suivants : 1° le paralytique guéri en sonnant les cloches; 2° la punition du sacrilège commis par Raoul de Bar-sur-Aube; 3° celle de l'abus de pouvoir de Regnart, évêque de Langres; 4° le fol irrespectueux; 5° guérison de la boiteuse Engersaint; 6° vision du sacristain de Poithières; 7° vision d'un reclus (6343-6540, 6635-6712).

Le second et le troisième tendent évidemment à nous prouver que Dieu honore d'une protection toute particulière les « seigneurs » de Poithières : le comte Raoul était venu piller la ville et se préparait à forcer les portes du sanctuaire où le peuple s'était réfugié. Mais des femmes ayant invoqué « saint Girart », un mauvais esprit vint tourmenter si cruellement les deux assaillants les plus acharnés que le comte s'enfuit en toute hâte.

L'évêque de Langres Regnart, jaloux des immunités de Poithières, vint y revendiquer ses prétendus droits, les armes à la main et incendia le monastère; mais, cité en cour de Rome, il fut déposé par le

⁽¹⁾ Cette phrase est traduite de la *Vita* (197); l'expression *modernis temporibus*, qui est employée dans cette composition, doit nécessairement s'entendre d'une époque très antérieure au XIV^e siècle; en effet le comte

de Bar (Raoul III), dont il va être question, mourut en 1074; le fait relaté dans le troisième récit et qui est connu par ailleurs eut lieu en 1073; voir P. Meyer dans *Romania*, t. VII, p. 231.

pape et contraint, après avoir fait amende honorable, à réparer le dommage causé.

Le romancier conclut en protestant de sa foi profonde en la sainteté de Girart et de Berthe :

Que cilz duy soient saint, n'am vul a nul plaidier,
Ainsaint com je le croy me vuille Dieux aidier.

C'est sur cette déclaration que le poème prend fin.

Dans cette quatrième partie le romancier ne fait plus aucun emprunt à la chanson et il se borne généralement à transcrire ou à paraphraser la *Vita*, dont il distribue la matière en une suite à la fois chronologique et logique beaucoup plus satisfaisante que celle de son modèle.

Les additions ou modifications qu'il y apporte sont minimales. Il cite exactement, dans le même ordre et avec les mêmes détails, cinq des fondations pieuses de Girart (5441-5470), mais il y ajoute celles qui furent faites à Sixte et à Saint-Jean-d'Olivant (appelé ensuite Semur) et il nous apprend que l'abbaye sise en Flandre avait pour patron saint Bertin. Il avait pu recueillir ces renseignements à Ponthières même de la bouche de quelque moine bien informé.

Dans le récit des miracles qui accompagnèrent les deux principales fondations il se tient très près de son modèle et les passages littéralement traduits abondent⁽¹⁾. Dans le premier de ces récits, toutefois, il intercale une courte digression sur les tourments causés par la jalousie, dont le ton badin contraste singulièrement avec le contexte :

Miauz vaudroit estre coux et l'on riens n'an seüst
Qu'estre touz jourz jalous et colpe n'y heüst (5551-52)⁽²⁾.

⁽¹⁾ Puis vist [Girart] entour la dame une tres
[grant candor,
Non mie terriene, mais celestre splendor,
Et si vist a son dos un ange en forme d'omme,
Onques plus bel ne vist n'il n'autres, c'est la
[somme;
Les bras de la comtesse li anges sostenoit
Et son fais si que point la dame ne penoit
Et tout ainsait com'elle montoit aut, pas
[por pas (5567-74).

Cf. *Vita*, 88 :
Illa jam per declivis collis ascensum honesta

UIST. LITTÉR. — XXXVIII.

sabulo cum ancillis suis regrediente, prospicit eam comes eminus et agnoscit intucturque ingentem claritatis celice splendorem super eam et in circuitu undique mirifice fulgentem, atque a tergo illius virum clarissimum, qui utriusque (sic) manicis ejus harena utique refertus utrisque suis manibus hinc et inde sustentabat, et cum eunte ibat.

⁽²⁾ Dans la chanson, les deux miracles de Vézelay et de Pothières sont fondus en un seul et le récit atteint aux proportions d'un

L'épisode du péché de « charnalité » et l'apologie de Girart sont traduits fidèlement, mais mieux amenés (cf. *Vita*, 153-165 et 222-223). Le récit de la mort de Berthe (*Vita*, 168) a été agrémenté (5985-6029) de quelques lieux communs appropriés au sujet (douleur des assistants, grands, petits et moyens, etc.) ; il en est de même de celui de la mort de Girart et des incidents qui en découlent (*Vita*, 169-194).

Les deux textes nous présentent dans le même ordre les cinq premiers miracles et ils coïncident jusque dans le détail de l'expression. C'est donc bien, ici aussi, la *Vita* qui est la source du roman⁽¹⁾.

Pour les deux visions qui manquent à la *Vita* le romancier se réfère à un « ancien livre » (6637), qui était en latin, puisqu'il déclare qu'il le traduit (6683). Par là il désigne probablement un écrit postérieur à la *Vita*, ce qui semble indiquer que les moines de Pothières, après la perte de leur premier *Liber miraculorum*, s'étaient mis à en compiler un autre, qu'ils tenaient à jour et que le romancier avait eu entre les mains⁽²⁾.

Ayant déterminé, aussi exactement que possible, la provenance des matériaux utilisés par le romancier, nous pouvons apprécier la façon dont il les a mis en œuvre. La *Vita* est sa source principale et il ne pouvait en être autrement, car elle avait le prestige d'émaner d'un clerc, et d'un clerc de Pothières, et de se présenter comme une œuvre à la fois historique et édifiante. Il lui doit, outre quelques ornements de rhétorique, sur lesquels nous allons revenir, la trame même de son récit. Quoiqu'il en ait sensiblement modifié le plan, son adaptation ne laisse pas de produire la même impression de confusion que nous laisse l'original⁽³⁾.

petit roman (644-664). P. Meyer conjecture avec vraisemblance « qu'il n'y avait originairement qu'un seul récit et que c'est l'auteur de la Vie qui a imaginé de couper en deux ce récit, afin que Pothières eût, comme Vézelay, un miracle à son origine » (*Romania*, t. VII, p. 229). De cet épisode rien n'a passé dans le roman.

⁽¹⁾ Il est singulier que le romancier prétende avoir puisé la connaissance du premier miracle dans les *novelles éroniques* (6367). Peut-être s'agit-il de l'écrit dont il va être question à propos de la seconde version.

⁽²⁾ La seconde est racontée aussi, mais en termes tout différents, à la suite de l'ancienne traduction de la *Vita* (*Romania*, t. VII, p. 224).

⁽³⁾ Dans une composition logiquement ordonnée, les diverses guerres, rattachées les unes aux autres, auraient pris fin sur l'avertissement solennel qu'était le miracle des gonfons embrasés, et le dénouement aurait été la reconnaissance de Girart et d'Hélms et la réconciliation définitive des deux rivaux ; cf. l'essai de reconstruction de la chanson primitive par J. Bédier, *op. cit.*, p. 65.

Mais sur de nombreux incidents, et notamment sur les faits de guerre, l'exposé de la *Vita* était très sommaire; en outre elle ne mettait en scène que les personnages strictement indispensables à l'action. Pour le développement de cette action, le remanieur était donc amené presque nécessairement à recourir à la chanson ⁽¹⁾.

Il n'en a tiré, il faut le reconnaître, qu'un très médiocre parti, parce qu'il n'en a ni compris le caractère et le sens, ni senti les originales beautés.

Il ne paraît pas s'être aperçu qu'un des ressorts principaux de l'action était la haine qui oppose Thierry d'Ascane à Drogon, haine de famille qui se transmet, comme un héritage sacré, des pères aux enfants et petits-enfants et que le moindre prétexte suffit à raviver. Il omet donc le dramatique épisode du meurtre des fils de Thierry et de Thierry lui-même, qui explique si naturellement la soudaine reprise des hostilités.

Il n'a pas compris davantage que le thème de cette chanson, comme celui de *Reuaut de Montauban* et d'*Ogier le Danois*, n'est que l'illustration de ces deux axiomes, admis par tous les moralistes du temps, que l'orgueil et la « desmesure » appellent le châtement céleste, mais que l'humble acceptation, par le coupable, de ce châtement suffit à racheter ses crimes et à assurer son salut.

Cette leçon ne se dégage pas de son œuvre, parce que les conditions requises n'y sont pas remplies : Girart n'y est pas l'homme intraitable, batailleur, cruel même, que nous peint la chanson ⁽²⁾. Il nous semble au contraire pousser la longanimité au delà de toute vraisemblance; même quand il est attaqué sans motifs, il n'oppose pas la force à la force et multiplie les démarches pour maintenir ou rétablir la paix. C'est sûrement à dessein que le romancier a suppri-

⁽¹⁾ Il n'en a pas utilisé la dernière partie, où un rôle important est joué par les neuf petits-fils de Thierry (voir notamment 551) et les petits-fils de Girart. Il est possible même qu'il n'ait pas connu cette partie, qui est très postérieure au reste, comme l'a démontré P. Meyer (*op. cit.*, p. XLI-XLIV). À ses arguments ajoutons celui-ci : l'épisode des amours d'Aupais, fille de Thierry, et de Folco (le Fourque du roman) est d'un romanesque outré et, du point de vue chronologique, parfait-

tement absurde (cf. *ibid.*, p. XLIV). Nous y trouvons de plus un thème qui provient certainement des romans arthuriens, celui de la princesse dont les terres sont envahies par un roi (parfois un géant) parce qu'elle a refusé de l'épouser.

⁽²⁾ « De tout temps, lui dit Berthe (525 . . . tu as été guerroyeur, batailleur, acharné pour tes intérêts; tu as tué plus d'hommes que tu ne saurais le dire... Or voici que Dieu en fait justice, Dieu, le suprême justicier. »

mé les scènes où éclatait cet esprit de violence ou simplement de révolte contre la loi chrétienne d'humilité : le massacre des cent fugitifs réfugiés au pied d'une croix (413), l'incendie de l'abbaye de Vaucouleur, où périrent, avec les moines, mille chevaliers (414)⁽¹⁾, la très belle scène enfin où, à la vue de son château rebâti et d'une magnifique troupe de fidèles bien armés, il se révolte à la pensée qu'il pourrait renoncer, pour lui-même ou pour son jeune fils, — que le courroux du ciel va lui ravir, — à tout ce qui fait la joie et le prix de la vie⁽²⁾.

P. Meyer a mis en pleine lumière les brillantes qualités de l'auteur de la chanson, cette faculté d'invention, ce don d'observation, ce style sobre et pittoresque qui font de son œuvre, même dans la version gâtée par un remanieur maladroit, un des joyaux de notre ancienne épique.

Ces éminentes qualités, notre romancier ne les possède à aucun degré. Son infériorité éclate surtout dans les passages où ce sont les mêmes sujets qui sont traités.

Les scènes communes aux deux poèmes, au reste beaucoup plus développées dans la chanson, dont elles forment au moins la moitié, sont des relations d'ambassades ou des descriptions de combats.

Dans les premières⁽³⁾, la chanson présente les faits avec une netteté parfaite; les offres et les revendications sont rigoureusement précises. Sans doute les discussions dégénèrent souvent en querelles,

⁽¹⁾ L'auteur dit explicitement que ce forfait allait être puni; c'est à partir d'alors que la guerre tourna au détriment de Girart.

⁽²⁾ « Ah, vallée de Roussillon, comme je vous vois aujourd'hui brillante! Vous êtes le plus beau des trésors. Il faudrait avoir le cœur bien bas pour se résigner à vivre loin d'un tel baronnage... Peu s'en est fallu que les menteurs tonsurés ne m'aient assoté par leurs sermons... Trop longtemps je me suis humilié : désormais on ne me verra plus faire d'avances à mes ennemis : au contraire, je les écraserai, ces misérables outrecuidants » (618-9).

⁽³⁾ Voici, pour faciliter la comparaison, la liste des ambassades mentionnées dans les deux textes :

Dans la chanson (48-55) le roi somme Girart de lui faire hommage pour le château de

Roussillon (porteur du message, Bernard de Tabarie); — 2° (119-126) Girart au roi pour contester la légitimité de cette sommation (Fouque); — 3° (243-255) le roi à Girart pour le sommer de se justifier de toute complicité avec les meurtriers de Thierry (Pierre de Montrabei); — 4° (264-307) Pierre rend compte au roi de cette mission; — 5° (349-361) Girart au roi pour l'accuser d'avoir pris l'initiative des hostilités (Begon); — 6° (457-469) Girart au roi pour lui proposer un arbitrage (le moine Bourmon).

Dans le roman il y a aussi six messages, mais tous envoyés au roi par Girart (1367-1500; 3341-3380; 3433-3462; 3589-3668; 4821-4848; 5667-5684); le premier et le troisième sont portés par Fourque, les autres par des anonymes.

parfois suivies de rixes, parce que les uns et les autres, oubliant l'objet du litige, ressassent à l'envi leurs vieux griefs⁽¹⁾. Mais au début la question est toujours posée sur le terrain juridique, les deux parties se référant au droit féodal alors en vigueur.

Dans le roman, au contraire, les envoyés de Girart (car c'est toujours lui qui prend l'initiative des pourparlers) se bornent à demander, en termes vagues, que le roi « fasse bon droit » (1422, 3364); ils viennent dans l'espoir de « prendre droit ou justice » (3589, 4825), leur suzerain ne réclamant que « raison et droiture » (3449).

Quant au roi, sans réfléchir, sans prendre conseil de quiconque, sans même esquisser une discussion, il se borne à répondre

. . . tres felonement,
Tres deputairement et tres angressement (1425-26),

renchérissant, à chaque ambassade nouvelle, sur la violence des termes :

S'il avoit avant diz granz griez et grans menaces,
Il en dist quatre tans sans mercis et sans graces. (3439-40).

S'il s'empare de son ennemi, c'est le supplice infamant des félons et des traîtres qu'il lui réserve :

Mais s'ainsinc le tenoe . . . ,
Seroit en aut penduz et au vent ancroiez (3374-75);
Ne par Dieu, ne par home n'iert ja si deffanduz
Qu'occis ne soit ou ars ou noiez ou penduz (3599-600; cf. 1440, 5080).

Il lui arrive, il est vrai, de préférer dans la chanson des menaces analogues, mais c'est à la suite de longs débats où les passions se sont exaspérées : il s'y montre obstiné et violent, mais ce n'est pas le fantoche que nous peint le romancier.

Il faut reconnaître que les descriptions de combats sont, dans la chanson, fort prolixes, alourdies par l'énumération fastidieuse de

⁽¹⁾ Les rixes sont souvent provoquées par l'intervention des chevaliers accompagnant le messager à titre d'otages éventuels et qui se font

un point d'honneur de défendre leur suzerain et de riposter âprement aux injures et menaces dont il est l'objet.

guerriers inconnus, qui ne doivent pas reparaitre, et auxquels l'auteur essaie vainement de nous intéresser en nous racontant leur histoire, celle de leur cheval, de leur épée, etc.; elles sont du moins remarquablement variées et précises : nous sommes renseignés sur les conditions de temps et de lieu où s'engage la lutte, parfois sur les plans stratégiques des chefs; les combats singuliers y alternent avec les mêlées générales; des invectives, des apostrophes, rappelant l'épopée homérique, des discussions même y interrompent la monotone succession des coups de lance ou d'épée; une place d'honneur enfin y est faite aux protagonistes dont le passé nous est familier et dont le sort par conséquent nous intéresse.

Le romancier a insisté, lui aussi, avec raison, sur les exploits de ceux-ci. Mais il s'est abandonné sans mesure, au détriment de la précision, à son goût pour les lieux communs et les ornements de pure rhétorique. Nous voyons reparaitre invariablement sous sa plume, à peu près dans chaque description, les mêmes clichés qui avaient déjà beaucoup servi⁽¹⁾.

Il déclare, par exemple, qu'il lui est impossible de dénombrer les morts et les blessés :

... de ces qui sont mort ou qui gisent senz armes,
 Senz les bleciez a mort, nombre ne les porroie (1674-75; cf. 3804, 4676).
 Tant an y out d'occis, de bleciez, de navrés
 Que ja ne vous ne autres le compte n'an savrez (3499-500).

Il décrit, sans même essayer de varier l'expression, l'effroyable abatis de débris humains qui jonche le sol :

Tant piez, tant poinz, tant braz, tant testes fait vermoilles... (1681).
 Hé, las! Tant pié, tant poing, tant chief gisent par terre⁽²⁾. . .
 (3505; cf. 3940, 5139).

Les guerriers, particulièrement ceux auxquels il réserve sa sympathie, sont constamment comparés à des loups, qui sont parfois enra-

⁽¹⁾ On les retrouve aussi, mais employés avec plus de discrétion, dans la chanson et dans la *Vita*, qui les empruntaient à une technique poétique bien antérieure.

⁽²⁾ Cf. *Vita*, 56 : *O dies funebris et lacrimosa... in qua tanta exacta sunt exicia, tot defecta sunt capita, tot amputata membra et exanimata corpora.*

gés (1684, 3813, 4639, 5195), à des léopards (1715, 3810), à des lions (3808, 3879), à des sangliers (3653, 4646, 5143, 5192) ⁽¹⁾.

P. Meyer n'a donc pas, on le voit, outré la sévérité en écrivant (*op. cit.*, p. cxxvi) que l'auteur du roman était « dépourvu à la fois d'originalité et de sentiment poétique ». Néanmoins, comme son récit, en dépit de sa prolixité, est toujours clair et vivant, empreint parfois d'une joviale bonhomie, on le lit sans ennui, et ça et là avec un véritable plaisir.

A. J.

LE THÉÂTRE MÉRIDIONAL DES ORIGINES À LA FIN DU XIV^E SIÈCLE.

I. — FRAGMENTS DU XIII^E SIÈCLE

ET MENTIONS ANTÉRIEURES AU MILIEU DU XIV^E SIÈCLE.

Dans l'état actuel de notre documentation, il est impossible d'écrire une histoire complète et suivie du théâtre méridional au moyen âge; c'est en effet à partir de la fin du xv^e siècle seulement que les textes sont relativement abondants. Ces textes, d'ailleurs, proviennent presque tous de deux régions très étroitement limitées ⁽²⁾.

Du XIII^e siècle il nous reste, outre l'*Esposalici*, que nous étudions ci-dessous, un fragment de vingt-deux vers conservés par le plus singulier des hasards : ils ont été écrits sur un bout de parchemin qu'on a retrouvé dans un pilier de la cathédrale de Périgueux, au cours

⁽¹⁾ Cf. *Vita*, 57 : *Ceperunt... cohortes Girardi adversarios ferociter, more leonum, aggredi... Ibid.*, 138 : *At vero Girardus, velut aper de silva ferocitatem, animum attollendo, concipiens...*

⁽²⁾ Les plus nombreux proviennent du Briançonnais; c'est à ces textes presque exclusivement que sont consacrées les *Observations sur le théâtre méridional* publiées par l'un de nous

dans *Romania*, t. XXIII (1894), p. 525-560. — Au Quercy ou au Rouergue appartiennent les *Mystères* publiés par le même éditeur (avec H. Teulié) sous le titre de *Mystères provençaux du xv^e siècle* (*Bibl. méridionale*, 1^{re} série, t. III, Toulouse-Paris, 1893). Sur les manuscrits et les éditions, voir la *Bibliographie* de C. Brunel, p. 31 et 69.

de réparations faites à cet édifice il y a un siècle environ⁽¹⁾. C'est le rôle d'un personnage secondaire, nommé Morena, conseiller d'Hérodé, dans un *Jeu de la Nativité* ou *des Trois Rois*⁽²⁾.

De la fin du XIII^e siècle et du XIV^e, nous possédons uniquement les trois textes étudiés plus loin.

Pour cette époque, les mentions de représentations recueillies dans des documents d'archives sont aussi fort rares : en 1290 et 1302, des bourgeois de Cahors, évidemment groupés en une confrérie, vinrent représenter à Limoges un *Jeu de saint Martial*; en 1333, à Toulon, on représenta un *Jeu de la Nativité de Notre Dame et des Enfances de Jésus* qui ne comptait pas moins de soixante-dix personnages⁽³⁾; mais nous ne savons ni à quelle occasion ni par quels acteurs cette pièce fut jouée.

II. — LE MARIAGE DE LA VIERGE ET LA NATIVITÉ DE JÉSUS.

Manuscrits. — Cette composition porte, dans le plus ancien des deux manuscrits qui nous l'ont conservée, le titre incomplet de *Esposalizi de nostra dona Santa Maria verges e de sant Jozep*⁽⁴⁾ et y occupe les feuillets 20^r - 36^v. Sur ce manuscrit, qui appartient à la Bibliothèque Colombine de Séville (où il ne porte pas de cote), nous n'avons que de maigres renseignements : il a été brièvement décrit en 1880, à la suite d'un très rapide examen, par Francisque Michel et par Pio Rajna, qui a publié les quarante-deux premiers vers de l'*Esposalizi*⁽⁵⁾. L'un et l'autre le datent du début du XIV^e siècle. Selon M^{lle} S. Dobelmann, qui a pu l'examiner à loisir et le copier tout entier, il serait de la fin du XIII^e siècle⁽⁶⁾. Ce manuscrit comble la

⁽¹⁾ Ce fragment est malheureusement égaré et il est impossible de contrôler la date qui lui est habituellement assignée; nous en possédons deux copies, dont l'une provient des papiers de Prosper Mérimée; voir l'article de C. Chabaneau cité à la note suivante.

⁽²⁾ Ce texte, publié très imparfaitement en 1853, par un érudit local, M. de Mourcin, fa été de nouveau par C. Chabaneau, à l'aide des deux copies signalées ci-dessus, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. I, p. 18, et dans la *Revue des*

langues romanes, t. VII (1875), p. 414. Sur cette dernière publication, voir les pénétrantes observations de G. Paris (*Romania*, t. IV, 1875, p. 152).

⁽³⁾ L. Petit de Julleville, *Les Mystères* (Paris, 1880), t. II, p. 18.

⁽⁴⁾ L'autre manuscrit ne porte pas de rubrique.

⁽⁵⁾ Sur ces deux descriptions, voir P. Meyer, *Romania*, t. XIV (1885), p. 493.

⁽⁶⁾ M^{lle} Dobelmann en a publié déjà le *Gardacors de Nostra Donna santa Maria*, qui occupe

lacune de cent vingt-deux vers qui existe dans l'autre ; il nous donne aussi un texte un peu plus correct. Les deux manuscrits toutefois sont apparentés de très près, comme le prouvent les fautes évidentes qu'ils ont en commun⁽¹⁾.

Le second, formé de deux volumes, où plusieurs cahiers ont été intervertis par le relieur, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence ; il y porte, dans le fonds Libri, les n^{os} 105^a et 105^b⁽²⁾. C'est un recueil fort hétéroclite, composé dans la seconde moitié du XIV^e siècle, par un négociant d'Avignon ou des environs, nommé Peyre de Serras, qui y a fait entrer, avec un certain nombre d'œuvres littéraires, des notes relatives à son commerce et à ses affaires privées. Parmi ces notes figurent des comptes, où l'on relève les dates de 1354 et 1355, un tableau des différentes sortes de cierges, avec l'indication de leurs dimensions, et une énorme quantité de recettes médicales. Ces deux derniers articles inclinent à penser qu'à la profession de cirier, le rédacteur joignait celle d'apothicaire.

Les quinze compositions qui forment la partie littéraire du recueil relèvent, à trois exceptions près, de la littérature religieuse ou édifiante. L'*Esposalizi* y est précédé, comme dans le manuscrit de Séville, du *Gardacors de Nostra Dona* ; il occupe les fol. 11^b à 16^a ; mais la perte d'un feuillet (entre 12 et 13) a fait disparaître cent vingt-deux vers⁽³⁾. Le texte de cette copie a été publié intégralement par P. Meyer⁽⁴⁾.

Analyse du drame. — Le drame, dans le manuscrit complet, compte 797 vers et met en scène dix-neuf personnages. En voici l'analyse.

les dix-neuf premiers feuillets, dans la *Romania*, t. LXVII (1942), p. 53-79, et publiera l'*Esposalizi* dans les *Annales du Midi*. C'est à l'obligeance de M^{re} Dobelmann que nous devons la copie utilisée pour la rédaction de la présente notice.

⁽¹⁾ Au vers 167, *apert* doit être corrigé en *apert* ; aux v. 583-64 *gart* et *bestial*, qui ne donnent pas de rime, doivent être lus *gar* et *bestiar* ; au v. 497, la rubrique (*Maria*) manque de part et d'autre. Les derniers vers (648-664) se présentent sous une forme très incorrecte au

point de vue du sens et de la versification (cf. ci-dessous, p. 435, n. 1).

⁽²⁾ Paul Meyer en a donné une description très détaillée (*Notice de quelques manuscrits de la collection Libri, à Florence*, dans *Romania*, t. XIV, 1885, p. 485-548) ; la suite de cet article n'a jamais paru.

⁽³⁾ La lacune est d'un feuillet seulement, chacun contenant de 120 à 150 vers ; cette diversité de contenu s'explique par le développement très inégal des rubriques.

⁽⁴⁾ *Loc. cit.*, p. 496-519.

Le lieu où se déroule la première scène n'est pas indiqué, mais la proximité du Temple prouve que ce lieu est Jérusalem⁽¹⁾. Un ange, non nommé ici, apparaît à une assemblée de Juifs, « riches et pauvres, grands et menus », et leur enjoint de marier sans délai une vierge, nommée Marie, qui prie sans cesse dans le Temple, à un « prud'homme » de la lignée de Jessé. L'évêque Abiatar, dont le nom ne nous sera révélé qu'un peu plus loin, envoie une délégation chargée de lui amener la jeune fille (v. 1-46).

Celle-ci obéit, non sans résistance, à cette injonction ; Abiatar lui fait connaître le message céleste qui la concerne et, passant outre, sans ménagements, à ses protestations⁽²⁾, intime aux assistants l'ordre de convoquer, dans les limites de son évêché, tous les hommes « grands et petits, jeunes et vieux », jusqu'à l'âge de cent ans, pour délibérer avec eux sur le choix de l'époux (46-128).

La scène suivante consiste en un dialogue entre un personnage désigné sous le nom de *l'envejos* et Joseph : bien que celui-ci ait déclaré qu'il est venu en simple spectateur et qu'il est bien résolu à rester célibataire, *l'envejos* le raille sur son grand âge (qui n'est pas précisé) et l'exhorte à rentrer chez lui. L'évêque, après avoir imposé silence au fâcheux, harangue le peuple et l'invite à prier pour que le Ciel manifeste sa volonté : chaque assistant portera à la main une baguette sèche, et celui dont la baguette fleurira sera l'élu. C'est en faveur de Joseph que le miracle s'accomplit⁽³⁾ (129-236). L'évêque célèbre le mariage, ce qui donne lieu à quelques nouveaux quolibets de *l'envejos* ; Joseph fait publiquement vœu de chasteté pour lui-même et pour Marie. Ici se place, sans indication de lieu, la scène de l'Annonciation, qui est très développée, car Marie demande à trois reprises à l'ange Gabriel de lui expliquer ce mystère. Puis elle prie Joseph, sans dire en rien le motif de ce désir, de l'autoriser à aller visiter sa cousine Élisabeth⁽⁴⁾. Les deux femmes se congratulent réciproquement sur leur prochaine maternité (237-290).

⁽¹⁾ Il est possible aussi que ce soit le Temple même, comme dans les Évangiles (apocryphes) de Jacques et de Matthieu et dans le *Roman de saint Faniel*; cf. ci-dessous.

⁽²⁾ « Senher, de marit non ay cura.
96 Tostemps seray casta e pura... »

99 « Laysas estar, non parles mays,
So que dizes vos es pantays... »

⁽³⁾ Ici se place, dans le ms. de Florence, la lacune signalée ci-dessus.

⁽⁴⁾ Ici prend fin la lacune du ms. de Florence. Nous continuons à renvoyer à la numérotation des vers de l'édition.

Mais, l'absence de Marie se prolongeant, Joseph s'inquiète et décide d'aller la quérir. Le chaleureux accueil que lui fait Zacharie, mari d'Élisabeth, est longuement décrit; puis les époux prennent congé pour regagner leur demeure (291-344).

C'est sans doute à Nazareth qu'ils retournent, mais rien ne nous en avertit. Marie fait alors connaître à Joseph qu'elle doit enfanter et celui-ci exhale, dans un long *planh*, sa douleur et ses appréhensions : on l'accusera d'avoir manqué à ce vœu le chasteté, qu'il regrette d'avoir fait publiquement; «alors les gens m'injurieront, comme s'ils voulaient me lapider». Ce supplice menace aussi Marie s'il la «découvre». Aussi ne le fera-t-il pas : «Je m'enfuirai de bon matin, en secret, et serai, en dépit de ma douleur, gardien de l'enfant» (237-344).

Mais l'ange Gabriel lui apparaît et le rassure. Joseph se repent de ses soupçons et prie humblement Marie de les lui pardonner. «Sire Joseph, répond-elle, vous êtes pardonné. Mais levez-vous vite et partons, car mon terme approche : ce sera pour aujourd'hui» (345-450).

Rien ne nous renseigne sur les motifs qui amènent les époux à partir pour Bethléem, où nous sommes brusquement transportés. A l'ostel, non moins soudainement apparu, Joseph demande asile pour lui et Marie; après l'avoir d'abord éconduit, l'ostel se laisse fléchir par les prières de sa fille Anastaysia, qui installe Marie dans l'étable et consent à l'assister, quoiqu'elle soit manchotte des deux bras. Mais à peine ses moignons ont-ils touché le nouveau-né qu'ils sont remplacés par des mains et des doigts, ce dont son père se réjouit, car il pourra enfin la marier (451-574).

Dans la scène suivante, l'ange Gabriel apparaît aux bergers et leur ordonne d'aller à Bethléem adorer l'enfant Jésus. Tandis que d'autres anges entonnent le *Gloria in excelsis*, les bergers se rendent à l'étable et adorent l'enfant, auquel ils offrent un mouton. L'ange leur ordonne d'aller porter la bonne nouvelle aux «hommes de bonne volonté». L'un d'eux s'acquitte de cette mission et va décrire à des auditeurs non désignés ce qu'il a vu⁽¹⁾. Le drame se termine par une prière, sans

⁽¹⁾ Les vers 651-656, presque identiques dans les deux manuscrits, sont très confus :

E l'angel sant Gabriel dis que trobarem
652 En la grepià pauzat aquel enfant.

doute prononcée par les anges, à la Vierge et à Dieu (575-664), ce qui devrait être indiqué par une rubrique placée devant le v. 657; il est donc complet, ainsi que le prouve le banal explicit dont est suivi le dernier vers.

Matériaux et mise en œuvre. — Comme l'a déjà indiqué très brièvement P. Meyer⁽¹⁾, les sources lointaines du drame sont les Évangiles apocryphes mis sous les noms de Jacques et de Matthieu⁽²⁾ qui ont été traités avec beaucoup de liberté. Mais il est probable que notre auteur n'a pas utilisé directement ces textes et qu'il n'en a eu connaissance que par des traductions ou adaptations en langue vulgaire, notamment par une compilation très répandue dès la fin du XIII^e siècle, qui embrasse toute l'histoire de la Vierge (en remontant jusqu'à son grand-père Fanuel⁽³⁾) et toute celle de Jésus-Christ (jusqu'à l'Ascension), histoire toute farcie de légendes dont la naïve puérilité choquait déjà l'auteur, moins crédule, d'un ouvrage analogue⁽⁴⁾. On y trouve en effet deux épisodes, dont l'un (celui de l'*envejos*) manque dans les apocryphes et l'autre (celui de la fille sans mains) s'y présente sous une forme très différente et auxquels notre auteur a fait des emprunts incontestables⁽⁵⁾.

Alegramen anem l'enfant vezer,
Aysi lo trobarem cum l'angel dis per ver.
Entre l'aze et buou era pauzat
656 Et en un drap era envolopat.
Per tu sera, senher, lo mon salvat...

Il est évident que ces vers, sauf le dernier, sont prononcés par les bergers (ce qu'une rubrique devrait indiquer) et qu'ils contiennent le récit de leur visite à la crèche. Au v. 653, *anem* est donc un parfait (« nous allâmes »); au v. suivant, où le sens exige aussi un verbe au parfait, il faut corriger *Aysi lo trobarem* (*trobaretz* dans le ms. de Séville) en *Enaysi lo trobem*. Il y a dans ce passage au moins une lacune, puisque les v. 651-652 restent sans rime.

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 497.

⁽²⁾ Cf. C. Michel et P. Peeters, *Évangiles apocryphes*, t. 1, *Protévangile de Jacques, Pseudo-Matthieu, Évangile de Thomas*, Paris, 1924 (*Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, n° 13).

⁽³⁾ Phaniel est, dans Marc (II, 36), le père

de la prophétesse Anne et non de l'homonyme de celle-ci, mère de la Vierge.

⁽⁴⁾ Celles et cil soient confondu
Qui croient un roumanz qui fu,
Qui dist que de fleur iert venue
Sainte Anne et engeneu.

(B. N. fr. 1527, fol. 2; cité d'abord par A. Duval, *Hist. litt.*, t. XVIII, p. 837, puis par Chabaneau, *Revue des langues romanes*, t. XXVIII, p. 121, n. 1).

En réalité ce n'est pas Anne qui, d'après ce récit, aurait été conçue de la respiration d'une fleur, mais son père Fanuel; la conception et la naissance d'Anne elle-même sont entourées de circonstances non moins étranges; voir le *Roman de saint Fanuel*, éd. Chabaneau, dans *Revue des langues romanes*, t. XXVIII (1885), p. 157-258, v. 105-598.

⁽⁵⁾ L'étroite relation qui unit ces deux textes a été signalée en termes très généraux, et sans références, par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 363).

Voici quelques rapprochements empruntés au premier de ces épisodes, où l'original français transparaît nettement sous la version provençale :

- | | |
|--|---|
| <p>1074 Por veoir le mariement
De la plus belle creature
C'onques peüst fere Nature;
De molt bone hore fu hom nez
Qui a tel dame iert mariez.
Dame, ne por moi nel di mie,
Que ja n'arai fame en ma vie.</p> | <p>140 Per vezer lo maridamen
De la plus bella creatura
Que anc fezes ne formes Natura;
Mot sera cel benaürat
Que d'aytal dona sera molherat.
Mas per me non o dic yeu ges,
Que ja per molher non l'auray
Ni am femna may non jayray.</p> |
| <p>1084 Et por tel dame estes venuz
Qui si par est de franche orine,
Ge cuit, c'on la fera roïne,
Princhesse ou dame d'Alixandre,
Ou queus ou rois la voudra
[prendre.</p> | <p>170 Sapiatz que rey o comte es
O dux o outra potestat
O rey, fort er be molheratz.</p> |
| <p>1119 Or vos pri a toz et requier
Que vos m'aidiez tuit a proier.</p> | <p>189 Ajudas me Dieu a pregar.</p> |
| <p>1131 Cil qui la verge portera
En qui main ele florira,
Celui ara, ce vos afi,
La pucelle sauz contredi.</p> | <p>197 Et qui la verga portara
E en son ponh li florira
Aquel aura, ben o afi,
La verges que vezes aysi.</p> |
| <p>1167 Vos arés, dist il, la pucele...
Molt avez tendre la maïsele;
A bacheler de vostre aage
Afiert bien dame de parage !</p> | <p>220 Vos say que aures la pieuzeleta.
159 Trop avetz dura la mayrelha
No vos tanh (<i>leçon de S</i>) donzelha
[tam belha.</p> |

Les rapprochements suivants sont empruntés à l'épisode d'Anastaysia⁽¹⁾ :

Les manuscrits de cette compilation sont nombreux et contiennent des versions fort divergentes. Une liste provisoire de ces mss. dressée par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, t. XXVIII, p. 119) a été complétée par P. Meyer (*Romania*, t. XV, 1886, p. 469, et *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 349 et 365), qui a donné des notices détaillées, avec extraits, des mss. de l'Arsenal et de Grenoble (*Romania*, t. XVI, 1887, p. 45 et 214). Sur les rapports entre ces mss., on trouvera des observations détachées dans ces articles de P. Meyer

et dans les notes annexées par Chabaneau (*Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 360 et suiv.) à son édition complète (citée ci-dessus, p. 436, note 5), de la version du ms. de Montpellier, en 3971 vers, publiée sous le titre de *Le roman de saint Fanneu*, qui ne convient qu'à la première partie (v. 1-598). Cette partie avait été imprimée trois ans auparavant, d'après le ms. du Brit. Museum, Add. 15606, par R. Reinsch dans l'*Archiv de Herrig*, t. LXVII, 1882, p. 263-8.

⁽¹⁾ Les allusions à la légende d'Anastaysia

1477 Fille, fet il, et je Fotroi,
 Por ce que beles gens les voi;
 Menès les i, ses i couchiez,
 A vo pooir les aaisiez.

473 Filha, et yeu vos o autrey,
 Per so car bellas gens los vey;
 Menas lay los e los colcas,
 On mielh poires los arrezas.

De part et d'autre, c'est Marie qui envoie Joseph solliciter l'aide de la fille sans mains :

1535 Levés tost sus ignelement,
 La damoisele n'apelez
 Qi ersoir nos herberja ceens.

497 Senher Jozep, si a vos platz,
 A la donzella me digas
 Que ella vengua ayçi jacer,
 Silh plas, am mi tot aquel ser.

Dis Josep ad Anastaysia :

1553 Sire, dist ele, n'est pas droiz;
 Diex ! Ja n'ai je ne mains ne doiz;
 Mes toutes voies je irai
 A tout mon pouvoir aiderai.

505 O dona que nos albergas,
 Un petit, si vos plas, venhas...
 509 Ay Dieu ! et yeu que i faray ?
 Car pe[r]cert mans ni detz non ay,
 Mays enpero ben la yray;
 De mon poder l'ajudaray.

Toutefois la version publiée du roman français ne rend pas compte de tous les traits du drame provençal⁽¹⁾; dans cette version en effet l'Annonciation (893) est placée avant le mariage de Marie (983); le messager céleste s'adresse, non à « l'évêque » (qui n'est pas nommé), mais à une assemblée de Juifs, « qui la loi maintenir devoient » (996), réunis dans le Temple même, et c'est l'un d'eux qui suggère de convoquer tous les « bachelers » (1013); le personnage de l'*envejós* est dédoublé et son rôle réparti entre une « pucele » (1065) et l'un des assistants (1080); c'est au reste l'assemblée tout entière, « homes et femes et enfant », qui « gabe laidement » Joseph; l'histoire d'*Anastaysia*

(dont l'origine reste inconnue) sont fréquentes dans notre littérature à partir du XII^e siècle; la plus ancienne est dans le *Coronement Loais*; la jeune fille est désignée généralement sous les noms de *Anestasse*, *Onestusse*, *Honestasse*; voir à ce sujet une note instructive de Francisque Michel dans son édition du *Roman de la Violette* (p. 244), note résumée par D. Buffum dans son édition du même texte (*Société des Anciens Textes Français*, p. XLIX).

⁽¹⁾ Le nom de l'évêque, Abiatar, qui provient de Marc (II, 26) où il désigne un pontife de l'ancienne loi, ne se lit que dans le *Pseudo-Matthieu* (ch. VIII); celui-ci attribue d'ailleurs à l'évêque un rôle bien plus actif. Ce nom ne figure pas dans le *Roman de saint Fannelet*; mais il était déjà connu de l'auteur des *Sermons limousins* du XII^e siècle; voir l'extrait cité par Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 4^e éd., col. 25.

enfin y est surchargée de détails ridicules : son père, qui est « archiprestre » et distinct de « l'oste », essaie de lui trancher les deux mains (1601), etc. Ces divergences doivent-elles être imputées à la fantaisie du dramaturge ou bien celui-ci s'est-il inspiré d'une autre rédaction du roman de la Nativité? C'est ce que révélerait sans doute une étude critique de ce curieux texte.

Quelle qu'en puisse être la provenance, ces matériaux ont été mis en œuvre sans talent ni même habileté et dans un style bien peu digne du sujet. Certains détails se contredisent ou ne s'expliquent pas : les messagers envoyés à Marie ne s'enquièreent de son identité (53-54) qu'après lui avoir exposé l'objet de leur démarche; le message de l'ange laissait entendre que c'était l'assemblée des Juifs qui devait délibérer sur le choix de l'époux (3-10); or Abiatar les exhorte simplement à prier pour que le ciel manifeste sa volonté (189-190).

Le ton est constamment bas et trivial : Marie rencontrant Elisabeth, au lieu d'entonner, comme chez Luc (1, 46-55), le sublime cantique d'allégresse qu'est le *Magnificat*, prononce quelques vers d'une affligeante platitude⁽¹⁾; non moins empreints de vulgarité sont les propos échangés entre Zacharie et Joseph⁽²⁾, ainsi que le *plank* où celui-ci exhale son désespoir et ses angoisses.

Versification. — Elle est extrêmement négligée.

Certains vers restent sans rimes (23, 24, 254, 651-652); parfois trois sont sur la même rime (53-54 *bis*, 327-328 *bis*)⁽³⁾; un oxyton est associé à un paroxyton : *ostenra : gracia* (267-628); *cias (siatz) : dadas* (543-544); des voyelles nasales riment avec des voyelles orales : *mon : ponh* (273-274), *preus* (corr. *preuh*) : *enfantamen* (413-414). La rime enfin est souvent remplacée par l'assonance : *anticx : escarnis* (179-180); *ella : vengra* [corr. *venga* ou *venha*] (301-302); *sains : luy* (275-276); cf. encore 337-338; 371-372; 594-595; les 122 vers propres

⁽¹⁾ Cozina, fort deveus lausar
Nostre Senher et azhorar
Que'ns a promes aytals enfans :
L'us es Jesus, l'autre Jobans.
(v. 283-286).

⁽²⁾ Senher, si'us platz, vos remanres
E las festas am nos penres.

Mot vos darem ben a manjar,
E farem lo ben adobar.
(v. 597-600).

⁽³⁾ Il y a de plus des vers faux, assez nombreux, qui paraissent devoir être imputés au copiste.

à *S* n'en offrent pas moins de trois exemples (nous désignons ces vers par des chiffres en italiques) : *plena* : *estela* (26-27); *frug* : *vencutz* (39-40); *companhia* : *ana* (4-5).

L'élosion des voyelles finales, la diérèse et la synérèse sont traitées trop irrégulièrement pour fournir la moindre indication chronologique⁽¹⁾.

On ne constate aucune trace de la liaison des répliques par la rime, ni d'un vers court les terminant, comme dans les *Quarante Miracles de Notre-Dame*, ce qui exclut toute hypothèse d'influence française.

Le mètre, comme dans presque toute la littérature dramatique du moyen âge, est l'octosyllabe à rimes plates. L'auteur paraît néanmoins avoir écrit en décasyllabes le chant des anges annonçant aux bergers la bonne nouvelle (648-650; 657-664); mais il est singulier que ce cantique soit coupé en deux par les vers 651-656, que le scribe a transformés en décasyllabes et qui ne sont pas ici à leur place⁽²⁾.

Date et localisation. — La datation d'un ouvrage de ce genre, où manque tout repère chronologique, ne peut être fondée que sur l'étude de la langue et de la versification et ne comporte par conséquent qu'une précision très relative. L'âge même du manuscrit nous interdit de descendre au delà des dernières années du XIII^e siècle. C'est au même résultat que nous conduit l'examen de la déclinaison, dont les règles, souvent violées par les deux copistes (surtout celui du ms. de Florence), sont généralement respectées par l'auteur. P. Meyer a relevé (*loc. cit.*, p. 498) cinq passages où l'observation de ces règles est attestée par les rimes; mais il serait facile de grossir quelque peu ce chiffre (voir v. 377-378; 575-576; 623-624); dans le seul passage propre au ms. de Séville l'on relève trois cas d'observation : *Dieus* : *Juzieus* (33-34); *intratz* : *demandatz* (41-42); *senhor* : *peccador* (82-83).

La substitution de quelques formes faibles à des formes fortes (*venqui* 174) et la présence des formes inchoatives (*adamplisca* 16,

⁽¹⁾ Dans le subj. de *esser*, le *ia* est tantôt monosyllabique, tantôt disyllabique.

⁽²⁾ Sur la distribution des rôles dans ces vers, voir ci-dessus, p. 435, n. 1.

et *ufrescam* 624), nous invitent toutefois à ne pas remonter beaucoup plus haut que les dernières années du XIII^e siècle.

Les textes dramatiques sont encore plus difficiles à localiser qu'à dater : en effet ils servaient souvent à plusieurs représentations données en temps et lieux divers, et les confréries qui se les passaient volontiers de main en main n'hésitaient pas à y introduire les modifications de forme ou même de fond que requéraient les circonstances. Aussi n'est-il pas rare qu'ils présentent l'aspect linguistique le plus déconcertant⁽¹⁾.

Le trait phonétique le plus largement attesté par les rimes est l'affaiblissement de *tz* final en *s* : *voletz*, *entendetz*, *devetz* riment avec *ades* (65, 115, 559), *fazetz*, *estetz*, *vezetz* avec *es* (de *esser*, 162, 383, 587), *pensetz* avec *jes* (145). Ce trait, comme on le sait, apparaît d'abord dans les dialectes de l'extrémité orientale du Languedoc et dans ceux de la Provence tout entière.

Mais il est en contradiction avec un autre, la chute de *n* final caduc, attestée par les rimes *ben* : *me* (343-344, où il faut corriger *tos benz* en *tot be*) et *vin* : *atressi* (567-568), qui nous éloignent du domaine provençal pour nous ramener au languedocien.

La rime *prega* : *enuēja* (507-508) qui postule la forme *preja*⁽²⁾, nous oriente (puisque la région limousine est exclue) vers le Nord-Est de la Provence ou le Sud du Dauphiné⁽³⁾.

Il est à remarquer, ce qui diminue beaucoup la portée des observations qui précèdent, que notre auteur ne se soucie en rien de l'uniformité linguistique, comme le prouvent les formes doubles attestées par les rimes : il emploie indifféremment *quier* (: *reprohier*, 437-438) et *quer* (: *molher*, 157-8); à côté de *me*, *te*, très fréquents (239, 344, 407, 27, 54, etc.), on trouve aussi *mi* (: *vi*, 384-5); le dérivé de *placet* se présente sous les formes *platz* (purement graphique, 497, 635), *plas* (: *mas*, 565) et *play* (: *menarai* 482, *venrai* 496).

Dans ce texte « le fond et la forme, a écrit P. Meyer, sont égale-

⁽¹⁾ C'est le cas pour la *Passion* du ms. Didot, où se mêlent, en parties à peu près égales, les catalanismes et les gasconismes; voir éd. Shepard (*Société des Anciens Textes français*, 1928, p. XXXII) et ci-dessous, p. 454.

⁽²⁾ Le ms. de Séville donne la leçon manifestement fautive *se nous o denega*.

⁽³⁾ Il ne faut rien conclure de la rime *amia* : *benezia* (485-6); la forme francisée *amia se* trouve dans les régions les plus diverses.

ment médiocres » (*loc. cit.*, p. 497) et nous partageons cet avis; mais nous devons reconnaître à ce petit drame au moins cet intérêt d'être l'un des maillons d'une chaîne dont nous ne possédons plus que quelques débris.

III. — LE JEU DE SAINTE AGNÈS.

Manuscrit. — Le Jeu de sainte Agnès, qui a déjà été publié quatre fois⁽¹⁾, nous a été transmis par un manuscrit unique, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque du Vatican, sous la cote Chigi C. V. 151. Il fait maintenant partie d'un recueil factice, mais il a eu jadis une existence indépendante, comme le prouve l'état d'usure du premier et du dernier feuillet. Acquis en Provence, vers le début du XVII^e siècle, par le cardinal Gian-Francesco del Bagno, il passa, à la mort de ce prélat (1641), dans la collection Chigi, puis, tout récemment, à la Bibliothèque pontificale⁽²⁾. C'est un petit in-8° (de 18 cent. sur 13) d'une écriture du milieu du XIV^e siècle disposée sur deux colonnes. Il se compose de 19 feuillets de parchemin, numérotés 69-85⁽³⁾; mais il est incomplet, au début, de trois à quatre feuillets⁽⁴⁾. Les rubriques,

⁽¹⁾ *Sancta Agnès, provenzalisches geistliches Schauspiel, herausgegeben von Karl Bartsch*, Berlin, 1869, in-16, xxxii-78 pages.

A. L. Sardou, *Le martyre de Sainte Agnès dans Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. IV (1877), p. 1, et V (1878), p. 151.

Le martyre de Sainte Agnès, mystère en vieille langue provençale, texte revu sur l'unique manuscrit original, accompagné d'une traduction littéraire en regard et de nombreuses notes par M. A. L. Sardou, nouvelle édition, enrichie de seize morceaux de chant des XII^e et XIII^e siècles, notes suivant l'usage du vieux temps et reproduits en notation moderne par M. l'abbé Raillard, Nice, 1877, in-8°, vi-xvi-112 pages.

Il mistero provençale di S. Agnese, fac-simile in etiopia dell'unico manoscritto Chigiano, con prefazione di E. Monaci, Roma, 1880, in-4°.

Le Jeu de sainte Agnès, drame provençal du XII^e siècle, publié par Alfred Jeanroy, avec la transcription des mélodies par Th. Gérold, Paris, 1931, in-12 (Classiques français du moyen âge, n° 68).

A ces éditions il convient d'ajouter les publications suivantes :

L. Clédat, *Le Mystère provençal de Sainte Agnès, examen du manuscrit de la Bibliothèque Chigi et de l'édition de M. Bartsch dans Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 1 (1877), p. 271 ss.

P. Meyer, compte rendu de l'édition Bartsch dans *Revue critique*, 1869, t. II, p. 185.

C. Chabaneau, compte rendu du mémoire de L. Clédat dans *Revue des langues romanes*, t. XII (1877), p. 95-101.

⁽²⁾ Sur l'histoire de ce manuscrit, voir éd. Jeanroy, p. iv-vii.

⁽³⁾ L'auteur de la foliotation a sauté par mégarde le folio 71 bis.

⁽⁴⁾ Pour combler éventuellement cette lacune ont été insérés, en tête, trois feuillets, dont les deux premiers sont blancs; le troisième porte, d'une main du XVII^e siècle, le titre suivant : *Tragedia de S. Agnetis martyrio rhythmicis versiculis conscripta, prisca occitanica lingua, cum notis musicis que tunc in usu erant. Incerto auctore. Principium et finis desiderantur.*

très nombreuses et développées, sont en latin; les feuillets 70 et 71 portent, en marge, des additions difficilement lisibles et mutilées par le couteau du relieur. Les morceaux lyriques sont surmontés, soit de notes, soit de portées vides⁽¹⁾.

L'auteur. — De la personnalité de l'auteur nous ne connaissons rien. Il se piquait de savoir le latin, puisque c'est en cette langue qu'il a rédigé les rubriques, mais il n'en avait qu'une teinture des plus superficielles : non seulement il ignore les règles de l'orthographe : il écrit *cire* pour *scire* (642), *abet* pour *habet* (743); mais il commet les barbarismes et solécismes les plus choquants : *stinavit* pour *extinguit* (560), *plactum* pour *plactus* (1050), *sibi* pour *ei* (*passim*); il prend *scortum* au sens de *lupanar* (490, 542), forge *cubula* sur le prov. *cobla*, etc. Cette médiocre pratique du latin nous interdit d'admettre qu'il ait occupé un rang, même modeste, dans la hiérarchie ecclésiastique. Il s'intéresse vivement à la musique, mais il ne se hasarde pas à composer lui-même; il se borne à adapter son texte à des mélodies connues. On se le représente volontiers comme chanteur ou organiste dans une modeste église.

Date et localisation. — L'étude de la langue et de la versification permet du moins de fixer avec une précision suffisante la date de la composition. Elle se déduit des faits suivants⁽²⁾ : l'observation, fréquente encore, des règles de la déclinaison, l'abondance des parfaits forts sous leur forme primitive, c'est-à-dire sans l'adjonction de la désinence *qui* et celle des secondes formes de conditionnel, l'absence de la désinence *i* à la première personne du présent indicatif. Tous ces traits se rencontrent dans les textes de la première moitié du XIV^e siècle écrits dans la Provence propre. Comme d'autre part l'examen paléographique nous interdit de descendre au-dessous de 1350-1360, il convient de placer la composition du Jeu dans le premier ou le second quart du XIV^e siècle.

Il est plus difficile de le localiser exactement. Les traits qui, à cet

⁽¹⁾ Descriptions antérieures par Bartsch, Glédat, Monaci et Jeanroy (voir ci-dessus, p. 442, n. 1). Cf. C. Brunel, *Bibliographie*, n° 336.

⁽²⁾ Pour des exemples plus nombreux et les références au texte, voir éd. Jeanroy, p. XIV et suiv.

égard, doivent être retenus sont les suivants ⁽¹⁾ : *o* ouvert non influencé par une palatale aboutit à *ue* et plus fréquemment à *u* (*vuelha, vulhas*) ; le groupe latin *ct* passe à *ch*, ordinairement noté par *h* (*dih, fah*) ; de très nombreuses rimes attestent la réduction de *tz* final à *s* et le maintien de *n* final caduc ; l'article masculin au cas sujet est *le*, l'article féminin *li* ; la forme tonique des pronoms personnels régimes est en *i* (*mi*) ; à l'imparfait du subjonctif la désinence *-essa* est très fréquente.

Tous ces traits se constatent, au début du *xiv^e* siècle, dans la région qui s'étend sur le littoral de la Provence, approximativement d'Arles à Toulon. C'est donc dans cette région que nous croyons devoir situer la composition de notre drame.

Certaines particularités lexicographiques confirment ces inductions : quelques mots employés dans notre texte sont attestés plus ou moins abondamment dans cette région et rares ou absents ailleurs (voir au Glossaire de l'édition Jeanroy les articles *desuembrar, emfra, enantar, esquirar, recastentar, redier*).

Les sources. — La légende de sainte Agnès appartient à un type hagiographique assez répandu ⁽²⁾ : une jeune chrétienne, après avoir repoussé l'amour d'un païen de haut rang et refusé de sacrifier aux idoles, est soumise à d'affreux supplices, qui ne suffisent pas à entraîner sa mort. On comprend qu'un dramaturge ait été tenté par ce sujet qui donnait lieu à des scènes variées et pathétiques et à ces tableaux d'un cruel réalisme qui charmaient particulièrement les spectateurs d'alors.

La légende de sainte Agnès nous a été transmise par une Vie latine, attribuée à saint Ambroise, qui a été la source directe de notre Jeu ⁽³⁾. En voici l'analyse ⁽⁴⁾.

A Rome, à une époque indéterminée, que les Bollandistes placent au temps de Dioclétien ou de Galien, le fils de Symphronius ⁽⁵⁾, « præfectus Urbis » (ce fils n'est pas nommé dans la Vie ; dans le Jeu son

⁽¹⁾ Voir éd. Jeanroy, *l. cit.*

⁽²⁾ Cf. les légendes de sainte Foy, sainte Agathe, sainte Marguerite, sainte Catherine.

⁽³⁾ Texte dans *Acta Sanctorum*, Janvier, t. II, p. 715-717 (21 janvier).

⁽⁴⁾ Nous reproduisons à peu près textuelle-

ment celle qui a été donnée dans l'édition Jeanroy (p. VI-IX).

⁽⁵⁾ Le dramaturge a latinisé ce nom en *Semproni* (*Simp., Sampr.*). Celui de *Apodeixes* ou *Apodeixis*, qu'il donne au fils de Semproni, provient d'un bizarre contre-sens sur cette

nom est Apodeixès) s'éprend de la jeune Agnès, âgée de treize ans, qu'il avait rencontrée sortant de l'école. Il lui découvre sa flamme et la demande en mariage. Elle repousse avec horreur (*veluti stercora*) les présents qu'il lui offre; c'est en vain qu'il multiplie, en faisant agir ses amis, promesses et cadeaux; elle le décourage par des paroles insultantes; elle est, dit-elle, engagée à un fiancé plus noble, qui l'a comblée de biens; déjà le lit nuptial est dressé; déjà elle a joui de ses embrassements, qui ne menaçaient en rien sa virginité.

Désespéré, le jeune homme tombe malade. La cause de son mal, découverte par les médecins, est révélée à son père, qui renouvelle la demande en mariage.

Ici commence le drame. Cette demande étant restée sans succès, Symphronius veut savoir de la jeune fille le nom de son fiancé. C'est alors qu'un des « parasites » du préfet lui révèle qu'Agnès est chrétienne depuis son enfance : victime d'un maléfice, elle s'imagine que Jésus est son fiancé. Symphronius fait comparaître devant son tribunal, d'abord Agnès elle-même, qui reste insensible aux promesses et aux menaces, puis ses parents, auxquels il reproche d'être chrétiens. De l'attitude et de la croyance de ceux-ci le biographe ne nous dit cependant rien.

Le lendemain, Symphronius convoque de nouveau, à deux reprises, la jeune fille et lui intime l'ordre, puisqu'elle a résolu de rester vierge, de se faire vestale. « Si j'ai dédaigné ton fils, qui est un homme doué de raison, lui dit-elle, comment m'inclinerais-je devant des idoles sourdes et muettes? Si tes dieux sont puissants, qu'ils le montrent. Du reste tu peux à ton gré sévir contre moi ». Le préfet lui donne alors le choix entre se faire vestale ou être traînée au lupanar. Agnès répond qu'elle ne craint rien : l'ange du Seigneur préservera son corps de toute atteinte. Elle se répand en nouvelles invectives contre les idoles, blocs d'airain ou de pierre, bons à être transformés en ustensiles de ménage ou à paver les places publiques, et elle prédit à leurs adorateurs des peines éternelles.

phrase, adressée dans la *Vita* (ch. x) à la sainte par Symphronius : « *Crudelissima omnium feminarum, in filiam meam voluisti apodeixin tue artis magice demonstrare* ». Traducteur néglig-

ent, il ne s'est pas aperçu que, en faisant de *apodeixin* une apposition à *filium*, il privait *demonstrare* d'un régime direct indispensable.

Le préfet exécute alors sa menace et fait connaître à toute la ville le sort d'Agnès par la voix d'un *præco*. La sainte est dépouillée de ses vêtements, mais un miracle fait croître ses cheveux au point qu'ils voilent parfaitement sa nudité. Dans le « lieu infâme », un ange apparaît et, se tenant à ses côtés, répand autour d'elle une lumière éblouissante qui aveugle et déconcerte les survenants. S'étant mise en oraison, Agnès trouve auprès d'elle une robe d'une blancheur immaculée dont elle se revêt. Le lieu de débauche devient un lieu d'oraison : ceux qui y entrent adorent Dieu et en sortent purifiés. Le fils du préfet s'y rend avec ses amis, animé des intentions les plus perverses, et voyant ses compagnons, qui l'y ont précédé, en sortir *cum omni veneratioue et ingenti admiratione*, il leur reproche leur lâcheté. Lui-même y pénètre, mais, comme il allait porter la main sur la sainte, il est étouffé (*præfocatus*) par un démon. Un de ses amis trouve son cadavre et amène la foule des Romains contre la meurtrière, cette « courtisane magicienne ». La rumeur gagne le théâtre où le préfet apprend la funeste nouvelle. Il accourt et accable de reproches Agnès, qui se justifie en racontant ce qui s'est passé. Symphronius l'exhorte, pour écarter d'elle tout soupçon de magie, à rendre la vie à son fils. Elle y consent et se met en prière. Le jeune homme se lève et professe hautement la foi chrétienne.

Mais les « aruspices » et les prêtres entrent en fureur et soulèvent le peuple contre la « magicienne ». Le préfet, n'osant prendre sa défense, résigne ses fonctions entre les mains de son vicaire Aspasius. Celui-ci fait allumer un bûcher, où Agnès est jetée. Mais les flammes se divisent et sont rejetées sur les assistants. Debout sur le bûcher éteint, Agnès magnifie le Seigneur. Aspasius, pour apaiser le tumulte croissant, lui fait enfoncer une épée dans la gorge.

L'auteur du Jeu n'a pas modifié les données principales de ce récit. Quelques passages même sont traduits presque littéralement, les discours, par exemple, où la jeune vierge confond, catéchise ou humilie son persécuteur. Il s'est appliqué à effacer les allusions à un état social inconnu des spectateurs, celles qui sont faites aux parasites, aux aruspices et aux représentations théâtrales. Les seules qui ont subsisté sont le titre de *cevaire* (*senator*), qu'il applique à Sempronius, la mention de Vestis (Vesta) et celle, très vague, du collège des Ves-

tales⁽¹⁾. Il a modifié le dénouement : la sainte n'est pas, chez lui, tuée d'un coup d'épée; l'archange Raphaël, descendu tout exprès du Ciel, vient séparer doucement son âme de son corps et la transporte devant le trône de Dieu.

La principale innovation du dramaturge a consisté à multiplier le nombre des personnages secondaires. Il invente le rôle du messenger Rabat, qui nous apparaît sous les espèces d'un ivrogne (c'est le seul trait comique de la pièce), rôle que pouvait parfaitement remplir Saboret, bizarrement appelé *nuntius meretricum*. Il remplace l'ange unique de la *Vita* par trois archanges et un nombre indéterminé d'anges anonymes. Aux côtés de Semproni il fait figurer sa femme et sa fille; il flanque le père de la sainte de toute une *societas* composée de sept personnes (la mère, une sœur, deux frères, deux cousins, un neveu), qui se démènent fort pour prouver leur hostilité au christianisme; six ont des rôles dans la scène de l'interrogatoire, qui comprend près d'une centaine de vers (123-208). Mais sa plus fructueuse trouvaille a consisté à faire convoquer par Semproni un groupe de Romains anonymes qu'il consulte sur la décision à prendre au sujet d'Agnès (89-122; 193-202)⁽²⁾. Il donne un rôle assez étendu aux « chevaliers » d'Apodeixès qui, comme dans la *Vita*, s'associent à la criminelle tentative de leur maître; mais, alors que la *Vita* nous les montrait simplement s'agenouillant devant l'ange en un geste de crainte, il les suppose touchés de la grâce et leur fait solliciter le baptême. L'auteur de la *Vita* ne convertissait qu'Apodeixès et les parents de la sainte; celui du Jeu étend le bénéfice de la conversion non seulement aux « chevaliers », mais aux quatre courtisanes et aux bourreaux eux-mêmes, ce qui lui permet de nous montrer deux fois Agnès instruisant des néophytes des « articles » de leur nouvelle foi et versant l'eau sainte sur leurs fronts (451, 817).

Mise en scène. — Les rubriques, quoique fort prolixes, sont sur la mise en scène moins explicites qu'on ne le souhaiterait; elles nous renseignent toutefois sur quelques points intéressants.

⁽¹⁾ Ieu uuell que vengas obesir
Nostra diuessa e servir
E que sia en la compaina
De sas verges... (v. 232-235).

désirant (pour des motifs inconnus) grossir son drame d'une scène, il a augmenté le groupe des Romains de quatre personnages, appelés, eux aussi, à délibérer sur le cas d'Agnès (voir éd. Jeanroy, Appendice, p. 49-52).

⁽²⁾ Il a été si satisfait de cette trouvaille que,

L'action, très simple, n'eût rigoureusement exigé qu'un petit nombre de « mansions ». L'auteur paraît s'être ingénié à les multiplier, elles aussi.

A l'une des extrémités du *campus* s'élevait le *castellum* des Romains (1115) et c'est là sans doute que Rabat était allé les convoquer : à l'autre extrémité se voyait celui de Semproni, où il se retirait après s'être démis de ses fonctions (980). Le *postribulum* était placé bien en vue, puisqu'on y suivait les mouvements des anges le balayant, l'arrosant d'eau bénite et en expulsant les courtisanes (403). C'est là qu'un diable étranglait l'audacieux Apodeixès, que d'autres venaient chercher son âme⁽¹⁾, que la sainte enfin le ressuscitait (777)⁽²⁾.

Au second plan sans doute s'élevait le Paradis, où siégeait Jésus; de là descendaient les archanges Michel et Gabriel, porteurs, l'un d'un glaive et de l'*indumentum capillorum* qui devait tenir lieu de la chevelure miraculeusement amplifiée (393), l'autre d'un vêtement moins sommaire. Dans l'Enfer, qui devait faire pendant au Paradis, on voyait l'âme d'Apodeixès plongée dans une chaudière bouillante et flagellée par les démons⁽³⁾.

Versification. — Les particularités les plus notables de notre Jeu consistent dans la variété des mètres employés et la grande part faite à l'élément lyrique et musical.

L'octosyllabe à rimes plates, mètre fondamental dans le théâtre de tout le moyen âge, n'occupe guère ici que les deux tiers du texte. Il est en maints endroits, même dans les parties dialoguées, remplacé par l'alexandrin et le décasyllabe.

L'alexandrin apparaît dans les scènes auxquelles l'auteur a entendu donner un caractère de solennité, quels que soient, au reste, les personnages qui y figurent; il est tantôt en laisses monorimes, tantôt

⁽¹⁾ *Modo venit versus lectum et credit ipsam accipere, et diabolus accipit ipsum ad gulam et stinxit ipsum et cadit in solum et omnes diaboli veniunt et portant animam in infernum sibilando* (rub. de 560).

⁽²⁾ Le rappel d'Apodeixès à la vie est ainsi décrit : *Modo fugiant diaboli sibilando et angelus extrahit animum de cacobo (sic) et portat ipsum ad corpus mortuum et ponit animam in corpore et recitat (sic) ipsum* (rub. de 769). La même

opération est décrite dans la *Passion* de Semur (à propos de la résurrection de Lazare) en termes plus explicites : *Hic descendat anima et veniat per filum supra corpus in sepulchro* (éd. Roy, rub. au v. 5260). Les miniatures représentent d'ordinaire les âmes par de minuscules poupées à têtes d'anges.

⁽³⁾ *Modo vadit angelus in infernum et invenit animam in quodam cacobo ferventi, quam flagellant diaboli* (rub. de 769).

à rimes plates. C'est en alexandrins (et ce choix peut paraître singulier) que Semproni donne ses ordres au crieur chargé d'annoncer le traitement réservé à la sainte (345-50), qu'est décrite l'équipée d'Apodeixès et de ses compagnons et leur conversion (483-509, 514-533); c'est dans le même mètre que Jésus assigne leur mission aux archanges Michel et Raphaël (393-407, 765-798), qu'est décrit le baptême des courtisanes (408-458), ainsi que celui d'Apodeixès, de Semproni et de sa famille (800-822).

Les raisons qui ont déterminé l'emploi du décasyllabe sont plus difficiles à démêler; il apparaît dans le *planctus* des compagnons d'Apodeixès sur la mort de leur maître⁽¹⁾ et dans le dialogue de Semproni et des Romains lui reprochant sa conversion (835-850). Il se rencontre enfin, à l'état sporadique, dans des tirades en octosyllabes (759-764; 980-981; 986-987; 1012-1015; 1050-1051), où il est dû vraisemblablement à des négligences de l'auteur ou à des bévues du scribe.

Si l'on néglige les *silete*, intermèdes musicaux sans paroles, exécutés ici par des anges (par ex. aux v. 1014, 1030) et les deux antiennes, empruntées à l'Office des Vierges, par où le Jeu se termine, on constate que l'action est interrompue à seize reprises par des morceaux lyriques, calqués sur des poésies antérieures qui nous intéressent beaucoup plus que leurs plates imitations⁽²⁾. De treize de ces poésies, le premier vers ou les deux premiers vers sont cités et font l'office de «timbres»; pour les trois autres (V, VII, VIII) le timbre manque⁽³⁾.

Pour deux d'entre elles le premier vers est trop peu explicite pour autoriser la moindre induction au sujet de leur contenu⁽⁴⁾. Les autres peuvent être réparties, comme l'a proposé Monaci, en quatre caté-

⁽¹⁾ Cette tirade (570-581, en abab cddccccc, accompagnée de notes musicales) est certainement calquée sur une poésie lyrique dont le début n'est malheureusement pas indiqué.

⁽²⁾ Sur les mélodies qui accompagnent ces morceaux voir l'étude de Th. Gérold dans l'édition Jeanroy (p. 58-77); c'est aux numéros de sa liste que nous nous référons.

⁽³⁾ Les imitations sont, en général, qualifiées de *planctum* (sic); ce titre, justifié par le contenu dans la plupart des cas, ne s'applique aucunement aux numéros III (discours de l'archange Michel à la sainte, v. 398-402) XII (chant

d'allégresse des nouveaux convertis, v. 824-834) et XVI (annonce à la sainte de sa prochaine ascension au paradis, v. 1077-1084).

⁽⁴⁾ Ce sont les n^{os} IV (v. 457), *Bel paire cars, non vos récris* (sic) *am mi*, sur un schéma de romance aaab (trois premiers vers de dix syllabes, quatrième de quatre) et IV bis (v. 469), *Al pe de la montaina*, en laisses monorimes de trois décasyllabes. Cette pièce manque dans la liste de Gérold, parce qu'elle n'est pas accompagnée de mélodie; mais la mélodie en est donnée au n^o XV (v. 1073), de forme au reste toute différente (quatrain d'alexandrins en aabb).

gories, suivant que ce sont des chants liturgiques (*a*), des poésies religieuses en langue vulgaire (*b*), des poésies courtoises (*c*), des poésies profanes de caractère archaïque ou populaire (*d*). On remarquera que, quand le modèle nous est connu, le schéma métrique en apparaît fidèlement reproduit dans l'imitation.

a. — N° X (v. 769), *in sonu Veni, Creator spiritus*; paroles de Raphaël délivrant l'âme d'Apodeixès; deux quatrains d'octosyllabes en a a b b.

b. — N° XVI (v. 1077), *in sonu illius romancii de sancto Stefano*; même schéma métrique, sauf que les quatre vers sont sur la même rime, et même mélodie, à quelques notes près, que le numéro précédent; sur l'Épître farcie de saint Étienne, voir C. Brunel, *Bibliographie* n° 55; texte dans les *Chrestomathies* de Bartsch (6^e éd., col. 23) et Appel (n° 104).

N° IX (v. 759), *in sonu Jha non ti quier que mi fasas perdo D'aquest peccat, seyner, qu'ieu hanc fesés*; prière de la sainte ressuscitant Apodeixès et injonction de Jésus à Raphaël : un couplet de décasyllabes et un autre d'alexandrins, l'un de six vers, l'autre de quatre. Le modèle devait être une chanson de pécheur repentant.

N° XIII (v. 1052), *i. s. Bel seiner, paire glorios, Cui tot quant es deu obesir*; prière des bourreaux convertis; couplets de sept octosyllabes en a b a b a; le sujet du modèle reste très indéterminé.

c. — N° I (v. 363), *i. s. albe Reis glorios, verais lums e clardat*, planhs de la mère et de la sœur d'Agnès; quatrains de décasyllabes en a a b b, plus un vers de 6 syll. à rime féminine, plus refrain BB (6 syll.) Le modèle est la célèbre *alba* de Giraut de Borneil, qui présente une forme presque identique : 10 a a b b c c, le dernier vers formant refrain.

N° XII (v. 823), *i. s. del comte de Peytieu*; action de grâces de la famille de Semproni après son baptême; trois quatrains d'octosyllabes en a a a b (b reste dans les trois couplets). C'est exactement la forme de la chanson de repentir de Guillaume IX *Pos de chantar m'es pres talenz*.

N° V (v. 475), *i. s. Si gis cordis et oculi*; remerciement d'Agnès à

l'archange Gabriel; un huitain d'octosyllabes en abababab. Le modèle est le débat entre le Cœur et l'OEil de Philippe de Grève, chancelier de l'église de Paris mort en 1236 (Raynaud, *Bibliographie*, n° 349), qui présente exactement la même forme. Il existe de cette pièce deux versions, l'une latine, l'autre française, probablement toutes deux du même auteur; le texte de la première a été publié par P. Meyer dans *Romania*, I (1872), 202.

d. — Une pièce était une imitation d'une « romance » ou « chanson de toile ». Ce genre, qui n'existe à l'état pur qu'en français⁽¹⁾, est caractérisé par une forme rappelant celle des chansons de geste (couplets monorimes de décasyllabes ou alexandrins, avec refrain) et par le fait que le début mentionne le lieu de l'action et le nom du principal personnage. Nous trouvons en effet ces deux caractères dans le numéro II (v. 383), *i. s. El bosc d'Ardena, justal palaih Anfos, A la fenestra de la plus auta tor*; plainte d'Agnès après sa condamnation; couplets monorimes de quatre décasyllabes, plus un vers de 4 syllabes remplaçant un refrain.

Deux pièces enfin avaient pour modèles des chansons de femme : N° XIV (v. 1059), *i. s. Lasa, en can grieu pena*; dernière prière de la sainte; deux couplets d'heptasyllabes (sauf le vers 4, qui est un trisyllabe) en a a a b b a a. Le modèle devait être une chanson de femme abandonnée.

N° XI (v. 781), *i. s. Vein, aura douza, que vens d'outra la mar*; chant d'allégresse d'Apodeixès ressuscité; couplets de quatre décasyllabes sur mêmes rimes, suivis d'un hexasyllabe remplaçant un refrain (forme presque identique à celle de II). Le modèle devait être une chanson de jeune fille attendant anxieusement, au bord de la mer, le retour de son ami parti pour un lointain voyage. Ce motif, qui manque en français comme en provençal, se trouve fréquemment dans les *Cantigas d'amigo* galiciennes.

Les groupes *a* et *b* n'appellent aucune observation, l'utilisation des chants liturgiques et de chansons pieuses en langue vulgaire étant, en l'occurrence, tout indiquée.

⁽¹⁾ Les cinq pièces nommées par C. Appel *Romanzen* (*Chrestomathie*, n° 59-63) en sont des modifications d'un caractère plus ou moins personnel et coutois.

La pauvreté du groupe *c* nous prouve que la poésie courtoise n'avait pas pénétré profondément dans le milieu où fut composé notre Jeu ou que son souvenir tendait à s'y effacer. La survie d'une pièce aussi ancienne que celle de Guillaume IX en est d'autant plus remarquable. La diffusion dans le Midi d'une pièce en français relativement récente ne l'est pas moins.

Le groupe *d* est de beaucoup le plus intéressant. Mais il se pose à son sujet une question embarrassante : ces romances, ces chansons à personnages, utilisées par le dramaturge étaient-elles contemporaines des pièces françaises analogues les plus anciennes, ce qui les daterait de la fin du XII^e siècle, ou n'en étaient-elles que des imitations récentes ? On sait en effet que vers la fin du XIII^e, les genres objectifs (aube, pastourelle, chanson de femme, etc.) connurent un regain de vogue⁽¹⁾. A cette question rien ne permet de donner une réponse assurée.

IV. — LA PASSION DU MANUSCRIT DIDOT.

Manuscripts. — Ce texte, publié en 1928 par M. W. P. Shepard⁽²⁾, avait été signalé pour la première fois en 1876, dans un manuscrit appartenant alors à la famille Didot et qui a passé peu après à la Bibliothèque nationale, où il est coté Nouv. acquis. fr. 4232⁽³⁾; il sera ici désigné par le sigle *D*.

C'est un petit in-8° qui contient surtout (en dehors du roman de *Daurel et Beton*) des opuscules religieux, pour la plupart relatifs au culte de la Vierge. Notre mystère, qui remplit les fol. 19-76 (de la nouvelle pagination), y occupe l'avant-dernière place, entre les *Heures de la Vierge* et *Daurel et Beton*. Il a été écrit par plusieurs mains, cinq selon Meyer et Shepard, toutes du XIV^e siècle et qu'il est fort difficile de distinguer⁽⁴⁾. Deux annotations marginales confirment cette data-

⁽¹⁾ Voir à ce sujet, A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. I, ch. VII.

⁽²⁾ *La Passion provençale du manuscrit Didot, mystère du XIV^e siècle*, publié par William P. Shepard, Paris, 1928 (*Société des Anciens Textes français*).

⁽³⁾ Descriptions antérieures par P. Meyer,

dans son édition de *Daurel et Beton* (*Société des Anciens Textes français*, 1880), p. LIX-CXX, et par Shepard, *op. cit.*, p. IX-XIII; cf. C. Brunel, *Bibliographie*, n° 228.

⁽⁴⁾ Voir dans l'édition Shepard (p. x) un tableau permettant de se rendre compte des changements d'écriture.

tion. L'une, au fol. 5 v^o, donne la date de 1345; de l'autre, au fol. 45 v^o, il résulte qu'à cette date, le manuscrit était entre les mains d'un prêtre desservant la paroisse d'Arifat (Tarn).

Ce recueil était à l'origine beaucoup plus riche; une ancienne foliotation nous prouve qu'il a perdu, au début, 72 feuillets. Dans le texte même de la *Passion*, il manque, ce que permet de constater cette foliotation, antérieure à la mutilation, deux feuillets entre 22 et 23 (après le v. 166) et deux autres entre 33 et 35 (après le v. 668); enfin le feuillet 47 a été déchiré dans le sens de la longueur et ne donne plus que des fragments de vers, qui toutefois permettent de saisir le sens général du passage mutilé.

Les habitudes graphiques des différents scribes étant très diverses et incohérentes, il est impossible de déterminer la provenance de cette copie. Mais on peut assurer qu'elle a été précédée de plusieurs autres, dont certaines peuvent être localisées : l'une était catalane⁽¹⁾, une autre gasconne⁽²⁾, une troisième béarnaise⁽³⁾.

Deux autres manuscrits ne sont que des fragments, malheureusement très courts, de copies exécutées l'une et l'autre en Catalogne au cours du XIV^e siècle. Le premier, découvert par J. M. Quadrado à Palma en 1870, consiste en deux feuillets provenant d'un manuscrit tiré des archives d'un couvent supprimé; il correspond aux v. 371-524 du manuscrit Didot, mais plusieurs vers sont mutilés ou illisibles, de sorte que le total utilisable n'est que de 131. Les rubriques n'ont pas été exécutées dans les espaces réservés à cet effet et aucun personnage n'est nommé.

L'autre fragment, provenant d'un registre de notaire appartenant à l'hôpital d'Ille-sur-Tech, et publié en 1888 par Pierre Vidal, archiviste des Pyrénées-Orientales, correspond aux v. 1266-1283 de *D*; ces dix-huit vers ne fournissent aucune leçon intéressante.

⁽¹⁾ Les catalanismes de graphie ne sont pas fréquents; mais de nombreuses formes catalanes sont attestées par la rime; au reste l'existence des deux fragments qui vont être signalés prouve que le mystère a de bonne heure circulé en Catalogne.

⁽²⁾ Aux nombreuses formes gasconnes énumérées par l'éditeur (p. xxxi) il y aurait lieu d'en ajouter quelques autres, rejetées à tort

dans les variantes : *pogos* [*potuisset*] 989, *dissoron* [*dixerunt*], rubrique à 1402; sur la forme restituée *hregar* voir ci-dessous p. 461.

⁽³⁾ Le trait béarnais le plus saillant est la notation de la voyelle tonique par le redoublement : *baroos* 901, *vrlaa* 1128 (nombreux exemples dans Shepard, p. xxxii). Celle de *i* par *y* est aussi fréquente : *yaser*, *yajut* 65, 516, *yuri* 358, *manyar* 358, etc.

Enfin, une portion appréciable du texte conservé dans *D* a été incorporée à la compilation rouergate du xv^e siècle⁽¹⁾, mais cette copie a été traitée par le compilateur avec tant de liberté et de négligence qu'on ne peut tirer des variantes qu'elle fournit aucun parti pour la constitution du texte.

Date et localisation. — Un texte correctement écrit et soigneusement versifié fournit généralement des indications sur sa date et la patrie de son auteur. Ce n'est pas le cas, on va le voir, de celui qui nous occupe, et cela s'explique par les circonstances où les mystères étaient souvent composés. Les entrepreneurs de pieux spectacles n'étaient pas toujours disposés à faire les frais d'un texte original et se contentaient de compositions recrutées au petit bonheur, rédigées dans une langue différente de la leur, qu'ils traitaient fort librement, ajoutant, retranchant, modifiant sans scrupules⁽²⁾; ces licences en effet ne choquaient en rien un public étranger à tout souci de purisme et d'uniformité linguistique.

Nous sommes frappés tout d'abord par une grande quantité de formes doubles ou même triples, dont plusieurs sont attestées par la rime : *crey* [*credo*] et *cre* 984, 986; *deit* [*digitum*] rimant avec *dreit* et *dit* 2330, 96, 2337; *escrit* [*scriptum*], *escrig* et *escrint* 284, 2081, 961; *far* [*facere*] et *fer* 1067, 1290, 613, 1187, 1675; *play* [*placet*], *platz* et *plat*, 1359, 1, 1309, etc.

De l'étude des rimes, diligemment faite par l'éditeur, se dégagent les constatations suivantes :

1^o Les formes catalanes sont nombreuses. Les unes sont dans le texte même, assurées par la rime ou l'assonance : *dît* [*digitum*], forme également gasconne : *escopic*, 95; *dît* : *amic*, 2337; *diner* [*denarium*] : *fer* (ms. *far*) 1188; *el* [*h*] [*illum*] : *conselh* 210; *fer* [*facere*] : *renover* (ms. *renovier*) 613; *pera* [*petram*] (ms. *peyra*) : *era* 446. D'autres résultent de corrections dont l'évidence s'impose⁽³⁾ : *creu* [*credit*] : *breu* (ms. *breumen*) 202; *veu* [*videt*] 392.

⁽¹⁾ *Mystères proven aux du xv^e siècle, publiés* par A. Jeanroy et H. Teulié; Toulouse-Paris, 1893 (*Bibliothèque méridionale, 1^{re} série, t. III*).

⁽²⁾ M^{me} G. Frank a présenté, à propos d'un autre texte, des observations analogues avec

exemples à l'appui (*La Passion d'Autun, Société des Anciens Textes français*, 1934, p. 22).

⁽³⁾ Ces corrections, dues à Chabaneau, n'ont pas été admises dans le texte de l'édition, mais elles sont signalées dans les notes.

On s'étonne par contre de ne trouver aucune trace ni de l'évolution catalane de *tz* final en *u*, ni de prétérits composés à l'aide de *anar* à un mode personnel et de l'infinitif du verbe.

2° L'*n* final dit caduc est généralement conservé : *confuzio* : mon [mundum] 449; *leyalmen* : re[n] 833; *pan* : truant 633; *raison* : mon [mundum] 7; *salvasio* : mon (id.) 49. Ce trait nous oriente du côté de la Gascogne occidentale (puisque toute la région orientale du domaine est exclue) où *n* caduc subsiste, aujourd'hui sous forme de *n vélaire*⁽¹⁾.

Les cas inverses au reste ne sont pas rares : *ma* [manum] : *despendra*; 543; *tu* : *casca[n]* 551.

3° Enfin (et c'est un des traits les plus caractéristiques et les plus constants de notre texte), la sillante finale tombe dans les désinences, verbales ou nominales, en *atz*, *etz*, etc.; de très nombreux exemples sont cités dans l'édition, p. xxiv-xxvii. Cette particularité caractérise surtout, à notre connaissance, les textes anciens de la région limousine⁽²⁾.

La réunion de ces traits ne se rencontrant dans aucun dialecte, la seule hypothèse qui explique leur coexistence est celle d'une juxtaposition de morceaux de provenances diverses.

Pour la datation du texte, nous sommes moins mal partagés. Les indications fournies par les notes marginales sont confirmées par des particularités de langue et de versification.

La déclinaison est, en fait, abolie; un assez grand nombre d'anciens cas sujets subsistent, mais ils sont employés à tort et à travers. Dans la langue populaire, dont celle des Mystères se rapproche, cette simplification était accomplie dès la fin du XIII^e siècle.

Dans la conjugaison, nous rencontrons d'assez nombreux exemples de formations analogiques qui, à partir de cette époque, gagnent du terrain : celle de la première personne présent indicatif en *i* et, dans les parfaits forts, celle de la désinence en *gui* (*agui*, *tenguï*)⁽³⁾.

Inversement deux traits archaïques sont à relever : dans les adjectifs de la troisième déclinaison, il n'y a que cinq exemples de féminins en *a* (*granda*) et il y en a neuf de futurs à tmèse (*pansar t'ey*)⁽⁴⁾. Ces

⁽¹⁾ Voir Millardet, *Petit atlas ling. des Landes*, c. 337, 377, 397, 398, et Ronjal, *Grammaire ist. des parlers prov. mod.*, t. II, p. 287-8.

⁽²⁾ Voir l'édition, p. xxii.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. xxviii.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. xxx.

deux faits nous empêchent de descendre au-dessous du milieu du XIV^e siècle.

Sources. — La principale source de notre drame est constituée par les Évangiles canoniques ; mais ce n'est pas la seule. Dans certaines scènes les textes sacrés sont traités avec tant de liberté que nous sommes amenés à supposer que ce ne sont pas eux que notre auteur avait sous les yeux. De plus, le fait que certains épisodes et certains rôles, qui manquent aux Évangiles, se trouvent à la fois dans notre drame et dans les grandes Passions du XV^e siècle, qui l'ont sûrement ignoré, suggère l'hypothèse d'une source commune. Cette source devait être un récit en vers, analogue à la célèbre « Passion des jongleurs » dont É. Roy et Mme G. Frank ont montré l'influence sur les plus anciennes Passions⁽¹⁾, notamment celle du *Palatinus* et celle d'*Autun*.

Des textes évangéliques le dramaturge a négligé toute une partie, à savoir les paraboles, prophéties et effusions mystiques, c'est-à-dire tout ce qui relève de la doctrine et de l'enseignement théorique; seules ont été conservées les parties qui faisaient avancer l'action et se prêtaient à une figuration scénique⁽²⁾.

En dépit de la rubrique initiale : *Aysi comensa la Passio de Jhesu Crist. . .*, la scène I⁽³⁾ (guérison de l'aveugle-né et interrogatoires qui s'y rattachent), où est suivi très fidèlement le récit de Jean (IX, 1-12), est sans doute incomplète de quelques vers où devait être figuré le miracle même; elle commence en effet *ex abrupto* par la question que posent à Jésus Pierre et Jean.

Scène II : Lazare ressuscité, muet dans les Évangiles, prononce ici quelques paroles, au reste insignifiantes (170-178); il ne décrit pas ce qu'il a vu dans l'autre monde, comme il le fera dans la plupart des Passions postérieures⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ É. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris-Dijon, 1903, ch. I; G. Frank, *La Passion du Palatinus*, Paris, 1922 (*Classiques français du moyen âge*, n° 30). Le texte de la « Passion des jongleurs » a été publié par Hermann Theben, *Die altfranzösische Achtstüberredaktion der Passion*, Greifswald, 1909 (v. 1-1534), et Erich Pfluhl, *Die weitere Fassung der altfranzösischen Dichtung über Christi Hellenfahrt und Auferste-*

hung. . . nach fünf Hss. in Cambridge, Paris und Turin herausgegeben, Greifswald, 1909 (v. 1545-3328).

⁽²⁾ Il en va de même pour les Passions narratives mentionnées dans la note 1.

⁽³⁾ Nous adoptons la division en scènes proposée par l'éditeur (p. xxxiii).

⁽⁴⁾ La lacune de deux feuillets signalée ci-dessus se place avant l'endroit où cette description eût dû normalement se situer.

Scène V : expulsion des vendeurs du Temple. La rubrique (v. 229) nous apprend que Jésus devait être accompagné de deux hommes « vêtus de suaires blancs », représentant évidemment deux anges. L'auteur fait de plus prononcer quelques vers par un « rector del Temple », qui proteste contre cet acte de violence. C'est probablement par suite d'une bévue ou d'un accident de copie que cette scène a été placée avant l'entrée de Jésus à Jérusalem (317-329).

Scène VIII : Simon de Béthanie prononce deux discours (330-351 et 356-361) où il offre sa maison à Jésus et le remercie de son acceptation. Le même thème est longuement développé dans la *Passion* d'Arras.

Dans la scène X est inséré un dialogue entre Pierre et Jean et le « senhor del ostar » chez qui la Cène doit avoir lieu (719-741).

Dans le tableau de la Cène (scène XI), l'auteur, par une distraction singulière, a omis de mentionner l'institution de l'Eucharistie. Un peu plus loin, la prière de Jésus au Jardin des Oliviers, acte sublime de résignation et de foi, est remplacée par quelques vers (851-860) d'une affligeante platitude⁽¹⁾. Dans la scène XII, contrairement aux récits évangéliques, Caïphe est présent à l'arrestation de Jésus.

Dans la scène XIII, Malchus (ici Malquet), guéri par Jésus, (d'après Luc seul, XXII, 57), le remercie et se range parmi ses disciples.

Dans la scène XIV (comparution de Jésus devant Caïphe), Pilate est brusquement substitué à celui-ci, ce qui porte à trois le nombre des comparutions de Jésus devant Pilate⁽²⁾.

Scène XV : la réponse hautaine et menaçante de Jésus à Pilate (1043-1050) ne présente aucun rapport avec les textes évangéliques relatant cette scène.

Scène XVII : Pierre exhale son repentir dans une longue tirade (1103-1163) d'une inspiration nullement chrétienne, à laquelle rien ne correspond dans les Évangiles : Jésus l'a choisi pour chef des apôtres malgré l'humilité de sa condition, etc.

Scène XXII : la flagellation et l'ascension du Calvaire sont à peine

(1) Ay senhor Deus, vers payres mieus
Ara desmostra del filh teu!
D'esta mort e d'esta dolor
Senher, sias me ajudador

Que eu dey en esta nut sufrir.
No t'oblit, nim vülha[s] gequir
E mas ses tu no pusc re lar, etc. . .

(2) Voir la note de l'éditeur au vers 1033.

esquissées; on n'y voit figurer ni les saintes femmes, ni Véronique. En revanche le rôle de Simon le Cyrénéen est dédoublé et partagé entre lui et un certain Baronie (rubrique de 1384, 1386).

Scène XXIV : le rôle de Joseph d'Arimathie y est très développé; en revanche Nicodème n'y figure pas.

Scène XXVII : c'est contre une somme d'argent que Joseph obtient de Pilate qu'il fasse garder le tombeau.

Voici maintenant des scènes absentes des textes évangéliques.

Scène VIII : avant de trahir Jésus, Judas expose dans un long monologue (430-592) toute son histoire, calquée, comme on le sait, sur la légende d'Œdipe; mais elle est mise ici en relation avec le massacre des Innocents : ses parents, pour le soustraire à la mort, l'avaient déposé dans une corbeille d'osier lancée sur un fleuve. Ce trait manque aux autres versions de la légende.

Scène XXII : de brefs discours sont placés dans la bouche des deux larrons (1428-1441); celui qui doit être sauvé se nomme Zino (rubrique de 1625), nom qui ne se retrouve pas ailleurs.

La scène XXVIII (descente de Jésus aux Limbes) présente des réminiscences assez vagues de l'Évangile de Nicodème; il n'y a point entre les démons de tumultueuses querelles et un seul d'entre eux est nommé : il s'appelle Baraban (rubrique de 1780).

La scène XXIX consiste en un long dialogue (1812-1897) entre les trois Maries et le marchand de parfums, qui, à la prière de son fils, rabat les trois quarts de la somme qu'il avait d'abord demandée. Cette scène, ainsi que le *Planctus* de la Vierge, provient de drames liturgiques sur la Résurrection⁽¹⁾.

Scène XXII : La plainte de la Vierge au pied de la Croix (1495-1521) est un morceau rapporté, qui se présente ici sous une forme altérée et très incomplète⁽²⁾.

La part d'originalité de l'auteur est, en somme, fort restreinte; nous sommes ici au premier stade de l'évolution du thème et les caractères qui marqueront si fortement les Passions postérieures sont

⁽¹⁾ Des éditions critiques de ce *Planctus* ont été données par Chabaneau, *Revue des langues romanes*, t. XXVIII (1885), p. 58, et par Appel, *Chrestomathie*, n° 103.

⁽²⁾ Les rapprochements les plus caractéristiques ont été faits par l'éditeur; voir les notes aux v. 1494, 1812, 1828, 1840, 1877, 1977.

à peu près absents. La recherche du comique est à peine perceptible dans quelques vers du rôle du marchand de parfums. Celle du réalisme n'apparaît pas davantage dans l'épisode de la flagellation ni dans celui de la crucifixion. Enfin la légende de Judas est la seule qui ait été utilisée. A tous ces points de vue, notre Passion est nettement plus archaïque que celle du *Palatinus*, qui lui est pourtant antérieure de quelques décades⁽¹⁾.

Langue et versification. — Nous avons fait sur la langue les observations essentielles et nous pouvons renvoyer pour le détail à la diligente étude de M. Shepard.

La plus grande partie de l'ouvrage est, conformément à un usage alors constant, écrite en octosyllabes à rimes plates. Jamais les répliques n'y sont reliées entre elles par la rime, comme il arrive dans la plupart des mystères français à partir du XIV^e siècle. La négligence y est extrême: les chevilles abondent; la proportion des vers trop longs ou trop courts est de seize pour cent: treize vers restent sans rime, tandis que, parfois, trois sont sur la même rime; dans trente distiques au moins la rime est remplacée par l'assonance: il est vraiment difficile d'attribuer aux scribes toutes ces fautes de nature si diverse.

Le traitement des voyelles en hiatus dans le corps des mots est très incertain; la diérèse domine, mais la synérèse est également fréquente. « L'auteur, en somme, dit fort justement M. Shepard, suit son bon plaisir »⁽²⁾.

Ce qui frappe le plus, c'est le grand usage de la polymétrie. Elle se rencontre non seulement dans les passages où le ton lyrique est à sa place, comme dans la prière de Madeleine (374-385; sixains d'heptasyllabes en ababab) et le *Planctus* de la Vierge (quatrain mono-

⁽¹⁾ Dans la *Passion du Palatinus*, l'utilisation des légendes apocryphes est aussi très discrète; la seule qui y figure est celle de la « lèveuse » forgeant les clous destinés à attacher à la croix le corps de Jésus (787-861). Mais la recherche du réalisme y est sensible dans la description de la flagellation (648-666) et celle de la crucifixion (903-976); celle du comique est évidente dans le dialogue entre Caïn et Huïacelin tirant à la courte paille le manteau de Jésus (602-641), dans les querelles et rixes aux-

quelles se livrent, aux Limbes, les démons (dont deux sont nommés, 1235-1420), dans les rodomontades, puis la déconvenue des « chevaliers » gardant le tombeau (1678-1784) et surtout dans le boniment de l'épicier vantant l'efficacité de ses drogues (1864-1907). Ces différents motifs tiendront une place infiniment plus large dans la *Passion de Semur*, postérieure, il est vrai, de près d'un siècle.

⁽²⁾ Pour le détail, voir l'introduction à l'édition, p. xv-xviii.

rimes de décasyllabes, avec refrain), mais aussi dans les scènes suivantes, où ce tour n'était nullement indiqué : résurrection de Lazare (167-193, sixains d'heptasyllabes en ababab); paroles des deux larrons (1625-1632, quatrains monorimes d'octosyllabes); dialogue entre Jésus et les démons (1776-1795, même forme); dialogue entre les trois Maries et le marchand (tercets monorimes de décasyllabes); dialogue entre les trois Maries et l'ange (1898-1976, quatrains monorimes d'octosyllabes); dialogue entre Madeleine, la Vierge et les apôtres (2142-2189, quatrains monorimes d'octosyllabes).

Dans plusieurs de ces scènes, la polymétrie a été introduite à l'imitation des scènes correspondantes des drames liturgiques.

Nous terminerons en proposant quelques corrections qui viendront s'ajouter à celles de Chabaneau et de l'édition.

Scène I, le juif Juzias dit à l'aveugle guéri qu'on ne le croira pas :

117 Car no dizet sino ver mal. . .

L'interprétation de *ver mal* par « ce qui est vraiment mauvais » ne satisfait pas, et la correction de *ver* en *tot* s'éloigne trop du texte. Nous corrigeons *ver* en *per* et entendons « dans une mauvaise intention »; cf. *per ben* (259) « honnêtement ».

242 E pus que no'm volet estar,
Veyray si v'ou poyrey cesar.

No'm est une résolution fautive du tilde; lire *no'n*, c'est-à-dire *no ne*; nous avons affaire ici à la locution *estar se de* « renoncer à, cesser ».

Aux vers 272-279, un juif demande à Jésus quel châtimeut mérite la femme adultère ; le ms. porte :

Ara diguas tu, per ta fe,
Que tans d'ela far nus cove.

L'éditeur corrige *nus* en *nos* et propose, au lieu de *tans*, *bans*, au sens de « peine, amende »; mais la locution *far bans* au sens de « frapper d'une amende » est bien suspecte, et, au lieu de *que*, elle exigerait *cuals*: il faut corriger *tans* en *tanh* (ou admettre que *tans* équivalait à *tanh se*) et *nus* en *nès* « ce qu'il est convenable de faire d'elle ».

Au vers 386 (rub.), épisode de Madeleine oignant les pieds de Jésus : *Ara lavet loos pes. . . e pay breguet los cabels siens. . .*; *bregar* pour *fregar* est inadmissible; la lettre initiale doit être un *h*: nous avons ici la forme gasconne *hregar*.

607 Baros, he tal dol vos donat,
Ne per cal razo vos tribalhat ?

Le premier vers, comme le second, contient une interrogation; au lieu de *tal*, il faut donc lire, comme au second, *cal*.

Au vers 899, *entendem* doit être corrigé en *atendem*, le sens étant « tenir une promesse »; cf. au v. 873, un autre exemple de ce sens.

958 E'm trameyra angele del[s] seus
Que'm defendran dels Juzeus.

Le sens exige le conditionnel *defendrian*, qui restitue la mesure, et correspond au subj. *exhibeat* de l'Évangile (Matth., XXVI, 53).

1025 Et o diaz qu'el destruiria
Lo vostre temple si's volia. . .

Au premier vers, corriger *destruiria*, l'action étant subordonnée à la condition énoncée au second.

1636 Totz jorn[s] predicava he diaz
Per qu'el sulria greu turment. . .

Effacer *per* et corriger *sulria* en *sufria*; ici encore le sens exige un conditionnel; de même, au v. 1639, *resusitara* doit être corrigé en *resucitaria*, qui rétablit la rime (: *diaz*).

A. J.

JEAN BURIDAN

MAÎTRE ÈS ARTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

S'il n'y avait pas eu une légende de Buridan, si l'on n'avait pas raconté ses amours éphémères et périlleuses avec une reine de France, si on ne lui avait pas attribué, à propos de la question du libre arbitre, l'invention du cas de l'âne placé entre deux picotins d'avoine parfaitement identiques, s'il n'avait pas été considéré, enfin, comme le fondateur de l'Université de Vienne en Autriche, il est probable que le nom de ce maître, qui fut illustre en son temps, serait aujourd'hui bien oublié. La légende a fait tort à l'homme : elle s'est substituée à son histoire véritable; elle a nui à sa réputation, qui aurait dû être avant tout celle d'un penseur de mérite, que les méthodes artificielles de l'enseignement universitaire de son siècle n'ont pas empêché de faire preuve de vigueur et d'originalité.

SA VIE ⁽¹⁾.

Dès la fin du xv^e siècle, Robert Gaguin, qui passait pour bien informé des choses du temps passé, avouait qu'on ne savait plus rien

(1) Principaux recueils et ouvrages auxquels il sera renvoyé pour la biographie de Buridan.

I. Recueils de textes. — *Chartularium Universitatis Parisiensis*, p. p. H. Denifle et É. Châtelain, t. II, 1891; — *Actuarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. I-III : *Liber Procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae)*, p. p. H. Denifle et É. Châtelain (t. I, 1894; t. II, 1897) et par Ch. Samaran et E. Van Moë (t. III, 1935); t. IV : *Liber Procuratorum nationis Picardiae*, p. p. Ch. Samaran et E. Van Moë, 1938; — Jean XXII, *Lettres communes* (1316-1334), analysées... par G. Mollat (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*), 15 vol., 1904-1939; — Benoît XII, *Lettres communes* (1334-1342), analysées... par J.-M. Vidal (*même collection*), 2 vol., 1903-1911. — Les lettres de Clément VI seront

citées d'après les registres originaux de la Vaticane.

II. Ouvrages d'information et de critique. — Jean Thurinnaier (Jean Aventin), *Annalium Boiorum libri VII*, composés entre 1508 et 1534, cités ici d'après l'édition de 1627. Il en existe une édition moderne de Riezler; — Valère André, *Bibliotheca belgica*, 1643; — Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, 1668; — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 1697, au nom de « Buridan »; — Fabricius, *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*, 1734, au nom de « Buridanus »; — [Paquot], *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas...*, t. VII, 1766, p. 1-10; — Travers, dans le *Dictionnaire de biographie de Dezobry et Bachelet*, 1857; — C. Prantl, *Geschichte der*

du lieu où Jean Buridan était né, ni de sa famille, ni des actes de sa vie, ni du lieu de sa sépulture⁽¹⁾.

Le nom de « Buridan » est de signification obscure. Peut-être fut-il d'abord un toponyme; et de fait il existe dans le département du Nord une localité de Buridon (mais non Buridan). Le toponyme de Buridan ne se laisserait d'ailleurs pas expliquer commodément, bien qu'on puisse être tenté d'y reconnaître l'élément *bur-*, d'où est provenu le dérivé *buron* ou *buiron*, sorte de petite maison, et qui paraît se retrouver en plusieurs noms de lieux du Nord de la France.

Appliqué à des personnes, le nom se rencontre dès le XIII^e siècle et il existe encore aujourd'hui. Deux sceaux, que possèdent les Archives nationales, sont au nom de Baudouin Buridan, seigneur de Walincourt, aux dates de 1229 et de 1233⁽²⁾; un troisième est celui de Baudouin Buridan, seigneur de Dours, chevalier, à la date de 1295⁽³⁾; un quatrième est celui de Willaume Buridan, à la date de 1337⁽⁴⁾. Une famille Buridan, en Brabant, portait d'argent au chevron de gueules, au franc quartier de Saint-Aubert, qui est d'or à trois chevrons de gueules. Une autre famille Buridan, du Tournaisis, portait d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois écrevisses de sable en pal. C'est à cette dernière qu'appartenait Christophe Buridan, conseiller du duc de Bourgogne, et son receveur pour Bruges (1466)⁽⁵⁾. On trouve en Belgique le nom de « Buridaen »⁽⁶⁾. En France, les registres du Trésor des chartes contiennent des références à plusieurs Buridan : à Mathieu Buridan, bourgeois de Saint-Quentin, mort avant 1312

Logik, t. IV, 1870; — B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, 2^e partie, t. II, 1880, p. 452 ss.; — C. Bloch, *Jean Buridan, philosophe du XIV^e siècle* (Positions des thèses de l'École des chartes, 1890, p. 30-43); — Fonsegrive, dans la *Grande Encyclopédie*, au nom de « Buridan »; — P. Duham, *Études sur Léonard de Vinci*, 1^{re} et 2^e séries, 1906; 3^e série, 1913; *Le système du monde*, t. IV, p. 916; — C. Michalski, *Les courants critiques et sceptiques dans la philosophie du XIV^e siècle* (*Bulletin de l'Académie polonaise des Sciences*, 1927); *La physique nouvelle et les différents courants philosophiques du XIV^e siècle* (*ibid.*, 1928); — L. Thorndike, *A History of magic and experimental Science*, t. III, 1934; — Edmond Faral, *Jean Buridan : Notes sur les manuscrits, les éditions et le contenu de ses ouvrages* (*Ar-*

chives d'histoire doctrinale, p. p. É. Gilson, t. XV, p. 1 ss.).

⁽¹⁾ Lettre à Pierre Deonville (*in fine*), datée du 28 octobre 1498. Texte dans : *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, p. p. L. Thuasne, t. II, 1903, p. 68.

⁽²⁾ G. Demay, *Inventaire des sceaux de Flandre*, n^{os} 1750 et 1751.

⁽³⁾ G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, n^o 197.

⁽⁴⁾ Douët d'Arcey, *Collection de sceaux*, n^o 3983.

⁽⁵⁾ Voir J. Thi. de Baadt, *Sceaux et armoiries des Pays-Bas et des pays avoisinants*, Bruxelles, 1890, t. I.

⁽⁶⁾ Voir les mss de la Bibliothèque royale de Bruxelles n^{os} 6956, p. 47; 21077, table; 21757, p. 51 et 53-57.

(il existait, en 1330, à Saint-Quentin, une maison-Dieu dite « de Buridan » qu'il avait fondée⁽¹⁾); à Guillaume Buridan, en 1366⁽²⁾; à Nicaise Buridan, en 1396⁽³⁾; à Jean et Simon Buridan, en 1355⁽⁴⁾. Certaines pièces des archives du Parlement de Paris se rapportent à un Jean Buridan, lieutenant du bailli de Vermandois, en procès, ainsi que celui-ci, l'année 1376, avec l'évêque d'Amiens⁽⁵⁾; à un autre Jean Buridan, en procès contre Jean de l'Aunai, le 18 mai 1457⁽⁶⁾; à Jean Buridan, bourgeois de Tournai, en juin 1458⁽⁷⁾; à Agnès Buridan, veuve de Mathieu de Werguigneul, en 1459⁽⁸⁾. Un Jean Buridan est nommé dans une lettre du pape Clément VI comme licencié en droit et appartenant au diocèse de Tournai⁽⁹⁾. Un autre Jean Buridan, de Cambrai, fut doyen de Saint-Étienne de Troyes et mourut en l'année 1389⁽¹⁰⁾. Tous ces personnages, de condition diverse, étaient originaires du Nord de la France ou de Belgique.

Quant à notre Jean Buridan, on le voit à plusieurs reprises, dans ses *Questions sur les Météores*, se référer à des faits observés par lui en Picardie. Il note, par exemple, que fréquemment des pluies d'été, tombées sur les blés, les fèves et les pois, donnent naissance à une substance rouge qui les dessèche et que, dit-il, « les paysans de nos régions appellent *niallacium*, en picard *nielas*⁽¹¹⁾ ». Il indique de même que les ruissellements d'eau à la surface du sol, résultant de grandes chutes de pluie, « s'appellent en picard *ecleuses*⁽¹²⁾ ». De même encore, parlant des cours d'eau de faible importance dont le barrage suffit à inonder une plaine, il cite, pour l'avoir vu, l'exemple de la petite rivière qui traverse Douai et qui, barrée et recouvrant en huit jours le pays plusieurs lieues à la ronde, est utilisée comme moyen de

(1) Registres de Jean XXII, *Lettres communes*, édit. Mollat, n° 11878; cf. Arch. nat., JJ 48, n° 1; JJ 49, n° 394.

(2) Arch. nat., JJ 97, n° 74.

(3) JJ 149, n° 212. Un personnage du même nom fut audienier de l'évêque d'Arras Jean Canard († 1407) et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Voir *Testaments enregistrés par le Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, p. p. A. Tuetey, 1880, p. 156, 164 et 165 (Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France).

(4) JJ 84, n° 398.

(5) Archives nationales, X¹ 1470, f° 279 v°.

(6) X¹ A 1483, f° 330.

(7) X¹ A 1481, f° 10 v°.

(8) X¹ C 195 A, n° 54-56.

(9) Reg. Vat. 194, f° 124, n° 270 (10 oct. 1349).

(10) *Obituaires de la Province de Sens*, p. p. Boutillier du Retail et Piétrisson de Saint-Aubin, t. IV, p. 491 et 509.

(11) Livre I, question 15. Il s'agit de la nielle, maladie des grains.

(12) Livre I, question 18 : « multae aquae fluunt per canales super terram ad modum fluviorum; veniunt saepe ex pluviis et vocantur picardice *ecleuses* ».

défense contre l'ennemi; et aussi l'exemple d'un autre cours d'eau, traversant la ville d'Aire, qui peut en une seule journée provoquer une inondation des environs assez forte pour porter des bateaux⁽¹⁾. Il sait aussi décrire, en homme qui a vu les choses, la situation des deux parties du haut Artois et du bas Artois, séparées par les monts de Gohelle⁽²⁾. Il sait également parler du régime des vents en Picardie, où les vents d'ouest, remarque-t-il, l'emportent sur les vents du nord⁽³⁾.

Ce sont là les observations d'un homme familier avec la Picardie et particulièrement avec le pays d'Artois. Elles suffiraient à faire deviner en lui un Picard, si l'on ne savait point par ailleurs, comme on le verra, qu'il appartenait au groupe universitaire de la Nation picarde et si des lettres pontificales ne le désignaient pas, en outre, comme un clerc du diocèse d'Arras⁽⁴⁾. Les plus anciens auteurs, qui le qualifient d'« Artésien », n'ont donc pas tort.

Mais la plupart des notices qui lui ont été consacrées depuis le xvi^e siècle précisent qu'il était né à Béthune : seul Pierre Duhem a jugé bon de remarquer qu'il ne s'agissait là que d'une tradition, dont il a d'ailleurs négligé de dire l'origine. En fait, cette tradition remonte à l'unique témoignage de Jean Dullaert de Gand, qui se trouve dans l'Avertissement aux lecteurs de son édition des *Questions* de Jean Buridan sur la Physique d'Aristote, édition datée de 1509⁽⁵⁾. Cet Avertissement et l'Épître dédicatoire du même ouvrage sont, avec une lettre de Robert Gaguin à Pierre Déonville du 18 octobre 1498, les témoignages les plus anciens qu'on possède sur la carrière de Buridan vue dans son ensemble. En voici les passages essentiels :

... Johannes Buridanus, natione Picardus, ex Bethunia oppido oriundus, diocoesis Atrebatensis, liberalium artium Parisiensis doctor eximius... Id autem opus ipsius, cujus correctioni nunc insisto, de ultima lectura ipsius est. Rectorio officio functus est anno ab Incarnatione dominica trecentesimo vicesimo supra millesimum. Tempore rectoriae ipsius per Universitatem condita est haec constitutio quod nulli expediatur citatio, nisi prius supplicaverit in Universitate vel deputatis ejusdem, prout testatur liber rectoralis anno ut supra, septimo die mensis februarii, quae nunc abolevit.

⁽¹⁾ Livre I, question 19.

⁽²⁾ *Ibidem*.

⁽³⁾ Livre II, question 12.

⁽⁴⁾ Voir ci-après, p. 470, n. 1.

⁽⁵⁾ Voir ci-après, p. 507, quelques détails relatifs à cette publication.

Id autem quod Buridano nostro attribuitur, videlicet quod istius sophismatis auctor fuerit « reginam interficere nolite timere bonum est », omnino ficticium est. Quod Robertus Guaguinus hoc pacto probare nititur, quoniam communis fama hoc sophisma de uxore Philippi Pulcri editum asseverat, modo Buridanus illa regina posterior fuit, videlicet tempore Philippi Valesü; sed hoc constat esse falsum : nam Philippus Pulcer universae carnis viam ingressus est anno Domini millesimo trecentesimo decimo tertio, post ejus mortem septenio transacto noster Buridanus almae nostrae Universitatis rector extitit; ex quo evidenter claret Johannem Buridanum sub rege Philippo Pulcro claruisse. Sed virum tantae auctoritatis, quippe qui lux erat Parisiensis Academiae, miraue maturitate fulsitum, talibus se ipsum dedisse non facile creditum est.

Reliqua vero, quae ei contigisse vulgares referunt, potius aniles fabulas quam alicujus veritatis scintillam sapientia, tanquam minus vera omitto.

Alias ipsius laudes in medium adduxit colendissimus magister noster Johannes Majoris, praceptor nulli semper observantissimus, super prefationibus Johannis Dorp. Qua de re eas in medium adducere postposui.

De legatorio vero, quod apud Romanos gessit, ne prolixius videar, huic non adjiciendum putavi.

On ignore d'où Jean Dullaert pouvait tenir son information sur le lieu de naissance de Jean Buridan, alors que Robert Gaguin déclarait expressément ne rien savoir à ce sujet. On verra seulement, par la suite, que les bénéfices ecclésiastiques de Buridan, sauf la chapellenie de Saint-André-des-Arcs à Paris, se trouvaient tous en Artois : la paroisse d'Illies, à mi-chemin entre Béthune et Lille; la paroisse de Bauvin-Provin, à quelques kilomètres d'Illies; un canonicat à Arras; une custode en l'église Saint-Sauveur de Saint-Pol, au diocèse de Théroouanne.

Entre autres points sur lesquels nous aurons à revenir, la notice de Jean Dullaert semble bien indiquer qu'un Jean Majoris aurait composé, à l'occasion d'un écrit de Jean Dorp, un éloge plus ou moins précis de Buridan.

Plusieurs hommes d'étude ont porté au xv^e siècle le nom de Johannes Majoris. Il paraît que celui dont parle Jean Dullaert a été Jean Majoris de Haddington, né en 1469, venu à Paris en 1493, pourvu de la maîtrise ès arts en 1496, et qui enseigna au Collège de Montaigu⁽¹⁾. Il connaissait Jean Dullaert, qu'il a mis en scène dans un

⁽¹⁾ Voir la biographie de ce Jean Majoris (= Jean Mair) par Aeneas J. G. Mackay, et la bibliographie de ses œuvres par Thomas Graves

Law, qui accompagnent la traduction anglaise de son *Histoire de Grande-Bretagne* par Archibald Constable (Scottish History Society). Cf.

dialogue à trois personnages (*Trilogus*) imprimé pour la première fois, semble-t-il, en 1506, dans l'édition générale de ses œuvres de logique⁽¹⁾ : dans cette pièce, les étudiants Jean Dullaert et Jean Forman, outrés que leur régent de logique leur réclame un droit de toge (*cappa*) à peine le cours commencé, songent à passer à la Faculté de droit et vont consulter à ce sujet maître Johannes Annandus. D'autre part, si Jean Dullaert, comme on le voit par l'épître dédicatoire de son édition précitée, enseignait en 1509 au Collège de Beauvais, le colophon d'une autre édition donnée par lui en 1506, chez Olivier Senant, de ses propres *Quaestiones in libros Physicorum Aristotelis*⁽²⁾ montre qu'il avait aussi enseigné, comme Jean Majoris, au Collège de Montaigu.

On s'étonne, il est vrai, que Jean Majoris et Jean Dullaert soient ordinairement donnés comme ayant eu à peu près le même âge, le premier étant né en 1469 et le second, dit-on, vers 1470⁽³⁾, ce qui ne correspondrait point à des relations de maître à élève. Mais la date de 1470 ou 1471, où serait né Dullaert, est conjecturale. On peut la retarder. Le *Trilogus* le montre ayant terminé ses études de grammaire à Gand et arrivant encore très jeune à Paris, suffisamment jeune pour avoir à craindre les verges d'un maître régent. Supposons que, né seulement vers 1480, il soit arrivé à Paris vers 1497, à dix-sept ans : il aura alors pu trouver Jean Majoris déjà installé au Collège

l'article *John Major* du *Dictionary of national Biography* (1893) et l'introduction de Hubert Elie à son édition du *Traité « de l'Infini » de Jean Mair* (thèse de l'Université de Paris), 1938.

⁽¹⁾ Johannes Majoris, *Libri quos in artibus in Collegio Montis Acuti Parisiensis regentando compilavit*, f° 144 v° (exemplaire à la Bibl. nat., Rés. B. 639).

⁽²⁾ Nous citons ici d'après P. Duhem, qui, à trois reprises (*Études sur Léonard de Vinci*, 2^e série, p. 34, n. 1 ; 3^e série, p. 134, n. 3 et p. 527, n. 1), signale l'ouvrage suivant, dont il ne dit ni s'il l'a eu entre les mains, ni où l'on peut le trouver : « Johannis Dullaert, Quaestiones in libros Physicorum Aristotelis. Colophon : Hic finem accipiunt quaestiones physicales magistri Joannis Dullaert a Gandavo, quas edidit in cursu artium regentando Parisius in Collegio Montis Acuti, impensis honesti viri Olivieri Senant, solertia vero ac caracteribus Nicolai de Pratis, viri hujus artis

impressoriae solertissimi... anno Domini millesimo quingentesimo sexto, vigesima tertio martii ».

L'ouvrage semble être le même que celui dont parlent J.-C. Houzeau et A. Lancaster, *Bibliographie générale de l'astronomie*, n° 2341, et pour lequel ils indiquent des éditions de 1506 et de 1511 à Paris et de 1552 à Venise.

D'autre part, le Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque nationale, à l'article *Dullaert de Gandavo*, renvoie à l'article *Jean de Jandun*, où on lit : « Quaestiones super octo libros Physicorum Aristotelis... magistri Johannis Dullaert de Gandavo, ab eodem pluribus mendis abtersae... Paris, s. d., marque de Jean Petit. » Puis la note : « Cet ouvrage est de Jean de Jandun. » Il y a donc ici un problème d'attribution qui serait à élucider.

⁽³⁾ 1470 selon Paquot ; 1471 selon De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, 4^e édit., 1912, p. 604.

de Montaigu dans des fonctions d'enseignement. Il faudrait seulement que sa carrière eût été ensuite assez rapide, puisque, dès 1506, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, il enseignait, comme l'indique le colophon précédemment cité⁽¹⁾, au Collège de Montaigu. On sait, d'autre part, qu'il mourut vraisemblablement entre 1512 et 1513, c'est-à-dire, dans notre hypothèse, vers trente-trois ans : or l'on sait aussi qu'il a dû mourir jeune⁽²⁾.

Le Johannes Majoris de Jean Dullaert étant Jean Majoris de Had-dington, reste à trouver dans les écrits de ce dernier le passage où il aurait fait l'éloge de Buridan. Il paraît bien qu'il faille le chercher dans l'édition du Commentaire de Dorp sur les *Summulae* de Buridan donnée par Jean Majoris en 1504⁽³⁾; mais il ne nous a pas été possible de nous procurer cet ouvrage.

L'histoire authentique de la vie de Jean Buridan, dans la mesure où elle peut être connue, se réduit aux faits que voici.

On lit, dans l'une de ses Questions sur les *Météores* (III, 2) :

Sic etiam ego quondam, commorans in domo Cardinalis Monachi, vidi cum pluribus aliis sociis cadere fulmen super capellam; et vidimus quod fecit ictum magnum, per quem multas vitulas fregit marmoreas, quibus tecta erat capella; et aliquas sursum projecit alte, sicut balista projicit sagittam, et fecit magnum foramen; et cum venimus cito currentes, de igne nihil invenimus malefacti, nec ante ictum nec post; nec in ictu vidimus aliam colorationem.

Ce texte dit clairement que Buridan, au temps de l'événement dont il parle, habitait « dans la maison du Cardinal Lemoine », c'est-à-dire au collège que le cardinal fonda en 1302 dans la rue Saint-Victor, entre l'abbaye du même nom et celle des Bernardins⁽⁴⁾. La création d'une chapelle dans le nouvel établissement fut autorisée par bref pontifical du 30 août 1308. Le collège ne compta initialement que six boursiers (deux théologiens et quatre « artiens »). Le cardinal,

⁽¹⁾ Si l'ouvrage auquel appartient ce colophon, et qui a été mentionné p. 467, n. 2, n'était pas de Dullaert, la difficulté serait levée.

⁽²⁾ Voir à ce sujet la notice de Paquot.

⁽³⁾ Commentum Johannis Dorp super textu Summularum Johannis Buridani nuperime castigatum a Johanne Majoris cum aliquibus additionibus ejusdem, Paris, 1504, in-fol.

Cette édition est mentionnée par Prantl, *op. cit.*, t. IV, p. 14, note 55. Elle a été suivie d'une seconde édition en 1510 (Prantl, t. IV, p. 237, note 357), mais que Dullaert ne pouvait connaître lorsqu'il écrivait (1509).

⁽⁴⁾ Sur l'histoire de ce collège, voir Charles Jourdain (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. III, 1876, p. 42 ss.).

d'origine picarde, avait disposé qu'après sa mort les boursiers seraient choisis sur présentation du doyen et du chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville. Il précisa en 1308 que les artiens ne resteraient boursiers que huit ans, et les théologiens neuf. En 1310, les exécuteurs testamentaires de Simon Matifas, évêque de Paris, créèrent six autres bourses (trois d'artiens, trois de théologiens) pour les diocèses de Paris, de Soissons et de Reims. En 1315, André Lemoine, frère du cardinal, fonda huit autres bourses (trois d'artiens et une de théologien pour chacun des diocèses de Noyon et d'Amiens). Par la suite, il fut de tradition qu'on commémorât annuellement au Collège, à la date du 13 janvier, le bienfait du fondateur : l'élu du Collège qui présidait à l'ensemble des cérémonies célébrées à cette occasion était tenu d'assister, ce jour-là, à la première messe de la Nation de Picardie.

Il paraît donc que Buridan appartient au Collège du Cardinal Lemoine et qu'il en faisait partie à une date postérieure au temps — 30 août 1308 — où fut autorisée l'ouverture d'une chapelle. Il est permis, en outre, de supposer que sa qualité de Picard ne fut pas étrangère à sa désignation pour un établissement qui avait des attaches avec la Picardie. Il est enfin probable que son passage au Collège du Cardinal Lemoine fut antérieur à son entrée au Collège de Navarre, où, comme on le verra, il enseigna.

Le premier des faits datés de sa biographie est de 1328⁽¹⁾. Le texte d'une délibération de l'Université de Paris, prise le 9 février de cette année-là pour réprimer l'abus des lettres citatoires, porte que l'assemblée générale d'où sortit la décision avait été tenue sous la présidence de maître Jean Buridan, *vir venerabilis et discretus*, alors recteur de ladite Université. A cette date, Buridan était donc déjà un homme d'une certaine notoriété. Mais c'est à tort que plusieurs le donnent comme ayant été recteur dès l'année 1320. Ils ont répété une erreur de Jean Dullaert, lequel a mal lu une mention contenue dans l'acte de l'Université dont il vient d'être question et dont il s'est servi. La formule finale de cet acte porte en effet : *anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo septimo, die martis in octabis Purificationis Beatae Virginis*⁽²⁾. Dullaert a coupé après le mot *vicesimo* et il a rattaché *septimo*

⁽¹⁾ On ne saurait dire l'âge qu'il avait alors : c'est très hypothétiquement qu'on placerait la date de sa naissance vers 1290.

⁽²⁾ *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 306, n° 870. La virgule n'est pas, bien entendu, dans l'original.

à *dic* : d'où son interprétation manifestement fautive (car il a négligé le mot *martis*) que l'acte était daté du 7 février 1320, au lieu qu'il l'est du mardi 9 février 1327 (1328 nouveau style).

Jean Buridan n'était encore pourvu, à ce moment-là, d'aucun bénéfice ecclésiastique. Mais l'année suivante, le 30 août 1329, il reçut du pape Jean XXII, en grâce expectative, un bénéfice dans la ville ou au diocèse d'Arras, à la collation de l'évêque dudit diocèse. La lettre pontificale l'intitule *clericus Atrebatensis diocoesis, magister in artibus*⁽¹⁾.

L'année d'après, le 2 novembre 1330, le même pape lui accorde encore, l'intitulant toujours *magister in artibus*, la grâce expectative d'un autre bénéfice ecclésiastique, de 60 livres avec charge d'âmes ou de 40 livres sans charge d'âmes, à conférer par l'évêque de Thérouanne, nonobstant l'église paroissiale d'Illies, au diocèse d'Arras, et un bénéfice en expectative à la collation de l'évêque d'Arras⁽²⁾. On peut se demander si l'église d'Illies ne lui avait pas été donnée comme réalisation de la grâce expectative qu'il avait obtenue le 30 avril 1329; mais on en peut aussi douter, puisque l'acte du 2 novembre 1330 fait encore mention de l'octroi subsistant d'une grâce expectative au diocèse d'Arras⁽³⁾.

Une question est de savoir s'il n'aurait pas, vers ce temps-là, fait un voyage en Avignon, où tant de clercs accouraient alors en sollicitateurs. Jean Dullaert, on l'a vu, écrivait en 1509 : « De legatorio vero, quod apud Romanos gessit, ne prolixior videar, huic non adjiciendum putavi. » Valère André, en 1643⁽⁴⁾ : « Et praeterea legatione Romana clarus, ut ad Logicam ejus praefando Joannes Dullardus testatur. » Et Paquot, en 1766 : « Enfin il fut honoré de la qualité de député de

⁽¹⁾ Registres de Jean XXII, éd. Mollat, t. VIII, p. 365, n° 46.151 : « Johanni Buridan, clerico Atrebatensis diocoesis, magistro in artibus, gratia expectativa beneficii similis in civitate vel diocoesi Atrebatensi, ad collationem episcopi Atrebatensis ».

⁽²⁾ *Ibidem*, t. X, p. 52, n° 51.471 : « Joanni Buridan, in artibus magistro, gratia expectativa beneficii ecclesiastici cum cura (60) vel sine cura (40 libras thironenses parvas secundum taxationem decimae) ad collationem episcopi Morinensis; non obstante parochiali ecclesia de Illies, Atrebatensis diocoesis, ac expectatione beneficii sine cura ad collationem episcopi

Atrebatensis. » — La décision fut notifiée aux abbés de Sainte-Geneviève (Paris) et de Saint-Vaast (Arras), et au chantre de l'église de Coutances.

⁽³⁾ Une liste de personnes contribuant à l'entretien de bourses à l'Université de Paris, et qui a été dressée, semble-t-il, entre les années 1329 et 1336, fournit l'indication suivante : « magister Johaunes Birendan; magister Thomas ejus socius » (*Chart. Univ. Par.*, t. II, p. 667). Ces deux personnages logeaient rue Saint-Victor. Nous ne saurions dire si le premier était notre Jean Buridan.

⁽⁴⁾ P. 471.

l'Université à la cour de Rome, et il paraît qu'il s'acquitta heureusement de sa commission. » Il faut voir sur quoi se fondent ces assertions. Paquot a suivi Dullaert et Valère André. Ce dernier, bien qu'il allègue une préface de Dullaert, inconnue de tout le monde, à la *Logique* de Buridan, a dû s'appuyer sur la préface du même Dullaert aux *Questions* de Buridan sur la *Physique* d'Aristote. Reste donc, en fin d'analyse, le seul témoignage de Jean Dullaert, dont on ne saurait dire ce qu'il vaut. Mais Buridan lui-même, dans ses *Questiones de sensu et sensato*⁽¹⁾, a écrit les lignes que voici : « Vidi Britonem quemdam scholarem qui erat a natiuitate caecus, et tamen valde bene et discrete disputabat de logicalibus et naturalibus; et scio quod ipse iuit ad curiam Romanam, quia tunc ego eram ibi, tempore Johannis papae, et propter suam pulchram disputationem coram cardinalibus impetravit vitam suam super unam abbatiam. » Ce pape était Jean XXII. L'écolier breton était sans doute venu à Avignon pour solliciter un bénéfice, qu'il obtint effectivement à la suite d'un examen, selon la règle. Peut-être Buridan s'y trouvait-il pour le même motif. Et s'il a été dès cette fois investi d'une mission de l'Université de Paris, l'octroi des bénéfices qu'il obtint le 30 août 1329 et le 2 novembre 1330 donne à penser que dans cette visite il n'a pas négligé ses propres affaires.

Ce voyage (renouvelé peut-être d'autres fois par la suite) semble l'avoir vivement intéressé : ses souvenirs de route sont restés gravés dans sa mémoire comme ceux d'une instructive expérience. Les faits d'observation personnelle qu'il a consignés dans ses *Questions sur les Météores* se rapportent à peu près exclusivement à la Picardie et à l'Artois, d'où il était originaire, et aux pays qu'il avait traversés pour se rendre de Paris à Avignon. Mais c'est de ces dernières régions qu'il a tiré le plus grand nombre de ses exemples. Dans ses *Questions sur l'Éthique*⁽²⁾, il prend pour base de l'un de ses raisonnements cette constatation que l'on peut aller de Paris à Avignon soit par Lyon, soit par Dun (qui est aujourd'hui Dun-sur-Auron). Il dut suivre, une fois au moins, l'itinéraire de Dun : cela résulte de ses *Questions sur les Météores*, où il parle d'un phénomène curieux qu'il avait observé, comme il se rendait de Paris à Avignon, en traversant la

(1) Question 3 (édit. Lockert, p° 29 b). — (2) Livre III, question 1 (édit. de 1489, p° 46 v° b).

«Regordanie», ce qui implique qu'il avait suivi la voie Orléans-Bourges-Dun, puis la vallée de l'Allier, jusqu'en «Regordanie», qui était, grossièrement parlant, la région dominante comprise entre Le Puy et Alès⁽¹⁾. Le phénomène qui l'avait frappé s'était produit après le passage du mont «Coxacium». Il était arrivé sur une hauteur, d'où il avait aperçu, au-dessus du bourg de «Leval», situé au fond d'une profonde vallée, un amas de nuages où grondait le tonnerre. Tandis qu'il restait lui-même dans une atmosphère calme et sereine et qu'il continuait de voir les sommets des montagnes illuminés par le soleil, le mauvais temps, dans le bas, faisait rage; et quand il était ensuite descendu vers le bourg, il avait trouvé les habitants consternés par les ravages de la grêle, et tout le fond de la vallée sillonné de torrents gonflés et presque infranchissables⁽²⁾. Il décrit aussi un autre phénomène du même genre, qu'il avait observé au retour d'Avignon, tandis qu'il voulait se rendre de Carpentras à Pont-Saint-Esprit sur le Rhône. Pont-Saint-Esprit pouvait être une étape sur la route de Lyon, c'est-à-dire sur l'un des deux itinéraires Paris-Avignon qu'il a mentionnés dans ses *Questions sur l'Éthique*. Mais ce pouvait être aussi une étape sur la route qui, par la vallée de l'Ardèche et de son affluent le Chassezac, l'aurait ramené vers Le Puy en traversant une partie de la Regordanie. En ce cas, il aurait peut-être pris le même itinéraire pour le retour que pour l'aller. Toutefois, le fait qu'il était passé par Carpentras prouve qu'il avait fait un détour, poussé sans doute par la curiosité de voir de près le mont Ventoux. Il raconte que, sortant de Carpentras, un orage effrayant l'avait obligé à rentrer dans la ville; et cette fois-là encore, comme en Regordanie, il avait vu des masses de nuages s'accumuler à basse altitude, tandis que le sommet du Ventoux restait en pleine lumière⁽³⁾. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'il ait fait l'ascension de cette montagne. En un autre passage de ses *Questions sur les Météores*, à propos des altitudes, il essaie, en effet, de supputer la hauteur du Ventoux par rapport au niveau de la mer; et il sait dire que, du village de

⁽¹⁾ Voir, sur la Regordane, J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. I, p. 341 ss.; A. Blanchet, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, texte, fasc. VIII, p. 217; Marius Balmelle, *La Voie Regordane, chemin antique*, Mende, Imprimerie Chaptal, 1940; Déchelette, *Manuel d'arché-*

logie, t. VI, 1934 (par A. Grenier), p. 152, 239, 240, 311. Cf. *Hist. litt.*, t. XXXV, p. 50, t. XXXVI, p. 290, et *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1945, p. 457-463.

⁽²⁾ Livre I, question 18.

⁽³⁾ *Ibidem*.

Bedoin, il y a jusqu'au sommet cinq lieues de Provence, qui font plus de six lieues de France, avec des pentes de trente-trois pour cent⁽¹⁾. Ce sont là ses observations les plus détaillées sur ce que lui avait enseigné le voyage d'Avignon. Mais ses *Questions sur les Météores* en contiennent beaucoup d'autres qui, pour être plus rapides, n'en attestent pas moins à quel point la région des Cévennes et de la basse vallée du Rhône avait retenu son attention.

Vers le temps où mourut le pape Jean XXII, en 1334, Buridan avait déjà écrit sur des sujets de logique, dont l'un a fourni la matière d'une *Quaestio de dependentiis et convenientiis* qu'il « détermina » en 1332⁽²⁾. En 1335, il rédigea une défense des « déterminations » qu'il avait formulées dans un traité antérieur intitulé *De diversitate generis in speciem*⁽³⁾. Et c'est en cette même année qu'il soutint dans un opuscule, le *De puncto*, contre un certain maître M. de Montescalerio, une discussion sur la division à l'infini, la réalité du point et quelques autres questions⁽⁴⁾. Malheureusement, il paraît impossible d'assigner une date à la plupart de ses autres écrits ; et ce qu'on sait, à cet égard, des opuscules dont il vient d'être parlé n'implique nullement qu'il n'ait pas composé antérieurement d'autres ouvrages.

Le 25 septembre 1339, la Faculté des Arts de Paris interdisait l'enseignement de la doctrine de Guillaume d'Occam⁽⁵⁾. Buridan passe pour avoir été de ceux qui la suivaient⁽⁶⁾. Ce ne fut pas, en tous cas, un obstacle à son élection, en 1340, pour la deuxième fois, comme recteur de l'Université⁽⁷⁾.

Pendant la période des années 1334 à 1342, correspondant au pontificat de Benoît XII, il avait reçu de ce pape la grâce d'un canonicat en l'église d'Arras, avec expectative de prébende, mais par une décision qui semble être restée sans effet et avoir provoqué des difficultés⁽⁸⁾.

C'est en 1342 que se situe une anecdote rapportée à son sujet par

⁽¹⁾ Livre I, question 20.

⁽²⁾ Klosterneuburg, ms. 291, f° 172.

⁽³⁾ *Ibidem*, f° 205; et Prague, ms. 1536, f° 288.

⁽⁴⁾ Bibl. nat., ms. lat. 16621.

⁽⁵⁾ *Chartularium Universitatis Parisiensis*, n° 1023.

⁽⁶⁾ Prantl, t. IV, p. 1 ss.; Hauréau, t. II, p. 431, 449, 451 ss.; etc.

⁽⁷⁾ *Liber Procuratorum Nationis Anglicanae*, t. 1, col. 41.

⁽⁸⁾ C'est ce qu'on voit : 1° par une lettre de Benoît XII du 16 juin 1341 (n° 8611 de l'édition Vidal), enregistrée avec d'autres sous le titre *Conferantur canonicatus sub expectatione praebeendarum* : « in ecclesia Atrebatensi, Joanni Buridam, magistro in artibus, qui parochialem ecclesiam de Illies et custodiam ecclesiae

Henri de Kalkar dans une lettre écrite l'an 1406 à Jean Dotz, chartreux de Mayence, son confrère⁽¹⁾. A ce Jean Dotz, qui lui avait demandé s'il avait connu personnellement Buridan, dont la doctrine faisait alors la base de l'enseignement donné à l'Université de Prague et en beaucoup d'autres écoles d'Allemagne, Henri de Kalkar répond par l'affirmative, disant qu'il l'avait entendu à Paris, où l'illustre maître avait professé quelque cinquante années. Il raconte ensuite qu'il avait connu en cette même ville la femme d'un cordonnier allemand, pour laquelle Buridan et un moine bénédictin qui devait devenir le pape Clément VI⁽²⁾ étaient entrés en compétition, et qui avait été cause que ledit moine, blessé à la tête par son rival et ayant perdu une grande quantité de sang, en avait eu « le cerveau purgé » et avait acquis ainsi la prodigieuse mémoire dont il fit preuve ensuite dans ses discussions et dans ses sermons. Or, le moine étant devenu pape, Buridan s'inscrivit le dernier sur la liste des maîtres de Paris présentée au nouveau pontife. Celui-ci, ayant parcouru le rôle, demanda : « Où donc est mon ami Buridan ? » Et comme on lui répondait qu'il s'était inscrit le dernier par humilité, il ordonna qu'on le fit venir à Avignon. Et quand Buridan fut venu : « Pourquoi, lui demanda-t-il, as-tu frappé le pape ? » A quoi Buridan répondit : « J'ai frappé le pape et je n'ai pas frappé le pape, c'est-à-dire que j'ai frappé quelqu'un qui n'était point pape, mais qui l'est maintenant. » Alors, pour pénitence amicale, le pape lui dit qu'il continuerait toujours à enseigner à Paris et qu'il aurait « la présence ou l'absence de ses bénéfices »⁽³⁾. A quoi Henri de Kalkar ajoute que Buridan avait fait le vœu de se rendre chartreux, mais qu'il mourut avant de l'avoir réalisé.

Sancti Salvatoris in Sancto Paulo, quae simplex officium existit, Atrebatensis et Morinensis diocoesis, dim[ittere] tenetur. In eodem modo episcopo Avenionensi et Sanctae Genovefae Parisiensis ac Sancti Vedasti Atrebatensis abbatibus ; — 2° par une lettre de Clément VI du 19 juin 1342 (Reg. Vat. 149, f° 376, n° 724) : « ... ac, auctoritate litterarum (c'est la lettre citée ci-dessus) felix recordationis Benedicti papae XII, praedecessoris nostri, in dicta Atrebatensi ecclesia canonicatum sub expectatione praebendae nosceris habere; quas quidem litteris (sic) et processus habitos per

eadem (sic) et quaecumque inde secuta cassamus... »

⁽¹⁾ Publiée par Léopold Delisle (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. II, 1875, p. 101).

⁽²⁾ L'auteur de la notice consacrée précédemment, ici-même, à Pierre Roger (*Hist. litt.*, t. XXXVII, p. 209 ss.) n'a sans doute pas jugé à propos de mentionner ce récit.

⁽³⁾ « Injunctis sibi pro poenitentia sociali quod legeret semper Parisius et praesentiam haberet seu absentiam beneficiorum » : cette pénitence était, en fait, une faveur.

Cette anecdote devait être rapportée, parce qu'Henri de Kalkar passe pour avoir été un homme de quelque autorité et qu'il faut peut-être le croire quand il dit qu'il a connu Buridan à Paris. Mais son récit a bien l'air d'une histoire forgée, probablement par d'autres que lui. La rivalité des deux hommes pour la conquête de la belle cordonnrière aurait remonté, selon ses dires, au temps où Pierre Roger, le futur Clément VI, était encore moine : or Pierre Roger était dès 1326 abbé de Fécamp et il fut deux ans après, en 1328, évêque d'Arras, puis, une année plus tard, en 1329, archevêque de Sens, et une année plus tard encore, en 1330, archevêque de Rouen. Si Clément VI, en 1342, se souvenait encore de l'aventure qui l'avait mis aux prises avec Buridan, c'était faire preuve de bonne mémoire (il en avait une légendaire⁽¹⁾), mais aussi d'un solide esprit de rancune : car c'était remonter à plus de quinze années en arrière. D'autre part, en 1342, date où se serait située la scène d'Avignon, Henri de Kalkar, né en 1328, n'avait que quatorze ans : ce n'est donc pas sur le moment même qu'il a pu recueillir l'écho du colloque en Avignon. Il a dû en entendre parler plus tard, quand quelque plaisant avait pu l'imaginer et camper Buridan dans ce rôle de logicien où on le voit répondre au pape par des propos d'une subtilité professionnelle. Et sans doute ne suffit-il pas pour authentifier l'histoire qu'il ait connu personnellement la cordonnrière qui aurait été l'occasion de l'aventure.

Cela dit, le récit d'Henri de Kalkar prouve au moins que des bruits de ville couraient à Paris sur Jean Buridan, qui contenaient peut-être quelques éléments de vérité. Il pouvait avoir existé des relations entre Buridan et Pierre Roger tandis qu'ils se trouvaient l'un et l'autre à Paris, intéressés par les mêmes sujets d'études. Pierre Roger fut évêque d'Arras de décembre 1328 à novembre 1329 ; c'est-à-dire qu'il l'était au moment où Jean XXII conféra à Buridan, le 30 août 1329, une grâce expectative dans la ville ou au diocèse d'Arras. Enfin, on sait que la présentation au pape des rôles de l'Université de Paris était un acte ordinaire. Mais ce

⁽¹⁾ Selon deux de ses Vies, publiées par Baluze, *Vitae paparum Aven.*, éd. G. Mollat, t. I, p. 262 et 274, cette mémoire aurait été remarquée dès son jeune âge. Pourtant Moreri, *Dict.*, t. III, 1759, p. 730, a noté d'après Pé-

trarque qu'elle «venait d'une chute dont il garda la cicatrice à la tête». Le trait s'accorde jusqu'à un certain point avec le récit de Kalkar. Nous ignorons en quel passage de Pétrarque Moreri a pris son information.

ne sont pas là des faits suffisants pour donner crédit à une historiette.

Quoi qu'il en soit, on voit que Clément VI, élu pape le 6 mai 1342 et couronné le 19 mai, nomma Buridan, dès le 19 juin de la même année, chanoine de l'église d'Arras, sans résidence obligatoire, avec expectative d'une prébende : il n'avait donc guère tardé à lui montrer du bon vouloir. Les « nonobstants » de la bulle font apparaître qu'à cette date Buridan tenait toujours l'église paroissiale d'Illes, et qu'il avait reçu une custode en l'église Saint-Sauveur de Saint-Pol (probablement en exécution de la grâce expectative à lui accordée le 2 novembre 1330 par Jean XXII d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Thérouanne). La bulle stipulait qu'après l'obtention de la prébende promise en l'église d'Arras, il devrait, comme il l'avait offert, renoncer à cette custode⁽¹⁾.

C'est à l'année 1344 que Du Boulay⁽²⁾ rapporte un autre épisode de la vie de Buridan : Philippe de Valois ayant pris un décret pour rendre plus productif l'impôt sur le sel et ordonné que nul ne pourrait plus acheter de sel qu'aux greniers royaux, Buridan fut chargé de porter la parole devant le roi au nom de l'Université de Paris, qui n'avait pas été exemptée de la mesure et qui n'était pas plus satisfaite que le reste du peuple. Du Boulay ajoute qu'on ignore quelle fut la suite de sa démarche. Nous ignorons nous-mêmes à quelle source Du Boulay a puisé son information sur ces faits⁽³⁾.

Plusieurs pièces montrent, à partir de 1347, l'autorité dont Buridan jouissait à l'Université de Paris⁽⁴⁾.

Il figure, cette année-là, parmi les personnes qui établirent, sous forme de statut, certains principes relatifs à l'administration des

⁽¹⁾ Reg. com. Clem. VI Vat. 149, f° 376, n° 724 : « ... tibi... canonicatum ecclesie Atrebatensis cum plenitudine juris canonici... conferimus; et de illo etiam providemus præbendam... Non obstantibus : ... seu si præsens non fueris...; sive quod parochialem ecclesiam de Illes et custodiam Sancti Salvatoris in Sancto Paulo in Atrebatensi et Morinensi dioecesi ac, auctoritate litterarum... Benedicti papæ XII..., in dicta Atrebatensi ecclesia canonicatum sub expectatione præbende nosceris obtinere... Volamus autem quod, postquam... præbendam in dicta Atrebatensi ecclesia fueris... assecutus,

præfatam custodiam..., prout ad id etiam te sponte obtulisti, dimittere tenearis. » — La décision fut notifiée aux abbés de Sainte-Geneviève (Paris) et de Saint-Vaast (Arras), et au chœur de l'église Saint-Piat de Seclin (diocèse de Tournai).

⁽²⁾ T. IV, p. 283.

⁽³⁾ Peut-être dans la partie du Livre des Procureurs de la Nation de Picardie aujourd'hui perdue.

⁽⁴⁾ Selon Du Boulay, t. IV, p. 996 (peut-être d'après le livre cité à la note précédente), il fut plusieurs fois procureur de sa Nation.

finances et à l'organisation des offices religieux dans la Nation de Picardie⁽¹⁾.

L'année d'après, en 1348, l'Université lui témoigna sa considération par une initiative honorable et profitable. Maître Jean de Thélou ayant légué en 1308 une certaine somme pour la fondation d'une chapellenie en l'église Saint-André-des-Arcs, elle fut mise en possession de ce legs par les exécuteurs testamentaires de Simon Vayret le 22 novembre 1347⁽²⁾. Le 5 août 1348, par lettres scellées de son grand sceau, elle présenta Jean Buridan pour la chapellenie à l'évêque de Paris Foucon, lequel, en effet, le 18 octobre, l'y nomma⁽³⁾.

Sur le rôle des maîtres de la Nation de Picardie adressé au pape et examiné par lui en 1349 figure un total de 166 maîtres, répartis en trois catégories, selon qu'ils n'étaient en possession d'aucun bénéfice, ou qu'ils étaient peu pourvus, ou qu'ils étaient mieux pourvus : Buridan figure dans la troisième catégorie, en première ligne des 22 noms qu'elle comprend⁽⁴⁾.

Le 26 juin de cette année-là, Clément VI lui octroya en grâce expectative un bénéfice ecclésiastique sans cure de 50 livres tournois, à la collation de l'évêque de Thérouanne. On voit d'après sa bulle que Buridan était alors recteur de l'église paroissiale de Bauvin-Provin (contre laquelle il avait probablement échangé celle d'Illies⁽⁵⁾), qu'il avait toujours sa custode en l'église Saint-Sauveur de Saint-Pol, un canonicat avec expectative de prébende en l'église d'Arras (comme l'avait disposé la bulle du 19 juin 1342), et la chapelle de Saint-André-des-Arcs à Paris⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, n° 1146 (22 décembre 1347).

⁽²⁾ *Ibidem*, t. II, n° 1155.

⁽³⁾ *Ibidem*, t. II, n° 1156 (et note).

⁽⁴⁾ *Ibidem*, t. II, n° 1165, p. 645.

⁽⁵⁾ La paroisse d'Illies était au diocèse d'Arras, celle de Bauvin-Provin au diocèse de Tournai; mais elles n'étaient distantes que de deux ou trois lieues.

⁽⁶⁾ Reg. con. Clem. VI Vat. 197, f° 78, n° 193 : «...Johanni Buridan, rectori parochialis ecclesie de Bavini Provin... Beneficium ecclesiasticum sine cura, cujus fructus, redditus et proventus quinquaginta librarum turonen-

sium parvarum secundum taxationem decimae valorem annum non excedat, spectans ad collationem... episcopi Morinensis... reservamus... Non obstantibus : ...si praesens non fueris...; seu quod parochialem ecclesiam de Bavini Provin et custodiam Sancti Salvatoris de Sancto Paulo, Tornacensis et Morinensis diocesis, ac Atrebatensis ecclesiae canonicatum sub expectatione praebendae, ac Parisius quendam perpetuum capellaniam, cujus praesentatio ad Universitatem... spectare dicitur... nosceris obtinere.» Notifié aux abbés de Saint-Victor (Paris) et de Saint-Vaast (Arras) et au chanoine «Guillelmus de Lumbriis» à Paris.

Des indications un peu détaillées sur son rôle dans les affaires universitaires sont fournies, au cours des années 1357 et 1358, par les pièces relatives à des contestations qui s'élevèrent alors entre la Nation picarde et la Nation anglaise.

Un bachelier nommé Jean Mast, du diocèse de Liège, ayant traversé la rue du Fouarre avec les bedeaux de la Nation de Picardie pour aller, selon l'usage, demander aux maîtres de la Faculté des Arts l'autorisation nécessaire pour l'« inceptio », se l'était vu refuser par Thémon le Juif, de la Nation anglaise, parce qu'il avait passé chez les Anglais l'épreuve de la « détermination ». D'où était né un désaccord entre Picards et Anglais, Thémon soutenant qu'en attendant que son cas fût réglé, et qu'il fût décidé à quelle nation il appartenait, le candidat n'aurait pas dû se réclamer de l'une des nations plutôt que de l'autre et qu'il avait manqué à cette règle en se faisant accompagner par les bedeaux de la Nation picarde. Les maîtres de la Nation anglaise en délibérèrent le 19 février 1357. Or, ce furent Jean Buridan et Jacques le Jeune qui, ce jour-là, en qualité d'amis de la Nation anglaise, et non pas en représentants de la Nation picarde, réussirent par leur intervention à faire régler cette affaire par les maîtres anglais, lesquels octroyèrent au candidat la permission qu'il demandait, sous condition du serment solennel qu'il ne se considérerait pas comme appartenant uniquement à l'une des deux nations⁽¹⁾.

Une question restait pendante, qui était l'origine du débat, à savoir quelles seraient les frontières des deux nations. Une assemblée de délégués se tint le 28 juin de la même année pour l'examiner, au cours de laquelle la thèse de la Nation picarde fut soutenue par Jean Buridan⁽²⁾.

Enfin, après diverses négociations, un concordat entre les deux nations fut établi et fut placé le 12 juillet 1358 sous l'autorité de l'Université : parmi les témoins à l'acte figurait Jean Buridan, au premier rang des quatre représentants de la Faculté des Arts⁽³⁾.

Passé cette date de 1358, on ne connaît plus de texte qui fasse

⁽¹⁾ *Liber Procuratorum nationis Anglicanae*, t. I, col. 206-207.

⁽²⁾ *Ibidem*, t. I, col. 212-214.

⁽³⁾ Le texte, enregistré en une partie aujourd'hui perdue du Livre des Procureurs de

la Nation de Picardie, a été conservé par Du Boulay, d'après lequel il a été imprimé dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1240. Il est plus court dans le Livre des Procureurs de la Nation anglaise (t. I, col. 233-6).

mention de lui comme d'un personnage en vie. Henri de Kalkar, dans sa lettre précitée à Jean Dotz, rapporte qu'il avait eu l'intention de se faire chartreux, mais qu'il fut prévenu par la mort : on ignore ce que vaut ce témoignage. Jean Jencz⁽¹⁾ prétend avoir rencontré à Paris un vieillard centenaire qui vivait encore en 1460 et qui avait, en son adolescence, connu Buridan, alors en son « âge mur » : il faudrait donc que Buridan eût vécu jusqu'en 1375 environ; mais le « centenaire », comme il arrive aux vieilles personnes fières d'avoir beaucoup vu, a pu arranger la vérité. Le même Jencz indique que Buridan aurait été enseveli dans une église, laquelle, à en juger par la façon dont il s'exprime, aurait été une église parisienne. Robert Gaguin, en tout cas, dit expressément qu'il ignorait et qu'on ignorait le lieu de sa sépulture.

Du Boulay écrit que Buridan avait légué à l'Université de Paris une maison achetée par lui, qui se voyait encore de son temps et qui était connue sous le nom de « maison de Buridan »⁽²⁾. Il est plusieurs fois question au xv^e siècle, dans le Livre des Procureurs de la Nation d'Allemagne, des « écoles de Buridan », qui paraissent avoir été fort délabrées et qui avaient constamment besoin de réparations⁽³⁾ : les éditeurs du Livre⁽⁴⁾ ne pensent pas qu'il s'agisse là de la maison dont parle Du Boulay, mais plutôt d'écoles de la rue du Fouarre, qui, en tout cas, appartenaient non pas à la Nation de Picardie, mais à la Nation d'Allemagne⁽⁵⁾.

Buridan avait certainement fait à la Nation de Picardie une fondation pour la célébration d'un service anniversaire de sa mort. Cette célébration avait lieu le lendemain du premier jour non férié après la fête de saint Denis, c'est-à-dire après le 9 octobre, le lendemain du jour où l'on avait élu le recteur⁽⁶⁾. Elle est mentionnée plusieurs fois dans le livre de la Nation de Picardie⁽⁷⁾. En l'année 1481, le

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 480.

⁽²⁾ T. IV, p. 997. — Du Boulay n'a rien tiré du Livre des Procureurs de la Nation de Picardie postérieurement à l'année 1358. Ce serait le signe que Buridan n'aurait guère vécu après cette date.

⁽³⁾ En 1475, en 1479, en 1487, etc.

⁽⁴⁾ T. III, col. 300, note.

⁽⁵⁾ *Liber Procuratorum nationis Anglicanæ*, t. III, col. 653.

⁽⁶⁾ Bibl. S^{te}-Geneviève, ms. 1655, f^o 10 v^o : « prima die legibili post festum Dionysii eligitur rector; et fit obitus Buridani die sequenti. »

⁽⁷⁾ En 1476 (col. 20, l. 1); en 1478 (col. 155, l. 23); en 1479 (col. 214, l. 7); en 1480 (col. 258, l. 29, et col. 261, l. 24); en 1481 (col. 314, l. 30); en 1483 (col. 435, l. 28, et col. 441, l. 29) : c'est-à-dire, à une exception près, chaque année dans la partie conservée du Livre.

receveur, dans les comptes présentés à l'assemblée de la Nation, a inscrit la dépense faite pour l'obit de Buridan en l'accompagnant de quelques paroles d'éloge, où il qualifie le défunt de « nouveau soleil de la Picardie », illuminant sa Nation : « Somma misiarum in obitu venerabilis viri et alterius Picardie solis, Picardos suis monumentis et muneribus perillustrantis, magistri Johannis Buridani factarum... »⁽¹⁾. On ne saurait dire malheureusement avec certitude ce qu'il a entendu par « monumentis et muneribus »⁽²⁾.

On a pu voir, au cours de ces notes biographiques, qui font connaître si peu de choses de Buridan, qu'une sorte de trou s'est produit peu de temps après sa mort dans la tradition qui le concerne; que, vers la fin du XIV^e siècle et par la suite, la grande célébrité de ses œuvres, surtout en Allemagne, suscita une curiosité nouvelle à l'égard du personnage; et que cette curiosité n'a guère trouvé à se satisfaire. On a pu voir aussi, notamment par la lettre d'Henri de Kalkar à Jean Dotz, que de très bonne heure des histoires avaient couru sur lui. Il reste à parler de quelques points où la légende, peut-être amorcée dès son vivant, a ensuite répondu aux désirs de la curiosité et, en l'absence d'informations certaines, a suppléé aux défaillances de l'histoire véritable.

La première de ces traditions suspectes est relative aux amours de Buridan avec une reine de France. Elle est rapportée ou mentionnée en des textes divers, dont le plus ancien et le plus explicite est un opuscule composé par un certain Jean Jencz en l'année 1470. Ce Jean Jencz était, selon toute probabilité, celui dont on trouve le nom dans le Livre des Procureurs de la Nation d'Allemagne, en 1460, comme bachelier, et, en l'année 1462, comme licencié⁽³⁾. Il était à Leipzig

⁽¹⁾ Col. 314, l. 30-34.

⁽²⁾ Michalski (*La physique nouvelle*, p. 71) a relevé dans les *Questions sur les Catégories* du ms. de Cracovie 753, qui vont sous le nom de Buridan, la phrase suivante (l^o 114^o) : « dicamus tres status assumpsisse ordinationem Francie anno ab Incarnatione Domini M^o CCC^o sextuagesimo (sic) 6^o. » Ce qui impliquerait que Buridan aurait encore vécu en 1376. Mais il doit s'agir d'une interpolation. Cf., pour des altérations analogues du texte primitif, ci-après, p. 504. — Le ms. de Vendôme

169 porte, à la fin du commentaire de Buridan sur le *De anima* : « explicit expositio... lecta Parisius anno M^o CCC^o LXII^o. » Mais il doit s'agir d'une lecture faite d'après Buridan, et non par Buridan.

⁽³⁾ T. II, col. 929, l. 39, et col. 944, l. 9. Son texte, *De Buridano et Navarra historia*, a été publié par H. Leyser *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. II, 1842, p. 362) d'après un ms. de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig qui semble avoir été le n^o 707 du catalogue des *Manuscripti Collegii Principum*

quand, à la prière de maître Pierre de Göttingen, il mit par écrit l'histoire qui fait le sujet de son opuscule et qui courait à Paris. Il l'avait, nous l'avons dit, recueillie en cette ville de la bouche d'un vieillard centenaire, fort décrépît, qui vivait encore en 1460 et qui disait avoir vu, étant adolescent, le fameux Buridan alors parvenu à son « âge mûr ».

Buridan, raconte-t-il, qui appartenait à la Nation de Picardie, qui enseignait au Collège de Navarre, et qui a laissé surtout, malgré de brillants ouvrages, le souvenir de ce qu'il avait fait pour arracher des écoliers imprudents aux entreprises immorales et meurtrières de la « reine de France nommée Navarre », avait soupçonné que celle-ci les attirait et, après en avoir fait son plaisir, les jetait ensuite de son palais dans la Seine. Il décida de voir ce qui en était. Un jour, il vint prendre part, dans la cour du palais, à des jeux où il se distingue par son agilité. La reine, dont le mari est absent, le remarque; elle le fait appeler; et ce sont pendant trois jours débauches luxueuses de table et voluptés d'amour. Après quoi, la reine annonce à son amant qu'il lui faut mourir : « Ne t'émeus point, lui dit-elle : déjà quatre-vingt-dix-neuf adolescents, plus jeunes que toi, ont fini, comme tu finiras, dans les eaux de la Seine. » Buridan garde tout son calme. En termes d'une fallacieuse tendresse, il sollicite seulement de la reine trois ultimes grâces : pour que son corps, s'il est retrouvé sur les rives de la Seine, reçoive une sépulture honorable et que soient célébrés les offices nécessaires au salut de son âme, il lui demande d'abord d'attacher à son bras une certaine somme d'argent; pour garder d'elle un souvenir en l'autre monde, il lui demande ensuite son collier d'or; pour pouvoir faire au-dessus de l'eau le signe de la croix qui le défendra des démons, il lui demande enfin de lui laisser la main droite libre. La reine, dont le cœur est endurci, mais qui est tout de même sensible à l'attitude de ce courageux amoureux, accorde le tout. Alors Buridan, s'approchant de l'ouverture pratiquée sur la Seine, tend son bras : il est saisi par ses écoliers, qu'il avait postés à cet endroit dans une embarcation garnie de foin. Il tombe au milieu d'eux, tandis

Majoris in posteriori parte Paulinæ Bibliothecæ... Libri philologici, p. 390. Deux autres mss se trouvent à Munich, l'un sous le n° 11805 (f° 4), l'autre sous le n° 17290 (f° 89). Nous n'avons pas retrouvé une copie qui, d'après

Bayle citant Krause, aurait existé à la bibliothèque conventuelle de Seitenstett. Le texte publié par Leysler a été réimprimé par P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, t. II, 1933, p. 291.

qu'ils jettent une lourde pierre pour faire croire à la chute de son corps dans l'eau.

Le lendemain, Buridan se met en devoir de révéler le crime de la reine, mais non point par un procédé vulgaire. Astucieusement, il achète tous les oiseaux qu'il trouve chez les oiseleurs établis près des ponts de la ville; il attache au cou de chacun d'eux un billet portant ces mots « Reginam Naverram interficere nolite timere quia bonum : si quis consenserit, ego non contradico »; puis il les lâche. On les ratrape, un peu partout. Les maîtres de l'Université, en lisant les billets, se demandent ce qu'il faut comprendre : s'il faut tuer la reine, ou s'il faut craindre qu'elle ne soit tuée. Le bruit de la nouvelle se répand par toute la ville; on se doute que Buridan est l'auteur de ces lignes; et comme on lui demande ce qu'elles signifient : « Elles sont clairement écrites, répond-il : que chacun les entende comme il lui plaira. »

Jean Jencz ajoute à son histoire, toujours d'après ce qu'il avait entendu raconter, que Buridan avait été enseveli dans une église par les soins des étudiants de la Nation de Picardie; que, grâce à une fondation faite au moyen de l'argent obtenu de la reine par la ruse qu'on a vue, on continuait toujours de donner chaque vendredi, à chaque pauvre qui se présentait, une aumône d'un blanc français, qui vaut quatre deniers; tandis que « Navarre, reine de France », n'avait pas laissé d'autre souvenir que celui d'avoir, en expiation de ses crimes, fondé une reute perpétuelle au Collège de Navarre pour l'entretien de quelques étudiants chargés de chanter les heures canoniques en sa mémoire.

C'est vers le même temps où Jean Jencz recueillait à Paris cette singulière histoire, que Villon, en 1461, y faisait allusion dans sa *Ballade des dames du temps jadis* :

341 Semblablement, ou est la rooye
Qui commanda que Buridan
Fust gecté en ung sac en Seine?

Une autre allusion y était encore faite en 1486 dans le *Blason des faulses amours* de Guillaume Alexis⁽¹⁾ :

1015 Sois plus prudent
Que Buridan.

⁽¹⁾ *Œuvres*, p. p. A. Piaget et E. Picot (*Société des Anciens Textes français*), t. I, 1896, p. 228.

Robert Gaguin, à l'extrême fin du xv^e siècle⁽¹⁾, en parle comme d'une histoire fort connue, qu'il résume en disant que la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, après avoir pris son plaisir avec quelques écoliers, s'était assuré le secret en les jetant dans la Seine par la fenêtre de sa chambre, mais que Jean Buridan avait échappé à ce sort et qu'il avait composé à cette occasion le sophisme « *Reginam interficere nolite timere bonum est* ».

Jean Dullaert, en 1509, dans l'*Épître aux Lecteurs* de son édition des *Questions sur la Physique*, montre qu'il connaissait l'anecdote, en partie par Robert Gaguin, et peut-être aussi autrement que par lui.

Il est certain qu'une tradition populaire relative aux débordements criminels d'une reine de France était encore vivante sous forme orale au xvi^e siècle, sans que toutefois le nom de Buridan y fût resté attaché.

Le poète hollandais Jean Secoud, qui avait visité Paris, a consacré une pièce de ses *Épigrammes* à une Tour de la reine Blanche, qu'il avait vue, tour ruinée et minée par les eaux de la Seine, qui aurait été le théâtre des débauches et des crimes de cette reine⁽²⁾ :

... domus aeternum numerosa conscia cordis
lupia lasciva facta luit domine.

Cette tour, Brantôme nous apprend que c'était la Tour de Nesle, à l'idée de laquelle était lié, dans l'esprit du peuple parisien, le souvenir des excès d'une reine; et voici ce qu'il en dit⁽³⁾ :

... Si est que cette dame ne peut encourir tel blasme que cette reine qui se tenoit a l'hostel de Nesle a Paris, laquelle faisoit le guet aux passans, et ceux qui lui revenoient et lui agreoient le plus, de quelques sortes de gens que ce fussent, les faisoit appeler et venir a soy; et, après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit precipiter du haut de la tour, qui paroist encore, en bas en l'eau, et les faisoit noyer. Je ne peux dire que cela soit vrai; mais le vulgaire (au moins la plus part) de Paris l'affirme; et n'y a si commun, qu'en lui montrant la tour seulement et en l'interrogeant, que de lui-mesme ne le die.

⁽¹⁾ En 1498, dans sa lettre à Pierre Déonville; en 1501, dans son *De origine et gestis Francorum compendium* (il n'en est pas question dans les éditions antérieures de cet ouvrage, qui sont de 1495, de 1497 et de 1499).

⁽²⁾ *Épigrammata*, édit. de Leyde de 1610, p. 140, pièce 72.

⁽³⁾ *Les dames galantes* (ouvrage publié seulement en 1666, cinquante-deux ans après la mort de l'auteur), Bibl. élév., t. XI, p. 269.

Mais, par la suite, et à partir du xvii^e siècle, l'histoire de la reine Jeanne et de Buridan n'a plus guère été répétée que par des érudits qui l'avaient lue dans Robert Gaguin. Turquet de Mayerne⁽¹⁾, en 1608, transcrit ce qu'il a trouvé dans la traduction française du *Compendium* de cet auteur. Et c'est encore à Gaguin que se réfèrent Du Boulay, Bayle, Fabricius, Paquot et, plus ou moins directement, tous les critiques du xix^e et du xx^e siècle.

La question de savoir à quelle réalité historique pouvait correspondre le conte a été déjà posée par Gaguin⁽²⁾, qui n'a pas hésité à considérer qu'on avait ici affaire à une fable et dont l'opinion a été généralement suivie. On donnait la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, comme l'héroïne du drame : il a fait remarquer que la chronologie s'y opposait, car elle était morte dès 1305, et Jean Buridan, à cette date, ne devait être que fort jeune; que, d'autre part, la réputation de la reine Jeanne, fondatrice du Collège de Navarre, devait être au-dessus de pareils soupçons; que Buridan, enfin, n'aurait pas été homme à s'amuser au jeu puéril de la devinette par laquelle il aurait dénoncé l'inconduite de la reine.

Le sceptique Bayle a trouvé l'argumentation un peu faible. Il a estimé qu'à la mort de Jeanne, Buridan pouvait n'avoir pas été tellement jeune qu'il n'eût tenté une femme friande; et quant à la fondation du Collège de Navarre, Jeanne n'aurait pas été la première princesse impudique qui eût eu par ailleurs des mérites. Néanmoins il a repoussé, lui aussi, l'idée de l'authenticité du conte, pour cette raison, dit-il, qu'il n'est soutenu d'aucune preuve. Robert Gaguin, non content de justifier la reine Jeanne et sentant qu'il fallait tout de même expliquer l'origine de la fable, a cru pouvoir le faire par la réputation d'impudicité que s'étaient acquise les trois brus de Philippe le Bel : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis X le Hutin, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V le Long, et Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel. Jeanne, d'abord enfermée à Dourdan, fut reconnue innocente et libérée, tandis que Marguerite et Blanche étaient mises par édit royal au Château-Gaillard, que l'huissier de chambre de Marguerite était pendu, et que les deux frères Philippe et Gautier d'Aulnoy étaient mutilés, puis écorchés vifs, à Pontoise.

⁽¹⁾ *Histoire générale d'Espagne*, t. I, p. 559-560. — ⁽²⁾ Lettre à Pierre Déonville et *Compendium*.

De fait, on voit qu'en 1608 Turquet de Mayerne⁽¹⁾ semble avoir connu une tradition (dont nous ignorons l'origine) selon laquelle la reine incriminée aurait été Marguerite; et l'on a également vu que cette reine, d'après le poème de Jean Second, aurait été Blanche. Il reste cependant que le récit de Jean Jencz dont il a été parlé ci-dessus, de même que la tradition connue par Robert Gaguin, met en cause une « Navarre », qui avait fait une fondation au Collège de Navarre, et qui ne pouvait être que Jeanne, femme de Philippe le Bel.

Il est curieux qu'à la fin du xv^e siècle plusieurs auteurs se soient spécialement employés à justifier l'une ou l'autre de ces reines : Jean le Munerat, par exemple, ancien élève du Collège de Navarre, qui, le 23 avril 1499, fit imprimer, pour la défense de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, une *Restitutio famae* de ladite reine⁽²⁾; et Robin Comtet, qui, vers le même temps, composa un Panégyrique à l'honneur de la reine Blanche⁽³⁾.

Ce roman de Jean Buridan et d'une reine de France, qu'on a tant de peine à rattacher à un fait d'histoire précis, présente des analogies étroites avec un lied allemand du xv^e siècle⁽⁴⁾, qui met en scène une reine, non plus de France, mais d'« un pays très lointain », et un étudiant, qui n'est plus Jean Buridan, mais Albert le Grand. La reine avait déjà fait périr neuf jeunes gens, qu'elle avait attirés, aimés, puis jetés à la rivière. Albert, son tour venu, voit bien dès l'abord, grâce à un miroir merveilleux, l'intention de la reine, mais il sait aussi qu'il lui échappera. Quand arrive l'heure fatale, il traverse sans se noyer, et malgré les traits que lui lancent les archers de la reine, l'eau où il a été précipité. Puis, expert en tous arts, il s'envole vers une forêt, y prend miraculeusement tous les oiseaux et se perche avec eux au sommet d'une tour, d'où il les laisse tomber, après leur avoir rogné les ailes et attaché au bec un billet portant les mots : « Item, la reine est une meurtrière ». La reine est ainsi dénoncée. Albert, l'ayant confondue, la traite cependant sans rigueur : elle entre en religion, où elle reste dix-huit ans, pour expier ses péchés.

⁽¹⁾ *Loco cit.*

⁽²⁾ Il y a un exemplaire de cette composition à la Bibliothèque Mazarine, Incunables 687.

⁽³⁾ Bibliothèque de Berne, ms. A 95.5.

⁽⁴⁾ P. p. Max Körner, *Historische Volkslieder...*, Stuttgart, 1840, p. 201-210, d'après un ms. de Munich.

Ainsi l'aventure de Buridan, ou une toute pareille, se contait aussi d'Albert le Grand. Qu'Albert soit mort quelque quatre-vingts ans avant Buridan, ce n'est pas une raison pour penser que la première légende se soit formée autour de son nom. Un autre lied du même temps⁽¹⁾ conte qu'étant à Paris, il séduisit par magie la fille du roi de France : malgré elle, par les fentes de ses volets, il l'attirait à lui, l'emmenait chez lui, sans qu'elle pût savoir ni comment ni où elle était entraînée. Le roi ayant fait peindre en blanc tous les murs de la ville, et sa fille ayant marqué de ses mains trempées dans du rouge les murs de la maison où elle était emportée, Albert est découvert; le roi le fait arrêter; mais il lui échappe grâce à un peloton de fil magique qu'il portait sur lui; il se transporte à Ratisbonne, où il devient évêque. On reconnaît là un épisode de la légende qui s'était formée autour d'Albert le Grand, dont le vaste savoir, nouveau sur beaucoup de points, avait fait, dans l'imagination populaire, une sorte de magicien. L'auteur de ce dernier lied ne manque pas de remarquer, en louant sa science, et pour expliquer sans doute sa toute-puissance sur la fille du roi, qu'il était l'auteur d'un livre des *Secrets des femmes* (ce qui passait en effet pour vrai⁽²⁾). L'aventure est donc ici bien appropriée au personnage. Mais elle ne l'est pas au même degré dans le premier lied, dans l'histoire d'Albert échappé aux séductions d'une reine vicieuse. Et rien n'empêche que la légende se soit formée après sa mort, peut-être après la légende de Buridan, peut-être aussi à l'image de cette légende⁽³⁾.

Au fond, on se trouve ici en présence d'un travail de l'imagination populaire qui implique beaucoup de notions confuses. L'élaboration de ces contes s'est faite dans des esprits fort ignorants de l'histoire. Une seule chose paraît claire dans le conte de Buridan et de la reine perverse : c'est que Buridan s'était acquis une grande réputation d'ingéniosité et de subtilité, sur quoi l'on a brodé. Et l'on y peut ajouter que le souvenir de son enseignement en l'illustre Collège de Navarre a été rapproché de celui de la fondatrice, confondue avec l'une de ses criminelles belles-filles.

⁽¹⁾ P. p. Gorres, *Altdeutsche Volks- und Meisterlieder*, Francfort, 1817, p. 195-208, d'après le livre des *Meisterlieder* (de la première moitié du xv^e siècle) conservé à la Bibliothèque de Heidelberg, n^o 392.

⁽²⁾ Mais il ne s'agit que d'un traité de physiologie et d'obstétrique.

⁽³⁾ Au xix^e siècle, la *Tour de Nesle* de Gaillardet et Dumas procède de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris* écrite par Dulaure.

Une seconde tradition, d'une autre sorte, voudrait que Buridan, chassé de Paris comme adepte de la doctrine nominaliste, se fût réfugié en Allemagne et y eût fondé l'Université de Vienne. Elle est principalement connue par ce qu'en a écrit Aventin, qui y a cru, mais dont les affirmations ont été généralement repoussées par les modernes. Cet auteur s'est ainsi exprimé⁽¹⁾ :

In hisce duobus generibus [les Réalistes et les Nominalistes] discidium et bellum civile est : illius Thomas Aquitanus Italus et Joannes Duns Scotus, — hujus Willelmus Occamensis Anglicus (cujus sepulchrum marmoreum apud nos in Boiaria, Monachii, in templo Franciscanorum monstratur), Marsilius Haidelbergensis Academicæ, Joannes Buridanus Viennensis gymnasii institutor, Gregorius Ariminensis Viennæ inhumatus, antesignati sunt...

Marsilius Bathavus, Joannes Buridanus, discipuli Wilhelmi Occamensis recentioris sectæ peripateticorum assertores, Lutecia pulsî ad Germanos migrarunt : ille Haidelbergæ, ubi sepultus est, hic Viennæ in Norico ludum literarium publico salario aperuit, ubi ejus autographa commentaria in Ptolomæi Astronomica ostenduntur.

L'in vraisemblance de ces dires a été fort bien aperçue par plusieurs critiques, et notamment par le P. Denifle. L'Université de Vienne a été fondée en 1365⁽²⁾. Or il n'est pas vrai qu'à cette date les nominalistes aient été obligés de quitter Paris, ni qu'ils l'aient quitté. Marsile d'Inghen, qui, d'après Aventin, aurait quitté la ville en même temps que Buridan et pour la même raison, s'y trouvait pourtant encore en 1377⁽³⁾.

D'autre part, à supposer que Buridan eût quitté Paris pour une autre cause dès avant 1365, il eût été alors d'un âge très avancé, ayant au moins 65 ou 70 ans; et l'on ne voit pas comment il aurait pu être tenté, avec la réputation dont il jouissait dans la première université du monde, de s'exiler pour aller enseigner à Vienne.

Il faut pourtant voir comment cette légende s'est établie. Ce fut peut-être le résultat d'un vocabulaire équivoque. Marsile d'Inghen,

(1) Livre VI, p. 383, et livre VII, p. 491.

(2) H. Denifle, *Die Universitäten des Mittelalters*, t. I, 1885, p. 605 ss.

(3) Denifle (*Chartularium Univ. Par.*, n° 1165, note) écrit « en 1379 », se référant au Livre des Procureurs de la Nation anglaise,

qui n'était pas encore publié. En réalité, Marsile, en 1379, était bien absent de Paris (voir l'édition du Livre des Procureurs, col. 570, l. 1-15), qu'il avait quitté en 1377 (*ibid.*, col. 519, l. 4), mais investi alors d'une mission de l'Université.

dans un ouvrage qui fut imprimé en 1499⁽¹⁾, plus d'un siècle après sa composition, avait écrit cette phrase :

Nolite arbitrari Guilihelmum Occam, Buridanum contemporaneum nostrum (quo vix accuratius quisquam in ethicis scripsit), Gregorium de Arimino, Adam Dorp[atensem²], Henricum Oyta, Henricum de Hassia, Mathaeum de Cracovia, Nicolaum Oram, Robertum Holcot, Albertum Saxonem, Petrum de Eliaca [Alliaco], Joannem Gerson, Nicolaum de Cusa, Stephanum Proliverium, Gabrielem Bihel Spirenses, et cæteros innumeros, qui in Viennensi, Erfordensi, Livonensi cæterisque Germaniæ gymnasiis, ab eorum in hunc usque diem exordiis [*éd. exortis*] floruerunt, omnium bonarum artium ignaros velucosque fuisse, propterea quod Nominalium viam et modernorum doctrinam (veluti vos appellatis) enixe ac peculiariter assecuti sunt.

On peut douter que Marsile, en nommant Buridan, ait voulu désigner notre Jean Buridan : il parle d'un « contemporain » qu'il a peut-être voulu distinguer de ce dernier, lequel était en effet son aîné d'une trentaine d'années; et il le nomme comme spécialement remarquable par des écrits sur l'éthique, sans faire mention d'aucun autre ouvrage. Mais, même en admettant que Marsile ait bien pensé à Jean Buridan, il ne résulte pas de son texte qu'il l'ait désigné comme ayant enseigné en Allemagne, à Vienne ou ailleurs : plusieurs des auteurs qu'il nomme n'y ont jamais enseigné.

Néanmoins un lecteur superficiel pouvait se méprendre et sur l'identité du Buridan dont parle Marsile et sur le sens de l'expression « qui in . . . gymnasiis . . . floruerunt », qui pouvait faire allusion à l'adoption des doctrines de certains maîtres dans les écoles d'Allemagne et non point (sauf pour quelques-uns) à un enseignement qu'ils y auraient personnellement donné.

Toujours est-il que, si l'ambiguïté subsiste dans ce qu'écrivait Pierre Boland⁽²⁾

Marsillio Heidelberg, Buridano docta Vienna est,
Quos pariter gymnas Parisiana dedit,

⁽¹⁾ *Oratio complectens dictiones, clausulas et elegantias oratorias*... Heidelberg, 1499 (il y en a un exemplaire au British Museum, n° 12933). Marsile est mort en 1396.

⁽²⁾ Dans un poème liminaire aux Questions de Marsile sur les *Quatre Livres des Sentences* (Bibliothèque Mazarine, Incunables 1262, f° 2 v°, l. 37-38).

Wimpheling, en 1492, dans ses additions au *De scriptoribus ecclesiasticis* de Jean Trithème, s'est exprimé en termes non équivoques, disant :

Johannes Buridanus, philosophus maximus, primum in Gymnasio Parisiensi philosophiam multis annis gloriose docuit, ac deinde in Universitate Wiennensi in Austria multos in eadem facultate non sine admiratione omnium erudit.

Quant à Aventin, on a vu qu'il est encore plus explicite. En un premier passage, il qualifie Buridan d'« institutor » du Gymnase de Vienne, au même titre que Marsile « institutor » de l'Académie d'Heidelberg; et il est clair que, pour lui, Buridan se trouva présent à Vienne, aussi bien que Grégoire de Rimini en cette même ville, aussi bien que Guillaume d'Occam à Munich et que Marsile à Heidelberg. En un second passage, il précise qu'il ouvrit à Vienne un *ludum litterarium publico salario* et qu'un commentaire écrit de sa propre main sur les Astronomiques de Ptolémée était encore montré de son temps à l'Université de cette ville.

Fabricius, pour sa part, écrivant que Jean Buridan avait été l'auteur de la requête adressée au pape Urbain VI qui avait provoqué en 1365 le décret de fondation de l'Université de Vienne, s'est appuyé sur des autorités ou des textes que nous ignorons; mais il semble avoir fait une confusion entre le nom de Jean Buridan et celui de Jean de Brixen, lequel fut commis par Urbain VI en 1364 pour étudier la demande de création d'une université à Vienne que lui avait adressée le duc Rodolphe IV⁽¹⁾.

L'erreur ainsi commise par la critique à partir de la fin du xv^e siècle, et qui s'est longtemps maintenue, est explicable d'abord par l'existence possible d'un autre Buridan, qui aurait en effet enseigné à Vienne, ensuite par la grande place que prit dans l'université de cette ville⁽²⁾, comme en beaucoup d'autres de l'Allemagne, l'enseignement du fameux maître parisien et par l'honneur que cette université crut pouvoir se faire, à une époque où la tradition s'était brouillée, en le

⁽¹⁾ Sur les négociations qui eurent lieu à ce sujet, voir Denifle, *Die Universitäten* . . . , t. 1, p. 605 ss.

⁽²⁾ Indépendamment du grand nombre de manuscrits de Buridan conservés aujourd'hui encore dans cette ville, voir le ms. de Prague

n° 724, où, après les Questions de cet auteur sur la Physique, se lit ceci : « Isto modo intitulantur libri Phisicorum per communem scolarum Wiennensem et specialiter per magistrum Biridanum ». Il est clair que ce Biridanus appartenait à l'école de Vienne.

nommant comme son fondateur. Elle ne pouvait montrer son tombeau, comme Munich montrait, en l'église des Franciscains, celui de Guillaume d'Occam, ni se flatter de garder ses cendres, comme Heidelberg pour Marsile d'Inghen, comme Vienne elle-même pour Grégoire de Rimini. Mais elle montrait un autographe de sa main⁽¹⁾, tout de même qu'Heidelberg possédait de la main de Marsile un exemplaire de ses *Questions sur les Quatre Livres des Sentences* et d'autres écrits encore⁽²⁾.

Une troisième tradition, enfin, assez variable en ses modalités, ne peut mieux se résumer, sous sa forme la plus générale, qu'en cette citation du Dictionnaire de Littré : « Il ressemble à l'âne de Buridan, se dit d'un homme qui ne sait pas se décider. Buridan, dans la scolastique, disait qu'un âne placé à égale distance de deux boisseaux d'avoine, parfaitement égaux entre eux, n'ayant aucune raison de se décider pour l'un plutôt que pour l'autre, mourrait de faim entre les deux. » La comparaison est devenue assez courante pour avoir pris place dans les recueils de proverbes, où elle est expliquée, en effet, dans le sens qu'indique Littré.

Il faut d'abord noter que, pour le détail, la façon dont l'exemple est rapporté varie d'un auteur à l'autre, les uns parlant de deux boisseaux d'avoine, les autres de deux prés, d'autres du cas d'un âne également pressé par la faim et par la soif et placé entre un seau d'eau et un picotin d'avoine, etc.

Quant à l'intention de l'hypothèse imaginée et à l'usage qui en pouvait être fait, on en jugera d'après ce que Spinoza, pour ne parler que d'un illustre, en a écrit⁽³⁾. Ce philosophe, soutenant que la détermination est le résultat pur et simple de l'idée conçue par l'esprit, sans qu'il y ait à parler d'un acte spécial de volition, envisage les objections possibles à cette thèse, parmi lesquelles celle-ci : « Si l'homme n'agit point en vertu de la liberté de sa volonté, qu'arriverait-il s'il se trouve en équilibre, comme l'ânesse de Buridan ? Périra-t-il de faim ou de soif⁽⁴⁾ ? Si je dis oui, j'aurai l'air d'envisager le cas

⁽¹⁾ Aventin, l. VII, p. 491. Noter qu'on ne connaît point l'écrit de Buridan sur les *Astronomiques* de Ptolémée dont il s'agit ici.

⁽²⁾ Trithème, *De script. ecclesiasticis*, § 668.

⁽³⁾ *Éthique*, partie II, scholium à la proposition 49.

⁽⁴⁾ Ce qui suppose l'ânesse placée entre de l'eau et de la nourriture.

d'une ânesse ou d'une statue d'homme, et non pas celui d'un homme; si je dis non, c'est que l'homme se déterminera lui-même et qu'il aura la faculté de marcher, d'agir tout comme il voudra. » A cette objection Spinoza répond : « J'admets parfaitement qu'un homme placé en pareil équilibre (c'est-à-dire un homme qui ne perçoit pas autre chose que la soif et la faim, telle nourriture et telle boisson également distantes de lui) périra de faim et de soif. Mais, si l'on me demande si un pareil homme ne doit pas être considéré comme un âne plutôt que comme un homme, je dis que j'ignore (et je l'ignore) comment il faut considérer un homme qui se pend, les enfants, les maïs, et les fous. »

Spinoza considérait donc l'exemple de l'âne comme une preuve ordinairement alléguée par les partisans du libre arbitre. Et d'autres comme lui. Toutefois Bayle, avec sa défiance habituelle à l'égard de ce qu'il ne comprenait pas pleinement, hésitait sur la façon même d'entendre cet exemple et sur l'intention de Buridan en le produisant. Il supposait que, dans l'esprit du philosophe, il avait pu tendre à prouver la dépendance des bêtes par rapport aux objets des sens, mais peut-être aussi à jeter dans la discussion un sophisme aussi embarrassant pour les partisans que pour les adversaires du libre arbitre. Et peut-être l'acuité d'esprit de l'« ambidextre » Bayle lui a-t-elle fait toucher en cette interprétation, quelque chose des dispositions malicieuses que fait parfois soupçonner la manière de Buridan⁽¹⁾. Comme lui, il convient d'en rester à une attitude de doute sur le dessein auquel répondait l'invention de l'exemple.

Mais il faut en venir à la cause même de cet embarras, qui est que personne jusqu'ici n'a réussi à retrouver dans les ouvrages de Buridan le passage où il aurait proposé le cas de l'âne et que, par conséquent, nul ne saurait dire le parti qu'il en avait tiré⁽²⁾. Serait-ce donc qu'il ne l'aurait jamais proposé? Ou bien n'en aurait-il fait état que dans un enseignement oral qui n'aurait pas laissé de traces dans ses écrits? Sur ce point encore on en reste au doute. Car les seuls arguments opérants pour le lever devraient se tirer des rapports de convenance ou d'incompatibilité entre la signification de l'exemple et la nature des idées

⁽¹⁾ Leibniz verra les choses plus simplement quand il se bornera à rejeter le cas comme base de discussion en le déclarant irréalisable

(*Théodicée*, partie I, § 49).

⁽²⁾ Voir notamment à ce sujet P. Duhem, *Léonard de Vinci*, 3^e série, p. 16-21.

de Buridan sur la liberté humaine. Or ces idées, telles qu'on les trouve exprimées en plusieurs de ses livres⁽¹⁾, n'indiquent pas une position d'esprit invariable, et d'autre part, comme l'a justement remarqué Bayle, l'exemple de l'âne peut, en lui-même, prêter à des conclusions diverses.

En tout cas, Schopenhauer, en 1841⁽²⁾, a montré que l'argument, à la présence de l'âne près, était employé dans l'école avant que Buridan fût un maître réputé, puisque Dante en fait mention au début du Quatrième livre de son *Paradis* :

Intra duo cibi, distanti e moventi
D'un modo, prima si moria di fame
Che liber' uomo l'un recasse a denti.

Et il a justement allégué, comme preuve de l'ancienneté du thème, un passage du *De caelo* d'Aristote (II, 13), où l'auteur mentionne l'argumentation de prédécesseurs fondée sur le cas « d'un homme à la fois pressé de la faim et de la soif, et également distant d'un aliment et d'une boisson⁽³⁾ ». Il est donc acquis, selon les termes de Fonsegrive, que « l'exemple classique attribué à Buridan était, dans ses termes essentiels, d'un usage ordinaire dans les écoles philosophiques antérieures à Aristote ». Mais, il se peut que Buridan lui ait donné une couleur nouvelle en évoquant, selon son goût pour le familier, l'image d'un âne⁽⁴⁾.

SES ÉCRITS.

Le pape Clément VI, en 1342, nommant Jean Buridan chanoine de l'église d'Arras, le caractérisait de ces mots : « *naturales, metaphysicales* et *morales* libros Parisius legens ». Si, en tête de ces adjectifs, il avait ajouté celui de *logicales*, il nous aurait fourni lui-même la

⁽¹⁾ Voir, par exemple, *De anima*, l. I, q. 6; l. II, q. 5; l. II, q. 13; *Metaphysique*, l. IX, q. 4; *Éthique*, l. III, q. 1 et 8; etc.

⁽²⁾ *Essai sur le libre arbitre*, c. III, trad. française de S. Reinach, 1886, p. 119.

⁽³⁾ Prantl, t. IV, p. 17, n° 67, dit avoir montré dans son édition du *De caelo* d'Aristote que toute la « casuistique » relative au cas de l'âne reposait sur ce passage. Cette édition est de

1857. La priorité appartient donc à Schopenhauer.

⁽⁴⁾ La dissertation de N. Frobesius, *De Johanne Buridano ejusque asino...*, Helmstadt, 1748, peut être négligée.

La question du « Pont aux ânes » (cf. Rabelais, *Pantagruel*, chap. III et XXVIII) n'a rien à voir avec l'exemple de l'âne de Buridan.

⁽⁵⁾ Voir ci-dessus, p. 476

division de notre étude, laquelle comprendra quatre parties, correspondant respectivement à la logique, — à la philosophie naturelle, — à la métaphysique, — et à la morale.

Distribués selon cet ordre, les ouvrages conservés de Buridan sont les suivants :

1° Ouvrages sur la logique :

Summulae de dialectica;

Sophismata;

Consequentiae;

et divers recueils de questions ou divers traités dont la liste sera donnée plus loin⁽¹⁾.

2° Ouvrages sur la philosophie naturelle :

Commentum et Quaestiones super octo Physicorum libros Aristotelis;

Commentum et Quaestiones super quatuor libros De caelo et mundo Aristotelis;

Commentum et Quaestiones super De generatione et corruptione Aristotelis;

Commentum et Quaestiones super libros Meteorologicorum Aristotelis;

Commentum et Quaestiones super libros De anima Aristotelis;

Commentum et Quaestiones super libros Parvorum Naturalium Aristotelis;

Quaestiones de Secretis mulierum;

Commentum et Quaestiones super Physionomiam [pseudo-]Aristotelis;

Quaestio de organo sensus.

3° Ouvrages sur la métaphysique :

Commentum et Quaestiones in Aristotelis libros Metaphysicorum;

4° Ouvrages sur la morale :

Quaestiones de Aristotelis Ethicorum libris decem;

Quaestiones super octo libros Politicorum Aristotelis;

In librum I Oeconomicorum.

⁽¹⁾ P. 505-6.

Une présentation selon l'ordre chronologique eût été historiquement préférable, si elle avait été possible. Mais elle ne l'est pas : les écrits de Buridan, à l'exception de deux opuscules, ne se laissent pas dater avec précision; et il est presque aussi impossible d'en déterminer l'ordre de succession. En l'état actuel de notre information, voici tout ce que nous en pouvons dire.

1° Chronologie relative. — Les renvois, trop rares, faits çà ou là par l'auteur à tel ou tel de ses écrits antérieurs, permettent de tenir pour certains les faits suivants : que les *Summulae de dialectica* ont précédé les *Sophismata*; — que les *Summulae* et une question *De dependentiis* ont précédé les *Questions sur l'Éthique*; — que les *Questions sur la Physique* ont précédé les *Questions sur l'Âme*; — que les *Questions sur la Physique* et les *Questions sur l'Âme* ont précédé les *Questions sur l'Éthique* et les *Questions sur les Météores*. Mais, comme l'on voit, ce ne sont là que des fragments de séries⁽¹⁾.

2° Chronologie absolue. — C'est en 1332 que Buridan a « déterminé » la Question *De dependentiis* que nous avons citée⁽²⁾. — Il a composé antérieurement à 1333 ou 1335 un *Tractatus de diversitate generis in speciem*, dont il a défendu les conclusions, l'une de ces deux années-là, en un écrit spécial⁽³⁾. — En cette même année 1335, il a soutenu contre un certain maître M. de Montescalerio une discussion sur le point⁽⁴⁾. — Ses Questions sur le *De sensu et sensato* sont postérieures à 1334⁽⁵⁾. — Il se peut que ses Questions sur le Ciel et le Monde aient été écrites en 1328 ou en 1340⁽⁶⁾. — Son commentaire

⁽¹⁾ Pour le détail des faits, voir ci-après les articles relatifs à chacun des ouvrages en question.

⁽²⁾ La date est fournie par l'explicit dans le ms. de Klosterneuburg n° 291, f° 172.

⁽³⁾ L'existence du traité est révélée par les premières lignes de cette défense (« Alias composui quemdam tractatum de diversitate generis in speciem... »). La date de 1335, pour la défense, est donnée par le ms. de Klosterneuburg n° 291, f° 205. Le ms. de Prague n° 1536, f° 288, donne celle de 1333.

⁽⁴⁾ Texte dans les mss de la Bibl. nat., lat.

2831 et 16621. Le ms. 2831 ne donne point de date. Si les critiques de l'adversaire ont été provoquées, comme il se peut, par ce que Buridan avait dit dans ses Questions sur la Physique (VI, q. 1 et 4), il en résulterait que ces Questions seraient antérieures à 1335, et probablement de peu.

⁽⁵⁾ Il y parle de Jean XXII comme n'occupant plus le trône pontifical.

⁽⁶⁾ Dans l'explicit de cet ouvrage fourni par le ms. de Munich 19551, Buridan est qualifié de « rector Parisius ». Or il fut recteur de l'Université de Paris en 1328 et en 1340.

sur les Météores est peut-être antérieur à 1342⁽¹⁾. — Enfin, il avait composé son Commentaire sur la Physique avant 1352⁽²⁾.

Abstraction faite de ces divers ouvrages, la plus ancienne copie datée qu'on possède de textes attribués à Buridan est celle du manuscrit 4376 de Munich, exécuté au cours des années 1365-1367, et qui contient les *Questions sur les Météores*, les *Questions sur les « Parva naturalia »*, les *Questions sur le traité de l'Âme* et les *Questions sur la Formation et la destruction des choses*.

Si nos renseignements sur la chronologie sont tellement pauvres et incertains, il faut remarquer que cette pauvreté et cette incertitude ne sont pas seulement accidentelles, mais qu'elles tiennent ici à la nature même des choses. Les ouvrages du genre de ceux qui nous occupent ne sont pas susceptibles de déterminations chronologiques très rigoureuses, parce qu'avant d'être fixés par l'écriture, ils ont fait l'objet d'un enseignement oral qui a pu s'étendre sur plusieurs années et au cours duquel ils se sont progressivement constitués : la date d'apparition n'est point, en pareil cas, un moment précisément définissable. On lit, par exemple, dans les *Questions sur les Météores*, la phrase suivante (I, 4) : *De vento autem . . . dicetur in secundo hujus in septima quaestione*. Ainsi, au moment où Buridan discutait cette question 4 du livre I, il savait déjà exactement qu'il traiterait des vents dans la question 7 du livre II : ce qui implique que, dès ce moment-là, il avait dans l'esprit, et probablement aussi sous les yeux, la suite de son ouvrage, par livres et par questions. D'où l'hypothèse qu'il ne faisait alors que reprendre en son enseignement, comme il l'avait peut-être fait déjà une ou plusieurs fois, un enseignement antérieur, déjà inscrit sur parchemin. On est donc bien averti que les renvois de texte à texte, peut-être introduits au cours d'exposés nouveaux d'une même question, ne sauraient indiquer avec certitude que tel ouvrage, considéré dans son ensemble, est antérieur ou postérieur à un autre : l'indication n'est valable que pour telle ou telle rédaction d'une œuvre. Et ainsi s'expliquent les entremêlements qu'on observe parfois, quand, dans deux ouvrages, se trouvent des renvois réciproques de l'un à l'autre⁽³⁾.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 538.

⁽²⁾ C'est le 26 juin de cette année 1352 que fut achevée la copie du ms. d'Erfurt F. 298.

⁽³⁾ Voir les exemples de ce cas relevés dans le ms. de Bruges 477 par Michalski, *La Physique nouvelle*, p. 23, qui a d'ailleurs négligé d'expliquer la singularité.

Des questions d'une autre sorte, et très complexes, se posent au sujet des mêmes œuvres : elles concernent l'attribution et l'authenticité. Sans doute sont-elles toujours délicates, de quelque espèce d'écrit qu'il s'agisse, dès qu'on en est réduit aux indications des copistes et des rubricateurs, qui ont pu se tromper et qui se sont effectivement trompés plus d'une fois. Mais une difficulté supplémentaire se présente pour les écrits universitaires, où est consigné l'enseignement oral d'un maître. Elle tient aux conditions particulières où ces écrits ont pris corps et ont été reproduits ou exploités.

On peut avoir affaire, en pareil cas, soit à des traités, soit à des commentaires, soit à des « questions ».

Les traités n'appellent pas d'observation particulière : ils entrent dans la catégorie des ouvrages composés par des hommes d'étude de n'importe quelle condition, et l'examen en peut être fait selon les règles ordinaires de la critique externe.

Il en va autrement des commentaires et des questions, dont les conditions de publication étaient beaucoup plus compliquées et voudraient être déterminées de façon plus complète et plus détaillée qu'il n'a été fait jusqu'à présent⁽¹⁾. On s'en tiendra ici à quelques constatations, nécessaires pour la clarté de cette notice, et portant uniquement sur les données des manuscrits qui intéressent l'enseignement de Buridan⁽²⁾.

Les commentaires ont pour objet l'explication d'un ouvrage faisant autorité. On les appelle *commenta* ou *expositiones*. Ils consistent en une lecture du texte, que le commentateur s'applique à éclaircir, sans faire intervenir ses propres sentiments sur le fond de la doctrine exposée.

Les questions correspondent au contraire à une intention de critique doctrinale : à propos d'un point particulier, relevé dans un ouvrage, le maître formule une question, la discute et essaye de la résoudre.

⁽¹⁾ Voir cependant Aug. Pelzer, *Le premier livre des « reportata parisiensia » de Jean Dans Scot* (*Annales de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain*, t. V, 1923, p. 450 et ss.).

⁽²⁾ La présente notice ne donnera sur les manuscrits des différentes œuvres de Buridan, sauf besoins particuliers de l'exposé, que des

indications succinctes. Pour le détail, on se reportera à l'article de l'un de nous paru dans les *Archives d'histoire doctrinale* et cité ci-dessus p. 467, n. 1, *in fine*.

On trouvera aussi, dans le même article, la liste détaillée des questions dont se composent les divers recueils de Buridan.

Si l'on s'agit d'un commentaire, l'exposé du maître s'appelle *lectura*⁽¹⁾, et son enseignement consiste en *dicta*⁽²⁾.

Si l'on s'agit de questions, le mécanisme de la mise en formule et de l'exposé est plus complexe. Les questions sont qualifiées de façons diverses selon le côté considéré de l'opération. Elles sont dites *institutae*⁽³⁾ en tant qu'elles sont formulées; *disputatae*⁽⁴⁾, en tant qu'elles ont été discutées. Cette discussion suppose que l'auteur a recueilli tous les éléments susceptibles d'y intervenir : les questions peuvent donc être dites *collectae*⁽⁵⁾, ou *compilatae*⁽⁶⁾, ou *congregatae*⁽⁷⁾ (sans que ces termes se réfèrent à la composition du recueil). Puis les arguments doivent être mis en ordre : les questions seront donc dites *compositae*⁽⁸⁾ ou *ordinatae*⁽⁹⁾. Elles sont dites *pertractatae*⁽¹⁰⁾ ou *determinatae*⁽¹¹⁾ en tant que l'auteur y soutient une thèse. Enfin, en tant que produites en public, sous forme orale ou écrite, elles sont dites *datae*⁽¹²⁾ ou *editae*⁽¹³⁾.

Un commentaire ou une question peuvent faire l'objet d'une lecture (*lectura*⁽¹⁴⁾, *pronuntiatio*⁽¹⁵⁾). Cette lecture peut être faite à plusieurs reprises, avec additions, corrections ou retranchements : de là les indications de « de tertia lectura », « de ultima lectura »⁽¹⁶⁾, données quelquefois par les manuscrits. De plus, il faut remarquer que, si la lecture est une fonction du maître lui-même, auteur du commentaire ou de la question, elle pouvait aussi être faite, plus ou moins fidèlement, par un autre maître, qui reprenait le texte d'un prédécesseur et en faisait la matière de son propre enseignement⁽¹⁷⁾.

(1) Voir l'article cité dans la note précédente, A, 1; II, E, a, 3 et 4.

(2) *Ibid.*, II, A, a, 1; II, C, a, 1; II, D, a, 1; II, F, a, 1 (deux fois).

(3) *Ibid.*, I, D, 10; II, A, b, 11; II, D, b, 1; II, E, b, 13; IV, I, 11.

(4) *Ibid.*, I, A; II, B, b, 3; II, E, b, 2 et 17.

(5) *Ibid.*, I, D, 5; II, F, b, 4. À l'appui de cette interprétation du terme, voir les exemples tirés par Michalski (*Les courants critiques*, p. 3, alinéa 1) de questions d'Hartmann sur Pierre Lombard.

(6) *Ibid.*, II, E, b, 4.

(7) *Ibid.*, I, M, 1.

(8) *Ibid.*, IV, A, 12.

(9) *Ibid.*, I, D, 1, 3 et 10; II, A, b, 2; III, B, 4.

(10) *Ibid.*, II, I; II, J, 1.

(11) *Ibid.*, I, L, 2.

(12) *Ibid.*, I, D, 10; II, D, b, 10; III, b, 1.

(13) *Ibid.*, II, I; IV, A, 1, 4, 8, 21 et 26.

(14) *Ibid.*, I, D, 5; II, D, b, 3; II, E, a, 4; II, F, b, 7 (3 fois). Ce sens du mot *lectura* est à distinguer de celui qui a été donné ci-dessus à propos des commentaires.

(15) *Ibid.*, II, F, b, 4.

(16) *Ibid.*, I, D, 2; II, A, b, 1 et 2; IV, A, 9.

(17) Exemples : ms. d'Erfurt Q. 262 : « Istaes quaestiones [sur l'*Isagoge* et les *Prædicamenta*] lectæ sunt Lovanii per magistrum Henricum Brekenar ex quaestionibus Buridani »; — Erfurt F. 300 : « Hermannus de Curis commentarius in quaestiones a Johanne Buridano de libris Physicorum Aristotelis institutas... Et sic est finis quaestionum Physicorum Aristotelis magistri Buridani per Hermanum de

Quant à la façon dont la leçon elle-même était fixée par l'écriture, c'était souvent par la voie de *reportationes* : c'est-à-dire qu'un auditeur, ou plusieurs auditeurs, prenant des notes de cours, reproduisaient ce qu'ils avaient entendu, en sorte que beaucoup de textes allant sous le nom de Buridan ne sont que la relation par des tiers de son enseignement magistral. L'autorité de ces « reportations » dépend de conditions diverses : de l'intelligence et du souci d'exactitude de celui qui a recueilli et reproduit la leçon ; de la part plus ou moins large que le maître a prise éventuellement à la révision du texte recueilli ; et parfois la reportation, dont la fidélité est le plus souvent difficile à contrôler, perd encore de son autorité du fait qu'elle ne reproduit pas nécessairement une leçon du maître lui-même, mais seulement la lecture de l'ouvrage du premier auteur faite par un autre maître⁽¹⁾.

Enfin, pour retracer l'évolution complète de la leçon depuis son origine jusqu'à son dernier stade, on notera que les termes de *scriptae*⁽²⁾, de *finalae*⁽³⁾ et de *completae*⁽⁴⁾ ou *peractae*⁽⁵⁾, appliqués à des questions, concernent le travail d'exécution des scribes qui les ont copiées⁽⁶⁾.

Curis... ; — Munich 4376 : « Explicunt questiones super totalem librum De sensu et sensato [de Buridan] collectae Parisius per reverendum magistrum Albertum de Rychmersdorf, pronunciatæ Pragæ... » — Un cas spécialement intéressant est celui du ms. d'Erfurt Q. 299 : voir ci-après, p. 539.

⁽¹⁾ De là, pour des questions qui correspondent à un enseignement donné originellement à Paris, des expressions comme « reportatae Pragæ », « reportatae Viennae », etc., qui montrent qu'il s'agit de leçons répétées hors de Paris par des maîtres étrangers. De là encore, dans le ms. de Vendôme 169, cette mention : « Expositio textus tertii libri De anima... lecta Parisius anno Domini M^oCC^oLXII^o », date où Buridan avait cessé de lire et de vivre.

Il peut se faire que le terme de *secundum* (« Questiones secundum... Johannem de Briden », Oxford 462, au sujet des *Météores* ; — « Questiones... Parisius disputatae secundum Johannem de Bridano », Munich 761, au sujet du *De Caelo* ; — « Questiones... disputatae Parisiis secundum mag. Bridanum », Munich 742, au sujet du *De anima*) employé au lieu des prépositions *a* ou *per*, indique qu'il

ne s'agit pas d'une reportation d'après une leçon du maître lui-même.

⁽²⁾ *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, A, 11 ; II, D, 6 ; II, E, b, 15 et 17.

⁽³⁾ *Ibid.*, I, N ; II, D, b, 1 et 4 ; II, E, b, 6 ; II, F, b, 4 (deux fois).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, II, A, b, 21 ; II, D, b, 1 ; II, E, b, 17 ; IV, A, 25.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, II, D, b, 1.

⁽⁶⁾ Ces scribes indiquent souvent la date précise où ils ont terminé leur tâche et donnent quelquefois des détails curieux. Dans le ms. d'Erfurt F. 305, on lit, à la place d'une lacune (F^o 48), au milieu de la Logique de Buridan : « Nota. Hic non est defectus, sed fui correctus reportando et sint fleychs. Haec Lucas. » Lucas est le nom du copiste. — Dans le ms. d'Erfurt Q. 299, à la fin de questions sur la *De physiologia* : « Explicunt questiones utiles et bonae a reverendo magistro Buridano Parisius pertractatae, ab Amplonio, R..., difficulter notatae, quoniam exemplum studentium erat incorrectum. » Même indication à l'article suivant, sur le *De secretis mulierum*, mais avec cette précision : « ... ab Amplonio Reusiae in Gallia... notatae... ».

Ces quelques indications suffiront pour s'orienter dans l'examen de l'apparat manuscrit des œuvres. Il va sans dire que les difficultés touchant l'attribution et l'authenticité d'une œuvre ou d'une rédaction ne peuvent être levées (sans parler de la nature du contenu) que par l'examen et la comparaison de tous les manuscrits qui la contiennent. Nous devons avertir qu'il ne nous a pas été possible de voir tous les manuscrits existants d'œuvres attribuées à Buridan, ni même d'en faire un recensement complet. Cette tâche incombera à qui voudra étudier à fond l'œuvre de cet auteur.

I. LOGIQUE.

Les œuvres de Buridan concernant la logique sont, en partie, des traités, en partie, des recueils de questions.

Summulae⁽¹⁾.

Les *Summulae* (*Textus sumularum de dialectica...*) ont été imprimées pour la première fois à Paris, le 15 novembre 1487, à la diligence de Thomas Bricot, par Johannes Carcagni.

Cette édition comprend :

1° Le texte des *Summulae* de Buridan (f^o 1-20). Début : « Textus Sumularum Johannis Buridani. Tractatus enuntiationum. Dialectica est ars artium ad omnium methodorum principia viam habens... »
Fin : « ... sive universalis sive affirmativa. »

2° Une pièce de mauvais vers (f^o 20 v^o), à valeur de prospectus⁽²⁾ :

Aurea perspicui quem scripta juvant Buridani
Par est eximii te meminisse Bricot⁽³⁾.
Nunc mutilo quondam depravatoque libello
Noveris amissum restituisse decus.

⁽¹⁾ Mss à considérer : Berlin 975; — Cracovie 662; 703; 1906; — Erfurt F. 300; F. 302; F. 305; Q. 167; Q. 247; — Ossegg 38; — Troyes 1737; 2015; 2018; — Vienne 5365. — Éditions de Paris, 1487; de Lyon, 1490, 1493/4, 1495; de Venise, 1499; de

Paris, 1504, 1510; etc. — Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité p. 462, n. 1.

⁽²⁾ Dans l'édition, les vers sont imprimés bout à bout.

⁽³⁾ Annonce de l'Avertissement de Bricot, qui suit dans l'édition.

Forsitan ignoras quodnam loquar ipse volumen
 (Scripta reliquit enim plurima digna legi)⁽¹⁾ :
 Emendata leges dialectica, jam sat aperte
 Dictum est. Vis a te possideantur? Eme.
 Sed dubitas fortassis ubi vendantur : et illud²,
 Ne posthac dubites, carmina nostra docent.
 Parisia sancti pons est Michaelis in urbe;
 Multae illic aedes; notior una tamen :
 Hanc cano, quae sacri Baptistae fronte notata est :
 Illic vendebit bibliopola tibi⁽³⁾.
 Vis impressoris nomen quoque nosse? Johanni
 Carchani nomen ei est. Ne pete plura. Vale.

3° L'avertissement que voici de Thomas Bricot, lequel est connu par ailleurs comme l'auteur d'un *Textus abbreviatus Aristotelis super octo libris Physicorum*, publié à Paris en 1494⁽⁴⁾.

Etsi liberalium artium (quas Xenocrates Chalcædونیus, Platonis auditor, adminicula dicebat philosophiae) nulla sit vel minima quae non plurimum sua fertilitate conferat ad virtutem et eruditionem, dialectica tamen, quam Aristoteles acquirendarum scientiarum potissimum instrumentum apud Laertium nuncupat, longe videtur sua dignitate ceteras omnes antecellere. Cujus est tanta excellentia, tanta commoditas, tanta denique necessitas, ut eam Augustinus, vir litterarum omnium acutissimus perscrutator, libro secundo *De ordine*, disciplinam disciplinarum appellet. In hac se ipsarum ratio demonstrat atque aperit. Quae sit, quid velit, quid valeat, scit scire sola; scientes facere non solum vult, sed etiam potest. Haec diffinit, distribuit, colligendoque verum ab omni falsitate defendit.

Hujus disciplinae (ut Aulo Gelio *Noctium Atticarum* libro decimo placet) studium atque cognitio in principiis quidem taetra et aspernabilis insuavisque esse et incivili videri solet. Sed, ubi aliquantum processeris, tum denique et emolumentum ejus in animo tuo dilucebit et sequetur quaedam discendi voluptas insatiabilis : cui sane si modum non feceris, periculum non mediocriter erit ne, ut plerique alii, tu quoque in illis dialecticae gyris atque meandris tanquam apud Syreneos scopulos consenescas.

Hanc apud veteres stoici nobilissimi philosophi sibi vendicaverunt, nullosque aut probare acrius aut concludere subtilius contendunt, acutissime astringere argumenta solere testantur. Haec disciplina maxime omnium in Parisiensi Academia floruit, qua nonnulli ex majoribus, ut de viventibus taceam, tantum valuerunt, ut eos nobilissimis stoicis in hac re conferendos aut praeponeudos putem. Inter quos, mea sententia, Buridanus omnium liberalium artium foecundissimus ager, ejusque quoque solertissimus interpres magister Johannes Dorp, in aperto sermone profundus, pro

⁽¹⁾ Vers faux. — ⁽²⁾ Coupe incorrecte. — ⁽³⁾ Vers faux. — ⁽⁴⁾ Début de cet ouvrage : « Te enim cognoscere arbitramur... »

sua eruditione annumerari merentur. Horum primus de Aristotelis logicae voluminibus pauca quaedam utiliora descripsit, quae, in unum volumen conflata, vulgari appellatione *Summulae* nuncupavit. Quas quidem alter, non multo post tempore, tam familiariter, tam luculente, tam erudite interpretatus est, ut priores dialecticos, pro magna parte subobscuris et minus acutos, illustrasse credatur et ad penetrandas logicae difficillimas quasque latebras, explicandos inextricabiles labyrinthos, vitandaque et in suum auctorem retorquenda sagittarum acutissimarum spicula, viam posteris suo ingenio praeparasse facillimam.

Agite igitur, egregii adolescentes, qui praesertim philosophiae tirocinium professi estis, in hac acutissima disciplina, sine qua nulla alia percipi potest, vos ipsos dies et noctes exercete, ne tanquam degeneres filii hanc paternam hereditariamque possessionem ahire sinatis. Quam facile retinebitis, si Johannem Dorp, virum utique doctissimum, legeritis et perlegeritis. Quem si vobis, o philosophi thrones, malicia temporis et aemulorum veritatis perniciosissima semper malivolentia ad hanc usque diem negaverit, Jenonus Caragni, impressor diligentissimus, bonae indolis vestrae misertus, hac caelitus arte demissa reddere curavit. Huc ergo, juvenes, accedite, ut illuminemini; currite ut comprehendatis. Nihil est, mihi credite, in dialecticae armario ita reconditum, quod isto auctore non pateat; nihil ita insipidum, quod, si sale suo Dorp condidit, sapidum esse non possit.

4° Le texte du commentaire de Dorp sur les *Summulae*.

Début : Iste liber Logicae est Johannis Buridani, qui in se continet... *Fin* : ... de uno subjecto potest demonstrari de alio subjecto, ergo... etc. Et sic patet solutio hujus dubitationis⁽¹⁾.

Les *Summulae* forment un recueil de petits traités, au nombre de neuf selon le plan initial de l'auteur⁽²⁾, au nombre de huit ou de moins dans les manuscrits et dans les éditions imprimées où l'on peut les lire. En voici en gros le contenu :

1. *De Propositionibus*. Il y est traité : de la définition de la logique; des éléments de la proposition; des diverses sortes de propositions;

⁽¹⁾ A la fin du volume : « Et sic finit totus Summularum liber eruditissimi magistri Jo. Dorp, veri Nominalium opinionum recitatoris, interpretis et expositoris textus Buridani, per Jo. Caragni diligentissimum impressorem impressus anno Domini m° qua^{mo} octuagesimo septimo, die vero quindecima novembris. »

On ne sait de Jean Dorp que ce qu'a écrit Bricot, qui le donne, on l'a vu, comme peu postérieur à Buridan. Le ms. d'Erfurt F. 300, copié en 1426, le qualifie de « Livoniensis » (à corriger peut-être en *Lovniensis*). Un Johannes

Dorp, « déterminant » à Paris en 1393 sous Aegidius de Julfaes et qui, en 1403, figure comme caution du régent Johannes de Almaria, est souvent nommé dans le Livre des Procureurs de la Nation allemande. Wickersheimer (*Dictionnaire biographique des médecins...*, Paris, 1936, p. 392) le considère comme un médecin et doute qu'il puisse être notre commentateur. La question serait à reprendre.

⁽²⁾ Lequel est exposé en tête de l'ouvrage.

des propositions catégoriques (au point de vue de leur matière, de leurs oppositions et des lois de ces oppositions, de leurs conversions, etc.); des propositions hypothétiques; et des propositions modales.

2. *De praedicabilibus*. Il y est traité de cinq points : du genre; de l'espèce; de la différence; du propre; de l'accident.

3. *De praedicamentis*. Il y est traité : des *antepraedicamenta* (au nombre de dix); des *praedicamenta* (au nombre de dix : substance, quantité, relativité [*ad aliquid*], qualité, action, passion, temps, lieu, position [*situs*], manière d'être [*habitus*]); des *postpraedicamenta* (au nombre de cinq).

4. *De suppositionibus*. Il y est traité des « suppositions », puis des appellations et des ampliatioins.

5. *De syllogismis*. Il y est traité des figures et des modes du syllogisme, puis de la recherche du moyen.

6. *De locis dialecticis*. Après des généralités sur l'argument et l'argumentation, sur l'énonciation, la proposition, la question, la conclusion, enfin sur les diverses espèces d'argumentation, il y est traité des lieux, lesquels sont déterminés d'après la substance, ou d'après les concomitants de la substance, et déterminés aussi selon qu'ils sont des lieux extrinsèques, ou des lieux médians.

7. *De sophisticis elenchis*. Il y est traité d'abord de certaines généralités (définitions de l'élenchie sophistique, de la sophistique, de la *disputatio*, de la *fallacia*, etc.), puis de la distinction des modes de l'argumentation sophistique (*fallacia in dictione* et *fallacia extra dictionem*), enfin de chacune des *fallaciae* en particulier.

8. *De demonstrationibus*. Il y est traité de la démonstration (*de quaestionibus scibilibus et de praecognitionibus; de convenientia et differentia demonstrationum ad argumentationes dialecticas et scientiae ad opinionem; de principis demonstrationum in demonstrabilibus; de dici de omni, et per se, et de universali; de pluribus diffinitionibus demonstrationis; de demonstratione propter quid in speciali; de demonstratione ad impossibile et quibusdam aliis; de quibusdam comparationibus demonstrationum; per quem modum terminari posset unaquaque scibilium quaestionum*). Accessoirement, et en

fonction de la démonstration, l'auteur a traité d'abord de la division et de la définition.

Les *Summulae* de Buridan procèdent très directement des *Summulae* de Pierre d'Espagne. Les contemporains s'en sont bien aperçus. Dans le manuscrit d'Erfurt Q. 167, elles sont intitulées : « Expositio tractatum Petri Hispani juxta processum magistri Buridani ». Dans le manuscrit Q. 247 du même fonds, une reportation de l'enseignement contenu dans ces mêmes *Summulae* a pour titre : « Excerpta ex Buridani aliorumque scholis (*sic*) de Petri Hispani tractatibus philosophicis habitis », avec cette note finale : « sic est finis expositionum libri tractatum magistri Petri Hispani, ad cujus compilationem in pluribus secutus sum dicta magistri Buridani et aliorum magistrorum meorum ». Et la table initiale du manuscrit F. 300 du même fonds porte : « ...super *Summulae* Buridani tractatibus, scilicet primo tractatu, secundo, tertio, similibus quodam modo tribus tractatibus Petri Hispani... ». Buridan lui-même a intitulé son travail « *lectura de Summa logicae* » (*Sophismata*, début) et « *scriptum super Summulas* » (*Éthique*, VI, 6).

Cette dépendance de l'ouvrage par rapport à celui de Pierre d'Espagne⁽¹⁾ se constate au premier examen : les trois premiers opuscules de Buridan correspondent aux trois premiers des *Summulae* de Pierre, se succèdent dans le même ordre, ont le même contenu, souvent reproduit de façon littérale. Le premier, par l'intermédiaire de Pierre d'Espagne, se rattache au *De interpretatione* (*Peri hermeneias*) d'Aristote; le second, par la même voie, à l'*Isagoge* de Porphyre; le troisième, aux *Catégories* d'Aristote. Carl Prantl⁽²⁾ a indiqué les différents points sur lesquels Buridan, dans ces trois premiers opuscules, a ajouté à Pierre d'Espagne ou bien s'est séparé de lui.

Le quatrième opuscule de Buridan, *De suppositionibus*, correspond au septième de Pierre d'Espagne (*De terminorum proprietatibus*). Il est plus indépendant que les précédents. Les caractéristiques en ont été données par Prantl⁽³⁾.

Le cinquième, sur le syllogisme, reprend l'ordre de Pierre

⁽¹⁾ Sur Pierre d'Espagne et son œuvre, voir M. Grabmann, *Handschriftliche Forschungen und Funde zu den philos. Schriften des Petrus Hispanus, des spätern Papstes Johannes XXI*

(† 1277) [Sitz. der Bayer. Akademie der Wissenschaften, Philos.-hist. Abteilung, 1936, fasc. 9.]

⁽²⁾ *Ouvr. cité*, t. IV, p. 20-25.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 25-30.

d'Espagne et commence presque mot pour mot comme le traité correspondant de ce dernier auteur. Mais il est fortement empreint de la doctrine de Guillaume d'Occam et contient quelques traits venus directement d'Aristote (*Premiers Analytiques*)⁽¹⁾.

Le sixième, *De locis* (« Topiques »), est traité avec l'aide de Boèce. Le septième, *De sophisticis clenchis*, est un extrait du sixième opusculé de Pierre d'Espagne. Le huitième enfin, *De demonstrationibus*, doit à la fois à Guillaume d'Occam, à Boèce et à Aristote.

Quant à la date où l'ouvrage fut composé, une chance de la connaître a été perdue par la faute des copistes. Parlant, dans le traité 3, du prédicat « quando », Buridan en cite comme exemples les adverbes *heri, hodie, cras* et aussi une date, laquelle est, dans le texte imprimé, celle de MCCCCLXXXVII. Il est clair que le chiffre n'est pas le bon et que la date a été ramenée à celle où parut l'édition et qui est en effet celle de 1487. En nous reportant aux manuscrits de France, que nous pouvions atteindre, nous avons malheureusement constaté que les manuscrits de Troyes 2015 et 2018 ont omis l'exemple et que le manuscrit 1737 le donne sous la forme suivante : « M^oCCC^o [...] septimo », où l'indication correspondant aux dizaines (dans le blanc laissé ici entre les crochets) est d'un type tout à fait aberrant et indéchiffrable, et laisse supposer une leçon originale qui pouvait correspondre aussi bien à 20, à 50 ou à 60.

L'intention de Buridan était, comme nous l'avons dit, de terminer la série de ses *Summulae* par un neuvième traité sur les « solutions de certains sophismes ». Ce traité manque dans tous les exemplaires manuscrits ou imprimés qu'on a de ce recueil. Prantl⁽²⁾ a supposé que Buridan s'était réellement occupé de la question, qu'il en avait écrit ou qu'il en avait traité oralement. En fait, ce neuvième traité a existé et il existe encore, manuscrit et imprimé en plusieurs éditions, sous le titre de *Sophismata*⁽³⁾. C'est, divisé en huit parties, une liste de quatre-vingt-cinq sophismes, dont l'auteur étudie la constitution et

⁽¹⁾ Ouvr. cité, p. 31-35.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 37.

⁽³⁾ Buridan l'indique lui-même (premiers mots de son texte) comme la neuvième des *Summulae* : « In principio meae lectionis de Summa logicae, dixi nonum et ultimum

tractatum esse de practica sophismatum et eorum formatione. » — Mss : Erfurt F. 302, 305. Éditions de Paris de 1491, de 1493, de 1496-1500, de 1500, etc. — Voir, pour les détails, les *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, I, B.

détermine le vice en reprenant parfois, comme il l'indique, ce qu'il a déjà dit du sujet dans les précédentes *Summulae*, mais en y ajoutant aussi des éléments nouveaux.

Prañtl a de même jugé, sur divers indices, que Buridan s'était aussi occupé des *consequentiae*, dont il n'a parlé qu'accessoirement dans son opuscule des *Summulae* consacré au syllogisme. Un traité des *Consequentiae* par Buridan existe en effet, dont nous ne connaissons pas de manuscrits, mais qui a été imprimé à plusieurs reprises⁽¹⁾. C'est une étude théorique en quatre livres, expliquant le mécanisme logique des conséquences et visant à compléter ce qui, en d'autres traités, est exposé d'un point de vue pratique.

Indépendamment des *Summulae* et des petits traités annexes où il a exposé une doctrine, la sienne ou celle des autres, sous forme systématique, Buridan a procédé à l'étude de plusieurs écrits d'Aristote et de Porphyre considérés chacun en particulier, et lui a donné la forme de questions. C'est ainsi qu'on a de lui :

des questions sur l'*Isagoge* de Porphyre ;
des questions sur les *Catégories* d'Aristote ;
des questions sur le *Peri hermeneias* (*De interpretatione*) du même auteur⁽²⁾ ;

des questions sur les *Premiers* et les *Derniers Analytiques*⁽³⁾ ;

des questions sur les *Topiques*⁽⁴⁾ ;

des questions sur la *Rhétorique*⁽⁵⁾.

Des manuscrits contiennent encore d'autres écrits qui vont aussi sous le nom de Buridan et qui intéressent la logique. Ils nous sont restés inaccessibles et nous n'en pouvons donner que les titres, savoir :

De syllogismis⁽⁶⁾ ;

De differentia universalis ad individuum⁽⁷⁾ ;

⁽¹⁾ Éditions de Paris de 1493 (ou environ), de 1495 (ou environ) et de 1498-99. Voir art. cité, I, C.

⁽²⁾ Mss : Cracovie 663, 753 ; — Erfurt, F. 306 ; Q. 262 ; — Leipzig, Bibl. de l'Université, 1366, 1372. — Voir art. cité, I, D.

⁽³⁾ Mss : Cracovie 661, 663, 736 ; — Leipzig, Bibl. de l'Université, 1372 ; — Munich 66,

6962 ; — Vienne 5333. — Voir art. cité, I, E.

⁽⁴⁾ Mss : Cracovie 736 ; — Munich 12707. — Voir art. cité, I, F.

⁽⁵⁾ Mss : Erfurt 9319 ; — Leipzig 1246. — Voir art. cité, I, G.

⁽⁶⁾ Ms. : Munich 7708. — Voir art. cité, I, H.

⁽⁷⁾ Ms. : Munich 18789. — Voir art. cité, I, I.

De relationibus⁽¹⁾;
De universalibus⁽²⁾;
De dependentiis, diversitatibus et convenientiis⁽³⁾;
Defensiones determinationis de diversitate generis ad speciem⁽⁴⁾.

II. PHILOSOPHIE NATURELLE.

Presque tous les écrits de Buridan relatifs à la philosophie naturelle, à la métaphysique, à la morale et à la politique se rapportent à des traités d'Aristote et consistent ou bien en commentaires (appelés aussi expositions), dans lesquels l'auteur se borne à expliquer le texte de ces traités, ou bien en questions, qu'il pose à propos d'un point particulier de ces mêmes traités et qu'il discute.

Les traités d'Aristote sur la philosophie naturelle auxquels Buridan a appliqué son étude sont : les *Physica*, le *De caelo et mundo*, le *De generatione et corruptione*, le *De meteoris*, le *De anima*, les *Parva naturalia* (*De sensu et sensato*, — *De memoria et reminiscentia*, — *De somno et vigilia*, — *De longitudine et brevitate vitae*, — *De juventute et senectute*, et *de morte et vita*, — *De motibus animalium*), le *De secretis mulierum*, le pseudo-*De physionomia*, et le *De organo sensus*. Nous examinerons successivement les différents commentaires et les différents recueils de questions que notre auteur a consacrés à chacun de ces traités.

1. — *Physica*.

A. — *Commentum super Physica Aristotelis*⁽⁵⁾.

Le texte dont Buridan s'est servi pour ce commentaire, et probablement aussi pour ses Questions, est la traduction latine d'après le grec qui a été également utilisée par saint Thomas d'Aquin⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Ms. : *ibid.* — Voir art. cité, I, J.

⁽²⁾ Ms. : Prague 1536. — Voir art. cité, I, K.

⁽³⁾ Mss : Klosterneburg 291; — Prague 1536. — Voir art. cité, I, L.

⁽⁴⁾ Mss : les mêmes. — Voir art. cité, I, M.

⁽⁵⁾ Mss : Erfurt F. 298; — Vienne 5186 et 5364. — Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, A, a. — Incipit : « Quoniam quidem intelligere ets eire . . . »

⁽⁶⁾ Voir sur cette traduction M. Grabmann, *Forschungen über die lat. Aristoteles-Uebersetzungen des XIII. Jahrhunderts* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, p. p. C. Baumer et G. von Hertling t. XVIII, fasc. 5-6, p. 170 ss.). C'était probablement une révision par Guillaume de Moerbeke de traductions antérieures. Cf. *Aristoteles Latinus* (*Corpus philosophorum medii aevi* p. p. l'Union académique internationale, t. I, p. 52, n° 17).

B. — *Quaestiones super Physica Aristotelis* ⁽¹⁾.

Les Questions ont été imprimées pour la seule fois en l'année 1509, à Paris, par les soins de maître Jean Dullaert de Gand, du Collège de Beauvais, qui les a fait précéder d'une épître dédicatoire à Robert Jacquinet, bachelier en théologie, « primarius » du Collège de Beauvais, et d'un avertissement à ses lecteurs. A la suite du texte se lit, dans cette édition, une épître de Guy Morillon, du Collège de Beauvais, adressée à Dullaert pour le féliciter de son heureuse entreprise ⁽²⁾.

Il n'est pas douteux que Buridan soit bien l'auteur du livre : il explique dans le prologue comment il a été amené à l'écrire, pour répondre au vœu de ses disciples et élèves, qui se plaignaient de ne pouvoir, faute de texte, fixer dans leur mémoire les leçons de son enseignement oral.

On ne saurait dire, à la vérité, s'il l'a rédigé lui-même de bout en bout, ou s'il a utilisé des notes de cours, prises par un ou plusieurs de ses auditeurs, et qu'il aurait revisées en vue d'établir un texte définitif. Mais, de quelque façon qu'il ait procédé pour la rédaction, il faut admettre qu'il a reconnu l'ouvrage, sous la forme où Jean Dullaert devait ensuite le recueillir et le faire imprimer, comme l'expression authentique de sa pensée.

Dullaert, dans son Avertissement, prévient que le texte livré par lui à l'impression est « de la dernière lecture de l'auteur », *de ultima lectura ipsius*. La même indication *de ultima lectura* se retrouve en fin d'ouvrage dans deux manuscrits au moins, qui semblent représenter un état de la tradition très proche de l'exemplaire publié par Dullaert ⁽³⁾. Il faut sans doute comprendre que le texte serait la mise au point définitive de tout un enseignement antérieur donné par l'auteur et sur lequel il serait revenu à plusieurs reprises.

⁽¹⁾ Mss : 1° Carpentras 293; — Copenhague S. 1801; — Oxford, Bail. Coll. 97; — Paris, Bibl. nat., lat. 14723; — 2° Cracovie 659; 660; 661; 743; 771; — Erfurt F. 298; F. 300; F. 357; — Vienne 5113; 5186; 5332; 5338; 5367; 5408; 5481; — Vienne, Domin. 73; — 3° Erfurt F. 344; — Vienne 5440. — Cf. Munich 19551; — Bâle F. V, 2; — Prague 742; etc. — Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, A, b. — Incipit, prologue : « Bo-

num, ut habetur primo Ethicorum, quanto est... »; première question : « Circa principium primi libri Physicorum primo quaeritur utrum scientia naturalis sit scientia de omnibus rebus... » La présente étude est fondée sur l'édition de 1509.

⁽²⁾ Sur cette édition voir art. cité, II, A, b.

⁽³⁾ C'est-à-dire le manuscrit de Carpentras 293 et le manuscrit de Paris, Bibl. nat., lat. 14723.

Ceux qui auront le loisir d'étudier à fond l'histoire de ce texte devront faire état des nombreux manuscrits qui l'ont conservé sous une forme ou sous une autre : soit sous la forme que l'auteur a lui-même arrêtée et que représentent, entre autres, plus au moins exactement, l'édition de Dullaert et les deux manuscrits de Carpentras et de Paris ci-dessus mentionnés; soit sous une forme arbitrairement abrégée; soit sous la forme de « reportations », qui peuvent différer sensiblement de ce qu'avait été la parole du maître et que celui-ci n'aurait probablement pas avouées telles quelles, ni pour le fond ni pour la forme. On s'en tiendra, dans le présent examen, au texte publié par Dullaert.

Voici, sur le contenu de l'ouvrage et ses relations avec le traité d'Aristote sur la Physique, un très rapide aperçu⁽¹⁾.

Livre I. — Après avoir brièvement défini l'objet et la méthode de la physique, Aristote, procédant souvent par critique des systèmes antérieurs aux siens, achemine ses raisonnements vers cette conclusion que les principes des choses à expliquer sont au nombre de trois, à savoir un sujet et deux contraires ou, en d'autres termes, une matière, une forme et le contraire (ou privation) de cette forme.

Buridan traite de l'objet de la physique (questions 1-3); de la méthode et des conditions de la connaissance (questions 4-7); des rapports du fini et de l'infini (questions 8-13); des principes, étudiés en rapport avec la formation et fixés au nombre de trois : matière, forme et privation (questions 14-24).

Livre II. — Les éléments principaux de toutes les choses soumises au changement ayant été déterminés dans le livre I, Aristote étudie les sujets et les causes du changement naturel. La notion de sujet amène l'auteur à définir la nature, en tant qu'objet de la physique, par rapport à l'objet de la mathématique et, plus sommairement, par rapport à celui de la philosophie première. La notion de cause première provoque de sa part une analyse qui aboutit, après une étude de la fortune et du hasard, à la détermination de quatre sortes de causes : la matière, la forme, la cause efficiente, la cause finale.

⁽¹⁾ Voir la liste détaillée des questions dans les *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, A.

Buridan traite de la notion de nature (questions 1-6); de la cause finale; du hasard et de la fortune; des monstres; de la nécessité (questions 7-13).

Livres III et IV. — Les livres III et IV de la Physique d'Aristote sont difficilement séparables l'un de l'autre. La nature ayant été définie, au livre II, comme principe de mouvement, il s'agit de définir le mouvement, et Aristote le définit comme l'acte de ce qui est en puissance : c'est là l'objet de la première partie du livre III. Mais, avant de pousser plus loin l'étude du changement, l'auteur examine quatre notions généralement associées à l'idée de mouvement : l'infini, le lieu, le vide et le temps; et cet examen occupe la seconde partie du livre III (étude de l'infini) et la totalité du livre IV (étude du lieu, du vide et du temps).

Buridan, à propos du livre III, engage quelques discussions préliminaires à l'étude du mouvement, spécialement au sujet des altérations de la qualité (questions 1-5); puis il traite de la nature du mouvement (questions 6-13) et de l'infini (questions 14-19). A propos du livre IV, il traite du lieu (questions 1-6), du vide (questions 7-11), et du temps (questions 12-16).

Livre V. — Aristote reprend l'étude du mouvement, commencée dans la première partie du livre III. Il débute par quelques distinctions préalables : distinction entre les notions de « par soi » et de « par accident »; distinction entre les diverses espèces de changement (de l'être à l'être : ce qui est proprement le mouvement; de l'être au non-être : ce qui est la destruction; du non-être à l'être : ce qui est la génération). Il détermine ensuite les sujets du mouvement, établissant qu'il n'y a point de mouvement du mouvement, mais seulement mouvement de la qualité, de la quantité et du lieu. Puis il définit les notions diverses de simultanéité, de contact, de consécuitivité, de contiguïté et de continuité. Il traite enfin de l'unité du mouvement, de la contrariété des mouvements et de l'opposition du mouvement et du repos.

Buridan traite : de la génération (questions 1-2); des contraires (questions 3-6); et développe son étude sur les notions de mouvement et de génération (questions 7-10).

Livre VI. — Ce livre a pour objet la divisibilité et la division du mouvement en parties. D'où, d'abord, l'étude de la composition du continu (ligne, mouvement, temps); puis de la divisibilité des éléments du mouvement; des moments premiers et du changement; du changement achevé et du changement en train de se faire; de la finité dans le mouvement; et de l'arrêt. Enfin, établissement de l'impossibilité du mouvement de l'indivisible et du mouvement infini, sinon par accident.

Buridan étudie les rapports du point et de la ligne (questions 1-2); les notions de longueur, de largeur et de profondeur (question 3); la divisibilité du point (question 4); le changement en relation avec le temps (questions 5-6); le mouvement de l'indivisible (question 7); les rapports du temps et de la grandeur au point de vue mouvement (question 8); les rapports du mouvement et du lieu (question 9).

Livre VII. — Après avoir étudié le mouvement en lui-même et dans les notions qui s'y rattachent (livres III et IV), puis dans ses parties (livres V et VI), Aristote emploie ses livres VII et VIII à l'étudier dans sa relation aux moteurs et aux mobiles. Dans le livre VII, il démontre l'existence du premier moteur, établit que le moteur est avec le mù, et prouve que l'altération se produit selon les sensibles. Il traite ensuite de la comparaison des mouvements. Enfin, il pose les équations fondamentales de la dynamique.

Buridan traite des relations du moteur et du mù (questions 1-4); du mouvement quant aux diverses sortes de la qualité (question 5); de la comparaison des mouvements (question 6); des lois posées par Aristote comme fondement de la dynamique (questions 7-8).

Livre VIII. — Continuant l'étude commencée au livre VII, Aristote traite essentiellement ici de l'éternité du mouvement; de la répartition possible du mouvement et du repos dans l'univers; du fait que tout mù est mù par quelque moteur, de la nécessité du premier moteur; de son immobilité et de son éternité; de la nature du mouvement imprimé par le premier moteur et de la primauté du mouvement local; du transport continu (discontinuité du mouvement rectiligne et continuité du mouvement circulaire); de la primauté du transport circulaire; de quelques précisions relatives à la nature du premier moteur.

Buridan examine si la philosophie naturelle peut traiter du premier moteur (question 1); puis il traite du commencement et de l'éternité du mouvement (questions 2-3); du mouvement des graves *ex se et per se* (questions 4-5); de l'immobilité du premier moteur, et du premier mouvement (questions 6-7); du mouvement en retour (question 8); du fini et de l'infini dans le moteur fini, dans la puissance motrice, dans le premier moteur (questions 9-11); du mouvement des projectiles (question 12); de l'indivisibilité du premier moteur (question 13).

Ce qu'un résumé, grossier comme celui-ci, ne fait pas ressortir, et de quoi il faut bien avertir, c'est la multitude et la diversité des choses auxquelles le philosophe est amené à toucher dans ses questions, non sans s'exposer parfois au reproche de dispersion. C'est aussi le caractère fragmentaire et sporadique de son étude : ne considérant de l'œuvre d'Aristote ni la structure générale ni le développement discursif, il s'est borné à en examiner une série de points particuliers, considérés isolément.

Mais ce n'est pas à dire que l'ordonnance systématique de la doctrine aristotélicienne lui ait échappé, ni que sa propre pensée manque d'organisation : il y a dans son esprit une force dominatrice que révèle la rigueur dialectique de ses discussions; et il y a dans ses vues une unité que manifeste avec évidence le rapport intime de ses diverses questions à certains problèmes centraux.

Peut-être ses idées prêteraient-elles à un exposé de forme doctrinale, auquel il serait souhaitable qu'un historien de la philosophie s'essayât, ne serait-ce que pour marquer en cette entreprise les limites du possible. On ne saurait ici tenter cet essai : on se contentera d'indiquer, par l'exemple d'une question particulière, la façon dont l'auteur, prenant un passage d'Aristote, en institue la critique, les formes de raisonnement qu'il y applique, la nature des arguments dont il se sert, et la valeur de certaines de ses conclusions; et l'on choisira, pour ce propos, un morceau où déjà Pierre Duhem a justement reconnu l'une des pièces les plus fortes de son œuvre.

Aristote, au chapitre 10 de son livre VIII, traite des corps transportés, tels que sont, par exemple, les projectiles. Il constate qu'un

projectile continue son mouvement alors même qu'il a été abandonné par la main qui l'a lancé; et il tâche d'expliquer le fait.

Buridan, en sa douzième question relative à ce livre VIII, examine à son tour le problème.

Il commence par poser la thèse que la continuation du mouvement considéré ne saurait avoir pour cause une action de l'air, lequel serait plutôt un élément de résistance; et que, si l'on disait que l'air, initialement ébranlé, continue à mouvoir le projectile jusqu'à une certaine distance, encore faudrait-il expliquer que l'air lui-même continuât à se mouvoir après qu'il a cessé d'être propulsé par celui qui a lancé le projectile.

Cela dit, il engage la discussion, qu'il divisera en trois parties, réfutant d'abord l'opinion d'Aristote, puis exposant et justifiant sa propre explication, enfin s'appliquant à résoudre certaines difficultés.

Aristote, en effet, contrairement à la thèse de Buridan, croit à une action de l'air sur le projectile, action qu'on peut, dit-il, se représenter de deux façons.

La première serait celle d'un retour de l'air en contre-coup (*antiperistasis*) : l'air, se précipitant dans le vide créé derrière le projectile en mouvement, viendrait frapper ce projectile et le pousserait en avant.

Cette explication n'a point l'approbation d'Aristote; elle n'a pas davantage celle de Buridan; et l'on pourrait donc passer. Toutefois Buridan tient à marquer que son opinion repose sur d'autres raisons que celles d'Aristote. Celui-ci rejette l'idée parce qu'elle aurait cette conséquence inadmissible que le vide créé derrière le projectile attirât non seulement l'air avoisinant, mais aussi, de proche en proche, en remplacement de l'air attiré, tout l'ensemble des corps existants. Buridan ne tient point la conséquence pour nécessaire : car une certaine raréfaction des corps placés derrière le projectile suffirait à dispenser les corps plus lointains d'une mise en mouvement à leur suite; et cette simple raréfaction, il a déjà montré au livre IV qu'elle se produit de même façon en avant des corps en mouvement, sans qu'il y ait déplacement de tous les corps. La vraie raison de rejeter l'*antiperistasis*, Buridan la tire de l'expérience. Il remarque en effet qu'une toupie ou une meule continuent à tourner sur elles-mêmes après qu'elles ont été lancées, sans qu'il y ait création de vide

et sans que, par conséquent, l'action de l'air intervienne. Il remarque aussi qu'un javelot effilé des deux bouts ne saurait offrir de prise à une poussée de l'air par derrière. Et il remarque encore que, dans le cas d'un bateau courant sur son erre, le batelier ne sent point le vent venir de l'arrière, mais qu'il en éprouve plutôt la résistance à l'avant; et les fétus, si le chargement est fait de paille, ne s'envoleront pas non plus de l'arrière vers l'avant.

La seconde explication de la progression du projectile après le lancement, et qu'Aristote semble accepter, suppose également une action de l'air mis en mouvement, mais, cette fois, sans déplacement de l'air, par simple communication de la poussée de parties de l'air à d'autres parties de l'air, agissant successivement sur le projectile.

Contre cette nouvelle forme de l'hypothèse, Buridan allègue encore l'expérience : il reprend, en les précisant, ses exemples de la meule et du bateau; et il y en ajoute plusieurs autres : car on n'imagine pas, observe-t-il, que l'air, éminemment divisible, puisse, si violemment qu'on le meuve, supporter le poids d'une lourde pierre lancée par une machine; on a beau, de la main, mettre l'air en mouvement, une personne placée en face n'en reçoit pas une forte impulsion; on constate qu'une plume projetée va moins loin qu'une pierre: et pourtant, étant donné sa légèreté, l'air ébranlé devrait la pousser plus loin.

A quoi l'on pourrait objecter que l'air, restant encore en mouvement, en raison de sa légèreté, après le geste de celui qui lance, agit sur le projectile, tout de même qu'il propage le son, et par un mouvement ondulatoire comparable à celui de l'eau où l'on jette une pierre. Mais, répond Buridan, la légèreté de l'air ne peut agir que dans le sens de la hauteur; et d'ailleurs il faut y regarder de plus près: car ou bien cette légèreté est une propriété permanente de l'air, et alors on ne conçoit point qu'elle ne s'exerce sur le projectile qu'après le lancement, et non point avant; ou bien cette légèreté est une disposition nouvelle imprimée à l'air après le lancement, et alors cette disposition nouvelle peut aussi bien être imprimée au projectile lui-même.

Ayant ainsi critiqué et rejeté les thèses des anciens, Buridan en vient à la deuxième partie de sa question, où il pose et défend sa propre thèse, définie d'abord en ces termes: « Il faut donc dire, me

semble-t-il, que le moteur, en mouvant le mobile, lui imprime un certain *impetus*, une certaine force motrice, dans le sens où le moteur le mouvait, vers le haut ou vers le bas, vers un côté ou circulairement. Et plus le moteur meut le mobile avec rapidité, plus il lui imprime d'*impetus*. C'est par cet *impetus* qu'est mue la pierre après que celui qui l'a lancée a cessé de la mouvoir; mais, à cause de la résistance de l'air et du poids de la pierre, qui l'attire en un sens contraire à celui où l'*impetus* la pousse, cet *impetus* va sans cesse décroissant. Le mouvement de la pierre va donc se ralentissant sans cesse; et l'*impetus* diminue ou s'épuise, au point que finalement la pesanteur l'emporte sur lui et fait tomber la pierre vers son lieu naturel. »

Cette thèse, explique Buridan, a pour elle de s'accorder avec tous les phénomènes observés; et il en donne les exemples que voici.

Une pierre se lance plus loin qu'une plume; un morceau de fer ou de plomb, plus loin qu'un morceau de bois de même dimension. C'est que les corps reçoivent l'*impetus* en proportion de la quantité de matière qu'ils contiennent, et qu'il y a plus de matière, toutes choses égales d'ailleurs, dans un corps dense et grave que dans un corps rare et léger (tout de même qu'un certain volume de fer peut recevoir plus de chaleur qu'un volume égal de bois ou d'eau). Voilà pourquoi, recevant moins d'*impetus*, une plume ou un morceau de bois vont moins loin que du fer; et voilà pourquoi il est plus difficile d'arrêter une grosse meule qu'une petite meule.

Autre exemple: la chute des graves va s'accéléralant sans cesse. C'est que, le corps se mouvant initialement par le seul effet de la gravité, cette gravité imprime au corps un *impetus* qui s'ajoute progressivement à la gravité.

Autre exemple encore: un sauteur, ayant pris son élan, est emporté par l'*impetus* sans être poussé par l'air, qu'il sent au contraire comme un élément de résistance.

Enfin (et l'extension de la théorie est particulièrement remarquable), la Bible ne parlant point d'intelligences chargées de communiquer aux orbes célestes le mouvement qui leur est propre, il est permis d'expliquer ce mouvement par l'hypothèse que Dieu, en créant ces orbes, leur a donné un *impetus* qui, ne rencontrant dans le ciel ni inclination vers d'autres mouvements ni résistance de l'air, a conservé depuis l'origine une force inaltérée. Et c'est pourquoi Dieu, n'ayant

plus à intervenir autrement que par une influence générale, a pu se reposer le septième jour, « en confiant aux choses créées des actions et des passions mutuelles ».

Reste alors (c'est l'objet de la troisième partie de la question) à lever deux difficultés.

La première est qu'une pierre jetée en l'air, étant mue par l'*impetus*, est donc mue par un principe intrinsèque, alors que tout mouvement violent (et c'en est ici un) est considéré, d'après le livre III de l'*Éthique*, comme un principe extrinsèque.

Mais, remarque Buridan, on peut considérer que l'*impetus* est bien un principe intrinsèque inhérent au mobile, quoique ce principe lui ait été imprimé par un principe extrinsèque agissant par violence. La contradiction serait donc levée.

La seconde difficulté appelle de plus longues explications. Elle est relative à la nature de l'*impetus*, dont il s'agit de savoir s'il est le mouvement lui-même ou quelque chose d'autre, et, dans cette dernière hypothèse, s'il est une réalité purement successive, comme le mouvement lui-même, ou bien une chose de nature permanente.

A ce doute Buridan estime qu'on doit répondre par trois conclusions.

Première conclusion: l'*impetus*, qui meut le projectile et qui est un moteur, ne saurait être un simple mouvement. S'il n'était que mouvement, il faudrait imaginer un autre moteur, qui créât ce mouvement, et l'on retomberait ainsi dans la difficulté initiale, qu'on avait résolue par la notion d'*impetus*. Il est vrai que certains parlent de parties de mouvement successivement engendrées: mais l'explication est impossible, étant donné que la cause doit encore exister au moment où elle produit, ce qui exclut l'idée d'une succession de parties.

Deuxième conclusion: l'*impetus* n'est pas une chose purement successive, comme l'est le mouvement, puisqu'il vient d'être dit qu'il n'est point un mouvement; et de plus, toute réalité successive, se détruisant sans cesse, a besoin d'être sans cesse produite: il faudrait donc que l'*impetus* fût sans cesse engendré, ce qui est impossible, puisque ce qui l'engendrerait ne saurait être que son semblable.

Troisième conclusion: l'*impetus* est donc une réalité permanente. C'est ce qui résulte de ce qu'on vient de dire. Et l'*impetus* est vratsom-

blement « une qualité dont la nature est de mouvoir le corps auquel elle a été imprimée ».

Quant aux faits que cette notion d'*impetus* permet d'expliquer, en voici encore des exemples. Une balle de paume rebondit après avoir frappé la terre : c'est que, sous l'action de l'*impetus*, elle se comprime en heurtant l'obstacle, puis, reprenant sa sphéricité, elle acquiert un nouvel *impetus*, qui la rejette en hauteur. De même une corde de cithare vibre longtemps après avoir été frappée : c'est qu'incurvée violemment d'un certain côté, elle dépasse, animée par l'*impetus*, sa position de rectitude naturelle, et plusieurs fois de suite, jusqu'à la fin du mouvement. Et tout de même s'expliquent les oscillations prolongées d'une cloche qu'on a mise en mouvement.

Telle est, indiquée par un exemple, la manière dont Buridan pose et discute une question.

Elle est d'abord remarquable par un air de grande modestie, comme si l'auteur nourrissait, à l'égard de la témérité, une défiance sans cesse en éveil. S'il sait décider à l'occasion, il n'a point d'ordinaire le goût des affirmations catégoriques ; il fait volontiers remarquer que telle question est difficile, très difficile ; il aime à introduire ses idées par des formules atténuantes, par un « on dirait que », un « il me semble que » ; et quand son étude n'a pas suffi à l'éclairer suffisamment, il ne manque pas d'exprimer ses hésitations et ses doutes.

Ce n'est point qu'il soit d'humeur docile ni que sa pensée se mette inconditionnellement à la suite de celle des autres. Il s'en faut de beaucoup. S'il se défie de ses propres entraînements, ce n'est point pour recevoir aveuglément une loi étrangère. Il ne s'interdit point, là où sa conviction l'exige, de réfuter Aristote ; et pas davantage il ne se juge lié par les façons de voir de philosophes plus récents : s'il adopte la notion d'*impetus*, qu'on trouve déjà chez Guillaume d'Occam⁽¹⁾, il se sépare pourtant de ce maître par certaines façons de la concevoir⁽²⁾. Il a son franc jugement même à l'égard des théologiens : mais en ce dernier cas son attitude est particulièrement circonspecte.

Physicien, et traitant de la nature, il ne pouvait cependant, quelle que fût sa liberté d'esprit, faire abstraction des exigences du dogme :

⁽¹⁾ Duhem, *Léonard de Vinci*, 2^e série, p. 192. — ⁽²⁾ *Ibid.*, p. 43, note.

les frontières entre philosophie et théologie étaient souvent indécises et, s'il y avait contestation, la théologie jouissait d'une situation privilégiée. Malgré sa réserve habituelle, et si peu porté qu'il soit à trancher, on le voit, quand le dogme risque d'être mis en question, redoubler de prudence. Aussi bien se sentait-il surveillé, et c'est pourquoi il n'a pas négligé de s'excuser en s'expliquant. Examinant la question de savoir si le vide est possible, il écrit⁽¹⁾ : « Certains de mes maîtres en théologie m'ont reproché de mêler parfois à mes questions de physique des points de théologie, contrairement à la règle de la Faculté des Arts. Je réponds avec humilité que je voudrais bien n'y être pas obligé. Mais tous les maîtres qui inaugurent leur enseignement dans les arts font serment de ne disputer sur aucune question purement théologique, comme celle de l'incarnation; et ils font en outre le serment que, s'il leur arrive de disputer ou de déterminer sur quelque question qui touche à la foi et à la théologie, ils concluront selon la foi et réfuteront les thèses contraires (*dissolvere rationes*) selon qu'ils le jugeront à propos. Or il est clair que, si une question touche à la foi et à la théologie, celle-ci en est bien une qui consiste à savoir si le vide peut exister. C'est pourquoi, si je veux en disputer, il me faut en dire ce que je crois devoir en être dit selon la théologie, ou bien manquer à mon serment; il me faut me débarrasser des raisons qui vont en sens contraire selon que je le croirai possible; et je ne puis les réfuter si je ne les ai pas soulevées. »

Par là s'expliquent les précautions qu'on lui voit prendre quand il traite du mouvement des corps célestes. Ce sujet ne l'a pas occupé dans la seule question 12 du livre VIII, que nous avons analysée. Déjà dans la question 9 du livre IV de la même *Physique*, et comme il le fera encore dans la question 9 du livre XII de la *Métaphysique*, il avait, comme ici, appliqué au mouvement de ces corps la théorie de l'*impetus*. Et en chacun de ces passages sa présentation est pleine de ménagements. Le fait est particulièrement sensible dans la *Métaphysique*, où son explication des mouvements célestes comme résultat d'un *impetus* initialement imprimé par Dieu, et continuant à s'exercer perpétuellement en l'absence de toute résistance, est introduite sous la forme d'une hypothèse dont « il ne sait, dit-il, si elle n'est pas extra-

⁽¹⁾ Livre IV, question 8.

vagante (*fatua*) » et qu'il semble vouloir mettre au compte d'autres physiciens. C'est que, s'il n'est pas l'inventeur de la théorie de l'*impetus*, et s'il n'est pas non plus le premier à l'avoir appliquée au mouvement des corps célestes⁽¹⁾, il y avait quelque hardiesse, du point de vue théologique, à considérer cette dernière extension comme une hypothèse recevable. En tout cas, il prend soin d'affirmer expressément, même en l'hypothèse qu'il énonce, la continuité de l'action de Dieu, considérée comme une sorte d'influence générale. Ce qui ne l'empêche pas de terminer par cette constatation d'intention ambiguë : « Vous voyez que les opinions des philosophes précédemment rapportées diffèrent beaucoup de la vérité de la foi catholique. »

De même, dans la question 9 du livre IV de la *Physique*, où il expose la même théorie relativement au mouvement des orbes célestes, il commence en disant : « Il est une imagination (*imaginatio*) que je ne saurais réfuter de manière démonstrative. » C'est la théorie en question, dont il ne spécifie pas ici si elle est de lui ou d'un autre, mais dont on voit bien qu'il l'approuve, tout en l'avancant sous le couvert d'une formule précautionneuse.

Dans la question 12 du livre VIII (celle qui a été analysée ci-dessus), la présentation est plus hardie. Toutefois le passage relatif aux orbes célestes s'achève par ces mots : « Ce que je viens de dire n'est pas pour affirmer, mais seulement pour prier les théologiens de m'enseigner comment ces choses pourraient se produire », *sed hoc non dico assertive, sed ut a divinis theologis petam quod in illis doceant me quomodo possent haec fieri*. Et l'ensemble de l'exposé s'achève par cette déclaration, dont on ne saurait reconnaître si elle est du ton de la modestie ou du défi : « Voilà ce que j'avais à dire sur la question : je serais heureux que d'autres trouvassent à y faire une réponse plus probable⁽²⁾. »

⁽¹⁾ Sur l'origine et l'histoire de cette théorie en tant que concernant les mouvements astraux, voir l'article du P. M.-D. Chenu, intitulé *Aux origines de la « science moderne »* (*Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. XXIX, 1940, p. 206-217) et, pour la bibliographie, la note de la page 217.

⁽²⁾ Il faut le voir, en plusieurs autres circonstances, multiplier les assurances de sa soumission à la doctrine catholique. Par exemple, dans la question 15 du livre III, il

commence par dire : « de omnibus quae dicam in ista questione ego dimitto determinationem dominis theologis et acquiescere volo determinationem eorum... » En cours de discussion, après avoir pris, non sans témérité, à propos de la contenance d'un lieu donné, l'exemple du corps de Dieu enfermé tout entier dans l'hostie, il se hâte d'ajouter : « et non assero haec omnia, sed in asserendo haec vel aliqua eorum, aut non asserendo, submitto me totaliter decreto et ordinationi sanctae Ecclesiae et doctorum

Avec toutes ces réserves, la théorie n'en reste pas moins là, qui, pour être défendue, demandait un certain courage. Appliquée au seul cas des projectiles, elle était ancienne, puisqu'elle avait été déjà énoncée par le Grec Jean Philopon⁽¹⁾. Elle avait en outre servi à l'Arabe Al Bitrogi pour faire comprendre les rapports de l'action du corps suprême avec le mouvement des orbes célestes⁽²⁾. Mais elle avait été rejetée, même simplement appliquée aux corps terrestres, par la plupart des philosophes de l'âge postérieur : par saint Thomas d'Aquin, par Albert le Grand, par Pierre d'Auvergne par Gilles de Rome, par Walter Burley, par Jean de Jandun⁽³⁾. Et le premier qui l'eût résolument adoptée au début du xiv^e siècle était Guillaume d'Occam⁽⁴⁾, d'une orthodoxie suspecte.

Cette disposition à pousser la recherche aussi hardiment que le voulaient les besoins de l'intelligence était une condition du succès sans en être la promesse : encore fallait-il qu'une bonne méthode mit l'esprit affranchi en mesure de conquérir et de mieux rencontrer. Sur ce second point Buridan a été servi à la fois par la fermeté de son raisonnement et par son sentiment du réel. Il a volontiers employé l'argument logique ; mais son goût pour la dialectique formelle ne s'est exercé que sous les espèces d'une critique rigoureuse des opérations de la pensée pour s'élever à la connaissance des mécanismes et des relations de cause à effet. En même temps il s'est préoccupé de donner pour support à toutes ses constructions intellectuelles les solides données de l'expérience. Il faudrait voir si, à cet égard, son attitude est plus nettement déterminée que celle de ses prédécesseurs immédiats et de ses contemporains ; mais le fait est que, par rapport à Aristote, sa façon de procéder dénote une curiosité beaucoup plus grande du fait concret. Observateur attentif de tout ce que la vie courante met à sa disposition d'exemples familiers, il se plaît à y ramener ses auditeurs comme à une source de leçons démonstratives. Ses choix semblent souvent procéder du besoin de se sentir constamment au contact de la réalité positive et du fait matériel, parfois allégué avec une sorte d'affection pour le côté pittoresque des choses. Il pourra

Scripturæ sacrae. • Et il termine la question par cette nouvelle protestation : • Protestor, ut prius, quod prædicta non dico nec dixi assertive, sed disputative, movendo dubitationes, ut de his docear ab aliis veritatem. •

⁽¹⁾ P. Duhem, *Léonard de Vinci*, 2^e série, p. 189 ss.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 191.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 192.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 192.

bien, à propos du mouvement naturel en ses relations avec le mouvement forcé, étudier l'exemple de l'eau s'élevant dans un flacon renversé sur une cuve quand l'air qui s'y trouve se contracte sous l'effet du froid⁽¹⁾: expérience quelque peu savante; mais, parlant de la contraction et de la dilatation de l'air, il s'étendra plus volontiers sur le cas, observé par le premier venu, du tonneau plein de vin qu'on a peine à vider par le bas tant qu'on n'y a pas introduit une certaine quantité d'air. Il indiquera plusieurs observations qui peuvent se faire grâce aux tours de Notre-Dame de Paris⁽²⁾. A propos de l'équilibre des diverses parties d'une certaine masse d'eau, il imaginera le cas d'un plongeur qui, descendu au fond de la mer, ne sentirait pas le poids de cent tonneaux placés sur ses épaules, parce que l'eau de ces tonneaux, se trouvant, comme nous dirions, en équilibre, ne tendrait point vers son lieu naturel⁽³⁾; et plus familièrement, le cas d'un baigneur qui, mettant sa jambe dans une baignoire, supporte de cette jambe un poids d'eau qu'il serait bien incapable de soulever dans l'air⁽⁴⁾. Tout comme ailleurs il discute du cas de la poule, dont il prouve qu'elle ne sait pas reconnaître le nombre de ses poussins⁽⁵⁾; ou comme il recherche encore, à propos du hasard comme cause, si l'on peut dire que l'écolier qui s'est « crotté » en venant l'hiver à l'école, s'est crotté par hasard⁽⁶⁾; ou, à propos des causes finales, si celui qui, rendant visite à un ami, rencontre un débiteur qui le paie, a fait cette bonne affaire par l'effet d'une cause intentionnelle⁽⁷⁾; et comme il constate encore, au même sujet, qu'une vieille femme à laquelle on demande pourquoi elle va à l'église ou au marché, répondra que c'est pour entendre la messe ou pour s'acheter une robe⁽⁸⁾.

Quant aux résultats, ils n'ont pas été médiocres. Il n'en subsiste aujourd'hui que peu de choses dans ce que la science retient pour vrai; mais plus d'une des propositions formulées par Buridan, sinon avec une entière originalité, du moins avec une vigueur toute personnelle, et en un langage d'une extrême précision, a préparé l'éclosion de certaines des théories sur lesquelles nous vivons. L'hypothèse de l'*impetus*, dont nous avons parlé, annonce la découverte de

⁽¹⁾ Livre IV, question 5.

⁽²⁾ IV, 3; IV, 9; VIII, 4; etc.

⁽³⁾ IV, 9.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ IV, 16.

⁽⁶⁾ II, 9.

⁽⁷⁾ II, 10.

⁽⁸⁾ II, 7.

la loi de l'inertie; l'extension de cette hypothèse du cas des projectiles à celui des corps célestes conduit à la notion de lois communes à toutes les parties du système de l'univers; appliquée à la chute des graves⁽¹⁾, la même hypothèse fournira le principe de l'accélération, pour laquelle Richard de Middleton⁽²⁾ n'admettait déjà plus l'explication par une attirance du lieu naturel, de plus en plus forte à mesure que celui-ci était plus proche, mais dont il restait à trouver la véritable cause; et l'on a pu voir au passage, dans l'exposé de la douzième question du livre VIII, que l'auteur a fort bien aperçu l'égalité entre le rapport des densités et le rapport des poids spécifiques de deux corps donnés. Tels sont quelques-uns des points d'aboutissement de la recherche de Buridan, gros d'avenir, et relatifs aux seules questions de la gravité et de l'inertie. Il serait trop long de procéder ici à un recensement de toutes les autres questions de physique théorique ou expérimentale auxquelles sa pensée curieuse, ingénieuse et serrée s'est appliquée et qu'il a contribué à faire avancer.

2. *De caelo et mundo.*

A. — *Commentaire*⁽³⁾.

Le manuscrit de Bruges 477, f^{os} 210-238, contient un commentaire sur le *De caelo et mundo* intitulé *Expositio totius libri De caelo et mundo*, commençant par les mots *De natura scientiae. Post librum Physicorum, qui considerat de rebus...* et se terminant par les mots *sunt gravia et levia. Et finitur expositio totius libri De caelo et mundo.*

Ce commentaire est anonyme. C. Michalski⁽⁴⁾, considérant qu'il y est renvoyé aux Questions sur le même sujet qui le précèdent dans le même manuscrit et dont il va être traité ci-après, a attribué les deux œuvres à un même auteur, lequel, à en juger d'après les Questions, serait Buridan.

B. — *Questions*⁽⁵⁾.

Les manuscrits à considérer sont ici au nombre de six, savoir :

⁽¹⁾ VIII, 4.

⁽²⁾ Voir Duhem, ouvr. cité, p. 421-422.

⁽³⁾ Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, B, a.

⁽⁴⁾ *La Physique nouvelle*, p. 23-24.

⁽⁵⁾ Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, B, b, où se trouve la liste des manuscrits et celle des questions.

Bruges 477, f^{os} 164-210 (=B); — Erfurt Q. 299, f^{os} 1-50 (=E¹); — Erfurt Q. 325, f^{os} 57-90 (=E²); — Munich 761, f^{os} 49-85 (=M¹); — Munich 19551, f^{os} 70-106 (=M²); — Oxford, Baillol College, 97, f^o 80 (=O).

Il semble permis d'écartier aussitôt de notre examen le manuscrit O, où le texte commence par les mots *Utrum philosophiam speculativam, ratione suae dignitatis, rectum sit vocare scientiam veritatis* et finit par les mots *a Beda, Strabo et Basilio, sicut dicit sanctus Thomas*. Le catalogue de la bibliothèque de Baillol College porte que ces Questions seraient peut-être de Buridan, mais, semble-t-il, pour la seule raison qu'elles sont précédées dans le manuscrit des Questions du même Buridan sur la Physique. En fait, ni le commencement ni la fin du texte ne concordent avec ce qu'on trouve, comme on va le voir, en d'autres textes, qui présentent de meilleurs signes d'authenticité.

D'autre part, il nous faut négliger le manuscrit M¹ (Munich 761), sur lequel nous ne possédons d'autres renseignements que la mention laconique du catalogue : *Quaestiones in librum De caelo et mundo Parisius disputatae secundum Joannem de Bridano*.

Les relations des manuscrits E¹ et E² (Erfurt Q. 299 et Q. 325) posent un premier problème. Le manuscrit E¹ contient un ouvrage intitulé *Quaestiones Orem super De caelo*, commençant par les mots *Primo queritur, circa librum De caelo et mundo, utrum eius mobile localiter. . .* et finissant par les mots *cum pondere cupri veniunt 8^o librae. Responsio ad oppositum soluta est*. Or, dans le manuscrit E², on trouve, sous le titre *Quaestiones Johannis Buryden super libris De caelo et mundo*, un recueil commençant par les mots *Queritur primo, circa librum De caelo et mundo, utrum eius morale* (corr. *mobile*) *localiter. . .* (comme dans E¹), interrompu après les mots *argumenti dati sit majus*, et dont la fin se trouve dans le manuscrit du même fonds Q. 342 (f^o 66-68), sans que nous sachions quels sont les derniers mots⁽¹⁾. Il peut se faire, à en juger par le titre de la Question initiale, qui est le même dans

⁽¹⁾ L'attribution, faite à Buridan dans le ms. E¹, des Questions sur le *De caelo* mérite une considération particulière. La copie est, en effet, de la main de Johannes de Wasia, lequel est peut-être à identifier avec le personnage du même nom qui, de la Nation picarde (diocèse de Tournai), enseignait à Paris en 1379 et passa ensuite à Cologne (*Chart. Univ.*

Paris., t. III, n^o 1421, p. 237, et note 3). On a de lui des questions sur la Sphère (Erfurt, Q. 325) et un traité des Proportions (Erfurt, Q. 325). Si l'identification est exacte, et si Johannes de Wasia a attribué à Buridan les Questions sur le *De caelo* qu'il a copiées, il l'a certainement fait en connaissance de cause.

E^1 et dans E^2 , qu'on ait ainsi deux exemplaires d'un même ouvrage, attribué dans E^1 à Nicole Oresme, dans E^2 à Buridan⁽¹⁾. — Or, dans le manuscrit E^1 , on trouve, à la suite des Questions sur le *De caelo*, un recueil de Questions sur les Météores, qui commence exactement par la même question que le recueil sur le même sujet reconnu comme étant assurément de Buridan. Et pourtant ce recueil de Questions sur les Météores est ici intitulé *Quaestiones ejusdem (Orem) super Meteororum*, et il s'achève par les mots *Expliciunt quaestiones super toto librorum Meteororum lectae a magistro Nicolao Horem Parisius*. A la suite de quoi se lit, d'une petite écriture, cette observation : *et concordant bene cum quaestionibus Buridani, sed breviores sunt*. Comment expliquer cette singularité? Peut-être en supposant que les Questions sur les Météores attribuées à Nicole Oresme dans le manuscrit E^1 ne sont que la reportation d'une lecture (dans l'explicit : *lectae*), faite par lui, de l'ouvrage de Buridan. — Et il ne serait pas impossible que le cas fût le même pour les Questions sur le *De caelo* que lui attribue le même manuscrit E^1 . Mais la question n'est pas tranchée.

Une seconde difficulté se présente : car le début des Questions sur le *De caelo* donné par les manuscrits E^1 et E^2 n'est pas celui que donnent les manuscrits B (Bruges) et M^2 (Munich 19551). Le point de savoir quel rapport existe entre le groupe $E^1 E^2$ et le groupe BM^2 est donc lui aussi dans l'indécision.

Reste à examiner les textes des deux manuscrits de Bruges (B) et de Munich (M^2). Le manuscrit M^2 donne expressément l'ouvrage comme étant de Buridan : *Expliciunt quaestiones super libris De caelo et mundo magistri Byridani, rectoris Parisius*⁽²⁾. Nous n'avons pas pu le voir; mais nous avons pu disposer d'une photographie du manuscrit de Bruges. Or C. Michalski⁽³⁾, qui avait vu l'un et l'autre, a catégoriquement affirmé qu'ils fournissent tous les deux le même texte. Le manuscrit de Bruges contiendrait donc, lui aussi, sans donner le nom de l'auteur, l'ouvrage de Buridan. Il est certain que cet ouvrage, qui fait suite dans le manuscrit aux Questions sur la Physique d'Albert de Saxe, n'est pas d'Albert de Saxe : il suffit de comparer la liste de ces questions avec celle

⁽¹⁾ Michalski (*La physique nouvelle*, p. 59-60) a donné une analyse de la question II, 15 contenue dans le ms. d'Erfurt 299.

⁽²⁾ D'après Duhem, *Système du monde*, t. IV, p. 134, n. 1.

⁽³⁾ *La Physique nouvelle*, p. 22, 24, 52

qu'on trouve dans les éditions imprimées d'Albert⁽¹⁾. D'autre part, on relève dans les Questions sur le *De caelo* du manuscrit de Bruges des éléments qui s'accordent très bien avec le reste de l'œuvre de Buridan.

Nous ne pouvons faire ici le long travail de comparaison qu'il faudrait : nous nous bornerons à rapprocher la question *Utrum motus localis calefaciat* de notre recueil (II, 16) de la question *Utrum motus calefaciat* traitée par Buridan à propos des Météores (I, 4). De l'une à l'autre on constate assurément des différences : à propos des Météores, le développement est beaucoup plus ample et touche à de nombreux points qui manquent dans la question sur le *De caelo* : on peut l'expliquer par la diversité de l'occasion, l'auteur ayant visé, ici, à l'établissement de certains principes généraux, là, à l'éclaircissement de phénomènes particuliers. Mais ces différences ne diminuent pas la valeur significative de nombreuses analogies. Dans la question sur le *De Caelo*, cinq raisons sont alléguées à l'appui de la négative (que le mouvement n'échauffe pas) : 1° on souffle sur son potage ou on le remue pour le refroidir; 2° on s'évente pour se rafraîchir; 3° les eaux dormantes sont, en été, plus chaudes que les eaux courantes; 4° le semblable ne peut engendrer que son semblable; 5° l'engendrement est un acte parfait; or le mouvement n'est pas un acte parfait. — Puis, posant la thèse contraire, l'auteur cite les faits qui l'appuient : 1° on s'échauffe en courant; 2° la percussion d'une pierre par le fer fait jaillir du feu; 3° le mouvement produit suffisamment de chaleur pour faire fondre parfois le plomb dont les flèches sont lestées. Il passe ensuite à l'explication de ces phénomènes et examine successivement les théories de saint Thomas, de Pierre d'Auvergne et d'Albert le Grand. Enfin, il conclut par la rélutation des cinq affirmations sur lesquelles se fondait la thèse initiale.

Or, dans la Question sur les Météores, non seulement la doctrine est la même; mais les faits allégués à l'appui de la thèse et de la contre-thèse sont eux aussi les mêmes, et présentés exactement dans le même ordre. De plus, la discussion comporte l'examen des théories des mêmes saint Thomas, Pierre d'Auvergne et Albert le Grand, considérées successivement, et toujours dans le même ordre. Enfin, les

⁽¹⁾ Editions de 1492 (Venise) et de 1516 et 1518 (Paris).

réponses aux différents points de la thèse initiale sont également faites dans le même ordre et dans le même sens.

Autre exemple. Une question sur le *De caelo* (II, 15) est intitulée *Utrum corpora caelestia per suum lumen sint generativa caloris*; et une question sur les Météores (I, 5), *Utrum omne lumen sit calefactivum*. Les deux sujets, sans être les mêmes, ont des points de contact. Dans la mesure où les deux questions peuvent être comparées, on constate que les solutions particulières qu'elles ont reçues s'inspirent des mêmes vues. On ne saurait fonder là-dessus de conclusion certaine; mais un point retient spécialement l'attention. Posant que certaines étoiles exercent une action réfrigérante, l'auteur de la question sur le *De caelo* relève cette objection d'Averroès :

Dicit Commentator quod stellae in rei veritate non agunt frigiditatem, sed agunt calores similes caloribus elementorum; et illud quod astrologi dicunt, scilicet quod aliquae stellae sunt frigidae seu frigifactivae, ipsi non dicunt nisi quia agunt calores debiliores. . .

Et il réfute l'objection en disant :

. . . potest dici quod Commentator in hoc reprehendit Avicennam, dicentem quod multae stellae sunt frigifactivae; et non oportet magis credere Averroï quam Avicennae.

Or, dans la question sur les Météores, Buridan, posant la même thèse, signale également l'objection d'Averroès : ce qui n'est pas surprenant; mais le curieux est qu'il y réponde, comme on l'a déjà vu dans le texte précédent, par cette raison vraiment particulière (car elle n'aurait pas été admise par n'importe quel philosophe) que l'autorité d'Averroès n'est pas supérieure à celle d'Avicenne, qu'il critique :

(Dicit Commentator) quod astra in rei veritate agunt frigiditatem nisi secundum comparisonem, scilicet quia agunt minorem caliditatem, et reprehendit Avicennam dicentem quod aliqua astra agunt caliditatem, aliqua frigiditatem. . . Dicit igitur stellae non agunt frigiditatem, sed calores similes caloribus (*var. unicuique*) elementorum

. . . Et ego respondeo quod non oportet autorisare Averroem contra Avicennam, quia tantus vel major fuit philosophus Avicenna.

Autre exemple. Parlant du mouvement des astres (II, 8 : *utrum astra moveantur per se*), l'auteur des questions sur le *De caelo* indique

la possibilité d'une explication des mouvements de la lune sans la combinaison d'un épicycle et d'un excentrique (théorie généralement admise de son temps), par le seul moyen de deux excentriques, déférents l'un de l'autre :

... appentia quae de luna salvantur per epicyclum et excentricum possent salvari sine epicyclo, per plures excentricos, quorum unus deferret alterum; et hoc est considerandum in astrologia de motibus. Neutrum est demonstrabile, saltem per me.

Or cette théorie, assez particulière, accompagnée des mêmes doutes, est précisément celle que Buridan a exposée, comme on verra ⁽¹⁾, dans ses Questions sur la Métaphysique.

Ces diverses raisons ne suffiraient pas pour attribuer les Questions sur le *De caelo* de Bruges à Buridan. Il y avait dans l'école une tradition commune, et tous les maîtres puisaient dans les mêmes répertoires d'autorités et d'arguments : par exemple, la façon dont Albert de Saxe a exposé la théorie de l'*impetus* ressemble à celle de Buridan et exploite des faits analogues. Mais les ressemblances que nous avons relevées (et il y en a d'autres) entre les Questions sur le *De caelo* et les Questions sur les Météores, sortent de l'ordinaire, et elles s'ajoutent au fait que les premières sont, dans le manuscrit de Munich, attribuées à Buridan.

Quant à la date, on remarque que l'auteur (I, 3; I, 17) se réfère à une question qu'il avait traitée à propos de la Physique. Les Questions sur le *De caelo* seraient donc postérieures aux Questions sur la Physique. D'autre part, le manuscrit de Munich, à l'explicit, intitule Buridan « recteur de Paris » : *Expliciunt questiones super libris de Caelo et Mundo magistri Byridani rectoris Parisius*. Buridan a été recteur deux fois, en 1328 et en 1340. Il est peu probable que, dès 1328, il eût déjà composé ses Questions sur la Physique. Le texte des Questions sur le *De caelo* représenterait plutôt un enseignement qu'il aurait donné en 1340.

De ces Questions sur le *De caelo*, plusieurs présentent de l'intérêt : nous n'en citerons pourtant qu'une seule, mais *in extenso*, parce que

⁽¹⁾ Ci-dessous, p. 574-576.

son importance est considérable dans l'histoire des idées cosmologiques. Elle s'intitule (II, 22) *Utrum terra semper quiescit in medio mundi*. En voici la traduction.

On demande si la terre est constamment immobile au milieu du monde.

[I. THÈSE ET THÈSE CONTRAIRE.]

D'après Aristote ⁽¹⁾, non : car [1] tout corps naturel a, ou peut avoir, un mouvement naturel. Donc la terre se meut naturellement, ou du moins peut se mouvoir naturellement; et, si elle peut se mouvoir naturellement, il faut bien qu'elle se meuve quelque jour, puisqu'une puissance ne saurait être éternellement inefficace, sans jamais passer à l'acte. — [2] De plus, la terre est de forme sphérique, et la forme sphérique est une aptitude au mouvement sphérique ou circulaire; or, comme je l'ai déjà dit de la puissance, je dis qu'une aptitude naturelle ne peut demeurer inactive pour toute l'éternité. — [3] De plus, Aristote dit qu'à tout corps simple est dû naturellement un mouvement simple et qu'il est de la nature du grave simple de se mouvoir vers le bas : or il est absurde de dire qu'à la terre soit dû naturellement un certain mouvement et que pourtant elle ne doive jamais avoir un premier mouvement. — [4] De plus, il y a la théorie des anciens qu'à un élément plus noble est dû un lieu plus noble : le feu est un élément plus noble que la terre, donc le feu doit avoir un lieu plus noble; mais le lieu plus noble où l'objet situé peut se mieux conserver est le lieu moyen. C'est pourquoi le roi se place habituellement au milieu de son royaume, où il est mieux protégé et moins vite atteint par ses ennemis.

Aristote se prononce pour la thèse contraire; et il pose d'abord cette conclusion : « Le ciel se meut constamment d'un mouvement circulaire, donc la terre est constamment immobile au milieu. »

[II. DOUTES.]

Cette question n'est pas facile.

[1] D'abord, c'est un grand doute de savoir si la terre est exactement au milieu du monde, de telle sorte que son centre soit le centre du monde. — [2] Puis, il y a un autre doute embarrassant, qui est de savoir si elle se meut parfois de toute sa masse en mouvement direct; car il est certain que beaucoup de ses parties sont en mouvement continu : cela tombe sous le sens. — [3] Autre doute, également embarrassant, au sujet de la précédente conclusion d'Aristote, de savoir s'il est vrai de dire que, le ciel se mouvant nécessairement et constamment d'un mouvement circulaire, il est nécessaire que la terre soit constamment immobile au milieu. — [4] Quatrième doute : en admettant que la terre se meuve circulairement autour de son centre et sur ses pôles, peut-on rendre compte de toutes les apparences?

Nous parlerons d'abord de ce dernier doute.

⁽¹⁾ Sous-entendu : « Au dire des partisans de la thèse. »

[I. Douce n° 4.]

[A. *Hypothèse de la rotation de la terre.*] — Il faut savoir que beaucoup ont tenu pour probable qu'il n'est pas contraire aux apparences que la terre se meuve circulairement, comme il vient d'être dit, et qu'elle accomplisse, chaque jour naturel, un tour de l'occident à l'orient, en revenant chaque fois à l'occident (c'est-à-dire si l'on note un certain point de la terre) : alors il faut poser que la sphère étoilée est immobile; et de ce mouvement de la terre résulteraient pour nous le jour et la nuit, eu sorte que ce mouvement de la terre serait le mouvement diurne. Vous pouvez prendre un exemple à ce sujet : si l'on se meut sur un navire en s'imaginant qu'on est immobile, et si l'on aperçoit un navire effectivement immobile, il semble que cet autre navire se meuve; car l'œil verra exactement de même façon dans le cas où le premier navire se mouvra, l'autre étant immobile, et dans le cas contraire. Posons que la sphère du soleil soit absolument immobile, et que la terre tourne en nous portant : nous pourrions nous croire immobiles, comme l'homme placé sur un navire rapidement mù ne perçoit ni son mouvement ni celui du navire; et alors, pour nous, le soleil se lèverait, puis se coucherait, de la même façon qu'il le fait quand il se meut et quand nous sommes immobiles. — Toutefois, si la sphère étoilée est immobile, il faut du moins accorder que les sphères des planètes se meuvent; car autrement ces planètes ne modifieraient pas leur position entre elles ni par rapport aux étoiles fixes. Aussi cette opinion a-t-elle été imaginée que chaque sphère planétaire se meut comme la terre, de l'occident vers l'orient; mais, comme la terre a une moindre circonférence, elle achève sa révolution en un moindre temps, la lune en un mois, le soleil en un an, etc. — Or il est incontestablement vrai que, si cette thèse était vraie, toutes les choses nous apparaîtraient dans le ciel telles qu'elles nous apparaissent.

[B. « *Persuasions* » en faveur de la thèse.] — Nous devons aussi savoir que ceux qui se déclarent pour cette opinion, peut-être pour le plaisir de la discussion⁽¹⁾, l'appuient de certaines persuasions. [1] La première est que le ciel, pour se procurer quelque chose, n'a pas besoin de la terre ni des choses d'ici-bas, mais qu'au contraire la terre a besoin de se procurer les influences du ciel; or il est plus rationnel que ce qui a besoin de quelque chose se meuve pour l'acquérir, que ce qui n'en a pas besoin. — [2] La seconde persuasion est que, comme le dit Aristote en ce second livre, ce qui se trouve dans la situation la meilleure n'a pas besoin d'action, et que ce qui se trouve près de la meilleure n'a besoin que de peu d'action. Comme les corps célestes sont beaucoup plus nobles et en meilleure situation que la terre, et que parmi tous les corps célestes la sphère céleste a la meilleure situation possible, il semble que celle-ci n'ait pas besoin de mouvement : il n'en faut que peu à la sphère de Saturne, il en faut un grand à la lune, un très grand à la terre. —

⁽¹⁾ Nicole Oresme, plus tard, soutenant la thèse, dira qu'il l'a fait « par esbatement » (*Du ciel et du monde*, texte p. p. Pierre Dubem, dans

la *Revue générale des Sciences*, t. XX, 1909, p. 872). Nous n'avons pas encore vu l'édition du texte d'Oresme parue récemment à Toronto.

[3] Une troisième persuasion est qu'on doit attribuer les conditions les plus nobles aux corps célestes et surtout à la sphère suprême; or il est plus noble et plus parfait d'être immobile que de se mouvoir; donc la sphère suprême doit être immobile. La mineure est prouvée par le fait que, si un grave se meut vers le bas, ce n'est pas finalement pour se mouvoir, mais pour parvenir à son lieu naturel et y rester; et ainsi l'immobilité est la fin du mouvement, et la fin est plus noble. En voici encore la confirmation. Comme le dit le Commentateur sur le livre IV de la Physique, dans le repos naturel d'un grave dans le bas, il n'y a rien d'innaturel, mais dans le mouvement d'un grave vers le bas il y a toujours quelque chose d'innaturel, parce qu'il y a toujours dans le haut quelque chose que le grave a à écarter: aussi, en parlant par analogie, y a-t-il plus de perfection quand le grave est immobile dans le bas, que lorsqu'il se meut vers le bas; et ainsi est-il prouvé que l'immobilité est un état plus parfait que le mouvement. — [4] Une quatrième raison est qu'ainsi [la terre tournant] tout le mouvement circulaire serait de l'occident vers l'orient, d'où résulterait que nous habiterions à la droite du ciel, et en haut, comme le dit Aristote, et cela semble fort rationnel, car la droite est plus noble que la gauche, et le haut plus noble que le bas: or la région habitable de la terre est plus noble que les régions inhabitables; il est donc rationnel qu'elle soit à droite. Notre pôle [arctique] semble aussi plus noble que le pôle opposé, parce qu'il est entouré d'étoiles plus nombreuses et plus grosses: aussi est-il rationnel qu'il soit en haut. — [5] Une dernière persuasion est qu'il est mieux de rendre compte des apparences par peu que par beaucoup de causes, si c'est possible, et de même d'en rendre compte par la voie la plus facile: or il est plus facile de mouvoir ce qui est petit que ce qui est grand; il est donc mieux de dire que la terre, qui est petite, se meut très rapidement et que la sphère suprême est immobile, que de dire le contraire.

[C. *Objections à la thèse.*] — Cependant cette thèse ne doit pas être retenue.

[1] D'abord, parce qu'elle est contraire à l'opinion d'Aristote et de tous les astrologues. — Mais les opposants [*isti* = les partisans de la thèse] répondent que l'autorité ne démontre point, et qu'il suffit aux astrologues d'indiquer une manière de rendre compte des apparences, sans se demander s'il en est ainsi ou non dans la réalité⁽¹⁾: or les deux moyens rendent compte des apparences; les astrologues peuvent donc conclure au mouvement qu'ils préfèrent.

[2] D'autres invoquent diverses apparences, dont l'une est que, pour le sens, les étoiles nous apparaissent comme se movant de l'orient vers l'occident. — Mais les opposants les réfutent, en disant que l'apparence serait la même si les étoiles étaient immobiles et que la terre se mût de l'occident vers l'orient.

[3] Une autre apparence est que, si l'on se déplaçait rapidement à cheval, on sentirait la résistance de l'air, et que de même, mus très rapidement par le mouvement de la terre, nous sentirions notablement la résistance de l'air. — Mais les opposants répondent que la terre, l'eau et l'air, en cette région inférieure, sont

⁽¹⁾ Un argument du même genre est employé par Buridan dans ses Questions sur la Métaphysique. Voir ci-après, p. 576.

mus simultanément par le premier mouvement diurne, et c'est pourquoi l'air ne nous résiste pas.

[4] Une autre apparence est que le mouvement local échauffe, et que la terre et nous-mêmes serions bien plus échauffés, si nous étions mus avec cette rapidité. — Mais les opposants disent que le mouvement n'échauffe que par le frottement, l'insure et la désagrégation des corps, et que ces phénomènes n'auraient pas lieu si l'air, l'eau et la terre étaient mus simultanément.

[5] Une dernière apparence, indiquée par Aristote, est plus démonstrative pour le sujet⁽¹⁾ : c'est qu'une flèche tirée verticalement en l'air retombe au point d'où elle a été lancée : ce qui n'arriverait pas si la terre se mouvait avec rapidité ; car, avant que la flèche fût retombée, la partie de la terre d'où elle était tirée, se serait éloignée d'une lieue. — Mais les opposants répondent qu'il en est ainsi [que la flèche retombe au même point] parce que l'air mù en même temps que la terre entraîne la flèche ; et cette flèche ne nous paraît avoir qu'un mouvement rectiligne, parce qu'elle est entraînée avec nous : c'est pourquoi nous ne percevons pas le mouvement premier par lequel elle se déplace avec l'air.

Mais cette façon d'échapper à la difficulté ne suffit pas : l'élan de la flèche lancée vers le haut résisterait au mouvement latéral de l'air, et la flèche ne serait pas déplacée autant que l'air : c'est ainsi qu'une flèche, tirée par grand vent, n'est pas déviée latéralement autant que le vent se déplace, bien qu'elle soit quelque peu déviée.

Ajoutez à cette expérience des arguments probables, dont l'un est qu'à la terre est dû par nature un mouvement vers le bas, et non point par conséquent un mouvement circulaire, étant donné qu'à un corps simple n'est dû naturellement qu'un mouvement simple. Et si l'on dit qu'elle est mue ainsi [circulairement] contre la nature et par violence, cela n'est pas rationnel, parce que ce n'est pas perpétuel, et que l'on ne saurait guère désigner la cause de la violence⁽²⁾.

En outre, le mouvement circulaire est le premier des mouvements : il doit donc être attribué aux corps premiers, comme sont les corps célestes, et non pas la terre.

[D. Réponse aux « persuasions » en faveur de la thèse.] — Nous pouvons maintenant répondre aux premières persuasions en faveur de l'idée que la terre tourne.

[1] Première persuasion. Il faut accorder que la terre a besoin de l'influence du ciel. — Mais il suffit pour cela qu'elle se comporte passivement, sans qu'il faille qu'elle se meuve localement. C'est le ciel qui se meut pour influer sur la terre, parce qu'il est de la condition du parfait de donner la perfection au reste, bien qu'il n'ait rien à en recevoir.

[2] Seconde persuasion. On concède que pour certaines choses, c'est-à-dire pour celles qui sont séparées de la matière, le plus noble soit de se trouver dans la situation la meilleure, sans subir de changement. — Cependant il est rationnel que ces choses meuvent les autres pour leur donner la perfection et qu'elles soient

⁽¹⁾ Oresme, *Quaestiones de Caelo*, II, 15 (ms. d' Erfurt Q. 299) souligne de même la force de cette objection.

⁽²⁾ Argument également cité comme important par Oresme, *l. c.* Buridan l'a encore repris dans ses Questions sur les Météores (I, 21).

d'abord mues pour influencer ensuite sur elles : aussi ne serait-il pas noble pour le ciel d'être sans mouvement, quand, par le mouvement, il reçoit la perfection des causes premières.

[3] Troisième persuasion. On dit qu'il est plus parfait d'être immobile que d'être en mouvement. Je l'accorde pour les choses qui se meuvent afin de venir à leurs lieux naturels. — Mais pour celles qui sont toujours dans leurs lieux naturels et qui ne se meuvent pas pour acquérir quelque chose autre que le mouvement, de sorte que le mouvement est leur perfection finale, je dis qu'il est plus parfait de se mouvoir que d'être immobile, et c'est le cas des corps célestes.

[4] Quatrième persuasion. On dit qu'il est plus facile de mouvoir un corps petit qu'un grand. On peut le dire quand toutes choses sont égales d'ailleurs. — Mais il n'en est pas ainsi : car les corps graves et terrestres sont inaptes au mouvement ; il est manifeste que nous mouvons plus facilement l'eau que la terre, et encore plus facilement l'air ; et de même, en remontant, les corps célestes sont, de leur nature, plus facilement mobiles.

[2. Doute n° 1.]

J'en viens maintenant aux autres doutes.

Le premier était de savoir si la terre est exactement située au centre du monde. Il faut répondre oui. Nous supposons en effet que le lieu simplement supérieur, par rapport à ce monde inférieur, est la concavité de l'orbe lunaire ; car c'est vers lui que se meut le léger simple, à savoir le feu. On sait en effet que le feu, quand il paraît monter dans l'air, cherche naturellement son lieu au-dessus de l'air (et ce lieu au-dessus de l'air est la concavité de l'orbe lunaire), car aucun autre élément ne s'élève aussi rapidement que le feu. Or le lieu inférieur doit être le plus distant du lieu supérieur, puisque ce sont des lieux contraires ; or le plus distant du ciel est le milieu du monde ; donc le milieu du monde est semblablement en bas. Mais le grave simple, comme est la terre, doit être aussi en bas ; donc la terre doit être naturellement au milieu du monde, ou être le milieu du monde. — Il y a bien une difficulté : c'est de savoir si, dans la terre, le centre du volume est le même que le centre de gravité. D'après ce qui a été dit ailleurs⁽¹⁾, la réponse est non. Car, si une grande partie de la terre est découverte d'eau pour l'habitation des animaux et des plantes, et si la partie opposée est recouverte, il est constant que l'air, naturellement chaud, et les rayons du soleil échauffent cette partie découverte et ainsi la subtilisent, la raréfient, l'allègent en quelque façon, tandis que la partie recouverte demeure plus compacte et plus lourde. Or, si un corps est plus léger d'un côté et plus lourd de l'autre, le centre de gravité ne sera pas le centre du volume : le plus grand volume sera du côté le plus léger, comme, sur une balance⁽²⁾, si l'on place d'un côté une pierre et de l'autre de la

⁽¹⁾ La même idée est exprimée par Buridan dans ses Questions sur les Météores (I, 21, 2^e conclusion) et dans ses Questions sur le

De longitudine et brevitate vite (question 2).

⁽²⁾ Même comparaison dans les Questions sur les Météores de Buridan (I, 21, 3^e conclusion).

laine, la laine aura un beaucoup plus gros volume. Cela dit, il faut voir lequel de ces centres est le centre du monde ; et l'on doit aussitôt répondre que le centre du monde est le centre de gravité de la terre ; car, comme le dit Aristote, toutes les parties tendent vers le centre du monde par leur gravité, et la partie la plus lourde déplacerait l'autre ; et ainsi il faut qu'au centre du monde soit le centre de gravité. D'où résulte que la terre est plus proche du ciel dans la partie découverte des eaux que dans la partie couverte ; et ainsi la partie couverte a une plus grande déclivité, vers laquelle coulent les eaux. Donc la terre, selon son volume, n'est pas exactement au centre du monde ; mais nous disons pourtant qu'elle est au centre parce que son centre de gravité est le centre du monde.

[3. Doute n° 2.]

Par là se résout le second doute, qui est de savoir si la terre se meut parfois en sa totalité d'un mouvement rectiligne. Nous pouvons répondre oui. En effet, des parties plus élevées de la terre sont constamment entraînées par les fleuves vers le fond de la mer, et ainsi la terre augmente dans la partie couverte, tandis qu'elle diminue dans la partie découverte. Par conséquent le centre de gravité ne reste pas là où il était antérieurement. Or, le centre de gravité changeant, ce qui est devenu le nouveau centre de gravité se meut pour être le centre du monde ; ce qui était précédemment le centre de gravité monte en s'éloignant de l'ancien centre de gravité et ainsi s'élève vers la partie découverte, de façon que le centre de gravité devienne le centre du monde. — Et, comme je l'ai dit ailleurs⁽¹⁾, il n'apparaît pas qu'on puisse expliquer autrement que les montagnes ne soient pas quelque jour usées et détruites, et qu'au contraire elles puissent subsister tout le temps. Et l'on ne voit point de quelle autre manière de si hautes montagnes aient pu être engendrées : ce point a été traité ailleurs⁽¹⁾, aussi pour l'instant le laisserai-je de côté.

[4. Doute n° 3.]

Le dernier doute est de savoir si, le ciel se mouvant continuellement d'un mouvement circulaire, la terre doit être constamment immobile au milieu. Je dis qu'elle doit être immobile, car elle ne doit pas se mouvoir circulairement, ni même d'un mouvement en ligne droite qui empêche le centre de gravité d'être le centre du monde. Et cette conséquence s'ensuit qu'il est rationnel que le ciel, par son mouvement, profite à la terre et à ses habitants, en lui appliquant continuellement et successivement les corps célestes, à savoir le soleil et les astres. Or, du moment que le ciel se meut, son application dans les meilleures conditions se fait si la terre est immobile : aussi la terre se mouvrait-elle inutilement si elle se mouvait, et rien ne doit être admis comme inutile dans la nature ; donc il faut admettre que la terre ne se meut pas.

⁽¹⁾ Toute cette théorie de l'orogénie se trouve dans les Questions sur les Météores et

dans les Questions sur le *De longitudine et brevitate vite* déjà citées.

[III. RÉPONSE AUX ARGUMENTS INITIAUX.]

D'après cela je répons facilement aux arguments initiaux.

[1] Réponse au premier. Il a été déjà accordé qu'à la terre convient de fait un mouvement naturel droit en sa totalité et à cause de sa gravité.

[2] Réponse au second. On peut dire qu'aux choses auxquelles est dû un mouvement circulaire convient la forme sphérique. Mais de même la forme sphérique convient à l'immobilité naturelle près d'un même centre ; et c'est pourquoi cette forme convient bien à la terre, non pas à cause d'un mouvement circulaire qu'elle aurait, mais à cause de son immobilité près du centre du monde.

[3] De même, réponse au troisième. Il a été accordé que le mouvement naturel de la terre est vers le centre du monde, quant aux parties élevées, et même quant à la terre tout entière, lorsque le centre de gravité n'est pas au centre du monde.

[4] Réponse au quatrième. Il faut dire que, le ciel étant le corps le plus noble, les lieux les plus proches du ciel sont plus nobles : et l'on ne peut comparer la terre à un roi. Parce que tout autour du royaume il peut y avoir des ennemis, le milieu est le lieu le plus sûr ; mais autour de ce monde inférieur il n'y a pas d'ennemis, mais bien les corps célestes qui le gouvernent.

C'est une question de savoir ce que les idées exprimées dans ce texte ont d'originalité. On regrette que l'auteur n'ait pas désigné nommément les philosophes dont il parle comme partisans ou adversaires de la théorie nouvelle sur la rotation de la terre. Il apparait assez clairement que cette théorie ne lui est pas personnelle, puisqu'aussi bien il la rejette. Là où, peut-être, ses idées sont originales, c'est à propos du déplacement du centre de gravité de la terre. Ce centre, par suite des modifications en surface qui résultent de l'érosion et du dessèchement des terres, change de lieu et ne coïncide pas avec le centre du volume : il se reporte vers les parties plus denses ; et il en résulte que le point où il se trouvait précédemment est remonté vers les parties sèches, c'est-à-dire que ces parties sèches sont repoussées vers le haut. Ainsi s'explique, d'une part, que les montagnes, attaquées et entraînées par les eaux, puissent perdre de la hauteur, et d'autre part qu'elles en reprennent par l'effet de l'exhaussement nouveau que produit le déplacement du centre de gravité. Deux fois l'auteur répète qu'il a déjà exposé cette théorie ailleurs. En fait, on la trouve, longuement étudiée, dans les Questions sur les Météores de Buridan. Et sans doute ces Questions, sous la forme où nous les avons, sont-elles probablement (comme on le verra) le dernier en date des ouvrages de Buridan ; mais cela n'empêche pas qu'il ait pu

traiter telle ou telle d'entre elles beaucoup plus tôt. D'ailleurs, il en a également parlé dans sa question n° 2 sur le *De longitudine et brevitate ritae*.

Deux maîtres réputés ont, eux aussi, vers le même temps, examiné l'idée de la rotation de la terre : Albert de Saxe et Nicole Oresme.

Albert de Saxe s'en est occupé dans deux de ses Questions sur le *De caelo*⁽¹⁾, intitulées respectivement : *Utrum motus caeli ab oriente ad occidentem sit regularis* (II, 13) et *Utrum terra in medio caeli seu in medio mundi semper quiescat* (II, 26) ; et, dans la seconde, le problème de la rotation a été lié, comme dans la Question de Buridan, à celui des déplacements du centre de gravité. Touchant l'idée de la rotation, qu'il n'admet point, les arguments qu'il prête à ceux qui la soutiennent et les objections qu'il leur fait sont, pour la plupart, les mêmes que dans la Question du manuscrit de Bruges. La circonstance peut être due à un emprunt aux enseignements ordinaires de l'école. Mais, en un passage de la question II, 26, qui concerne le déplacement du centre de gravité, plusieurs lignes coïncident littéralement avec le texte de la même question dans le manuscrit de Bruges. Les voici, avec indication entre crochets des différences d'un texte à l'autre :

Continue de ista terra elementari [*Bruges* : altiori] discooperta aquis [*Bruges* : les deux mots manquent] cum fluvii fluunt multae partes terrae ad profundum maris ; et sic augetur terra in parte cooperta aquis [*Br.* : aquis *mq.*], et in parte discooperta aquis [*Br.* : aquis *mq.*] diminuitur ; et per consequens non remanet idem medium gravitatis sicut ante. Medio autem [*Br.* : Modo ergo] gravitatis mutato, illud quod de novo factum est medium gravitatis movetur ut sit medium mundi ; et illud quod ante erat medium gravitatis ascendit [*Br.* ajoute : et recedit], et sic elevatur versus [*Br.* : contraversus] partem discoopertam aquis [*Br.* : aquis *mq.*].

¹ On lit, à la fin des questions d'Albert, dans le ms. lat. 14723 de la Bibl. nat., f° 162^b : « Et sic cum Dei adiutorio finitae sunt quaestiones super totalem librum De caelo et mundo per magistrum Albertum de Saxonia juxta illa quae didicit a magistris suis in facultate artium anno Domini M^oC^oC^oLXVIII. » — Ce colophon, malgré les apparences, ne dénote pas, de la part du rédacteur, une information particulière. Ce qu'on y trouve sur l'origine de l'ouvrage a pu être tiré simplement du prologue d'Albert, qui dit les mêmes choses. Le terme *finitae*, qui y est employé, s'applique ordinairement au travail des copistes [cf. ci-

dessus, p. 498]. D'autre part, il s'agit de savoir si les mots indiquant la date doivent être construits avec *finitae* ou avec *didicit*. La première construction est beaucoup plus logique et naturelle : elle a été admise par Ch. Thurot (*Revue archéol.*, nouvelle série, t. XIX, 1869, p. 119 et suiv.), du reste avec une erreur (« 1378 » au lieu de « 1358 »). La seconde l'a été par Pierre Duhem (*Bulletin italien*, t. IX, 1909, p. 28 s.) ; elle n'est guère acceptable. — Ainsi la date de 1368, qui est, selon toute probabilité, celle de la copie, ne fournit pour la composition de l'ouvrage lui-même qu'un *terminus ante quem*.

Une telle similitude dans l'expression semble bien indiquer que les deux textes dépendent plus ou moins directement l'un de l'autre, ou bien qu'ils se rattachent à un original commun. Naturellement, le doute qui plane, par ailleurs, sur les dates interdit de rien conclure : la date de 1340, à laquelle on peut penser pour le texte de Bruges, est doublement hypothétique, puisque nous n'avons pas voulu (peut-être par prudence excessive) attribuer décidément celui-ci à Buridan, et puisque la mention *rector Parisius* du manuscrit de Munich n'est pas certainement probante. D'autre part, Pierre Duhem a bien cru pouvoir fixer à l'année 1368 la composition des Questions d'Albert de Saxe sur le *De caelo*; mais on ne peut guère admettre ses raisons. Toutefois, la façon dont Albert explique la formation des montagnes, comme prétendu corollaire du déplacement du centre de gravité, n'est pas rationnellement satisfaisante : il attribue cette formation au fait que les parties résistantes de la terre demeurent, tandis que les parties friables sont entraînées vers le bas. L'explication est incomplète : les montagnes, à la longue, devraient être nivelées. Au contraire, le texte de la question de Bruges explique que le déplacement du centre de gravité a pour effet de relever les volumes dans le sens opposé : de là un exhaussement. On serait donc tenté de conclure à la priorité de ce dernier texte.

C. Michalski⁽¹⁾, pour qui l'attribution du texte de Bruges à Buridan n'est pas douteuse, a considéré qu'Albert de Saxe, dans sa Question II, 26, avait voulu faire allusion à Buridan quand il a écrit, concluant à l'immobilité circulaire de la terre :

A ce sujet, il convient de remarquer que l'un de mes maîtres semble considérer comme indémontrable l'impossibilité du mouvement de la terre et de l'immobilité du ciel. Mais, sauf le respect que je lui dois, il me semble qu'on peut la démontrer. Et c'est ce qui résulte de cet argument que, par le mouvement de la terre et l'immobilité du ciel, nous ne pourrions rendre compte des oppositions et conjonctions des planètes, ni des éclipses du soleil et de la lune. Il est vrai que mon maître n'expose ni ne réfute cet argument, bien qu'il expose plusieurs autres « persuasions » tendant à prouver l'immobilité de la terre et le mouvement du ciel, et qu'il les réfute.

Si l'y avait réellement là une allusion au texte de Buridan, il en faudrait conclure que les Questions d'Albert de Saxe sur le *De caelo*

⁽¹⁾ *La Physique nouvelle*, p. 22 et suiv. et 51 et suiv.

sont antérieures à 1359, date de la mort de Buridan : car il semble bien parler de son « maître » comme d'un personnage encore vivant. Ce n'est pas impossible, bien qu'Albert n'ait subi l'épreuve de détermination qu'en 1351⁽¹⁾, et que, logiquement, ses Questions sur la Physique eussent dû précéder ses Questions sur le *De caelo* : ensemble qui représente une œuvre considérable. Mais on ne voit pas que, dans la Question de Bruges, l'auteur ait exposé et réfuté des « persuasions » en faveur de l'immobilité de la terre : en fait, il a exposé des « persuasions » en faveur de son mouvement, puis des objections à ces persuasions, puis des réponses à ces objections, et enfin une réfutation des persuasions. On ne voit pas non plus qu'il ait affirmé l'impossibilité de démontrer l'impossibilité de la rotation de la terre. Enfin, s'il n'a parlé ni des conjonctions et oppositions des planètes, ni des éclipses du soleil et de la lune, il a toutefois indiqué que l'immobilité du ciel n'empêchait pas d'admettre du moins un mouvement des planètes dans le ciel. On ne saurait donc dire avec certitude qu'Albert de Saxe ait visé Buridan, auquel, d'ailleurs, il peut avoir néanmoins beaucoup emprunté : car sa façon de traiter dans une même question à la fois le problème de la rotation et celui des déplacements du centre de gravité, comme le fait l'auteur de la Question de Bruges, est un signe notable⁽²⁾.

Un autre philosophe célèbre, Nicole Oresme, s'est occupé du problème de la rotation. Il l'a fait par trois fois : dans ses Questions en latin sur la Sphère (question 8)⁽³⁾, dans ses Questions en latin sur le *De caelo* (II, 15)⁽⁴⁾, et dans sa traduction française avec commentaire du même *De caelo* (chapitres xxiv et xxv)⁽⁵⁾. D'un texte à l'autre, son attitude doctrinale a évolué dans le sens d'une plus grande faveur à l'égard de la théorie nouvelle : celle de la rotation de la terre. Dans les Questions sur la Sphère, il conclut nettement à l'adoption de la théorie traditionnelle : *dico quod rei verisimile est quod terra non sic moventur, sed solum caelum*⁽⁶⁾. Dans sa Question sur le *De caelo*, il

⁽¹⁾ Chart. Univ. Paris., *Auctarium*, I, col. 149.

⁽²⁾ Remarquer d'ailleurs que le texte des Questions du ms. de Bruges semble représenter une rédaction abrégée.

⁽³⁾ Ms. Vat., lat. 2.185, f° 72-77.

⁽⁴⁾ Ms. Erfurt Q, 299.

⁽⁵⁾ Ce commentaire est inédit ; mais les deux chapitres xxiv et xxv ont été publiés par

Pierre Duhem d'après le ms. de la Bibl. nat. fr. 1.082 (*Revue générale des sciences*, t. XX, 1909, p. 866 et suiv. ; cf. ci-dessus p. 528, n.).

⁽⁶⁾ Bien qu'il ajoute : « Dico tamen quod quaestio non possit sic [dans le sens de l'immobilité de la terre] aliquantulum demonstrari, licet persuaderi, ut patuit expositione ; et ideo quaestio est credita. »

conclut différemment. Après avoir montré la force de la théorie nouvelle, et réfuté une à une chacune des objections qu'on peut y faire, il examine à son tour l'opinion traditionnelle, en indiquant qu'elle a pour elle trois arguments assez forts, mais sans toutefois se prononcer pour elle : *Dico quod est alia via communior, et est Aristotelis, quod terra non sic movetur; et fortiores probationes ad hoc sunt, sicut illa experientia de sagitta, et etiam de projectis sursum, et ratio quae quaerit a quo esset iste motus.* Enfin, dans son commentaire en français du *De caelo*, il incline encore davantage dans le sens de la théorie nouvelle.

Or, dans son commentaire en français, Nicole Oresme ne parle ni des conjonctions ou oppositions des planètes, ni des éclipses; et il insiste fortement sur l'idée que l'immobilité de la terre et le mouvement du ciel sont indémontrables. C'est donc à lui, plutôt qu'à Buridan, que conviendrait la remarque critique d'Albert de Saxe⁽¹⁾. Mais le commentaire n'a pas été écrit avant l'année 1377, et les Questions d'Albert de Saxe l'ont été avant 1368⁽²⁾; ce n'est donc pas lui qu'Albert aurait visé. A moins qu'il n'eût songé à un écrit antérieur d'Oresme. Mais la critique d'Albert s'adresse à l'un de ses maîtres, c'est-à-dire à un maître de la Faculté des Arts : or Nicole Oresme appartenait à la Faculté de théologie.

De là résulte que, si la chronologie ne s'y opposait pas, on serait porté à croire qu'Albert aurait visé Oresme plutôt que Buridan : c'est-à-dire que le rapport de sa critique avec le texte de la Question de Bruges n'est pas tel qu'on puisse la tenir pour nécessairement applicable à l'auteur de cette question. Le plus clair de toute cette discussion est que, vers 1350, et bien avant⁽³⁾, le problème de la rotation de la terre était discuté à Paris. On voit, d'après le texte d'Albert de Saxe⁽⁴⁾, qu'il avait dû naître de la reprise des idées de philosophes anciens brièvement indiquées par Aristote, spécialement celles de

⁽¹⁾ On peut relever la comparaison faite par Albert de Saxe (II, 13) de la terre tournant devant le ciel comme un rôti devant le feu. Elle est faite aussi par Nicole Oresme (éd. Duham, p. 871; cf. ci-dessus, p. 528, n.). Mais elle est également employée par Buridan, dans une autre question (II, 16), à une fin un peu différente. Elle devait être traditionnelle.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 534, n. 1, et p. 536, n. 5.

⁽³⁾ Cf. saint Thomas, *De caelo et mundo*, I, II, lect. 11 : « . . . quidam, ponentes stellas et totum mundum quiescere, posuerunt terram . . . moveri ab occidente in orientem ».

⁽⁴⁾ II, 13 : « Sciendum est quod quidam antiquorum erant talis opinionis quod terra moveretur ab occidente in orientem ». Cf. II, 26, 3^e conclusion.

Platon dans le *Timée*⁽¹⁾. En tout cas, même si le texte du manuscrit de Bruges apparaît, jusqu'à nouvelle information, comme le plus ancien que nous ayons, et si ce texte représente un enseignement de Buridan, il faut dire que Buridan n'a pas été le premier à soulever la question et à la discuter; et il est remarquable que ce philosophe hardi ne se soit pas montré favorable à l'hypothèse de la rotation de la terre. On croit apercevoir qu'il a eu plus d'originalité dans la théorie des déplacements du centre de gravité de la terre, et cette théorie l'a conduit à une première aperception de la notion d'isostasie que les géologues modernes ont mise à la base de leurs explications de la tectonique terrestre et des mouvements orogéniques.

3. *De generatione et corruptione.*

Sur ce traité d'Aristote, Buridan a composé un Commentaire et des Questions.

Le commentaire a été conservé dans un seul manuscrit; les Questions l'ont été dans sept manuscrits, dont trois se trouvent à Cracovie, un à Erfurt, deux à Munich, et le septième à Vienne⁽²⁾.

Nous ne sommes pas en mesure de dire ce que ces textes contiennent.

4. *Meteorologica.*

A. — *Commentum super librum Meteorum.*

Ce commentaire ne se trouve qu'en un seul manuscrit⁽³⁾, le manuscrit d'Erfurt Q. 342, où l'explicit *Expliciunt dicta super librum Meteorum, 1342*, a le mérite de fournir, pour la composition de l'œuvre, un *terminus ante quem*. Mais on notera qu'une souscription en cursive porte les mots *asscripta Johanni Buridani*: ce qui donne à l'attribution un caractère hypothétique.

⁽¹⁾ Aristote, *De caelo*, l. II, ch. xiii, § 4, et ch. xiv, § 1-7. — ⁽²⁾ Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, C, a et b. — ⁽³⁾ Voir *ibid.*, II, D, a.

B. — *Questiones de libris Meteorologicorum Aristotelis.*

Ces questions sont conservées en plusieurs manuscrits⁽¹⁾, dont deux (que nous n'avons pu voir)⁽²⁾ contiennent un prologue et dont la plupart, pour une raison ou pour une autre, ne vont pas au delà du livre III. La présente étude sera fondée sur deux manuscrits : Bibliothèque nationale, lat. 14.723, et Sorbonne 597, qui ne contiennent que trois livres, alors que l'ouvrage semble en avoir comporté quatre.

Le manuscrit d'Erfurt Q. 299 appelle une observation particulière. Il contient un texte proche, quoique plus bref, de celui qui peut être considéré comme le texte authentique de Buridan⁽³⁾. Or ce texte plus bref y est attribué, dans le titre, à Nicole Oresme : *Questiones ejusdem (Oreui) super Meteororum*. On peut supposer que le rubricateur, auquel incombe la responsabilité de ce titre, s'est trompé et que la vérité doit être cherchée dans l'explicit, où il est dit que ces questions ont été « lues » à Paris par Nicole Oresme : *Explicitunt questiones super toto libro Meteororum lectae a magistro Nicolas Horem Parisius*. « Lues » ne signifie pas nécessairement « composées » : il peut s'agir d'une œuvre de Buridan qui aurait fourni la matière d'une lecture, c'est-à-dire d'un enseignement d'Oresme, plus ou moins emprunté à Buridan⁽⁴⁾. En tout cas, l'attribution à ce dernier des questions que nous examinons ici ne fait pas de doute : outre le témoignage de tous les autres manuscrits, le contenu de l'ouvrage, qu'il s'agisse de doctrine ou de traits biographiques, le désigne avec une suffisante clarté.

Plusieurs passages que voici des *Questiones sur les Météores* renvoient à des écrits antérieurs de Buridan.

1, 3. De hoc enim dixi in 3^o Physicorum, inquirendo « utrum sit corpus sensibile actu infinitum ».

⁽¹⁾ Mss à considérer : Erfurt F. 334; Q. 299; Q. 342; — Munich 4.376; 6.962; — Oxford, Bodl., can. lat. 462; — Paris, Bibl. nat., lat. 14.723; Sorbonne 597; — Vienne 5.321; 5.453. — Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, D, b, où se trouve également la liste détaillée des Questions.

⁽²⁾ Erfurt F. 334 et Oxford 462.

⁽³⁾ La constatation se trouve, au-dessous de l'explicit, dans une note en petite écriture : « et concordant bene cum questionibus Buridani, sed breviores sunt ».

⁽⁴⁾ Sur les faits de ce genre, voir ci-dessus, p. 497.

C'est bien là, en effet, le titre de la Question 14 de Buridan sur le livre III de la Physique⁽¹⁾.

1, 7. Saepe frigidum vigoratur in frigiditate . . . propter calidum circumstans . . . Prima pars hujus conclusionis est manifesta . . . per ea quae dixi in 6^a principali dubitatione quaestionis 10^e De anima.

1, 7 . . . augetur et gravatur frigiditas in corpore frigido per radios frigiditatis suae reflexos in se a calido, prout haec declaravi in 2^e De anima, in 6^a principali dubitatione quaestionis 10^e.

Il n'y a rien, dans le texte des Questions sur le *De anima* publié par Lockert⁽²⁾ sous le nom de Buridan, qui réponde au renvoi fait ici par l'auteur. Mais il est probable que l'éditeur n'a pas imprimé le texte authentique de l'ouvrage; et, quoi qu'il en soit, il est certain, comme on vient de voir, qu'avant ses *Questions sur les Météores* Buridan avait déjà composé ses *Questions sur la Physique* et ses *Questions sur le « De anima »*.

D'autres passages du même ouvrage ont une signification moins claire. On y lit ceci :

1, 3 . . . et demonstratum est primo *Caeli* quod non, et hanc determinationem hic suppono, quia non pertinet ad istum librum.

1, 3 . . . non convenit igni motus circularis primo et appropriate, de quo videndum est primo *Caeli et mundi*.

Il semble (mais ce n'est point sûr) que les termes de « demonstratio » et de « determinatio » désignent plutôt des questions que le traité d'Aristote. D'autre part, le problème de savoir si le soleil et les astres sont de la nature du feu, et la thèse que le mouvement circulaire n'est pas une propriété caractéristique du feu — points à propos desquels Buridan fait les renvois précédents — sont des sujets effectivement traités dans ses Questions. Mais la référence est insuffisamment précise et sûre, et l'on n'en saurait conclure fermement que Buridan ait voulu désigner ses *Quaestiones de caelo et mundo*.

⁽¹⁾ Cf. encore le passage suivant (1, 11) : « Utrum, in instanti ad quod illa tempora copulantur, sit aer aut aqua, vel neque aqua neque aer, vel utrumque. Et dico quod hoc est solutum 8^o Physicorum et 6^o. » L'expression *solutum* convient à des questions plutôt qu'au texte d'Aristote; et le renvoi est très justifié par ce

qu'on lit dans les questions 5 et 6 de Buridan au livre VI de la Physique. — Ajouter encore II, 1 : « sicut divi in tertio Physicorum » et « haec declaravi tertio Physicorum, ideo hoc ad praesens suppono ».

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 561 s., ce qui sera dit de cette édition et de son autorité.

La même incertitude existe pour les passages suivants :

I, 8 : sicut enim ponimus voluntarium mixtum 3^o Ethicorum,

où toutefois il ne paraît pas que le mot *ponimus*, non plus que la notion de *voluntarium mixtum* puisse convenir au texte de l'Éthique d'Aristote, mais bien plutôt aux Questions de Buridan sur cet ouvrage.

Il n'est guère possible de tirer une indication des renvois faits en d'autres passages à la Métaphysique ou au *De generatione et corruptione* :

I, 4 : prout hoc est magis scrutandum 12^o Metaphysicae.

I, 11 : disputationem contra primum modum prius narratum remitto ad librum De generatione.

Ces deux textes sembleraient indiquer que les Questions sur la Métaphysique et sur le *De generatione* sont postérieures aux Questions sur les Météores; mais ils peuvent aussi signifier le contraire.

Ainsi l'on pourrait considérer comme certaine la priorité des Questions sur la Physique et des Questions sur l'Âme par rapport aux Questions sur les Météores; comme probable, la priorité des Questions sur le *De caelo* et des Questions sur l'Éthique; le problème resterait posé, si l'on s'en tient au présent ouvrage, quant aux Questions sur la Métaphysique et quant aux Questions sur le *De generatione*.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, il est assez vain de parler ici d'ouvrages antérieurs ou postérieurs les uns aux autres; car il ne s'agit point d'ouvrages composés en une seule fois, mais de leçons faites peut-être à intervalles, refaites à plusieurs reprises⁽¹⁾, et qui n'ont fini par s'inscrire en un volume qu'au bout d'un laps de temps pendant lequel l'auteur a peut-être mené de front plusieurs enseignements sur plusieurs livres.

(1) La preuve qu'il en a dû être ainsi pour le présent ouvrage se trouve dans les endroits où l'auteur annonce qu'il traitera de tel ou tel point dans telle question ultérieure précisément numérotée (ce qui suppose une mise sur pied déjà faite) : I, 4 : « dicetur in secundo

hujus, in septima quaestione »; — I, 17 : « de . . . nominibus dicetur magis in sexta quaestione tertii libri »; — I, 17 : « et dicetur etiam in tertio, sexta quaestione »; — I, 17 : « sicut declarabitur in octava quaestione tertii »; — II, 7 : « plurimum de iis determinabitur in tertio ».

Quant aux faits de l'histoire générale par rapport auxquels cet ouvrage-ci (ou du moins la rédaction que nous en étudions) pourrait être situé chronologiquement, il en existe quelques-uns, mais dont la plupart, malheureusement, ne se laissent point dater ou sont d'une date trop ancienne pour rien apprendre d'utile.

1° Buridan écrit (III, 2) qu'habitait dans la maison du Cardinal Lemoine, il avait vu jadis (*quondam*) la foudre tomber sur la chapelle⁽¹⁾. Il veut parler de la chapelle du Collège du Cardinal Lemoine, laquelle a été autorisée par bref pontifical du 30 août 1308.

2° Il écrit (III, 2) :

Et tale fulmen fuit, quod nuper cecidit super campanile Sanctae Genovefae Parisiensis. Fecit enim foramen et removit de loco suo unum lapidem valde magnum, qui cecidit ad terram, et inflammavit ligna grossa in campanili; et alia, quae non inflammavit, denigravit, et multae fecit exhalationes; et tamen erat hiemis. . .

Il s'agissait là, semble-t-il, d'un événement qui n'était guère ancien (*nuper*) au moment où Buridan composait sa question, moment, qui, par là, pourrait être déterminé assez précisément. Mais on ignore à quelle date ce coup de foudre frappa, un certain hiver, le clocher de l'église Sainte-Genèveve.

3° Il écrit (II, 14) :

Virtus hujusmodi exhalationis apparet in illis instrumentis vocatis canalibus, ex quibus, per exhalationem ex modico pulvere genitam, grossa sagitta vel globus plumbi sic fortiter emittitur quod nulla arma possunt ipsum retinere.

Il veut parler des canons, lançant des carreaux ou des boulets, qu'« aucune armure ne peut arrêter ». La plus ancienne mention de canons se trouve, en France, dans un document d'archives de 1338. A partir de cette date, on voit que l'emploi des canons était déjà répandu, sensiblement avant la bataille de Crécy, où ils produisirent, en rase campagne, le grand effet qu'on sait. Le mot de « canon » apparaît pour la première fois en 1339 et, à dater de ce moment, se généralise. Il peut se faire que l'attention de Buridan ait été attirée sur l'existence de ces engins par ce qui s'en raconta après la bataille de Crécy (1346). Mais il est remarquable qu'il les appelle encore *canales*, comme si le mot de « canon » n'avait pas encore prévalu⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir le texte, ci-dessus, p. 368.

⁽²⁾ Voir les textes recueillis par Victor Gay

dans son *Glossaire archéologique*, aux mots *Artillerie* et *Canons*.

4° Buridan écrit, à propos des dégâts causés par les ouragans (III, 1) :

Sic enim torsum fuit campanile de Sancto Anthonio juxta Tornacum, cum tamen esset valde forte et magnum, et non cecidit nec ruptum fuit, sed longo tempore sic torsum remansit, quod adhuc omnes possunt videre. — Sic etiam in ecclesia de Fornis, Fornalensis diocoesis, campanile ligneum, situm supra fortem turrin elevatam, fuit a turri portatum cum campanis ad longam distantiam ultra villam et cecidit integrum in unum marescum.

Il faut d'abord savoir de quelles localités il est question. Le ms. 14723 de la Bibliothèque nationale porte, à la première phrase : *de sancto Anthonio*. Le ms. 597 de la Sorbonne porte : *de Authouio*, sans l'adjectif *sancto*. On peut donc penser qu'il s'agirait d'Antoing, bourg situé, en effet, à huit ou dix kilomètres de Tournai. Quant à « Fornis », le manuscrit 14723 l'indique comme faisant partie d'un diocèse qualifié de « Fornalensis », et le manuscrit 597 (qui écrit *Furnis*), comme appartenant au diocèse de Tournai (*Tornacensis diocoesis*). Il paraît bien que la véritable leçon soit *Tervaeusis*; et il s'agirait alors de Furnes, à une quarantaine de kilomètres à l'O.-S. O. de Bruges, qui se trouvait effectivement au diocèse de Thérouanne⁽¹⁾.

Nous ne connaissons pas d'autre mention de cette tempête qui aurait emporté d'une seule pièce le clocher de Furnes et ses cloches. Pour Tournai et les environs, les documents conservés signalent bien de violents coups de vent dont le pays eut fortement à pâtir. On lit dans un petit poème intitulé *Graut mesquief a Tournay par yauwe, par feu et par vent, l'an 1353*⁽²⁾ :

El quaresme, en cel saint tempore,
L'endemain du jour saint Grigore,
Enviers minuit tout droitement,
Y vœuta si hideusement
Que on quidoit estre u finement ;
Car moustiers et maint oratore,
Maisons, arbres, moulins au vent
Caÿrent si abondamment,
L'on en doit bien faire memore.

⁽¹⁾ Voir le *Chronicon et cartularium Sancti Nicolai Furnensis*, [p. par Van de Putte et C. Carton], Bruges, 1849.

⁽²⁾ Publié par Reillenbergh (Commission royale d'histoire. Compte rendu n° 2 du t. X. Bruxelles, 1845).

Et dans une Chronique de Hollande et de Hainaut, à l'année 1366⁽¹⁾ :

Le jour Saint Nicolaise au viespres, au dit an [1366], fut si grant vent toute nuit que ou n'avoit oncques vut si grant; et descouvry plusieurs cloquiers, tours et maisons, abati plusieurs moulins et esraga plusieurs arbres, et s'abati un des hommes de pierre qui sont sur les tourilles du bieffroit, et le gibet de Tournay..., et se mist le comble du cloquier de saint Nicolay du Bruille hors de son riuelle, et pendi tous vers l'Escaut; et s'abati le cloquier de la ville d'Orchies...

Il résulte de ce dernier texte que la note de Buridan sur le clocher d'Antoing est antérieure à 1366; car il n'aurait pu manquer de donner comme exemple le cas de l'église de Saint-Nicolas-du-Bruille, qui se trouvait à Tournai même. Mais cet enseignement est sans utilité, puisqu'on sait déjà très certainement que les *Questions sur les Météores* sont sensiblement antérieures à la date de 1366. Quant à la tornade de 1353, dont parle le premier texte, il faudrait supposer, pour voir une allusion à cet accident dans les lignes de Buridan, qu'il ne se fût pas produit d'autres tempêtes violentes dans la même région au cours des années antérieures et postérieures.

5° Buridan fait deux fois mention des fossés de Paris. Parlant des eaux qui cheminent souterrainement, il en cite cet exemple (I, 19) :

Hoc apparet manifeste in fossata inter portam Sancti Victoris et Sicanam. Cum enim profundabantur fossata, fluebat rivus magnus in Secanam, veniens ex monte Sanctae Genovefae; ideo continuo augebatur fluvius, licet non descenderent in ipsum alii notabiles fluvii.

Et plus loin, à propos des substances dont les eaux se chargent sous la terre (II, 6) :

Et nunc potest hoc aliquis videre in fossione fossatorum Parisius. In uno loco enim sunt minerae ferri, alibi sulfuris.

Le premier de ces deux textes est, de prime abord, assez difficile à comprendre. Sous le règne de Philippe Auguste, les chanoines de Saint-Victor avaient obtenu l'autorisation de dériver, pour les besoins

⁽¹⁾ Publiée par Reiffenberg, *loco laud.* (Bulletin n° 2 du t. XII).

de leur moulin, le cours de la Bièvre⁽¹⁾; depuis lors, cette rivière se déversait au Grand Degré (suivant ainsi, en son bas cours, le tracé de ce qui est encore aujourd'hui la rue de Bièvre). Il est clair que le creusement de fossés « entre la porte Saint-Victor et la Seine » (approximativement le tracé de la rue actuelle des Fossés Saint-Bernard) aurait entraîné l'inondation de ces fossés, non pas par un ruisseau souterrain venant de la Montagne Sainte-Genève, mais par la Bièvre elle-même. Il fallait donc qu'au moment des travaux la Bièvre ne coulât déjà plus dans Paris. Or c'est sous le règne du roi Jean (1350-1364) que la digue de retenue de la Bièvre primitive, qui l'obligeait à se dériver vers Paris pour se jeter dans la Seine au Grand Degré, fut détruite; et la rivière reprit alors son cours naturel, qui la menait directement vers la Saulsaie (Salpêtrière), à son embouchure actuelle⁽²⁾. Dès lors, la dérivation dans Paris se trouva à sec : ainsi devenait-il possible de creuser les fossés Saint-Bernard, et possible également que l'on eût affaire à un déversement dans ces fossés d'écoulements venus de la Montagne Sainte-Genève. Il faut donc que Buridan ait écrit postérieurement à la date où le canal de la Bièvre se trouva desséché dans Paris.

Cette date n'est pas connue avec précision. Mais on connaît celle où fut entrepris et achevé le creusement des fossés. L'auteur d'une continuation de la Chronique de Guillaume de Nangis⁽³⁾ raconte que les Parisiens entreprirent ces vastes travaux en 1356 et qu'ils les poussèrent, l'année suivante et après, avec activité : de quoi il fut, dit-il, le témoin oculaire⁴⁾. Il indique en outre, à l'année 1358, que les fossés commencés furent encore approfondis et, en particulier,

⁽¹⁾ Sur l'ensemble des faits qui suivent, concernant la Bièvre, on peut encore consulter utilement la communication ancienne de Bonamy publiée dans *l'Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIV (1743), p. 267-283.

⁽²⁾ Le principal auteur de la destruction de la digue avait été un certain Gilles Fleureteau, contre lequel les chanoines de Saint-Victor plaidèrent et gagnèrent en 1368. Mais, les fossés de Paris descendant alors à 16 pieds de profondeur, ils ne purent rendre au canal, qui aurait dû les traverser, son cours vers le Grand Degré. C'est alors que fut créé un nouveau déversoir au-dessous de l'ancienne rue d'Alais,

selon un tracé parallèle à la rue des Fossés Saint-Bernard.

⁽³⁾ Édit. H. Gérard, Paris, 1843, t. II, p. 245 s. et 256-258. C'est faussement que cet ouvrage a été attribué à Jean de Venette (voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII, p. 333 s.).

⁽⁴⁾ Cf. Froissard, édit. Siméon Luce, t. V, p. 103, § 414 : « et fist [Étienne Marcel, † 31 juillet 1358] faire grans fossés autour de Paris... et y ouvroit on nuit et jour. Et y eut, le terme d'un an, bien trois mil ouvriers : dont ce fut uns grans fais que de fremer, sus une annee, d'enclorre et environner de toutes defenses une telle cité comme Paris... »

qu'on en creusa un devant la porte Saint-Victor, qui fut ainsi barrée. Quant aux travaux qui se firent du côté de la maison des Jacobins (vers l'extrémité Sud de l'ancienne rue de la Harpe), il note que l'on fut émerveillé d'y découvrir, en creusant, les vestiges de constructions anciennes extrêmement résistantes.

On est fort tenté de penser que c'est à ces travaux que se rapportent les textes de Buridan ; et en ce cas, comme on suppose qu'il ne vécut guère au delà de l'année 1358, la composition de ses questions I, 19 et II, 6 serait des années 1357 et 1358.

Le contenu des *Questions sur les Météores* est, en gros, le suivant.

La première question du livre I vise à définir l'objet propre de l'étude des météores et à situer cette étude par rapport aux autres parties de la science naturelle, laquelle en comprend six, soigneusement caractérisées par l'auteur. Ces parties, à résumer grossièrement ce qu'il en dit, sont premièrement la physique, qui traite du mouvement en général et de ses principes; deuxièmement, l'étude du ciel et du monde, qui porte sur les mouvements locaux simples; troisièmement, l'étude de la production et de la destruction des choses (*De generatione et corruptione*), qui porte sur les mouvements intéressant la forme du mixte et spécialement de l'élément; quatrièmement, l'étude des météores; cinquièmement, l'étude des mixtes imparfaits, que certains appellent d'un terme trop étroit « les minéraux » et pour quoi « nous n'avons pas de traduction d'Aristote »; sixièmement, l'étude de l'âme et des êtres animés. Dans cette classification, la météorologie est définie en ces termes :

La science des météores considère les qualités secondes, les passions, mouvements, opérations qui se produisent naturellement dans les corps en conséquence d'altérations des qualités premières, sans descendre à l'examen spécial des faits propres aux êtres animés, aux divers aspects des minéraux et des mixtes parfaits. Elle s'intitule science des météores, d'un nom fait de *meta* (signifiant *trans* ou *super*) et de *theorum* (signifiant *videre*), et qui veut dire « voir ou examiner ce qui est vers le haut », à savoir les comètes, les étoiles filantes, les nuages, le tonnerre, les éclairs, la grêle, la pluie, la neige, etc.

Cette science, il est vrai, concerne aussi ce qui se produit sur terre et même sous terre, comme les séismes, la naissance des sources et des fleuves, et aussi nombre de phénomènes affectant les animaux, les plantes, les pierres, les métaux (non pas toutefois du point de vue d'une appropriation spécifique, comme lorsqu'il s'agit des

choses digestibles ou non, de la production des mixtes, de la putréfaction, de la coagulation, de la rupture, etc.). Mais elle n'en a pas moins pris le nom de science des météores par égard à son objet le plus merveilleux aux yeux du vulgaire, à savoir l'étude des phénomènes d'en haut.

On voit l'erreur de ceux qui lui donnent pour seul but l'étude des mixtes imparfaits, de leurs passions et de leurs opérations. L'affirmation provient de ce qu'elle s'applique, plutôt qu'à l'étude des mixtes parfaits (tels que les étoiles), à celle des mixtes imparfaits, comme les comètes, les éclairs, la rosée, les vents, les sources, la mer : erreur, car les choses de ce genre n'ont que rarement d'autres opérations ou passions que celles, de caractère commun, dont il est ici traité, à savoir les accidents résultant, pour les corps, de leur altération par rapport aux qualités premières.

On voit aussi pourquoi il n'est pas ici question du sommeil et de la veille, de la jeunesse et de la vieillesse, de la mort et de la vie, des couleurs et des saveurs, etc. : c'est que ces phénomènes ont une relation propre à la vie.

Les sujets principaux des questions qui viennent ensuite peuvent se définir ainsi.

Questions 2 et 3. Dependance du monde inférieur par rapport au monde céleste, et volume respectif des quatre éléments constitutifs de l'univers.

Questions 4-7. Chaleur.

Questions 8-14. Phénomènes lumineux : météores ignés (questions 8-9); *hiatus et voragine* (aurores boréales?) [question 10]; exhalaisons et vapeurs, leurs relations de nature et leur rôle dans l'apparition des phénomènes (question 11); comètes (questions 12-13); voie lactée (question 14).

Questions 15-18. Phénomènes humides : rosée (question 15); givre et neige (question 16); brouillard (question 17); grêle (question 18).

Questions 19-21. Sources, fleuves et mers : sources (question 19); mers et terres (question 20); mers et montagnes (question 21).

Libre II.

Questions 1-6 (suite des questions 19-21 du livre I⁽¹⁾). La mer.

Questions 7-13. Vents.

Questions 14-17. Exhalaisons sèches : leur rôle dans les tremblements de terre (questions 14-15); éclairs et tonnerre (questions 16-17).

⁽¹⁾ Dans un avertissement liminaire, placé en tête du livre III de ses Questions, Buridan fait remarquer que la division traditionnelle du

traité des Météores d'Aristote n'est pas conforme à la raison, car le livre I empiète par le sujet sur le second, et le second sur le troisième.

Libre III.

Questions 1-2 (suite des questions 7-17 du livre II⁽¹⁾). Vents d'orage; cyclones; foudre.

Questions 3-20. Phénomènes optiques : réflexion et réfraction (questions 3-4); miroirs (question 5); halo (questions 6-9); facultés comparées des bonnes vues et des vues basses (question 10); arc-en-ciel (questions 11-20).

L'on a remarqué à propos des *Météores* d'Aristote que ce qui fait pour nous l'intérêt de ce traité, ce ne sont point les principes abstraits ni les discussions dont il se compose en partie, mais bien les nombreuses et curieuses observations qui s'y trouvent : car l'ouvrage est « un résumé très important des connaissances de l'antiquité sur les principaux phénomènes dont la terre est le théâtre ». On peut en dire autant des Questions de Buridan sur cet ouvrage : elles fournissent sur les connaissances du moyen âge touchant les phénomènes naturels des renseignements abondants; et rien n'est plus instructif que de comparer l'état du savoir consigné en ces pages avec les enseignements de la science moderne. Mais sans procéder à cet examen, qui entraînerait assez loin, de nombreux détails permettent, de façon plus générale, et en liaison avec la personnalité de l'auteur, de découvrir divers aspects du milieu où il vivait. De ces traits nous avons déjà relevé les plus propres à éclairer sa biographie; mais beaucoup d'autres peuvent être recueillis qui aident à le mieux connaître en même temps qu'ils peignent son époque.

Par une disposition naturelle que nous avons déjà relevée, il se plaît à puiser des exemples dans l'expérience de la vie familière. A propos du mouvement qui, dans certains cas, refroidit, il citera le cas de son potage (*poreta*) qu'il remue avec sa cuiller et celui des dames qui s'éventent le visage (I, 4); à propos des mouvements sans action sur la température, le cas d'un foyer placé dans la cale d'un navire en route, qui ne serait pas plus activé que celui qui, dit-il, brûle tranquillement dans votre cuisine (I, 4); à propos d'autres effets naturels, le cas des écailles de poisson et de la pourriture de chêne luisant dans l'obscurité (I, 5); ou bien celui du bâton vert qui, chauffé en son milieu, distille l'humidité par ses extrémités (I, 7); et

⁽¹⁾ Cf. la note de la page précédente.

toute une série d'autres faits : gouttes de vin tombées sur une nappe sèche, qui restent en boule, tandis qu'elles s'étalent sur une nappe humide (I, 6) ; pot d'étain ou de verre, rempli en été de vin frais, et qui se couvre de buée (I, 15) ; toiles nouvellement teintées en noir, qui retournent au blanc quand, exposées au soleil, elles sont mouillées et séchées à plusieurs reprises (I, 16) ; lessive à la cendre, qui nettoie les vêtements (II, 5) ; canalisations qui élèvent l'eau aux étages des maisons (I, 19) ; action des soufflets sur le feu (II, 7) et des charbons mouillés qui se mettent à fumer (II, 8) ; voitures lancées à grande allure qui font trembler les maisons (II, 15).

Beaucoup de faits qu'il cite sont empruntés aussi à la pratique des métiers. Il parle de rencontre de nappes liquides dans les mines ; de l'emploi par les maçons du niveau (I, 20 ; II, 4) ; de la façon dont les peintres procèdent pour représenter le trou sombre d'une porte ouverte dans une paroi ou pour donner des impressions de relief par imposition de teintes claires sur des fonds sombres (I, 10 et III, 5) ; de la guède, employée par les teinturiers dans les teintures en noir, qui perd ses propriétés quand elle est récoltée en temps d'orage et les reprend s'il bruine (II, 16) ; de la manière dont les marins distinguent, par quatre et par subdivisions de quatre, les différents secteurs du vent et des noms qu'ils donnent aux diverses directions : nord, nord-ouest, etc. (II, 11) ; — recueillant aussi telle anecdote relative à une navigation de saint Louis et où il est question des gouffres marins (II, 3)⁽¹⁾.

Mais le plus remarquable est le grand nombre des exemples qu'il emprunte à la vie rurale. Les citadins étaient alors beaucoup plus proches qu'aujourd'hui des choses de la campagne ; la marche des saisons et l'état du temps les intéressait plus directement, à une époque où, même dans les villes, l'on était moins bien défendu contre les rigueurs de la nature : rien d'étonnant que Buridan, comme tout le monde, ait su que les nuits claires sont des nuits froides (I, 5) ou que, selon le proverbe, « petite pluie abat grand vent » (II, 8). Mais sa familiarité avec la vie des champs se manifeste par des connaissances

⁽¹⁾ L'anecdote se retrouve dans l'une des additions à la chronique française dite de Guillaume de Nangis publiées par A. Hellot (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*,

t. XI, 1884, p. 13). Elle est rapportée à Philippe Auguste dans les *Récits d'un ménestrel de Reims*, § 70, ainsi que dans le recueil d'*exempla* du ms. de Tours n° 468 (f° 111 v°).

d'ordre moins général. Il parle des paysans qui, en automne, quand les jours raccourcissent, prolongent leur labeur pendant la nuit, afin d'achever les semailles (I, 9). Il sait ce qu'ils racontent : que le soleil se couchant dans un « bain de nuages » massés sur l'horizon présage la pluie, mais que si, entre l'horizon et un bourrelet de nuages, s'observe une bande claire, c'est un signe de beau temps (I, 17); qu'un signe de pluie est aussi un jour sans rosée faisant suite à plusieurs jours avec rosée (I, 17); il sait qu'en Picardie ils tiennent pour vents humides ceux qui soufflent de l'ouest et du sud, pour secs ceux qui soufflent du nord et de l'est (II, 13), et qu'à leur dire la neige rend les blés féconds (I, 16); il connaît en outre leurs superstitions touchant la foudre, et aussi parfois leur sottise, quand, par exemple, ayant constaté que les gelées de la vigne surviennent au temps où fleurit l'épine blanche, ils s'avisent, pour protéger leurs vignobles, d'arracher les épines blanches des environs (II, 13). Et l'on se rend bien compte qu'il a observé beaucoup de choses de ses propres yeux : non pas quand il rapporte que le loir engraisse à lard et reperd sa graisse suivant le cours de la lune croissante et décroissante (II, 3), mais quand il fait remarquer que les blés de Picardie et ceux de l'Île-de-France sont, au temps de la maturité, généralement penchés vers l'est à cause de la prédominance des vents d'ouest (II, 12), ou bien que les blés mis en gerbe craignent la pourriture s'ils sont humides de rosée beaucoup plus que s'ils sont trempés par une grosse pluie (I, 15), ou bien (pour preuve que la rosée n'émane pas du sol) qu'on trouve la terre sèche sous les gerbes qu'on soulève (I, 15); ou bien encore quand il décrit la maladie de la rouille, ses aspects et ses effets (I, 15).

Un signe de sa curiosité est aussi l'attention qu'il porte aux particularités régionales, soit qu'il les connaisse par ouï-dire, soit qu'il les ait notées personnellement au cours de voyages. A Paris, où il réside, il observe tout ce qui peut, autour de lui, fournir matière à réflexion : un coup de foudre sur le clocher de Sainte-Geneviève (III, 2), un feu follet qu'il a vu danser sur la chapelle du Collège de Navarre (I, 9), le creusement des fossés de la ville, qui donne lieu à diverses constatations (I, 19 et II, 6). Hors de Paris, la Brie, par la nature de son sol et son comportement à l'égard des eaux, appelle l'une de ses remarques (I, 19); et il note, à ce propos, que la Seine reçoit successivement comme affluents l'Yonne, le Loing et la Marne (I, 19) :

c'est que peut-être il avait poussé de ces côtés-là, le Collège du Cardinal Lemoine, auquel il avait appartenu, y ayant, à la suite d'une donation, certains intérêts. Sur la Hollande et ses digues, il a recueilli le témoignage d'étudiants de cette région (I, 20). Sur la Picardie et la Flandre, son information est faite à la fois de ce qu'il a vu et de ce qu'il a entendu : s'il s'agit des eaux, il sait parler de ces écoulements qu'on appelle des « écluses » (I, 19) ; des inondations qui peuvent se tendre autour d'Aire et de Douai (II, 10). Pour le flux et le reflux de la mer, qui s'opère, note-t-il, avec un retard quotidien d'environ une heure, il donne, comme exemple de l'étendue du phénomène en longueur, l'exemple de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil, où il indique que le mouvement est sensible jusqu'à deux lieues dans les terres (II, 3). De même il sait décrire avec précision le contraste du haut et du bas Artois à la limite des monts de Gohelle (II, 3). Quant aux vents, c'est un de ses grands sujets, et c'est ici qu'il recourt volontiers à ce qu'il a observé en cette même Picardie ainsi que dans le Midi de la France, lors d'un ou plusieurs voyages. Il dira donc qu'en Picardie les vents dominants, vents réguliers ou vents d'orage, soufflent de l'ouest, si bien qu'à Boulogne-sur-Mer tous les buissons et tous les arbres sont inclinés vers l'est (II, 12), que le vent du nord y est sec (II, 13), que le vent du nord, plus froid que le vent du midi en hiver et au printemps, y est plus tiède que les vents d'ouest et du sud en été (II, 13). Et pour le Midi, il fera également grand état de ce qu'il y a observé : orages à flanc de montagne en « Regordanie » et sur le Ventoux (I, 18) ; naissance soudaine de torrents, créés par les pluies dans les vallées encaissées de la Regordanie, puis soudainement asséchés (I, 19) ; hauteur, qu'il suppose, des monts de Regordanie, de Savoie et du Ventoux (I, 20, 21) ; vents violents du nord en Avignon, venant un peu obliquement de la Regordanie et de la Savoie, vents rares et faibles venant du sud, barrés dans leur course par la Savoie et le Ventoux (II, 10, 12).

Tel est l'ordre des faits qui se présentent volontiers à son esprit. Or il convient de remarquer qu'averti du devoir, pour le savant, d'asseoir ses raisonnements sur des réalités certaines, il s'est soigneusement appliqué à vérifier l'exactitude des données d'où il partait. Là où il se sent à son aise, c'est quand il peut alléguer une observation personnelle, quand il peut dire, comme il le fait souvent : *et ego vidi*.

Pour ce qu'il n'a point vu, il n'accepte pas les informations de toute main. Il se méfie de ceux qui affirment sans savoir et qui sont en gros de deux sortes : les trompeurs plus ou moins conscients, et les naïfs.

Au sujet des premiers il écrit :

Aristote dit que les poètes sont de grands menteurs. Je crois que les faiseurs d'histoires (*historiades*) le sont encore plus : car ils racontent et ils écrivent des choses qu'ils n'ont point vues, mais qu'ils ont entendues de gens éloignés dans le temps, qui l'ont belle pour mentir, comme les anciens en particulier, parce que leurs auditeurs ne sauraient les reprendre lorsqu'ils trompent. Il est en outre du naturel humain d'ajouter immédiatement foi à ce qui flatte le goût ; or les historiens se délectent au récit de choses merveilleuses ; c'est pourquoi ils ajoutent encore à la fable, en y mettant leur grain de sel, et s'ils ont lu, par exemple, qu'un œuf flottait sur une eau épaisse, ils diront en outre que des pierres peuvent flotter.

Pour sa part, il ne rapportera donc qu'avec des formules de prudence et de doute ce qui se raconte, par exemple, d'un « étang de Palestine extrêmement salé, dont l'eau est tellement dense qu'un homme ou un cheval, jeté dedans membres liés, ne s'y enfonce point, que les poissons n'y peuvent pas nager, etc. ». Il se montre fort sceptique sur la vérité de ces faits, et il notera que, si Aristote en parle, c'est seulement par ouï-dire (II, 5).

Quant aux naïfs, il a grande défiance de l'ignorance et de la superstition, de ce qu'il appelle des contes de « bonnes femmes » (*vetulae*).

C'est pourquoi il s'applique à la vérification des faits.

On racontait que les incendies allumés par la foudre ne peuvent pas s'éteindre avec de l'eau, mais, selon les uns, avec du lait, selon les autres avec du vinaigre. Des paysans prétendaient que, lorsqu'elle tombe quelque part, on voyait parfois des démons noirs comme des corbeaux volant sur les lieux ; et, dans un incendie ainsi allumé et qui avait gagné plusieurs maisons, certaines femmes disaient avoir vu ces démons porter des tisons d'un toit à l'autre pour propager le feu : l'une d'elles jurait même qu'un de ces démons noirs était assis sur l'un des faites et était tombé dans le feu quand la maison s'était écroulée. On remarquait que la foudre frappait les églises plus souvent que les autres maisons : preuve qu'elle était l'œuvre du diable. On prétendait que la foudre laissait, après ses coups, des charbons durcis en sorte de pierre ; et des femmes, auprès desquelles Buridan avait joué dans les champs en son enfance, ramassaient

parfois des pierres rondes et jolies, dont elles disaient que c'étaient des étoiles tombées sur la terre. En cas d'orage on aspergeait les gens d'eau bénite, on allumait des cierges, et l'on sonnait les cloches pour écarter la foudre brandie par les démons. Et à la fête de saint Jean-Baptiste, on dressait en son honneur une couronne sous laquelle les hommes venaient ensuite communément chercher refuge pour se mettre à l'abri du feu céleste (III, 2).

Ces prétendus faits, sur lesquels reposaient ces superstitions, Buridan n'y croit point. Il les tient pour des « contes de bonnes femmes, faits aux enfants, et que répètent ensuite de grandes personnes, pourtant raisonnables ». Il a pris soin de s'informer de leur authenticité, « non pas auprès des gens qui disaient avoir entendu dire, mais de ceux qui avaient vu de leurs propres yeux ». Il a interrogé celui qui, le premier, avait éteint l'incendie du clocher de Sainte-Geneviève, frappé par la foudre, et qui l'avait fait avec de l'eau. Il tient les démons prétendument présents aux incendies provoqués par la foudre pour les phantasmes d'une imagination surexcitée par l'épouvante; et si la foudre atteint plus fréquemment les églises que les autres constructions, il sait dire que c'est parce qu'elles sont plus élevées.

Il expédie avec le même dédain les contes selon lesquels les éclairs sont des déchirures du ciel par lesquels s'aperçoit la lumière du paradis (I, 10; II, 16). Et il en va de même pour ces voix humaines accompagnant, au dire de certains, l'apparition des feux follets dans les cimetières et autour des gibets (I, 10), feux que les bonnes femmes attribuent aux âmes des morts (I, 9) : Buridan sait qu'il s'agit d'émanations de cadavres; et quant aux bruits des voix, s'ils ont été entendus, il les considère comme des sifflements de gaz à travers les interstices du sol (I, 10).

Donc, le fait certain, c'est, à ses yeux, celui qu'il a vérifié lui-même. De là ses nombreuses mentions de traits relatifs au pays picard dont il était originaire, à la région parisienne où il résidait, à la basse vallée du Rhône où il avait voyagé. Pour le reste, il recueille des témoignages et, quand il cite les faits, il indique ses sources : un clerc, qui lui a raconté comment, dans son pays, les eaux ayant profondément raviné une vallée, des terrains s'éboulèrent et formèrent un barrage, derrière lequel se forma un lac de deux ou trois lieues de long et de large (II, 15); — plusieurs autres clercs, qui lui ont dit

qu'en Zélande, leur patrie, le niveau de la mer était supérieur à celui de la terre et que les flots étaient barrés par des digues constamment entretenues (I, 20); — Jean Custode, de Malines en Brabant (II, 6 et II, 15), qui lui a raconté que la mer, ayant débordé largement sur son pays, en avait détaché un village, qui, se mettant à flotter avec ses maisons, ses jardins et ses champs, avait été poussé par le vent jusque sur la Bretagne, où il avait échoué, et où ses habitants avaient été fort empêchés pour se faire comprendre des indigènes : sur quoi Buridan avait interrogé les marins, qui lui déclarèrent avoir vu de grosses pierres flotter sur la mer, arrachées à des îles, mais moins grosses toutefois qu'un village.

On le voit par ce dernier trait, toutes ses précautions ne l'ont pas tout à fait protégé contre les inconvénients de la crédulité. Même ses observations personnelles sont parfois marquées d'étrangeté : par exemple (III, 2) quand il rapporte qu'il vit une fois, à la Saint-Jean, une jeune fille assise dans un pré, qu'un mauvais air avait effleurée, qui tomba aussitôt presque morte, qui en resta contrefaite de ses jambes et qui ne fut guérie que longtemps après.

Quant à la manière d'expliquer les phénomènes, une fois qu'ils ont été déterminés, on le voit également porté à toujours rechercher des causes naturelles et rationnelles. Le bon sens lui permet (II, 5) d'expédier dédaigneusement cette bourde, *trufa*, que la salure des mers proviendrait de la sueur des terres. Mais il s'en prend surtout aux explications par le miracle, c'est-à-dire à la superstition. Il écrit à ce sujet (I, 8) :

Il y a plusieurs façons d'entendre le mot « naturel ». La première, quand nous l'opposons à « surnaturel » (et l'effet surnaturel est ce que nous appelons un miracle)... Et il est clair que les effets météoriques sont des effets naturels, qu'ils se produisent naturellement, et non point miraculeusement... Les philosophes, conséquemment, les expliquent par les causes naturelles appropriées. Mais le vulgaire, ignorant ces causes, croit que ces phénomènes sont produits par un miracle de Dieu, ce qui communément n'est point vrai...

Il faut voir l'application de ce principe dans ce qu'il écrit, par exemple, des comètes :

(I, 12). Il existe une opinion que les comètes sont produites miraculeusement par Dieu dans le ciel pour présager la mort des princes, afin de les corriger et qu'ensuite

elles disparaissent par la même voie miraculeuse. Je crois fermement que Dieu le pourrait bien, et davantage encore; mais il me paraît absurde de penser que Dieu fasse ces comètes.

Après quoi, d'ailleurs, avançant une explication naturelle de la vertu prémonitoire des comètes (car il n'est pas dégagé de la croyance qu'une longue et commune tradition lui imposait sur ce point), il donnera lui-même, malgré sa bonne intention, dans la rêverie, en écrivant :

(I, 13). On dit que les comètes annoncent de grands vents : c'est que les comètes et vents proviennent de la même matière, à savoir d'une exhalaison fumeuse et sèche . . . Elles annoncent aussi la sécheresse : c'est que l'abondance des exhalaisons sèches dans l'air dessèche cet air et absorbe les vapeurs humides. Elles annoncent les guerres et les séditions : c'est que les exhalaisons chaudes et sèches dessèchent l'air, et que les constellations de vertu chaude et sèche, prenant de l'intensité, mettent en mouvement la bile, génératrice de la colère, des guerres, des séditions et des querelles. On dit qu'elles annoncent la mort des princes : c'est que ceux-ci sont particulièrement atteints par ces colères, ces séditions et ces guerres, où beaucoup d'entre eux périssent; et que, si d'autres y périssent aussi en grand nombre, nous portons une plus grande attention au sort des grands . . .

Ainsi s'égare un bon esprit, pour n'avoir pas encore, malgré ses principes, ni exercé une critique suffisante sur la réalité des faits à expliquer, ni suffisamment confronté ses théories explicatives avec cette même réalité.

Ce qu'il faut dire pour son excuse, c'est que, ne travaillant point sur une matière vierge, il lui a souvent été difficile d'échapper à l'emprise des philosophes qui s'y étaient précédemment appliqués et dont l'opinion faisait autorité. Ses lectures, variées et nombreuses, ont ainsi tourné parfois à son détriment, soit qu'il ait été amené à accepter la mauvaise position d'un problème, soit qu'il ait été égaré par des affirmations insuffisamment contrôlées. Aristote n'est pas le dernier à lui avoir rendu de mauvais services. S'il a couru moins de risques avec ceux dont les travaux portaient sur des parties de la science susceptibles, dès leur temps, d'exactitude et de rigueur, comme Euclide, comme Ptolémée, comme le polonais Witelo, connu par ses recherches sur l'optique, il a eu à pâtir d'une confiance trop libéralement donnée aux philosophes, à Averroès, à saint Thomas, à Pierre d'Auvergne, surtout à Albert le Grand, qu'il avait beaucoup

étudié, ou encore à certains médecins, qu'il a omis de désigner nommément.

Toutefois il convient de reconnaître, d'autre part, qu'il a su choisir et discuter. On le voit protester, en un endroit (I, 5), contre le crédit accordé à Averroès aux dépens d'Avicenne, qu'il déclare aussi grand philosophe et peut-être plus grand. D'Aristote lui-même, il n'accepte pas tout. Et finalement, la critique à laquelle il s'expose vise plutôt les échecs accidentels de son enquête que les principes mêmes de son attitude intellectuelle, où, mis à part les défauts d'une subtilité qui va jusqu'à l'argutie, apparaît la curiosité d'un esprit sincère, appliqué à comprendre, sans se flatter toutefois d'y toujours réussir, et capable d'y employer des moyens personnels. En l'une de ses questions (III, 14), après avoir énoncé plusieurs doutes sur la distribution des couleurs dans l'arc-en-ciel, il termine par cette remarque :

D'autres que moi, qui n'ont point éprouvé ces doutes, ont dit que cette diversité et cette distribution des couleurs doit être ramenée à une disposition arbitraire (du Créateur), par l'effet de laquelle beaucoup de choses sont pour nous surprenantes et inintelligibles. Des mathématiciens, de leur côté, ayant imaginé des propriétés de nombres, de grandeurs et de figures, ont dit que ces diversités et ces distributions provenaient de la condition des angles de réflexion et qu'il n'y avait pas lieu de rechercher d'autre cause spéciale. C'est là, me semble-t-il, une dérobade. L'on voit Aristote s'efforcer de pousser plus loin son enquête. Moi, simple homme d'étude, je veux qu'on sache que j'ai soulevé ces doutes et plusieurs autres dans le présent livre des Météores, non point parce que je me flattais de pouvoir les résoudre parfaitement, mais pour fournir une occasion aux amis de la philosophie naturelle d'étudier et de découvrir ce qu'ils n'auront pu trouver chez les autres. Aristote dit en effet qu'il n'est pas inutile de mettre toute chose en question; et je considère en outre qu'il est plus difficile et plus méritoire d'agiter une question en raisonnant que, sur beaucoup de sujets facilement accessibles, de fournir la preuve d'une vérité.

On reconnaît à ces lignes un homme d'intelligence active, qui aime l'effort de pensée pour lui-même, peut-être avec une pointe de dilettantisme, mais aussi, certainement, par respect pour la dignité de la fonction intellectuelle. Aussi bien le voit-on, d'autre part, pénétré d'une probité qui ne se traduit point par des déclarations, mais par une disposition naturelle, sensible à sa façon de discuter, et qui, lorsqu'elle s'exprime accidentellement par la parole, est dénuée de tout artifice. C'est ainsi que, venant à parler (III, 20) des *paralii* (par-

hélios, réflexion du soleil dans une nuée), il déclare d'abord n'en avoir jamais vu; il soulève ensuite un certain nombre de doutes à ce sujet; puis il renonce à pousser plus loin, confesse son incompetence et remet à ceux qui auront vu le phénomène le soin de l'expliquer; « car, dit-il, si je fais mention de ce problème, je n'y entends pas grand'chose: j'en parle comme ma pie parle le latin ou le français, ou comme un aveugle parle des couleurs ».

Le regard rapide que nous venons de jeter sur ces Questions de Buridan en donnerait une idée désavantageuse et fautive si elles devaient finalement apparaître comme le produit d'un esprit qui ne domine pas d'assez haut. En réalité, l'auteur, tout en considérant volontiers les aspects extérieurs de la nature, pousse ses investigations bien au delà. Sans doute, en ce cas, a-t-il eu tort, tandis qu'il poursuivait l'explication des phénomènes, d'aventurer des théories souvent fragiles. Mais il est juste de dire que ces théories ont parfois aussi quelque solidité et qu'à tout le moins, lorsqu'elles touchent à certains grands problèmes, elles représentent, dans les limites de la conjecture philosophique, un effort de pensée original.

La majeure partie du livre III, dont plusieurs questions sont amplement développées, et visiblement avec plaisir, est consacrée à des phénomènes concernant l'optique; et l'on reconnaît là l'œuvre d'un esprit instruit et vigoureux. Le sentiment qu'on aborde alors une étude plus savante résulte déjà de la nature des expériences alléguées. L'auteur prendra bien encore des exemples dans la vie courante, notant par exemple l'impression que les caves semblent plus chaudes en hiver qu'en été (III, 5), ou le fait que l'écu héraldique ne comporte que six couleurs (III, 12). Mais il nous fait aussi entrer, si l'on peut dire, dans le cabinet de l'homme de science, parmi les instruments (rares d'ailleurs et bien rudimentaires) qui servent à ses expériences. Son observation a souvent pour cadre sa chambre de travail: il citera le fait que, la nuit, étudiant à la chandelle, l'interposition d'un corps étroit fait apparaître sur le papier une tache noire circonscrite de blanc, mais que l'interception totale de la lumière directe sur le papier supprime la tache noire et rend à la totalité du papier sa couleur blanche (III, 5); il notera encore que, relevant de maladie, et traçant des lignes noires sur du papier éclairé par

le soleil, il avait en une fois l'illusion que ces lignes noires étaient doublées de lignes rouges (III, 10). Et voici son matériel de laboratoire : la cuve d'eau, où se font les expériences sur la réflexion et la réfraction (III, 3); le globe de l'urinal rempli d'eau, où l'on étudie les jeux de la lumière solaire qui le traverse (III, 3); les loupes (III, 3); les miroirs plans, blancs ou colorés, les miroirs convexes et les miroirs concaves (III, 3, 5, 8).

Les faits que l'auteur allègue sont de nature très diverse. Il y en a beaucoup qui, concernant les illusions de la vue, relèvent de la physiologie et de la pathologie; mais l'étude porte essentiellement sur les couleurs, de plus spécialement encore, sur la marche des rayons lumineux, de quelque origine qu'ils soient. C'est là que la mathématique intervient; et si, sur le fonctionnement du sens de la vue, l'on trouve en cette partie des analyses menées avec beaucoup de finesse, le meilleur du travail concerne les phénomènes physiques relatifs au jeu des rayons, où l'observation et les calculs sont d'une remarquable rigueur : à cet égard, les questions 5 et 8 méritent une mention particulière.

On a pu constater que les *Questions sur les Météores* de Buridan contiennent, comme la plupart de ses autres ouvrages, des éléments intéressant plusieurs branches de la science. À côté des problèmes dont traitent la philosophie naturelle (physique, astronomie, médecine, etc.) et la géométrie, plusieurs autres sont plus ou moins longuement débattus, qui intéressent la morale et la métaphysique.

Il convient de signaler à ce sujet la question 2 du livre I, où il est longuement traité de la dépendance du monde inférieur par rapport au monde céleste, c'est-à-dire du gouvernement des corps célestes par Dieu et par les Intelligences (sur quoi l'auteur insiste) et du gouvernement de notre monde inférieur, que Dieu et que les Intelligences exercent par l'intermédiaire du ciel (point sur lequel il insiste beaucoup plus encore). Or le rôle attribué ici aux Intelligences ne s'accorde pas tout à fait avec la doctrine vers laquelle Buridan penchait dans ses *Questions sur la Physique* et dans ses *Questions sur la Métaphysique*, où il semblait bien accepter, contre l'orthodoxie, que les Intelligences n'avaient point à intervenir dans le mouvement des corps célestes.

La même question contient aussi, sur la liberté et le déterminisme, un passage à recueillir comme exprimant, à un moment donné, la position de Buridan à l'égard de ce problème. Il écrit :

Il ne paraît pas que la volonté humaine serait libre si elle était déterminée en son action. Je dis qu'en son être substantiel et en sa permanence elle ne dépend point du ciel, mais de Dieu seul; elle n'est gouvernée ni par le ciel ni par Dieu usant de l'intermédiaire du ciel. Il est sans doute vrai que les différents individus ont des complexions et des inclinations diverses selon les diverses influences célestes exercées sur leur formation et leur naissance, — dispositions plus ou moins bonnes, selon lesquelles l'intellect peut juger avec plus ou moins de sûreté, de finesse, de profondeur ou de rapidité; et selon la qualité des jugements de l'intellect, la volonté incline à un choix plus ou moins bon parmi les choses à faire; mais ce choix ne la détermine pas nécessairement à l'acte. Tout ce que la volonté a de bon en elle, elle le tient de Dieu, soit directement soit quelquefois par l'intermédiaire du ciel et d'autres intermédiaires, comme il vient d'être dit, et tout comme elle tient sa qualité de Dieu, elle est gouvernée par Dieu : c'est pourquoi Aristote aurait accordé, je crois, que la volonté, dans les bonnes dispositions qu'elle tient de l'intermédiaire du ciel ou d'autres intermédiaires, est gouvernée par le ciel et par ces intermédiaires, mais sans que ce gouvernement lui impose son acte. Je crois aussi qu'Aristote aurait accordé que, si la volonté a reçu du ciel, de la manière qui a été dite, de mauvaises dispositions, selon lesquelles elle fait une mauvaise action, elle n'est point gouvernée en cela. . . : la volonté, quand elle pèche, ne pèche pas par la raison qu'elle est gouvernée par Dieu; mais quand elle agit bien, elle agit ainsi en tant que gouvernée par Dieu. . . Bien que les mouvements célestes soient nécessaires et qu'ils exercent ainsi des actions [nécessaires] sur le monde inférieur, cependant ces actions peuvent être empêchées par les interventions contingentes des agents étrangers qui existent ici-bas, par celles de la volonté libre et indépendante de toute nécessité. Je ne verrais pas d'inconvénient à dire que tout ce qui arrive arriverait nécessairement s'il n'y avait pas des puissances libres par la liberté d'opposition. Mais c'est ailleurs qu'il faut traiter de cette question.

Le passage doit être comparé avec ce que Buridan a écrit du même sujet dans ses Questions sur l'Éthique et sur la Métaphysique.

5. *De anima.*

Le *De anima*, les *Parva naturalia* et divers écrits relatifs aux animaux forment, dans l'œuvre d'Aristote, un groupe qui a son individualité propre et dont toutes les parties sont solidaires.

Buridan a pris soin de marquer, dans une préface à ses Questions sur le *De sensu et sensato*, l'unité de cette série de traités et l'articula-

tion logique des sous-groupes qu'on y distingue. Il l'a fait à peu près en ces termes. Les facultés sensibles, explique-t-il, les facultés végétatives et la faculté de se mouvoir ne s'exercent point sans le secours d'un organe corporel. Leurs opérations ne sont pas le fait de l'âme seule, mais simultanément le fait de l'âme et du corps; et c'est pourquoi elles appelleront une double étude : l'étude des facultés, opérations et passions, en tant qu'elles concernent l'âme, et cette étude fait l'objet du *De anima*; l'étude des facultés, opérations et passions, en tant qu'elles concernent le corps, c'est-à-dire au point de vue des dispositions qu'elles supposent dans le corps, et cette étude fait l'objet des *Parva naturalia*. — Les opuscules désignés par ce dernier titre, traitant des choses de façon générale, sans descendre au cas particulier des espèces animales et végétales, viennent, dans l'ordre d'exposition de la doctrine, avant les livres spécialement consacrés aux animaux et aux plantes. Ainsi, après le *De anima*, viennent trois séries d'écrits, tous relatifs aux opérations et aux passions au point de vue du corps, mais formant des groupes distincts selon que ces opérations et passions sont communes au corps et à l'âme sensible (*De sensu et sensato*, — *De memoria et reminiscentia*, — *De somno et vigilia*), ou selon qu'elles sont communes au corps et à l'âme végétative (*De longitudine et brevitate vite*, — *De morte et vita* et *De juventute et senectute*, — *De respiratione et expiratione*), ou selon qu'elles sont communes au corps et à l'âme pourvus de la faculté de mouvement (*De motu animalium*).

Buridan s'est occupé de tous les traités énumérés dans cette préface, soit pour les expliquer, soit pour poser et discuter des questions à propos de chacun d'eux.

Touchant l'attribution à notre auteur de cet ensemble de commentaires et de questions, Pierre Duhem s'est, en 1913, prononcé pour la négative⁽¹⁾. Il remarquait que l'auteur des Questions sur le *De sensu et sensato* disait s'être une fois trouvé « à la curie romaine, au temps du pape Jean »; et comme l'expression de « curie romaine » ne lui semblait pas pouvoir s'appliquer à la cour d'Avignon, il en concluait que ce « pape Jean » devait être Jean XXIII et que l'auteur des Questions n'avait donc pas écrit avant le premier quart du XV^e siècle. Il estimait aussi que les Questions sur le *De longitudine et brevitate vite* ne pou-

⁽¹⁾ *Léonard de Vinci*, 3^e série, p. 8 et suiv.

vaient, pour des raisons de doctrine, être de Buridan. Considérant enfin que les Questions sur le *De anima* et les Questions sur les *Parva naturalia* étaient certainement d'un même auteur, à cause du style et de la doctrine, il les a toutes retirées en bloc à Buridan pour les attribuer en bloc à un autre auteur. Cependant, il est revenu, en 1916, de cette opinion⁽¹⁾ : il l'a réformée en constatant que l'attribution à Buridan faite par Lockert dans son édition de ces textes était confirmée par plusieurs manuscrits. Il aurait pu aussi dissiper son illusion au sujet de l'expression de « curié romaine », qui a été couramment appliquée à la cour d'Avignon dans les pièces officielles de cette cour même⁽²⁾ : en sorte que rien n'empêche de reconnaître dans le « pape Jean » le pape Jean XXII.

A. — *Commentaire sur le « De anima ».*

Un commentaire sur le *De anima* a été conservé dans quatre manuscrits, plus ou moins complets, où il est attribué à Buridan⁽³⁾.

B. — *Questions sur le « De anima ».*

Buridan a composé sur le même ouvrage des Questions, dont il s'agit d'abord de retrouver le texte authentique. Nous connaissons une vingtaine de manuscrits⁽⁴⁾ et une ancienne édition imprimée⁽⁵⁾ qui, contenant un recueil de Questions sur le *De anima*, l'attribuent à Buridan. Il y aurait lieu de les examiner. Mais nous n'avons pu voir qu'un manuscrit, le seul qui existe en France (Vendôme 169), et l'édition imprimée.

Une indication importante a été donnée par Buridan lui-même dans ses Questions sur les Météores et dans ses Questions sur l'Éthique. La voici :

⁽¹⁾ *Système du monde*, t. IV, p. 126, note.

⁽²⁾ Voir, par exemple, dans l'Introduction de Mollat à son édition des Registres de Jean XXII, p. 45, col. a.

⁽³⁾ Mss : Bruges 477 ; — Erfurt F. 298 ; — Paris, Bibl. nat., lat. 16130 ; — Vendôme 169. — Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, E, a.

⁽⁴⁾ Mss : 1^o Cracovie 2083 ; — Munich 743 ; 6962 ; — Vendôme 169 ; — Vienne 5454 ; —

2^o Cracovie 664 ; 751 ; — Munich 4376 ; 6962 ; — 3^o Vienne 5540 ; — 4^o Erfurt F. 298 ; — 5^o Cracovie 704 ; — 6^o Bâle F. I, 2 ; — Erfurt F. 344 ; — Munich 19675 ; — Oxford, Bodl., Can. lat., auct. cl. 278 ; — Rome, Angelica 592 ; 593 ; — Vienne 5453. — Voir art. cité, II, E, b, où se trouve également la liste des questions.

⁽⁵⁾ Donnée par Georges Lockert, Paris, 1516 ; seconde édition, 1518.

Questions sur les Météores⁽¹⁾, I, 7 : . . . saepe frigidum vigoratur in frigiditate et frige-factione propter calidum circumstans ipsum, scilicet⁽²⁾ sibi approximatum, et sic etiam calidum propter frigidum. . . [Conclusio] manifesta est per ea quae ad hoc adducta fuerunt argumentando ad quaestionem, et manifesta per ea quae dixi in 6^e principali dubitatione quaestionis 10^e secundi De anima. . .

Et augetur caliditas et gravatur in corpore calido per⁽³⁾ radios caliditatis reflexos a frigido in ipsum corpus calidum. Et sic etiam augetur et gravatur frigiditas in corpore frigido per radios frigiditatis suae reflexos in se a calido, prout haec declaravi⁽⁴⁾ in 2^e De anima, in 6^e principali dubitatione quaestionis 10^e⁽⁵⁾.

Questions sur l'Éthique, X, 2 : « Quod ergo anima humana sit receptiva illorum actuum [intelligendi et volendi] non dubitamus. Quod etiam sit activa illorum, credo; et hoc suppono : de hoc enim dixi in secunda quaestione tertii hujus⁽⁶⁾ quantum ad actum volendi et nolendi; quantum etiam ad actum intelligendi, dixi hoc supra secundum De anima, in decima quaestione secundi et in decima quaestione tertii⁽⁷⁾ »

Ainsi Buridan déclare, par deux fois, avoir parlé du renforcement du chaud par le froid, et réciproquement, dans les *Questions sur le De anima*, livre II, question 10, doute n° 6. Il déclare en outre avoir parlé de la production de l'acte d'intelligence dans les *Questions sur le même traité*, livre II, question 10, et livre III, question 10. Quel est donc le texte qui correspond à ces références ?

Ni dans le manuscrit de Vendôme, ni dans l'édition Lockert ne se trouve, pour les questions auxquelles il est renvoyé, rien qui concorde, par le contenu, avec ce qui est annoncé dans le renvoi. Nous pouvons ajouter que, pour le renforcement du chaud et du froid par leurs contraires, les mêmes textes ne contiennent rien qui s'y rapporte d'aucune façon.

Pourtant, l'authenticité des *Questions sur les Météores* et des *Questions sur l'Éthique* ne saurait être contestée. D'autre part, il paraît difficile de révoquer en doute celle des questions de l'édition imprimée et du manuscrit de Vendôme, où l'attribution est formelle : l'attribution se retrouve également dans le manuscrit d'Erfurt F. 344, qui, à en juger d'après les mots du début et de la fin donnés par le

⁽¹⁾ Texte du ms. de la Bibl. nat., lat. 14723.

⁽²⁾ Var. du ms. Sorbonne 597 : « vel ».

⁽³⁾ Var. Sorb. : « propter ».

⁽⁴⁾ Var. Sorb. : « hoc declaratum est ».

⁽⁵⁾ Var. Sorb. : « quaestionis decimae octavae ».

⁽⁶⁾ C'est la question « Utrum voluntas sit activa illorum actuum oppositorum ».

⁽⁷⁾ Dans l'édition de 1513, il n'y a, comme ponctuation, qu'un point après *intelligendi* : cette façon de couper le texte est contraire au sens.

catalogue, contiendrait le même ouvrage que le manuscrit de Vendôme. On est invité à supposer ou bien que les références fournies dans les Questions sur les Météores et dans les Questions sur l'Éthique sont inexactes, ou bien que l'auteur a renvoyé à une rédaction de ses Questions différente de celle du manuscrit de Vendôme et de l'édition imprimée.

Les deux explications sont, en principe, également possibles. On peut noter, en faveur de la première, que le manuscrit de la Sorbonne contenant les Questions sur les Météores porte, en un passage du texte cité ci-dessus, la variante *quaestionis decimae octavae*, au lieu de *quaestionis decimae*. D'autre part, il est étrange que, pour deux sujets aussi différents que l'intensification du chaud par le froid (et réciproquement) et la production de l'acte d'intelligence, il soit renvoyé à une même question II, 10. Mais, même en admettant une erreur de référence, il n'en reste pas moins que, dans les textes considérés, il n'est nulle part fait mention des actions du chaud et du froid par renforcement des contraires. Aussi la seconde explication, qui suppose renvoi à un corps de questions différent de celui du manuscrit de Vendôme et de l'édition imprimée, apparaît-elle comme préférable. Elle n'implique point la non-authenticité de ces derniers textes, mais seulement l'existence d'un recueil différent et plus complet, fait par le même auteur. L'hypothèse est d'autant mieux permise qu'on constate, même entre le manuscrit de Vendôme et l'édition imprimée, de grandes différences, malgré une parenté certaine : non seulement, pour les parties communes, la rédaction n'est pas exactement la même des deux côtés, mais le nombre et l'ordre des questions varient aussi d'un texte à l'autre. Il est donc possible qu'une autre forme encore ait existé, différente de ces deux-là, et répondant aux exigences de la référence. Mais elle reste à trouver⁽¹⁾.

C'est ici qu'il convient de faire état (mais, disons-le tout de suite, sans résultat positif) d'un recueil de questions sur le *De anima* contenu dans le manuscrit de Bruges 477. C. Michalski, sans se prononcer fermement sur l'attribution, a cru y reconnaître une « rédaction postérieure et très soignée du commentaire de Buridan⁽²⁾ » : entendez par « commentaire » les Questions sur le *De anima* à lui attribuées

⁽¹⁾ Les premiers manuscrits à voir seraient ceux de Cracovie 2083, de Munich 742, et de Vienne 5454. — ⁽²⁾ *La physique nouvelle*, p. 68.

dans le manuscrit de Vienne 5454. Nous avons pu voir le manuscrit de Bruges, mais non celui de Vienne. Si ces manuscrits représentaient tous deux un même ouvrage, celui de Bruges prendrait beaucoup d'importance, puisque le témoignage du manuscrit de Vienne le désignerait comme une œuvre de Buridan. Mais nous ne pouvons faire de comparaison entre les deux textes que sur très peu de points, uniquement grâce à quelques lignes du texte de Vienne citées par Michalski.

En l'état actuel de notre information, les raisons d'attribuer ou non le texte de Bruges à Buridan se balancent d'une façon qui ne permet guère de conclure.

Contre l'authenticité plaident les raisons suivantes :

1° Dans le manuscrit de Bruges, les questions II, 10 et III, 10 (ou plutôt, celles qui porteraient ce numéro ; car, dans le manuscrit, les questions, divisées en deux livres, ne sont pas numérotées) ne répondent point, par leur contenu, à ce qu'annoncent les références des Questions sur les Météores et des Questions sur l'Éthique. — Il est vrai que, sur l'exactitude du texte donnant ces références, des doutes existent que nous avons déjà indiqués et qui en diminuent l'autorité.

2° La liste des Questions du manuscrit de Bruges est très sensiblement différente de celles du manuscrit de Vendôme et de l'édition imprimée. Entre le manuscrit de Vendôme et l'édition s'observe cette divergence que les deux recueils contiennent respectivement 3 et 7 questions qui leur sont propres. Mais la différence est beaucoup plus grande, d'une part entre le manuscrit de Bruges et le manuscrit de Vendôme (dans l'un, 35 questions dont 14 qui lui sont propres ; dans l'autre, 42 questions, dont 22 qui lui sont propres), d'autre part entre le même manuscrit de Bruges et l'édition imprimée (dans l'un, 35 questions, dont 25 qui lui sont propres ; dans l'autre, 45 questions, dont 16 qui lui sont propres).

3° Quand les mêmes questions existent dans le manuscrit de Bruges en même temps que dans le manuscrit de Vendôme et dans l'imprimé, le contenu en est très sensiblement différent, non pas pour la doctrine, qui est la même, mais pour la présentation, le plan et la nature des arguments : par exemple, quand il s'agit de l'universel et du singulier (imprimé, I, 5 ; Bruges, I, 4), ou de la génération du

semblable par le semblable (imprimé, II, 8; Bruges, II, 7), ou du sens actif (imprimé, II, 13; Bruges, II, 10), ou de l'intellect actif (imprimé, III, 7; Bruges, II, 20).

En faveur de l'authenticité du texte de Bruges, les arguments seraient les suivants :

1° Dans la mesure où l'on en peut juger d'après les courts extraits du manuscrit de Vienne donnés par Michalski, il existe entre ce manuscrit et celui de Bruges des points communs qui ne sont pas négligeables. Tous deux contiennent une question, libellée en chacun de façon peu différente⁽¹⁾, qui fait défaut dans le manuscrit de Vendôme et dans l'imprimé. Toutefois, dans le corps de la question, les idées, même lorsqu'elles sont très proches, sont exprimées en des termes très différents, le texte de Bruges étant d'ailleurs beaucoup plus bref⁽²⁾.

2° Certaines ressemblances ou concordances textuelles sont à remarquer. La même question *Utrum potentiae animae sunt distinctae ab anima* se trouve à la fois dans l'imprimé (II, 6) et dans les manuscrits de Vendôme, de Vienne et de Bruges. Nous ignorons comment elle est présentée dans le manuscrit de Vienne. Dans le manuscrit de Bruges, elle est d'une économie assez différente de ce qu'on voit dans l'imprimé et dans le manuscrit de Vendôme. Mais certains passages ont, dans tous ces textes, un air d'étroite parenté⁽³⁾.

⁽¹⁾ Vienne (III, 11) : « Utrum actus vel etiam habitus intellectualis sit idem quod anima intellectiva, vel sit res sibi superaddita. » Bruges (II, 20) : « Utrum habitus et species et actus intellectualis sit idem cum intellectu, vel res distincta ab intellectu. »

⁽²⁾ Exemple. Vienne : « Opiniones antiquissimae revertuntur multoties tanquam novae et gaudent multi resumere eas, quia propter diuturnam oblivionem videntur nova et mirabilia dicere. . . Maxime fundant se super hoc quod possunt omnia salvare per aliter et aliter se habere. . . Propter tales rationes aliqui antiquissimi ponebant accidentia non esse entia, scilicet distincta a substantiis suis, sed sic debere dici modos substantiarum. Hanc opinionem, ut puto, tenuerunt et tenent, non quia credant eam esse veram, sed quia difficile est demonstrative eos redarguere. » Puis, mention faite que l'identité de l'âme et de ses actes de connaissance a été mise à l'index de 1277 :

« Haec fuit una de illis [falsis opinionibus], scilicet quod intellectus noster est scientia vel intellectio. . . etc. » — Bruges : « sciendum est quod opiniones revertuntur infinities per Ar. in primo Meteororum. Unde fuit una opinio antiqua, quae posuit quod nullum esset accidens quod esset res distincta ab subjecto; et etiam posuit quod forma substantialis non esset res distincta a materia. Et ista opinio fuit ante Aristotelem. Unde ista opinio imaginabatur quod forma substantialis non esset nisi ipsa materia taliter vel taliter formata vel figurata. Et etiam ista opinio ponebat quod entium naturalium materia esset tota entitas. Modo istam opinionem quidam post tempora Aristotelis resumpserunt, et hodierno tempore adhuc quidam tenent quod nullum accidens sit res distincta ab subjecta. »

⁽³⁾ Imprimé (concordant à peu près avec le ms. de Vendôme). *Dubitatio* : « utrum haec sit vera : anima humana est plures potentiae. Et

3° Dans le manuscrit de Bruges, la sixième question relative au livre I est intitulée *Utrum sphericum positum super plano tangat ipsum in puncto*. Elle est traitée avec beaucoup de soin, bien construite, abondante en arguments, rigoureusement rédigée. Après avoir posé la thèse et le détail des raisons qui la fondent, puis posé l'antithèse, l'auteur divise son sujet en quatre parties : 1° il examine s'il faut admettre comme existant dans la nature des indivisibles tels que le point, l'instant, et autres choses de même genre ; 2° il rapporte et rejette diverses opinions relatives au contact de la sphère et du plan ; 3° il répond à la question ; 4° il soulève certaines doutes. Après quoi il répond aux arguments de la thèse initiale.

Il est remarquable que la première partie, où il est traité de la divisibilité du point, soit à elle seule aussi développée que les trois autres réunies. Or on constate que ce problème de la divisibilité du point a longuement retenu l'attention de Buridan en d'autres ouvrages : il a fourni la matière de l'une des plus étudiées parmi ses Questions sur la Physique (VI, 4), et il y est touché en plusieurs autres questions du même recueil. De plus, en 1335, Buridan a soutenu, contre un adversaire qui avait critiqué ses vues sur le sujet, une longue discussion dont le texte nous a été conservé⁽¹⁾. Si l'on songe que, dans la Question sur le *De anima*, l'étude est suscitée par quelques mots à peine du texte d'Aristote, on admettra sans doute que l'auteur de cette question devait avoir l'esprit particulièrement en éveil sur le

mili videtur, de veritate sermōnis non esse concedendum quod anima sit plures potentiae, imo ipsa potentia ad plures operationes; verbi gratia, sicut homo habens plures filios non est plures patres... sed est pater ad plures... Tamen conceditur quod anima humana est plures potentiae, ad istum sensum quod ipsa est potens ad plures operationes et quod ipsa nominatur diversis nominibus contentis sub hoc nomine «potentia». — Vienne. *Dubitatio* : «utrum sit bene dictum quod... sunt plures potentiae animae; et ego credo quod non, loquendo de potentiis principalibus... Sed, secundum sensum impropriū, concedimus in homine esse multas potentias animae, ad istum sensum quod anima est potens exercere multas diversas operationes et quod, secundum rationes diversas respectivas ad illas operationes, imponuntur sibi nomina diversa.» —

Bruges. *Dubitatio* : «respondetur quod, proprie loquendo, hoc non est concedendum animam intellectivam esse plures potentiae, sed hoc bene est concedendum animam intellectivam esse plura potens (*sic*). Posito enim quod aliquis pater habet plures filios, non propter hoc concedendum est quod ille homo sit plures patres; sed bene concedendum quod ille homo est plurimum pater. Sic etiam in proposito, quamvis anima intellectiva possit in plura, seu possit exercere plures operationes, non tamen propter hoc concedendum quod ipsa plures sit potentiae, sed bene concedendum est quod ipsa sit plurimum potens vel plura potens.» — On remarquera de plus grandes ressemblances entre les deux premiers textes qu'entre ceux-ci et le troisième.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 473, et ci-après, p. 570 et note 3.

sujet. Il est regrettable que nous ne puissions savoir si la question existe également dans le manuscrit 5454 de Vienne : dans l'affirmative, il y aurait là un fort argument pour attribuer le texte de Bruges à Buridan ou à quelqu'un de son école. Ce que nous pouvons constater, c'est que la thèse qui y est soutenue est la même que dans les Questions sur la Physique et dans la discussion de 1335 : c'est celle de la divisibilité du point à l'infini; et la même aussi concernant le contact de la sphère et du plan, dont il est traité subsidiairement dans les Questions sur la Physique et dans la discussion de 1335. A la vérité, les éléments du raisonnement ne sont pas tous les mêmes en tous ces textes; et c'est bien naturel. A supposer que le texte de Bruges soit de Buridan, il n'y aurait pas plus à s'étonner de le voir différent des deux autres que de trouver une substance également différente dans les Questions sur la Physique d'une part et dans la discussion de 1335 d'autre part : c'est que l'auteur aurait pu aborder le problème par des biais différents; et s'il avait dû se répéter, il n'aurait eu qu'à se taire. Les différences ne permettent donc pas une conclusion négative. Mais les analogies ne permettent pas davantage une conclusion affirmative : Buridan n'était pas le seul partisan des idées qu'il soutenait. La seule chose certaine est que l'auteur de la question du manuscrit de Bruges professait une doctrine contraire à l'atomisme et, par là, se rangeait à l'opinion la plus communément répandue de son temps.

4° Enfin Buridan, dans ses Questions sur les Météores, renvoie à l'une de ses questions sur le *De anima*, la question II, 10, où il aurait parlé de cas où le froid renforce le chaud, et le chaud renforce le froid. Nous n'avons rien trouvé à ce sujet ni dans le texte imprimé ni dans le manuscrit de Vendôme qui donnent sous le nom de Buridan des Questions sur le *De anima*. Mais il existe, dans le texte de Bruges, une question intitulée *Utrum nutritio sit possibilis*. Sans doute n'est-elle pas, comme il le faudrait, la dixième du livre II, mais la huitième⁽¹⁾. Sans doute aussi ne contient-elle pas de *dubitationes*, comme il le faudrait également, puisque Buridan renvoie à une *dubitatio sexta*.

⁽¹⁾ On observera que, dans le ms. de la Sorbonne, le renvoi est fait (voir ci-dessus p. 562, n. 5), une fois à une question 10, une autre fois à une question « decima octava ». Si *octava*

pouvait être considéré comme une correction à *decima*, sans qu'on ait veillé à supprimer le mot corrigé, la référence irait avec le texte de Bruges.

Mais il reste que, dans cette question du texte de Bruges, l'auteur parle du renforcement du chaud par le froid chez les êtres vivants et le fait en ces termes :

Dico quod etiam calor naturalis in hoc iuvatur aliquando a frigido, et hoc per antiperistasis. Cum enim frigidum circumstat corpus vivens, calor naturalis ipsius viventis recurrit ad interiora et sic intenditur; et per consequens, mediante eo, potest fieri melior decoctio ipsius alimenti. Unde dicunt medici quod ventres hominum in hyeme sunt calidiores quam in aestate : hoc enim est propter frigus circumstans, quod fugat calorem naturalem ad interiora. Propter hoc etiam est quod ventres hominum in una regione, sicut in regione frigida, sunt calidiores ventribus hominum in alia regione, sicut in regione calida. Et propter hoc etiam est quod homines de regione frigida plus manducant quam de regione calida, ex eo quod melius possunt digerere.

Or, dans les Questions sur les Météores, Buridan fait de même appel, en parlant de cette *antiperistasis*, au témoignage et à l'enseignement des médecins, en homme qui, par conséquent, avait le même genre d'information que l'auteur de la question du texte de Bruges.

En l'incertitude où nous nous trouvons quant au véritable texte des Questions sur le *De anima* composées par Buridan, il serait prématuré d'entreprendre une étude approfondie des rédactions fournies par l'édition imprimée et par le manuscrit de Vendôme. Nous nous bornerons à indiquer que, dans le manuscrit, manquent quatre des questions de l'édition et, dans l'imprimé, sept des questions du manuscrit, dont cinq viennent à la fin du recueil. Quant au fond, nous remarquerons que les questions fournies à la fois par les deux textes dépassent de beaucoup le cadre d'une simple analyse des fonctions de l'âme. Plusieurs concernent le problème de la connaissance ou bien celui de l'existence. Telles sont, dans le livre I^{er}, les questions 4 et 5⁽¹⁾ : « si l'universel est antérieur ou postérieur au particulier » et « si l'accident contribue à faire connaître que quelque chose existe ». Le livre II comprend en gros trois groupes de questions, relatifs à la nature de l'âme (1-5), à ses facultés (6-11) et aux sens (12-17). Et la thèse fondamentale de l'auteur est celle-ci : que l'âme est le principe actif ou passif d'une ou plusieurs opérations et qu'elle est donc une puissance; que les puissances de l'âme (intellect et volonté) ne se

⁽¹⁾ Numérotation du texte imprimé.

distinguent pas de l'âme elle-même, sauf la puissance nutritive et les puissances « instrumentales » (sensorielles); que l'âme ne se compose pas de plusieurs puissances, mais qu'elle est toujours une même puissance, capable d'opérations diverses. Le livre III est en majeure partie consacré à l'étude de l'intellect, de sa nature et de ses différents aspects. Parmi les questions propres au manuscrit de Vendôme, on relève la quatrième, « si, en dehors de la foi chrétienne, la raison naturelle déclarerait l'intellect humain une forme inhérente au corps humain », et la douzième, « si tout concept simple est vrai » : elles complètent ce qui est dit par l'auteur dans les autres questions sur le mécanisme et la valeur de la connaissance humaine.

6. *Parva naturalia.*

Sous ce titre général sont rangés les cinq traités suivants : 1. *De sensu et sensato*; 2. *De memoria et reminiscentia*; 3. *De somno et vigilia*; 4. *De longitudine et brevitate vitae*; 5. *De juventute et senectute et de morte et vita.*

A. — *Commentaire.*

Un commentaire de Buridan sur ces divers traités se trouve dans plusieurs manuscrits⁽¹⁾.

B. — *Questions.*

Des questions, qu'il a composées sur ces mêmes opuscules et qui sont conservées en plusieurs manuscrits, ont été publiées par Georges Lockert en 1516 (2^e édition en 1518)⁽²⁾.

L'ensemble n'offre pas un grand intérêt. Beaucoup de ces questions sont oiseuses; et, en particulier, tout ce qui concerne la physiologie est scientifiquement très faible. Ce n'est qu'occasionnellement que se présentent quelques traits à recueillir, sans grand profit d'ailleurs : comme cette observation personnelle de l'auteur sur le cas d'une servante somnambule qu'il vit une fois se lever, allumer de la paille au

⁽¹⁾ Mss : Erfurt F. 298; Q. 325; Saint-Gall 775; Cues 187. Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, II, F, a.

⁽²⁾ Mss : Amiens 402; Erfurt F. 298; F. 357; Munich 4376; 18248; 19551. Voir art. cité, II, F, b, où se trouve la liste des questions.

foyer, et d'ailleurs se brûler; ou comme ce témoignage qu'il avait recueilli de la bouche d'un de ses compagnons, lequel partageait sa chambre avec un somnambule, coutumier de se dresser en son sommeil pour saisir son épée ou son bâton et dont une fois il esquivait l'attaque en s'enfuyant par l'escalier⁽¹⁾. Un seul détail⁽²⁾ retient particulièrement l'attention, parce qu'il fournit un renseignement biographique : il est relatif à cet aveugle de naissance rencontré à Avignon par Buridan au temps du pape Jean XXII dont nous avons parlé précédemment. Touchant l'explication des phénomènes naturels, il convient aussi de signaler la question 2 du *De longitudine et brevitae vitae*, où, de façon inattendue, est brièvement exposée la théorie du mouvement continu de la terre pour se maintenir au centre du monde et corriger le déplacement de son centre de gravité, dû aux altérations causées à la périphérie du globe par le soleil et l'érosion. La question a été traitée également à propos du *De caelo* et à propos des *Météores*.

7. *Traité divers.*

Il faut encore signaler comme composés par Buridan au sujet de la philosophie naturelle les ouvrages suivants :

Question sur le point⁽³⁾.

C'est une réponse faite en 1335 à maître M. de Montescalerio, « doctor venerabilis », qui avait critiqué certains des enseignements de Buridan sur la nature du point et qui visait peut-être ses Questions sur la Physique (spécialement les premières du livre VI). Examinant si le point est « une chose indivisible ajoutée à la ligne ou à un corps », Buridan réfute les objections de son contradicteur et maintient la thèse de l'immatérialité du point et de sa divisibilité à l'infini.

Commentaire et Questions sur le « De motibus animalium »⁽⁴⁾.

Questions sur le « De secretis mulierum »⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ III, 10.

⁽²⁾ I, 3.

⁽³⁾ Ms. : Paris, Bibl. nat., lat. 2831 et 16621. Le nom de l'adversaire et la date de la composition ne sont donnés que dans le ms. 16621. Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art.

cité, II, G. Cf. ce qui a été dit ci-dessus, p. 566, de cette question et de ses rapports avec d'autres parties de l'œuvre de Buridan, à propos du *De anima*.

⁽⁴⁾ Ms. : Erfurt F. 325. Voir art. cité, II, H.

⁽⁵⁾ Ms. : Erfurt Q. 299. Voir art. cité, II, I.

Nous supposons, sans avoir pu le vérifier, que ces questions portent sur le traité souvent attribué, mais par erreur, à Albert le Grand⁽¹⁾, et parfois aussi à Henri de Saxe.

Commentaire et Questions sur le « De physiognomia »⁽²⁾.

Buridan a dû travailler sur la traduction de cet écrit pseudo-aristotélicien donnée par Barthélemy de Messala.

Questions sur l'organe du sens⁽³⁾.

III. MÉTAPHYSIQUE.

A. — *Commentum supra Metaphysica Aristotelis.*

Ce commentaire se trouve dans quatre manuscrits⁽⁴⁾. Il n'en existe pas d'édition imprimée. Il semble s'appliquer à la traduction latine du texte d'Aristote faite ou revue par Guillaume de Moerbeke.

B. — *Quaestiones supra libram Metaphysicæ Aristotelis.*

Le texte de ces Questions nous a été conservé par quatre manuscrits et un imprimé ancien⁽⁵⁾.

Nous ne saurions en déterminer la date. Nous voyons seulement, d'après une lettre pontificale de 1342⁽⁶⁾, que dès cette année-là. Buridan, maître à l'Université de Paris, y « lisait », c'est-à-dire y commentait et discutait les ouvrages relatifs à la Métaphysique. Rien ne permet d'autre part de dire si la rédaction du texte que nous possédons a été antérieure ou postérieure à celle d'autres écrits du même auteur.

Le traité d'Aristote sur la Métaphysique, avec de très belles parties, est l'un de ceux où la composition laisse le plus à désirer, au point

⁽¹⁾ Voir P. G. Meersseman, *Introductio in opera omnia B. Alberti Magni*, Bruges, s. d., p. 145-147.

⁽²⁾ Mss : Erfurt Q. 299; Q. 342; Oxford, Bodl., Can. lat. 422. Voir art. cité, II, J.

⁽³⁾ Paris, Bibl. nat., lat. 15888. Voir art. cité, II, K.

⁽⁴⁾ Mss : Carpentras 292; Erfurt F. 322;

Paris, Mazarine, 3515; Vienne 4721. Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, III, a.

⁽⁵⁾ Mss : Carpentras 292; Erfurt F. 315; F. 322; Vienne, Domin., 153. Le texte a été imprimé en 1518 chez Bade Ascensius. Voir art. cité, III, b, où se trouve également la liste des questions.

⁽⁶⁾ Voir ci-dessus, p. 492.

que plusieurs éléments, mal rattachés au reste ou formant redites, semblent y avoir été introduits par accident, et peut-être sans être authentiquement de l'auteur. Le défaut n'était pas pour gêner Buridan, dont l'étude s'accroche à tel ou tel passage, à telle ou telle phrase, abstraction faite de la place des idées dans l'exposé du système. Le philosophe médiéval s'est si peu soucié de ce manque d'ordre qu'il s'est laissé entraîner à des digressions dont le texte original n'a été que le prétexte, et non pas la justification. Il ne faut pas s'en plaindre : il y a trouvé une occasion de s'expliquer lui-même sur plusieurs points intéressants, quoiqu'étrangers à l'œuvre de son prédécesseur.

De cette œuvre, il a laissé tomber des livres entiers : le troisième, le onzième, le treizième et le quatorzième. C'est, dit-il, que ces livres ne faisaient pas d'ordinaire le sujet d'un enseignement. Pour le onzième, il indique le motif de cet usage : le livre n'est que la récapitulation de choses déjà dites ailleurs. Les deux derniers, qui contiennent essentiellement une réfutation de la théorie des nombres et qui répètent aussi des idées précédemment exprimées, se relieut très mal au sujet principal de l'ouvrage et, au fond, n'en devraient pas faire partie : on comprend qu'ils aient été négligés. Quant au livre III, dont Buridan ne dit pas pourquoi il n'était point matière d'enseignement, on s'étonne qu'il ait été passé : s'il n'est pas très bien organisé (les livres VII et VIII ne le sont pas mieux), il traite du moins de l'importante question des universaux. Mais il est possible qu'il ait été réservé précisément à cause de l'aliment qu'il pouvait apporter à la querelle des réalistes et des nominalistes.

Ce que Buridan a également laissé de côté, d'une façon générale, dans l'œuvre d'Aristote, ce sont toutes les discussions relatives aux théories diverses d'anciens philosophes grecs.

Les pages qui, au contraire, ont retenu son attention sont principalement celles où il était traité du problème de l'existence, ainsi que du principe premier, de sa nature et de son action. De là, une série de questions au sujet du livre IV (questions 3-9), qui l'acheminent à l'étude de l'être et de l'essence; de là aussi, à propos du livre VI, plusieurs questions sur l'être, considéré par rapport aux catégories autres que la substance; de même encore, à propos du livre VII, diverses questions sur les universaux et le principe d'individuation, sur les notions de substance, de forme, d'accident, etc.; à propos du

livre IX, sur les puissances; à propos du livre XII enfin, sur la cause première.

Les discussions de l'auteur sur ces divers sujets sont loin d'être indifférentes; elles sont menées le plus souvent avec une grande fermeté; et l'on y rencontre des idées importantes pour l'histoire de certaines doctrines. Par exemple, la question 9 du livre XII expose cette théorie, également énoncée dans les Questions sur la Physique et dont nous avons déjà parlé, que l'*impetus* communiqué par Dieu aux corps célestes pouvait le dispenser d'une action continuée et ramener son gouvernement à l'exercice d'une simple influence générale sur la création.

Les pointes de ce genre, poussées bien au delà de la doctrine aristotélicienne, ne manquent pas dans l'ouvrage. Il en est beaucoup d'autres, parmi lesquelles on peut distinguer en particulier deux groupes, qui font que ces Questions sur la Métaphysique intéressent spécialement le problème de la connaissance et l'astronomie.

Le Livre VI d'Aristote traite de l'être considéré en lui-même et en dehors des notions secondaires qui lui sont parfois rapportées. Buridan pose à ce propos cinq questions qui n'ont d'ailleurs pas toutes une relation directe avec le sujet. Mais il en pose et en discute plusieurs autres qui ont trait aux propositions logiques et qui relèvent essentiellement de la dialectique. En plusieurs autres cas se manifeste de même façon la curiosité d'un homme versé en cette science.

Mais la logique conduit plus loin. Beaucoup d'autres questions, éparpillées dans le livre, ou parfois groupées, révèlent la préoccupation de déterminer le mécanisme et le fondement de la connaissance humaine. Les titres seuls suffisent souvent à l'indiquer : *utrum de rebus sit nobis possibilis comprehensio veritatis* (II, 1); *utrum principia sint nobis naturaliter habita* (II, 2); *utrum hoc nomen « ens » significet substantias et accidentia secundum unam rationem sive secundum unum conceptum* (IV, 6). Plusieurs des questions du livre VI touchent au même sujet, jusqu'à la dernière (9), la plus caractéristique : *utrum sit aliqua relatio præter animam distincta a suo fundamento*. De même à propos du livre VI (question 6) : *utrum omne verum aut falsum sit secundum compositionem vel divisionem in mente*. Et de même encore dans le livre VII (question 20) : *utrum possibile sit aliquam rem cognoscere singulariter sine ejus sensatione*.

Nous n'examinerons pas ici la position prise par Buridan pour la solution de ces problèmes. Des éclaircissements doivent être également demandés sur ce sujet à d'autres de ses écrits : nous en dirons donc quelques mots à la fin de cette notice, où nous rassemblerons l'essentiel de notre information.

Mais il faut tout de suite s'arrêter aux quelques questions intéressant l'astronomie qui se trouvent à la fin du livre XII. Elles sont au nombre de cinq : *utrum caelum secundum suam substantiam dependeat a Deo tanquam a causa agente* (7); — *utrum quot sunt motus caelestes tot sunt intelligentiae, et e converso* (9); — *utrum in corporibus caelestibus ponendi sint tres epicycli* (10); — *utrum in caelo ponendi sint orbes excentrici* (11); — *utrum, secundum ordinem spherarum caelestium in situ, sit ordo earum in perfectione* (12). L'occasion de cette étude a été fournie à Buridan par le chapitre 8 d'Aristote, qui est court et où, étant parlé d'abord des mouvements de translation des planètes et des substances indépendantes qu'ils supposent, il est ensuite discuté du nombre des sphères célestes. C'est sur ces brèves indications que notre auteur a greffé plusieurs questions importantes qui touchent soit à la métaphysique (comme le rôle de l'*impetus* dans la conservation du mouvement initial imprimé par Dieu aux corps célestes), soit à l'astronomie.

Pour l'histoire de cette dernière science elles présentent un intérêt que Pierre Dubem a justement et fort bien mis en lumière⁽¹⁾. Nous ne reviendrons pas sur son étude, dont il nous suffira de recueillir les résultats, non sans les compléter toutefois par quelques observations personnelles. Les deux points principaux que concernent ces questions sont la théorie du mouvement lent de la sphère des étoiles fixes et celle des épicycles et excentriques. Dans les deux cas, l'indépendance d'esprit de Buridan est remarquable.

Touchant le mouvement lent de la huitième sphère, généralement admis de son temps, il émet des doutes prudents sur son existence même; et quant à une neuvième sphère, également admise par les astronomes ses contemporains, s'il l'accepte bien comme une forme imaginaire à laquelle rapporter le mouvement des astres, il nie qu'on puisse affirmer qu'elle existe ou non en réalité.

Touchant le système des épicycles et des excentriques, il constate

¹⁾ *Système du monde*, t. IV, p. 135-143.

qu'il est admis par Ptolémée et par tous les astronomes modernes. Néanmoins il ose le repousser. La critique qu'il en fait repose sur un argument qu'il a dû emprunter (il y en a des signes) à Richard de Middleton et qui oppose l'expérience à l'idée d'un épicycle lunaire : car la sorte de silhouette d'homme figurée sur la lune se présente toujours dans le même sens, ce qui n'arriverait pas si la lune se mouvait sur un épicycle. Et sans doute, remarque-t-il, l'objection serait levée, si l'on admettait que la lune tournât sur elle-même en sens contraire du mouvement de l'épicycle et à la même vitesse ; mais alors les autres astres (dont pourtant le sort devrait être le même) ne pourraient plus, tournant sur eux-mêmes, déterminer les changements qu'ils causent sur la terre en changeant de position. Et sans doute encore, les astronomes peuvent bien imaginer les épicycles et excentriques comme un moyen de calculer les mouvements célestes, bien que ces épicycles et excentriques n'existent pas en réalité ; mais c'est à la condition que d'autres moyens ne soient pas également possibles⁽¹⁾. Or il en existe : et c'est par des excentriques sans épicycles, ou par des épicycles sans excentriques, en supposant que, dans chaque cas, chaque épicycle soit dans un autre épicycle, ou chaque excentrique dans un autre excentrique. Ce qui conduit l'auteur à cette conclusion que d'aucune de ces hypothèses l'on ne saurait bien démontrer ni la vérité ni la fausseté⁽²⁾ : scepticisme qui a le mérite de ne pas engager la réalité et, du point de vue mathématique, de poser le problème des solutions équivalentes.

On remarquera comment, dans cette discussion, Buridan ayant opposé fort opportunément l'observation de la face lunaire à la théorie des épicycles, est passé ensuite à côté d'une idée vraie, celle de la rotation de la lune en sens inverse de sa trajectoire, qu'il a repoussée en invoquant l'action des astres sur le monde sublunaire, pourtant si peu fondée ; mais comment aussi, le rejet de la même hypothèse ne l'a pas empêché de laisser la porte ouverte aux spéculations mathématiques et astronomiques comme à un acte de pensée légitime, à charge pour les mathématiciens et les astronomes de tenir compte, dans leurs imaginations, de toutes les possibilités équivalentes.

Toutefois, il pose que, parmi ces possibilités, il appartient au

⁽¹⁾ Tout ce qui précède est exposé dans la question 11. — ⁽²⁾ Question 12.

philosophe de rechercher celle qui est la vraie; et c'est ainsi qu'il réserve, non sans imprudence, les droits de la métaphysique. Le passage suivant, déjà cité par Pierre Duhem à d'autres fins, est à cet égard significatif⁽¹⁾.

Et alors je récusé l'autorité des astronomes. Je dis, avec le Commentateur, que les astronomes n'ont pas à rechercher par quoi sont mus les corps célestes, si c'est par eux-mêmes ou par les Intelligences, ni si c'est par un moteur unique ou par plusieurs, ni non plus si une sphère en meut ou non une autre. Il leur suffit de savoir que ces corps sont mus de tant de mouvements et avec telles vitesses, car le seul objet de leur curiosité, ce sont les positions des astres entre eux et par rapport à nous. Il leur suffit donc de prendre l'hypothèse la plus simple selon laquelle (si elle était vraie) les corps célestes se mouvraient avec les mouvements et avec les vitesses qu'on leur voit. Ils n'ont pas à rechercher si la réalité est conforme à leur hypothèse. Qu'on suppose que la dernière sphère entraîne avec elle toutes les autres, et que chaque sphère porte un épicycle : tout se passerait, selon ces hypothèses, quant aux divers aspects des astres entre eux et par rapport à nous, comme cela se passe d'après l'exposé que nous avons fait; et les astronomes peuvent légitimement former une autre hypothèse, sans aller contre leur science ni contre le genre de vérité qu'ils visent. Mais de ces sortes d'hypothèses, qu'ils font et que d'autres font, le philosophe a charge de rechercher laquelle est vraie et laquelle ne l'est pas.

IV. PHILOSOPHIE MORALE.

Dans la préface de ses *Questions sur l'Éthique*, Buridan définit la philosophie morale et en indique les divisions. Il explique qu'elle comprend deux parties, l'une principale, l'autre auxiliaire. La partie principale enseigne à bien vivre et à faire son salut (c'est l'objet de l'Éthique, des Économiques et de la Politique). La partie auxiliaire fournit à la précédente les moyens d'enseigner (c'est l'objet de la Rhétorique et de la Poétique, lesquelles constituent la logique ou dialectique morale, subordonnée à la logique ou dialectique simple). Il s'agit donc, quant à la première partie, d'étudier successivement l'Éthique, qui apprend à l'homme comment il doit vivre en tant qu'individu, — les Économiques, qui lui apprennent à vivre en tant que membre de l'organisation domestique, — et la Politique, qui lui apprend à vivre dans la cité.

⁽¹⁾ Question 9

I. *Ethica*.

Sur l'Éthique, Buridan a composé un recueil de Questions qui, dans les manuscrits les plus nombreux, comprend dix livres. Voici quelques-uns de ces manuscrits⁽¹⁾ :

- A* = Chartres 283 (de l'année 1389);
B = Erfurt F. 362 (1^{re} moitié du xv^e siècle);
C = Paris, Mazarine, 3515 (de l'année 1385);
D = Reims 889 (xiv^e — xv^e siècle);
E = Erfurt F. 296 (fin du xiv^e siècle);
F = Erfurt F. 361 (1^{re} moitié du xv^e siècle);
G = Auxerre 232 (xiv^e siècle);
H = Erfurt F. 366 (de l'année 1381);
I = Prague 841 (de l'année 1393);
K = Paris, Bibl. nat., lat. 17831 (xiv^e siècle);
L = Paris, Bibl. nat., lat. 16128 (xiv^e siècle);
M = Paris, Bibl. nat., lat. 16129 (xiv^e siècle).

Le point où le texte s'arrête en ces divers exemplaires donne lieu aux remarques suivantes :

1° Les manuscrits *G*, *H*, *I*, *K*, *L*, *M* finissent avec la question 5 du livre X. — Accessoirement, on observera que le manuscrit *L* donne, pour ce même livre, six questions. Mais la sixième est en réalité la seizième du livre VII, laquelle, ayant été omise à la place qu'elle devait normalement occuper, a été copiée après coup à la fin de l'ouvrage. — Un dérangement plus grave s'est produit dans le manuscrit *K*, par suite d'une erreur de reliure : le livre I (moins le début, qui manque) et les livres suivants, jusqu'au livre IX inclusivement, occupent les folios 11—216 v°; le livre X occupe les folios 1—10, puis les folios 217 et suivants.

2° Les manuscrits *A*, *B*, *C*, *D* ne s'arrêtent pas exactement après la question 5 du livre X, mais donnent en outre le titre d'une sixième question, qui n'est pas traitée, ainsi formulée : *Quaeritur sexto, in quo actu intellectus consistit humana felicitas, an in simplici vel in complexo (et, si in simplici, in quo simplici; et sic in complexo), et an in actu directo vel reflexo.*

⁽¹⁾ Voir, pour une liste complète de ceux que nous connaissons, et pour les éditions imprimées, *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité,

IV, A. L'incipit du prologue est : « Bonitatis et nobilitatis excellentiam philosophiae naturalis... »

Les deux copistes des manuscrits *A* et *B* ont ajouté cette note finale :

Hic mors magistrum rapuit,
 Cur (*sic*) quaestionis istius nulla solutio patuit;
 Et quia magister non plus dixit (*vixit B*),
 Sic nec scriptor amplius scripsit,
 Juxta illud philosophi : deficiente causa, deficit effectus;
 Non igitur plus fecit
 Quia morte quisquam (*quisque B*) quiescit.

De même, dans le manuscrit *F*, le copiste a noté : *Non creditur plus scripsisse, morte praeventus*. D'après quoi, sans doute, a été rédigé cet avis, écrit sur une feuille anciennement collée à l'intérieur de la couverture du manuscrit :

Hic continentur quaestiones egregiae X librorum Ethicorum Aristotelis editae a magistro Johanne Buridano in fine vitae suae, qui morte praeventus totum opus istud plenarie non complexit... etc.

3° Les manuscrits *E* et *F* contiennent eux aussi le titre de la question 6 du livre X. Mais il s'y est produit, dans l'arrangement du texte, une perturbation due probablement à un accident antérieur de copie dans le corps du livre VII. Dans le manuscrit *E*, qui s'achève par les mots *delectum non commune diminutum* (correspondant à la fin du livre IX, — et le titre de l'ouvrage porte en effet : *Quaestiones longae Buridau de ultima lectura sua super novem libris Ethicorum*), on trouve cependant, au livre VII, et suivi d'un blanc, le titre de la question 6 du livre X. Dans le manuscrit *F*, le texte semble s'arrêter avec le livre VIII (f° 256); mais le livre IX et le livre X, jusqu'au titre de la question 6 inclusivement, se trouvent insérés entre les questions 21 et 22 du livre VII.

D'autres manuscrits contiennent un moins grand nombre de livres.

Le manuscrit latin 12970 de la Bibliothèque nationale n'en contient que sept. Il comprend : une table des questions composant les cinq premiers livres, puis le texte des livres III (à partir du milieu environ de la question 2), IV et V. Vient ensuite le texte des livres VI et VII (jusque près de la fin de la question 16); et le scribe ne semble pas

avoir compris qu'il s'agissait d'une suite aux livres précédents⁽¹⁾. Le fait que la table initiale ne porte que sur cinq livres, joint à cette erreur du scribe, semble bien indiquer qu'un exemplaire antérieur ne devait comprendre que cinq livres. Or ce ne sont également que les cinq premiers livres de l'ouvrage qu'on trouve dans les manuscrits de Munich 296 et 11478 et dans le manuscrit de Vienne 5330.

Enfin, le manuscrit de Vienne 3693 ne contient que les quatre premiers livres, suivis d'une partie du cinquième.

Ces particularités de la tradition manuscrite intéressent directement la question de la date où Buridan a composé son ouvrage. Le texte des questions traitées n'allant en aucun manuscrit au delà de la question 5 du livre X (ce qui est peu de questions pour un livre), et plusieurs manuscrits s'arrêtant après l'énoncé de la question 6, sans que cette question soit effectivement traitée, il paraît bien, non seulement que l'ouvrage est incomplet sous la forme où nous l'avons, mais aussi que l'auteur ne l'a pas achevé. Les notes de trois manuscrits indiquent que celui-ci fut interrompu par la mort; mais, outre qu'il ne s'agit pas de trois témoignages indépendants, on ignore sur quelle information peut reposer l'assertion : elle a pu être suggérée simplement par le brusque arrêt du texte. Il est, en tout cas, assez curieux que l'œuvre se présente en mauvais ordre dans plusieurs manuscrits et que, dans trois ou quatre, le groupe des cinq premiers livres semble avoir été considéré comme formant un tout complet. On pourrait penser que le travail a été fait par morceaux successifs, qu'il a traîné et que, finalement, il aurait lassé l'auteur.

La question est obscure, et l'étude interne de l'ouvrage, dont voici en gros le contenu, ne la fait guère avancer⁽²⁾.

Livre I. — 22 questions sur la science morale (questions 1-7) et sur le bonheur (questions 8-22).

Livre II. — 18 questions sur les vertus en général.

Livre III. — 31 questions sur la volonté et la liberté (questions 1-15) et sur les vertus morales : courage (questions 16-24) et tempérance (questions 25-31).

⁽¹⁾ Il écrit en effet, en tête du livre VI : « Incipiunt quaestiones supra 6 libris [au lieu de sexto libro] Ethicorum ».

⁽²⁾ Voir la liste détaillée des questions dans les *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, IV, A, à la suite des renseignements bibliographiques.

La première partie du livre est très importante pour la détermination de l'attitude de l'auteur devant le problème du libre arbitre.

Livre IV. — 20 questions. Suite des vertus morales : libéralité (questions 1-8), grandeur d'âme, honneur, douceur, franchise (questions 9-20).

Livre V. — 29 questions. Suite des vertus morales : la justice.

Livre VI. — 22 questions sur les vertus intellectuelles et spécialement la prudence. Le livre est important pour la détermination des idées de Buridan sur les facultés de l'âme et sur la nature de la connaissance (notamment en ses questions 3-6 et 11).

Livre VII. — 30 questions, traitant : 1° de la continence et de ses contraires (questions 1-17), avec des retours sur le problème des rapports de l'acte avec le jugement et la volonté (questions 6-7 et 8-9); — 2° du plaisir (questions 18-30).

Livre VIII. — 23 questions sur l'amitié.

Livre IX. — 11 questions sur l'amitié (suite).

Livre X. — 5 questions traitées, suivies du titre d'une sixième question, non traitée. — Du livre X d'Aristote, sur les relations du plaisir avec le bonheur et sur la hiérarchie des différentes formes du bonheur, Buridan néglige la première partie relative au plaisir, considérant, dit-il, qu'il a été suffisamment traité de ce sujet au livre VII. Il s'en tient à examiner en quoi consiste la félicité humaine. Comme Aristote enseigne que la félicité est « l'opération de la faculté la meilleure dans le sens de sa vertu la meilleure » et que les meilleures facultés sont l'intelligence et la volonté, il institue d'abord une comparaison entre ces deux facultés; de là trois questions : 1. *utrum voluntas sit magis libera quam intellectus*; — 2. *utrum anima producat in se actum volendi liberior quam actum intelligendi*; — 3. *an illum actum [volendi] anima producat liberior ea ratione qua dicitur intellectus quam ea ratione qua dicitur voluntas*, questions où l'auteur est amené à reprendre le problème de la liberté, et dont la deuxième, où il renvoie minutieusement à tout ce qu'il a dit précédemment du sujet, constitue un exposé d'ensemble du plus grand intérêt. Les autres questions du livre sont relatives à la définition de la félicité.

Touchant la chronologie, certains détails du texte enseignent que les *Questions sur l'Éthique* doivent être considérées comme certainement postérieures à trois autres ouvrages de Buridan : au *De dependentiis*, puisqu'il y renvoie (II, 3 : *Alias enim probavi quod dependentiae effectuum ex suis causis nihil multiplicant in se super essentias ipsorum effectuum*); — aux *Summulae*, puisqu'il y renvoie également (VI, 6 : *Haec autem omnia . . . poteris magis explicitè invenire perscrutata, si vis, in scripto meo super Summulas*); — aux questions sur le *De anima*, puisqu'il y renvoie aussi expressément (X, 1 et X, 2 : *et hoc amplius explanavi super librum De anima*; — *dixi hoc super secundum De anima, in*

decima questione secundi, et in decima questione tertii)⁽¹⁾. Et comme le *De dependentiis*⁽²⁾ est de 1332, les *Questions sur l'Éthique* sont postérieures à cette date.

Mais ces indications laissent encore beaucoup de choses dans le vague; et il est difficile, en particulier, de situer le livre par rapport aux *Questions sur la Physique*, sur le *De generatione*, sur le *De caelo*, sur les *Météores*, sur la *Métaphysique*. Nous n'avons pas trouvé la preuve formelle qu'en citant ces divers ouvrages, comme il l'a fait à nombreuses reprises, Buridan ait eu en vue ses propres questions en même temps que les traités d'Aristote. On peut toutefois remarquer ceci : qu'en un passage (VII, 25), où il écrit : *generatio et corruptio ponuntur esse inter terminum positivum et terminum privativum, ut apparet quinto Physicorum*, le renvoi s'explique beaucoup mieux par le texte de sa propre question 1 au livre V de la *Physique* que par celui d'Aristote; — qu'en un autre passage (VII, 18), où il écrit : *modo dictum est quarto Metaphysicæ quod circa idem laborat dialecticus et metaphysicus*, le terme de *modo*, « précédemment », aussi bien que le contenu de l'observation, plus exacte si on la rapporte à son propre texte plutôt qu'à celui d'Aristote, paraît désigner ses *Questions sur la Métaphysique*; — enfin, qu'aux questions 6 et 17 du livre VI et à la question 6 du livre VII de l'*Éthique*, il use de façon assez inattendue de comparaisons avec les phénomènes étudiés dans les *Météores*, comme si, à ce moment-là, ce livre avait déjà dû le préoccuper particulièrement. Mais on voit combien ces indices sont faibles.

Une déclaration importante de l'auteur se trouve dans son préambule aux *Questions sur l'Éthique*. Après avoir marqué l'éminente dignité de la philosophie morale et justifié par là son dessein de l'étudier, il poursuit en disant :

J'ai donc voulu m'attaquer à une partie de cette philosophie morale en discutant à ce propos quelques questions et en disant là-dessus la vérité selon les faibles ressources de mon génie. En cet opuscule⁽³⁾, considérant mon inexpérience et l'inapti-

⁽¹⁾ Ces renvois à des œuvres antérieures et authentiques ôtent tout fondement aux doutes que Pierre Duheim (*Léonard de Vinci*, II, 438 et III, 19) a émis sur l'attribution à Buridan des *Questions sur l'Éthique*. Toutefois (cf. ce qui a été dit à propos des *Météores*) le renvoi ne

correspond pas bien à ce qui est dit dans les questions visées du *De anima*.

⁽²⁾ Sur cet ouvrage, voir ci-dessus, p. 561 ss. (*Questions sur le De anima*).

⁽³⁾ En fait, les *Questions sur l'Éthique* forment un ouvrage volumineux.

tude de mon jugement, je m'attacherai à la doctrine et à l'autorité des docteurs de l'antiquité plutôt qu'à des idées nouvelles, quelque séduisantes que celles-ci me paraissent. Car j'ai été souvent trompé par des théories nouvellement nées, tandis que je ne l'ai jamais été par la doctrine des anciens. Aussi, en cet ouvrage, corrigerai-je certaines choses qu'en des écrits antérieurs j'ai cru vraies : car en cette science-ci les arguments se tirent des actions humaines, dont la connaissance ne s'acquiert que par l'expérience.

Cette préface pique la curiosité. Au point de vue des dates, la modestie du ton, la façon dont l'auteur parle de la faiblesse de son génie et des limites de son expérience iraient plutôt avec une certaine jeunesse; mais il résulte du même texte qu'il avait déjà derrière lui un certain passé d'enseignement. Au point de vue de la doctrine, on voit bien l'annonce d'un retour sur certaines idées qu'il se proposait de corriger, mais sans les désigner et sans que la lecture de l'ouvrage fasse apparaître les points qu'il a retouchés. S'est-il donc vraiment corrigé?

Dans son livre III, où est débattu le problème de la liberté, il parle à neuf ou dix reprises des « articles parisiens », c'est-à-dire des articles qui, en 1277, furent condamnés par l'évêque de Paris, Étienne Tempier, et dont il cite ceux-ci ⁽¹⁾ :

49. Quod Deus non potest movere caelum motu recto : error. (Question 2.)

123. Quod intellectus agens sit quaedam substantia separata, superior ad intellectum possibilem, et secundum substantiam, potentiam et operationem sit separatus a corpore, nec sit forma corporis humani : error. (Question 2.)

130. Quod, si ratio est recta, voluntas est recta : error. (Question 5.)

131. Quod, voluntate existente in tali dispositione in qua nata est moveri, et movente sic disposito secundum quod natum est movere, dicere quod impossibile est voluntatem non velle : error. (Questions 1 et 3.)

134. Quod appetitus, cessantibus impedimentis, necessario movetur ab appetibili : error est de intellectivo. (Questions 1 et 3.)

208. Quod, duobus bonis propositis ipsi voluntati, quod fortius est fortius movet : error. (Question 4.)

Or, chaque fois qu'il se réfère à l'un ou l'autre de ces articles, c'est pour s'opposer, lui aussi, à la proposition condamnée. Mais il ne paraît pas que, ce faisant, il ait voulu se corriger. Si, par exemple, dans la question 2, où il discute incidemment du mouvement local,

⁽¹⁾ Le texte de ces articles a été publié par Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de*

novis erroribus, t. I, 1724, p. 175 et suiv. et sous forme systématique. p. 184 et suiv.

il considère, en conformité avec l'article 49, que Dieu peut mouvoir le ciel en mouvement droit, ce n'est point nécessairement une nouveauté de sa part : en tout cas, dans ses *Questions sur la Physique* (III, 7), antérieures ou non, il a soutenu la même thèse, en faisant remarquer qu'elle était conforme à l'article cité. En cette même question sur l'*Éthique*, s'il affirme son respect pour l'article 123, on voit qu'il ne s'en était pas davantage écarté dans ses *Questions sur le De anima* (III, 7), à l'endroit où il traite des rapports de l'*intellectus agens* avec l'*intellectus possibilis*.

Il en va de même pour la suite.

Ce qu'il écrit dans la question 3 du livre VI (*utrum potentiae animae sint ab anima realiter distinctae*) ne diffère point non plus, pour la doctrine, de ce qu'il avait dit en traitant du *De anima* (II, 6).

Dans sa question 6 du même livre VI (*utrum omne scibile sit aeternum*), il parle des différentes fonctions et opérations de l'intelligence. Il y définit les rapports des sens et de la science, de la science et de l'opinion, de l'être et de l'essence; il y soutient que l'universel n'est point, en dehors de l'âme, distinct des singuliers; il y traite du fondement de la science et définit la vérité comme l'adéquation de l'intellect aux choses qui lui sont soumises. Ce qu'il énonce sur ces différents points concorde avec ce qu'il avait enseigné dans ses *Summulae*, auxquelles il renvoie d'ailleurs expressément. Quant au nœud du sujet, il rejette la thèse que les choses puissent être éternelles autant qu'elles sont connaissables; et il le fait pour cette raison en particulier qu'il lui semble périlleux pour la foi d'affirmer l'éternité de quoi que ce soit, sinon de Dieu : attitude conforme aux décisions de Paris⁽¹⁾, mais dont on ne voit pas qu'il se soit jamais départi.

Dans la question 11 (*utrum intellectus sit virtus*), l'occasion lui est offerte de parler du mécanisme de la connaissance. Toute démonstration, explique-t-il, repose sur des principes considérés comme vrais : la question est de savoir si l'opération suppose, dans l'esprit, une certaine disposition distincte de la puissance intellectuelle. Les principes particuliers, fournis par les sens ou par la mémoire, sont corrigés par l'intellect; les principes complexes qui en résultent sont admis pour vrais par l'esprit, les uns d'emblée, les autres plus tardivement;

(1) D'Argentré, ouvrage cité, p. 184 et suiv. (n° IV, 4; V, 5; VIII, 9).

et l'acquisition de la vérité consiste, consécutivement à la démonstration, en un acte d'assentiment ou d'adhésion de l'esprit : doctrine qui n'implique aucune rétractation.

Au fond, plutôt que des corrections effectives à des idées antérieures, ce qu'on trouve dans les *Questions sur l'Éthique*, c'est d'une part le souci, sur quelques points, de montrer la conformité des propositions énoncées avec les doctrines orthodoxes, et ce sont, d'autre part, quand on en vient aux sujets brûlants, des protestations générales de soumission aux exigences de la foi.

Ce n'était pas, pour autant, renoncer à l'indépendance de fait. Nous ne le disons point parce que, dans la question 7 du livre VII (*utrum incontinens sciat quando prave agit*), il a pris quelque liberté avec les articles parisiens 129⁽¹⁾ et 130⁽²⁾. Parlant, en effet, de certaines conclusions, posées par les uns, mais rejetées par d'autres comme contraires à ces articles, il est d'avis de les maintenir parce qu'elles ont reçu l'approbation de nombreux docteurs très autorisés, et surtout « parce qu'il ne semble pas bien possible, si la même âme est (comme il le pense) à la fois intellect et volonté, qu'elle puisse poursuivre en acte ce qui, selon sa propre décision, ne devrait pas être poursuivi ». Il passe donc outre à la condamnation. Mais c'est que la condamnation portée en 1277 contre les deux articles en question n'avait pas été maintenue : elle fut levée en 1325 pour l'article 130, comme atteignant injustement la doctrine de saint Thomas⁽³⁾; et l'article 129 bénéficia, dans la pratique, de la même tolérance⁽⁴⁾.

Ce que nous voulons faire remarquer, c'est que, si Buridan se montre respectueux de l'autorité parisienne, il ne s'interdit pourtant pas certaines pointes. Par exemple (III, 3), acceptant la condamnation des articles 131 et 134, il fait précéder sa conclusion de ces mots : « Au sujet des articles en question, j'ai entendu dire une fois par un docteur en théologie très fameux qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que quelqu'un soutînt, hors du diocèse de Paris, une décision contraire aux décisions de l'évêque de Paris. » Après quoi il se range lui-même au parti officiel : mais le trait a été lancé.

⁽¹⁾ « Quod, stante scientia in universali et in particulari in actu, quod voluntas non possit in oppositum : error ». Le texte de cette proposition condamnée est différent dans Du Plessis d'Argentré.

⁽²⁾ « Quod, si ratio est recta, necesse est voluntatem esse rectam : error ».

⁽³⁾ Voir Du Plessis d'Argentré, ouvr. cité, p. 209 B, note à l'art. 3.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, note à l'art. 2.

Quelle est donc sa véritable position ? Il rejette, par exemple (III, 1), l'idée d'une estimation du mérite et du démérite d'après la valeur des choses plutôt que d'après la résolution de la volonté; il ne le fait que pour des raisons extra-rationnelles; et il dit :

Cette opinion (celle qu'il rejette) est extrêmement périlleuse pour la foi et pour les mœurs, et elle ne semble pas correspondre à l'idée d'Aristote, qui dit que nous sommes les maîtres de nos actes depuis le commencement jusqu'à la fin . . . C'est pourquoi, selon la foi et d'après une certaine connaissance que j'ai des actes des saints et des philosophes, qui s'accordent en cette croyance et y sont fortement attachés, je veux croire simplement et fermement que la volonté, les choses restant ce qu'elles sont, est libre de se déterminer en des sens opposés . . . Et personne ne doit se laisser écarté de la voie commune par des raisonnements inextricables, surtout quand il s'agit de choses qui peuvent toucher à la foi ou aux mœurs : car celui qui croit tout savoir et ne se tromper en aucune de ses opinions est un sot. Sur un brin de paille présenté à vos sens se formeront cent théories ou questions, à propos desquelles les plus savants docteurs opineront en sens contraire : à cause de quoi, en chacune d'elles, l'un des deux contradicteurs tombera dans l'erreur, et peut-être tous les deux. Je ne m'étonne point qu'en des matières si profondes je ne puisse me satisfaire moi-même d'arguments et de solutions. Il faut cependant que nous considérions comment nous pourrions échapper de quelque manière aux raisonnements qui nous sont opposés. Voyons du moins en cela les idées des autres, et que ce nous soit une occasion de réfléchir sur la découverte de la vérité, puisqu'Aristote dit que « doute sur chaque chose n'est pas inutile ».

A y regarder de près, cette déclaration procède peut-être de la prudence plutôt que d'une parfaite humilité. Car, après avoir opposé la foi au raisonnement et s'être mis en garde contre ceux qui abusent de ce second moyen, le philosophe ne juge pas superflu de discuter encore par l'instrument de la raison; et l'aveu qu'il fait de la faiblesse de sa propre argumentation laisse suffisamment apercevoir que, s'il n'accorde pas plus d'efficacité aux démonstrations d'autrui qu'aux siennes propres, il évite bien ainsi de leur donner avantage, mais il n'évite point une grave conséquence : la nécessité du doute.

De fait, une disposition à douter est sensible en plusieurs parties de l'ouvrage. Buridan, prenant comme refuge assuré les principes de la foi, n'en défend pas moins les droits de la raison et déclare que maintenir ses opinions au nom de celle-ci est toujours chose louable. Mais, en ce domaine, il désapprouve le dogmatisme obstiné. Ceux qui s'entêtent, dit-il, sont, avec tout leur génie, extrêmement dangereux.

S'il leur échappe une erreur, ils s'y ancrent, recourent pour la masquer à des moyens inefficaces, et gâtent ainsi les vrais principes, qu'ils connaissent bien (VII, 15). Pour sa part, il confesse ses fréquentes hésitations : « Souvent, dit-il, apercevant des raisons en un sens et dans l'autre, je ne me détermine en aucun des deux ; et si de nouvelles raisons s'offrent encore pour ou contre, je reste pourtant dans l'incertitude » (VII, 6). Aussi raille-t-il familièrement quand, parlant de la témérité des acceptations, il cite le cas de ces vieilles femmes auxquelles il se plaisait à demander : « Croyez-vous que vous pourriez simultanément manger et ne pas manger ? » et qui répondaient aussitôt non, mais qu'il plongeait dans le plus grand embarras quand il leur demandait encore : « Vous savez que Dieu est tout-puissant et qu'il peut annihiler l'univers entier : croyez-vous donc que Dieu pourrait faire que simultanément vous mangiez et ne mangiez point ? » (VI, 11).

On entrevoit une explication possible des déclarations de son prologue et de la prudence du reste de son exposé. S'il se montre réservé, sans toutefois beaucoup abandonner, dans le détail, de sa propension au libre examen, peut-être faut-il supposer qu'un certain état d'esprit régnant à l'Université de Paris lui a paru, à un certain moment, mériter qu'il y prit garde.

Du Plessis d'Argentré⁽¹⁾ ne doutait point que la condamnation de l'occamisme par cette Université⁽²⁾, en 1339, ait visé Buridan et ses disciples et qu'elle ait été la réaction des sectateurs d'Aristote contre les partisans des doctrines nouvelles. Il pensait⁽³⁾ qu'on reprochait beaucoup à ces derniers de négliger la condamnation portée par Étienne Tempier dans les articles parisiens, de même que les constitutions de Jean XXII dirigées contre les Franciscains « spirituels ». S'il faut attribuer une stricte signification aux termes de la bulle pontificale de 1342 qui lui conféra un canonat à Arras, Buridan enseignait alors la morale en même temps que la physique et la métaphysique. Mais il devait l'enseigner alors depuis quelque temps. La condamnation de l'occamisme par l'Université de Paris, suivie de mesures d'exécution et de plusieurs rétractations ou condamnations retentissantes⁽⁴⁾, pourrait expliquer les déclarations de Buridan en sa

⁽¹⁾ Ouvrage cité, p. 337.

⁽²⁾ Voir le texte de la condamnation dans le *Chart. Universitatis Paris.*, n° 1023.

⁽³⁾ Ouvrage cité, p. 339.

⁽⁴⁾ *Chart. Universitatis Paris.*, n° 1042 (année 1340), 1125 (année 1346), etc.

préface et son souci, dans le texte, de marquer son respect des articles parisiens, non sans prendre d'ailleurs, assez malicieusement, à cette occasion la défense de certaines vues de saint Thomas. Mais on peut aussi supposer que la décision de l'Université, prise en 1339, fut précédée en son sein d'un mouvement d'opinion qui ne datait pas de la veille et qui avait pu être déjà, quelques années auparavant, un avertissement pour Buridan.

Or, au sujet des dates, les questions 4 et 5 sur le livre X de l'Éthique contiennent une indication dont il faut peut-être aussi tenir compte. Buridan y touche au problème de la vision béatifique en des termes qu'il convient de citer textuellement :

Et sic expediendo breviter de beatitudine in patria, quia illa transcendit metas hujus considerationis, nos non dicemus hominem propriissime esse beatum ante ejus resurrectionem, quia deficit ei beatitudo seu ejus optima dispositio, quae est de integritate beatitudinis hominis vel connotata per beatitudinem hominis, cum proprie dictus homo sit compositus ex anima et corpore. Tamen ego confiteor quod, secundum denominationem a parte principali (prout dicit Aristoteles quod homo est ipse intellectus), beatus Petrus ex beatitudine animae ejus, licet non resurrexerit corporaliter, est tamen vere beatus et homo beatus.

Et encore :

Quomodo? dices tu, nonne martyres, amore Dei mortem passi vicesimo aut tricesimo suae aetatis anno, fuerunt homines felices? — Diceretur quod non felices homines simpliciter, sed felices secundum partem superiorem, et etiam feliciores quam si non passi fuissent pro salute partis superioris, ad quam salus inferioris, in casu incompossibilitatis, nullam habet comparationem, ut dictum est, et in resurrectione fient felices homines totaliter.

Malgré la réserve faite pour le cas de saint Pierre (et sans doute des autres saints) on voit que Buridan ne croit pas que la vision béatifique puisse être complète avant la résurrection des corps. Sa thèse est donc celle du pape Jean XXII, qui fit tant de bruit entre les années 1332 et 1334, qui rencontra tant d'opposition, qui fut désapprouvée par l'Université de Paris en 1333, et que finalement Jean XXII abandonna à la veille de sa mort⁽¹⁾. Le 29 janvier 1336, par la constitution *Benedictus Deus*, Benoît XII fixa sur ce point le dogme officiel,

⁽¹⁾ Voir, sur cette question de la vision béatifique, la notice consacrée à Jean XXII par

l'un de nos devanciers *Histoire littéraire de France*, t. XXXIV, p. 551-623.

contre ce qui avait été l'avis de son prédécesseur : il était déclaré que les âmes des saints et des purs voyaient l'essence divine dès avant le Jugement dernier et qu'elles jouissaient ainsi de la béatitude parfaite. Il se peut que Buridan ait été de ceux qui avaient pris position pour la thèse de Jean XXII. Le Geraldus dont il parle dans la question 3 du livre IX est sans doute Guiral Ot⁽¹⁾, attaché à l'opinion de Jean XXII, et qui s'employa à la faire prévaloir : la façon dont il le cite, discutant l'une de ses idées sur un autre point, mais avec considération, fait supposer entre eux quelques relations personnelles. Enfin, dans sa question 5 du livre X, on voit encore Buridan s'excuser et se justifier de toucher à des problèmes qui ne relèvent point de la Faculté des Arts : ce qui une fois de plus, malgré les excuses et les justifications, témoigne de quelque hardiesse. Est-il possible de supposer que Buridan, même en se défendant de déborder son domaine, aurait pu s'exprimer comme il l'a fait au sujet de la vision béatifique, après que l'opinion pour laquelle il se prononçait était devenue contraire à l'orthodoxie, c'est-à-dire après le 29 janvier 1336? Il est permis d'en douter.

Au point de vue de l'histoire des mœurs, on pouvait espérer que les *Questions sur l'Éthique* éclaireraient d'un certain jour l'époque où vivait l'auteur. Cet espoir est déçu. Les écrivains de l'antiquité exploités par Buridan sont plus nombreux et plus variés ici que dans ses autres ouvrages : il s'est beaucoup servi, Aristote mis à part, de Cicéron, de Sénèque, de Boèce; et son recours à ces moralistes a communiqué par endroits à ses exposés un caractère particulier et nouveau d'élévation spirituelle. Le malheur est, à notre sens, qu'il les ait suivis avec une excessive docilité, non seulement dans leurs analyses, mais jusque dans le choix de leurs exemples. Il avait averti, dans sa préface, de la confiance qu'il leur faisait; il a fait abondamment usage de leur autorité; et, dans la question 1 du livre X, où il a multiplié ses renvois, il

¹⁾ Il lui attribue la question « *utrum filius cum sui periculo teneatur magis liberare ab inimicis qui quidem pater ipsum genuit, nutrit, docuit, quem adiuu qui eum in consimili casu liberavit* ». Il faudrait voir si la question ne figure pas soit dans le commentaire de Guiral sur l'Éthique (*Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 216-217), soit dans

son recueil de questions (*ibid.*, p. 218 et suiv.). Dans sa question 18 du livre VI, Buridan cite seize vers gnomiques, groupés par quatre, qui, au moins pour le genre, rappellent le Catéchisme de Guiral mentionné dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI, p. 219 et suiv. Il y aurait peut-être là le signe de certaines allinités.

a senti lui-même à quel point il forçait en ce sens, puisqu'il a jugé bon de s'en expliquer. Il l'a fait, à vrai dire, d'un point de vue particulier, celui de la méthode.

Quelques-uns, écrit-il, m'ont reproché d'alléguer à l'appui de mes thèses un si grand nombre d'autorités, alors que ces autorités ne démontrent point. Mais je déclare que je ne renoncerai pas à ce procédé en morale; car il faut se fier plutôt aux docteurs anciens et réputés dans les questions morales qu'aux théories nouvellement nées et non éprouvées. Car de tels docteurs (comme il est dit au livre VI de cet ouvrage), grâce à la force que leur a conférée l'expérience, voient les principes; et de plus, aux passages allégués de leurs œuvres se trouvent les preuves et démonstrations : que ceux qui veulent des démonstrations se reportent donc aux passages allégués, s'ils le veulent; je ne les aurai pas cités inutilement.

A nos yeux, question d'efficacité réservée, le procédé a surtout cet inconvénient que, si l'ouvrage ne manque pas d'originalité dans les parties d'un caractère plutôt métaphysique, il demeure presque toujours dans l'abstrait et ne traite de la vie que par généralités, en dehors du temps et de l'espace, c'est-à-dire en dehors de l'histoire. C'est à peine si, au cours d'une longue lecture, on glane dans le recueil quelques allusions à des faits caractéristiques du xiv^e siècle.

Parlant du choix entre les moyens d'atteindre une certaine fin, Buridan prend cet exemple (III, 1) que, pour aller de Paris à Avignon, l'on peut hésiter entre deux itinéraires, l'un par Lyon, l'autre par Dun. Mais son analyse du cas n'enseigne rien de plus.

Parlant de la variation des monnaies, en un temps où la question avait cependant tant d'importance, il ne cite aucun fait précis et se borne à remarquer (V, 17) que, si un roi s'avisait, en fabriquant une nouvelle monnaie, de déclarer qu'un denier nouveau vaudrait trois anciens, et s'enrichissait ainsi aux dépens de son peuple, il serait coupable, à moins qu'il ne s'agit d'une guerre nationale ou de quelque autre nécessité publique.

Parlant des liens d'amitié créés temporairement par l'intérêt, il imagine (VIII, 10) quelques cas concrets : celui de marchands qui se rendent mutuellement service pour une opération commerciale faite en commun et dont l'association sera dissoute librement le jour où ils repartiront séparément pour une entreprise différente; ou celui du maître qui prend un serviteur à gages, l'un et l'autre pouvant ensuite librement résilier le contrat; ou celui de « Robin, qui veut

aujourd'hui s'amuser avec Marotte, et qui lui rendra demain sa liberté». Mais l'enseignement n'est pas riche.

Il ne l'est pas beaucoup plus quand, parlant des rapports de la rétribution avec le service rendu, il examine (IX, 1) le cas de la rémunération d'un docteur. Il écrit :

Quant à la façon de reconnaître les services d'un docteur qui n'a pas enseigné par amitié ou pour l'honneur, mais pour gagner, il faut d'abord remarquer que, s'il doit y avoir compensation ou rétribution pour un service rendu, il faut que cette rétribution puisse être proportionnée au service. Or il n'y a pas de biens extérieurs dont la valeur [intrinsèque] puisse être proportionnée aux biens de l'âme, tels que les sciences ou les vertus enseignées par un docteur. Aussi les biens de l'âme ne doivent-ils pas être rétribués par des biens extérieurs estimés d'après leur valeur [intrinsèque], mais par certains biens extérieurs proportionnés à l'âme d'après le rapport du signe à la chose signifiée, tels que sont les honneurs et le respect. C'est pourquoi je conclus que, pour les biens de l'âme, il ne doit y avoir d'autre rétribution que les honneurs et le respect. Toutefois, le docteur qui vise à l'intérêt a droit à un profit, en tant qu'il peut négocier non pas sa science, mais son travail physique et la peine qu'il a prise de quitter ses affaires pour s'occuper des nôtres. Et alors il faut rétribuer ces docteurs plus largement qu'ils n'ont eux-mêmes donné; ce qui peut se faire selon leur propre estimation : car tel, manquant d'argent, tiendra dix livres pour une somme plus précieuse que son travail et sa peine de toute une année.

De toutes les questions, la plus intéressante pour l'historien est peut-être la sixième du livre IV, consacrée à l'usure et à ses différentes formes, et où sont rapportées et discutées des thèses diverses sur la légalité et la légitimité en matière d'échanges et de prêts. Il y a là bien des raisonnements sophistiques; mais on y apprend un certain nombre de choses précises touchant l'économie du temps, ses principes et ses usages. L'on peut passer sur les faits connus par ailleurs, comme la vente au comptant et à découvert de vin livrable à terme, ou comme la vente au comptant d'une moisson encore en herbe. Mais il faut citer ce passage sur une certaine forme de l'assistance publique aux orphelins :

Que dirons-nous de certaines cités qui ont coutume de recevoir l'argent des orphelins pour un certain nombre d'années et de le leur restituer au bout de ce temps, leur ayant fourni chaque année, dans l'intervalle, une certaine somme? N'est-ce pas là une usure répréhensible? On peut dire que non : car il est conforme au droit naturel que ceux-là vivent particulièrement de la communauté qui sont privés de leurs parents et n'ont point encore l'usage de la raison. . . « Mais, direz vous, maître ce n'est pas pour cette raison que la communauté leur donne chaque année : c'est

parce qu'elle détient leur argent. La preuve en est qu'elle donne davantage à ceux dont elle a reçu davantage et qu'elle ne donne rien aux pauvres dont elle n'a rien reçu ». On peut répondre que ce fut là l'origine de la coutume; mais il faut savoir que les justes distributions ne se font pas en proportion arithmétique, mais en proportion géométrique, et qu'elles doivent être proportionnées à l'état et à l'excellence des personnes. La communauté a donc pu établir que la proportion, pour les enfants à élever dans la cité, serait déterminée d'après les sommes qu'elle reçoit pour leur entretien; et c'est pourquoy qui a le plus reçoit le plus.

De même cet autre passage, qui contient plusieurs traits instructifs :

Il y a une autre sorte de contrat très courant qui est qu'au temps des moissons on plus tard, quand les blés ou les vins sont à bas prix, les riches cèdent leur blé ou leur vin à ceux qui en manquent, à charge pour ces derniers de le leur rendre en été, quand il est plus cher, ou de leur en payer le prix au cours d'alors. On dit que ce n'est pas de l'usure, que ce n'est pas illicite. On en donne pour preuve que c'est un prêt gracieux, puisqu'il n'est pas redemandé plus ni autre chose que ce qui a été livré; et aussi que le riche aurait pu garder son bien jusqu'au jour où il en aurait pu retirer ce qu'il en voulait. Mais ceci me semble périlleux; car tous les objets d'échange, comme il est dit au livre V, doivent être mesurés à même mesure : or cette mesure est le besoin, la nécessité humaine. Comme cette nécessité résulte du fait que le blé ou le vin se vendent plus cher en été qu'en automne, l'égalité ne semble pas respectée si quelqu'un prétend par marché, pour un tonneau livré en automne, recevoir un tonneau en été. Pour certaines choses, en effet, l'inconvénient pourrait être grave : par exemple le nombre de pommes qui vaut dix sous en automne en vaut cinquante en été. De plus, il en va du lieu comme du moment. Si le tonneau vaut habituellement dix livres à Paris et vingt à Arras, il n'y aurait point de juste égalité que, pour un tonneau livré à Paris, je dusse livrer un tonneau à Arras. . . Et il ne s'agit pas, comme on le prétendait, d'un prêt simple, puisque la clause de délai pour la restitution est exprimée dans le contrat : si cette clause n'était pas exprimée, ou si l'époque de la restitution était fixée au temps où l'objet n'est pas d'un prix supérieur, alors [seulement] le contrat ne serait pas injuste. Et il n'est pas non plus opérant de dire que le riche aurait pu conserver son bien jusqu'à telle époque : si cela est vrai, cependant il ne l'aurait pas conservé sans diminution, sans risque de perte ou de corruption, et en tout cas sans souci ni inquiétude; et si le riche peut par un moyen licite retirer tel revenu de son bien, il ne faut pas pour cela que tout moyen soit licite par lequel il en retirerait ce revenu-là.

2. *Politica.*

Quaestiones super libros Politicorum Aristotelis.

Nous ne connaissons pas de manuscrits où cet ouvrage ait été con-

servé. On le lit dans des éditions imprimées, dont la plus ancienne remonte à l'année 1489 environ et a été ensuite suivie de plusieurs autres, datées notamment de 1513, de 1530 et de 1640⁽¹⁾.

C'est un recueil de cent vingt-quatre questions, posées et débattues à propos des huit livres de la *Politique* d'Aristote. Il y est traité de cette partie de la science morale qui a trait au droit ecclésiastique et au droit civil.

Pas plus ici qu'ailleurs, et moins encore peut-être, il ne faut demander à l'auteur d'aller droit à l'essentiel du traité qu'il étudie et de l'attaquer de front. Il n'envisage assez souvent que le petit côté des choses, ou bien discute de questions oiseuses, comme de savoir si un prince peut licitement faire tort à quelqu'un et le condamner sans qu'il soit fautif (II, 4), ou si toute forme d'ivresse est un vice (IV, 5), ou s'il vaut mieux épouser une veuve qu'une vierge (IV, 22), ou s'il peut arriver qu'on hésite entre deux maux (VI, 7), etc. Sans doute ne faut-il pas se laisser rebuter par l'énoncé d'une question qui peut sembler vaine; car, dans le cours de la discussion, des idées étrangères au sujet posé, et d'ailleurs amenées d'assez loin, viennent parfois s'y greffer et y mettre un élément de vie inattendu. Mais inversement, plus d'un titre déçoit qui, faisant naître l'espérance d'une information intéressante, ne coiffe en réalité qu'un développement sans consistance; et plusieurs questions, par exemple sur les séditions (V, 1), qui auraient pu attacher si elles avaient été traitées dans l'esprit du temps, en fonction des situations de fait et des doctrines régnantes, ne sont qu'un tissu d'arguties.

C'est dans le mode de discussion qu'on trouve ici le moins de quoi se satisfaire. On voudrait pouvoir l'imputer à la forme sous laquelle le texte nous a été conservé, c'est-à-dire sous forme de « questions brèves », sèchement traitées, avec le seul souci, en fait de présentation, d'observer un ordre rigoureux et de diviser, de distribuer, de définir selon les exigences d'une règle en quelque sorte mathématique. Toutefois, même si ces questions ont existé sous une forme où le développement aurait eu plus d'ampleur et d'abondance, il faut bien admettre que, pour le fond, l'étude ne devait ni ne pouvait avoir un caractère différent et qu'elle était aussi aride, abstraite et sophistiquée que dans le texte dont nous disposons.

⁽¹⁾ Voir *Archives d'histoire doctrinale*, art. cité, IV, B.

Toute la substance du livre, ou à peu près, a été tirée d'Aristote, de ses commentateurs, de quelques Pères de l'Église et des principes du droit canon. La méthode consiste, la plupart du temps, à faire jouer le mécanisme syllogistique. Le résultat de cet attachement aux procédés de la scolastique, plus soucieuse des belles mises en forme que des idées en cause, est que le livre se situe, pour ainsi dire, en dehors du temps : non point par une force de pensée qui le soustrairait aux variations des choses humaines, mais par une inadaptation qui a empêché tout élément vivant, toute considération actuelle, toute observation d'une réalité existante d'y prendre place et de le vivifier. C'est à peine si quelques traits épars, par exemple à propos de l'usure et des changes (I, 11-13), concernent un peu plus particulièrement l'époque où vivait l'auteur; mais les pages où on les rencontre se trouvent aussi, à peu près littéralement les mêmes, dans les *Questions sur l'Éthique*.

Enfin, ce qui rend le mieux sensible le caractère artificiel de ce travail, ce sont les questions qui, au temps où il fut fait, ne pouvaient avoir aucun sens ou qui du moins étaient sans rapport avec les conditions de la vie politique : comme de discuter s'il valait mieux, pour une cité, un bon prince sans loi qu'une bonne loi sans prince (III, 4), ou bien s'il est permis que le peuple élise un prince et le punisse ensuite en cas de défaillance (III, 12), ou bien si l'on doit prendre un roi par élection (III, 23). Et l'on ne voit pas que Buridan, en touchant à ces sujets, ait eu en vue, ni de près ni de loin, des problèmes intéressant le moins du monde ses contemporains.

Telle est cette série d'écrits divers consacrés par un même auteur à tous les sujets que la philosophie, en l'acception ancienne du mot, pouvait embrasser. Il est permis de formuler quelques observations sur l'ensemble de l'œuvre qu'ils constituent et sur ses caractères les plus généraux.

Buridan avait l'esprit extrêmement délié et, par abus d'un don naturel, une propension à en jouer pour le plaisir. Car, à partir d'un certain moment, sa subtilité s'exerce à vide et tourne à la futilité. Il n'y a guère pour nous que l'intérêt d'un amusement à certaines de ses analyses concernant les sophismes, de véritables tours de prestidigi-

tation, comme par exemple sa discussion de la question « si deux propositions contradictoires peuvent être simultanément vraies⁽¹⁾ ». « Prenons, dit-il, le cas où Socrate dirait *Platon dit faux* et où inversement Platon dirait *Socrate dit faux*, sans rien ajouter de plus. En pareil cas, si l'un dit vrai, l'autre, par la même raison⁽²⁾, dira vrai; et de même, si l'un dit faux, l'autre, par la même raison, dira faux, car tout est semblable des deux côtés. Si donc nous disons que Socrate dit vrai en disant que Platon dit faux, il en résulte que Socrate dit vrai; et pourtant il disait que Platon disait faux: donc⁽³⁾ Socrate disait faux: d'où résulte que la proposition de Socrate était à la fois vraie et fausse. Il en va de même si l'on dit que Socrate disait faux: car, si Socrate disait faux, il en résulte que, par la même raison, Platon disait faux en disant que Socrate disait faux; donc il est faux de dire que Socrate disait faux, et donc Socrate disait vrai. Ainsi (c'est la réponse que Buridan fait à la question) la proposition de Socrate était à la fois vraie et fausse. »

Cette recherche du fin, ces tours de passe-passe, où il a excellé et qui n'ont pas contribué médiocrement à sa réputation, peut-être Buridan s'y est-il livré quelquefois par amusement. Pourtant, tout comme les philosophes de la même école, et par une curiosité qui n'était pas frivole, il avait quelques bonnes raisons de pousser jusque dans le détail d'opérations stériles l'étude du mécanisme de toutes les activités mentales. C'est que le problème de l'esprit, en tant qu'instrument de la connaissance, lui semblait de premier intérêt. S'agissant de savoir en quelle mesure les concepts et les jugements engageaient le réel, il lui importait de procéder à une enquête dont le caractère était à la fois d'ordre logique, psychologique et métaphysique, et qui visait à déterminer, en fin de compte, la nature et le fondement de la science humaine.

Ses conclusions, à les formuler de la façon la plus générale, ont été que l'esprit absorbe en lui, jusqu'à un certain point, le fait total de la connaissance, et que l'opération mentale possède une sorte de valeur absolue, qui l'établit comme un acte se suffisant à lui-même, en dehors de toute considération d'une réalité objective à laquelle il

⁽¹⁾ *Questions sur la Métaphysique*, livre IV, question 15. — ⁽²⁾ Puisque, par hypothèse, il s'agit de deux propositions contradictoires. — ⁽³⁾ Puisque quand l'un dit faux, l'autre dit faux.

s'appliquerait. Cette doctrine, les contemporains de Buridan l'ont qualifiée de nominalisme, d'un terme qu'il faudrait peut-être nuancer et dont nous nous bornerons à indiquer en gros la signification en tant qu'il convient à notre auteur.

Sans procéder à un examen complet de la question, et en allant tout de suite au problème essentiel, celui des universaux (genre, espèce, différence, propre et accident), on remarquera que la théorie de Buridan relative aux concepts premiers et aux concepts seconds le sépare manifestement des réalistes. Les concepts premiers, selon sa thèse, nous permettent de saisir les choses et uniquement les choses (aussi bien, d'ailleurs, sous forme universelle que sous forme individuelle); les concepts seconds ne sont acquis que par le moyen des concepts premiers, qui en sont l'objet même; et à chacun des deux groupes, concepts premiers et concepts seconds, correspondent des dénominations qui sont respectivement des noms de « première intention » pour les premiers et des noms de « seconde intention » pour les seconds⁽¹⁾. Il résulte de là que les concepts seconds que sont les universaux ne sont pas dans les choses (ce qui exclut la thèse réaliste), mais seulement dans l'esprit⁽²⁾. Or, s'ils sont dans l'esprit, et s'ils sont distincts de la dénomination qui leur est appliquée, ils sont quelque chose d'autre que cette dénomination : et par là l'on serait, semble-t-il, plus près du conceptualisme que du nominalisme proprement dit. Le point serait à examiner de près⁽³⁾.

En tout cas, ce que Buridan dit des catégories et aussi des facultés de l'âme relève bien de la doctrine nominaliste. Il ne reconnaît point, par exemple, la grandeur pour une substance⁽⁴⁾, ni hors de l'esprit, ni,

⁽¹⁾ *De universalibus*, ms. de Prague 1536, f° 238 v° : « Sic igitur bene ista nomina prima « homo », « equus », « Sor », « album » et hujusmodi dicuntur nomina primae intentionis, quia sunt conceptus earum [rerum] solum, et non conceptus aliorum conceptuum priorum. Sed ista, scilicet « genus » et « species », « universale », « diffinitio », sunt nomina secundae intentionis, quia verificantur de illo, de quo verificantur non pro re praecise, sed pro aggregato ex re et conceptu. »

⁽²⁾ *Questions sur la Métaphysique*, VI, 6 : « puto quod universale non sit praeter animam distinctum a singularibus ».

⁽³⁾ Toutefois la thèse nominaliste semble plus pure dans un passage de la *Métaphysique*, VI, 1 : « Genera et species non sunt nisi termini apud animam existentes, vel etiam termini vocales aut scripti, qui non dicuntur genera aut species nisi secundum attributionem ad terminos mentales quos designant »; — VII, 15 : « et sic universale et singulare sunt termini mentales, vel vocales aut scripti »; etc.

⁽⁴⁾ *Questions sur la Physique*, IV, 8 : « Ego pono conclusionem quod nulla substantia est magnitudo. » Et tout de même pour l'essence, *Questions sur l'Éthique*, VI, 6 : « Non puto quod esse et essentia rei distinguantur in ipsa re ».

semble-t-il, dans l'esprit : la grandeur n'est qu'un terme, *vox*. Quant aux relations, il les ramène à des termes relatifs, connotatifs au même titre que les termes absolus, et qui, principalement, désignent un acte psychique (par exemple, l'acte de comparer deux objets qui se ressemblent) et, secondairement, les supports de la relation (c'est-à-dire, dans l'exemple choisi, les choses qui se ressemblent et que l'on compare)⁽¹⁾. Et si l'on veut remonter des opérations psychiques aux facultés mêmes de l'âme qui agit, Buridan tiendra ces facultés pour de simples termes, *voces*, désignant principalement l'âme et secondairement ses actes. Il niera qu'il existe plusieurs facultés de l'âme (dont on ne parle que par impropreté) et il affirmera qu'il existe seulement une âme, capable de diverses opérations⁽²⁾.

Il est toutefois un point sur lequel le nominalisme de Buridan appliqué à la connaissance des choses physiques est poussé moins loin que celui de Guillaume d'Occam, avec lequel il a tant de ressemblance : c'est au sujet du mouvement. Pour Guillaume, le mouvement n'était qu'un mot désignant, principalement, le mobile et les lieux différents de l'espace successivement occupés par ce mobile, puis, secondairement, l'idée que le mobile n'occupait pas précédemment les mêmes lieux. Buridan considère que le nom de « mouvement » désigne principalement, non pas le mobile lui-même, mais une certaine « disposition » selon laquelle il se comporte⁽³⁾. Et quand il parle de l'*impetus*, il se range à l'avis de ceux qui le considèrent, non point comme le

praeter animam»; cf. *Questions sur la Métaphysique*, IV, 9 : « Et videtur mihi esse dicendum quod res percipiuntur et iudicantur esse secundum quod percipiuntur tanquam in prospectu cognoscentis. . . , scilicet solum quod res apprehendatur per modum praesentialitatis in conspectu cognoscentis. . . Quando autem per intellectum absolvimus conceptum rei a conceptu talis praesentiae. . . , tunc imponimus res ad significandum per illa nomina « essentia », « homo », « lapis », etc.

⁽¹⁾ *Questions in Veterem Artem*, ms. de Cracovie 753, P° 10 : « Hoc nomen « relatio » est nomen substantiale significans actum quo referens refert, sicut « visio » significat actum quo videns videt » : — *Quest. sur la Métaphysique*, V, 9

(*Utrum sit aliqua relatio praeter animam distincta a suo fundamento*) : « eadem res est quae est Sor et quae est diversitas Sortis ad Platonem ».

⁽²⁾ *Questions sur le De anima*, II, 6 (*Utrum potentiae animae sint distinctae ab ipsa anima*) : « videtur de virtute sermonis non esse concedendum quod anima sit plures potentiae. . . ; tamen conceditur quod anima humana est plures potentiae ad istum sensum quod ipsa est potens ad plures operationes ». (Texte de l'édition Lockert.)

⁽³⁾ *Questions sur la Physique*, III, 11 : « Notandum est quod hoc nomen « motus » non supponit pro mobili, ut dictum fuit, sed pro dispositione secundum quam mobile se habet aliter et aliter ».

mouvement lui-même, mais comme « une force qui serait (dans le mobile) une qualité de la nature permanente⁽¹⁾ ».

La sorte d'inconséquence qu'on vient de remarquer, sur un point particulier, entre la théorie nominaliste des catégories et l'attribution à l'*impetus* d'une certaine réalité substantielle montre que l'étude de la nature a pu amener Buridan, en tant que physicien, à des conceptions difficilement compatibles avec la doctrine générale de sa logique, de sa psychologie et de sa métaphysique.

Mais, sans s'attarder davantage à cette question du nominalisme, il faut voir comment Buridan s'est représenté l'objet de la philosophie, la méthode qui y est de mise et, au point de vue de la certitude et de la vérité, la nature de ses résultats.

L'un de ses soucis les plus constants a été, comme en témoignent un grand nombre de ses remarques, de situer les problèmes philosophiques et spécialement métaphysiques par rapport aux problèmes théologiques. Sa définition la plus nette des relations entre ces deux ordres d'étude se trouve au début de ses questions sur la *Métaphysique*⁽²⁾, où il indique que la métaphysique diffère de la théologie en ceci que, traitant comme elle de Dieu et des choses divines, elle ne considère de ces objets que ce qui est susceptible de preuve, de conclusion par raison démonstrative, ou d'induction; tandis que la théologie fait consister ses principes en des articles de foi, sans s'occuper d'évidence, et considère en outre ce qui peut être déduit de ces articles. Cette définition, *mutatis mutandis*, est valable, de façon plus générale, pour marquer les différences de la philosophie et de la théologie.

Les formes de la connaissance à laquelle la philosophie peut atteindre résultent d'abord de la nature des opérations de l'esprit sur lesquelles repose principalement cette connaissance, et qui sont ou bien la démonstration, essentiellement syllogistique, ou bien l'argumentation dialectique. L'argumentation dialectique aboutit à l'opinion; la démonstration, à la science. Entre l'opinion et la science il y a, d'abord et notamment, cette ressemblance qu'elles ne sont ni l'une

⁽¹⁾ *Ibid.*, VII, 3 : « Alii ponunt quod illa res [impetus] non est aliud quam ipsemet motus... Et dicunt alii probabiliter quod vis illa est

quaedam qualitas permanentis naturae. »

⁽²⁾ Livre I, question 2 (*Utrum metaphisica sit sapientia*).

ni l'autre une proposition, mais l'assentiment donné à une proposition; mais il y a, d'autre part, cette différence que toute science comporte certitude et évidence, au contraire de l'opinion; que toute science est vraie et porte sur une proposition vraie, ce qui n'est pas le cas de toute opinion; et qu'il n'y a point de science des principes par démonstration, mais qu'on peut en avoir une opinion par argumentation dialectique⁽¹⁾.

Que la science ne soit pas simplement le résultat d'une démonstration syllogistique, c'est d'abord la conséquence du fait qu'elle suppose l'expérience, laquelle consiste à juger d'un objet qui se présente d'après ses ressemblances avec les nombreux semblables perçus par les sens et dont on a gardé le souvenir. Sens, mémoire et expérience ne donnent la notion que de choses individuelles; mais l'intellect constate en ces choses particulières la présence ou l'absence de tel ou tel trait et, selon sa tendance naturelle, il s'élève jusqu'à accompagner de son assentiment une proposition universelle. Cette proposition devient principe dans l'établissement de l'« art », lequel est ainsi le fruit de l'expérience. Or, l'art est imparfait quand il est purement doctrinal et que ceux qui l'étudient le font seulement d'après des livres ou des leçons, sans recours aux œuvres du monde extérieur: ne connaissant pas les principes, ils ne connaissent les conclusions que dans la supposition où les principes qui leur ont été transmis seraient vrais. L'art est encore imparfait quand, limitant son raisonnement aux termes universels, il néglige de redescendre aux termes particuliers. Mais l'art est parfait lorsque, parti des principes acquis par l'expérience et parvenu à ses conclusions, il peut ensuite passer aux applications en descendant de ces conclusions aux termes particuliers⁽²⁾. Or, ce que Buridan dit ici de l'art, on voit bien qu'il faut l'entendre de ce que nous appelons la science aussi bien que des arts fondés sur la science.

La définition que Buridan donne de la science est double. Il parle d'une science simple, *scientia simplex*, qui n'est faite que d'un jugement unique, évident par lui-même ou conclu des prémisses d'un syllogisme. Il parle aussi d'une *scientia magna* ou *totalis*, dont les parties sont faites d'une pluralité de divisions, de définitions et de conclu-

⁽¹⁾ *Summulae*, traités VI et VIII. — ⁽²⁾ *Questions sur la Métaphysique*, I, 8.

sions, formant un tout et tirant leur unité de quelque notion à laquelle l'étude s'applique et à laquelle elle ramène tout le reste : comme la géométrie a pour sujet le terme de « grandeur », la physique celui d'« être variable », la métaphysique celui d'« essence »⁽¹⁾.

Quant à la valeur de cette science, quelle est-elle? Niant que l'universel et le particulier existent séparément dans les choses, et n'en attribuant la distinction qu'à un acte de l'esprit, niant aussi que, si l'universel n'est qu'un concept de l'esprit, il faille pour le soutenir une existence réelle du particulier, Buridan donne pour raison (d'ailleurs fallacieuse) de son opinion que « le médecin ne perdrait pas sa science de la rose, même s'il n'existait plus aucune rose »⁽²⁾. La vérité, dit-il encore, est chose subjective : « La vérité d'une proposition mentale n'est pas autre chose que cette proposition mentale elle-même, qui est vraie, bien que les mots de *vrai* et de *vérité* connotent que cette proposition est conforme aux choses significées »⁽³⁾. Et voici les différentes façons dont il définit la compréhension de la vérité : « La compréhension de la vérité n'est, en un sens, rien d'autre que la formation ou l'existence d'une proposition dans l'âme; et la compréhension d'une proposition vraie, rien d'autre que cette proposition vraie elle-même... En un autre sens, elle est la même chose que l'intelligence d'une proposition vraie à la manière d'un objet (c'est-à-dire que nous comprenons la proposition de la même façon que nous comprenons une pierre)... En un autre sens encore la compréhension de la vérité est entendue comme l'adhésion ou l'assentiment par quoi nous accédons ou adhérons à une proposition vraie⁽⁴⁾ ». On notera ce dernier point : car, en fin d'analyse, ce qui concerne la science comme telle et lui confère son autorité, ce n'est point la donnée des choses : c'est un acte de l'esprit accordant son assentiment ou son adhésion à une proposition⁽⁵⁾. Ainsi, notion de l'universel, vérité, compréhension de la vérité, assentiment à une proposition, tous ces éléments de la connaissance n'existent que dans l'esprit, comme des concepts ou des actes de l'esprit. Et il

⁽¹⁾ *Summulae*, traité VIII : « Cum igitur etc. » Cf. Questions sur Porphyre, *Praedica-menta* (Cracovie, ms. 753, f° 85 v°) ; Questions sur la Physique, I, 2, etc.

⁽²⁾ Questions sur l'Éthique, VI, 6.

⁽³⁾ Questions sur la Métaphysique, II, 1.

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ *Ibid.*, I, 8 (*Utrum artifex sit magis sciens quam expertus*), et II, 1 (*Utrum de rebus nobis possibilis comprehensio veritatis*).

semble donc que le seul fondement de la science ne puisse être que l'obéissance de l'esprit à sa discipline propre et à ses règles intérieures : de la bonne application de ces règles dépendra la certitude.

Néanmoins, la question des rapports de cette science avec les objets qu'elle considère n'en est pas pour autant résolue. On a vu la part que Buridan faisait à l'expérience dans l'acquisition de « l'art », qui est une forme du savoir. On aura également remarqué, dans ses propos sur la nature de la vérité, cette concession que les mots de « vrai » et de « vérité » connotaient la « conformité d'une proposition aux choses signifiées ». C'est donc que, pour lui, existaient en dehors de l'esprit certains principes, certaines données, par rapport à quoi l'esprit procédait à ses opérations. Et il s'agit alors de savoir quelle est, dans ce système, la valeur du rapport entre les conceptions de l'esprit et les objets qui l'occupent, quand l'esprit n'a pas créé lui-même ces objets. Or Buridan explique⁽¹⁾ que l'acte d'intelligence est double : d'une part, c'est un acte de « simple appréhension »⁽²⁾, et d'autre part c'est la composition ou la division des concepts simples. Toute appréhension simple est vraie : elle consiste en un simple concept nominal et qui ne concerne pas la « quiddité »⁽³⁾; mais ce concept simple a une juste correspondance dans la chose. Au contraire tout n'est pas vrai selon la composition et la division, et tout ce qui est faux l'est selon la composition et la division dans l'esprit. Ainsi le nominalisme, dans la doctrine même de Buridan, semble bien trouver ici sa limite : le concept premier a sa correspondance dans la chose, et ce concept n'est point occasion d'erreur. Ce qui revient à dire qu'il existe une donnée extérieure à l'esprit qui a valeur de réalité et sur laquelle l'esprit travaille. La pensée de Buridan au sujet de cette relation des idées et des jugements avec le monde réel ne se laisse pas définir très précisément. Mais, dans la mesure où elle s'exprime avec quelque clarté, on voit qu'elle comporte, en matière de physique, l'admission d'une donnée sensorielle acceptée comme vraie et à laquelle s'appliquent les opérations de l'esprit. A cet égard, il n'aurait sans doute pas rejeté la définition moderne de la physique comme une

⁽¹⁾ *Questions sur la Métaphysique*, VI, 6.

⁽²⁾ Savoir : un acte ayant pour résultat une

simple notion, à l'exclusion de tout jugement.

⁽³⁾ C'est-à-dire l'essence.

construction de l'esprit visant à donner une représentation exacte de l'univers.

De tous les ouvrages de Buridan, ceux qui conservent le plus de valeur actuelle ne sont, au fond, ni ceux qui concernent la logique (une extrême subtilité y a été dépensée sans grand profit ni pour la théorie ni pour la pratique du raisonnement), ni non plus ceux qui concernent la métaphysique (les parties les plus remarquables n'y sont pas celles qui traitent de questions proprement métaphysiques), ni enfin ceux qui concernent l'éthique et la politique (les éléments les plus dignes d'attention sont, ici encore, étrangers à ces deux ordres d'étude), mais bien ceux qui, principalement ou accessoirement, ont rapport à la philosophie naturelle. Dans ce dernier groupe, l'intérêt n'est pas de relever, par amusement, les erreurs de la science d'autrefois, comme si la science moderne ne devait jamais prêter aux railleries de nos descendants, ni non plus de noter, plus sérieusement, les idées heureuses par lesquelles le vieil auteur et ses contemporains ont été mis sur la voie de ce qui a été tenu depuis pour vérité, s'en sont plus ou moins rapprochés et l'ont parfois effectivement découvert : l'instructif est de déterminer les causes qui ont favorisé ou contrarié le développement de leur recherche dans le sens qui devait mener à de bons résultats.

A ce point de vue, un historien des sciences trouvera en Buridan un attachant sujet d'étude. Nous sortirions de notre propos en y insistant nous-même; mais, brièvement, nous pouvons noter que ce philosophe a été servi principalement par une disposition d'esprit qui lui faisait demander à toute opinion ses titres à la créance et qui le portait à reconnaître les exigences de la raison comme souveraines; qu'il a été servi en outre par une attention toute particulière à l'égard des données de l'expérience, considérées comme assises de la théorie; qu'il l'a été enfin par une finesse et une rectitude de jugement, qui lui ont assuré un bon avantage dans l'observation et l'interprétation des faits. Et il n'est pas superflu de noter que la fermeté de son esprit se traduit, dans les parties soignées de son œuvre, par un langage dont la barbarie (aux regards de l'usage classique) n'empêche pas la rigueur et l'extrême précision. Mais il faut bien avouer que, dans l'ensemble, le succès de son effort a été limité. L'existence d'une doctrine officielle, imposant conformisme non seulement dans

l'ordre théologique, mais aussi dans le domaine de la science naturelle. n'a pas été pour lui une grande gêne : il lui a suffi de se montrer prudent là où il le fallait; il n'en a pas moins exercé sa faculté critique; et quand il a conclu à l'acceptation d'une opinion imposée par le dogme, ce n'a guère été que lorsque sa raison s'est trouvée courte. La véritable faiblesse de son œuvre tient à des défauts de méthode ou, parfois, à une insuffisante application des règles de sa propre méthode : il a trop cru à la valeur démonstrative de l'argument logique; il a trop laissé subsister de notions *a priori* dans l'explication des phénomènes; il a trop admis de faits comme certains qui ne l'étaient point; et il est souvent resté au seuil de la vérité faute d'avoir su mesurer avec rigueur, alors que cependant il n'était pas mauvais mathématicien.

Une dernière question, parmi les moins négligeables, se pose enfin. Au cours de la présente notice, de caractère descriptif plutôt qu'historique, c'est à une simple analyse d'œuvres qu'il a été procédé et l'on a négligé, sauf exception, de situer les idées de Buridan par rapport à celles de ses contemporains : c'est-à-dire que le problème d'histoire a été réservé. Il l'a été parce qu'en l'état présent de notre information il présente de grandes difficultés. Plusieurs des recueils de questions composés par Buridan sur la philosophie naturelle ont les rapports les plus étroits avec les ouvrages similaires de plusieurs autres auteurs, notamment ceux de Thémon le Juif, d'Albert de Saxe et de Nicole Oresme. Tous trois, maîtres comme lui à l'Université de Paris, étaient ses cadets. Thémon ne subit l'examen de la détermination qu'en 1349⁽¹⁾. Albert de Saxe enseigna à Paris de 1350 à 1361 : si c'est bien lui (mais le point est à revoir) qui fut ensuite recteur de l'Université de Vienne et évêque d'Halberstadt, il mourut en 1390. Nicole Oresme était, en 1348, étudiant en théologie; en 1356, il était grand maître du Collège de Navarre; et il mourut en 1382. Mais l'âge de ces trois philosophes, plus jeunes que Buridan, n'implique pas nécessairement que celui-ci ait été leur inspirateur dans tous les cas où leurs théories concordent avec les siennes : il a pu aussi leur emprunter. La tendance des historiens les plus récents de la philoso-

⁽¹⁾ Sa biographie a été dégrossie par Pierre Duhem, *Léonard de Vinci...*, première série, p. 157 ss.

phie⁽¹⁾ est de considérer Albert de Saxe comme l'un de ses sectateurs, intelligent et capable à l'occasion de le discuter (comme il l'a fait), mais reproduisant, souvent jusqu'en leur expression littéraire, beaucoup de ses enseignements. Pierre Duhem⁽²⁾ lui a attribué comme lui étant personnelle l'idée que le centre de gravité de la terre (différent du centre de grandeur, c'est-à-dire du centre de volume) se déplaçait sans cesse par suite de l'action du soleil à la surface du sol et par suite de l'érosion, qui modifie la distribution des masses solides et liquides, et que, par suite, la terre était soumise à des mouvements continuels pour se maintenir au centre du monde. Mais cette idée a été exprimée plusieurs fois par Buridan dans des écrits dont certains sont très vraisemblablement antérieurs à ceux d'Albert de Saxe : dans ses Questions sur le *De caelo* (II, 22), dans ses Questions sur les Météores (I, 21 et II, 14), dans ses Questions sur le *De longitudine et brevitate vitae* (question 2). Pour Thémon le Juif, l'étude est entièrement à faire. Quant à Nicole Oresme, il a été déjà signalé⁽³⁾ que sa théorie de la rotation de la terre avait été précédemment exposée par Buridan; et, d'une façon générale, il semble bien être venu après lui. Néanmoins, Buridan a pu connaître ses Questions sur le *De caelo* et en tenir compte dans la discussion de ses propres Questions sur le même ouvrage⁽⁴⁾, au moins à partir d'un certain moment de son travail; et dans ses Questions sur les Météores (III, 20) on le voit se référer à un témoignage verbal d'Oresme sur l'observation des parhélies. Il faudrait examiner enfin si, touchant ces relations, le texte des Questions sur le *De caelo* et des Questions sur les Météores contenu dans le manuscrit d'Erfurt Q. 299, où ces Questions sont attribuées à Oresme, apporterait, comparé à celui de Buridan sur les mêmes sujets, quelques éclaircissements. En tout cas, il y a lieu de supposer des actions et des réactions multiples d'un auteur sur l'autre⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Voir Michalski, *La physique nouvelle...*, p. 24, 51-55.

⁽²⁾ *Léonard de Vinci...*, première série, p. 11-13.

⁽³⁾ Michalski, ouvr. cité, p. 57-61.

⁽⁴⁾ P. Duhem, *Système du monde*, t. IV, p. 159.

⁽⁵⁾ P. Duhem (*Système du monde*, t. IV, p. 127), parlant de la dette de Buridan à de plus jeunes que lui, a sans doute eu tort d'alléguer le cas de « Johannes Custodis de

Malines en Brabant », dont Buridan rapporte en effet deux fois le témoignage dans ses Questions sur les Météores (II, 6 et 15). Il remarque que ce Jean Custode présidait encore des examens à Paris en 1418 (*Liber Procuratorum Nationis Anglicanae*, t. II, col. 247, 250 et 254). L'écart des âges est tellement grand que ce n'est très probablement pas là le personnage dont Buridan a voulu parler. D'autant que ledit Jean Custode appartenait à la Nation Anglaise (Allemande) : or le Brabant, d'où

De la solution que recevra ce problème dépendra, en partie, l'opinion à se faire de l'influence exercée par Buridan sur la marche des idées de son temps et sur le progrès qu'elles ont pu marquer. Mais, indépendamment de l'efficacité de son action sur le développement de la science, on peut aussi observer, toute considération de nouveauté ou d'originalité mise à part, le rayonnement qu'ont eu ses leçons et ses écrits dans le public universitaire de la France et de l'Europe. Bien qu'ici encore il y ait lieu à une étude plus poussée que celle de la présente notice, il est possible de relever, dès à présent, l'indication fournie par la répartition géographique, ancienne et actuelle, des manuscrits et des éditions imprimées de ses différentes œuvres. S'il semble bien, comme Pierre Duhem l'a montré, que la science italienne du xvi^e siècle, dans la mesure où elle a eu pour point de départ des théories déjà formulées par Buridan, n'a guère connu ces théories par ses écrits mêmes, mais plutôt par ceux d'autres docteurs de la même école, comme Albert de Saxe ou Nicole Oresme, on voit aussi qu'en Allemagne, en Autriche et en Bohême, et tout spécialement à Prague, à Erfurt et à Vienne, les œuvres de Buridan ont été lues et copiées, comme formant la principale base de l'enseignement dans le domaine de la philosophie, dès le troisième tiers du xiv^e siècle et pendant tout le xv^e.

Des cent trente manuscrits et plus qui contiennent une ou plusieurs de ces œuvres et dont nous avons fait état, tout près des deux tiers sont en pays allemand (pour la plupart à Erfurt, à Munich et à Vienne) et en Pologne. En outre, les catalogues anciens de bibliothèques autrichiennes du moyen âge⁽¹⁾ permettent de constater la présence, aux xiv^e et xv^e siècles, à Heiligenkreuz (couvent des Cisterciens), à Melk (couvent des Bénédictins), à Vienne (couvent des Dominicains et Faculté des Arts), d'assez nombreux exemplaires de la Logique, des Sophismes, des Questions sur la Physique, sur le *De anima*, sur les *Parva naturalia*, sur la Métaphysique, et surtout sur

était originaire le Jean Custode de Buridan, relevait, comme on le voit par l'accord de 1358 (*Liber Procuratorum Nationis Anglicanae*, t. I, col. 233), de la Nation de Picardie. Mais un autre Jean Custode, qui était, lui, de la Nation de Picardie, enseignait à Paris dès 1331 (*Chart. Univ. Paris.*, t. II¹, p. 346 et 662). Il pouvait

être du même âge que Buridan, et même être son aîné, comme Firmin de Belleval, dont un témoignage est également rapporté dans les Questions sur les Météores (III, 3).

⁽¹⁾ Th. Gottlieb, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Oesterreichs*, hgg. von der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, t. I, 1915

l'Éthique. Beaucoup des manuscrits conservés, comme on peut souvent s'en rendre compte par les indications des copistes qui font suite aux explicit, sont restés, sinon sur le lieu même, du moins dans la région, plus ou moins largement entendue, où ils ont été copiés. Ces faits matériels concordent avec ce qu'on sait par ailleurs du développement des Universités dans l'Allemagne du Sud à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle et de la dépendance où elles ont alors été, pour l'enseignement, par rapport à l'Université de Paris.

Toutefois, les éditions imprimées d'œuvres de Buridan, dont les premières apparaissent en 1487, ont été faites principalement en France, à Paris et à Lyon, et en Italie, à Venise. On remarque qu'alors la curiosité des éditeurs s'est surtout portée sur ses ouvrages concernant la logique et la morale. Ses écrits sur la philosophie naturelle, dont les éditions ont été rares, et dont plusieurs sont restés inédits, méritaient un meilleur sort, comme contenant en germe plus d'une des idées d'où est sortie la science moderne.

E. F.

NOTE COMPLÉMENTAIRE. — 1° Nous avons (p. 536 et 537) donné comme inédite la traduction française avec commentaire du *De Caelo* faite par Nicole Oresme. En réalité, cet ouvrage, sous le titre *Le livre du Ciel et du Monde, texte et commentaire*, a été publié avec introduction par Albert J. Menut et Alexander J. Denomy dans les *Mediaeval Studies* du « Pontifical Institute of Mediaeval Studies » de Toronto, tomes III (1941), IV (1942), et V (1943). Mais il ne nous a pas été possible de nous procurer cette édition avant la mise sous presse de la présente notice.

2° Il a été traité ci-dessus (p. 523-526) de l'authenticité des Questions sur le *De Caelo* que contient le manuscrit de Bruges n° 477, où elles sont anonymes. Il nous a paru qu'une des raisons de les considérer comme écrites par Buridan était l'identité du texte, affirmé par C. Michalski, avec celui du manuscrit n° 19551 de Munich, où elles sont expressément attribuées à notre auteur. Mais, pour assurer cette identité même, nous n'avions pas d'autre autorité que le témoignage de C. Michalski. Or, en 1942, M. Ernest Addison Moody a, pour la *Mediaeval Academy of America*, publié, sous le titre de *Johannis Buridani Quaestiones super libris quattuor de Caelo et Mundo*, l'ouvrage ici considéré. Il l'a fait précisément d'après les deux manuscrits de Bruges et de Munich; et, par son édition, que nous n'avons connue qu'en 1946, on a la preuve que le texte est le même des deux côtés.

Il reste à souhaiter que des recherches du même genre nous mettent en situation d'identifier le texte des Questions sur le *De anima* composées par Buridan.

LE ROMAN D'ARLES.

Dans un petit volume aujourd'hui conservé à Aix-en-Provence⁽¹⁾ l'Arlésien Bertran Boyssset⁽²⁾ a transcrit sur papier, de 1373 à 1375, divers textes en langue provençale : le *Livre de Sidrac*, trente-trois *coblas* morales de Bertran Carbonel de Marseille, une rédaction de *l'Enfant Sage*, une assez longue histoire en vers incertains à laquelle on a donné, dès le XVIII^e siècle, le nom de *Roman d'Arles*⁽³⁾, enfin une *Vie en vers de sainte Marie-Madeleine*⁽⁴⁾, patronne de la Provence.

Voici ce que raconte le *Roman d'Arles*.

Dieu crée Adam et Ève; les efforts du démon amènent la faute originelle; les coupables sont chassés du Paradis. Au moment de sa mort, Adam fait appel à la miséricorde que le Seigneur lui a laissé espérer et il envoie Seth, son fils, demander au Paradis 'F' oli d'umilitat » ou « de mizericordia ». Seth rapporte trois graines du fruit défendu; elles sont mises dans la bouche d'Adam qui peut alors mourir; de ces graines sont sortis trois arbres qui marquent son tombeau, et du bois de l'un d'eux est

⁽¹⁾ Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix (Bibl. Arbaudenco), M. O. 63. Ce manuscrit a appartenu à Louis Monmerqué et figure au *Catalogue de ses livres en 1852* (voir *Romania*, t. XVII, p. 145); Monmerqué l'avait communiqué à Raynouard, qui en a tiré quelques mots pour son *Lexique roman* (voir *Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 473-474); il est entré dans la collection de Paul Arbaud, d'Aix-en-Provence, qui en a donné libéralement communication à Camille Chabaneau, puis à Paul Meyer. Le ms. compte 70 (+ 1) feuillets; le *Roman d'Arles* occupe les f. 30-50; cf. C. Brunel, *Bibliographie...*, n° 54.

⁽²⁾ Sur Bertran Boyssset, voir Paul Meyer, *Les manuscrits de Bertran Boyssset* (*Romania*, t. XXI, p. 557, et XXII, p. 87), et en dernier lieu A. Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, p. 493-505. Bertran Boyssset a retrouvé place dans la littérature provençale moderne: F. Mistral en a fait un des personnages du chant IV de *Nerto*, où il apparaît comme narrateur et

auteur de mémoires (v. 1-5, 26-30, 55-63, 119-122).

⁽³⁾ Ce titre, porté par une copie partielle du XVIII^e siècle, œuvre de Daniel du Molin (Aix, Bibliothèque Méjanes, 908, « Chaos d'Arles », p. 153-155), a été reproduit par Victor Lieutaud, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, dans les transcriptions qu'il a données de ce fragment (*Notes pour servir à l'histoire de la Provence*, 4: *Le Rouman d'Arle, fragment de poème provençal inédit*, Marseille-Aix, 1873), et conservé par Camille Chabaneau pour l'édition complète qu'il a imprimée en 1888 d'après le ms. Arbaud: *Le Roman d'Arles* (*Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 473-512). Dans son *Lexique roman*, Raynouard appelle ce texte *Chronique d'Arles*; il disait *Histoire de la ville d'Arles dans une lettre* à Monmerqué du 20 janvier 1831 (voir C. Chabaneau, *l. c.*, p. 474).

⁽⁴⁾ Publiée en 1884, d'après ce manuscrit, par C. Chabaneau: *Sainte Marie Madeleine dans la litt. provençale* (*Revue des langues romanes*, t. XXV, p. 157-188, et XXVI, p. 105-133).

faite la croix où meurt Jésus⁽¹⁾. Le Sauveur ressuscite et monte au Paradis. Alors la crainte du châtement saisit les Juifs et avec eux Pilate, leur complice (1-302)⁽²⁾.

Ici le récit s'interrompt fâcheusement au milieu d'une phrase, sans doute par une omission accidentelle du copiste, que répare peut-être un feuillet supplémentaire disparu, si un long trait que porte à cet endroit le manuscrit est bien un signe de renvoi. Au vers suivant nous nous trouvons transportés à Rome :

A ce moment, César, l'empereur, était à Rome, en grande affliction à cause de l'horrible mal qui rongait la face de son fils Articlam⁽³⁾; il avait dû enfermer le malheureux, à Fréjus⁽⁴⁾, dans la tour

Que fis far en una montanha	311
A riba de mar, per so que l'ayre del sel e la fragor del mar	
Ausireson las vespas o ⁽⁵⁾ las en feres anar.	313

Un chevalier lui conseille de faire venir de Jérusalem, pour guérir le malade, le saint prophète Jésus que le prévôt Pilate tient en prison; mais l'ordre arrive à Jérusalem trois jours après la Crucifixion, et c'est Pilate qui est ramené à Rome (303-349). Le conseiller de l'empereur indique que la robe de Jésus pourrait

⁽¹⁾ Parmi les nombreuses études sur la légende du Bois de la Croix voir A. Pauphilet, *Études sur la Queste du Saint Graal* (Paris, 1921), p. 145 et appendice p. 197. La version introduite dans le *Roman d'Arles* s'écarte des formes françaises et des autres formes provençales sur plusieurs points.

⁽²⁾ Nos références s'appliquent aux lignes de l'édition Chabaneau qui, comme on le verra, correspondent d'abord à des vers puis à des groupes de fragments de vers.

⁽³⁾ Ce César, est, dans des formes plus précises de la légende de la Vengeance du Sauveur, — que le conteur aborde ici, — l'empereur Tibère. Articlam présenté comme le fils de César, est, nous l'apprendrons plus loin, Vespasien; notre récit se sépare là des autres versions.

⁽⁴⁾ La mention de Fréjus, d'intérêt régional, est propre au *Roman*, ainsi que la double cure, marine et d'altitude, pour le mal d'Articlam.

⁽⁵⁾ L'idée que le mal qui ronge la face d'Articlam est dû à des insectes et en particulier à des guêpes (*vespas* d'où le nom de *Vespasianus*, *Vesperian* dans notre texte) n'est pas particu-

lière à cette rédaction de la légende; voir A. Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del Medio Evo*, t. I, p. 52 et p. 396, n. 77. « Nasus quoque Vespasiani plenus erat vespis », dit un poème latin sur Pilate publié par Edélestand du Ménil (*Poésies populaires latines du moyen âge*, 1847, p. 350), qui donne à la suite une rédaction française où on lit : *Et icil Vespasiens avoit d'enfunche une maniere de vers es narines c'on apieloit vespes, et de ces vespes estoit il apielés Vespasianus* (p. 363); on lit dans un appendice à la *Bible historiale* de Guyart des Moulins du ms. D. 19. III du British Museum : « En cette terre estoit lors un roy qui avoit non Vespasien, et fut ainsi celui roy nommez pour mousches guèpes qui lui issioient par les narines, et le faisoient vivre en grant douleur » (Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884, p. 185); cf. Jean d'Outremeuse, *Myreur des histores*, t. I, p. 429-430. L'italien *vespaio*, l'espagnol *avispero* désignent un groupe de furoncles, un « guèpier »; cf. M. L. Wagner dans *Melanges Jud.*, Genève, 1943, p. 554; ces désignations pourraient être à l'origine d'une étiologie qui surprend.

accomplir le miracle de guérison ; cette robe, Pilate s'en est revêtu ; on l'en dépouille ; puis on le charge de chaînes ; désespéré, il se brise la tête contre un pilier ; le corps de celui qui a livré Jésus aux Juifs est pendu à un gibet⁽¹⁾ (350-425). César et sa cour se rendent à Fréjus ; la seule vue de la robe de Jésus et la clarté qu'elle répand chassent la maladie d'Articlam, qui jure alors de venger la mort du Seigneur. Vespasien (c'est le nouveau nom du malade guéri)⁽²⁾ et son fils Titus vont détruire Jérusalem et disperser les Juifs (425-500).

Quand Vespasien et Titus reviennent de Jérusalem, César leur laisse la garde de Rome et s'en va visiter les terres de son empire, notamment « la sieutat d'Arle. . . la segona Roma », qui lui plaît à tel point qu'il y séjourne vingt ans. C'est pendant ce temps que saint Trophime vient évangéliser le pays d'Arles avec la permission et l'appui de César qui, par reconnaissance à Jésus guérisseur, abandonne à l'évêque son palais pour y faire une église :

Totz sels qu'el poira convertir	563
En mon ostal puescan venir,	
Qu'el era dicipol de Dieu,	564
D'aquel que an mort li Jurieu(s)	
Que mon fil a garit e sanat	565
E de las vespas deslieurat.	

Enfin l'empereur rentre à Rome, mais il emmène avec lui tous les « meilleurs hommes » du pays d'Arles, qui l'ont entouré pendant son séjour ; il les tient en telle estime qu'il ne veut plus les laisser repartir : désormais ils défendront Rome ; ils ne verront pas Arles⁽³⁾ (502-507).

⁽¹⁾ Faut-il croire que notre auteur ne connaissait aucun des récits d'après lesquels Pilate est enfermé, à Lyon ou à Vienne, dans une tour où il se poignarde, et son corps précipité dans le Rhône ? ou bien n'a-t-il pas consenti à donner au fleuve d'Arles cette fâcheuse illustration ?

⁽²⁾ Mais Vespasien ayant un peu retardé son départ, son horrible mal le reprend : il est guéri cette fois par le contact de *la benda de Nostra Dona, que s'apella « veronica », de que fon torcuala la cara de Crist e esformat lo menton e tota la faciu de lo profeta Jesus*. La *Cura sanitatis Tiberii* (cf. A. Graf, *o. c.*, t. I, p. 381) et la *Mors Pilati* (Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 433), qui en est une forme réduite, ne connaissent que la guérison par le linge de la Véronique ; la tunique du Seigneur n'a pas d'autre effet que de protéger Pilate, tant qu'il la garde sur lui, de la colère de l'empereur. Ailleurs, c'est la foi en Jésus qui guérit Vespasien ou Titus. Notre rédaction a dédoublé l'épisode de

la guérison ou plutôt a joint à la guérison de Vespasien celle dont Tibère ou Titus bénéficient dans d'autres rédactions. C. Chabaneau a pensé (*Le Roman d'Arles*, p. 517, note à 470) que l'idée de la rechute de Vespasien à la suite de son retard pouvait avoir été inspirée par le souvenir de « la légende de Constantin, que Dieu frappa de la lèpre en punition du retard qu'il mettait à lui témoigner sa reconnaissance de la victoire obtenue par la vertu du signe de la croix » (cf. A. Graf, *o. c.*, p. 11-80). D'autres traits de cette partie de notre texte peuvent être dus à l'influence des récits sur Constantin ; voir ci-dessous, p. 620, n. 1-3. Dans le *Roman* le nom de la Véronique (la femme) est *Vezonea*, c'est-à-dire *Verona* ; divers textes français ont de même *Verone*, p. ex. la *Vengeance de Jésus-Christ*, 175 sq. (cf. A. Graf, *o. c.*, t. I, p. 433) ; de même encore l'addition à la *Bible historique* de Guyard des Moulins citée ci-dessus (S. Berger, *o. c.*, p. 185).

⁽³⁾ Voir ci-dessous, p. 619.

Quand ils surent le pays ainsi privé de ses défenseurs, les Sarrasins d'outre-mer vinrent en nombre s'y installer : ils occupèrent Arles, Marseille, Narbonne et Nîmes, Orange et Lyon, jusqu'au jour où Dieu envoya Charlemagne pour les en chasser. L'empereur, informé à la fois de la beauté d'Arles et de sa servitude, réunit à Paris ses barons et marche sur « Arle lo Blanc⁽¹⁾ ». Arrivé, au pied d'une montagne, à *Freta*⁽²⁾, qu'il détruit, Charles mande Tibaut, roi des Sarrasins d'Arles, et l'engage à se faire baptiser. Tibaut refuse et revient à Arles après avoir lancé à Roland des paroles menaçantes ; il rassemble ses gens, il veut livrer aux chrétiens un premier combat avec une troupe de 30.000 hommes, tandis que 60.000, en deux corps d'armée, resteront en réserve. Les Chrétiens et les Sarrasins se heurtent, au grand dommage de ceux-ci :

De .xxx. m^e Sararins non es .i. escapat,

Quez el los an totz mortz ; gayre non i an ponhat (598-652).

Un épisode, qui n'aura pas de suite, vient couper ici le nécessaire enchaînement des batailles :

La sœur de Tibaut, Blanchefflor⁽³⁾, a eu d'Olivier, on ne nous dit pas dans quelles circonstances, un fils qu'on appelle Pour le Noirit⁽⁴⁾. Celui-ci, très désireux de connaître Charlemagne et Olivier son père et tous les douze pairs, obtient de son oncle, qui paraît l'aimer fort, l'autorisation de l'accompagner dans sa visite au camp des Chrétiens : il a dit très haut qu'il tirerait vengeance de l'oubli où Olivier avait laissé sa mère, mais il a ajouté, entre ses dents, qu'au contraire il viendrait à l'occasion au secours de son père. Un Sarrasin l'a entendu et a rapporté à Tibaut le propos de l'enfant. Au camp chrétien, Pour le Noirit a été joyeusement accueilli de Roland et d'Olivier : accusé par lui d'avoir manqué à sa parole, Olivier lui promet d'épouser sa mère, dès qu'elle et son fils se seront fait baptiser. « Faites bien la guerre à mon oncle, répond l'enfant ; moi, je vous y aiderai ». Mais, quand il revient, son oncle le fait retenir en lieu sûr (653-690).

⁽¹⁾ Joinville dit de même (124) *Alles le Blanc*, et cette dénomination était connue au XI^e et XII^e siècles en Angleterre ; Paul Meyer, (*Romania*, t. XXI, p. 569, n. 5) croit l'expression plus française que provençale. Bertrand Boyssset l'emploie pour son compte, mais dans des conditions évidemment exceptionnelles ; cf. ci-dessous, p. 612, n. 2. L'on notera que les neuf exemples d'*Arle lo Blanc* (609, 614, 783, 804, 820, 857, 890, 910, 1055) que présente le *Roman d'Arles* (contre une cinquantaine d'*Arle* et deux *Arle en Proensa*) ne paraissent que dans la partie du roman consacrée aux luttes des Chrétiens contre les Sarrasins et pour des discours, pensées ou actes de Français ; ce dernier fait rend peu vraisemblable que cette dénomina-

tion s'explique seulement par l'imitation d'un original français ; il semblerait que l'auteur quel qu'il soit, poète original ou remanieur, ait voulu employer une façon de parler étrangère.

⁽²⁾ Sur *Freta* voir contradictoirement J. Bédier, *Légendes épiques*², t. IV (Paris, 1921), p. 182-185, et F. Lot, *Études sur les légendes épiques françaises*, II, *Girard de Roussillon* (*Romania*, t. LII, p. 274-279).

⁽³⁾ Elle est appelée une fois *Blanchefflor* (673), mais une autre fois *Blanchefflos* (654), ce qui est moins banal.

⁽⁴⁾ Et une fois (685) *Poure Agut*. Chabaneau (*Roman*, note à 525) a rapproché ce nom de celui d'un autre bâtard, le *Povre Veï* de *Freucon de Candie*.

Après son premier engagement victorieux en avant de Freta, Charlemagne savance jusqu'au pont-aqueduc qui amène à Arles l'eau potable. D'un tertre, Roland voit arriver une nouvelle armée de 30.000 païens. Nouveau combat; cette fois trois Sarrasins ont pu échapper et porter à Tibaut la nouvelle du désastre des trente mille. Les Chrétiens ont perdu, en morts et blessés, 500 hommes, mais ils sont brisés de fatigue. Cependant Olivier, toujours sage, engage Charlemagne à craindre une troisième attaque, et en effet, poursuivant sa marche, l'empereur voit sortir d'un bois encore une fois 30.000 Sarrasins; Roland s'en étonne : les païens morts sont-ils ressuscités?

• Santa Maria dona, son tornatz vieure aquestos cans ;

Tant non podem ausire mais non en veugon davant » (691-731).

Les Sarrasins mènent grand bruit de clairons, de trompes et de tambours pour effrayer les chrétiens. Un cousin de Tibaut, Alimon, vient défier Roland; un coup de Durendart le fend jusqu'à l'arçon. Après la bataille, il ne reste même pas un des Sarrasins pour aller annoncer leur suprême défaite; les Chrétiens pour leur part ont eu 2.000 morts (732-750).

Charlemagne lève le camp et va attaquer les châteaux qui défendent Arles: il détruit le château de Bigart, puis arrive devant le château Agarin, dont il s'étonne de voir les murs tout garnis de combattants. « Tout ce qu'il y a de garnison dans le château doit être sur les murs », lui dit Naimés. Au bout de trois jours il a pu faire abattre un grand pan de la muraille; alors les Sarrasins disparaissent, à la grande surprise des assaillants: ils se sont réfugiés dans Arles par des passages souterrains; on détruit le château de fond en comble (750-776).

Charles est devant Arles; la force de la ville l'émerveille: il ne peut songer à l'attaquer; du point où il s'est arrêté, il voit Tibaut, monté sur les fortifications des Arènes⁽¹⁾, observer l'armée chrétienne. L'empereur fait couper l'aqueduc qu'il avait reconnu; il met le siège devant la place dont il empêche le ravitaillement. Tibaut part alors secrètement avec quatre compagnons pour aller à Marseille auprès de son cousin Marsile et, d'accord avec lui, demander aux païens d'outre-mer leur aide contre les Chrétiens (776-803).

Au bout de neuf mois, les Sarrasins, qui ont été réduits à manger leurs chevaux, tentent une sortie; ils sont tués jusqu'au dernier. Charles entre dans Arles; il y séjourne sept mois, puis remet la ville aux Chrétiens: 15.000 hommes resteront pour la défendre. L'empereur rentre à Paris (804-827).

Cependant Tibaut a ramené d'outre-mer des Sarrasins en masses plus serrées que les vols des moucheurons de l'air; débarqué à Odor, le port d'Arles sur la mer, il occupe la Crau et investit Arles. Puis il fouille au loin dans la campagne et retrouve

⁽¹⁾ *Sus la fosas de las arenas*, dit le texte (780) et ailleurs (1073) *en las fosas de las arenas si van trestuy intrar*, l'on peut se demander si *fosas* ne désignerait pas l'intérieur des Arènes, la *cravea*; mais plus loin (1076) on lit

[*fondre*] *les mus e las fossas cremar* et (1091) *fondre totas las forsas de las arenas*: il faut donc comprendre *forsa* « fortification » avec réduction de *rs* à *s* fréquente chez Bertran Boysses; cf. Paul Meyer, *Romania*, t. XXII, p. 125.

les galeries souterraines qui pénètrent dans la ville ; un mardi, à la nuit, il fait entrer par là ses troupes. Pendant deux jours, il y eut dans les rues et dehors de terribles combats ; les vaillants chrétiens qui avaient tenu Arles pendant deux ans sont exterminés (827-851).

Averti, Charlemagne prépare une nouvelle expédition. 50.000 hommes viennent avec lui faire de nouveau le siège d'Arles : les entrées souterraines de la ville sont soigneusement gardées. Tibaut fait une sortie avec ses 60.000 Sarrasins répartis en quatre corps. Une grande bataille s'engage, au cours de laquelle s'affrontent Tibaut et le comte Bertran ; d'un coup d'épée, Bertran coupe le bras de Tibaut, qui tente en vain de fuir et tombe épuisé par la perte de son sang. Les 60.000 Sarrasins sont tués, et aussi 10.000 Chrétiens. Charles entre de nouveau dans Arles où il séjournera un an (852-921).

Mais il est rappelé à Paris⁽¹⁾ ; il doit aller sans délai répondre au défi de Corbaran de Perse et des autres rois sarrasins dont les forces s'assemblent à Roncevaux. Cependant le Soudan de Babylone, à qui sont annoncées la perte d'Arles et la mort de Tibaut, envoie une formidable armée pour reprendre la ville : 200.000 Sarrasins débarquent au port d'Odor et marchent vers Arles à travers la Crau. Pendant deux ans les Chrétiens résistent ; à bout de vivres, ils se confessent et communient et un jeudi de bon matin⁽²⁾, dans une sortie désespérée, ils tuent 80.000 Sarrasins, mais ils sont eux-mêmes exterminés : cinq seulement échappent et, par les bois, gagnent la France (922-959).

Les douze pairs sont morts à Roncevaux et Charlemagne est rentré à Paris. À la Noël, Vézian avec d'autres barons, parmi lesquels Garin le Lieurant et Guillelmes al Cornier⁽³⁾, vient demander à Charles la permission d'aller à Arles en Provence combattre les Sarrasins. 25.000 hommes, à pied et à cheval, arrivent ainsi dans la Crau et atteignent le château de Bigart, dont les occupants se réfugient dans Arles par les souterrains ; pendant six mois les Chrétiens tiennent la campagne, coupant la route aux Sarrasins. Ils sont au château Agarin, et Tibaut, — il faudrait admettre qu'il n'était pas mort de sa blessure, malgré la nouvelle apportée au Soudan, — en s'étonnant du petit nombre des Francs, appelle à son aide les autres rois sarra-

⁽¹⁾ Ce rappel à Paris et les faits qui le motivent avaient déjà été indiqués plus haut (869-877) et dans les mêmes termes à quelques variantes formelles près. On peut supposer une simple erreur matérielle, Bertran Boysset ou un copiste antérieur ayant sauté des pages et s'étant ensuite aperçu de l'erreur ; mais peut-être y a-t-il eu d'abord désir de raccourcissement, puis regret d'avoir laissé tomber l'épisode du combat de Bertran et de Tibaut. De toute manière la grande ressemblance des deux copies du passage, avec les mêmes déformations de vers, donne à penser que Bertran Boysset n'est pas l'auteur de toutes les modifications de mesure que nous examinons

plus loin et qu'il copiait un manuscrit déjà altéré ; une double lecture du même passage n'aurait pas permis l'identité de déformations aussi arbitraires.

⁽²⁾ Cette indication de jour et de moment et, plus haut (840), celle de « un dimars à la nuey » rappellent les fins de laisse de la *Chanson de Willame*.

⁽³⁾ Sous ces formes étranges on reconnaît les héros des chansons françaises, Garin le Loherain et Guillaume au court nez ; Vézian (avec les variantes *Vizian*, *Varian*, *Veriau*, *Virian*) est la forme méridionale normale du nom de Vivien (*Vidianus*) ; cf. A. Jeanroy, *Romania*, t. XXVI (1897), p. 201, n. 1.

sins, Corsuble et Marsile. Une manœuvre combinée jette successivement sur les Chrétiens jusqu'à 100.000 Sarrasins; le fils de Marsile est tué; le cousin de Tibaut, Alimon, que l'on s'étonne de voir reparaitre⁽¹⁾, prend à la lutte une part active. Les barons font des merveilles, mais ils sont écrasés, Vezian est tué, Guilhermes doit s'enfuir dans un bois et regagne Paris (960-1053).

« C'est au fils de Charlemagne, le roi Louis, que Guilhermes rapporte le désastre d'Arles. Le roi décide aussitôt d'aller à Arles avec de grandes forces et des engins pour jeter bas la ville. Les Sarrasins se demandent à quoi doit servir tout cet équipage de guerre, mais Louis réalise son dessein : il met en ruines les palais Carbonier, Boriana, de Buenes, Audeguier; les Sarrasins, effrayés, se réfugient dans les Arènes fortifiées; les Chrétiens entrent dans la ville et abattent toutes les constructions; le feu grégeois a raison des Sarrasins des Arènes, l'incendie qu'il allume durera quatre mois; autour des Arènes, murs et tours sont détruits par le feu; puis l'on va ruiner « Gallici la vila ». Louis peut regagner Paris : plus jamais Sarrasin ne viendra habiter Arles (1054-1096)⁽²⁾.

La forme sous laquelle se présente le *Roman d'Arles* est surprenante, au point que Paul Meyer a pu le désigner comme « texte en

⁽¹⁾ Cette réapparition d'Alimon, pourtant fendu en deux jusqu'à l'arçon, rendrait moins probable l'explication indiquée plus haut dans notre analyse pour la réapparition de Tibaut; l'on ne saurait douter de l'identité des deux Alimon présentés l'un et l'autre comme « cousin » de Tibaut. A la fin du roman on voit aussi reparaitre un Olivier (1085), quoique les douze pairs soient morts à Roncevaux. Une double ou triple inadvertance du narrateur, soudant après coup les épisodes de Vivien d'Aliscans et du roi Louis à l'histoire des sièges précédents sans voir les contradictions, est difficile à admettre; comment d'ailleurs finissait le *Roman*, qui devait nécessairement aboutir à la délivrance d'Arles, si l'épisode du roi Louis (c'est là que réapparait Olivier) n'y existait pas? Mais surtout de quel récit antérieur du désastre d'Aliscans le rhapsode inhabile aurait-il tiré le nom d'Alimon, étranger à l'onomastique des chansons de geste (il ne figure pas dans la *Table des noms propres* d'E. Langlois) en dehors du *Roman d'Arles* et de *Ronsvals* (cf. ci-dessous, p. 630). C. Chabaneau s'est demandé (*Roman*, p. 529, note à 1.015) si *Alimon*, qui réapparait d'abord dans le couple *Danting et Alimon* (1015), ne serait pas ici une faute pour *Abiron* du couple célèbre *Dathan et Abiron*; l'erreur d'un copiste,

familiarisé avec le nom d'*Alimon* par l'épisode antérieur du duel avec Roland, serait sans doute moins surprenante que celle qu'on devrait, sans cela, mettre au compte du narrateur; la nouvelle mention d'Olivier pourrait être due à l'interprétation étourdie par un copiste d'une initiale abrégative de nom propre telle que le *G. de G. al cornier* de la l. 1055; et l'on reviendrait pour la réapparition de Tibaut à notre explication. Tout cela ne peut être que fragile.

⁽²⁾ Bertran Boyssset a illustré sa copie du *Roman d'Arles* de deux dessins, à la plume et à l'encre noire, que C. Chabaneau décrit ainsi (*Roman*, p. 477) : « F^o 69 v^o. Dessin... occupant toute la page et représentant une tour environnée de remparts avec force autres tours. En tête, on lit : *Arles lo Blanc*; un peu plus bas, dans les blancs laissés par le dessin à *Guibaudus* (pour *Tibaudus*?) est *infra civitas ista*. Au fond, grossière représentation d'un fleuve, entre les lignes ondulées de laquelle on lit deux fois : *Rodanus*... F^o 70 r^o... Cavaliers en marche, lances levées. Deux seulement sont entièrement distincts. On lit sur la cuirasse du premier, qui est tout à fait en tête : *Rolandus*, sur celle du second (vers le milieu) : *Carolus rex est iste* ». On ne peut rien tirer de cette illustration.

prose », encore qu'il débute évidemment par des vers et que, par la suite, des « vers se laissent souvent reconnaître dans la prose du compilateur » ⁽¹⁾. Bertran Boysset a en effet commencé sa copie par des couplets d'octosyllabes corrects ou faciles à corriger et régulièrement rimés :

Nostre Senhor a sa semblansa
 Fet Adam e det benanansa.
 Sapias tot paradis li det
 ; Foras de .j. albre que li vedet :
 Tosteus am gran d'elig visquera,
 Ja non morira ni non mudera, etc.

Il continue ainsi un peu plus de cinq pages de son manuscrit (149 vers) avec un seul décasyllabe (54), puis au v. 150 commence un mélange de décasyllabes et d'alexandrins coupé de quelques octosyllabes, de vers plus courts, surtout de vers largement hypermètres et de lignes sans rythme sensible; de plus la rime, qui persiste par couples jusqu'au v. 164, disparaît ou devient incertaine, sauf quelques groupes de rimes en général multiples, de préférence pour des alexandrins, par exemple aux vers 295 et suivants :

Ar foron li Jurieus trastotz desconsolatz,
 Car viron que Dieus fon de mort resusitat,
 Que mal non lur en preenga; ben o an gazanhat,
 Car an lur senhor mort li trachos renegatz.
 Adonc estet Pilat am gran conselhament
 Am los malvais Juzieus, car tan gran falhiment
 Au fag ves Dieu li trachos mescreens.
 « Pilat, car vos a dat consel [lacune probable]
 Adonc era Serar en Rome la sieutat;
 En son palais estet tot sols fort apensat.
 Venc li .j. cavalier gentil et a li demandat
 « Senher, que aves, ni de que es tant irat? . . . »

Quant aux vers hors mesure, ils deviennent de plus en plus nombreux; voici un court exemple (v. 314-321) où l'on peut cependant reconnaître des vers, des hémistiches, des rimes :

« Senher, dis lo cavalier, non vos des pensament.
 Si vos voles, non tardera gayre el n'aura d'aquel mal gariment.
 — Digas mi, cavalier, e non sie selat;

⁽¹⁾ *Romania*, t. XVIII (1889), p. 516.

Si mon fil pot garir, tot cant ay vos sie abandonat.
 — Senher, non vuell aur ni argent,
 Mais en Jherusalem mandas vostre prebost Pilat que pres ten
 Un sans profeta que Jesus es apelat, que aquel sans home vos mene
 Que aquel lo vos gara de tot mal. »

Il reste dans ce désordre deux éléments fixes : les lignes sont inégales, chacune commence par une majuscule. Cela continue ainsi, pendant sept pages, jusqu'au vers 373 ; parmi les vers reconnaissables, les plus nombreux de beaucoup sont des alexandrins ; on a cependant la surprise de rencontrer une série de couplets d'octosyllabes, écrits d'abord à raison de deux vers par ligne, puis de façon plus libre, ainsi (363-372) :

« Senher, dis lo cavalier, ez ieu vos o diray :
 Pons Pilat porta la sieua vestimenta⁽¹⁾, que ieu mot ben o say
 Et si vos, senher, aver la podes ni sur vostra fil la metes,
 Sapias per sert garitz sera tantost cant el vestida l'aura.
 — Digas, e con o poyrem far quez el la vuelha despulhar ?
 — Senher, sabes con o vos fares e per aytal e vos l'aures.
 Per la sieutat fazes sercar lo plus bel drap que om poyra trobar ;
 Fas l'en far rauba de gran honor
 Que la porte per la vostre amor e si el non la vol despular,
 Pregas l'en qu'el o dega far. »

L'on peut dégager encore une douzaine d'octosyllabes ; on se heurte ensuite à des alexandrins d'abord à rimes plates, puis à rimes multiples.

Mais après le vers 373 Bertran Boyssset a modifié la présentation de sa copie : il écrit jusqu'à la fin à longues lignes, en marquant cependant, à des distances variables (d'une demi-ligne à une ligne et demie et même davantage), par un double trait oblique, des séparations, ne correspondant pas nécessairement à une ponctuation, qui souvent s'accompagnent d'une rime et limitent des vers facilement reconnaissables ; voici par exemple les lignes 648-654 de l'édition Chabaneau⁽²⁾ :

. . . . Ar foron los Sararins an los crestians ajustaz de .xxx. m°. Sararins non es
 .j. escapat quez el los an totz mortz gayre non i an onphat Carle so-

⁽¹⁾ Il s'agit de la robe du Sauveur.

⁽²⁾ C. Chabaneau a reproduit la disposition de la copie de Boyssset en remplaçant par un

blanc les traits de séparation et nous avons fait de même ; mais il a ajouté des signes de ponctuation que nous avons supprimés.

net sas gens e va lur demandar digas mi bels senhos con o poriau nos far
 que aquestz Sararins non nos pueSCAN enganar Pourre noirit auzi
 de Carle maine parlar e de Olivier son peire e totz los .xij. bars . . .

La disposition à longues lignes économise un peu de place⁽¹⁾ et Bertran Boysset, l'ayant en fin de compte adoptée pour le *Roman d'Arles*, l'a conservée pour copier la *Vie de sainte Marie Madeleine*⁽²⁾ qui suit immédiatement, et sur la même page, le *Roman*; il a conservé aussi les doubles traits de séparation, mais il les emploie dans cette nouvelle transcription pour distinguer de façon exacte des alexandrins peu altérés et régulièrement rimés. Si l'on se demande pourquoi la même exactitude n'est pas observée pour le *Roman d'Arles*, l'on peut envisager deux hypothèses: ou bien le modèle de B. Boysset se présentait déjà comme un essai partiel de mise en prose, et lui-même n'a innové que pour la disposition adoptée en cours de copie; ou bien c'est lui qui a altéré, pour le *Roman d'Arles* seulement, le texte de son modèle; mais, de toute façon, ce modèle présentait le mélange de mètres divers, et, dans la deuxième hypothèse, l'altération de la mesure des vers pourrait être liée à ce mélange des mètres, que présente le *Roman* et non la *Vie de sainte Marie Madeleine*.

Les changements de mètre dans le *Roman* ne correspondent pas à des changements de sujet: les vers longs succèdent aux octosyllabes au milieu du discours d'Adam à Seth; les octosyllabes interrompent les alexandrins au vers 365 dans les conseils du chevalier à César, et on les retrouve entre des séries d'alexandrins, aux lignes 561-567, dans les ordres au sujet de saint Trophime donnés par César à la fin de son séjour en Arles. Pour le premier cas, C. Chabaneau déclare que la partie du *Roman* consacrée au « Bois de la Croix » paraît provenir d'emprunts faits à deux poèmes, l'un en vers octosyllabiques, l'autre en alexandrins⁽³⁾; la même hypothèse serait aussi légitime

⁽¹⁾ A partir de 374, la numérotation de l'édition de C. Chabaneau ne marque plus le nombre des vers, mais le nombre des lignes d'impression; il en résulte que le dernier chiffre de la numérotation doit être sensiblement augmenté pour donner le nombre des vers du *Roman*, qui pouvait s'élever à plus de 1300. V. Lientaud a tenté (o. c., p. 10-19) de restituer une forme métrique régulière à la

partie du texte qu'il connaissait (l. 502-638 de l'édition); il y a marqué l'alternance des alexandrins et des octosyllabes: cet essai n'aboutit pas à dégager une règle d'alternance.

⁽²⁾ Mais non pas, à en juger par le seul feuillet qui nous ait été conservé, pour le *Roman de saint Trophime*, que Boysset copia aussi, en 1379.

⁽³⁾ L. c., p. 4-8.

pour l'histoire de Pilate et de la Vengeance du Sauveur et encore pour le voyage de César. Pourtant il est peu vraisemblable que par trois fois le rédacteur du *Roman* ait pu trouver pour modèles, dans la première moitié de son travail, des poèmes, allant ainsi par paires, avec sujet identique et mètre différent. On n'admettrait guère plus volontiers qu'il ait eu successivement sous les yeux non plus trois couples, mais trois poèmes dont chacun aurait déjà présenté un mélange de mètres. Rien au contraire ne s'oppose à ce que ce rédacteur, puisant dans des œuvres antérieures ou tirant de son propre fonds, ait imaginé de traiter en mètres variés une matière elle-même diverse.

Les poèmes composés en mètres variés ne sont pas rares en Provence au XIV^e siècle. *Le Roman de saint Trophime*⁽¹⁾ est pour les deux premiers tiers en couplets de décasyllabes, et pour le dernier en couplets d'alexandrins; la *Vie de saint Porchaire*, de Raimon Féraut, est faite de quatre grandes parties, la première et la troisième en couplets d'alexandrins, la deuxième et la quatrième en couplets d'octosyllabes; dans la *Vie de saint Honorat*⁽²⁾ le même auteur, avec une trentaine de morceaux en alexandrins, en fait alterner vingt-cinq en octosyllabes plus six en vers de six syllabes; *Roland à Saragosse*⁽³⁾ et *Ronsavals*⁽⁴⁾ mêlent des alexandrins à leurs laisses de décasyllabes; et, pour ce qui est des rimes, les couplets d'alexandrins font parfois place dans la *Vie de sainte Marie Madeleine* à des rimes multiples sur 3, 4, 6 et même 9 ou 10 vers⁽⁵⁾.

Imaginons que, sous sa première forme, le *Roman* ait fait suivre les 150 premiers octosyllabes de développements en mètres variés : cela pouvait désorienter un copiste médiocrement lettré et l'amener à prendre toute liberté avec le rythme instable de son texte, à suppri-

⁽¹⁾ Édition N. Zingarelli dans les *Annales du Midi*, t. XIII (1901), p. 296. Un feuillet de la copie de Bertran Boysset (voir ci-dessus, p. 606, n. 1, et 615, n. 2) a été relié à la fin du ms. Arbaud; c'est par une copie, du XVII^e siècle, de la copie Boysset (perdue, sauf cet unique feuillet) que nous connaissons ce poème.

⁽²⁾ La *Vie de saint Porchaire* forme la dernière partie de la *Vie de saint Honorat*. Voir *La Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux* par Raymond Féraud, troubadour

niçois du XIII^e siècle, p. p. A.-L. Sardou (Nice, 1874); nouvelle édition des deux premiers livres (v. 1-4127) par Ingegård Suwe (Uppsala, 1943).

⁽³⁾ Éd. M. Roques, *Romania*, t. LXVII (1943), p. 289-230.

⁽⁴⁾ Éd. M. Roques, *Romania*, t. LVIII (1943), p. 28 et 161-189.

⁽⁵⁾ Voir C. Chabaneau, Notes à son édition dans la *Revue des langues romanes*, t. XXVI, p. 107.

mer des tours poétiques ou des chevilles, à modifier des mots même en rime, à faire des additions syntactiques ou à ajouter des gloses explicatives, et à l'occasion à réduire en prose çà et là certains développements, préparant ainsi le moment où Bertran Boysset renoncera même à garder partout dans sa copie une présentation nettement métrique.

. . .

La composition du *Roman d'Arles* n'a pas été jugée favorablement : Ce n'est, dit C. Chabaneau⁽¹⁾, « qu'un grossier assemblage de pièces d'origine différente et dont les deux premières n'avaient avec la ville d'Arles aucun rapport⁽²⁾ ». Mais n'est-il pas évident que l'auteur du *Roman d'Arles* a précisément tenté d'établir un rapport entre ces parties ? Entre la légende du Bois de la Croix et celle de la guérison de Vespasien, prélude de la Vengeance du Sauveur, la liaison se fait par l'histoire et la mort de Pilate. Entre la Vengeance du Sauveur et les guerres de Charlemagne contre les Sarrasins d'Arles, la liaison se fait par le voyage de César en Provence après le retour de Vespasien, l'histoire de saint Trophime et de la christianisation d'Arles et l'exode des barons du pays.

Ces liaisons peuvent paraître fragiles ou forcées, elles n'en donnent pas moins à toute la composition l'unité d'un dessein précis, qu'un opuscule latin dont nous verrons les rapports avec le *Roman d'Arles* formule ainsi : *Qualiter et quotiens civitas Arelatensis . . . fuit acquisita per Christianos*⁽³⁾. Il faut entendre que cette conquête chrétienne ne doit pas, dans l'esprit de l'auteur du *Roman*, être seulement contée : elle doit être expliquée par un enchaînement de faits historiques importants ou glorieux. C'est la faveur impériale qui a permis l'évangé-

⁽¹⁾ *Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 478.

⁽²⁾ Je ne crois pas opportune la division du *Roman* en trois parties pratiquée par Chabaneau, et en particulier la coupe, après 302, entre le désarroi des Juifs et de Pilate devant la Résurrection et la douleur de César pour la maladie de son fils : il y a là changement de lieu, mais non de temps, comme ce sera le cas après 597 : au début de 303 *Adonc* marque un synchronisme (« cependant »), qui fait le

dramatique de la situation de Pilate. L'auteur a rapproché dans sa construction deux pièces d'origine diverse, mais le joint est serré. L'idée d'unir l'histoire de Pilate à la légende du Bois de la Croix se rencontre ailleurs : le ms. de la *Bible historique* de Guyart des Moulins cité ci-dessus (p. 607, n. 5), place après les légendes de la Croix la *Vie du mauvais Pylate* (Samuel Berger, o. c., p. 184).

⁽³⁾ Voir ci-dessous, p. 625, et *Revue des langues romanes*, t. XXXIII, p. 101-105.

lisation d'Arles par saint Trophime, mais c'est elle aussi qui a privé la cité de ses défenseurs et l'a livrée aux païens jusqu'à la reconquête par Charles et par Louis; cette faveur, c'est le miracle de la guérison de Vespasien qui l'a acquise aux chrétiens, et la guérison a été possible par le fait que Pilate avait conservé une insigne relique, la robe de Jésus; pour Pilate, cette robe devait être une protection contre les conséquences de son crime envers Dieu, et ce crime était d'avoir laissé mourir Jésus sur la croix, la Croix de salut et de honte qui joignait le Calvaire au Paradis perdu. Ainsi l'histoire de l'Arles chrétienne poussait ses racines dans la puissance romaine, la splendeur évangélique, le mystère même de la Rédemption : construction arbitraire sans doute, dont cependant on ne saurait méconnaître la grandeur.

S'il rend compte de la composition de l'œuvre et s'il la justifie, le dessein que nous prêtons à l'auteur nous permet de comprendre que celui-ci ait utilisé ses sources avec assez de liberté pour que nous ne puissions pas d'ordinaire lui reconnaître des modèles précis.

La première partie, d'histoire sainte, qui va jusqu'à l'Ascension (v. 1-294), combine, peut-être d'après une œuvre antérieure, des données de la *Genèse* sur la faute originelle et la perte du Paradis, la touchante indication de la *Vita Adae et Evae*⁽¹⁾ sur la pitié que prend le Seigneur de la misère d'Adam et l'aide qu'il lui fait donner par un ange, enfin le récit du Voyage de Seth au Paradis et le prolongement de ce Voyage dans l'histoire du Bois de la Croix⁽²⁾; mais de ce récit et de cette histoire bien des éléments ont été laissés de côté. Le principal intérêt du Voyage de Seth était la vision accordée au fils d'Adam des merveilles du Paradis et surtout de l'Enfant qui réalisera la miséricorde divine : dans le *Roman* rien n'est montré à Seth. Par la suite, la *Legenda* fait jouer à Moïse, David, Salomon, un rôle important dans l'histoire des arbres nés des graines du fruit défendu : aucun de ces grands noms dans le *Roman*, et pas davantage

⁽¹⁾ Voir Wilhelm Meyer, *Vita Adae et Evae*, dans *Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften*, I. Kl., t. XIV, III (Munich, 1879), p. 221-243 et 245-250.

⁽²⁾ Voir Wilhelm Meyer, *Die Geschichte*

des Kreuzholzes vor Christus, dans *Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften*, I. Kl., t. XVI, II (Munich, 1882), p. 101-166.

Nous désignerons par *Legenda* le texte publié par W. Meyer, *Legenda sanctae Crucis*.

celui de la Sibylle ou de la Reine de Saba, qui, dans la *Legenda*, adore l'arbre, ni celui de Maximilla, qui mourut pour avoir prophétisé la sainte destinée de ce bois; mais seulement deux anecdotes où se confondent et s'obscurcissent ces deux derniers épisodes et qui servent à expliquer pourquoi l'arbre fut abattu, puis jeté au cloaque d'où les Juifs le tirèrent pour y clouer Jésus. Un propos délibéré de simplification, de liaison directe entre le Paradis et la Croix qui va régner sur le monde et en particulier sur Arles, expliquerait le sacrifice de tant de nobles récits.

Cette première partie n'occupe que cinq feuillets du manuscrit de Bertran Boyssset; une deuxième partie, à peine plus longue (six feuillets), embrasse quatre siècles d'histoire romaine, de la Résurrection à la ruine de l'Empire, en un raccourci où l'empereur « Sezar »⁽¹⁾, personnage central, est contemporain tout ensemble de Jésus et de Vespasien et Titus, joue pour les Chrétiens et pour Arles un rôle qui ressemble à celui de Constantin, et se trouve encore en Provence après le passage des Vandales ou des Goths. L'on serait tenté de voir dans cet empereur permanent moins un personnage précis qu'une représentation symbolique de l'Empire sous le nom de César, au lieu de Tiberius César que l'auteur a dû trouver dans sa source, comme on le lit dans la *Cura sanitatis Tiberii*, dans la *Mors Pilati*, dans la *Vindicta Salvatoris*, et dans des dérivés romans de ces apocryphes⁽²⁾. Nous ne saurions dire à qui, du rédacteur du *Roman d'Arles* ou d'un de ses prédécesseurs, sont dues les modifications importantes apportées aux légendes de Pilate, de la guérison de l'empereur et de la ruine de Jérusalem (Pilate se tuant en se brisant la tête contre le mur de sa prison; Vespasien seul malade, mais avec reprise de sa maladie après une première guérison; la robe du Christ protégeant Pilate, puis rendant la santé à Vespasien appelé d'abord Articlam); mais un trait révèle un auteur particulièrement intéressé à la Provence, c'est le choix de Fréjus et de sa tour comme asile où l'on cache l'infecte maladie de Vespasien.

⁽¹⁾ Bertran Boyssset écrit aussi *Sezar* : le passage de *z* intervocal à *r* est fréquent en arlésien.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 607, n. 3, et, pour la *Vindicta Salvatoris*, Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 448.

C'est au César père de Vespasien que l'auteur du *Roman* rattachait ce qu'il nous conte de saint Trophime reconnu par l'empereur même comme *dicipol del sant profeta quels Jurieus an ausit*, glorieuse tradition pour Arles, s'il en fut, car Trophime d'Éphèse, étant l'un des soixante-douze disciples de Jésus, envoyé en Provence par les saints Pierre et Paul, garantit l'apostolicité de l'Église de Gaule et, fondateur de la première église autorisée par l'empereur païen, justifie la primatie du siège d'Arles. Mais la faveur impériale pour les Chrétiens rappelle Constantin le Grand plus que Tibère ou les Flaviens ; et d'autres traits encore conviennent au fils de sainte Hélène : le séjour de vingt ans fait par Sesar à Arles, car c'est au temps de Constantin que cette ville fut en effet résidence impériale (et ce n'est peut-être pas inadver-tance si le *Roman* nous montre le père de Vespasien faisant ses délices du « palais Contastin »⁽¹⁾) ; le départ pour Rome, avec l'empereur, des « meillors homes » du pays d'Arles, qui n'y revinrent jamais, tout ainsi que furent retenus par Constantin dans sa nouvelle capitale d'Orient les personnages venus avec lui d'Italie⁽²⁾ ; la rechute de Vespasien, punition du retard apporté à venger le Seigneur, justement rapprochée par C. Chabaneau de la lèpre punissant Constantin victorieux pour son retard à témoigner au Dieu des Chrétiens sa reconnaissance ; enfin la concession du palais impérial pour en faire une église, qui rappelle l'église construite à Rome dans le palais de Constantin pour le pape Silvestre. La réunion de tous ces traits, que nous ne trouvons pas ailleurs ainsi rassemblés, est, sinon d'un historien, au moins d'un curieux d'histoire en même temps que d'un fervent de la gloire d'Arles⁽³⁾.

⁽¹⁾ *XX ans estet ar Arle l'enperador, que anc non s'en parti, . . . tant li fon bels lo looc el palais Contastin* (532-34). En 418, une lettre d'Honorius et Théodose à Agricola, prélet des Gaules, dit in *Constantina urbe* pour Arles (*Hist. de France*, t. I, p. 767).

⁽²⁾ Voir dans A. Graf, *Roma* . . . , t. II, p. 104, Constantin retenant à Constantinople les personnages amenés de Rome et répondant à leur demande de fouler encore le sol de leur patrie en faisant apporter et répandre dans les places de la nouvelle capitale un peu de terre de Rome.

⁽³⁾ Le souvenir de Constantin se retrouve

ailleurs en Provence : ainsi, dans la commune de Lançon, Constantine est un ancien oppidum sur lequel on peut consulter la *Forma orbis Romani, Carte archéologique de la Gaule romaine* publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, fasc. V (Paris, 1936), p. 101, n° 313 ; Honoré Bouche, dans sa *Chorographie de la Provence*, l'appelaît, en 1664, *Contastine*. M. Charles Rostaing nous signale que le site de Miramas-Gare était appelé, il y a peu de temps encore, *Constantino*, et figurait sous le nom de *Constantine* dans un ouvrage destiné aux écoles, *Note département*, publié aux environs de 1900.

L'auteur attribue à son Sezar multiple sa propre curiosité historique et locale. Installé en Arles *l'emperador mandet quere los plus viels homes d'Arle e va lur demandar* :

« Digas, vos autres, nenguns encartamens
Aves d'esta sieutat ? Del premier bastiment
Quant a de temps de l'acomensament ?
Quel foron los premiers que van acomensar
De bastir aquest luoc ni l'an anonciat ? » (535-540).

Et l'empereur reçoit sans étonnement les informations que voici :

« III .m. e .cccc .xlviij. ans, senher, a que Gentils
Comenseron bastir las arenas, e lo luoc a non Gerengost.
Grecs, Vandalins, Elengos, Barbis atresi,
Pron n'i avia, segon que conte nostres escrits,
Que bastiron la sieutat d'Arle e Roma atresi » (540-544).

Grecs et « Vandalins », chronologie à part, cela va de soi ; dans les *Elengos* ou *Elegos*, Chabaneau⁽¹⁾ a voulu voir les Ligures, et les Bebryces dans les *Barbis*, qui, pour Lieutaud, sont peut-être « les prêtres des faux dieux de ces païens, par analogie avec ceux des Vaudois qui portaient ce nom⁽²⁾ ». Le voisinage des Vandales pousserait à retrouver sous les *Elegos* les *Vesegothae*⁽³⁾. L'identification des *Barbis* et des Vaudois pourrait trouver appui dans le fait que les Vandales et les Goths, ariens, formeraient justement avec les Vaudois le groupe des hérétiques en face des Grecs, qui sont les Gentils⁽⁴⁾. L'auteur en effet distingue bien les deux groupes : l'empereur est reçu à Arles par toute la population, qui n'est pas encore chrétienne :

Al davant mot Gentils li van eysir (526)

mais aussi

Tot ser ben lo van acullir
Elegos, Barbis ben e fort atresi (528-529).

⁽¹⁾ *Éd. cit.*, p. 519, note à 528.

⁽²⁾ *O. c.*, p. 12, n. 4.

⁽³⁾ C'est la graphie de Frédégaire ou de Jordanès. — On peut se demander si *Barbis* ne masquerait pas de simples *Barbaris* : cependant, le mot étant répété (529, 542), on ne peut croire à une pure inadvertance. On pourrait

souçonner dans *Elengos Barbis* une interprétation erronée de *e Lengobardis* « et des Lombards aussi » ; mais ici encore la formule se retrouve identique au v. 528.

⁽⁴⁾ Il semble bien que les *Gentils* qui *queregron la vila de Jerusalem* à Vespasien (502) soient les Grecs.

Il peut y avoir là un essai de représentation de ce mélange de Gallo-Romains et de Goths qui existait en Arles au temps d'Euric et encore de Charles Martel et dont on pouvait avoir idée par l'histoire de saint Césaire ⁽¹⁾. Quant au changement de nom d'Arles, il était facile de l'imaginer, quand on savait que la ville avait été un moment dénommée *Constantina* ou *Constantiniana*, comme dit le *Roman de saint Trophime* ⁽²⁾.

Ce dernier texte fait aussi, mais dans des conditions différentes, une place à Constantin, présenté comme ayant rebâti la ville d'Arles, et établi entre l'abandon d'Arles par Constantin et l'invasion sarrasine, sinon, comme le *Roman d'Arles*, un lien de cause à effet, du moins une succession qui peut ressembler à une relation de conséquence.

Pueis lo bon crestian [Constantin] lo luoc dezemparet
 Et en Roma tot dreg adonc ell s'en anet.
 Segent apres ayso Sarrains d'otra mar
 Motas gens ajusteron e vengron aribar... (748).

Le départ de l'empereur et des nobles arlésiens, nous l'avons vu, fait transition avec la dernière partie du *Roman d'Arles*, la plus longue (dix feuillets à longues lignes, l. 593-1095), où sont contées les luttes de Charlemagne et de Louis son fils contre les Sarrasins installés en Arles et la libération définitive de la ville. Ces luttes elles-mêmes auront un caractère épique par la bravoure, la témérité, l'abnégation des combattants et l'ampleur des désastres, un mouvement dramatique aussi par l'alternance des victoires et des revers et l'injuste écrasement des fidèles et des braves ; il n'en est que plus intéressant de noter le caractère de réalisme historique de l'explication donnée à l'invasion sarrasine : les empereurs, pour défendre leur capitale, ont dégarni les provinces.

Pour les événements qui suivent, des préoccupations locales se mêlent à des thèmes épiques communs ou à des épisodes empruntés. La question se pose de savoir si cet agencement est du fait de l'auteur du *Roman* ou si celui-ci a utilisé en l'adaptant à son dessein une œuvre

⁽¹⁾ Voir A. Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, ch. v, p. 92-93.

⁽²⁾ Le nom de *Gereugost* reste obscur : cherchait-il une formation du type de *Cesar*

Augusta (Saragosse), ainsi que me le suggère M. F. Benoit ? L'hésitation sur la valeur de *er* intervocal, qui peut, en arlésien, représenter *s* ou *r* ajoute à l'incertitude.

antérieure. Nous n'avons point pour en décider la ressource de comparaisons avec des œuvres à la fois étendues et de sujet précis comme la *Legenda sanctae Crucis*, la *Cura sanitatis Tiberii* ou la *Vindicta Salvatoris*, mais, en dehors des poèmes épiques apparentés, comme *Aliscans* (où il n'est d'ailleurs pas question d'Arles), nous disposons de récits sommaires ou d'allusions à des événements de l'histoire arlésienne.

I. — Le clerc de Ratisbonne qui, vers le milieu du XII^e siècle, a composé la *Kaiserchronik*⁽¹⁾, rapporte (v. 14.885-907) le récit suivant : « L'empereur Charles assiégea une place forte appelée Arles pendant plus de sept ans. Les assiégés ne s'inquiétaient pas de lui : un canal souterrain leur apportait vin et ravitaillement suffisant. Charles, très habilement, détourna le canal, si bien qu'ils ne purent plus garder la place : ils ouvrirent les portes et combattirent rudement et n'offrirent aucun accord. De part et d'autre il y eut tant de tués que nul ne peut dire combien il resta de morts sur le champ de bataille. On ne pouvait distinguer entre les morts ; l'empereur fut éclairé par Dieu : il trouva les chrétiens miraculeusement ensevelis dans des sarcophages bien décorés. Cela mérite d'être à jamais conté. »

II. — La *Vita sancti Honorati*⁽²⁾, composée dans la première moitié du XIII^e siècle, sans doute par un moine de Lérins, connaît l'expédition de Charlemagne en Provence contre les infidèles d'Aygotland et de Marsile, le siège d'Arles, la mort de Vézian tué en trahison, la vengeance qu'en fait Charles (ch. VIII), la sépulture de Vézian aux Aliscans (XXIX) : puis, après la mort de Charles, l'invasion des Vandales et des Sarrasins d'Afrique et d'Espagne vers Arles, l'expédition contre eux de « Raynoardus, Bertrandus, Giscardus », etc., avec un nouveau « Veziarius dux » et la défaite des Chrétiens (XLIX). La traduction provençale de la *Vita*, que fit en 1300 Raimon Feraut⁽³⁾, n'ajoute rien à ces récits sommaires où la trame historique s'orne de vagues souvenirs d'*Aliscans*.

⁽¹⁾ Éd. Ed. Schroeder, *Mon. Germaniae, Deutsche Chroniken*, t. I (Hanovre, 1893).

⁽²⁾ Ed. Bernard Munke, Halle, 1911

(*Beihfte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXII).

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 616, n. 2.

III. — *Le Roman de saint Trophime*, poème provençal du xiv^e siècle⁽¹⁾ nous donne, plus que la *Vita sancti Honorati* toute orientée vers Lérins, une partie de l'histoire d'Arles chrétienne. Après un prélude à la gloire des Aliscans, et pour rénover cette gloire (v. 9-78), il conte la colère des Juifs devant la conversion « de la menuda gent » (90) à la doctrine du Christ, leurs persécutions contre les Apôtres, l'odyssée des saintes Maries (79-122), saint Trophime envoyé en Arles par saint Pierre et saint Paul avec six autres disciples du Christ et sainte Marie Madeleine et sainte Marthe (123-174), la consécration par sept évêques de l'église de Notre-Dame, fondée par saint Trophime, et du cimetière des Aliscans, consécration à laquelle Jésus prend part en personne (175-250), le « rey » du pays, qui est à Lyon, prié et convaincu par saint Trophime de donner son palais pour en faire une église, puis baptisé lui-même avec tout son peuple (333-458); — après la mort du saint évêque, la venue en Arles de Constantin, qui rebâtit la ville, mais s'en retourne à Rome (714-746); — après cela, l'invasion sarrasine par le port d'Odor et la Crau (747-753), l'arrivée de Charlemagne venant en hâte de Blaye, le grand nombre des « Borgonhos » qu'il trouve déjà morts dans leur lutte contre les païens (754-793), et le double miracle, assez mal conté, que Dieu accorde à Charlemagne : les beaux tombeaux de marbre ou de pierre venus en une nuit et où les Chrétiens, ainsi distingués des Sarrasins, sont ensevelis; le signe marquant les chevaliers chrétiens qui doivent mourir dans la prochaine bataille et qu'un subterfuge de Charles ne réussit pas à sauver de la sentence divine (794-830). On reconnaît sans peine dans les vers 754-793 une traduction de la fin du chapitre xxix du Pseudo-Turpin, *De his qui sepulti sunt apud Arelatem in Ailis campis* ⁽²⁾. Déjà la consécration des Aliscans par les sept évêques est aussi connue de Turpin (xxviii), *De cimiteriis sacrosanctis unum apud Arelatem, alterum apud Blaviam* ⁽³⁾. Le second miracle, les morts désignés (808-824), est traduit, avec quelques changements et transport de Navarre en Arles, du chapitre xvi, *De bello Furre*, de Turpin ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 616, n. 1. — ⁽²⁾ *Historia Karoli Magni et Rotholandi* . . . , éd. C. Meredith-Jones (Paris, 1936), p. 216-217. — ⁽³⁾ *Ibid.*, p. 211-213. — ⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 144-147.

IV. — Le manuscrit Palatinus 965 de la Bibliothèque Vaticane⁽¹⁾, très beau manuscrit de 268 feuillets exécuté en 1360, est un recueil d'ouvrages de Bernard Gui, que terminent des extraits peut-être réunis par celui-ci. Parmi les derniers articles, aux folios 264-266, se trouve une note sur l'histoire d'Arles chrétienne à laquelle nous avons fait allusion plus haut et dont le titre complet est : *Qualiter et quotiens civitas Arelatensis, que est sita in comitatu Provincie, fuit acquisita per Christianos*. Une première partie conte la consécration de l'église fondée par sainte Marthe à Tarascon, puis la consécration de l'église de la Vierge et du cimetière des Aliscans par les sept premiers évêques de la Gaule méridionale, auxquels vient se joindre Jésus lui-même : c'est avec plus d'ampleur, de précision et de grandeur religieuse le même récit que dans le *Roman de saint Trophime*. Ce développement est identique à une note ajoutée à la *Vita sancte Marthe* de Marcilia, note imprimée à la suite de l'édition de cette Vie par Mombritius⁽²⁾. Ce morceau est continué dans le manuscrit du Vatican par un long éloge du cimetière des Aliscans. Suivent immédiatement deux extraits textuels du Pseudo-Turpin, l'un du chapitre xxviii dont la matière, mais non le texte, est aussi dans *Saint Trophime*, l'autre de la fin du chapitre xxix, traduite dans les vers 754-793 de *Saint Trophime*. Il va de soi que la note du manuscrit du Vatican, qui donne le texte exact de l'addition à la *Vita sancte Marthe* et du Pseudo-Turpin ne peut pas provenir du *Roman de saint Trophime*, qui les traduit ou les résume. D'autre part le texte latin du Vatican ne suffit pas à expliquer

⁽¹⁾ Signalé par Antoine Thomas, *Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome)*, t. I (1881), p. 261, n. 1. La note sur l'histoire d'Arles a été publiée par C. Chabaneau en 1889 (*Revue des langues romanes*, t. XXXIII, p. 101-105).

⁽²⁾ Boninus Mombritius, *Sanctuarium, seu Vita sanctorum* éd. de Solesmes (Paris 1910), t. II, p. 240. A la p. 694 de cette édition se lit une brève note relative à la *Vita s. Marthe* et au supplément qui nous intéresse; elle ne nous permet pas d'établir un rapport, même chronologique, entre le texte imprimé par Mombritius et celui du *Roman d'Arles*: «Textus, post Mombritium ineditus, legitur in codicibus manuscriptis nec multis nec ualde antiquis. Ad ditamentum de celebri coemeterio «Elysii

campi» vulgo de Aliscampis (les Aliscamps propre Arelatem nusquam alibi deprehendimus». Nous n'avons pu, dans les circonstances présentes, préciser quels sont les manuscrits où se trouverait ce supplément; nous savons seulement, par une communication du P. B. de Gaillier, de la Société des Bollandistes, qu'on connaîtrait aujourd'hui «une vingtaine de manuscrits qui contiendraient les n^{os} *Bibliographia hagiographica latina* 5545-5546 [c'est-à-dire la *Vita* de Marcilia²], et que «les plus anciens manuscrits sont du XII^e siècle», mais que, dans les fiches réunies en vue d'une nouvelle édition de la *B. H. L.*», on ne rencontre rien pour le n^o 5547 [*l'Additamentum*]; resterait à savoir si la vingtaine de manuscrits signalés ont été tous examinés de près.

tout le récit de *Saint Trophime*; en effet, les extraits de Turpin y sont suivis du récit du miracle des tombeaux, mais ce récit, qui coïncide avec celui de *Saint Trophime* même dans les termes, ne se complète pas par le miracle des signes marquant les chevaliers destinés à la mort; cependant on y lit la phrase *Jesus . . . sententia sua in melius misericorditer commutata . . .*, qui correspond aux vers de *Saint Trophime* :

Mes Dieus, que a la mort los a sentenciatz,
Sa sentensia dura a d'autramens mudat (817-818),

et cette formule n'a de sens qu'appliquée au miracle des chevaliers destinés à la mort et devenus, par la grâce de Dieu, martyrs sans être tombés au combat. La note du Vatican a donc raccourci sur ce point son modèle, qui est aussi celui de *Saint Trophime*.

Le miracle des tombeaux se produit, dans la note du Vatican, au début du siège mis par Charlemagne devant la cité d'Arles occupée par les Sarrasins; c'est la première d'une série alternée d'expéditions brièvement contées, où successivement Charles, puis les Sarrasins, prennent et reprennent la ville. Prise trois fois par les Francs, Arles reste entre leurs mains jusqu'à la mort de Charles; alors les Sarrasins s'y établissent de nouveau; Vasianus réunit une armée et les attaque, mais il est tué aux Aliscans avec presque tous les siens. Cependant son frère, Guichard, a pu avertir du désastre Guillaume, qui arrive avec une très forte armée, mais est, lui aussi, vaincu aux Aliscans et doit s'enfuir à Orange. Enfin Guillaume va à Lyon, où il obtient de Louis, fils de Charles, une nouvelle armée; il revient aux Aliscans avec Rainouart « de Truello »⁽¹⁾ et beaucoup d'autres; il écrase les Sarrasins et délivre les captifs, parmi lesquels Bertrand le palatin et Guichard son frère⁽²⁾, grace surtout à Rainouart qui met en pièces

⁽¹⁾ Il y a là évidente altération du surnom de Rainouart « au Tinel »; la fausse lecture *ru* pour *in* est facile, elle a pu se produire dans une forme française ou latine; il est vraisemblable qu'elle est le fait d'un copiste peu familier avec la légende d'*Aliscans* plutôt que du premier rédacteur qui a mis en latin cet emprunt à l'épopée française; voir cependant la note suivante. On peut penser avec Chabaneau que le nom du palais arlésien de la Trouille

est pour quelque chose dans cette confusion; cf. ci-dessous, p. 628.

⁽²⁾ Le rédacteur de la note s'embrouille dans ces parentés; il dit (éd. cit., p. 105): *Guillelmus . . . triumphavit de omnibus [Sarracenis], ita quod Bertrandum, comitem Pala(s)tinum, et Guischar dum, fratrem ejus, et alios qui capti erant ab eis recuperavit*; il avait dit plus haut: *per Guischar dum fratrem ejus Vasioni*; a-t-il répété mécaniquement *fratrem ejus* ?

les vaisseaux ennemis. Cette fois Arles ne sera plus reprise par les Sarrasins. Tout ce récit depuis la mort de Charlemagne est un résumé de la chanson d'*Aliscans* mise en trois actes : mort de Vivien, défaite de Guillaume, victoire avec Rainouart.

Les témoignages de ces diverses œuvres, si manifestement proches par leurs sujets et bien des traits du récit, suggèrent des conclusions que nous formulerons sommairement.

a. Il existait au milieu du XII^e siècle un récit attribuant à Charlemagne de longues luttes contre les Sarrasins d'Arles, transfert au compte de l'empereur Charles de ce que les chroniques enseignaient du duc Charles Martel⁽¹⁾; ces luttes duraient sept ans comme la guerre d'Espagne avant Roncevaux dans le *Roland*⁽²⁾; la localisation à Arles se précisait par l'allusion aux souterrains de la ville et par le miracle divin qui expliquait le merveilleux cimetière des Aliscans. Ce pouvait être une notice, un guide des pèlerins, comme le Pseudo-Turpin⁽³⁾, avec des traits dramatiques ou épiques tels que la courageuse et infructueuse sortie des Sarrasins⁽⁴⁾; il n'y a pas lieu de supposer à ce récit, au XII^e siècle, une forme épique et en langue vulgaire : l'auteur de la *Kaiserchronik* a pu le connaître, comme d'autres éléments de sa compilation, dans une rédaction latine.

b. Au XIII^e siècle, cette notice nous apparaît accrue d'un épisode de la guerre menée contre les Sarrasins par Guillaume d'Orange au temps de l'empereur Louis, l'épisode de Vivien transféré du mystérieux Larchant aux Aliscans, où les Arlésiens, — moins ignorants

⁽¹⁾ Cf. *Fredegarii Continuationes*, §§ 18-21, éd. Br. Krusch, *Mon. Germaniae, Script. rerum merovingicarum*, t. II, p. 176-178. L'inscription placée par les moines de Montmajour dans leur chapelle Sainte-Croix, peut-être à la fin du XI^e siècle, témoigne aussi de ce transfert; cf. J. Bédier, *Légendes épiques*², t. IV, p. 180.

⁽²⁾ M. Alfred Jeanroy a fait remarquer (*Romania*, t. XXVI, 1897, p. 202, n. 3) que, si l'on additionne les durées des sièges alternés par les Chrétiens et les Sarrasins que conte le *Roman d'Arles*, on arrive aussi au chiffre de sept ans.

⁽³⁾ Ou comme la « lettre-circulaire que

l'archevêque d'Arles, Michel de Mouriez (1202-1217), quitant pour la restauration de l'église Saint-Honoré des Aliscamps, adresse à la chrétienté » (J. Bédier, *Légendes épiques*², t. I, p. 396); cf. *Gallia christiana novissima* p. p. J.-H. Albanès et Ul. Chevalier (Arles, 1900), t. I, p. 310-312.

⁽⁴⁾ La *Kaiserchronik* et le *Roman* se rencontrent pour parler d'une sortie désastreuse des Sarrasins à bout de vivres (*Roman*, 813), mais dans le *Roman* il y a aussi une sortie des Chrétiens dans des conditions pareilles (953), ce qui ôte de la valeur à la coïncidence pour le premier cas.

que les trouvères du Nord et moins sceptiques que certains critiques modernes ⁽¹⁾, — ne pouvaient manquer de reconnaître leur antique cimetière. A cette époque, et toujours sous forme latine, elle a été utilisée par l'auteur de la *Vita sancti Honorati*, qui a peut-être altéré sa source en séparant Vézian, compagnon de Charlemagne, de son oncle Guillaume, guerrier de Louis. La *Vita*, ou sa source, établit un lien de plus entre la guerre d'Espagne et la guerre de Provence en appelant dans les plaines du Rhône le Marsile de Saragosse, comme le Pseudo-Turpin le faisait déjà par l'ensevelissement aux Aliscans de certains des morts de Roncevaux, et elle fournit une nouvelle indication locale par ces mentions : *in quodam loco ciuitatis qui nominatur Trolha et ex Trolhano edificio*, qui s'appliquent aux ruines arlésiennes dites « Palais de la Trouille ».

c. Au XIII^e siècle ou dans la première moitié du XIV^e, la notice apparaît, à travers le *Roman de saint Trophime*, qui s'en inspire évidemment et la note historique du manuscrit du Vatican, qui la réduit, particulièrement soucieuse, comme l'addition à la *Vita sancte Marthe*, des origines de l'église d'Arles et de plus très attentive à la sainteté du cimetière des Aliscans, pour lequel elle constitue une véritable réclame ⁽²⁾. L'utilisation du Pseudo-Turpin y est matériellement visible. Nous avons vu qu'il s'agit toujours d'une rédaction latine, dont l'auteur du *Roman de saint Trophime* a traduit seulement les parties qui n'étaient pas trop étrangères à son sujet.

L'on peut imaginer que la notice connue de l'auteur de la *Kaiserchronik* avait déjà tout le développement que suppose le texte du Vatican et que le poète allemand, comme le rédacteur de la *Vita Sancti Honorati*, n'en a pris que quelques traits ; mais il est également possible qu'elle ait été l'objet d'éditions successives et chaque fois augmentées : une nouvelle édition au XIV^e siècle en aurait accentué le caractère historique, par exemple par la mention de Constantin, par le développement sur les origines chrétiennes d'Arles et sur les Aliscans, par la précision dans l'exposé des expéditions de Charles et de Louis.

⁽¹⁾ Voir J. Bédier, *Légendes épiques*², t. I, p. 402.

⁽²⁾ Voir éd. Chabaneau, *Œuvre des langues romanes*, XXXIII, p. 103 : « ... visitandum est,

iuxta Arelatensem urbem, cimiterium defunctorum, quod dicitur Aliscampis, precibus et solitis elemosinis, etc.

C'est à ce point de développement que le rédacteur du *Roman d'Arles* a pu, croyons-nous, s'emparer de cette notice pour en faire le noyau de sa composition. Il en a étendu la portée et accru la dignité en lui donnant comme prologue la légende du Bois de la Croix et en commençant avec l'Empire l'histoire de la ville, et il en a profondément modifié le caractère. S'il en a gardé et même exalté la grandeur chrétienne, il en a atténué l'esprit religieux; rien n'y reste des autels et des oratoires des Vies de sainte Marthe et de saint Trophime, seule y apparaît l'église de saint Trophime dans le palais impérial; rien du miracle des tombeaux ni du miracle des signes de mort; rien non plus, et cela est tout à fait caractéristique, de la consécration des Aliscans, de la beauté et de la gloire de la vénérable nécropole et des bienfaits qu'elle réserve aux visiteurs pieux. Il n'est question qu'une fois des Aliscans, et d'une façon incidente, à titre de précision topographique⁽¹⁾. Tout au contraire l'aspect historique se dégage dans ce tableau, où il y a des plans, parfois un peu confondus, mais s'échelonnant du temps de Gerengost à la libération d'Arles, et où se devine toujours l'enchaînement des causes depuis les origines humaines jusqu'aux temps présents.

Le caractère laïque du *Roman*, malgré ses débuts d'histoire sainte, se marque aussi dans la part qui y est faite à la tradition épique. L'auteur n'invente pas, mais il n'est pas nécessaire de supposer qu'il résume une œuvre épique antérieure, provençale ou française; l'homme qui a su réunir les légendes si diverses ainsi amalgamées dans sa composition, devait être capable de construire lui-même une histoire de ton épique; en effet il combine, non pas des œuvres, comme pourrait le faire un connaisseur professionnel de la littérature épique ou romanesque, mais des traits épars, de menus épisodes, des noms propres, ce que chacun pouvait tirer au xiv^e siècle de la lecture ou de l'audition d'œuvres encore à la mode. A *Aliscans*, dont s'était déjà inspirée la notice qu'il amplifiait, il a pris le personnage du roi Tibaut, chef des Sarrasins d'Arles, mais il n'a pas laissé de rôle au populaire Rainouart. Le nom donné au fils d'Olivier, *Poure Noirit*, peut être un double de *Povre Veü*, nom du fils de Gui et de la païenne

⁽¹⁾ A propos du combat singulier de Bertran et de Tibaut (910): *Mot gran fon lu*

batalha d'andos eu Aliscans, devant Arle lo Blant.

Faussete dans *Foucon de Candie*⁽¹⁾; le personnage du *Roman* et son rôle s'expliquent mieux cependant par *Galien* et surtout par *Ronsasvals*⁽²⁾. D'autres traits paraissent empruntés à ce dernier poème : le nom d'Alimon, cousin de Tibaut, et guerrier important des armées sarrasines, n'a été rencontré jusqu'ici que dans *Ronsasvals*⁽³⁾; la remarque de Roland sur la multitude toujours renouvelée des païens est dans *Ronsasvals* (615-17), qui la prête à Gandelbuon :

Sancta Maria, com ho poyrem durier !
 Aquestas gens vey creysson ses mermier :
 Yeu crey que 'ls mortz tornan ressucitier.

Le *Roman* ne manque pas d'utiliser des thèmes épiques communs : scènes de bataille, nombre énorme des païens tués, combats singuliers, païens fendus en deux d'un coup d'épée par Roland ou Guillaume; têtes, jambes et bras volent : ainsi Bertran, par un *colp d'escrema que apres a Paris* (915), fait tomber l'épée avec le bras de Tibaut, et Guillelmes coupe le bras dont Goliart tenait l'épieu. Pourtant, et cela est moins banal, dans la brièveté de son récit, l'auteur fait place à des manœuvres plus générales et moins romanesques des armées chrétiennes ou sarrasines : reconnaissances préliminaires, enveloppements, opérations d'approche sur les défenses extérieures (Freta 616, Bigard 757, 925, Agarin 775, 939), opérations de siège, investissement (835, 860, 946, 977), ravitaillement coupé (783, 788, 811, 950), entrées et sorties souterraines (768, 838, 862, 977, 1040), engins de guerre⁽⁴⁾ (1063-72, 1091), feu grégeois (1086), fortifications abattues (767, 866, 1076). L'itinéraire des troupes est marqué, et aussi la préoccupation qu'en ont les chefs (616, 691, 753,

⁽¹⁾ Herbert le Duc de Danmartin, *Folque de Candie*, éd. O. Schultz-Gora, t. II (Dresde, 1915), v. 9906 sqq. : Povre Veü n'est pas ici parent de Tibaut.

⁽²⁾ Voir *Romania*, t. LXVI (1940-41), p. 436-440. Dans *Ronsasvals*, Galien est fils d'Olivier, comme dans *Galien*, et comme Pourre Noirit dans le *Roman d'Arles*, et non de Gui; mais il est fils d'une païenne (Baracle), comme Povre Veü dans *Foucon* et Pourre Noirit dans le *Roman d'Arles*, et non d'une chrétienne, comme dans *Galien*, qui se

conforme ici au conte du *Voyage de Charlemagne*. On peut noter que Pourre Noirit accompagne Tibaut dans sa visite à Charlemagne comme Candia se joint à l'ambassade de Blancandin dans la *Rotta di Roncisvalle*; ce trait peut provenir des récits épiques connus en Provence au XIV^e siècle, cf. *Romania*, t. LXVII, p. 22.

⁽³⁾ Voir l'édition de *Ronsasvals*, dans *Romania*, t. LXVIII, p. 185, Index.

⁽⁴⁾ *Ad Arle van anar an trabucs et angiens per Arle trabucar* (1063-64).

830, 945, 973). Par là nous arrivons à un trait caractéristique du *Roman d'Arles*, l'insistance sur les indications locales précises et réelles.

Avec Arles le *Roman* cite Fréjus (310-340) et la Crau, chemin des invasions sarrasines (831, 946), parfois aussi champ où les Chrétiens attaquent les Infidèles (974, 986). Les païens d'Afrique gagnent la Crau en abordant à Odor (830, 945); il ne s'agit pas là d'un nom de fantaisie: du XIV^e au XVI^e siècle encore, les portulans et cartes indiquent, à l'est de l'embouchure du Rhône, *Dor*, *Oder* ou *Odor*; ce point, désigné aussi sous le nom de *Roque d'Odor*, est aujourd'hui *La Roque*⁽¹⁾, sur le bord de l'étang du Galéjon, commune de Fos, au débouché des Fosses Mariennes; c'était le port avancé d'Arles, le port de la Crau.

Quand Charlemagne vient au secours d'Arles occupée, il trouve *al pe d'una montanha una vila... que a non Freta* (616), évidemment poste avancé des Sarrasins ou de leurs alliés, car il le détruit et rien n'en est sauvé. « Frette » est bien connu des historiens des chansons de geste⁽²⁾. « A l'époque carolingienne, dit M. F. Lot⁽³⁾, on donnait ce nom au château dominant le chemin tortueux et étroit allant de Saint-Rémy aux Baux et à Maussane, défilé dangereux, bordé de pentes abruptes... sur la pente septentrionale du Mont Gaussier... à 2 kil. au sud du bourg de Saint-Remy... Le château de *Freta*... disparut au XI^e siècle, remplacé comme repaire par la redoutable et célèbre forteresse des Baux. Mais ses ruines donnèrent naissance à la légende qui plaçait au pied du Mont Gaussier une antique cité. » L'auteur du *Roman* pouvait-il encore connaître ces ruines, nous ne saurions le dire et il n'est pas nécessaire de le supposer; mais *Freta* n'était pas pour lui un simple nom à prêter à quelque héros d'épopée comme Girard de Fraite (et il est notable qu'il ne fasse pas allusion à celui-ci), il sait le site de cette « vila » disparue: tradition peut-être, peut-être aussi connaissance documentaire, en tout cas indication d'historien.

Nous reviendrons sur les conditions dans lesquelles les Chrétiens s'approchent d'Arles. L'auteur n'insiste pas toujours sur leurs opéra-

⁽¹⁾ Voir *Forma orbis romani* fasc. V, p. 95, n° 290.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 609, n. 2.

⁽³⁾ *Romania*, t. LII (1936), p. 277.

tions préparatoires, mais dans deux cas il les détaille et précise que les Chrétiens se rendent maîtres d'abord de deux châteaux, le « castel de Bigart » et le « castel Agarin ». Pour ce dernier nous ne sommes pas au clair : Bertran Boyssset écrit une fois sur cinq « castel Garin » et, étant donné ses habitudes graphiques, « Agarin » pourrait être aussi bien interprété « Agasin », ce qui rend difficile toute identification⁽¹⁾. Mais Bigart est le nom d'un quartier au nord-ouest de la Crau, commune d'Arles, à quelques kilomètres de la ville, où il a pu exister un mas, peut-être des ruines ; on pouvait y supposer un castel⁽²⁾.

C'est encore en dehors d'Arles, mais à proximité, que se trouve un point que le roi Louis va attaquer après en avoir fini avec Arles : *pues van auar a Gallici la vila despesar e fondre, que mais nuls Sararius non la puescan estar* (1902). Cette *vila Gallici* est ce qu'on trouve, depuis le VII^e siècle et jusqu'au XV^e, appelé *vicus, villa* ou *insula de gallico*⁽³⁾, que Saxi au XVII^e siècle appelle encore *villa Galliculana*⁽⁴⁾ et « dont le nom est demeuré en usage dans le cadastre de Trinquetaille pour désigner (Grand et Petit Gallègue) la partie de l'agglomération sise à l'ouest de la route de Fourques⁽⁵⁾ ».

Agarin, Bigart, Gallici, ne sont pas seulement, comme *Freta*, les dénominations des villes ou châteaux enlevés aux Sarrasins au cours des expéditions de Charles ou de Louis. Ces noms se trouvent déjà

⁽¹⁾ V. Lieutaud, *op. cit.*, p. 14, n. 1, propose d'identifier « Agarin » avec le quartier et la montagne d'Agard dans le territoire de Fontvieille ; mais, nous fait remarquer M. F. Benoit, le *mas d'Agard*, qui figure toujours sur la carte, ne remonte pas plus haut que le XVII^e siècle et porte le nom de la famille de l'orfèvre Antoine Agard connu pour avoir publié en 1611 le Catalogue de sa collection (voir *Forma...*, fasc. cit., p. 152, C, n° 1) et pour avoir prêté à Louis Ferrier, qui nous en a laissé la copie, la transcription par Bertran Boyssset du *Roman de saint Trophime* (voir Fécl. de X. Zingarelli, *Annales du Midi*, t. XIII, p. 298). L'objection n'est pas décisive : la famille Agard est connue plus anciennement et elle a pu posséder un autre domaine que celui où elle s'est installée au XVII^e siècle ; nous serions seulement privés d'une indication topographique précise. D'autre part la forme *Agarin* n'est pas satisfaisante pour un dérivé de *Agard*,

même si on y voit avec M. A. Jeanroy (*Romania*, XXVI, p. 196, n. 1) une « fantaisie étymologique » rapprochant *Agard* « de *Agoreus* = *Sarricenus* ».

⁽²⁾ « Le quartier de Bigard désigne la portion de Crau près de la route d'Eyguières, où est le champ de tir actuel, à 3 kil. de la ville ; il devait y avoir un petit mas qui a disparu lors de la construction du chemin de fer » (communication de M. Fernand Benoit). *Bigart* pourrait être aussi un nom de famille, et l'auteur pouvait bien, en plaçant un « castel » à Bigart ou à Agard, se proposer de donner quelque relief à une famille du pays.

⁽³⁾ Voir *Forma...*, fasc. V, p. 173, n° 449.

⁽⁴⁾ *Pontificium Arclatense* (Aix, 1629), réimprimé dans Menckenius, *Scriptores rerum germanicarum* (Leipzig, 1728), t. I, col. 159 ; in *villa Galliculana ad Rodani ripam*, et col. 243 : *ecclesiam Virginis et sancti Petri Galliculani*.

⁽⁵⁾ Communication de M. F. Benoit.

dans une partie antérieure du *Roman* (576-582), où l'auteur conte que Sezar, avant de quitter Arles pour Rome, y fait venir un certain nombre de hauts seigneurs qui s'installent dans le pays et y construisent des forteresses : *Tug au perpres la tera, gran forsas au bastit, lo plus fort bastiment que sie sot lo sel es aqui* (583-85). On se rappelle que Sezar a bien des traits de Constantin et que le *Roman de saint Trophime* fait de Constantin le rebâtitseur d'Arles ; le *Roman d'Arles* relie les bâtisseurs du temps de Sezar aux forteresses prises par les Chrétiens⁽¹⁾, au *castel Bigart* ou *Agarin*, correspond le *cons Bigart* ou *Agarin*, et le *rey Galic* à la *vila Gallici*.

Si nous rentrons dans Arles à la suite du roi Louis, nous allons trouver des couples analogues, cette fois pour des palais. Parmi les seigneurs appelés par l'empereur nous voyons *le rei Carbonier que i veng de Galia per abitar aqui au sa moler Borianna...*, *Bones de Tartaria e lo rei Audegier* (578-581), et Louis détruit dans la ville *lo palais Carbonier el palais Boriuna que fone de Buenes el palais Audeguier* (1071-72). Il se peut que ces palais soient de fantaisie aussi bien que leurs seigneurs, mais peut-être les noms ne le sont-ils pas et correspondent-ils à quelque réalité arlésienne. En voici au sujet desquels aucun doute n'est et n'était possible : *l'emperador*, nous dit le *Roman*, *lo rei Aras fes veuir, lo fil de Magin, que las Arenas fes complir* (576-77) ; on peut hésiter sur l'antécédent de *que*, mais non sur le couple *Aras-Arenas*, et les Arènes d'Arles ne sont pas un mythe ; il n'était pas besoin de nommer l'empereur Constantin pour qu'on lui rapportât le *palais Contastin* dont on pensait connaître les ruines ; inversement il suffisait de nommer parmi les barons appelés au pays d'Arles *lo rei de la Truelha* (581), pour qu'on lui attribuât le palais, abside ou tour, de la Trouille, sans citer de façon expresse ce monument. Dès lors, sans être aussi assurés que paraissent l'avoir été certains archéologues arlésiens⁽²⁾, de l'existence à Arles d'un « château » de la Carbonnière, et même en ne voyant là

⁽¹⁾ La remarque en avait déjà été faite par M. A. Jeanroy (*Romania*, t. XXVI, p. 189, n. 5), qui ne veut voir là qu'« un singulier procédé ».

⁽²⁾ Voir H. Clair, *Les monuments d'Arles* (Arles, 1837), p. 144 : « Le château de la Carbonnière, construit au ix^e siècle, entre le théâtre et l'amphithéâtre, donné en apanage à la maison des Baux, et par elle transmis aux

frères Minimes, qui y rétablirent leur couvent en 1360, n'a conservé que deux arceaux en plein cintre qu'on découvre avec peine dans un mur faisant face à la petite porte de la salle de spectacle ». Cf. Lieutaud., *op. cit.*, p. 14, n. 1 : « ... un antique édifice qui se voyait encore à Arles au moyen âge. Aujourd'hui les ruines mêmes du château de la Carbonnière ont péri... », et *Forma*... , fasc. cit., p. 147, n° 7.

qu'un lieu-dit de la ville, en liaison peut-être avec la famille de Carbonière⁽¹⁾ dont le rôle paraît important aux XI^e et XIII^e siècles, nous pouvons affirmer que le nom de *rei* ou de *palais Carbonier* correspond à une réalité locale; l'on reconnaîtra de même dans *Boriana* l'éponyme du *Borianum*, le quartier de Borriano⁽²⁾, dans le Bourg Neuf au Nord d'Arles; le *palais Audegier* ne pouvait guère manquer de faire songer aux *Audequier* ou *Audiquier* de Tarascon ou d'Avignon, dont le nom paraît dans les actes des comtes de Provence du XIII^e siècle⁽³⁾.

Nous n'avons rien à proposer pour le palais *Buenes* ou *Bueves*, ni pour le roi *Ermin* (581) ou *Erjum*⁽⁴⁾, ni pour le roi *Magin* (576), mais peut-être faudrait-il encore chercher autour d'Arles; ainsi Lieutaud⁽⁵⁾ a rapproché le nom du roi *Augin* (580) de *Auge*, vallée, montagne et torrent de la commune de Fontvielle avec un vieux château⁽⁶⁾, et celui du roi *Autan* (582) du nom d'*Autavès*, aujourd'hui le *Tavès*. Pour ce dernier toponyme, un rapprochement, que le fragment seul connu de Lieutaud ne lui permettait pas de faire, s'impose beaucoup plus. Parmi les Sarrasins venus d'outre mer au service de Tibaut figure un roi, appelé une fois Corsubli et une autre Corbaran, mais les deux fois avec son fils Autavès: or, *Autavès*, ou *Altavès* ou le *Tavès*, est une circonscription, une bailie, qui deviendra viguerie de Tarascon, et qui garde son nom du XI^e au XIV^e siècle⁽⁷⁾, et encore de nos jours⁽⁸⁾. Il est impossible de ne pas rapprocher les deux noms. Resterait à savoir pourquoi cette fois l'éponyme d'une région provençale est un Sarrasin;

⁽¹⁾ Voir F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence* . . . , t. I, *passim*.

⁽²⁾ Peut-être de *boria* (= *bouria*) « métairie » ou « mesure »; c'est en effet le prolongement dans la ville du quartier rural du Trébon. Mais *Borrianum* se rencontre en Provence aux XI^e et XII^e siècles ailleurs qu'à Arles, p. ex. dans les Cartulaires de Saint-Victor de Marseille et de Lérins, et *Bourrian* est un nom de lieu du Var (cst Gassin; a. Saint-Tropez); ce pourrait être un dérivé de nom de personne, comme se le représentait l'auteur du *Roman*.

⁽³⁾ Voir F. Benoit, *Recueil cité*, t. I, p. 382 (Tarascon, 1238) et 416-417 (Avignon, 1141).

⁽⁴⁾ *Buenes* peut être lu *Bueves*, mais plus haut on a *Bones*. — Le ms. a *Erium*, Nostredame a transcrit *Iermin* et Chabaneau a corrigé *Ermin*; Lieutaud rapprochait hypothétiquement « *Erium* ou *Erian* . . . de l'antique *Ernaginum* ».

⁽⁵⁾ *Op. cit.*, p. 14, n. 1.

⁽⁶⁾ Comte de Revel du Perron et Gaucourt, *État descriptif de l'arrondissement d'Arles, dictionnaire topographique* (Amiens, 1871): « *Auge*, section de 15 quartiers et 477 ha., vieux château servant de ferme, hameau, commune de Fontvielle; . . . vallée, montagne, gaudre de 7 km.; . . . anciennes carrières abandonnées ». Voir *Forma* . . . , fasc. V, p. 195, n^o 483.

⁽⁷⁾ Voir F. Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence* . . . t. I, Introduction, p. XXXVIII, 74, 78, 348 (in *Autaves*, 1136-37), et Paul Meyer, dans *Romania*, t. II, p. 430-432.

⁽⁸⁾ Le nom d'*Altavès*, *Autavès*, « est resté au mas du Tavez, sur la roubine de Faubourguette, à l'ouest du chemin qui va de Laurade à Maillane » (F. Benoit, *Recueil cité*, p. 78, n. 1); cf. Paul Meyer, *l. l.*

l'on serait tenté de croire à une plaisanterie de voisin pour le pays d'à côté.

En dehors des noms propres, le *Roman* fait allusion à diverses caractéristiques arlésiennes. Le conte de la *Kaiserchronik* parlait d'un canal souterrain de ravitaillement; l'on pourrait expliquer cette idée surprenante par les restes du grand égout, le Méjan, de très vastes proportions, dont le débouché sur le Rhône, d'une belle architecture, est resté longtemps visible et ouvert⁽¹⁾; il vaut peut-être mieux y voir la galerie souterraine de l'aqueduc dont nous allons parler, galerie qui pénétrait dans la ville sous le rempart est et se prolongeait jusqu'aux Arènes⁽²⁾. Le *Roman* connaît en effet, d'une part, un aqueduc en forme de pont, donc aérien et monté sur arches : c'est évidemment la partie du grand aqueduc des Alpilles, venu d'Eygalières, qui passe sur viaduc à Barbegal (où subsistent encore aujourd'hui des restes imposants de piles⁽³⁾) et au Pont de Crau (où les substructures anciennes se retrouvent sous les piliers du canal de Craonne⁽⁴⁾); d'autre part, des souterrains s'ouvrant sur la campagne (838-839) et qui peuvent rappeler des égouts antiques d'évacuation ou de drainage (comme ceux dont on a retrouvé les restes au XVII^e siècle au nord-est d'Arles, dans le Bourg Neuf, au témoignage de Saxi), ou, ailleurs, les entrées en parcours souterrain de l'aqueduc d'Eygalières sur divers points de son trajet, entrées dont certaines étaient visibles encore récemment⁽⁵⁾. Le *Roman* rapporte que Charlemagne fit couper le pont (782), et cela s'applique sans doute à la coupure de l'aqueduc telle qu'elle apparaît dans les fonds de Barbegal; mais plus tard il indique (910) que le combat de Bertran et de Tibaut eut lieu *en Aliscam... prop del pont canones*, et il est bien évident, malgré ce que dit C. Chabaneau⁽⁷⁾, qu'il ne peut pas être question ici de l'aqueduc aérien

⁽¹⁾ *Forma...*, fasc. V, p. 146, n° 22 a. — La *Kaiserchronik* ne parlait pas du Rhône. Il est plus étonnant que l'auteur du *Roman* ne le nomme pas, même quand l'empereur Louis le traverse pour aller d'Arles à *Golici la vila*; au reste, il ne parle pas non plus des « lones » ou des marais auxquels cependant il pense (cf. ci-dessous, p. 638, n. 1); mais Bertran Boysset n'oublie pas le fleuve dans son dessin de la ville.

⁽²⁾ On l'a dégagée jusque là, en 1943, pour servir d'abri.

⁽³⁾ *Forma...*, fasc. V, p. 191, n° 466 et pl. IV.

⁽⁴⁾ *Forma...*, fasc. V, p. 144, n° 22 a.

⁽⁵⁾ Saxi, *Pontificium arelatense*, dans Mckenius, *op. cit.*, t. I, p. 219. Voir L. A. Costans, *Arles antique* (Paris, 1931), p. 403, n. 2, et *Forma...*, fasc. V, p. 146, n° 22 d.

⁽⁶⁾ *Forma...*, fasc. V, p. 146, n° 22 d.

⁽⁷⁾ *Revue des langues romanes*, t. XXXII, p. 525, note au v. 910. Chabaneau pense que l'expression *pont canones* signifie « pont canal », l'adjectif *canones*, dont on n'a pas d'autre

de Barbegal qui est à 6 kilomètres des Aliscans : il s'agit d'une autre section aérienne, celle du Pont-de-Crau, par laquelle l'aqueduc, souterrain depuis Barbegal, franchissait une dépression marécageuse entre les dernières pentes du pendant de Crau et la colline du Mouleirès pour aboutir dans la ville, précisément par les Aliscans et de nouveau en souterrain, sous la Porte Romaine⁽¹⁾. La mention distincte de ces deux sections de l'aqueduc ne pouvait avoir d'intérêt que pour un auteur et un public attentifs à l'histoire et à la physiologie de leur ville et de ses alentours.

Des Arènes le *Roman* indique le constructeur ou l'éponyme, Aras, mais il fait aussi allusion à l'aspect de forteresse ruinée et incendiée qu'elles avaient revêtu au cours des siècles : il marque la force de leurs murailles, sur lesquelles monte Tibant pour épier l'armée chrétienne (780) et derrière lesquelles les Sarrasins se retranchent comme dans un donjon (1073, 1081); on n'en peut avoir raison que par le feu (1091); les tours de défense et de guet ajoutées à l'antique construction romaine, et qui, partiellement conservées, en modifient si curieusement l'aspect⁽²⁾, ne sont pas oubliées (1091).

Pour la cathédrale Saint-Trophime, l'indication qu'elle avait été établie dans le palais même de l'empereur n'est peut-être que le rappel d'une tradition que connaît aussi le *Roman de saint Trophime*, mais elle pouvait prendre sans doute une valeur précise pour ceux à qui des travaux faits autour de la vieille église avaient laissé apercevoir les fortes voûtes romaines sur lesquelles elle porte⁽³⁾.

Villes, châteaux, monuments ne sont pas les seuls éléments du terroir arlésien que l'auteur ait voulu rappeler à son public : la configuration du pays commande les itinéraires des armées en campagne pour la reprise d'Arles. Charles arrive, par la chaîne des Alpilles qu'il aborde au nord, à Freta; là il s'arrête pour reconnaître le pays et se rendre compte des passages (618), qui ne peuvent guère être que le défilé qui mène, du nord au sud, de

exemple, se rattachant à *canon* « tuyau, tube » : l'explication reste incertaine; celle que nous propose M. Fernand Benoit : *pont canones*, « Pont des chanoines » (de Saint-Trophime), de même qu'il y a sur la route de Montmajour un Pont des Moines (de Montmajour), est

séduisante, mais se heurte à la difficulté de tirer *canones* de *canonge* ou *canoni*.

⁽¹⁾ Voir *Forma...*, fasc. V, p. 144, n° 22 a.

⁽²⁾ Voir L.-A. Constans, *Arles antique*, p. 322-324.

⁽³⁾ Voir *Forma...*, fasc. V, p. 140, n° 14.

Saint-Rémy aux Baux et à Maussane. Tibaut livre en vain un premier combat d'arrêt et Charles poursuit sa route *per detras una montanha* (691), « par derrière une montagne », c'est-à-dire en contournant cette montagne; en effet, il est obligé de changer de direction vers le sud-ouest, pour atteindre (693) le pont-aqueduc dans la région de Barbegal. Là, coup sur coup, Tibaut engage deux nouveaux combats : la situation est en effet grave, on est à une lieue et demie d'Arles. Vainqueur, Charles lève le camp, mais il apparaît qu'il a le choix entre deux chemins et qu'il ne suit pas le plus direct :

Anem non per desay, segam aquest camin,
Que ieu veg say un castel : pasem non per aqui (753-754).

De fait il ne va pas droit sur Arles au sud-ouest, mais sur Bigard vers le sud, d'où il devra remonter vers le nord-ouest pour atteindre Arles : préoccupation stratégique peut-être, et cet aspect même est intéressant pour ce qu'il donne d'apparence réelle au récit. Reportés sur le terrain, ces détours prennent un tout autre sens : ils évitent dans la marche sur Arles les étendues d'eau qui de la Durance à la Crau bordaient, avant les assèchements, la rive gauche du Rhône, et remplissaient les dépressions au sud des Alpilles; le premier coude de Charlemagne vers le sud-ouest lui faisait éviter les marais des Baux, le crochet vers le sud, puis vers le nord-ouest, lui permettait de contourner à faible hauteur par le bord de la Crau la grande cuvette dont émergeaient seulement Montmajour et Cordes et dont le fond est encore rempli par l'étang et les marais du Grand Clar. Tout cela pouvait donner à un public arlésien une impression de vivante exactitude, mais n'aurait éveillé ailleurs aucun intérêt et ne saurait provenir ni d'un modèle français, ni même d'un modèle en langue d'oc d'une autre région que la région d'Arles elle-même.

Nous pouvons croire au contraire que le pays d'Arles s'est attaché à ces traditions de l'occupation sarrazine et des difficultés que le terrain et ses mystérieux aménagements opposaient aux opérations militaires : une transaction de 1507 « entre les villes d'Arles et Tharascon . . . et les habitans de Saint-Rémi » appelle encore « oyre des Sarrazins » des « aqueducs soubsterrains et couverts d'une crotte de pierre » situés au-dessus de Saint-Rémy et qui recevaient l'eau de

l'aqueduc d'Éygalières par une ouverture de trois pans (0^m 75) au carré percée dans une dalle verticale, qui existait encore il y a quelques années, et portant le nom de « trou Sarrazin » déjà attesté en 1601 ⁽¹⁾.

. . .

Il est peu probable que le *Roman d'Arles* ait eu d'autre but que d'intéresser les Arlésiens au passé et à la gloire de leur ville. Un poème comme le *Roman de saint Trophime*, une note comme celle du manuscrit de Bernard Gui, visent à attirer fidèles ou pèlerins vers de saints lieux pour leur édification ou leur salut et pour la plus grande prospérité d'établissements religieux; le *Roman d'Arles* n'atteint, ni ne vise ce but. Des œuvres à caractère local marqué peuvent être des plaidoyers ou des armes pour faire prévaloir des droits : ainsi le *Roman d'Aiquin* prouvant la prééminence de l'évêché de Dol sur celui d'Aleth ⁽²⁾; le *Roman d'Arles* n'oppose Arles à aucune autre ville, pas plus qu'il n'oppose une organisation politique à une autre ⁽³⁾, ou ne manifeste de préférence pour aucun seigneur proche ou lointain. Arles seule compte et son antiquité, sa splendeur, ses souvenirs, ses monuments, sa dignité chrétienne fondée par des saints, défendue par des héros, reconquise par tant de sang versé. L'exclusivisme de cette préoccupation locale ne va pas sans quelque orgueil; il ne saurait étonner ni déplaire chez un citoyen de la vieille « république » arlésienne.

L'auteur est en effet sans doute un Arlésien, quelque bourgeois peut-être, mêlé aux affaires de sa ville, curieux et informé, comme le fut Bertran Boyssset ⁽⁴⁾, et l'on pourrait croire que c'est Boyssset lui-même, si les bizarreries de la copie que nous a laissée celui-ci ne rendaient pas cette attribution impossible. Elles rendent impossible

⁽¹⁾ Voir M. Demizet, *Histoire de la formation et du dessèchement des marais de la région d'Arles* (Marseille, 1929), p. 33-34, et le procès-verbal des experts de 1601 citant la transaction de 1517 reproduit en annexe, p. 114-115.

⁽²⁾ Voir J. Bédier, *Légendes épiques*², t. II, p. 99-142.

⁽³⁾ Hors de la lutte contre les Sarrasins une seule hostilité se manifeste, contre les Juifs,

dans une formule d'ailleurs incomplète, ou incorrecte, et arithmétique (498-500) : *e de Dieu si perdonat qui les poyra penre e los fara totz, los deslials Jurries de Dieu e de nos sien esmennegetz e maldigs. Amen. Serait-ce une addition personnelle de Bertran Boyssset et viserait-elle les Juifs d'Arles?*

⁽⁴⁾ Voir A. Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines a Anjou-Provence de 1380 à 1435* (Paris, 1941, p. 493-497.

de même, ou du moins très incertaine, toute recherche sur la langue de l'original⁽¹⁾, dont rime et rythme sont altérés. Le trait grammatical le plus apparent est l'emploi de la périphrase *anar* « aller » + infinitif substituée à un prétérit, avec valeur de présent historique ou d'inchoatif⁽²⁾ : le *Roman d'Arles* en présente plus de 250 exemples et cette fréquence décèle une véritable manie de style, mais si répandue, particulièrement en Provence et au XIV^e siècle, qu'elle ne peut servir à distinguer un auteur; dans notre texte ce tour est inégalement réparti, plus fréquent dans les narrations épiques, mais cela tient au caractère du récit plus vif dans ces parties et ne peut pas permettre de deviner quelque différence entre les modèles qu'aurait suivis le rédacteur du *Roman*; on ne peut pas davantage attribuer l'emploi excessif de ce tour au remanieur qui a malmené les rythmes de l'original, car, même dans les octosyllabes bien conservés du début, on trouve :

Adam d'aqui si va partir,
Ves .i. boyson s'en va fugir,
Ez el boyson si rescondet (63-65).

Pour la date nous n'avons pas de moyen de la fixer plus ou moins haut entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e.

Il est difficile de porter un jugement sur la forme d'un texte aussi mal transmis; on peut lui reconnaître au moins le mérite d'une narration brève, directe, écrite sans prétention et qui se lit sans ennui. Histoire romancée, brodée de belles fables sur un fond ténu et mystérieux de « légende des siècles », teintée de souvenirs locaux et

⁽¹⁾ Il y a dans le *Roman* un petit nombre de formes qui peuvent paraître françaises : *batiqier* à côté de *batejar*, — *Guilhemnes* ou *Guilhermes* pour *Guilhem*, — *valant* pour *valen*, — *bies* ou *pies* pour *bars* (= les *XII. pers.*), etc. Chabaneau en a conclu que la dernière partie du *Roman* était un abrégé de poèmes français, à travers un poème provençal intermédiaire. Il serait un peu étonnant que ces formes françaises, peu nombreuses, fussent ainsi arrivées jusqu'à Bertran Boyssel à travers un ou deux filtrages et eussent encore été conservées par ce dernier copiste. Il est plus probable que ce sont des francismes littéraires, ornements ou licence de cette langue

mixte que l'imitation des œuvres françaises a fait naître chez les auteurs provençaux : une forme comme *bies* représentant le français *bers* est même un « hyperfrancisme ». — La copie de Bertran Boyssel présente des particularités arlésiennes connues par ses autres autographes : voir Chabaneau, *Revue des langues romanes*, t. XXVI, p. 108-116, et Paul Meyer, *Romania*, t. XXII, p. 123-126.

⁽²⁾ Sur ce tour, voir en dernier lieu J. Ronjat, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes* (Montpellier, 1937), t. III, p. 204-207, et G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française* (Paris 1929), p. 93-97.

quelque peu avivée par l'orgueil du pays, le *Roman d'Arles* méritait d'être soustrait au dédain et de trouver dans notre recueil une place honorable.

Le *Roman d'Arles* a fourni à Jean de Nostredame, vers 1560, la matière d'un chapitre de sa *Chronique de Provence* en provençal⁽¹⁾. C'est à la fois un résumé et une paraphrase des récits relatifs aux entreprises de Charlemagne contre les Sarrasins d'Arles; mais Nostredame a imaginé de terminer ces luttes en faisant baptiser tous les Sarrasins et il a placé à côté de Tibaut un certain « *Tressin, que l'on estima qu'era lou grand mestre dels Sarrazins* »⁽²⁾ et dont Charlemagne fait, après la conversion, le premier comte chrétien de Toulouse⁽³⁾. Cette falsification a trompé Paul Meyer, critique cependant soupçonneux, qui a pensé y trouver la trace d'une ancienne tradition arlésienne et l'écho d'un roman épique⁽⁴⁾. Tersin est entré ainsi dans l'histoire de l'épopée française et, malgré les remises au point de C. Chabaneau et les rectifications de Paul Meyer, il arrive qu'on fasse état du remaniement de Nostredame⁽⁵⁾.

Nostredame parle en ces termes de sa source : *Sy troba en uny vielh libre, escrich de lettra de man, que yeu ay vist en Arles, en ryma provençala, que d'aquest temps...*; ce livre comportait, avant le récit de la guerre de Charlemagne, l'indication de grands personnages arlésiens antérieurs à la venue des Sarrasins et qui *avian bastit e edificat Arles, qu'es lou plus fort bastiment de touta la Provensa, car aultant en y ha de bastit dins terra que dessus*. L'on peut donc identifier ce livre au *Roman d'Arles* avec la composition que nous lui connaissons; ce n'était pas nécessairement la copie de Bertran Boysset; ce livre *en ryma* pouvait être un texte moins rudement dérimé que celui du manuscrit Arbaud,

⁽¹⁾ Ms. 537 de Carpentras, t. 3-12. Voir Jehan de Nostredame, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, éd. par C. Chabaneau et J. Anglade (Paris, 1913), p. 21, 206 et 359.

⁽²⁾ Dans sa *Vie de Jaufred Badet* (Chabaneau-Anglade, o. c., p. 17), Nostredame affirme que ce poète a mis par escript la *Guerra de Tersin, prince dels Sarrazins, contre tous reis d'Arles*.

⁽³⁾ Paul Meyer a montré que ce Tersin ou Tersin était le même que Chorson qui aurait été nommé comte de Toulouse par Charlemagne en 778; voir l'article cité dans la note suivante.

⁽⁴⁾ *Romania*, t. I (1872), p. 51-68; cf. t. XVIII (1889), p. 516, et t. XXII, p. 90.

⁽⁵⁾ Voir J. Bédier, *Légendes épiques*², t. IV, p. 182.

mais rien ne permet de l'affirmer⁽¹⁾, et la mise en prose de Nostredame ne permet pas non plus de deviner une rédaction différente de celle qu'a écrite Bertran Boyssset; notamment on n'y rencontre aucun élément de vers qui ne se trouve aussi dans le manuscrit Arbaud.

M. R.

NOTICES SUCCINCTES.

LE GARDACORS DE NOSTRA DONA.

Lo Gardacors de Nostra Dona Santa Maria verges e pieuzela nous a été transmis par les deux manuscrits qui contiennent l'*Esposalizzi de Nostra Dona* et qui ont été signalés dans notre notice sur cette composition (ci-dessus, p. 432). Dans ces deux manuscrits le *Gardacors* précède immédiatement l'*Esposalizzi*; ce fait, ainsi que quelques fautes communes aux deux textes, nous incline à penser que ces manuscrits sont des copies d'un même original⁽²⁾.

De celui de Séville (Bibl. Colombine, 91-13), Francisque Michel avait publié une cinquantaine de vers⁽³⁾. De celui de Florence (Laurentienne, fonds Ashburnham, n° 40 a et b), Paul Meyer a publié les 122 premiers vers et les 28 derniers⁽⁴⁾. Une édition complète (d'après le ms. de Florence seul) a été imprimée par L. Hahn⁽⁵⁾; une autre, toute récente, est due à M^{lle} Dobelmann⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Nostredame n'a pas les formes avec *r* pour *z* intervocal si fréquentes chez Bertran Boyssset : il a pu facilement faire disparaître ce trait arlésien et lire, comme l'écrivit parfois Boyssset lui-même, *Sarazins* au lieu de *Sarazins*. Mais pour les noms propres il n'était pas guidé par son propre langage et, quand il écrit *Agassin* pour *Agarin* de Boyssset, on pourrait douter que ce soit par rectification automatique (on attendrait d'ailleurs *Agazin* ou *Agasin*). Il ne serait donc pas impossible qu'il ait eu sous les yeux un texte écrivant *Agasin*; mais un rapprochement avec *agassa* a pu entraîner la modification, et même sur ce point

de détail nous ne pouvons tirer parti de la fabrication de Nostredame.

⁽²⁾ Si le ms. de Séville est de la fin du XIII^e siècle, comme le croit M^{lle} S. Dobelmann (voir ci-dessous), cette notice aurait dû trouver place dans un tome bien antérieur de l'*Histoire littéraire*.

⁽³⁾ *Rapport sur une mission en Espagne, dans Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3^e série, t. VI (1880), p. 272-74; cf. *Romania*, t. X (1881), p. 448.

⁽⁴⁾ *Romania*, t. XIV (1885), p. 493-496.

⁽⁵⁾ *Lo gardacors*, diss. de Marburg, 1896.

⁽⁶⁾ *Romania*, t. LXXVII (1942), p. 53-79.

Le mot *gardacors* figure dans le titre de deux autres traités en vers d'enseignement moral : l'un est de Baudouin de Condé (*Le dit du gardacors*)⁽¹⁾, l'autre de Raimon de Cornet (*Lo gardacors do mal*)⁽²⁾. Il désigne un vêtement sur la forme duquel nous sommes mal renseignés, les nombreuses mentions qui en sont faites n'étant pas accompagnées de descriptions⁽³⁾.

L'étymologie du mot, qui est évidente, nous apprend que ce vêtement était fait, comme le « surcot de table » que saint Louis, selon Joinville, revêtait au moment des repas, pour protéger le *cors*, c'est-à-dire non le corps humain, mais le vêtement désigné par ce terme (ou par celui de *corset*)⁽⁴⁾. Deux de nos auteurs ont donc fait un calembour, peut-être involontaire, en comparant leur composition, qui doit préserver notre âme de toute souillure, au vêtement qui devait protéger notre corps⁽⁵⁾.

Plus soucieux que Cornet de justifier son titre, notre auteur s'est appliqué à dégager le sens symbolique des diverses parties du *gardacors* : cette énumération complète très heureusement les indications fort vagues que nous possédions et fournit une contribution appréciable à l'histoire du costume à la fin du XIII^e siècle.

Le sujet est introduit d'une façon assez pénible. Le personnage qui, prenant la parole, s'adresse à un auditoire de *senhors e donas*, se présente comme un simple messager, chargé par l'oncle d'une *donzela*

⁽¹⁾ Ed. Scheler, p. 17. Voir sur ce « dit » la notice de Paulin Paris (*Hist. litt.*, t. XXIII, p. 267).

⁽²⁾ Ed. par Noudet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux*, p. 169; cf. ci-dessus, p. 46.

⁽³⁾ Celles qui sont données par les historiens du costume sont fort divergentes : Quicherat (*Histoire du costume en France*, 1877, p. 184), après avoir défini le mot *garnache*, ajoute : « Une autre forme de robe courte, avec des demi-manches, s'appelait *gardecors* ». Notre poème prouve au contraire que les manches du *gardacors* étaient longues et larges. Ed. Forestié (*Le livre de comptes des frères Bonis*, Paris-Auch, 1890, dans *Archives historiques de la Gascogne*, fasc. 20, p. LXXXI) écrit : « Ce vêtement, propre aux deux sexes, se portait sur le *corset* : aussi était-il de belle étoffe ; il était long, à capuchon, avec ou sans manches. »

Mais les trois textes auxquels il renvoie ne confirment nullement ces assertions : si le *gardacors* notamment eût comporté un capuchon, notre texte n'eût pas manqué de le signaler.

⁽⁴⁾ Cela ressort également d'une miniature qui se trouve dans un des manuscrits de Baudouin de Condé, cité par P. Paris (*loc. cit.*) sans indication de cote.

⁽⁵⁾ Le vrai *gardacors*, dit Baudouin de Condé, est la compagnie de nombreux vassaux et serviteurs. Il prend donc *cors* au sens de « personne » et sa pièce ne comporte aucun symbolisme. Du texte de Cornet analysé ci-dessus il résulte clairement qu'il a en vue le mal moral sous toutes ses formes, dont ses préceptes doivent nous garantir. Le titre, assez bizarre, choisi par notre anonyme s'explique par le fait que, selon lui, la Vierge elle-même a voulu porter ce vêtement (v. 499) et a incité ainsi toutes les femmes à l'imiter.

mot genta d'apporter à celle-ci une lettre contenant des bijoux de prix (*joyas mot cortesas*); mais il oublie d'ajouter qu'à la lettre est joint un *gardacors* et que c'est celui-ci, et non la lettre, qui porte ou constitue les *joyas* en question. C'est, ajoute-t-il, de la part de Dieu qu'est fait cet envoi. Cette simple mention de Dieu déclenche un récit, au reste sommaire, de la création, du péché originel, de la rédemption et une annonce du jugement dernier (1-84).

Celui qui m'a remis cette lettre, poursuit le narrateur, m'a enjoint de l'ouvrir devant les dames honnêtes (*donas onradas*), qui pourront même en prendre copie; il va donc étaler devant elles les *joyas* qu'elle contient. A partir d'ici il apparaît clairement que c'est à un auditoire exclusivement féminin que l'ouvrage est destiné. Ce n'est pourtant pas à toutes les « femmes d'honneur », mais à la seule nièce de l'auteur, que le messager s'adresse : il la prie, de la part de son oncle, de porter un *gardacors*, dont, au reste, il n'avait pas encore soufflé mot. Si elle le fait, nul ne pourra médire d'elle, non plus que de toutes celles qui le porteront; elle doit néanmoins, pour plus de sûreté, se défier des enjôleurs (*gangladors*) et surtout se garder d'accepter d'eux des cadeaux (85-192).

Nous abordons enfin le véritable sujet, qui est le symbolisme du *gardacors*. Voici ce que la *donzela* peut apprendre. La largeur du vêtement lui enseigne qu'elle doit être « large et courtoise » (209); elle doit aussi remplir tous ses devoirs envers son mari, fréquenter les églises, se garder des mauvaises langues (284). La longueur signifie « la réputation de grande vertu qui longuement l'accompagnera » (310-15). La doublure (*foladura*) est faite d'humilité. Sur le *garnimen* (331) sont brodés les douze articles du *Credo*⁽¹⁾. Aux deux manches correspondent les deux principaux commandements, aimer Dieu et son prochain (341); elles sont boutonnées et ornées des sept œuvres (de charité). Les flèches (*sagetas*) qui sont aux côtés montrent qu'il faut avoir paix avec toutes gens (327)⁽²⁾. Les manches, auxquelles nous revenons, sont boutonnées: nous savons par là que nos mains doivent s'interdire certains gestes, comme frapper autrui et s'emparer de son bien (369-460).

⁽¹⁾ Le *garnimen* n'est pas distinct du vêtement; il consiste précisément en ces broderies que les manches portent aussi.

⁽²⁾ On ne voit pas bien ce que sont ces *sagetas*; peut-être les deux pans de la ceinture.

Le drap dont est fait le *gardacors*, déjà bon en lui-même, a encore été renforcé sur la Croix, où il fut teint dans le sang de Jésus. Il n'est pas à craindre que ce drap manque : il y en a assez pour toutes les femmes. La première qui l'a fait employer est la Vierge Marie elle-même⁽¹⁾. Ici s'intercale un bref récit de l'Annonciation (499-552).

Dieu a préparé un « moutier » pour y loger les fidèles porteuses du *gardacors*, qu'elles soient vierges ou épouses, innocentes ou pécheuses repenties⁽²⁾ : de ce couvent, saint Jean est gardien, saint Pierre portier, la Madeleine prioressa, Marthe procureuse; elles sont entourées des saintes Catherine, Marguerite, Agnès, Lucie, Agathe (563-973)⁽³⁾.

Le poème se termine par un bref dialogue. La destinataire, ayant demandé au messager des nouvelles de son oncle, apprend qu'il vient d'être admis dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Elle lui envoie ses remerciements et souhaite le paradis « à celui qui tailla et cousit » le *gardacors*, c'est-à-dire évidemment, à cet oncle lui-même (974-1051).

Ce renseignement est le seul que nous possédions sur l'auteur de cette médiocre et laborieuse composition. Rien ne s'oppose à ce que nous l'acceptions comme authentique. Vers la même époque et dans une région toute voisine, un autre religieux, Matfré Ermengau adressait à sa sœur une *pistola* où, comme dans notre poème, des fins édifiantes s'enveloppent d'un symbolisme assez grossier⁽⁴⁾. Quant à la destinataire, elle vivait certainement dans le siècle et était probablement mariée (voir notamment les v. 231 ss.)⁽⁵⁾.

La langue du *gardacors* a été soigneusement étudiée par Hahn et par M^{lle} Dobelmann. La conclusion de ces études est que notre texte a été écrit aux alentours de l'an 1300 dans la partie de la Provence qui confine au sud-est du Languedoc. Ces inductions sont confirmées

⁽¹⁾ Faut-il entendre par là que la Vierge Marie le portait quand elle assista à l'agonie de Jésus et que le coup de lance de Longin l'arrosa du sang du Sauveur?

⁽²⁾ L'auteur, en écrivant ce membre de phrase, s'est souvenu qu'il allait faire figurer dans ce moutier et au premier rang, sainte Madeleine.

⁽³⁾ A chacune de ces saintes est consacrée une brève notice biographique; les seules notices quelque peu développées concernent

Madeline (619-842) et Marthe (843-90).

⁽⁴⁾ Sur le « roman du chapon », voir J. Anglade, *Hist. sommaire de la littérature méridionale*, p. 181, et P. Meyer, dans *Hist. litt.*, t. XXXII, p. 54.

⁽⁵⁾ L'insistance avec laquelle l'auteur lui recommande de veiller sur sa réputation (150, 46) et de fuir les galants (111, 428) n'oblige pas à supposer qu'elle avait fait parler d'elle plus qu'il n'eût été souhaitable.

par le fait que, dans la liste des sept saintes nommées à la fin du poème, quatre étaient dans cette région l'objet d'un culte tout particulier⁽¹⁾.

A. J.

COMPLAINTÉ SUR LA MORT DE ROBERT D'ANJOU,
COMTE DE PROVENCE ET ROI DE NAPLES.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1343 mourait à Naples, après un règne de trente-quatre ans, le roi Robert I^{er}, petit-fils et second successeur de Charles d'Anjou. Durant ce long règne la paix n'avait été troublée dans ses États, et fort superficiellement, que par les vaines tentatives qu'il avait faites pour recouvrer la Sicile, et ses sujets d'Italie et de Provence avaient joui des bienfaits d'une sage administration⁽²⁾. Il se piquait aussi de protéger les arts et les lettres : on sait de quelles prévenances il combla Pétrarque, et Boccace avait gardé un souvenir ému des joyeuses années qu'il avait passées à sa cour. Il apparut donc à ses contemporains comme le type du souverain débonnaire et bienfaisant. Les tragédies de palais et les agitations qui suivirent sa mort ne firent que renforcer cette impression dans l'esprit des historiens de la génération suivante, qui se plurent à accoler à son nom les épithètes de « savant » et de « sage ».

C'est aussi sous ces flatteuses couleurs que l'a représenté l'auteur d'une complainte funèbre, que nous devons analyser avec précision⁽³⁾.

⁽¹⁾ Ce sont, outre Madeleine et Marthe, les saintes Agnès et Agathe (patronne d'Agde) ; l'auteur sait que sainte Marthe est la patronne de Tarascon et que ses reliques sont conservées dans l'église Saint-Front de cette ville.

⁽²⁾ On trouvera des renseignements sur ce sujet dans l'Introduction du livre richement documenté de R. Caggese, *Roberto d'Angio e i suoi tempi*, Florence, 1922-1931.

⁽³⁾ Le texte de cette complainte nous a été conservé uniquement, et dans un état assez défectueux, par un manuscrit de la fin du XIV^e siècle (Paris, Bibl. nat., franç. 1049, fol. 14 v^o-16 r^o) ; il y est précédé d'une miniature représentant les derniers moments du roi. Ce texte a été publié d'abord, assez in-

correctement, par K. Bartsch (*Denkmaeler der provenz. Literatur*, 1855, p. 50-57) ; cette édition a été reproduite, à peu près sans changements, par E. Monaci, *Antichi testi provenzali* (Rome, 1889, col. 115-119). L'édition de V. de Bartholomaeis (*Poesie provenzali relative alla storia d'Italia*, t. II, p. 315-327) est surtout précieuse par la richesse du commentaire historique qui illustre tous les aspects du texte. Celle de M. Silvio Pellegrini (*Il pianto anonimo provenzale per Roberto d'Angio*, Turin, 1934, in-8 de 100 p., avec reproduction de la miniature initiale), fondée sur une attentive collation du manuscrit, a enrichi encore ce commentaire et sensiblement amélioré le texte. Je ne mentionne que pour mémoire la reproduction des v. 135-

I. *Contenu du poème.* — Cet auteur, qui ne s'est pas nommé, supplie d'abord le ciel de l'aider à déplorer comme il convient cette perte, qui doit alliger la « *lengua d'oc* » et la Provence; les Provençaux surtout doivent pleurer ce bon roi, car il les aimait tous, ayant éprouvé leur fidélité. Ils sont nombreux, ceux qui recevaient de lui des gages et devront retourner dans leur pays. Retrouvera-t-on jamais un pareil maître, qui ne levait ni tailles ni *questas* et gouvernait en paix la Provence? (Couplets 1-5.)

Vient ensuite une longue description des derniers instants du défunt : devant ses chevaliers, qu'il avait mandés, devant la reine⁽¹⁾, il s'humilie et confesse ses péchés. Il baise le jeune prince, qu'il avait choisi comme successeur⁽²⁾; celui-ci devra être avisé (*suptils*), soumis à l'Église, et gouverner sagement ses fidèles sujets de Provence : « Païeles bien; ainsi tu les trouveras bons et loyaux; s'il en était besoin, ils seraient les premiers, comme ils l'ont toujours été ». Il demande au vice-chancelier si tous ses soudoyers ont été payés et il ordonne qu'ils le soient, jusqu'au dernier denier. (Couplets 6-9.)

Il envoie son souvenir aux rois de France, de Majorque et d'Aragon : que le ciel leur donne paix à tous et qu'il inspire au pape une conduite qui soit « à l'honneur de Dieu »⁽³⁾! Il regrette de ne pouvoir aller en pèlerinage au tombeau de saint Louis⁽⁴⁾, de ne pas revoir le Dauphin, auquel il recommande de « soutenir » les Provençaux et notamment les Marseillais, « bons et loyaux », qui ont souffert pour lui (c'est-à-dire Robert) maintes peines et douleurs et ont été mal récompensés des services qu'ils lui avaient rendus en Sicile⁽⁵⁾. Il prie

215 dans les diverses éditions de la *Chrestomathie* de Bartsch. Enfin le compte rendu, par M. K. Lewent, de l'édition Pellegrini (dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. LX, 1936, p. 224-236) a apporté à la constitution et à l'interprétation du texte un notable enrichissement. Ces divers travaux ont grandement facilité notre tâche, mais nous ont interdit l'espoir d'apporter sur le sujet beaucoup de nouveau.

⁽¹⁾ Sancha de Majorque, tante du roi Jaime II, que Robert avait épousée en 1304.

⁽²⁾ André de Hongrie, fils de Carobert, alors âgé de dix-sept ans, fiancé, à l'âge de six ans, à Jeanne, petite-fille du roi Robert.

⁽³⁾ Le roi de France était alors Philippe VI, celui d'Aragon Pierre IV, qui se préparait à dépouiller de ses domaines le roi de Majorque, Jaime II, son cousin et beau-frère. Le roi Robert avait essayé peu auparavant (1341) de jouer entre eux le rôle de médiateur.

⁽⁴⁾ Il s'agit de Louis d'Anjou, son frère aîné, mort évêque de Toulouse en 1297, canonisé en 1317, dont le corps était vénéré à Marseille.

⁽⁵⁾ Le Dauphin est Humbert III. Son mariage avec Marie, fille de Béatrice, sœur du roi Robert, avait fait de lui le petit-neveu par alliance de celui-ci. On ne voit pas exactement en quoi il pouvait être appelé à « soutenir » les Provençaux et Marseillais.

son héritier d'aimer tous les membres de la famille des Baux, et particulièrement le « comte novel » et celui d'Avellino⁽¹⁾. Puissent les *Bausseux* ne pas cesser de se soutenir entre eux ! (Couplets 10-14.)

Il se fait apporter alors la « Fleur de lys », c'est-à-dire quelque objet portant cet emblème; il la baise et dit à son héritier : « Beau fils, ne sois pas enfant ! Tu dois soutenir la Fleur, et, si l'Église créait un nouvel empereur, faire en sorte de ne rien perdre par lâcheté; mais prends exemple sur ton lignage⁽²⁾. » Il évoque alors le souvenir de Charles, son grand-père, fondateur du royaume, de Charles II, son père, de son propre fils Charles, duc de Calabre, « qui courut maint péril pour défendre la terre de Sicile ». Que le nouveau roi les imite et sache « maintenir sa seigneurie » ! (Couplets 16-17.)

Ici finit ce qu'on pourrait appeler le testament politique de Robert⁽³⁾. Le roi regarde alors ses deux neveux et sa petite-fille⁽⁴⁾. Il place la couronne sur la tête de son petit-neveu⁽⁵⁾, et déclare qu'il fait de lui son successeur, « comme il est juste, car Charles-Martel, son grand-père,

⁽¹⁾ Le « comte novel » est Bertran III, de Baux, seigneur de Berre, devenu beau-frère de Robert par son mariage avec Béatrice, sœur du roi. On l'appelait ainsi pour le distinguer de son père, qui portait le même prénom. Sur ce personnage voir le livre capital de E.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne I^{re}* (Monaco-Paris, 1959, t. I^{er}, p. 31). Le comte d'Avellino est Ue II, fils de Raimon des Baux, qui allait être nommé par le nouveau roi sénéchal de Provence et de Forcalquier; sur sa carrière ultérieure, voir Léonard, *op. cit.*, Index des noms (à *Hugues des Baux*). Sur les autres représentants de la famille résidant alors dans le royaume de Naples, voir *ibid.*, I, p. 32.

⁽²⁾ Si la *Gleya lazia* emperador,
Non perdas ren per lo tien volpilhage,
Mais pren espil de tot nostre linhatge.
(v. 111-113.)

M. Pellegrini met un point après *emperador*, rattachant ainsi le v. 111 à ce qui précède, non à ce qui suit. — On sait que l'Empire était considéré comme vacant depuis 1313. Robert met ici en garde le jeune André contre les prétentions qu'un nouvel empereur pourrait élever sur la suzeraineté de la Sicile.

⁽³⁾ Le couplet 17 (121-127) rappelle que le jour de l'Épiphanie (sans doute de cette même

année, c'est-à-dire quinze jours auparavant), un ange était apparu à Robert et lui avait prédit sa fin prochaine. — Ce couplet n'est évidemment pas à sa place. M. Pellegrini, qui le fait observer (note à ce passage, p. 74), propose de le reporter plus haut, entre les couplets 5 et 6.

⁽⁴⁾ *Sos dos nebotz regardet essa boda* (v. 128). Selon M. Pellegrini (note à ce vers, p. 175), le mot *boda* désignerait Jeanne, la future reine, plutôt que sa jeune sœur Marie; mais toutes deux étaient petites-filles, non nièces du roi. Peut-être s'agirait-il de Marie, fille de sa sœur cadette, Béatrice, et du « comte novel ». Quant aux deux *nebotz*, ce sont probablement (et c'est aussi l'avis de M. Pellegrini) les deux fils aînés des deux frères puînés de Robert, Philippe de Tarente et Charles de Durazzo, représentants des deux branches cadettes de la famille royale, que d'après rivalités allaient bientôt mettre aux prises. Gravina les mentionne tous deux en effet parmi les témoins de la mort du roi (texte dans Pellegrini, p. 51). Sur ces deux personnages, voir Léonard, *op. cit.*, I, p. 136 et 191 (cf. *ibid.*, Table des noms).

⁽⁵⁾ Le mot employé ici est *felen*, que Levy traduit uniquement par « petit-fils ». Le personnage désigné est certainement André de Hongrie, qui était en réalité petit-neveu de

qui était mon aîné, avait plus de droits que moi à gouverner le royaume; j'avais conscience de ce tort et c'est pourquoi je veux que l'héritage revienne aux siens »⁽¹⁾. Les assistants éclatent en sanglots; en entendant les gémissements que pousse la reine, le mourant se ranime un instant pour la consoler⁽²⁾. Les touchantes paroles qu'il lui adresse redoublent la douleur de tous : « Mon heure est venue : Dieu m'appelle; qu'il en soit loué!... Je me rends à lui, et, bien que pécheur, je remets en son pouvoir mon âme et mon corps ». (Couplets 18-22.)

Le bon roi doit être pleuré particulièrement par l'Église, dont il a toujours été le serviteur, par les Français, car il était du lignage de leur roi, par le comte d'Avellino enfin, qu'il aimait tendrement. (Couplets 23-25.)

La « complainte », qui se termine ici, est chargée d'aller annoncer à la Provence la triste nouvelle et l'auteur lui trace soigneusement son itinéraire : elle devra parcourir tout le pays, de Nice aux Saintes-Maries de la Mer, en passant par Marseille et Arles et s'arrêter surtout dans les trois villes où elle intéressera au salut du défunt de puissants intercesseurs : à Aix, c'est sainte Claire qui se fera son avocate⁽³⁾; ce seront, en Avignon, le Saint-Père et le sacré Collège⁽⁴⁾; à Marseille enfin, ce sera saint Louis, qui obtiendra pour son frère une place dans le séjour des bienheureux. (Couplets 26-29.)

Robert, mais pouvait être dit « petit-fils » à cause de son mariage avec Jeanne. Sur les autres exemples du mot et ses sens possibles, voir Pellegrini, note au v. 44, p. 54.

(1) « Carle Martel, lo sieu avi que fon
E mon fraire, de mi fon premier nat,
Degra regir niels que yeu lo regnat.
Consienza del tort per cert avia :
Per que yeu [velh] que als sieus tornat sia »
(v. 139-143)

Au v. 140, M. Pellegrini place à tort une virgule après *de mi*, qui dépend de *nat*, non de *frayre*; la correction a déjà été faite par M. Lewent, *loc. cit.*, p. 233.

(2) Selon M. Pellegrini, le couplet 20 (v. 144-150), qui nous montre le roi expirant (*adour jent*, v. 144) devrait être rejeté après le couplet 22 (v. 158-164). Mais il est possible qu'il n'y ait là qu'une maladresse de rédaction; les mots cités ci-dessus peuvent être entendus au sens de « tout était fini, on n'attendait plus

que le dernier soupir »; les couplets 20-21 sont en effet reliés étroitement par le procédé de la *rima capfinida* (*Gran fon lo del... Gran dolor fon*).

(3) Un couvent de Clarisses avait été fondé dans cette ville par la reine Sancha quelques années plus tôt (1337).

(4) Le couplet 28 (v. 202-208) présente de sérieuses difficultés. Après les cardinaux, il mentionne *totz loz reals*, expression qui ne peut désigner que les membres de la famille royale (dont certains résidaient sans doute en Avignon), et non tous les princes régnants en général, comme l'entend M. Pellegrini. Les vers 206-209 sont ainsi imprimés dans son édition (le *a* qui ouvre le premier vers dépend de *l'en ray*, du v. 202) :

A qui es cap e razis de la Fe :
Lo veray Dieu que tot le mont sosten.
L'arma del rey non sultra nulha pena !
Totz en preguem l'Umil de gracia plena.

II. *Personnalité de l'auteur.* — Même en négligeant les arguments, au reste peu probants, que l'on pourrait tirer de l'étude linguistique du texte, il résulte nettement de tout ce que dit l'auteur qu'il était provençal. « Il s'intéresse surtout ou uniquement, écrit M. Pellegrini (p. 15), aux choses de Provence et c'est aux Provençaux qu'il parle de préférence ». Il serait plus exact de dire qu'il ne parle qu'à eux ou pour eux : son unique objet en effet, comme nous le montrent clairement les quatre derniers couplets, est de leur annoncer le malheur qui vient de les frapper. Mais il serait imprudent d'aller plus loin et de se prononcer sur son lieu de naissance et sa condition sociale.

M. de Bartholomaeis verrait volontiers en lui un homme de guerre, à cause du vif intérêt qu'il porte aux *saudadiers* (couplet 9); mais il s'apitoie également sur le sort de tous ceux qui, à un titre quelconque, « prenaient gages » du roi et qui devront retourner dans leur pays (v. 24-25). De l'insistance avec laquelle il mentionne la dévotion envers sainte Claire d'Assise et saint Louis d'Anjou, on pourrait déduire tout aussi bien, remarque M. Pellegrini (p. 15), qu'il avait des attaches avec l'ordre de saint François. On pourrait aussi songer à le chercher dans cette classe de poètes nomades qui avait pullulé au XIII^e siècle dans les cours de la Péninsule, classe alors fort réduite en nombre et dont les derniers représentants essayaient, çà et là, de maintenir les traditions de la poésie provençale. Mais plusieurs raisons nous paraissent exclure cette hypothèse, celle-ci entre autres que notre auteur est fort peu au courant de ces traditions : son poème, plus narratif que lyrique, n'est pas jeté dans le moule classique du genre et le mot même de *complaucha* par lequel il le désigne (v. 188, 195 et 218)⁽¹⁾ est un néologisme.

Sa façon d'écrire ne rappelle en rien celle des troubadours, provençaux ou italiens, de la belle époque : son vocabulaire est encombré de mots abstraits ou savants, et dans son style, souvent gauche et embarrassé, reparaissent constamment les mêmes tournures⁽²⁾. Cette fai-

— C'est encore le pape qui, selon M. Pellegrini serait désigné par la périphrase du v. 206; mais il a déjà été nommé plus haut (et l'auteur eût écrit sans doute *a cel que*); il faut entendre : « là (*aqui*, c. à d. en Avignon) est le siège de la chrétienté ». Dans cette hypothèse, le v. 207 reste en l'air; mais il en est de même dans le texte de M. Pellegrini. Peut-être

faut-il voir dans ce vers une simple exclamation, et remplacer *Lo* par *Ay!*

⁽¹⁾ Le mot *plank* (v. 5 et 17) ne s'applique pas chez lui à un genre poétique; il est pris au sens général de « plainte, lamentation ».

⁽²⁾ Celle notamment qui consiste à commencer une phrase par un substantif s'annonçant comme sujet, qui, par suite d'une anacoluthie,

blesse du style, ainsi que des maladresses de composition (voir ci-dessous, p. 651), nous inclinent à penser qu'il n'était pas écrivain de métier. Mais il y avait à la cour du roi Robert une foule d'autres emplois ne requérant que la très médiocre culture que nous sommes amenés à lui supposer : traducteurs, scribes, miniaturistes, etc.⁽¹⁾. De laquelle de ces catégories faisait-il partie ? Il faut nous résigner à l'ignorer⁽²⁾.

Il nous paraît assuré qu'il appartenait à l'entourage immédiat du roi, dont il connaît les préoccupations et les sympathies. S'il n'a pas assisté personnellement aux derniers moments de celui-ci, il en a été informé par des témoignages directs, auxquels il se réfère⁽³⁾. Ce qu'il nous dit des suprêmes recommandations du roi est conforme au récit de Pétrarque⁽⁴⁾, évidemment puisé à de bonnes sources, et l'énumération qu'il fait des assistants correspond, à très peu de chose près, à celle que nous a laissée Domenico Gravina, lui-même familier de la Cour⁽⁵⁾. M. de Bartholomæis, il est vrai, objecte qu'il résulte des v. 24-25 (couplet 4), traduits ci-dessus, qu'il ne connaissait pas les dispositions testamentaires que le roi Robert avait prises en faveur des étrangers à son service⁽⁶⁾; mais il suffit, pour lever la difficulté, de supposer qu'il écrivit dès le lendemain de l'événement, avant que ces dispositions eussent été rendues publiques.

III. *Langue et versification.* — L'examen de la langue confirme, dans une certaine mesure, ce qui a été dit plus haut de la patrie de l'auteur. La réduction de *tz* final à *s*, attestée par quatre paires de rimes⁽⁷⁾, nous oriente nettement vers la Provence propre, où cette évolution

devient le régime direct du verbe principal : *Lo govz rei... Tot en ploran dizon que il voy bayzar* (v. 47-48); de même aux vers 29-30, 175 et 179; cf. sur cette particularité Pellegrini, note au v. 47, p. 53.

⁽¹⁾ Cf. Pellegrini, note au v. 24, p. 47.

⁽²⁾ Je ne mentionne ici qu'en passant l'étrange hypothèse de M. Pellegrini, qui propose (p. 24) de l'identifier à un certain Guilhem Boyer de Nice; celui-ci, selon Nostredame, seul auteur qui le mentionne, aurait été investi par le roi Robert des fonctions de podestat dans sa ville natale. D'abord rien ne prouve que notre auteur ait été de Nice; il ne nomme cette ville (v. 191) que comme marquant la limite orientale de la Provence. Et ne serait-ce pas une

imprudence que d'introduire dans l'histoire un personnage dont l'existence même n'est cautionnée que par l'impudent faussaire qu'était l'auteur des *Vies des anciens poètes provençaux*?

⁽³⁾ *Tot en ploran dizon que...* (v. 48).

⁽⁴⁾ *De viris illustribus*, lib. 111, cap. 3.

⁽⁵⁾ Le passage est cité par M. Pellegrini, note au v. 38, p. 51.

⁽⁶⁾ Voir dans Pellegrini, note au v. 25, p. 47, le texte du testament (daté du 16 janvier 1343).

⁽⁷⁾ *Pas* (*pacem*) : *auras* (57-58); *trastos* : *val-dors* (prononcé *valados*, 101-102); *dolors* (prononcé *dolos*) : *corajos* (94-95); *eritz* : *vestirs* (prononcé *vestis*, 145-146).

était accomplie avant la fin du XIII^e siècle. Mais d'autres rimes attestent la chute de *n* finale caduque⁽¹⁾, dont le maintien est l'un des traits caractéristiques des dialectes de la rive gauche du Rhône. L'auteur ne visait donc pas à la pureté linguistique et il convient de ne pas s'arrêter chez lui aux particularités phonétiques⁽²⁾, d'autant que sa versification, très négligée, ne fournit sur la prononciation que des renseignements insuffisants. Nous considérons comme plus probant l'emploi de deux mots dont l'aire ne paraît pas s'étendre fort au delà de la Provence propre : *nep*, au cas régime, pour *nebot* (87), et *felen* (49, 130) au sens de « petit-fils » ou « petit-neveu »⁽³⁾.

La versification est fort originale, et non moins irrégulière. L'emploi qui est fait ici du décasyllabe n'a rien d'anormal dans un *planh*⁽⁴⁾, mais ce qui est singulier, c'est la succession des rimes : chaque couplet débute par un vers féminin non rimé, se poursuit par deux (parfois trois) distiques de vers masculins à rimes plates et se termine par un distique de vers féminins rimant entre eux, soit : *a bb cc dd*, ou *a bb cc dd ee*. Dans huit cas (couplets 1, 2, 6, 10, 11, 19, 22, 24) ce dernier distique rime avec le vers initial.

L'auteur semble avoir eu au début l'intention, qu'il n'a pas poursuivie, de relier les couplets entre eux par l'artifice de la *rima capcaudada*, procédé que nous voyons appliqué dans deux séries de couplets (1-4; 8-12) et isolément aux couplets 18-9, soit neuf fois sur vingt-neuf couplets.

La dimension des couplets est aussi très irrégulière : alors que la plupart ne contiennent que deux distiques à rimes masculines, il y en a six qui en comprennent trois; ils comptent donc neuf vers au lieu de sept (1, 6, 10, 15, 19, 26)⁽⁵⁾.

Toutes ces irrégularités ne peuvent s'expliquer que par des raisons de commodité, c'est-à-dire par le dédain de cette perfection technique qui avait été le principal souci des poètes de l'époque classique.

Le traitement de la rime témoigne du même laisser-aller; les rimes comme *trastos* : *valedors* (cf. ci-dessus, p. 650, note 7), sans doute

⁽¹⁾ *Dalfin* : *si (se)* (87-88); *li (illi)* : *jin* 124-125; *falhi* : *encli* (182-183).

⁽²⁾ *Placet* est représenté par les trois formes *play* (3), *plas* (162) et *plays* (212).

⁽³⁾ Sur le sens et l'aire de ces deux mots, voir Pellegrini, p. 60 et 54.

⁽⁴⁾ Sur les treize *planhs* insérés par Raynonard dans son *Choir de poésies* (IV, p. 48-82) huit sont en décasyllabes.

⁽⁵⁾ Nous comprenons dans cette liste le couplet 6, incomplet du dernier vers, comme le prouve l'absence de rime à cette place.

conformes à une prononciation relâchée de *r* devant *s*, et au reste fréquentes dès le XIII^e siècle, n'en sont pas moins des rimes imparfaites; *partam* : *avan* (154-5) est une simple assonance. Il y a d'autres traces de négligence : certains mots riment avec eux-mêmes (66-67; 200-1) et les mêmes mots reparaissent à la rime à peu d'intervalle (66-67 et 200-1; 117-8 et 131-2)⁽¹⁾.

Cette composition, de faible valeur littéraire et dont l'intérêt historique même ne doit pas être exagéré⁽²⁾, n'ajoute guère à ce que nous apprennent les documents contemporains.

A. J.

ANONYME, AUTEUR DU TRAITÉ DES JURA FEODALIA IN
VICCOMITATU PARISIENSI.

Ce mince traité en latin⁽³⁾ — il comprend seulement quatorze paragraphes — n'est connu que par « Le Livre ou Registre Bertrand » conservé dans les archives du monastère parisien de Saint-Martin-des-Champs⁽⁴⁾. Il tranche nettement par son caractère didactique au

⁽¹⁾ Ces exemples ont déjà été relevés par M. Pellegrini (p. 27-28), qui a constaté la même irrégularité dans le traitement des voyelles en hiatus; sur ce dernier point, voir aussi les remarques de M. Lewent (*loc. cit.*, p. 229).

⁽²⁾ Au point de vue lexicographique, elle présente celui de nous offrir de nouveaux exemples de mots rares ou dont l'aire est étroitement limitée. A *nep* et *félen*, signalés ci-dessus, on peut ajouter le très singulier *aptner*, dont on ne connaît qu'un seul exemple, du XI^e siècle (dans Suchier, *Denkmaeler*, I, p. 124, l. 27); nous en avons ici deux autres (92, 110) ou plus probablement trois, car au v. 170 il faut corriger, comme le propose M. Lewent (p. 235), *captengra* en *captengra*. Il peut sans doute y voir une simple altération, au reste difficile à expliquer, de *cap-tenner*, dont il est rigoureusement synonyme.

⁽³⁾ Il a été imprimé en appendice à l'édition du traité *Des fiefs à l'usage de France*, texte critique publié avec une Introduction et des notes par Georges Boulen et Olivier-Martin, dans la

Nouvelle revue historique de droit, 1919, p. 543-587; 1920, p. 135-158 et p. 305-346, avec tirage à part de 110 p. Le traité est aux p. 342-346 de la revue de 1920 et aux p. 106-110 du tirage à part. Il avait été signalé aux éditeurs par le regretté Marc Bloch; cf. Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, t. I, 1922, p. 245, n. 3.

⁽⁴⁾ Hippolyte Cocheris, dans la seconde édition qu'il a donnée du livre de l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, 1865, p. 330-390, a largement traduit ou résumé le Livre Bertrand et en a cité en note des fragments importants. — Bernard Faulquier s'en est beaucoup servi pour sa thèse de l'École des chartes, *Le Prieuré de Saint-Martin-des-Champs (XIV-XV siècles)*, dont les positions seulement ont été publiées : *École nationale des chartes, Positions des thèses...*, 1899, p. 17-26. — M^{lle} Suzanne Olivier, archiviste aux Archives nationales, a étudié le Livre Bertrand et en a édité le texte dans sa

milieu des documents administratifs qui l'entourent, mais il en est inséparable.

Le Livre Bertrand a été compilé, en 1340, sur l'ordre de Bertrand de Pébrac, alors prieur de Saint-Martin-des-Champs. Ce dignitaire ecclésiastique, devenu conseiller du roi, fut chargé par Philippe VI, puis par Jean II, de missions de confiance dans les pays de langue d'oc. Il finit sa carrière comme titulaire de l'évêché de Vabres, démembré depuis 1317 du diocèse de Rodez. Il mourut en 1358. Originaire sans doute du village auvergnat de Pébrac, il fut prieur du prieuré clunisien du Moustier-Ventadour, en Limousin. Il devint prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1321 et peut-être dès 1319, puis chapelain du pape en 1331. Après vingt ans d'administration, il décida de remanier l'organisation intérieure de son monastère⁽¹⁾. Pour en fixer les lignes nouvelles, le Livre Bertrand fut établi sur son ordre, à l'aide des nombreux censiers que possédait le prieur et notamment d'un terrier renouvelé en cette même année 1340⁽²⁾.

Une idée générale paraît y présider: attribuer à chacun des officiers du monastère des droits nommément précisés parmi ses divers revenus et lui imposer une part déterminée des charges de toutes sortes qui le grèvent. La compilation peut être divisée en trois parties, sans qu'on puisse y discerner un plan bien rigoureux⁽³⁾. La première partie énumère les droits et les charges du prieur. Certains de ces droits sont perçus par un officier subalterne, le *sartrinarius*⁽⁴⁾

thèse intitulée *Étude sur le Registre Bertrand de Saint-Martin-des-Champs* dont les positions sont publiées dans la même collection, 1936, p. 105-110. M^{lle} Olivier a bien voulu nous communiquer son manuscrit; nous lui exprimons notre reconnaissance.

⁽¹⁾ Nous empruntons ces renseignements à la thèse de M^{lle} Olivier, p. 2-6, qui a utilisé et complété les travaux de ses devanciers. On trouvera des renseignements sur l'activité administrative de Bertrand de Pébrac en 1352-1353 dans les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, tome II, 1729, p. 475, 477 et suiv., p. 520 et suiv., p. 524 et suiv.

⁽²⁾ *Livre Bertrand*, édit. Suzanne Olivier, p. 1. *Séquuntur per grossus summas, ut premititur, census, redditus terre, prata, vinee, nemora, molendina, granche, mayneria, feoda, retrofeoda et jura alia ad prioratum Sancti Martini spe-*

tantia, quorum partes specificae cum suis confrontationibus ac nomina illa tenentium et debencium in terrario super predictis rebus et juribus facto, anno Domini Millesimo CCC^o quadragesimo, plenius et seriosius continetur. — Cf., p. 76: ... *in quodam magno libro anno Domini millesimo CCC quadragesimo super hoc facto, qui liber est Parisius in thesauro Sancti Martini.*

⁽³⁾ Suzanne Olivier, *Étude*, p. 20-24.

⁽⁴⁾ M^{lle} Olivier traduit, sans donner d'explication, par « sartenier », mot qui n'est pas connu de Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, tome VII. Le *sartrinarius*, d'après Du Cange, s. r., édit. Henschel, tome VI, 1846, p. 72, est l'officier qui, dans les monastères, dirige le vestiaire. A Saint-Martin-des-Champs, d'après le Livre Bertrand (édit. citée, p. 36), il existe bien un office qualifié de *vestiarium* et dont toutes les charges incombent

ou par d'autres agents inférieurs : le grainetier, le cellérier du vin, le garde d'écurie, etc. L'énumération de ces droits s'accompagne assez logiquement de modèles des comptes que les agents inférieurs rendent au *sartrinarius* et que celui-ci doit rendre au prieur. Sont ensuite recensés les biens exploités sur place par des procureurs du prieur qui lui doivent des comptes dont la forme est aussi prescrite. Enfin sont indiqués les fiefs et arrière-fiefs dépendant du prieur à Annet-sur Marne, Sevran, Noisy-le-Grand, Limoges-Fourches et Bonnelles. C'est à la suite de cette sorte de Livre des fiefs, à la fin de la première partie du Livre Bertrand, que se trouvent nos *Jura feodalia*.

La deuxième partie, plus brève, mentionne les droits et charges du couvent, c'est-à-dire de la communauté des moines, et ceux des officiers claustraux : cellérier, chambrier, secrétaire, hôtelier et infirmier. La troisième partie donne la liste des prieurés dépendant de Saint-Martin-des-Champs, avec l'indication de leurs revenus et de leurs charges, et celle des cures et chapellenies à la présentation ou à la collation du prieur.

Il ne faut pas voir dans l'organisation instaurée par Bertrand de Pébrac un véritable découpage des revenus du prieuré en prébendes distinctes, découpage qui eût certainement dépassé la compétence du prieur, mais un effort méthodique pour assigner au prieur et au couvent, aux officiers claustraux et même aux officiers subalternes, un revenu défini, avec des charges correspondant autant que possible à leurs fonctions, de manière à éviter des discussions⁽¹⁾. Pour atteindre ce but essentiel, le Livre Bertrand devait contenir un catalogue

au prieur ; mais il n'est pas dit expressément que le *sartrinarius* en soit chargé, bien que les dépenses du vestiaire figurent, avec beaucoup d'autres, aux *expensa* des quatre comptes qu'il rend annuellement au prieur. D'autre part, le *sartrinarius* dispose d'un local que le Livre Bertrand, éd. citée, p. 2 et p. 147, appelle *sartrinam*. L'équivalent français est *sartrain*, que Godefroy, d'après un registre des archives du monastère de Saint-Denis, définit comme atelier d'un couvent où se confectionnaient et se réparaient les vêtements des moines. Le *sartrain* de Saint-Martin-des-Champs, auquel trois *famuli* étaient affectés,

était-il le vestiaire lui-même ou, comme le suppose M^{me} Olivier, un lieu plus retiré où pouvait être gardé un des exemplaires du précieux Livre Bertrand ? On pourrait y voir, dans le vestiaire nécessairement assez vaste, une sorte de bureau particulier où le *sartrinarius* travaillait avec le *famulus* attaché à sa personne (Suzanne Olivier, thèse citée, p. 55).

⁽¹⁾ Bernard Faulquier, *op. cit.*, p. 29, estime, que l'organisation instaurée par Bernard de Pébrac avait de graves défauts et qu'elle a préparé la décadence du xv^e siècle en entraînant l'indépendance des officiers et des complications inextricables.

abrégé des différents biens et droits appartenant au prieuré. Ces diens et droits étant fort variés et n'étant pas gérés de la même manière, il était difficile de trouver un plan tout à fait satisfaisant. Tel qu'il est, le Livre Bertrand n'en donne pas moins un tableau assez précis du patrimoine de Saint-Martin-des-Champs et de la manière dont il était pourvu à la vie intérieure du prieuré.

Peut-on maintenant justifier la présence, au milieu de ces documents administratifs, des *Jura feodalia*? Aucun traité de cette sorte n'accompagne l'énumération des cens, rentes et autres biens roturiers possédés par le prieuré, ni celle des droits de justice qu'il exerçait, ni celle des droits perçus sur les églises et prieurés dépendants. C'est que l'administration de ces différents revenus est relativement simple et ne soulève guère que des difficultés de fait. Il n'en est pas ainsi de l'administration des fiefs. Les fiefs ne sont pas pour les seigneurs, comme les rotures, les églises dépendantes ou les droits de justice, une source régulière de revenus, susceptibles d'être châtés, au moins approximativement. Ils ne donnent lieu qu'à la perception de droits casuels, dans les circonstances prévues par la coutume des lieux. Il est donc important de connaître par le menu ces circonstances. C'est là, précisément, le but des *Jura feodalia* qui, après la liste des fiefs appartenant au prieur, énumèrent les droits dont jouissent les seigneurs de fiefs dans la vicomté de Paris. Il complète ainsi, fort utilement, cette sorte de manuel d'administration pour les olliciers et les moines de Saint-Martin-des-Champs que veut être le Livre Bertrand⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les établissements ecclésiastiques possesseurs de fiefs avaient un intérêt évident à connaître le droit féodal. C'est pourquoi, par exemple, le traité *Des fiefs à l'usage de France*, dont il va être question, a été transcrit à la suite du Livre des fiefs appartenant à l'église Notre-Dame de Chartres dans le manuscrit 1143 de la Bibliothèque municipale de Chartres disparu dans l'incendie du 26 mai 1944 (édition citée, p. 575; tirage à part, p. 37). Il figurait aussi dans le *Registrum curie Francie* de la sénéchaussée de Carcassonne, dans le ressort de laquelle existaient des fiefs concédés par Simon de Montfort *ad usus et consuetudines Francie* (Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de Paris*, t. 1, 1922, p. 37, n. 5 et p. 72); cela

est prouvé par des copies récentes de ce registre, dont l'une est conservée aux Archives départementales de la Haute-Garonne, manuscrit A 5, et l'autre à la Bibliothèque municipale de Toulouse, ms. 640 (édition citée, p. 576-577; tirage à part, p. 38-39). Il est même possible que le traité *Des fiefs à l'usage de France* ait été rédigé à l'abbaye de Saint-Denis, qui fit compiler, en 1384, son premier Livre des fiefs par Jean Gaucher, son clerc des fiefs (cf. Olivier-Martin, *Hist.*, t. 1, p. 245, n. 3); cette conjecture a été émise dans l'Introduction de l'édition citée, p. 550-551; tirage à part, p. 12-13. Ces faits ne sont ici indiqués que pour établir la liaison naturelle qui existe entre le Livre des fiefs, document administratif, et un exposé

Les *Jura feodalia* s'en tiennent d'ailleurs strictement à l'indication des devoirs des vassaux envers leur seigneur et des droits de celui-ci dans les diverses situations qui peuvent advenir. Ils ne contiennent nullement un exposé d'ensemble du droit des fiefs : il n'y a rien notamment sur les successions féodales, sur le démembrement ou le jeu de fief, sur l'organisation juridique de la garde ou du bail des mineurs nobles. Ce trait les sépare du traité intitulé *Des fiefs à l'usage de France*⁽¹⁾, comme aussi de la *Coutume du Veulguessin*⁽²⁾, qui sont postérieures d'une quarantaine d'années et qui constituent de véritables traités de droit féodal. Les *Jura feodalia* ont toute la sécheresse d'un mémento destiné à éclairer un administrateur sur des particularités difficiles.

De cette adaptation à un but limité, une autre preuve peut être fournie. Notre traité — son titre même l'indique — se réfère au droit de la vicomté de Paris, circonscription judiciaire d'origine féodale qui restera, jusqu'à la Révolution, le cadre territorial où s'applique la coutume de la prévôté et vicomté de Paris⁽³⁾. Or, dans la vicomté de Paris, au XIV^e siècle et bien après, il existe deux modalités de concession des fiefs : les uns, et ce sont les plus nombreux, sont tenus « aux us et coutumes de France », les autres, qui se rencontrent surtout au Nord-Ouest de la vicomté, sont tenus « aux us et coutumes du Vexin », qui impliquent des conditions plus sévères⁽⁴⁾. Les *Jura feodalia*, malgré la généralité de leur titre, ne considèrent que les fiefs tenus aux us et coutumes de France, comme le démontre la comparaison de leurs solutions avec celles du traité *Des fiefs à l'usage de France*⁽⁵⁾. Ce parti-pris, qui frise l'inexactitude, s'explique très sim-

didactique du droit féodal, liaison naturelle dont, à notre connaissance, le Livre Bertrand fournit le premier exemple. *L'usage des fiefs du bailliage de Vitry*, publié par Olivier-Martin dans les *Travaux juridiques et économiques de la Faculté de droit de l'Université de Rennes*, 1913, (tirage à part, 40 p.), n'accompagne pas le Livre aujourd'hui disparu des fiefs du bailliage, mais a été composé, vers 1440, à l'aide d'un registre des fiefs allant de 1354 à 1371 ; cela prouve que des documents administratifs peuvent servir de base à des traités juridiques.

⁽¹⁾ Edition citée *supra*, p. 652, n. 3.

⁽²⁾ Ce texte, qui concerne les coutumes

féodales du Vexin français, a été publié par M. Georges Blondel, *Note sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin (Collection Hamilton)*, dans la *Nouvelle revue historique de droit*, 1884, p. 211-220.

⁽³⁾ Cf. Olivier-Martin, *Hist.*, t. I, 1922, p. 37 et suiv.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 35-36 ; les détails sur ces deux modalités de concessions sont donnés p. 256 et suiv., *passim*.

⁽⁵⁾ Cette comparaison a été faite dans l'introduction à l'édition du traité *Des fiefs à l'usage de France* citée *supra*, p. 552 et suiv. ; tirage à part, p. 14 et suiv.

plement si l'on remarque que les fiefs dépendant de Saint-Martin-des-Champs sont situés dans des régions où les coutumes du Vexin ne se sont pas infiltrées, où tous les fiefs sont donc tenus aux us et coutumes de France.

Ces constatations conduisent à chercher l'auteur de ce méméto parmi les officiers chargés de l'administration de Saint-Martin-des-Champs au temps du prieur Bertrand de Pébrac. On pourrait songer au *sartrinarius*, dans le bureau (*sartrinum*) duquel nous savons qu'un exemplaire du Livre Bertrand devait être conservé⁽¹⁾. Le *sartrinarius*, chargé de percevoir les revenus réguliers et casuels des rotures dépendant du prieur, avait probablement aussi la gestion bien moins absorbante des fiefs placés sous la seigneurie de ce dernier. Son expérience des affaires lui permettait sans doute d'établir un méméto susceptible d'aider un remplaçant éventuel ou son successeur. On pourrait aussi songer au chambrier, qui avait la direction de la justice temporelle du prieuré et devait être instruit du droit des fiefs dans la vicomté de Paris⁽²⁾. Il n'y a pas lieu d'insister sur ces conjectures. Mais il est vraisemblable que les *Jura feodalia* ont été composés dans le prieuré même, au cours du travail de recherches et de mise au point qu'exigea la confection du Livre Bertrand.

Quoi qu'il en soit, ce petit traité, d'une sobriété et d'une simplicité parfaites, est l'œuvre d'un juriste. On n'y rencontre sans doute aucune trace de droit savant, aucune citation d'auteur, aucune discussion ni référence à des précédents, encore que plusieurs des questions tranchées soient délicates. Ce n'est rien qu'un exposé des droits des seigneurs de fiefs ; mais ces droits sont présentés clairement et méthodiquement. Une brève analyse de l'ouvrage va le montrer⁽³⁾.

L'auteur, sans donner aucune définition du fief, envisage le cas où il y a mutation de vassal, soit par mort, soit autrement : le seigneur peut tout de suite mettre le fief « en sa main » et l'exploiter ; mais si le nouveau vassal fait hommage dans les quarante jours, le seigneur devra lui restituer ce qu'il a perçu. En cas de mutation de seigneur,

⁽¹⁾ Suzanne Olivier, thèse citée, p. 11-12 ; l'autre exemplaire devait être remis au sous-prieur et à la communauté des moines.

⁽²⁾ Suzanne Olivier, *ibid.*, p. 62-64 ; L. Tanon,

Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris, 1883, p. 279-283.

⁽³⁾ Nous renvoyons aux paragraphes de l'édition indiquée ci-dessus, p. 652, n. 3.

le vassal doit être sommé quatre fois, avec assignation de terme compétent. Le dernier terme passé, le seigneur peut mettre le fief « en sa main » et l'exploiter jusqu'à ce que le vassal ait fait hommage. Dans les deux cas, le vassal doit, outre l'hommage, le dénombrement du fief, sous la même sanction que précédemment en cas de négligence (§ 1-5).

Si le vassal vend son fief, le seigneur a droit au quint denier du prix et peut reprendre le fief « en sa main », en remboursant à l'acquéreur le prix qu'il a payé. Le seigneur peut exiger, une fois, de chaque vassal un cheval de service, valant au moins 60 sous; le vassal est, après cette prestation, dispensé du devoir de conseil (§ 6-7).

Le seigneur n'est pas tenu d'admettre à l'hommage un homme avant vingt et un ans, une femme avant quinze ans. Si le vassal est mineur, son gardien (parent en ligne directe), ou son baillistre (parent en ligne collatérale) doit être reçu à l'hommage. Le cheval de service est dû par l'un et par l'autre, mais le baillistre seul doit le rachat, dont il va être parlé. Dès que le mineur atteint l'âge de la majorité, le seigneur peut mettre le fief « en sa main » et l'exploiter; mais si le vassal se met en règle dans les quarante jours après sa majorité, le seigneur doit restituer le fief et les fruits qu'il a perçus. Si le fief appartient à plusieurs mineurs, le seigneur peut sommer chacun d'eux, dès qu'il devient majeur, de faire hommage pour sa part ou de renoncer, car nul n'est obligé d'être héritier (§ 8-11).

Si une femme détenant un fief à un titre quelconque se marie, son mari devra le rachat, parce que le mariage transfère ses biens au mari quant à l'administration. Selon la règle, chaque fois qu'un fief change de main par mort, legs ou échange, il y a lieu à rachat, à moins que le nouveau vassal ne descende du corps de l'ancien. Quand il y a lieu à rachat, le vassal doit faire trois offres entre lesquelles le seigneur a le choix. Des explications précises sont données sur ces offres, — notamment sur celle qui soulève le plus de difficultés pratiques : la jouissance en nature du fief pendant une année, — et sur le point de départ de cette jouissance. Le texte s'achève sans aucune conclusion (§ 12-14).

Les solutions s'enchaînent dans un ordre simple et naturel. L'auteur se borne d'ordinaire à constater la coutume et à indiquer les précautions que doit prendre un seigneur avisé. Mais parfois aussi il explique les raisons d'être de la règle qu'il pose, faisant allusion à la maxime

coutumière : « il n'est héritier qui ne veut », ou justifiant le rachat en cas de mariage par un transfert des biens au mari quant à l'administration (§ 11 et 12). Ce plan logique, cette exposition intelligente de la coutume dénotent un juriste. Le texte est écrit en un latin de praticien où l'on devine le français sous les mots et dans les tournures mêmes.

Les *Jura feodalium* ont été publiés par l'un de nous d'après l'un des deux exemplaires qui furent faits du Livre Bertrand, d'ordre du prieur, exemplaire aujourd'hui conservé aux Archives nationales, sous la cote LL 1355, dans le fonds de Saint-Martin-des-Champs⁽¹⁾. Les quelques inadvertances que l'on relève dans ce texte peuvent être corrigées à l'aide d'une copie faite à la fin du xv^e siècle sur le second exemplaire, aujourd'hui disparu, du Livre Bertrand, copie conservée dans le même dépôt, sous la cote LL 1357⁽²⁾. Une troisième version des *Jura feodalium* est donnée par le registre coté LL 1356 des Archives nationales. L'ordre des paragraphes est moins satisfaisant; des additions d'une autre main, dont l'écriture est plus rapide et plus personnelle, insérées dans les marges et dans les blancs du manuscrit, y apportent des compléments et des corrections dont a tenu compte le texte reproduit par le registre LL 1355⁽³⁾. L'aspect extérieur du feuillet à deux colonnes qui contient cette version suggère l'idée d'un brouillon remanié en vue d'une rédaction définitive et confirme l'hypothèse proposée⁽⁴⁾: les *Jura*

⁽¹⁾ Voir ci-dessus p. 652, n. 4.

⁽²⁾ La plus notable concerne le taux des amendes dues par le vassal qui néglige de porter l'hommage à son nouveau seigneur (§ 4) : les chiffres sont, pour les quatre sommations successives, de dix-sept sous, trente-quatre sous, soixante huit sous, et enfin six livres seize sous. Le registre LL 1357 contient, lui aussi, quelques inadvertances.

⁽³⁾ Les *Jura feodalium* commencent dans ce manuscrit, f^o 26, col. 1, par fixer l'âge auquel le vassal doit être reçu à l'hommage (§ 8), puis posent le principe du rachat (§ 13) ; le dernier paragraphe, f^o 26, col. 2, correspond au paragraphe 6, mais ne fait pas mention du quint denier ; il est rayé et un renvoi de la seconde écriture donne une rédaction très voisine du paragraphe 6 de l'édition.

⁽⁴⁾ Pour achever de vérifier cette hypothèse, il faudrait reprendre le problème de la tradition

manuscrite du Livre Bertrand. Il a été étudié par M^{lle} Olivier, thèse citée, p. 7-19. M^{lle} Olivier constate l'analogie frappante d'aspect qui existe entre les mss. LL 1355 (A) et LL 1356 (C) et les différences importantes de contenu qui les séparent. Or, d'après une note qui n'a pas été retrouvée, mais qui a été copiée par Dom Marrier sur un ancien ms. de parchemin, un extrait fut fait, en 1376, du livre du terrage de Saint-Martin-des-Champs afin d'avoir un livre plus maniable et de faciliter la défense des droits du prieur : « excerptum vel extractum et epilogatum ex libro terragii prioratus Sancti Martini de Campis Parisiensis. in sartrino repositi et ordinati de mandato fratris Bertrandi de Pebraco ejusdem loci prioris A. D. 1376. . . . ut tam prior quam sartrinarius, quam et subcamerarius, cum magnum librum portare non possint, isto se in multis juvent, post ad alium recurrendo ad conservationem jurium dicti monasterii ».

feodalia paraissent bien avoir été composés, en même temps que le Livre Bertrand, dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Pour mince qu'il soit et limité dans son objet, ce traité est le produit direct des nécessités d'ordre pratique qui poussaient à rédiger les coutumes, ne fût-ce qu'à titre de memento et parmi des documents purement administratifs. Il nous apporte enfin un témoignage exactement daté concernant la coutume de la vicomté de Paris ; la valeur en est attestée par la concordance générale qu'il présente, réserve faite de quelques archaïsmes, avec les textes nombreux que nous possédons sur le droit féodal parisien dans le dernier quart du xiv^e siècle⁽¹⁾.

F. O.-M.

M^{lle} Olivier estime que le ms. LL 1356 est précisément cet extrait fait en 1376, l'expression *liber terragii* devant s'entendre du Livre Bertrand, tel qu'il est contenu dans le ms. A. Le copiste du ms. A aurait fait cet extrait à trente-six ans de distance. La note qui se trouvait en tête du ms. B et qui a été copiée par Dom Marrier a pu disparaître lors de la réfection de la reliure, à une époque relativement récente.

Il semble plutôt que l'expression *liber terragii* vise le terrier fait en 1340, en même temps que le Livre Bertrand, *supra*, p. 653, n. 2, et auquel le qualificatif *magnus*, que lui donne aussi le Livre Bertrand, édit. citée, p. 76, s'appliquerait beaucoup mieux qu'au ms. A. Bien des indices permettent d'ailleurs de penser que le ms. C, loin d'être un extrait postérieur du ms. A, n'est qu'une version incomplète et non encore au point du Livre Bertrand. En voici quelques-uns, relevés à l'aide de l'édition de M^{lle} Olivier qui a pour base le ms. A. Le ms. C ne fait pas mention du chambrier, même à propos de la justice, dont il confie la direction au vicaire de la temporalité. D'après le ms. A, la direction de la

justice est confiée au chambrier, ce qui restera le régime en vigueur jusqu'à la suppression de cette charge au xv^e siècle (édit., p. 4; thèse, p. 42). — D'après le ms. C, sont rangés parmi les propriétés du prieuré à Saint-Marcel trois arpents de pré, qui, dans le ms. A, sont inscrits à leur vraie place, parmi les propriétés de Gentilly (édit., p. 9). — Des prévisions de dépenses insérées dans le ms. C sous la rubrique *Subcamerarii*, p. 34, sont reprises sous une meilleure forme dans le ms. A, p. 50-51. — À la suite de l'énumération des héls d'Annet, on lit cette note dans le ms. C : *collantur et coriquantur omnia feoda et retrofeoda de Agneto*, p. 90; l'énumération donnée par le ms. A est plus complète. — La liste des cures et chapellenies à la présentation ou à la collation du prieur qui figure dans le ms. C est plus longue que la liste du ms. A, p. 230-237; mais M^{lle} Olivier, thèse, p. 17, constate que cette liste n'est pas exacte.

⁽¹⁾ Cf. l'introduction à l'édition citée *Des fiefs à l'usage de France*, p. 552-573, tirage à part, paragraphe 5, p. 14 et suiv.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Le tome XXXVIII a été publié en deux fascicules dont le premier (p. 1-288) achevé en 1939, a paru en 1941; la rédaction du second, avec les notices liminaires, a été achevée en 1945.

P. 10, ligne 2 du bas. Cette section, qui forme un ensemble, a été publiée par l'un de nous (*Annales du Midi*, t. LIII [1940], p. 241-279). Elle a été analysée en détail ci-dessus, p. 111-122. A. J.

P. 17, ligne 23 et p. 33, ligne 18. Par Jacme III, il faut entendre le personnage appelé Jacme II par les chroniqueurs catalans. Nous suivons la nomenclature à laquelle se sont arrêtés les historiens modernes français de cette période. A. J.

P. 44, ligne 1. Ce *sirventés* dénommé aussi *versa* (simple augmentatif de *vers*) a été publié de nouveau avec une traduction littérale et quelques éclaircissements par M. René Lavaud dans les *Cahiers d'Études Cathares* (Toulouse, 1949), fasc. II, p. 11-20. A. J.

P. 68. D'après l'abbé R. L. Alis, *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin (près Marmande)*. . . (Agen, 1887), p. 539, un Pey de Ladils est mentionné comme témoin dans un acte de partage du 2 août 1353 : . . . *presentibus*. . . *Petro de Ladils, filio Arnaldi d'Enbruct quondam cive Vasati*. . . A. J.

P. 77, note 4. Voir le compte rendu par Paul Meyer de l'édition de Forestié (1891) dans *Romania*, XXI (1892), p. 304-306. A. J.

P. 90, ligne 8 du bas (mort de Roger Bernart de Foix). *Au lieu de cette année, lire l'année 1350.* A. J.

P. 97, ligne 6. M. Amédée Pagès a donné récemment de ce *sirventés* une édition complétée par une traduction littérale et un commentaire dont la richesse et la précision ne laissent rien à désirer, dans *La « Vesio de Bernat de Fo et le Debat entre Honor et Delit »* (Bibl. méridionale, 1^{re} série, Toulouse, 1945), p. 119-139. Les limites extrêmes entre lesquelles il convient de placer la composition du *sirventés* embrassent, selon M. Pagès (p. 125), les années 1339-1343. A. J.

P. 117, ligne 20. Même remarque qu'aux p. 17 et 33. A. J.

P. 254. Le « problème philologique » posé par l'état de langue que présentent dans Froissart les emprunts faits par cet écrivain aux *Chroniques* de Jean Le Bel, et qui paraît plus archaïque que le texte même de Jean Le Bel tel qu'il est donné dans le manuscrit de Châlons, a fait l'objet d'une note insérée par M. Lucien Foulet dans son rapport de 1942 au Centre national de la Recherche scientifique. M. Foulet a bien voulu nous autoriser à faire usage de cette note pour répondre au doute formulé par le rédacteur de la notice sur Jean Le Bel; nous l'en remercions et nous résumons ici les principaux points de son argumentation.

1° Il n'y a dans Jean Le Bel que quelques rares traces de la déclinaison; elle est tout à fait respectée chez Froissart. Il est difficile de croire que, pendant des centaines de pages, Froissart se soit appliqué à ajouter ou retrancher des *s* finales, et on peut conclure que Jean Le Bel avait bien, comme Froissart, observé toutes les règles de la déclinaison et que ce sont des copistes postérieurs qui ont fait disparaître, comme nous le constatons dans le manuscrit de Châlons, les traces de cette syntaxe devenue obscure.

2° Emploi des formes atones pour les pronoms régimes d'infinitifs: *pour le regarder*, que présente le manuscrit de Jean Le Bel est surprenant en face de *pour lui regarder* qu'écrit régulièrement Froissart.

3° De même pour *après elle* au lieu de *après li* conservé par Froissart.

4° Le Jean Le Bel du manuscrit de Châlons emploie pour le passé *jamais*, à côté de *onques*, au lieu de le réserver au futur; cette confusion n'apparaît pas dans les emprunts de Froissart.

De ces remarques, et l'on peut en augmenter le nombre, «il résulte que le texte de Jean Le Bel que nous avons est un texte non pas abrégé, remanié ou gâté, mais très rajeuni. Viard, qui n'a fait dans son édition aucune remarque sur la langue de son auteur, dit que Jean Le Bel se lit plus facilement que Froissart. Cette aisance réelle peut s'expliquer par la toilette qu'a fait subir aux *Chroniques* de Jean Le Bel un copiste du XV^e siècle».

M. R.

P. 261, note 5. Il faut noter, comme inspiré par la captivité du roi Jean, le *Dit du soleil et de la lune*, publié par Holger Petersen Dyggve, dans un article sur *Le ms. fr. 1708 de la Bibl. nat.* (*Neu-philologische Mitteilungen*, XXXIX [1938], p. 34-49). Voir aussi le fragment signalé plus loin, p. 331-332.

M. R.

P. 289, note 1. Voici la référence bibliographique de l'édition de Laigue (Comte René de), *Le Combat des Trente et les champions du parti breton* (Rennes, 1913; publié pour la Société des Bibliophiles bretons).

Une autre édition a été donnée depuis par Henry Raymond Brush, *La bataille de Trente, a middle-french poem of the fourteenth century* reprinted from *Modern Philology*, vol. IX, n° 4, et vol. X, n° 1 (Chicago, 1912).

M. R.

P. 303, deuxième alinéa, Christine de Pisan, dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente (Société de l'histoire de France, Paris, 1936), t. I, p. 204, cite un survivant, en 1372, de la bataille : «Item en cel an [1372] dessusdit arriva en France Yves de Galles... avec lui un sien parent et compaignon moult vaillant escuier, qui jadis avoit esté de la bataille des XXX du costé des Anglois, appelé Jehan de Vuin, dit le Poursuivant d'amours...»

M. R.

P. 315, note 2. Voir cependant les poèmes signalés p. 261, et les additions à cette page. M. R.

P. 316, note 1. Sur la Complainte, cf. A. Långfors, *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle* (Paris, 1918), p. 152. M. R.

P. 400, ligne 2 du bas. L'apparente contradiction s'explique ainsi : l'édition de Jehan Bruges porte la date du 24 mars 1511, « devant Pâques »; il faut donc interpréter, en nouveau style, 1512. De même, l'édition de Claude Nourry qui est datée (Baudrier, *op. cit.*, et R. Brun, *op. cit.*) du 4 avril 1511, est en réalité de 1512, nouveau style, Pâques tombant, en 1512, le 11 avril. M. R.

P. 432, note 6. *L'Esposalizi* a été publié par M^{lle} Döbelmann dans la *Romania*, LXVIII (1944-1945), p. 273-315. A. J.

P. 463, note 2. Lire : G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 1750 et 1751 (t. I, Paris, 1873).

— note 3. Lire : G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, n° 197 (Paris, 1875).

— note 4. Lire : Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3983 (t. II, Paris, 1867). E. F.

P. 464, note 1. Au lieu de JJ 49, n° 394, lire JJ 59, n° 394. E. F.

P. 605, à la suite de la note. A nos indications bibliographiques, ajouter : Ernest-A. Moody, *Buridan and the habitability of the earth* (*Speculum*, XVI, 1941, p. 415-425); — Lynn Thorndike, *Buridan's Questions on the Physiognomy ascribed to Aristotle* (*ibid.*, XVIII, 1943, p. 99-103); — George Sarton, *Introduction to the History of Science*, vol. III, part. I, Baltimore, 1947, p. 540-546. E. F.

P. 606 et suiv. Notre notice sur le *Roman d'Arles* a été rédigée et composée typographiquement alors que l'occupation étrangère rendait impossible la consultation du manuscrit de Bertran Boyssset dans la collection Arbaud du musée d'Aix-en-Provence : nous avons dû nous en rapporter à la description de ce manuscrit donnée par Camille Chabaneau. Ayant pu enfin examiner ce petit volume au cours de l'année 1947, nous sommes en mesure de présenter quelques rectifications aux indications, en général exactes, de Chabaneau.

1° Il n'y a pas lieu de retenir l'hypothèse, rapportée à la p. 607, d'un feuillet supplémentaire aujourd'hui disparu du manuscrit et que signalerait un long trait tracé sur une page de celui-ci à l'endroit d'une évidente lacune. En effet, le trait en question est d'une encre différente de celle de la copie, et de plus, il est chargé de signes en demi-cercles qui le rendent très semblable à d'autres traits renvoyant en divers endroits à des notes marginales d'une écriture moderne (XVIII^e ou début du XIX^e siècle). Ces notes signalent des passages curieux du texte provençal, par exemple « la : ville Freta maintenant dite S. Remy », ou « Atouchement de la face du Christ de Véronique à Vespasien ». Il est possible que le long trait signalé par Chabaneau et un autre long trait analogue placé huit vers plus bas marquent les limites d'un extrait à faire pour l'érudit qui a rédigé ces notes et peut-être une table placée en tête du manuscrit.

2° La description donnée par Chabaneau des dessins placés par Bertran Boyssset aux pages 69 v^o et 70 r^o de son manuscrit n'est pas entièrement exacte. En fait, il n'y a pas là deux dessins, mais une seule composition étendue sur deux pages successives : la représen-

tation des fortifications d'Arles qui occupe le f^o 69 v^o empiète sur le f^o 70 r^o. D'autre part, ce n'est pas au fond du dessin, mais au bas de la première page, qu'est figuré le Rhône. Sur la partie droite de la composition (f^o 70 v^o), Roland est représenté avec un bacinet à visière fermée surmonté d'une plume en arête de poisson. Son écu, de forme très tourmentée, porte une croix carrée cantonnée de quatre petits cercles et cette « connaissance » se retrouve sur la flamme de sa lance.

M. R.

P. 606, troisième ligne du bas. L'« huile de miséricorde » est ainsi nommée, dans le mystère de la *Nativité de N. S. Jhesu-Crist*, par Adam s'adressant à son fils Seth (ou Cep) :

Cep, mon enfant, isnellement
 Va t'en en paradis bon erre
 Pour Dieu prier et requerre
 De trez bon cuer piteusement
 Qui m'envoît l'emoeliment
 De fuille de miséricorde.

Jubinal, *Mystères inédits du xv^e siècle* (Paris, 1837), t. II, p. 17.

M. R.

P. 608. Corriger en 3 le chiffre 8 au début de la dernière note.

M. R.

P. 609, note 1. Voici ce qu'on lit dans les *Gesta Henrici secundi et Ricardi primi regum* de Benoît de Peterborough, d'où le nom de *Arles le blanc* paraît être passé à Richard de Devize et à Roger de Hoveden : « *Tandem venerunt ad quandam insulam quae dicitur Odur, et est ad introitum Rodani. Et in ascendendo per fluvium Rodani stat civitas bona archiepiscopalis quae dicitur Arles le blanc; et in ascendendo superius per eundem fluvium est bona civitas quae Sanctus Aezidius nominatur. Deinde est Marsilia* » Édition W. Stubbs, dans la coll. des *Rerum britannicarum mediæ ævi scriptores*, t. II, Londres, 1867, p. 122). M. E. H. Duprat suppose que l'épithète de *blanc* ajoutée au nom d'Arles « fait allusion à l'éclat des constructions d'Arles (et de Saint-Remy)

bâties avec des pierres blanches provenant des carrières des Alpilles, Baux, Saint-Rémy, Fontvielle» [*Histoire des légendes saintes en Provence*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, Marseille, t. XVII [1940], p. 13].

— note 2. Ajouter : Ferdinand Lot, *Encore la légende de Girart de Roussillon*, dans la *Romania*, LXX (1948), p. 387-389. M. R.

P. 619. Sur les légendes de Pilate, voir Creizenach, *Legenden und Sagen von Pilatus* dans *Beiträge zur Geschichte der deutsche Sprache und Literatur*, t. I (1874), dont Paul Meyer a rendu compte dans la *Romania*, t. IV (1875), p. 151.

— note 1. Ajouter : cf. *Romania*, IV (1875), p. 191 (P. Meyer).
M. R.

P. 639. Dans la deuxième partie du mémoire de M. E. H. Duprat, cité ci-dessus (addition à la p. 609, note 1) et que les circonstances de l'occupation nous ont empêché de connaître en temps utile (*Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XVIII, 1941), l'auteur attribue le *Roman d'Arles*, sous sa forme primitive avant les altérations des copistes, non au XIII^e ou XIV^e siècle, mais au XII^e. «Je pense, écrit-il (p. 93), que le *Roman d'Arles* est contemporain du voyage à Arles de Frédéric I^{er} Barberousse. Il a été composé à l'occasion d'une cérémonie qui me paraît être le couronnement de l'empereur allemand en 1178.» Il n'appuie pas, il est vrai, cette hypothèse par des arguments positifs et elle ne nous semble s'accorder ni avec les étapes probables de l'invention ni avec les particularités de langue du *Roman*. Mais il n'est pas impossible qu'une circonstance analogue à la venue de Frédéric Barberousse à Arles soit à l'origine de cette composition ou que le souvenir de cette splendeur impériale moderne se soit mêlé aux traditions sur les empereurs de la Rome antique. Nous notons avec plaisir notre accord avec M. E. H. Duprat sur les rapprochements entre les noms de personnes ou de lieux du *Roman* et certains noms authentiques de la ville ou de la région d'Arles, et nous accueillons volontiers l'annonce qu'il fait d'une «étude prête à paraître» sur Odor.
M. R.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

Abiator, évêque, personnage de *l'Espozalizi de Nostra Dona*, 434, 438, 439.

Abiron. Voir *Alimon*.

Achaie (*Fervand d'*).

Adam, dans le *Roman d'Arles*, 606, 618.

Adolphe de la Marck, évêque de Liège, 237, 240.

Aegilius de Iutfaes, 501.

Agard, nom de famille et de lieu, 632.

Agarin, *Agasin*, *Agassin* (*Castel*), monument dans le *Roman d'Arles*, 630, 632, 641.

Agnès Buridan, 464.

Agnès (*Le Jeu de Sainte*), 442-452.

Aimeri, personnage de *Girart de Roussillon*, 422.

Aimeric Lunel, frère de *Pierre Lunel*, 77.

Aimeric de Peguilhan ou *de Peguilhan*, 12, 97.

Alimon, personnage de *Girart de Roussillon*, 422.

Alaço (*Famille d'*), 98.

Alain de Carramois, ou de *Keranvais*, chevalier breton, 297, 300, 301.

Alman (*Arnaut et Guithem*).

Alamaya (*Pere*).

Alayrac (*Raimon d'*).

Albert le Grand, personnage d'un *bed* allemand du *xv^e* siècle, 485, 486; — rapports de son œuvre avec celle de *Jean Buridan*, 519, 523-526, 534-537, 555, 571, 602, 603.

Albertano de Brescia, son traité *De arte loquendi et tacendi*, 221-224; — cité, 414.

Al Bitrogi, 519.

Albret (*Amanieu d'*).

Alemoria (*Johannes de*).

Alençon (*comte d'*).

Alexandre, 406.

Alexandre (*Roman d'*).

Alexandre de Villedieu, *Doctrinal*, 166, 170, 210.

Alexis (*Guillaume*).

Alfonse II d'Aragon, échange des couplets avec *Girart de Bornel* et compose des poésies, 14.

Alfonse IV d'Aragon, 17; — cité par *Joan de Castelnou*, 86, 87; — confirme les droits de *Thomas Periz de Fozes*, 116, 117.

Alimon, personnage du *Roman d'Arles*, 610, 612, 630.

Aliscans, le *Roman d'Arles* s'en inspire, 623, 626, 629.

Alphonse X de Castille, épître d'Al de Mons, 57.

Alphonse dit d'Espagne, seigneur de Lunel, reçoit un *sireventis* de *Raimon de Cornet*, 34; — lieutenant du roi en Languedoc, 39.

Allavés. Voir *Tarès* (*Le*).

Amanieu d'Albret, mort en 1324 ou 1327, 33, 43.

Amanieu de la Broqueira, 172.

Amanieu de Sescus, *Ensenhamen del esculier*, et de *la doazela*, 78, 79.

Amaury de Meulan, prisonnier des Navarrais, 319.

Ambroise (*saint*), auteur d'une *Gie latine de sainte Agnès*, 444.

Amfos (*Mossen A'*), *Alphonse d'Espagne*, 39.

Anastaysia, personnage de *l'Espozalizi de Nostra Dona*, 435, 437, 438.

André de Hongrie, petit neveu de *Robert d'Anjou*, 646, 647.

André Lemoine, frère du cardinal, 469.

Andrieu de Florence, évêque de Tournai, 328.

Anestasse. Voir *Anastaysia*.

Anger ou *Angier* (*Pierre*).

Angleola (*Famille d'*), 98.

Angleterre. Voir *Chronique des Pays-Bas...* et *Dit de la rebellion d'Angleterre...*

Angoulême (*Charles d'Orléans, comte d'*).

Anjou (*Louis et Robert d'*).

Ananidus (*Johannes*).

Anac, personnage des *Évangiles apocryphes*, 436. *Annotationes in librum quartum Regum*, de *Jean de Venette*, 402.

Apodexés, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 444, 445, 447, 450.

Aquin (*Thomas d'*).

Arènes (*Les*), monument dans le *Roman d'Arles*, 633, 636.

Aristote, *Questions* de *Jean Buridan* sur plusieurs de ses ouvrages de logique, 505-506; de philosophie naturelle, 506-571; de métaphysique, 571-576; *Questions sur la Politique*, 591-593.

Arkel (*Jean d'*).

Arle le Blout, 609 et 666.

Arles (*Roman d'*).

Armagnac (*Jean, Regina de Gath, comtesse, et Roger d'*).

Arnaud (*Guillaume*).

ARNAUT ALAMAN, gentilhomme. 3; — échange des couplets avec Raimon de Cornet, 35, 52, 66, 67.

Arnaud Daniel, 11, 22, 55; — cité par Molinier, 165; — auteur d'une sextine, 179.

ARNAUT DAUMIS, juge d'un *partimen* entre Raimon de Cornet et Pey Trencavel, 35, 52, 67.

Arnaud Donat, obtient la violette, 124, 125; — vers sur la Croix, 137.

Arnaud Vidal, de Castelnaudary, homme de loi, 3; — auteur d'un *sirentés*, 4, 8, 123, 124; — obtient la violette en 1324, 145, 183.

Arnaud de Villeneuve, 16.

Ars grammatica, de Donat, 189, 204.

Artal de Fozes, 98.

Artal, personnage de *Girart de Roussillon*, 415.

Articlan, personnage du *Roman d'Arles*, 607, 608.

Artois (*Eude, comte, Jeanne et Robert d'*).

Ascensius (*Josse Bade*).

Aspasius, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 446.

At de Mons, cité et imité par Raimon de Cornet, 42, 56, 57; — mentionné par Molinier, 165, 221-223.

At (*Ramon*) de Montaut.

Bade (*Josse*).

Badilon, personnage de *Girart de Roussillon*, 418.

Bago (*Gian-Francesco del*).

Baraban, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 458.

Barbazan (*Thibaut de*).

Barbezieux (*Riquart de*).

Barbis, nom de peuple dans le *Roman d'Arles*, 621.

Baronie, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 458.

Barrau (*Bertran et Francis*).

Barrière (*Raimon*).

Barthélemy de Glanville, Gaston II de Foix fait traduire son *Encyclopédie*, 116.

Barthélemy Mare. Voir *Bartholomieu Marc*.

Barthélemy de Messala, trad. Aristote, 571.

Bartholmeu de Castelló, organise un concours poétique en 1438, 131.

BARTHOLOMIEU MARC, docteur en droit, 139; — document de la chancellerie de Benoît XII le concernant, 142; — conseiller de Molinier et membre du Consistoire, 143; — quitte Toulouse entre 1335 et 1337, 160.

BATAILLE (LA) DE TRENTE ENGLAIS ET DE TRENTE BRETONS, 288-314 et 663.

Baudouin Baridan, seigneur de Dours, 463.

Atho de Fozes, 98.

Atton (*Raymond*).

Aubert (*David*).

Aubert de Bavière, fils de Louis de Bavière, 308.

Audeguier, nom de palais du *Roman d'Arles*, 612, 633.

Auge, nom de lieu, 634.

Augin, personnage du *Roman d'Arles*, 634.

Augustin (*saint*), 220.

Aulvoy (*Gautier et Philippe d'*).

Aupais, personnage de la *Chanson de Girart de Roussillon*, 427.

Aurillac (*Guilhem Borzach d'*).

Austore de Galuch, 124; — obtient la violette en 1355, 216.

Auton, personnage du *Roman d'Arles*, 634.

AUTAVES, personnage du *Roman d'Arles*, 634; — nom de lieu, 634; — voir *Tavés (Le)*.

Auvergne (*Peire d'*).

Auvergne (*Guillaume et Pierre d'*).

Aventin, cité, 487, 489.

Averros, rapports de son œuvre avec celle de Jean Buridan, 525, 555, 556.

Avicenne, rapports de son œuvre avec celle de Jean Buridan, 525, 556.

Aygotland, personnage de la *Vita sancti Honorati*, 623.

B

Baudouin Baridan, seigneur de Walincourt, 463.

Baudouin de Condé, auteur du *Dit du Gardacoors de Nostra Dona*, 642.

Béatrice de Clermont, seconde femme de Jean d'Armagnac, 33.

Beaumanoir, capitaine breton, 299-301, 305, 309.

Beaunanoir (*Jean III de*).

Beaumont (*Jean et Jeanne de*).

Beauvais (*Pierre et Vincent de*).

Bède, *Libellus de muliere forti* imprimé sous son nom, 224.

Beyon, personnage de la *Chanson de Girart de Roussillon*, 428.

Bellevai (*Firmin de*).

Bellpuig (*Famille de*), 98.

Benoit XII, 142.

Benoit (*Pierre*).

Berenger ou Bevenguer Joan.

Berenquier de Saint Pleneat, fondateur du Consistoire, 2.

Berguedan (*Guilhem de*).

Bernalmont (*Humbert de*).

Bernard (*Pierre*).

Bernard Gui, 625.

Bernard de Tabarie, personnage de la *Chanson de Girart de Roussillon*, 428.

Bernart de Comminges, procès intenté au comte par la ville de Toulouse, 141.

Bernart de Ule-Jourdain, conteste aux habitants de Toulouse des droits d'usage dans la forêt de Boucouine, 141.

Bernart de Ladils, acte de partage de ses biens du 23 mai 1308, 68.

Bernart Marti, 25.

Bernart Ot, fondateur du Consistoire, 2.

Bernart de Panassac, fondateur du Consistoire, 2, 3; — un « vers » de lui, 35; — glose sur ce « vers », 64; — une chanson de lui, 112; — meurt entre 1330 et 1333, 114; — cité, 121.

Bernart de Rouvenot, forge *sirentesca*, 36, 43.

Bernart de Ventadour, 11.

Bernat (Guilhem).

Bernat de Malborgnes, partition entre Jacme de Rovira et lui, 134, 135.

Bernat Metzge, 81.

Bernat de Palma, autre nom de Bernat de Malborgnes, 134.

Bernaier (Girard).

Berri (Jean de).

Bertaud (Jean).

Berthe, personnage de *Girart de Roussillon*, 410-414, 416, 420, 422, 424, 426.

Bertran, personnage du *Roman d'Arles*, 611, 626, 630.

Bertran Burran, capitoul, 159.

Bertran de Born, 11; — raille les poésies d'Alfonse II d'Aragon, 14, 133, 184.

Bertran Boysset, copiste du *Roman d'Arles*, 606, 612, 635, 638-641.

Bertran Cathau, notable de Bordeaux, 72.

Bertran Carbonel de Marseille, auteur de 33 *corbius*, 606.

Bertran del Falgar, chevalier, père (?) du poète du même nom, 115.

Bertran del Falgar, gentilhomme, 3; — auteur de deux pièces, 113, 115; — « mainteneurs » en 1355, 115; — un « vers » moral de lui, 138.

Bertran de Ladils, jure fidélité au prince Edouard, 68.

Bertran Lunel, syndic des consuls de Montech, 76.

Bertran de Morlas, capitoul en 1324, 159.

Bertran de Sant-Roscha, chanoine de Saint-Etienne de Toulouse, auteur de trois chansons, 3, 113, 116, 119.

Bertrand de Pébrac, 653, 654, 657.

Bertrand (Le Livre).

Besulu (Raimon Vidal de).

Bêthane (Erard de).

Bièvre, rivière, 545.

Bigart (Castel de), nom de lieu dans le *Roman d'Arles*, 610, 611, 630, 632.

Bitrogi (Al).

Blaise le Loup, sénéchal de Toulouse, 66.

Blancaflor, *Blancaflos*. Voir *Blanchefflor*.

Blanch (Joan).

Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel, 484, 485.

Blancheffleur, personnage de *Garin le Loherain*, 113.

Blanchefflor, personnage du *Roman d'Arles*, 609.

Blason des Fausses Amours, de Guillaume Alexis, 398, 482.

Blois (Charles, Gui et Louis de).

Boccace, 329.

Bodegat, chevalier breton, 297.

Boland (Pierre).

Bolquera (Le chapelain de), 23, 24.

Bonaventure (Saint), *Le Compendium theologicæ veritatis* incorporé à ses œuvres, 219.

Bonfons (Nicolas).

Bonhomme (Jacques).

Boriana, palais dans le *Roman d'Arles*, 612, 633, 634.

Born (Bertran de).

Borneil (Girart de).

Borriano, quartier d'Arles, 634.

Borzach (Guilhem) d'Aurillac.

Bos, personnage de *Girart de Roussillon*, 411.

Bos d'Escorpion, personnage de *Girart de Roussillon*, 420-422.

Bose (Guillaume).

Bosdegas. Voir *Bodegat*.

Boson, personnage de *Girart de Roussillon*, 417, 422.

Boson Lunel, verse 14 florins d'or à la veuve de Cavalier Lunel, 77; — fait appel d'une saisie effectuée sur ses biens, 77.

Boues (Geoffroy de).

Boulogne (Eude, comte de et Gui de).

Bourgogne (Blanche, Jeanne, Marguerite et Robert de).

Bournon, moine, personnage de la *Chanson de Girart de Roussillon*, 428.

Bourriac, nom de lieu, 634.

Boyer (Guilhem).

Boysset (Bertran).

Brabant (Jean de, H'enecl'as de Luxembourg, duc de).

Bragoza (Guilhem).

Bramborough. Voir *Brambore*.

Brambore, capitaine anglais, 291, 294, 297, 299-301, 305, 306, 309, 312, 314.

Branchebourch ou *Branqachburch*. Voir *Brambore*.

Brantome, *Dames galantes* citées, 483.

Brescia (Albertano de).

Bretagne (Charles de Blois, duc de).

Bretagne (Chronique de, Histoire de).

Bricot (Thomas).

Brisbarre (Jean).

Briven (Jean de).

Bromborough ou *Brombore*. Voir *Brambore*.

Braquira (Amanieu de la).

Bruce (Robert).

Bruges (Jehan).

Bruceto Latini, auteur du *Trésor*, 220-222.

Brut, chef des Troyens, qui conquiert la Grande-Bretagne, 261.
Buenes ou Buertes, personnage et palais du *Roman d'Arles*, 612, 633.
Burghersh (Henri de).

Buridan (Agnès, Daudouin, Christophe, Guillaume, Jean, Mathieu, Simon et Guillaume).
Burley (Halter).
Bury (Richard).

C

Cabestank (Gauthem de).
Cabrera (Famille de), 88, 98.
Cain, personnage de la *Passion du Palatinus*, 159.
Caïphe, dans la *Passion du ms. Didot*, 457.
Calhan (Bertran).
Calvarin (Simon).
Calverley (Hugh de).
Camo (Peire).
Canard (Jean).
Canet (Famille de), 98.
Canolle. Voir *Knolles*.
Canonès (Pont).
Caours (Raoul).
Capdeuil (Pons de).
Carbonel (Bertran).
Carbonier, nom de palais et de personnage du *Roman d'Arles*, 612, 633.
Carbonière, nom de famille, 633, 634.
Carcagni (Johannes).
Cardenal (Peire).
Cardona (Famille de), 98.
Cardona (Vicente de).
Carnes (*Chronique de l'Ordre des*).
Carniel (Ivain).
Carramois (Alain de).
Carvalay. Voir *Calverley*.
Cassiodore, *Commentaire sur les psaumes*, 211; — *Historia tripartita*, 390.
Castell (Bartholomeu de).
Castelnaudary (Arnaud Vidal de).
Castelnou (Jean et Raimon de).
Catholicon, de Jean de Gênes, 166.
Caton, 163, 250.
Caton en Roman, mentionné dans le *Roman de Girart de Roussillon*, 407.
Cannont (Indie de).
Cavalier Lancl, officier de Montauban, 77.
Cerverri de Girone, 10; — emploi des mots *peguesca* et *glozesca*, 36; — auteur d'une *pistola*, 56; — introduit les danses en Catalogne, 70, 186, 187; — auteur d'une *cobla reversa*, 188.
Césaire (saint), 622.
César ou *Secar*, personnage du *Roman d'Arles*, 607, 608, 616, 617, 619-621, 633.
Chanac (Foulques de).
Chanson de Hillaume, 611.
Chapel des trois fleurs de lis, poème de Philippe de Vitry, 325.
Chapuis (Jean).
Charlemagne, dans le *Roman d'Arles*, 609-611, 618, 622, 623, 625-628, 635-637, 640.

Charles-Martel, cité, 409, 413.
Charles le Chauve et *Girart de Roussillon*, 409, 411, 412, 421, 422.
Charles IV, cité, 154, 160; — relations avec *Jean de Venette*, 359; — cité, 376, 377.
Charles I, cité, 143, 290, 350; — bibliothèque, 395.
Charles VI, sa librairie, 250.
Charles IV, empereur, confère avec le Dauphin à Metz, 321.
Charles de Blois, duc de Bretagne, 246; — pris à la Roche-Derrien, 290; — cité, 291, 296, 307, 313; — tué à Auray, le 29 septembre 1364, 314.
Charles d'Espagne, assassiné par les Navarrais, 347.
Charles de Luxembourg, couronné roi des Romains, 248.
Charles le Mauvais, roi de Navarre, 320; — protecteur de Guillaume de Machaut, 329; — sa détention au château d'Arleux, 332; — ses luttes contre le roi, 350, 351.
Charles, duc de Normandie, 332.
Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, 397.
Charles de Valois, sa campagne de 1324, 72.
Charrauel (Eren).
Châtillon (Gaucher, Gui et Louis de).
Cholet (Huet de).
Chorson, comte de Toulouse, 640.
Christophe Buridan, conseiller du duc de Bourgogne, 463.
Chronicon sui ordinis, de *Jean de Venette*, 401.
Chronique de Bretagne, de *Jean de Saint-Paul*, 311.
CHRONIQUE DE 1340 À 1368, dite de *Jean de Venette*; son auteur, 333-340; — l'œuvre, 333-354; — citée, 361.
Chronique de la maison de Montfort, de *Jean de Saint-Paul*, 311.
Chronique, latine, de *Guillaume de Nangis*, 333; — continuée par la *Chronique de 1340 à 1368*, 340.
Chronique normande, dite de *Jean Lartier*, 269.
Chronique de l'Ordre des Carnes, de *Jean de Venette*, 402-404.
Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai, 276.
Chronique des quatre premiers Valois, 332.
Chronique du règne du roi Jean, 333.
Chroniques de France et de Saint-Denis, 251.
Chronographia regum francorum, 251; — source des *Vœux du Héros*, 275-277, 279-281.
Cicéron, *Éloge de l'éloquence*, 221.

Clarence (Lionel, duc de).
Claude Nourry, éditeur de Jean Drouyn, 400 et 664.
Clemenbeau (Huceton).
Clément V, 16.
Clément VI, 335; — procès des ordres mendiants, 347; — cité, 349; — confère la licence à Jean de Venette, 357; — Voir aussi *Pierre Roger*.
Clermont (Béatrice et Robert de).
Coinci (Gautier de)
Colins (?), 284-285, 287.
Collège du Cardinal Lemoine, 468, 469, 542.
Collège de Navarre, 485.
Collin (Henri de).
Colomb (Jean).
Comellain ou Comellan (Perrot de).
Comestor (Petrus). Voir *Pierre Le Mangeur*.
Comnines (Bernart, Eléonore et Gui de).
Compendi, de Joan de Castelnou, 103-110, 154.
Compendium theologice veritatis, emprunts des *Leys d'amors*, 219-224; — Molinier traducteur du *Compendium*, 231-233.
 COMPLAINTÉ SUR LA BATAILLE DE POITIERS, 315-324, 331 et 664.
 COMPLAINTÉ SUR LA MORT DE ROBERT D'ANJOU, 645-652.
Comte (Le) d'Alençon, mort à Crécy, 287-288.
Comte (Le) de Blois, mort à Crécy, 287-288.
Comte (Le) de Derby, 273; — ses vœux, 276.
Comte (Le) d'Harcourt, mort à Crécy, 287.
Comte (Le) de Salisbury, 273; — ses vœux, 276.
Comte (Le) de Salm, mort à Crécy, 287.
Comte (Le) de Sancerre, mort à Crécy, 287.
Comte (Le) de Suffolk, 273, 278.

Comtesse (La) de Salisbury, 252, 273.
Comtet (Robin).
Conchart. Voir *Crohart*.
Conciones Synodales, de Jean de Venette, 402.
Condé (Baudouin et Jean de).
Confort (Le) d'ami, de Guillaume de Machaut, 329, 339.
Constantin, 620, 628, 633.
Contastin (Palais), monument dans le *Roman d'Arles*, 620, 633.
Contemplacio de la Croiz, 225, 229.
Corbaran, personnage du *Roman d'Arles*, 634.
Cornville Zuntvliet, 252.
Cornet (Ruimon de).
Cornet (Registre de).
Corsable, personnage du *Roman d'Arles*, 612, 634.
Cosmas Iestitor, auteur d'un sermon en grec, 391, 392, 394.
Cassent (Henri).
Coastume (La) du Veulguessin, 656.
Cousin (J) atriquet de).
Crevel (Jean).
Croiz (Bois de la). Voir *Legenda sancte Crucis*.
Crohart, chevalier anglais, 297, 301.
Crolles. Voir *Knolles*.
Croquart. Voir *Crohart*.
Crozilhaz (Famille de), 98.
Crucort. Voir *Crohart*.
Cruylls (Gilbert de).
Carra sanitatis Tiberii, 619, 623.
Custode (Jean).
Cuevlier, trouvère, 250.

D

Daguworth (Thomas de).
Dagorne Renouart, chevalier breton, 298.
Dalnuu de Rocuberti, Joan de Castelnou lui dédie son *Compendi*, 103, 104.
Dalnuu (Félip).
Dampierre (Gui de).
Daniel (Arnaud).
Dante, cité, 178, 493.
Dantuy, personnage du *Roman d'Arles*, 612.
Dardaine Renouart. Voir *Dagorne*.
Daspremont (Raoulet).
Dathan. Voir *Dantuy*.
Daunis (Arnaud).
David Aubert, copiste, 269-271.
De arte loquendi et tacendi, d'Albertano de Brescia, 221-222.
Décameron, de Boccace, rapports avec le *Jouement dou roy de Navarre*, 329.

Déclaration des XXX degrés de la très Sainte Echelle pour monter au paradis, 365.
De l'épiscopat des Jacobins, 328.
De officiis divinis, de Jean de Venette, 402.
Déonville (Pierre).
Derby (Comte de).
Deschamps (Eustache).
Des Moulins (Guyart).
Des Prés (Jean).
Des Prez (Marie).
Desservan (Jean).
Determinations theologice, de Jean de Venette, 402.
Diaz (Lope).
Diego Lopez, seigneur de Biscaye, 97.
Diyulleville (Guillaume de).
Dis (Li) du Seigneur de Marigny, de Jean de Condé, 327.
Du (Le) de la Fontaine amoureuse, de Guillaume de Machaut, 329, 331.

DIT (LE) DE LA REBELLION D'ANGLETERRE ET DE L'ANDRE, 263-268.

Dit (Le) des Traverses, 81.

Dit Le du Soleil et de la Lune, 663.

Doctrinal (Le), d'Alexandre de Villebeu, emprunt de Molinier, 166, 170, 210.

Doctrinal de Trobar, de Raimon de Cornet, 61 : — dédié à Pere d'Aragon, 33, 34, 100 : — réduction abrégée, 35 : — un *sirentis* de l'auteur à la fin de l'œuvre, 41 : — cite, 60-62, 101.

Donat (Arnaud).

Donat, utilisé par Molinier, 165-167, 170, 172, 190-194, 197, 200-210 : — *ars grammatica*, 189, 201.

Donatus provincialis, d'Ve Faidit, 15, 167.

Dor. Voir *Odor*.

Dorp (Jean).

Dotz (Jean).

Dragon ou Droun, personnage de *Girart de Roussillon*, 410, 416, 419, 427.

Drouen ou Drouyn ou Droyn (Jean).

Du Boys (Geoffroy).

Dubriël (Guillelm).

Duc (Le) de Lorraine, sa mort, 287.

Dullwert (Jean).

Du Poeblant ou Du Pontblanc (Guillaume).

Du Primant (Roualet).

Duran (Peire).

E

Edouard I^r, roi d'Angleterre, victoire sur les Écossais en septembre 1333, 101 : — appuie le comte de Flandre, 265-266.

Edouard II d'Angleterre, un *sirentis* de Peyre Ladils contre lui, 74 : — difficultés avec Philippe IV, 72 : — son avènement le 7 juillet 1307, 217 : — reconnaît l'indépendance de l'Écosse en 1328, 264 : — ses prétentions à la couronne de France, 377.

Edouard III, duc de Guyenne le 10 septembre 1363, 72 : — hostilités contre Philippe VI, 90 : — son avènement en 1366, 255 : — cite, 236, 246, 248 : — aide la comtesse de Montfort, 251-253 : — cite, 263, 268 : — accueille Robert d'Artois, 271-273 : — reçoit le concours de Jean de Fauquemont, 274 : — ses préparatifs de guerre, 275-278, 280 : — son entourage, 281 : — abandonné par Jean de Beaumont, 283 : — cite, 290, 309 : — sa campagne en France en 1366, 315.

Egispus. Voir *Hegisppe*.

Elegos ou Elenkos, nom de peuple, dans le *Roman d'Arles*, 621.

Éléonore de Comminges, 156.

Éléphan (Philippe).

Élisabeth, personnage de *l'Espozalizi de Vostra Dona*, 434, 435, 439.

Elissus. Voir *Hellus*.

Encomium de cultu trauum Mariarum aduersus Lutheranos, de Jean Bertaud, 101.

Enfances de Jesus (Jeu de la Nativité de Notre Dame et des).

Enfant (L') Sage, copie par Bertran Boysset, 006.

Engelbert de la March, évêque de Liège, 257, 260.

Engersaint, personnage de *Girart de Roussillon*, 124.

Enguerran d'Euclin, chevalier picard, 290.

Enguerran de Marigni, sa chute en 1315, 327.

Enqoys, personnage de *Girart de Roussillon*, 411.

Ensenhamen de la donzola, 78-79.

Ensenhamen del escudier, 78-79.

Ensenhamen del Guarso, de Pierre Lunel de Montech, 78-81.

Entosa (Teresa d').

Epiphane le scolastique, 390.

Epiphane (saint) de Judée, métropolitain de Constantia en Chypre, 390.

Erjun. Voir *Ermin*.

Ermenqan (Matfré).

Ermin, personnage de *Roman d'Arles*, 634.

Erquery (Lois d').

Esclarmonde de la Tour, 69.

Esposalizi (L') de Vostra Dona, 131-133, 641 et 664.

Estas (Li) des papes, de Gilles Li Muisis, 328.

Estève del Garric, capitoul, 159.

Étienne, évêque de Paris, nommé cardinal en 1363, 346, 347.

Étienne Marcel, 350 : — union avec le roi de Navarre, 351 : — échec de la Jacquerie, 353.

Étienne Moron, sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, 366.

Étienne Tenapier, évêque de Paris, 582, 586.

Étymologies, d'Isidore de Séville, source de Molinier, 204.

Eude, comte de Boulogne et d'Artois, 407.

Eude de Provence, personnage de *Girart de Roussillon*, 411, 417, 419.

Euclin (Enguerran d').

Eustache Deschamps, 332.

Ève, personnage de *Girart de Roussillon*, 422.

Ève, dans le *Roman d'Arles*, 606.

Èven Charruel, chevalier breton, 290, 300 : — rencontre Froissart, 310.

Ernard de Béthune, *Le Gircisme*, 166, 210.

Erreax (Jeanne d').

Exerica (Famille d'), 98.

Eximeniz (Fraversch).

Exposition des Psaumes, 365.

F

Faidit (Gaucelin et *l'c.*)
Falgar (Bertran del).
Fanael, personnage des *Évangiles apocryphes*, 136.
Fanael (*Roman de saint*).
Fauquemont (Jean, Renaud, Thierry et H. abran de).
Fay (Gulemar del).
Félip Dalman, se signale par de nombreux faits de guerre entre 1360 et 1380, échange un débat avec Jaume March, 163.
Félope, oncle de Jaume II, roi de Majorque, 91.
Fenoillet (Famille des), 98.
Feraut (Raimon).
Ferrand d'Archie, demi-frère de Jaume II, 91.
Ferrand d'Onclaus, 91.
Ferruc (Gabriel).
Feste (La) de la Conception Nostre-Dame, dite *Feste aux Normands*, de Wace, 394.
Feste (La) du comte de Flandre, poème de Watriquet de Couvin, 395.
Fiez (Des) à l'usage de France, 652, 655, 656.
Figuera (Guillem).
Fillons (Jean). Voir *Jean de Venette*.
Firman de Bellval, 664.
Flandre (Louis de et Philippe de Roueres, comte de).
Flandre. Voir *Dit de la rebellion d'Engleterre et de Flandre*.
Flavius Joseph, auteur de la *Guerre de Judée*, 392.
Flaurétau (Gilles).
Flourence (Andrieu de).
Flors (Las) del *gay saber*, 213-215.
Foix (Gaston et Roger-Bernard de).
Folca. Voir *Fourque*.
Folque. Voir *Foucon*.

Folquet de Lunel, 43.
Folquet de Mursville, 22.
Fontaine (Dit de la) amoureuse.
Fontanus (Guillem et Joan de).
Forman (Jean).
Foucher, personnage de *Girart de Roussillon*, 470, 422.
Foucon, évêque de Paris, 477.
Foucon de Gandie, 609, 630.
Foulques de Chanac, évêque de Paris, 363.
Fourque, personnage de *Girart de Roussillon*, 414, 415, 416, 420, 422, 427, 428.
Foxé (Jaufrè de).
Fozes (Arlal, Atho et Thomas Periz de).
France (*Chronique de et Chroniques des Pays-Bas*, de).
Franers Barroun, capitoul en 1324, 159.
Francesch, 23.
Francesch Eximeniz, poème du *Crestia*, 24.
Franciscus de Monte-Bollano, bénédictin, auteur d'un *Traictatus argumentum de miserabili statu regni France*, 315.
Frédéric II, 371.
Frédéric III, secoue le joug des princes angevins de Naples, 14.
Fremeneurs. Voir *Des Jacobins et des Fremeneurs*.
Freta, nom de lieu du *Roman d'Arles*, 609, 630, 631.
Froissart, 255, 243, 246, 249, 252, 253, 254, 256, — emprunt à Jean Le Bel, 257-258; — cité, 260-262, 281-285, 290-294, 296-298, 300-301, 303, 307-308; — récit du combat des Trente, 309-310, 313, 319; — cité, 331; — langue, 662-663.
Fronmont, personnage de *Heris de Metz*, 413.
Fuerre de Gafros, mentionné dans le *Roman de Girart de Roussillon*, 107.

G

Gabarro Ramon.
Gabriel Fange, personnage de *l'Esposalizi de Nostra Dona*, 434, 435; — personnage du *Jeu de sainte Ignés*, 118.
Gabriel Ferruc, auteur de deux pièces, 136.
Gaguin Robert.
Gaiffier, chef des Sarrasins, dans *l'Histoire des Trois Maries*, 371.
Galhac (Austore de).
Galhac (Registre de).
Galien, 630.
Gallègue, nom de lieu, 632.
Gallici la villa, nom de lieu du *Roman d'Arles*, 612, 632.
Gandelbaon, personnage de *Ronsasuals*, 630.

Gardacors *Le de mal*, 46, 60, 617.
GUARDACORS (LE) DE NOSTRA DONA, 432, 433, 611.
Garin, personnage de *Garin le Loherain*, 413.
Garin Castel. Voir *Agrin*.
Garin le Licurant, personnage du *Roman d'Arles*, 611.
Garin le Loherain, 413, 611.
Garric (Esteve del).
Gaston de Faix, gentilhomme, 3.
Gaston I^r, comte de Foix, 156.
Gaston II, comte de Foix, fait traduire en gascon l'œuvre de Barthélemy de Glanville, 115-116; — loue ses services au roi de France, 156, 160.
Gaston-Phiebus, comte de Foix, 115.

- Gauclm Fuidit*, 54, 177.
Gancher de Châtillon, célébré par Watrquet de Couvin, 326.
Gautier, personnage de *Girart de Roussillon*, 412.
Gautier d'Aulnoy, 484.
Gautier de Conci, 59.
Gautier de Mauny ou de Mauny, prononce les vœux du Hérion, 273, 276; — adversaire de Godemar du Fay, 278.
Gefroi de Paris ou des Nes, 260, 268.
Gènes (Jean de).
Genès (La), 618.
Geoffroy de Boves ou du Boys, chevalier breton, 300, 301.
Géraud Bernier, prévenu de meurtre, 141.
Gerengost, nom ancien d'Arles dans le *Roman d'Arles*, 621, 622, 629.
Gerna de Gontant, marchand, 135, 136.
Gian-Francesco del Bago, cardinal, 442.
Gibert, personnage de *Girart de Roussillon*, 411.
Gilbert de Cruyllis, tué dans un combat contre les Maures en 1339, 90.
Gilbert de Hrrs, 238.
Gilbert de Montaut, seigneur d'Auvergne, 114.
Giles Le Beals, frère de Jean Le Bel, 239.
Giles Le Bel, père de Jean, évêque de Liège de 1307 à 1316, 235.
Giles Le Bel, fils de Jean, 240.
Gilles de Rome, 519.
Gilles Fleureteau, 545.
Gilles Li Muisis, 282, 283, 288, 324; — auteur de *Li estas des paps*, 328; — cité, 346.
Girart de Roussillon (Roman de).
Giraut de Borneil, 14, 38, 54, 82, 99, 177, 184, 186; — imité dans le *Jeu de sainte Agnès*, 450.
Girbert de Metz, personnage de *Herris de Metz*, 443.
Girone Corceri de.
Giry (Jean de Longny, seigneur de).
Glanville (Barthélemy de).
Glosa sobre'l vers d'En Bernat de Panassac, 64.
Glosari de Joan de Castelnou, 88-89, 100-104, 110.
Godefroi de la Chapelle, chevalier, 238.
Godefroy d'Harcourt, sa mort en 1357, 332.
Godemar du Fay, assiégé Tournai, 273; — adversaire de Gautier de Mauny, 278.
Goliart, personnage du *Roman d'Arles*, 630.
Gontaut (Gerna et Guilhem de).
Goth (Regina de).
Gottinien (Pierre de).
Grand Le Codicille, de Jean Chapuis, 269.
Grand Le Ferré, 348.
Grant mesquief a Touray par yauer... poème, 543.
Gras (Guilhem).
Grécisme (Le), d'Évrard de Béthune, 166, 210.
Grégoire de Rimini, 489, 490.
Grève (Philippe de).
Grisetidis (Histoire de).
Guerre (La) de Judée, de Flavius Josèphe, 392.
Gui (Bernard).
Gui de Blois, petit-fils de Jean de Beaumont, 257, 307.
Gui de Châtillon, comte de Blois, 246.
Gui de Comings, seigneur de Lombers, 33, 57.
Gui de Danpierre, comte de Flandre, 266.
Gui de Rochefort, meurt en 1391, 313.
Guiart (Guillaume).
Guichard, 626.
Guichart de Marziac, guerroyé contre les Anglais en Guyenne en 1297, 66.
GUILHEM ALAMAN, gentilhomme, 3; — échange une tenson avec Raimon de Cornet, 31; — puis un partimen, 34; — cité, 53; — étudié, 66.
Guilhem Bernat, franciscain, 226.
Guilhem de Berquedan, 10.
Guilhem Borzach d'Aurillac, auteur d'une chanson, 112-113, 118.
Guilhem Boyer, auteur de la *Complaiete sur la mort de Robert d'Anjou*, 650.
Guilhem Brangoza, vicaire général de Toulouse, 216, 226.
Guilhem de Cabestanh, 22, 23, 26.
Guilhem de Gontaut, fondateur du Consistoire, 2.
Guilhem Dubruel, avocat, 141.
Guilhem Figueira, 14; — *sirventés* contre Rome, 187.
GUILHEM DE FONTANAS, juge de tournoi poétique, 35, 52, 67.
GUILHEM GRAS, échange des couplets avec Raimon de Cornet, 35, 52, 67.
Guilhem de Lobra, fondateur du Consistoire, 2.
GUILHEM MOLINIER, 43, 77; — rédacteur des *Leys d'amors*, 139-233.
Guilhem de Radel, licencié en droit, chargé d'une mission à Montpellier en 1353, 216.
Guilhem de Saint-Léodier, 11.
Guilhem Taparas, capitoul, 216.
Guilhermes al Cornior, personnage du *Roman d'Arles*, 611.
Guillaume Alexis, auteur du *Blason des Faulses Amours*, 398, 482.
Guillaume IX d'Aquitaine, 188; — auteur d'une *Chanson de repentir* imitée dans le *Jeu de sainte Agnès*, 450, 451.
Guillaume Ibraut, son testament, 68.
Guillaume d'Auvergne, auteur du *Livre de pénitence*, 365.
Guillaume Bosc, juge d'Albigois, 66.
Guillaume Buridan, 464.
Guillaume au Court nez, 611.
Guillaume de Digulterille, *Pèlerinage de l'ame*, 125.
Guillaume Guiart, 260.
Guillaume I^{er} le Bon, comte de Hainaut, 246, 262, 281, 307, 327.
Guillaume III de Hainaut, son internement en 1358, 248.
Guillaume de Horion, fait de Jean Le Bel son exécuteur testamentaire, 239.

Guillaume de Machaut, 308, 324, 328; — protégé par les princes, 329.

Guillaume de Moerbeke, trad. Aristote, 506, 571.

Guillaume de Montauban, chevalier, 303.

Guillaume de Nangis, 322; — auteur d'une *Chronique latine*, 333, 340.

Guillaume d'Océan, rapports de son œuvre avec celle de Buridan, 473, 489-490, 504, 516, 519, 596.

Guillaume d'Orange, 626-628.

Guillaume du Poehlant ou du Pontblanc, chevalier breton, 297.

Guillaume de Surgères, 288.

Guillem de la Tor, 97.

Guillem de Masdorilles, auteur d'une chanson, 130; — prend part à un concours poétique en

1438, 131; — propose un *partimen* à Joan Bérenger, 135.

Guillemin le Gaillart. Voir *Hanon*.

Guiral Ot, ministre général des Franciscains, 34, 59, 588.

Guiraut d'Espagne, auteur de *dansus*, 70.

Guiraut Riquier, 1, 42-43, 49, 54, 56; — ses *cansos redondas*, 179, 186.

Gay de Boulogne, 360.

Gay de Montmorency, personnage de *Girart de Roussillon*, 411, 414, 421-422.

Gay Morillon, auteur d'une *Épître* à Jean Dullaert, 507.

Guyart des Moulins, auteur de la *Bible historique*, 607, 608, 617.

II

Hainaut (Guillaume, Jean et Jeanne de).

Hanon le Gaillart, chevalier breton, 298.

Harcourt (Comte et Godefroy d').

Hector, 406.

Hégésippe, trad. en latin Flavius Josèphe, 392.

Hécart. Voir *Héronart*.

Hélie (Pierre).

Hélis, personnage de *Girart de Roussillon*, 410, 413, 426.

Hemricourt (Jacques de).

Henri II, roi d'Angleterre, 265.

Henri VII, empoisonné par un dominicain, 328.

Henri de Burghersh, évêque de Lincoln, 276.

Henri de Collin, Jean Le Bel prétend avoir droit à son héritage, 237.

Henri Cossent, bourgeois de Liège, 235.

Henri de Kalkar, lettre à Jean Dots, 174, 475, 179, 480.

Henri Kosen, oncle de Jean Le Bel, 239.

Henri de Saxe, 571.

Heres (Gilbert de).

Héronart, chevalier anglais, 297.

Héris de Metz, 413.

Histoire de Bretagne, de Pierre Le Baud, 311.

Histoire (L') de Griselidis, 365.

HISTOIRE (L') DES TROIS MARIES, l'auteur, 355-362; — les manuscrits, 362-366; — analyse, 367-389; — sources, 389-395; — destinée, 395-398; — mise en prose, 398.

Histoire (L') des Trois Maries, de Wace, 394.

Historia lausiaca, de Palladius, 415.

Historia scolastica, de Pierre le Mangeur, 392.

Historia tripartita, de Cassiodore, 390.

Honestasse. Voir *Anastaysia*.

Honorat (saint). Voir *Vita sancti Honorati*.

Honorius IV, 16.

Horion (Guillaume de).

Huars d'Ohay, chevalier, 238.

Hueeton Clemenbeau, 306.

Huebue le vilar, chevalier anglais, 299.

Huet de Cholet, 288.

Hugh de Culverley, chevalier anglais, 297; — mort en 1388, 313.

Hugh I, duc de Bourgogne, 407.

Hugh le Dispensier, 72.

Huques de Saint-Victor, 230.

Huitavelin, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 439.

Hulveur le veillart, chevalier anglais, 299.

Humbert de Bernalmont, épouse la sœur de Jean Le Bel, 235.

I

Ievuin Garniel. Voir *Eveu Charruel*.

Ile-Jourdain (Bernart de l').

Indie de Canmont, femme de Gui de Comminges, 34.

Inghen (Marsile d').

Innocent VI, 237.

Innocent XI, 349.

Institutions, de Priscien, 190.

Isabelle de France, reine d'Angleterre, 235, 377.

Isalquier (Pons).

Isidore de Séville, emprunts de Molinier aux *Étymologies*, 204, 206, 207, 209, 210, 220.

J

- Jacme II d'Aragon*, 15-17; — entrevue d'Ariza avec Juan Manuel de Castille, 97.
Jacme III d'Aragon, 33 et 661.
Jacme II de Majorque, 90, 91.
Jacme III de Majorque, 17, 117 et 661.
Jacme March, échange un débat avec Felip Dalmau, 104.
Jacme de Biviran, partimen avec Bernat de Mallorques, 134, 135.
Jacobins (Des) et des Freuenciers, 328.
Jacopo de Mora, mentionné dans les documents de 1233 à 1246, 15.
Jacques le Grand, *Livre de bons meurs*, 395.
Jacques le Jeune, 478.
Jacques Évangile de, 434, 436.
Jacques Bonhomme, 321, 322.
Jacques de Henricourt, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, 234-237, 239-241, 254, 256.
Jacques de Longuyon, 276.
Jacquinot (Robert).
Jamerville (Pierre de).
Jand in Jean de.
Jaufre de Fauri, *Regles de trobar*, 12, 15-16, 18.
Jaufre Ruich, 11.
Jayne II, 116.
Jayne III de Majorque, 117.
Jayne, frère puiné d'Alphonse IV, 117.
Jean saint l'Évangéliste, 391, 392.
Jean, personnage de *la Passieu du me. Dilut*, 156, 157.
Jean VIII, pape, 419.
Jean AAA, 891; — refuse de reconnaître le roi de Bavière comme empereur, 155, 160; — fonde à Cahors une université, 158.
Jean, disciple d'Épiphanius de Constanti, 390.
Jean Chronique du rogne du roi.
Jean d'Arkel, évêque de Liège, 210.
Jean d'Armagnac, 33.
Jean III de Beaumain, adversaire de Bramboc, 291, 291-296.
Jean de Beaumont, comte de Soissons, 235; — assiste à l'hommage d'Amiens, 236; — va en Angleterre, accompagné de Jean Le Bel, 237-238; — donne à Jean Le Bel l'idée de sa chronique, 244-246, 248, 257, 262, 274, 275; — ses vœux, 276, 277, 279; — passe au service de Philippe VI, 280; — ami de Jean Le Bel, 281-284; — sa fille Jeanne de Hainaut, 285; — cité, 288, 307, 310.
Jean de Berri, protecteur de Guillaume de Machaut, 329; — sa bibliothèque, 395-396.
Jean Bértaud, 401.
Jean de Bohême, 273; — dit Jean l'Aveugle, 278; — sa mort, 286-288; — protecteur de Guillaume de Machaut, 329.
Jean de Brabant, évêchin, 239.
Jean III, duc de Brabant, 308.
Jean Brischarre, 276.
Jean de Brixen, 489.
JEAN BURIDAN, maître ès arts; sa vie, 462-492; — remarques sur ses écrits, 492-499; — ses Questions et ses Commentaires sur la logique, 499-506; — sur la philosophie naturelle, *Physica*, 506-521; *De caelo et mundo*, 521-538; *De generatione et corruptione*, 538; *Meteorologica*, 538-559; *De anima*, 559-569; *Parva naturalia*, 569-570; et traités divers, 570-571; — sur la métaphysique, 571-576; — sur la philosophie morale, *Ethica*, 577-591; *Politica*, 591-593. Caractères de son œuvre, 593-605.
Jean Canard, évêque d'Arras, 464.
Jean Chapuis, auteur du *Grand Codicille*, 269.
Jean Colomb, notable de Bordeaux, 72.
Jean de Comblé, 263, 304; — auteur du *Dis du Seignour de Morvany*, 327.
Jean Crevel, édite l'œuvre de Jean Drouyn, 401.
Jean Custole, 603, 604.
Jean Desseran, Voir *Jean de Severt*.
Jean Darp, auteur d'un *Commentaire sur les Summae de Jean Buridan*, 466, 468, 501.
Jean Dotz, destinataire d'une lettre d'Henri de Kalkar, 474, 479-480.
Jean Drouyn ou Drouyn ou Drayn, met en prose l'*Histoire des Trois Maries*, 398, 399.
Jean Dullaert de Gand, éditeur des *Questions de Jean Buridan*, 465-468, 470-471, 483, 507.
Jean de Fauquemont, prête son concours au roi Édouard III, 274; — ses vœux, 276.
Jean Fillaus, Voir *Jean de Venette*.
Jean Forman, étudiant, 467.
Jean de Genes, 166.
Jean II de Hainaut, père de Jean de Beaumont, 235.
Jean de Hainaut, Voir *Jean de Beaumont*.
Jean de Jandun ou de Jandun, 467, 519.
Jean Jencz, 479-480, 482, 485.
Jean Lartier, 269.
JEAN LE BEL, sa vie, 234-242; — *Les trayz chroniques*, 243-258; — cité, 260-262, 281, 283, 289, 296, 298, 300-301, 303; — recit du combat des Trente, 309-310, 313-314; — cité, 346; — langue, 662-663.
Jean Le Bel, fils du chroniqueur, 240.
Jean le Bon, ses réformes militaires de 1351, 323; — et Philippe de Vitry, 324; — protège Guillaume de Machaut, 329; — son éloge par Machaut, 331; — cité, 350.

Jean le Harby, de Saint-Servais, 240.
Jean de le Mote, 276 ; — auteur du *Régret de Guillaume*, conte de Hainaut, 327.
Jean de Libine, chevalier, 238.
Jean de Longuey, seigneur de Givry, 397.
Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Voir *Jean de Bohême*.
Jean Majoris ou Hair, auteur d'un *Éloge de Jean Buridan*, 466-468.
Jean Mast, 478.
Jean de Melun, vicomte de Tancarville, 240.
Jean Molinar, changeur, 140.
Jean de Montfort, 251.
Jean le Mureat, auteur d'une *Restitutio fauoe*, 185.
Jean de Murs, 344.
Jean de Nostredame, 640.
Jean d'Outremeuse, *Le Myreur des histoirs*, 143-145, 247, 254, 256 ; — cite, 607.
Jean de Pestuinen, chevalier breton, 797.
Jean de Pœugny, 60.
Jean de Punctinien. Voir *Jean de Pestuinen*.
Jean Philopin, 519.
Jean des Pres, évêque de Fournai, 328.
Jean de Saint Paul, auteur d'une *Chronique de la Maison de Montfort*, 511-512.
Jean de Saint-Sermin. Voir *Jean*.
Jean Second, Épigrammes, 483, 485.
Jean de Serent, un des Treote, mort en 1388, 315.
Jean de Thèla, 477.
Jean de Tintinn, chevalier breton, 291, 305.
Jean de Trésiquily, un des Treote, mort en 1392, 313.
Jean Trisse, auteur d'un *Catologue des Theologiens de l'Ordre des Carmes*, 335, 358, 401-402.
Jean Trithème, 489.
Jean à Valenciennes, recteur de l'Université de Paris en 1342, 335, 336, 356 ; — provincial des Carmes pour la province de France et de Provence, 335-336.
Jean de Venette, auteur de l'*Histoire des Trois Mariés*, 331-344 ; — sa vie, 334-361 ; — ses œuvres ; *Histoire des Trois Mariés*, 362-402 ; — autres œuvres, 402-404.
Jean le Vencur, 362.
Jeanne, femme de Philippe le Bel, 481-487.
Jeanne d'Artois, veuve de Gaston I^{er} de Foix, 156.
Jeanne de Beaumont, fille de Jean de Hainaut, 255, 307.
Jeanne de Bourgogne, reine de France, 335 ; — sa mort en 1349, 345 ; — intervient auprès du pape en faveur de Jean de Venette, 357 ; — le *Roman de Girart de Roussillon* lui est dédié, 407.
Jeanne d'Erreux, relations avec Jean de Venette, 359 ; — fonde une église des Carmes, 376, 377.

Jeanne de Hainaut. Voir *Jeanne de Beaumont*.
Jeanne de Montfort, demande des secours à Édouard III, 309.
Jeanne d'Orléans, litarde d'Angoulême, 397.
Jeanne de Penthière, veuve de Charles de Bilos, 507, 513.
Jeanne de Valois, abbesse de Fontenelle, 246.
Jehan Bruges, édite l'œuvre de Jean Drouyn, 100 et 664.
Jenez, *Jean*.
J'ome (saint), 399.
Jesus, dans l'*Éspozalici de Nostra Dona*, 435 ; — *Jeu de sainte Agnès*, 450 ; — *Passion du ms. Didot*, 156-161 ; — *Roman d'Arles*, 607-608, 618-619. Voir aussi *Jeu de la Nativité de Notre Dame*... et *Vindicta Salvatoris*.
Jeu de la Nativité de Notre-Dame et des Enfants de Jesus, 432.
Jeu de la Vierge au des Trois Reus, 439.
Jeu de saint Martial, 439.
JEU DE SAINTE AGNÈS, 449-459.
Jean Berenger ou Berenguer, 131, 135.
Jean Blanch, 10, 116.
JOAN DE CASTELNOR, gentilhomme, 3, 10 ; — auteur d'une glose, 31-32 ; — une pièce de Pey de Ladis lui est attribuée, 69 ; — sa vie, 85-91 ; — œuvres en vers, 91-93 ; — œuvres en prose, 99-110 ; — cite, 116 ; — termine son *Compendi* en 1341, 153.
JOAN DE FOULVANS, juge de Lournou poétique, 35, 52, 67.
JOAN DE SAINT-SERMIN, disciple de Raimon de Cornet, 43 ; — professeur de droit, 639, 142 ; — sa vie, 143-144 ; — cite, 246.
Johannes Anandus, 467.
Johannes Carcapu, imprime les *Suavalia* de Jean Buridan, 199.
Johannes Custodie. Voir *Jean Custodie*.
Johannes de Alenara, 501.
Johannes de Haza, 592.
Joseph, personnage de l'*Éspozalici de Nostra Dona*, 134-135, 138, 159.
Joseph d'Arumithe, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 458.
Josse Balle (Beaucens), 398 ; — impr. Jean Buridan, 371.
Jugement, *Le Jeu roy de Belgique*, de Guillaume de Machant, 329.
Jugement, *Le Jeu roy de Valarre*, de Guillaume de Machant, 329.
Juan Manuel de Castille, entrevue d'Ariza avec Jacques II d'Aragon, 97.
Jubus, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 458.
Jura feodalia, *Traité des in vicinimitate Parisiens*.
Jutlaes, *Arlojulus* de J.
Juzus, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 460.

K

Kaiserchronik, 623, 627, 628.
Kalkar (Henri de).
Keranrus (Alain de).

Knolles (Robert).
Kosen (Henri).

L

La Chapelle (Godefroi de).
Ladils (Bernart, Bertran, Peire et Pey de).
La Gardé (Pons de).
La Marek (Adolphe et Engelbert de).
Lambert d'Oupay, 238.
Lartier (Jean).
Latini (Brunetto).
La Tour (Esclarmonde de).
La Villong, chevalier breton, 297.
Lazare, personnage de la *Passion* du ms. Didot, 456, 460.
Le Baul (Pierre).
Le Beals (Gilles).
Le Bel (Gilles et Jean).
Le Dépensier (Hughe).
Le Gaillart (Guillemin et Hamon).
Legenda sanctae Crucis, 618, 623.
Le Grant (Jacques).
Le Hardi (Marie).
Le Hardy (Jean).
Le Jeune (Jacques).
Le Loup (Blaise).
Le Mangeur (Pierre).
Lemoine (André).
Lemoine, cardinal, fonde un collège, 468-469.
Le Mote (Jean de).
Lenlop. Voir *La Villong*.
Léon VI, 391.
Lesca (Ananieu de).
Le veillard (Hulvure).
Le Veneur (Jean).
Le vilart (Huelnie).
LEYS (LES) D'AMORS, 20, 21, 22, 63, 65, 77, 89, 93, 95, 101, 102-110; — Guilhem Molinier, principal rédacteur, 139-144; — manuscrits et éditions, 144-153; — rédactions, 153-161; — première rédaction, 161-213; — seconde rédaction ou *Las flors del Gay Saber*, 213-215; — troisième rédaction, 215-233.
Libellus de Muliere forni, 224.
Libra consolatoris, d'Albertano de Brescia, 222-224.
Libine (Jean de).
Libret de bus ensenhamens, 60.
Li Maisis (Gilles).
Lionel, duc de Clarence, 275, 279.

Livre (Le) ou Registre Bertrand, 652-660.
Livre de bonnes meurs, de Jacques le Grant, 365.
Livre (Le) de Pénitence, de Guillaume d'Auvergne, 365.
Livre (Le) de Sidrac, 27, 606.
Lobra (Guilhem de).
Longuyon (Jacques de).
Longuy (Jean de).
Lope Diaz, fils de Diego Lopez, 97.
Lopez (Diego).
Lorenz Mailhol ou *Mallol*, 125; — une pièce de lui, 130, 132; — auteur d'un *escondit*, 133, 137.
Lorraine (duc de).
Lorris (Robert de).
Louis, personnage du *Roman d'Arles*, 612, 618, 622, 625, 627-628, 632-633; — dit «le débonnaire», personnage du *Roman de Girart de Roussillon*, 409.
Louis (saint), 269, 270; — pèlerinage à Vézelay, 418.
Louis X, relations avec Jean de Venette, 359, 377.
Louis d'Anjou, 143.
Louis d'Anjou (saint), frère de Robert, 646, 648-649.
Louis, roi de Bavière, ses démêlés avec Jean XXII, 155.
Louis de Châtillon, comte de Blois, 246, 262, 285, 307; — sa mort à Crécy, 287, 288.
Louis II de Châtillon, 307.
Louis d'Erquery, évêque de Coutances, 363.
Louis de Flandre, 263; — allié de Philippe VI, 273; — sa mort, 287; — marié à Marguerite de France, 325.
Louis d'Orléans, 397.
Louis de Thys, 239.
Luis Ycart, auteur d'une Chanson à la Vierge, 131, 133.
Lull (Ramon).
Luna (Famille de), 98.
Lunel (Aimeric, Alphonse de, Bertran, Bosen, Cavalier et Raimon).
Lunel (Pierre) de Montech.
Luxembourg (Charles, Jean et Henceslas de).

M

Mabille, mère de Guillaume de Horion, 239.
Machaut (Guillaume de).
Madeline, personnage de la *Passion* du ms. Didot, 459-461.
Magn, personnage du *Roman d'Arles*, 634.
Maidhol (Lorenz).
Mair ou *Majoris* (Jean).
Malchus ou *Malquet*, personnage de la *Passion* du ms. Didot, 457.
Malichie (Raymonde).
Mallol (Lorenz).
Malborques (Bernat de).
Manuel (Jean).
Marc (Bartholomica).
Marcabru, 25.
Marcel (Étienne).
March (Jacme).
Marcia, *Vita sancte Marthe*, 625.
Marek (Adolphe et Engelbert de la).
Margirât (Nivole de).
Marguerite de Bourgoque, femme de Louis V, 484.
Marguerite de France, épouse Louis de Flandre, 325.
MARIAGE (LE) DE LA VIERGE ET LA NAISSANCE DE JESUS, 432-442.
Maria, personnage de l'*Esposalizi de Nostra Dona*, 434, 435, 438.
Maria. Voir *Encomium de cultu Friarum Mariarum...*
Histoire des Trois Mariés et *Mariage de la Vierge*.
Mario le Hardi, dite *des Prez*, liaison avec Jean Le Bel, 240.
Marie-Madeleine (Vie de).
Maries (Les trois), personnages de la *Passion* du ms. Didot, 458, 460.
Maryni (Enguerran de).
Marot, 188.
Marsille (Bertran Carbonel et Folquet de).
Marsile, personnage du *Roman d'Arles*, 610, 617, 623, 628.
Marsile d'Inghen, 487-490.
Morti (Bernart).
Martiel (*Jeu de saint*).
Martine (Guichard de).
Masforelles (Guillelm de).
Masny (Gautier de).
Mast (Jean).
Matfré Ermenqan, *Breviari d'Amor*, 43; -- *Roman du chapon*, 644.
Mathieu Baraban, bourgeois de Saint-Quentin, 464.
Mathieu de Herquignoul, 464.
Matifas (Simon).
Matthieu (Évangile de saint), 434, 436.

Mauny (Gautier de).
Maur (Baban).
Marimilla, personnage de la *Legenda sancte Crucis*, 618.
Mayerne (Tuyquet de).
Mejanoserra (Peire de).
Melun (Jean de).
Messala (Bartholomy de).
Metge (Bernat).
Meulan (Amoury de).
Michel Farchange, personnage du *Jeu de saintes*, 448, 449.
Michel de Mouriez, archevêque d'Arles, 627.
Middleton (Richard de).
Miroir (Le) de Mariage, d'Eustache Deschamps, 332, 335.
Mirour (Le) des nobles de Hesbye, de Jacques de Henricourt, 234.
Murbecke (Guillaume de).
Moine (Le) de Montauban, 54, 186.
Moliner (Guilhem et Jean).
Monvala (Ot et Peire de).
Monbasur (Peire de).
Mons (Et de).
Montanagol, 121.
Montaban (Guillaume et Bernat de).
Montauban. Voir *Moine (Le) de Montauban*.
Montaut (Gilbert et Ramon Et de).
Monte-Bellano (Franciscus de).
Montech (Pierre Lunel de).
Montescalerio (M. de), 473, 494, 570.
Montferrat marquis de, conduit une compagnie en Italie, 247.
Montfort (Jean et Jeanne de).
Montfort (Chronique de la maison de).
Montrabi ou *Montraboy* (Pierre de).
Mora (Jacopo de).
Morant, conseiller d'Hérode, personnage du *Jeu de la Nativité ou des Trois Rois*, 432.
Morice de Trezeguind ou de Trisgundy. Voir *Jean de Trezeguind*.
Morillon (Guy).
Morlas (Bertran de).
Moron (Étienne).
Mors Pilati, 619.
Mossen Navarra, auteur de lais, 81.
Moullin (Guyart des).
Mouriez (Michel de).
Mousket (Philippe).
Munerat (Jean le).
Muntaner (Ramon).
Mur (Famille de), 98.
Murs (Jean de).
Myroure des historis, de Jean d'Outremense, 243.

N

Naugis (Guillaume de).
Nantes (Pierre de). Voir *Pierre Benoit*.
Narrenschiiff, de Sebastian Braund, 398.
Nativité (*Jeu de la*).
Nativité (*Le Mariage de la Vierge et la*).
Navarre (*Collège de*).
Navarro (*Mossin*).
Nés (*Géroi des*).
Neste (*Tour de*), 483.
Nicolas Bonjons, édite l'œuvre de Jean Drouyn, 401.

Nicole de Margival, *Dit des trois morts*, 91.
Nicole Oresme, rapports de son œuvre avec celle de Jean Buridan, 523, 531, 536, 537, 539, 602, 603, 605.
Normandie (*Charles, duc de*).
Normandie. Voir *Chronique normande*.
Nostredame (*Jean de*).
Notre Dame (*Jeu de la Nativité de*).
Nourry (*Claude*).

O

Occam (Guillaume de).
Odor, Dor, Odor, Roque d'Odor, La Roque, nom de lieu du *Roman d'Arles*, 610, 631, 667.
Ogier le Danois, 127.
Ohay (*Ilurs d'*).
Olivier, personnage du *Roman d'Arles*, 609-610, 612, 629-630.
Omélas (*Ferrand d'*).
Onestasse. Voir *Anastasyia*.
Orange (Guillaume et Raimbaut d').

Oresme (Nicole).
Orléans (*Charles, Jeanne et Louis*).
Orose, 416.
Ot (*Benart et Guiral*).
Ot de Moncada, 90.
Othon, personnage de *Girart de Roussillon*, 411, 412.
Onpay (*Lambert d'*).
Outremerse (*Jean d'*).

P

Paqano, fils de Ferrand d'Achaie (?), 91.
Palladius, auteur de l'*Historia lausiaca*, 115.
Pallars (*Famille de*), 98.
Palma (*Bernat de*).
Panasse (*Bernat de*).
Paris, 106.
Paris (*Géroi de*).
PASSION (LA) DU MS. DIDOT, 452-461.
Pays-Bas, *Chronique des*.
Pébrae (*Bertrand de*).
Pégulhan ou *Peygullan* (*Aimeric de*).
Peire d'Auvergne, 48.
Peire Camo, fondateur du Consistoire, 2.
Peire Cardinal, 10, 22, 43, 52, 60-61.
Peire Duran, 3, 8, 137.
Peire de Jameville, capitoul, 159.
Peire de Ladès, archidiaque de Bazas, 68.
Peire de Mejanserra, fondateur du Consistoire, 2.
Peire de Monlasur, 116, 137.
Peire de Prinhac, capitoul, 159.
Peire Vidal, célèbre Diego Lopez mort en 1214, 97, 98; — cité, 165.

Pèlerinage de l'ame, de Guillaume de Digulleville, 125.
Penthièvre (*Jeanne de*).
Pépin, fils de Charles Martel, 413.
Perceval, mentionné dans le *Roman de Girart de Roussillon*, 407.
Peire Alamayn, 23.
Peire d'Aragon, fils de Jacme III, 33; — Raimon de Cornet lui dédie son *Glosari*, 100; — cité, 116, 117.
Peire de Moncada, «almirante», 90.
Peire Torroella, *El poder de amor*, 81.
Peire Tresfort, attribution d'un «vers d'amor» à cet auteur, 132.
Peire de Vilademany, 23.
Periz (*Thomas*) de *Foces*.
Perrot de Comellain ou de *Comellun*, chevalier breton, 298.
Pestinen (*Jean de*).
Pestivièn (*Tristan de*).
Pétrarque, cité, 133; — lié avec Philippe de Vitry, 324.
Petrus Comestor. Voir *Pierre le Mangeur*.

PEY DE LADIES, cite. 8, 10; échange une *tenon* avec Raimon de Cornet, 32, 34; — propose Thibaut de Barbazan comme juge, 34; — échange des couplets avec Raimon de Cornet, 35; — auteur de *danças*, 36; — intervient dans un *partimen* avec Raimon de Cornet, 52; — sa vie, 67-69 et 661; — ses œuvres, 69-75; — cité, 91.

PEY TRENCAVEL, échange des couplets avec Raimon de Cornet, 35, 52, 67.

Phanael. Voir *Fanael*.

Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, 256, 275, 278, 281, 331-332.

Philippe le Hardi, 359.

Philippe II, 72.

Philippe le Long, relations avec Jean de Venette, 359; — transfère le couvent des Carmes à la place Maubert, 377.

Philippe VI de Valois, prend la croix, 10; — roi de France, 83; — chef de la croisade, 86, 89; — hostilités avec Édouard III, 11, 90; — victoire de Cassel, 155; — cité, 246, 259, 260, 263-265, 267, 270-273, 277, 278, 280, 281, 283, 324-326; — mort en 1350, 315; — cite, 350, 353.

Philippe d'Aulnoy, 484.

Philippe le Bon, sa bibliothèque, 269.

Philippe Elphyn, maître en médecine, 220.

Philippe de Grèce, imité dans le *Jeu de sainte Agnès*, 451.

Philippe Mousket, 260.

Philippe de Roneres, comte de Flandre, se marie le 11 juillet 1357, 346.

Philippe de Tivy, cite, 324; — son éloge par Jean de Venette, 369.

Philopon Jean.

Piquaigny Jean de.

Pierre, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 456, 457.

Pierre, fils aîné d'Alfonse IV d'Aragon, 87.

Pierre, frère puîné d'Alfonse IV d'Aragon, 87.

Pierre Anjer ou *Anjer*, 296, 305.

Pierre III d'Aragon, 14.

Pierre IV d'Aragon, dépoussède son cousin Jacme II, 91; — cité, 98; — arbitre d'un *débat* entre Jacme March et Felip Dalmau, 104; — Thomas de Fores lui adresse une pièce, 117.

Pierre d'Auvergne, 519, 524, 555.

Pierre de Bénérais, auteur des *Trois Maries*, 394.

Pierre Benoit, évêque de Saint-Pol de Léon, 356; — ses relations avec Jean de Venette, 360; — auteur d'une oraison en latin, 363, 374; — auteur d'un office, 377, 395.

Pierre Bernard. Voir *Pierre Benoit*.

Pierre Boland, 488.

Pierre Déonville, destinataire d'une lettre de Robert Gaguin, 463, 465, 483.

Pierre d'Espaigne, inspire les *Summulæ* de Jean Buridan, 503.

Pierre de Göttingen, 481.

Pierre Helie, commentaire de Priscien, 170; — emprunt des *Leys d'amors*, 192.

Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne*, 311, 312.

Pierre le Mangeur, auteur de l'*Historia scolastica*, 392.

PIERRE LUNEL DE MONTECH, dit *CAVALIER*; sa vie, 76-77; — ses œuvres, 78-85; — cité, 134.

Pierre de Montrabay, personnage de *Girart de Roussillon*, 420, 422.

Pierre de Nantes. Voir *Pierre Benoit*.

Pierre Roger, futur Clément VI, 474, 475.

Pierre Noutasse, trésorier de France en Languedoc, 143.

Pilate, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 457, 458; — personnage du *Roman d'Arles*, 607, 608, 616-619 et 667. Voir aussi *Mors Pilati* et *l'Ére de Pilate*.

Pinctinier (Jean de).

Pinos Famille de), 98.

Platon, 220.

POÈME SUR LA BATAILLE DE GRECQ, 282-288.

POÈMES HISTORIQUES DE L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE VI DE VALOIS AU TRAITÉ DE CALAIS (1358-1360), 259-333.

Poitiers (Complaine sur la bataille de).

Polybe, disciple d'Épiphanius de Constantia, 390.

Pons de Capdeuil, 11.

Pons de la Garde, 43.

Pons Isolquier, capitoul, 159.

Pons de Prinhac, gagne la violette d'or en 1345, 123, 125.

Pont Canones, nom de lieu dans le *Roman d'Arles*, 635, 636.

Porchaire (Vie de saint).

Poure Agut ou *Poure Noirit*, personnage du *Roman d'Arles*, 609, 629, 630.

Poure Yû, personnage de *Foucon de Candie*, 609, 629.

Prince Le Noir, 158.

Prinhac (Peire et Pons de).

Priscien, emprunts des *Leys d'Amors*, 165-170, 189-190, 192-194, 197.

Prise d'Alexandrie, de Guillaume de Machaut, 331.

Provence (Eude de Raimon-Birenger V et Robert, conte de).

Prudence et Melibée, d'Albertano de Brescia, 414.

Pseudo-Turpin, *Historia Karoli Magni et Rotholandi*, 624, 628.

Q

Qualiter... c. *Arelatensis fuit acquisita per Christianos*, 617, 625.

R

- Raban Maur*, 224.
Rabot, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 447.
Rachel, Guilhem de .
Raimbaut d'Orange, 38.
Raimbaut de Vaqueiros, 11, 22, 40, 97, 98, 165, 189.
Raimon d'Alayrac, prêtre séculier, 3, 8.
Raimon At de Montaut, Voir *Ramon At*.
Raimon Barrière, syndic capitulaire de Toulouse, 140.
Raimon-Berenger I de Provence, 14.
Raimon de Castelnou, 43.
RAIMON DE CORNET, même, 3; — apologie de la poésie, 6; — cite, 8, 10, 25; — sa vie, 34-36; — ses œuvres lyriques, 37-50; — poésies non lyriques, 56-65; — échange un *partimen* avec Arnaut Alamau, 66; — avec Pey Frencavel, 67; — relations avec Pey de Laddis, 69; — échange de *tenson* avec Pey de Laddis, 75, 74; — cite, 83, 88, 93, 100, 101, 102; — sa versification, 121, 122, 136; — cite, 137, 146, 171, 186, 187; — auteur du *Gardaors do mal*, 46, 60, 642.
RAIMON DE CORNET (LE PÈRE DE), 28-31.
Raimon Firrat, 616, 623.
Raimon Gabarra, Voir *Ramon Gabarra*.
Raimon Lunel, 76.
Raimon Vidal de Besalu, inspire les *Reyles de trobar* de Jaufré de Foix, 16; — *Razos de Trobar*, 42; — influence sur l'*Ensenhamen del gursor* de Pierre Lunel, 78, 79; — célèbre Diego Lopez, 97; — cite, 103, 169, 164, 171, 193.
Rainouart «au Tinel», 636.
Rainouart «de Truellos», personnage du *Roman d'Arles*, 626.
Raimcat, Voir *Ramon At*.
Ramon ou *Raimon At de Montaut*, seigneur de Puydaniel (ou *Ramon At de Tolosa*, seigneur de Quint, 3; — auteur de deux chansons, 111, 114-115, 124; — figure dans des documents de 1316 à 1321, 159.
Ramon-Bercager, infant d'Aragon, 112, 117.
Ramon Gabarra, bachelier en lois, 135, 136.
Ramon Lull, 186.
Ramon Muntaner, fait chanter une chanson et reciter des vers, 100.
Ramonat de Tolosa, Voir *Ramon At*.
Raoul III de Bor, 424.
Raoul Coours, chef de bande, 291.
Raoulet Disprement ou *du Primant*, chevalier breton, 298.
Raphael Parclange, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 447, 449, 450.
Raymond Athon, Voir *Ramon At de Montaut*.
Raymonde Malheic, fait saisir les biens de Boso Lunel, 77.
Règine d'honneur, 398.
Regina de Goth, comtesse d'Armagnac, 33.
Registre Bertraud, Voir *Lierre Le Bertraud*.
Registre de Cornet, 3.
Registre de Galhaac, 3, 5.
Règle de saint Augustin, 365.
Reyles de trobar, de Jaufré de Foix, 12, 13.
Reynart, évêque de Langres, 424.
Reynartie, région comprise entre Le Puy et Mlès, 472, 551.
Regret de Guillaume, conte de Hainaut, poème de Jean de Le Mote, 327.
Renaut de Faquemont, père de Jean, 274.
Renaut de Montauban, 427.
Renier, seigneur de Veroli, 371, 372.
Renier de Thys, chevalier, 235.
Renouart, mentionné dans le *Roman de Girart de Roussillon*, 107.
Renouart, Voir *Dagorne*.
Restitutio famæ, par Jean le Murerat, 485.
Rhétorique à Hecumenus, 211.
Richard Bury, évêque de Durham, 276.
Richard Cœur-de-Lion, 265.
Richard de Deize, 666.
Richard de Middleton, 521, 575.
Rigaut de Thys, chevalier, 239.
Rigaut de Barbeziana, 165.
Rimini Grégoire de.
Riquier Guiraut.
Robert, roi de Sicile et comte de Provence, 374.
Robert d'Anjou, *Complainte sur la mort de*.
Robert d'Artois, banni de France, 268; — se réfugie en Angleterre, 271; — cite, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280; — ses relations avec Guillaume I^{er} de Hainaut, 281, 282.
Robert de Bourgogne, comte de Toumerre, 407.
Robert Bruce, roi d'Écosse, 237, 255; — fait reconnaître l'indépendance de son pays en 1328, 264.
Robert de Clermont, maréchal de France, 332.
Robert Gaguin, lettre à Pierre Déonville, 462, 463, 465, 466, 479, 483, 484.
Robert Jacquinet, 507.
Robert Knolles, chevalier anglais, 297; — mort en 1407, 313.
Robert de Lorris, 321.
Robin Comtet, 485.
Rocbert Dolman de.
Rocheport (Gui de).
Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, 33, 58.
Roger-Bernard de Foix, mort en 1350, 90 et 661.
Roger de Hoveden, 666.
Roger (Pierre).
Roland, personnage du *Roman d'Arles*, 609, 610, 612, 630.
Roland (Chanson de), 627.
Roland à Saragosse, 616.

Roman d'Aquin, 638.
Roman d'Alexandre, mentionne dans le *Roman de Girart de Roussillon*, 407.
ROMAN LE D'ARLES, manuscrit, 606 et 665; — analyse 606-612; — forme, 612-617; — composition et sources, 617-631 et 666-667; — noms de lieux, 631-638; — auteur, date, 638-640; — utilisation postérieure, 640-641.
Roman de Fauvel, 17.
ROMAN LEI DE GIRART DE ROUSSILLON, 404; — l'auteur, 405-407; — date, 407-408; — sources, 408; — analyse et étude, 409-431.
Roman de saint Famu, 134, 438.

Roman de saint Trophime, 615-616, 622, 624-626, 628.
Rome (Gilles de).
Ronsascols, 616, 630.
Roque (La) d'Odor, nom de lieu du *Roman d'Irles*, 631; — voir *Odor*.
Rotta di Rancisalle, 630.
Rouvenac (Bernart de).
Roures Philippe de.
Rovera Jacme de.
Ruel Jaufre].
Roulet du Priment. Voir *Roulet du Priment*.
Rutebauf, 81.

S

Sabalet, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 447.
Saint-Denis (Chronique de France et de).
Saint-Leudier (Guilhem de).
Saint-Paul (Jean de).
Saint-Plancat (Berenquier de).
Saint-Sernin (Joan de).
Saint-Victor (Hugues de).
Salisbury (comte et comtesse de).
Salu (comte de).
Salomon, 230.
Sauverre (comte de).
Saucho de Majorque, épouse de Robert d'Ajou, 616.
Saucho, fils de Ferrand d'Achie, 91.
Sant Roscha ou Rocha (Bertran de).
Sauvenc. Voir *Jésus et l'indicta Salvatoris*.
Saxe (Henri de).
Scatisse (Pierre).
Sebastian Brandt, le *Warenschiff*, 398.
Secand (Jean).
Seguin, personnage de *Girart de Roussillon*, 411; — personnage de la *Chanson de Girart de Roussillon*, 422.
Sempron. Voir *Symphronius*.
Sénèque, 230.
Serar. Voir *César*.
Serent (Jean de).
Sermo brevis de sanctis honoribus, 347.
Sereus, 211.

Seseus, *Inanico* de.
Seuh, personnage du *Roman Irles*, 606, 618, 666.
Sévile (Isobore de).
Sezar. Voir *César*.
Selrac. Le liere de.
Simon de Béthanie, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 457.
Simon Buridan, 464.
Simon Calverin, élite l'œuvre de Jean Drouyn, 401.
Simon le Cyrénien, personnage de la *Passion du ms. Didot*, 458.
Simon Matifas, évêque de Paris, 469.
Simon Fayret, 477.
Soissons (Jean de Beaumont, comte de).
Sordel, 121.
Speculum doctrinale, de Vincent de Beauvais, 416.
Speculum historiale, de Vincent de Beauvais, 416.
Speculum morale, de Vincent de Beauvais, 416, 419.
Speculum ordinis fratrum Carmelitaram noviter impressum, de Jean de Venette, 402, 403.
Stalifera novis, de Josse Bade, 400.
Suffolk (comte de).
Surgères (Guillaume de).
Symphronius, personnage du *Jeu de sainte Agnès*, 444-449.

T

Tabarie (Bernard de).
Tancardille (Jean de Melun, vicomte de).
Tancarvis (Guilhem).
Tarès (Le), nom d'une baillie de Tarascon, 634.
Tempier (Etienne).
Teresa d'Entensa, mère de Pierre IV d'Aragon, 117.
Tersin, personnage de la *Chronique de Provence* de Jean de Nostredame, 640.
Thelu (Jean de).

Themon le Jaif, 478, 602, 603.
Thibaut de Barbazan, officier du roi en Languedoc, 34; — interède en faveur de Pey de Ladils auprès des *gens senhorils*, 68; — relations de Pey de Ladils, 69; — juge d'un débat entre Pey de Ladils et Raimon de Cornet, 75.
Thierry, personnage de *Girart de Roussillon*, 422.
Thierry d'Ardenne, personnage de *Girart de Roussillon*, 410, 411, 414, 417, 420, 422, 427.

Therry de Fauquemont. Voir *Jean de Fauquemont*.
Thomas saint d'Aquin, auteur présumé de *Compendium theologicæ veritatis*, 219; — son influence sur Jean Buridan, 506, 519, 524, 555.

Thomas Bricot, éd. *Summae* de Jean Buridan, 499; auteur d'un *Textus abbreviatus Aristotelis super octo libros Physicorum*, 500, 501.

Thomas Dagworth, lieutenant du roi d'Angleterre, 290, 291.

Thomas Periz de Fozes, gentilhomme, 3, 10, 11, 98; — un vers de lui, 112, 116; — cite, 118, 130.

Thys (Louis, Renier et Rigaud de).

Tibaut, personnage du *Roman d'Arles*, 609-611, 629-630, 634-636.

Tiberii (Cura sanitatis).

Tinténac ou *Tintinhac* (Jean de).

Titus, personnage du *Roman d'Arles*, 608, 619.

Tolosa (Ramon At de).

Tonnerre (Robert de Bourgogne, comte de).

Torroella (Pere).

Tournai. Voir *Chronique des Pays Bas*.

Tournay (Grant mesquief a).

Tragicum argumentum de miserabili statu regni

FRANCIE, de FRANCISCO de Monte-Belluno, 315.

TRAITÉ DES JURA FEODALIA IN VICCOMITATU PARISIENSI, 652-660.

Travailloy. Voir *Hugh de Calverley*.

Traverses (Le Dit des).

Trencavel (Pey).

Tresfort (Pere).

Tresquidy (Jean de).

Trisor, de Brunetto Latini, 220, 221.

Tressin. Voir *Tersin*.

Trezquidy ou *Trisquidy* (Morice de). Voir *Jean de Tresquidy*.

Trisse (Jean).

Tristan de Pestevien, ecuyer, 300.

Trithème (Jean).

Trois (Les) Maries, poème de Pierre de Beauvais, 394. Voir *Encomium de cultu trium Mariarum...* et *Histoire des Trois Maries*.

Trois Rois (Jeu de la Vativité ou des).

Trotha, nom de monument du *Roman d'Arles*, 628, 633.

Trophime (saint), personnage du *Roman d'Arles*, 608, 617, 618, 620; — Voir *Roman de saint Trophime*.

Trouille (La), nom de monument dans le *Roman d'Arles*, 633.

Truelha (La), nom de monument dans le *Roman d'Arles*, 633.

Truillo (Rainouart de).

Turpin, *De bello Fuire, de cimiteriis sacrosanctis unum apud Arclatem...*, 624.

Turquet de Mayenne, *Histoire générale d'Espagne*, 484, 485.

Tinténac. Voir *Jean de Tinténac*.

U

Uc Faidit, auteur du *Donatus Provincialis*, 15, 162, 164, 167, 171, 195.

Uc del Valat, maître en médecine, gagne la violette en 1373, 123, 125.

Ugon, personnage de *Girart de Roussillon*, 410.

Ugo, auteur cité dans les *Regles de Trobar*, de Jauré de Foxà, 23.

V

Valat (Uc del).

Valois (Charles, Jeanne, et Philippe VI de).

Valois (Chronique des quatre premiers).

Vaqueiras (Raimbaut de).

Varian. Voir *Veizan*.

Vayret (Simon).

Véneta (Jean de).

Vénette (Jean de).

Ventadour (Bernart de).

Verian. Voir *Veizan*.

Véronique (sainte), personnage du *Roman d'Arles*, 608.

Vespasien, personnage du *Roman d'Arles*, 607, 608, 617-620.

Vestitor (Cosmas).

Veulquessin (La Costume du).

Veizan, personnage du *Roman d'Arles*, 611, 623, 626, 628.

Veizona. Voir *Véronique*.

Viconde de Cardona, 88.

Vidal (Arnaut) de Castimunday.

Vidal (Peire).

Vidal (Raimon) de Besalu.

Vie du mauvais Pylate, 617.

Vie de sainte Marie Madeleine, 606, 615, 616.

Vie de saint Porchaire, 616.

Vie (La) des Trois Maries, de Jean Fillous de Venette, 334.

Vie (La) du vaillant Bertrand Du Guesclin, du trouvère Cuvelier, 250.

Vierge (la), dans *la Passion du ms. Didot*, 158-160.

Vierge (la). Voir *Marie*.
Vilademaný (*Pere de*).
Villedieu (*Alexandre de*).
Villeneuve (*Arnaud de*).
Villon, *Ballade des dames du temps jadis*, 487.
Vincent de Beauvais, 413, 419.
Vindicta Salvatoris, 619, 623.
Virgile, 211.
Virian. Voir *Vezián*.
Vita Adae et Evae, 618.

Vita comitis Girardi, 108, 413-415, 418, 421, 422, 425-427.
Vita sancti Honorati, 616, 623-624, 628.
Vita sancte Marthe, 625, 628.
Vitu seu Legenda trium sororum Mariæ Virginis, Mariæ Jacobi et Mariæ Salomæ, traduction abrégée de Jean de Venette, 307.
Vitri ou Vitry (*Philippe de*).
Vizien, 611, 612.
Vizian. Voir *Vezián*.
VOËUX LES DE HERON, 268-289, 281, 286.

W

Wace, auteur du *Brut*, 264; — auteur d'une *Histoire des Trois Mages*, 394.
Waleran de Fauquemont, frère aîné de Jean, 274.
Walter Burley, 519.
Warcenne (*Chatelain de*), 245.
Wasia (*Johannes de*).
Watriquet de Courvin, 263, 324; — auteur de *Lu*

feste du comte de Flandre, 325; — ses conseils à **Philippe VI**, 326, 327.
Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, 308.
Werguigneauc (*Mathieu de*).
Willaume Baridan, 463.
Wimpheling, 489.

Y

Yeart (*Luis*).

Z

Zacharie, personnage de l'*Esposafizi de Nostra Dona*, 435, 439.

Zantveliet (*Corneille*).
Zino, personnage de la *Passion da ms. Diélot*, 458.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LES TOMES XXXIII-XXXVIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Commission de l'*Histoire littéraire* avait placé à la fin du trente-deuxième volume, publié en 1898, une table des articles contenus dans les tomes XXV à XXXII. Il a paru utile de donner, pour les tomes XXXIII à XXXVIII, une table analogue; l'usage de ces six volumes, dont la publication s'étend sur un demi-siècle, en sera facilité, et ces deux tables sommaires permettront d'attendre la table générale détaillée qui devra clore, dans un délai encore imprévisible, la série des volumes consacrés au XIV^e siècle.

La table de 1898 avait été établie par Léopold Delisle; la disposition générale en a été respectée dans celle-ci pour assurer l'unité de ces deux tables successives. Nous avons toutefois, pour plus de commodité, donné ci-dessous (1 B), la liste des auteurs qui ont participé à la rédaction des tomes XXXIII à XXXVIII, avec l'indication des articles qui portent leur signature, et celle (1-G) des notices consacrées aux auteurs de l'*Histoire littéraire* décédés au cours de la publication de ces six volumes.

I

AUTEURS ET ÉDITEURS DES TOMES XXXIII À XXXVIII.

I

Voici, dans l'ordre alphabétique, la signification des initiales placées à la fin de chaque article ou notice de ces volumes pour en désigner les auteurs.

A. C. ALFRED COVILLE, <i>éditeur du t. XXXVII.</i>	H. O. HENRI OMONY.
A. J. ALFRED JEANROY.	L. D. LÉOPOLD DELISLE.
A. T. ANTOINE THOMAS.	M. R. MARIO ROQUES, <i>éditeur des t. XXXVII-XXXVIII.</i>
B. H. BARTHÉLEMY HAURÉAU.	N. V. NOEL VALOIS.
C. L. CHARLES-VICTOR LANGLOIS, <i>éditeur des t. XXXV-XXXVII.</i>	P. F. PAUL FOURNIER.
E. F. EDMOND FARAL.	P. M. PAUL MEYER, <i>éditeur des t. XXXIII-XXXIV.</i>
F. O.-M. FRANÇOIS OLIVIER-MARTIN.	P. V. PAUL VIOLLET.
G. P. GASTON PARIS.	

B

COVILLE (Alfred), Documents sur les Flagellants.....	XXXVII, 390-411.
— Écrits contemporains sur la peste de 1348 à 1350.....	XXXVII, 325-390 et 542-543.
— Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste.....	XXXVII, 250-324.

— Jean de Venette.....	XXXXIII, 333-404.
— Jean Le Bel, chroniqueur.....	XXXXIII, 231-258 et 662-663.
— Notice sur Ch. Victor Langlois.....	XXXXIII, I-IV.
— Notice sur Paul Fournier.....	XXXXVII, XI-XX.
— Poèmes historiques de l'avènement de Philippe VI de Valois au traité de Calais (1328-1360).....	XXXXVIII, 259-333 et 663-664.
DELESEE (Léopold), Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Etienne, hospitalier.....	
— XXXIII, 1-40 et 644-628.	
FARAL (Edmond), Jean Buridan, maître ès arts de l'Université de Paris.....	
— XXXVIII, 402-605 et 664-665.	
— Notice sur Alfred Goyill.....	XXXXVIII, XV-XX.
FOURNIER (Paul), ANONYME, auteur de la <i>Compilatio de usibus et consuetudinibus Indulgivarum</i>	
— XXXI, 613-615.	
— ANONYME, auteur des <i>Styls</i> de la Chambre des Enquêtes et des Commissaires de cette chambre.....	
— XXXVI, 600-603.	
— ANONYME, auteur de la <i>Coutumier d'Artois</i>	XXXX, 609-612.
— ANONYMES, auteurs de la <i>Trois-ancienne coutume de Bretagne</i>	XXXVI, 577-585.
— Bernard Lombardi, frère prêcheur.....	XXXVII, 517-522.
— Cardinal (Le) Pierre Bertrand, canoniste.....	XXXXIII, 85-120 et 542.
— Durand d'Aurillac, frère prêcheur.....	XXXXVII, 545-517 et 547.
— Durand de Saint-Pourçain, théologien.....	XXXXVII, 1-38.
— Guillaume de Montlauran, canoniste.....	XXXV, 467-503.
— Guillaume de Peyre de Godin, cardinal.....	XXXXVII, 146-153 et 542.
— Guillaume du Breuil, juriste.....	XXXXVII, 120-146.
— Guillaume du Con, légiste.....	XXXV, 361-385 et 651.
— Gui Terré [<i>Guido Terrerani</i>], théologien.....	XXXVI, 432-473 et 455.
— Harangues d'apparat des Écoles de droit.....	XXXVI, 521-531.
— Henri Bolie, canoniste.....	XXXXIII, 153-173.
— Hugues de Garols, légiste.....	XXXI, 615-617.
— Jacques de Metz, frère prêcheur.....	XXXXIII, 513-515.
— Jacques Fournier [Benoît XII].....	XXXXVII, 174-209 et 542.
— Jean de Bourbon, canoniste.....	XXXVI, 591-595.
— Jean de Semur, canoniste.....	XXXVI, 473-480.
— Jean Faure, légiste.....	XXXV, 556-580.
— Jean Gaufredi, auteur du <i>Collectaire</i>	XXXXVII, 522-531 et 542.
— Jesselin de Cassagnes, canoniste.....	XXXI, 348-361.
— Maucieux (Les deux), juriconsultes.....	XXXI, 595-600.
— Nicolas d'Emezat, canoniste.....	XXXI, 603-605.
— Notice sur Paul Viollet.....	XXXI, IX-XV.
— Pierre de la Pala, théologien et canoniste.....	XXXXVII, 39-84.
— Pierre Jame [<i>Petrus Jacobi</i>] d'Aurillac, juriconsulte.....	XXXVI, 481-521.
— Pierre Roger [Clément VI].....	XXXXIII, 209-238.
— Raoul Renaud, dit le Breton, proviseur de Sorbonne.....	XXXVI, 169-180 et 616.
— Simon Vairet, canoniste.....	XXXV, 606-609.
HAURÉAU (Barthélemy), Hervé Nèlèce, général des frères prêcheurs.....	
— XXXIV, 308-351 et 652.	
— Jacques de Lausanne, frère prêcheur.....	XXXXIII, 159-179 et 631-632.
JEANROY (Alfred), Complainte sur la mort de Robert d'Anjou.....	
— XXXVIII, 645-657.	
— <i>Gardacars. Le</i> de <i>Nostra Dona</i>	XXXXVIII, 641-645.
— <i>Leys (Les)</i> d' <i>Amors</i>	XXXXVIII, 139-233.
— Notice sur Antoine Thomas.....	XXXXVIII, XVII-XXIV.
— Poésie (La) provençale dans le Sud-Ouest de la France et en Catalogne du début au milieu du XIV ^e siècle.....	XXXXVIII, 1-138 et 661-662.
— <i>Roman (Le)</i> de <i>Girart de Roussillon</i>	XXXXVIII, 404-431.
— Théâtre (Le) méridional des origines à la fin du XV ^e siècle.....	XXXXVIII, 431-461 et 664.

LANGLOIS (Charles-Victor). Anonyme, auteur des <i>Divisions des sçizante et douze beautés qui sont en dames</i>	XXXV, 637-638.
— Anonyme, auteur du <i>Ci nous dit</i>	XXXVI, 237-253.
— Anonyme, auteur du <i>Dit des Moustiers de Paris</i>	XXXV, 636-637.
— Anonyme, auteur du dit <i>Le Songe cert</i>	XXXVI, 642-644.
— Anonyme, auteur d'une Exhortation de circonstance à la charité.....	XXXV, 636.
— Anonyme, auteur d'une pièce en vers anglo-normands sous le nom d'Ébouard II.....	XXXVI, 633-635.
— et Antome Thomas]. Anonyme, auteur d'une <i>Voie de Paradis</i> en prose française.....	XXXVI, 624-627.
— Anonyme, auteur d'un <i>Livre de fortune</i>	XXXVI, 635-637.
— Anonyme, auteur du <i>Tombeol de Chartroune</i> et du <i>Chant du Roussineul</i>	XXXVI, 225-237 et 647.
— Anonyme de Bayeux, auteur de quatre poèmes en français.....	XXXV, 385-394.
— Anonyme de Troyes, auteur du <i>Contrefait de Bernart</i>	XXXVI, 115-159.
— Arnaud Boiard, frère mineur.....	XXXV, 462-467.
— Barthélemi de Bruges, maître ès arts et en médecine.....	XXXVII, 238-250.
— Barthélemi Fléchièr, maître ès arts.....	XXXV, 620-623.
— Bernard Amoros, collectionneur de poésies en provençal et en latin.....	XXXV, 526-532.
— Bertrand de la Tour, frère mineur.....	XXXVI, 190-203.
— Dominique Grima, frère prêcheur.....	XXXVI, 254-265.
— Élie de Ferrières, frère prêcheur.....	XXXVI, 621-622.
— François de Meyrommes, frère mineur.....	XXXVI, 305-342 et 652-653.
— Gelfoi des Nes ou de Paris, traducteur et publieiste.....	XXXV, 324-348 et 647-651.
— Géraud du Pescher, frère mineur.....	XXXVI, 614-617 et 656.
— Guiral Ou <i>Geraldus Odonis</i> , frère mineur.....	XXXVI, 203-225 et 616-617.
— Hugues de <i>Avos Castro</i> , frère mineur.....	XXXVI, 342-349.
— Imbert de la Garde.....	XXXVII, 512-513.
— Jacques de Padoue, sorboniste.....	XXXVI, 424-432.
— Jacques de Pamiers, ermite de Saint-Augustin.....	XXXVI, 587-590 et 655-656.
— Jacques Fonquier, ermite de Saint-Augustin.....	XXXVI, 585-587.
— Jean d'Anneux, clerc séculier et moraliste.....	XXXV, 455-462.
— Jean de Bassoles, frère mineur.....	XXXVI, 349-355.
— Jean de Blangi, théologien.....	XXXV, 601-603.
— Jean de Condé, ménestrel et poète français.....	XXXV, 421-454.
— Jean de Lescurel, poète français.....	XXXVI, 109-115.
— Jean de <i>Leuduno</i> , maître ès arts, et Louis de Melun.....	XXXV, 617-620.
— Jean <i>Dominici</i> , frère prêcheur.....	XXXV, 600-601.
— Jean Gaulart, de Chavanges, auteur d'un poème en français.....	XXXVI, 159-169.
— Jean Gobi (Les deux), frères prêcheurs.....	XXXV, 532-556.
— Jordan Catala, missionnaire.....	XXXV, 260-277.
— Lettres missives, suppliques, pétitions, doléances.....	XXXVI, 531-576 et 655.
— Louis de Melun (Jean de <i>Leuduno</i> , maître ès arts et).....	XXXV, 617-620.
— Marco Polo.....	XXXV, 232-259 et 646.
— Michel du Four, frère prêcheur.....	XXXVII, 510-512.
— Nicolas de La Horbe, traducteur.....	XXXV, 629-630.
— Nicolas de Lyre, frère mineur.....	XXXVI, 355-400 et 653-655.
— (et Antoine Thomas), Notice sur Paul Meyer.....	XXXV, LXX-XXXV.
— Pierre de Baume [<i>Petrus de Palma</i>], frère prêcheur.....	XXXVI, 180-190 et 646.
— Pierre de Courpalai, abbé de Saint-Germain-des-Prés.....	XXXV, 623-624.
— Pierre Gencien, auteur d'un poème en français.....	XXXV, 284-301 et 646-647.
— Raimond Bequin, frère prêcheur.....	XXXV, 597-600.
— Raimon Vidal, auteur d'un poème en langue d'oïl.....	XXXV, 638-640.
— Seguin et Siger, frères mineurs.....	XXXVI, 617-621.
— Simon de Vauvert, cistercien.....	XXXVII, 506-509.
— Thomas de Bailli, chancelier de Paris.....	XXXV, 301-310 et 647.

— Thomas Le Miesier.....	XXXVII, 509-510.
— Vidal du Four, frère mineur.....	XXXVI, 295-305 et 647-652.
— Watruiquet, ménestrel et poète français.....	XXXV, 394-421.
MEYER (Paul). Les Bestiaires.....	XXXIV, 362-390 et 632-633.
— Légendes hagiographiques en français.....	XXXIII, 328-358 et 630-631.
— Notice sur Gaston Paris.....	XXXIII, VII-XXIII.
— Versions en vers et en prose des <i>Vies des Pères</i>	XXXIII, 254-328 et 630.
OLIVIER-MARIN (François). Anonyme, auteur du traité des <i>Jura scodalia in viccomitatu Parisiensi</i>	XXXVIII, 652-660.
— Notice sur Henri Omont.....	XXXVIII, VII-XXV.
OMONT (Henri). Anonyme, auteur de formulaires de l'Abbaye du Bec.....	XXXVI, 100-109.
— Anonyme, auteur de la <i>Chronique française de Morée</i>	XXXVII, 536-539.
— Anonyme, auteur du <i>Livre de la Trésorie</i> de l'abbaye d'Origny.....	XXXV, 610-611.
— Anonyme, auteur d'une <i>Chronique parisienne</i> en français.....	XXXVII, 510-511.
— Anonyme, auteur d'une <i>Chronique universelle</i> en français.....	XXXVI, 631-633.
— Anonyme, auteur d'un poème sur la guerre de Metz en 1324.....	XXXV, 580-597.
— Gérard du Bus, frère mineur.....	XXXVI, 611-614.
— Gui de Châtres, abbé de Saint-Denis, auteur d'un <i>Sanctilogium</i>	XXXVI, 627-630.
— Guillaume Adam, missionnaire.....	XXXV, 277-284.
— Jean Josse de Marville, grammairien.....	XXXVI, 607-611 et 650.
— Notice sur Noël Valois.....	XXXV, XVII-XX.
PARIS (Gaston). Raimond de Béziers, traducteur et compilateur... ..	XXXIII, 191-253.
ROQUES (Mario). Poème sur la guerre de Chalon.....	XXXVII, 531-536.
— Le Roman d'Arles.....	XXXIII, 606-611 et 665-667.
— Traductions françaises de la <i>Consolatio Philosophiæ</i> de Boèce... ..	XXXVII, 470-488 et 543-546.
— Traductions françaises des traités moraux d'Albertano de Brescia; <i>Le Liere de Mélèce</i> et de <i>Prudence</i> , par Renaud de Louhans.....	XXXVII, 488-506 et 547.
THOMAS (Antoine). Anonyme, auteur de la <i>Voie d'Enfer et de Paradis</i> , poème français.....	XXXVI, 86-100.
— (et Charles-Victor Langlois), Anonyme, auteur d'une <i>Voie de Paradis</i> en prose française.....	XXXVI, 624-627.
— Anonyme italien, auteur d'une traduction française des <i>Lettres de Sénèque à Lucilius</i>	XXXV, 633-635.
— Armand de Belvèze, frère prêcheur.....	XXXVI, 265-295 et 647.
— Arnaud Vidal, troubadour, premier lauréat des Jeux Floraux.....	XXXV, 513-526.
— Arnoul de Quinquempoix, médecin et astrologue.....	XXXV, 630-632.
— Bernard de Panassac, troubadour, un des fondateurs des Jeux Floraux.....	XXXV, 504-512.
— Bernard Gui, frère prêcheur.....	XXXV, 159-232 et 645-646.
— Etienne Maleu, chanoine de Saint-Junien, chroniqueur.....	XXXV, 352-361.
— Frère Jean Acart, poète français.....	XXXVII, 412-418.
— Geoffroi de Piequigni, auteur d'une Exposition française sur le Nouveau Testament.....	XXXV, 635-636.
— Godefroi Le Coispelier, bénédictin, auteur d'un ouvrage religieux intitulé : <i>La Violette</i>	XXXVI, 623.
— Jacques de Longuyon, trouvère.....	XXXVI, 1-35 et 615-646.
— Jean Brisebarre, trouvère.....	XXXVI, 35-66 et 646.
— Jean de Le Mot, trouvère.....	XXXVI, 66-86 et 646.
— Jean de Prouville, médecin.....	XXXVI, 603-607.
— Jean Pitart, chirurgien et poète.....	XXXV, 310-324.
— Maître Étienne Arblant, astronome.....	XXXV, 628-629.
— Nicole Bozon, frère mineur.....	XXXVI, 400-424.
— (et Charles-Victor Langlois), Notice sur Paul Meyer.....	XXXV, XXI-XXV.

— Pierre Vidal, frère prêcheur, astronome.....	XXXV, 624-627.
— Raimond Banca, frère mineur, astronome.....	XXXV, 627-628.
— Raimond Badaut, troubère, auteur de <i>l'Arbre d'amour</i>	XXXVI, 637-642.
— Traductions françaises de la <i>Consolatio Philosophiae</i> de Boèce.....	XXXVII, 419-470 et 513-516.
VALOIS (Noël), Guillaume de Sauqueville, dominicain.....	XXXIV, 298-307.
— Jacques de Thérines, cistercien.....	XXXIV, 179-219 et 631.
— Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII.....	XXXIV, 391-630 et 631.
— Jean de Jandun et Marsile de Padone, auteurs du <i>Defensor Pacis</i>	XXXIII, 528-623.
— Jean de Pouilli, théologien.....	XXXIV, 220-281 et 631.
— Jean Bigaud, frère mineur.....	XXXIV, 282-298 et 631.
— Notice sur Léopold Delisle.....	XXXIV, VII-IV.
— Pierre Auriol, frère mineur.....	XXXIII, 479-527.
VIOLLET (Paul), Bénéger Frédol, canoniste.....	XXXV, 62-178 et 631.
— Coutumiers (Les) de Normandie.....	XXXIII, 41-100 et 628-630.
— Guillaume de Mandagout, canoniste.....	XXXIV, 1-61 et 631.
— Guillaume Durant le jeune, évêque de Mende.....	XXXV, 1-139 et 642-645.

C

NOTICES DES AUTEURS DÉCÉDÉS.

COVILLE (Alfred), XXXVIII, VI-XX (E. F.).	OMONT (Henri), XXXVIII, VII-IV (F. O. M.).
DELISLE (Léopold), XXXIV, VII-IV (N. V.).	PARIS (Gaston), XXXIII, VII-XXIII (P. M.).
FOURNIER (Paul), XXXVII, XI-XX (A. C.).	THOMAS (Antoine), XXXVII, XVII-XXIV (A. J.).
LANGLOIS (Ch.-V.), XXXVII, I-IX (A. C.).	VALOIS (Noël), XXXV, VIII-XX (H. O.).
MEYER (Paul), XXXV, XVI-XXXV (A. T. et C. L.).	VIOLLET (Paul), XXXV, IX-XX (P. F.).

H

ARTICLES ET NOTICES.

Abbaye d'Origny. Voir <i>Livre de la Tresoyce</i> , XXXV, 640-641.	Anjou (Robert d'). Voir <i>Complainte sur la mort de Robert d'Anjou</i> , XXXVIII, 645-652.
Abbaye du Bec. Voir <i>Formulaire de l'Abbaye du Bec</i> , XXXVI, 100-109.	ANNEAU (JEAN d'), XXXV, 455-462.
ACART (JEAN), XXXVII, 412-418.	ANTHOINE JEAN d'), XXXIII, 1-22 et 624-628.
ADAM (GUILLAUME), XXXV, 277-284.	ABBLANT (ETIENNE), XXXV, 628-629.
Agnès (<i>Le jeu de sainte</i>), XXXVIII, 442-452.	<i>Arbre d'Amour (L)</i> . Voir RAIMOND BADAUT, XXXVI, 637-642.
ALAMAN (ARNAUT), XXXVIII, 66-67.	ARCI (HENRI d'), XXXIII, 256-258.
ALAMAN (GUILHEM), XXXVIII, 66.	<i>Arles (Le Roman d')</i> , XXXVIII, 606-641 et 665-667.
ALBERTANO DE BRESCIA (Traductions françaises des traités moraux d'). — <i>Le livre de Mélibee et de Prudence</i> par Renaud de Louhans, XXXVII, 488-506 et 547 (M. R.).	ARMAND DE BELVÈZER, frère prêcheur, XXXVI, 265-295 et 647 (A. T.).
ALPHONTUS CORDUBENSIS. Voir <i>Epistola et reginæ de pestilentia</i> , XXXVII, 367-368.	ARNAUD ROYARD, frère mineur, XXXV, 462-467 (C. L.).
AMOROS (BERNARD), XXXV, 526-532.	ARNAUD VIDAL, troubadour, premier lauréat des Jeux Floraux, XXXV, 513-526 (A. T.).
AMORIS (PETROS de). Voir <i>Tractatus de epidemia</i> , XXXVII, 327-335.	ARNAUT ALAMAN, troubadour, XXXVIII, 66-67.
Anjou (Coutumier d'). Voir <i>Compilatio de usibus et consuetudinibus Andegavorum</i> , XXXV, 613-615.	ARNAUT DAUNIS. Voir PEY TRENGAVEL, XXXVIII, 67.
	ARNOUL DE QUINQUEPOIN, médecin et astrologue, XXXV, 631-632 (A. T.).

Arresta communia de Saccario, XXXIII, 182-186.

Arrêts de l'Échequier. Voir Compilations d'arrêts de l'Échequier, XXXIII, 175-182.

Artois (Contumier d'). Voir Contumier d'Artois, XXXV, 609-612.

Assises (Les) de Normandie, XXXIII, 186-190.

At (RAYMOND). Voir RAYENAÏ DE MONTAÏT, XXXVIII, 144-145.

AUBILLAC (DURAND D'), XXXVIII, 515-517 et 547.

AUBOÏL (PIERRE), XXXIII, 479-527.

BADART (RAYMOND), XXXVI, 637-642.

BAILLI (THOMAS DE), XXXV, 301-310 et 647.

BAYCAL (RAYMOND), XXXV, 627-628.

BARTHELEMI DE BRUGES, maître ès arts et en médecine, XXXVII, 238-250 (C. L.).

BARTHELEMI FLECHIER, maître ès arts, XXXV, 620-623 (C. L.).

BARTHOLOMEÛ MARC. Voir GUILHEM MOLINIER, XXXVIII, 139-144.

BASSOLES (JEAN DE), XXXVI, 349-355.

Bataille de Crécy (Poème sur la), XXXVIII, 282-285 et 663.

Bataille de Poitiers (Complainte sur la), XXXVIII, 315-324 et 664.

Bataille de trente Anglois et de trente Bretons (Poème sur la), XXXVIII, 285-314 et 663.

BAUME (PIERRE DE), XXXVI, 180-190 et 646.

BAYEUX (ANONYME DE), auteur de quatre poèmes en français, XXXV, 385-394 (C. L.).

BEAUVAIS (PIERRE DE), XXXIV, 381-390 et 632-633.

Bec. Voir Formulaires de l'abbaye du Bec, XXXVI, 100-109.

BELVEZER (ARMAND DE), XXXVI, 295-295 et 647.

BENOÏT XII. Voir JACQUES FOURNIER, XXXVII, 174-209 et 542.

BEQUIN (RAYMOND), XXXV, 597-600.

BÉRENGER FRÉDOL, caroniste, XXXIV, 62-178 et 631 (P. V.).

BERNARD AMOROS, collectionneur de poésies en provençal et en latin, XXXV, 526-532 (C. L.).

BERNARD DE PANASSAC, troubadour, un des fondateurs des Jeux Floraux, XXXV, 504-512 (A. T.). — Voir BERNART DE PANASSAC, XXXVIII, 114.

BERNARD GUY, frère prêcheur, XXXV, 139-232 et 645-646 (A. T.).

BERNARD LOMARDI, frère prêcheur, XXXVII, 517-522 (P. F.).

BERNART DE PANASSAC, XXXVIII, 114. — Voir BERNARD DE PANASSAC, XXXV, 504-512.

BERTRAN DEL FALGAR, XXXVIII, 115.

BERTRAN DE SAINT BOSCHA, XXXVIII, 116.

BÉRTRAND (PIERRE), XXXVII, 85-120 et 542.

BÉRTRAND DE LA TOUR, frère mineur, XXXVI, 190-203 (C. L.).

Béstiaria (Les), XXXIV, 362-390 et 632-633

(P. M.). Voir GÉRALD, GUILLAUME, PHILIPPE DE THAON, PIERRE DE BEAUVAIS.

BEZIERS (RAYMOND DE), XXXIII, 191-253.

Beautés Divisions des soixante et douze qui sont en dames, XXXV, 637-638.

BLANGI (JEAN DE), XXXV, 601-603.

BOËCE. Voir *Consolatio Philosophiæ*, XXXVII, 419-488 et 543-547.

BOÏC (HENRI), XXXVIII, 153-173.

BOÏNEFANT (JEAN). Voir Correspondance de Jean Boïnefant, XXXVI, 536-539.

BOYAVENTURE DE DEMIENA. Voir *Consolatio Philosophiæ* (Traductions françaises de la) de Boëce, XXXVII, 466-470.

BORZACH (GUILHEM), XXXVIII, 118-119.

BORBON (JEAN DE), XXXVI, 591-595.

BOZON (NICOLAS), XXXVI, 400-424.

BRESCIV (ALBERTANO DE), XXXVII, 488-506 et 547.

Bretagne (Très-ancienne coutume de), XXXVI, 577-585.

BRÉUL (GUILLAUME DU), XXXVII, 120-146.

BRISEBARRE (JEAN), XXXVI, 35-66 et 646.

BRUGES (BARTHELEMI DE), XXXVII, 238-250.

BUS (GÉRALD DE), XXXVI, 611-614.

BURIDAN (JEAN), XXXVIII, 462-605 et 664-665.

CAROLS (HUGUES DE), XXXV, 615-617.

CASSAGNES (JESSELY DE), XXXV, 348-361.

CASTELNOT (JOAN DE), XXXVIII, 85-110.

CATALA (JORDAN), XXXV, 260-277.

Causa epidimie et preservatio ejusdem, XXXVII, 363-364.

CAVALIER (PIERRE LUNEL DE MONTCHÉ DIT), XXXVIII, 76-85.

Chalon (Guerre de). Voir Poème sur la guerre de Chalon, XXXVII, 531-536.

Chambre des Enquêtes. Voir Styles, XXXVI, 600-603.

Chant du Roussigneul. Voir *Tombel de Chartrouse*, XXXVI, 223-237 et 647.

Charité (Exhortation à la), XXXV, 636.

Chartrouse Tombel de, XXXVI, 225-237 et 647.

CHÂTRES (GUY DE), XXXVI, 627-630.

Chronique (La) de 1340 à 1368 dite de Jean de Venette, XXXVIII, 333-354.

Chronique française de Morée (Anonyme auteur de la), XXXVII, 536-539 (H. O.).

Chronique parisienne en français (Anonyme auteur d'une), XXXVII, 540-541 (H. O.).

Chronique universelle en français (Anonyme auteur d'une), XXXVI, 631-633 (H. O.).

Chroniques (Les rayées). Voir JEAN LE BEL, XXXVIII, 243-258.

Ci nous dit (Anonyme auteur du), XXXVI, 237-253 (C. L.).

CLEMENT VI. Voir PIERRE ROGER, XXXVII, 209-238.

Collectaire. Voir JEAN GAUFREDI, XXXVII, 522-531 et 542.

- Commissaires de la Chambre des Enquêtes. — Voir *Styles*, XXXVI, 600-603.
- Compendium breve contra epydumiam, XXXVII, 366-367.
- Compendium de epidemia per collegium Facultatis medicorum Parisius ordinatum, XXXVII, 336-359.
- Compendium theologicum veritatis. Voir MOLIMIER, XXXVIII, 231-233.
- Comptatio (ANONYME, auteur de la) de usibus et consuetudinibus Andegavie, XXXV, 613-615 (P. F.).
- Compilations d'Arrêts de l'Échiquier de 1207 à 1248, XXXIII, 175-182.
- Complainte sur la bataille de Poitiers, XXXVIII, 315-324 et 664.
- Complainte sur la mort de Robert d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples, XXXVIII, 645-650 (A. J.).
- CONÉ (JEAN DE), XXXV, 421-454.
- CONÉ SUR ESCAUT (JEAN DE), XXXVIII, 325-328.
- Consolatio Philosophiae (Traductions françaises de la) de Boèce, XXXVII, 419-488 et 543-547 (A. T. et M. R.).
- Consultations (Deux) sur la Coutume de Normandie, XXXIII, 166-174.
- Contrefait de Renart (ANONYME de Troyes, auteur du), XXXVI, 115-159 (C. L.).
- CORDUENSIS (ALPHONSIUS). Voir *Epistola et regimen de pestilentia*, XXXVII, 367-368.
- CORVET (Le père de RAIMON DE), XXXVIII, 28-31.
- CORNET (RAYMON DE), XXXVIII, 31-65.
- Correspondance de Jean Boimenfant, XXXVI, 536-539.
- COUBPALAI (PIERRE DE), XXXI, 623-624.
- Coutume (ANONYMES, auteurs de la) *Très-ancienne de Bretagne*, XXXVI, 577-585 (P. F.).
- Coutume de Normandie. Voir Consultations (Deux) sur la coutume de Normandie, XXXIII, 166-174.
- Coutumier d'Anjou. Voir *Comptatio de usibus et consuetudinibus Andegavie*, XXXV, 613-615.
- Coutumier d'Artois (ANONYME, auteur du), XXXV, 609-612 (P. F.).
- Coutumier (Le Grand) de Normandie, XXXIII, 65-165 et 629.
- Coutumier (Très-ancien) de Normandie, XXXIII, 13-65 et 628-629.
- Coutumiers (Les) de Normandie, XXXIII, 41-190 et 628-630 (P. F.).
- COUVIN (SIMON DE). Voir *Libellus de iudicio Solis*, XXXVII, 372-382.
- COUVIN (WATRIQUEL DE), XXXVIII, 325-327.
- COVINO (SIMON DE). Voir *Libellus de iudicio Solis*, XXXVII, 372-382.
- Crécy (Poème sur la bataille de), XXXVIII, 282-288 et 663.
- CUX (GUILLAUME DE), XXXV, 361-385 et 651.
- DAUMIS (ARNAUT). Voir *PEY TRENCVEL*, XXXVIII, 67.
- Defensor Paris.* Voir JEAN DE JANDUN, XXXIII, 528-623.
- DEMENA (BOUVENTURE DE), XXXVII, 466-470.
- DEMAIX (WAUCHER DE), XXXIII, 258-292.
- DESCHAMPS (ESTIACHE), XXXVIII, 332-333.
- Dilol (La Passion du manuscrit), XXXVIII, 452-461.
- Dit (Le) de la rebellion d'Angleterre et de Flandre (1328), XXXVIII, 263-268.
- Dit des Monstiers de Paris (ANONYME, auteur du), XXXV, 636-637 (C. L.).
- Dit (Le) du soleil et de la lune, XXXVIII, 663.
- Dit Le Songe Vert. Voir *Songe (Le) Vert*, XXXVI, 642-644.
- DITS DES PÈRES. Voir RUFIN, XXXII, 315-321.
- Decisions des soixante et douze beautés qui sont en dames (ANONYME, auteur des), XXXV, 637-638 (C. L.).
- Documents sur les Flagellants, XXXVII, 390-411 (A. C.).
- Doléfances. Voir *Lettres missives*, XXXVI, 531-536 et 655.
- DOMINIC (JEAN), XXXV, 600-601.
- DOMINIC ET GRIMA, frère prêcheur, XXXVI, 254-265 (C. L.).
- DOSE (JACQUES), XXXIV, 591-636 et 651.
- DURAND D'ARILLAC, frère prêcheur, XXXVII, 515-517 et 547 (P. F.).
- DURAND DE SAINTE-POURCAIS, théologien, XXXVII, 1-38 (P. F.).
- DURAND (GUILLAUME), XXXV, 1-139 et 642-645.
- Echiquier (Arrêts de l'). Voir *Compilations d'arrêts de l'Échiquier*, XXXIII, 175-182.
- Écoles de droit (Harangues d'apparat des), XXXVI, 521-551.
- Écrits contemporains sur la peste de 1348 à 1350, XXXVII, 325-390 et 542-543 (A. C.).
- ÉDOUARD II (ANONYME, auteur d'une pièce en vers anglo-normands sous le nom d'), XXXVI, 633-635 (C. L.).
- ÉLIE DE FERRIÈRES, frère prêcheur, XXXVI, 621-622 (C. L.).
- ENNEZAF (NICOLAS D'), XXXV, 603-605.
- Enquêtes (Chambre des). Voir *Styles*, XXXVI, 600-603.
- Epistola et regimen Alphonii Cordubensis de pestilentia*, XXXVII, 367-368.
- Epydumia*. Voir *Compendium*, XXXVII, 336-359 et 366-367.
- Epydumie (Causa) et preservatio ejusdem*, XXXVIII, 363-364.
- Esposalizi (L')*. Voir *Mariage (Le) de la Vierge*, XXXVIII, 432-442 et 664.
- ÉTIENNE ARRLANI (Maître), astronome, XXXV, 628-629 (A. T.).
- ÉTIENNE MALEU, chanoine de Saint-Jumien, chroniqueur, XXXV, 352-361 (A. T.).
- ESTIACHE DESCHAMPS, XXXVIII, 332-333.

- Exhortation de circonstance à la charité (Anonyme auteur d'une), XXXV, 636 (C. L.).
- Exposition française sur le Nouveau Testament. Voir GÉROLD DE PEQUIGNI, XXXV, 635-636.
- FALGAR (BERTRAND DEL), XXXVIII, 115.
- FAURE (JEAN), XXXV, 536-580.
- FAYT (JEAN DE), XXXVII, 401-406.
- FERRIÈRES (ÉLIE DE), XXXVI, 621-622.
- Flagellants. Documents sur les, XXXVII, 390-411.
- FLECHIER (BARTHELEMI), XXXV, 620-623.
- Flors Las del Gay Saber*. Voir *Leys (Les) d'Amors*, XXXVIII, 213-215.
- FOIX GASTON, comte de, XXXVIII, 115-116.
- FONTANAS GUILHEM DE. Voir PEY TRENCANEL, XXXVIII, 67.
- FONTANAS (JOAN DE). Voir PEY TRENCANEL, XXXVIII, 67.
- Formulaires de l'Abbaye du Bec, (Anonyme, auteur de), XXXVI, 100-109 (H. O.).
- Fortune Liere de*, XXXVI, 635-637.
- FOUCHIER (JACQUES), XXXVI, 585-587.
- FOUR (MICHEL DE), XXXVII, 510-512.
- FOUR (VIDAL DU), XXXVI, 295-305 et 647-652.
- FOURMIER (JACQUES), XXXVII, 174-203 et 542.
- FOZES (THOMAS PERIZ DE), XXXVIII, 116.
- FRANÇOIS DE MEYRONNES, frère mineur, XXXVI, 305-342 et 652-653 (C. L.).
- FREDOL (BERENGER), XXXIV, 62-178 et 631.
- FROISSART, XXXVIII, 331-332 et 662-663.
- Fronton (Vie de saint)*. Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 650.
- Gardacors (Le) de Vostra Dona*, XXXVIII, 641-645 (A. J.).
- GASTON, comte de Foix, XXXVIII, 115-116.
- GAUFREDI (JEAN), XXXVII, 522-531 et 542.
- GAULART (JEAN), XXXVI, 159-169.
- Gay saber (Las Flors del)*, XXXVIII, 213-215.
- GÉROLD DE PEQUIGNI, auteur d'une Exposition française sur le Nouveau Testament, XXXV, 635-636 (A. T.).
- GÉROLD DES VÈS, ou de Paris, traducteur et publiciste, XXXV, 324-348 et 647-651 (C. L.).
- GENCIEU (PIERRE), XXXV, 284-301 et 646-647.
- GERALDIS ODOINIS. Voir GURAL OF, XXXVI, 203-225 et 646-647.
- GÉRAUD DU BEIS, frère mineur, XXXVI, 611-614 (H. O.).
- GÉRAUD DU PESCHER, frère mineur, XXXVI, 614-617 et 656 (C. L.).
- GERVAISE, Bestiaire, XXXIV, 379-381.
- GILLES LI MUISIS, abbé de Saint-Martin de Tournai, chroniqueur et moraliste, XXXVII, 250-324 (A. C.). — Voir Poésies françaises et latines de Gilles Li Muisis, XXXVII, 382-386.
- Girart de Roussillon (Le Roman de)*, XXXVIII, 404-431.
- GOLI (JEAN), XXXV, 532-556.
- GODEFROI LE COISPELIER, bénédictin, auteur d'un ouvrage religieux intitulé : *La Violette*, XXXVI, 623 (A. T.).
- GODIN (GUILLEUME DE PEYRE DE), XXXVII, 146-153 et 542.
- GRIMA (DOMINIQUE), XXXVI, 254-265.
- GRAS (GUILHEM). Voir PEY TRENCANEL, XXXVIII, 67.
- Guerre de Chalons. Voir Poème sur la guerre de Chalons, XXXIII, 531-536.
- Guerre de Metz. Voir Poème sur la guerre de Metz, XXXV, 580-597.
- GUI (BERNARD), XXXV, 139-232 et 645-646.
- GUI DE CHÂTRES, abbé de Saint-Denis, auteur d'un *Sanctilogium*, XXXVI, 627-630 (H. O.).
- GUI TERRE (*Guido Terreni*), théologien, XXXVI, 432-473 et 655 (P. F.).
- GUIDO TERRENI. Voir GUI TERRE, XXXVI, 432-473 et 655.
- GUILHEM ALAMAN, troubadour, XXXVIII, 66.
- GUILHEM BORZACH d'Audillac, XXXVIII, 118-119.
- GUILHEM DE FONTANAS. Voir PEY TRENCANEL, XXXVIII, 67.
- GUILHEM GRAS. Voir PEY TRENCANEL, XXXVIII, 67.
- GUILHEM MOLINIER, principal rédacteur des *Leys d'Amors*, BARTHOLOMEU MARC et JOAN DE SAINT-SERNI, XXXVIII, 139-144.
- GUILLEUME, Bestiaire, XXXIV, 373-379.
- GUILLEUME ADAM, missionnaire, XXXV, 277-284 (H. O.).
- GUILLEUME DE MACHAUT, XXXVIII, 328-331.
- GUILLEUME DE MANDAGOUT, canoniste, XXXIV, 1-61 et 631 (P. V.).
- GUILLEUME DE MOYLAUZEN, canoniste, XXXV, 467-503 (P. F.).
- GUILLEUME DE PEYRE DE GODIN, cardinal, XXXVII, 146-153 et 542 (P. F.).
- GUILLEUME DE SAINT-ÉTIENNE. Voir JEAN D'ANTIOCHE, XXXIII, 22-40.
- GUILLEUME DE SAUCÉVILLE, dominicain, XXXIV, 298-307 (N. V.).
- GUILLEUME DU BREUIL, juriste, XXXVII, 120-146 (P. F.).
- GUILLEUME DU CUN, légiste, XXXV, 361-385 et 651 (P. F.).
- GUILLEUME DURANT le jeune, évêque de Mende, XXXV, 1-139 et 642-645 (P. V.).
- GURAL OF (GERALDIS ODOINIS), frère mineur, XXXVI, 203-225 et 646-647 (C. L.).
- Haranzues d'apparat des Ecoles de droit, XXXVI, 521-531 (P. F.).
- HENRI BOHIC, canoniste, XXXVII, 153-173 (P. F.).
- HENRI D'ARCI, traducteur, XXXIII, 256-258.
- HEROX (*Les Voerz de*), XXXVIII, 268-282.
- HERVÉ NÉDÉLEC, général des frères prêcheurs, XXXIV, 308-351 et 632 (B. II.).
- Histoire des trois Maries (Jean de Venette, auteur de l'), XXXVIII, 355-401.

Historia monachorum. Voir RUFIN. XXXIII, 315-321. — Voir *Verba seniorum* (Traduction des). XXXIII, 321-328 et 630.

HUGUES DE CAROLS, légiste, XXXV, 615-617 (P. F.).

HUGUES DE NOVO CASTRO, frère mineur, XXXVI, 342-349 (C. L.).

IMBERT DE LA GARDE, XXXVII, 512-513 (C. L.).

JACOBI (PEIUS). Voir PIERRE JAME. XXXVI, 481-521.

JACQUES DE LAUSANNE, frère prêcheur, XXXIII, 459-479 et 631-632 (B. H.).

JACQUES DE LONGYON, trouvère, XXXVI, 1-35 et 645-646 (A. T.).

JACQUES DE MEIZ, frère prêcheur, XXXVII, 513-515 (P. F.).

JACQUES DE PADOUÉ, sorboniste, XXXVI, 474-432 (C. L.).

JACQUES DE PAMERS, ermite de saint Augustin, XXXVI, 587-590 et 655-656 (C. L.).

JACQUES DE THIERRES, cistercien, XXXIV, 179-219 et 631 (N. V.).

JACQUES D'ÈSE, pape sous le nom de Jean XXII, XXXIV, 391-630 et 634 (N. V.).

JACQUES FOUQUIER, ermite de saint Augustin, XXXVI, 585-587 (C. L.).

JACQUES FOURMIER. Benoît XII, XXXVII, 171-209 et 547 (P. F.).

JAME (PIERRE), XXXVI, 481-521.

JANDUN JEAN DE, XXXIII, 528-623.

JEAN XXII. Voir JACQUES D'ÈSE. XXXIV, 391-630 et 634.

JEAN ACART (Frère), poète français, XXXVII, 412-418 (A. T.).

JEAN BOIENFANT. Voir Correspondance de Jean Boienfant, XXXVI, 536-539.

JEAN BRISEBARRE, trouvère, XXXVI, 55-66 et 646 (A. T.).

JEAN BRIDAN, maître ès arts de l'Université de Paris, XXXVIII, 462-605 et 664-665 (E. F.).

JEAN D'ANVELA, clerc séculier et moraliste, XXXV, 455-463 (C. L.).

JEAN D'ANLIOCHE (Maître), traducteur et Frère GUILLAUME DE SAINT-ÉTIENNE, hospitalier, XXXIII, 1-40 et 624-628 (L. D.).

JEAN DE BASSOLES, frère mineur, XXXVI, 349-355 (C. L.).

JEAN DE BLANGI, théologien, XXXV, 601-603 (C. L.).

JEAN DE BOURBON, canoniste, XXXVI, 591-595 (P. F.).

JEAN DE CASTELNOU. Voir JOAN, XXXVIII, 85-110.

JEAN DE CONDÉ, ménestrel et poète français, XXXV, 471-454 (C. L.).

JEAN DE CONDÉ-SUR-ESCAU, XXXVIII, 325-328.

JEAN DE FAY, XXXVII, 401-406.

JEAN DE FONTANUS. Voir PEY TRENCVEL, XXXVIII, 67.

JEAN DE JANDUN ET MARSILE DE PADOUÉ, auteurs du *Defensor Pacis*, XXXIII, 528-623 (N. V.).

JEAN DE LE MOTE, trouvère, XXXVI, 66-86 et 646 (A. T.).

JEAN DE LESCUREL, poète français, XXXVI, 109-115 (C. L.).

JEAN DE LEUDENO, maître ès arts et LOUIS DE MELUN, XXXV, 617-620 (C. L.).

JEAN DE MEUX (traduction en prose de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce par), XXXVII, 436-441 et 545-546.

JEAN DE POUILLI, théologien, XXXIV, 220-281 et 631 (N. V.).

JEAN DE PROUVILLE, médecin, XXXVI, 603-607 (A. T.).

JEAN DE SAUVE-SERNIN. Voir GUILLIEM MOLNIER, XXXVIII, 139-144.

JEAN DE SEMUR, canoniste, XXXVI, 173-480 (P. F.).

JEAN DE VENETTE, XXXVIII, 333-404 (A. C.).

JEAN DOMINICI, frère prêcheur, XXXV, 600-601 (C. L.).

JEAN FAURE, légiste, XXXV, 556-580 (P. F.).

JEAN GAUFREDI, auteur du *Collectio*, XXXVII, 522-531 et 542 (P. F.).

JEAN GAULART, de Clavanges, auteur d'un poème en français, XXXVI, 159-169 (C. L.).

JEAN GORI (Les deux), frères prêcheurs, XXXV, 532-556 (C. L.).

JEAN JOSSE DE MARVILLE, grammairien, XXXVI, 607-611 et 656 (H. O.).

JEAN LE BEL, chroniqueur, XXXVIII, 234-258 et 669-663 (A. C.).

JEAN PITART, chirurgien et poète, XXXV, 310-321 (A. T.).

JEAN RIGAUD, frère mineur, XXXIV, 282-298 et 631 (N. V.).

JESUS (La nativité de). Voir Mariage (Le) de la Vierge, XXXVIII, 432-442.

JESSEIN DE CASSAGNES, canoniste, XXXV, 348-361 (P. F.).

Jeu (Le) de sainte Igués, XXXVIII, 442-452.

JOAN DE CASTELNOU, troubadour, XXXVIII, 85-110.

JOAN DE FONTANUS. Voir PEY TRENCVEL, XXXVIII, 67.

JOAN DE SAUVE-SERNIN. Voir GUILLIEM MOLNIER, XXXVIII, 139-144.

JORDAN CATALA, missionnaire, XXXV, 260-277 (C. L.).

JOSSE (JEAN), XXXVI, 607-611 et 656.

Jura frolalia. Voir Traité des *jura frolalia* in *viccomitatu Parisiensi*, XXXVIII, 652-660.

LADDES (PEY DE), XXXVIII, 67-75 et 661.

LA GARDE (IMBERT DE), XXXVII, 512-513.

LA HORBE (NICOLAS DE), XXXV, 629-630.

LA PALD (PIERRE DE), XXXVII, 39-84.

LA TOUR (BERIAND DE), XXXVI, 190-203.

LAUSANNE (JACQUES DE), XXXIII, 459-479 et 631-632.

- LE BEL (JEAN), XXXVIII, 234-238 et 662-663.
 LE BRETON. VOIR RAUL. REAUD, XXXVI, 169-170 et 646.
 LE COISPELIER (GODEFROI), XXXVI, 623.
 Légendes hagiographiques en français, XXXIII, 378-378 et 630-631 (P. M.).
 LE MIESIER (THOMAS), XXXVII, 509-510.
 LE MÔTE (JEAN DE), XXXVI, 66-86 et 643.
 LESCUREL (JEAN DE), XXXVI, 109-115.
 Lettres de Sénèque à Lucilius (Anonyme italien, auteur d'une traduction française des), XXXV, 633-635 (A. T.).
 Lettres missives, suppliques, pétitions, doléances, XXXVI, 531-576 et 655 (C. L.).
 LEUDENO (JEAN DE), XXXV, 617-620.
Leys d'Amors (Les), XXXVIII, 139-233 (A. J.).
 — (La seconde rédaction des) ou *Las Flores del Gay Saber*, XXXVIII, 213-215. — La troisième rédaction des), XXXVIII, 215-227.
Libellus de iudicio Solsi ou *controvers Saturni*, par Simon de Corino ou de Corvini, XXXVII, 372-382.
 LI MEIS (GILLES), XXXVII, 250-324 et 382-386, et XXXVIII, 328.
Livre de fortune (Anonyme, auteur d'un), XXXVI, 635-637 (C. L.).
Livre de la Tresorie de l'Abbaye d'Origny (Anonyme, auteur du), XXXV, 640-641 (H. O.).
Livre (Le) de Melibee et de Prudence, VOIR ALBERTANO DE BRESCIA, XXXVII, 488-506 et 547.
 LOMBARDI (BERNARD), XXXVII, 517-522.
 LONGYON (JACQUES DE), XXXVI, 135 et 645-646.
 LOUDANS (RENAUD DE), XXXVII, 470-488 et 543-547. — VOIR ALBERTANO DE BRESCIA, XXXVII, 488-506 et 547.
 LOUIS DE MELUN. VOIR JEAN DE LEUDENO, XXXV, 617-620.
 LUNEL (PIERRE), XXXVIII, 76-85.
 LYRE (NICOLAS DE), XXXVI, 355-400 et 653-655.
 MACHAUT (GUILLAUME DE), XXXVIII, 328-331.
Malchus (Vie de saint), VOIR *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630.
 MALEU (ÉTIENNE), XXXIV, 352-361.
 MANDAGOUT (GUILLAUME DE), XXXIA, 1-61 et 631.
 MARE (BARBÉLOMÉE). VOIR GUILHEM MOLINIER, XXXVIII, 139-144.
 MARCO POLO, XXXI, 232-259 et 646 (C. L.).
 Mariage (Le) de la Vierge et la nativité de Jésus, XXXVIII, 432-442 et 664.
 MARIUS, Histoire des trois), XXXVIII, 355-401.
 MARSDÉ DE PADoue. VOIR JEAN DE JANDUEN, XXXIII, 528-623.
 MARVILLE (JEAN JOSSE DE), XXXVI, 507-611 et 656.
 MALCREUX (Les deux), juriscultes, XXXVI, 395-600 (P. F.).
Melibee (Le Livre de) et de Prudence, VOIR ALBERTANO DE BRESCIA, XXXVII, 488-506 et 547.
 MELUN (LOUIS DE). VOIR JEAN DE LEUDENO, XXXV, 617-620.
 Metz (guerre de). VOIR Poème sur la guerre de Metz, XXXV, 580-597.
 METZ (JACQUES DE), XXXVII, 513-515.
 MEUN (JEAN DE), XXXVII, 436-441 et 545-546.
 Meun (Traduction en vers de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce par un anonyme de), XXXVII, 454-466.
 MEYRONNES (FRANÇOIS DE), XXXVI, 305-342 et 652-653.
 MICHEL DU FOUR, frère prêcheur, XXXVII, 510-512 (C. L.).
 MOLINIER (GUILHEM), XXXVIII, 139-144. — Traducteur du *Compendium theologicarum veritatis*, XXXVIII, 231-233.
 MOYNE (RENAUD DE), XXXVIII, 114-115.
 MOSTEGH (PIERRE LUNEL DE), XXXVIII, 76-85.
 MOYNEAUX (GUILLAUME DE), XXXV, 467-503.
Morir (*Chronique française de*), XXXVII, 536-539.
 Mort de Robert d'Anjou (Complainte sur la), XXXVIII, 645-652.
Moustiers de Paris. VOIR *Dit des Moustiers de Paris*, XXXV, 636-637.
 Nativité de Jésus. VOIR Mariage de la Vierge, XXXVIII, 432-442 et 664.
 NEDELEG (HERVE), XXXIV, 308-351 et 632.
 NES (GEROU DES), XXXV, 324-348 et 647-651.
 NICOLAS DE LA HORRE, traducteur, XXXV, 622-630 (C. L.).
 NICOLAS DE LYRE, frère mineur, XXXVI, 355-400 et 653-655 (C. L.).
 NICOLAS D'ENNEZAT, canoniste, XXXV, 603-605 (P. F.).
 NICOLE BOZON, frère mineur, XXXVI, 400-414 (A. T.).
 Normandie. Les Coutumiers de, XXXIII, 41-140 et 628-630.
Nostra Dona (Le Garducors de), XXXVIII, 641-645.
Nota de causis epidemie, XXXVII, 364-366.
 Nouveau Testament. VOIR GEROU DE PICQUIGNI, XXXV, 635-636.
 NOVO CASTRO (HUGUES DE), XXXVI, 342-349.
 ODOMS (GERALDES). VOIR GIBRAL OR, XXXVI, 203-225 et 646-647.
 ORIGNY (Abbaye d'). VOIR *Livre de la Tresorie*, XXXV, 640-641.
 OT (GERALD), XXXVI, 203-225 et 646-647.
 PADoue (JACQUES DE), XXXVI, 424-432.
 PADoue (MARSILE DE), XXXIII, 528-623.
 PALMA (PETRUS DE). VOIR PIERRE DE BAUME, XXXVI, 180-190 et 646.
 PAMIEHS (JACQUES DE), XXXVI, 587-590 et 655-656.
 PANASSAC (BERNARD OU BERNARD DE), XXXV, 504-512 et XXXVIII, 114.
Paradis (Voie de), XXXVI, 624-627.
Paris (Dit des Moustiers de), XXXV, 636-637.

- PARIS (GÉROI DE). XXXV, 324-348 et 647-651.
 PARIS (PIERRE DE). XXXVII, 441-450.
Passion (La) du manuscrit Didot, XXXVIII, 452-461.
Pael l'ermite (*Vie de saint*). Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630.
 PÉLAGE. Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630.
 PÉRIZ (THOMAS). XXXVIII, 116.
 PESCHIER (GÉRAUD DU). XXXVI, 614-617 et 656.
 Peste de 1348 à 1350. Voir *Ecrits contemporains sur la peste de 1348 à 1350*, XXXVII, 325-390 et 542-543.
 Pétitions. Voir *Lettres missives*, XXXVI, 531-576 et 655.
 PÉTRUS DE AMOUCS. Voir *Tractatus de epydemia*, XXXVII, 327-335.
 PÉTRUS DE PALMA. Voir PIERRE DE BAUME, XXXVI, 180-190 et 646.
 PÉTRUS JACOBI. Voir PIERRE JAME, XXXVI, 481-521.
 PEY DE LADILS, troubadour, XXXVIII, 67-75 et 661.
 PEY TRENCANEL, GUILHEM GRAS, GUILHEM et JOAN DE FONTANS, ARNAUT DACNS, troubadours, XXXVIII, 67.
 PEYRE DE GODIN (GUILLAUME DE), XXXVII, 146-153 et 542.
 PHILIPPE DE THAON, Bestiaire, XXXIV, 365-379.
 PHILIPPE DE VIÈRE, XXXVIII, 324-325.
 PICCOIGNI (GÉROI DE). XXXV, 635-636.
 Pièce en vers anglo-normands (Anonyme, auteur d'une) sous le nom d'ÉLÉOUARD II, XXXVI, 633-635.
 PIERRE AIGOL, frère mineur, XXXIII, 479-527 (N. V.).
 PIERRE BERTRAND (Le cardinal), canoniste, XXXVII, 85-120 et 542 (P. F.).
 PIERRE DE BAUME (*Petrus de Palma*), frère prêcheur, XXXVI, 180-190 et 646 (C. L.).
 PIERRE DE BEAUFALS, Bestiaire, XXXIV, 381-390 et 632-633.
 PIERRE DE COURPALAI, abbé de Saint-Germain-des-Prés, XXXV, 623-624 (C. L.).
 PIERRE DE LA PALC, théologien et canoniste, XXXVII, 39-84 (P. F.).
 PIERRE DE PARIS (Traduction en prose de la *Consolatio Philosophiæ* de Boèce par), XXXVII, 441-450.
 PIERRE GENCIEN, auteur d'un poème en français, XXXV, 284-301 et 646-647 (C. L.).
 PIERRE JAME (*Petrus Jacobi*) d'Aurillac, juriconsulte, XXXVI, 481-521 (P. F.).
 PIERRE LUNEL de Montech, dit CAVALIER, troubadour, XXXVIII, 74-85.
 PIERRE ROGER (CLEMENT VI), XXXVII, 209-238 (P. F.).
 PIERRE VIDAL, frère prêcheur, astronome, XXXV, 624-627 (A. T.).
 PITART (JEAN), XXXV, 310-324.
 Poèmes en français (Anonyme de Bayeux, auteur de quatre), XXXV, 385-394.
 Poème en français (JEAN GAULART, de Chavanges, auteur d'un), XXXVI, 159-169.
 Poème en français (PIERRE GENCIEN, auteur d'un), XXXV, 284-301 et 646-647.
 Poème en langue d'oïl (RAYMON VIDAL, auteur d'un), XXXV, 638-640.
 Poème sur la bataille de Crécy, XXXVIII, 282-288 et 663.
 Poème sur la bataille de trente Anglois et de trente Bretons, XXXVIII, 288-314 et 663.
 Poème sur la guerre de Chalons, XXXVIII, 531-536 (M. R.).
 Poème (Anonyme, auteur d'un) sur la guerre de Metz en 1324, XXXV, 580-597 (H. O.).
 Poèmes historiques de l'avènement de Philippe VI de Valois au traité de Calais (1328-1360), XXXVIII, 259-333 et 663-664 (A. C.).
 Poésie (La) provençale dans le Sud-Ouest de la France et en Catalogne du début au milieu du XIV^e siècle, XXXVIII, 1-138 et 661-662 (A. J.).
 Poésies en provençal et en latin (Bernard Amoros, collectionneur de), XXXV, 526-532.
 Poésies françaises et latines de Gilles li Muissis, XXXVII, 382-386.
 Poitiers (Complainte sur la bataille de), XXXVIII, 315-324 et 664.
 POLO (MARCO), XXXV, 252-259 et 646.
 POCILLA (JEAN DE), XXXIV, 220-281 et 631.
 PROUVILLE (JEAN DE), XXXVI, 603-607.
Prudence (*Le liere de Mélèbe et de*). Voir ALBERTANO DE BRESCIA, XXXVIII, 488-506 et 547.
 QUINCEPOIX (ARNOUL DE), XXXV, 650-652.
 RAIMON DE CORNET, troubadour, XXXVIII, 31-65.
 RAIMON DE CORNET (Le père de), troubadour, XXXVIII, 28-31.
 RAIMON VIDAL, auteur d'un poème en langue d'oïl, XXXV, 638-640 (C. L.).
 RAIMOND BADAUT, trouvère, auteur de l'*Arbre d'Amour*, XXXVI, 637-642 (A. T.).
 RAIMOND BASCAL, frère mineur, astronome, XXXV, 627-628 (A. T.).
 RAIMOND BÉQUIN, frère prêcheur, XXXV, 597-600 (C. L.).
 RAIMOND DE BÉZIERS, traducteur et compilateur, XXXIII, 191-253 (G. P.).
 RAMENAT ou RAMON AI DE MONTAUT, XXXVIII, 114-115.
 RAOUÏ RENAUD, dit LE BRETON, professeur de Sorbonne, XXXVI, 169-180 et 646 (P. F.).
Rébellion (*Le Dit de la d'Angleterre et de Flandre*, XXXVIII, 263-268.
Regimen de pestilentia. Voir *Epistola et regimen de pestilentia*, XXXVII, 367-368.
Renart (*Contrefait de*), XXXVI, 115-159.
 RENAUD (RAOUL), XXXVI, 169-180 et 646.
 RENAUD DE LOUHANS (Traduction en prose de la *Consolatio Philosophiæ* de Boèce par), frère prêcheur,

- cheur, XXXVII, 170-188 et 543-547. — Voir Albertano de Brescia, XXXIII, 488-506 et 547.
- RIGAUD (JEAN), XXXI, 282-298 et 631.
- Robert d'Anjou (Complainte sur la mort de), XXXVIII, 645-659.
- ROGER (PIERRE), XXXVII, 209-258.
- ROJARD (ARNAUD), XXXI, 162-167.
- Roman. Le d'Irles*, XXXVIII, 606-641 et 665-667 (M. R.).
- Roman. Les de Girart de Roussillon*, XXXVIII, 104-131 (A. J.).
- Roussiquel (Chant du). Voir *Tombel de Chartrouse*, XXXVI, 225-237 et 647.
- Roussillon. *Le Roman de Girart de*, XXXVIII, 104-131.
- RUFFIN (Compilation de l'*Historia monachorum* de) et de divers recueils de dits des Pères, XXXIII, 315-391.
- SAINT-ETIENNE (GUILLAUME DE), XXXIII, 22-40.
- SAINTE-POURÇAIN (PÉRIAN DE), XXXVII, 1-38.
- SAINTE-SERIN (JEAN DE). Voir GUILHEM MOLLIER, XXXVIII, 136-144.
- Saints (Vies de). Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630.
- Sanctilogium*. Voir GUY DE CHÂTEAUX, XXXVI, 627-630.
- SANT-RUSCHA (BERTRAND DE), XXXVIII, 116.
- SAUCQUEVILLE (GUILLAUME DE), XXXIV, 298-307.
- SEGUIS et SIGER, frères mineurs, XXXVI, 617-621 (C. L.).
- SÉNÈQUE. Voir Lettres de Sénèque à Lucilius, XXXV, 633-635.
- SEMIER (JEAN DE), XXXVI, 173-180.
- SIGER. Voir SEGUIS, XXXVI, 617-621.
- SIMON DE COYAIN. Voir *Isidellus de iudicio Solis*, XXXVII, 372-382.
- SIMON DE VAUVERT, cistercien, XXXVII, 506-509 (C. L.).
- SIMON VAIRET, canoniste, XXXV, 606-609 (P. F.).
- Soleil (Le Dit du et de la Lune)*, XXXVIII, 662.
- Songe Vert* (Anonyme, auteur du dit Le), XXXVI, 642-644 (C. L.).
- Styles (Anonyme, auteur des) de la Chambre des Enquêtes et des Commissions de cette Chambre, XXXVI, 600-603 (P. F.).
- Suppliques. Voir Lettres missives, XXXVI, 531-576 et 655.
- TERRÉ (GUY), XXXVI, 432-473 et 655.
- TERRÉSIN (GÉOIS). Voir GUY TERRÉ, XXXVI, 432-473 et 655.
- TIYON (PHILIPPE DE), XXXIV, 365-372.
- Théâtre (Le) méridional des origines à la fin du XIV^e siècle, XXXVIII, 431-461 (A. J.).
- THERINES (JACQUES DE), XXXIV, 179-219 et 631.
- THOMAS DE BAILLI, chancelier de Paris, XXXV, 301-310 et 647 (C. L.).
- THOMAS LE MIESIER, XXXIII, 509-510 (C. L.).
- THOMAS PERIZ DE FOGES, XXXVIII, 116.
- Tombel de Chartrouse* (Anonyme, auteur du) et du *Chant du Roussiquel*, XXXVI, 225-237 et 647 (C. L.).
- TOUR (BERTRAND DE LA), XXXVI, 190-203.
- Tractatus de epidemia compositus a quodam practico de Montepesulano anno MCCCCLIIA*, XXXVII, 359-362.
- Tractatus de epidemia editus a magistro Petro de Amousis*, XXXVII, 327-335.
- Traduction : Voir Albertano de Brescia, XXXVII, 488-506 et 547. — Voir *Consolatio Philosophiae*, XXXVII, 419-488 et 543-547. — Voir Lettres de Sénèque à Lucilius, XXXV, 633-635. — Voir MOLLIER, traducteur du *Compendium theologicæ veritatis*, XXXVIII, 231-235. — Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630. — Voir *Vies des Pères*, XXXIII, 254-328 et 630.
- Traité des *Iura feudalia in viccomitata Parisiensi* (Anonyme, auteur d'un), XXXVIII, 652-660 (F. O.-M.).
- Traité moral de Albertano de Brescia (Traductions françaises des), XXXVII, 488-506 et 547.
- TRENCAMEL (PEY), XXXVIII, 67.
- Trente (*Bataille des*). Voir Poème sur la bataille de trente Anglois et de trente Bretons, XXXVIII, 288-314 et 663.
- TROYES (Anonyme de). Voir *Contrefait de Renart*, XXXVI, 115-119.
- VAIRET (SIMON), XXXV, 606-609.
- VAUVERT (SIMON DE), XXXVII, 506-509.
- VENETTE (JEAN DE), XXXVIII, 333-404.
- Verba seniorum* (Traduction des) de Pélagé, de l'*Historia monachorum*, des vies de saint Paul l'Érmitte, de saint Malchus et de saint Fronton, XXXIII, 321-328 et 630.
- Version. — Voir *Vies des Pères*, XXXIII, 254-328 et 630.
- VIDAL (ARNAUD), XXXV, 513-526.
- VIDAL (PIERRE), XXXI, 624-627.
- VIDAL (RAIMON), XXXI, 658-646.
- VIDAL DU FOUR, frère mineur, XXXVI, 295-305 et 647-652 (C. L.).
- Viierge (Le Mariage de la), XXXVIII, 432-442 et 664.
- Vies de saints. Voir *Verba seniorum*, XXXIII, 321-328 et 630.
- Vies des Pères* (Versions en vers et en prose des), XXXIII, 254-328 et 630 (P. M.).
- Viole (La)*. Voir GODEFROI LE COINPELIER, XXXVI, 623.
- VITRY (PHILIPPE DE), XXXVIII, 324-325.
- Vieuz (Les) du Hèron*, XXXVIII, 268-282.
- Vie d'enfer et de Paradis* (Anonyme, auteur de la), poème français, XXXVI, 86-100 (A. T.).
- Vie de Paradis* (Anonyme, auteur d'une) en prose française, XXXVI, 624-627 (C. L. et A. T.).
- Trayes (Les) chroniques*. Voir JEAN LE BEL, XXXVIII, 243-258.
- WATRIQUET, menestrel et poète français, XXXV, 394-421 (C. L.).
- WATRIQUET DE GOUVIN, XXXVIII, 325-327.
- WATCHER DE DENAIN, traducteur, XXXVIII, 258-292.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE TRENTE-HUITIÈME VOLUME.

	Pages
AVERTISSEMENT.....	V
NOTICE SUR HENRI OMONI (F. O.-M.).....	VII
NOTICE SUR ALFRED COVILLE (E. F.).....	XV

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

La poésie provençale dans le Sud-Ouest de la France et en Catalogne du début au milieu du XIV ^e siècle (A. J.).....	1
Les <i>Leys d'amors</i> (A. J.).....	139
Jean Le Bel, chroniqueur (A. C.).....	234
Poèmes historiques de l'avènement de Philippe VI de Valois au traité de Calais [1328-1360] (A. C.).....	259
Jean de Venette (A. C.).....	333
Le <i>Roman de Girart de Roussillon</i> (A. J.).....	404
Le théâtre méridional des origines à la fin du XIV ^e siècle (A. J.).....	431
Jean Buridan, maître ès arts de l'Université de Paris (E. F.).....	462
Le <i>Roman d'Arles</i> (M. R.).....	606
NOTICES SUGGINCTES :	
Le <i>Gardaors de Nostra Dona</i> (A. J.).....	641
Complainte sur la mort de Robert d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples (A. J.).....	645
Anonyme, auteur du traité des <i>Jura feudalia in vicecomitatu parisiensi</i> (F. O.-M.)...	652
ADDITIONS ET CORRECTIONS.....	661
TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.....	669
TABLE GÉNÉRALE DES ARTICLES CONTENUS DANS LES TOMES XXXIII-XXXVIII DE L' <i>HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE</i>	689

052610

